

LES DOSSIERS DE LA MRIE



Pauvretés
Précarités
Exclusions

DOSSIER
2016

ÉTUDE ET ANIMATION DE LA RÉFLEXION
OBSERVATION ET VEILLE
SENSIBILISATION DES DÉCIDEURS
COMMUNICATION AUPRÈS DES ACTEURS

La MRIE en quelques mots

Constituée en 1992 à la demande conjointe du mouvement associatif, sous l'impulsion d'ATD Quart-Monde, et de partenaires sociaux, la MRIE fut inscrite en 1994 dans le Contrat de Plan entre l'État et la Région.

Elle a un statut et un fonctionnement associatif. Ses membres comptent parmi les acteurs régionaux de la lutte contre l'exclusion (associations, partenaires sociaux, chercheurs, personnes qualifiées...). Son conseil d'administration est actuellement présidé par M. Yvon Condamin.

Sa mission est de proposer aux différents acteurs de la lutte contre l'exclusion un espace partenarial de rencontre et de réflexion qui vise à leur permettre :

- d'observer les phénomènes émergents, en analysant les processus explicatifs de la précarité et de la pauvreté ;
- de prendre du recul par rapport à leurs actions, en faisant évoluer leur manière de voir ;
- de développer une approche transversale, en considérant les personnes dans leur globalité ;
- de disposer de repères pour mieux agir et décider.

La réalisation de ces objectifs est indissociable d'une éthique de travail fondée sur la mise en débat, le croisement des connaissances, le partenariat et la capitalisation des expériences.

La déontologie de la MRIE lui fait rechercher la participation pleine et entière des personnes les plus défavorisées à la vie de notre société, en particulier à la réflexion sur les phénomènes d'exclusion et les dysfonctionnements sociaux dont elles peuvent être victimes.

Un Comité d'Orientation, composé des principaux financeurs (État, Région, Départements Auvergne – Rhône-Alpes) et des administrateurs de la MRIE, fixe les grands axes de travail.

À travers ses différents travaux, la Mission collabore avec de multiples experts et relais :

- des associations de lutte contre la pauvreté ;
- des services de l'État ;
- des services de la Région et du Conseil Économique, Social et Environnemental Auvergne - Rhône-Alpes ;
- des services des Conseils Départementaux de Rhône-Alpes ;
- des fondations soutenant des actions de promotion de publics en difficulté ;
- des représentants d'organismes divers intégrant la lutte contre l'exclusion dans leurs priorités ;
- des laboratoires de recherche de différentes universités de la région ;
- de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, des observatoires locaux et régionaux.



14 rue Passet 69007 LYON
Tél. 04 37 65 01 93 – Fax 04 37 65 01 94
Email mrie@mrie.org
site www.mrie.org

Dossier 2016

Réalisé par l'équipe de la MRIE

Annaïg ABJEAN, directrice
Élodie JOUVE, chargée de mission
Flora PERRIER, chargée de mission
Laurence POTIÉ, chargée de mission

et

Nicole AYED, secrétaire
Karima YAHIAOUI, comptable

et avec

Blandine MOUNIER, chargée de mission - Étude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires »

Stagiaires années 2015 et 2016 :

Anaïs BERTRON, stagiaire en Licence 2 MIASHS, Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales, Lyon 2

Pierrick LE MOUËL, stagiaire en master 2 InPACT, Ingénierie de projet, action communautaire et territoire, Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Yann RISCETTE, stagiaire en Master 2 Éthique et Développement Durable, Lyon 3

Côme SOURTY, stagiaire en Master 1 d'Informatique décisionnel et statistique, Lyon 2

Lucie VACHER, stagiaire en Master 2 Recherche de Sociologie Politique, Lyon 2

Matthieu ZAMBEAU, stagiaire en Master 1 d'Informatique décisionnel et statistique, Lyon 2

*Photo de couverture : La logique de l'absurde, Collection Apologie de la désobéissance,
Francine Barbaray, 2012*

Éditorial

Le Rapport de la MRIE 2016 est encore plus épais que le précédent. De premières explorations du territoire auvergnat jalonnent ce dossier, majoritairement statistiques et cartographiques, parfois qualitatives aussi. Plus de cinquante "contributions" extérieures sont venues enrichir les travaux réalisés en interne : preuve supplémentaire que beaucoup d'acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion considèrent que la MRIE est un porte-voix utile.

Au cours des derniers mois nous avons touché du doigt que "l'argent public est de plus en plus rare" ; la MRIE, comme la plupart des associations a de grosses difficultés à mobiliser les financements habituels et devra cette année puiser dans ses (maigres) réserves pour boucler son budget.

Pourtant l'action des Associations, en particulier dans le domaine de la solidarité, est plus économe des deniers publics, dans la mesure où elle mobilise une part importante de bénévolat.

Il est clair qu'il faudra repenser notre modèle économique, nos modes d'action et de financement, mais sans renoncer à nos valeurs et sans tomber dans la facilité.

À cet égard je voudrais mettre en garde nos responsables politiques sur une évolution très prégnante : la priorité accordée au financement des investissements par rapport au fonctionnement. Dans le domaine de l'action sociale en particulier, cette approche nous semble dangereuse et inefficace. L'échec, à peu près unanimement reconnu, de la politique de rénovation urbaine au cours des dernières années tient certainement au fait que l'on a privilégié les investissements (équipements très coûteux) sans suffisante préparation des habitants et surtout sans accompagnement pour que ceux-ci s'approprient ces équipements. Par ailleurs les dépenses de formation, d'éducation, d'amélioration des liens sociaux ne doivent-elles pas être considérées comme des investissements indispensables ?

Dans l'Éditorial du dernier Dossier (2014), je soulignais combien il était souhaitable que "l'innovation jaillisse de toute part afin que les Institutions puissent s'emparer des initiatives". Depuis lors il semble que l'on parle de plus en plus d'innovation mais qu'il s'en réalise bien peu ; les seules qui arrivent difficilement à voir le jour, l'on en parle beaucoup. L'exemple de la "loi d'expérimentation territoires zéro chômeur", dont il est fait état dans ce Dossier, en est un exemple frappant. Ce sera probablement la seule loi votée à l'unanimité du quinquennat, elle a pour objet de mettre en œuvre concrètement un paradigme "révolutionnaire" : activer les dépenses passives à partir des personnes concernées. Pourtant cette "innovation" n'a pas fait l'objet d'une communication intense.

Au risque de me répéter, je reprends ma conclusion du dossier 2014, tant elle me semble plus adaptée encore en 2016.

La MRIE a pour vocation de tisser ce lien entre les initiatives innovantes, les pratiques efficaces et "les Institutions", de révéler aux "gouttes d'eau" que les petits ruisseaux font les grandes rivières et de montrer partout où cela existe que les rapprochements (la collaboration) entre Institutions et personnes engagées sont fructueux : puisse ce Dossier 2016 contribuer à enrichir le terreau des initiatives et à permettre les expérimentations institutionnelles dans la Région Auvergne - Rhône-Alpes.

Yvon Condamin,
Président de la MRIE

■ Introduction

7 Quelques clés de lecture **pour vous, élus**

■ Première partie

13 Être pauvre en Auvergne - Rhône-Alpes en 2016

- 14 **La pauvreté monétaire** en quelques chiffres
- 18 **La situation de l'emploi** en quelques chiffres
- 22 **Les situations de logement, hébergement** en quelques chiffres

■ Deuxième partie

27 Au-delà du logement, habiter quelque part

- 28 **Habiter : quels enjeux ?** Une réflexion croisée entre habitants locataires du parc social et bailleurs sociaux
 - 48 « **La Grande conversation** » à Est Métropole Habitat - Renouer le dialogue
- 50 **Accompagner ceux considérés comme les plus éloignés du logement** - Quelques enseignements d'expériences conduites en Rhône-Alpes
 - 64 **Regards sur les accueils de jour de la région Rhône-Alpes**
 - 68 **Le Centre d'Accueil et d'Orientation au fil du temps** - Ce que font les accueils de jour aux personnes
 - 71 **Le projet P.L.A.C.E.** - Accompagner autrement pour un maintien durable dans un logement
 - 74 **Professionnels aux prises avec des situations d'incurie** - Ce que nous apprennent la constitution et les pratiques du groupe Incurie à Saint-Étienne
- 78 **Des locataires parlent de l'accompagnement bénévole** - Enquête nationale auprès des locataires de logements diffus d'Habitat et Humanisme
 - 82 **Cohabitions en Drôme-Ardèche** - L'hébergement comme outil de développement local dans les territoires ruraux
 - 86 **Expérimenter l'Auto-Réhabilitation Accompagnée auprès des exploitants agricoles en Ardèche et dans la Drôme** - L'habitat, une porte d'entrée pour accompagner les personnes
 - 90 **Comment sortir du paradoxe des habitats d'assistance ?** Propositions pour un droit inconditionnel à l'habiter
 - 95 **L'affaire Winterstein devant la Cour européenne des droits de l'Homme** - Une avancée pour le droit au logement
 - 98 **Politique publique du droit au logement ou à l'hébergement** - Quoi de neuf ?
 - 100 **De l'insertion à l'expulsion** - L'histoire d'Isabelle
- 103 **Impacts du parcours** - De l'impayé de loyer sur des situations budgétaires

■ Troisième partie

119 Ressources, accès aux droits : repérer les signaux d'alerte

- 120 **Quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ?** Enquête régionale menée auprès des publics qui sollicitent une aide facultative de CCAS
- 132 **Prévention des expulsions locatives et lutte contre la précarité énergétique** - Deux thématiques travaillées par les partenaires lyonnais dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Lyon
- 133 **Maslow** - Une pyramide inopérante
- 135 **Plaidoyer pour un droit à une alimentation de qualité pour tous**
- 137 **VRAC** - L'éthique de la coopération pour une consommation avec un supplément d'âme
- 141 **Le Zeybu solidaire** - Un projet banalement révolutionnaire !
- 144 **Bénéfices et impasses de la dématérialisation auprès des plus précaires** - L'exemple de la borne numérique
- 148 **Réussir la dématérialisation des services publics sans pénaliser les publics en précarité** - 2016, l'accès aux droits 100 % numérique : un défi à ne pas sous-estimer !
- 152 **Apporter des étayages aux précarités induites par le numérique** - La Cité Cyber Connaissances à Andrézieux-Bouthéon
- 154 **Pauvreté, précarité** - Qu'en disent les acteurs en lien avec la population ?

■ Quatrième partie

165 Déplacer l'action sociale, explorer d'autres pratiques professionnelles

- 166 Travailler les situations d'isolement** - Des pistes d'action éprouvées par les pratiques professionnelles
- 174 **L'arbre à palabres et plus encore** - Des démarches avec et pour les habitants
- 178 **Le GPS à Meythet** - Un accompagnement social « hors les murs »
- 181 **La rose de Mermoz** - Un jardin collectif au service de la convivialité
- 183 **« Marcheur, il n'y a pas de chemin, le chemin se fait en marchant »** -
Ou rétablir la réciprocité là où il n'y a que des relations à sens unique
- 186 **Concevoir un schéma des solidarités**
en associant habitants, partenaires et professionnels du Département du Rhône
- 187 **Tandem - un accompagnement « usager centré »**
expérimenté par le CISS-ARA entre Lyon et Bourgoin-Jallieu
- 190 Accès à la santé des personnes en situation de handicap et de précarités** - Analyse des situations constatées sur les territoires de la métropole de Lyon et du département du Rhône
- 197 **Pourquoi une étude inter-associative sur l'accès à la santé des personnes handicapées ?**
- 198 **« L'action collective est une force qu'il faut maintenir »** -
Retour sur 20 ans d'existence du Collectif Santé Étrangers Rhône
- 200 **Pour une ethnographie coopérative** - Enquêter dans le monde de l'assistance aux personnes sans-abri
- 204 **Réfléchir collectivement la question de l'alcool dans un lieu de soin** -
Retour sur une démarche en Lits Halte Soins Santé menée dans le Rhône
- 207 **Co-formation Précarité et Santé** -
Se former ensemble entre professionnels et personnes en difficultés sociales
- 209 **« Ce qui nous aide le plus, c'est quand on nous croit »** -
Ou quand le vécu de la pauvreté est disjonction entre expérience et connaissance
- 213 **Terrain d'entente** - Créer une communauté éducative malgré la précarité et l'exclusion
- 215 **« Travailler sur le projet de maison des familles a changé mon regard et ma posture professionnelle »**
- 217 **Travailler avec le réseau primaire** -
Faire confiance en l'émergence de solutions auxquelles on ne s'attend pas
- 220 **D'un management collectif à l'animation participative** - Récit d'une expérience
- 223 **Associer les parents en protection de l'enfance** - Une démarche qui se construit dans le temps
- 225 **Développer le travail sur le réseau primaire avec la conférence des familles**

■ Cinquième partie

229 Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques

- 230 **Évaluer la prévention pour la renforcer** - L'expérience du Conseil Départemental de la Loire
- 235 **Recueillir la parole des usagers pour évaluer le service rendu**
- 238 **Sortir de l'opposition stérile Droits des enfants/Droits des parents** -
La reconnaissance comme piste de travail
- 244 Regards croisés parents/professionnels sur le placement des enfants**
- 258 **Les jeunes enfants dans la tourmente de la précarité**
- 264 Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement** -
Quels éléments dans les dossiers des services de protection de l'enfance ?
- 271 **De quelques ressorts du placement familial**
- 276 **La transition à l'âge adulte des jeunes sortant de la protection de l'enfance**
- 285 **Paroles de jeunes suivis en protection de l'enfance**
- 287 **Bidonvilles et protection de l'enfance** -
Non-recours aux droits, et contraintes et positionnement des professionnels

■ Sixième partie

295 Lire la pauvreté à partir des territoires

296 **Détour par l'Europe** - Ouverture sur d'autres réalités territoriales

300 **Un portrait socio-économique** pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

309 **Regard sur la pauvreté** dans les territoires auvergnats

312 **Les enjeux de la pauvreté en milieu rural** - L'exemple de Noirétable

320 **Précarité et territoires ruraux** -

L'exemple du territoire du Val'eyrieux et du Pays de Lamastre au Nord de l'Ardèche

324 **Accompagnement des agriculteurs en difficulté par des bénévoles dans la Loire** -

Quelle prise en compte des femmes ?

328 **Une approche territoriale : la pauvreté en milieu périurbain** -

Synthèse des travaux menés par la MRIE depuis 2013

349 **Une ambition commune pour la vallée de l'Albarine** -

Mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels autour d'un contrat de territoire

351 **Le travail partenarial à Andrézieux-Bouthéon**

353 **Les Ateliers Santé Ville de Lyon poursuivent leurs réflexions et mobilisations**

autour des blocages dans l'accès aux droits et aux soins

■ Septième partie

355 Que chacun puisse contribuer par son travail : de l'utopie à l'action

356 **Territoires Zéro chômeur de longue durée** -

Avant même l'expérimentation, des changements s'amorcent

362 **L'utilité sociale de l'insertion du point de vue des personnes "en insertion"** - Point d'étape


372 **Jeunes en formation** - Portraits de deux apprentis en CFA

376 **Autonomie vécue et injonction à l'autonomie** - Pour un renversement de polarité

388 **Jeunes dits « en errance » ?** Ou jeunes pris dans un cumul de mobilités précaires ?



Lecture transversale

Minima sociaux	Pages 16, 87, 127, 169, 174, 190, 310, 383
Jeunes	Pages 17, 21, 82, 126, 153, 276, 282, 285, 372, 388
Accès aux droits	Pages 17, 26, 56, 64, 68, 88, 93, 95, 113, 120, 144, 148, 190, 265, 289, 318
Autonomie	Pages 37, 58, 80, 91, 146, 149, 180, 188, 276, 376, 390
Santé	Pages 67, 69, 74, 89, 117, 129, 135, 137, 187, 192, 197, 198, 204, 207, 259, 353
Réciprocité	Pages 28, 39, 49, 53, 62, 70, 142, 175, 184, 201, 307, 213, 216, 224, 225, 238, 244, 269, 278, 356, 362
Quartiers prioritaires	Pages 16, 39, 137, 141, 152, 174, 181, 213, 334, 351, 353, 358
Prévention	Pages 25, 73, 76, 214, 217, 225, 230
	Pages 48, 83, 134, 140, 143, 151, 179, 182, 214, 263, 319, 360

► Santé :

Cette année, nous avons choisi de ne pas consacrer un chapitre particulier aux questions liées à la santé, mais de faire apparaître la transversalité de cet enjeu, bien au-delà du secteur sanitaire. En effet, 2016 marque le 30^{ème} anniversaire de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, qui définit la "santé" comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire.

► Réciprocité :

Nous avons choisi cette formulation pour nommer cette lecture transversale, parce qu'elle nous semble moins connotée, moins usée aussi, que les termes « participation » ou encore « association des personnes concernées ». Elle nous paraît plus juste aussi, faisant référence autant à la réciprocité du don dans sa valeur anthropologique qu'à la réciprocité de la rencontre ou d'un regard dans sa valeur ontologique. Ce terme ne fait pas référence à ses utilisations actuelles, plus politiques.



Le dossier de la MRIE dans son ensemble vise à montrer qu'il est possible d'agir contre la pauvreté, et que des personnes s'y emploient, partout et nombreuses. Dans un contexte pourtant parfois morose, il nous a semblé pertinent d'insérer ces petits pas simplement pour ajouter à l'action le sourire, le plaisir aussi. La liste n'est heureusement pas exhaustive, elle est là plutôt comme un clin d'œil, un appel du pied ?

Quelques clés de lecture pour vous, élus

Ces deux dernières années, la MRE a été régulièrement interpellée pour s'adresser plus directement à vous. Des élections, les nouvelles règles de la parité, des changements générationnels aussi ont amené beaucoup d'entre vous à assumer pour la première fois des mandats liés à l'action sociale, la solidarité... Vous devez en un temps très court vous saisir de dossiers dont la technicité ne cesse d'augmenter. Comment la MRE peut-elle vous être utile, comment peut-elle contribuer à votre réflexion ? Car il est vrai que vous pouvez rarement participer à nos groupes de travail ou à nos travaux spécifiques.

La MRE s'essaye donc à un exercice nouveau pour elle aussi : relever des récurrences dans les articles qui composent ce dossier 2016. Par « récurrence » nous entendons des éléments de connaissance que nous retrouvons dans des sphères d'action très différentes, que nous ne cherchons pas au départ et qui pourtant chaque fois apparaissent, reviennent.

1. La forte participation des personnes en situation de précarité à la solidarité nationale

S'il est commun de considérer les personnes en situation de précarité comme bénéficiant de la solidarité nationale, nos travaux montrent combien elles participent aussi à cette solidarité.

Quelques exemples :

- L'hébergement chez des tiers (phénomène massif), tiers eux-mêmes précaires le plus souvent. 10% des jeunes interrogés dans la Loire¹ ont indiqué au moment de la passation du questionnaire être hébergés par des tiers. Dans tous les cas, l'hébergement par un tiers palie l'absence de logement de l'hébergé.
- Les gardes des enfants par des proches (qui permettent très souvent le maintien dans l'emploi ou la formation)

« Je faisais un stage. Le périscolaire de mes enfants m'a dit "Non, on ne peut pas garder vos enfants !" Heureusement il y avait la voisine ! »²

- L'aide alimentaire : les premiers pourvoyeurs d'aide alimentaire ce ne sont ni la banque alimentaire ni les restos du cœur mais bien les proches, les voisins, souvent précaires eux-mêmes ;

« Une fois que tout est prélevé, il ne reste plus rien pour vivre. Il me reste 50 € pour manger, il y a plus rien à la fin, je suis obligé de serrer le ventre, heureusement j'ai un fils à côté de chez moi, quand il vient il regarde ce qu'il y a dans les placards et du coup il me rapporte des petites courses pour que je puisse un peu mieux manger. »

S'il fallait loger ces personnes, faire garder ces enfants ou nourrir ces personnes, cela coûterait cher à la puissance publique (une place en CHRS coûte 15 500 € par an et par personne, 15 000 € par an et par enfant pour une place en crèche).

Et pourtant ces actes de solidarité sont rarement reconnus, ils sont même souvent sanctionnés. Comme le souligne l'exemple de cette famille expulsée récemment, hébergée chez des proches. Cette famille demande la domiciliation au CCAS, refusée au motif qu'elle n'a qu'à déclarer son adresse d'hébergement chez sa sœur auprès de la Caf : si elle déclare son adresse d'hébergement, les aides au logement de sa sœur seront diminuées, si elle ne déclare pas son adresse d'hébergement, elle restera sans adresse, avec toutes les conséquences de cette situation en termes d'accès aux droits. Ou encore l'exemple de cette femme à qui l'on a demandé de déclarer les quelques euros que sa fille lui donnait régulièrement pour boucler son mois.

À une période où les enjeux de réciprocité sont fortement portés, il semble utile de souligner que cette réciprocité existe souvent de fait, sans être visible. Il semble important de souligner aussi que les premiers à demander à participer pour « rendre » ce qu'ils reçoivent sont les pauvres eux-mêmes :

« Sans travail on est assisté. C'est bien d'être protégé quand on n'a pas de travail, mais l'assistantat tue, c'est le contraire de la dignité. »

« Y'en a même qui osent pas dire qu'ils l'ont (le RSA) parce qu'ils ont honte de l'avoir. Y'en a plein aussi. »

« Ces personnes ne demandent pas d'aide, elles se débrouillent. »

¹ Étude sur la problématique du logement des jeunes en insertion dans la Loire, conduite par le RAHL42.

² Toutes les citations qui suivent sont issues de ce dossier.

2. La famille comme dernier rempart de sécurité

Nos travaux montrent combien la famille constitue la sécurité ultime, y compris quand les relations sont dégradées entre ses membres. Elle reste pourtant un levier excessivement peu mobilisé par les politiques publiques.

Quelques exemples :

- Les ménages menacés d'expulsion qui s'en sortent sont ceux qui bénéficient à un moment donné d'un soutien familial, notamment financier.

« Pour les vêtements des enfants, je m'arrange avec des amis, de la famille, je récupère. Je fais des économies à travers les amis et la famille. Je suis obligée de faire ça sinon, je n'y arrive pas. »

« On s'est endetté envers la famille pour pouvoir payer le loyer parce qu'on n'a rien eu donc j'ai demandé 1 000 € à mon beau-frère. »

- Les jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance et qui parviennent à rejoindre leur famille sont les plus stables.
- Les jeunes dits en errance sont beaucoup moins en rupture familiale que supposé. Pour beaucoup la famille reste un élément déterminant leurs choix, et pourtant les professionnels en charge de leur accompagnement ignorent ce levier.

→ Ces deux premiers points soulignent l'enjeu de la reconnaissance, de la valorisation et de la mobilisation du réseau primaire³ est crucial, et combien il faudra l'intégrer dans les interventions sociales dans les années à venir. Or cela exigera un déplacement important des postures professionnelles, qui nécessite d'être accompagné et soutenu en termes de formation, de management par exemple.

« En caricaturant un peu, je dirai que quand je suis sortie de formation, j'étais hyper fière et je me disais « c'est bon je suis détenteur d'un savoir, et moi éducatrice spécialisée je vais pouvoir m'occuper de toi, petit bonhomme qui a plein de problèmes, et moi j'ai des solutions pour toi ». C'est un peu une boutade mais il y avait un peu de ça quand même. »

« Ça demande de nous décaler du fonctionnement habituel : fournir une réponse. Notre obligation c'est de maîtriser le processus. [...] Des collègues ont pu être bousculées car on ne maîtrisait pas les conséquences, c'est-à-dire qu'on ne savait pas ce que ça allait produire précisément. »

3. L'alimentation, principale variable d'ajustement pour tenir des budgets contraints, intenable ?

Nos travaux montrent que globalement les personnes en situation de précarité ont développé des compétences remarquables de gestion budgétaire. Pour autant, elles n'arrivent pas à boucler le mois et doivent arbitrer entre des besoins fondamentaux : se nourrir ou se loger, habiller les enfants ou se soigner... Dans ce contexte, l'alimentation devient la principale variable d'ajustement budgétaire.

Quelques exemples :

- Les ménages menacés d'expulsion ont des dépenses contraintes élevées, les seules dépenses (ou presque) qui évoluent fortement d'un mois sur l'autre sont celles liées à l'alimentation : les mois difficiles le budget alimentation est réduit à la portion congrue... à la portion indigne ?

« Moi je rogne sur l'alimentation, donc je mange moins de viande, moins de légumes, plus de soupe, je cuisine beaucoup avec les restes donc c'est vrai que c'est un plus. »

« Quand je dois faire des choix, le premier poste qui en pâtit c'est l'alimentation, je mange plus de pâtes, de riz. Le seul poste que je ne sacrifierai pas c'est celui de mon animal. »

« J'ai un budget de 50 € pour la nourriture par mois et 5,80 € de croquettes pour mon chien par semaine. Je ne mange pas beaucoup, je ne prends que des produits de base, du lait et des petits pains, puis quand c'est très serré, le midi je ne mange pas. »

- Les CCAS voient leurs demandes d'aides facultatives augmenter, dont les aides liées à l'alimentation (bons ou colis alimentaires, paiement partiel des factures de cantine...).
- De nouvelles formes de consommation se développent dans la région qui cherchent à « sortir des cloisonnements dans la consommation (la qualité aux classes moyennes, la quantité aux pauvres), par des combinaisons nouvelles des solidarités publiques et privées, par la conjugaison de formes d'échange réciproque (service contre service) et de redistribution respectant la dignité des personnes, par l'imbrication entre échange monétaire et non monétaire. »

³ C'est-à-dire les personnes avec qui l'usager est en lien dans sa vie courante, hors professionnels : famille, amis, voisins, ...

4. La disqualification sociale, une remise en question de l'efficacité de l'action publique

Nos travaux montrent combien les personnes en situation de pauvreté ont intégré les incapacités, les incompétences qui leur sont renvoyées, et partagent un sentiment fort de disqualification sociale. Or ce sentiment réduit considérablement (parfois totalement) l'efficacité de l'action sociale.

Quelques exemples :

- Les parents suivis dans le cadre de la protection de l'enfance ont souvent peur d'être jugés incapables quand ils sont sous le regard des professionnels (dans les visites médiatisées notamment, mais pas seulement).

- Les jeunes dits « en errance » sont certains de ne pas avoir les capacités pour réussir :

« Ben moi à l'origine j'ai fait un an d'apprentissage en charpente, deux ans en maçonnerie, j'ai arrêté avant le CAP, un mois avant le CAP, comme un âne... De toute façon j'allais pas l'avoir, c'était sûr. »

« Ça serait une consécration pour moi [intégrer une formation d'aide-soignant]. Ça voudrait dire que j'ai réussi alors que j'ai pas les bagages pour. Après je sais que... Je suis réaliste sur mes compétences, mes capacités. »

- Des personnes hébergées en recherche de logement :

« Nos critères, c'est une bonne question ... qu'on ne nous pose pas. On ne nous demande pas notre avis. Si on exige nos critères ... vous rêvez !!! Si on le dit on est perdant. »

« Les services sociaux font tout : nous on doit juste accepter, mais on n'a pas le choix, si on refuse, on leur complique la tâche. »

- Des personnes en insertion :

« Quand on ne travaille plus, on perd cette notion de reconnaissance. »

Cette disqualification sociale est souvent supportée depuis l'enfance, et régulièrement accrue ensuite, y compris dans le cadre de l'action sociale :

« Être pauvre c'est ne parler qu'à des gens qui sont payés pour ça », « le plus dur n'est pas de vivre sans rien, c'est d'être considéré comme rien ».

« Le patron a dit : "nous on est les fondations. Vous, vous êtes les portes et les fenêtres. Et les portes et les fenêtres ça se change !" »

« Vous savez, les professionnels, ils savent de toute façon toujours mieux que nous ! Ils ont toujours raison. La loi est de leur côté ! »

« L'assistante sociale, elle m'a dit "il faut vendre une bague pour payer le loyer". Je suis partie et j'ai pleuré toute la journée. Je ne veux plus y aller ! Elle n'a pas le droit de me dire ça. Elle doit regarder les papiers, pas ça ! Au fond de moi, il y a cette question : elle a quelle image de moi ? »

« On a l'impression d'être des mendiants, quand on va voir les services sociaux. À la fin il reste rien. Il faut du courage pour aller mendier de l'aide. On parle d'aide mais en fait c'est un droit. »

Sortir l'action publique d'une toute-puissance et entrer dans une démarche de reconnaissance est sans aucun doute un levier d'action sous-exploité actuellement. Pourtant nos travaux rappellent qu'être reconnu, être utile, décuple les effets de l'action.

- Des jeunes suivis dans le cadre de la protection de l'enfance participent à des projets de solidarité avec Emmaüs ou encore les restos du cœur, « *ces jeunes terribles deviennent extraordinaires quand ils sont mobilisés* ».

- Des agriculteurs engagés dans l'auto-réhabilitation accompagnée de leur logement, souvent très réticents au départ, retrouvent des capacités d'agir dans beaucoup d'autres domaines :

« Le bien-être dans le logement améliore tous les aspects de la vie en (re)dynamisant les projets professionnels, en portant plus attention à sa santé, à ses relations sociales et, in fine, en valorisant l'image que les exploitants ont d'eux-mêmes. Ils s'investissent d'ailleurs fortement dans les projets, concrétisant la possibilité de transférer leurs savoir-faire et habilités et de les voir valoriser. »

- Des personnes en insertion soulignent ce besoin impérieux de reconnaissance et combien cette reconnaissance permet de tenir, de ne pas se décourager :

« Avant, je travaillais et je m'occupais [bénévolement] de 4 personnes âgées... pendant 12 ans ! Ça donne une reconnaissance. Le médecin il fait partie de la société : il me remerciait quand j'accompagnais ces personnes âgées. Ça fait plaisir de parler avec un cardiologue. »

5. L'enjeu de la relation, pierre angulaire de l'action sociale

Tous nos travaux montrent l'importance déterminante de cet enjeu, en particulier pour lutter contre cette disqualification sociale, tellement destructrice. La relation qui tient, qui dure, entre deux personnes, et pas entre une personne en situation de précarité et une fonction professionnelle.

Quelques exemples :

- Des personnes en insertion disent combien la relation avec la personne référente est cruciale, et combien cette relation améliore considérablement la qualité de l'accompagnement :

« [Le référent accompagnant] Il ne fait pas de manière. Je serais tombée sur un autre conseiller, je ne me serais pas investie autant. », « Avant on appréhendait les rendez-vous avec les conseillers. Là on vient facilement. C'est un bricoleur psychique ! », « Une relation humaine entre deux personnes. Moi [mon référent] il m'appelle "n'oublie pas, on a un rdv", c'est comme purger un moteur qui n'a pas fonctionné depuis longtemps. »

- Marion, jeune fille qui a vécu à la rue, a pu recourir à ce type de relation-support. Il s'agit d'une juriste qui fait des permanences bénévoles pour les femmes dans le quartier où elle résidait avec sa famille :

« Elle t'aide, elle rédige les lettres, franchement, elle, c'est la meilleure. Parce que moi au début, j'avais plusieurs problèmes, parce que j'étais partie au Mali, elle m'a aidée à revenir. [...] Et après elle m'a pas lâchée quand je suis revenue, on a fait des démarches pour mon diplôme. »

- Des jeunes sortis de la protection de l'enfance n'ont parfois pas eu la chance de croiser ce type de relation :

« Il y a des éducateurs, j'ai l'impression, c'est la chaîne. Ils ont appris quelque chose, il y a un cadre, c'est comme ça et pas autrement. Y'a pas vraiment de relationnel. Des fois t'as l'impression qu'ils ne ressentent rien...jamais d'empathie. Tu te demandes si la personne elle aime ce qu'elle fait... Quand t'as pas le truc, tu peux avoir tous les diplômes que tu veux...T'as pas envie de parler à un mur, t'as pas envie de faire confiance à quelqu'un si c'est l'usine. T'es comme un produit en fait... à la chaîne. »

Des professionnels (ou personnes engagées) dans cette relation disent aussi combien l'établir exige de savoir-faire :

« J'ai aussi appris de François comment il veut qu'on le rencontre. François ne veut pas être pris pour un con. Il veut être considéré comme quelqu'un qui a des qualités, qui a des choses à apporter aux autres, au monde, quelqu'un qui comprend, qui a une pensée. Il ne veut pas qu'on lui fasse la morale. Il ne veut pas non plus qu'on lui pose trop de questions. »

« Dans la pratique, on ne se rend pas compte mais on induit, en tous cas j'ai pu induire, un rapport de force, de hauteur. D'être égal à égal ça ne veut pas dire être dans une relation amicale, dans un lien trop proche qui fera que c'est difficile ensuite de reprendre un peu de distance. Mais ça s'apprend, par l'expérience, par la relecture aussi de l'expérience : ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, justement pour garder cette distance nécessaire.

Ce qui a vraiment changé c'est de considérer la personne comme détenteur d'un savoir-faire. Et l'accompagnement ça va être son chemin à partir de son champ de compétence et pas du mien. »

De plus en plus souvent, la question de la peur revient dans nos travaux : vivre dans la pauvreté c'est vivre dans la peur :

« Quand je suis partie de chez mes parents, j'avais peur. J'ai jamais eu autant peur de ma vie. C'est dur d'avoir peur quand même. Parce que quand on a peur, on n'a pas confiance en soi. On se dit « je vais pas y arriver », « je vais pas y arriver ». Après je me suis rendue compte qu'il fallait pas se dire « je vais pas y arriver » mais plutôt se dire « je peux y arriver, je peux avancer ». Et de devenir quelqu'un... »

« La peur de manquer. »

« La peur de perdre nos droits, la pression, fait faire des bêtises, des mauvais choix. »

« J'ai tellement peur de tomber dans le piège des problèmes, je suis allé voir les assistantes sociales. »

Or la peur tétanise. Sans doute sous-estime-t-on encore largement combien cette peur paralyse les personnes, combien elle les empêche d'agir. Cette relation qui dure, qui ne lâche pas, semble une sécurité importante pour faire face à cette peur, pour ne pas se laisser paralyser par elle.

Quand cette relation existe, le droit prend sens, les parcours aussi. La relation interpersonnelle contribue à rétablir une confiance, à donner du sens aux décisions prises et aux actions menées. Le rapport au(x) droit(s) change de ce fait : le droit n'est plus un dû mais devient une responsabilité partagée. Quand cette relation existe, on ose dire ce qu'on ressent vraiment, sans plus se demander si c'est bien ce qu'il faut dire pour obtenir de l'aide :

« Les associations c'est pas le même accompagnement, c'est plus efficace, c'est moins figé dans un seul type d'aide, y'a plus de possibilités et surtout c'est plus humain, on ne vous parle pas de la même manière, on ne vous regarde pas comme si vous étiez une débile avec des problèmes qui ne sont liés qu'à vos propres choix, qu'à vos mauvais choix qu'on souligne et re-souligne sans cesse. »

Quand cette relation existe, les professionnels eux aussi retrouvent du sens à leur action : ils sont nombreux à ne plus savoir très bien ce que les institutions attendent d'eux, à vivre leur travail avec un sentiment d'échec. « Ne plus continuer dans la logique « un besoin, une réponse », au moment où la demande sociale explose et où les moyens sont limités. »

La dématérialisation de certaines démarches et de certains services renforce ce malaise du côté des professionnels comme des personnes. Le stigmate qui pèse sur elles est renforcé par la dématérialisation :

« Quand ça touche à quelque chose de personnel, c'est compliqué, ils ne veulent pas. Le numérique renforce un sentiment problématique : celui d'être numéroté. »

Sans omettre que pour certaines personnes, au regard des fractures d'usage du numérique (autant que de la fracture d'accès), la dématérialisation des démarches administratives revient à amplifier les processus de non-recours aux droits soit par méconnaissance des usages, soit par crainte de « ne pas savoir faire correctement » les démarches en ligne :

« Il faudrait quelqu'un à côté tout le temps pour les rassurer sur le fait qu'ils ne font pas d'erreurs. »

6. La défiance vis-à-vis des institutions, qui ronge la logique de droit(s) jusqu'à la faire disparaître ?

Tous nos travaux montrent la défiance que les personnes concernées entretiennent avec les travailleurs sociaux et plus globalement avec les institutions. Au-delà de ce sentiment de défiance, une partie d'entre elles renonce à compter sur l'aide des institutions pour s'en sortir, convaincues de leur impuissance.

Avant la défiance, il y a d'abord le manque de confiance. Nombreux sont ceux qui se tournent vers les services sociaux en dernier recours.

Quelques exemples :

- Les jeunes dits en errance cherchent à se débrouiller seuls par tous les moyens, et ne se tournent vers les services sociaux qu'en dernier ressort quand ils ont le sentiment d'avoir échoué à s'en sortir seuls : pour eux demander de l'aide est signe d'échec, une preuve qu'ils touchent le fond, alors que pour les professionnels c'est un signe de maturité, une preuve qu'ils remontent la pente et se prennent en main. Ce malentendu crée un décalage dans la relation ;
- Les ménages menacés d'expulsion cherchent à éviter à tout prix le recours aux services sociaux. La plupart font appel à des travailleurs sociaux quand ils ne trouvent plus du tout de solution. Parfois, les ménages vont dans des situations extrêmes de détresse pour dépasser leur sentiment de culpabilité avant de se décider à faire une démarche auprès des services sociaux. Sans doute ce sentiment est à mettre en perspective avec les retours fréquents de professionnels qui considèrent que l'urgence d'une situation d'impayés est souvent due au fait que les personnes ont ignoré certaines alertes et ont réagi trop tard.

« Au commandement de payer ça a été l'escalade et je me suis pas présenté à l'assignation, c'est l'erreur que j'ai faite, et la raison pour laquelle je ne me suis pas présenté, c'est difficile à dire, la honte, puis le fait de se dire que d'aller au tribunal, l'affaire serait pliée. À ce moment-là j'étais seul, c'était une première je n'avais pas à ce moment-là conscience des conséquences de ce choix. Je m'en suis rendu compte après et c'était trop tard. »

Et lorsque cette expérience de recours aux services sociaux est faite, souvent, les personnes soulignent l'arbitraire de ce qui leur semble ne plus relever du droit, mais plutôt du hasard, ou pire encore de la discrimination ou du clientélisme.

« Les AS me disent qu'elles ne peuvent rien faire pour moi parce que je dépasse les plafonds et que je travaille, et je suis un homme seul donc on ne peut rien faire pour moi. »

« C'est tout du piston, moi mon logement je l'ai eu par piston. Moi je suis allé voir M..., Vice-Président du Grand Lyon ». »

L'injonction à une gestion autonome des contraintes administratives, justifiées parfois par sa vertu éducative, renforce les processus d'exclusion. Et si cette forme de pédagogie ne fonctionne pas, elle a en sus des effets négatifs : le sentiment de ne pouvoir répondre à cet impératif, le sentiment d'être soumis à l'arbitraire des procédures voire l'impression de devoir participer à une société basée sur les injustices faites aux plus démunis.

« Là je l'ai redemandé parce qu'on m'a tout fait. Je suis juste allée aux rendez-vous qu'on m'a dit et j'ai apporté les papiers. En gros, si on me lance pas dans le bordel, dans les papiers, c'est même pas la peine. Et même si j'ai droit à des trucs, comme le chômage. Ça m'intéresse pas. Enfin c'est pas que ça m'intéresse pas, c'est faux. C'est que j'ai pas envie d'aller faire les papiers, de me prendre la tête que j'arrive et qu'on me dise qu'il manque des papiers. C'est ça qui me saoule. »

« Dans l'alimentaire, les justificatifs c'est un cheminement compliqué avec des grosses galères. Si on est dans l'ultra-caritatif, tu arrives la tête basse et tu repars la tête basse : c'est la honte qui domine. Devoir fournir un justificatif, c'est

en permanence la peur d'être en défaut. Nous on veut sortir du « tout caritatif » pour ça, parce que c'est stigmatisant. On veut que ce soit ouvert à tout le monde [...] Et puis c'est insupportable de demander aux gens ce qu'ils gagnent, où ils habitent. Ça aurait pu être exigé par les financeurs mais très honnêtement, je ne l'aurais pas fait, je ne veux pas savoir. »

« On est aussi face à des jeunes qui se racontent souvent dans des dispositifs où le récit n'est pas libre. Le discours est orienté en fonction de leur demande, de leur attente. Certains jeunes précisaient qu'ils avaient des discours « pré-réchauffés » à servir aux professionnels. Ce discours écran permet de contenter sans se raconter. Dans une étude conduite dans la Drôme, un jeune disait : « Quand j'ai eu 18 ans, je me suis dit « enfin c'est fini cette vie de merde, je vais plus avoir à raconter mon passé. » »

Mais finalement, nos travaux montrent que ce qui produit le plus de défiance vis-à-vis des institutions, c'est avant tout leur intransigeance vis-à-vis de l'utilisateur, alors qu'elles-mêmes ne tiennent pas toujours leurs engagements.

- **En cas d'erreur :**

« Là dernièrement, j'ai fait remonter quelque chose que m'a dit mon fils [placé en famille d'accueil] et on m'a dit « attention méfiez-vous votre fils a tendance à dire des mensonges ». Mais quand il parle de moi, on le croit sur paroles. »

« Quand on fait des erreurs, qu'est-ce qu'on se reçoit. Par contre, quand c'est la famille d'accueil, c'est pas grave, l'erreur est humaine et c'est vite entériné. »

- **Concernant la réactivité :**

« Date de la demande : ce monsieur a été reçu le 17 octobre 2014 (nous sommes le 25 mars 2015), son dossier est passé en commission et il a été orienté que la semaine dernière pour de l'hébergement chez nous. »

« J'ai dû attendre, la demande était en cours... Ils me parlaient de foyers d'urgence [...] Je pensais que j'avais le temps de me préparer, je me suis dit que j'allais venir dans une semaine. Mais en fait non, le lendemain il fallait venir, le plus tôt possible parce que y'a plusieurs demandes en cours. »

- **Dans l'accès aux droits**

« Les APL ont été suspendues, elles ont été rétablies. Et il s'est passé exactement la même chose cette année, elles ont été suspendues, sauf que quand j'ai rappelé en expliquant la même chose, et bien on m'a expliqué que non, que ça ne marchait pas comme ça, que l'année d'avant il y avait eu un couac, qu'elles ont été rétablies mais qu'elles ne devaient pas l'être. Là j'étais complètement dépitée, du coup j'ai laissé passer quelques jours et j'ai rappelé. Je suis tombée sur quelqu'un d'autre et là la réponse a été différente. [...] une semaine après j'avais les 1 000 € qu'ils nous devaient, je n'y croyais pas. C'est complètement dingue pour une même structure on a des discours différents d'un jour à un autre. Comme si ça n'avait pas de conséquences, [...] un détail pour eux peut avoir des conséquences énormes pour nous. Il y a des choses qui en découlent, il y a des familles, des personnes, des situations derrière qui sont gravement impactées. »

« Je ne sais jamais ce que je vais avoir comme ressources, s'il va y avoir des recalculs, des rappels, s'ils se sont trompés ou pas, s'il y a un problème dans le calcul de mes APL ou non, si je vais enfin avoir une aide pour le loyer que j'attends depuis des mois. »

→ Ces deux derniers points soulignent l'urgente nécessité de sortir de ce qu'une personne en situation de pauvreté appelle dans un groupe de travail « l'accès au droit au mérite ».

« Comment est-ce qu'on sait que ce qu'on dit va pas se retourner contre nous ? »

« [l'aide des assistantes sociales] est toujours accompagnée d'un jugement accusateur et inquisiteur donc je ne vais plus les voir. Je préfère avoir moins de droits que de me confronter sans cesse à des personnes comme ça. C'est un calvaire, au lieu de nous soutenir on nous culpabilise, c'est vrai mais c'est pas la peine de nous le rabâcher sans cesse. »

« Avec les travailleurs sociaux institutionnels, mine de rien, l'échange n'est jamais libre, c'est toujours pour avoir des informations, puis on est constamment jugé, donc rien n'est gratuit et sans arrière-pensées. »

« Cette nouvelle assignation à la responsabilité individuelle [...] recherche les causes psychologiques de la pauvreté, les vices potentiels dans le déploiement trop visible des misères. Ainsi semble résorbée l'injustice : on fait du précaire l'auteur de sa précarité. Cette recherche en paternité, oubliée des conditions sociales d'engendrement des actes, renforce le mépris social que les existences précaires subissent en permanence. Elle exprime la violence d'une normalité dégagée de toute complexité. »*

*Guillaume Leblanc, 2007, *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Seuil, p. 48.

« Nous sommes des pions sur le grand échiquier de la vie, mais nous ne sommes pas voués à l'échec. »

« Malgré ce qu'on est, des déçus, des détachés de la société, des pièces détachées de la société, on est des gens dignes. On a encore des valeurs, de la générosité ! »



Première partie

Être pauvre en Auvergne – Rhône-Alpes en 2016

Avant d'entrer au cœur des enjeux de pauvreté, dans la présentation d'analyses approfondies, de dispositifs, de démarches, de regards, etc., cette première partie propose de dresser un panorama du contexte socio-économique actuel. « *État des lieux des phénomènes de pauvretés, précarités, exclusions* », avons-nous coutume de nommer cet exercice dans nos précédents Dossiers. Ainsi, cet état des lieux est rédigé essentiellement à partir de statistiques régionales, au sens de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et ses douze départements. Cette partie doit être lue avec une certaine retenue ; à travers les statistiques présentées, ce sont les singularités de milliers de personnes dont il est question.

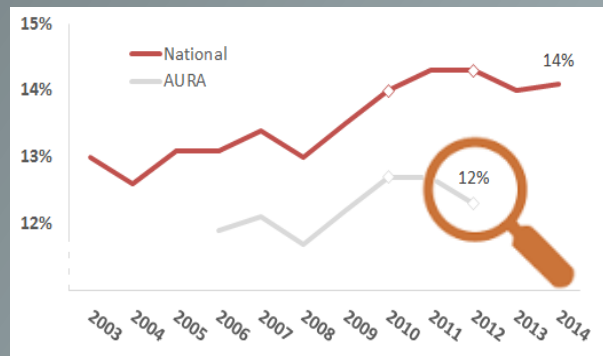
Dans cette édition 2016 du Dossier, nous avons fait le choix de présenter des articles synthétiques, sur les trois entrées traditionnelles de cette partie à la MRIE : ressources, emploi et logement. Chaque article présente un aperçu des principaux indicateurs ainsi qu'un texte prolongeant l'analyse de ces statistiques et ouvrant sur les messages essentiels. Un certain nombre d'indicateurs et de développements ne sont pas présentés cette année, et dans un souci de clarté, et parce que ces articles sont destinés à des non-spécialistes. Si l'on devait retenir un message sur le contexte socio-économique 2016, ce serait celui d'une globale « éclaircie » par rapport aux années antérieures, éclaircie qui ne semble pourtant pas encore profiter aux habitants en situation de pauvreté. Un mot enfin pour remercier les contributeurs de cette partie, professionnels sollicités spécifiquement pour ce travail et œuvrant à la Fapil, au Centre de Ressources Rhône-Alpes Auvergne (de la Caf), en préfectures et sous-préfectures, au régime social des indépendants, à la mutualité sociale agricole, à Pôle emploi et à la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat). Leur contribution nous permet de vous proposer des données dites « collectées par la MRIE », non disponibles sur Internet et pourtant parlantes.

La pauvreté monétaire en quelques chiffres

14,1 %
de personnes pauvres en 2014 en France

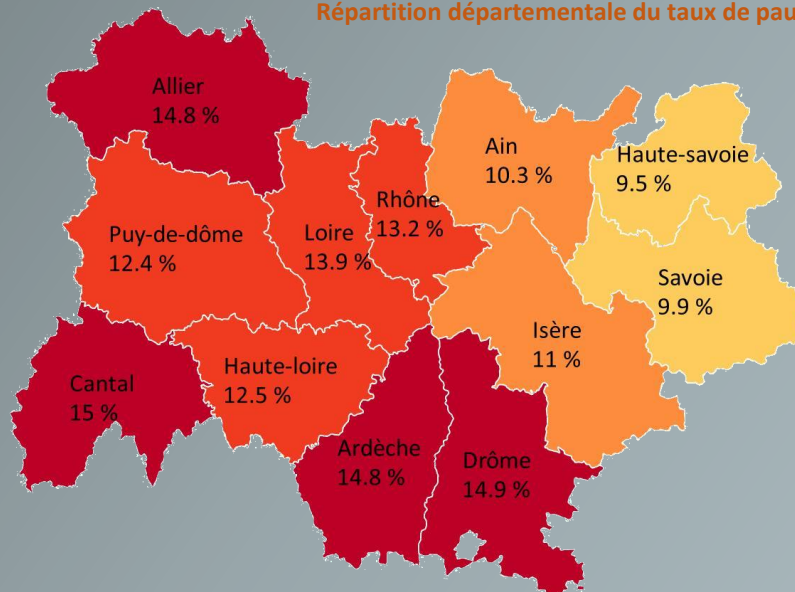
 < 1 008 €
 < 2 117 €
 < 1 310 €

Évolution du taux de pauvreté (Insee)



◇ Changement de méthode de calcul

Répartition départementale du taux de pauvreté (Insee)



Nombre de bénéficiaires des principaux minima sociaux en Auvergne – Rhône-Alpes à fin 2015

	Revenu de Solidarité Active	Allocation Adulte Handicapé	Minimum Vieillesse	Allocation Spécifique Solidarité	Allocation Temporaire d'Attente
Régime général	158 088	113 469	40 617	46 747	1 317
Régime des indépendants			1 078		
Régime agricole	2 899	3 284	3 995		
Total	160 987	116 753	45 690	46 747	1 317

Sources : Caf, MSA, RSI, Carsat, Pôle Emploi

▲ La MRIE collecte pour

24 109 dossiers de surendettement ont été déposés en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (Banque de France)

➔ **+ 2,3 %**
+ 25,1 %

par rapport à 2010
par rapport à 2008



La pauvreté monétaire en quelques mots

Ce premier article ouvre une première porte sur la pauvreté à partir d'une approche monétaire. Il s'agit donc d'interroger le nombre, les profils et situations rencontrées par les personnes entendues comme pauvres au sens statistique. Pour prolonger la réflexion sur les questions de pauvreté monétaire, nous vous renvoyons aux travaux de l'Insee, de l'Observatoire des inégalités, de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (Onpes) et d'associations qui rendent compte de leurs observations de terrain et sont citées dans les pages qui suivent.

Un taux de pauvreté qui suit un mouvement ascendant depuis 2008

L'indicateur le plus usité en ce qui concerne la pauvreté monétaire est celui du taux de pauvreté calculé par l'Insee. Cet indicateur propose une approche relative de la pauvreté, c'est-à-dire qu'il détermine la pauvreté au regard du revenu standard (médian⁴) de la population française. Sont considérés comme pauvres les habitants qui disposent de moins de 60 % de ce revenu. En 2014, le seuil s'établit à 1008 € par mois et par unité de consommation⁵. Au niveau national, 14,1 % des habitants sont en situation de pauvreté, c'est-à-dire disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté. 8,3 % de la population française connaît une situation de pauvreté durable, c'est-à-dire est pauvre trois années sur les quatre dernières.

Quelle évolution le taux de pauvreté connaît-il ? À long terme, l'augmentation du taux de pauvreté est évidente depuis 2008. Le contexte global n'est pas favorable, le niveau de vie de la population générale stagne depuis 2008. Ainsi, si la population générale voit ses revenus stagner depuis plusieurs années, la part de ceux qui « décrochent » augmente. L'Insee calcule d'autres niveaux de pauvreté amplifiée : le taux de pauvreté à 40 % et celui à 50 % du revenu médian. En 2014 toujours, 3,6 % de la population française perçoit moins de 672 € par mois et par unité de consommation (seuil à 40 %) et 8,1 % moins de 840 € (seuil à 50 %). Ces proportions suivent globalement les mêmes évolutions que le taux de pauvreté à 60 %, elles ont augmenté depuis 2008. En somme, les pauvres sont plus nombreux et plus pauvres aujourd'hui qu'en 2008.

Qui sont les ménages les plus concernés par la pauvreté monétaire ? Les tendances se poursuivent sur le sujet avec une sous exposition à la pauvreté pour les couples (avec ou sans enfants) et les retraités⁶ et, à l'inverse, une forte surexposition de la pauvreté pour les familles monoparentales dont le taux de pauvreté avoisine 36 % en 2014. Eu égard au statut professionnel, précisons que cette année l'Insee repère une hausse significative du taux de pauvreté pour les indépendants : 18,8 % en 2014 contre 17,9 % en 2013. Quant au sexe et à l'âge, les chiffres sont unanimes : la pauvreté est plus féminine que masculine (1,4 point d'écart entre les deux taux) et se concentre à la base de la pyramide des âges. Les enfants et les jeunes sont effectivement les premiers touchés par la pauvreté (de par les revenus faibles de leurs parents), puisqu'environ un jeune français sur cinq de 0 à 29 ans est considéré comme pauvre en 2014. Et cette tendance semble se renforcer et concerner d'autres pays.

Dans son étude sur « *les enfants de la récession* », l'Unicef dresse un panorama de la « récession » engagée en 2008 sur les enfants, à partir de l'analyse de la situation d'une quarantaine de pays développés⁷. « *Le nombre d'enfants ayant sombré dans la pauvreté pendant la récession dépasse de 2,6 millions le nombre d'enfants qui en sont sortis depuis 2008* ». Parmi les 41 pays étudiés, la France occupe la trentième position sur l'évolution de la pauvreté entre 2008 et 2012 (les premiers pays étant ceux pour lesquels la pauvreté a diminué). L'étude fait notamment état d'un nombre de jeunes NEET⁸ en forte hausse dans de nombreux pays et un sentiment d'insécurité et de stress croissant pour enfants et jeunes.



⁴ Le revenu médian partage la population en deux : la moitié dispose de moins et l'autre moitié de plus.

⁵ L'échelle des unités de consommation (UC) est la suivante : 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

⁶ Pour les retraités, l'Insee explique cette baisse débutée en 2011 par les revalorisations successives du minimum vieillesse et un niveau de pensions plus élevé pour les nouveaux retraités.

⁷ Pays de l'Union Européenne et/ou de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

⁸ « *Not in employment, education or training* », sans emploi, ne suivant pas d'études ni de formation.

P16
 P39
 P137
 P141
 P152
 P174
 P181
 P213
 P334
 P351
 P353
 P358

Comment le taux de pauvreté varie-t-il selon les territoires ? La région semble globalement avantagée si l'on en reste au taux de pauvreté Auvergne-Rhône-Alpes⁹. 12,3 % de la population, soit environ 950 000 habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient en situation de pauvreté financière. La carte met en évidence la surexposition à la pauvreté pour les territoires de l'ouest de la nouvelle région. Ce phénomène est net dans la typologie socio-économique des communes présentée page 300. La Politique de la Ville rappelle que les phénomènes de concentration de la pauvreté sont manifestes à une échelle plus fine. Sur les 140 quartiers Politique de la Ville de Rhône-Alpes, le taux de pauvreté dépasse, en moyenne, 40 % (et oscille entre 25 % et plus de 50 % selon les quartiers)¹⁰ : « *ce n'est donc pas la pauvreté en elle-même qui caractérise les ménages de ces quartiers, mais la concentration géographique de cette pauvreté, qui crée un environnement défavorable et un surcroît de difficultés pour les ménages, en particulier pour l'accès à l'emploi* ».

Un effet de précarisation confirmé par d'autres indicateurs de pauvreté...

Le taux de pauvreté calculé par l'Insee n'est pas le seul indicateur statistique de pauvreté monétaire, d'autres peuvent être analysés. Nous nous limiterons ici à l'analyse de deux dispositifs spécifiques aux personnes (très) pauvres : les minima sociaux et le surendettement.

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Dans ses tableaux, la Drees recense 8 minima sociaux¹¹ en vigueur actuellement. Ces personnes vivent avec des revenus faibles, pour la plupart bien en-deçà du seuil de pauvreté. Hors compléments de ressources éventuels (notamment dans le cadre de l'AAH), elles perçoivent des revenus compris entre 350 € et 800 € pour une personne seule. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente fortement depuis 2009 (de 2 % à 7 % chaque année)¹². En partie du fait de l'intégration des départements auvergnats dans les statistiques régionales, il ne nous est pas possible d'observer l'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux à l'échelle régionale. Par contre, les données glanées auprès de différentes administrations sur 5 minima sociaux permettent de déterminer que, fin 2014, au moins 371 000 foyers percevaient un minimum social en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le surendettement est caractéristique d'une entrée dans la pauvreté ou de son intensification. La Banque de France définit le surendettement comme suit : « *si vous ne parvenez plus, malgré vos efforts et de façon durable à rembourser vos mensualités de crédits et/ou plus généralement à faire face à vos dettes non professionnelles* »¹³. En Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national, le nombre de personnes ayant déposé un dossier de surendettement est en hausse depuis 2008, hausse cependant moins flagrante ces dernières années. Les situations budgétaires des personnes endettées sont particulièrement « embolisées », en atteste notamment la part importante de ménages endettés sollicitant les aides facultatives de CCAS (cf. p. 120). Dans son rapport 2015¹⁴, le Secours Catholique évoque le « cercle vicieux » du surendettement, alimenté par les frais des banques. Pour faire face à ces difficultés, le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale¹⁵ a mis en place le plafonnement des commissions bancaires et développe des actions de prévention contre le surendettement. Mais si des avancées sont bien engagées, le chantier est encore vaste.

... également par les observations et analyses des acteurs présents sur le terrain

En écho aux statistiques publiques, le premier message des acteurs qui œuvrent sur le terrain, particulièrement bien placés pour rendre compte de la précarité financière des populations, semble être celui de la paupérisation de la population, en nombre comme en nature des besoins. « *Les bénévoles assistent au quotidien à l'explosion des demandes d'aides* » indique le Secours Populaire sur son site internet en évoquant un « *raz-de-marée de la misère* ». Le questionnaire travaillé par le groupe « indicateurs d'alerte » envoyé aux acteurs en contact direct et régulier avec les personnes en situation de pauvreté en atteste (cf. p.154) : parmi les 400 répondants au questionnaire, 64 % des acteurs font part d'une augmentation de leurs sollicitations durant les deux dernières

⁹ Taux calculé à partir des données fiscales 2012.

¹⁰ Jakoubovitch S. et Gilbert A., 2016, « Les quartiers politique de la ville : jeunesse et précarité », Insee-Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°14.

¹¹ Le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), l'Allocation d'Insertion ou Allocation Temporaire d'Attente (AI ou ATA), l'Allocation Supplémentaire Vieillesse ou Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASV ou ASPA), l'Allocation Veuvage et l'Allocation Équivalent Retraite-remplacement ou l'Allocation Transitoire de Solidarité-remplacement (AER ou ATS).

¹² Variations calculées à partir des fichiers statistiques de la Drees.

¹³ Définition issue du site internet de la Banque de France.

¹⁴ Secours Catholique, 2015, « Statistiques d'accueil 2014 ».

¹⁵ Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 2016, « Bilan 2013-2015 et perspectives 2016-2017 », dossier de presse.

 P16
 P87
 P127
 P169
 P174
 P190
 P310
 P383

années et plus de 80 % disent rencontrer majoritairement des « *personnes fragiles qui peuvent basculer au moindre accident de parcours* » ou des « *personnes véritablement ancrées dans la pauvreté* ». Dans l'enquête sur le reste pour vivre (cf. p. 120), les CCAS évoquent des sollicitations, croissantes, qui concernent de plus en plus fréquemment des besoins de première nécessité et qui se chronicisent, souvent dans l'urgence. Ces observations reviennent, de façon récurrente, dans les propos d'autres acteurs interrogés.

Le second message concerne la typologie des personnes pauvres. Le visage de la pauvreté semble « brouillé » par un élargissement des populations touchées. Les banques alimentaires reviennent sur cet élargissement du public aidé avec près des deux tiers des personnes aidées depuis moins d'un an. Elles signalent que 4 millions de personnes, au niveau national, ont recours chaque année à l'aide alimentaire et rappellent que « *l'insécurité alimentaire pourrait concerner une population plus importante. On le sait, certaines personnes ont des réticences à solliciter une assistance* »¹⁶. À ce sujet, les CCAS interrogés dans l'enquête « reste pour vivre » confient rencontrer de plus en plus de personnes seules (notamment des pères) en difficultés financières suite à une séparation conjugale. Les jeunes sont ceux qui semblent les plus difficiles à atteindre, pourtant tout le monde s'accorde pour dire que beaucoup vivent d'importantes insécurités financières : « *la précarisation des plus jeunes est encore beaucoup plus forte et ceux-là n'ont droit à rien* » exposait un professionnel de CCAS. Si la garantie jeune semble avoir ouvert quelques espoirs à ce sujet, ses effets sont encore difficilement mesurables. Dans ce portrait de la population en difficultés monétaires, les associations témoignent également du caractère international du « visage » de la pauvreté. « *En 2015, le visage de la crise a de multiples facettes : crise des réfugiés, crise de l'Europe solidaire, crise environnementale, crise syrienne toujours. Il y a une vingtaine d'années, seuls les travailleurs humanitaires témoignaient de ces crises. Nous sommes désormais des millions, questionnés par une société civile qui s'organise en France comme sur les terrains internationaux* » expose Médecins du Monde dans son rapport moral 2015. Cette montée en charge de sollicitations alimentaires et financières provenant des populations étrangères arrivées en France récemment est confirmée par les statistiques d'accueil du Secours Catholique. En Auvergne-Rhône-Alpes, le Secours Catholique¹⁷ indique qu'il a rencontré davantage d'étrangers et notamment de demandeurs d'asile dans ses accueils en 2014 (plus que par le passé et plus qu'au niveau national). Ces derniers, souvent des hommes, cristallisent d'importantes difficultés financières et vivent dans des conditions particulièrement dégradées.

Cet élargissement des publics en difficultés financières conjugué au mouvement de précarisation semble peser sur les épaules des acteurs qui y sont confrontés quotidiennement. Nombre de témoignages rendent compte de leur sentiment d'impuissance face à certaines situations, et la frustration que celle-ci génère dans leur pratique professionnelle. Les trois quart des acteurs interrogés dans le questionnaire « indicateurs d'alerte » estiment que leur action n'est pas adaptée avec certains publics. Du côté des personnes concernées, les difficultés financières sont souvent surmontées par la solidarité familiale ou amicale, le recours à des pratiques illégales (notamment travail au noir) et tout simplement de la « débrouille » comme le disent les jeunes.

« Les trois quarts du temps on se débrouille tout seul. On essaie de se débrouiller tout seul sur ces trucs-là (*l'alimentation*), parce que je veux pas dépendre de... tu vois ? On fait énormément d'invendus, on essaie en tout cas. On essaie d'être à côté d'un supermarché pour pouvoir les faire et on récupère tellement de choses. »

En écho à ces pratiques, un dernier point important traverse les réflexions et travaux que nous avons menés ces dernières années : il s'agit du non recours et de l'invisibilisation de certains publics pourtant en difficultés pécuniaires, les deux phénomènes étant liés. C'est sur ce sujet que l'Onpes a lancé une étude¹⁸, portant plus précisément sur l'exclusion sociale des publics « invisibles ». L'étude conclut notamment à l'identification de 7 groupes de populations dits « invisibles » : les sans domicile stable (dont les hébergés chez des tiers), l'entourage familial des enfants placés ou en voie de l'être, les personnes logées présentant des troubles de la santé mentale, les sortants d'institutions (prison, aide sociale à l'enfance), les travailleurs indépendants pauvres, les personnes âgées pauvres et les personnes pauvres vivant en milieu rural. Ainsi, pour ces publics plus encore, il semble que de nouvelles formes d'aide et plus largement de collaborations sont à inventer. ■ ■

¹⁶ Rapport d'activité du réseau des Banques alimentaires, année 2015.

¹⁷ Secours Catholique, 2015, « Statistiques d'accueil 2014 – Analyses régionales ».

¹⁸ Baronnet J. et Faucheux-Leroy S., 2014, Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique, ONPES-FORS recherche sociale.



Jeunes

P17
 P21
 P82
 P126
 P153
 P276
 P282
 P285
 P372
 P388

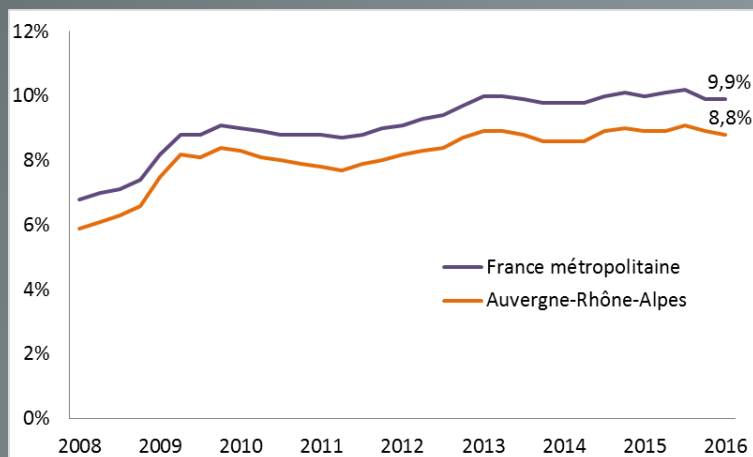


Accès aux droits

P17
 P26
 P56
 P64
 P68
 P88
 P93
 P95
 P113
 P120
 P144
 P148
 P190
 P265
 P289
 P318

La situation de l'emploi en quelques chiffres

Évolution du taux de chômage (Insee)



Taux de chômage départementaux au 1^{er} trimestre 2016 (Insee)

11,2 % dans la Drôme
 10,8 % en Ardèche
 10,7 % dans l'Allier
 10,1 % dans la Loire
 9,1 % dans le Rhône
 8,8 % dans le Puy-de-Dôme
 8,5 % en Isère
 8,4 % en Haute-Loire
 7,6 % en Savoie
 7,5 % en Haute-Savoie
 7,3 % dans l'Ain
 6,4 % dans le Cantal

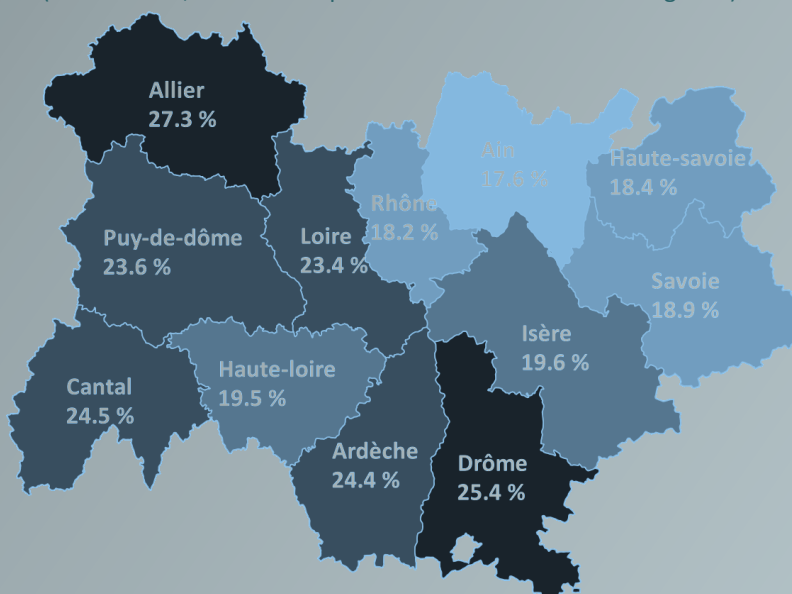
400 000

C'est le nombre de **demandeurs d'emploi, sans activité et tenus de rechercher un emploi** (catégorie A) à fin décembre 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (Pôle emploi) + 4,1 % par rapport à 2014

624 000

C'est le nombre de **demandeurs d'emploi, sans activité ou avec activité réduite tenus de rechercher un emploi** (catégories A, B et C) à fin décembre 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (Pôle emploi) + 6,2 % par rapport à 2014

Part des foyers de travailleurs allocataires à bas revenus en 2015 (données Caf, consolidées par le Centre de Ressources Régional)



Dispositifs d'insertion dans l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 (Insee) =

91 460 contrats aidés + 8 900 TPE jeunes apprentis + 2 600 contrats de génération + 4 000 garanties jeunes + exonérations sociales et patronales (la moitié des salariés)

La situation de l'emploi en quelques mots

Ce deuxième article concerne la situation de l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes. L'emploi entendu comme un acte régi par un cadre institutionnel et défini par la loi, dans lequel s'exerce un travail salarié ou indépendant, que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand. Or, nombre de nos travaux montrent combien cette forme de travail n'est pas la seule permettant l'accès à une rémunération, d'autres pratiques sont parfois mises à profit pour « boucler les fins de mois », « sortir la tête de l'eau » ou encore « survivre » pour reprendre les termes régulièrement évoqués par professionnels et habitants. Par exemple, l'étude sur les jeunes dits en errance¹⁹ ou encore celle sur l'utilité sociale de l'insertion (p.362), rappellent également combien l'accès à l'emploi (et/ou au travail) est source d'existence sociale, de reconnaissance et parfois, quand les conditions le permettent, source de réalisation de soi.

Chômage et demande d'emploi : une accalmie encore timidement visible dans les statistiques

Pour une fois depuis des années, le mot utilisé pour qualifier, globalement, la situation du marché de l'emploi ne sera pas « dégradation ». Le bilan économique des années 2014 et surtout 2015 et 2016 est plutôt favorable. Le Directeur de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes va jusqu'à évoquer une « reprise économique » pour 2015²⁰. Dans ce panorama national, la situation d'Auvergne-Rhône-Alpes est avantagée : « le principal atout de la nouvelle région, deuxième de France par la taille et dans les toutes premières pour le dynamisme économique, est la diversité de son tissu économique. L'industrie, les services métropolitains, l'économie résidentielle et touristique, l'agriculture et l'agroalimentaire, très présents dans la région, se renforcent mutuellement » poursuit-il. La synthèse régionale 2015 de l'Insee met effectivement en avant : des exportations en hausse, des signes de reprise dans les transports, un nouveau rebond de la fréquentation touristique, le développement des énergies renouvelables et des créations d'entreprises moins nombreuses mais des défaillances moins fréquentes. Seuls bémols au tableau de l'activité économique : les difficultés persistantes dans la construction et une année sèche et chaude qui pénalise l'agriculture.

Pourtant, cette embellie se traduit timidement dans les statistiques de chômage ou de demande d'emploi. En ce qui concerne le taux de chômage, la tendance est davantage à la stabilisation qu'à la baisse (cf. graphique p.18). Du côté de la demande d'emploi, en 2015, Pôle emploi indique que le nombre de demandeurs d'emploi a continué d'augmenter sur la région²¹, certes à un rythme moins élevé que sur 2014 et « en même temps que la population active ». Somme toute, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A²² reste près de deux fois supérieur à celui de 2008 (alors de 211 000 en début d'année). L'augmentation est plus forte pour les personnes de 50 ans et plus (+ 9,2 % en un an) et surtout pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (+ 11,4 %). À ce sujet, Pôle emploi indique que cette tendance n'est pas uniquement valable sur 2015, elle s'installe de plus en plus. Face à cette évolution, un plan de lutte contre le chômage de longue durée a été mis en place début 2015, certaines mesures rejoignent celles du plan sénior, les deux populations étant imbriquées. Au-delà de ces dispositifs, une expérimentation territoriale « Territoires zéro chômeur » propose une autre façon d'envisager la lutte contre le chômage de longue durée ; un article porte spécifiquement sur ce sujet (cf. p. 356).

Géographiquement, les territoires les plus impactés par la hausse du nombre de demandeurs d'emploi sont situés en Isère, au nord de l'Ardèche, à l'est de la Drôme (dans la zone territoriale emploi-formation de la Vallée de la Drôme) entre le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire ainsi qu'aux frontières de la Suisse. Ce ne sont pas nécessairement dans ces territoires que le chômage semble le plus installé, exception faite de l'Ardèche et la Drôme que l'on retrouve sur les deux tableaux. En effet, la lecture du taux de chômage départemental rend compte de territoires impactés différemment : au premier trimestre 2016, le taux de chômage dépasse 10 % dans l'Allier, l'Ardèche, la Loire et surtout la Drôme alors qu'il n'excède pas 8 % dans l'Ain, le Cantal et les deux Savoie.

Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, certaines personnes par exemple souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage. Selon l'Insee, au deuxième trimestre 2016,

¹⁹ Cf. des extraits de cette étude p.388.

²⁰ Insee, 2016, « Le bilan économique. La reprise économique s'amorce en 2015 », Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes n°3.

²¹ Pôle emploi, 2016, « Les demandeurs d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 », Éclairages et synthèse n°1.

²² Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi.

le nombre de personnes aux frontières de l'emploi et du chômage est de 1,5 millions au niveau national, un chiffre globalement en hausse depuis 2009 et actuellement à son niveau maximum. Un travail inter-partenarial mené sur l'ancienne région Rhône-Alpes en 2014 a permis de mettre à jour des données locales²³. Leur travail se base sur l'analyse de la situation pour l'année 2010. En 2010 donc, 81 000 personnes étaient concernées par le halo du chômage en Rhône-Alpes ; 27 000 sont comptabilisées comme découragées et 54 000 comme empêchées. D'autres travaux menés sur la quantification des personnes « en insertion professionnelle » pourraient être cités. C'est le cas notamment du baromètre de l'insertion, résultant d'une démarche inter-partenariale menée par l'Observatoire emploi, insertion, cohésion sociale (Opale) de l'agence d'urbanisme de Lyon. Ce dernier²⁴ évalue que sur dix actifs, sept sont principalement en activité, une est demandeur d'emploi considéré proche de l'emploi car ne rencontrant à priori pas de difficultés particulières pour accéder à l'emploi et deux sont en demande ou en cours d'insertion professionnelle. Parmi ces deux personnes bien souvent durablement éloignées du marché du travail, une seule est inscrite à Pôle emploi.

À noter aussi que la raréfaction des offres d'emploi exclut plus encore les personnes les moins qualifiées ; soit les emplois qu'elles pourraient occuper le sont par des personnes plus qualifiées (surqualifiées donc pour l'emploi occupé), soit ces emplois disparaissent simplement. La synthèse présentée en p. 328 fait état de ce processus au cœur du territoire d'Andrézieux-Bouthéon.

La persistance du travail précaire et de la pauvreté laborieuse

Après l'accès à l'emploi, se pose la question de sa pérennité et de sa rémunération. Parmi les nouveaux contrats, les contrats courts sont majoritaires. Si le nombre de déclarations préalables à l'embauche a augmenté entre fin 2014 et fin 2015²⁵, les intentions concernent très majoritairement des CDD, et des CDD de moins d'un mois. Au quatrième trimestre 2015, ces derniers représentent 66 % des intentions d'embauches dans l'ex région Rhône-Alpes, et 73 % de celles de l'ex Auvergne. Les CDI représentent respectivement 14 % et 11 % des intentions d'embauche, part en hausse dans l'ex-Rhône-Alpes mais en baisse dans l'ex-Auvergne. Les offres collectées par Pôle Emploi indiquent également une hausse du nombre total d'offres en Auvergne-Rhône-Alpes entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, mais, là encore, l'évolution est moins marquée pour les offres durables que pour les offres non durables²⁶. Ainsi, si la situation du marché de l'emploi semble s'améliorer, les contrats proposés donnent souvent accès à des emplois temporaires.

Ce constat est renforcé par les chiffres du temps partiel subi. Au niveau national, 6,7 %²⁷ des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi, proportion globalement en hausse depuis 2010. Au niveau Rhône-Alpes, les travaux menés sur l'année 2010 ont estimé à 149 000 le nombre de salariés en sous-emploi, soit 6 % des actifs²⁸.

Au-delà du sous-emploi et des contrats de courtes durées, d'autres formes d'emplois sont souvent considérées comme « précaires », parce que peu rémunératrices ou éphémères. C'est le cas des services à la personne qui représentent selon une étude de 2013 de l'Insee : 5,8 % de l'emploi salarié de l'ex Auvergne et 4,2 % de celui de l'ex Rhône-Alpes²⁹. C'est le cas également des emplois saisonniers largement présents sur la région. Selon Pôle emploi, l'ex région Rhône-Alpes était celle qui devait recruter le plus de saisonniers sur l'année 2015. Les prévisions avançaient 91 300 emplois saisonniers³⁰. Les territoires les plus concernés sont les zones de montagnes (notamment Savoyardes) et le sud de la région (Ardèche et Drôme). Quant aux conditions de travail des saisonniers rhônalpins, elles sont plus précaires en été qu'en hiver : plus souvent à temps complet, ces derniers bénéficient par ailleurs d'une rémunération plus élevée et d'une durée moyenne de leur saison d'un mois supplémentaire³¹. Concernant les saisonniers d'été, une professionnelle de la MSA Ardèche-Drôme-Loire nous rappelait « l'effet domino » induit par une année difficile dans la filière agricole. Dans ce genre de situation, les travailleurs saisonniers et un ensemble de sous-traitants sont fortement pénalisés. Plus encore, en ce qui concerne les saisonniers, l'absence de contrat de travail suppose dans bien des cas une impossibilité à prétendre à l'allocation chômage. Enfin, d'autres professionnels signalent que les emplois saisonniers sont de plus en plus

²³ Direccte Insee et Pôle emploi Rhône-Alpes, 2014, « Halo du chômage et sous-emploi en Rhône-Alpes ».

²⁴ Caroline Testut Simeu, 2015, « L'offre d'emploi repart à la hausse dans le Grand Lyon », Opale, p.19.

²⁵ Source : ACOSS-URSSAF, 4^{ème} trimestre 2015, données CVS issues de : Direccte, 2016, « Note de vigilance trimestrielle en Auvergne-Rhône-Alpes – Premier trimestre 2016 ».

²⁶ Statistiques Direccte et Pôle Emploi (issues du même article). Évolution de 12,3 % pour les offres durables et de 16,3 % pour les offres non durables.

²⁷ Statistique de l'Insee portant sur le deuxième trimestre 2016.

²⁸ Direccte Insee et Pôle emploi Rhône-Alpes, 2014, « Halo du chômage et sous-emploi en Rhône-Alpes ».

²⁹ Yohan Baillieux, Gaëlle Chaillot, Isabelle Benoteau, 2013, « Les services à la personne », Insee Première n°1461.

³⁰ Pôle emploi, 28/04/2015, « 700 000 : le nombre d'emplois saisonniers ».

³¹ Caroline Anguier, Henri Lavergne, « Tourisme en Rhône-Alpes : deux fois plus d'emplois saisonniers l'hiver que l'été », La Lettre Analyse n°198.

souvent occupés par des intérimaires ou de la main d'œuvre étrangère (cf. p.328), faute de trouver de l'emploi dans d'autres secteurs. Ce faisant, les saisonniers « habituels » peuvent devenir de seconds choix pour les employeurs.

Conséquence de l'existence de ces emplois « précaires » mais pas seulement, les situations de pauvreté au travail se perpétuent. La pauvreté laborieuse est la résultante de deux facteurs qui souvent, se conjuguent : un travail peu rémunérateur (du fait du taux horaire, d'une activité partielle ou temporaire) et un nombre important de personnes à nourrir dans le ménage. Les statistiques sur ce sujet sont diverses et difficilement comparables dans le temps³², pour autant les études semblent s'accorder sur le fait que ce phénomène se maintient³³. Depuis près de dix ans, le Centre de Ressources Rhône-Alpes Auvergne fournit à la MRJE des données précieuses sur le sujet (cf. carte p.18). Les données extraites par ce biais concernent l'ensemble des allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes présents tout au long de l'année 2015. Le seuil utilisé est celui des bas revenus, applicable sur les données au 31 décembre 2015. Il s'établit à 1 048 € par mois et par unité de consommation. Est donc considéré comme foyer travailleur pauvre tout foyer dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenu et dont au moins l'un des membres (allocataire ou conjoint éventuel) exerce un emploi sur tout ou une partie de l'année. En 2015, ce sont près de 145 000 foyers allocataires de la région qui sont en situation de pauvreté au travail, soit 20,4 % des foyers allocataires où au moins un adulte travaille. Il n'est pas possible de comparer ce résultat à ceux enregistrés les années précédentes³⁴. La comparaison départementale rend compte, quant à elle, d'une forte variation du taux. Ce dernier passe de 17,6 % dans l'Ain à 27,3 % dans l'Allier ; les départements les plus touchés par la pauvreté laborieuse étant précisément ceux où la pauvreté monétaire est la plus marquée. Le portrait type du travailleur pauvre ne change pas. Les couples avec enfants et familles monoparentales sont majoritaires et représentent respectivement 42 % et 33 % de l'ensemble des foyers de travailleurs pauvres. Quant à leur présence sur le marché de l'emploi, 7 allocataires travailleurs pauvres sur 10 exercent une activité tout au long de l'année, preuve que l'emploi ne protège pas de la pauvreté.

Des dispositifs d'insertion par l'emploi qui se développent

Dans les dispositifs d'insertion par l'emploi, plusieurs outils pourraient être évoqués dont celui de la formation, atout essentiel dans le parcours de l'emploi des actifs mais encore peu utilisé par les moins diplômés. Ce sont surtout les politiques de l'emploi qui constituent le champ de l'insertion par l'emploi. Ces dispositifs ciblent de plus en plus prioritairement les jeunes et proposent des contenus de plus en plus encadrant dans une optique de consolidation du retour à l'emploi. Les principaux dispositifs composent les contrats aidés : contrats d'apprentissage du secteur privé, Contrat Unique d'Insertion ou Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), emplois d'avenir et Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS). En 2015, tout confondu ce sont un peu plus de 91 000 contrats aidés qui ont été signés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 4 % de moins qu'en 2014³⁵. Plus proche de l'emploi « classique », les contrats de génération, permettant le recrutement d'un jeune en CDI et associé au maintien ou à l'embauche d'un salarié âgé afin de favoriser la transmission des compétences, ont concerné 2 600 contrats en 2015 (contre 3 000 en 2014). L'année 2015 a également vu la création de l'aide « TPE jeunes apprentis » favorisant l'embauche des jeunes apprentis par les très petites entreprises : 8 900 contrats ont été éligibles à cette aide sur les 6 derniers mois de l'année. Enfin, la garantie jeune est une mesure destinée aux jeunes en situation de grande précarité qui ne sont ni étudiants, ni salariés et qui ne vivent pas chez leurs parents. Le but est de les accompagner via les missions locales en vue d'acquérir des expériences professionnelles, en échange d'une garantie de ressources (460 € par mois). En 2015, 4 000 jeunes en ont bénéficié (contre 1 000 en 2014). 2016 sera une année d'extension du dispositif avant sa généralisation en 2017. ■ ■



³² L'Insee ne fournit pas de série statistique avec des données comparables dans le temps sur le sujet.

³³ Voir notamment l'article : Centre d'observation de la société, 30 mai 2016, « La pauvreté laborieuse se stabilise ».

³⁴ Depuis la réforme des allocations familiales entrée en vigueur en juillet 2015, la Caf dispose d'information sur les revenus pour toutes les familles d'au moins deux enfants. Le taux a donc pu être calculé sur une plus grande population. Or, la population dont on ne connaissait pas les revenus auparavant se compose majoritairement de foyers dont les revenus dépassent le seuil de pauvreté. Ceci a donc entraîné une baisse « mécanique » du taux de foyers travailleurs pauvres, taux désormais plus proche de la réalité.

³⁵ Insee, 2016, « Le bilan économique. La reprise économique s'amorce en 2015 », Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes n°3.

Les situations de logement, hébergement en quelques chiffres

Offre de logements aux loyers modérés en Auvergne-Rhône-Alpes, *a minima* :

512 000 logements sociaux offerts à la location au 1/1/2015 (Dreal)

6 000 logements gérés en médiation locative en 2016 (Fapil)

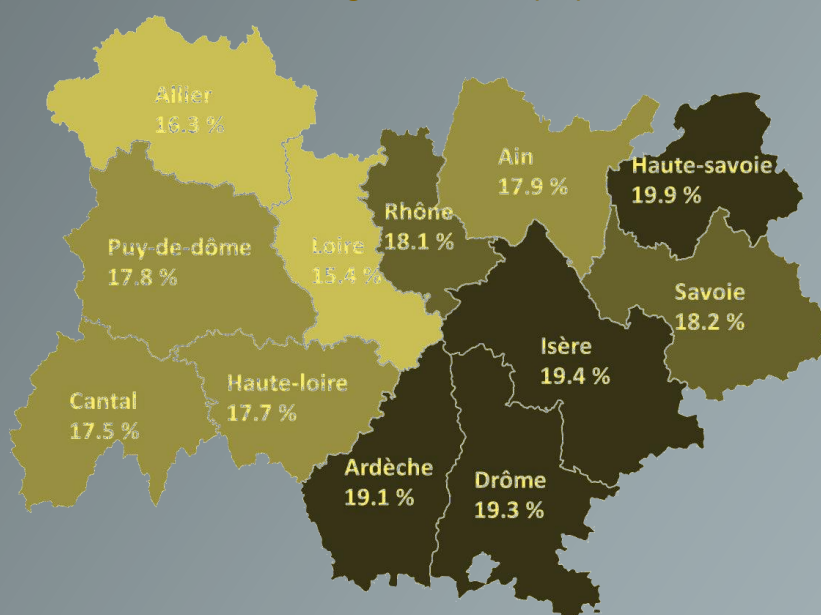
1 500 places en résidence sociale au 1/1/2016 (CRHH)

Demande de logements aux loyers modérés



Manque de données régionales et locales fiables

Le taux d'effort « net » médian des allocataires d'une aide au logement en 2014 (Caf)



12,1 millions
C'est le nombre de personnes mal logées ou fragilisées par rapport au logement en France, selon la Fondation Abbé Pierre.

Statistiques départementales sur les expulsions locatives en 2015 (préfectures, sous-préfectures et DDCSPP)

	Assignations	Commandements de quitter les lieux	Demandes de concours de la force publique	Décisions accordant le concours de la force publique	Interventions effectuées par la force publique
Ain	864	599	327	190	Non disponible
Ardèche	413	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Drôme	905	517	303	198	79
Isère	2129	1245	779	656	303
Loire	1253	708	477	394	135
Rhône	4655	2769	1906	1534	280
Savoie	627	393	219	140	65
Haute-Savoie	1384	676	558	292	Non disponible
Total (partiel) Rhône-Alpes	12230	6907	4569	3404	862
Allier	492	258	120	83	16
Haute-Loire (2 sous-préfectures sur 3)	97	48	23	10	Non disponible
Puy-de-dôme	746	447	306	240	4

▲ La MRIE collecte pour vous

Offre d'hébergement au 1/1/2016 en Auvergne-Rhône-Alpes :

8 750 places en hébergement d'urgence ou d'insertion (CRHH)

3 000 places hivernales mobilisables (CRHH)

Demandes/besoins d'hébergement :



Manque de données régionales et locales fiables

Les situations de logement et hébergement en quelques mots

Cet article s'intéresse aux enjeux d'habitat vécus par les populations en difficultés financières. Il s'articule autour de trois sujets : l'offre existante en matière de logements accessibles, les difficultés de coûts et de qualité de ces derniers et les situations de non-logement des populations les plus précarisées. Comme chaque année, nous renvoyons les lecteurs au rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre. À noter que depuis quelques années, la fondation rédige un « éclairage régional » dans lequel de nombreuses statistiques sont présentées. En introduction, notons les difficultés du débat public souvent dominé par des réactions de rejet et de fermeture à l'autre, rendant difficile toute action visant à faire progresser les situations, tant concernant le logement que l'hébergement (contestation des permis de construire, limite d'accueil des migrants, relogement des personnes expulsées, etc.).



Un parc de logements accessibles bien en-deçà des besoins

Lorsque l'on évoque le parc de logements accessibles aux personnes en situation de pauvreté, deux types de parcs sont ciblés : le parc locatif social, le plus conséquent et le parc locatif privé à vocation sociale qui se développe timidement.

Le parc locatif social en Auvergne-Rhône-Alpes propose 16 logements sociaux pour 100 ménages³⁶ début 2015, soit un peu moins qu'au niveau national (17 %). En nombre, cela correspond à 512 000 logements sociaux offerts à la location. Face à la demande, ce stock de logements est faible. La Fondation Abbé Pierre fait état de 186 000 demandeurs en attente au 1^{er} janvier 2015³⁷. Or, sur l'année 2014, le parc social régional compte 8 000 logements supplémentaires³⁸, par ailleurs 54 000 logements se sont libérés (les locataires ayant quitté le logement). Somme toute donc, le nombre de demandeurs en attente est trois fois supérieur au nombre de logements sociaux qui ont été (re)mis sur le marché au cours de l'année. Un point sur les décisions de financement de logements sociaux, c'est-à-dire les chantiers prévus une année donnée. Si le nombre de logements sociaux financés se stabilise ces dernières années autour de 12 000 unités pour les 8 départements rhônalpins³⁹, les processus de construction de nouveaux logements sociaux sont lents (il faut compter environ 3 à 4 ans entre le financement du logement et sa mise en service), n'aboutissent pas tous et concernent encore, massivement, les logements sociaux les plus chers. La Fondation Abbé Pierre évoque une part de « vrais logements sociaux » financés en baisse en 2015⁴⁰. Pour ce qui est de la densité du parc locatif social, elle est très variable selon les territoires. Ce sont les agglomérations et territoires du nord-est d'Auvergne-Rhône-Alpes qui semblent les plus fortement équipés. La vacance dite « structurelle » des logements sociaux est également intéressante à analyser à l'échelle des territoires. Elle correspond à l'inutilisation d'un logement social pendant plus de trois mois. En moyenne en 2014, la vacance structurelle a concerné 2 % des logements sociaux d'Auvergne-Rhône-Alpes. La densité du parc locatif social comparée à la vacance structurelle rend compte de territoires suréquipés en logements sociaux, par exemple l'EPCI de Montluçon et plusieurs EPCI du sud de la Savoie ; d'autres apparaissent à l'inverse sous-équipés, c'est le cas de plusieurs EPCI situées dans la Drôme aux abords de Die.

Intéressons-nous à présent aux logements accessibles à la location pour les personnes en difficultés financières dans le parc privé. Certains logements du parc privé proposent des loyers modérés (donc plafonnés). L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) développe l'offre de loyers maîtrisés par le conventionnement, proposé en contrepartie du financement de travaux ou d'avantages fiscaux. Ces dernières années, environ 300 à 400 nouveaux logements sont conventionnés par l'Anah, un volume bien inférieur à ce qui a pu se pratiquer dans les années 2000. Le conventionnement représente une faible part des subventions versées par l'Anah, qui oriente

³⁶ Toutes les statistiques présentées sur le parc locatif social sont issues de l'article : Pothier Y. Dreal, 2016, « Le parc locatif social en Auvergne-Rhône-Alpes – Situation au 1^{er} janvier 2015 », Les Analyses n° 20.

³⁷ La Fondation Abbé Pierre précise toutefois que, parmi ces demandeurs, certains sont déjà logés (environ 40 % sont en demande de mutation à l'intérieur même du parc).

³⁸ Correspond au nombre de logements nouvellement mis en service (11 300, construits ou acquis) moins le nombre de logements sortis du parc locatif social (3 300, démolis, restructurés ou vendus) sur l'ensemble du parc Auvergne-Rhône-Alpes.

³⁹ En Rhône-Alpes, le nombre de logements sociaux financés en 2015 est de 12 099 logements, soit un chiffre équivalent à 2013 et 2014 mais inférieur à ceux de 2009 à 2012.

⁴⁰ Les logements financés en PLUS et PLAI ne sont que 8 200 en Rhône-Alpes en 2015, contre 9 000 en 2014 et 2013 et plus de 10 500 en 2012 et 2011.

de plus en plus ses aides en direction des propriétaires occupants. Combien de logements du parc privé régional proposent des loyers maîtrisés ? La Fapil Auvergne-Rhône-Alpes, Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement, nous explique que les logements du parc privé proposant des loyers maîtrisés peuvent être gérés par une association en médiation locative. La médiation permet de sécuriser la relation locataire-bailleur et encourage les bailleurs à louer leur logement à des ménages en difficulté. Tous types de financements confondus, la médiation locative concerne environ 6 000 logements en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016⁴¹, auxquels il est possible d'ajouter les 1 500 places en résidences sociales. Pour rendre compte de l'ensemble des logements proposant des loyers maîtrisés il faudrait ajouter ceux directement gérés par les propriétaires, qui concernent toutefois une faible part de la production actuelle de logements à loyers maîtrisés. Ainsi, la part des logements accessibles aux ménages modestes est faible dans le parc privé. Elle l'est d'autant plus au regard de la forte présence de ces ménages dans le parc privé qui a pourtant peu vocation à accueillir ces publics. Ces derniers se répartissent à peu près équitablement sur les trois types de statuts d'occupation de logement : un tiers sont propriétaires occupants, un autre tiers vit dans un logement social et un dernier tiers sont locataires dans le parc privé (part deux fois supérieure pour le Cantal, la Haute-Loire et l'Ardèche)⁴².

Qu'en est-il des ménages propriétaires ? Le statut de propriétaire n'est pas toujours un atout au regard de la qualité de vie. En 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes, 7 000 propriétaires occupants ont été aidés via un programme de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, de lutte contre la précarité énergétique (mesure fortement développée en 2015), une adaptation à la perte d'autonomie ou des mesures pour redresser une copropriété en difficulté. Parmi celles-ci, près de 90 % ont bénéficié aux ménages considérés comme « très modestes » par l'Anah ; d'autres restent sans solution.

Un coût du logement qui doit prendre en compte l'ensemble des frais qui y sont liés

Se posent ensuite les questions du coût et de l'entretien du logement. Avec un loyer moyen de 5,5 €/m² en 2015, le parc locatif social d'Auvergne-Rhône-Alpes arrive en troisième position derrière les régions Paca et Ile-de-France. Côté parc privé, en 2016, la source de données Clameur affiche des loyers de marché à 11,5 €/m² pour les anciens départements de Rhône-Alpes et 9 €/m² pour ceux de l'Auvergne⁴³. En 2016, les loyers ré-augmentent, après une année 2015 en légère décroissance pour l'ancienne région Rhône-Alpes. Ces moyennes régionales cachent toutefois d'importantes disparités, les bas loyers sont fréquemment observés dans les territoires en déprise socio-économique. À l'inverse, les montants maximum sont enregistrés aux abords de la Suisse et notamment dans le Genevois et le Pays de Gex (entre 15 et 16 €/m²).

Le coût du logement peut être calculé en fonction des ressources des personnes à travers le taux d'effort. Le taux d'effort correspond ici à la part des ressources consacrées au loyer, après déduction des aides au logement (cf. carte p. 22). Selon les départements, ce taux, calculé par la Caf pour les allocataires d'une aide au logement, oscille entre 15,4 % dans la Loire et près de 20 % dans la Haute-Savoie. La lecture départementale du taux d'effort rappelle que la précarité dans le logement peut à la fois traduire une pauvreté marquée de la population locale (ce qui doit être davantage le cas pour l'Ardèche et la Drôme), et/ou un coût élevé des loyers (ce qui doit être davantage le cas pour la Haute-Savoie).

Mais cet indicateur serait largement supérieur si on incluait les charges du logement : charges locatives (ou de copropriété), coût des fluides et pourquoi pas les déplacements. En ce qui concerne le coût des fluides, de nombreux travaux s'intéressent désormais à la précarité énergétique. Cette dernière résulte de trois facteurs : l'augmentation des coûts de l'énergie, des revenus précaires et un habitat dégradé. Pour ce qui est des déplacements, la notion de vulnérabilité aux coûts de la mobilité tend à se préciser, mais reste encore floue. Une étude réalisée sur le sujet⁴⁴ évalue à près de 400 000 le nombre d'habitants vulnérables aux coûts de la mobilité sur l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Étienne (soit 20 % de la population de l'aire). Parmi ceux-ci, 210 000 sont dits « vulnérables modestes ». Les auteurs insistent sur le fait que les transports publics, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, sont une alternative possible pour une très faible part des habitants vulnérables aux coûts de la mobilité (seulement 3 000). D'autres alternatives sont donc à imaginer. La vulnérabilité énergétique vue dans

⁴¹ Statistique intégrant les logements financés par l'État, ceux financés par d'autres et gérés par le réseau Fapil ou Soliha.

⁴² Statistiques présentées dans : Anah, « Mémento de l'habitat privé 2014 », p. 15. Les statistiques s'intéressent ici aux personnes pauvres selon le seuil à 50 % du revenu médian en 2011.

⁴³ Clameur, www.clameur.fr, mise à jour en août 2016.

⁴⁴ Journée organisée par le Préfet de la région Rhône-Alpes, Cerema et le Syndicat mixte des transports le 4 juin 2015 portant sur « Vulnérabilités des ménages de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Étienne ».

son ensemble (logement et déplacement) a fait l'objet d'une étude de l'Insee fin 2015 sur l'ancienne région Rhône-Alpes⁴⁵. Il en ressort qu'un quart des ménages rhônalpins sont en situation de vulnérabilité énergétique potentielle⁴⁶, en raison de difficultés à faire face aux dépenses de chauffage ou de carburant. Sans compter les effets liés aux territoires, « les deux formes de vulnérabilité (logement et déplacements) ne concernent souvent pas les mêmes personnes. La première touche prioritairement les retraités et les inactifs, tandis que la seconde est le fait de personnes actives, ouvriers et professions intermédiaires notamment ». Ainsi, pour réduire le coût du logement, des alternatives sont (encore) à réfléchir. La partie « Habiter » du dossier en présente une développant la cohabitation intergénérationnelle dans les territoires ruraux (cf. p. 82).

Un coût qui pèse sur la qualité du logement et la pérennité de l'occupation

Le manque de ressource et le(s) coût(s) du logement induisent fatalement un moindre entretien de ce dernier, un moindre chauffage, également l'accès à un logement de moindre qualité. La Fondation Abbé Pierre travaille des données précieuses sur le sujet au niveau national. En 2016, elle calcule que 2 900 000 personnes vivent dans des conditions de logement très difficiles (privation de confort et/ou surpeuplement accentué), 1 100 000 personnes occupent un logement dans une copropriété en difficulté, 4 300 000 personnes sont en situation de surpeuplement modéré et 3 600 000 personnes ont eu froid pour des raisons liées à la précarité énergétique. Des statistiques régionales sur le sujet ne sont pas encore accessibles. Ces situations d'insalubrité des logements et de mal logement en général peuvent revêtir des formes très diverses. Une contribution présentée p. 86 évoque les difficultés d'insalubrité rencontrées par certains agriculteurs et comment l'amélioration du logement permet de travailler d'autres formes de précarité vécues.

Du fait de la combinaison de tous ces risques, certains ménages risquent l'expulsion de leur logement. À l'origine d'une expulsion : une situation d'impayé de loyer qui dégénère, passant successivement par différentes étapes dont les dernières sont présentées dans le tableau p.22. Les statistiques régionales sur le sujet sont difficiles à travailler car elles nécessitent la sollicitation des préfetures et/ou sous-préfetures de chacun des douze départements. La quasi-totalité de ces dernières ont toutefois accepté de nous donner ces informations. Il ressort de l'analyse des chiffres communiqués qu'*a minima*, 882 ménages ont été expulsés de leur logement en 2015. Comparativement au nombre de ménages ayant reçu une assignation à quitter les lieux, ce nombre paraît faible puisqu'il correspond à peine à 7 % des assignations, possible preuve de l'importance des actions de prévention menées au long de la procédure d'expulsion ou du fait que les personnes quittent leur logement avant l'expulsion. La Fondation Abbé Pierre indique une hausse régulière des expulsions locatives entre 2001 et 2014 et précise que « le nombre de ménages expulsés et contraints de quitter leur logement est beaucoup plus important que ce qu'indiquent les données relatives aux seules expulsions manu militari. En effet, bon nombre de ménages quittent leur domicile sous la contrainte de la procédure ou la pression du propriétaire ou de l'huissier ». Concernant le processus conduisant à l'expulsion et ses suites, une contribution (p.100) apporte un éclairage à travers un parcours singulier. En outre, en collaboration avec la Fondation, nous avons travaillé les difficultés vécues par les ménages menacés d'expulsions (p. 103).

En matière de recours au Droit Au Logement Opposable (Dalo)⁴⁷, la Fondation Abbé Pierre évoque un nombre de ménages reconnus prioritaires et restant à reloger en augmentation. Au niveau régional, en 2015 ce sont 7 700 recours (logement et hébergement) qui ont été déposés dont seulement 1 500 ménages effectivement relogés⁴⁸. Neuf recours sur dix proviennent d'un habitant du Rhône, de l'Isère ou de la Haute-Savoie.

Quand l'hébergement ou la « débrouille » remplace le logement

Conséquence de ces difficultés d'accès et de maintien dans le logement, conséquence aussi des politiques d'asile et de l'actualité concernant les réfugiés, de la paupérisation d'une partie de la population et sans doute également de l'organisation même du secteur de l'hébergement, les situations d'hébergement et de non-logement perdurent. Début 2016, la région compte 8 750 places d'hébergement pérennes en urgence ou

⁴⁵ Serge Maury, Axel Gilbert, 2015, « La vulnérabilité énergétique plus répandue dans les territoires ruraux », Insee n°42.

⁴⁶ Ils sont considérés comme vulnérables énergétiquement s'ils consacrent plus de 8 % de leurs revenus pour se chauffer et/ou plus de 4,5 % de leurs revenus pour réaliser leurs déplacements contraints.

⁴⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2008, la loi sur le Droit au logement opposable (Dalo) permet à six catégories de ménages non logés ou mal logés de déposer un recours auprès des commissions de médiation installées dans chaque département.

⁴⁸ Chiffres communiqués par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement mis à jour en mars 2016.



insertion, auxquelles s'ajoutent 3 000 places d'hébergement hivernales⁴⁹. Face à ces hébergements disponibles, impossible toutefois d'évaluer finement l'ampleur de la population en demande. Les statistiques régionales sur ce sujet manquent fortement. Quelques éléments permettent cependant de rendre compte de l'inadéquation offre-demande en matière d'hébergement. Dans son baromètre de synthèse hivernale 2015-2016, la Fnars s'inquiète : « malgré une baisse des demandes (- 4 %) et des personnes demandeuses (- 4 %), le taux de non-attribution stagne à 57 % »⁵⁰. La situation est préoccupante dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. En juillet 2016, 5 des 6 départements de la région pour lesquels des données ont été recueillies par la Fnars sont parmi les plus mal classés au niveau national et affichent un taux de non-attribution supérieur à 80 % (l'Isère, le Rhône, la Loire, la Drôme et la Haute-Savoie). Cela signifie que moins d'une demande sur cinq formulée au 115 dans ces départements a abouti à un hébergement. La situation est préoccupante dans le Rhône où le taux de non-attribution a atteint 95 % au cœur de l'hiver selon la Fnars.

En plus de ces situations, il ne faut pas oublier les personnes ne recourant plus au 115 et structures d'hébergement, soit parce qu'elles ont perdu espoir d'y trouver une réponse, soit parce qu'elles ont trouvé une alternative (hébergement chez des tiers, squat, bidonvilles, camping, etc.). Aux yeux des pouvoirs publics, cette quête d'alternative amoindrit leur besoin urgent d'hébergement ou de logement alors qu'elle n'est qu'une traduction de leur expérience de sans domicile fixe, obligé de circuler entre des habitats précaires. En écho, les professionnels (comme les membres du CNAPUS⁵¹) et bénévoles, premiers témoins de ces situations, manifestent leur frustration, leur indignation et en appellent à la solidarité nationale. ■ ■

⁴⁹ Chiffres communiqués par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement mis à jour en mars 2016.

⁵⁰ Les statistiques communiquées par la Fnars sont issues de deux publications : Fnars, 2016, « Baromètre du 115 – Synthèse hivernale 2015-2016 » et Fnars, 2016, « Baromètre du 115 – Juillet 2016 ».

⁵¹ Coordination nationale des professionnels de l'urgence sociale qui comprend des mises en réseau locales comme par exemple le PUS dans le Rhône ou la Coordination départementale 43 des professionnels de l'urgence sociale en Haute-Loire.



Deuxième partie

Au-delà du logement, habiter quelque part

Chacun habite quelque part, c'est le parti-pris affiché ici, comme pour signifier la pluralité de l'habiter tout en rappelant son essence anthropologique. Mais comment, avec quels empêchements, quels étayages ? Habiter en situation de pauvreté, ça se traduit comment dans les faits ?

C'est ce qui est exploré au travers d'une multitude d'expériences et de points de vue. D'une part, les relations entre locataires du parc social et bailleurs qui croisent leurs réflexions. D'autre part, des scènes dans lesquelles s'exerce l'accompagnement à habiter sont mises à jour par les acteurs depuis les situations de vie à la rue en milieu urbain, de mises en péril du maintien dans un logement, de cohabitation ou encore d'accompagnement de propriétaires en zones rurales. Enfin, c'est l'habiter saisi par le droit qui apparaît : droit à habiter, droit au logement mais aussi un habiter malmené par les situations d'expulsion.

Les expériences dépliées dans la partie qui suit ne disent pas tout, mais, par fragments, elles rappellent que si chacun habite quelque part, même les plus en difficultés, ce n'est pas sans violence faite aux personnes. Ce n'est pas non plus sans la mobilisation d'un ensemble d'acteurs. Car, autre caractéristique de l'habiter dévoilée dans les expériences narrées par les acteurs, on n'habite jamais seul. Chacun habite quelque part, avec les autres.

Habiter : quels enjeux ?

Une réflexion croisée entre habitants locataires du parc social et bailleurs sociaux



P28
P39
P49
P53
P62
P70
P142
P175
P184
P201
P207
P213
P216
P224
P225
P238
P244
P269
P278
P356
P362

La MRIE n'est pas spécialiste des questions de précarités liées au logement, et d'autres assument cette fonction bien mieux qu'elle ne le ferait, la Fondation Abbé Pierre par exemple et un réseau associatif dense et actif. S'emparer de cette question impliquait donc pour la MRIE de le faire avec ses outils, et sous un angle un peu différent de ceux mobilisés par d'autres.

La volonté de la MRIE a été d'interroger la notion d'habiter, dans ce qu'elle signifie pour ceux qui habitent, locataires dans le parc social ou en attente de logement, comme dans ce qu'elle signifie pour ceux qui logent, les bailleurs sociaux.

Concrètement ici, il s'est agi d'animer une réflexion collective, par groupes de pairs, puis d'organiser la rencontre pour croiser les réflexions. Les groupes ont travaillé à partir des mêmes questionnements avec pour principe commun de construire une réflexion à partir de l'expérience vécue : pour ce faire, les mêmes outils d'animation ont été utilisés. Pour autant, chacun a investi les questions qu'il portait plus spécifiquement : certains points ont donc été plus approfondis par certains groupes que par d'autres. Ces groupes se sont retrouvés pour une demi-journée de réflexion partagée le 4 juillet 2016.

Quelques mots sur chaque groupe

Des membres des ALAc⁵²

Dans le cadre de son projet de soutien aux mobilisations collectives d'habitants à Villeurbanne, l'AVDL (Association Villeurbanaise pour le Droit au logement) a contribué depuis 2014 à la création d'un réseau d'associations de locataires du parc social, intitulé les ALAc (Associations de Locataires en Action). À travers ce réseau, animé par l'AVDL, les membres des ALAc échangent et se soutiennent afin de mieux se faire entendre par les bailleurs sociaux, de contribuer à l'amélioration des résidences de logements sociaux et de lutter contre les problèmes d'incivilité et de délinquance.

Des ménages soutenus par le Service Habiter de LAHSo⁵³



LAHSo est une structure associative lyonnaise regroupant un ensemble de services (plusieurs CHRS, un accueil de jour, un atelier et chantier d'insertion, une crèche, un hébergement d'urgence). Ces services comprennent aussi depuis 2010 le Service Habiter qui soutient des ménages vivant une situation locative chaotique ou inexistante.

Des participants aux activités du centre social Le Lavoir⁵⁴

Le centre social Le Lavoir d'Ambérieu-en-Bugey vise à lutter contre les systèmes qui produisent ou favorisent la discrimination, contre l'isolement, la précarité et développer des solidarités et du lien social, à œuvrer pour le renforcement de la démocratie locale et le développement de la citoyenneté, et à accompagner l'éducation et la famille. Il s'appuie sur la parole des habitants pour accompagner leurs projets et faciliter la mise en place d'actions ou d'ateliers correspondant à une de leurs demandes ou attentes. Ses activités se déroulent dans différents lieux répartis dans la ville voire dans l'espace public.

Des représentants des bailleurs sociaux⁵⁵

Six bailleurs se sont investis (Alliade, Lyon Métropole Habitat, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, Néolia et Actis) pour préparer la réunion de croisement : certains agissent en zone tendue au regard du logement, d'autres en zone rurale, et ce dans trois départements (Rhône principalement, mais aussi Loire et Isère). L'idée était de diversifier les points de vue et les pratiques.

Cet article reprend en les organisant ces éléments de réflexion sur la notion d'habiter. Pour la commodité de la lecture, les éléments apportés par les représentants des bailleurs sont indiqués par une bulle  et ceux apportés par les habitants sont notés dans une bulle . Bien que tous ne soient pas locataires, nous avons choisi de ne pas les désigner par le terme « habitants » par souci de clarté étant donné que les représentants des bailleurs se sont aussi exprimés en tant qu'habitants au cours de ce travail.

⁵² Les 24 mai, 6 juin, 20 juin 2016 – 6 participants.

⁵³ Les 8 et 22 juin 2016 – 6 participants.

⁵⁴ Le 27 juin 2016 – 8 participants.

⁵⁵ Le 27 mai et 17 juin 2016.

1. Habiter ça veut dire quoi ?

Dans cette première partie du travail, tous les participants aux groupes ont réfléchi en tant qu'habitant : pour moi en tant qu'habitant quelque part, habiter ça veut dire quoi ? (Cf. encadré p.54)

1. Habiter c'est être bien logé

► Avoir un logement

Habiter c'est avoir un logement : cette évidence n'a pourtant pas été soulignée systématiquement. Dans plusieurs groupes de travail, elle est restée implicite. Pour autant, certains habitants en précarité de logement rappellent avec force combien habiter c'est d'abord avoir un logement.

Locataires

Avoir ses propres clés et son nom sur la boîte aux lettres.

Être chez soi, même sur un matelas, malgré les travaux de rénovation dans l'appartement.

C'est la première fois que j'ai un appartement en France. J'ai mon nom sur la boîte aux lettres.

Nombreux sont ceux pour qui cette condition nécessaire est la seule possible : être logé, quel que soit le logement, qu'il corresponde à nos critères ou non.

Locataires

On prend ce qu'on nous donne. Sinon c'est 5 ans d'attente ou on ne t'en donne plus.

Le travail ou la santé sont les seuls critères qui permettent de refuser.

Pour beaucoup, être logé constitue déjà un défi. Cette priorité justifie de renoncer à la plupart de ses souhaits, ou envies, concernant ce logement « du moins dans un premier temps ». Un principe de réalité en quelque sorte, dicté avant tout par des considérations financières.

Locataires

Pour avoir ce qu'on veut, faut de l'argent.

Parfois ce qu'on obtient c'est déjà mieux que ce qu'on a.

Le bailleur refuse car il pense qu'on n'a pas les moyens. Mais il ne prend pas toujours en compte tous les revenus (comme la retraite complémentaire par exemple).

Pourtant, malgré ces renoncements, certains se trouvent finalement très bien dans leur logement, dans leur quartier

Locataires

J'ai été bien là où j'habitais, et pourtant ...bruits de motos, « guerres de territoire » entre gangs, un meurtre, risque de mauvais chemin pour ma fille, WC trop exigus, couloirs étroits, trafic de drogue, l'état des lieux s'est mal passé.

Sans doute, ces éléments de confort matériel absents ou limités ont été compensés par d'autres choses, comme cela semble le cas pour les bailleurs également. À la question « dans votre vie, la fois où vous vous êtes senti le mieux là où vous habitez, c'était quand ? », les participants du groupe des bailleurs racontent aussi des conditions de logement parfois loin de leur idéal.

Bailleurs

Mon premier appart, c'était mon plus petit appart. C'était un couloir avec le minimum essentiel.

Un appartement sans chauffage mais avec une cheminée et j'oubliais complètement le fait que je devais aller chercher le bois dans la cave et que j'habitais au quatrième sans ascenseur. J'ai invité la terre entière dans ce minuscule appart et c'était les meilleures soirées de tout le monde.

Le premier appartement qu'on a eu, c'était au quatrième sans ascenseur, c'était mal chauffé mais y'avait toutes les commodités dans le quartier, l'environnement était sympa.

Conjuguer confort moderne et (ré)confort discret

Les notions de confort moderne et de confort discret se chevauchent. Le confort moderne a longtemps été priorisé, il s'agit de la qualité du bâti, des installations, de l'accès aux fluides, ou encore du souci de la salubrité des habitats. Quant au confort discret, l'expression est de Viviane Claude, il n'est pas forcément appelé « confort », mais « au sens de réconfort, a existé bien avant que ne s'installent le confort du *home*, très *british*, le confort bourgeois ou le confort moderne ». Cette forme de confort, presque silencieuse « échappe à la réglementation et (souvent) jusqu'à l'observation » (Goubert, 1988, p.27), et dont nous avons pourtant une connaissance intime. Il est question de l'ensemble des « rapports sociaux non institutionnalisés » comme les « liens entre générations diverses, relations de voisinage, amour du bricolage, partage de parole autour d'une tasse de café ou bien à l'occasion de la promenade du chien... » (*Ibid.* p.27). Il est le supplément d'âme de l'habitat, celui qui opère la distinction entre l'être logé et l'habiter. ■

Références : Viviane Claude, 1986, *Le confort : production de normes et mentalités*, Ministère de l'urbanisme et du logement, Délégation à la recherche et l'innovation.
Goubert Jean-Pierre, 1988, *Du luxe au confort*, Paris, Belin.

► Avoir un logement de bonne qualité

Habiter, pour tous, cela signifie plus qu'être simplement logé. Habiter c'est vivre dans un logement de qualité. Cette qualité s'apprécie bien sûr au regard de chacun, pourtant quelques éléments semblent récurrents :

• La qualité du bâti :

Locataires

Être au rez-de-chaussée ou avoir un ascenseur qui fonctionne (quand on a des problèmes de santé).
Propre : ascenseur propre, pas de crottes de chiens, pas de poubelles sous les fenêtres laissées par des indéclicats.

Pas d'insalubrité, pas un appartement retapé à la hâte car ça ne dure pas.

Construction sans malfaçon - Chauffage fonctionnel - Propreté des parties communes.

Bailleurs

Tu peux choisir plus petit parce que y'a un jardin ou parce que le logement est bien fait.

• Avoir de l'espace :

Locataires

Avoir des pièces séparées, surtout la cuisine.

Avoir de l'Espace : aujourd'hui j'ai tout dans 15 m carrés, les habits sentent la cuisine.

Taille du logement adaptée à la taille de la famille et aux revenus.

Grand espace de vie à l'intérieur.

Bailleurs

Respecter l'intimité de l'autre - Pouvoir se retirer - Avoir chacun sa chambre.

• Être relié à l'extérieur

Locataires

Mobilité.

Bailleurs

Il y a 7 ans, j'ai privilégié plutôt un plus grand logement qui me plaisait à l'intérieur plutôt qu'un petit appartement mieux situé. Maintenant j'en ai marre des transports en commun et de prendre la voiture avec les bouchons. Je préfère un appartement moins bien mais dans un quartier que j'aime bien.

► Avoir un logement qu'on est libre d'utiliser comme bon nous semble

Enfin, être logé et avoir un logement de qualité ne suffisent pas à habiter. Habiter cela signifie aussi être libre d'utiliser son logement comme on le souhaite. Ce dernier élément semble une condition importante pour se sentir vraiment chez soi. Là encore, au-delà des spécificités individuelles, des récurrences apparaissent : la tranquillité, l'intimité et recevoir chez soi. Il est à noter que la tranquillité, le calme, sont des éléments soulignés particulièrement dans les groupes habitants alors que recevoir chez soi a été plus régulièrement cité dans le groupe des bailleurs.

• La tranquillité

Locataires

Pas les bruits des voisins qui me dérangent.

Sécurité. Tranquillité.

Bailleurs

Si je déménage aujourd'hui c'est que j'entends trop de bruit venant des voisins.

Le bruit c'est la première cause de plainte dans le voisinage; l'isolation phonique c'est ce qu'il y a de plus compliqué dans la construction. Donc aujourd'hui on est très attentifs à ça parce que c'est un problème technique qui est très difficile à résoudre. Ceux qui travaillent la nuit par exemple c'est super dur quand ils ont un voisin qui fait du bruit dans la journée.

• L'intimité

Locataires

L'isolement (positif).

Le libre arbitre : chez soi, on n'a pas à s'inquiéter de l'être et du paraître.

Dans ma bulle. Pas de comptes à rendre. Je suis seule avec moi.

Je retrouve mon intimité. Plus de rôle à jouer. Je suis casanier, tranquille chez moi. Je me sens libre. Je suis bien dans ma tête. Chez toi tu es à l'aise. Tu fais ce que tu veux. Être chez soi c'est important surtout quand on a connu la rue.

Locataires

Je suis chez moi, j'ai pas de permission à demander.

Avoir de l'espace ... J'ai un coin à moi, ma femme aussi

Bailleurs

Le logement permet de se ressourcer aussi alors qu'on a tendance à vouloir que les habitants sortent de leur logement.
Se créer son cocon.

- **Recevoir chez soi**

Locataires

C'est un plaisir de pouvoir recevoir aussi !

Bailleurs

C'était une colocation : on mangeait ensemble, sauf exception, on a vécu des moments de partage exceptionnels.
Pendant ces 6 mois, j'ai fait des trucs que j'avais jamais faits avant : jouer aux cartes, faire des nems pendant toute une journée !

- **Adapter le logement à ses besoins**

Bailleurs

Le logement a toujours évolué avec notre vie. On a toujours fait des travaux. En 27 ans, j'ai dormi dans toutes les pièces, ma chambre s'est déplacée au fur à mesure, on a fait plein de travaux parce qu'un enfant est arrivé, puis un deuxième puis un troisième.

Il semble pourtant que cette question de l'adaptation du logement à ses besoins soulève de nombreuses questions, en particulier quand ces besoins entrent en contradiction avec certaines normes, sociales ou de sécurité.

À plusieurs reprises dans le cadre de ses travaux, la MRE a relevé certains exemples qui illustrent les tensions induites parfois par cet enjeu de l'adaptation de son logement à ses besoins. Par exemple, dans les quartiers d'habitat social sans raccordement au gaz de ville, certaines familles installent des bouteilles de gaz sur leur balcon afin de pouvoir cuisiner comme elles ont appris à le faire. Cette pratique étant potentiellement dangereuse, elle est pourtant interdite par les bailleurs. Lors de la réunion de croisement du 4 juillet, cet exemple a été discuté laissant apparaître des contradictions :

Locataires

Ça c'est de l'adaptation au logement qu'on occupe.
Non, soit on accepte l'appart dans lequel on vit pour tel ou tel critère soit on le quitte. Mais dans tous les cas, on n'a pas à enfreindre les règles, c'est comme ça.
La personne qui attend depuis 5, 6 ans en centre-ville, elle va pas renoncer.
On prend le logement qu'on nous donne...

Bailleurs

C'est comme les paraboles, nous on se bat pour pas avoir de parabole et elles répondent quand même à un besoin, une demande. On essaie de les installer sur les toits mais y'a pas forcément toutes les chaînes donc on en voit qui réapparaissent, c'est une guerre perpétuelle parce que justement on n'arrive pas à trouver une solution ou à s'entendre sur les besoins ou l'évolution des besoins. La bouteille de gaz c'est flagrant et la parabole aussi.

Quand la réflexion sur l'habiter vient interroger la notion de « parcours résidentiel ».

Cette notion n'a pas été travaillée au cours de nos travaux. Pourtant, certains éléments présentés ici la questionnent directement.

Bailleurs

Là où on a été le mieux, ce n'est pas forcément là où on vit aujourd'hui. Le parcours résidentiel finalement...

Locataires

J'ai été paysan, j'ai été propriétaire. On m'aurait dit y'a 20 ans que j'allais vivre dans un immeuble, un T1, j'aurais dit ça va pas ? Mais je suis bien, je vis ma vie, je fais mon truc avec cet appart ... J'ai plus envie de me retrouver dans une maison où il va falloir tondre, tailler ... J'ai pas de souci pour me chauffer, mais qu'est-ce qu'on est bien !

Par ailleurs, nous sommes régulièrement témoins de personnes locataires d'un logement social relogées a priori dans de meilleures conditions matérielles (à leur demande ou dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine par exemple), et qui pourtant regrettent leur ancien logement. Certaines se sentent seules ou ont peur, ne connaissent plus leurs voisins alors que leurs grands enfants ont quitté la maison, d'autres au contraire ont accepté un logement plus petit suite à cette décohabitation et voient leurs enfants revenir à la maison souvent suite à une rupture (professionnelle ou conjugale) alors que leur logement n'est plus adapté...

Cet écart entre les réalités vécues et le modèle véhiculé socialement de la « réussite » en termes de logement mériterait sans aucun doute d'être approfondi dans des travaux futurs.

2. Habiter c'est ne pas être exclu

Pour aller plus loin

Thierry Paquot dans son essai intitulé *Demeure terrestre* (2005) :

« “Habiter” (*wohnen*) signifie “être-présent-au-monde-et-à-autrui”. [...] Loger n’est pas “habiter”. L’action d’“habiter” possède une dimension existentielle. [...] “Habiter” c’est [...] construire votre personnalité, déployer votre être dans le monde qui vous environne et auquel vous apportez votre marque et qui devient vôtre. [...] C’est parce qu’*habiter* est le propre des humains [...] qu’*inhabiter* ressemble à un manque, une absence, une contrainte, une souffrance, une impossibilité à être pleinement soi, dans la disponibilité que requiert l’ouverture » (pp. 13 et 15). ■

► Vivre en sécurité

La question de la sécurité a été amenée par les groupes habitants et elle apparaît dans toute sa complexité. En effet, vivre en sécurité signifie d’abord ne pas vivre dans la peur, la peur étant très diverse...

Locataires

Pas de jeunes qui traînent, qui fument ; pas de gens qui boivent.
Avoir un sentiment de sécurité, une police réactive, des parcs et jeux pour les enfants sécurisés...

Mais la sécurité peut aussi avoir des effets pervers :

Locataires

Y’avait un quartier clôturé, les gens ils peuvent pas rentrer, des gens très très biens, ils ont trouvé plus de délinquance chez eux que dehors ; ils ont peur, ils ont peur de qui ?

De ce point de vue la question des interphones est intéressante, bien qu’elle n’ait pas été abordée dans ces groupes de travail. Par besoin de se sentir en sécurité, dans certains quartiers d’habitat social les locataires ont demandé et/ou accepté l’installation d’interphones. Or ils nous rapportent parfois combien l’installation de ces interphones leur coûte dans leur quotidien : régulièrement endommagés, il faut payer des réparations, par souci de commodité certains laissent les portes volontairement ouvertes, les enfants sonnent toute la journée pour jouer ou parce qu’ils ont oublié le badge...

► Avoir une vie sociale

Bailleurs

Être bien logé ça apporte des perspectives, la vie sociale et la sociabilité qui va avec.

Locataires

Habiter ne se limite donc pas à l’intérieur d’un logement. Habiter s’étend à tout son environnement.

• Être bien avec les autres

Locataires

Être détendu et donc bien avec les autres ensuite.
Avoir de bonnes relations avec le voisinage - calme. Car les problèmes avec les voisins gâchent la vie.

Bailleurs

Être bien chez soi, être bien logé, c’est ce qui nous permet de nous ouvrir aux autres et d’avoir envie de les recevoir parce qu’on est fier de là où on loge.

Locataires

Se sentir bien dehors et avec ses voisins : on a bien dormi, on est souriant avec les gens et les gens vous sourient en retour. Le voisinage c’est très important.

Bailleurs

Être bien chez soi, c’est pas se recroqueviller chez soi. Au contraire, c’est l’accueil des autres.
On a été logés dans un immeuble bien chouette où il faut pas faire de bruit où on se parle pas, où on se connaît pas. Et ça nous convient pas.

Locataires

Possibilité de se poser dehors, avoir de bonnes relations de voisinage, qui permettent l’entraide.
Dans un foyer on est limité : on peut pas inviter quelqu’un à dormir alors qu’on se sent seule, on ne peut pas faire la fête, quand on a des amis, il faut les faire partir parce que c’est l’heure alors qu’on est bien.

Bailleurs

J’habite au troisième sans ascenseur. J’ai élevé trois enfants comme ça, je les ai tous portés. Mais j’aurais jamais quitté ce quartier.

Locataires

Proximité des magasins, proximité des transports.

Bailleurs

Dans mon premier appart, il n'y avait rien autour, pas même de transport. Je pense que je me suis vraiment emmerdé pendant un an.

Locataires

Proximité du boulot, surtout quand on rentre tard.

Bailleurs

S'ouvrir aux autres mais aussi à l'emploi, à une vie sociale.

Il apparaît ici que la question de la vie sociale est centrale, et qu'elle est considérée au sens large : il s'agit bien sûr d'avoir des relations sociales, mais au-delà il s'agit aussi de disposer de ce dont on a besoin en termes de commodités (magasins, transports, écoles...). La vie sociale est ainsi conditionnée selon les personnes par la capacité à se déplacer, par le fait d'avoir du temps pour occuper son quartier, par l'aménagement de l'espace public...

► Être soutenu

Les groupes des locataires en particulier ont souligné l'importance d'avoir des soutiens, nécessaires pour pouvoir habiter quelque part. Le principal soutien nécessaire d'après eux est celui des services sociaux, alors que les participants au groupe des bailleurs ont de leur côté plutôt souligné le rôle des proches.

• Le soutien du bailleur

Locataires

Avoir de bonnes relations avec le bailleur, payer régulièrement et dans les temps son loyer : ainsi le bailleur est plus compréhensif si un jour on a des difficultés, il répond plus favorablement si on a besoin de travaux, on peut plus facilement changer d'appartement si besoin.

• Le soutien des services sociaux

Locataires

C'est important que quelqu'un nous suive et dise ce qu'il faut faire. Y'a beaucoup de choses qu'on ne sait pas, on a besoin de conseils. L'assistante sociale a été là au bon moment, elle oriente au bon endroit, elle m'a aidée à venir à Accueil et Logement. Elle connaît les règles. Elle m'appelle pour voir si je veux proposer ma candidature (ça me montre que ça avance).

Les habitants rappellent combien ils dépendent de ces soutiens, et combien un dysfonctionnement peut très vite compliquer considérablement leur situation, et allonger encore le parcours du combattant pour accéder à un logement.

Locataires

Sans assistante sociale, on ne peut rien faire, on n'est rien, on est foutu !
 Il faut être disponible tout le temps. Se déplacer à droite, à gauche pour récupérer les dossiers, les papiers ... Mais ils les perdent, on doit les refaire plusieurs fois... ils les reçoivent pas, on les amène.
 La Caf c'est la misère pour l'accueil ! Je n'y vais plus pour ne pas m'énerver !
 Tout seul on n'arrive à rien, maintenant j'attends que l'AS fasse. On peut y arriver seul si on a les bonnes informations, mais on n'est pas les seuls.
 C'est la commission qui juge, qui décide des priorités, pas l'AS.

• Le soutien de proches

Bailleurs

C'était il y a quelques années, j'ai perdu mon boulot et je me suis séparée : j'ai été hébergée 6 mois par des copains : je pense que c'est là où j'ai été le mieux parce que j'ai été aidée.
 Déménager oblige à faire le tri et à ne pas trop accumuler. J'accumule quand même dans le grenier de ma mère. Il faut avoir un lieu où stocker.

3. Habiter c'est une condition pour construire sa vie

► Oublier les soucis

Pouvoir oublier les soucis semble le premier pas pour construire sa vie. En premier lieu, il s'agit de ne plus vivre avec le risque de se retrouver à la rue :

Locataires

Avoir la certitude d'avoir un toit ... ça tranquillise, on ne vit plus dans les soucis. Ça enlève un poids.

Locataires

Mais au-delà, habiter permet aussi de gagner en sérénité, en stabilité :

Être bien logé, ça m'apporte du confort, du bien-être. Quand je rentre je suis bien, je retrouve l'amour de mes enfants, j'oublie tout.

On peut respirer, être tranquille. C'est la sérénité. Oublier tout, m'éloigner de tous les problèmes.

Une oasis dans le désert. Un plus. Du bien-être.

Bailleurs

Il y a aussi l'idée de stabilité, de confort qui est centrée sur la personne en premier lieu.

La mise entre parenthèses de ses inquiétudes devient alors une extension du besoin de sécurité physique rappelé plus haut par les habitants. Ici, il s'agit de prolonger cette sécurité jusqu'à la sphère affective, personnelle. Cette double sécurité, physique et psychique, nécessaire à l'habiter souligne qu'habiter c'est se poser quelque part, se reposer sur un ensemble de sécurités (comme les proches, le voisinage, le bailleur).

► Faire des projets

Comme habiter permet d'oublier des soucis, habiter permet aussi de faire des projets, et c'est sans doute lié : c'est cette possibilité de se (re-dé)poser enfin qui permet de se projeter. Il semble par ailleurs que tant que l'on n'a pas de logement, toute l'énergie soit mobilisée pour en trouver un, et une fois cela fait il devient alors possible de penser des projets de vie, de tous ordres.

Locataires

Le logement c'est important, c'est pas seulement un abri. C'est une partie de notre vie, un peu de nous-mêmes. On crée sa vie, on se construit.

Avec un logement on peut faire des projets.

Bailleurs

C'est une première base de stabilité. Ça ouvre aussi sur d'autres perspectives de bien-être et d'expression sociale et individuelle de ce qu'on peut être.

C'est le confort, le bien-être et les premiers pas pour construire plein de projets.

La question se pose ici de ceux pour qui le logement a été le projet unique pendant des années. Parfois, quand enfin il se réalise, quand enfin ils accèdent à un logement, il devient paradoxalement très difficile de se projeter au-delà. Ceux qui n'ont personne sur qui se reposer, ceux qui n'ont pas de quoi faire des projets sans en passer par une introspection douloureuse, ceux pour qui le logement était la quête qui les faisait tenir debout, pour ceux-là aboutir signifie souvent devoir faire face au vide⁵⁶.

► Vivre en famille

Enfin habiter semble une condition essentielle pour vivre en famille, pour construire sa famille, dont l'importance a été soulignée par tous, habitants comme bailleurs.

Locataires

Chez les autres on fait pas ce qu'on veut. On peut pas éduquer nos enfants comme on veut.

Être bien logé, c'est pouvoir vivre en famille.

Être en famille surtout quand on a été séparé ... on se retrouve.

Bailleurs

Être bien logé, c'est pas que moi, c'est aussi les autres membres de la famille. On considère les choses pour plusieurs personnes.

Pour autant, les réalités vécues montrent combien on n'est pas tous égaux pour construire une vie autour du logement. D'abord parce que choisir son logement reste un luxe comme le rappellent les groupes habitants :

Locataires

C'est un rêve ! On a tous ce rêve, mais on n'ose pas dire ...

On doit penser aux exigences des bailleurs : être conscient, mûr, ...

Plus on demande, plus on attend.

Locataires

Si on a des exigences, le bailleur il ne va pas considérer notre demande sauf si on travaille et qu'on peut payer. Si y'a pas de fiche de paye, ça n'aide pas l'AS pour le dossier. Quand on travaille, on peut refuser...

Ensuite parce que comme le rappellent le groupe des bailleurs, de fait, ceux qui cumulent les difficultés sont souvent amenés à vivre ensemble. Certains parmi les plus précaires doivent donc souvent intégrer plus de contraintes que d'autres pour construire leur vie...

⁵⁶ Pour une exploration plus en avant de la question du sens de l'habiter participant au maintien dans le logement, voir p. 50.

Bailleurs

Notre rôle à nous, c'est déjà de loger, de proposer des logements adaptés aux conditions de vie de chacun. Ça c'est notre rôle, notre mission. Quand on doit loger tout le monde, on loge tout le monde, même ceux qui ont de gros problèmes de vivre ensemble.

Par ailleurs, les échanges de la rencontre de croisement ont montré combien habiter signifiait aussi dépendre des autres. Un échange en particulier autour de la situation d'une résidence dont les charges vont financer des travaux dans d'autres résidences où les locataires ne paient pas ou peu de charges a permis de mettre en lumière cette solidarité contrainte.

Locataires

On trouvait pas normal que tout l'argent passe dans ces résidences-là pour réparer alors que celles qui paient et n'ont pas de problème ont du mal à obtenir de petites réparations parce qu'il n'y a plus d'argent.

Bailleurs

Vous êtes dans une famille, deux adultes et deux enfants. Sur les deux adultes l'un travaille, l'autre pas. Dire ce qui sort de la résidence, c'est pour la résidence, c'est comme dire que dans la famille, le fruit du travail de l'un ne revient pas aux autres. Un bailleur son rôle, c'est de loger tout le monde. Si y'a un immeuble où les gens ont des petits loyers, ils vont jamais avoir les moyens de payer pour des réhabilitations de la résidence si on récupère pas de l'argent un peu à côté.

Locataires

Mais là on parle des casses et dégradations. On en revient au problème du civisme. Faudrait changer le caractère des gens, ça va être dur. Moi je l'ai dit à mon bailleur, si vous mettez des gens à problèmes, au bout de plusieurs problèmes, vous les mettez dehors. Faut être un peu plus sévère, faut pas dire que c'est passager. Mais y'a des contraintes derrière.

Bailleurs

Dans ces secteurs, de type ZUS, on a des financements pour pallier ces vandalismes récurrents. Si c'est pas un quartier en ZUS, on va réparer, mais sur nos fonds propres.

2. Quelles conditions pour habiter ?

1. Être prêt à habiter ? Prêt à loger ?

► Renoncer à l'idéal ? du côté du locataire...

Bailleurs

Pour moi le meilleur quartier que je puisse imaginer, c'est un peu comme Disneyland. Tout le monde est gentil, agréable, les rues sont propres, on a l'impression que les gens se respectent et qu'on peut se balader en toute tranquillité. On est serein. C'est un monde imaginaire, un monde d'enfant. Mais c'est un peu ça ce que demandent certains locataires.

Si nous n'avons aucun élément pour confirmer ou infirmer cette description de l'idéal, les travaux réalisés durant les groupes de travail montrent combien les habitants présents sont d'abord conscients des contraintes qui s'imposent à eux dans leur accès au logement et ensuite prêts à renoncer à certaines de leurs envies, voire priorité, pour accéder à un logement.

Locataires

J'ai dû renoncer à des choses non négociables, à cause ...du loyer : je n'avais pas les moyens. On nous donne un appartement et on accepte, même s'il ne répond pas aux critères.

Plutôt que ce renoncement à l'idéal, la question posée ici est celle des conditions nécessaires pour faire ce chemin entre l'idéal et la réalité, et ce dans les deux sens : comment amener de futurs locataires ayant une vision idéalisée du logement à renoncer à certaines de leurs envies par réalisme ? Et comment permettre à des locataires désabusés, et donc prêts à accepter n'importe quel logement, à exprimer des envies en termes de conditions de vie ?

D'après les éléments apportés dans les groupes, et bien que cette réflexion mérite largement d'être approfondie, il semble que peu de temps dans l'accompagnement soit consacré à faire ce chemin ensemble, demandeur et professionnel. Dans le meilleur des cas, accompagné et accompagnant mènent cette réflexion chacun de son côté en fonction des éléments du dossier et en fonction de la réalité du marché. Dans le pire des cas, cette réflexion n'est pas menée et c'est au moment de la proposition de logement qu'elle entre en considération,

engendrant parfois des crispations fortes : un sentiment de ne pas être écouté pour le demandeur, un sentiment d'être « trahi » pour l'accompagnant qui voit la personne refuser un logement sans raison valable apparente.

Bailleurs

Si j'ai connaissance de toutes les possibilités, je peux adapter mon besoin. Comment faire que les personnes voient ce qui est possible réellement pour pouvoir adapter leur demande ? Sinon t'es toujours dans l'espoir du logement idéal...

Locataires

Nos critères, c'est une bonne question ... qu'on ne nous pose pas. On ne nous demande pas notre avis. Si on exige nos critères ... vous rêvez !!! Si on le dit on est perdant. Les services sociaux font tout : nous on doit juste accepter : attendre, alors qu'on a envie d'avancer, mais on n'a pas le choix, si on refuse, on leur complique la tâche.

Si cet enjeu d'adaptation et de négociation entre un idéal et une réalité se pose aux portes du logement, elle se pose aussi dans le logement. Comment concilier l'utilisation libre de son logement et les relations de bon voisinage par exemple ? Comment jouir de tous les droits d'un locataire en en assumant toutes les responsabilités ?

Il semble que ces adaptations ou négociations demandent aussi une collaboration habitants/bailleurs qui ne va pas forcément de soi, ou qui n'est pas nécessairement pensée ensemble. L'exemple du règlement détaillé dans le bail a été discuté lors de la rencontre de croisement du 4 juillet, il illustre bien ces différences de logiques.

Locataires

Déjà faut partager les règles parce que les règles c'est pas les mêmes pour tout le monde ; parce que pour certains faire du bruit jusque 23h, 1h du matin ça leur paraît tout à fait normal.

Bailleurs

Pourtant les règles c'est quelque chose qui est écrit, donc on peut avoir une interprétation de ce qui est écrit, mais c'est quand même écrit que tu n'es pas censé déranger ton voisin, c'est écrit dans ton bail.

Locataires

Le règlement qu'on donne, même moi je ne l'ai pas lu.

Bailleurs

Je suis d'accord avec vous, c'est sûr que le règlement on pourrait le raccourcir et le simplifier ...

Locataires

Le code de la vie ça se décrète pas, ça s'apprend. À moins de rentrer dans la vie des gens les bailleurs peuvent pas faire des miracles.

Bailleurs

Il n'y a pas la même interprétation de ces règles mais elles existent quand même et on peut s'appuyer dessus quand on veut faire respecter un bail ; on s'appuie quand même sur des règles écrites dedans.

Locataires

Chez nous chaque locataire qui entre reçoit un dépliant de 5, 6 pages avec tout ce qu'il doit faire dans l'appartement, tout ce qui dépend des services publics et du bailleur. Y'a des locataires qui arrivent et qui croient que 100% des choses qui arrivent dépendent du bailleur. Alors on leur dit non, y'a des choses qui dépendent de vous, comme entretenir son appartement.

La question de l'accompagnement de ceux pour qui l'application des droits et responsabilités du locataire ne vont pas de soi a alors été discutée. Deux éléments ressortent de cet échange : cet accompagnement doit d'abord être construit sur une relation, et il nécessite que le bailleur ou les professionnels plus largement et les autres habitants s'inscrivent dans une logique de collaboration et de sécurisation mutuelle⁵⁷.

Locataires

Il y a un règlement, il a raison, sauf qu'on doit accepter ces gens-là mais les faire évoluer, avec des réunions d'habitants.

Bailleurs

On a besoin que celui qui a du mal à vivre en collectivité il soit accompagné, soit par le reste du collectif, [...] ou alors parce que c'est trop compliqué ou parce qu'il entend pas, quelqu'un un professionnel.

Locataires

Le mieux c'est la réunion d'habitants. Si quelqu'un ne comprend pas alors là il faudra utiliser la manière forte ; mais ça existe, il y a des gens qui ne veulent pas comprendre.

Bailleurs

Ce qui est bien quand on fait une démarche comme ça les gens ils réalisent. Parce que souvent les gens ils réalisent pas qu'ils gênent les autres, ils font des trucs, ils se disent c'est pas grave ce que moi je fais, mais en fait si on leur dit...

Locataires

Pourquoi on mettrait pas tous ceux qui sont incivilisés, pourquoi on les mettrait pas ensemble ? Et on m'a dit « oui c'est comme si on mettait tous les hommes ensemble, toutes les femmes ensemble ». J'ai dit « non là vous me parlez de racisme, moi je vous parle pas de racisme ou de xénophobie, je vous parle de justice ». Quelqu'un qui outrepassé sa liberté pour empiéter sur la liberté des autres il est puni, ça s'appelle la justice en fait et dans ce cas-là pourquoi est-ce qu'on n'applique pas ?

⁵⁷ À ce sujet, le projet de La Grande Conversation propose une démarche intéressante, voir l'article situé en p.48.

Parce que si on mettait tous les méchants ensemble et tous les gentils ensemble y'aurait toujours un jour où, là où il y a les gentils, il y aurait quelqu'un d'eux qui va devenir le méchant.

► **Renoncer à l'idéal ? du côté du bailleur...**

Du côté des bailleurs aussi, il est assez facile de décrire le locataire idéal.

Bailleurs

Quelqu'un qui arrive à se débrouiller seul, qui a pas besoin d'accompagnement, quelqu'un qui est en capacité de s'assumer personnellement tout seul.
Si on a un choix à faire, on va prendre plutôt celui qui est en capacité de se débrouiller tout seul.
La solvabilité et l'indépendance, ça rejoint un petit peu l'autonomie mais ça revient à la capacité de vivre dans un logement sans mettre les autres en danger.

Pourtant, une fois ce locataire idéal décrit, reste la mission du bailleur social :

Bailleurs

Le rôle du bailleur, c'est d'aider ceux qui ne sont pas complètement « prêts à habiter ». Si on estime que la personne a envie d'habiter là mais qu'elle est pas suffisamment solvable ou qu'elle sait pas comment faire, on peut trouver les moyens pour lui permettre d'être prête à habiter.

Ainsi, il semble que le bailleur doive aussi parfois renoncer à son locataire idéal pour réaliser des adaptations, des négociations et répondre ainsi à sa mission.

Bailleurs

On a aussi des dispositifs qui permettent d'accueillir des gens qui sont moins... Mais justement on mobilise ces dispositifs quand on considère que la personne est pas prête à habiter en autonomie.

Là encore, comme pour les habitants, la condition pour parvenir à ces ajustements semble être de ne pas agir seul, d'être soutenu dans sa prise de risque en tant que bailleur⁵⁸.

Bailleurs

Quand y'a quelqu'un qui a un problème psy ou qui est très très âgé, on se dit quel risque on prend pour les autres ? C'est la personne qui vieillit de plus en plus et qui oublie d'éteindre le gaz.
Parmi ceux que l'on considère nous comme n'étant pas prêts à habiter, il y a ceux qui ne peuvent pas payer le loyer, on prend un risque. On peut passer par un bail glissant.
Pour ceux qui ne sont pas autonomes, il faut qu'il y ait un étayage médico-social large qui soit mis en place pour pouvoir permettre de vivre dans un logement.
On a des CESF⁵⁹ mais ça peut être limité dans le nombre de personnes « accompagnables ». Il est important de pouvoir orienter et mobiliser le réseau soit parce qu'on n'a pas les moyens, soit parce qu'on n'a pas la compétence.

Par ailleurs, pour réaliser cette mission et être reconnu dans cette mission par les locataires, l'enjeu majeur semble être d'établir et de respecter une logique de droit. En effet, loger ceux qui ne sont pas forcément prêts à habiter dans un contexte de carence en logements peut vite être considéré comme injuste pour l'ensemble des demandeurs : pourquoi lui a-t-il obtenu ce logement alors qu'il offre moins de garanties que moi ? La MRIE rencontre régulièrement des personnes faisant part de ce sentiment d'aléatoire dans leur parcours logement, sentiment également exprimé dans les groupes de travail.

Locataires

On espère avoir de la chance.

Bailleurs

Comment on fait pour savoir quelles démarches entreprendre pour avoir un logement ? C'est compliqué de connaître tout le chemin. Une fois que j'ai mis la demande dans la boîte, qu'est-ce que ça devient ? C'est pas visible, la personne sait pas où en est sa demande, qui la traite, si on l'a oubliée quelque part. Entre le moment où la personne dépose sa demande et le moment où elle a un appartement, c'est le brouillard le plus total. On a beau expliquer, quand vous introduisez des notions comme « réservataire », « commission d'attribution des logements », de « délais de réservation », ça devient très compliqué.

La MRIE est aussi témoin de ce sentiment d'injustice exprimé entre les nouveaux locataires et les anciens : par exemple pourquoi refait-on l'appartement de ce locataire qui arrive alors que moi je vis ici depuis des années en

⁵⁸ Voir à ce propos la contribution traitant du projet P.L.A.C.E. qui fait état de l'importance du fonctionnement partenarial pour les bailleurs, p.71.

⁵⁹ Conseillère en économie sociale et familiale.



payant mon loyer et que mon appartement est dégradé ? Ou encore pourquoi a-t-on attribué ce logement à un nouveau alors que je l'avais demandé et que je vis ici depuis longtemps ?

Bailleurs

Des bailleurs font aussi l'effort d'assurer la trajectoire résidentielle des locataires en s'engageant à assurer les transitions vers un plus grand ou plus petit logement. Ça peut inciter les gens à devenir de vrais habitants et ne pas se considérer comme prisonniers de leur logement. Sinon, ils savent qu'ils ne peuvent pas partir. Ça fait parfois dégénérer la situation avec les voisins.

Avoir un logement, une offre, si j'ai connaissance de toutes les possibilités, je peux adapter mon besoin. T'as devant toi toutes les réalités possibles. On a besoin d'outils de communication, de l'information instantanée sur les produits disponibles. Pour ceux qui n'ont pas accès à internet, il doit y avoir cette information dans les lieux d'accueils ou dans des dispositifs spécifiques d'accompagnement.

À l'avenir, avec PGP (Portail Grand Public) les demandeurs pourront suivre toutes leurs demandes, voir les pièces qu'ils ont déposées, voir quels bailleurs leur font des propositions.

Pour autant, la transparence totale sur les critères de choix semble un objectif impossible à réaliser complètement. D'abord du fait de la carence en logements, qui fait que pour un logement il y a souvent des dizaines de locataires répondant aux critères, ensuite aussi du fait du nombre important de facteurs qui entrent en ligne de compte quand il s'agit de prioriser.

Bailleurs

Le prêt à habiter, si c'est l'envie, hormis le fait qu'on vérifie que la personne a bien droit un logement social, notre métier c'est de faire en sorte de lui en proposer un quitte à l'accompagner. La commission d'attribution, on en a peut-être pas besoin ?

Comment on peut échapper à la commission d'attribution ? Je ne vois pas comment on peut avoir un logement pour une personne. Il y a souvent un logement pour dix personnes. Comment on choisit ? Ça doit nous obliger à réfléchir à nos critères.

Un bailleur [privé], il se pose pas autant de questions que nous. Il se pose la question de la solvabilité, les garants qu'il peut mobiliser, point. Il faut reconnaître que c'est beaucoup plus objectif : y'a qu'un seul critère. Nous « mais en fait, la femme seule au rez-de-chaussée comment ça va faire... »

Parfois on décide à la place des gens. À partir de quand et au nom de quoi on déciderait qu'une femme seule irait pas dans un immeuble au rez-de-chaussée ?

2. Être en relation

Pour des lieux d'habitat hospitaliers

Faire des quartiers, des immeubles des « lieux hospitaliers », cela veut dire en faire des lieux où on se sent en sécurité (physique, relationnelle, etc.), où une place nous est accordée, proposée, voire même préparée. Attendre, accueillir, signifier à celui qui arrive qu'il est attendu, voilà le premier moment de l'hospitalité. Cet impensé de l'accueil est signalé dans les groupes de travail : personne n'est attendu, reçu nulle part et cela parfois depuis le traitement des dossiers. Anne Gotman nous rappelle toutefois qu'il ne faut pas réduire l'hospitalité à l'accueil car elle est, au sens fort du terme, l'espace fait à autrui. L'hospitalité exige que l'on fasse une place, personnelle et institutionnelle, à chacun. Ainsi, évaluer l'hospitalité d'un espace, ce serait interroger en premier lieu les prises et places qu'il offre à ceux qui l'habitent. L'hospitalité peut alors se traduire spatialement par un don d'espace (Godbout, 1997) qui, de fait, implique des situations de coprésence révélant les places et parts de chacun et les tensions, négociations, partages qui en résultent. ■

Références : Anne Gotman, 2001, *Le sens de l'hospitalité*.

Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre, Paris, PUF.

Jacques T. Godbout, 1997, « Recevoir, c'est donner », in *Communications*, 65, pp. 35-48.

► Se connaître/reconnaître entre habitants

Plus que d'être prêt à habiter selon des critères objectivés, il semble que la condition essentielle pour habiter soit la possibilité d'entrer en relation.

Locataires

Je me suis mis à parler à une voisine, c'est tout juste si ça a pas fini par créer un problème parce que je parlais à cette dame. Elle a 86 ans en fauteuil roulant, parfois elle est un peu désagréable, ça se comprend. Je lui ai toujours dit bonjour, et je lui rends des petits services, je l'écoute un moment et puis c'est tout. Faut que les gens se parlent. Souvent le premier problème c'est qu'on ne se connaît pas, quand on connaît les gens on accepte plein de choses d'eux.

Un voisin pète les plombs, moi au début j'avais peur, à force de le côtoyer j'ai plus eu peur parce que maintenant je sais qu'il est pas méchant.

Bailleurs

C'est l'idéal quand c'est des habitants entre eux qui arrivent à suffisamment se parler. Y'a des moments où la relation est coupée on n'arrive plus à se parler.

Ces relations entre habitants du même quartier sont identifiées par tous les groupes comme un élément central du bien-être chez soi : les participants du groupe des bailleurs l'ont largement souligné dans la partie du travail où ils se sont situés en tant qu'habitants.

Bailleurs

On est bien dans un quartier quand on y a élevé nos enfants. On connaît les parents des enfants, c'est aussi un élément de bien-être.
De bonnes relations de voisinage ou encore des associations de locataires ou de quartier. C'est un plus.

Or les relations entre habitants d'un même quartier ne se décrètent pas, elles semblent se baser sur des points communs, des « valeurs » que partageraient ces habitants, une sorte d'identité de quartier.

Bailleurs

Quel que soit le mode d'habitat que je choisis, je veux être dans un quartier qui me ressemble. Dans lequel je retrouve mes valeurs.
Ce qui est important c'est d'être en phase avec son quartier. J'ai des expériences de relogement de locataires de la Duchère qui fantasmaient le relogement dans le 6^{ème}. Mais une fois qu'ils ont eu un logement dans le 6^{ème}, ils ont souhaité déménager parce qu'ils ne se sentaient pas chez eux.
Au final quand on se ressemble, quand on partage des valeurs en commun, on est bien. Qui se ressemble s'assemble en gros.
Un quartier où il fait bon vivre, c'est un quartier un peu comme tous les autres. C'est un quartier où on n'est pas repéré, identifié à ce quartier-là. Faut pas qu'on ait son identité collée à ce quartier. Un quartier pas stigmatisant. Être affilié au 6^{ème} arrondissement c'est pas trop stigmatisant.

Le problème pour les quartiers populaires est que bien souvent cette identité de quartier est négative et stigmatisante justement. Comment dans ces conditions s'appuyer sur l'identité du quartier pour créer des relations constructives entre habitants ? Comment dans ces conditions s'appuyer dessus pour créer des relations constructives entre habitants ?

Locataires

Les gens ils se méfient.
Au début, quand on a monté les ALAc, on a dit que chacun prenait des photos des apparts les plus moches de sa résidence. Y'en a certains quand ils ont vu les photos des appartements, ils se sont dits qu'ils étaient bien chez eux !

Bailleurs

Quand on est en situation de bailleur la première chose qu'on nous dit quand un logement se libère c'est « qui on va mettre là », « qui ça va être ? Vous allez pas nous mettre n'importe qui ? ». Donc c'est bien la preuve qu'on n'accepte pas n'importe qui et qu'on n'accepte pas quelqu'un qui est dissemblable et qui va poser problème. Donc spontanément on se dit tout ça.

Du fait de cette image de quartier plutôt négative, du fait aussi de situations objectivement dégradées, il devient nécessaire de reconstruire du collectif pour permettre une identification positive des habitants entre eux. Au centre social d'Ambérieu ou dans le cadre des ALAc, l'action menée permet justement de sortir de la relation interpersonnelle entre deux voisins pour créer de l'action collective plus large. Il semble que cela soit un levier réel d'apaisement des conflits entre deux personnes, ou de gestion plus efficace des problèmes existants.

Locataires

On me disait « y'a la roumaine du 14^{ème} qui a mis ses poubelles à côté du container ». Bon ben d'accord, mais je lui dis « peut-être que personne lui a expliqué, peut être chez elle c'est différent ». Si personne lui dit, elle le sait pas. Ce qu'il manque c'est qu'on sait jamais quand y'a de nouveaux arrivants. Il faudrait qu'on puisse les recevoir, leur dire comment ça marche. Normalement, c'est le rôle du concierge.
Quand il y a un concierge...

Bailleurs

Une fois un voisin est venu me voir en me disant : mon voisin fait du bruit. Première question : est-ce que vous êtes allé le voir ? Non. Les gens se connaissent pas forcément et ça entretient cette espèce de mauvaise relation. Quelquefois, juste le fait d'aller le voir, de lui dire, ben voilà ... Vous faites un peu de bruit. Parfois c'est réglé juste avec une discussion.

Locataires

Se manifester c'est s'exposer : parfois on a peur.
Mais vous les bailleurs, il faut aussi sécuriser les locataires, parce que ça leur demande de s'exposer.

Quartiers prioritaires

P16
P39
P137
P141
P152
P174
P181
P213
P334
P351
P353
P358

Réciprocité

P28
P39
P49
P53
P62
P70
P142
P175
P184
P201
P207
P213
P216
P224
P225
P238
P244
P269
P278
P356
P362

Bailleurs

En région parisienne, y'avait une situation plus dure avec un squat en bas d'immeuble qui était un drive de drogues. Les parents de l'immeuble se sont posés à l'endroit du drive. Le premier soir, ça continuait, puis au bout d'une semaine, les dealers sont partis pour s'installer plus loin. Les habitants ont récupéré leur propre espace en l'occupant eux-mêmes. Donc le rôle du locataire, ça peut être aussi ne pas tout attendre de son bailleur. C'est s'organiser avec les asso de locataires, etc. C'est organiser la réponse.

Locataires

L'union fait la force.

► Se connaître/reconnaître entre habitants et bailleurs

Il apparaît que dans une certaine mesure permettre des relations positives entre habitants nécessite des relations constructives entre bailleurs et habitants⁶⁰.

Bailleurs

Il faut que le bailleur soit présent et/ou à l'écoute. Il faut pas qu'on se désinvestisse dans la gestion, la propreté, la tranquillité. À coup sûr si on n'est pas présents et à l'écoute, ça se passe encore moins bien. Par exemple, dans un quartier, les gens jetaient le pain à l'extérieur parce que culturellement on ne jette pas le pain (mieux vaut le jeter dehors pour les animaux). On a mis des containers à pain pour pouvoir nourrir les animaux d'une ferme sans gaspiller. Et les gens l'ont bien utilisé. C'est pas juste nettoyer, c'est sensibiliser.

Or les travaux des groupes ont montré que les relations entre bailleurs et habitants sont plus souvent faites de défiance que de confiance ou de coopération.

• Une défiance basée sur le reproche réciproque de ne pas assumer ses responsabilités

Locataires

Moi ce que je reproche c'est que le bailleur sait que des gens font du trafic mais ils les mettent pas dehors. Y'a des locataires qui bougent pas parce qu'ils ont peur pour leur famille aussi.

Bailleurs

Pour la tranquillité, le bailleur en subit pas les nuisances sauf à travers les plaintes des locataires qui lui disent « mais vous faites rien parce que vous vous en fichez, vous habitez pas là ». [...] Si on a pas d'écrits, pas de dépôt de plainte... Mais les dépôts de plainte, moi j'ai pas envie d'en faire, si par exemple, je suis une femme seule que mon nom soit inscrit avec mes coordonnées, le gars va venir chez moi, mes enfants je vais les sentir en danger. Donc c'est extrêmement compliqué, pour vous, comme pour le bailleur.

On peut pas agir tout seul. On vit pas dans l'allée. Si on a pas un comité de locataires ou des locataires qui viennent nous parler, nous donner des preuves, on peut rien faire. Après on nous dit qu'on est pas assez dur, mais on peut pas faire les choses sans plainte. Oui y'a des contraintes, mais on le fait. Y'a des rappels au bail

Moi y'a des choses qui m'ont choquée sur les panneaux (faut harceler le bailleur, j'ai menacé, etc.). Quand je lis ça, je me dis c'est sûr qu'on pourra pas se comprendre. On va toujours être sur la défensive, tout ce qu'on va dire va être retenu contre nous, donc moins on en dit, mieux on est. Et nous voilà partis dans une spirale non-vertueuse parce qu'on dit rien, du coup vous comprenez pas grand-chose parce qu'on vous dit rien, et comme on vous dit rien, vous supposez que...

• Une défiance basée sur un déni de légitimité réciproque

Locataires

Ce que j'entends des locataires qui sont pas dans les asso, c'est qu'ils ont pas envie tout le temps de râler ou d'entendre râler. L'image de l'asso (les grandes fédérations) de locataires c'est la confrontation avec le bailleur.

Bailleurs

Il y a des difficultés à avoir des interlocuteurs. Et pas forcément des associations. Un bailleur a pas besoin d'avoir une association, il a besoin d'avoir des personnes représentantes d'un collectif, mais pas forcément une association déclarée en préfecture avec des statuts mais des personnes qui représentent autre chose que leur problème qu'à eux. On a besoin de relais, c'est notre plus grande difficulté.

Locataires

D'après leur expérience, si les locataires ne se montent pas en association, ils ont peu de poids face à certains bailleurs qui ne leur accordent pas de légitimité. Alors que les ALAC aimeraient que d'autres locataires se mobilisent, qu'ils ne soient pas toujours les interlocuteurs.

Bailleurs

Les locataires, ils visionnent pas l'ampleur du rôle qu'on peut avoir, directement pour eux, leur qualité de vie. On est souvent le méchant bailleur qui n'en fait jamais assez.

⁶⁰ À nouveau, le projet de La Grande Conversation donne des pistes à ce sujet, voir p.48.

La réunion de croisement du 4 juillet a ouvert des brèches dans ces défiances multiples.

Bailleurs

Notre relation est basée sur des postures : le locataire qui râle, le bailleur qui est nul, les locataires qui sont ci, qui sont ça. Faut qu'on casse un peu tout ça. Y'a des gens bien partout.

Locataires

Est-ce qu'on pourrait pas trouver des façons de travailler ensemble en co-production ?

Pour autant, il ne suffit pas de se montrer plein de bonnes intentions pour faire changer les choses dans la réalité. Pour sortir de ces postures qui semblent desservir bailleurs comme habitants, certaines pistes ont été évoquées. Bien sûr, elles mériteraient d'être creusées beaucoup plus sérieusement : ce travail n'est qu'une première ébauche modeste en ce sens.

Bailleurs

La relation elle est dans tous les sens. Parfois on se loupe à faire des réunions où il y a 12 collègues et trois locataires. C'est pas le bon jour, c'est pas la bonne heure... Donc on change les formats, on fait des trucs le matin plutôt que le soir en posant le café à 7h du matin pour discuter. On fait des projets collectifs pendant lesquels plein de choses se négocient et qui n'ont rien à voir avec le cœur de métier d'un bailleur. Ça peut être des projets culturels, des projets d'auto-rénovation accompagnée, de jardin, peu importe. Si on invite les gens à boire un coup, les habitants vont venir.

Locataires

On pourrait faire des réunions tous les deux mois en bas d'immeuble. Mais si le bailleur fait ça et que les locataires viennent pas ?

Locataires

Moi je pense à avant qu'il y ait un problème, quand on prend un appartement. Le bailleur, on le voit jamais, on sait jamais qui c'est. Le mieux, ça serait de parler au bailleur quand y'a pas de problème. Il faudrait que des gens puissent répondre à nos questions parce que sinon, ça sera toujours la guerre, le locataire va se plaindre, le bailleur va se plaindre.

Si tout le monde semble d'accord sur le principe de la rencontre, dès que l'on entre dans la définition de ses modalités, des divergences apparaissent, sans doute liées aussi aux finalités que chaque groupe pose à cette rencontre.

Bailleurs

Faut créer des espaces de discussion en pieds d'immeuble pour pas que les personnes se disent « faut que je me déplace, je vais sortir de mon cadre ». Ça veut dire qu'il faut une démarche du bailleur d'aller vers mais aussi des locataires de participer quand les conditions sont réunies. Là je pense que y'a moyen de se mobiliser.

Locataires

En pied d'immeuble, c'est sympa, convivial mais on peut pas travailler, on peut pas construire quelque chose d'intelligent. C'est le lieu où la rencontre se passe mais il faut qu'ensuite les choses se poursuivent ailleurs. Ces rencontres en pied d'immeuble, c'est pas travailler ensemble. C'est se donner les conditions pour pouvoir travailler ensemble.

Bailleurs

Y'a beaucoup de choses qui se dénouent lors des fêtes des voisins. Certains gardiens les portent eux-mêmes. Je suis choquée que certaines grandes associations de locataires ne veuillent pas en faire. Les relations interpersonnelles se créent et le lendemain quand on va appeler le responsable de secteur, c'est différent parce qu'on se connaît un peu. C'est aussi aux locataires de créer des temps conviviaux.

Locataires

C'est pas le but des ALAC. Ce qu'elles veulent, c'est travailler avec les bailleurs. Être à l'écoute des habitants, mais être aussi à l'écoute du bailleur. Mais pour ça, faut que le bailleur parle. Si le bailleur est muet...

Bailleurs

C'est vrai aussi qu'on répond pas à toutes les sollicitations parce qu'on n'a pas de solution à tout dans un délai qui puisse convenir.

Locataires

Est-ce qu'il y a possibilité de dire qu'on n'a pas de solution ?

Bailleurs

Non, c'est insuffisamment fait. « On vous a pas répondu parce qu'on sait pas quoi vous répondre, alors on vous répond pas. »

Locataires

C'est peut-être mieux que le silence parce qu'au moins on sait que la question a été entendue.

Bailleurs

Du coup, ça renvoie aussi au fait de donner des éléments de compréhension, du décodage, du bailleur vers le locataire. Nous bailleur, dans le rôle à jouer, on a un rôle de pédagogie, d'explications. Ça veut pas dire justification, mais donner des clés de lecture pour que les locataires aient le moyen de comprendre. Là-dessus on est peut-être frileux pour donner des explications parce qu'on est peut-être

un peu trop sur la défensive. On est héritier d'une dizaine d'années de relation de postures : moi je suis propriétaire, toi t'es locataire et te plains pas, t'as déjà un logement.

Si le comment reste problématique, un point convergent apparaît toutefois en ce qui concerne le pourquoi de la rencontre. Un locataire a proposé de provoquer la rencontre quand tout va bien, et pas uniquement au moment où des problèmes apparaissent : si cette proposition fait l'unanimité, pour autant, dans la pratique, cela semble encore loin d'être réalisé.

Bailleurs

Comment on fait ? Ça veut dire qu'au moment où, par exemple, monsieur emménage, savoir que votre interlocuteur c'est Untel. Si vous avez un questionnement, c'est Untel ou vous avez un interlocuteur unique et c'est cette personne qui va aller voir en interne auprès de l'un ou l'autre.

Locataires

Une sorte de bail amélioré, que le locataire puisse poser ses questions, que le bailleur explique comment ça marche. Donner une clarté, sinon on est dans l'inconnu.

Bailleurs

Le jour où on signe le bail, on a plein de choses dans la tête donc on a beau dire comment ça fonctionne, les gens ont déjà plein de choses dans la tête. Donc un mois après le chargé de secteur y retourne. Les personnes peuvent lui expliquer leurs difficultés et le chargé de secteur les oriente vers d'autres.

Locataires

Vous le faites qu'une seule fois à l'entrée ?

Bailleurs

Oui, sauf s'il y a des difficultés avec le locataire. Mais le chargé de secteur est sur le terrain donc il peut être interpellé. Après faut que les gens le fassent aussi quand ils rencontrent une difficulté.

Un autre point semble faire consensus : celui de privilégier des relations interpersonnelles, plutôt qu'entre des positions locataire/bailleur.

Locataires

C'est aussi le besoin de personnaliser la relation.

Avec le temps, le contact est perdu, y'a plus de concierge. Y'a les portes sécurisées, les interphones, les codes... Il reste les femmes de ménage.

Ce sont elles qui font les états de lieux, le bailleur ne veut pas se déplacer. Elles font aussi un peu le relais. Elles habitent pas sur place, elles ont un petit local pour les produits de nettoyage et restent la journée.

Bailleurs

Justement on a des gardiens sur chaque immeuble. Le gardien est le premier interlocuteur des habitants.

Là encore sur la manière de faire, des divergences apparaissent, notamment pour savoir qui représente le bailleur dans cette relation interpersonnelle. Si pour les représentants des bailleurs tout salarié présent physiquement matérialise sa présence, par exemple le concierge ou la dame de ménage, pour les habitants il en va autrement. Ils cherchent des interlocuteurs capables non seulement d'entendre mais aussi et surtout de répondre au nom du bailleur. D'ailleurs, plusieurs disaient lors de la réunion de croisement :

Locataires

Moi c'est la première fois de ma vie que je vois des bailleurs. Donc on progresse. Pour moi, le bailleur, c'était un riche, qui a un appartement, qui peut payer un certain loyer, qui peut nous expulser...

On peut supposer qu'ils croisent pourtant régulièrement la personne en charge du ménage ou le concierge s'il y en a un dans leur immeuble...

► Développer des liens avec d'autres

Ainsi si l'intérêt, la nécessité même, de créer une relation locataire/bailleur sur un mode différent apparaît nettement, les manières d'y parvenir restent floues. Dans cet objectif, il semble que le fait de développer des relations sur le quartier avec d'autres constitue une ressource pertinente.

Bailleurs

On développe des actions au sein d'un quartier et pas seulement pour les locataires du parc.

Par exemple quand on fait des travaux, dans nos marchés publics, il y a des clauses d'insertion. Quand on participe à des fresques sur les murs, des chantiers jeunes, quand on développe un réseau avec les écoles, MJC, pas seulement lié au logement. Par exemple, on a une résidence éloignée des commerces de proximité, donc on imagine un partenariat avec une épicerie mobile qui vient au pied des immeubles avec des produits bio.

Locataires

On travaille avec des partenaires d'Ambérieu et du coup on fait des permanences, on rencontre les gens, on regarde ce dont ils ont besoin, ce dont ils ont envie et tout ça pour aider les gens à créer une atmosphère agréable à vivre dans les quartiers.

Cette réflexion pose la question de quartiers où plus aucun acteur n'est présent excepté le bailleur social. Dans ce cas-là comment recréer ces liens avec d'autres qui permettent de sortir d'une dualité souvent conflictuelle entre locataires et bailleurs ?

L'exemple du projet VRAC⁶¹ est inspirant ici. Le projet est largement soutenu par des bailleurs sociaux et il est à la jonction de plusieurs thèmes évoqués ici : le projet répond à un besoin, une envie des habitants tout comme il fait montre du souci du bailleur pour leur qualité de vie. En outre, par l'intermédiaire du porteur de projet et de la dynamique habitante, le projet fait entrer une forme de médiation dans le(s) quartier(s) sans pour autant être de la médiation pure ni de l'animation. Autour du projet, les habitants (et au-delà) se rencontrent et collaborent. Ce faisant, l'image négative des quartiers d'habitat social est fortement amoindrie, notamment par la médiatisation maîtrisée du projet et des événements qui en découlent.

Dans la gestion des conflits aussi, les partenariats extérieurs semblent parfois utiles.

Locataires

Quand on fait des permanences dans les quartiers on a un médiateur avec nous, un médiateur de Dynacité Ambérieu habitat [...] et quand il y a un problème, ça nous arrive qu'il se passe quelque chose dans le quartier et ben il y va, il va voir la personne, il parle avec elle, et la personne se calme, rien que le fait de voir quelqu'un avec une étiquette Dynacité médiateur, ben ça le canalise. C'est officiel.

Et vous les bailleurs dans les quartiers que vous gérez y'a des médiateurs ?

Bailleurs

Oui, dans beaucoup de quartiers.

Nous pas en interne, y'a des métiers qui peuvent faire de la médiation mais c'est pas une spécialité de quelqu'un qui fait ça tout le temps comme vous pouvez l'avoir chez vous.

L'enjeu ici se situe dans l'articulation interventions extérieures - interventions internes. En effet, certains habitants notent le risque que ces médiateurs extérieurs au quartier peuvent aussi représenter, si leur intervention n'est pas réalisée en partenariat.

Locataires

Quelqu'un qui soit joignable aussi, ça c'est intéressant parce que si un médiateur est bien, si on peut le joindre c'est mieux. Ça je pense que ce serait intéressant que quand y'a un médiateur que les locataires puissent joindre. Peut-être pas pouvoir le joindre directement parce que je pense que les gens abuseraient quand même...

Ça pourrait devenir rapidement une association de dénonciateurs anonymes !

Quand la réflexion sur l'habiter vient interroger la notion de « mixité sociale »

La mixité sociale est un objectif posé depuis longtemps comme une condition de la cohésion sociale, pourtant les travaux des groupes viennent sérieusement écorner cette idée. D'abord en tant qu'habitant, ni locataire ni bailleur ne semble se retrouver dans cette vision de la mixité sociale :

Bailleurs

On est quand même beaucoup sur des projets d'intergénérationnel, on veut que tout le monde vive ensemble. Après, est-ce que nous on aurait envie pour nous ?

Locataires

Dans les résidences privées vous connaissez des problèmes comme ça ?

Cette dernière interpellation d'un locataire montre d'abord une méconnaissance entre locataires du parc social et locataires du parc privé, laissant à penser que contrairement à certains discours ou à certaines volontés, ils se côtoient peu, voire pas du tout. Elle montre aussi combien les locataires du parc social se considèrent à part, différents de ceux du parc privé.

Locataires

Concrètement, la mixité sociale, c'est quoi ?

⁶¹ Voir contribution p.137.

- **Un brassage de populations dans les quartiers d'habitat social ?**

Bailleurs

La mixité c'est comment en amont je mélange des gens qui ont des profils différents, qui travaillent, qui travaillent pas, qui ont des sous ou pas, qui ont des vies différentes ... comment on peut construire cette mixité. Ça se construit préalablement parce qu'on peut parler de mixité sociale, de mixité fonctionnelle, du logement, du commerce...

Quand on attribue des logements on fait un peu de cuisine : on met un tiers de familles monoparentales parce qu'on considère que c'est des familles qui vont poser problème, on met un peu de familles avec des enfants, un ou deux ménages handicapés, des personnes sans revenu et on espère que ça va marcher. Mais y'a rien qui garantisse qu'un immeuble mixte fonctionne.

Oui, des fois nous on se rend compte que les petits immeubles de 30 logements où y'a que des gens qui se ressemblent, qui ont la même culture, ça marche très bien ; et quelquefois c'est l'inverse, tu viens mettre quelqu'un de différent et pouf ça explose. Alors que c'est peut être quelqu'un de très bien, mais il arrive pas à s'intégrer parce que la majorité des autres c'est des gens complètement différents.

- **Un brassage de type d'habitats dans chaque commune de France ?**

Bailleurs

Aujourd'hui on parle de mixité mais on en parle que dans les quartiers d'habitat social. Mais la plus grosse difficulté des bailleurs sociaux c'est d'aller construire dans les quartiers ou dans les villes où y'a pas de logements sociaux. Allez construire dans des villes qui refusent absolument d'avoir des logements sociaux ! Or l'enjeu aujourd'hui c'est que chacun puisse vivre là où il a envie, là où il le souhaite.

Locataires

Ceux qui veulent pas des logements sociaux c'est parce qu'ils veulent pas que ça leur attire des ennuis.

Bailleurs

Ça c'est l'image ! Tous les permis de construire pour des logements sociaux sont attaqués en justice, c'est bien la preuve que les gens n'en veulent pas.

Quand les maires acceptent ! Ils préfèrent payer des amendes.

Il semble déjà que selon l'acception choisie, ce principe de mixité sociale soit promu ou non. Et quand elle est promue, c'est-à-dire à l'intérieur des quartiers, elle l'est plus dans l'absolu qu'au regard des résultats effectivement atteints. En effet, la plupart des bailleurs présents remarquent que cette politique de mixité sociale n'a jamais véritablement fait ses preuves.

Bailleurs

Moi je pense que ça reste un objectif (la mixité) mais faut pas dire que pour l'instant on y est arrivé.

Moi je pense que c'est un bon objectif mais on sait pas faire, on n'y est pas arrivé ou à la marge.

On imagine un quartier avec différentes choses, des gens qui accèdent à la propriété avec des locataires, logements d'insertion et logements classiques ; on essaie de construire le mélange dans la fonctionnalité du produit, pour donner toutes les chances à ce qu'il prenne. Mais c'est pas pour ça que le mélange va se créer parce que malgré tout qui se ressemble s'assemble, et chacun d'entre nous cherche à habiter avec des gens qui nous ressemblent pour être bien et naturellement chacun d'entre nous on crée quelque chose qui n'est pas de la mixité. Les bailleurs et un certain nombre d'acteurs essaient de créer envers et contre tout une mixité qui ne marche pas forcément.

Dans les renouvellements urbains, on déconstruit des immeubles pour en reconstruire d'autres pour attirer des gens différents ... ben ça marche pas !

Locataires

Parce qu'en fait tu vas pas mettre quelqu'un dans un immeuble exprès pour faire de la mixité ? [...] C'est carrément raciste de faire ça, de dire tiens lui on va le mettre ici parce qu'il est portugais et qu'il manque un portugais ici.

Oui mais nous on y voyait plus dans le sens riches et moins riches, c'est aussi que il n'y ait pas que des pauvres

Bailleurs

C'est important ce que vous dites parce qu'aujourd'hui la loi oblige les communes à avoir 25% de logement sociaux ; c'est bien une obligation de mettre des gens qui ont moins d'argent avec des gens qui ont beaucoup d'argent.

Locataires

C'est fait pour lutter contre la discrimination sociale mais c'est l'inverse.

Bailleurs

Oui tout à fait.

Finalement, ce qui ressort de cet échange, c'est que la mixité sociale reste un objectif par défaut, parce que personne n'a rien d'autre à proposer pour produire du sens au fait de vivre ensemble.

Bailleurs

La difficulté pour nous c'est de dire si c'est pas notre objectif, lequel on se donne pour être sûr que les gens soient bien à vivre leur vie dans ce qu'on leur propose ? Aujourd'hui le pari de la mixité c'est garder une résidence attractive quand il y a quelqu'un qui part parce que les gens ont envie d'aller y vivre. Cette envie, quels outils on utilise pour la travailler. La mixité semble être un levier même si ça marche pas vraiment et on n'a pas d'autre outil pour répondre à cet objectif qu'il fasse bon vivre comme il fait bon vivre dans certains quartiers ...

3. Pouvoir s'inscrire dans une histoire

► Une histoire de vie

Habiter est rendu possible par le fait d'investir un lieu. Une condition favorisant cela c'est sans doute de pouvoir lier ce lieu à son histoire personnelle, parce qu'on habite là depuis longtemps ou parce qu'on peut y habiter longtemps si on le souhaite : la perspective de l'installation est ouverte sans être pour autant imposée.

Bailleurs

On est bien dans un quartier quand on a pu y créer un réseau, qu'on y est depuis un petit moment, qu'on y a élevé nos enfants.
Un quartier agréable à vivre c'est un quartier où on peut proposer des parcours si une personne entre dans un T2 puis a un enfant, lui offrir la possibilité de lui donner un T3. Avoir des logements qui évoluent dans un même quartier.

D'autant que plusieurs habitants ont souligné dans les groupes leur besoin de se poser après une période de galère. Il est corrélé aussi au fait de ne plus avoir peur : ne plus avoir peur d'être à la rue, avoir un toit.

Un élément est apparu au cours des échanges sur cette question de la peur : comme développé plus haut, souvent la relation avec un locataire est initiée à partir de la difficulté de ce locataire, et par conséquent cette relation est souvent basée sur une menace. La menace d'une expulsion, la menace d'un signalement aux services de la protection de l'enfance... Or pour des personnes dont l'histoire de vie est parfois bien cabossée, ces menaces, en révélant des peurs profondes, peuvent avoir l'effet inverse de celui escompté : une crispation autour de la difficulté plutôt que sa résolution.

L'exemple du conflit de voisinage a été travaillé en réunion de croisement :

Locataires

Dans ce cas précis tout le monde sait que c'est lui et lui-même sait qu'il dépasse les bornes mais il continue. Même nous on lui a demandé pourquoi tu fais ça, il nous dit "pourquoi je fais quoi, c'est pas grave, je le fais pour m'amuser et puis voilà".

Bailleurs

Quand on a des pétitions, on s'en sert pour faire un rappel au bail, un rappel à l'ordre puis on monte crescendo : un rappel au bail, un autre rappel au bail, une mise en demeure. Et si ça continue, on peut aller mobiliser le juge et là c'est plus nous, c'est le juge qui tranche.

Les voisins, le bailleur, créent la relation avec le locataire gêneur sur cette question du bruit, sur sa défaillance, sur le problème. Et très vite la menace de plainte, d'expulsion apparaît. On peut imaginer que, sauf exception liée à de la provocation, les personnes concernées craignent fortement de perdre leur logement, de se retrouver à la rue. Comment entrer en relation avec une personne à partir de la menace de ce qu'elle redoute sans doute le plus ?

Locataires

Moi dans mon immeuble ça fait 3 mois qu'on a un couple qui a 2 enfants en bas âge et les enfants crient à s'égosiller pendant plusieurs secondes à partir du 8h du matin jusqu'à 11h le soir. Plusieurs fois y a des voisins qui sont allés les voir, et y a eu un jour où ma mère sort sur le balcon et la voisine lui dit « qu'est-ce qui se passe », on croyait que les enfants étaient battus. « Pourquoi ils crient, est-ce qu'on doit faire quelque chose ? » etc. Et là y a la mère des enfants qui sort sur son balcon et qui crie « ouais qu'est-ce que tu veux connasse de toute façon c'est mes gosses je les élève comme je veux ». À ce moment-là si on n'a pas de médiateur qu'est-ce qu'on fait ?
On appelle Super Nany !

Là encore la relation se noue sur une défaillance de ce couple, dont il a probablement conscience d'ailleurs. Les travaux de la MRE montrent combien la peur panique du placement de leurs enfants pousse certains parents à

s'isoler. Là encore, comment entrer dans une relation constructive avec des personnes basée sur ce qui probablement leur fait le plus peur : qu'on leur enlève leurs enfants ?

L'enjeu d'avoir des espaces pour créer des relations avec ces locataires et avec d'autres, en dehors de la difficulté ciblée, permettrait probablement d'avancer dans le règlement de situations conflictuelles sans passer par la menace.

► Une histoire positive, de fierté, intégrée dans une histoire plus large, de la ville

Bailleurs

Y'a quand même une image négative du statut d'habitant HLM. Le statut valorisé et valorisant c'est le statut de celui qui est propriétaire.

Être bien dans un quartier c'est aussi que l'habitat soit stable et que les locataires souhaitent s'y maintenir, que ça tourne pas tout le temps.

Locataires

Même si ça tourne pas, si les gens ont honte d'habiter là, n'y sont que par défaut, ça ne crée pas la stabilité.

La question a été relativement peu abordée dans les groupes et mériterait d'être travaillée de manière plus approfondie. Est-il possible d'habiter pleinement un lieu dénigré socialement ? Les travaux présentés ici ne permettent pas de répondre à ces questions, pour autant ils les posent implicitement.

Enfin, un autre élément amené au cours des travaux, bien que peu travaillé, est celui de l'intégration du lieu de vie dans un environnement plus large, géographique, social, historique.

Locataires

Je suis né dans une petite commune de 300 personnes, y'avait de tout dans le village, nous, gamins on faisait des bêtises et on se faisait bien engueuler. Un village c'est comme un quartier, avec des ados qui font du bruit, qui passent ...

Bailleurs

La différence c'est l'histoire qu'il y a dans le village, des gens qui se connaissent, se parlent avec leur place, leur fonction. Et c'est toujours les mêmes. Dans les immeubles de 300 personnes ça tourne, un jour c'est un voisin, un jour c'en est un autre. Les relations faut toujours les reconstruire, on n'a pas toujours envie parce que vous allez travailler, c'est pas votre job d'être copain avec votre voisin...

Locataires

Ce qui change aussi beaucoup, dans les villages on disait pas aux gens, quand vous serez sortis du village vous aurez réussi votre vie. Aujourd'hui on dit quand vous serez propriétaire avec votre petite maison et un jardin, vous aurez réussi votre vie.

Les réflexions amenées ici font écho à celles régulièrement entendues de la part d'habitants concernés par des programmes de rénovation urbaine : le sentiment souvent partagé qu'en rasant la barre d'immeuble on rase leur histoire, leur passé. Ce sentiment renforce encore la stigmatisation du quartier, pas assez acceptable au point d'être rayé de la carte. Comment concilier la nécessité d'améliorer le bâti, d'offrir des conditions de vie matérielles dignes aux habitants, avec le respect de leur histoire et de l'histoire de ce lieu ?

Conclusion

Cette réflexion croisée entre des locataires en situation de précarité (dans le logement social ou en hébergement) et des représentants des bailleurs sociaux a permis des échanges que tous appelaient de leurs vœux. À la fin de la réunion de croisement du 4 juillet, certains bailleurs disaient « finalement c'est tout simple de se rencontrer ». Un de nos objectifs était donc rempli : montrer que la rencontre est possible et qu'elle produit des fruits. Pour autant, à la MRIE, nous savons que ce n'est pas si simple, et que derrière une apparence de fluidité, ces démarches exigent une préparation et une réflexion intense en amont comme en cours de réalisation. Fort heureusement, nous mobilisons des appuis méthodologiques éprouvés depuis des années, et que l'équipe a su s'approprier.

Créer les conditions pour que les locataires analysent leur expérience collectivement, développent leurs arguments, les mettent en perspective avec ceux des bailleurs, demandent des compétences spécifiques. D'ailleurs, l'animation de ces groupes est toujours une question pour nous : dans l'idéal, il faudrait que cette animation soit réalisée par des gens en lien régulier avec les personnes, qui partagent une visée avec elles. Force est de constater que de plus en plus rares sont les personnes en capacité d'animer des démarches de ce type, et

par conséquent cette année encore ce sont des membres de l'équipe de la MRIE qui ont animé, co-animé dans le meilleur des cas, les groupes de locataires.

De la même manière, introduire les « décalages » nécessaires dans les positionnements des bailleurs pour permettre l'échange avec les locataires tout en restant légitimes et « rigoureux » à leurs yeux exige bien sûr des compétences mais surtout cela demande d'assumer la méthode, d'être suffisamment sécurisé sur sa compétence professionnelle pour pouvoir le faire : commencer une première réunion inter-bailleurs, alors que personne ne nous connaît, par la question « si j'étais un meuble, je serais ? » et poursuivre par la question « en tant qu'habitant, là où je me suis senti le mieux c'était où ? » et terminer la première rencontre là-dessus sans jamais avoir interrogé les participants sur leur fonction de bailleur, est loin d'être évident. Les voir repartir avec les yeux un peu ronds, en ayant trouvé la réunion bien sympathique mais ne voyant absolument pas où cela va bien pouvoir mener n'est pas simple à gérer en tant que professionnel... Pourtant, à la fin de la démarche, les participants à ce groupe ont souligné l'intérêt qu'ils ont trouvé à réfléchir la question de l'habiter à partir de leur position d'habitant et pas d'abord de bailleur :

Bailleurs

Se retrouver entre pros et ne pas avoir une vision professionnelle. Ça décentre le regard, enlever son habit de professionnel pour raisonner à titre personnel.

Ce premier travail a permis d'identifier quelques éléments partagés, mais a surtout permis d'interroger quelques poncifs, le parcours résidentiel ou encore la mixité sociale.

Par ailleurs, ces premiers échanges ont montré tout l'intérêt qu'il y aurait à approfondir certaines questions évoquées :

- L'écart entre les réalités vécues par les habitants et le modèle véhiculé socialement de la « réussite » en termes de logement.
- Les conditions nécessaires pour construire l'accompagnement à partir de ce chemin nécessaire entre l'idéal et la réalité, et ce dans les deux sens : comment amener de futurs locataires ayant une vision idéalisée du logement à renoncer à certaines de leurs envies par réalisme ? Et comment permettre à des locataires désabusés, et donc prêts à accepter n'importe quel logement, à exprimer des envies en termes de conditions de vie ?
- Est-il possible d'habiter pleinement un lieu dénigré socialement, absent de l'histoire collective ?

Nous ne pouvons qu'espérer que l'avenir donnera l'occasion de s'emparer de ces questions, et que ces travaux croisés locataires/bailleurs se reproduiront dans des conditions analogues. ■ ■

Coordination :

Annaïg Abjean, Élodie Jouve et Laurence Potié, MRIE

Ont participé à cette démarche :

Des habitants :

groupe des ALAc animé par l'AVDL, groupe du service Habiter de LAHSo, groupe du centre social Le Lavoir

Des bailleurs :

Amalia, Lyon Métropole habitat, Est Métropole habitat, GrandLyon Habitat, NEOLIA, Actis

« La Grande conversation » à Est Métropole Habitat - Renouer le dialogue

Axelle ENDERLÉ

L'idée, l'envie : une inspiration anglaise revendiquée !

En 2007, à l'occasion d'une rencontre HLM interbailleurs, Cédric Van Styvendaël directeur général de Est Métropole Habitat rencontre son homologue londonien, Paul Doe, du *Shepherd's Bush Housing Group*.

Cédric Van Styvendaël partage avec ses équipes l'écho positif de cet engagement inspirant. En 2010, une délégation de collaborateurs est envoyée en voyage d'études chez le voisin anglais. La proximité entre les locataires et leur bailleur, la multitude de liens qui permettent la co-construction réelle et le pouvoir d'agir des locataires fait forte impression : la direction assure que leur rencontre annuelle, appelée **The Big Conversation**, où les salariés se rendent chez les locataires pour améliorer la relation et la qualité de service, participe très largement à ce rapprochement.

L'envie d'importer cette idée et de l'adapter à notre fonctionnement devient une évidence partagée. La fusion entre les deux offices Villeurbanne Est habitat et Porte des Alpes Habitat retardera un peu cette mise en place, mais en octobre 2015, tout est prêt pour que puisse être lancée la première « Grande conversation ».

Vérifier les a priori

Quelques semaines en amont de la Grande Conversation, une étude interne⁶² portant sur la perception des locataires par les collaborateurs EMH montre que certains associent aux locataires d'EMH les mêmes caractéristiques qu'aux locataires du parc privé, dont surtout leur exigence. Une moyenne plus élevée des collaborateurs les voient plutôt comme « un public particulier » et « un public agressif ».

Étonnamment, plus les collaborateurs déclarent que les locataires d'Est Métropole Habitat constituent un public particulier/agressif, qui fait beaucoup de réclamations, plus ils déclarent avoir de bonnes relations avec ce public. À première vue, cela peut sembler paradoxal. Mais après réflexion, il est compréhensible que la prise en compte de **besoins exigeants et difficiles de la part de locataires du parc social soit également envisagée par les collaborateurs comme faisant partie intégrante de leur métier**.

Ces résultats particulièrement intéressants confortent l'équipe projet dans la pertinence de développer cette Grande Conversation pour favoriser le dialogue, la rencontre, mais également dans la volonté de ne pas utiliser cette Grande Conversation comme une enquête de satisfaction déguisée.

La confirmation et l'organisation

La simplicité de cette idée n'est pas nécessairement accueillie favorablement par tous les collaborateurs. Les responsables d'immeuble ne comprennent pas tous l'intérêt de se rendre chez des locataires qu'ils côtoient tous les jours, et d'autres salariés du back office redoutent de rencontrer ceux qu'ils ne croisent que furtivement lors de leur passage à l'accueil le matin, sans avoir des questions bien précises à poser...

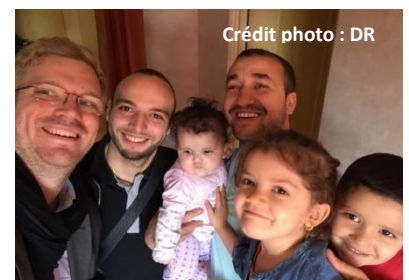
Il est donc convenu qu'un guide de conversation sera établi, comme fil rouge et « introducteur de discussion » pour permettre l'appréhension de cet « autre » parfois fantasmé qu'est pour le salarié le locataire et vice versa. La qualité de service – rassurante car tangible – sera évoquée sur quelques questions et les réclamations seront recueillies dans un questionnaire « fil rouge », pour que chacun, collaborateurs comme locataires, puissent avoir un cadre à la fois rassurant, souple et ouvert.

3 Objectifs pour la journée :

Dialoguer avec les locataires ; partager un moment entre collègues de services éloignés ; mieux connaître le patrimoine.

Organisation pratique :

140 binômes de collaborateurs composés d'un collaborateur des services administratifs et d'un collaborateur de proximité, avec mélange des 3 agences. 4 rendez-vous pour chaque binôme, pris en amont par téléphone, soit 560 foyers touchés.


 P48
 P83
 P134
 P140
 P143
 P151
 P179
 P182
 P214
 P263
 P319
 P360

⁶² Réalisée par le Groupe de Recherche en Psychologie Sociale de l'Université Lyon 2

Les outils :

Un badge Grande Conversation et un courrier d'accréditation du Directeur Général, un guide de conversation, des fiches affaires pour les réclamations, deux petites attentions par foyer (mug et porte-clés) sont remises à chaque binôme avant le départ.

La journée sera rythmée par des temps conviviaux où les collaborateurs pourront se retrouver, les difficultés réglées le cas échéant, d'autres rendez-vous pris etc.

Après 4 mois de préparation fébrile, le 8 octobre arrive, Est Métropole habitat ferme boutique et sort avec enthousiasme - ou appréhension ! - arpenter le territoire.

Quel bilan ?

Cet article est rédigé plus de six mois après la tenue de la première Grande Conversation. Une évaluation a été menée par l'équipe projet : plus de 250 collaborateurs ont participé à la journée de la Grande Conversation du 8 octobre et 156 collaborateurs ont pris le temps de répondre au questionnaire.

La satisfaction générale des collaborateurs se mesure à hauteur de 4,74 sur une échelle de 0 à 6.

75 % des collaborateurs se sont prononcés pour le renouvellement de l'initiative sur la base d'une organisation régulière, une fois par an ou tous les deux ans.

Plus finement on constate que les collaborateurs arrivés depuis moins d'un an dans l'entreprise ont, bien plus que les autres, apprécié la journée de rencontre avec les locataires, avec une satisfaction globale de 5,5 sur un maximum de 6.

Ce sont eux qui ont trouvé la Grande Conversation la plus « nécessaire », qui se montrent les plus enthousiastes à son organisation régulière (sur un rythme annuel) et les plus enclins à participer, y compris dans la soirée pour rencontrer un plus grand panel de locataires.

Les collaborateurs ayant plus de 15 ans d'ancienneté sont globalement ceux qui se sont avoués les moins enthousiastes, les plus anxieux et contraints par le projet. Pour autant, ils ont également été les plus agréablement surpris par le déroulé de la journée.

Assez logiquement, les personnels de terrain, plus régulièrement en lien avec les locataires, se sentent plus indifférents et contraints par ce dispositif qui s'éloigne trop peu de leur quotidien professionnel, alors que la Grande Conversation a de façon cohérente représenté pour les personnels administratifs une « réelle expérience » permettant un regard novateur sur la situation des locataires rencontrés.

On remet ça, et on s'améliore !

Les locataires qui ont accepté de recevoir les collaborateurs EMH ont réservé un bon accueil aux collaborateurs, malgré les difficultés techniques de leur logement ou sociales de leur quotidien.

La simplicité, l'originalité et « l'humanité » de l'initiative ont été largement saluées.

Devant les portes fermées, certains collaborateurs ont spontanément frappé aux portes voisines, mais il est à noter que les rendez-vous non-honorés ont été minoritaires.

Devant ce succès certain qui a marqué l'organisme, il a été acté que la Grande Conversation sera organisée de nouveau en 2017.

Une attention particulière sera apportée sur le traitement des réclamations recueillies à cette occasion : pour la première édition, il a été difficile d'absorber le surplus de sollicitations dans un temps jugé adapté à l'ambition de qualité de service.

Pour répondre également aux souhaits des personnels de proximité de vivre une expérience qui sortent plus de leur ordinaire, EMH organise un événement interne en novembre 2016, « La Grande Tambouille » : à 6h du matin, tous les personnels administratifs seront à pied d'œuvre et d'immeuble pour l'entretien des parties communes puis recevront leurs collègues de la proximité en deuxième partie de matinée pour leur présenter leur emploi.

Une après-midi festive et culinaire permettra de prolonger les échanges, pour favoriser, une fois encore, la rencontre de tous. ■



Crédit photo : Denis Svartz / EMH

Accompagner ceux considérés comme les plus éloignés du logement – Quelques enseignements d'expériences conduites en Rhône-Alpes

« La marge est un mythe. La parole du dehors est un rêve qu'on ne cesse de reconduire »
 Michel Foucault⁶³

En 2015, la MRIE débute un groupe de travail intitulé « l'accompagnement au regard du logement ». C'est dans ce cadre qu'est d'abord questionnée la notion d'accompagnement puis, très rapidement, celle non pas seulement du logement, mais de l'habiter. Le groupe de travail s'interroge alors sur ce qui constitue la pratique et le sens de l'accompagnement au logement au regard de l'enjeu de l'habiter.

En articulation avec cette réflexion collective au travail, une étude exploratoire débute. Elle a pour objectif d'observer les usages et pratiques d'accompagnement à l'habiter dans des situations considérées comme les plus à la marge et ce auprès de professionnels et de personnes concernées.

Des professionnels de plusieurs structures ont été rencontrés : une colocation solidaire et une expérimentation de type logement d'abord à Lyon, un service d'aide aux personnes à la rue et une plateforme de prévention en santé mentale dans la métropole de Lyon, une association d'insertion par le logement à Villeurbanne, un service d'accès au logement pour personnes à la rue à Grenoble ou encore un accueil de jour à Saint-Étienne.

Le groupe de travail : « l'accompagnement au regard du logement »

Le groupe de travail s'est réuni à 4 reprises de septembre 2015 à juin 2016 à la MRIE. Si certains participants n'ont pas toujours pu rejoindre le groupe à chacune des rencontres, une dizaine de « permanents » de provenance fort différente a constitué le noyau dur du groupe de travail ; c'est aussi cette diversité qui a participé de la richesse du groupe (Collectif logement Rhône, Région, Conseils départementaux de la Loire, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, Samu Social, Fapil, Forum Réfugiés-COSI, Métropole de Lyon, Fondation Armée du Salut, Aralis, DRJSCS, Polygone, Apprentis d'Auteuil).

Dans le cadre de ce groupe de travail, la notion d'accompagnement ne se limite pas à l'accès au logement, mais concerne aussi l'insertion dans le logement et le maintien dans le logement. L'accompagnement vers et/ou dans le logement est souvent contraint par la structuration de l'offre de logement, et plus globalement par la situation du marché locatif. Il s'agissait de réfléchir à comment, dans ce contexte, il est possible de penser un accompagnement pour ceux qui ne sont pas durablement logés, qui sont mal logés ou pour ceux qui risquent l'expulsion ?

L'objectif du groupe était ainsi de dépasser la définition « administrative » du logement pour considérer la notion d'habiter, qualifier un accompagnement lié à cet « habiter », ouvrir des pistes de réflexion innovantes.

Il était question aussi de ne pas limiter la réflexion aux zones dites tendues en considérant que l'ensemble des territoires, y compris ruraux, sont concernés. Nombre de ces questions sont abordées au fil du dossier et certaines le sont plus précisément dans l'article qui suit. ■

Dans cet article, ce sont des expériences d'accompagnement à l'habiter, situées « en dehors des clous », qui vont être explorées. Elles vont nous permettre d'interroger dans un premier temps les potentialités qu'apportent les formes d'accompagnement observées. Dans un second temps, ce sont les modes d'accompagnement à des habitats non-normés qui seront abordés pour saisir des bribes de ce que l'habiter signifie, quel que soit le type d'habitat.

Ces deux volets sont ancrés sur les terrains d'enquête et viennent donner un éclairage local sur des questionnements plus globaux. À travers cet ensemble de situations, l'enjeu est de qualifier quelques-unes des qualités de l'accompagnement à l'habiter en partant du principe que ce qui se pratique dans les marges, les creux des dispositifs est riche d'enseignements pour bousculer les pratiques des dits dispositifs.

⁶³ Michel Foucault, 1976, « L'extension sociale de la norme », in *Dits et Ecrits*, Tome 3, Texte n°173, p.77.

Repères méthodologiques

Si cette étude exploratoire s'appuie en partie sur les échanges du groupe de travail, l'enquête de terrain a été conduite en parallèle, assurant des allers-retours avec le groupe afin de s'étayer mutuellement.

La première phase du travail d'enquête a consisté en une recherche d'expérimentations en matière d'accompagnement au logement et/ou à l'habiter dans la région Rhône-Alpes. Cette première phase n'a pas pour ambition de recenser tout ce qui existe sur le territoire, mais à en distinguer des formes significatives, paradigmatiques, offrant un espace à l'investigation. C'est de ce premier travail que découle le choix des terrains d'enquête.

Les techniques utilisées sont les techniques classiques de l'enquête en sciences sociales, observations et entretiens. Sous le terme d'observation, ce sont plusieurs régimes qui sont à distinguer. Il ne s'agit pas pour l'enquêteur de se mettre dans un coin de bureau et de regarder ce qui se joue puis de l'interpréter comme si ce qu'il voyait constituait une norme et comme si sa présence était négligeable pour la relation qu'il observe. L'observation est nécessairement participation puisque l'enquêteur fait partie du terrain au moment où il enquête, ainsi dans ce cadre plusieurs attitudes ont été adoptées, comme autant de techniques. L'autre technique utilisée est celle de l'entretien, soit formel avec des professionnels du travail social, soit informel sur des lieux d'accueil avec des personnes en situation de précarité accompagnées. Cette technique se veut affiliée à la méthode ethnographique, qui défend une conception de l'accès au savoir social par la prise en compte des échanges dans toute leur densité, dans toute leur dynamique. Le souci n'est ici pas celui de la représentativité ou de la preuve, mais celui de la significativité des expériences subjectives racontées au regard d'un contexte social. C'est dans cette optique que seront relevées au fil de cet article des situations racontées, comme autant d'anecdotes donnant accès à « des phénomènes au contenu profondément sociologique »⁶⁴. L'idée était toujours de laisser la situation commander l'échange, ainsi les entretiens ont toujours été non-directifs, souhaitant tenir à distance la recherche d'une bonne réponse par les enquêtés. ■

1. Vivre à la marge ?

Nous allons déplier ici des situations d'accompagnement et d'habitat qui peuvent être considérées comme marginales mais qui illustrent cette possibilité d'habiter et ses potentialités en termes d'accompagnement.

1. La situation de Pascal G. : habiter la rue puis habiter un logement

Le parcours de Pascal, raconté par deux professionnelles, donne à voir une situation complexe qui correspond à celles qui échappent aux dispositifs classiques. Nous allons voir que le processus d'accompagnement a évolué de manière conforme aux attentes de Pascal, mais nous comprendrons que sa réussite est autant la preuve de la nécessité de réhabiliter les personnes dans leur droit à habiter que des limites des dispositifs expérimentaux qui nécessitent que la personne dispose de certains supports au préalable pour être effectifs.

► Focus sur l'expérimentation Rue-Habitat...

Un Groupement d'Intérêt Économique réunissant association du travail social et bailleurs sociaux dispose d'une barre d'immeuble et d'une maison en attente de destruction. L'idée est de monter une colocation pour des personnes à la rue dans cette maison le temps que les travaux démarrent. Financé par la DIHAL⁶⁵ pour 18 mois d'expérimentation, le projet est porté par un écosystème d'associations et d'institutions. Au final, *via* les partenariats, deux lieux de vie ont été récupérés, une maison pour quatre personnes avec un jardin, et une autre maison divisée en deux colocations de deux personnes. La volonté est de travailler avec des personnes ayant un long parcours de rue et qui ne vont que rarement dans les dispositifs. L'idée des colocations résulte d'une hypothèse : les groupes qui survivent ensemble dans l'espace public seraient transposables dans des colocations. L'objectif est que le groupe s'auto-suffise, devienne le support principal, avec un accompagnement finalement très léger. Aujourd'hui l'expérimentation a été pérennisée dans son financement mais son fonctionnement n'a pas été conservé, il est devenu celui d'un CHRS plus classique. ■

⁶⁴ Stéphane Beaud, 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *in Politix*, vol. 9, n°35, p.242.

⁶⁵ Délégation Interministérielle de l'Hébergement et à l'Accès au Logement.

Laisser la place, donner le temps, considérer les allers-retours...

Pascal a un long parcours de rue entremêlé à des problématiques de santé. S'il a séjourné dans les dispositifs d'hébergement, il ne veut plus en entendre parler. C'est parce qu'il est connu des équipes de rue que l'expérimentation va lui être proposée. Au départ, ça ne l'enthousiasme pas plus que ça. Mais au bout de quelques mois, il revient vers les équipes de rue et aimerait bien tenter l'expérience. Il emménage alors à demi dans la maison, ça ne lui est pas reproché pas plus qu'il ne lui est demandé d'investir plus les lieux :

« Et puis il dormait pas là-bas en fait, il continuait de dormir dehors où chez des potes. Par contre tous les mois il venait, il payait son loyer. Le loyer c'était 100 € avec les APL déduites, et il me dit "100 € c'est le prix que je vais mettre dans trois nuits à l'hôtel pour me mettre à l'abri si un jour j'ai besoin, là au moins je sais que j'ai ma chambre". » Professionnelle de l'action sociale

S'il ne dort pas dans la maison, il engage pourtant un processus d'appropriation puisqu'il y stocke ses médicaments. C'est toute la dimension de *prendre place* de l'habiter qui se donne à voir dans ce processus. Au final c'est une agression dans la rue qui l'amène à rester dormir dans la colocation. Cependant, si l'on suit le rythme de l'accompagnement par l'habiter, on peut estimer que cette agression n'est pas tant un déclic en soi. C'est un événement qui arrive à un moment d'un processus long de maturation qui rend possible la survenue d'un déclic :

« Au bout de six mois petit à petit, à chaque fois d'aller le rechercher et de laisser ces allers-retours se passer, finalement il a fini par s'installer et puis là ça y est, il va bientôt signer son bail. Après ça il est parti sur un bail glissant il y a quelques mois par le biais de l'ASLIM⁶⁶ et puis des Petits Frères des Pauvres, et ça se passe bien, il s'approprie bien son petit chez lui. » Professionnelle de l'action sociale

... autant d'adaptations possibles parce que le loyer est payé régulièrement

Cet accompagnement sur du temps long n'a pu être possible que dans la mesure où Pascal disposait d'un type précis de ressources, en l'occurrence de l'argent pour payer le loyer. C'est ce que l'on retrouvera dans d'autres expériences évoquées plus loin dans le texte :

« Au bout de trois mois, bam !, entretien de recadrage : "Tu payes pas ton loyer". En quoi c'est expérimenter quelque chose de différent que le contexte d'un hébergement ? Au niveau de la temporalité c'est pareil, Pascal, par exemple, ça a été possible parce que pendant un an on a été à son rythme à lui, avec sa temporalité, mais ça a été permis juste parce qu'il payait bien le loyer. On en eu d'autres où du coup c'était compliqué, où on aurait pu faire des allers-retours etc. Mais "Tu payes pas, allez, hop !, on passe au suivant". Il faut qu'on démontre qu'il y en a tant qui sont sortis à tel endroit et voilà. » Professionnelle de l'action sociale

Par ailleurs, ici le mode d'habiter a pu constituer un obstacle, car les colocations ont provoqué des expériences de cohabitation difficiles pour les personnes. Le cœur du projet qui était de permettre aux personnes de vivre en groupe afin de faire support les unes envers les autres pour permettre à chacune d'habiter dans le logement se révèle être un échec. En fait, les co-habitants ne constituaient pas un groupe avant d'entrer dans le logement, contrairement à ce qui était prévu au départ. Puis il y a le poids du temporaire qui pèse sur les lieux. Comme cela était compris dans le projet dès le départ, les co-habitants ne pourront pas s'y installer, les lieux sont voués à la démolition. Il est question alors pour eux d'habiter encore et toujours dans du transitoire, de sorte qu'ils doivent simultanément s'installer ici tout en étant prêt à en partir :

« C'était vraiment un sas, un tremplin pour aller vers autre chose. Donc au début tu te dis "Ouais c'est super !", et puis rapidement t'as la pression de te dire "Ça y est j'suis posé mais faut déjà que je réfléchisse à aller autre part", et ça aussi c'était quelque chose de compliqué. » Professionnelle de l'action sociale

⁶⁶ Action soutien logement insertion meublé

2. La situation de Michel B. : du squat à la caravane

Le droit à habiter dans des formes d'habitat non-conventionnelles peut donc nécessiter un accompagnement tout aussi ténu que celui qui conduit à du logement normé. On peut même supposer qu'il impose des épreuves de professionnalité plus ardues aux accompagnants tant il leur demande de considérer avec soin l'altérité de la personne accompagnée et ses demandes, parfois en tension avec des solutions d'habitat en apparence plus sécurisantes et moins énergivores pour l'accompagnant. En somme, accompagner dans de l'habitat marginal, c'est se frotter aux marges de sa propre pratique.

Michel B. et son cheminement du squat à la caravane nous donnent des clés de compréhension de ce type d'accompagnement. Cet accompagnement nous a été raconté par deux de ses accompagnants. La première fois qu'ils ont rencontré Michel, il vivait dans une cavité rocheuse, le long d'un chemin de terre, dans un village non loin de Lyon. Michel avait aussi « *habité dans une maison désaffectée le long d'un rail SNCF* ». En bref, un ensemble d'habitats disparates, mais toujours décalés de l'habitat normé, avait jalonné l'existence de Michel.

« Tout est possible. Faut juste accepter à un moment donné de se jeter un peu dans le vide. »

Au fil des rencontres, étalées sur plusieurs années, plusieurs propositions d'hébergement ont été formulées à Michel. Il s'agissait toujours d'hébergements collectifs, ce qui ne lui convenait guère, mais Michel acceptait, invariablement, « *il dit toujours oui pour nous faire plaisir quand même.* » Sans surprise, les solutions d'hébergement en collectif ne durent qu'un temps, assez court si ce n'est la fois où il avait la possibilité de s'occuper d'un potager au sein de l'établissement. Puis il est à nouveau parti, au bout de quelques mois, après qu'il lui ait été reproché de consommer de l'alcool. Michel est reparti dans son secteur, autour de ce village en périphérie de la ville. C'est toujours là qu'il retourne.

Cette fois, il y trouve une maison abandonnée, il s'y installe. Mais la SNCF veut la murer, puis la détruire et y construire un parking : situation de crise pour Michel. Les professionnels se saisissent de l'incident pour travailler un nouveau projet avec lui, prêts à sortir des sentiers battus :

« On savait juste que ce qu'il voulait, c'était être à l'air libre, ce qu'il voulait c'était pas être sur une modalité d'habitat type appart', type foyer, surtout pas de collectif. [...] On lui a demandé : "Entre un appartement et une tente, vous préférez quoi ?", et il a dit une tente. Et « Entre une tente et une caravane ? », une caravane, et « Entre une caravane et un appartement ? », une caravane. C'est venu un peu comme ça. » Professionnel de l'action sociale

La proposition est un peu folle, rien ne présage qu'elle peut advenir. Trop tard, Michel part « *un peu en mode idée fixe sur cette caravane.* » Les professionnels tiennent le pari. Cela va prendre un an et demi.

Faire du « sur-mesure » dans un écosystème facilitateur

La violence faite à Michel lorsqu'il doit quitter la maison abandonnée, le fait qu'il soit en pleurs face à l'adjointe de la mairie du village vont peut-être jouer en sa faveur. Elle s'engage à trouver un terrain pour qu'il puisse y habiter, elle s'engage même à accompagner Michel, à accompagner les accompagnants et tous les partenaires nécessaires pour que le projet puisse se réaliser. Les professionnels ont dû revenir plusieurs fois à la charge, mais la promesse est tenue. Une convention tripartite est signée avec la mairie et avec une association qui dispose d'un terrain. La mairie s'engage même à entretenir le terrain pour une durée de deux ans renouvelables.

Dans l'attente, Michel squatte dans une autre caravane en piteux état. Même s'il est impatient, c'est peu à peu qu'il prend part au projet. Les professionnels lui font visiter le terrain, ils choisissent ensemble une caravane, il rencontre les personnes qui vont faire les travaux d'aménagement. Et tout un écosystème s'organise autour du projet : la mairie, l'association qui propose le terrain, l'Eau du Grand Lyon qui accepte de viabiliser le terrain, des bénévoles d'une association de bricolage.

Ce n'est pas que la bonne étoile de Michel qui veut ça. Il est « *super-bien identifié par le territoire donc il était bien connu de la mairie, des riverains, des commerces et compagnie. Donc c'était vraiment légitime qu'il pose sa caravane sur ce territoire-là.* » Aussi, Michel a une mesure de protection et un tuteur qui a bien voulu s'engager dans le projet et y accorder 10 000 € pour l'achat de la caravane.

Solliciter d'autres énergies, créer un engouement collectif ont permis de concrétiser le projet après un an et demi de préparation. En deux mois, la caravane était sur le terrain. Michel était dans la caravane.

Une situation extra-ordinaire qui renforce le sens de l'action professionnelle

Les professionnels admettent volontiers l'inédit de l'expérience, peut-être même leur légère inconscience mais surtout le maillage qu'ils ont eu à tenir tout au long du projet. Plus encore, ils observent que les bases de ce maillage préexistaient, ce qui a rendu le projet possible. Michel était déjà connu, reconnu par la commune, par les habitants.

Ils observent aussi que l'expérience n'est pas reproductible, du moins pas à l'identique et pas avec un tel investissement de leur part. Ils ont été hors-cadre, hors-mission tout au long du projet, heureusement soutenus par leur direction. Malgré ce soutien, le projet a été chronophage au point de leur demander un investissement en dehors de leur temps de travail, « *fallait pas que y'en ait dix comme ça, c'est aussi au détriment des autres.* » Pour autant, cet accompagnement-là a été vécu comme une reconnaissance de leur pratique et de son importance pour les personnes accompagnées :

« Et là de se dire qu'on part sur quelque chose de concret qui fonctionne, qui voit le jour, y'a... Y'a quelque chose de l'ordre de l'accomplissement qui fait vraiment plaisir et tu te dis "putain pour une fois !" C'est pas "pour une fois qu'on sert à quelque chose", mais pour une fois, c'est concret, ça fonctionne. On n'est pas là-dedans dans notre quotidien. Je pense qu'en tant que professionnel, ça nous a porté pendant plusieurs mois. [...] c'est une aventure humaine aussi. »

Professionnel de l'action sociale

L'aventure se poursuit, l'accompagnement aussi. Une fois dans la caravane, Michel doit savamment articuler ses expériences d'habitats avec celle-ci. Il a bien des repères mais différents de ceux qui fonctionnent le mieux dans une caravane aménagée. Les professionnels ont tenu à mettre en place des « *conditions d'habitat digne* », mais à les « *mettre à disposition sans que ce soit une obligation, ni de vérifier si c'est bien utilisé* » ; Michel est chez lui.

2. L'accompagnement au regard du logement : un accompagnement à produire de l'habiter ?

Produire l'habiter, cela signifie fabriquer un rapport au monde, inventer de manière clandestine, cachée, des façons de faire avec l'ordre du monde qui s'impose à nous. C'est une manière aussi de marquer ce qu'on fait de l'ordre des choses, de prendre position. De ce point de vue, nous rejoignons Michel De Certeau quand il estime qu'habiter ne relève pas de compétences mais bien de l'ordre de la performance, du faire avec l'environnement dans lequel on se situe⁶⁷. Partant de là, on peut considérer que chacun habite, certes de manière parfois très différente, mais toujours très rationnelle. Chacun habite en fonction des conditions qui lui sont proposées pour le faire. Et chacun le fait au mieux.

► Habiter, une notion inhérente au fait d'être humain

La définition sociologique⁶⁸ de l'habiter se réfère, quant à elle, à sa racine latine où le mot est proche de « habit » et « habitude ». Le dictionnaire historique de la langue française (Le Robert, éd. 1998) montre les « voies parallèles du maintien (manière d'être) et de l'occupation (être là) des deux mots : habit et habiter ».

De ce point de vue, la façon de se loger n'est qu'une part de ce que nous appelons habiter. Si l'expérience fondamentale de l'habiter est intime et nourricière, nous tournons notre regard vers une autre caractéristique de l'habiter en tant que productrice de l'édification personnelle, de la démarcation de soi dans des manières propres de faire. « En permettant de déployer des habiletés autour desquelles se stabilisent les routines et d'impliquer une signification personnelle à travers les manières de faire, l'habiter finit par fonder des ponts nécessaires vers l'affirmation de soi »⁶⁹. Inclination anthropologique majeure⁷⁰ (ce vers quoi tout Homme, parce qu'il est un Homme, tend), l'habiter est ce qui accompagne réellement le loger, à la fois intérieur et interface, fondamentalement espace et enjeu de la reconnaissance⁷¹. ■

⁶⁷ Michel De Certeau, 1990, *L'invention du quotidien, Tome 1 Arts de faire*, Paris, Gallimard.

⁶⁸ Pascale Pichon et al., 2010, *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez-soi*, rapport pour la DGCS.

⁶⁹ Luca Pattaroni, Vincent Kaufmann, Adriana Rabinovitch, 2009, *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p.100.

⁷⁰ Marc Breviglieri, Luca Pattaroni, 2005, « Le souci de propriété. Vie privée et déclin du militantisme dans un squat genevois », in A. Morel (éd.), *La Société des voisins*, Paris, p. 275-289.

⁷¹ Martin Heidegger, 1958, *Essais et conférences, Chapitre Bâter, habiter, penser*, Paris, Gallimard.

Parler d'habiter c'est parler de relationnel voire de reconnaissance, ici dans l'accompagnement social. Il s'agit désormais de voir quelle place est laissée aux personnes dans les démarches d'accompagnement social au logement, considérant qu'habiter c'est justement prendre place.

Dans le cadre de l'accompagnement au logement, l'enjeu devient alors la production de l'habiter par la personne accompagnée. Il ne faut pas entendre la mise en avant d'un droit à habiter comme un recul sur la question du droit au logement, mais comme son évolution qualitative, avec une exigence anthropologique considérant qu'habiter est notre plus fondamentale tendance humaine.

1. Apporter de la considération aux expériences et acquis de la rue

La particularité de ces expériences, au-delà du mode d'habiter promu, c'est un type d'accompagnement qui laisse la place à la personne pour imprimer son rythme au processus d'accès au logement, pour produire son habiter propre. Pour arriver à cela, les professionnels prennent en compte les expériences traversées par la personne accompagnée et ne se focalisent pas uniquement sur les manques rencontrés au cours de ce cheminement. Les accompagnants accordent de la considération à ce qui était bénéfique dans ces expériences vécues ayant conscience que ces aspects bénéfiques peuvent venir à manquer une fois dans un logement normé :

« Et puis ça a été super compliqué, lui il était sur son trottoir depuis presque 10 ans, il était super reconnu, il avait des gens qui venaient lui apporter le café, qui venaient discuter. Il y avait les étudiants, il avait une vraie vie sociale. » [...] Il se retrouvait là (dans la maison) à se dire « mais j'ai l'impression que j'ai plus d'identité [...] j'avais mon réseau, là ce réseau ici il n'existe plus, et je sais plus très bien qui je suis ». Professionnelle de l'action sociale

La perte de l'ancien maillage dans lequel tenait l'existence de Pascal est prise au sérieux. Sans le maillage qui fait tenir nos existences respectives, l'habiter ne peut qu'imparfaitement advenir. Il en résulte alors un habiter par défaut, un habiter en creux de son existence qui peut vaciller au moindre coup de vent. Il faut de l'étaillage pour que tout cela tienne. Le passage d'un mode d'habiter à un autre, dans une autre configuration, avec de nouvelles contraintes, dans un nouvel espace demande à ce que le maillage soit repensé. C'est ce que mettent en œuvre les professionnelles de l'expérimentation, bien conscientes des difficultés que pourrait créer cet impensé du maillage :

« On s'est rendues compte que le groupe en lui-même à l'intérieur de la maison n'avait pas la fonction qu'on espérait, de recréer ce qu'il pouvait y avoir dans la rue. Donc c'est là où on s'est dit il faut que le groupe on puisse le recréer mais ailleurs. D'où l'idée de créer un lieu d'affiliation, et puis trouver d'autres choses, trouver d'autres associations, voilà une autre fonction. Donc Pascal maintenant il est dans une autre association, il est bénévole, il fait des choses, et c'est d'ailleurs par ce biais là qu'il a trouvé son appart'. » Professionnelle de l'action sociale

Ce maillage est considéré comme l'outil à travers lequel les personnes vont pouvoir repenser l'habiter en tant qu'identité sociale. Ici Pascal prouve par la temporalité propre à son accompagnement qu'en dépit de ses conditions de survie, il avait ménagé une forme d'habiter et qu'il éprouve par ses allers-retours une nouvelle forme de rapport au monde en vivant dans un logement. Éprouver, cela signifie autant ressentir que mettre à l'épreuve. Ce que Pascal met à l'épreuve, ce sont autant les conditions vie passées et celles actuelles, dans le logement, que ses propres aptitudes à faire la synthèse des deux. Ce n'est pas une mince affaire. Et cela demande du temps. Surtout, cela illustre l'idée selon laquelle habiter ne peut recouvrir le fait de se loger, en particulier lorsque la forme d'habiter la plus connue relève de la survie. Passer à une forme relevant de la sûreté comporte des formes de violences symboliques qui sont précisément adoucies par la possibilité des allers-retours :

« Mais tout ça c'est quand même un gros chemin, et le gros risque c'est de se dire "Voilà, hop !, tu passes de la rue à une maison, hop !, ça y est voilà", et c'est là où certains ont lâché l'affaire parce que c'est un peu comme la phase de lune de miel, t'as deux-trois semaines où "Ouais cool aujourd'hui je suis plus dans la rue tout ça". Une fois que tout ça c'est passé "Qu'est-ce que je fais ?". En même temps avoir un habitat c'est avoir le bénéfice d'avoir un toit sur la tête et d'avoir tout ce qu'il faut pour faire à manger etc., mais c'est aussi de se confronter à toutes les contraintes d'avoir un habitat. C'est ça qu'on essaye de travailler maintenant avec le lieu d'affiliation, sur mettre en mots tout ça, en se disant « Bah ouais, avoir un habitat c'est quoi ? » Oui c'est bien mais c'est pas que ça, et c'est aussi se confronter. »

Professionnelle de l'action sociale

“ L'accès n'est pas forcément le plus problématique, le maintien est très complexe. L'arrivée dans le logement ressemble parfois à un temps de désillusion : se pose la question du sens de l'habiter. »

« Une fois que l'on a résolu ses besoins primaires, demeure la question de qui on est, à quoi on sert et ce qu'on peut faire. L'hébergement d'urgence, la circulation d'un dispositif à l'autre, trompent l'ennui, mais ensuite ? Parfois l'accompagnant se dit qu'il accompagne quelqu'un vers le logement et se demande simultanément "à quoi je vais le confronter derrière ? Qu'est-ce que je vais mettre à la place de ce qu'il a aujourd'hui, de ce qui fait qu'aujourd'hui il se bat pour quelque chose ?" »

Extraits du groupe de travail

Même en situation de survie, dans la rue, les personnes concernées déploient des formes d'habiter. Elles ne sont pas identiques à celles qui organisent l'habiter dans un logement. Cependant, on peut noter qu'elles se croisent sur certains points, tels que le maillage qui fait tenir dans le logement (et ce, qui que l'on soit), l'agencement de l'espace en fonction du lieu occupé, les liens qui unissent le dedans et le dehors, etc. Le hiatus apparaît lors du passage d'une forme d'habiter à une autre. Il faut réadapter un ensemble d'allants de soi qui faisaient le quotidien. Ce processus d'adaptation a déjà été fait par les personnes à la rue. La plupart d'entre elles ont déjà habité dans un logement normé, elles ont eu à s'adapter à la vie dans la rue. Cette adaptation ne s'est pas faite sans heurt, échec ou encore peur. Ce temps d'adaptation est peu connu des accompagnants, il est peu narré par les accompagnés, il est même parfois romancé. En quoi effectuer le chemin inverse serait-il plus aisé, plus doux ? Ne pas répondre au poids des normes de l'habiter conventionnel recèle une violence sourde, parfois intériorisée. Dans les espaces investigués, cette conception de l'habiter qui se moule sur les normes de l'habiter conventionnel a été en partie abandonnée. Du moins, elle n'est plus au centre de l'accompagnement. Les professionnels développent plutôt une reconnaissance du savoir-faire propre à chaque situation d'habitat, comme une nouvelle ressource pour la personne et comme un support pour l'accompagnement.

2. Accompagner à habiter sans accompagner au logement normé

Il apparaît ici que les personnes accompagnées ont connu une multitude de formes d'habitat au cours de leur existence, qu'il s'agisse du logement normé, de différentes formes d'hébergement institutionnel ou encore d'habitat non-normés (squat, tente, camion, etc.). Pour saisir ce qui se produit dans le temps de l'accompagnement, il est alors nécessaire de considérer ces différentes expériences. Si elles ne sont pas des empêchements à habiter, elles construisent la matrice expérientielle de la personne accompagnée et expliquent les ressources, aptitudes, savoir-faire, envies et limites de la personne concernée. Habiter prend son sens dans un parcours.

Un accompagnement qui prend en compte la reconnaissance des acquis des expériences d'habiter peut prendre la forme d'un accompagnement à des modes d'habiter hors-normes :

« Alors en respectant le choix des gens. Y'a des gens qui ont choisi de vivre dans des cabanes dans la forêt autour de Grenoble et qui veulent pas changer leur style de vie. C'est assez intéressant de rencontrer tous ces gens-là, avec toutes ces façons de vivre et ces façons de penser, parce que finalement c'est une façon d'appréhender la vie. Donc l'accès au logement c'est important, mais il y a des gens que ça intéresse pas. » Travailleur pair

Finalement ce n'est pas tellement le type d'habitat qui influence l'accès et le maintien dans le chez-soi que la possibilité très concrète de produire de l'habiter. C'est bien souvent l'accompagnement qui ménage la production d'habiter mais c'est la production d'habiter qui accompagne l'habitant. Il ne s'agit pas pour autant de nier la particularité de l'expérience habitante en logement dit classique. Il s'agit, plutôt que de mesurer, d'accompagner à traduire les savoir-faire habitants des personnes qui sont dans un processus d'accès au logement.

Dans l'extrait qui suit, un travailleur pair parle de sa période d'apprentissage à l'habiter autre que dans un camion, ici habiter en appartement puis dans une maison. Il l'envisage plus sur le mode d'une nécessaire adaptation à de nouvelles contraintes, de nouveaux usages. Cette adaptation relève plus d'un apprentissage personnel que d'une mise en conformité :

« Les grosses différences, en tous cas pour moi, tenir une maison c'est quand même plus compliqué que tenir un camion, ou une caravane, ou une tente. Parce que c'est tout petit un camion, tu passes un

coup de balai par jour et c'est réglé quoi. Alors qu'une maison c'est différent, il y a des trucs comme la poussière, moi j'ai jamais été confronté à ce problème-là dans un camion. Enfin bon des petits trucs comme ça, c'est vraiment pas la même façon de vivre. Moi j'avais une douche solaire donc je me lavais dehors tout le temps, là il faut nettoyer la douche, payer les factures de gaz pour le chauffe-eau. [...] Moi j'ai eu un appartement à Grenoble c'était devenu une zone de stockage en fait, parce que je faisais de la récup' comme j'ai toujours fait en camion. » Travailleur-pair

Quand il raconte plus précisément la façon dont il vivait dans son camion, il détaille l'habiter qu'il produisait en pratiquant au quotidien son espace. Cet espace, son habitat, n'était pas tant le camion que l'environnement de celui-ci, « *c'était ma chambre à coucher, en fait, mon camion c'était ma chambre à coucher. Je vivais là où je posais mon camion.* » L'environnement de son camion prenait la forme tantôt de cuisine, de douche etc... Pour beaucoup de ceux qui vivent en camion, le soleil lui-même fait support à l'habiter : « *on suit un peu le soleil quand on vit dans un camion.* » Autant de savoir-faire habitants qui ne sont généralement pas valorisés lors de la transition vers un logement normé. Des espaces plus inattendus encore donnent prise à des performances habitantes, qui peuvent devenir des supports pour la transition vers le logement classique. C'est le cas, par exemple, de l'expérience carcérale.

Thibaud, rencontré dans une structure d'accompagnement au logement de personnes à la rue, sort de détention. Quand la discussion s'aventure sur le terrain de l'habiter et de ce qu'il en est en détention, il considère que la prison, c'était « *le club Med* ». Il justifie cette expression par le fait qu'il y était tranquille, qu'il avait ce qu'il voulait, et qu'il y disposait du gîte et du couvert. En creusant, on s'aperçoit que ce « club Med » était assorti de conditions, et pas des moindres : le fait de trouver un codétenu avec lequel il pouvait cohabiter en s'ignorant, l'obligation de rester dans sa cellule toute la journée pour ne pas risquer d'être maltraité par les autres détenus, et la nécessité de se contenter de distractions illégalement obtenues pour passer le temps (un téléphone, de l'alcool, des drogues douces).

L'image du Club Med se ternit donc puissamment mais l'incarcération propose à Thibaud des formes de sécurités (manger, dormir sous un toit, ne pas être agressé dans sa cellule) dont il ne disposait pas toujours avant d'être en détention. Au final, quand il parle de « Club Med », ce n'est pas tant la prison qu'il décrit, mais d'habiter dans un lieu dans lequel on dispose de sécurités minimales. Dans cette optique, il a fait en sorte que sa sortie soit assortie de conditions comme celle, par exemple, de trouver un logement.

Si Thibaud se présente comme un « routard », il précise dans le même temps qu'un routard a toujours besoin d'un lieu de repli, d'un lieu dans lequel il est certain de pouvoir disposer de certaines sécurités. Il se remémore alors le jour où son camion lui a été confisqué par les forces de l'ordre, ce qui est revenu à lui confisquer son habitat. C'est un exemple d'habiter qui inclut les sécurités évoquées plus haut, mais sans pour autant se fixer quelque part. Pourtant, échaudé par la perte de ce camion, Thibaud ne se voit pas repartir faire la route. Cela lui paraît trop risqué au regard de ce dont il a envie et besoin à présent. Il veut un logement.

Si, dans la situation qui précède, Thibaud souhaite habiter dans un logement, le droit à habiter ne peut se cantonner au droit au logement⁷². Le droit à habiter se déploie depuis le logement jusqu'à l'habitat non-normé en passant par diverses situations d'hébergement et ce pour plusieurs raisons. Aux difficultés d'accès au logement en propre s'ajoute la nécessité, pour certaines personnes, d'obtenir a minima une place d'hébergement dans laquelle elles puissent dignement habiter pour une durée dont elles seules devraient décider, faute de mieux. Pour d'autres, certains types d'hébergement (comme les pensions de famille) sont recherchés et ont des qualités proches du logement. Enfin, des personnes souhaitent habiter dans des lieux autres (cabanes, caravanes) et donc être logées dans « autre chose » que du logement. Pour ces dernières, le principe d'un accompagnement n'est pas inapproprié quand elles l'estiment nécessaire.

Ainsi nous revenons vers l'expérience d'un travailleur pair qui nous décrit des pratiques d'accompagnement à produire de l'habiter dans ces situations incongrues. Sa fonction l'a conduit à s'orienter vers une pratique plus tournée vers l'accès au droit au logement, mais son travail autour de l'accès au droit à la santé le ramène vers du conseil habitant hors logement classique :

« Alors par exemple j'ai aidé des gens à construire des cabanes avec des palettes. Ou des emplacements, à Grenoble les gens ils se mettent tous au bord de l'Isère, sauf que à peu près une à deux fois par an l'Isère déborde, donc il y a beaucoup de tentes qui s'en vont. Les gens ils essaient de se mettre dans des endroits discrets, souvent c'est dans des trous, donc pareil je leur dis vous êtes mieux

⁷² Pour une exploration détaillée de ce que pourrait être un droit à habiter, voir la contribution d'Édouard Gardella situé en p.90.

de vous mettre dans un endroit discret mais sur une butte. J'ai été un ouvrier de squats pendant quelques années, et du coup je leur apporte les conseils d'ouverture de squat de base. » Travailleur-pair

Pour autant, l'accès aux droits demeure prioritaire dans la pratique d'accompagnement de ce professionnel. Il le rappelle quand il narre ses maraudes et que des personnes lui disent ne pas avoir d'appartement parce qu'elles n'ont pas de garant. Il leur propose alors les quelques solutions existantes pour contourner cette difficulté comme le FSL⁷³ dont elles n'ont pas connaissance.

3. Accéder au logement : un processus éprouvant pour les personnes accompagnées

En 2005, Ingrid Sahlin⁷⁴ théorise explicitement et de manière imagée le cheminement que doivent emprunter les plus éloignés du logement en vue d'y accéder. L'auteure utilise l'expression d'« escalier transitoire » (*staircase of transition*) pour illustrer les étapes vers la réinsertion par l'habitat marquées par l'accession progressive à des formes de logements plus confortables, elle-même conditionnée par le « feu vert » des travailleurs sociaux. Sahlin évoque alors le système ayant cours en Suède, son pays, mais l'expression d'escalier transitoire va rapidement faire des émules dans d'autres contextes nationaux tant elle correspond aux conceptions de la réinsertion par l'habitat.

Par exemple, en France, Jean-Marie Firdion rappelle que « le processus de prise en charge des personnes sans domicile commence par l'hébergement d'urgence ou de stabilisation, puis l'hébergement de réinsertion sociale qui prépare à l'autonomie »⁷⁵. Il constate simultanément que le séjour des personnes hébergées « semble s'éterniser à chaque marche de ce dispositif »⁷⁶, signe d'un « blocage du processus de réinsertion sociale »⁷⁷. Surtout, Firdion précise que de ce blocage découle un ensemble de formes d'hébergement entre la rue et le logement, ensemble que l'on peut envisager le long de « l'escalier transitoire » et dont les conditions d'hébergement et d'accompagnement s'améliorent à mesure que l'on en gravit les marches. Aussi, la dernière marche, de l'hébergement au logement, paraît toujours la plus ardue à franchir au point que de nouvelles marches peuvent toujours être ajoutées pour tenir à distance cette dernière.

L'auteur souligne que la diversité des modes d'hébergement n'est pas un obstacle à l'insertion. Bien au contraire puisque la population concernée est hétérogène et nécessite des réponses diverses. Cependant, il rappelle que pour ceux qui souhaitent accéder au logement en propre, le parcours est jalonné d'obstacles souvent peu justifiés et/ou justifiables.

Le diagnostic à habiter : un empêchement à habiter ?

Prêt à habiter, prêt à sortir sont des expressions couramment rencontrées lors de l'étude. Pour déterminer si les personnes sont prêtes à habiter un logement et/ou prêtes à sortir de l'hébergement, un outil est souvent mobilisé : le diagnostic à habiter. Ce diagnostic a été évoqué par les professionnels rencontrés comme un instrument qui détermine si une personne est apte à se loger dans le cadre d'habitat situé sur la marche suivante dans la logique en escalier d'accès au logement.

“ Le diagnostic peut mettre à mal les personnes dans leur droit. Une dame était coincée à l'hôtel, le bailleur opposait qu'elle ne payait pas de loyer donc qu'elle ne pouvait pas assurer qu'elle paierait par la suite. Mais elle ne payait pas parce que justement elle était hébergée à l'hôtel. Pour avoir travaillé en CHRS, je me dis bien malin celui qui peut dire comment ça va se transposer dans le logement. On comprend le souci du bailleur de sécuriser mais le travailleur social doit permettre d'accéder à ce à quoi chacun a droit donc autant faire accéder au logement puis mettre l'étayage en place. ”

Extrait du groupe de travail

Dans cette conception, certaines situations d'habiter éloignées du cadre établi conditionnent des personnes à ne pas avoir accès au chez-soi. Ainsi elles sont contraintes à bricoler de l'habiter dans des contextes d'hébergements, en restant à la rue ou dans un type d'habitat précaire. Pour certains professionnels rencontrés,

⁷³ Fond Solidarité Logement

⁷⁴ Ingrid Sahlin, 2005, « The staircase of transition. Survival through failure », in *Innovation/ The European Journal of Social Science Research*, vol.18, Issue 2, pp.115-136.

⁷⁵ Cécile Brousse, Jean-Marie Firdion, Maryse Marpsat, 2008, *Les sans-domicile*, Paris, La Découverte.

⁷⁶ Jean-Marie Firdion, 2009, « En deçà de l'emploi, en deçà du logement : des écueils pour l'insertion », *Savoir/Agir 2* (n° 8), pp. 67-78.

⁷⁷ *Ibid.* Jean-Marie Firdion, 2009, « En deçà de l'emploi, en deçà du logement : des écueils pour l'insertion », *Savoir/Agir 2* (n° 8), pp. 67-78.

opposés à cette utilisation de la notion d'habiter, c'est un symbole de « *toute-puissance du travail social* ». En effet, en plus des conditions expéditives dans lesquelles ce genre de procédures peut se dérouler, ils estiment après avoir mené eux-mêmes l'enquête que ses fondements mêmes sont magiques, des « *boules de cristal* », puisque personne ne peut présager de ce qui va se passer une fois la personne logée.

En réaction à cette conception de la notion d'habiter, les professionnels enquêtés posent en préalable que tout accompagnement doit tenir compte d'un « *principe de réalité* » considérant les difficultés, parfois complexes, des personnes accompagnées et les ajustements qu'elles supposent. Cependant, ils opposent aussi à la procédure du diagnostic à habiter que tous les diagnostics peuvent être contredits dès l'instant où l'étagage apporté n'est pas adapté.

Tout accompagnement doit aussi tenir compte de la demande de la personne. Par exemple, dans le groupe de travail, une professionnelle évoque la situation d'un homme qui désirait entrer en résidence sociale. « *Quelqu'un aurait fait un diagnostic à habiter sur ce monsieur, ça aurait pas été très positif.* » Avec 20 ans de rue derrière lui, une succession de lieux d'hébergement, il ne remplissait pas les conditions pour entrer directement en résidence sociale sans en passer à nouveau par les paliers de l'hébergement social. Mais c'était ce qu'il voulait et c'est « *grâce* » au Plan Grand Froid que la possibilité s'est présentée à lui. Ce qui laisse entendre à d'autres professionnels que le Plan Grand froid, c'est « *une forme d'expérimentation qui permet à ce type de public d'accéder aussi rapidement à ce type de logement.* » S'il faut ainsi en passer par l'expérimentation, par l'inédit, c'est bien que les blocages sont au cœur des dispositifs et pas forcément au niveau des personnes concernées. D'ailleurs, pour la personne en question, cet homme qui accède à une résidence sociale, aucun problème dans sa manière d'habiter n'a été signalé : « *on peut jamais prévoir, on peut s'imaginer des choses mais savoir vraiment ce que ça va générer sur la personne d'être dans un nouvel environnement, on sait jamais. Il a repris soin de lui, son logement est nickel.* »

Au cours de l'étude, d'autres professionnels ont soulevé cette prophétie auto-réalisatrice⁷⁸ découlant du fonctionnement des dispositifs d'accès au logement qui tiennent toujours à distance, mettent toujours à l'épreuve ceux considérés comme les moins aptes à habiter :

« Aujourd'hui, dans l'imaginaire, un clochard qui est depuis 10 ou 15 ans dehors et qui souffre de multiples pathologies, tu lui demandes un logement social, tu peux être sûre qu'il sera refusé. Il faut passer par l'hébergement d'abord et "Comment on sait que ce monsieur il va habiter ?" et "Comment on sait qu'il va payer un loyer ?", et etc., etc. En effet t'en sais rien, sauf que lui c'est ce qu'il veut. »

Professionnelle de l'action sociale

Or, pour les professionnels enquêtés, il n'y a pas de personnes plus ou moins prêtes à habiter dans des habitats normés, mais il y a des situations nécessitant un accompagnement plus ou moins soutenu. C'est en ce sens que certains professionnels défendent une vision diversifiée des dispositifs, plus plastiques, pour permettre aux personnes de devenir habitantes de manière diversifiée aussi, en adéquation avec leurs situations et en ouvrant la porte à de possibles changements, évolutions qui nécessiteront à leur tour un accompagnement sur mesure.

4. Le droit à l'échec, un élément central de l'accompagnement au logement

Un accompagnement sur mesure n'est pas antinomique à une mesure d'accompagnement, ils doivent, dans l'absolu, se fondre dans la pratique. Mais la pratique peut être empêchée. Une mesure d'accompagnement doit idéalement avoir un début, une durée de réalisation et une fin actant la réussite du processus. Un accompagnement sur mesure peut reprendre cette structure mais il doit y inclure une plasticité qui s'autorise, entre autres, des ajustements, voire des renoncements, des retours en arrière et/ou des allers-retours. Il ne s'agit pas forcément d'un processus linéaire, mais d'un cheminement, côte à côte, accompagnant et accompagné, qui peut prendre des directions inattendues.

⁷⁸ Conceptualisée par Robert K. Merton, une prophétie auto-réalisatrice est une croyance dont l'évocation finit par lui donner une réalité. Il se réfère au théorème de Thomas pour lequel « si les hommes considèrent des situations comme réelles, alors elles le deviennent dans leurs conséquences », voir Robert K. Merton, 1987 (1949), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin.

“ *Peut-on revenir en arrière dans le chemin de l'accès au logement ? Revenir dans un CHRS après une accession larvée au logement sonne comme un échec mais pour qui ? L'accompagnant, la personne, les structures ou le parcours qui est construit comme ça ? L'accompagnement « vers le bas » est appelé réorientation et non pas orientation, ce qui suppose que ce mouvement est pensé comme un échec. ”*

Extrait du groupe de travail

La constante dans le recueil d'expériences réalisé sur le terrain relève justement un souci pour la notion d'aller-retour, bien identifié par le groupe de travail comme un enjeu de l'accompagnement. La définition d'une temporalité, l'impossibilité des allers-retours, sont autant de manifestations d'un rapport à l'échec qui conduit certaines situations d'accompagnement dans l'impasse.

À l'inverse, dans certaines des expériences investiguées, est intégrée dans la conception de l'accompagnement une forme de droit à l'échec, ce qui conduit non pas seulement à le relativiser mais plus encore à le désamorcer, en considérant que le fait d'avoir une trajectoire de vie non linéaire n'est pas une pathologie mais simplement une expérience de vie. Ce qui est considéré ordinairement comme l'échec devient alors une phase du processus d'accompagnement.

Une conception de l'échec comme partie intégrante d'un accompagnement qui peut être réussi est d'ailleurs clairement inscrite dans les fondements de l'accompagnement au logement expérimenté par l'association Triangle. Cette expérimentation s'adresse précisément aux personnes qui ont été en échec dans les circuits classiques mais n'a pas été pensée en substitution à ce qui existe déjà et qui, aux dires des professionnels, fonctionne plutôt bien pour certaines personnes, « *pas trop cassées* ».

Dans le dispositif en question, les personnes accompagnées n'élaborent pas de contrats et ne sont pas tenues (pas plus que les professionnels) à une obligation de résultats. L'atteinte d'objectifs parfois considérés comme anodins (débuter des soins dentaires, etc.), bien qu'ils ne le soient en rien, suffit à justifier de la réussite de l'accompagnement. Au cœur de l'identité du projet, c'est bien la notion d'échec qui a été abandonnée au profit d'une adaptation du dispositif et de ses objectifs aux personnes accompagnées, et non l'inverse.

La posture ainsi adoptée ouvre la possibilité à ce qu'une des personnes accompagnées soit dans le dispositif depuis quatre ans et n'ait pas envie d'en sortir, alors qu'une autre n'y est restée que quinze jours. Aucune de ces situations ne signifie un échec de l'accompagnement. Les professionnels enquêtés considèrent d'ailleurs que les indicateurs d'évaluation ne rendent pas justice au sens et au déroulé des actions conduites. Ils admettent que ces indicateurs ne sont utiles que pour les financeurs. Et sur ce point ils témoignent d'une évolution positive dans leur département, le financement de leur dispositif étant stabilisé en dépit de leur posture inédite. Ils attribuent cette évolution à l'impact des démarches type « logement d'abord », de plus en plus reconnues. Le fait que leur dispositif se situe aussi à la marge avec peu de logements (douze logements diffus) joue en leur faveur.

Ce type de dispositif travaille alors non plus à la mesure mais dans le sur-mesure. D'ailleurs les dix logements sont occupés actuellement par onze personnes toutes connues par la structure avant la création du projet qui a, finalement, été « *pensé pour eux*. » Concrètement les propositions d'accès au logement par le dispositif sont faites à des personnes qui viennent à l'accueil de jour et c'est toute l'équipe qui y réfléchit et pas seulement les deux professionnels référents. La notion de collectif est ainsi pensée comme référente, à travers l'équipe et l'accueil de jour. Concrètement aussi, on peut penser que les propositions ne sont faites qu'à des personnes dont l'équipe juge qu'elles pourront tenir dans un logement avec le type d'accompagnement proposé.

Pour les professionnels enquêtés ici, ce type d'accompagnement qui travaille le droit à l'échec n'est rien d'autre qu'un « *accompagnement basique, avec plus de présence* ». C'est une attention portée aux détails de la vie quotidienne, « *tout à apprendre ou à réapprendre, toujours à stimuler, à redire, mais pour certains ça restera comme ça et on est là pour ça, stimuler et donner envie* ». Car l'équipe observe que ce n'est pas tant l'accès au logement qui pose problème, mais plutôt la quotidienneté dans le logement. L'accès semble souvent marqué par un temps d'euphorie, de dynamisme correspondant au temps de l'installation. C'est peu à peu que les habitants paraissent s'isoler, se replier dans leur logement et pas seulement pour savourer l'intimité retrouvée. Ils dépriment.

Ainsi, l'enjeu de l'accompagnement ne consiste pas uniquement à accompagner les personnes au logement, mais à l'habiter. Ce n'est pas non plus seulement l'accès au logement qui est au centre des pratiques, c'est aussi le maintien dans le logement, processus qui demande à ce que l'habiter se déploie pour que le logement prenne sens dans l'expérience de la personne et qu'elle y demeure. C'est d'ailleurs la définition de l'habiter qu'en propose le dictionnaire de l'Académie de 1694 : « *faire sa demeure, faire son séjour en quelque lieu* ».

Droit à l'erreur et contrat- projet sont-elles deux notions compatibles ? À quelles conditions ?

À Totem, dispositif destiné aux « *personnes exclues ou auto-exclues des dispositifs classiques* », il est considéré que cette exclusion est une production du système conditionnel d'accès au logement et non pas la résultante d'une incompatibilité indépassable des personnes concernées avec le logement normé. Un des professionnels précise d'ailleurs que des personnes sont exclues des prises en charge parce que les représentations qu'elles suscitent les catégorisent comme « *gros alcool – toxico* ». De ce point de vue ce sont donc les modalités qui ne sont pas adaptées, car son expérience le conduit à affirmer que ça fonctionne quand elles le sont. Très pratiquement, nous avons pu observer des moments où des personnes raccrochent à l'accompagnement après un cycle de rupture, sans que la notion d'échec n'apparaisse.

Par exemple, quand Marc et Sylvain arrivent dans le local de la structure, Marc informe des raisons de son absence depuis quelques temps : deux membres de sa famille sont décédés. Hébergé par Sylvain, il précise à nouveau les difficultés qui l'assaillent. Marc a des dettes, des conduites addictives. Pour autant, il rappelle qu'il veut s'en sortir, qu'il est prêt à faire toutes les démarches administratives qui se présenteront à lui. La situation est quasi-exemplaire d'une scénographie et d'une intrigue récurrente dans les dispositifs d'accompagnement au logement. D'une part, Marc a des caractéristiques qui le font basculer dans la catégorie des inlogeables. D'autre part, Marc et un discours faisant montre d'une abnégation à toute épreuve pour rentrer dans le rang. Entre ces deux pôles, il y a le quotidien, lui encore. Marc n'est ni l'incarnation de l'incassable, si tenté qu'il existe, pas plus qu'il n'est l'archétype de la personne accompagnée dont rêvent tous les accompagnants. Marc n'est « que » Marc. L'équipe doit faire avec lui, avec ce qu'il porte, avec ce qu'il apporte aussi. Ce n'est pas la première fois qu'il utilise des décès hypothétiques dans sa famille pour expliquer son absence à des rendez-vous. Mais l'équipe ne se positionne pas en termes de mensonges ou d'échec, elle considère juste la situation de Marc et les demandes qu'il fait au regard de ses besoins. Et s'il faut recommencer les démarches amorcées, s'il faut faire marche arrière, s'ajuster à nouveau, ça sera fait.

En fond, c'est la notion de projet qui est replacée au centre des débats. Notion qui infuse l'action sociale à tous les niveaux, elle peut constituer un véritable frein à l'accompagnement au logement si elle n'est pas relativisée. En effet, si l'échec et les allers-retours ne sont pas toujours compris, c'est bien parce que la relation ordinaire d'accompagnement est conduite sous la présidence d'un contrat, et que c'est ce contrat qui définit la temporalité de l'accès au logement et à l'habiter. Le contrat acte un projet avec la personne accompagnée, mais acte surtout un type de projet inscrit dans une relation dépossédant la personne accompagnée de son rythme de production de l'habiter. Ce qui conduit parfois les personnes, dont le rythme peut difficilement être prévisible, et donc mesurable, à ne pas pouvoir se maintenir dans le logement.

En effet, la relation par contrat, sanctionnée par l'évaluation, impose une temporalité de production de l'habiter alors que celle-ci est fondamentalement imprévisible, insaisissable, ou encore contingente. Ce n'est pas tant l'idée de contrat qui est remise en question ici mais la manière dont ses termes sont définis, tout comme le projet n'est pas une notion toxique dès lors qu'il ne devient pas une épée de Damoclès.

“ On ne doit pas tout anticiper, de toute façon, on ne peut pas, car la peur de l'échec dans l'accompagnement peut faire renoncer à des expérimentations mais simultanément, le droit à l'échec est très limité, parfois inexistant. Il y a une vision ascendante de l'accès au logement. Nos organisations sont-elles capables d'accepter les erreurs ? ”

Extrait du groupe de travail

Lorsque l'accompagnement a affaire avec l'habiter, l'exigence qu'il requiert se fait plus forte encore. Pour Jean Furtos, on peut même considérer que l'acte d'habiter comprend en lui-même la dimension de l'accompagnement, plus encore quand cet habiter a été malmené : « celui qui a une difficulté à habiter a pour ainsi dire besoin d'être hébergé dans la relation. »⁷⁹ L'accompagnement doit, plus qu'ailleurs, respecter ce que la personne accompagnée porte en elle jusqu'à induire des épreuves de professionnalité pour les accompagnants, « qui se manifestent, entre autres, par un certain nombre de transgressions du cadre formel de la pratique. Par nature, les situations extrêmes appellent à aller au-delà de la norme. »⁸⁰ Ce sont ces « transgressions », les marges de manœuvre ouvertes par certains professionnels qui vont au-delà des règles habituelles du métier qui peuvent être des signes « faibles » des qualités propres à l'accompagnement à l'habiter, et pas seulement pour ceux considérés comme les plus éloignés du logement. « La marge est un mythe ».

⁷⁹ Jean Furtos, 2014, « L'accompagnement au logement : importance, difficultés, risques, exigences (avoir un logement n'est pas habiter) », in *Les Cahiers de Rhizome*, « L'accompagnement au logement : importance, difficultés, exigences et risques », n°51, Janvier, p.17.

⁸⁰ *Ibid.* p.17.

Conclusion

P28
P39
P49
P53
P62
P70
P142
P175
P184
P201
P207
P213
P216
P224
P225
P238
P244
P269
P278
P356
P362

De ces fragments d'expériences conduites dans la région ressortent des récurrences qui homogénéise des situations pourtant forts différentes. Parmi ces récurrences, nous notons que ces pratiques, situées aux marges (des dispositifs ou de la pratique au sein d'un dispositif) peuvent se déployer dans un paysage intellectuel, institutionnel, partenarial qui tisse une sorte d'écosystème facilitateur. À l'instar du maillage qui soutient l'habiter quelque part, il faut qu'un maillage soutienne l'accompagnement à l'habiter.

Et c'est parce que ce maillage soutient que les parties concernées, accompagnants comme accompagnés, s'autorisent à dépasser les conditions habituelles de l'accompagnement : le droit à l'échec n'est plus, il est intégré comme faisant partie du cheminement, comme une part du projet et non pas comme son abandon. Si le droit à « l'échec » est une composante du projet, les allers-retours d'un mode d'habitat à un autre ou encore au sein même de la relation d'accompagnement deviennent acceptables, parfois même souhaités. Et ce cheminement qui peut être chaotique s'inscrit ainsi naturellement dans un temps long, non linéaire, en opposition avec la vision ascendante du parcours d'insertion dans le logement tel que résumé dans la « logique en escalier ».

Mais c'est aussi parce que les accompagnants, ici les professionnels, prennent parti pour se lancer dans de tels accompagnements qu'ils peuvent advenir. Les professionnels s'y risquent pourrait-on dire. Ils se risquent notamment à se confronter au cœur même de leur professionnalité, dans son épreuve essentielle, celle qui leur demande d'accompagner une altérité jusqu'à son épanouissement. Ils doivent saisir et respecter dans un même mouvement la singularité de l'Autre et son étrange ressemblance.

Enfin, un point non négligeable, il s'agit d'expériences parfois qualifiées d'expérimentations ou d'expériences explicitement hors-cadre de la pratique habituelle. Leur pérennité (comme leur reproductibilité) n'est jamais assurée ce qui pose grandement question quand il s'agit d'accompagner des personnes. Que penser des possibilités de ruptures de l'accompagnement et de leurs effets sur le parcours des personnes ? Simultanément, c'est parce qu'il s'agit d'expérimentations que les marges de manœuvre déployées dans la pratique sont autorisées.

Il semblerait alors que ce type d'accompagnement, sur-mesure, au plus près de la personne, de sa temporalité, de ses attentes et besoins relève de l'exceptionnel et ne puisse que difficilement s'étendre à tous ceux qui pourraient en profiter.

La question posée par ces expériences touche ainsi à l'éthique. Le fait que ce type d'accompagnement nécessite des moyens (humains, financiers) supplémentaires justifie-t-il sa non-reproductibilité quand bien même il apporte les preuves de son efficacité ? Ces expériences permettent de poser l'équation et rappellent dans un même temps que « l'inlogeable », l'incasable n'existent pas pour peu que l'on prenne en considération les personnes et le soin qui doit leur être accordé. ■

« Peut-on définir ce qu'est un accompagnement ? »

“ Peut-on définir ce qu'est un accompagnement ? A-t-on tous la même définition, quand est-ce que ça commence, la durée ? Est-ce nécessaire de s'arrêter sur une définition de l'accompagnement ou est-il plus fructueux de déterminer de quelle place chacun aborde cette question de l'accompagnement et du coup d'en démultiplier les définitions ? » Extrait du groupe de travail ”

Depuis une vingtaine d'année, l'usage du mot accompagnement s'est fortement développé dans le champ du travail social. Et ce jusqu'à devenir un outil inscrit dans le code de l'action sociale⁸¹.

À l'origine, le terme est une extension de « compagnon » qui signifie « celui qui mange son pain avec » et qui donnera plus tard en français le mot « compain », notre « copain » actuel. Au partage du pain, le préfixe ac (vers) ajoute le mouvement. Accompagner c'est alors l'action de celui qui fait mouvement vers le partage du pain, celui qui chemine avec et vers le partage. Pour Philippe Bagros, accompagner serait être le témoin solidaire du cheminement d'un autre ce qui implique, selon lui, que « pour comprendre l'accompagnement, il faut avoir accepté l'altérité : l'autre est radicalement différent de nous, bien que semblable... »⁸².

Sur ce chemin, celui qui accompagne est second, c'est-à-dire « suivant » (et non « suiveur »)⁸³. Il se positionne en tant que soutien et ce tout au long d'un cheminement qui doit, à un moment donné, arriver à destination. Cette arrivée à destination signale la fin de l'accompagnement mais comme la destination n'est jamais connue par avance (le binôme sait dans quelle direction il avance, il ne sait pas vers quoi il avance), la fin ne peut être définie en amont.

C'est, entre autres, ce qui fait dire à Maéla Paul que l'accompagnement est « par essence une com-position : chaque binôme constitue une matrice relationnelle différente qui se donne une direction »⁸⁴. L'accompagnement « n'est donc pas analytiquement prévisible avant la mise en mouvement car il peut changer au cours du cheminement. S'il y a non-prédictibilité, c'est que la mise en mouvement produit de la mise en mouvement, autrement dit enrichissement des données de base. »⁸⁵

Quand elle observe l'utilisation et la mise en œuvre de l'accompagnement, elle pointe l'injonction à devoir être accompagné, contraire à la matrice même de ce qu'est l'accompagnement, cheminement librement consentie de deux altérités. Maéla Paul relève aussi « la primauté accordée à la production de résultats définis a priori » et « la préconisation de mesures déterminant des durées standards et correspondant à des enveloppes budgétaires ». Ces deux éléments s'exercent au détriment des personnes accompagnées et, au-delà, s'opposent à ce qu'est l'accompagnement de par sa racine étymologique.

À travers ces reproches, on voit que la distinction entre modèle éducatif et modèle de l'accompagnement est parfois mise à mal par la pratique. Dans le premier existe un idéal de la « réparation » de la personne accompagnée, considérée comme défaillante. La technique de l'intervention sociale vise à compenser les manques, à « réparer » ce qui dysfonctionne. Dans le second, les professionnels cherchent « moins que de corriger le sens de l'action du sujet, [...] sa capacité à agir qui est au cœur de l'intervention. »⁸⁶ Dans ce modèle, il s'agit de soutenir la personne accompagnée pour qu'elle mette en œuvre les ressources dont elle dispose et qu'elle acte le cheminement qu'elle souhaite entamer, en déterminant les perspectives avec l'appui de l'accompagnant. ■

Coordination :

Élodie Jouve et Pierrick Le Mouël, MRE

Ont contribué :

les participants au groupe de travail Apprentis d'Auteuil, Aralis, Association Entraide et Abri, Collectif Logement Rhône, Conseil Départemental de l'Ardèche, Conseil Départemental de l'Isère, Conseil Départemental de la Loire, Conseil Régional Rhône-Alpes, DRDJSCS, Fapil Rhône-Alpes, Fondation Armée du Salut Lyon 6^{ème}, Forum Réfugiés-COSI, Métropole Lyon-Direction habitat de logement, ORSPERE-SAMDARRA, Rue Habitat/Alynéa, Samu social Alynea,

Merci pour leur accueil et leur contribution à Totem, Rue-Habitat, Triangle, Samu social, AVDL et Prolog

⁸¹ Lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées.

⁸² Philippe Bagros, 1989, *ABCDaire des sciences humaines en médecine*, Paris, Édition Ellipses, p. 11.

⁸³ Maéla Paul, 2007, « Ce qu'accompagner veut dire », *Carrièreologie*, vol. 9, consultable ici <http://www.carrierologie.uqam.ca>

⁸⁴ *Op. cit.* Maéla Paul, 2007, « Ce qu'accompagner veut dire », *Carrièreologie*, vol. 9.

⁸⁵ *Op. cit.* Maéla Paul, 2007, « Ce qu'accompagner veut dire », *Carrièreologie*, vol. 9.

⁸⁶ Bertrand Ravon, Christian Laval, 2005, « Relation d'aide ou aide à la relation ? » in Ion Jacques (dir.), *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, pp. 235-250.

Regards sur les accueils de jour de la région Rhône-Alpes

Audrey SIBELLAS et Anne-Sophie PETIT

Le rapport 2015 de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement⁸⁷ présente une dure réalité : l'impact de la crise et la difficulté d'accéder au logement laissent des structures sociales débordées qui ne peuvent répondre à toute la demande. Le baromètre 115 de la FNARS indique qu'en 2014, « près de 104 000 personnes différentes ont sollicité le 115 pour une demande d'hébergement et/ou de prestations sur les 37 départements observés⁸⁸ ».

Face à la massification des formes de pauvreté et à la saturation des dispositifs, la question de la place des acteurs de la veille sociale et plus largement des accueils de jour mérite d'être questionnée. Peuvent-ils mener à bien leurs missions dans un système embolisé ?

En tant que lieu d'accueil inconditionnel, l'accueil de jour est un maillon essentiel de la veille sociale pour les personnes en situation de précarité. À partir d'une mission commune, celle de la création ou du maintien de lien social, les accueils de jour déclinent des actions spécifiques aux besoins d'un public ancré sur un territoire donné. Ils décrivent l'articulation avec les dispositifs d'urgence, la construction du travail de réseau et le maillage qui en découle. Pourtant, les accueils de jour ne sont que peu concernés par l'évolution législative du secteur. Dans la refonte des politiques publiques, l'évolution de la veille sociale est avant tout marquée par des crédits accordés pour la mise en place des systèmes intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), et par l'augmentation des places d'hébergement d'urgence dans le dispositif hivernal.

Ainsi, les missions des accueils de jour, leur place dans le dispositif sont à interroger, alors même que la situation sociale des personnes se dégrade. Puisqu'il n'existait pas de travaux à l'échelle régionale sur ce sujet, plusieurs objectifs ont été visés par l'étude⁸⁹ (conduite de novembre 2015 à avril 2016) dont certains éléments sont présentés dans l'article qui suit :

- Cartographier les accueils de jour et produire un annuaire ;
- Recenser les activités, les spécificités en fonction des territoires ;
- S'approcher d'une définition de l'accueil de jour et rendre visible le 'poids' des accueils de jour, en réfléchissant à leur articulation avec les autres dispositifs et partenaires du secteur.

1. Quel périmètre et quelle méthode ?

Il n'existe pas de label accueil de jour d'où la difficulté pour fixer un périmètre. Le choix s'est porté sur les accueils de jour répondant au Référentiel National des Prestations (RNP) et financés en partie par les services Cohésion sociale de l'État.

Le recensement des accueils de jour de la région s'est appuyé sur l'activation d'un réseau de personnes ressources : coordination des accueils de jour de l'Isère et du Rhône, professionnels des structures de la veille sociale (SIAO, centres d'hébergements, accueils de jour et services de l'État). Deux axes méthodologiques ont été développés :

- La production d'un état des lieux quantitatif et qualitatif à l'aide de deux outils :
 - Une enquête en ligne remplie à 94 %, soit 48 réponses sur 51 accueils de jour recensés⁹⁰ ;
 - Une série de 36 entretiens semi-directifs avec les responsables d'accueils de jour, des travailleurs sociaux, des bénévoles et des usagers.

⁸⁷ <http://www.fondation-abbé-pierre.fr/20e-reml>

⁸⁸ http://www.fnars.org/images/stories/barometres/Rapport_annuel_115_-_ann%C3%A9e_2014.pdf

⁸⁹ Anne-Sophie Petit (Sous la Dir. Audrey Sibellas, Michel Jacob) « Les accueils de jour en Rhône-Alpes. État des lieux et perspectives », FNARS, avril 2016. L'étude est consultable en intégralité ici :

https://fnarsra.files.wordpress.com/2016/04/fnars-etude-et-accueil-de-jour_vf.pdf

⁹⁰ Les structures participantes à l'enquête : Dans l'Ain, Tremplin, Alfa3A, Orsac, Sauvegarde et Accueil Gessien ; En Ardèche, Le Colibri, Espoir, Entraide et Abri et Collectif 31 ; Dans la Drôme, Entraide, Intervalle, Val Accueil, CCAS de Die, L'abri, Anais et Oasis ; En Isère, L'étape, le Local des femmes, Point d'eau, Le Fournil, Accueil du Vieux Temple, Mosaïque, Nicodème, Le Rigodon et Midi Partage ; Dans la Loire, La Fontaine, Bistrot social, SOS Violences conjugales et La Boutique Santé du Roannais ; Dans le Rhône, Les amis de la rue, ALIS, Péniche accueil, Les petits frères des pauvres, Orée AJD, Point accueil, La rencontre, Accueil Saint Vincent de Paul, La maison de Rodolphe, La main tendue, Le CAO et la Halte ; En Savoie, Accueil de Chambéry, Accueil d'Albertville et le Relais des Deux Sources ; En Haute-Savoie, La Halte, L'Herminette, Accueil d'Annemasse aggro, Les Bartavelles et La Passerelle.

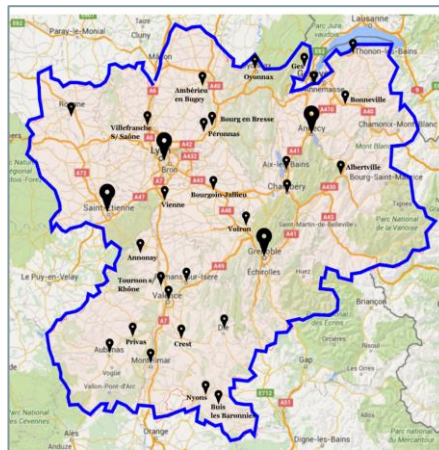
- Des réunions départementales sur les territoires, en s'appuyant sur les forces en présence comme les collectifs départementaux. L'objectif étant de mettre en exergue les savoirs, pratiques et spécificités, afin de créer une dynamique de réseau *via* un échange d'expériences.

2. Qui sont les accueils de jour de la région ?

Ils sont principalement des associations (93,6%), situés en milieu urbain. Ils ont des pratiques diverses en fonction des territoires, tant au niveau des prestations proposées, de la localisation, du choix de se rendre ou non visible, que dans les équipes en place au sein des structures.

Une grande majorité des accueils de jour sont adossés à une structure d'hébergement. Le seul territoire qui déroge à cette règle est l'Isère où plus de 66% des accueils de jour sont autonomes en comparaison, aucun ne l'est en Ardèche ni dans la Drôme et 25% le sont dans la Loire.

Cartographie des accueils de jour en Rhône-Alpes en 2016



- Plus de trois accueils de jour
- Un accueil de jour

3. Les accueils de jour, ou le lien social à l'épreuve

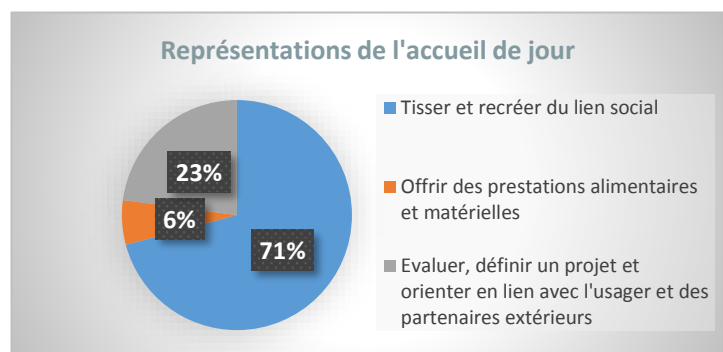
L'accueil de jour : lieu de premier accueil et de socialisation

À la question (une seule réponse possible) : *Quelle est votre représentation de l'accueil de jour ?* une large majorité des professionnels (71%) répond « tisser et recréer du lien social ».

L'accueil de jour est une structure qui assure le lien social, sous deux conditions. Tout d'abord, **par la présence des professionnels comme figures du lien social** : leur disponibilité fait gage de permanence du lien social, « cela permet de cibler à qui ils s'adressent » (responsable). Pour les publics, la connaissance des équipes et des représentants « permet de créer un climat de confiance, c'est pour ça qu'ils connaissent notre prénom » (responsable). C'est une façon de créer des repères pour les personnes accueillies, l'identification de « qui est qui » permettant d'en faire des « figures identificatoires » (responsable) auxquelles ils peuvent plus facilement se référer. Les discours des professionnels rencontrés viennent corroborer cette vision commune de l'accueil de jour comme un lieu de socialisation : « La mission est celle de la réinsertion sociale. C'est la finalité pour le public mais cela passe par la création de liens » (responsable).

Également, la resocialisation vient se cristalliser dans la diversité des publics accueillis et dans les valeurs portées par les accueils de jour, qui sont celles **d'un accueil anonyme et inconditionnel**. Ces éléments sont apparus comme cruciaux au fil de l'étude et ont été identifiés comme une culture commune. L'inconditionnalité est l'élément qui vient différencier les accueils de jour d'autres structures du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI), et signer leur particularité tout en les distanciant du reste du secteur - des CHRS en particulier-, puisque « nous » faisons ce qu'« eux » ne font pas. L'étude a permis de repérer différents « types » de publics selon trois entrées : des origines géographiques diverses, des situations familiales multiples et la variabilité des situations socio-économiques. C'est bel et bien cette hétérogénéité de personnes qui vient donner sens à l'accueil inconditionnel proposé par les accueils de jour.

Les accueils de jour ont été pensés pour un public sans domicile fixe - l'étude a mis en lumière une évolution notable de la diversité des publics accueillis-, ce qui justifie l'inconditionnalité de l'accueil et la prise charge immédiate. Mais les professionnels interrogés mettent en évidence la sur-fréquentation : par exemple un accueil



de jour à Saint-Étienne accueille plus de 250 personnes différentes par jour pendant la période hivernale, tandis qu'un accueil de jour lyonnais explique que l'augmentation de sa fréquentation induit une baisse du nombre des entretiens sociaux.

L'accueil de jour est un dispositif d'urgence : les situations ne devraient pas avoir vocation à durer dans le temps. Dans les faits, l'étude a mis en valeur que l'accueil de jour se situe au croisement de différentes temporalités : celle de l'urgence, celle des personnes accueillies et celle des institutions sociales, faisant de ce lieu une structure d'attente, avec laquelle les différents professionnels composent au quotidien.

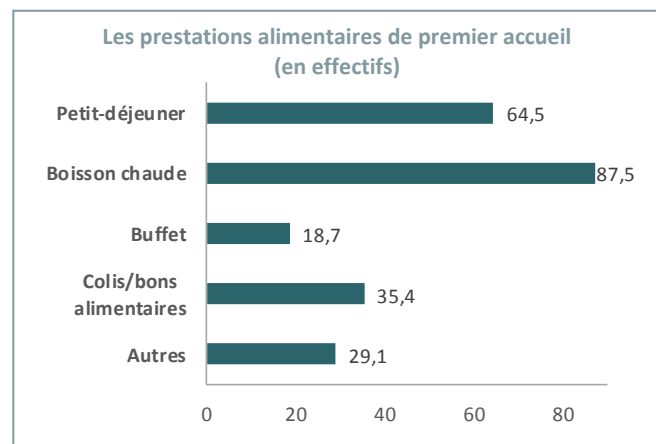
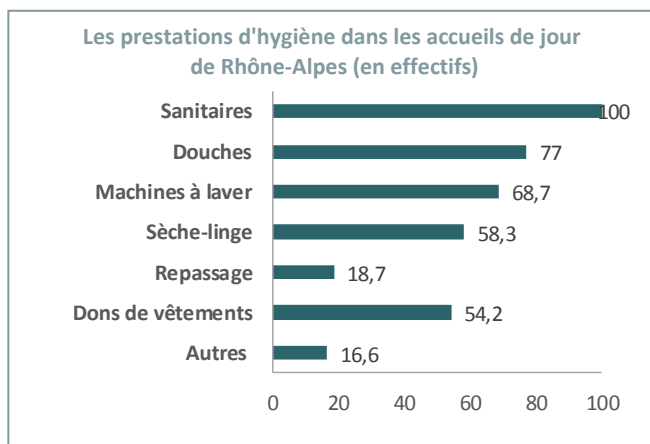
La construction de lien social et la gestion de l'attente grâce à un panel d'offres et de services

Le lien social se construit grâce à l'implication des hommes et femmes travaillant dans les accueils de jour, mais surtout autour d'équipes de professionnels. On constate un mouvement général de professionnalisation de ces structures. L'enquête a mis en évidence de véritables choix institutionnels en la matière : il « *faut une bonne connaissance du public pour répondre à la fonction du premier accueil. Bien que les demandes ne sont pas toujours présentes, c'est dans l'urgence qu'il faut mettre les plus aguerris* » (directrice). Bon nombre de professionnels interrogés témoignent d'un choix professionnel de travailler dans un accueil de jour, une envie de travailler autrement, et ce notamment pour cette force du lien.

Ainsi, contrairement aux idées reçues, excepté en Isère où 44 % des accueils de jour ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, les autres accueils de jour de la région fonctionnent avec des équipes mixtes (bénévoles/salariés) ou en majorité avec des équipes salariées uniquement (Ain, Loire, Savoie et Haute-Savoie).

Les accueils de jour proposent différentes prestations de première nécessité, permettant à la fois de répondre à l'urgence des situations, tout en étant des supports de cette rencontre.

En majorité, ils fournissent une offre alimentaire et d'accès à l'hygiène :



Enfin, les accueils de jour répondent également au besoin des personnes de « se poser » en proposant des lieux chaleureux et souvent un service de bagagerie et de domiciliation, offres cruciales pour permettre l'ouverture des droits.

4. L'accueil de jour : un lieu au cœur des complexités du secteur de la veille sociale

L'étude met en évidence des représentations dichotomiques autour de la place de l'accueil de jour, car s'il a pour vocation de constituer un « *lieu d'amorce, un tremplin pour faire quelque chose* » (salarié), il est néanmoins perçu dans un même mouvement, comme « *un dispositif au bout du processus* » (responsable). **D'un lieu de premier accueil à un lieu de dernier accueil**, les raisons sont multiples : le manque de moyens et de visibilité alloués mais également le principe d'inconditionnalité. S'il est une richesse et preuve de singularité, il vient positionner l'accueil de jour de jour comme « *le dernier recours en tant qu'échec de mesures antérieures* » (directeur). L'accueil de jour n'est alors plus un tremplin, un aller-vers autre chose, mais reste figé dans le présent des situations, à l'instar d'un sas où l'urgence s'étire et devient le quotidien.

L'accueil de jour, un lieu de rattachement : mais vers quels dispositifs du droit commun ?

Certaines prestations viennent symboliser l'état de tension dans lequel s'inscrivent actuellement les accueils de jour, comme la domiciliation. Ce service est central puisqu'il permet aux publics d'ouvrir des droits et donc d'entamer un processus d'accompagnement et d'insertion sociale. Il s'avère que dans les faits, les accueils de jour rencontrent des difficultés à gérer et maintenir ce service - aucun financement pour la domiciliation, la sur-fréquentation, le manque de lien avec les CCAS-, mettant en péril l'accès des usagers au droit commun ; cela soulève la question de la capacité de l'accueil de jour à être la porte d'entrée vers le droit.

Les accueils de jour et l'hébergement : une absence dans les discours

Le rattachement vers le droit commun n'est pas envisagé de la même façon s'il s'agit de santé ou d'hébergement. Les discours recueillis ne mettent que peu en valeur un accompagnement vers l'hébergement et le logement. Pourtant l'adossement d'une majorité des accueils de jour de la région Rhône-Alpes à des structures d'hébergement, laisse supposer des liens étroits entre les dispositifs.

Si les discours ne mentionnent que peu le logement et l'hébergement, l'accès aux soins apparaît comme une priorité. Pour bon nombre d'accueils de jour, prendre en charge les problématiques de santé est indispensable pour penser un accès à l'hébergement ou au logement. De plus, quand la possibilité d'accès à un toit est bloquée, la prise en compte de la santé semble être la seule composante possible de l'accompagnement.

Malgré les dispositifs multiples portés par les associations en plus de l'accueil de jour, qui de prime abord semblent témoigner d'une volonté de répondre à l'urgence d'un toit pour les personnes sans domicile, c'est en réalité une conséquence de l'impossibilité d'assurer le principe de continuité de l'accueil. L'accueil de jour, s'il se veut tremplin vers l'hébergement, est malgré lui, et ce dans plusieurs départements de la région Rhône-Alpes, une succursale des CHU qui n'assurent pas le principe de continuité de l'accueil. Ce constat pointe un problème global : un manque de places d'hébergement couplé à la pénurie voire l'absence de logements disponibles. De plus, les problématiques des publics étant souvent cumulatives -troubles psychiques et poly-addictions-, elles constituent un frein et une réticence chez les professionnels puisque le risque de rupture dans le logement est considéré comme multiplié.

L'inscription des accueils de jour dans un maillage partenarial

Les accueils de jour ont un vrai rôle de facilitateur dans l'accès aux droits. À noter que l'étude révèle que l'ensemble des accueils de jour oriente sur les SIAO. Ainsi, les résultats mettent en évidence un maillage institutionnel, au travers de divers partenariats - avec les acteurs du secteur, les collectivités locales - et ce à différents niveaux : à l'extérieur et à l'intérieur de l'accueil de jour et entre les accueils de jour, avec les coordinations en Isère et dans le Rhône. En cela, l'accueil de jour, dans une inscription partenariale et coordonnée, peut s'avérer être un outil de lutte contre le non-recours, car il repère et raccroche les personnes ne sollicitant pas les dispositifs. Au vu des difficultés précédemment énoncées - sur-fréquentation et massification des demandes-, les missions des accueils de jour -observation, repérage, diagnostic et alerte- doivent être renforcées.

Conclusion

L'étude a mis en valeur des diversités locales et régionales : sur les pratiques, puisqu'il n'existe pas par exemple de label accueil de jour, mais qui reflètent une richesse ; sur l'organisation, qui dépend de l'ancrage territorial et partenarial de l'accueil de jour.

Mais plusieurs points d'attention ont été soulevés :

- La nécessité que les accueils de jour puissent demeurer un lieu de premier accueil, en tant qu'espace de socialisation et de lutte contre l'isolement ;
- La nécessité de garantir le principe d'inconditionnalité, bien que parfois mis à mal par la sur-fréquentation des structures ;
- L'intérêt d'une coordination effective sur les territoires dans un maillage territorial et partenarial établi. Un repérage encore plus fin des personnes les plus invisibles ferait des accueils de jour, un réel outil de lutte contre le non-recours et d'évaluation des besoins et des situations. ■

Contact : **Audrey Sibellas**, Déléguée régionale FNARS Rhône-Alpes, audrey.sibellas@fnars.org

Anne-Sophie Petit en charge de l'étude de la FNARS Rhône-Alpes

Les accueils de jour en Rhône-Alpes, État des lieux et perspectives – avril 2016.

L'ensemble de l'étude est téléchargeable sur le site Internet de la FNARS



Le Centre d'Accueil et d'Orientation au fil du temps - Ce que font les accueils de jour aux personnes

Nadine MICHEL et l'équipe du CAO

Portrait chinois

*Au départ, je croyais que ce lieu était celui d'un grand désordre
3 matinées par semaine, cela fait du bien de voir le soleil dans les sourires,
même s'il pleut.*

Les conversations y commencent autour de la machine à café

Je ne connaissais personne originaire de ma ville ; j'en ai croisées plusieurs ici.

C'est un lieu de paix, même en cas de bagarre – ce qui est rare.

Je n'avais plus d'espoir, je n'avais plus le sentiment d'exister. Ici ça m'a fait ré-exister.

Je n'avais jamais partagé avec des gens d'horizons aussi différents, et ça me fait plaisir.

C'est un lieu de partage et d'échanges. On s'y sent bien. On l'aime et l'on y revient.

Le point d'entrée c'est le courrier, mais bien plus y est ensuite amené.

(Texte élaboré en commun par 6 personnes accompagnées)



Photo © Régis Dondain

Le CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) bénéficie depuis sa création d'un statut CHRS sans hébergement. À l'origine du service en 1975, il s'agissait de créer une relation avec les vagabonds, les passagers et de trouver les moyens pour espérer une progressive sédentarisation. Le vagabondage relevait alors du droit pénal. Le CAO orientait ce public en CHRS avec l'autorisation de la commission d'assistance aux vagabonds, par le biais d'une autorisation du juge d'application des peines. Pendant une quinzaine d'années, il suffisait d'écouter la demande, les besoins de la personne, pour déterminer le CHRS qui conviendrait le mieux.

Peu à peu le CAO a construit une expertise de l'accompagnement social pour ceux/celles qui mettaient en échec les orientations ou pour qui les règles d'un CHRS ne convenaient pas. Ainsi jusqu'aux années 2000, les assistants sociaux ont utilisé la possibilité d'un hébergement comme un outil de travail et une sécurité pour réfléchir au sens du scénario de vie des personnes qui acceptaient l'accompagnement. Peu à peu, puis très rapidement ces dernières années, la possibilité d'accéder à l'hébergement s'est beaucoup dégradée et est devenue complètement inopérante et inenvisageable cette dernière année.

Aujourd'hui les assistants sociaux n'appellent plus le 115, l'urgence n'a plus les moyens de répondre. Si un diagnostic est bien transmis à la MVS (Maison de la Veille Sociale, l'appellation du SIAO dans le Rhône), il faut patienter entre 9 et 12 mois pour obtenir une proposition d'hébergement pour un homme seul.

C'est ce paradoxe qui traverse la pratique et nous incite à prendre les chemins de la réflexivité : le CAO a été créé pour accompagner les vagabonds avec de possibles orientations en CHRS. Aujourd'hui, il doit assurer un accompagnement social sans perspective d'hébergement à court et moyen terme.

De fait, l'accueil de jour est un lieu ressource qui permet une première existence sociale par la domiciliation, l'accès aux droits, et surtout donne à chaque personne l'opportunité d'exister et d'être reconnue avec un minimum de relations sociales.

Des chiffres-clés pour saisir le paradoxe

Au regard de ce contexte, notre réflexion peut s'appuyer dans un premier temps sur les faits, posés à plat. Par exemple, prenons les chiffres. L'évolution des chiffres-clés du quotidien du CAO quand ils sont mis en corrélation avec la question de la domiciliation et de l'accès aux droits témoignent du paradoxe évoqué plus haut :

Nombre de passages pour le courrier

2015	2014	2013	2012	2011
8089	7475	6 036	5 492	4 212

Que représentent ces passages courrier ? Pour certain·e·s, il ne s'agit que de relever le courrier. Mais encore faut-il à l'accueil être disponible, attentif, capable de dire ou de comprendre le nom des personnes, de ne pas confondre les homonymes, de ne pas donner le courrier à un ami si la procuration n'est pas dans la pochette courrier, etc.

Pour d'autres, c'est aider à lire et comprendre un courrier ; c'est parfois tenter un téléphone pour une première réponse, ou proposer un entretien auprès de l'assistant-e social-e. Tout cela signifie que ces 8 000 passages représentent du temps, mais aussi de l'énergie, de la patience, et à la fin de chaque matinée, de la fatigue. L'augmentation constante depuis 5 ans qui aujourd'hui multiplie par 2 les passages courrier est une préoccupation et interroge fortement le service et ses missions. C'est aussi une inquiétude quant à ce que cela révèle du quotidien et des possibilités de projection des personnes qui passent dans le service. Comment gérer ce flux en attente, accompagner ces personnes dans l'accès aux droits, être vigilant-es en ce qui concerne leur santé, et gérer l'attente d'une potentielle admission en hébergement ou en logement ?



Photo © Régis Dondain

De même, il faut noter une augmentation importante des entretiens sociaux sur 2015 : 1850 entretiens, qui sont essentiellement positionnés pour faciliter l'accès aux droits, aux soins, et permettre à chaque personne de vivre l'attente d'une solution d'hébergement de la manière la plus humaine possible. Nous retrouvons depuis ces 3 dernières années la même régularité de suivi : plus de 30% des personnes sont reçues au moins une fois tous les 15 jours, 60% des personnes accompagnées sont reçues entre 12 et 50 fois par an.

Il faut noter en revanche une demande très importante pour rencontrer le médecin psychiatre le mardi matin. 40 personnes différentes ont été reçues sur l'année 2015, ce qui représente une augmentation de 50%. Dans un contexte d'engorgement total du dispositif psychiatrique, cette possibilité d'orientation « directe » vers un médecin psychiatre est un outil précieux, comme en témoignent les assistants sociaux :

« L'accès aux soins psychiatriques et psychiques aujourd'hui devient un véritable parcours du combattant. La psychiatrie de secteur ne répond plus à notre réalité. C'est dans le cadre d'un accompagnement sécurisant basé sur le lien de confiance que nous pouvons repérer, aborder et faire émerger un besoin de soins. Souvent, nous rencontrons des résistances dues à une histoire difficile avec la psychiatrie : hospitalisations d'office, patient sous contention, obligation de soins, effets secondaires importants de certains traitements, etc. Ou bien nous faisons face à des représentations bien ancrées du "psychiatre et du fou". Il s'agit déjà dans un premier temps de faire prendre conscience à la personne de son état de santé, de l'amener à se questionner sur un "comment aller mieux", de désamorcer les angoisses liées à la rencontre d'un médecin psychiatre pour laisser place à une réflexion plus sereine. C'est dans cette phase de l'accompagnement que notre orientation vers un médecin psychiatre devient possible. L'accès aux soins psychiatriques au CAO nous est grandement facilité par une permanence assurée une fois par semaine par le Dr Vignoles au sein même du lieu d'accompagnement. »



Santé

P67
P69
P74
P89
P117
P130
P135
P137
P187
P192
P197
P198
P204
P207
P259
P353

La succession des mises en attente

En attente d'hébergement...

Les accueils de jour sont des témoins de première ligne de l'inadéquation totale de l'offre d'hébergement face à l'explosion de la demande. Ce manque est encore plus criant pour les hommes seuls, public majoritaire des accueils de jour –et pour qui il n'a été prévu qu'une soixantaine de places pour la mise à l'abri l'hiver dernier dans le département du Rhône. Les appels au 115, la plupart du temps sans réponse, n'aboutissent que de façon épisodique à l'obtention d'une place pour une nuit, avec remise à la rue le matin.

En attente d'un accès aux droits...

D'autre part nous constatons la difficulté croissante pour les personnes d'accéder à leurs droits, ceci en raison de la complexification de certaines démarches auprès des services publics. Cette complexité est reconnue par le Défenseur des Droits dans son rapport de 2015, qui commence en signalant qu'« [elle] peut conduire certaines personnes à renoncer à recourir à leurs droits. C'est parfois aussi la conception même des dispositifs qui tend à exclure les personnes auxquelles ils sont censés s'adresser ». Les procédures inadaptées à nos publics se multiplient en effet (démarches à effectuer par internet et numéros surfacturés entre autres). Certaines démarches, qui pouvaient auparavant être effectuées par certain-es des bénéficiaires les plus autonomes, sont aujourd'hui si techniques qu'elles ne sont plus à la portée de tout le monde.

Ces complications administratives peuvent aboutir à une rupture de droits, précarisant davantage des personnes dont ce sont souvent les seules ressources. Cette mise à distance des usagers, reconnue comme un « facteur de

fragilité » par le Défenseur des Droits, et l'impossibilité d'accéder directement aux services nie complètement la loi 2002-2 sur le droit des usagers et va à l'encontre des mesures prises par le gouvernement contre le non-recours aux droits -mesures pourtant annoncées dans la feuille de route 2015-2017 du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Les services publics se réorganisent et se protègent, compte-tenu des demandes de plus en plus exponentielles, mais toujours au détriment des publics les plus en difficulté.

Dans l'attente, pour les professionnels faire avec ce qui est ?

Dans ce contexte, la DDCS⁹¹ a sollicité le Collectif des accueils de jour et les CCAS⁹² pour co-construire un schéma départemental de la domiciliation. Cette reconnaissance signifie l'importance que recouvre la domiciliation pour les publics à la rue, mais pointe aussi les difficultés, voire le parcours du combattant, pour accéder à une domiciliation. Pour le moment, l'élaboration de ce schéma a provoqué un retrait, une forme de protection par crainte, par peur, d'un débordement. Nous pouvons espérer que les modalités de suivi du schéma départemental permettront une construction d'un partenariat plus élargi avec les CCAS.

En parallèle, la mise à disposition d'un équivalent temps plein à la Maison de la Veille Sociale, partagé par toute l'équipe, permet d'être les témoins à la fois de l'engorgement et des dysfonctionnements du dispositif de demande d'hébergement, mais nous met également face à la violence de cette impuissance, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnel·les qui occupent les postes d'accueil.

Les 40 ans du service : le temps de rendre visible

Le CAO a eu 40 ans en 2015.

Le service a souhaité profiter de cette occasion pour se faire connaître, rencontrer ses partenaires, et mettre en lumière le travail particulier des accueils de jour.

Une journée portes-ouvertes a été organisée fin septembre dans les locaux du service, à laquelle ont été convié·es les administrateurs/trices, les salarié·es des autres structures du Mas⁹³, ainsi que tous les partenaires et usagers. Ce temps festif et convivial, qui s'est déroulé sur une journée, a été ponctué d'une déclamation de textes de slam écrits par les personnes accompagnées ainsi que de musique jouée par l'une d'entre elles. En toile de fond, une exposition des photos de Régis Dondain, qui est venu photographier l'équipe en action. Des images prises par les bénéficiaires, à qui des appareils photos avaient été distribués, étaient également affichées, ainsi que de très beaux dessins produits par trois d'entre eux. Ce regard en miroir a permis de mettre en valeur et de donner la parole tant à l'équipe des salarié·es qu'aux usagers du CAO.

Cette journée a offert la possibilité de faire connaître le travail du CAO, ses locaux, son équipe, de susciter la parole des salarié·es et des bénéficiaires. Elle a également permis de renforcer, nous l'espérons, les liens avec les partenaires, tant associatifs qu'institutionnels, qui ont été nombreux à venir.

Le retour qui nous en a été donné est très positif. Cette manifestation a été appréciée par les partenaires et par les personnes accompagnées, qui ont « joué le jeu », et sont très contentes du résultat et de la nouvelle « décoration ». Les photos, textes et dessins continuent d'être chaque jour admirés, lus et commentés.

Ces photos sont à regarder à travers le prisme de la relation, tout comme ce qu'elles montrent du travail social dans sa temporalité, sa gestuelle, ses regards, son expression, au-delà des mots.

Rendre visible, c'est aussi mettre en lumière que le public du CAO a évolué en 40 ans. Ce que vivent les personnes qui s'y rendent s'est complexifié plus encore. Il est alors essentiel d'être attentif à chacun·e, car chaque personne a des problématiques très différentes. Les publics sont de plus en plus jeunes, la population en cours de régularisation et sans ressources est de 30 % et côtoie, en salle d'attente, des personnes à la rue depuis de nombreuses années : photographie de la pluralité des situations en co-présence dans ce lieu.

En vis-à-vis, depuis 4 ans, nous avons limité le nombre de domiciliations, et n'acceptons que 2 nouvelles domiciliations par permanence, c'est-à-dire 6 par semaine. Ce cadre de travail nous protège d'un flux qui serait sans limite, mais ne nous protège pas des retours très importants des personnes qui ont besoin d'exister et d'appartenir à un service et en particulier d'être entendues dans leurs besoins et leur vécu personnel. L'engagement des assistants sociaux du CAO prend tout son sens dans cette dynamique d'accompagnement où seule la qualité de relation peut permettre de soutenir la personne, de supporter l'attente et de maintenir l'espoir. ■

Contact : **Nadine Michel**, Association Le Mas
 n.michel@mas-asso.fr



⁹¹ Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

⁹² Centres Communaux d'Action Sociale.

⁹³ Structures d'accueil de jour, d'hébergement, de logement temporaire, d'accès aux droits et de réinsertion par le travail.

Le projet P.L.A.C.E. (Partenariat pour un Logement Accompagné Contre l'Exclusion) - Accompagner autrement pour un maintien durable dans un logement

Véronique TOURNIER, Christine VIGNE, Denis COMPINGT et Séverine MOLINA CRUZ

L'évolution de la société se caractérise par différents phénomènes (éclatement des structures familiales, paupérisation des ménages...) qui ont un impact sur l'occupation et les missions du parc social. Dans le logement social, le taux de pauvreté est bien plus important qu'ailleurs (en 2006, il représentait déjà 24 % contre 13 % de la population française).

Le logement social est devenu progressivement un filet de sécurité pour des ménages isolés ou fragiles qu'il accueille dans des proportions très importantes. Ceci amène les bailleurs sociaux à adapter leur gestion pour répondre à la mission qui leur est aujourd'hui confiée et être des acteurs à part entière de l'action sociale.

Le travail partenarial coordonné devient essentiel au maintien d'un toit pour les ménages cumulant les difficultés⁹⁴.

Dans certains cas, les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être bien adaptées (financées principalement par le Fonds de solidarité pour le logement ou par l'État dans le cadre dispositif d'accompagnement dans et vers le logement). Dans d'autres cas, c'est un accompagnement plus global et renforcé qui est nécessaire, élargi à l'ensemble des problématiques rencontrées par la personne (santé, emploi, parentalité...).

C'est dans ce paysage que se situe le projet P.L.A.C.E. avec une triple ambition : capter les publics se situant aux marges des dispositifs, ou ne correspondant à aucune des cases proposées par les dits dispositifs ; penser des procédures de coordination pour assurer un accompagnement social global ; et, à terme, développer une plateforme de service pluridisciplinaire.

1. Un projet qui prend naissance dans un partenariat rapproché entre un acteur de l'habitat –Grand Lyon Habitat - et un acteur de l'action sociale - LAHSo⁹⁵-

GRANDLYON HABITAT et LAHSo ont convenu dans le cadre d'une convention de partenariat, de rapprocher leurs compétences spécifiques en gestion de l'habitat et action sociale autour de plusieurs projets en cours.

La réponse concertée à l'appel à projet des « 10 000 logements accompagnés », soutenue par le Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), constitue un volet de leur collaboration qui vise à favoriser la fluidité des parcours vers le logement, prévenir les expulsions locatives et renforcer l'accompagnement des locataires les plus en difficultés. Le partage d'une grille de lecture commune, l'amélioration de la connaissance réciproque et enfin l'ancrage et le travail territorial constituent les axes de coopération permettant d'atteindre ces objectifs.

Pour GRANDLYON HABITAT il s'agit d'une part de prévenir les risques d'exclusion des locataires en place, et d'autre part de contribuer aux besoins de la Métropole Lyonnaise en matière d'accès au logement, sans pour autant déséquilibrer la vie sociale au sein des résidences gérées.

Pour LAHSo, il s'agit de répondre aux besoins des personnes en rupture sociale en prenant en compte l'ensemble des problématiques du ménage, pour un accès pérenne au logement. Il s'agit aussi de permettre une continuité entre l'hébergement et le logement et de trouver des solutions alternatives à l'hébergement, pour les ménages qui n'en relèvent plus.

À ce projet sont associés trois autres acteurs associatifs, dits « du 1^{er} cercle ». Ces acteurs sont des opérateurs de l'accompagnement social global, avec de fortes particularités :

- L'AVDL⁹⁶ pour toute la dimension accès au droit, sensibilisation aux économies d'énergie et atelier collectifs ;
- France Horizon pour ses compétences propres en matière de diagnostic social et de chantier d'autoréhabilitation ;
- Intermed pour l'accès aux soins des publics en situation de précarité et vulnérabilité par le soin relationnel exercé par des infirmiers.

⁹⁴ Pour illustrer l'accroissement de ces difficultés, notons que les 12 conseillers sociaux de GrandLyon Habitat accompagnent chacun en moyenne une centaine de ménages par an. Parmi ces ménages, en 2015, on évalue à près d'un quart (23%) les situations très complexes accompagnées (cumul de difficultés : dette locative, surendettement, problèmes de santé physique et/ou psychique, handicap, vieillissement, hygiène...).

⁹⁵ L'Association de l'Hôtel Social.

⁹⁶ Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement.

2. Un projet qui se situe « dans les creux », aux objectifs bien définis

Le projet P.L.A.C.E. se situe sous l'angle du logement et des besoins en accompagnement des ménages occupants. Il n'a pas vocation à se substituer aux mesures et services existants, mais se positionne sur deux segments de publics bien précis pour lesquels il y a carence de solutions.

P.L.A.C.E – LES PUBLICS CIBLÉS Les ménages retenus dans la phase expérimentale

1 ^{er} type de public cible retenu	2 ^{ème} type de public cible retenu
<p>ACCÈS AU LOGEMENT : Ménages sous-locataires, hébergés et/ou accompagnés par LAHSo ou un acteur du 1^{er} cercle ET Ayant un besoin faible en accompagnement lié au logement ET Prêts à accéder à un logement de droit de commun, ET</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. SOIT rencontrant des difficultés « d'ordre administratif », qui retarde l'accès au logement de droit commun 2. SOIT dont le parcours nécessite de « tester la vie en logement de droit commun » 3. SOIT présentant des situations « d'évitement à l'hébergement » 	<p>MAINTIEN DANS LE LOGEMENT : Ménages locataires de GrandLyon Habitat ET Pour lesquels les difficultés socio-économiques mettent en péril le maintien dans le logement ET Avec des multiples besoins et/ou intervenants sur différents chapitres de l'action sociale (logement, santé, handicap, vieillesse, budget, alimentation exclusion, emploi insertion, jeunesse enfance, éducation culture) ET Nécessitant un accompagnement social global pour traiter de l'ensemble des besoins et/ou assurer la cohérence de l'ensemble</p>

3. Un projet et une démarche structurée

Ce projet expérimental, envisagé sur une durée de 3 années, a démarré au début de l'année 2016. Pour cette première année, il permettra de traiter 20 situations répondant aux situations des publics visés et permettant de tirer des enseignements quant à la mise en place du dispositif et de l'accompagnement mobilisé (dans une démarche évaluative réfléchie dès le lancement du projet), en vue de la modélisation d'une plate-forme partenariale en termes de modèles organisationnel et économique. En termes d'organisation et de fonctionnement, différents outils ont été créés :

- **Fiche de saisine** permettant de présenter une situation au comité technique (réunissant l'ensemble des partenaires du 1^{er} cercle)
- **Charte de déontologie et de confidentialité** prévoyant les conditions de partage des informations, l'information du ménage...
- **Fiche récapitulative synthétique et anonyme** complétée après chaque comité technique, reprenant la (les) problématique(s), les objectifs généraux et leur évolution, les engagements des différents partenaires au regard de la situation...
- Et, en vue de l'évaluation du projet, d'autres outils (tableaux de bord, grille d'évaluation...) sont en cours de réalisation.

Et différentes instances permettent aussi de suivre l'avancement du projet :

- **Comité technique (COTEC)** : analyse des situations présentées par les différents prescripteurs ; échanges sur les situations suivies et coordination opérationnelle des différents acteurs
- **Comité de suivi** : responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle du projet
- **Comité de direction** : pilotage structurel du projet, décisions relatives à l'avancement du projet et aux engagements financiers
- **Comité de pilotage institutionnel** : pilotage institutionnel du projet, reconduction et évaluation du projet.

4. Une expérimentation de l'accompagnement social global autour de 3 axes forts

La recherche de l'adhésion du ménage à l'accompagnement social global : l'empowerment et la recherche des causes de non recours, non adhésion à un droit ou à un service

La question de l'adhésion de la personne est travaillée dans le projet : de la première prise de contact à la mise en œuvre de l'accompagnement, la posture de l'accompagnant doit permettre une relation de confiance.

L'approche, centrée sur le pouvoir d'agir, conduit à s'intéresser à l'ensemble des conditions individuelles et environnementales qui confinent les personnes en difficulté dans une situation d'impuissance.

L'analyse des situations permet de comprendre les raisons de ces ruptures et d'imaginer des réponses possibles. Elle est, dans le projet P.L.A.C.E., un outil important de prévention des risques d'une nouvelle déstabilisation de la situation.

La relation de proximité et de confiance avec le ménage, nécessaire pour l'adhésion à l'accompagnement, est-elle créée par l'intervention d'un référent, personne unique auprès du ménage, ou bien par la référence à une équipe pluridisciplinaire ?

Un questionnaire auquel l'évaluation des conditions de mise en œuvre de l'accompagnement social global dans le projet P.L.A.C.E. devra répondre.

Le projet et le parcours personnalisé du bénéficiaire : partir des besoins exprimés par la personne

Bien que la participation des bénéficiaires des dispositifs de santé et de solidarité ait beaucoup progressé ces dernières années, certaines réticences culturelles ou encore le simple manque de méthodologie freinent la mise en œuvre d'une véritable relation de service à la personne centrée sur la personne accompagnée.

En partant des besoins exprimés, un diagnostic est élaboré, des objectifs co-construits et partagés, qui permettront l'élaboration d'un projet personnalisé. L'instance de suivi technique du projet P.L.A.C.E. - désignée « COTEC » - est un lieu d'échange et de suivi du projet personnalisé.

La coordination des différents intervenants : une réponse aux tuyaux d'orgue des politiques sociales qui cloisonnent et excluent

Le coordinateur est un interlocuteur privilégié vis-à-vis du bénéficiaire dont il coordonne le projet et dont il suit le parcours ; c'est un pivot, le fil rouge des projets du bénéficiaire. Il doit être capable de gérer la continuité dans le temps et la cohérence dans l'espace d'un accompagnement singulier. Le référent quant à lui possède une mission plus quotidienne, au périmètre plus étroit.

Les quelques mois d'expérimentation du projet P.L.A.C.E. démontrent que ces 2 postures professionnelles – référents et coordinateurs – sont différemment interprétées par les acteurs en présence et peuvent tour à tour se superposer ou s'avérer différentes et complémentaires.

À la lecture des premiers mois d'expérimentation, il faudra en fin d'année, déterminer clairement le rôle de chacun, étape indispensable dans la construction de notre plateforme de service pluridisciplinaire favorisant le travail partenarial étroit et suivi dans le temps entre les conseillères sociales de GLH et les équipes des partenaires.

5. Vers la construction d'une plateforme de services pluridisciplinaire permettant coopération et coordination

La coopération répond en tout premier lieu à une demande de prise en compte de la complexité et de pluralité des besoins des personnes en difficultés.

La coordination se situe dans la recherche d'une cohérence d'acteurs et de dispositifs, sachant qu'il n'est guère possible, pour y parvenir, d'échapper à la formalisation des procédures.

Tout l'enjeu va être, de manière opérationnelle, de favoriser une organisation visant à la complémentarité des interventions sociales, médico-sociales, sanitaires, pour permettre une approche globale des situations rencontrées des ménages locataires de GLH, en lieu et place d'une organisation en tuyaux d'orgue et mono-institutionnelle.

Pour cela, il va falloir créer des interfaces entre des secteurs habituellement séparés, puisque fonctionnant par logique de réseaux ou de dispositifs. Le chantier est ouvert. ■

Contact :

LAHSo : **Véronique Tournier** (tournier.veronique@lahso.org)
et **Christine Vigne** (vigne.christine@lahso.org)

GRANDLYON HABITAT : **Denis Compingt** (d.compingt@grandlyonhabitat.fr)
et **Séverine Molina Cruz** (s.molinacruz@grandlyonhabitat.fr)



Professionnels aux prises avec des situations d'incurie -

Ce que nous apprennent la constitution et les pratiques du groupe Incurie à Saint-Étienne

Bernadette ARNAUD, Florance PLANTA, Geneviève THOLLOT et Claire THOMAS

En 2010, à l'initiative de la ville de Saint-Étienne, un Conseil Local en Santé Mentale, réunissant les différents acteurs stéphanois de la santé mentale, se met en place avec l'appui d'une coordinatrice en charge du suivi du dispositif. Trois groupes de travail s'organisent dont l'un sur la thématique de l'habitat et de l'espace public. C'est au sein de ce groupe qu'émerge un sous-groupe, axé sur les questions que posent les situations d'incurie.

► Les Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM)

Les CLSM, constitués souvent sous l'égide des municipalités, s'inscrivent dans un cadre réglementaire incitatif posé par le plan santé mentale 2005-2008. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé désigne les CLSM comme des acteurs essentiels du projet territorial de santé mentale. Cette inscription dans la loi conforte leur existence. ■

Ce sous-groupe est impulsé par les problématiques amenées du terrain par les professionnels ce qui participe à sa pérennisation. En effet, dans leur pratique, les professionnels sont interpellés quant à des situations dites d'incurie sans savoir pour autant comment les attraper, instaurant alors malgré eux une politique de la « patate chaude » avec le renvoi des situations des uns aux autres. En vis-à-vis, le cloisonnement des domaines d'intervention issus de champs distincts (technique, sanitaire, social) renforce cette imperméabilité entre professionnels. Comment travailler de manière coordonnée pour répondre à ces situations ? Comment les accompagner alors qu'on ne sait pas comment traiter les problèmes posés ?

Toujours du côté de la pratique, les situations d'incurie plongent les professionnels dans des états successifs. D'abord, il y a la sidération. Ce premier sentiment dépassé, s'enclenche très vite un sentiment d'impuissance se résumant par un « *comment je vais faire pour accompagner une telle situation ?* ». Et dans un troisième temps, c'est une foule de questions éthiques qui apparaissent : jusqu'où peut-on accepter de telles conditions de vie pour les personnes ? Jusqu'où peut-on aller personnellement ? Doit-on signaler immédiatement ? Quel est le respect de l'intimité de cette personne ? Quelle place pour son cheminement à elle ?

Justement, une conviction issue de la pratique est que l'incurie ne se traite jamais par l'intervention d'un seul professionnel. Bien que l'article qui suit présente le groupe Incurie du point de vue des « intervenants sociaux », ces situations nécessitent le croisement de différents champs (logement, social, médical), une coordination et du temps pour la relation d'accompagnement. C'est ce que le groupe Incurie va s'attacher à développer sur le territoire de Saint-Étienne.

En préalable, l'incurie, une définition à appréhender avec discernement

De manière très concrète, l'incurie est souvent un signe de perturbation de la santé mentale qu'on retrouve dans certaines pathologies bien identifiées (schizophrénie, état mélancolique, démence...) mais aussi dans des états de souffrance psychique et sociale sans diagnostic psychiatrique avec des manifestations au niveau du logement (entassement-syllogomanie⁹⁷).

Lorsque l'on fait le lien entre les travaux sur le sujet et les observations de terrain, on constate que l'étiologie exacte n'est pas toujours connue. En revanche, on repère quand il y a de la maladie psychiatrique ou des troubles neurologiques. D'ailleurs, Jean-Claude Monfort⁹⁸, psycho-gériatre, évoque un Diogène⁹⁹ primaire avec absence de pathologie sous-jacente et un Diogène secondaire avec présence d'une pathologie.

⁹⁷Il s'agit de l'accumulation excessive voire compulsive d'objets, sans pour autant les utiliser. Le syllogomane vit dans un environnement encombré à tel point que ses déplacements en deviennent limités.

⁹⁸Jean-Claude Monfort, Laurence Hugond-Diener, Emmanuel Devouche, Catherine Wong, Isabelle Pean, 2010, « Le syndrome de Diogène et les situations apparentées d'auto-exclusion sociale, Enquête descriptive », in *Psychologie & NeuroPsychiatrie du vieillissement*, Volume 8, Numéro 2, juin, 141-53.

⁹⁹ Parfois utilisé comme un synonyme d'incurie, le syndrome de Diogène peut se définir comme un état anormal d'insalubrité majeure causée par un dérèglement psychologique et qui implique des situations d'incurie et d'accumulation.

Pour explorer plus en avant l'incurie, on peut citer aussi les travaux du Philippe Jaulin¹⁰⁰ qui fait état de deux types de Diogène. Le premier, dit actif, concerne les personnes qui vont chercher activement des objets, déchets, « choses » « du dehors » pour les rapporter « dedans ». Le second, dit passif, touche les personnes qui se laissent envahir passivement par les déchets. Il est possible qu'un couple présente le syndrome : soit chacun des membres remplit les éléments d'un diagnostic de Diogène, soit des couples déments où l'un subit la volonté de l'autre, soit encore le Diogène par procuration. C'est, par exemple, un enfant qui présente les symptômes et les impose à son parent plus âgé avec lequel il vit. Ces travaux aident à intellectualiser les situations et à avoir des clés de compréhension pour dépasser la sidération.

Il y a aussi des situations où il n'y a pas de pathologie psychiatrique évidente. Parfois il s'agit d'une phase de dépression ou d'une phase de lâcher-prise. À ce sujet, Jean Furtos¹⁰¹ précise qu'il n'est pas nécessaire de psychiatriser à outrance. Certaines personnes peuvent lâcher-prise au fil de ruptures dans leurs existences, induisant des pertes de sens ; ce peut être des deuils non résolus, des séparations. Quoiqu'il en soit, ces ruptures sont à comprendre à la lecture du parcours de vie des personnes qui pouvaient avoir des fragilités pré-existantes par ailleurs. Ce peut être également une souffrance psychique d'origine sociale. Il est possible de repérer des ruptures, des pertes (celles liées au vieillissement), des deuils non faits survenus dans un parcours de vie. Par exemple, un Monsieur avec lequel les services ont travaillé évoquait sans cesse le décès de son jeune fils. Il avait accumulé dans son logement des jouets les suspendant à toutes ses fenêtres.

Il faut donc faire au cas par cas. Chaque situation est particulière. Certes, il y a des traits communs dans les situations d'incurie, mais chaque situation doit être reconstituée pour comprendre, en partie, pourquoi la personne en est là.

► L'exemple du porteur de panier

Très souvent, les personnes sont coupées de leur environnement. Il y a de fortes situations d'isolement. Mais il demeure un porteur de panier. Celui-ci prend soin de la personne concernée en apportant des repas, en lavant parfois du linge. La plupart du temps, il est dans une approche bienveillante même s'il est impuissant pour changer la situation. Mais des simulacres de porteurs de panier existent aussi. Des personnes peuvent porter un minimum d'attention non pour aider la personne vulnérable mais pour tirer profit de cet état de vulnérabilité, notamment si elle possède des biens ou ressources qui attirent la convoitise. ■

La mise en place d'outils partagés pour qualifier et « attraper » les situations

La difficulté à appréhender ces situations demande donc à solliciter à nouveau la pratique. En décortiquant les situations d'incurie ramenées par chacun, le groupe effectue un travail de repérage des signes et indicateurs de l'incurie dans le champ du logement, dans le champ du social et dans le champ du médical.

Il y a tout d'abord les manifestations sur le cadre de vie, comme les débordements sur l'extérieur du logement, les mauvaises odeurs, l'entassement, les nuisibles, l'absence d'eau, d'EDF. Ce sont d'ailleurs parfois les services de relevés des eaux qui signalent des situations alarmantes. Mais ce peut être aussi à l'occasion d'une hospitalisation où les équipes médicales se rendent compte de l'état de dégradation corporelle de la personne, car les manifestations sur la personne et son environnement social sont d'autres indicateurs. Il s'agit de formes d'abandon de soi, d'abandon de la gestion du quotidien, l'aggravation de certains symptômes psychiques, somatiques, le repli sur soi.

Ce temps de co-construction autour de la définition et du repérage des indicateurs des situations d'incurie se poursuit par la constitution d'un répertoire des acteurs et partenaires pour se connaître et se reconnaître. Il s'agit de connaître les champs d'intervention, les compétences de chacun et d'avancer dans un travail partagé qui permet un croisement des regards professionnels. Car l'incurie n'est jamais une problématique qui mobilise une seule institution. Ces situations vont se retrouver de manière diffuse dans différents organismes, laissant les professionnels d'autant plus démunis. Cette co-construction nécessite aussi de mobiliser le secteur médical, ce qui ne va pas de soi au regard de la sursollicitation des services psychiatriques. Interface¹⁰² s'est engagée très rapidement dans le groupe, ce qui fait que l'avis médical peut être sollicité facilement.

¹⁰⁰Philippe Jaulin, *Le syndrome de Diogène et les autres situations d'incurie*, DIU Gestion de cas, Université de Rennes.

¹⁰¹Jean Furtos, 2014, « Le syndrome de Diogène, une modalité de la clinique psychosociale », *Incurie dans l'habitat. Évaluation clinique, partenariats, modes d'intervention*, Actes de la journée d'étude annuelle de l'ORSPERE-SAMDARA.

¹⁰²L'équipe des soignants d'Interface aide au décryptage de situation d'accompagnement difficile en participant, si nécessaire, à une évaluation psychosociale (i.e. soignant et partenaire social, ensemble) de la situation et l'élaboration éventuelle d'une stratégie

Ces deux initiatives menées conjointement sont, finalement, un schéma de repérage : d'un côté, identifier tous les clignotants permettant de repérer des situations d'incurie, de l'autre, repérer les acteurs susceptibles d'intervenir. Cette mise en commun, le recoupement des situations, l'identification des freins, des moyens qui existent, ont permis de finaliser l'état des lieux et d'avancer dans l'élaboration d'un guide de l'incurie. Ce travail de mise à plat aura pris trois ans, mais aujourd'hui, le guide est utilisé par tous et il est même public, disponible depuis novembre 2013 sur le site de la ville¹⁰³. L'élaboration du guide a permis que des professionnels se retrouvent mais surtout que des institutions s'engagent. Dans la continuité du guide, une charte a été signée par des associations et des collectivités territoriales, dont la mairie et le Conseil Départemental. Cela entérine une existence solide et pérenne.

► L'importance du travail en réseau : l'exemple de Mme R.

Une des personnes accompagnées, Mme R., avait une tumeur au cerveau ce qu'aucun des intervenants n'avaient compris dans un premier temps. Chacun pensait qu'elle s'était coupée de ses relations peu à peu, qu'elle s'était isolée, qu'elle avait lâché prise. En fait, ce n'était pas le cas, Mme R. avait une tumeur au cerveau. Très dénutrie, une hospitalisation a été négociée avec elle.

Quand le travail a été fait avec le service de psychiatrie, son dossier a été retrouvé. Dans ce dossier, 3 ou 4 ans auparavant, elle avait consulté, et le médecin psychiatre qui l'avait vue avait suspecté un problème neurologique et lui avait prescrit un scanner. Sauf que Mme R. n'était pas en état de faire des démarches et n'a pas passé d'examen. D'où à nouveau l'importance du travail en réseau pour retracer le parcours de personnes qui avaient été bien souvent rencontrées à un moment donné. ■

La détermination commune d'un schéma d'action

Ce temps d'identification est aussi la première pierre qui autorise à penser un schéma de traitement des situations d'incurie. Au bout de trois ans de travail en groupe, le processus a été élaboré et formalisé de la saisine jusqu'au traitement des situations.

Un guichet unique recensant les situations d'incurie, porté par la ville, est créé. Il devient la porte d'entrée des signalements qui émanent des professionnels mais aussi des bailleurs, des syndicats de copropriété, des habitants et assure la coordination des acteurs autour des différentes situations. La saisine des situations s'effectue par le biais d'une fiche qui permet d'avoir un minimum d'informations même si les signalements sont faits par des personnes qui ne sont pas toujours au fait des situations d'incurie. Car les signalements ne concernent pas toujours de l'incurie.

La saisine faite, il est nécessaire de faire une visite à domicile pour caractériser la situation. Cette première visite est le plus souvent faite par le service communal d'hygiène et de santé, un inspecteur a été missionné sur cette problématique. Simultanément, si la situation est déjà connue par un service social, le lien est fait. L'objectif n'est pas de se substituer aux professionnels qui interviennent déjà mais de faire avec eux. Si la situation n'est pas connue, une première évaluation est faite avec un travailleur social de la ville avant de rechercher les partenaires susceptibles d'intervenir. Si besoin, un lien avec le médical est établi. Si plusieurs acteurs interviennent dans la situation, le guichet unique propose, en lien avec Interface, une concertation avec l'ensemble des partenaires.

À partir de là va être tricotée en commun une stratégie d'intervention pour « attraper » la situation. Avec le guichet unique, le signalement est centralisé mais le traitement ne l'est pas pour autant, il est toujours singulier et partenarial. Par exemple, le technicien de la Ville n'interviendra pas forcément si le besoin n'est pas identifié par le groupe mais restera coordinateur. Il ne s'agit pas d'un dispositif mais plutôt d'un travail minutieux, ajusté au mieux à chaque situation, en prenant le temps nécessaire au cheminement de la personne. On ne peut pas traiter une situation qui a mis des années à s'installer en faisant un simple dossier. Cela oblige à se laisser le temps nécessaire pour construire une relation avec la personne pour dépasser ce qu'elle est en train de vivre. C'est aussi ce que les professionnels apprennent de ces situations-là.

Ne pas aller trop vite est essentiel. Mais ne pas aller trop vite ne sécurise pas le professionnel et surtout ne convient pas à l'entourage. Comment résister aux pressions ? Quand « ça » déborde, les voisins, les syndicats de copropriété ne comprennent pas qu'il n'y ait pas d'intervention immédiate. Un problème a été signalé, il faudrait une réponse automatique. Mais dans ces situations, ça ne peut pas fonctionner comme ça. Il y a de l'envahissement de partout, dans le logement, mais aussi dans la personne qui est envahie d'angoisses, de

d'accès aux soins, ou encore en proposant un avis médical spécialisé, pour ré accrocher aux soins certaines personnes en rupture et proposer si besoin une stratégie d'accès aux soins.

¹⁰³<https://www.saint-etienne.fr/services-pratiques/sant%C3%A9environnement/guide-incurie-logement/guide-incurie-logement-%C3%A0-saint-%C3%A9tienne>

défenses. Il faut arriver à entrer en relation, ce qui prend du temps. De même au niveau médical une intervention trop rapide peut entraîner des décompensations quand le logement est rapidement désencombré. L'accumulation a un sens pour les personnes.

Il faut donc y travailler à plusieurs pour prendre en compte les différents champs. Les partenaires du groupe se retrouvent régulièrement pour faire des bilans des modalités d'intervention, pour voir ce qui peut être amélioré, développé. En revanche, seuls les acteurs concernés par une situation participent aux concertations nominatives. La personne en situation d'incurie est informée que sa situation sera évoquée en concertation partenariale.

► L'importance parfois de faire un signalement : l'exemple de M B.

Dans la Loire, la cellule départementale instaurée pour la protection des enfants dans la loi 2007 (CRIP) a aussi une fonction étendue aux adultes vulnérables. Il y a parfois une évaluation à réaliser pour savoir si la personne est dans une situation de vulnérabilité et si la nécessité d'effectuer un signalement s'impose. Ce fut le cas pour M. B., victime d'AVC, dont les troubles induisaient une situation d'incurie. Propriétaire de nombreux biens, il était aidé par une voisine qui lui apportait des repas mais avait aussi posé une option sur ses biens en empêchant les professionnels de prendre des mesures favorables pour son bien-être de (hospitalisation, lien avec la famille, le médecin). Ces situations nécessitent un signalement en demande de sauvegarde de justice puis curatelle.

Les services exerçant des mesures de tutelle et de curatelle sont présents au niveau du groupe Incurie. Même si les personnes ont une mesure, ils peuvent saisir le guichet unique pour que le travail partenarial s'organise autour d'une situation. Non pas pour se décharger de la situation mais pour la prendre en charge en commun. Néanmoins les signalements ne sont jamais systématiques. Il faut toujours privilégier la relation de confiance établie. C'est toujours du côté du professionnel qui a gagné la confiance de la personne que les propositions d'aide s'enclenchent. Ce sont des personnes qui ferment très vite leur porte, comme elles peuvent mettre beaucoup de temps à l'ouvrir. ■

Conclusion

Actuellement, le CLSM est dans une période intermédiaire, d'une coordination portée par la mairie, il se dirige vers un fonctionnement territorialisé. Le groupe Incurie et le guichet unique suivront ces transformations afin de poursuivre ses objectifs :

- La mobilisation des moyens existants autour des situations d'incurie ;
- La formalisation d'un réseau de professionnels autour de l'incurie ;
- Le développement de nouveaux partenariats ;
- La coordination de façon pluridisciplinaire des situations d'incurie ;
- La structuration du suivi des situations dans une perspective de prévention (rechute) ;
- L'exploration de toutes les pistes de travail possibles autour d'une situation.

Le guichet unique a fait émerger des situations qui n'étaient pas connues, souvent complexes, dont la prise en charge demande du temps. Le schéma d'intervention mis en place par le groupe Incurie a procédé à une « mise à voir » de situations qui sont souvent cachées par les personnes concernées et qui cherchent à tenir autrui à distance de toute intervention.

La compréhension des situations vécues par les personnes concernées est une des préoccupations essentielles du groupe. D'où le besoin d'assurer la formation des différents professionnels, notamment les jeunes, confrontés à ces situations pour les nourrir d'écrits, de connaissances sur « la délicatesse » nécessaire à l'accompagnement des personnes. Surtout que dans ces situations, contrairement à ce qui est habituellement préconisé dans le travail social, l'accompagnement n'a pas vraiment de fin, et nécessite de rester « en veille ». ■

Contact : **Bernadette Arnaud**, responsable Action sociale, Conseil Départemental de la Loire

Florence Planta, chef de Service Éducatif, Association AGASEF

Claire Thomas, responsable unité santé environnement Direction Social, Santé Publique, Lutte contre les discriminations, Ville de Saint-Étienne

et **Geneviève Thollot**, travailleur social/Référent logement Direction Social, Santé Publique, Lutte contre les discriminations, Direction Social Santé Publique, Lutte contre les discriminations, Ville de Saint-Étienne



Des locataires parlent de l'accompagnement bénévole - Enquête nationale auprès des locataires de logements diffus d'Habitat et Humanisme

Cet article retrace, en quelques lignes, les principales conclusions d'une enquête menée cette année avec la Fédération Habitat et Humanisme. Habitat et Humanisme œuvre, partout en France, au logement et à l'accompagnement de personnes confrontées à des fragilités diverses¹⁰⁴. Cette enquête s'intéresse aux pratiques de bénévolat développées par le mouvement Habitat et Humanisme.

Il est plus précisément question d'interroger « l'accompagnement bénévole » des locataires logés dans des logements individuels. Les logements individuels sont des propriétés de l'association ou de propriétaires privés qui en laissent la gestion à l'association, majoritairement via une agence immobilière à vocation sociale. Ces logements sont situés « en ville » dans des quartiers dits « équilibrés » bénéficiant de la proximité de services publics, de commerces et de transports en commun. Ils sont loués à des personnes en difficultés sociales, durablement ou temporairement. L'accompagnant bénévole est, souvent, l'interlocuteur qui fait office de « pont » entre

l'association et la personne. En plus de cet accompagnant, d'autres bénévoles d'Habitat et Humanisme peuvent intervenir (comme les bénévoles bricoleurs par exemple). Dans certains cas, les locataires bénéficient aussi d'un accompagnement par des professionnels en interne et/ou des partenaires.

À l'origine de cette enquête, les acteurs de la Fédération Habitat et Humanisme expliquent qu'ils souhaitent « *faire évoluer nos pratiques et développer notre capacité à faire une place aux personnes que nous logeons. Inscrire le mouvement dans une logique de reconnaissance réciproque, de responsabilité et de construction partagée. Avancer vers un « faire ensemble », à*

travers la richesse de démarches participatives fortes » (voir www.mrie.org « Des locataires parlent de l'accompagnement bénévole »).

▶ Les missions du bénévole accompagnant sont définies comme suit :

- Aider la famille dans son installation et son insertion dans son nouveau quartier.
- Accompagner la famille à travers les gestes du quotidien et les démarches : aide administrative, soutien scolaire, visites de voisinage, recherche d'emploi...
- Créer ou recréer du lien avec l'entourage, partager des moments de convivialité et d'échanges.
- Être présent dans une attitude de respect et d'écoute pour faciliter l'émergence d'un projet réaliste qui rende peu à peu la personne actrice de son insertion.

Site internet d'Habitat et Humanisme



Des locataires interrogés par questionnaire ou dans un dialogue avec l'enquêteur

Pour ce faire, un comité de pilotage¹⁰⁵ mis en place spécifiquement pour cette enquête décide d'interroger directement les locataires sur l'accompagnement bénévole dont ils bénéficient et ce, par le biais d'un questionnaire. Le questionnaire est composé de 6 parties : « quelques questions pour commencer » (portant principalement sur le profil du répondant), « le bénévole accompagnant et vous », « qu'est-ce que vous faites avec votre bénévole accompagnant ? », « comment ça se passe avec le bénévole accompagnant ? », « Finalement... » (portant sur la satisfaction du locataire quant à l'accompagnement) ainsi que « et Habitat et Humanisme dans tout ça ? » (interroge les autres liens du locataires avec l'association). En amont de la passation, au niveau national, sont sélectionnés au hasard 684 locataires sur 1370 locataires accompagnés par un bénévole accompagnant (soit environ la moitié)¹⁰⁶. En trois mois, des enquêteurs (très souvent des bénévoles d'Habitat et Humanisme, jamais les bénévoles accompagnants de la personne) sollicitent ces 684 locataires. Finalement, 414 répondent au questionnaire, seuls ou en face à face avec l'enquêteur. Les réponses sont traitées par la MRIE et analysées en lien étroit avec le comité de pilotage.

¹⁰⁴ www.habitat-humanisme.org

¹⁰⁵ Groupe de travail composé de professionnels et bénévoles (administrateurs) de la Fédération Habitat et Humanisme, de certaines associations locales implantées en Rhône-Alpes et de la MRIE.

¹⁰⁶ Ce qui ne signifie pas que seuls 1370 locataires sont accompagnés : d'autres sont accompagnés par un bénévole qui n'a pas la fonction d'un bénévole accompagnant (bénévole bricoleur par exemple), d'autres sont accompagnés par des professionnels, certains enfin bénéficient de plusieurs de ces accompagnements.

Les résultats présentés par la suite portent donc sur les réponses des 414 locataires accompagnés par un bénévole accompagnant. De leur profil, retenons qu'il s'agit de locataires plutôt récemment installés (77 % depuis moins de 3 ans), recouvrant des configurations familiales diverses mais composés d'une forte part de personnes seules (avec ou sans enfant).

Une enquête qui provoque l'intérêt et engage le débat

Premier enseignement de cette enquête : le sujet de l'enquête intéresse locataires et bénévoles. Pour preuve déjà, le taux de réponse : 60 % des personnes interrogées ont accepté de répondre au questionnaire. En témoins de cet intérêt porté à l'enquête, retenons également les retours des enquêteurs. Ces derniers évoquent un questionnaire majoritairement « *très bien* » accueilli, des rencontres riches et des retours constructifs. Bien que quelques critiques aient parfois été évoquées vis-à-vis du questionnaire, l'enquête a globalement été saluée pour avoir permis des rencontres et des invitations à la réflexion sur le dispositif d'accompagnement bénévole. L'intérêt et les attentes sont donc bien là.

« Les familles étaient contentes d'être consultées, même valorisées. »
« Très bon accueil qui montre encore une fois le besoin de rencontres et de partages des locataires. Ces rencontres m'ont invitée à réfléchir à quelques pistes pour l'accompagnement des locataires. »
« Il [le questionnaire] a été bien perçu par les locataires qui presque tous l'ont perçu comme un moment d'échanges concrets sur la relation avec le bénévole accompagnant et sur la mission d'Habitat et Humanisme. »
« Les familles étaient contentes d'être consultées, même valorisées et quatre sur les cinq interrogées ont souhaité être informées des résultats de l'enquête. », Retours rédigés par les enquêteurs.

Quels enseignements à cette enquête ? Nous en présenterons ici quatre, ceux qui nous semblent présenter un intérêt pour d'autres associations, d'autres partenaires.

Un accompagnement apprécié

Premier enseignement : l'intérêt porté par les locataires au soutien du bénévole accompagnant. Les locataires ont massivement exprimé leur contentement quant à l'accompagnement bénévole. Près de 8 sur 10 se disent « *tout à fait* » satisfaits. La satisfaction est nette à la lecture des réponses données à la question : « *conseilleriez-vous à un nouveau locataire d'être accompagné par un bénévole d'Habitat et Humanisme ?* » : seulement 3 % répondent par la négative. Il apparaît également que les locataires expriment peu d'attentes vis-à-vis du profil de l'accompagnant (sexe, âge, statut familial et lieu de vie) et sont plus de 8 sur 10 à espérer garder le contact avec leur bénévole lorsqu'ils ne seront plus locataires d'Habitat et Humanisme. Leur engagement va plus loin pour une majorité (62 %) des locataires qui aspirent un jour à aider d'autres locataires. Un beau résultat qui prouve tout l'intérêt de la démarche !

La satisfaction quant à l'accompagnement proposé apparaît également tout au long du questionnaire. Les locataires évoquent une histoire qui commence vite et bien, une fréquence de contacts qui leur convient et une relation qui les aide à avancer. Les qualificatifs attribués au bénévole accompagnant sont nombreux. Reviennent fréquemment les notions de soutien, de confiance, de conseil et d'écoute. Les difficultés interrogées par le questionnaire (pas de nouvelles du bénévole depuis longtemps, désaccord entre locataire et bénévole) renvoient peu de mécontentements. Quelques retours semblent cependant indiquer que si cet accompagnement est apprécié un temps donné pour une personne donnée, il est possible qu'il ne soit pas forcément attendu pour tous les locataires de logements diffus, à tout moment. À ce titre, on note que la nature de la relation bénévole-locataire évolue selon l'ancienneté du locataire dans le logement (plus soutenante pour les locataires arrivés récemment, plus amicale pour les anciens).

Globalement, l'accompagnement réalisé par votre bénévole est :

78 % tout à fait comme vous le voulez
11 % à peu près comme vous le voulez
3 % pas vraiment comme vous le voulez
1 % pas du tout comme vous le voulez
6 % non réponse ou ne sait pas

Enquête HH-MRIE, 2016

Un accompagnement pluriel, hétérogène

Second enseignement : l'accompagnement proposé peut revêtir des formes très diverses. Cette diversité est déjà évidente en ce qui concerne la fréquence des visites des bénévoles : même si la norme semble être celle de contacts mensuels, 17 % des locataires évoquent des contacts hebdomadaires, 17 % des contacts annuels et 14 % des contacts irréguliers. L'ancienneté de la relation est également très variable : un tiers des locataires sont en lien avec leur bénévole depuis moins d'un an, plus d'un sur cinq depuis plus de 3 ans.

La pluralité des pratiques est flagrante lorsque l'on s'intéresse à la nature des activités réalisées conjointement : discuter des projets, solliciter l'aide du bénévole comme appui administratif, partager un thé ou un café, se balader, décorer la maison... Les réponses fusent à la question « *que faites-vous concrètement avec votre bénévole accompagnant ?* », les enquêtés ayant coché près de 3 réponses en moyenne à cette question. Que retenir de cette question sur les activités ? Pour démêler la diversité des réponses renvoyées, nous avons tenté de qualifier la nature des échanges. Trois grands types de relations se dessinent dans cette analyse : tout d'abord

des relations dans lesquelles le bénévole est essentiellement un « aidant », un appui technique au locataire, une « aide concrète » ; ensuite des relations plutôt amicales davantage dans la réciprocité et enfin des relations à mi-chemin entre ces deux types qui caractérisent une majorité des relations bénévole-locataire (cf. encadré ci-contre). Cette typologie de l'accompagnement semble se différencier selon la configuration familiale des locataires : les familles (notamment monoparentales) semblent davantage attendre de l'aide concrète de la part de leur bénévole alors que les personnes seules rendent plutôt compte d'une relation de type amical. Quelle que soit la configuration familiale, l'analyse approfondie de ces trois types de relation rend compte du fait que les enquêtés qui se disent les plus satisfaits de l'accompagnement sont précisément ceux qui évoquent une relation d'aide et amicale ; et ceux qui se disent les moins satisfaits, ceux qui en restent aux activités d'aide concrète.

► Que faites-vous concrètement avec votre bénévole accompagnant ? (question retravaillée)

- 21 % des activités qui traduisent une aide concrète
- 15 % des activités qui traduisent une relation amicale
- 56 % les deux types d'activités
- 7 % non réponse ou inqualifiable

Enquête HH-MRIE, 2016

Un accompagnement qui fait aller de l'avant

Troisième enseignement : l'accompagnement proposé aide les locataires à avancer. Tout d'abord, force est de constater que les locataires se confient au bénévole. Ils parlent de leurs projets¹⁰⁷, également de leurs soucis. Seuls 13 % d'entre eux disent ne pas parler de leurs soucis. Les discussions vont donc bien au-delà de quelques échanges autour « de la pluie et du beau temps ». Si les questions de logement sont au cœur de l'accompagnement et des échanges, les soucis d'emploi et de santé (et plus modérément les soucis de famille) sont également cités par près de la moitié des locataires, ce qui semble traduire la confiance dans laquelle se trouvent les binômes locataires-bénévoles accompagnants.

Somme toute, les trois quart des enquêtés affirment que les bénévoles accompagnants les aident à « *avancer* », « *avoir confiance en eux* » et/ou « *vous débrouiller tout seul* ». Dans une autre question, le bénévole est prioritairement perçu comme soutenant (moral ou concret). Il est cité comme « *personne de confiance* » par 60 % des locataires enquêtés. Ses aptitudes de conseils et d'écoute sont, plusieurs fois soulignées dans le questionnaire. Ressort régulièrement l'apport d'un soutien moral, « *il me donne confiance en moi, me rassure* » écrit un locataire.

► Pour vous, votre bénévole accompagnant c'est : (plusieurs réponses possibles)

- 62 % quelqu'un qui me soutient, m'aide
- 60 % une personne de confiance
- 54 % quelqu'un qui me conseille
- 52 % quelqu'un qui m'écoute
- 49 % quelqu'un qui répond à mes questions
- 46 % quelqu'un de disponible
- 21 % quelqu'un de "normal"
- 18 % un ami
- 6 % quelqu'un de ma famille
- 2 % autre réponse donnée
- 4 % ne sait pas ou non réponse


Enquête HH-MRIE, 2016

¹⁰⁷ Près de 70 % des locataires identifient un projet qui leur tient à cœur. Un peu moins de 50 % de ceux qui ont un projet en tête sont aidés dans la réalisation de leur projet par le bénévole accompagnant.

Un accompagnement hybride : à mi-chemin entre relation amicale et suivi social

Enfin, dernier enseignement : l'enquête rend ainsi compte d'un accompagnement bénévole spécifique, qui se situe à mi-chemin entre une relation amicale et un suivi social. Pour autant, il ne s'agit véritablement ni de l'un ni de l'autre.

Quels liens, quelles différences entre accompagnant bénévole et travailleur social ? À la question « *qu'est-ce qu'un bénévole vous apporte de plus qu'un travailleur social ?* », seuls 10 % des locataires ne font pas de différence. Sont mises en avant comme atouts spécifiques du bénévole, prioritairement les aptitudes d'écoute et l'aide concrète, également la réactivité et la durabilité de la relation. Dans d'autres réponses avancées, reviennent les notions de convivialité, de « chaleur » de la relation et l'intérêt d'une présence plus soutenue. Par ailleurs, comme nous avons pu le voir dans le paragraphe précédent au regard des soucis, le bénévole semble constituer, pour une grande part des locataires, un confident sur beaucoup de sujets, ce qui le rapproche d'une posture amicale.

 **Si oui [que la personne a déjà été suivie par un travailleur social*], qu'est-ce qu'un bénévole vous apporte de plus qu'un travailleur social ? (plusieurs réponses possibles)**

- 42 % une écoute
- 38 % une aide concrète
- 26 % une réponse plus rapide
- 22 % un lien qui dure un certain temps
- 18 % une réponse à toutes mes questions
- 13 % le bénévole est moins strict
- 10 % rien de plus c'est pareil
- 9 % autre chose
- 7 % ne sait pas ou non réponse

Enquête HH-MRIE, 2016


*77 % des locataires concernés

Quels liens, quelles différences entre accompagnant bénévole et ami, pair ? Le bénévole accompagnant est, plusieurs fois, considéré comme un ami. Cette relation amicale dont certains font écho pourrait rendre compte d'une relation réciproque entre locataire et bénévole. Et pourtant, si les trois quarts des locataires ont le numéro de téléphone de leur accompagnant et prennent l'initiative de le contacter, c'est prioritairement parce qu'ils ont besoin de ses conseils¹⁰⁸. Cette spécificité de la relation est également visible à travers deux autres questions. La première concerne l'absence prolongée de nouvelles de la part du bénévole accompagnant. Pour plus d'un quart des locataires, cela n'est jamais arrivé. Et, si la plupart des locataires appellent le bénévole, notons toutefois qu'un quart attend que le bénévole les contacte. Deuxième cas de figure : un désaccord ou un malentendu entre locataire et bénévole accompagnant. Les trois quarts des locataires signifient que cela n'arrive jamais. Comment interpréter ce résultat ? Le locataire ose-t-il exprimer son désaccord ?

Finalement, l'enquête rappelle le caractère à la fois « hors norme » et hybride du bénévole accompagnant. Une aide concrète, une présence agréable, un soutien technique, une oreille attentive, un ami... Le statut de l'accompagnant bénévole est donc pluriel. Quel qu'il soit il constitue, pour le locataire, un véritable enrichissement et un appui pour aller de l'avant. L'accompagnement ne s'apparente ni à celui du pair, ni à celui du travailleur social. C'est ce caractère original, quelque peu unique de l'accompagnant qui lui confère ses atouts spécifiques et apporte un soutien différent, nouveau, et nécessairement précieux au locataire. ■ ■

Coordination :

Flora Perrier, MRIE

 Pour plus d'informations, cette étude publiée en 2016 est téléchargeable gratuitement sur notre site www.mrie.org

¹⁰⁸ Réponse donnée par 70 % des répondants à la question : « Pourquoi vous arrive-t-il d'appeler vous-même votre bénévole accompagnant ? ».

Cohabitions en Drôme-Ardèche -

L'hébergement comme outil de développement local dans les territoires ruraux

En 2006, suite à différentes enquêtes menées en Drôme et en Ardèche, AIDER repère deux éléments singuliers : d'une part des personnes âgées vieillissantes qui se sentent isolées, d'autre part des demandes d'hébergement non satisfaites de la part de saisonniers, de stagiaires, d'apprentis ou de personnes en formation.

Il existe alors en zone urbaine des cohabitations intergénérationnelles, phénomène encore balbutiant. Ce système peut-il se développer dans les territoires ruraux et péri-urbains ? Pour tenter l'expérience, il faut l'adapter, c'est ce que va faire Cohabitions en Drôme-Ardèche. Déjà, l'expérimentation ne doit pas se fixer sur le public étudiant et s'ouvrir à d'autres, saisonniers, apprentis. Finalement, pour les saisonniers, l'idée ne fonctionnera pas vraiment. Ils s'orientent vers d'autres modes d'hébergement, plus mobiles, comme des camions qui permettent à la fois le déplacement et l'hébergement en fonction des emplois. Pour les apprentis par contre, avec deux CFA¹⁰⁹ sans internat sur un territoire qui ne possède pas de Foyer Jeunes Travailleurs, le besoin est impérieux. Adapter le principe de la cohabitation intergénérationnelle demande aussi à diversifier le profil des hébergeurs. Si les personnes âgées nécessitant une présence sont prioritairement concernées, d'autres réseaux d'hébergeurs vont être développés : un réseau de jeunes seniors, encore très actifs, et un réseau de familles accueillantes pour les apprentis.

► AIDER

AIDER est une agence associative de développement local créée en 1999. Elle est au service des territoires. Avec et pour les collectivités, les entreprises et les habitant-e-s, AIDER répond aux besoins locaux par l'expérimentation et la mise en œuvre de réponses souvent innovantes.

Son objectif est de favoriser l'émergence d'actions innovantes et alternatives, qui permettent aux territoires de **concilier attractivité, performance et qualité de vie**.

Ses compétences s'articulent autour de l'observation, l'animation territoriale, la sensibilisation et la formation, l'appui aux initiatives et l'accompagnement de projets. ■

Apporter des réponses aux impensés en matière d'habitat

Parmi les hébergeurs, il y a ainsi des personnes âgées isolées mais aussi des hébergeurs plus jeunes, voire des familles. Ces hébergeurs sont captés par le biais de petites annonces postées dans les commerces, chez des structures partenaires (Office du tourisme, mairie, MJC, Centres sociaux) ou sur les réseaux sociaux. Pour les plus âgés, un travail avec les services de gérontologie qui ont des personnes à domicile permet de cerner les personnes pour lesquelles la présence d'un hébergé pourrait être un plus.

À ces différents hébergeurs correspondent un ensemble d'hébergés très dissemblables allant de l'apprenti au salarié des collectivités territoriales nouvel arrivant en passant par la personne en reconversion professionnelle ou qui obtient un CDD pour à peine quelques mois. Leur caractéristique commune est de ne pas être en mesure de louer un logement : soit il n'y a pas d'offre, soit ils ne sont présents que très ponctuellement, soit ils n'en ont pas les moyens, soit ils n'ont pas de garant, soit l'emploi qu'ils ont trouvé débute dans l'urgence et parfois tous ces empêchements s'accumulent ! Ce sont ces demandes-là qui sont résolues par la cohabitation intergénérationnelle ; des demandes qui ne vont pas trouver de réponses dans le droit commun, dans le logement traditionnel.

Par exemple, à Livron-sur-Drôme, deux CFA avec 1200 apprentis sont implantés dans la petite commune sans qu'il y ait d'internat ni de Foyer jeunes travailleurs. Il ne reste que des hôtels, des bus, ou le recours à des familles d'accueils pour les jeunes qui ne vivent pas dans les alentours. Une partie des familles d'accueil est justement accompagnée par AIDER en lien étroit avec les deux CFA. Dans l'accompagnement, il y a un cadrage au niveau du prix, de l'échange qu'il peut y avoir entre hébergeur et hébergé. La mise en place de cette forme de

¹⁰⁹ Centre de formation d'apprentis

cohabitation est loin d'être aisée. Dans les représentations habitantes, les apprentis étaient considérés comme des jeunes en échec scolaire, possiblement sources de problèmes. La cohabitation a permis de revaloriser la place des apprentis, leur image dans une petite commune de 10 000 habitants qui doit incorporer chaque année les 1 200 jeunes dans sa population.

Le projet est aussi travaillé en lien avec l'antenne lyonnaise de l'école de santé sociale. Les étudiants sont peu, voire pas, rémunérés, les trajets ne sont pas remboursés et, en fonction des lieux de stage, les étudiants doivent parfois faire deux heures de route depuis Valence pour débiter leur journée. Cet ensemble de contraintes fait que certains stages sont refusés ou ne sont même plus envisagés par les étudiants. Proposer un hébergement solidaire dans les zones rurales permet aux jeunes de ne pas s'interdire des stages et expériences pour des raisons pratiques. En plus, si la présence de stagiaire redynamise les structures d'accueil, c'est aussi ce qui peut ancrer de nouvelles compétences dans les territoires si un poste est proposé par la suite à l'étudiant. Les questions de mobilité, de parcours professionnels morcelés, de reconversion se frottent alors à la redynamisation des milieux ruraux qui peinent parfois à garder les compétences sur leur territoire.



P48
P83
 P134
 P140
 P143
 P151
 P179
 P182
 P214
 P263
 P319
 P360

► La colocation solidaire dans la Drôme, une nouvelle expérimentation

Avec le bailleur Drôme aménagement habitat, AIDER expérimente la colocation solidaire dans l'esprit des KAPS. Drôme aménagement habitat a mis à disposition un logement de 70m² que l'association a aménagé afin que deux jeunes colocataires puissent s'y installer. Seules les charges sont payées par les colocataires, à hauteur de 50 € mensuels chacun. En échange, ils doivent impulser des actions collectives dans le quartier et auprès des personnes isolées. AIDER accompagne les actions conduites par les jeunes et suit leur situation. Pour le bailleur, le bénéfice est double : d'une part, introduire des jeunes dans le quartier et dans son parc de logement. D'après les statistiques, les jeunes ne déposent pas de dossier de demande de logement dans le parc public et vont plutôt directement dans le parc privé. Ils sont non seulement rebutés par l'image qu'ils se font du parc social mais pensent aussi ne pas y avoir droit. D'autre part, les projets portés par les colocataires permettent de faire du lien social dans le quartier, une des missions d'un bailleur social. Cette expérimentation lancée depuis février 2016 est financée par la Fondation de France. ■

Proposer un cadre et un accompagnement aux cohabitants

En dix ans d'accompagnement de 600 cohabitations, aucune ne se ressemble et pourtant des similitudes apparaissent. Par exemple, le partage de la salle de bain est toujours un point de vigilance. On est dans l'intime. On est aussi dans la rencontre de deux générations. Certains hébergeurs âgés ne comprennent pas, dans un premier temps, le besoin de la douche quotidienne chez les jeunes hébergés. Puis il y a la machine à laver. Pour beaucoup de personnes âgées, cela demeure un bien précieux, symbole d'émancipation. La machine devient alors l'objet de négociations : est-ce que la personne va casser la machine ? Est-ce qu'elle va mettre n'importe quelle lessive ? L'accompagnement, ça travaille aussi ça. Dans la cohabitation, c'est le chez-soi de chacune des parties qui est mis à l'épreuve de l'autre : si la chambre doit devenir un chez-soi temporaire, pendant quelques jours, quelques semaines, le chez-soi de l'hébergeur est aussi bousculé. Nombre d'espaces du domicile deviennent des lieux partagés.

L'accompagnement veille donc à faciliter ce partage, cette rencontre entre deux individualités. Il faut s'intéresser aux futurs cohabitants pour cerner lesquels sont faits pour être ensemble. Pour les hébergés, cette connaissance passe par un entretien individuel avec la structure. Un dossier est rempli, les questions tournent d'abord autour du projet, puis sur le futur hébergé : sa formation, ses disponibilités, ses attentes vis-à-vis de la cohabitation. C'est aussi un temps pour saisir si l'hébergé est prêt à être confronté à la maladie, au handicap, voire à la mort. Après il faut veiller à ce que les besoins et contraintes de chaque partie s'articulent : un travailleur saisonnier qui travaille tard le soir ne va pas être mis en lien avec une personne qui a besoin d'une présence rassurante la nuit ou qui veut partager le repas du soir. Ce sont des éléments qui se discutent aussi en amont avec l'hébergeur. Avec lui est acté le fait qu'une chambre est réellement mise à disposition, ce qui implique qu'il n'y aura aucun droit d'intrusion, ne serait-ce que pour fermer ou ouvrir les volets quand l'hébergé est absent. Puis il y a la question de la réception dans sa chambre par l'hébergé. En aura-t-il le droit, sous quelles conditions ? Tout dépend des cohabitations, des configurations d'hébergement : des chambres côte à côte, des studios dans la maison. En fonction, tout se négocie entre les parties. Toute cette phase est essentielle, il faut nécessairement se donner ce temps-là. C'est ce qui fait 90 % du bon fonctionnement de la cohabitation. Chacune est prévue pour un an maximum, renouvelable. Mais il y a des cohabitations qui perdurent au-delà du dispositif proposant alors de nouvelles formes d'habiter, sur du long terme.

Financièrement, une participation aux frais n'est pas toujours présente mais il ne faut pas que l'hospitalité coûte à l'hébergeur. Si participation il y a, elle ne doit jamais excéder les 100 euros par mois, en fonction du temps de présence de l'hébergé. Au-delà, le projet bascule vers du loyer et ce n'est pas le principe du dispositif. En parallèle, chacun cotise à l'association, là encore à hauteur maximum de 100 euros par an. Tout est adapté et adaptable.

► Un projet aux financements multiples et temporaires

Les cotisations des adhérents participent à hauteur de 2 % du financement du projet. Pour les 98 % restants, Cohabitons doit régulièrement obtenir des financements. En Ardèche, le projet est financé par le FSE pour les personnes en emploi et insertion et par quatre collectivités dans le cadre du programme local de l'habitat sur des publics cibles jeunes et personnes âgées. Dans la Drôme, le financement provient du Conseil départemental, de l'agglomération de Valence Romans, des collectivités, des fondations privées et de la région Rhône-Alpes pour le secteur Sud-Drôme, identifié secteur en pénurie de logement. ■

Un projet qui essaime sur les territoires

Il faut parfois une heure de route pour faire un suivi de cohabitation, par exemple dans le département de l'Ardèche, non desservi par le réseau ferroviaire, d'où l'intérêt d'avoir des relais à même les territoires.

AIDER a construit une formation permettant de capitaliser les outils, les compétences et l'accompagnement de ces relais dans leurs premières cohabitations. Un relais va, à son échelle, recenser les demandes, les offres, les accompagner. AIDER va être en appui pour de la médiation ou sur des questions juridiques et assurer la veille lorsque les structures sont fermées. Les projets demeurent labellisés AIDER, acceptant la charte de relais, signant une convention entre les structures et achetant la formation et les outils ainsi qu'une adhésion. Ensuite, chaque relais adapte le projet.

Plusieurs relais ont vu le jour. Certains ont eux-mêmes sollicité AIDER afin d'implanter le projet sur leurs territoires. Dans la petite commune du Cheylard, par exemple, le lycée ne possède pas assez de places d'internat. En parallèle, une personne âgée de la commune a fait un legs à son décès. Sans famille ni enfant, sa fin de vie s'est faite en maison de retraite. Elle souhaitait que des actions de cohabitation intergénérationnelle se mettent en place pour permettre d'autres fins de vie. Et depuis deux ans, il y a entre 10 à 12 cohabitations pendant l'année scolaire qui correspondent à un besoin clairement identifié. L'action est financée par la mairie, le CCAS est repéré, reconnu et de Cohabitons en Drôme-Ardèche, le projet devient Cohabitons au Cheylard tout en ayant les mêmes logos. Un principe semblable s'est développé autour de huit cohabitations avec le Centre socio-culturel de Tournon, un autre est en construction à Annonay où les demandes d'hébergement affluent.

Pour accompagner des cohabitations, il faut dégager du temps. Impliquer les territoires permet de suivre plus de cohabitations en répondant à des besoins identifiés sur le terrain, tout en restant à taille humaine : c'est la vocation du dispositif, la philosophie de l'association.

La diffusion de Cohabitons se réalise aussi à une autre échelle, infra si l'on peut dire. Les hébergeurs, par leur engagement dans le projet, éveillent l'intérêt de leur entourage jusqu'à susciter l'envie d'être hébergeur à son tour. Une jeune mère a dernièrement appelé la structure, enthousiasmée par ce qui se passe chez sa voisine : c'est une dame de 97 ans qui accueille des étudiants depuis quatre ans. Par l'entremise de cette dame, les jeunes hébergés se sont toujours intégrés dans le quartier. Cet essaimage entre habitants se poursuit par un ensemble de publicisations impulsées par AIDER : des petites actions sur les marchés, des projections-débats de films sur le sujet (comme les films *À deux, c'est plus facile* d'Émilie Deleuze, ou encore *L'étudiante et Monsieur Henri* d'Ivan Calbérac), des présentations et discussions dans des cafés associatifs par des cohabitants.

La reconnaissance politique et juridique

Si, au départ, le projet était vu comme marginal et anecdotique, aujourd'hui, après douze ans d'existence en milieu urbain, ce type d'habiter est très médiatisé. Les mentalités ne sont plus rétives à ces formes de cohabitations, Cohabitons est même intégré dans les dispositifs logement du département en tant que partenaire proposant des solutions possibles et l'ADMR¹¹⁰ considère le dispositif comme une ressource.

Cette reconnaissance doit aussi beaucoup à la mise en réseau des structures qui portent des projets de cohabitation intergénérationnelle. Dès 2007, AIDER s'est rapproché de structures grenobloise et lyonnaise. Ensemble, ils ont créé une antenne régionale, le LIS (Logement intergénérationnel solidaire), soutenu par la Région pour développer ce type d'habitat. Ce réseau réfléchit à des actions communes sur la région, a créé un logiciel pour gérer les cohabitations et permet aussi de créer une profession en déterminant les compétences à avoir pour organiser ce type de projet. Sur tout, la mise en réseau au niveau régional a fait avancer le réseau national jusqu'à ce que la cohabitation intergénérationnelle soit intégrée dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, adoptée en 2015.

► Le réseau LIS Rhône-Alpes

Le réseau régional de logement intergénérationnel solidaire (LIS) a été mis en place pour développer l'entraide entre les générations et la cohésion sociale en fédérant 5 associations sur 7 départements de la région Rhône-Alpes (AIDER, Coup de Pouce en Savoie et Haute-Savoie, DIGI en Isère, ESDS dans le Rhône et OSPA dans la Loire). Financièrement et juridiquement indépendantes, les associations du réseau ont pour objectif de développer la mutualisation des savoirs-faire, la coordination d'actions régionales, de proposer une aide aux nouveaux entrants partageant les mêmes valeurs et de favoriser un essaimage sur tous les territoires de Rhône-Alpes. Les associations LIS Rhône-Alpes sont membres du réseau LIS France (11 associations). Deux autres réseaux existent par ailleurs, le Pari solidaire et Un toit deux générations. ■

C'est depuis le terrain que les politiques publiques sur le vieillissement sont bousculées, c'est depuis le local que le national est interpellé. Et l'interpellation se poursuit, notamment auprès du ministère du logement tant le cadre de la cohabitation intergénérationnelle demeure flou. Les statuts de l'hébergeur, de l'hébergé n'ont pas de définition claire, comme le régime fiscal n'est pas adapté aux situations expérimentées. À l'heure actuelle, un hébergé ne peut pas déclarer qu'il habite chez un hébergeur. Certes, il ne s'agit jamais de la résidence principale de l'hébergé, mais pour ceux qui sont par ailleurs salariés, leur présence peut faire augmenter la taxe d'habitation de l'hébergeur. De même, ce type d'habiter assure une économie à la Caf, les jeunes hébergés ne demandant pas les APL mais pour autant, il ne faut pas que l'APL de l'hébergeur, s'il en bénéficie, se trouve diminuée.

Le besoin d'un statut clair et reconnu permet aussi aux hébergés et hébergeurs de valoriser cette expérience, notamment dans leurs CV et c'est un garde-fou face à l'engouement suscité par la cohabitation intergénérationnelle. Cette « tendance » peut entraîner le meilleur comme le pire. Ceci rend plus pressante encore la nécessité d'avoir un label des associations qui travaillent dans le secteur pour offrir une garantie aux personnes sur l'éthique de la cohabitation intergénérationnelle.

Pour conclure

L'entrée d'AIDER, c'est le développement local en levant les freins à l'emploi. Le logement en est un, il devient alors un outil pour redynamiser les territoires et utiliser les ressources qui s'y trouvent. Les personnes âgées, souvent vues comme une contrainte, un poids, sont une de ces ressources. Il ne reste qu'à la valoriser et explorer ce potentiel.

Identifiée comme la seule structure à faire cette conversion de la contrainte en ressource en milieu rural, AIDER capitalise le projet en cours *via* son agrément d'organisme de formation qui lui permet d'essaimer le projet dans la région. Pour autant, AIDER considère proposer une réorganisation de la solidarité plus que développer un projet novateur. Parmi les hébergeurs du réseau, nombre de personnes âgées rappellent qu'elles ont elles-mêmes bénéficié de l'hébergement chez l'habitant, chez le patron lorsqu'elles étaient en formation. Certes, les hébergements étaient sommaires, parfois trop, mais ils existaient. La cohabitation intergénérationnelle accompagnée par Cohabitons reprend ce principe de bon sens en lui garantissant une éthique respectueuse de chacune des parties. ■

Contact : **Sandrine Lavallo**, responsable du pôle Habitat Solidaire, AIDER
s.lavallo@aider-initiatives.fr

cohabitonsenardèche
AIDER INITIATIVES

¹¹⁰ Aide à domicile en milieu rural, service aussi implanté en zones urbaines depuis 1998.

Expérimenter l'Auto-Réhabilitation Accompagnée auprès des exploitants agricoles en Ardèche et dans la Drôme -

L'habitat, une porte d'entrée pour accompagner les personnes

Dans son Plan d'Action Sociale 2011/2015, la CMSA ADL¹¹¹ choisit d'accompagner prioritairement les actifs NSA (Non-salariés agricoles) en situation de fragilité sociale et/ou économique. Pour ce faire, elle a développé des partenariats privilégiés et mis en place des actions innovantes en direction de ces publics. Ces suivis sur le long terme ont permis d'identifier sur deux départements, Ardèche et Drôme, un nombre important de logements, occupés par des non-salariés agricoles (exploitants) qui ne présentent pas les conditions de confort minimum et ne peuvent être réhabilités sans un accompagnement spécifique, leurs occupants ne disposant pas des ressources financières et techniques permettant de le faire.

Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne permettent de répondre de façon majoritairement adaptée aux besoins des propriétaires occupants, tant au travers des primes ANAH (Agence nationale de l'habitat) et complémentaires que par le biais de l'accompagnement des opérateurs logement. Mais, pour un nombre important d'exploitants agricoles les plus précaires, ces aides et accompagnements ne sont pas suffisants pour leur permettre d'engager et mener à terme les travaux nécessaires à la remise en état de leurs logements. L'auto-réhabilitation accompagnée a ainsi pour objectif de pallier les non-réponses et non pas de se substituer aux dispositifs existants.

► Le principe de l'auto-réhabilitation accompagnée* (ARA)

C'est une démarche destinée à aider des habitants en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement. Les chantiers sont programmés et encadrés par un animateur technique, qui organise la participation des personnes accompagnées dans les actions, des bénévoles et des volontaires. Elles acquièrent un savoir-faire et des connaissances techniques et une plus grande autonomie dans l'aménagement et l'entretien de leur logement. Au-delà de la rénovation et l'aménagement des logements, l'entraide permet de rompre l'isolement des personnes, de créer des liens sociaux. ■

*<http://www.compagnonsbâtitisseurs.org/index.php?lg=fr&id=311>

Une expérimentation qui doit aller vers les exploitants

C'est en 2014 que le projet est monté, d'abord par la MSA ADL qui trouve peu à peu des interlocuteurs devenant parties prenantes de l'aventure. Principal financeur et porteur du projet, la MSA reçoit l'appui financier de la Fondation Abbé Pierre, de la Fondation de France, de la Caisse Centrale de MSA, du fond de dotation des Compagnons bâtisseurs et des Conseils départementaux ardéchois et drômois. Se mobilisent aussi fortement les Directions des territoires et les représentants de l'ANAH et des partenariats étroits se tissent avec l'association des Compagnons bâtisseurs, mandatée par convention pour intervenir sur la phase d'auto-réhabilitation, et les opérateurs logements habitat de l'Ardèche et de la Drôme. Un an plus tard, le projet démarre dans ces deux départements, jumeaux en termes géographiques et au regard des problématiques qui y sont rencontrées. La Loire pourrait voir ce projet se mettre en place sur son territoire par la suite.

Concernant l'Ardèche et la Drôme, les deux départements ont pour caractéristiques communes de regorger d'exploitations en zones isolées, peu desservies, coupées des autres en période hivernale. Les constructions présentes dans ces zones sont majoritairement antérieures à 1948. Un grand nombre se caractérise par un équipement et un confort notoirement insuffisants voire dangereux : eau froide, peu ou pas de sanitaires, pas d'isolation ou insuffisante, huisseries non étanches, pas de VMC, chauffage généralement au bois de coupe parfois complété par un radiateur électrique ou à pétrole. La toiture et les murs sont également souvent en mauvais état, voire à l'état de ruines pour les plus dégradés.

Surtout, les habitants qui occupent ces logements sont captifs de leur lieu d'exploitation qui est aussi leur lieu de vie. Or, l'expérience montre que l'entretien de l'exploitation et de l'activité primeront toujours sur le reste ; il vaut toujours mieux réparer le toit de l'étable que celui de son logement.

¹¹¹ Caisse de la Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire.

L'expérimentation ARA répond alors à un besoin, même s'il n'est pas formulé comme tel au départ par les exploitants. Au terme de l'année 2015, 35 situations ont été détectées dans les deux départements comme étant susceptibles d'intégrer le dispositif. Sur ces situations repérées, six n'ont pas pu prétendre aux subventions ANAH : soit l'habitat ne peut être qualifié de logement selon les critères de l'ANAH (locaux non prévus pour l'habitation initialement ou abris de fortune), soit les travaux ont été considérés comme entrant dans le cadre de l'extension de logement et non de l'amélioration. Neuf prises en charge ont été annulées ou différées en raison de problématiques de santé, d'aléas de l'activité agricole ou encore grâce à la possibilité de réaliser des travaux à moindre coût avec des proches. Trois autres projets sont en attente de liquidation de succession, deux en attente de décision ANAH quant aux critères d'éligibilité et 4 en cours d'élaboration sur leur faisabilité technique et financière. Enfin, cinq projets sont en phase de finalisation et six autres démarrent tout juste. L'année 2016 voit alors la mise en œuvre opérationnelle des premiers chantiers finalisés et permet de dresser de premières pistes de réflexion autour de l'expérimentation, prémises d'un bilan à venir.

Des exploitants peu demandeurs qui portent le sens d'une histoire sociale et familiale

Dans le cadre des accompagnements sociaux réalisés par les travailleurs sociaux de la MSA ADL, nous avons pu identifier trois grands « profils » de publics, concernés à la fois par la problématique du logement indécemment, voire indigne, l'isolement social et/ou géographique et l'impossibilité, compte tenu d'une grande précarité financière, de réhabiliter leur habitat même en obtenant la totalité des aides classiques des dispositifs habitat :

- Les agriculteurs dits traditionnels, majoritairement célibataires ; ils sont isolés ou en fratrie de frères/sœurs. Ils ont repris l'exploitation familiale et le logement s'y trouvant, resté « en l'état » depuis le décès de leurs parents. Ces exploitations ne dégagent pas ou très peu de revenus et ces derniers sont généralement complétés ou constitués par le RSA. Ces personnes sont généralement très peu demandeuses d'aides et/ou d'accompagnements et il leur faut du temps et de l'échange pour envisager d'entreprendre des travaux dans leurs habitations. De plus, l'aspect symbolique de la transmission de l'activité et du patrimoine familial entraîne une loyauté qui est parfois un frein important à tout projet de déménagement ou de travaux. Ces conditions de vie spartiates deviennent souvent problématiques avec l'avancée en âge.
- Les agriculteurs jeunes installés récemment. Ils ont tout investi dans leur projet d'installation : temps et financements. Ils ne disposent que de peu de ressources, souvent constituées, les premières années, uniquement des prestations sociales ou familiales. Leur préoccupation première n'est pas l'amélioration du logement qu'ils occupent seul ou en famille bien que leurs conditions d'habitat puissent être très sommaires. En outre, les engagements financiers qu'ils ont pris, souvent sur du long terme, pour faire vivre leur exploitation ne leur laissent pas ou très peu de marge financière pour investir dans l'amélioration de leur logement aussi délabré soit-il.
- Les néo-ruraux qui ont opéré un « retour à la terre » avec un projet, parfois difficile à concrétiser, de développer une production agricole couplée à une activité « d'agri-loisirs » (chambre/table d'hôtes, gîte rural, stage de bien-être...). Ce sont souvent des familles jeunes avec enfants, qui ont investi la totalité de leur capital, acquis lors d'une activité antérieure non agricole, pour acheter l'exploitation (logement et terres lorsqu'elles existent). Leurs revenus sont majoritairement constitués de prestations familiales/RSA que peuvent compléter des revenus saisonniers ou issus de la vente de leurs produits en circuits courts. Leurs activités ne dégagent pas ou peu de bénéfices, ils ne disposent plus d'aucun capital ni de possibilité de crédit leur permettant de remettre en état le logement qu'ils occupent ou qu'ils avaient prévu d'occuper après rénovation. Un nombre non négligeable de ces familles avec jeunes enfants vivent donc dans un habitat de « remplacement », précaire et sans aucun confort (caravane, mobil home, ancienne dépendance agricole aménagée sommairement...). Ils sollicitent souvent très tardivement les travailleurs sociaux tout en sachant qu'ils ne peuvent pas faire marche arrière dans leur projet. Ils ont perdu leur ancien réseau professionnel, n'ont pas pu suivre les évolutions de leur métier initial et ont investi toutes leurs économies. Souvent, ils ne veulent pas revenir en arrière.

Au-delà de ces trajectoires singulières, on perçoit le partage de conditions de vie semblables en de nombreux points et plus encore d'une culture commune, adaptée en fonction de l'histoire sociale et familiale de chacun. Tous ces occupant(e)s ont des ressources très modestes (équivalentes ou inférieures aux minima sociaux) et sont souvent isolé(e)s socialement et géographiquement. Ils supportent, pour certain(e)s sans solliciter d'aides sociales, de très mauvaises conditions de vie, soit parce qu'ils ont choisi ce retour à une vie de moindre consommation, par choix « philosophique », soit parce que leur activité ne dégage pas les revenus qu'ils en avaient escompté au moment de leur installation, soit parce qu'ils n'ont jamais connu d'autres manières de vivre et ont repris à la fois les conditions de vie et l'exploitation de leurs parents.



Ces personnes ne peuvent pas habiter ailleurs. L'exploitation est le plus souvent loin de toute autre possibilité de logement plus décent, les productions peuvent demander d'être sur place (élevage) ou encore les moyens financiers ne permettent pas d'accéder à une autre résidence.

On observe aussi chez chacun un fort sentiment de loyauté et de responsabilité à l'égard des générations passées. Cette loyauté s'incarne dans la volonté de maintenir coûte que coûte les exploitations, au péril de sa propre existence, tout autant qu'elle jaillit dans la culpabilité de ne pas y parvenir ou de supposer ne pas être capable d'endurer des conditions de vie aussi difficiles que celles des anciens. Être exploitant, fermier, paysan, n'a jamais été confortable. Pourquoi nos contemporains exigeraient-ils de meilleures conditions que leurs aînés ? Le travail de la terre, la domestication de la bête, c'est une exigence posée avant tout à soi. Ce sens du travail « à la dure » existe aussi chez les nouveaux venus, les néo-ruraux. La transmission est avant tout symbolique. Les personnes ne se transmettent pas que des terres, des bêtes, des bâtiments. Ils se transmettent un « esprit paysan ».

Des entrées multiples et simultanées : le social, l'habitat et l'activité agricole

Pragmatiquement, l'auto-réhabilitation accompagnée procède par étapes. Dans un premier temps, il faut capter les situations et déterminer la possibilité de les prendre en charge dans le cadre du dispositif. La détection des situations est du ressort des travailleurs sociaux de la MSA, mais certaines peuvent être ramenées par l'opérateur logement ou des partenaires. Chaque situation est signalée au chef de projet MSA et s'ensuit une première validation de la prise en charge (par l'opérateur logement et si besoin par l'ANAH).

Cette première validation peut ne pas se faire. Le dossier peut être non éligible aux critères MSA dans le cadre de l'ARA et repartir dans le schéma d'intervention « traditionnel » de l'opérateur logement CALD/PACT. Le dossier peut aussi ne pas répondre aux critères d'éligibilité de l'ANAH. Dans ce cas, il est orienté vers d'autres dispositifs, comme SOS Taudis. C'est la validation lors du COTEC (Comité TECHnique)¹¹² qui signale l'entrée de la situation dans le dispositif ARA et qui débouche sur une visite tri-partite du logement avec la famille concernée, par les Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes, le travailleur social MSA et l'opérateur logement.

C'est au fil des visites et des échanges entre les partenaires et la famille que vont être définis les travaux à réaliser et les objectifs à atteindre aussi bien au niveau du logement (avec les Compagnons bâtisseurs, l'opérateur logement, éventuellement un maître d'œuvre) et au niveau de l'accompagnement social avec le travailleur social MSA. Ces échanges aboutissent à la signature d'un contrat d'engagement qui lance le début de l'accompagnement technique pour réaliser les travaux. Il faut alors identifier les producteurs/distributeurs régionaux d'éco-matériaux, informer les acteurs de l'ARA sur ces filières pour les utiliser en priorité, informer les réseaux de bénévoles des Compagnons bâtisseurs des opérations programmées et mobiliser leur participation sur les chantiers.

Du côté de l'accompagnement social, un diagnostic est posé avec la personne. Il s'agit de travailler sur la projection dans l'avenir au plan professionnel mais aussi personnel, de favoriser l'adaptation du logement au mode de vie de la personne et d'envisager son avancée en âge. Cet accompagnement social prend en compte aussi une réflexion autour de la gestion du budget, impulse un accès aux droits effectif et s'aventure dans des échanges autour de l'estime de soi, du souci de soi et de l'isolement.

Les travailleurs sociaux de la MSA vont systématiquement à domicile. Ces visites sont parfois à négocier, surtout la première, toujours délicate pour les personnes concernées. Les travailleurs sociaux sont souvent reçus dans le local de vie qui demeure parfois la seule pièce correcte pour recevoir un étranger. Il faut du temps pour découvrir, peu à peu, que dans le reste de l'habitation, il n'y a pas de toilettes, des espaces insalubres, etc. Les exploitants sont pudiques et se savent malmenés dans les représentations qui ont cours sur eux. Leur image d'eux-mêmes en est atteinte, toujours. À cela, il faut ajouter l'estime de soi écornée par l'obligation de demander de l'aide alors que chacun continue, inlassablement, à travailler 18h par jour. Ça ne va pas de soi. Tous ces publics ne demandent pas forcément de prestations sociales, ce qui est d'ailleurs rarement contré par les institutions publiques.

En vis-à-vis, les dossiers sont très lourds, avec, en moyenne, 50 000 € de travaux (de 9 000 € à 90 000 € selon les projets). C'est SOLiHA Ardèche-Drôme qui évalue avec les travailleurs sociaux MSA la part du reste à charge pour l'exploitant en prenant en compte ses revenus et son taux d'endettement s'il y a lieu. Le financement de

¹¹² Les Comités TECHniques ont lieu tous les mois/mois ½ sur chacun des départements concernés. Y participent les différents partenaires : ANAH (État), Conseil Départemental 07 ou 26, Opérateurs en charge des diagnostics (Pact07 ou CALD 26), Travailleurs sociaux MSA ADL référent du site, Chargée de projet des CBRA, Chargée de mission logement MSA ADL. Lors d'un COTEC, un point de suivi est fait sur les dossiers déjà connus et une décision de suite est prise en fonction de l'avancée des dossiers. Les nouveaux dossiers sont présentés, une décision d'entrée ou non dans le dispositif est prise. Pour les dossiers incomplets, les points à compléter et/ou à travailler sont identifiés.

l'exploitant vient d'un crédit, d'un micro-crédit comme celui de la Fondation Abbé Pierre ou d'un apport personnel. Le fond social de la MSA peut aussi permettre de boucler un dossier.

La succession des étapes qui acte les prémisses de l'ARA fait état de la multiplicité des acteurs mobilisés. Il faut donc qu'une culture commune soit élaborée, dans laquelle l'attention et la considération portée à l'humanité des situations tient une place centrale. D'ailleurs, chacun peut être l'interlocuteur référent de la personne si la relation fonctionne bien puisque c'est la relation avec la personne qui prime. Cette diversité des acteurs est aussi un élément constitutif du projet. Elle permet de croiser les regards, d'associer des compétences complémentaires, de se reconnaître, jusqu'à participer à des transferts de compétences entre professionnels ; par exemple, un travailleur social et un opérateur logement ont beaucoup à s'apprendre mutuellement.

Initialement, les problématiques liées au logement ne sont pas comprises comme étant dans les compétences de la MSA. À présent, chacun mesure la pertinence de les prendre en considération. Des situations de grande précarité, peu connues, ont pu être attrapées par l'entrée logement. Pour autant, dans les situations captées *via* l'expérimentation, le logement peut passer au second plan, la personne étant orientée dans un premier temps vers le service social de la MSA. Ce qui prime alors, c'est l'ouverture des droits. C'est notamment le cas quand l'exploitant n'a pas encore le statut de propriétaire et que la mise en attente de sa situation permet tout de même de débiter l'accompagnement social. Le travail autour du logement n'est pourtant pas un prétexte, il est un fil rouge qui permet de travailler les situations dans leur globalité.

Car la pudeur du monde agricole, cette difficulté à dire ses fragilités, nécessite une approche particulière et de prendre le temps de la mobilisation et de l'échange. Faire accepter aux agriculteurs de prendre du temps pour leur habitat n'est pas toujours chose aisée : leur confort passe généralement après tout le reste. La prise en compte des temporalités à respecter se retrouve aussi dans la nécessité d'ajuster des temps souvent différents : celui des exploitants, des besoins de la production n'est pas le même que celui des artisans, des opérateurs, des maîtres d'œuvre, de l'ANAH et des travailleurs sociaux. Les impératifs de l'exploitation doivent toujours primer sur les autres. Puis il y a l'importance des travaux à réaliser et la fragilité économique de cette population qui demandent un temps plus long pour trouver des solutions permettant de boucler les plans de financement.

En sus du temps, il y a l'espace, et ses contraintes propres. L'éloignement des chantiers et leur isolement entraînent une difficulté à trouver des artisans ou à les mettre en concurrence pour diminuer le coût des devis. L'isolement géographique accroît les coûts, complexifie le transport des matériaux. En continuité, on observe une difficulté à utiliser, comme le prévoyait l'expérimentation, les éco-matériaux : les filières en circuit court existent peu ou sont en cours d'élaboration, le coût des matériaux est souvent supérieur à celui des matériaux « traditionnels » et de ce fait inaccessible pour les exploitants aux ressources minimes, ces matériaux ne sont pas reconnus donc non couverts par les sociétés d'assurance. Enfin, l'habitat occupé n'est pas toujours un « logement » au regard des critères de l'ANAH et les situations les plus précaires sont actuellement sans solution. Il devient nécessaire d'engager une réflexion plus poussée pour élaborer des réponses adaptées à ces situations avec les partenaires.

Cet ensemble de contraintes rend encore plus précieuses les retombées de l'expérimentation. Le bien-être dans le logement améliore tous les aspects de la vie en (re)dynamisant les projets professionnels, en portant plus attention à sa santé, à ses relations sociales et, *in fine*, en valorisant l'image que les exploitants ont d'eux-mêmes. Ils s'investissent d'ailleurs fortement dans les projets, concrétisant la possibilité de transférer leurs savoir-faire et habilités et de les voir valorisés.

Un autre acquis de l'expérimentation est l'élargissement des réseaux tant partenaires que bénéficiaires. La sensibilisation autour de l'ARA est essentielle. La connaissance de l'expérimentation se diffuse d'ailleurs à l'interne chez chacun des acteurs du projet, jusqu'aux agents d'accueil des services qui peuvent eux-mêmes faire remonter des situations. À ce réseau d'alerte autour du logement indigne répond une des ambitions de l'expérimentation : créer un réseau d'entraide entre exploitants.

C'est ainsi un dispositif riche par le maillage, le réseau que chacun ouvre. Mais c'est aussi là sa fragilité, le réseau repose beaucoup sur des individus. Il reste à déterminer comment consolider et identifier les réseaux pour que chaque acteur soit sécurisé quant à la pérennité de l'action. Et ce, tout en conservant l'esprit du projet et en actant le cadre de l'expérimentation une fois que le retour sur expérience aura été fait et aura ajusté le cadre initial. ■



Santé

- P67
- P69
- P74
- P89**
- P117
- P130
- P135
- P137
- P187
- P192
- P197
- P198
- P204
- P207
- P259
- P353

Comment sortir du paradoxe des habitats d'assistance ?

Propositions pour un droit inconditionnel à habiter

Édouard GARDELLA

Le degré de solidarité d'une société s'évalue aux possibilités concrètes de vivre décemment sans avoir à entrer dans la concurrence marchande, notamment de l'emploi. C'est ce que le sociologue danois Esping-Andersen a appelé, dans un travail désormais classique au sein des sciences sociales académiques, la « démarchandisation ». Ce concept désigne le « degré auquel les individus, ou les familles, peuvent maintenir un niveau de vie socialement acceptable en dehors d'une participation au marché »¹¹³. Ce concept ne signifie pas que l'État remplace le marché dans la distribution des biens et des services. Il signifie que les individus voient leurs possibilités de choix élargies, passant soit par le marché, soit par les politiques sociales, soit encore par d'autres arrangements entre acteurs publics et privés pour accéder aux biens et services garantissant une vie décente. Cela signifie surtout que nul individu ne devrait subir une vie indécente, y compris ceux qui n'auraient pas les ressources suffisantes pour entrer dans la concurrence marchande. L'acuité de la démarchandisation des vies précaires croît avec le caractère fondamental des besoins qui sont visés. Ainsi en est-il des besoins reconnus comme fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la nourriture, les vêtements, la sécurité et l'habitat. Une société sera donc d'autant plus solidaire qu'elle garantira aisément à tout individu une vie décente démarchandisée concernant ces besoins.

Dans cet article je vais me focaliser sur la question de l'habitat et sa possible démarchandisation. En m'appuyant sur quelques résultats de mes travaux portant sur les politiques d'aide aux personnes sans domicile en France depuis les années 1980¹¹⁴, je vais opérer en deux temps : d'abord expliciter le paradoxe des habitats d'assistance (paradoxe qu'on retrouve dans d'autres politiques sociales) ; ensuite, proposer une perspective critique orientée vers l'hypothèse d'un droit inconditionnel à habiter, que je définirai ainsi : la garantie pour tout individu présent sur un territoire de dormir dans un espace dans lequel il peut durablement entretenir des habitudes, c'est-à-dire une familiarité d'habitat, une autonomie de ses pratiques et une estime de soi.

Le paradoxe, moral et temporel, des habitats d'assistance

L'aide fournie aux personnes sans domicile en termes d'habitats d'assistance (règles officielles, organisation locale des services, pratiques quotidiennes des professionnels) donne à voir une tension récurrente entre deux types de vigilances :

- La vigilance vis-à-vis du risque de dégradation tant physique que psychique de personnes vulnérables, qui conduit à proposer un secours sous la forme d'habitats plus faiblement conditionnels que les logements sociaux et que j'appelle habitats d'assistances (hébergements sociaux, résidences sociales ou logements d'insertion) ;
- La vigilance vis-à-vis du risque de transformation des personnes aidées en personnes « assistées », au sens où elles perdraient leur « autonomie » à mesure qu'elles séjourneraient dans un habitat d'assistance.

Cette tension entre risque de dégradation et risque d'assistanat s'inscrit dans un contexte institutionnel et moral qu'on retrouve dans la plupart des pays occidentaux : la légitimité solidement installée depuis le milieu du 20^{ème} siècle d'une assistance, publique, professionnalisée, distincte des mécanismes marchands et de la solidarité des proches (familles, amis, voisins etc.), qui poursuit l'objectif de l'autonomie de l'individu.

¹¹³ La décence de cette vie démarchandisée dépend de trois caractéristiques des biens et services distribués hors marché : leur qualité en comparaison de ceux distribués par le marché ; leur accessibilité ; leur durée d'attribution. Voir Esping-Andersen Gosta, 1999, *Les trois mondes de l'État-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, tr. F-X Merrien et alii, Paris, PUF, p.54.

¹¹⁴ Cet article s'appuie sur une enquête réalisée entre 2005 et 2015 dans plusieurs services d'aide aux personnes sans-domicile en France, et plus particulièrement en région parisienne. Voir Gardella Édouard, 2014, *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'aide aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980*, thèse de sociologie, ENS Cachan (introduction, conclusion et résumé disponibles sur ma page personnelle Academia).

La réponse donnée à la tension entre risque de dégradation et risque d'assistanat, et plus largement entre protection et autonomie¹¹⁵, prend la forme du compromis suivant : les habitats d'assistance sont accessibles de façon provisoire.

Cette norme de l'assistance provisoire répond en effet aux deux risques en même temps. D'un côté, elle affirme la légitimité de fournir un habitat à des personnes démunies, individus et familles pauvres, migrants, réfugiés ou sans-papiers, quitte à afficher une aide d'urgence inconditionnelle¹¹⁶, afin de protéger tout individu, quel qu'il soit, des dangers associés à une vie sans abri. De l'autre, en affichant clairement le caractère temporaire de l'habitat, cette norme oriente le couple aidés-aidants vers une relation à durée déterminée, dont le terme devrait idéalement survenir quand les aidés ont trouvé une situation de vie décente et durable en dehors des habitats d'assistance (notamment par un retour sur le marché de l'emploi ou une prise en charge familiale). L'assistance provisoire repose ainsi sur la valorisation de l'autonomie comme absence de besoin des institutions d'assistance. Autrement dit, **la norme de l'assistance-provisoire repose sur la valeur de l'autonomie-indépendance.**

Les exemples ne manquent pas dans l'ensemble des politiques de protection sociale, notamment dans le domaine du retour à l'emploi avec la réduction des durées de versement des allocations chômage comme moyen d'« activation » des allocataires. Et quand les aides n'ont pas une durée limitée, leur prolongation est soumise à épreuve, en particulier en termes de réévaluation de la situation, comme dans les contrats d'accompagnement des personnes en situation de handicap, ou encore en termes de démarches administratives, comme pour les contrats d'insertion dans le RSA. Autrement dit, **les individus vulnérables sont susceptibles de devoir apporter des gages pour pouvoir prolonger l'aide qu'ils reçoivent et ainsi pouvoir anticiper une certaine stabilité de leur situation.** Ces contreparties soulignent ainsi le caractère dérogatoire de ces aides vis-à-vis d'une situation jugée normale.

Le secteur des habitats d'assistance (hébergements sociaux, logements d'insertion, résidences sociales) repose sur cette norme de l'assistance provisoire. La définition légale de l'hébergement comme habitat temporaire (à la différence du logement), les règlements des hébergements (réinsertion ou stabilisation) conduisant à la contractualisation de séjours prévus pour une durée délimitée (6 mois en général, éventuellement renouvelable), les pratiques des professionnels aujourd'hui bien documentées qui incitent les hébergés à ne pas s'installer et à envisager « la sortie »¹¹⁷, prouvent que ces habitats sont accessibles sur une durée limitée. Dans la plupart de ces habitats d'assistance, la règle posée au départ de la relation d'aide est que l'habitat ne sera accessible que sur une durée limitée. À la fin de cette durée la possibilité d'y séjourner pourra être renouvelée, et ce renouvellement est loin d'être l'exception. Mais anticiper ces habitats d'assistance comme de possibles lieux sur lesquels compter toute sa vie apparaît comme une transgression de cette norme.

Les habitats d'assistance sont ainsi orientés vers un objectif d'autonomie qui prend une forme particulière. Être autonome dans ce secteur des politiques sociales revient à entrer dans un logement, qu'il relève du parc social ou du parc privé. Autrement dit, habiter de façon légitime est synonyme d'occuper un logement. Dormir de façon durable dans des habitats d'assistance, *a fortiori* dans des espaces publics, est globalement défini comme une déviance vis-à-vis de la « norme logement »¹¹⁸. Depuis plusieurs décennies, accéder à un logement se fait selon un parcours par étapes, appelé globalement « insertion » et parfois rebaptisé dans le secteur « modèle en escalier ». Individus et familles ne peuvent accéder à un logement qu'après avoir passé une séquence d'étapes : passer d'un hébergement d'urgence ou d'un hôtel social à un hébergement de stabilisation ou de réinsertion, pour ensuite accéder à un logement d'insertion ou une résidence sociale, pour enfin, peut-être accéder à un logement. Ce parcours séquencé est pavé d'une série d'épreuves (passages d'un hébergement à un autre, justificatifs à donner concernant leur situation sociale ou économique, démarches de retour à l'emploi, projets de réinsertion), dont la difficulté est d'autant plus grande que la concurrence est forte pour obtenir le logement souhaité. Et quand toutes ces épreuves sont surmontées, il est possible que le logement soit attribué dans une autre ville, contribuant à déstabiliser à nouveau les repères des individus et familles ; au nom de l'autonomie-indépendance, ici de l'autonomie-logement.

¹¹⁵ Hennion Antoine et Vidal-Naquet Pierre éd., 2012, *Une ethnographie de la relation d'aide : de la ruse à la fiction, ou comment concilier protection et autonomie*, rapport de recherche pour la MiRe (DREES).

¹¹⁶ Gardella Édouard, 2014, « Secourir les sans-abri en détresse. La norme d'inconditionnalité dans l'urgence sociale », in A. Brodriez-Dolino, I. von Bueltzingsloewen, B. Eyraud, C. Laval et B. Ravon éd., *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, p. 233-257.

¹¹⁷ GRAC, 2010, *Accompagner les usagers et les salariés dans l'évaluation d'un dispositif d'hébergement. L'hôtel social des carrières et le dispositif d'hébergement d'urgence de Maison Rouge*, rapport pour l'association Espérer 95.

¹¹⁸ Bresson Maryse, 1997, « Exclusion et "norme logement" ». Pour une étude des représentations associées à la question sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 28, p. 111-125.



Le paradoxe de cette assistance provisoire apparaît quand l'enquête porte sur ses conséquences concrètes.

Dans les pires des cas, cette répétition de séjours à durée limitée conduit à décourager les personnes, qui vont alors dormir dans les espaces publics, s'exposant à une importante dégradation : l'espérance de vie de la population dormant durablement dans des espaces publics, établie à 49 ans¹¹⁹, est bien moindre que celle de la population en logement. **La norme du provisoire dans les habitats d'assistance a pour conséquence plus globale l'inscription dans la durée d'une vie précaire**, dont la caractéristique principale est le « fractionnement »¹²⁰ : les personnes sont contraintes d'aller d'un habitat d'assistance à l'autre, selon des temporalités plus ou moins rapides, irrégulières, imprévisibles, contribuant à les épuiser et les empêchant ainsi de pouvoir formuler des projets et s'engager dans une démarche d'autonomisation vis-à-vis de l'assistance... Dans certains cas, le remède apparaît ainsi pire que le mal.

Formulons alors le paradoxe moral et temporel des habitats d'assistance : l'assistance-provisoire entrave les objectifs de protection et d'autonomie que pourtant elle vise. Les professionnels sont amenés à demander de faire des projets à des personnes qui en sont empêchées par l'épuisement qu'elles subissent en raison du fonctionnement même des aides qu'elles reçoivent... La norme de l'assistance provisoire est justifiée par la valeur d'une autonomie-indépendance mais, dans un contexte où la participation à la concurrence marchande est difficilement accessible et où la solidarité des proches n'a plus rien d'évident, le fonctionnement provisoire de l'assistance contribue à entraver cette indépendance.

Comment, alors, sortir de ce paradoxe ? On peut distinguer deux stratégies globales :

- La tension à l'origine du paradoxe est levée en supprimant l'un ou l'autre des pôles de la tension : ou bien la nécessité de secourir des personnes dans le besoin par des politiques sociales est évacuée, chacun devant alors se débrouiller par des ressources non institutionnelles ; ou bien l'autonomie individuelle n'est plus un objectif visé, l'assistanat pouvant ainsi se justifier comme contrôle social des individus et familles démunis ;
- La tension à l'origine du paradoxe est assumée comme combinant deux valeurs auxquelles il serait peu souhaitable de renoncer (protection/autonomie) mais dont il s'agirait de retravailler l'articulation à partir des conséquences paradoxales qu'engendre la réponse qui y est globalement apportée. Ce qui conduit alors à redéfinir ce que signifie l'habiter et l'autonomie tels que ces catégories sont envisagées dans ce secteur des politiques sociales.

Redéfinir l'habiter et l'autonomie : vers un droit inconditionnel à habiter

Des prises pour sortir de ce paradoxe sont observables dans les transformations actuelles des politiques et des pratiques visant à répondre au besoin d'habitats. L'idée de ce paragraphe est de partir de ces transformations actuelles, afin de les prolonger vers un de leurs horizons normatifs possibles.

Les problèmes associés à la norme de l'assistance provisoire, prise « entre fonction relais et fonction asilaire »¹²¹, ont déjà été soulevés par des professionnels de terrain, des militants associatifs, des hauts fonctionnaires et bien sûr des personnes sans domicile. Ces divers acteurs ont pu constater qu'un certain nombre de personnes vulnérables se retrouvent durablement dans les habitats d'assistance, et sans perspective crédible d'accéder à des habitats institutionnels stables ou des logements. Ces critiques réflexives, associées parfois à des résistances individuelles locales ou à des mouvements sociaux d'ampleur nationale (Médecins du monde en 2005, Enfants de Don Quichotte en 2006), ont notamment contribué à modifier certaines règles temporelles du secteur, en instituant le « principe de continuité » (loi DALO, mars 2007) : une personne sans domicile ne peut plus, en principe, être remise à la rue à la fin de la durée du séjour en hébergement ; elle est même censée être orientée vers un habitat de plus longue durée.

Cette règle s'inscrit dans une dynamique de changement du secteur plus globale, qui accorde une part croissante à la stabilité des personnes. Outre l'application dans certains hébergements d'urgence du principe de continuité, on observe une croissance de la part des habitats de longue durée (maisons relais, pensions de famille, résidences sociales), ainsi que la promotion d'une expérimentation importée des États-Unis, appelée « chez-soi d'abord », qui attribue un logement pérenne à des personnes sans-abri jugées chronicisées, diagnostiquées comme souffrant de troubles psychiques sévères.

¹¹⁹ ONPES, 2013, « La mortalité des personnes sans domicile en France entre 2008 et 2010 », *Lettre de l'ONPES*, n° 3, septembre.

¹²⁰ Gardella Édouard, 2016, « Temporalités des services d'aide et des personnes sans-abri dans la relation d'urgence sociale : une étude du fractionnement social », *Sociologie*, vol. 6, n° 3, p. 243-260.

¹²¹ Vidal-Naquet Pierre, 2005, « Le paradoxe de l'urgence sociale », *Projet*, n° 284, p. 10-17.

Il est possible d'interpréter ces divers changements, survenus au cours de la dernière décennie en réponse aux conséquences paradoxales et négatives de l'urgence sociale, comme **l'affirmation d'une nouvelle norme globale, la stabilité**. Le secteur est ainsi orienté vers une légitimation croissante de séjours de longue durée, voire à durée indéterminée, dans des habitats autrefois considérés comme nécessairement transitoires.

En prolongeant cette nouvelle orientation normative du secteur, cependant encore minoritaire, et en prenant acte de situations concrètes de personnes restant hébergées pendant des années voire des décennies, il est possible d'esquisser **un nouveau droit inconditionnel à habiter**. En effet, les leçons tirées des effets non voulus et négatifs du fonctionnement en turnover de l'urgence sociale conduisent à **légitimer l'idée selon laquelle une personne démunie peut rester dans un même habitat d'assistance aussi longtemps qu'elle en a besoin**. Ce qui signifie qu'elle peut légitimement s'y installer, arranger des objets pour aménager l'espace où elle dort, avoir des comportements réguliers qu'elle peut prévoir tout en ressentant un sentiment d'aisance. Autrement dit, si on prolonge quelque peu ces nouvelles règles, **les personnes démunies peuvent légitimement habiter dans les habitats d'assistance**, au sens où elles peuvent y déployer des habitudes¹²² voire développer des pratiques et des sentiments d'appropriation d'un « chez-soi »¹²³. Ce droit à habiter dépasse alors la distinction juridique et historique entre hébergement et logement¹²⁴. Et par son émergence dans le secteur non pas du logement mais de l'hébergement, dont certains types sont faiblement conditionnels (« bas seuil » comme il est parfois malheureusement dit), ce droit pourrait s'affirmer plus franchement qu'il ne l'est actuellement en termes d'inconditionnalité, ou d'universalité. De même qu'il existe une couverture maladie universelle, ce qui est en train de se construire depuis au moins une décennie dans le secteur de l'hébergement en France pourrait se présenter en termes de **couverture habitat universelle**.

L'affirmation de cette norme de stabilité permet-elle alors de lever le paradoxe de l'assistance-provisoire ? Au vu des premiers résultats d'enquête que j'ai pu obtenir dans des habitats d'assistance de longue durée (hébergements d'urgence passés en continuité, hébergement de stabilisation), il semblerait que non. Dans ces habitats, ce changement suscite deux problèmes du côté des professionnels :

- La crainte que les personnes ne gagnent jamais leur « autonomie-indépendance » à mesure qu'elles restent dans ces habitats, ce qui m'a montré que ce qu'on appelle la « logique d'activation » n'est pas seulement imposée dans les règles officielles par les gouvernants mais qu'elle est aussi parfois partagée par les professionnels de terrain ;
- L'épuisement à accompagner dans la durée des personnes vulnérables dans les lieux où elles vivent. Si les personnes sont accompagnées dans la durée et dans un même espace de vie, alors la relation d'aide peut être éprouvée comme un « accompagnement sans fin »¹²⁵, donnant ainsi le vertige aux professionnels qui, tels Sisyphe, s'efforcent de remonter sans cesse la pierre de l'autonomie-indépendance qu'ils anticipent devoir inéluctablement retomber.

Cette tension éprouvée par les professionnels doit être prise au sérieux dans une réflexion sur les possibilités concrètes d'un droit inconditionnel à habiter. Il s'agit en effet de tenir ensemble les aidés et les aidants. Il ne s'agit pas de sacrifier l'énergie et la santé au travail des aidants sur l'autel de la protection de victimes. Mais, on l'a vu, il ne s'agit pas non plus d'en passer par la perte d'autonomie des aidés, que cette perte prenne la forme d'un contrôle social total ou d'une précarité épuisante. Comment dès lors trouver l'équilibre sur ce fil étroit ?

Une réponse possible passe par une redéfinition des objectifs de l'accompagnement social ; autrement dit, il ne s'agit rien moins que de redéfinir l'autonomie.

Cette redéfinition s'appuie d'un côté sur la perspective philosophique du *care*¹²⁶ et de l'autre sur les transformations des politiques du handicap¹²⁷. La perspective philosophique du *care* conduit à tirer toutes les conséquences morales et politiques d'un résultat fondamental des sciences sociales. L'individu « autonome »,

¹²² Breviglieri Marc, 1999, *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS.

¹²³ Pichon Pascale, avec Jouve Élodie, Choppin Katia et Grand David, 2010, *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez-soi*, rapport pour la DGCS.

¹²⁴ Alfandari Élie et Tourette Florence, 2011, *Action et aides sociales*, Paris, Dalloz, p.742.

¹²⁵ Gardella Édouard, 2016, « Accompagner sans fin. Épreuves temporelles dans les hébergements sociaux de longue durée », *Sociologies*, dossier « Les épreuves de professionnalité dans le travail social », dirigé par Bertrand Ravon et Pierre Vidal-Naquet [URL : <https://sociologies.revues.org/5458>].

¹²⁶ Molinier Pascale, Laugier Sandra & Paperman Patricia, 2009, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot.

¹²⁷ Borelle Céline, Baudot Pierre-Yves et Révillard Anne, 2013, « Introduction. Politiques du handicap », *Terrains & Travaux*, n° 23, p. 5-15.



au sens d'individu « indépendant » de tout collectif, est une fiction. Nombre d'enquêtes des sciences sociales soulignent au contraire qu'un individu ne peut vivre qu'en interdépendance avec les autres, ou en « solidarité »¹²⁸, soit de façon directe, soit de façon indirecte (par l'intermédiaire des règles auxquelles il est soumis).

L'autonomie visée par les habitats d'assistance, et plus largement les politiques sociales, revient, en fait, à faire passer les individus d'une configuration d'interdépendance à une autre. **Avec cette première redéfinition de l'autonomie comme configuration d'interdépendance, il est possible de reconsidérer l'autonomie comme possibilités d'action.** Ainsi le secteur du handicap, notamment depuis la loi de 2005 en France, situe les ressorts de l'autonomie (se déplacer, accéder à divers services, travailler) non plus à partir des déficiences ou capacités de l'individu, mais à partir des potentialités offertes par l'environnement, matériel et humain. Un individu gagne en autonomie à partir du moment où il augmente ses possibilités concrètes d'action, quels que soient les supports sur lesquels il s'appuie.

On perçoit alors le glissement du sens de l'autonomie : **l'autonomie indépendance met l'accent sur les moyens par lesquels l'individu agit (« seul », « sans l'aide des institutions d'assistance », « sans l'aide de ses proches » etc.) ; l'autonomie interdépendance, récusant la possibilité même d'un individu agissant « seul », met l'accent sur les possibilités d'action auxquelles a concrètement accès tout individu.**

Les habitats d'assistance, et les intervenants sociaux qui y travaillent au quotidien, peuvent alors redéfinir leur mission d'autonomie en conformité avec la reconnaissance d'un droit inconditionnel à habiter. L'objectif des professionnels serait ainsi moins de faire sortir les personnes vers un logement, que de procurer des appuis stables et continus aux individus et familles démunis afin d'élargir leurs possibilités d'action, que ce soit retrouver la parole, accepter de se faire masser ou soigner, accéder aux biens culturels, renouer des relations sociales, se former et accéder à un emploi durable permettant de payer décemment un logement.

Ou pas : il ne s'agit pas d'imposer l'élargissement des actions comme un devoir, il s'agit d'en faire une « liberté de choix »¹²⁹. En même temps, il ne s'agit pas de transformer les professionnels en esclaves des personnes vulnérables. Par réalisme, autant anticiper que cette tension, structurellement liée à l'asymétrie de la relation d'assistance, est amenée à s'accroître avec l'indétermination de la durée de la relation d'aide. Elle devra ainsi être réglée par de multiples dispositifs.

Toujours est-il que l'horizon normatif d'une démarchandisation de l'habiter peut ainsi s'esquisser. Les habitats d'assistance pourront ainsi s'évaluer en regard de deux dimensions :

- Les possibilités d'action qu'ils ouvrent aux individus vulnérables qui y résident. Habiter en situation d'assistance devient alors support d'une autonomie comprise comme élargissement des possibilités d'action ; soit comme capacité¹³⁰ ;
- Les possibilités de réalisation de soi au travail éprouvées par les professionnels engagés dans des accompagnements au long cours.
- Ainsi la relation d'aide a tout intérêt à tirer les conséquences, morales et politiques, de sa transformation en aide à la relation¹³¹. ■

Contact : **Édouard Gardella**, chargé de recherche CNRS (Centre Max Weber)
 edouardgardella@yahoo.fr



¹²⁸ Lemieux Cyril, 2009, *Le devoir et la grâce. Pour une analyse grammaticale de l'action*, Paris, Economica.

¹²⁹ Nussbaum Martha C., 2012 [2011], *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, tr. S. Chavel, Paris, Climats.

¹³⁰ Voir à ce sujet : Sen Amartya, 1993, « L'évaluation de la justice doit-elle se fonder sur les moyens ou sur les libertés ? », in A. Sen, *Ethique et économie*, tr. S. Marnat, Paris, PUF, p. 215-227 ou encore : Pichon Pascale, 2011, « Quelles politiques de logement en direction des sans-abri ? Incidences de l'observation des modalités d'accès au chez-soi dans le processus de sortie de la rue », in N. Houard éd., *Loger l'Europe. Le logement social dans tous ses États*, Paris, La Documentation française-DIHAL, p. 285-300.

¹³¹ Laval Christian et Ravon Bertrand, 2005, « Relation d'aide ou aide à la relation ? », in J. Ion éd., *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, p. 235-250.

L'affaire Winterstein devant la Cour européenne des droits de l'Homme - Une avancée pour le droit au logement

Guillaume CHESNOT et Dominique SCHAFFHAUSER

26 familles (42 adultes et 53 enfants), pour la plupart issues de la communauté des gens du voyage, habitaient, depuis plusieurs années, en caravanes, à Herblay, dans le Val d'Oise, au « bois du Trou-Poulet ». En 2005, les tribunaux ordonnèrent leur expulsion avec départ immédiat sous peine de devoir payer 70 € par jour de retard, au seul motif de l'illégalité de l'occupation, le stationnement des caravanes étant interdit dans le bois classé en zone naturelle.

Saisie par 25 des personnes expulsées, la Cour européenne des droits de l'homme, **le 13 octobre 2013**, a estimé que la France avait violé l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur le droit de vivre en famille, aucun examen des conséquences de la mesure d'expulsion n'ayant eu lieu, ni les besoins des occupants qui avaient demandé leur relogement sur un terrain familial adapté au stationnement des caravanes n'ayant pas été pris en compte de manière suffisante.

Le 28 avril 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a statué sur le préjudice découlant de cette violation. Elle rappelle par ailleurs, que l'État a l'obligation non seulement de verser les sommes allouées aux demandeurs mais aussi de prendre si nécessaire des mesures générales dans son ordre juridique interne, afin de mettre un terme à la violation constatée et d'en effacer les conséquences.

Elle a accordé des indemnités allant de 600 € à 3 000 € pour la destruction des biens abandonnés sur place à la suite du départ précité imposé par la décision d'expulsion immédiate.

Pour la Cour, si les tribunaux français avaient examiné la proportionnalité de l'expulsion par rapport aux conséquences sur la vie privée des familles, il est probable que l'expulsion aurait été soit refusée soit assortie de délais et de garanties permettant un départ dans de meilleures conditions, en raison de l'histoire particulière du Trou-Poulet. Le préjudice subi par la destruction des biens est donc, pour elle, une conséquence de la violation de la Convention.

Elle précise les circonstances qui rendaient vraisemblable une mise en balance en faveur des occupants : l'ancienneté de l'occupation, la longue tolérance de la Commune, l'intérêt supérieur des nombreux enfants scolarisés et l'absence de mesures de relogement. Elle laisse ainsi entendre, que, dans de telles circonstances, une expulsion immédiate aurait été disproportionnée, au regard du respect de la vie privée imposée par l'article 8 de la Convention. Le préjudice découlant du départ précipité découle, donc, pour elle, de la violation constatée de l'article 8 pour défaut d'examen de la proportionnalité.

Au titre du préjudice moral, une distinction est faite entre les requérants qui se sont maintenus au Trou-Poulet, ceux qui ont été relogés dans des logements sociaux et ceux qui n'ont pas d'hébergement fixe. Le premier groupe obtient une indemnité de 7 500 €, le second une indemnité de 15 000 € et le troisième une indemnité de 20 000 €. Ces montants sont analogues à ceux accordés habituellement au titre du préjudice moral par la Cour.

Comme pour rappeler la France à ses obligations, la Cour prend soin d'indiquer les mesures, individuelles ou générales, propres à prévenir la poursuite ou le renouvellement de la violation de la Convention constatée. Elle se félicite, tout d'abord, de l'évolution de la jurisprudence française en matière d'expulsion des lieux occupés sans titre qui jusqu'à l'arrêt du 17 octobre 2013 considérait toujours l'occupation sans titre comme « un trouble manifestement » illicite justifiant, dans tous les cas, l'expulsion. Depuis, plusieurs décisions de justice, en 2014 et 2015, ont mis en balance le droit de propriété des demandeurs avec le droit au respect de la vie privée et familiale et y ont regardé à deux fois avant d'expulser (voir encart). **Les occupants sans titre ne sont plus nécessairement considérés comme sans droit** et les juges, dans certaines circonstances, ont refusé l'expulsion ou leur ont accordé des délais.

La Cour semble toutefois douter de la volonté de la France de prendre les mesures individuelles nécessaires et elle mentionne donc les obligations de la France. Elle indique que « l'exécution de l'arrêt au principal implique que tous les requérants qui n'ont pas encore été relogés puissent, compte tenu de leur vulnérabilité et de leurs besoins spécifiques, être accompagnés en vue de leur accès à un hébergement, sur un terrain familial ou en logement social selon leurs souhaits, et bénéficient, dans cette attente d'un hébergement durable sans risque d'expulsion ».

En préconisant un accompagnement des familles en vue de leur accès à un logement, « **compte tenu de leur vulnérabilité** », la Cour rappelle que l'article 8 de la Convention impose aux États de prendre des initiatives pour aider à son effectivité en faveur des personnes appartenant à un groupe socialement défavorisé. L'arrêt au principal du 17 octobre 2013 indiquait ainsi que « l'appartenance des requérants à un groupe socialement défavorisé et leurs besoins particuliers à ce titre doivent être pris en compte dans l'examen de la proportionnalité ». En conséquence dit l'arrêt : « la vulnérabilité des Roms et gens du voyage, du fait qu'ils constituent une minorité implique d'accorder une attention spéciale à leurs besoins et mode de vie propre » et « l'article 8 impose aux États contractants l'obligation positive de permettre aux roms et gens du voyage de suivre leur mode de vie propre ». La France a donc été condamnée pour ne pas avoir porté une attention suffisante aux besoins des familles qui avaient demandé un relogement sur des terrains familiaux.

Actuellement, les familles qui n'avaient pas été relogées avant le prononcé de l'arrêt du 17 octobre 2013 sont dans l'errance ou hébergées dans des conditions précaires, sans intervention des pouvoirs publics. **L'arrêt du 28 avril 2016 pourrait bien faciliter la régularisation de leur situation et l'accès, enfin, à un terrain familial à celles qui le souhaitent.**

Extrait de l'article de Dominique Schaffhauser, ancien magistrat, membre d'ATD Quart Monde. Lisez l'intégralité de cet article avec les références de jurisprudences sur le blog : <http://blogs.atd-quartmonde.org/humanrights/> (publication du 17 mai 2016)

► Encart sur l'évolution des décisions de justice en France

L'arrêt Winterstein du 17 octobre 2013 de la Cour européenne s'impose à l'ensemble des tribunaux français. Depuis cette date, les juges sont de plus en plus attentifs à ce que les demandes d'expulsion ne portent pas une atteinte disproportionnée à la vie privée des personnes. L'examen des décisions laisse penser que l'expression « occupant sans droit ni titre » est sur le point de devenir obsolète, l'effectivité des droits fondamentaux étant de plus en plus mise en balance avec le droit de propriété.

Ainsi, les juges ont accepté le principe même de l'examen de proportionnalité et l'ont déjà mis en œuvre dans certaines décisions.

1. Le principe de la mise en balance

Jusqu'à présent, le juge ne prenait pas en compte la situation sociale des occupants, laquelle était laissée à l'appréciation exclusive de l'autorité administrative qui dispose d'une marge de manœuvre pour accorder le concours de la force publique. Désormais, le juge doit en tenir compte avant de prononcer l'expulsion.

La Cour de Cassation, par un arrêt du 17 décembre 2015, a d'ailleurs cassé un arrêt de cour d'appel, pour ne pas avoir recherché, comme il le lui était demandé, si les mesures ordonnées étaient proportionnées au regard du droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile.

Dans une autre affaire, le Premier Président de la cour d'appel de Versailles a suspendu l'exécution provisoire d'une ordonnance de référé qui avait prononcé une expulsion sans procéder à la mise en balance des arguments invoqués par les occupants avec ceux du propriétaire. Pour lui, l'absence de contrôle de proportionnalité constitue une violation de l'article 12 du code de procédure civile en ce qu'elle constitue une méconnaissance évidente et d'une certaine gravité de l'étendue de ses pouvoirs par le juge.

Bien évidemment, la mise en balance n'aboutit pas nécessairement à un refus d'expulsion : l'examen des situations respectives peut conduire à privilégier les arguments invoqués par le propriétaire. Mais la mise en balance oblige à tenir compte de la situation sociale des occupants fusse en leur accordant des délais.

2. Les modalités de la mise en balance

La mise en balance oblige à étudier successivement les droits des propriétaires et les droits des occupants. Dans la plupart des décisions postérieures à l'arrêt Winterstein, la demande en expulsion était formée par des collectivités publiques locales. Pourtant, comme le rappelle la cour d'appel de Toulouse : « *l'article L 115-1 du code de l'action sociale fait obligation aux collectivités territoriales de poursuivre une politique de lutte contre les exclusions qui tend à garantir l'accès effectif aux droits fondamentaux et à prévenir et supprimer toutes les situations pouvant engendrer la pauvreté ou l'exclusion* ».

L'absence de projet d'emploi des lieux occupés est relevée par plusieurs décisions pour conclure à la disproportion de la mesure d'expulsion : Le T.G.I d'Évry conclut, par exemple, à « *l'absence de nécessité de la mesure d'expulsion invoquée par l'Agence des espaces verts d'Ile de France qui ne fait état d'aucun projet de la collectivité portant sur la parcelle concernée* ».

De son côté, la cour d'appel de Toulouse observe que « *l'expulsion projetée, sans que les appelants ne proposent la moindre mesure d'accompagnement ou de relogement des familles concernées, aurait pour effet..., de jeter les personnes expulsées dans une précarité plus grande que celle dans laquelle elles vivent actuellement et serait susceptible de mettre en danger les enfants, leur interdisant de poursuivre une scolarité dans des conditions normales* ».

L'absence de solution alternative d'hébergement est également relevée pour rejeter la demande d'expulsion. Les démarches d'insertion entreprises par les occupants, la scolarisation des enfants sont prises en compte dans la balance en faveur du maintien dans les lieux.

Pour justifier l'octroi de trois ans de délais, le Tribunal d'instance d'Ivry estime par exemple qu'il s'agit d'un passage transitoire permettant de trouver une certaine stabilité et solidarité pour trouver un logement régulier. La stabilité et la solidarité ne peuvent être interrompues, en raison des conséquences de cette rupture sur le respect des droits fondamentaux, que si l'expulsion est nécessaire.

Enfin, comme le souligne le Tribunal d'instance de Montreuil : « *Si l'article 544 du code civil affirme le caractère absolu du droit de propriété, celui-ci n'est pas prééminent par rapport à d'autres droits fondamentaux. Le fait pour une commune de retrouver la jouissance effective du bien dont elle est propriétaire ne peut être acquis au prix d'une expulsion aux conséquences humaines d'autant plus lourdes qu'elle s'inscrit dans un contexte de multiples expulsions de ce type qui n'ont pour effet que de déplacer les occupations illégales et de maintenir les personnes qui en sont l'objet dans un état de grande précarité* ». ■

Politique publique du droit au logement ou à l'hébergement - Quoi de neuf ?

Paul CARRIÈRE

Actuellement cadre salarié du Secours Catholique et ancien professionnel du logement social, cet article est une expression personnelle, une observation des 25 années passées sur cette question. Ce faisant, il n'engage que moi et n'exprime pas l'opinion du Secours Catholique. Il s'agit ici d'alimenter le débat public sur les évolutions du droit au logement, voire à l'hébergement, en proposant des réflexions issues de la pratique de terrain.

Compte tenu de l'importance quantitative des articles écrits sur ce sujet, il est légitime de se demander s'il y a du nouveau aujourd'hui. La réalité est sombre. En effet, ma conviction est qu'il faut arrêter de parler de « crise » du logement. Ce n'est pas une « crise ». C'est un fait structurel de la politique publique, constaté depuis plus de 25 ans au moins. Le nombre offert de logement social est insuffisant au regard de la demande. La typologie des logements sociaux (en m², en situation géographique, en prix de location, etc..) n'offre pas assez de réponse adaptée aux besoins des personnes. Au moins, ces 2 constatations sont ici à prendre en considération.

Cette réalité dans une économie de marché, est régulièrement démontrée (Cf. les Rapports successifs de la FAP¹³²) sans qu'aucune politique publique n'ait su répondre à hauteur des enjeux de société. Aussi, le mal logement perdure -3,5 millions de personnes en 2015 y sont confrontées, dont 140 000 au moins « sdf »- les dysfonctionnements de ce marché sabotent la cohésion sociale. Les réponses insuffisantes font naître des espoirs déçus et les populations demandeuses de logements désespèrent.

Les bénévoles du Secours Catholique sont interrogés sur tous les terrains et depuis des années (en ville, en banlieue, dans le monde rural) sur cette question du logement ou de l'hébergement adapté. Le réseau des bénévoles est en difficulté pour répondre à des besoins sociaux aussi essentiels. Car s'il est écrit comme un objectif à valeur constitutionnelle d'un droit au logement, il n'est pas efficient pour autant. La France a été condamnée en 2015 dans un arrêt du 9 avril de la CEDH¹³³. Loin de répondre à cette condamnation par des mesures politiques en prenant acte, c'est un jeu de rapport de force entre les juridictions qui s'est engagé.

À défaut d'un droit à un logement pour tous, il paraît que l'hébergement est un droit fondamental en France. Là encore, le Conseil d'État, l'a proclamé. Il est assez remarquable de devoir constater que le sens même de ce jugement n'ait pas entraîné d'autre choix que de gérer la pénurie ou, même si quelques annonces ont été faites pour améliorer les dispositions, les besoins aussi divers ne sont pas couverts. Une gabegie d'argent public est régulièrement dénoncée (exemple : le coût des nuitées d'hôtels). Et dans tous les cas, un hébergement est par définition temporaire et donc accroît la nécessité d'un logement adapté et pérenne. Encore faut-il que les itinéraires résidentiels puissent retrouver une dynamique positive. L'étanchéité est régulièrement dénoncée et les opérateurs de l'hébergement sont épuisés, tant financièrement que moralement. Cette segmentation pour les populations pauvres existe aussi pour les populations à revenu modeste/supérieur. Elle n'accède plus à un logement du parc privé compte tenu des écarts de coût combinés avec l'insécurité sur les parcours professionnels et le niveau de vie projeté. Il y a « embolisation » complète sans perspective d'amélioration.

Quelles propositions peuvent émerger de ces lignes trop rapidement écrites et faire front à ce constat d'amertume, de morosité, faire face à la dimension réelle des difficultés des personnes et des familles ?

Déjà, une suggestion serait de cesser de déclamer publiquement avec force dans les médias, des annonces de « mesurette » qui font tant espérer. Un profil plus modeste serait utile de façon à rendre crédibles ces décisions conjoncturelles. Surtout qu'elles sont prises sans connexions avec la variété importante des situations des personnes comme des territoires impactés. Par exemple, la Métropole de Lyon a fait un effort conséquent dans la production de logements sociaux. Cela ne veut pas dire pour le grand public que les 40 000 demandes en attentes trouveront une réponse adaptée aussi vite qu'espérée (pour mémoire : moyenne de l'attente d'une demande de logement HLM dans l'agglomération de Lyon de 4 ans environ).

Ensuite, ne faudrait-il pas s'inspirer des pratiques politiques d'autres pays européens, tels la Suède ou encore les Pays-Bas ? À savoir que pour suspendre les spéculations foncières, le sol est municipalisé. Cette introduction d'un

¹³² Fondation Abbé Pierre. Avec la FNARS et le réseau ALERTE, ces structures sont porte-parole des associations sur ces questions du droit au logement et à l'hébergement au niveau national, via le Collectif des Associations Unies (CAU).

¹³³ Cour Européenne des Droits de L'Homme.

moyen de régulation dans les lois du marché, devrait être examinée avec sérieux compte tenu des enjeux de société posés au travers de la politique publique du logement.

Il serait également souhaitable que l'inscription du logement comme un bien de première nécessité soit déclinée de manière opérationnelle dans la politique publique. Considérant l'obligation de solidarité nationale à ce que toutes personnes puissent accéder à ce droit de manière efficiente, que priorité absolue soit faite par l'État et les Collectivités publiques à s'engager dans la réponse aux besoins de logements sociaux. Le marché seul ne répondra pas aux besoins -la preuve en a été faite depuis des années- et le réinvestissement de l'État devrait être un choix assumé. L'intérêt est aussi que cette reprise en main à ce niveau de décision, marque la distance nécessaire avec une certaine forme de clientélisme qui existe malheureusement et qui a des conséquences néfastes dans les territoires, notamment dans le développement de ségrégation urbaine.

Localement, la Délégation du Secours Catholique du Rhône est partie prenante du Collectif des Association Unies Rhône-Alpes (AURA¹³⁴) qui revendique une autre politique publique du logement et de l'hébergement. Ce plaidoyer collectif est nécessaire et s'appuie sur les constatations réalisées dans les rencontres avec les personnes qui demandent un lieu de vie décent. Ainsi par exemple, bien que n'étant pas un opérateur, les aides financières sollicitées auprès du Secours Catholique, pour la moitié, voire les 2/3 de l'enveloppe annuelle disponible, répondent aux besoins opérationnels pour satisfaire le droit au logement ou à l'hébergement (le maintien dans les lieux ou l'équipement de l'habitat, factures d'énergie, de charges, d'assurance, etc...). Ces aides financières aux personnes pallient pour une part les manques de moyens publics alloués au dispositif de droit. C'est particulièrement le cas de l'enveloppe du FSL¹³⁵ volet accès (géré par l'ACAL¹³⁶), qui dans les deux Collectivités Publiques, de la Métropole de Lyon comme du Conseil Départemental, ne couvre pas l'accès aux Résidences Sociales, premier logement pour les personnes isolées au RSA. Ou encore, devoir constater que dans les obligations internationales liées aux demandes de protection, les migrants demandeurs d'asile ne peuvent être hébergés par manque de structure ad-hoc. Au pays dit des Droits de l'Homme, c'est tout à fait contradictoire.

Difficile de conclure, tant l'écart entre les choix qui sont faits et les besoins sociaux sont grands. Pour rappel : 60 000 d'ayant droit DALO¹³⁷ ou encore 1300 personnes « à la rue » dans l'agglomération de Lyon dont des demandeurs d'asiles isolés, mais aussi des familles avec des enfants en bas-âge, 800 personnes appelant le 115 sans proposition... : il s'agit moins de dépenser plus de fonds publics que d'échafauder un autre plan d'action, d'imaginer d'autres scénarios qui ont aussi leur logique comptable. Il est établi par les économistes que le logement à produire comme à gérer, a un coût mais un coût moindre que son coût social collectif : laisser pour compte des pans entiers de populations pauvres, les enfants et les générations futures s'en souviennent... Souvenons-nous du sort réservé aux supplétifs de l'Armée française en Algérie et de leur confinement dans des baraquements, appelés parfois Cité de transit. Combien de personnes ont dû se soumettre à de telles conditions de précarité ? Leurs descendants s'en souviennent et c'est douloureux parfois parce qu'injustifiable. Autre exemple : la répétition des expulsions des bidonvilles des familles dites rom. La violence instituée restera dans la mémoire des enfants. Il est à parier que cet acte violent réapparaîtra sous une forme ou une autre. Ne serait-ce que dans l'enfermement dans une stigmatisation et marginalité, sorte de bombe à retardement sociétal.

Il y a 2 enjeux majeurs : la continuité de la cohésion sociale- le vivre ensemble si hardiment répété-, comme de la paix publique. C'est cela aussi la nouveauté peut-être de l'actualité du droit au logement. Se préoccuper efficacement et avec respect des populations les moins favorisées, ne nuit à personne, au contraire ; la dignité d'une société se mesure à la façon dont elle traite ses membres les plus faibles. ■

Contact : **Paul Carrière**, Secours Catholique
paul.carriere@secours-catholique.org



¹³⁴ Association Unies Rhône Alpes qui rassemble depuis 5 ans, 16 associations régionalement présentes, qui œuvrent pour une nouvelle politique publique du logement et de l'hébergement. Il s'agit de l'Armée du salut, la CIMADE, Emmaüs France, FAPIL, FNARS, Fondation Abbé Pierre, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, ATD Quart-Monde, Les Petits frères des Pauvres, Réseau Personnes Dehors, UNAFO, URHAJ, Union Régionale PACT, Secours Catholique. Récemment l'URIOPSS est venu rejoindre ce collectif.

¹³⁵ Fond Solidarité Logement créé par la loi dite « loi Besson » de 1990 et comprenant 3 volets désormais (accès, maintien et énergie).

¹³⁶ Association Collective d'Accès au Logement, disposition unique en France, délégataire de service public pour la gestion du FSL volet accès.

¹³⁷ Droit Au Logement Opposable, Commission de Médiation analysant l'extrême urgence de la demande de logement ou hébergement. La décision favorable engage l'État.

De l'insertion à l'expulsion - L'histoire d'Isabelle

Gérard RAULIN

Isabelle a passé la cinquantaine, elle est originaire d'Afrique noire. Avant 1998, elle a vécu en France dans le Sud-Ouest. En 1998, elle vient en vacances dans la banlieue lyonnaise retrouver des membres de sa famille qui habitent tous le même quartier : sa maman, une sœur, un frère, une cousine. Elle décide alors de déménager et de s'installer près d'eux. Elle trouve rapidement un appartement, qui appartient à un propriétaire privé et est géré par une société immobilière. Le loyer est un peu élevé, mais l'immeuble est assez agréable et la vue des fenêtres est très belle.

Jusqu'en 2009, Isabelle travaille continûment comme auxiliaire de vie et élève ses deux garçons. Elle fait partie, comme sa sœur, de la chorale de la paroisse catholique du quartier et se crée de nombreuses relations.

En 2009, elle passe un concours pour entrer au service de maison de la préfecture, et est reçue, avec une autre personne, sur 40 candidates. Les deux mois d'essai se passent bien et Isabelle est intégrée au service intérieur de la préfecture, pour des tâches de ménage et de service lors des réceptions. Mais l'accueil dans ce service est très désagréable, en particulier de la part de trois femmes installées là depuis longtemps, qui tiennent des propos racistes. La hiérarchie ne se mêle pas des conflits et les choses tournent au harcèlement. Isabelle saisit un avocat et les syndicats. En 2010, le harcèlement est reconnu, mais ses droits à des conditions de travail normales ne le sont pas. On lui demande de rester chez elle, puis en 2011 il est mis fin à son contrat et Isabelle se retrouve au chômage.

Elle reprend l'activité d'auxiliaire de vie, sans trouver de poste durable et alterne des périodes de chômage indemnisé et divers emplois de courte durée. Une petite dette de loyer se constitue fin 2011. Elle se rend compte que son loyer est trop élevé pour rester viable dans les périodes de difficulté et dépose des demandes de logement social, sans succès.

À l'automne 2011, Isabelle est affectée par un drame de famille. Depuis 2009, elle élève une petite fille, enfant d'une cousine restée en Afrique. Lors d'une cérémonie de mariage, Isabelle chante à la chorale et l'enfant, âgée de 18 mois, est confiée à la garde d'un jeune de 17 ans et d'une adolescente. Dans des circonstances qui n'ont pas été éclaircies entièrement, la petite est grièvement brûlée dans la baignoire. Malgré l'intervention rapide des adultes, prévenus par un des jeunes, puis des pompiers, et les soins à l'hôpital, la petite fille décède après 8 jours.

Isabelle aborde l'année 2012 avec des ressources diminuées et est très affectée psychologiquement. Elle reste au chômage de plus en plus longtemps et la dette de loyer ne cesse de grossir.

À la mi 2012, la situation est très critique mais Isabelle retrouve du moral et entame diverses démarches. Elle constitue un dossier de surendettement avec l'aide d'un travailleur social et le dépose à la Banque de France. Le dossier est validé et en octobre 2012, la commission du surendettement rend son verdict en annulant purement et simplement les dettes y compris la dette de loyer, compte tenu des faibles ressources de Isabelle, limitées au RSA pour 3 personnes. La société de gestion ne fait pas de recours contre cette décision.

Plus tard, Isabelle dépose un recours au titre du droit au logement opposable (DALO). Dans une première décision en avril 2014, la commission rejette sa demande.

Isabelle a réussi à ajuster son mode de vie à ses ressources réduites, reprend le versement des loyers courant 2013, et de façon régulière à partir du début de 2014. Cependant, faute de bonne compréhension du processus, elle a omis de le faire pendant quelques mois après le dépôt du dossier de surendettement. La nouvelle dette ainsi constituée n'est pas concernée par la décision de la commission.

Le propriétaire de l'appartement a subi un préjudice réel puisque sa créance a été annulée sans compensation. Il cherche dès lors à faire partir Isabelle. Fin 2013, il entame une procédure d'expulsion par l'intermédiaire de la société de gestion. Le juge compétent prononce une décision d'expulsion en janvier 2014. Cette décision est juridiquement correcte, quoique paradoxale puisqu'il n'y a plus de dette et que le loyer est payé régulièrement. Une expulsion ne peut être effectivement mise en œuvre sans qu'un fonctionnaire de police soit présent, ce qu'on appelle le concours de la force publique. Ce concours ne peut être décidé que par le préfet. En général, une fois qu'un jugement d'expulsion est obtenu, les bailleurs s'efforcent de convaincre les locataires de quitter

le logement de leur plein gré sans avoir à demander le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion effective.

En juin 2014, le propriétaire propose à Isabelle la résiliation unilatérale du bail. Mais, mise à part la menace réelle d'expulsion, cela ne respecte pas les calendriers et les délais légaux pour ce faire. Elle n'a pas à ce moment de solution de relogement et refuse de partir tout en informant de ses démarches en vue de trouver un autre logement. Elle continue de régler son loyer. La société de gestion demande alors le concours de la force publique par l'intermédiaire d'un huissier.

Au même moment, Isabelle a fait recours auprès de la commission DALO de la décision d'avril, en mentionnant la décision d'expulsion prises par le juge. De ce fait, la commission accorde cette fois la priorité pour l'attribution d'un logement social.

En septembre 2014, du fait de cette priorité, Isabelle se voit proposer un logement. Il est moins cher que celui qu'elle habite, mais il est moins confortable et se situe dans une autre commune de banlieue, pas très éloignée de sa résidence actuelle. Cependant, dans le quartier proposé, Isabelle ne connaît personne. Elle répugne à distendre ses contacts avec les membres de sa famille et les nombreuses relations acquises grâce à son engagement dans la communauté chrétienne et la chorale. Elle décide de refuser l'offre sans se rendre compte que ce refus lui fait perdre la priorité accordée par la commission du DALO. La notification de priorité par la commission n'est d'ailleurs pas catégorique à cet égard, elle indique seulement qu'un refus peut faire perdre la priorité.

À partir du début de 2015, les pressions de la société de gestion se font plus vives. Isabelle ne sait plus bien quoi faire et s'efforce de trouver de l'aide. Elle prend contact avec une assistante sociale de la Métropole, le CCAS et une association locale qui vient en aide aux personnes menacées d'expulsion. Elle parle aussi de sa situation à ses connaissances de la paroisse. Pour tout le monde, expulser quelqu'un qui paie son loyer et n'a presque pas de dette vis-à-vis du bailleur paraît invraisemblable. De nombreuses personnes se mobilisent pour la reconforter et chercher des moyens d'éviter l'expulsion. Des réunions publiques sont organisées, des élus se manifestent, un article paraît dans le journal local.

Mais, du fait de mutations de fonctionnaires, l'association locale de défense ne dispose plus des contacts à la préfecture auprès desquels elle avait pu précédemment exposer tous les aspects de situations particulières et obtenir à plusieurs reprises au moins des délais.

Et en avril 2015, Isabelle reçoit de la préfecture la notification de l'accord pour le concours de la force publique. Dès ce moment, l'expulsion devient quasi certaine, sauf départ volontaire du locataire. S'il choisit de ne pas partir, ce dernier n'est en général pas prévenu de façon officielle de la date des opérations, ce qui rend l'attente particulièrement pénible. La date est fixée entre l'huissier, la police et un serrurier qui devra ouvrir la porte si le locataire ne l'ouvre pas de lui-même. Les frais d'huissier et de serrurier sont à la charge du locataire expulsé.

Isabelle continue d'être soutenue par ses amis, qui sont présents tous les jours auprès d'elle, de façon à veiller au moins que l'expulsion se déroule dans des conditions correctes. Elle parvient à retirer de l'appartement les principaux meubles et le gros des affaires, qui sont stockés chez un ami.

Enfin, l'expulsion se déroule effectivement en matinée dans un des tout premiers jours de juillet. Le serrurier n'a pas eu à intervenir.

Pendant plusieurs semaines, Isabelle est hébergée dans un local associatif qui ne sert pas en période de vacances. À la rentrée, un bref séjour à l'hôtel est financé en partie par l'association, en partie par des amis. En septembre, un foyer d'hébergement, sollicité depuis quelques mois, propose en location un petit deux pièces, dans la commune, sans limite de durée. Les dirigeants de l'association qui gère le foyer avaient été informés directement de la situation critique de Isabelle. Le loyer est compatible avec ses ressources, elle s'y installe et réside à cet endroit depuis. Un nouveau recours auprès de la commission DALO pour récupérer une priorité d'accès à une proposition de logement social ordinaire reste à ce jour sans résultat.

Le regard d'un bénévole accompagnant

La MRIE m'a demandé de faire part de mes réactions à la lecture de l'histoire de Isabelle, en tant que bénévole du Secours Catholique en banlieue de Lyon.

Une première réflexion que je me fais touche à l'itinéraire personnel de cette dame. Je trouve qu'il **illustre de façon saisissante la notion de précarité, au sens propre, c'est-à-dire le caractère de ce qui n'est jamais acquis.** Je suis en effet frappé de voir que des événements ou des faits a priori favorables se transforment en obstacles. Le succès dans l'accès à un emploi public débouche sur une situation de travail insupportable, avec retour à une situation moins bonne qu'au départ. L'existence d'un réseau fourni de relations complique le choix face à la

proposition de logement social. L'annulation de la dette, réponse la plus favorable possible de la Banque de France, accroît la détermination du propriétaire à obtenir le départ de Isabelle.

La précarité et la fragilité tiennent aussi à **l'impossibilité de faire abstraction de la situation psychologique de la personne dans le combat pour une vie digne** : le deuil d'un enfant, la douleur causée par le racisme affectent fortement l'énergie et la lucidité qui sont pourtant indispensables à tout moment. Peu nombreux sont ceux et celles, riches ou pauvres, qui conserveraient tous leurs moyens dans de tels épisodes. Aucun règlement, ni même aucun guide pour les aides de telle ou telle association, ne peut tenir compte de cela.

Pour les raisons qui sont expliquées dans le texte, Isabelle s'est trouvée opposée à un adversaire, soumise à des menaces puis victime de décisions brutales. Il faut noter que tout ce qu'elle a subi est conforme au droit. **Si son sort est injuste, ce n'est pas en termes de droit.** D'autres intérêts interviennent, qu'on ne peut pas réduire à néant. Où l'on voit que **le droit est souvent cruel pour les plus faibles**, même dans une société considérée comme assez solidaire. Les actions pour donner la parole aux pauvres et pour faire pression en vue d'évolutions adaptées du droit sont essentielles.

Dans le parcours de Isabelle, outre les adversaires déclarés, elle a eu affaire à trois sortes d'acteurs : des institutions publiques (le Département, la Banque de France, le CCAS de sa commune, etc.), des associations ou groupes (l'association locale, la paroisse, la chorale, d'autres associations), des personnes, soit à titre personnel soit comme membres des entités précédentes. L'impression qu'on retire du récit est que **les institutions et les associations ont en gros fait leur travail, mais que les choses auraient été bien pires sans les personnes elles-mêmes, qui ont passé du temps avec Isabelle, lui ont parlé, se sont réunies, ont témoigné, ont alerté d'autres personnes.** Il y a eu quelques gestes matériels précis, des compétences techniques mises en œuvre, mais **l'essentiel a résidé dans les relations.** On devine qu'à quelques reprises, les organisations elles-mêmes ont bougé, dépassé le respect de leurs normes, du fait de réactions des personnes leur appartenant qui ont été amenées à s'intéresser à la situation de Isabelle. Cela a semble-t-il été le cas même chez les « adversaires » pour d'autres situations quand l'association locale avait de bons contacts dans l'administration.

Fort heureusement pour Isabelle, elle dispose de fortes capacités relationnelles. Également, le caractère paradoxal de son affaire a dû souvent susciter une attention particulière. On ne peut que s'inquiéter du sort des personnes qui n'ont pas les mêmes talents, de par leur personnalité ou par fragilité psychologique. Elles sont pourtant nombreuses.

Au nom de sa foi et dans son langage, le pape Benoît XVI a écrit ce qui suit :

« L'amour – caritas – sera toujours nécessaire, même dans la société la plus juste. Il n'y a aucun ordre juste de l'État qui puisse rendre superflu le service de l'amour. Celui qui veut s'affranchir de l'amour se prépare à s'affranchir de l'homme en tant qu'homme. Il y aura toujours de la souffrance, qui réclame consolation et aide. Il y aura toujours de la solitude. De même, il y aura toujours des situations de nécessité matérielle, pour lesquelles une aide est indispensable, dans le sens d'un amour concret pour le prochain. » (Encyclique Dieu est Amour, 28 b).

Je trouve que ces propos correspondent bien aux rôles respectifs des institutions et associations d'une part (si on veut bien élargir le terme « État ») et des personnes d'autre part. Les institutions publiques sont là pour mettre le droit en application. Les associations doivent trouver en permanence un juste équilibre entre le respect de leurs objectifs et normes et l'attention portée aux personnes en difficulté. Il revient aux hommes et aux femmes qui croisent ces personnes, au titre de leur engagement ou par hasard, de manifester leur solidarité et leur proximité. Cela n'atténue en rien l'utilité chez les « aidants » de compétences juridiques et administratives, de connaissances acquises sur le fonctionnement des institutions, de relations dans différents réseaux, de ressources disponibles, etc. Mais encore une fois, l'essentiel est dans la relation, dans l'accompagnement, comme on dit au Secours Catholique et ailleurs. **Lorsque pour des raisons économiques ou d'organisation, les occasions de contact humain diminuent, la situation des plus faibles ne peut que s'aggraver fortement.** ■

Propos recueillis et mis en forme par **Gérard Raulin**,
bénévole au Secours Catholique



Impacts du parcours - De l'impayé de loyer sur des situations budgétaires

Méthodologie

Contexte de départ

Dans le cadre de la préparation de son rapport régional sur le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre (Fap) a souhaité approfondir la question des expulsions locatives et notamment de la formation de l'impayé de loyer. Son intuition de départ était de porter un regard sur la variation des ressources (liées au travail, aux décalages dans les versements) et de voir leur impact sur le budget et le montant de l'impayé de loyer des ménages.

Pour renseigner cette question, la Fap et la MRIE ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de rencontrer des ménages connaissant ou ayant connu un ou plusieurs impayés de loyer. Cette étude permet ainsi de révéler la nature, l'évolution, la fluctuation des ressources et leur affectation en termes de dépenses et de remboursement de dettes.

Les principes directeurs

Pour interroger cette réalité, les principes directeurs ont été les suivants :

- Rencontrer individuellement 20 ménages (accompagnés par les associations partenaires de l'étude) connaissant ou ayant connu un ou plusieurs impayés de loyer ;
- Renseigner mensuellement, sur une période de 3 mois, les budgets de 14 ménages ayant un impayé de loyer en cours pour le logement actuel et identifier des variations de ressources, de dépenses et/ou de dettes ainsi que les impacts de ces variations sur la situation financière des ménages concernés ;
- Identifier les adaptations ou non-adaptations des ménages face à ces variations et approcher selon quels principes ces choix et arbitrages s'opèrent.

Les partenaires de l'étude

Les ménages ont été rencontrés avec le concours de quatre associations partenaires : l'Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement (AVDL), l'association Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement (ALPIL), le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et Emmaüs Sos Famille.

L'échantillon

Ce dernier est constitué de 20 ménages en difficulté pour payer leur loyer et accompagnés par les associations partenaires de l'étude. La volonté n'est pas d'approcher une quelconque représentativité, mais d'avoir un public cible varié tant sur le plan familial, professionnel ou encore quant à leur situation vis-à-vis du logement (au début, en cours, à la fin et au-delà de l'expulsion locative).

Pour ce qui est des données statistiques, notre échantillon est constitué de 14 ménages qui devaient remplir les deux conditions suivantes¹³⁸ :

- Les ménages doivent avoir un impayé de loyer en cours pour le logement actuel ;
- Les ménages doivent avoir des dépenses liées à leur lieu de vie (loyer, fluides, charges locatives, assurance habitation, impôts relatifs au logement).

Les entretiens mensuels

Des entretiens ont été réalisés chaque mois en interaction directe avec les ménages dans divers lieux selon leur choix et leurs contraintes. Il s'agissait mensuellement :

- De renseigner avec eux l'architecture de leur budget pour récolter des données quantitatives ;
- De les interroger sur des processus et des choix (données qualitatives) en effectuant des entretiens compréhensifs.

¹³⁸ Pour l'exploitation statistique des données, nous avons donc retiré 6 ménages interrogés, soit parce qu'ils n'avaient pas de dépenses de loyer, soit parce qu'ils n'avaient pas d'impayés en cours.

Une étude basée sur le déclaratif

Il est nécessaire de bien avoir à l'esprit que cette étude se base exclusivement sur des données, des montants de ressources, de dépenses et de dettes qui ont été déclarés par les ménages eux-mêmes. Ainsi, il ne s'agit en aucun cas de données obtenues par le biais de fiches de paye, de factures. L'objectif de l'analyse n'était pas de questionner des budgets vérifiés et avérés mais de prendre la mesure des budgets tels qu'ils étaient vécus et déclarés par les ménages eux-mêmes.

Présentation de l'architecture des budgets

À partir de la définition du CNLE, l'architecture des budgets réalisée avec les personnes interrogées a renseigné mensuellement, sur une durée de 3 mois, chacun des postes de ressources et chacun des postes de dépenses suivants :

Ressources	Dépenses contraintes	Dépenses volontaires	Les dettes du ménage
Salaires	Coût du lieu de vie	Alimentation	Dettes qui ne font pas encore l'objet d'un remboursement
Allocations chômage	Charges locatives ou de copropriété	Dettes remboursées (en dehors des dettes contraintes liées au logement et aux dettes bancaires)	
Pensions d'invalidité	Eau	Culture, loisirs, vacances	
Pensions de retraite	Energie	Mobilier	
Indemnités journalières (maladie, maternité ou accident du travail)	Santé	Vestimentaire	
Minima sociaux	Pension alimentaire	Dons	
Allocations familiales	Télécommunication	Autres dépenses	
Pensions alimentaires	Transport		
Autres revenus possibles	Scolarité/garde d'enfants		
	Frais bancaires		
	Dettes de loyer et dettes bancaires		
	Impôts/taxes et redevances		
	Assurance de la voiture éventuelle		
	Assurances habitation, responsabilité civile, famille et scolaire		

Pour les agrégats :

- Le Reste pour vivre¹³⁹ = les ressources - les dépenses contraintes ;
Le Reste pour vivre correspond à la soustraction des dépenses contraintes (coût du lieu de vie, frais bancaires, santé, télécommunications, transports, éducation, assurance voiture et pension alimentaire) aux ressources des ménages
- Le Reste en caisse = le reste pour vivre - les dépenses alimentaires.
Le Reste en caisse correspond au Reste pour vivre moins l'alimentation.

Des montants traduits en Unités de Consommation (UC).

Afin de permettre des comparaisons entre ménages et de pouvoir travailler le plus justement possible les données fournies de façon globale, nous avons travaillé par UC. Il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Ainsi, les montants sont divisés par le nombre d'UC du ménage. Par exemple, pour un ménage de 2 adultes avec 4 enfants de moins de 14 ans, l'UC est égale à 2,7 (1+0,5+ (0,3*4)). Si le montant des ressources en € est égal à 1 500 €, divisé par le nombre d'unités de consommation composant le foyer il sera égal à 556 € (1500/2,7) par Unité de consommation.

¹³⁹ Pour définir le reste pour vivre, nous nous sommes basés sur la définition adoptée par le Conseil National de Lutte contre les Exclusions (CNLE) dans son rapport de juin 2012 « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence » qui fait référence aujourd'hui : « reste pour vivre = ressources – dépenses contraintes »

Qui sont les ménages rencontrés ?

16 ménages rencontrés sur les 20 connaissent un impayé de loyer (pour leur logement actuel ou pour un logement ancien qu'ils ont déjà quitté). Parmi eux, 7 sont en procédure d'expulsion locative et, pour 1 ménage, la procédure d'expulsion est allée jusqu'à son terme. 4 ménages connaissent des impayés très ponctuels qu'ils arrivent toujours à solder le mois suivant ou ont connu un impayé et l'ont désormais soldé.

- 2 situations avant l'impayé de loyer (M. Aziz et Mme N'Guessan) ;
- 5 situations en impayé de loyer mais sans procédure d'expulsion en cours (M. Picard, M. Boumrah, Mme Cotard, M. Mangin et Melle Boutaleb) ;
- 7 situations en impayé de loyer avec une procédure d'expulsion en cours (Mme Bouguessa, Mme Medjaoui, Mme Hayoun, Mme Dubois, Mme Abbad, Mme Fikri et Mme Boyer) ;
- 3 situations où l'impayé de loyer demeure mais où la procédure est stoppée ou terminée (M. Stojeski, Mme Mobuna et Mme Sekri) ;
- 2 situations qui ont soldé leur impayé de loyer (M. Martinez et Mme N'Guyen) ;
- 1 situation expulsée de son logement et désormais hébergée chez un tiers (Mme Valentini).

Une surexposition des personnes seules et des familles monoparentales (17/20)

Concernant la composition du foyer, les personnes seules sont majoritaires (11/20). Au sein des familles, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus représentées (6/20).

Plus de la moitié des ménages sont locataires du parc privé

Les ménages occupent un logement majoritairement dans le parc locatif privé (12/20), plus rarement dans le parc locatif social (4/20). Peu de ménages sont hébergés dans une structure (3/20) ou par un tiers (1/20).

Des ménages insérés dans la vie active

Les ménages rencontrés sont en majorité des ménages qui ont des ressources liées à une activité professionnelle présente ou passée. Ensuite, en termes de catégories socioprofessionnelles, ces ménages appartiennent, pour les trois quarts, à la catégorie des employés (15/20) donc des catégories de ménages populaires mais pas forcément précaires. Les catégories sociales les plus représentées ensuite sont celles des agriculteurs exploitants, des artisans, des commerçants et chefs d'entreprise (2/20) et des Retraités (2/20).

Ce qui tend à montrer que les ménages rencontrés dans cette étude ne sont pas des personnes non insérées dans la société. Si elles connaissent actuellement une situation de pauvreté (au sens des ressources monétaires mensuelles), elles n'ont pas toujours été en situation de grande précarité ou de pauvreté et elles avaient même parfois avant la dette de loyer une situation confortable.

« Quand je regarde ma vie maintenant et que je vois la précarité dans laquelle je suis par rapport au niveau de vie que j'ai pu avoir avant je me dis que c'est pas possible. Avant j'étais millionnaire, maintenant je suis pauvre, donc j'évite les tentations, les dépenses et je vis plus que simplement. » M. Picard

Tranches d'âges des ménages rencontrés

- 1 moins de 25 ans
- 7 entre 25 et 39 ans
- 5 entre 40 et 49 ans
- 3 entre 50 et 65 ans
- 4 plus de 65 ans

Source : Étude « Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires » - MRIE, Fap - 2016

Des ménages globalement étranglés par des budgets très contraints

« Je ne comprends pas bien les causes de cette situation, je me demande souvent ce qu'il m'arrive. Je pense que ça vient de la séparation, de la vie maritale car les crédits que j'ai contractés étaient basés sur les ressources du couple et sur les dépenses que nous avons liées à notre niveau de vie. » M. Aziz

« J'ai quand même toujours eu des problèmes pour payer le loyer avec des problèmes de CDD, de chômage. », Mme Fikri

« Mon impayé a commencé quand j'ai plus eu de ressources du tout. Le mois d'avant c'était mon dernier mois d'ASS et comme mes droits à la retraite ne sont pas encore faits et pas encore prêts, j'avais plus rien. », Mme Cotard

« J'ai eu des problèmes pour payer le loyer parce que j'ai des petites ressources et que les charges locatives augmentent toujours sans cesse. Donc ça m'a augmenté le coût du loyer et je ne pouvais plus faire face. Là il faut que change de logement, pour que ce soit moins cher. », M. Picard

« J'avais tellement de problèmes à gérer, ma santé, les relations avec mes fils qui étaient hyper conflictuelles, mes factures que je n'arrivais pas à payer, mes fils qui ne m'aidaient pas. Au bout d'un moment j'en avais tellement plein la tête que je n'ouvrais même plus les courriers. Je ne pouvais plus, ça m'en rajoutait toujours plus. », Mme Valentini

« J'ai arrêté de payer mon loyer parce que j'ai eu plein de problèmes avec mon propriétaire, mon logement est insalubre, les services d'hygiène de la Ville de Lyon sont même passés à la maison et ils ont confirmé. », Mme Bouguessa

Le logement comme dernier rempart contre l'exclusion

Plus de la moitié des ménages sont locataires dans le parc privé. Ainsi, on peut penser qu'a priori, au moins au moment de leur installation dans le logement, ils avaient les ressources nécessaires pour se maintenir dans le logement. Le maintien dans le logement est selon eux une condition nécessaire à la vie sociale, comme un signe très symbolique d'une appartenance à cette dernière. Dans les difficultés que les ménages rencontrent, le logement apparaît comme un socle nécessaire à la poursuite de l'exercice de la vie quotidienne et à l'inclusion sociale (travail, vie de famille, protection juridique, support à la citoyenneté...).

« Rester dans mon logement c'est très important pour moi. C'est le signe qu'on est dedans et qu'on n'est pas exclu, qu'on n'est pas à la rue. Alors je vais tout faire pour ne pas être en dehors de tout ça. Ce serait trop dur pour moi et pour mes enfants. », Mme Medjaoui

Les ménages rencontrés sont des ménages qui sont insérés dans la société, tant dans le rapport qu'ils entretiennent à une activité professionnelle, que dans leur capital social et environnemental. Ce sont des personnes qui disposent de ressources. Des ressources qui sont à envisager comme étant bien plus larges que les seules ressources financières. Ces ménages disposent de leviers, de capacités pour trouver des solutions à leurs problèmes proprement péculinaires.

Des ménages qui jusqu'à présent ont peu eu à faire avec les travailleurs sociaux institutionnels

En termes d'accompagnement social, la connaissance des acteurs sociaux et des démarches pour obtenir une aide sociale corrobore le présupposé selon lequel les personnes concernées par cette étude ne sont pas un public en situation de grande précarité. Ainsi, pour de nombreux ménages rencontrés, ils ont eu à faire aux services sociaux pour la première fois en rencontrant un problème d'impayé de loyer. Ils n'étaient pas accompagnés par les services sociaux précédemment et ne sont pas aguerris par rapport aux différentes démarches à accomplir et connaissent mal leurs droits sociaux. Pour la plupart d'entre eux (14/20), ce sont leurs difficultés actuelles qui les ont amenés à rencontrer une assistante sociale d'une institution (Maison du Rhône, Centre Communal d'Action Social) et un travailleur social du monde associatif (AVDL, ALPIL, CLLAJ, Emmaüs Sos Famille). Certains d'entre eux (4/20) ne sont en lien qu'avec un travailleur social associatif et n'ont pas de contact institutionnel.

« Au départ, je n'ai pas trouvé de soutien parce que pendant 56 ans j'ai jamais eu à faire aux services sociaux, j'étais fonctionnaire, avec mon mari on payait toutes les factures, on a jamais eu de problème, je ne savais pas vers qui me tourner. C'est une copine qui m'a dit d'aller voir la MDR [Maison du Rhône], je ne savais même pas ce que c'était, pour qu'ils m'aident et qu'ils m'orientent. Je ne savais pas que j'avais le droit aux APL, je suis passée à côté de plein de trucs. », Mme Dubois

1. Les situations budgétaires

1. La composition budgétaire

Rappelons que les données obtenues sur la composition des budgets sont des données exclusivement déclaratives. L'objectif de l'analyse n'était pas de questionner des budgets vérifiés et avérés mais de prendre la mesure des budgets tels que vécus et déclarés mensuellement par les ménages eux-mêmes. ■

Afin d'analyser les impacts du parcours de l'impayé de loyer sur les situations budgétaires, nous avons retenu 14 ménages sur notre échantillon de 20 avec les deux conditions suivantes :

- Les ménages doivent avoir un impayé de loyer en cours pour le logement actuel,
- Les ménages doivent avoir des dépenses liées à leur lieu de vie (loyer, fluides, charges locatives, assurance habitation, impôts relatifs au logement).

➔ **Toutes les analyses présentées par la suite font référence à ces 14 ménages.**

Des ménages qui connaissent leur budget sur le bout des doigts

Tous les ménages sans exception connaissent les postes de dépenses renseignés sur le questionnaire. Les seules zones d'ombre concernent les charges locatives quand elles sont incluses mensuellement dans le coût du loyer, les régularisations de factures liées aux fluides et les frais bancaires. Les ménages sont même très précis sur les montants exacts des ressources et des dépenses.

« Depuis que je suis dans cette situation, je suis vraiment devenu hyper compétent pour gérer le non gérable. Malgré tous les problèmes, j'arrive à gérer l'ingérable, dans la mesure du possible bien sûr. Mais pour vivre avec tout cela on est bien obligé de développer des compétences pour pouvoir faire pareil et parfois plus, comme on a des dettes, avec toujours moins. », M. Stojeski

Une compétence de gestion qui est conditionnée par l'accès à certains outils, notamment l'accès à internet qui s'avère être pour certains ménages, un outil primordial dans la gestion du budget. En effet, ceci permet de gérer son compte bancaire, d'effectuer des virements sur des comptes, d'avoir connaissance des régularisations de factures. Pour plusieurs ménages, cet accès est une condition indispensable pour un budget qui se gère à l'euro près et parfois à l'heure près.

« Je regarde quand même régulièrement mon compte pour être sûr que des prélèvements venus de nulle part viennent pas polluer mon compte et mon budget. », M. Stojeski

Des angles morts dans la gestion budgétaire

Malgré les compétences de gestion développées par les ménages « *pour gérer l'ingérable* »¹⁴⁰, des zones d'ombre (charges locatives, régularisation diverses et frais bancaires) viennent complexifier des budgets déjà très contraints puisqu'ils n'ont aucune prise sur ces dépenses qu'ils n'ont aucun moyen de connaître. En effet, ces ménages ne possèdent pas toute l'information nécessaire.

- Une dette de loyer et des frais annexes qui échappent aux ménages lorsqu'il y a une procédure avec des huissiers

Lorsqu'il y a une procédure judiciaire, de nombreux acteurs entrent en jeu (bailleurs, huissiers, avocats, travailleurs sociaux). Non seulement le montant de la dette est difficile à connaître, mais sa nature l'est aussi (s'il s'agit d'impayés de loyer purs ou si des charges locatives sont à imputer à la dette locative), tout comme le montant exact des frais d'huissiers qui découlent de la procédure d'expulsion locative. En cherchant à récolter ces informations, nous nous sommes rendu compte que ni les ménages, ni les acteurs en lien avec eux ne semblent maîtriser ces éléments et que les seuls détenteurs de la connaissance de ce montant étaient les huissiers eux-mêmes !

¹⁴⁰ Propos de Mme Dubois.

« Nous avons rarement et pas toujours facilement, accès aux informations, pourtant essentielles, et il n'est pas étonnant que les ménages ne soient pas au clair avec ces questions. S'il semble plus aisé de se procurer les informations auprès des bailleurs sociaux, cela reste souvent compliqué car les frais d'huissier sont parfois connus et disponibles qu'auprès des seuls huissiers. » Travailleur social d'une association

- Une opacité sur les charges locatives, les frais bancaires et les régularisations de factures

Concernant les dépenses liées au logement, les ménages connaissent parfaitement le montant du loyer, du loyer résiduel quand ils bénéficient d'APL, néanmoins ils ne connaissent pas toujours le montant précis des charges locatives. Ils n'ont connaissance de leur montant que quand on leur demande de payer. Si les charges sont imputées sur le montant du loyer, ils n'en connaissent pas le poids.

Pour ce qui concerne les frais bancaires, on retrouve ce même manque de transparence, puisque les ménages constatent les prélèvements (crédit carte ou crédit compte) et ne connaissent pas la source de ces frais (découvert, prélèvement forcé, retrait dans d'autres banques). Ils n'ont donc aucun moyen d'agir sur ce poste de dépenses, ni de l'anticiper puisqu'ils n'en connaissent pas le fonctionnement.

Lorsqu'il y a des prélèvements bancaires liés aux notes d'eau, d'électricité, de gaz, là non plus les ménages n'ont pas les moyens d'anticiper les régularisations (avec des variations qui peuvent être très fortes, notamment pour Mme Dubois qui a eu une régularisation de 1 750 € pour le mois de novembre), ni les dépenses puisque le paiement s'effectue, le plus souvent, de manière automatique sur leur compte bancaire. Ils n'ont pas le choix de privilégier tel ou tel poste de dépenses. Ils sont obligés de s'adapter avec ce qu'il reste sur leur compte et en plus ils doivent gérer les conséquences de ces prélèvements : frais bancaires, fermeture de compte.

« Le fait que je n'ai pas de visibilité sur ce qui augmente dans les charges et les frais locatifs, pareil pour les frais bancaires où je ne sais pas du tout ce que je paye non plus. Moi de toute façon même si je ne comprends pas je préfère payer parce que je ne veux pas être en difficulté avec eux donc je paye sans savoir pourquoi. » M. Picard

« Tout est mensualisé et prélevé automatiquement donc je ne fais pas de choix. Je n'ai pas le choix, je gère ce qu'il reste. » M. Martinez

► Des budgets moyens présentés par unités de consommation (UC)

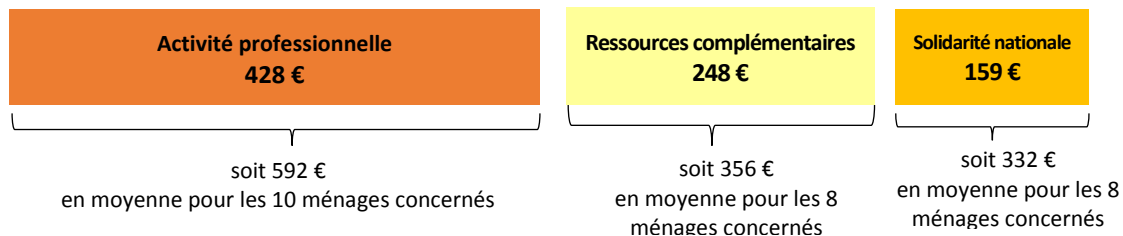
Afin de permettre des comparaisons entre les ménages et pour être le plus juste possible, nous avons travaillé par UC. Rappelons qu'il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Toutes les valeurs présentées ci-dessous correspondent aux valeurs moyennes enregistrées sur les 3 mois d'étude. ■

835 € de ressources mensuelles en moyenne par UC

Tous types de ressources confondues, les ménages disposent de 835 € mensuels par UC, soit des revenus plus de 165 € inférieurs au seuil de pauvreté¹⁴¹ (avec une fourchette qui passe de 363 € pour le montant minimum à 1 587 € pour le maximum) : 11 ménages sur 14 disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté. D'où proviennent ces ressources ?

- 428 € proviennent de ressources liées à une activité professionnelle présente ou passée (salaire, chômage, pension de retraite). Le montant de ces ressources liées à l'activité varie de 33 € minimum à de 1 450 € maximum par UC, pour les ménages concernés. Plus de la moitié des ressources proviennent d'une activité professionnelle, ce qui confirme le net ancrage des ménages dans la vie active.
- 248 € proviennent de ressources complémentaires (allocations familiales, dons, pensions alimentaires et autres ressources). Les ressources complémentaires représentent des sommes comprises entre 24 € minimum et 675 € maximum pour les ménages concernés.
- 159 € dépendent de ressources liées à la solidarité nationale (indemnités journalières de l'assurance maladie, minima sociaux, pension d'invalidité) ; la fourchette des montants varie ici de 27 € minimum à 504 € maximum selon les ménages concernés.

En moyenne, les ménages perçoivent 835 € de ressources par UC

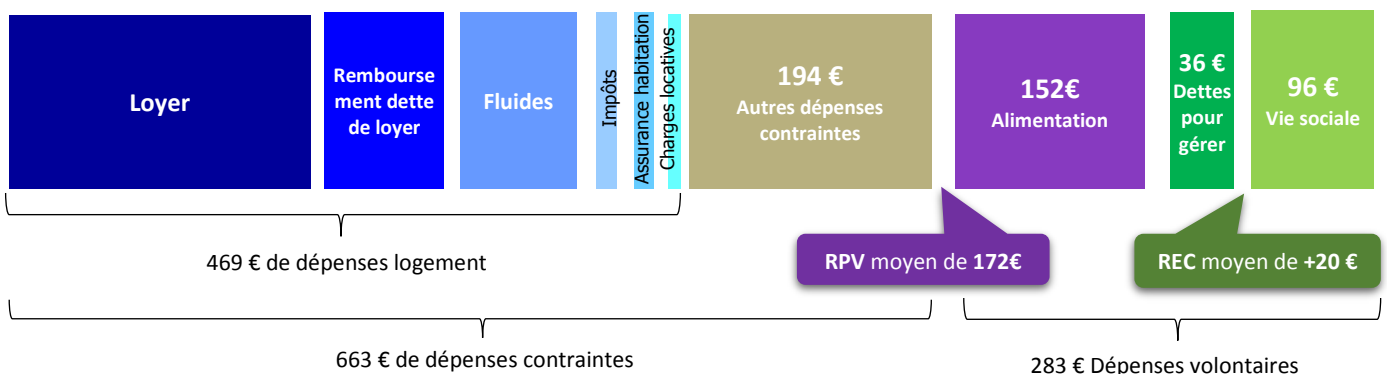


947 € de dépenses mensuelles moyennes par UC

Qu'en est-il du côté des dépenses ? Premier constat : les dépenses sont supérieures aux ressources. Analysons à présent leur composition en distinguant, d'une part les dépenses contraintes (factures incompressibles qu'il faut nécessairement honorer), d'autre part, les dépenses dites « volontaires » parce que les ménages réalisent sur ces dépenses des ajustements et des arbitrages en fonction des ressources disponibles.

- **70 %** sont dédiés aux **dépenses contraintes** (soit 663 €). Dans ces dépenses contraintes, le logement représente 469 €, soit près de la moitié de l'ensemble des dépenses mensuelles. Ensuite, les autres dépenses contraintes représentent 194 € : les frais bancaires (47 €), la santé (45 €), les télécommunications (30 €), les transports (28 €), l'éducation (24 €) et l'assurance voiture (20 €). En fonction des ménages, les dépenses contraintes varient de 104 € pour le plus petit montant à 1 354 € pour le plus élevé.
- **30 %** des dépenses mensuelles (soit 283 €) sont dédiés aux **dépenses dites « volontaires »**. **152 €** concernent le budget alimentation qui varie de 38 € minimum à 273 € maximum. **96 €** sont orientés vers des dépenses liées à la vie sociale : vêtements 38 €, autres dépenses 30 €, culture-loisirs-vacances 21 €, mobilier 5 € et dons 2 €. **36 €** sont alloués au remboursement des dettes contractées pour pouvoir tenir le budget.

En moyenne, les ménages dépensent 947 € par UC...



¹⁴¹ Le seuil de pauvreté est le niveau de revenu mensuel en dessous duquel une personne est considérée comme pauvre d'un point de vue monétaire. L'Insee, l'a fixé à 1 000 € en 2013.

2. Reste pour vivre, reste en caisse

172 € de Reste pour vivre et 1/3 de Restes pour vivre négatifs

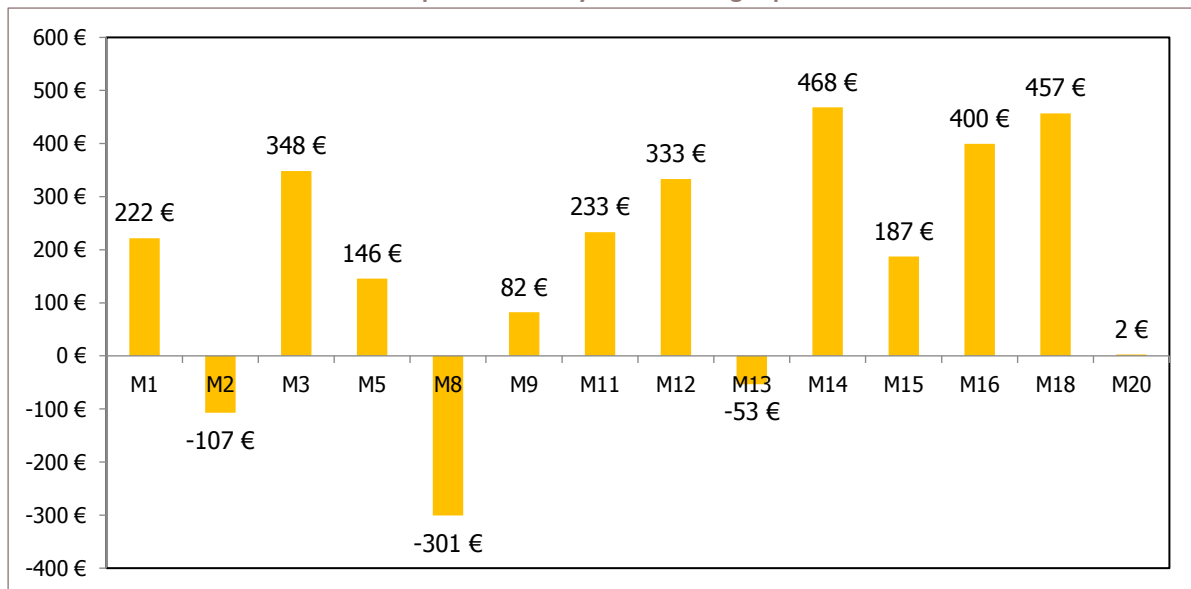
Les ménages disposent de 172 € par mois et par UC pour vivre. C'est-à-dire pour se nourrir, rembourser leurs dettes, se vêtir, se meubler, se distraire... (assurer leurs dépenses volontaires).

« Une fois que tout est prélevé, il ne reste plus rien pour vivre. Il me reste 50 € pour manger, il y a plus rien à la fin, je suis obligé de serrer le ventre, heureusement j'ai un fils à côté de chez moi, quand il vient il regarde ce qu'il y a dans les placards et du coup il me rapporte des petites courses pour que je puisse un peu mieux manger. » M. Picard

En analysant les Restes pour vivre moyens par ménage sur les trois mois, il apparaît que près d'un tiers des ménages (3 sur 14) connaît des Restes pour vivre négatifs : les dépenses contraintes sont supérieures aux ressources. Autrement dit, ces ménages n'ont pas les capacités monétaires pour payer toutes les dépenses et factures à partir de leurs seules ressources.

« Presque tous les mois je suis dans le rouge, mes dépenses sont plus importantes que mes ressources donc forcément à la fin du mois ça coince et je vais avoir encore plus de difficultés le mois suivant parce que si j'ai pas plus de revenus, j'aurai plus de frais bancaires donc encore plus dans le rouge. », Melle Boutaleb

Reste pour vivre moyen des ménages par UC

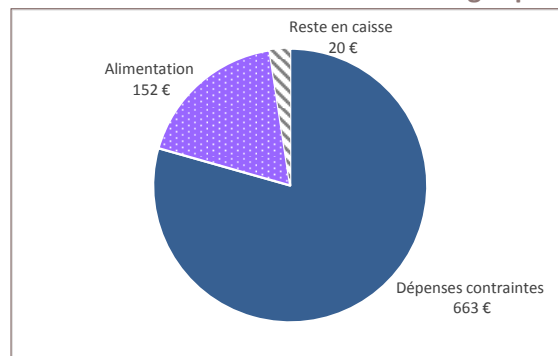


Source : Étude MRIE – Fap – 2016
M1 = Ménage 1

20 € de Reste En Caisse

En moyenne, les ménages disposent de 20 € de Reste en caisse par mois et par UC. Une fois les dépenses contraintes et l'alimentation payées, il ne leur reste que 20 euros pour : rembourser leurs « dettes pour gérer », se vêtir, se meubler, se divertir, faire des dons... Rappelons que ces dépenses volontaires s'élèvent à 132 € par mois (36 € pour le remboursement des dettes pour gérer et 96 € pour les dépenses de la vie sociale.)

Reste en caisse de l'ensemble des ménages par UC



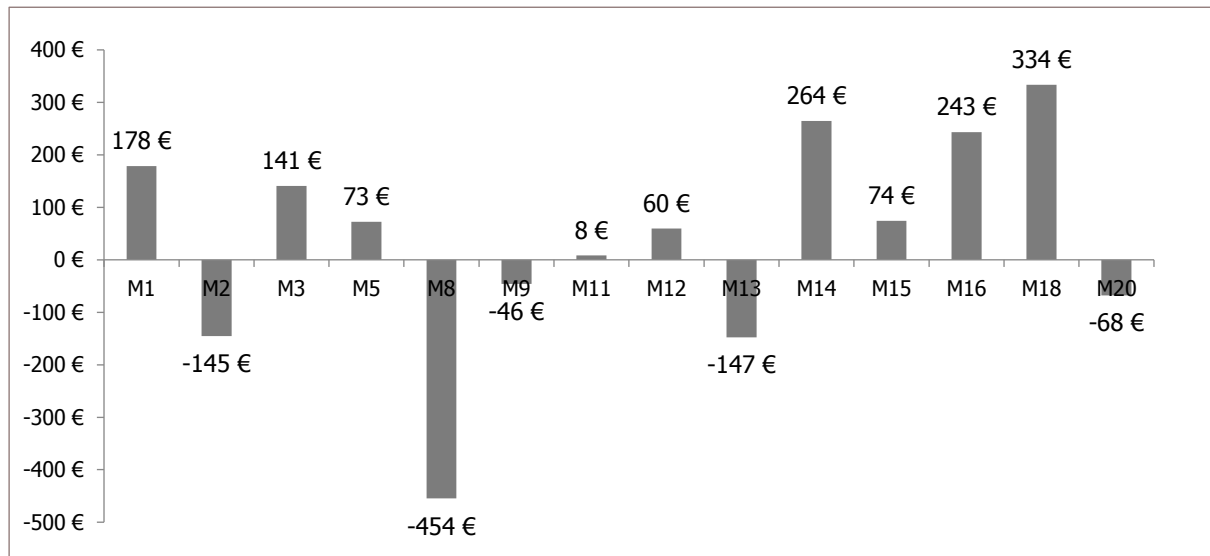
Source : Étude MRIE - Fap- 2016

Malgré des budgets très tendus, un seul objectif : continuer autant que possible à « vivre comme tout le monde »

Près d'un tiers des ménages (4 sur 14) ont des Restes en caisse moyens négatifs. Certains connaissent un Reste pour vivre négatif ou très proche de zéro et choisissent pourtant de réaliser des dépenses volontaires. Les ménages justifient ce choix comme étant un moyen de rester dans la société et le revendiquent comme le droit d'être comme les autres :

« Je ne peux pas m'exclure de la société, je pourrai ne pas dépenser, mais ça veut dire s'exclure, du monde, de la société. Je suis un être humain, si je ne veux pas être exclue de la société, je dois participer. », Mme Boyer

Reste en caisse moyen des ménages par UC



Source : Étude MRIE - Fap- 2016 - M1 = Ménage 1

« Après la nourriture, une fois que j'ai fait les courses, généralement je n'ai plus grand chose en caisse pour les autres dépenses. Les meilleurs mois je peux avoir plus de 100 € pour mieux vivre et les pires je suis déjà à moins 100 € donc je renonce à tout le reste. Je renonce à tout ce qui n'est pas obligatoire : je n'ai pas de loisirs, je ne m'occupe pas de moi, je n'ai pas de distractions. », M. Boumrah

Les dettes des ménages occupent une part importante des remboursements mensuels

Le montant moyen du niveau de dettes pour l'ensemble des ménages est conséquent, puisque de l'ordre de 8 284 € par UC (avec un minimum de 189 € et un maximum de 27 136 € selon les ménages).

Par ailleurs, la nature des dettes des ménages est de deux ordres.

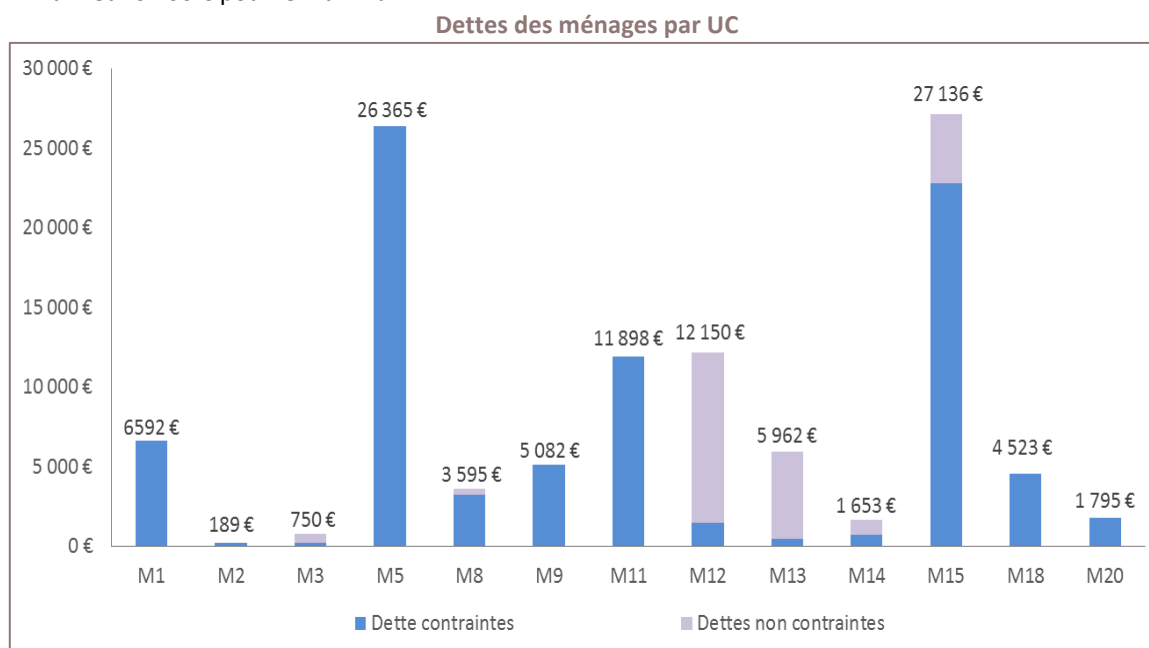
- Tout d'abord les ménages doivent s'affranchir de leurs dettes contraintes : le remboursement de l'impayé de loyer (des huissiers quand une procédure d'expulsion est engagée), les factures liées au coût du lieu de vie (fluides, assurance habitation, impôts liés au logement), le remboursement des crédits bancaires et les sommes dues à la CAF. Ces niveaux de dettes sont considérés dans leur ensemble car dans la réalité de la gestion du budget ils sont liés pour les ménages, notamment pour les crédits à la consommation qui sont contractés à un moment donné pour gérer les dépenses contraintes et payer la dette de loyer.

« J'ai fait des prêts élevés pour régulariser les dettes mais je savais que c'était un cercle vicieux et je ne pouvais plus régulariser ça non plus. » Mme Fikri

« Après ce qui met les gens dans la merde c'est les crédits à la consommation, moi les miens je les faisais sur internet. C'est quelque chose qui me met en colère parce que je trouve qu'on accepte si facilement, y'a aucune vérification, on peut augmenter les montants des crédits en un clic, et 48h après l'argent est sur le compte donc comment voulez-vous quand on a pas d'argent c'est quand même une solution, une solution à court terme, mais une solution quand même, donc on s'endette pour payer la dette de loyer, les factures, pour ne pas couper le gaz, l'électricité... », Mme Dubois

- Ensuite, les ménages contractent des dettes pour faciliter la gestion quotidienne du budget. C'est que ce nous avons appelé les dettes non contraintes, « volontaires ». Il s'agit des dettes contractées auprès de la famille ou de proches pour bénéficier de plus de ressources, de factures en attente autres que celles qui concernent le logement, de factures négociées avec un tiers qui feront l'objet d'un remboursement plus tard....

Le graphique ci-dessous montre le poids des dettes en fonction de leur nature. On remarque que les dettes contraintes pèsent plus lourd que les dettes non contraintes. Les premières sont en moyenne et par UC à 6 562 € (la dette exceptionnelle liée à l'achat d'un bien immobilier de M. Mangin ayant été mise à l'écart). Elles oscillent entre 189 € pour le plus petit montant de dettes contraintes et 26 365 € pour le montant le plus élevé. Les dettes non contraintes s'élèvent, quant à elles, à un montant moyen par UC de 1 721 € variant entre 0 € pour le minimum et 10 700 € pour le maximum.



Source : Étude MRIE - Fap- 2016 - M1 = Ménage 1

2. Les adaptations et arbitrages des personnes

Cette étude nous permet de proposer un regard sur les conséquences en termes d'impacts du parcours de l'impayé de loyer sur les ménages. Ils sont souvent face à plusieurs procédures en fonction de la complexité de la situation et en fonction des démarches engagées dans la recherche de solutions. Ainsi, si un ménage est en procédure d'expulsion locative pour un impayé de loyer et qu'en même temps il a déposé un dossier de surendettement, il peut se trouver face à des injonctions contradictoires de deux juges :

Le premier ayant fixé un plan d'apurement pour solder la dette de loyer demandant au ménage de payer mensuellement et à date fixe une somme sous peine que la procédure reparte et que le ménage aille jusqu'à l'expulsion du logement.

Et le second demandant au ménage de ne plus régler le paiement de la dette de loyer dans la mesure où un moratoire de deux ans a été fixé, exigeant de geler toutes les dettes et leurs remboursements en attendant de négocier une solution.

Nous voyons ici, au travers de la pluralité des procédures, de la multiplicité des acteurs que l'enjeu de l'accompagnement des ménages est de permettre la compréhension des conséquences des choix possibles, de favoriser la compréhension des incidences de telle ou telle action et surtout de permettre la coordination des différentes procédures les unes aux autres.

1. Un parcours d'acceptation long et complexe

Avant de pouvoir engager des démarches de recherche de solutions, il existe une phase plus ou moins importante d'acceptation de la situation. Une acceptation de la réalité qui est variable en fonction de la personnalité, du profil et de l'environnement familial et social des ménages. Certaines personnes engagent des démarches très tôt et d'autres très tardivement quand ils sont au pied du mur. Comme s'il y avait un cheminement, un parcours dans l'acceptation des difficultés et la reconnaissance de la gravité de la situation. La difficulté réside dans l'acceptation de l'impossibilité pour les ménages d'être autonomes dans une société qui valorise la performance individuelle. L'impossibilité de résoudre son problème seul, de se prendre en charge, de « *gérer sa vie* » fait donc l'objet d'une négociation individuelle, propre à chaque ménage pour pouvoir avancer et engager des démarches actives.

L'accompagnement entre secteurs institutionnel et associatif : des fonctions différenciées et des perceptions contrastées

L'enjeu de cet accompagnement est de permettre une orientation personnalisée, à la carte, différenciée selon les parcours et les problèmes rencontrés. C'est un accompagnement hétérogène qui délivre des informations sur les droits sociaux, sur le respect de leur effectivité, et sur le champ des possibles dans divers domaines : impayés, factures, négociation avec le bailleur, avec les huissiers, intermédiaire avec la CAF, démarches pour le FSL...

« Avec cet accompagnement, je connais désormais des choses que je ne connaissais pas, ils font tout pour pouvoir m'aider donc c'est vrai que c'est important de trouver des recours comme ça. » M. Picard

« Les organismes sociaux font du très bon travail mais ils se heurtent souvent à des murs et ils ne peuvent pas grand-chose. Je ne vais pas fustiger des professions mais je pense que les AS sont mal armées par rapport à d'autres acteurs qui peuvent mobiliser tout un arsenal. » M. Stojeski

« Je suis très très satisfaite de l'accompagnement, parce que sans leur aide, je ne sais pas comment faire. Ils m'ont donné des conseils et des choses à faire que je n'aurais pas pu connaître si je ne les avais pas rencontrés. » Mme Sekri

Pour certains ménages qui auraient pu décrocher dans une procédure où ils se sentaient acculés et désorientés, l'accompagnement a été un vrai soutien. La rencontre avec une tierce personne, extérieure, professionnelle, spécialisée a été le moyen de donner un nouveau souffle dans la recherche de solution à leur problème. L'horizon apparaît alors comme étant moins flou, moins incertain parce que les explications des comportements à adopter, des acteurs à solliciter, des aides disponibles favorisent la reprise en main d'un problème qui pèse très lourd dans le quotidien des ménages.

« C'était le brouillard dans ma tête et l'association m'a bien aidée à remettre de l'ordre dans tout ça et de faire les démarches et les étapes une à une en vue d'améliorer ma situation. », Mme Medjaoui

Un accompagnement institutionnel souvent perçu comme à charge ou injuste

Les ménages ont fait état d'un manque d'informations sur la nature de leurs droits sociaux, sur les démarches à réaliser, sur les procédures à respecter. Le sentiment d'être seul et de n'accéder qu'à une information partielle et réduite.

L'accompagnement social institutionnel des ménages est décrit comme étant lié au fait d'avoir de la chance et d'être tombé sur la bonne personne. Lorsque l'accompagnement n'est pas jugé satisfaisant, pas adéquat ou que le travailleur social a des actes et des propos jugés déplacés et inadéquats, la conséquence est souvent lourde : le ménage ne sollicite plus d'accompagnement, jusqu'à renoncer parfois à ses droits sociaux.

« Les associations c'est pas le même accompagnement, c'est plus efficace, c'est moins figé dans un seul type d'aide, y'a plus de possibilités et surtout c'est plus humain, on ne vous parle pas de la même manière, on ne vous regarde pas comme si vous étiez une débile avec des problèmes qui ne sont liés qu'à vos propres choix, qu'à vos mauvais choix qu'on souligne et re-souligne sans cesse. Elles ne délivrent pas de l'aide gratuite les AS, mais elle est toujours accompagnée d'un jugement accusateur et inquisiteur donc je ne vais plus les voir. Je préfère avoir moins de droits que de me confronter sans



cesse à des personnes comme ça. C'est un calvaire, au lieu de nous soutenir on nous culpabilise, c'est vrai mais c'est pas la peine de nous le rabâcher sans cesse. », Mme Valentini

Une différence de posture, d'attention, d'écoute et de prise en charge est ressentie par les ménages entre les travailleurs sociaux institutionnels et les techniciens logement associatifs. Les premiers seraient dans « l'accès au droit au mérite »¹⁴² et orienteraient les ménages selon la motivation et la recherche d'information des personnes. Alors que les techniciens logement feraient de « l'information pleine et entière sur les droits sociaux »¹⁴³. Les assistantes sociales institutionnelles sont plus perçues par les ménages comme étant dans le jugement, la demande de justificatifs, le contrôle social, l'orientation en fonction de champs de compétences limités, alors que les techniciens logements associatifs agiraient sur une palette plus diversifiée et variée, avec une attitude qui serait plus compréhensive et positive.

« La posture institutionnelle est beaucoup plus culpabilisante, y'a toujours un jugement, une direction comme si j'étais une enfant donc y'a toujours un comportement infantilisant. Je n'ai pas besoin d'être assistée, j'ai besoin d'être aidée. J'ai des difficultés certes, mais je fais tout pour régler ma seule dette, je suis une femme de 30 ans, j'ai quatre enfants donc je n'ai pas besoin qu'on me traite comme si j'avais quatre ans. Et ça ils ont du mal à comprendre. À l'association, c'est pas du tout le même comportement. C'est de l'aide, des orientations et pas des remarques sur ma gestion et mon mode de vie... Moi, j'ai l'impression qu'il y a malheureusement beaucoup d'AS qui portent systématiquement un jugement, comme si elles avaient une manière de parler commune sans distance, toujours à vous juger. C'est violent, ça nous ramène plein de choses à la figure. », Mme Abbad

Ce sentiment donne l'impression aux ménages d'une inégalité de traitement suite à un manque d'automaticité des droits. Ce qui renforce leur sensation d'arbitrage et d'individualisation de la prise en charge des situations par les travailleurs sociaux dans l'accompagnement social.

« Une fois j'ai eu un problème dans une location où j'avais un loyer de 500 € et un mois j'ai eu 500 € d'électricité donc je suis allée voir l'assistante sociale je lui ai dit que je ne pouvais pas payer. Elle m'a répondu qu'elle ne pouvait rien faire parce que je travaillais. Elle a même osé me dire que si j'avais été au chômage, elle aurait pu demander une aide mais que là elle ne pouvait rien faire. J'avais la rage ce jour-là, je lui ai dit : « Vous savez ce que je vais faire, je vais aller démissionner et ensuite je reviens vous voir, comme ça j'aurai droit à tout. J'étais énervée parce que je me débattais pour trouver de l'argent. Et là vous me croyez ou pas mais le tiroir s'est ouvert et comme par hasard, elle pouvait demander une aide exceptionnelle. En fait c'est donc parce qu'elle ne voulait pas m'aider parce que je travaille. Quels critères il faut avoir pour qu'on nous aide ? Est-ce qu'ils gardent l'argent pour les gens violents ? Je ne sais pas moi. Je suis un peu dépitée par rapport à l'aide sociale. », Mme Boyer

Les ménages rencontrés ont aussi mis en exergue la non prise en compte de l'urgence de leur situation par les travailleurs sociaux institutionnels. Sans doute ce sentiment est à mettre en perspective avec les retours fréquents de professionnels qui considèrent que l'urgence d'une situation d'impayés est souvent due au fait que les personnes ont ignoré certaines alertes et ont réagi trop tard. De fait, la plupart des ménages font appel à des travailleurs sociaux quand ils ne trouvent plus du tout de solution. Les sentiments de honte, d'échec influent sur la demande d'aide et d'accès aux droits. Parfois, les ménages vont dans des situations extrêmes de détresse pour dépasser leur sentiment de culpabilité avant de se décider à faire une démarche auprès des services sociaux. L'accès à un droit se transforme alors en un appel au secours qui peut être vécu comme humiliant par les personnes.

Une disponibilité indispensable, parce que les démarches occupent beaucoup de temps

Les démarches administratives, les réponses aux pressions, aux courriers, la multiplicité des acteurs à rencontrer induits par le parcours de l'impayé nécessitent d'avoir une grande disponibilité. Ainsi, les ménages doivent sans cesse effectuer des démarches, passer des coups de téléphone, monter des dossiers, refaire des démarches, recontacter des acteurs... Ce qui les oblige à dégager énormément de temps sans être sûrs que le temps consacré à telle ou telle démarche sera opportun ou non.

« Faire toutes ces démarches, ces papiers, c'est un travail à temps plein, pour comprendre, faire et refaire. Ce sont des procédures longues, complexes et pas toujours à la portée. » M. Picard

¹⁴²Propos de Mme Sekri.

¹⁴³ Propos de M. Boumarh.

« C'est quand même un travail à temps plein toutes ces démarches administratives, de recherches de solutions. Il faut avoir les nerfs solides, et être tenace. Je passe mes journées au téléphone parce que je ne peux pas trop me déplacer avec les petites. » Mme Abbad

2. Les qualités/compétences développées par les personnes pour faire face à ces situations

Afin de s'adapter à la situation, les ménages doivent nécessairement monter en compétences dans la recherche d'astuces, de systèmes de débrouille, dans leurs capacités de négociation et d'adaptation. Ils doivent également faire appel à des ressources monétaires autres (familles, proches, travail au noir, ventes diverses) et solliciter d'autres types de ressources telles que les ressources affectives ou morales pour tenir le coup.

Capacités morales pour supporter le parcours du combattant

Pour pouvoir « survivre » à ces procédures dans ce parcours, les ménages doivent être dotés, à un moment ou un autre, de qualités d'adaptation. Ils doivent trouver le courage de se mobiliser, puis de se démobiliser pour se remobiliser, d'encaisser les coups, les critiques, les jugements, de pouvoir supporter les phases de mobilisation, d'espoir, et de désespoir. Ceux qui se sortent de cette impasse développent des nerfs d'acier pour pouvoir remonter la pente, des soutiens moraux pour se remotiver et ne pas baisser les bras. Il faut être capable d'accepter de perdre son temps, de tourner en rond dans les procédures, les acteurs, les aides et de faire face à des impasses.

Il faut aussi pouvoir développer des capacités morales, de résistance pour parfois refaire les mêmes démarches auprès d'une même structure en espérant avoir un autre interlocuteur qui orientera différemment ou facilitera les démarches.

« Les APL ont été suspendues pour non-respect du plan d'apurement donc j'ai appelé et envoyé les preuves pour montrer que je n'avais jamais cessé le paiement de mon loyer, elles ont été rétablies. Et il s'est passé exactement la même chose cette année, elles ont été suspendues, sauf que quand j'ai rappelé en expliquant la même chose, et bien on m'a expliqué que non, que ça ne marchait pas comme ça, que l'année d'avant il y avait eu un couac. Là j'étais complètement dépitée, du coup j'ai laissé passer quelques jours et j'ai rappelé. J'ai pris mon courage à deux mains et j'ai rappelé. Je suis tombée sur quelqu'un d'autre et là la réponse a été différente. J'ai fait comme si je n'avais jamais appelé, on m'a répondu pas de problème apportez-nous les reçus, je les ai apportés, une semaine après j'avais les 1 000 € qu'ils nous devaient, je n'y croyais pas. Du coup maintenant je fais toujours comme ça, quand je rencontre un obstacle, j'attends quelques jours et je retente ma chance auprès d'un autre interlocuteur. Comme si ça n'avait pas de conséquences, parce que souvent les gens qui nous mettent des bâtons dans les roues, ne se rendent pas compte qu'un détail pour eux peut avoir des conséquences énormes pour nous. Il y a des choses qui en découlent, il y a des familles, des personnes, des situations derrière qui sont gravement impactées. » Mme Abbad

Ce témoignage rend compte de la nécessité de disposer et de développer des capacités propres afin d'affronter la situation : gérer le stress, les pressions, les dégâts sur les relations avec les autres, relativiser, poser de la distance, ne pas se laisser dépasser par ses sentiments et ses émotions.

Les ménages qui sortent de cette impasse le plus rapidement sont ceux qui parviennent à garder confiance dans la résolution de leurs problèmes. Les ménages pour qui la résolution est plus longue, rencontrent des difficultés morales avec des phases où ils se sentent complètement submergés et dépassés par la procédure.

« Je ne me suis pas défendue, j'étais complètement dépassée, sous l'eau, comme si ça ne m'arrivait pas à moi, que j'étais absente de tout ça, en dehors même. Je ne me suis pas défendue pendant la procédure d'expulsion, j'ai jeté le torchon. Quand il a fallu que j'aille au tribunal, je ne me suis même pas excusée, je n'y suis pas allée, j'ouvrais même plus mon courrier, j'étais complètement dépassée. » Mme Valentini

« Mes dettes de loyer, ça me bouffe le cerveau, j'ai des problèmes de sommeil, ça m'angoisse. » Mme Bouguessa

« Non ça ne me quitte jamais, je reste accrochée tant que je ne le résous pas je suis plein de toxines. Je sens que je suis lourde, la tête pèse, je ne dors pas pendant plusieurs nuits, je suis anxieuse, je rumine, je pense à l'avenir de ma fille. Même les antidépresseurs ne me permettent pas de dormir. » Mme Mobuna

L'environnement familial comme bouclier

Les ménages rencontrés ont souligné que cette bascule dans la précarité financière les avait confrontés, pour la plupart à une détresse matérielle et psychique et un isolement relationnel. Une forme de repli sur soi qui a pu être renversé avec le soutien des proches, de la famille qu'il soit financier ou moral. Nous pouvons mettre en avant deux profils types du rapport des ménages à leur environnement social :

- Les ménages seuls : ceux-ci sont non seulement confrontés à la solitude mais aussi à une gestion des problèmes qui ne repose que sur leurs seules épaules. Ainsi, face à cette multitude de problèmes, ces ménages ont pu rencontrer, notamment au départ de l'impayé de loyer, une impuissance à tout gérer seuls. Ces ménages sans ressources sociales, familiales ont pu parfois baisser les bras avant de s'engager dans la recherche de solutions avec des phases plus ou moins longues d'accablément et de dépression. La seule aide qu'ils ont en dernier recours est l'assistante sociale qu'ils sollicitent quand ils sont vraiment à bout et qu'ils n'ont plus rien à manger (aide pour les tickets alimentaires).
- Les ménages avec des ressources familiales, amicales ont certaines ressources pour affronter la situation. Dans ce cas de figure, le réseau primaire est très important et primordial pour sortir de l'impasse et éviter d'être dans une longue phase d'engrenages et de dépassement. Ici la solidarité familiale permet d'éviter l'isolement relationnel et de gérer aux mieux les imprévus dans les dépenses.

« Avec certaines personnes, ma mère, mes sœurs, ça nous a rapprochées. Après j'avais peur d'installer ce rapport, d'être assistée et non pas aidée. Je ne voulais pas qu'au final on me dise que je ne savais pas gérer ou qu'à la longue, on finisse par entrer dans ma vie. Avec certaines personnes, ça va très bien, on m'apporte une aide, mais avec d'autres ce n'est pas sans retour, ce n'est pas sans conséquences d'accepter une main tendue qui ne l'est pas sans arrière-pensée, sans contrepartie, sans condition, sans jugement. Mon garant pour cet appartement, c'est mon frère, il a eu peur que ça lui retombe dessus. Il a parfois été blessant, il m'infantilise. Ça m'a beaucoup peinée, à un moment. » Mme Abbad

Le recours à la famille n'est pas non plus sans ingérences. Cet atout peut aussi devenir une contrainte avec des ménages qui ne peuvent pas se confier à leur famille sous peine de donner une mauvaise image ou pour protéger leurs proches.

« Je ne le dis pas à mes parents parce qu'ils sont malades, sensibles, loin, donc je préfère les préserver. Parfois je leur demande une aide financière pour aller les voir mais je ne leur explique pas pourquoi j'ai besoin d'argent. », Mme Sekri

« Je dois plus de 1 000 € à mes parents, je pense qu'eux me les ont donnés mais moi je veux les leur rendre quand je pourrai parce que je ne suis pas à l'aise avec le fait de prendre de l'argent de mes parents. Une fois qu'on a des dettes, ça coûte beaucoup, dans le sens où comme ils savent que j'ai une dette, je ne m'autorise plus des choses simples, une glace, autre chose parce que c'est toujours de l'argent que je pourrai leur rendre. » Mme Medjaoui

La nécessité de capitaliser des connaissances et développer des compétences

Les ménages, pour s'orienter dans le parcours et les procédures engagées, ont besoin de comprendre les enjeux et en cas d'injonctions contradictoires, il faut qu'ils puissent déterminer quelles seront les conséquences de leur choix. Comme s'ils devaient apprendre le plus rapidement possible les codes de l'aide sociale en même temps qu'ils l'expérimentent.

Pour trouver des solutions à leurs problèmes, ils ont besoin de capacités relationnelles indéniables pour être capables de comprendre les différents types de comportements à adopter en fonction des acteurs et de leurs interlocuteurs. Des manières d'être, de faire, de s'exprimer, des codes de conduite qui sont différents dans le rapport aux institutions, aux associations, aux avocats, aux huissiers, aux bailleurs... La compétence relationnelle la plus importante pour les ménages est de dégager de la sympathie et surtout de ne pas avoir de comportements agressifs, vindicatifs, et ce, quelles que soient les remarques qu'on puisse leur faire sur leurs choix, leur gestion budgétaire ou leur projet de vie. Dans un contexte où le parcours est jalonné d'obstacles, de questionnements personnels et parfois de mauvais traitement, un tel exercice est difficile à mettre en œuvre.

« J'ai désormais appris à me taire quand on me fait des remarques désobligeante sur mon projet de vie parce que si je veux qu'on m'aide rapidement et efficacement c'est le prix à payer. Donc je prends sur moi et j'avance. »¹⁴⁴

¹⁴⁴ Citation d'un ménage interrogé.

Avec la multiplicité des démarches et des acteurs, il est impératif pour les ménages de s'exprimer correctement à l'oral et à l'écrit afin d'être capable, d'expliquer de manière synthétique, construite et réfléchie la cause de l'impayé et comment ils ont su faire face ou non à leurs problèmes. C'est une compétence qui leur permettra de retracer leur histoire, son origine et ses causes de manière rapide pour la répéter autant de fois que nécessaire.

« J'ai négocié avec le véto pour échelonner les paiements parce que je lui ai expliqué que je ne pouvais plus faire de chèques parce que j'avais des soucis financiers et que je faisais un dossier de surendettement. Donc il a été compréhensif et je peux le payer quand je peux petit à petit. » Mme Bouguessa

« On n'a pas le droit d'être à découvert et y'a notre conseillère qui nous donne un petit coup de main. On s'est arrangé avec elle, avant un virement elle nous autorise à faire un petit découvert donc c'est aussi comme ça qu'on s'en sort. » Mme Abbad

3. Les arbitrages budgétaires qui dépendent de chaque personne

Arbitrages, le non-paiement du loyer : un choix par défaut

Au moment de la constitution de l'impayé, la bascule provient d'une perte de ressources, d'un coup dur, d'une hausse de dépenses qui a amené à sacrifier le loyer. Tous les ménages rencontrés ont mis en avant la réalisation d'un choix par défaut car c'était à ce moment-là, le choix qui leur semblait avoir le moins de conséquences à court terme. De plus, la plupart des ménages pensaient faire face à une situation temporaire et que le non-paiement du loyer serait rattrapé le mois suivant.

« Quand mes ressources ont baissé, j'ai essayé de payer le loyer, des petites sommes mais je n'avais plus rien pour manger, j'ai arrêté de payer le loyer parce que je pensais que ça allait être plus long pour être dehors que de ne pas manger. J'ai pas trouvé de solution. » Mme Sekri

« On ne peut pas dire que j'ai vraiment choisi de ne pas payer le loyer parce que si j'avais pu le faire je l'aurais fait. J'ai simplement paré au plus pressé. » Mme Cotard

La nourriture comme variable d'ajustement du budget

Pour la plupart des ménages rencontrés, les dépenses liées aux frais fixes étant mensualisées et prélevées, les ajustements, les variations et les arbitrages effectués sont très limités et se font principalement sur l'alimentation. Pour s'adapter à leur budget contraint, la variable d'ajustement pour tous les ménages, sans exception est celle de la nourriture avec des budgets alimentation très bas. Rappelons que le montant moyen du budget alimentation est de 152 € par unité de consommation avec comme minimum 36 € pour Mme Bouguessa et 272 € maximum pour Mme Abbad.

« J'ai un budget de 50 € pour la nourriture par mois et 5,80 € de croquettes pour mon chien par semaine. Je ne mange pas beaucoup, je ne prends que des produits de base, du lait et des petits pains, puis quand c'est très serré, le midi je ne mange pas. », Mme Bouguessa

« La nourriture c'est un budget qui n'est pas stable, donc c'est là-dessus que je rogne. », Mme Valentini

Des ménages qui priorisent internet, outil de gestion indispensable

Les ménages développent des stratégies pour éviter que des mensualisations ou que des saisies ne ponctionnent le budget dédié aux dépenses du lieu de vie sur leur compte bancaire. Ils effectuent donc des virements bancaires contraignants, d'un compte à un autre, d'un jour à l'autre pour ne pas être en faute par rapport au respect du plan d'apurement et des conditions fixées par le juge sous peine de perdre son logement. Ainsi dans les dépenses, le ménage priorise le règlement de l'accès internet car c'est un élément primordial de la gestion du budget. Ce comportement spécifique est clairement lié à cette situation d'impayé. Ici, nous pouvons voir que cet arbitrage est induit et qu'il serait probablement différent sans cette procédure d'expulsion locative.

Des arbitrages dans les dépenses qui varient selon la composition du foyer

Ainsi, les parents priorisent les dépenses permettant de subvenir aux besoins de leurs enfants et à leur éducation : l'alimentation, l'énergie (eau, électricité) car la non prise en charge de ces dépenses aurait des conséquences trop importantes sur la santé et le bien-être de leurs enfants. Dans le même esprit, Mme Sekri privilégie l'éducation de sa fille unique dans une école privée.

« On a choisi de ne pas payer le loyer parce qu'on avait deux enfants dont une en bas âge, il fallait faire un choix par rapport aux couches, au lait qui coûtent très cher. Donc j'ai privilégié de remplir le frigo, de les nourrir, de payer les factures puisqu'avec des enfants en bas âge on ne pouvait pas se permettre



de se faire couper le gaz, ou l'électricité, c'était vraiment pas possible. Peut-être que si nous avions été que tous les deux, les choix auraient été différents, mais là finalement il n'y avait même pas de choix à faire puisque c'est notre fonction première en tant que parents de leur assurer de la nourriture et de faire en sorte qu'ils n'aient pas froid. » Mme Abbad

« L'assistante sociale essaye de me faire prioriser le loyer comme dépense, une petite somme mais je ne peux pas donc je fais mon propre choix parce que l'éducation de ma fille est plus importante que tout le reste. » Mme Sekri

Les personnes seules avec animaux priorisent quant à elles le bien-être de leur animal à leurs dépens.

« Quand je dois faire des choix, le premier poste qui en pâtit c'est l'alimentation, je mange plus de pâtes, de riz. Le seul poste que je ne sacrifierai pas c'est celui de mon animal. », M. Stojeski

Les personnes seules avec des problèmes de santé priorisent les dépenses liées à la santé. La résolution de ce problème leur prend tout leur temps disponible (surtout quand ils ont une activité salariée) et toute leur énergie. Etant dans l'incapacité de mener tous les combats en même temps, ils prennent en charge chaque problème séparément et à tour de rôle.

« Pendant la procédure, je me disais que j'allais réagir mais avec tous mes problèmes de santé, j'allais tout le temps à l'hôpital, ils me gardaient donc j'étais plus impliquée dans ma guérison que dans mon loyer, ces problèmes prenaient toute la place dans ma tête. », Mme Valentini

Les personnes qui disposent d'une activité professionnelle priorisent les dépenses qui leur permettent de conserver leur emploi (véhicule, carburant, transports...).

« À ce moment-là, je ne pouvais pas me permettre de ne pas mettre de gasoil pour garder mon travail, je devais aussi être présentable et propre sur moi. », Mme Boyer

Des choix qui varient dans le temps, selon où se situe le ménage dans le parcours de l'impayé

Les arbitrages évoluent en fonction de l'avancée dans le parcours de l'impayé. À partir du moment où les ménages sont dans une gestion prolongée du problème de l'impayé, le loyer est la première dépense privilégiée. À quoi cela est dû ? Est-ce l'accompagnement social qui donne les clefs de compréhension des postes de dépenses à prioriser, qui formate les actions des ménages (reprise du paiement du loyer pour bénéficier du FSL) ? Est-ce les remises en question personnelles qui sont induites par toute cette procédure ? Est-ce l'acceptation de la situation pour des ménages qui pensent pouvoir au début de la formation de l'impayé de loyer régulariser rapidement et qui s'aperçoivent ensuite que ce ne sera pas possible ? Est-ce que cela vient d'une prise de conscience individuelle avec l'acceptation de la situation, l'acceptation de demander de l'aide, comme un long chemin à parcourir pour avoir les outils nécessaires à la résolution de la situation ? ■ ■

Coordination :

Blandine Mounier et Annaïg Abjean, MRIE
Véronique Gilet, Fondation Abbé Pierre

Un grand merci aux personnes qui nous ont partagé une part de leur intimité quatre mois durant.

► Pour plus d'informations,
cette étude publiée en 2016 est téléchargeable gratuitement sur notre site www.mrie.org



Troisième partie

Ressources, accès aux droits – Repérer les signaux d’alerte

C’est quoi être en situation de pauvreté ? Si un arsenal peut être déployé pour y répondre, bardé de chiffres et de définitions ultra-calibrées, on peut aussi retravailler les données silencieuses et rechercher les signaux faibles. C’est ce travail de repérage sur le terrain et par le terrain qui est au cœur de cette troisième partie.

Une première enquête sur le reste pour vivre avait été conduite en 2014-2015, elle a été affinée et reconduite à plus grande échelle pour rendre plus éclairant encore cet outil d’observation ancré au plus près des territoires.

Puis ce sont deux types de ressources qui sont questionnés plus en détails et depuis des pratiques qui font un pas de côté. En apparence, ces ressources n’ont rien à voir : l’accès à l’alimentation et l’accès au numérique. Pourtant, entre ce qui est perçu comme vital et ce qui est envisagé comme du superflu, les cartes se brouillent. Accéder à une alimentation de qualité, accéder aux usages numériques pour faire face à la dématérialisation des démarches administratives sont loin d’être des évidences en situation de pauvreté. Par contre, ce sont des nécessités, d’où le besoin d’une relecture de la pyramide de Maslow.

Enfin, toujours en quête de signaux faibles, le travail sur les indicateurs d’alerte, conduit avec la participation par questionnaire de plus de 400 professionnels, permet de disposer de nouvelles données pour préciser, voire anticiper les situations de pauvreté, précarité.

Quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ?

Enquête régionale menée auprès des publics qui sollicitent une aide facultative de CCAS

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont présents sur une très grande majorité de communes. De par leur fonctionnement avec la Mairie, institution identifiée par tous, ils sont en contact direct et facilité avec les habitants. Missionnés pour répondre aux besoins des habitants connaissant une situation de fragilité (de par leur vieillissement, leur handicap, des difficultés financières, etc.), ils font donc office de "veilleurs sociaux". Leurs observations et repérages sont précieux, car ancrés dans les réalités de territoires.

Face à la richesse d'une enquête précédente¹⁴⁵ et l'intérêt partagé par les CCAS et les Unions Départementales de CCAS, la MRIE et l'Union Départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole ont choisi de relancer une deuxième édition d'enquête sur le reste pour vivre des habitants qui sollicitent une aide facultative de CCAS. Cette réédition de l'enquête s'est faite avec l'appui de 5 autres Unions Départementales, à savoir celles de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Puis ce sont 111 CCAS qui ont accepté d'y contribuer (cf. carte p.122). Les objectifs de ce travail sont divers, retenons ici l'enjeu d'améliorer la connaissance des populations aidées, leurs profils, situations financières et besoins.

▶ Les **aides facultatives** constituent une compétence obligatoire des CCAS. Il s'agit d'aides extra légales qui dépendent et sont prévues par délibération au conseil d'administration du CCAS. Elles viennent en supplément des initiatives publiques ou privées défaillantes et s'adressent aux habitants du territoire communal. Elles peuvent prendre diverses formes : prise en charge totale ou partielle d'une facture (loyer, fluide, cantine, essence, frais d'obsèques, frais de santé, assurance, etc.), bon dans un supermarché, appui au financement des vacances, aide financière non ciblée, colis alimentaire, accès à une douche, etc.

 P17
 P26
 P56
 P64
 P68
 P88
 P93
 P95
 P113
P120
 P144
 P148
 P190
 P265
 P289
 P318

Cet article présente une première lecture des résultats fraîchement travaillés. Il ne sera ici question que des principaux résultats régionaux (au sens de l'ancienne région Rhône-Alpes).

Des résultats approfondis, notamment à l'échelle des territoires investis, seront présentés dans une publication conjointe UDCCAS69-MRIE qui paraîtra en fin d'année 2016. Outre les principaux résultats chiffrés, cet article tire certaines analyses des échanges opérés avec les CCAS mobilisés (notamment lors des premières restitutions organisées fin juin début juillet¹⁴⁶).

Quelques mots à présent sur la matière qui vous est présentée ici. L'enquête « reste pour vivre » correspond à un questionnaire adressé à l'ensemble des personnes ayant formulé une demande d'aide facultative dans l'un ou l'autre des 111 CCAS mobilisés, au cours de deux mois d'étude. Les CCAS ont été choisis en fonction de critères prédéfinis, dans un souci de représentativité territoriale. Les personnes ont été interrogées (directement ou indirectement via leur dossier) principalement sur les montants de leurs ressources et dépenses contraintes. Les résultats qui vous sont présentés ici sont basés sur le traitement de 863 questionnaires¹⁴⁷. La méthodologie employée dans ce travail fait l'objet d'un encadré dans les pages qui suivent. Revenons ici simplement sur la notion de reste pour vivre qu'il est essentiel de comprendre pour lire la suite de cet article.

¹⁴⁵ MRIE-UDCCAS69, 2015, « Le reste pour vivre des usagers des Centres Communaux d'Action Sociale. Enquête et analyse du budget de 3 359 ménages », 10 p.

¹⁴⁶ Ces restitutions ont eu lieu : à Seyssins pour l'Isère et la Savoie, à la Voulte-sur-Rhône pour les CCAS de l'Ardèche et de la Drôme, à Givors pour le Rhône et la Loire et à Annecy pour l'Ain et la Haute-Savoie. N'étaient conviés que les CCAS (et UDCCAS) ayant participé à l'enquête.

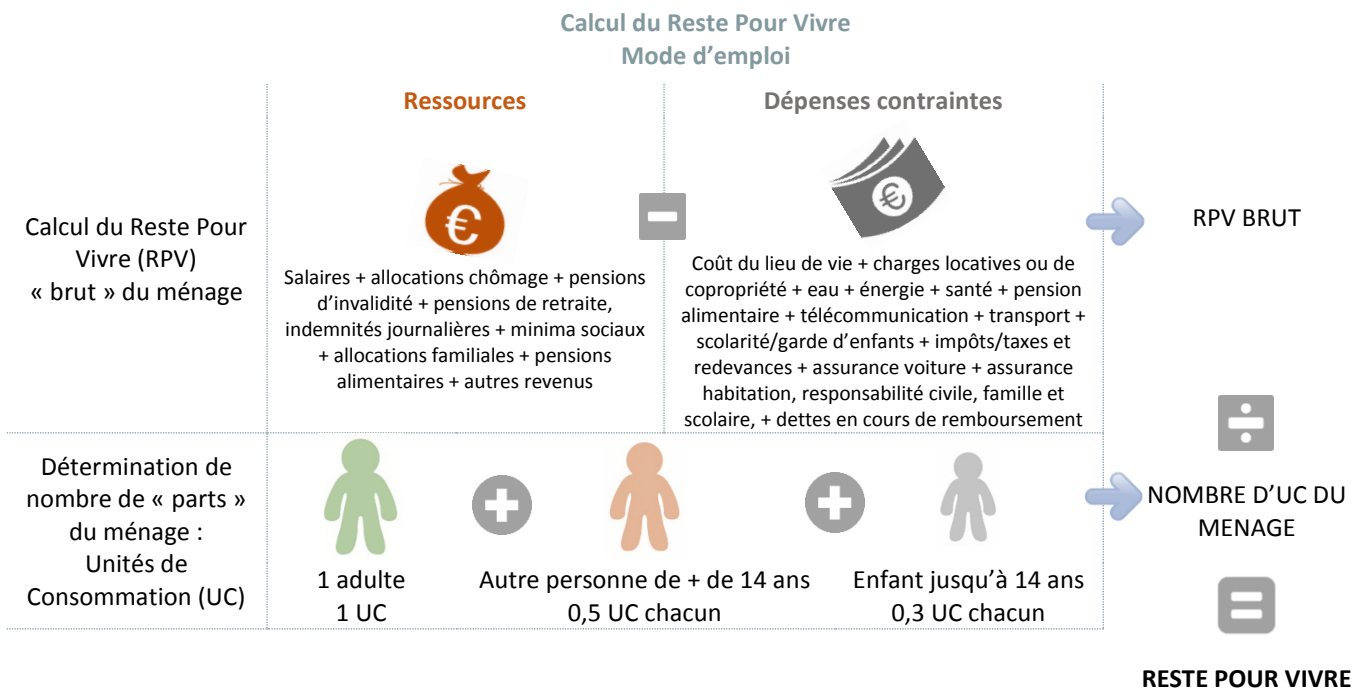
¹⁴⁷ 931 questionnaires ont été retournés mais après redressement (suppression de certains questionnaires qui faisaient « doublon » au regard de l'échantillonnage mis en place), 863 questionnaires ont été conservés pour l'analyse régionale.

Le reste pour vivre comme outil d'observation

Le reste pour vivre est un indicateur calculé en fonction des revenus et dépenses contraintes d'un ménage donné. Les dépenses contraintes correspondent à tout ce qui fait généralement l'objet d'un prélèvement et ne peut pas être contourné. Inversement, les dépenses non contraintes sont celles sur lesquelles des économies peuvent être réalisées, voire les postes de dépenses qui peuvent, en théorie, être supprimés ou fortement réduits (alimentation, vêtement, loisirs, meubles, etc.). Ainsi, le reste pour vivre rend compte de l'argent encore disponible pour se nourrir, se vêtir, se distraire, se meubler, etc. Des postes qui, s'ils ne sont pas contraints par des factures, n'en restent pas moins essentiels à la survie !

S'il peut servir aux travailleurs sociaux à aiguiller les ménages dans la gestion de leur budget, cet indicateur est fréquemment utilisé par les CCAS pour instruire les demandes d'aide facultative. Il est utilisé plus ou moins strictement selon les situations et les territoires, et n'est pas nécessairement le seul élément pris en compte pour décider, mais son utilisation est fréquente par les CCAS. Il sert généralement à décider de l'octroi ou non d'une aide, et à définir l'importance de la prise en charge (montant de l'aide, financement ou prêt, prise en charge d'une facture totale ou partielle, etc.).

De par sa prise en compte de la configuration familiale, il a l'avantage de donner une valeur unique, comparable d'une situation à une autre. Son analyse est rapide : il se résume à un chiffre par ménage. « *C'est ce que l'on a trouvé de plus équitable parce qu'il y a le rapport ressources/charges* » confirme une professionnelle de Haute-Savoie. Ainsi, le reste pour vivre est un outil de décision comparable et synthétique. Par contre, inconvénient majeur : il peut faire référence à des modalités de calcul très différentes selon les CCAS. Certains postes de dépenses sont parfois inclus, d'autres fois exclus. Idem du côté des ressources. En outre, les CCAS y intègrent parfois d'autres variables d'ajustement : le statut d'hébergement des personnes, le territoire pris en compte voire même les dépenses budgétaires des CCAS au fil de l'année. Difficile donc de s'y retrouver. C'est exactement ce qui est reproché au reste pour vivre : « *le reste pour vivre, ça ne leur parle pas* » explique un professionnel ligérien en évoquant les élus. Or, cette difficile lisibilité de l'indicateur complique les prises de décisions. Elle brouille la lecture des situations. Cet article propose précisément d'utiliser cet indicateur comme outil d'observation, avec une définition unifiée. Avant de rentrer dans le cœur de l'étude, nous proposons ci-dessous un schéma explicatif et détaillé du mode de calcul du reste pour vivre¹⁴⁸.



¹⁴⁸ Méthode de calcul inspirée de celle donnée par le Conseil National de Lutte contre les Exclusions (cf. encadré méthodologique).

Quelques mots sur la méthode utilisée pour mettre en place l'enquête « reste pour vivre » 2016

Cette enquête fait suite à une enquête similaire menée en 2013, mais dont la méthodologie a été largement revisitée. Ces aspects méthodologiques seront approfondis dans la publication finale de l'enquête. Voici les principales lignes de la méthode employée cette année.

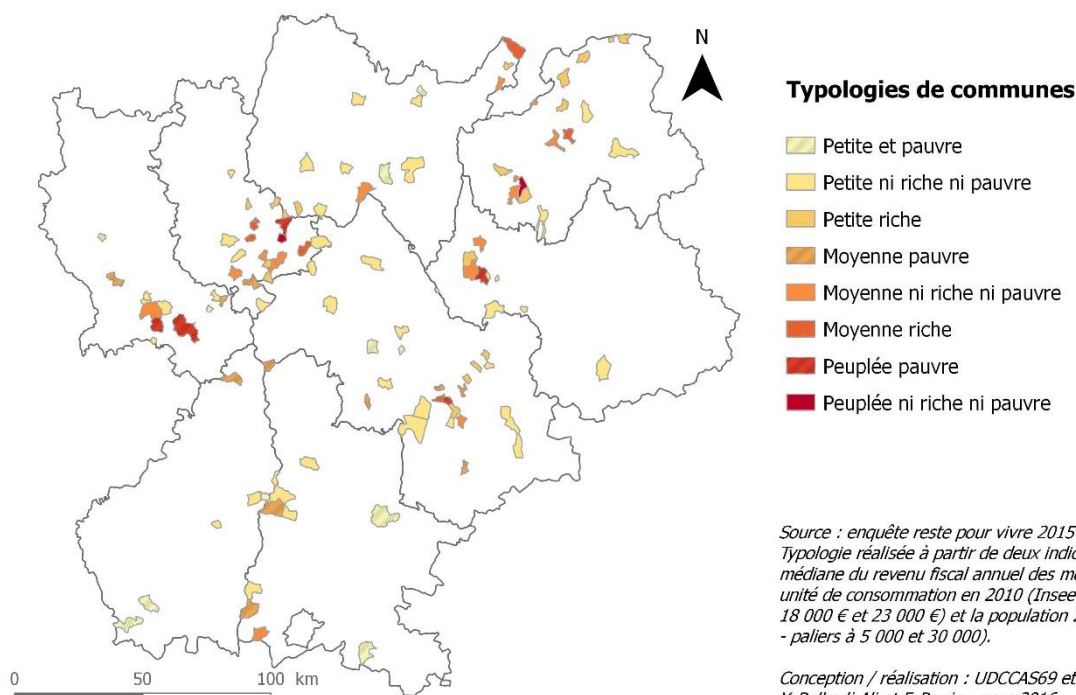
Qui sont les personnes ciblées par l'étude ?

Le public ciblé par cette enquête se compose de l'ensemble des personnes qui formulent une demande d'aide facultative auprès d'un CCAS de l'ancienne région Rhône-Alpes. Plus exactement, les personnes visées ont été définies comme telles : « *tout ménage qui formule une demande d'aide facultative au CCAS pendant la période d'étude : que la demande soit acceptée ou refusée, que le demandeur ait été orienté ou non, que le demandeur ait déjà formulé une demande dans votre CCAS par le passé ou non et quels que soient les revenus du demandeur. Sont concernées également les demandes d'aide facultative transmises par le Conseil Départemental au CCAS. Si le ménage formule une deuxième demande d'aide facultative sur la période d'étude, ne pas l'interroger une deuxième fois* ».

Comment les CCAS ont-ils été choisis ?

L'objectif étant de rendre compte au mieux de la réalité de tous les territoires (et de ce fait de tous les habitants sollicitant une aide facultative), nous avons travaillé un échantillonnage des CCAS à mobiliser. Essentiellement pour des raisons de praticité, l'échantillonnage a été opéré uniquement sur des CCAS de plus de 1 500 habitants et avec un objectif d'environ 100 CCAS mobilisés (pour 1 000 questionnaires attendus). Deux indicateurs ont été pris en compte : la taille de la commune et le niveau de richesse des habitants. Pour chacun de ces deux indicateurs, trois niveaux ont été définis : commune « petite », « moyenne » et « peuplée » d'une part, commune « pauvre », « ni riche ni pauvre » et « riche » d'autre part. Ainsi, en combinant les deux indicateurs, il existe 9 strates possibles. L'objectif alors était de ventiler le nombre de CCAS à mobiliser dans chacune de ces strates en respectant une double représentativité : régionale et départementale. La mise en place détaillée de cet échantillonnage sera présentée dans le rapport final de l'étude. Voici ci-dessous la carte représentative des 111 CCAS selon leur strate d'appartenance.

Implantation géographique des 111 CCAS participants à l'enquête reste pour vivre 2015-2016



Précisons que l'ensemble des CCAS visés pour respecter l'échantillonnage ont pu être mobilisés. Mieux encore : un redressement des résultats a dû être opéré car plusieurs CCAS ont souhaité participer à l'enquête en plus de ceux attendus.

Comment ces personnes ont-elles été interrogées ?

Ce questionnaire a été administré par des professionnels des CCAS (agent d'accueil, travailleur social, responsable du CCAS, etc.), des élus (notamment Adjoint aux affaires sociales) et occasionnellement par des professionnels du Conseil Départemental. Les enquêteurs ont pu saisir le questionnaire au moment de la rencontre avec la personne, ou le saisir ultérieurement à partir des éléments présents dans le dossier. Le questionnaire proposé était accessible en ligne et donc saisi en temps réel, de façon tout à fait anonyme (aucune information nominative ne figurait dans le questionnaire).

Deux périodes de passation ont été organisées : du 23 novembre 2015 au 29 janvier (une semaine supplémentaire pour compenser la période des fêtes) et du 4 janvier au 2 mars 2016. Cette double temporalité nous a permis d'échelonner la mobilisation des CCAS, tout en restant sur une période de trêve hivernale.

Sur quoi ont-ils été interrogés ?

L'objectif de cette étude étant de rendre compte du reste pour vivre du public des CCAS, nous nous sommes basés sur la définition adoptée par le Conseil National de Lutte contre les Exclusions (CNLE) dans son rapport de juin 2012 « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence » qui fait référence aujourd'hui. Les postes de ressources et dépenses questionnées sont présentés dans le schéma pp.128-129. Seule différence avec la définition du CNLE, les frais bancaires ne sont ici pas pris en compte (car trop rarement connus). En plus de ces éléments financiers, le questionnaire comportait quelques questions sur la situation socio-familiale du demandeur, son statut vis-à-vis du logement, sa ville de résidence ainsi que quelques questions facultatives sur ses choix budgétaires ainsi que les modalités de saisie du questionnaire.

En cas d'absence d'information pour un montant, comment le reste pour vivre a-t-il été calculé ?

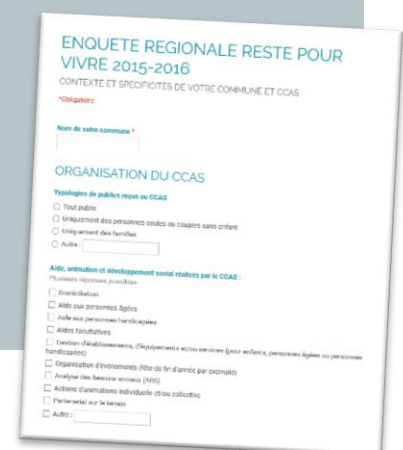
Les montants de ressources devaient nécessairement être connus. Concernant les montants de dépenses, il était possible de recourir à des valeurs de référence. Ces valeurs étaient alors attribuées en fonction de la configuration familiale du demandeur. D'où viennent ces valeurs ? Les valeurs de références ont pu être travaillées à partir des montants saisis par les répondants en 2013 et ce, sur chaque poste de dépense. Il s'agit donc de valeurs au plus proche de la réalité.

Comment cette enquête a-t-elle intégré les CCAS mobilisés ?

En partie du fait de la nécessité de mobiliser des CCAS divers et du caractère échantillonné de l'enquête, un important travail de mobilisation a été nécessaire. Pour ce faire, nous avons régulièrement échangé avec les CCAS ou Unions Départementales de CCAS et organisé des temps forts sur les territoires avec élus et professionnels, en amont et en aval de la passation des questionnaires. Ces temps d'échanges ont également permis une meilleure lecture des résultats.

Un questionnaire de clôture pour contextualiser les données

Toujours dans l'idée d'améliorer la compréhension des résultats, un questionnaire dit de « clôture » a été adressé à tous les CCAS ayant participé à l'enquête, qu'ils aient ou non saisi un questionnaire. Ce questionnaire nous a permis de mieux connaître l'activité des CCAS, globalement et plus particulièrement relative aux aides facultatives, leur territoire et de les questionner sur la passation de l'enquête. Ainsi, de ce questionnaire de clôture sont extraits quelques résultats spécifiques (dans ce cas, la source mentionne « enquête de clôture RPV 2016, MRE-UDCCAS69 »). À noter que ce questionnaire a été renseigné par 99 des 111 CCAS participants. ■



ENQUETE REGIONALE RESTE POUR VIVRE 2015-2016
 CONTEXTE ET SPECIFICITES DE VOTRE COMMUNE ET CCAS
*obligatoire
 Nom de votre commune : _____
ORGANISATION DU CCAS
Type(s) de publics reçus au CCAS :
 Tout public
 Uniquement des personnes seules ou couples sans enfant
 Uniquement des familles
 Autre : _____
Aides, intervention et développement social réalisés par le CCAS :
*Nombres indiqués précédents
 Familiales
 Aides aux personnes âgées
 Aides aux personnes handicapées
 Autres facultatives
 Services d'accompagnement, d'équipements sociaux services (pour enfants, personnes âgées ou personnes handicapées)
 Organisation d'environnements (Régie de fin d'année par exemple)
 Analyse des besoins sociaux (ABS)
 Actions d'accompagnement individualisé ou collectif
 Partenariat ou le terrain
 Autre : _____

1. Informations préalables sur les CCAS, les aides facultatives et le profil des ménages interrogés dans l'enquête

Dans cette première partie, nous proposons de revenir sur les actions des CCAS, et en particulier celles qui concernent les aides facultatives¹⁴⁹. Un dernier paragraphe présente le profil des ménages qui ont sollicité une aide facultative et ont été interrogés dans l'enquête.

Des CCAS face à des réalités de territoire plurielles

Ainsi, plus d'une centaine de CCAS ont été mobilisés dans ce travail. Il s'agit de CCAS de taille et structuration différentes, œuvrant sur des territoires aux réalités socio-économiques plurielles.

Par ailleurs, certains CCAS sont les seuls acteurs « sociaux » présents, physiquement, sur la commune. C'est le cas de 13 CCAS sur 99 interrogés dans le questionnaire de clôture (cf. partie méthodologie). D'autres CCAS interviennent sur des communes où de nombreux acteurs sociaux sont déjà présents. Dans ce cas, lors de nos échanges avec eux, les CCAS ont rendu compte d'une forte pratique de partenariats, parfois étroits, avec les associations locales, dans un souci de meilleur service rendu à la population. En somme, les acteurs s'organisent dans la complémentarité.

Ainsi, au-delà des orientations politiques communales, les CCAS ne sont pas face aux mêmes besoins, en intensité comme en nature d'ailleurs. Pour ne donner qu'une illustration de cette pluralité de besoins notons que les CCAS de communes rurales renvoient davantage de difficultés liées au vieillissement des habitants, à la précarité des agriculteurs, alors que les communes plus urbaines évoquent davantage de difficultés pour les populations sans domicile.

▶ **En plus du CCAS, les autres acteurs en charge des situations de précarité qui agissent sur la commune sont :**
(plusieurs réponses possibles)

- 47 % Maison du Département
- 27 % Secours Catholique
- 26 % Restaurants du Cœur
- 17 % Croix Rouge
- 17 % antenne CPAM
- 13 % antenne Caf
- 34 % autre(s) association(s)
- 14 % autre(s) acteur(s) institutionnel(s)
- 13 % aucun acteur présent
- 2 % non réponse

Source : enquête de clôture RPV 2016, MRIE-UDCCAS69

Les actions des CCAS

Les CCAS s'adressent, majoritairement, à tous profils de ménages¹⁵⁰. Rappelons toutefois que si le profil familial n'est que rarement contraignant, de nombreux CCAS ciblent leurs aides aux habitants bénéficiant d'une certaine antériorité sur la commune. Les dispositifs proposés par les CCAS rendent compte d'un large panel d'actions à disposition des habitants : organisation d'événements, domiciliation, actions d'animation, service d'aide à la mobilité, gestion d'établissements, épicerie sociale, etc. Bien qu'*a priori* considérés comme des dispositifs obligatoirement mis en place dans les CCAS, l'enquête de clôture révèle que seuls 77 % des CCAS réalisent de la domiciliation, et 46 % une analyse des besoins sociaux (sorte de diagnostic social de la commune permettant d'orienter l'action). Les aides facultatives, dispositif obligatoire également, sont pratiquées, certes plus ou moins fréquemment, par 96 des 99 CCAS.

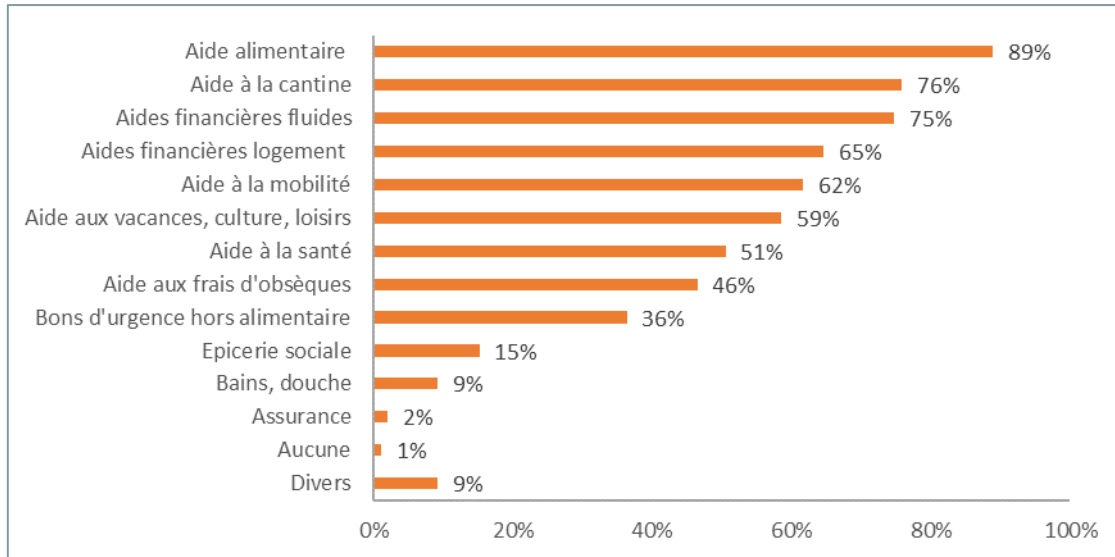
¹⁴⁹ Ces éléments ont été rédigés à partir des retours réalisés par les CCAS à travers le questionnaire de clôture, ainsi que les informations glanées lors de nos échanges avec eux.

¹⁵⁰ 91 % des CCAS ayant répondu à l'enquête de clôture disent s'adresser à tous profils de publics.

Des aides facultatives diverses, qui rendent compte d'une volonté de souplesse dans la réponse aux difficultés rencontrées par les habitants

En ce qui concerne plus particulièrement les aides facultatives, on retrouve une large palette de propositions en écho à la diversité des difficultés vécues par les habitants.

Interventions des CCAS en matière d'aide facultative
(plusieurs réponses possibles)



Source : enquête de clôture RPV 2016, MRIE-UDCCAS69

« Divers » : aide au logement d'urgence, aide au permis de conduire, point conseil budget, désinfection d'appartement, certificat médical pour la protection de l'enfance, timbres fiscaux, etc.

Cette diversité d'aides extra-légales rend compte d'une certaine souplesse dans la réponse donnée aux difficultés rencontrées par les habitants d'une commune. La souplesse de prise en charge des besoins des habitants est également visible à travers la forte part de CCAS n'ayant pas encore formalisé les critères d'octroi des aides facultatives dans un règlement intérieur. Le reste pour vivre est utilisé par certains comme critère d'octroi, avec des définitions diverses et nombreuses. Pour autant, « *le reste pour vivre est un outil d'aide à la décision auquel il faut pouvoir déroger* » expliquent des élus Ardéchois et Drômois, même si dans certains territoires la règle est appliquée à la lettre. En ce qui concerne la nature des aides facultatives, les aides alimentaires restent prépondérantes, ainsi que celles liées au logement qui semblent occuper une place de plus en plus importante dans les difficultés rencontrées par les ménages, preuve de l'intense fragilité financière dont souffrent les ménages.

A minima 4 600 demandes d'aide facultative exprimées, chaque mois, en Rhône-Alpes

D'après une première estimation effectuée sur la base de l'enquête, ce sont, a minima, 4 600 demandeurs d'aide facultative différents qui sollicitent, chaque mois, un CCAS de Rhône-Alpes¹⁵¹. Les CCAS sont donc un lieu de passage pour les habitants en fragilité. De plus, les CCAS mobilisés dans l'enquête font état de demandes en hausse ces dernières années : près de la moitié des CCAS ayant répondu à l'enquête de clôture constatent une augmentation des demandes d'aide facultative, contre 32 % une stabilisation et 14 % une diminution¹⁵². Cette augmentation de la masse des demandes apparaît alors même que les CCAS évoquent des critères d'octroi stables (pour 52 % des répondants au questionnaire de clôture) voire en élargissement (pour 36 %). Dans nos échanges avec eux, les CCAS sont revenus sur l'évolution des demandes d'aide facultative. Si les CCAS de l'Ardèche et de la Drôme s'accordent sur une augmentation des sollicitations, les CCAS de la Loire et certains d'Isère et du Rhône s'interrogent en voyant les demandes baisser. « *Soit les gens n'ont carrément plus d'espoir, soit on n'est plus identifié* » questionne un responsable de CCAS dans la Loire. Le développement de pratiques de non recours au CCAS est incriminé mais non objectivé (et difficilement objectivable).

¹⁵¹ Estimation réalisée à partir du nombre de questionnaires saisis pendant la passation et à partir des informations retournées par les CCAS dans le questionnaire de clôture. Cette estimation sera possiblement affinée dans la publication originale de cette enquête. Elle est calculée, a minima, hors CCAS de moins de 1 500 habitants, non pris en compte dans l'enquête.

¹⁵² Les 5 % restant correspondent à « ne sait pas ».

Des besoins croissants et pas toujours exprimés

Que les demandes soient en augmentation ou en baisse, les acteurs de tous les territoires s'accordent sur un fait : les besoins, exprimés et non exprimés, sont croissants. En ce qui concerne les besoins exprimés, les CCAS insistent sur deux modifications : un repli sur des demandes liées à la satisfaction de besoins essentiels et un élargissement des publics sollicitant les services des CCAS. À ce sujet, notons que 40 % des ménages enquêtés sollicitent une aide facultative auprès du CCAS pour la première fois, il s'agit en particulier de trois profils : les travailleurs pauvres, les seniors et les personnes séparées. Ces mêmes profils sont supposés non-recourants par les CCAS. Ainsi, il est possible que, voyant ces nouveaux publics demander une aide facultative, les professionnels mesurent la quantité de ceux dans des situations potentiellement similaires qui ne recourent pas encore. Parmi d'éventuels autres « non-recourants », les CCAS insistent, cette fois, sur leur absence de visibilité concernant les jeunes et les populations non résidentes sur la commune et pourtant en intense précarité.

En milieu rural, les acteurs alertent sur l'importance du non-recours : « *c'est surtout dans les petites communes, les gens n'osent pas, ils ont peur* » explique un élu Ardéchois. Pour contrer ces non-recours, les acteurs évoquent un travail de longue haleine, dans la relation avec la personne : « *c'est souvent un signalement et c'est moi qui téléphone doucement à la famille pour essayer de voir avec cette personne. Cette personne me dit "non, non, je ne veux pas d'aide, j'ai peur pour les voisins" et je lui dis "vous n'êtes pas la seule" et puis petit à petit on arrive à faire une relation et ils viennent, par exemple, à la banque alimentaire. Mais j'avoue que pour certaines personnes, c'est très difficile* » confie une élue Drômoise. En Ardèche, les acteurs expliquent que l'installation de Centres Intercommunaux d'Action Sociale semblent avoir changé la donne et favorisé le recours, parce que « *plus anonyme* », « *pas sur leur commune* » donc moins stigmatisant.

Des demandes qui proviennent prioritairement de femmes, de personnes en âge actif et seules

Premier élément sur le profil des personnes qui sollicitent une aide facultative : ce sont principalement les femmes qui déposent la demande. 59 % des demandes ont été déposées par des femmes et 4 % par le couple. Quant à leur âge, il oscille de façon à peu près équilibrée entre 25 et 65 ans. Par contre, comme l'ont souligné

les CCAS dans nos échanges avec eux, les jeunes (moins de 25 ans) sont peu nombreux à solliciter les aides facultatives. Ils sont pourtant particulièrement exposés à la pauvreté : « *la précarisation des plus jeunes est encore beaucoup plus forte et ceux-là n'ont droit à rien. [...] Il y a un taux de pauvreté très inquiétant pour ces jeunes. Ce sont théoriquement des citoyens mais qui ont moins de droits que les autres* » s'indigne une professionnelle Haut-Savoiarde. Si ces jeunes sont parfois présents dans d'autres structures (type Mission Locale), ce n'est pas le cas de tous. Le manque d'information est pointé du doigt pour ces derniers. D'ailleurs, quand ils trouvent la porte du CCAS, les jeunes sont davantage dans une demande d'orientation constatent des acteurs Ardéchois et Drômois.

Le recours semble également peu prononcé chez les aînés. Les personnes âgées semblent peu solliciter les CCAS et les services sociaux en général. « *Elles n'osent pas* », « *c'est trop stigmatisant* », supposent les acteurs rencontrés. Les difficultés de ces publics sont identifiées lorsqu'ils sont forcés de côtoyer les services sociaux : à travers la mise en place du portage de repas à domicile, d'une visite à domicile liée à une perte d'autonomie ou encore au moment du passage en maison de retraite. À Annecy, pour faire face à ce constat d'absence de demande des seniors, le CCAS a mis en place un groupe senior : « *un accueil dédié seniors mais pas orienté social* » précise sa responsable. Par ce biais, le CCAS d'Annecy repère les personnes âgées qui auraient besoin d'aide.

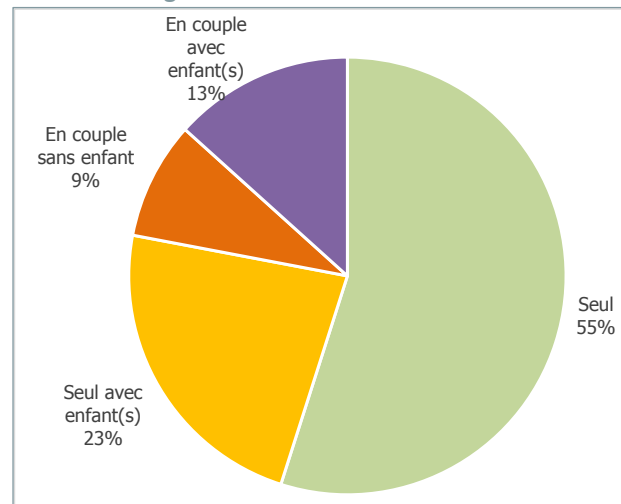
▶ La personne est âgée de :

- 3 %** moins de 25 ans
- 32 %** entre 25 et 39 ans
- 24 %** entre 40 et 49 ans
- 33 %** entre 50 et 65 ans
- 9 %** plus de 65 ans

Source : enquête RPV 2016, MRIE-UDCCAS69

Qu'en est-il de la configuration familiale des habitants qui sollicitent une aide facultative ? Ces habitants sont majoritairement des personnes sans conjoint (pour près de 80 % des enquêtés). Cette caractéristique est à analyser au regard de la complémentarité du CCAS avec le service social du Conseil Départemental. Dans de nombreux territoires, le Conseil Départemental oriente principalement son action auprès des familles. Les CCAS deviennent, de ce fait, davantage dédiés aux personnes seules. Cette spécialisation semble toutefois moins vraie sur certains territoires, en particulier Ardéchois et Drômois. Au sujet des personnes seules, les CCAS alertent sur la précarisation qu'engendrent les séparations pour les femmes comme pour les hommes. Le responsable de l'Union Départementale des CCAS de l'Ardèche témoigne : « nous on a des exemples d'hommes qui viennent, qui étaient en couple avec l'enfant. Séparation. La femme part avec l'enfant, le monsieur se retrouve seul avec la maison par exemple. On a eu plusieurs cas comme cela. Et il ne peut pas payer, il ne peut pas rembourser la maison, donc il l'a mise en vente, mais avant qu'elle soit vendue, il est en difficulté financière, il cumule des handicaps, il ne peut plus rien payer et donc on l'aide pour manger quoi ». Dans le Bugey (Ain), l'adjointe aux affaires sociales d'une commune identifie une « explosion » de demandes provenant de jeunes hommes de 30 à 40 ans, « sans repères », et évoque des dérives vers des situations de sans domicile.

Configuration familiale du demandeur



Source : enquête RPV 2016, MRIE-UDCCAS69

2. Le budget « type » des ménages interrogés

Les pages qui suivent présentent le budget « type » des ménages enquêtés, et ce, en quatre temps : ressources, dépenses, dettes puis reste pour vivre. Toutes les valeurs sont exprimées par mois et par unité de consommation. Dans les histogrammes présentés sur la marge des pages, vous pouvez lire, en face de chaque poste de ressources ou de dépense, le montant moyen du poste pour les ménages concernés.

Des ressources largement inférieures au seuil de pauvreté : 598 € par mois en moyenne

Ainsi, les ressources des ménages enquêtés ne dépassent pas 600 € par mois et par unité de consommation. Ce niveau de ressources est 400 € inférieur au seuil de pauvreté. Les CCAS sont donc en lien avec une population particulière pauvre.

Et pourtant, si un tiers des ménages interrogés perçoit un minimum social (principalement le RSA), retenons également que près d'un quart exerce une activité professionnelle. Lorsque le ménage perçoit un salaire, le montant du ou des salaires est en moyenne de 605 €, soit moins de 1100 € pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Les travailleurs pauvres sont bien identifiés par les CCAS qui précisent toutefois que ce public est encore hésitant à demander de l'aide : « il y a des personnes plus en difficultés que moi » cite un professionnel de l'Isère. En Haute-Savoie, les professionnels et élus rencontrés insistent sur l'importance du coût du logement et l'inadéquation entre revenus et coût du logement pour nombre de ménages : « la notion du travailleur qui ne gagne pas suffisamment pour assurer ses charges est très significative sur le département ». Sur tous les territoires, cette catégorie interpelle également parce que peu de dispositifs d'aide les concernent.

Quels types de ressources a perçu le foyer le mois dernier (hors aide au logement éventuelle) ? (plusieurs réponses possibles)

- 36 % minima social
- 23 % revenus du travail
- 17 % allocations familiales ou PAJE
- 17 % allocations chômage
- 16 % pensions de retraites
- 9 % pensions d'invalidité
- 6 % pensions alimentaires
- 5 % indemnités journalières
- 5 % autres ressources
- 11 % aucune ressource

Source : enquête RPV 2016, MRIE-UDCCAS69

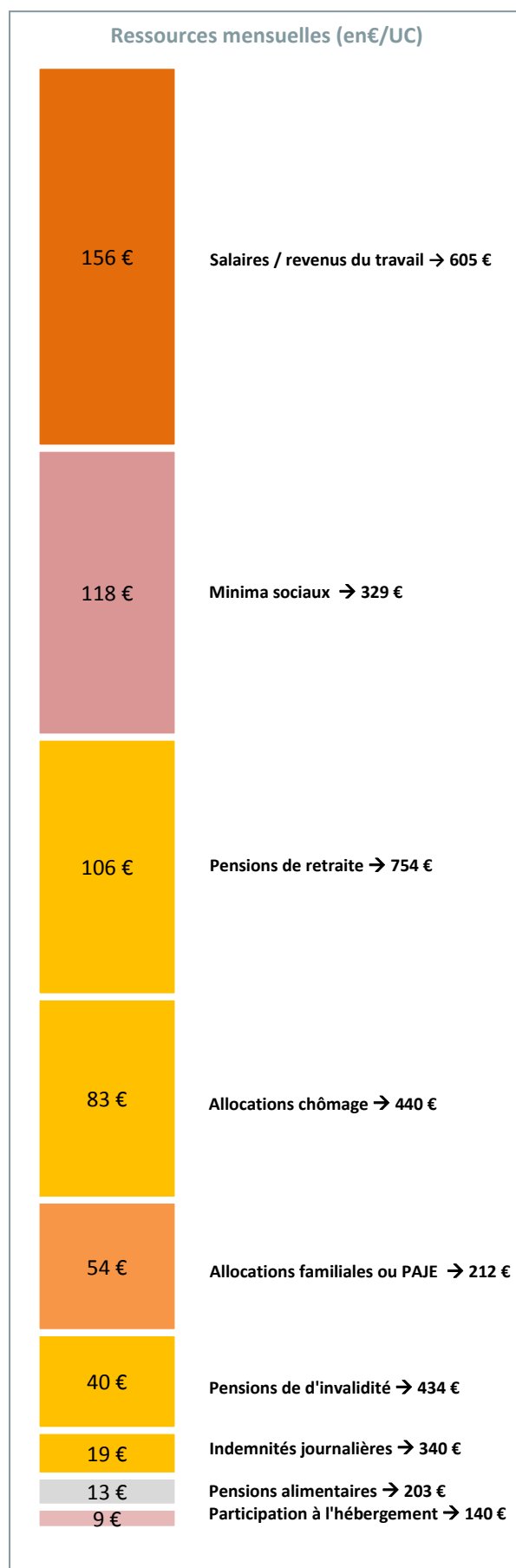


Minima sociaux
 P16
 P87
P127
 P169
 P174
 P190
 P310
 P383

Hors salaires et minima sociaux, près de 30 % des ménages perçoivent un revenu attestant d'une dégradation professionnelle : chômage, invalidité ou indemnités journalières. Or, les montants moyens de ces revenus sont faibles (au mieux 440 € pour les allocations chômage).

Comme cela a pu être mis en évidence dans le profil des publics, les familles (identifiables à travers les allocations familiales et la PAJE) et les retraités sont minoritaires. Les montants moyens de retraite de ces derniers apparaissent également faibles, puisque de l'ordre du minimum vieillesse.

Enfin, dernier point important concernant les ressources : plus d'un ménage sur dix ne dispose d'aucune ressource. Deux explications à cela : les retards administratifs dans l'instruction des dossiers et l'irrégularité administrative. Concernant le second sujet, rappelons que les actions des CCAS visent les résidents de leur commune, la nécessité d'une résidence prolongée est généralement requise. Ainsi, les personnes connaissant une situation d'irrégularité sur le territoire ne sont pas prises en compte, ni les personnes sans domicile fixe de passage sur la commune. Ce sont souvent les acteurs associatifs du territoire qui prennent le relais sur ces situations. Certains CCAS expliquent toutefois qu'ils accueillent, orientent et octroient parfois des aides facultatives à ces personnes qui rencontrent d'importantes difficultés et vivent dans des conditions de vie particulièrement dégradées. Lors d'une restitution départementale, les CCAS ont insisté sur la spécificité et la précarité du statut d'étranger malade : « *ces derniers ne sont pas en situation irrégulière, ils ont une autorisation temporaire de séjour pour raison de santé. Ils n'ont aucun droit et ne peuvent pas travailler, ils peuvent solliciter les CCAS mais une aide temporaire ne va pas pouvoir les aider. De plus, cette situation peut durer des mois, voire des années* ». L'absence de ressource peut également s'expliquer par des retards administratifs dans l'instruction des dossiers. Cet aspect a pu être mis en évidence cette année dans l'enquête. Plus de 70 % des ménages sans ressource expliquent qu'ils sont en attente d'instruction de dossier pour bénéficier du RSA ou d'allocations familiales, plus rarement d'une retraite, d'indemnités chômage ou journalières. À ces ménages s'ajoute la majorité des 16 ménages ayant précisé qu'ils bénéficiaient d'une ressource (minimum social, chômage, retraite, etc.) mais ayant indiqué un montant nul. Cette lenteur dans l'instruction des dossiers est repérée par les acteurs des CCAS en particulier depuis 1 ou 2 ans : « *les délais d'instruction pour l'ouverture de droits auprès des institutions (comme la CPAM, la CARSAT...) ont fait apparaître un public nouveau au CCAS* » remarquent les professionnels des CCAS de l'Isère et de la Savoie.



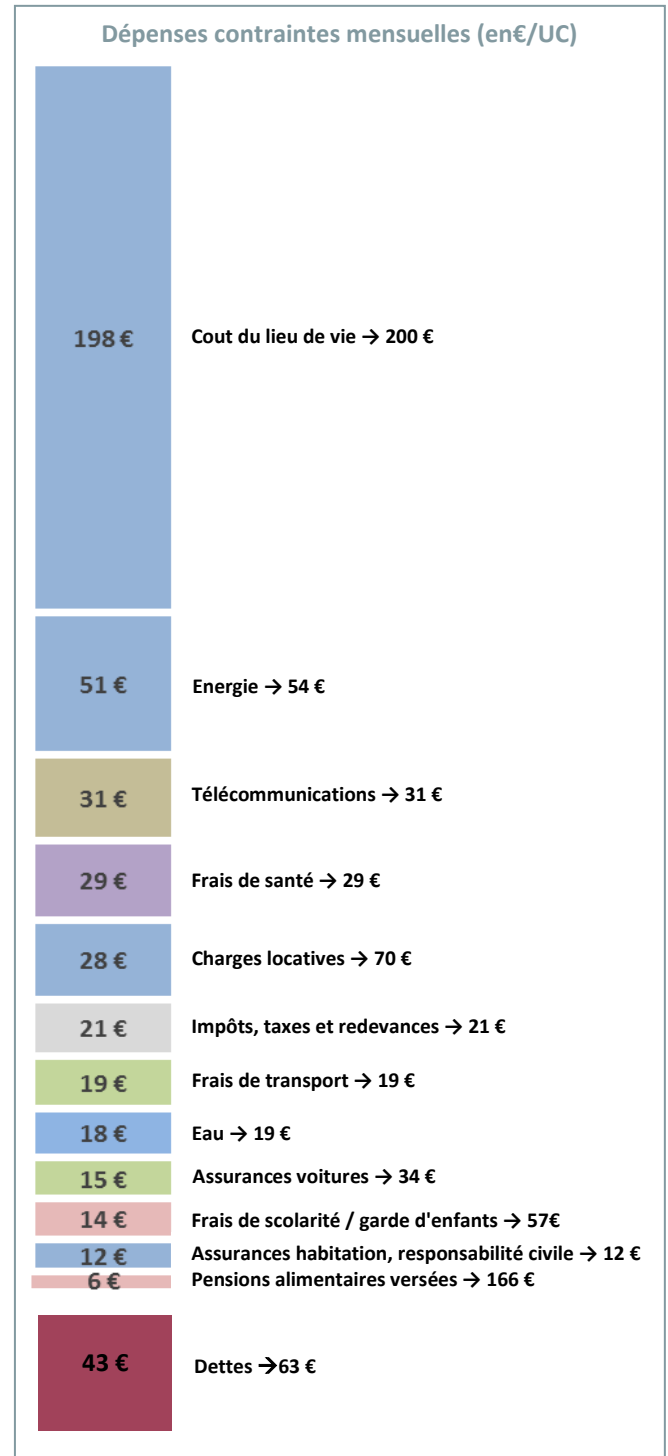
Des dépenses contraintes happées par le logement : 440 € en moyenne

Quel montant pour les dépenses contraintes ? L'addition rend tout de suite compte de la modicité du reste pour vivre. En moyenne donc, 440 € de dépenses contraintes mensuelles.

Si les types de dépenses contraintes sont nombreux, le poids du logement apparaît clairement dans l'histogramme (dépenses représentées en bleu). En effet, les dépenses de logement représentent près de 70 % des dépenses contraintes. Au cœur de ces dépenses, le coût du lieu de vie : loyer, participation à l'hébergement ou remboursement d'emprunt. Plus de 8 ménages sur 10 sont locataires (parc social prioritairement mais également privé), 6 % sont propriétaires de leur logement, 6 % hébergés par un tiers, 4 % dans une structure et 2 % sans toit. Quel que soit le statut de logement, le montant alloué au lieu de vie est, en moyenne, de 198 € par mois et par unité de consommation, soit 356 € pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Côté fluides (eau, énergie), les CCAS ont signalé un accroissement des demandes concernant le remboursement de ces factures. Après les aides alimentaires, celles relatives au logement apparaissent prioritairement dans les demandes prises en compte par l'enquête. Précisons également que les professionnels rencontrés ont fait part de leurs inquiétudes concernant la modification de la réglementation en matière d'aide au logement¹⁵³.

Les dépenses de télécommunication constituent un poste de dépense relativement important : 31 € par mois et par unité de consommation, soit 7 % des dépenses contraintes. Lors d'une restitution sur un territoire, les représentants des CCAS ont évoqué les difficultés concernant ce poste de dépense mal anticipé par les ménages : « un certain nombre de ménages font le choix de souscrire un forfait pas cher mais se retrouvent avec des dépassements de forfait colossaux » alertent des acteurs de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Viennent ensuite les frais de santé, les impôts puis les frais de transport qui semblent assez mal connus des ménages. En effet, seul 36 % des montants de frais de transport saisis correspondent à des données réelles, pour les autres, nous avons dû faire appel aux valeurs de référence (cf. partie méthodologie). Enfin, compte tenu de la faible représentation des familles dans les CCAS, les frais liés aux enfants apparaissent, globalement, réduits. Pour autant, pour ceux qu'ils concernent, les frais de garde et de scolarité représentent 57 € de dépenses par unité de consommation, soit 103 € pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans.



¹⁵³ Depuis juillet 2016, la composition de la famille, le montant du loyer et la zone géographique sont désormais étudiés pour déterminer le droit à une aide au logement. De nouveaux montants plafonds de loyer, tenant compte de la taille de la famille, sont fixés. Le montant de l'aide au logement diminue dans une première fourchette de loyers et est totalement supprimée au-delà d'un niveau de loyer. Pour plus d'informations, consulter le site de la Caf : www.caf.fr

P67
 P69
 P74
 P89
 P117
P130
 P135
 P137
 P187
 P192
 P197
 P198
 P204
 P207
 P259
 P353

Auxquelles s'ajoutent 43 € de dettes remboursées mensuellement

Les deux tiers des ménages interrogés sont endettés. Certaines dettes sont en cours de remboursement, d'autres non. Pour le calcul du reste pour vivre, nous ne nous intéressons qu'aux dettes qui font l'objet d'un remboursement actuellement, c'est-à-dire celles qui imputent aujourd'hui la trésorerie du ménage. Ces dernières représentent, tous ménages confondus, 43 € de dépenses contraintes mensuelles, et 63 € pour ceux qui sont concernés. Les autres dettes ne sont pas sans conséquences, bien au contraire, elles sont un risque latent, une difficulté supplémentaire à surmonter pour s'en sortir. Les dettes sont de tous ordres. Difficile d'établir une liste exhaustive tant la liste des créanciers est longue : un tiers des ménages endettés doivent de l'argent à la banque, 30 % à un opérateur d'énergie, 29 % à leur propriétaire ou leur agence immobilière, 24 % à un organisme de crédit à la consommation, 23 % à l'État, 11 % à la Caf, 6 % à un proche, 2 % à Pôle emploi et 23 % à d'autres personnes ou structures (assureur, école/cantine, hôpital/clinique, mutuelle, avocat/huissier, professionnel du soin, garage/concessionnaire, association, employeur, opérateur de téléphonie, etc.). Seul élément récurrent : le poids du logement qui apparaît encore une fois nettement dans les types de créanciers. Les acteurs des CCAS rencontrés expliquent que ces situations d'endettement voire de surendettement sont souvent mal appréhendées par les ménages et qu'elles constituent parfois un sujet tabou : « *parce qu'il y a aussi tout un tabou par rapport au surendettement, ne plus avoir de chèque...* ». La demande d'aide facultative est alors parfois l'occasion de soutenir le ménage dans la gestion du budget.

Est-ce que le foyer / le saisiisseur connaît le montant de ce poste de dépense ?

- 94 % pour le loyer
- 81 % pour l'assurance voiture
- 81 % pour l'énergie
- 78 % pour les frais de télécommunication
- 69 % pour l'assurance habitation
- 57 % pour l'aide au logement
- 53 % pour l'eau
- 52 % pour les frais de santé
- 50 % pour les impôts, taxes et redevances
- 50 % pour les frais liés à la scolarité/garde d'enfants
- 39 % pour les charges locatives
- 36 % pour les frais de transports

Source : enquête RPV 2016, MRIE-UDCCAS69

114 € de reste pour vivre

Le calcul est simple, après soustraction des dépenses contraintes et dettes remboursées chaque mois, il ne reste plus que 114 € par mois et par unité de consommation aux ménages pour vivre, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir, se meubler, se distraire, etc. Si l'on applique ce montant à notre famille composée d'un couple avec un enfant de moins de 14 ans, cela signifie que ces derniers disposent de 205 € par mois pour ces dépenses. Difficile de s'en sortir avec si peu. On comprend mieux la récurrence des situations d'endettement...

Notons par ailleurs qu'un tiers des ménages enquêtés disposent d'un reste pour vivre négatif. Qu'est-ce que cela signifie ? Que les dépenses contraintes de ces derniers sont supérieures aux ressources ; autrement dit que les ménages n'ont pas la capacité de payer toutes les factures à partir de leurs seules ressources.

Une enquête qui révèle des situations de fragilité intense

Comme la précédente enquête menée en 2013, cette étude rend compte de l'intensité de la précarité financière de personnes et familles en lien avec les CCAS, et ses conséquences sur leurs conditions de vie. Ces statistiques renvoient au stress permanent dans lequel doivent vivre ces personnes. En tant qu'acteur de proximité, les CCAS sont en première ligne pour entendre et agir auprès des ménages pauvres.

Ils nous alertent, par ailleurs, sur la chronicité des demandes. Les acteurs des CCAS évoquent des situations d'enkystement et font part de leur impuissance concernant nombre de situations : *« comment on gère ces situations quand les ressources sont insuffisantes, quelles perspectives par rapport à cela ? [...] Les plans d'aide proposés ne répondent plus à ces situations enkystées alors qu'il y a 10 ans cela pouvait encore fonctionner »* précisent les acteurs de l'Isère et de la Savoie. Ceux qui n'identifient pas d'augmentation du nombre de demandes d'aide facultative s'inquiètent de la situation de ces ménages qui ne recourent pas ou plus et vivent pourtant des fragilités importantes.



Dans les prochains mois, une analyse plus poussée des résultats de l'enquête « reste pour vivre » sera publiée. Elle développera, en particulier, l'approche territoriale.



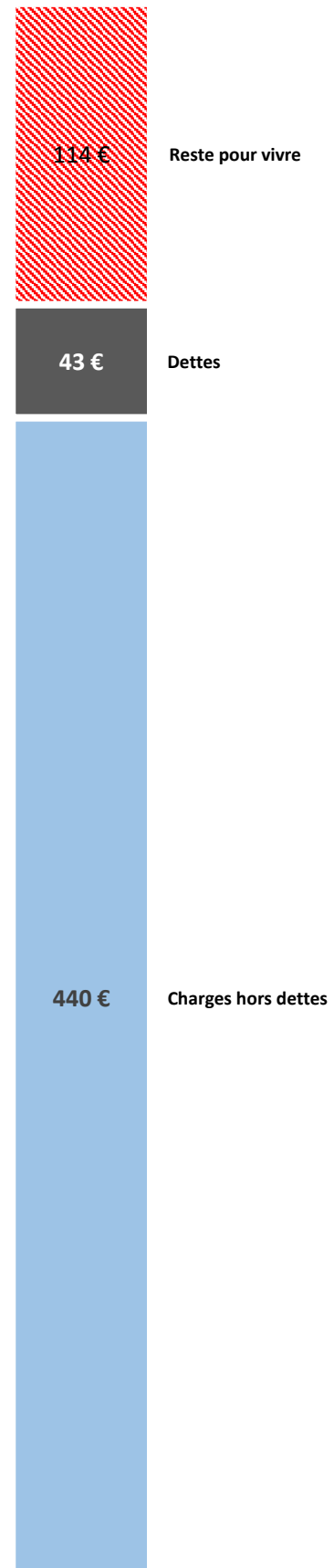
Coordination :

Flora Perrier, MRIE

Yosra Belhadj-Ali, UDCCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon

Merci aux Unions Départementales de CCAS de l'Ardèche, l'Isère, la Loire, la Savoie et la Haute-Loire, ainsi qu'aux 111 CCAS mobilisés dans ce travail.

Dépenses contraintes mensuelles (en€/UC)



Prévention des expulsions locatives et lutte contre la précarité énergétique - Deux thématiques travaillées par les partenaires lyonnais dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Lyon

Claire MANDRAND

À l'instar des autres grands centres urbains français, la ville de Lyon se caractérise par une forte proportion de logements de petite taille (39,3 % de T1/T2) occupés par des ménages locataires (64 % des lyonnais). Si l'on observe un bon taux de logements sociaux (presque 20 % du parc de logement au 1^{er} janvier 2014), on note aussi une pression croissante sur ce parc (4,6 demandes pour 1 logement attribué en 2014), des loyers élevés malgré une inflexion récente, et des facteurs pouvant, par endroit, favoriser la précarité énergétique : un pourcentage élevé de résidences anciennes, construites avant les réglementations thermiques, chauffées avec des systèmes électriques individuels, etc.

D'autres facteurs d'alerte interne au CCAS posaient question comme le taux élevé d'aides facultatives consacrées aux dépenses de logement (80 % en 2014) ou le faible taux de retour des lettres de mises à disposition envoyées en cas d'impayés de loyers par le CCAS pour proposer son soutien.

Dans le cadre de son analyse des besoins sociaux, le CCAS de la Ville de Lyon a donc choisi deux axes principaux de travail afin de mieux explorer la question du logement et de la précarité : la prévention des expulsions locatives et la lutte contre la précarité énergétique. Des réunions internes et avec des partenaires extérieurs, des analyses chiffrées ont permis d'affiner les constats sur ces deux thématiques et d'établir des préconisations.

La prévention des expulsions locatives

Les constats : en 2014, il y a eu 1 492 assignations en vue d'une expulsion sur Lyon, provenant à parts égales de bailleurs privés et sociaux. De très nombreux acteurs sont impliqués dans la prévention des expulsions : bailleurs sociaux et privés, CCAS, MDR (Maison du Rhône), service logement des mairies, Caf... mais ils ne partagent pas tous les mêmes informations et le cloisonnement de certaines actions conduit à une perte d'efficacité, voire à des doublons. Si des instances de concertation et de prévention existent, comme les commissions de prévention des impayés, elles ne sont pas déployées de façon uniforme sur le territoire lyonnais

Les préconisations : les changements introduits par la loi ALUR qui vont renforcer le rôle de la CCAPEX¹⁵⁴ et permettre un signalement généralisé dès le commandement de payer, doivent être accompagnés par :

- Une refonte des courriers de mise à disposition envoyés (plus simples, moins nombreux et présentant des contacts associatifs comme les permanences APPEL¹⁵⁵) ;
- La généralisation d'une prévention au niveau des impayés de loyers.

La précarité énergétique

Le CCAS a mis en place une politique volontariste de lutte contre la précarité énergétique par le biais de conventions avec des fournisseurs d'énergie, Edf (entre 2011 et 2015) et Engie (depuis 2015). L'objectif est d'aider les personnes en situation d'impayés en les accompagnant par l'ajustement du montant de la mensualisation à leur capacité réelle de participation.

Cet effort doit être poursuivi, renforcé et doit également se doubler d'un volet portant sur la rénovation des appartements énergivores qui n'a pas pu pour l'instant voir le jour.

Les préconisations :

- Accompagner les personnes en précarité énergétique en adaptant les messages institutionnels et en proposant d'autres types d'aides que la communication papier (information d'associations spécialisées, distribution de kits pour les économies d'énergie) ;
- Inciter les bailleurs sociaux à proposer des supports concrets d'actions collectives comme les appartements pédagogiques ;
- Travailler les articulations entre service social et service technique dans le cadre du rapprochement avec la Métropole. ■

Contact : **Claire Mandrand**, chargée de mission au CCAS de la Ville de Lyon
 claire.mandrand@mairie-lyon.fr



¹⁵⁴ Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

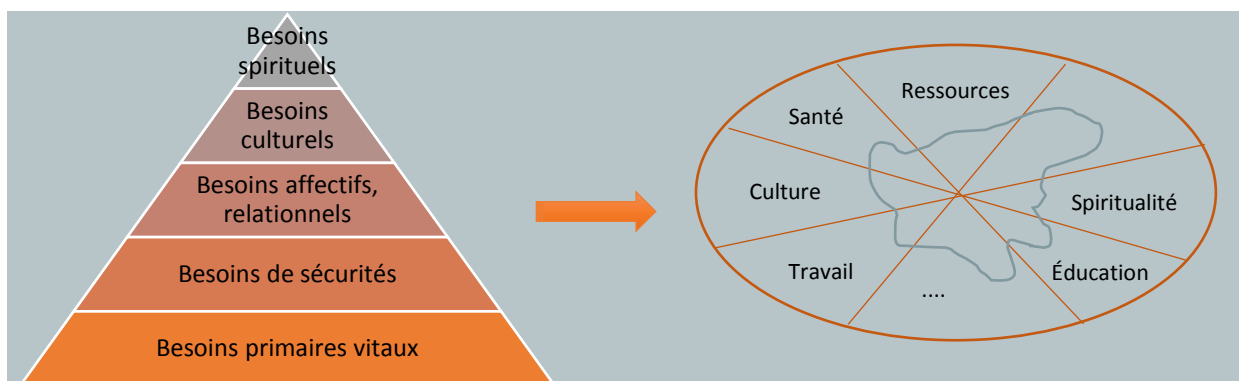
¹⁵⁵ Permanences de prévention des expulsions locatives.

Maslow : une pyramide inopérante

Extraits du livre *Quand un peuple parle*¹⁵⁶

Bruno TARDIEU

ATD Quart Monde, dans son combat contre la misère a dû renverser bien des pyramides ! Et en premier lieu celle de Maslow. Lors de la co-recherche qui a expérimenté et fondé le croisement des savoirs et des pratiques, de 1996 à 2001, (...) à un certain moment, des professionnels se réfèrent à la pyramide de Maslow. « *Qu'est-ce que c'est ?* », demandèrent les militants Quart Monde. Grande fut leur stupéfaction quand ils s'entendirent répondre : « *L'homme est ainsi fait que ses besoins peuvent être représentés par une pyramide : à la base les besoins primaires vitaux, au-dessus les besoins de sécurité, encore au-dessus les besoins affectifs et relationnels, encore au-dessus les besoins culturels, et tout en haut, à la fine pointe de la pyramide, les besoins spirituels. Si vous n'avez pas satisfait les besoins d'un niveau, vous ne pouvez pas songer à satisfaire les besoins du niveau supérieur. C'est ce qui est enseigné dans toutes les écoles de formation des professions sociales.* » C'était la première fois que les militants Quart Monde entendaient parler de cette théorie, si simple et si déterministe, de la complexité humaine, qui expliquait bien des comportements à leur endroit : selon cette pyramide, le plus important, c'était d'avoir à manger et un toit, tout le reste – les relations, la citoyenneté... – passait après. Ensemble et courageusement, le groupe composé de formateurs, de professionnels et de militants en situation de pauvreté déconstruisit cette pyramide pour reconstruire ensemble la « sphère des besoins », où tous sont considérés comme vitaux, chacun pouvant permettre de se mobiliser pour tous les autres.



« Il existe à la fois des besoins primaires, vitaux et des aspirations (reconnaissance, culture, beauté ...) qui font que quelqu'un est un être humain à part entière. [...] Il faut que ces aspirations soient prises en compte. Les besoins culturels ne suppriment pas les autres mais il faut être capable de prendre la personne dans sa globalité. Nous proposons de remplacer le dessin pyramidal par un cercle qui respecte la totalité de la personne, tout en permettant de lire ce qui se passe sur le plan du logement, de la santé, de la culture ... et de faire le point avec la personne elle-même. Ainsi une personne peut être relativement satisfaite du logement qu'elle occupe, mais préoccupée par son état de santé, la scolarité de ses enfants, ... » ■

Le croisement des pratiques, quand le quart monde et les professionnels se forment ensemble.
Éditions Quart Monde, 2002, p 145 à 147

Dans une interview, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, qui bataillait pour une loi d'orientation contre les exclusions fondée sur l'effectivité de tous les droits, avait insisté pour le droit à la culture. Lorsque la journaliste lui avait demandé : « *Mais ne pensez-vous pas que les droits à manger, à boire et à avoir un abri viennent quand même en priorité ?* », elle lui avait rétorqué : « *Manger, boire, un toit, c'est ce que je peux souhaiter à mon chien, mais un homme c'est autre chose.* »

¹⁵⁶ Bruno Tardieu, 2015, *Quand un peuple parle* – ATD Quart Monde, un combat radical contre la misère, Paris, La découverte.

Le fait de réduire le pauvre à ses besoins biologiques est vieux comme le monde et, aujourd'hui comme hier, certaines organisations contribuent à lui faire baisser la tête. (...) Pourtant, même s'ils ne peuvent pas le dire, ou alors si rarement, les gens qui se rendent dans les distributions alimentaires n'aiment pas y aller. Dans notre mensuel *Feuille de route*, nous avons publié un dossier sur ce sujet des distributions devenues des institutions. Une femme y expliquait qu'un jour elle avait reconnu la maîtresse de ses enfants distribuant les colis : « *Ce jour-là, j'aurais préféré passer sous un camion* », avait-elle dit. Les réactions à ce numéro furent parfois vives, beaucoup trouvaient choquant qu'on puisse critiquer la générosité.

Ces distributions organisées sont en effet fondées sur la générosité des gens. Mais ceux-ci sont trompés sur la nature de la misère et sur l'attente de ceux qui la vivent. Les relations établies dans ce cadre sont souvent rudes, sans possibilité de réciprocité et d'estime. La peur du fraudeur et les contrôles sont parfois pires que dans les administrations. Le *turn-over* des bénévoles est immense. Nous avons de nombreuses fois cherché à parler avec les responsables de ces mouvements et avons souvent entendu cet argument : « On réussit à la fois à supprimer le gâchis et à nourrir des gens. » C'est toujours rester dans la problématique et les dilemmes du nanti, culpabilisé à la fois de vivre dans l'excès et de voir des gens manquer. (...)

La charité de ma grand-mère, celle de toujours, est devenue, comme tant d'autres choses, une marchandise. Aujourd'hui, les listes de donateurs se louent, se vendent. (...) Le marché de la publicité caritative est devenu important. De plus en plus d'associations sont dirigées par des communicants qui n'ont présent à l'esprit que le donateur. Plus la campagne sera émouvante, mieux ce sera, même si au passage elle éreinte la dignité des bénéficiaires...

Le fait, pour les plus démunis, d'être sans cesse l'objet d'initiatives et de politiques qui les réduisent à leurs droits biologiques, qui ne considèrent pas leurs droits civils et politiques est profondément humiliant et démobilisateur. C'est contraire à l'« égale dignité des hommes », terme que Paul Bouchet, aujourd'hui président d'honneur d'ATD Quart Monde France, avait pu faire introduire dans la loi de 1998. Qui peut dire à l'avance ce qui permet à des personnes très pauvres de relever la tête ? L'obtention d'un logement enfin assez grand pour que les enfants puissent faire leurs devoirs ? Un bon repas de fête partagé le 31 décembre ? L'écoute d'un concert de musique classique ? Nul ne le sait. Je crois que si ATD Quart Monde a pu réveiller les gens très pauvres, c'est en partie à cause de sa détermination à mener des actions culturelles et intellectuelles de grande qualité, même au plus profond de la misère. Mais je remarque que cette action culturelle a aussi pour mérite de réveiller les autres citoyens, souvent désespérés par les distributions de nourriture comme politique de lutte contre la pauvreté, et qui découvrent alors une humanité commune avec les plus démunis.

Si le plus pauvre reste assigné à une place d'objet des politiques, des études, des contrôles, des charités, il ne peut pas grandir dans l'estime de ses concitoyens. Vivre ensemble, bien sûr, mais avec quel désir ? Pour quel bénéfice ? Pourquoi vouloir vivre avec des gens qui n'ont que des besoins ? Les citoyens se disent qu'il y a un prix à payer à vouloir rencontrer les plus démunis, car leur souffrance les atteindra. C'est certain. Mais rares sont les occasions où les citoyens peuvent entrevoir le possible bénéfice d'une vraie rencontre avec les plus démunis d'entre eux, une rencontre libre où ils peuvent se connaître dans leur singularité, percevoir le désir de vivre, d'aimer, de créer. Rares sont les occasions de vivre le monde en commun. ■

Contact : **Bruno Tardieu**, ancien délégué national ATD Quart Monde



P48
P83
P134
P140
P143
P151
P179
P182
P214
P263
P319
P360

Plaidoyer pour un droit à une alimentation de qualité pour tous

Joël MOULIN

Au moment où les écarts se creusent de plus en plus au sein de nos sociétés entre ceux qui sont bénéficiaires de la mondialisation et ceux qui en sont les exclus, au moment où rien de fondamental ne se retrouve (encore) vraiment remis en cause par nos gouvernants malgré la crise économique, financière, écologique, sociale, humaine, une partie de la « société civile » essaie de porter la voix des plus petits, des gens en fragilité dans divers domaines (logement, accueil des demandeurs d'asile, alimentation, santé...). Il ne s'agit pas de le faire pour combler les manques d'une manière uniquement humanitaire mais de pouvoir réfléchir sur les causes et sur les nécessaires transformations sociales et sociétales.

Il en est ainsi d'un véritable droit à une alimentation de qualité pour tous. C'est une réflexion qui est portée par le GESRA (Groupement des épiceries sociales solidaires en Auvergne - Rhône-Alpes) c'est-à-dire par les épiceries sociales et solidaire elles-mêmes. En effet le GESRA a été créé en 2004 à l'initiative de quelques épiceries sur le territoire de la Région qui désiraient échanger de manière informelle. Il est rapidement venu à l'idée de créer une entité structurée qui au fil du temps a vu se développer ses missions toujours au service des épiceries dans le respect de la diversité :

- Représentation politique du concept d'épicerie sociale et solidaire (plaidoyer) ;
- Animation du réseau (42 adhérentes) : rencontres, échanges, formation ;
- Soutien aux nouveaux projets et aux évolutions des modèles économiques ;
- Approvisionnement (en partenariat avec la plate-forme Revivre Rhône Alpes).

Il faut sans doute rappeler ici ce que sont les épiceries sociales ; des lieux de vente à prix réduits de produits à destination de publics en précarité selon le mode habituel des commerces et avec un accompagnement individuel et collectif le plus professionnalisé possible : donc 3 critères à retenir : vente à prix réduits, libre choix et accompagnement. On peut bien sûr y rajouter la notion de lien social. Celui-ci est aussi fortement caractérisé par la mixité de public des épiceries sociales et solidaires. Dans ce dernier cas les épiceries accueillent tous les publics souvent pour répondre à un besoin technique (quartier excentré, commune isolée, manque de commerces de proximité) mais surtout pour valoriser la rencontre et le lien social.

Si on réfléchit bien cette présence simultanée de divers publics dont l'origine sociologique est différente entraîne forcément une remise en cause du fonctionnement lui-même des épiceries sur l'approvisionnement et la diversité de celui-ci. En effet il est difficile d'opposer des approvisionnements différents pour des publics différents et cela ne peut que faire tendre vers le haut la nature de l'alimentation proposée. Pour donner un exemple pourquoi réserver ce que l'on obtient de la Banque alimentaire à des personnes en précarité et réserver des produits bio à une clientèle plus aisée ? D'où la recherche d'un véritable droit à une alimentation pour tous de qualité à des prix abordables.

L'aide alimentaire traditionnelle ne se pose pas ce genre de questions en voulant et c'est tout à son honneur répondre aux besoins d'urgence pour que tout le monde puisse manger à sa faim en l'absence de toute prise en compte valable des pouvoirs publics sur la question. Cette urgence entraîne de gros dysfonctionnements dans la proposition des produits aux bénéficiaires allant jusqu'à mettre en cause leur dignité malgré la volonté et la disponibilité des associations humanitaires. De plus on peut dire que ce fonctionnement est prisonnier des donneurs d'ordres que sont les grandes surfaces qui sont en fait le pivot de ce système. La loi sur le gaspillage alimentaire dotée de toutes les vertus ne fait en fait qu'accroître cet état de fait.

Le GESRA avec d'autres partenaires pense que tous les publics doivent avoir accès à des produits respectant leur dignité et leur santé. Il se positionne pour un véritable droit à une alimentation pour tous de qualité c'est-à-dire à une alimentation disponible, accessible, adéquate (adaptée à la personne, sa santé, sa culture) saine et équilibrée et si possible issue d'une agriculture et d'une production durables. On est dans le même registre que la revendication légitime de la souveraineté alimentaire des peuples au niveau de la planète :

« La souveraineté alimentaire découle du droit des peuples à définir leur propres politiques agricoles et alimentaires sans dumping vers les autres pays. Elle encourage, au niveau local, le maintien d'une agriculture de proximité destinée en priorité à alimenter les marchés locaux, régionaux et nationaux. Elle privilégie des techniques agricoles promouvant l'autonomie des paysans et un plus grand respect de l'environnement » (Réf CCFD- Terre Solidaire 2012)



Ou encore :

« *Le droit à l'alimentation est le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture* » (Ref Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation).

De la souveraineté à une production juste et équitable et de qualité face à un système basé sur une approche financière il n'y a qu'un pas que le GESRA propose de franchir. On est bien là au cœur de son projet associatif qui se veut porteur d'innovation sociale dans le champ de l'accès à l'alimentation de qualité pour tous en vue de transformation sociale dans le respect des valeurs de solidarité, d'ouverture, du « vivre ensemble » et de justice sociale.

Ce pas, il ne peut pas le franchir seul. D'une part d'autres groupements d'épicerie sociale et solidaire existent en France et certains rentrent dans la même démarche ; c'est pourquoi une structure nationale a été créée : l'UGESS, Union des groupements des épicerie sociale et solidaire dont la vocation principale est justement de mener le plaidoyer mais également de sensibiliser tous les groupements à cette question et aussi de les accompagner dans leur développement. D'autre part il ne faudrait pas qu'on reste entre soi et donc nous avons besoin de partenaires qui se trouvent de fait concernés ou qui pourraient être intéressés par la problématique. Nous avons besoin d'étoffer notre réflexion et de la partager avec d'autres : nous pouvons penser à la MRIE dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, à la solidarité internationale (CADR, CCFD-TS) dans le cadre d'une vision mondiale de la souveraineté alimentaire, aux associations environnementales (réseau GRAINE) dans le cadre du développement durable. La liste n'est pas exhaustive.

Ensemble il nous faudrait gagner la bataille de l'opinion publique. Certes des avancées ont eu lieu ces dernières années avec la mise en place des circuits courts, les AMAP, la vente directe des producteurs locaux mais lorsque ces dispositifs existent il est rare qu'ils intègrent des publics socialement défavorisés.

Certaines épicerie sous l'égide du GESRA ont passé une convention avec Biocoop pour proposer des produits bio en vrac (farine, riz, céréales, semoule, lentilles...) à des prix abordables. Par ailleurs des producteurs dans le Drôme, adhérents du CIVAM (Centre d'initiatives pour favoriser l'agriculture et le milieu rural) offrent aux épicerie sociale locale des produits de leur cru travaillés en toute convivialité au moment de la semence, de l'entretien ou de la récolte avec des bénéficiaires. Ce sont des exemples qui doivent nous inspirer pour aller de l'avant.

En conclusion nous réaffirmons très fortement notre volonté d'avancer sur ce point et appelons assez largement à une mutualisation de la réflexion. Nous nous proposons pour assurer une coordination et un suivi des réflexions sur ce sujet. Il s'agit à la fois de construire une argumentation et un plaidoyer solides pouvant s'appuyer sur des réalités de terrain que ce soit dans et avec les épicerie ou ailleurs. Nous devons initier et inciter une véritable volonté politique marquant les années et les générations à venir, pilier d'une véritable transformation sociale et sociétale plus large qu'une simple réponse à des besoins alimentaires. ■

Contact : **Joël Moulin**, Président du GESRA



VRAC - l'éthique de la coopération pour une consommation avec un supplément d'âme

En mars 2015, l'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) a reçu le prix de l'innovation sociale et le grand prix du concours « S'engager pour les quartiers » organisé par l'association FACE¹⁵⁷ et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Née en décembre 2013, l'idée de VRAC c'est de permettre aux gens de consommer de bons produits à un prix très bas en privilégiant les circuits courts et les produits locaux et/ou issus de l'agriculture écologique. Mais VRAC, c'est aussi faire en sorte que les gens se parlent, échangent. Puisque les séparations et distances physiques alimentent les compartimentations sociales, il s'agit alors de flouter les limites entre territoires, non pas pour les nier, mais pour faire en sorte qu'elles assurent les circulations, les échanges et que soient révélées, à terme, les contributions réciproques, et qu'aux collisions se substituent des frottements, voire des coopérations.



VRAC est un réseau d'achat, un groupement d'achat avec et pour les habitants. Le projet s'est d'abord concentré sur les produits alimentaires puis s'est étendu aux produits d'hygiène et d'entretien avant de s'ouvrir prochainement aux services.

Financé par des bailleurs (Est Métropole habitat, Alliade, Lyon Métropole Habitat et Grand Lyon Habitat), la Fondation Abbé Pierre, la fondation Daniel et Nina Carasso, la Métropole de Lyon mais aussi par des appels à projets, VRAC ambitionne de lutter contre les inégalités de consommation sur quatre axes :

- Économique : pouvoir acheter des produits biologiques et locaux à un coût correct (et relocaliser l'économie) ;
- Social : ouvrir de nouveaux lieux de socialisation, développer l'entraide et la solidarité ;
- Santé : participer de la lutte contre l'obésité et le diabète ;
- Environnemental : participer à son échelle au développement durable (les adhérents amènent emballages et bouteilles).

Concrètement, VRAC comment ça fonctionne ? Chaque mois, les adhérents peuvent effectuer une commande parmi les produits référencés soit par mail, soit en allant dans les permanences qui se tiennent dans les quartiers. Il n'y pas de demande de justificatif de ressources pas plus que d'obligation de commande chaque mois. Deux semaines après, une épicerie éphémère s'ouvre dans un centre social, dans un local d'immeuble mis à disposition par les bailleurs. Les adhérents viennent avec leurs contenants. Les produits en vrac sont alors conditionnés et chacun récupère sa commande. Le système compte aujourd'hui 950 adhérents dans huit quartiers de l'agglomération lyonnaise. ■

Prendre sa place pour donner de la place aux autres

C'est à bas bruits que débute le projet. On est en 2013. La consommation bio et locale est déjà bien implantée dans certaines villes ou plus exactement dans certains quartiers de certaines villes. Ce type de consommation est rattaché à un type de population. Mais ce n'est pas celle vivant en banlieue.

Pour mettre en place le projet, il faut déjà prendre sa place, se faire connaître puis peu à peu se faire reconnaître. En somme, il ne s'agit pas de débarquer « comme ça », en disant « je vends du bio ». Il faut faire avec les habitants. C'est une question de posture.

Alors, pendant plusieurs mois, va s'effectuer un travail de connaissance réciproque. C'est en passant du temps dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin que se crée peu à peu du lien dans les centres sociaux, dans les écoles :

¹⁵⁷ Fondation Agir Contre l'Exclusion.

« Il fallait tout construire, identifier les structures en place : centre social, collège, foyer protestant, maquisette... Il fallait aussi identifier les personnes ressources sur le quartier. Si on me parle d'untel, puis que j'entends son nom à nouveau, et encore et encore ça veut dire que je dois entrer en contact avec cette personne pour faire avancer les choses. Ensuite c'est aussi le bouche à oreille. Le but n'est pas de placarder des affiches pour prévenir qu'on est là, au contraire, c'est par le contact avec les gens. »

Multiplier les scènes de la rencontre permet aussi d'organiser des réunions de dégustation autour des produits qui pourraient être distribués. Il n'est pas possible de convaincre en brandissant uniquement des labels, du « petit producteur » ou du « local ». Il faut convaincre par le goût, par le prix. La dégustation est surtout discussion. C'est aussi cela prendre sa place, c'est entrer dans la controverse. C'est aussi savoir rester à sa place. Il n'y aura d'ailleurs jamais de fruits et légumes qui seront proposés dans le réseau. Ce serait se mettre en concurrence avec les marchés et commerçants du quartier. De manière plus pragmatique, ça ne fonctionnerait pas non plus : il faudrait les stocker convenablement, il faudrait les proposer à des prix au moins équivalents à ceux déjà achetés par les habitants.

Surtout, il faut être là physiquement, même plus de deux ans après le début du projet. Au départ, le fonctionnement de VRAC comptait s'appuyer sur l'usage d'internet et des commandes par mail. Mais si une grande partie des foyers sont équipés en connexion voire en matériel, ce n'est pas pour autant que les mères qui viennent à VRAC l'utilisent. Tout se passe plutôt par texto et lors des permanences physiques. L'usage du numérique ne va pas de soi, quand bien même le matériel puisse être possédé. Ceci laisse dubitatif quant à la numérisation grandissante des échanges avec les administrations auxquels sont soumis parfois plus que d'autres une grande partie des adhérents de l'association.

Un parti-pris : ne pas demander de justificatifs

Justement, VRAC n'a rien d'une administration et se tient à distance d'autres structures traitant des problématiques alimentaires. Ici, nul besoin de justificatif :

« Dans l'alimentaire, les justificatifs c'est un cheminement compliqué avec des grosses galères. Si on est dans l'ultra-caritatif, tu arrives la tête basse et tu repars la tête basse : c'est la honte qui domine. Devoir fournir un justificatif, c'est en permanence la peur d'être en défaut. »

Au cœur du projet, il y a le désir d'émanciper VRAC de celui qui le porte pour que ce soit les habitants qui s'en emparent. Ne pas demander de justificatif a affaire avec cette transmission du projet. VRAC a aussi en ligne de mire l'estime de soi et demander des preuves de son dénuement à autrui ne colle pas avec cette visée :

« Nous on veut sortir du « tout caritatif » pour ça, parce que c'est stigmatisant. On veut que ce soit ouvert à tout le monde [...] Et puis c'est insupportable de demander aux gens ce qu'ils gagnent, où ils habitent. Ça aurait pu être exigé par les financeurs mais très honnêtement, je ne l'aurais pas fait, je ne veux pas savoir. »

Les inspirations du projet ne se situent pas que du côté des AMAP¹⁵⁸ mais aussi d'autres initiatives qui les croisent, comme, par exemple le Zeybu Solidaire de Grenoble¹⁵⁹. Dans ces espaces, les personnes peuvent faire leurs courses, comme tout le monde.

C'est ce « comme tout le monde » qui motive VRAC, adossé à une éthique du produit consommé. Par exemple, les adhérents demandaient à ce que du thon puisse être mis sur la liste des produits disponibles. VRAC a cherché une production responsable au regard de la surpêche. Une étude de Greenpeace tombe à ce moment-là désignant un seul distributeur correct en France. Mais les prix pratiqués étaient trop élevés pour les habitants. Chacun a admis qu'il fallait renoncer. Dans cette situation, c'est l'éthique écologique qui a primé au départ, mais parfois c'est la réalité économique qui l'emporte. Quand il était question de trouver de la semoule biologique, le produit ciblé était trois fois plus cher que celui que les habitants consommaient déjà. Modifier cette consommation aurait été un non-sens économique pour des budgets déjà serrés.

Une consommation plus éthique est un idéal vers lequel les adhérents tendent, ce n'est pas un absolu dont la radicalité oblige à tout acheter bio. Les adhérents, ou plus exactement les adhérentes, recherchent un équilibre. Ce sont le plus souvent des femmes, voire des mères. Le plus souvent aussi, elles ont à charge la gestion alimentaire de la famille dans des quartiers dépourvus d'une offre diversifiée en produits alimentaires. Dans

¹⁵⁸ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

¹⁵⁹ Voir la contribution sur le Zeybu solidaire – Un projet banalement révolutionnaire ! en p.141.

certaines quartiers il peut n'y avoir qu'un snack et une brasserie. Cette dernière est trop chère pour les habitants, le premier est d'une qualité médiocre mais peu cher. Du côté de l'approvisionnement, seul des supermarchés sont accessibles et quelques petits magasins de dépannage.

Les femmes, les mères, s'inquiètent de la prise de poids, des risques de diabète qui pèsent sur leurs enfants. Elles se culpabilisent aussi. Elles regardent pourtant ce qu'elles consomment et se lassent de « *passer 3 heures au supermarché pour regarder la composition des aliments* ». Le plus ironique, c'est qu'elles ont une sacrée expertise en matière de produits et savent bien souvent ce qu'elles sont obligées de consommer et de faire consommer à leurs enfants. Alors, en parallèle d'initiatives publiques ou institutionnelles qui n'attirent pas toujours foule, VRAC offre un nouvel espace, sur un modèle plus horizontal, plus maîtrisé par les habitants, pour travailler autour de l'alimentation et chercher des solutions visant au juste équilibre entre ce que l'on veut et ce que l'on peut.

Cette omniprésence du féminin et son versant « *l'invisibilité incompréhensible* » des hommes questionne sur le comment faire en sorte pour que les hommes investissent aussi ce lieu de partage. Ce qui a trait à la sphère domestique, en l'occurrence l'alimentaire, est très souvent pris en charge par les femmes, ici comme dans tous les milieux sociaux. Les femmes qui se rendent à VRAC constatent la situation, la commentant d'un « *c'est comme ça* ». Cela revêt aussi des avantages, comme la possibilité pour les femmes d'avoir un espace sans intervention masculine.



Crédit photo : VRAC

Des coopérations multiples

Le projet, c'est aussi la mise en abyme d'un ensemble de coopérations habituellement masquées, empêchées et/ou impensées. La première, la moins évidente, c'est celle qui relie les zones rurales et les quartiers politiques de la ville. Elle est d'abord mise à jour par le porteur du projet lui-même. Il ne connaissait rien aux quartiers politique de la ville. Simultanément, il n'a jamais ressenti un fossé entre lui et les habitants. C'est parce qu'il a grandi dans la campagne du Nord Pas de Calais au sein d'une famille ouvrière. La mise à distance des lieux culturels et de consommation, le peu de ressources économiques, le manque de mobilité, le peu de reconnaissance sociale et médiatique en dehors des clichés, ça lui parle. Ça parle aussi aux habitants des quartiers politique de la ville.

C'est d'autres campagnes, parfois dans d'autres pays, que viennent de nombreuses adhérentes au réseau. Une fois dans les quartiers politique de la ville, les produits connus dans l'enfance deviennent hors de portée. Pourtant, il en reste la connaissance et le goût des choses. C'est cette connaissance qui autorise parfois des discussions très pointues quant au mode de production d'un miel, d'une huile d'olive.

Cette volonté de savoir, de reprendre la maîtrise en réinjectant ce qui est déjà en soi, se poursuit, se peaufine dans un second type de coopération ; celui qui met en lien direct les habitants et les producteurs. Au-delà de la coopération initiale qui lie producteur et consommateur engagés dans un souci partagé du produit, le projet organise des rencontres avec les producteurs, que ce soit un meunier ou encore un fromager.

Puis il y a les coopérations qui naissent au sein de chaque quartier. Elles sont de diverses natures. Il y a celle entre adhérents et quand on s'y penche de plus près, celle entre adhérents qui auraient pu ne jamais se croiser. Car le projet est ouvert à tous. Nul besoin de vivre dans le quartier, nul besoin d'avoir besoin d'une quelconque aide alimentaire pour venir. Alors ça se mixe, un peu, « *il y a aussi des riches qui viennent au lieu d'aller au magasin bio et ça aussi c'est important, parce qu'ils viennent dans des quartiers où ils n'auraient jamais mis les pieds sinon...* » Puis il y a des coopérations qui prennent l'apparence de mises au défi. C'est, par exemple, le concours de cuisine organisé dernièrement.

L'idée est partie d'une succession de plaisanteries autour de rivalités entre cuisines d'origines. Le porteur de projet a pris les fanfaronnades au mot et a organisé Éclats de Noirettes¹⁶⁰ avec le bailleur Est Métropole Habitat et l'association Anciela. Pour ce Top chef des Noirettes, deux chefs cuistots sont venus participer au jury dont l'un découvert dans ce type d'émissions de télé. Ce chef a invité l'une des participantes à venir dans les cuisines de son restaurant rajoutant à la fierté des habitants que des personnages publics viennent jusqu'à eux.

¹⁶⁰ Un reportage sur l'évènement est disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=HOqDCMjluhA>

Lors du concours, aucun journaliste, si ce n'est un local, n'a été invité. C'est là où les coopérations s'affaiblissent. Les médias sont redoutés dans le quartier pour l'image qu'ils en donnent habituellement, le plus souvent négative. C'est donc VRAC qui a assuré la prise d'images et a réalisé une vidéo pour garder une trace de cet événement. Il s'agit de donner une autre image du quartier, maîtrisée celle-ci mais aussi de valoriser les talents culinaires des mamans des quartiers. Aujourd'hui, il est aussi question d'élaborer un livre avec leurs recettes de cuisine. Pour ce faire, VRAC souhaite travailler en collaboration avec un nutritionniste afin d'équilibrer les plats, un cuisinier, un graphiste et un photographe mais aussi avec un écrivain (Alexis Jenni, Prix Goncourt 2011). Celui-ci va rencontrer et échanger avec les mamans pour écrire l'histoire du plat. Le plan d'éducation au développement durable de la Métropole de Lyon est intéressé pour co-porter le financement de ce projet, VRAC poursuit ses recherches de fonds avec l'espoir de voir cet ouvrage dans toutes les librairies dans une petite année.



Crédit photo : VRAC

Se dégager de l'identification pour assurer l'essaimage

Ce rapport à l'image qui est renvoyée des quartiers politique de la ville est sensible. La susceptibilité peut être à fleur de peau et apparaître dans des situations sans importance. Par exemple, lors d'une distribution, impossible de remettre la main sur trois kilos de chocolat. Ce simple constat a agacé. Il est fort probable que l'on ait mal pesé les commandes ou ce chocolat est peut-être resté au hangar. Cependant certaines adhérentes se sont senties visées, supposant qu'on les suspectait d'être des voleuses en rapport avec leurs origines et le quartier. Au final, il faudra une réunion de médiation pour apaiser les tensions.

L'anecdote laisse à voir que la présence, l'écoute, l'échange sont inhérents au projet. Or, cela demande du temps et cela engage au-delà du raisonnable. Peut-être que cela ampute même le projet de son impulsion initiale, à savoir transmettre la gestion du réseau aux adhérents dans chacun des quartiers. Rappelons que VRAC est principalement porté par un chargé de mission. Bien qu'il soit étayé par d'autres, il demeure le moteur du projet et doit tour à tour être auprès des habitants et en situation de publiciser la démarche.

C'est un des dilemmes du projet. Alors que la présence sur le terrain nourrit et régénère la réflexion, la pérennité et la diffusion du projet nécessite de le visibiliser¹⁶¹ dans des colloques, séminaires, présentations officielles et de le viabiliser en trouvant ainsi de nouveaux financeurs. Cette injonction contradictoire peut générer de l'incompréhension sur les terrains. Quand les adhérents voient le porteur de projet dans un reportage télé ou sur des sites internet, ils lui rappellent que sa place, selon eux, c'est aussi et surtout à leurs côtés. Il y a la méfiance à l'égard des médias certes, mais il y a aussi la difficile transmission du portage du projet par les adhérents. Pour limiter cet écueil, sur les nouveaux sites défrichés par VRAC¹⁶², le passage de relais aux adhérents est beaucoup plus rapide pour que l'appropriation se fasse naturellement et sans accroc.

Car VRAC travaille aujourd'hui à un essaimage national en accompagnant les bailleurs ou les structures désirant développer le concept sur leur territoire. Par exemple, l'expérimentation se déroule sur les territoires de l'Eurométropole de Strasbourg et sur la Métropole bordelaise. La demande est là, à tel point que VRAC n'est plus en mesure de répondre à d'autres sollicitations. Pour s'assurer que cette diffusion du projet ne dénature pas ses ambitions et exigences, la marque VRAC a été déposée puis une charte et une convention de partenariat ont été rédigées. ■

Contact : **Boris Tavernier**, chargé de mission VRAC, asso.vrac@gmail.com

La page Facebook du projet : <https://www.facebook.com/VRAC.asso/>

La présentation vidéo du projet : <https://www.youtube.com/watch?v=ohulhvntKRC>



¹⁶¹ Par exemple, VRAC a été invité dans le cadre de l'émission Périphérie de France Inter.

(http://media.radiofrance-podcast.net/podcast09/10040-03.04.2016-ITEMA_20952203-0.mp3) ou encore sur France 3 (<https://www.youtube.com/watch?v=7Gc0Ze1Skml&feature=youtu.be>).

¹⁶² Deux nouveaux sites ont été ouverts en 2016, cinq sont en attente de l'être à Bron, Caluire, Rillieux, Givors et Pierre Bénite.

Le Zeybu solidaire - Un projet banalement révolutionnaire !

Le zébu, c'est un animal, un symbole malgache de spiritualité, de richesse et de sobriété. Le Zeybu, c'est aussi l'acronyme de Zone EYBinoise Unitaire, né en réaction à la fermeture de la dernière épicerie du quartier nord de la ville d'Eybens, du fait de sa non-viabilité économique sous une forme « classique ».

Des habitants présents dans le Conseil de quartier Nord proposent alors de construire un projet alternatif pour continuer à faire vivre ce territoire urbain, économiquement et socialement. Ils créent les Amis du Zeybu en juillet 2009 avec 30 adhérents. Ils sont aujourd'hui plus de 380.

Le projet est d'ailleurs soutenu par la ville d'Eybens, Grenoble Alpes métropole, la région Rhône Alpes, et la fondation Orange. Le projet est également suivi par des chercheurs qui s'intéressent à la mise en pratique de solidarités de proximité autour de la création de monnaie locales, comme l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble. ■

L'objectif est de créer ou recréer du lien social au niveau du quartier à partir d'un projet accessible à tous en faisant « vivre le projet avec les habitants du quartier ». L'association veut développer l'accès à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement (comme les AMAP¹⁶³). Cet objectif s'appuie sur le Zeybu marché et le Zeybu solidaire.

Le Zeybu marché, au cœur de la turbine

Il y a donc tout d'abord le Zeybu marché qui apparaît en 2009. Tous les quinze jours, dans le quartier des Maisons-Neuves d'Eybens, un étrange manège se déroule... Une pulsation citoyenne ! Deux équipes de bénévoles se retrouvent pour préparer et distribuer les produits commandés aux producteurs et livrés par leurs soins.

Les produits ont été commandés *via* le logiciel Zeybus (un logiciel développé en interne) sur internet ou dans le local, notamment pour ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas commander en ligne. Les Zeybuliens organisent bénévolement la distribution. Aucun échange monétaire n'a lieu directement car les consommateurs créditent à l'avance leur compte. À l'alimentation en produits frais s'ajoutent aujourd'hui des commandes groupées en épicerie (la « zeybucerie »), le tout au prix du marché. La cotisation annuelle est de 5 € par adhérent, ou 10 € par famille. Les adhérents s'engagent en toute équité sur un nombre de participation aux distributions sachant qu'une participation à 3 ou 4 Zeybu Marché est préconisée.

Peu à peu, trop à l'étroit dans son local, le Zeybu Marché a investi l'espace public pour inventer le Zeybu Producteurs. En effet, les producteurs qui livrent le Zeybu peuvent, s'ils le souhaitent, s'installer devant le local dans l'allée piétonne, pour un petit marché ouvert à tout le quartier. En fin de marché, les producteurs font un nouveau don en nature, proportionnel à leurs ventes. Et bien sûr sans contrôle, c'est l'économie de la confiance ! Le Zeybu est un principe, il n'a pas envie de devenir un « machin » replié sur lui-même.



Crédit photo : Le Zeybu solidaire

¹⁶³ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

P28
P39
P49
P53
P62
P70
P142
P175
P184
P201
P207
P213
P216
P224
P225
P238
P244
P269
P278
P356
P362

Un principe redistributif : la boucle solidaire

En 2010, le projet se déploie plus encore : il développe un principe redistributif permettant aussi aux adhérents en difficultés économiques de pouvoir s'approvisionner au Zeybu marché. Cela grâce à une aide financière sans marqueur social, garantissant l'anonymat des bénéficiaires. C'est la boucle solidaire.

À chaque marché, les adhérents sont invités à acheter librement les dons solidaires fournis par les producteurs, en plus de leur commande. La vente de ces dons permet de créer la monnaie Zeybu Solidaire et de créditer, de manière anonyme, les comptes des adhérents relevant de l'aide alimentaire. Ainsi, l'accès à des produits de qualité est facilité pour ces bénéficiaires et ils peuvent exercer leur citoyenneté sans marqueur social. Cette action est menée en partenariat avec Eybens Accueil Urgence, association qui gère l'aide alimentaire sur la commune d'Eybens, qui informe, suit et crédite les comptes des bénéficiaires avec la monnaie Zeybu solidaire. Ainsi ceux-ci deviennent de véritables consommateurs comme les autres ; ils sont invités à devenir adhérents de l'association et à participer aux tâches bénévoles.

Cette boucle solidaire est possible, notamment, grâce au partenariat entre la ville d'Eybens, EAU (Eybens Accueil Urgence) et le Zeybu. La ville met à disposition gratuitement un local pour le Zeybu dans le cadre d'une convention intégrant le principe du Zeybu solidaire. La ville, le Zeybu et EAU répartissent équitablement la monnaie du Zeybu solidaire, en garantissant l'anonymat des bénéficiaires.

Le partenariat est un élément clef du fonctionnement du Zeybu solidaire. En effet, le Zeybu Solidaire repose sur une contribution mutualisée de tous les producteurs grâce aux dons en nature et de tous les adhérents susceptibles d'acheter ces produits en plus de leur commande. Cette solidarité des producteurs vis-à-vis d'une partie de leurs clients, loin d'être dissuasive, rajoute du sens à l'acte de vente, en permettant d'élargir l'assise sociale de ces consommateurs et d'atténuer la segmentation sociale engendrée par des modes de distribution distincts.

Ce ne sont donc pas seulement les consommateurs qui soutiennent les producteurs locaux, mais aussi les producteurs qui permettent de favoriser l'accès à des produits de qualité. Le produit de la vente de ces dons s'élève à environ 3000 euros chaque année, ce qui permet aussi de ne pas avoir de subvention de fonctionnement. Deux tiers de la monnaie Zeybu solidaire est distribuée aux bénéficiaires et un tiers est utilisée pour des actions d'éco-citoyenneté et manifestations festives destinées à tout le quartier avec un caractère de gratuité et ouvert à toute la population sans besoin d'adhésion. Le Zeybu ne repose que sur du bénévolat.

L'association met actuellement en place d'autres modes de réciprocité et de solidarité, pour favoriser les échanges non monétaires avec les Z'ateliers du « faire ensemble » : la farine de la solidarité est ainsi transformée ensemble en pain et cuite dans le Zeybu four du local.



► Un principe solidaire

- Solidarité des producteurs qui font un don en nature proportionnel aux commandes du Zeybu ;
- Solidarité des Zeybuliens qui font des achats, donnent de leur temps et achètent des dons solidaires ;
- Solidarité avec l'association EAU qui gère l'argent des dons pour le répartir aux bénéficiaires ;
- Solidarité des personnes en difficultés qui font l'effort de participer à un fonctionnement citoyen ;
- Solidarité vis-à-vis d'un quartier désertifié économiquement. ■

Des pistes pour démultiplier le Zeybu...

Comme précisé précédemment, dans le Zeybu, tout le monde est bénévole. C'est la force du projet, c'est aussi sa fragilité. Cela demande beaucoup d'investissement personnel de la part de chacun, y compris du conseil d'administration de l'association. En vis-à-vis, il est parfois difficile de fidéliser les adhérents qui viennent et repartent. La dynamique de mobilisation des bonnes volontés demande du temps...

Pour autant, quelques ingrédients pour créer un bon Zeybu Solidaire ont été identifiés : une bonne équipe (Esprit collectif à former), une structure territoriale et un local (ex : local de la Mairie mis à disposition gratuitement), une structure à autorité et reconnaissance légale (EAU) pour la redistribution, et des éléments techniques (logiciel de commande, gestion comptable). Le développement en interne et l'amélioration permanente du

logiciel Zeybus permettent de simplifier de plus en plus toute la partie organisationnelle, logistique et comptable, ce qui facilite le travail de l'équipe.

La définition maintenant aboutie du concept de boucle solidaire (avec les outils sites et informations numériques) permet de mieux renseigner les nouveaux adhérents. Ce sont les multiples récompenses nationales et internationales qui ont permis au Zeybu Solidaire d'accéder à une notoriété dans les milieux de l'ESS¹⁶⁴, de donner du rayonnement à l'action et à ses initiateurs de découvrir la spécificité et le caractère d'un projet banalement révolutionnaire.

► Un « petit » projet qui fait parler de lui...

Projet parti d'un quartier et porté par des citoyens, le Zeybu solidaire, principe unique de solidarité redistributive sans marqueur social, a fait l'objet d'importantes reconnaissances :

- Lauréat des premiers états généraux de l'économie sociale et solidaire en juin 2011 à Paris ;
- Lauréat du prix international REVES (Réseau Européen des Villes et régions de l'Économie Sociale) EXCELLENCE AWARD 2013, en juin 2013 à Bruxelles ;
- Sélection par l'AEIDL (Association Européenne pour l'Information sur le Développement Local) pour son colloque « Les 25 initiatives locales qui réinventent l'Europe », en février 2014 à Bruxelles. ■

Néanmoins, pour le Zeybu, c'est l'action sur le quartier qui reste le souci majeur ; c'est pourquoi il propose régulièrement des animations sur l'alimentation à destination des adultes (ateliers cuisine, Zeybu fournil, Zeybu soupe solidaire, Zeybu cuisine, Zeybu cueillette, Zeybu glaces...) avec des actions spécifiques en direction des enfants et des jeunes, pour en faire un « espace coopératif, mutualiste et solidaire ».

C'est dans ce sens qu'est pensé le projet de mutualisation d'un triporteur. Le premier triporteur a été acheté, il doit permettre l'utilisation mutualisée pour effectuer des déplacements avec deux enfants et/ou le transport de marchandises. L'idée est d'expérimenter la gestion collective d'un objet pour aller vers la notion de mise en commun et de partage.

Comme le précise Danièle Demoustier¹⁶⁵, l'expérience du Zeybu « devrait être amenée à se diffuser, non comme « modèle » directement reproductible car les spécificités (du quartier, de sa population, du leadership) ne sont sans doute pas transposables, mais comme « expérience pilote » permettant de sortir des cloisonnements dans la consommation (la qualité aux classes moyennes, la quantité aux pauvres), par des combinaisons nouvelles des solidarités publiques et privées, par la conjugaison de formes d'échange réciproque (service contre service) et de redistribution respectant la dignité des personnes, par l'imbrication entre échange monétaire et non monétaire. »

Un élément clé à la transposition de ce programme serait la création d'une plate-forme d'essaimage professionnelle. Cette structure financée par des politiques (localités, Régions), des universités ou des fondations/instituts serait un laboratoire pour l'essaimage du projet tout en tenant compte des aspirations locales, primordiales pour la réalisation de nouveaux Zeybus. ■

Contact : **Les amis du Zeybu**, lesamisduzeybu@gmail.com

Web : <http://www.lesamisduzeybu.fr/>



Crédit photo : Le Zeybu solidaire

L'émblème du Zeybu solidaire, issu de la création d'un puzzle géant de zébu par les enfants du quartier en juin 2009

¹⁶⁴ Économie Sociale Solidaire.

¹⁶⁵ Danièle Demoustier, « Analyse de l'association : Les Amis du Zeybu : proximité, réciprocité et solidarité », ESEAC – IEP Grenoble, Juin 2010.

Bénéfices et impasses de la dématérialisation auprès des plus précaires – L'exemple de la borne numérique

Yann RISCHETTE

Le 1^{er} janvier 2016, les démarches administratives liées à la prime d'activité dispensée par la Caf sont dématérialisées et l'accompagnement largement réduit¹⁶⁶ : uniquement sur rendez-vous avec des délais d'attente importants, les usagers sont plutôt reconduits vers les écrivains publics (dans les centres sociaux, certaines mairies) pour solliciter de l'aide dans leurs démarches.

Après la dématérialisation des courriers (convocations, avertissements, incidents) qui avait suscité en 2012 une controverse en raison du nombre surprenant de radiations enregistrées dans le même temps, Pôle Emploi étend ce processus à l'inscription des demandeurs d'emploi dans le dispositif¹⁶⁷.

Les différentes structures d'accompagnement (centres sociaux, CHRS¹⁶⁸, CCAS¹⁶⁹...) se voient attribuées une partie de l'accompagnement abandonné par les dispositifs mentionnés (Caf, Pôle Emploi), tout en étant elles-mêmes sollicitées pour participer au processus de dématérialisation.

De là ressort une tension entre l'importance cruciale de maintenir un lien humain sensible pour lutter contre l'esseulement et la présence croissante de dispositifs numériques au cœur de l'accompagnement.

Preuve d'un mouvement général en faveur de la numérisation des services, les accueils de jour et d'autres structures similaires sont incités à installer des bornes numériques pour faciliter l'accès au droit.

L'objet en question est muni d'un écran tactile, d'un scanner, d'un accès à internet et d'un port USB qui permet de stocker les données sur une clé que les personnes peuvent conserver avec elles, parallèlement au stockage en ligne. Il a pour fonction le stockage et la protection des documents administratifs des personnes sans-abri, qui sont censées effectuer, sans l'aide des travailleurs sociaux, les opérations que cet outil permet.

La borne numérique vise ainsi une réponse à une nécessité évidente : la présence d'un espace de stockage protégé des insécurités de la vie dans la rue, pour des documents essentiels dans l'accès aux droits (avec pour conséquence un gain de temps pour les travailleurs sociaux qui n'ont plus à effectuer de longues démarches pour la réédition des documents volés ou perdus). Mais, surtout, elle propose un service compatible avec deux pré requis importants, que le stockage matériel des documents ne permet pas : d'une part, elle est compatible avec la mobilité (libre ou contrainte) des personnes sans-abri, grâce à un accès en ligne aux documents mentionnés ; d'autre part, avec la voie de la dématérialisation sur laquelle se sont engagés les services publics.

Nous sommes allés recueillir les impressions des travailleurs sociaux et des usagers d'un d'accueil de jour, dans le 7^e arrondissement de Lyon, au sujet d'une borne de ce type qu'ils avaient acceptée dans leur structure.

Malgré les avantages, à première vue considérables, offerts par ce dispositif, la présence de la borne pose ici problème : elle n'est pas utilisée, son intérêt semble moindre au vu des besoins urgents des usagers du centre. Il s'agit donc d'essayer de comprendre les raisons de ce décalage.

1. Le numérique, espace de liberté et gain potentiel de productivité

Précisons d'emblée que le public rencontré a un rapport différencié aux technologies numériques, qui sont mobilisées selon des modalités propres à chacun. Roger, un usager de l'accueil de jour observé, fait ainsi état d'aptitudes importantes dans son utilisation du numérique :

« Quand j'ai besoin d'internet, je vais à la Bibliothèque Part-Dieu, au 3^e ou au 4^e étage je sais plus. En plus ils font des heures de formation gratuite. Après on peut prendre rendez-vous si on a besoin. Ici, c'est pas ouvert tout le temps et puis y'a trop de monde pour faire ça, on n'est pas à l'aise. » Roger, usager de la structure

Un problème d'intimité

Roger n'utilise pas la borne de la structure mais présente un rapport globalement positif au numérique. Il pointe cependant l'importance d'une sphère d'intimité pour se consacrer à cet usage et son absence dans le lieu d'accueil. En effet, celle-ci est placée contre un mur mais au milieu de la salle commune où le public s'installe. La

¹⁶⁶<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-charente-maritime/actualites/annee/2016/prime-d-activite-100-dematerialisee>

¹⁶⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031307595>

¹⁶⁸ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

¹⁶⁹ Centre communal d'action sociale.

pièce principale est le lieu de passage le plus important et la borne, munie d'un large écran tactile, laisserait voir à tous le contenu des documents manipulés. Pour Roger, « *il faudrait qu'elle soit dans un coin, pour être tranquille.* » La pertinence de son opinion est confirmée par la responsable du lieu :

« *Il faudrait un bureau de plus, ou suffisamment de place dans un bureau qui soit accessible au public du centre.* » Responsable de la structure

Une sphère d'intimité pour l'utilisation de la borne paraît donc nécessaire, or la prise en compte de ce type de critère suppose une connaissance des usagers :

« *Un bénévole a été missionné pour l'installation de la borne mais il ne voyait que le résultat technique, il n'avait pas de connaissance du public, ça a été un échec.* » Responsable de la structure

Un espace de liberté

Interrogé au sujet de son utilisation des outils numériques, Roger ne met pas l'accent sur leur utilité dans les démarches d'accès au droit mais sur la liberté de recherche offerte par internet :

« *Je fais des recherches, Wikipédia, les informations, tu sais. J'apprends beaucoup de choses. D'ailleurs je peux te faire ce mot croisé en 1min30.* » Roger, usager de la structure

Ce point révèle peut-être le potentiel le plus fort de la dématérialisation. D'une part, l'association qui propose cet outil met en avant le gain de productivité qu'il offre aux travailleurs sociaux : l'économie de temps d'accompagnement qu'autorise l'indépendance des usagers pour certaines démarches leur permet de se consacrer à d'autres tâches. Mais elle ouvre d'autre part aux usagers un espace de liberté. La dématérialisation permet aux personnes à l'aise avec l'outil numérique de sortir d'un face à face où ils occupent une position passive, où ils sont plus observés qu'observateurs. Le rapport au numérique permet, sous certaines conditions, d'inverser l'asymétrie de la relation pour rendre à l'utilisateur une position active. Cela peut fonctionner pour les démarches administratives ou pour la conservation de documents officiels. Mais on peut penser que l'outil numérique dépasse ce cadre pour ouvrir un espace radicalement plus vaste, affranchi de nombreuses contraintes imposées par la précarité. Les usages multiples qu'en fait Roger vont dans ce sens.

Cette vision un peu idéaliste est évidemment restreinte à certaines situations, privilégiées au sein d'une sphère dépourvue de privilèges. Les seules contraintes qui s'imposent à l'usage optimal des bornes numériques sous cet aspect sont d'ordre matériel : par exemple, où placer la borne pour offrir une sphère d'intimité à son utilisateur ? Outre les problèmes spatiaux que l'installation de la borne soulève, l'initiation des usagers pose également un problème temporel : combien de temps un travailleur social doit-il consacrer pour l'initiation des usagers au dispositif ? Si ce temps est trop long, alors l'objectif de productivité visé par la borne est manqué. L'association mentionnée mise donc sur une adaptation rapide des usagers et sur leur volonté d'utiliser l'outil numérique. Ces deux présupposés sont problématiques.

2. L'adaptation difficile au dispositif numérique

L'utilisation efficace d'un outil nouveau peut s'avérer problématique pour n'importe qui. La complexité supplémentaire des relations à soi, aux autres ou à l'institution, qui accompagne les situations de précarité, interroge la pertinence de l'introduction d'un tel outil dans le travail social.

Une productivité accrue ?

Les travailleurs sociaux rencontrés mettent l'accent sur la peur de l'erreur, voir l'anticipation de l'échec exprimée par les usagers :

« *Souvent les personnes nous demandent d'ouvrir le courrier à leur place. La situation fait que chaque nouvelle est anticipée comme une mauvaise nouvelle.* » Professionnelle de la structure

Cette situation prolonge l'accompagnement nécessaire pour que les personnes concernées puissent se saisir de l'outil numérique nouveau afin d'effectuer elles-mêmes certaines démarches. Une utilisation « autonome », sans accompagnement de la part d'un travailleur social, semble difficile à atteindre pour de nombreuses personnes :

« *Il faudrait quelqu'un à côté tout le temps pour les rassurer sur le fait qu'ils ne font pas d'erreurs.* » Assistante sociale de la structure

Lorsqu'on connaît les dangers d'une erreur administrative dans les démarches d'accès au droit (radiation, exigence de remboursement imprévue...), on peut affirmer que cette peur de l'erreur est aussi une méfiance rationnelle vis-à-vis de l'institution de l'assistance sociale.

Une structure d'accueil similaire à Marseille a fait l'expérience de la borne numérique dans le même temps ; elle s'est également soldée par un échec :

« À Marseille la borne n'est pas utilisée. Ça bouffe du temps, il faudrait quelqu'un en permanence. »
 Responsable de la structure

La réalisation des deux objectifs assignés à ce dispositif numérique (offrir les moyens d'un gain de productivité aux centres d'accueil et promouvoir l'autonomie des usagers) se heurte à la réalité vécue par les travailleurs sociaux : l'autonomie du public accueilli est souvent mise à mal et appelle un accompagnement particulier.

La promotion de l'autonomie

Ce décalage entre l'objectif visé et la réalité de la pratique se matérialise dans l'usage même de la borne. Elle est munie d'un port USB permettant de sauvegarder les données enregistrées sur une clé et de sessions personnalisées auxquelles les usagers se connectent au moyen de leurs codes d'accès individuels. Avec toute la mesure qu'il faut donner à ce préjugé, il est possible que les usagers perdent ces codes d'accès, ou leur clé USB : il importe alors que le centre puisse les conserver. Or la conservation des données personnelles des usagers est contraire à la promotion de la confidentialité et de leur autonomie pratique :

« Où stocker les clés USB ? On peut les laisser aux gens mais il y a toujours le risque qu'ils les perdent. Puis ce n'est pas possible pour nous de garder toutes les clés : de quel droit le ferions-nous, et pourquoi ? » Responsable de la structure

L'autonomie pratique des usagers dans leurs démarches est présumée par le dispositif, alors que cette autonomie est justement mise à mal. La borne numérique prend pour point de départ ce qui relève de la finalité de l'accompagnement social, comme le suggère cette expression de la responsable du lieu : *« Au départ on n'était pas emballés, je pensais qu'on en n'était pas là »*.

3. Un objectif contraire aux besoins rencontrés

La relation interpersonnelle, humaine, sensible, est une particularité de la rencontre avec les travailleurs sociaux. Elle peut être vécue comme pénible, voire humiliante pour certaines personnes ; la borne numérique offre alors l'avantage d'une alternative à la relation. Pour d'autres usagers en revanche, elle est le lieu privilégié d'une expression de leur fragilité et de sa reconnaissance ; le recours à la borne risque alors d'être vécu comme une obligation décourageante, une négligence de leur situation, voire de leur personne, par l'institution.

La défiance vis-à-vis du numérique

Si le cas de Roger est porteur d'espoir, le rapport au numérique de la majorité des usagers est plus problématique. S'il apparaît la plupart du temps comme une absence de maîtrise, il peut aussi prendre la forme d'une véritable défiance envers l'outil :

« Quand je travaillais chez Renault, on était 100 ouvriers ; quand je suis parti, il en restait 5. Les autres ont été licenciés et remplacés par des machines. Moi j'aimerais pas arriver ici et qu'on me dise : « tiens, voilà la machine, démerdes toi ». Les machines ça m'a posé des problèmes, maintenant je n'y touche plus. » Hervé, usager de la structure

La déshumanisation de l'assistance sociale peut ainsi être vécue violemment, tant du côté des usagers que des travailleurs sociaux, qui voient s'avancer le risque d'une vague de suppression d'emplois, rendue possible par la dématérialisation des services d'accès au droit.

Le stigmate qui pèse sur les personnes en situation de précarité est renforcée par la numérisation des services :

« Quand ça touche à quelque chose de personnel, c'est compliqué, ils ne veulent pas. Le numérique renforce un sentiment problématique : celui d'être numéroté. » Responsable de la structure

Autonomie ou confiance

Sans nécessairement aller jusqu'à une « haine du numérique », son importance croissante force les structures à s'adapter et à questionner la pertinence des nouveaux outils proposés. La borne numérique se superpose ici au système classique de gestion des données des usagers par les travailleurs sociaux et non par eux-mêmes :

« On utilisait déjà un système classique pour stocker les données, avec le logiciel Evasoft, mais on le faisait nous-mêmes. » Assistante sociale de l'accueil de jour

La nécessité d'un accompagnement, la conservation des codes d'accès et des clés USB par le lieu d'accueil questionne la valeur de l'autonomie accordée aux usagers. N'est-elle que de façade ? Mais plus important, pourquoi faudrait-il rechercher absolument cette autonomie ? À quoi s'oppose-t-elle dans le cas du travail social en accueil de jour ? Comparant la borne numérique au système utilisé jusqu'alors, une professionnelle explique :

« Intégrer les données et les documents administratifs des personnes dans les dossiers numériques du centre est différent : il y a la possibilité de formaliser un contrat, on leur demande s'ils sont d'accord pour intégrer leurs codes au dossier pour éviter de les perdre » Responsable de la structure

Le contrat mentionné n'est pas abstrait et décontextualisé ; au contraire, il est passé entre l'utilisateur et le professionnel, au sein d'une relation intersubjective où la confiance joue un rôle central. Dans le système classique, l'élément central n'est pas l'autonomie des usagers, mais le lien de confiance avec les travailleurs sociaux. En proposant ou en contraignant le public à un accès dématérialisé aux services, il y a un risque de rupture du lien de confiance établi. Or le lien de confiance, la relation incarnée, sont justement ce qui permet aux usagers de lutter contre l'esseulement ; augmenter la part de numérique, c'est réduire leur importance.

Conclusion

Le problème que soulève la borne numérique ne repose pas sur les possibilités techniques qu'offre l'objet, ni dans sa valeur intrinsèque, mais dans ce que sa présence révèle de l'évolution des objectifs assignés à l'assistance sociale.

La borne numérique, en tant qu'elle fait partie d'un mouvement plus général de dématérialisation des services relevant de l'assistance sociale, pose une question fondamentale : la conception politique du travail social comporte-t-elle encore une place pour la sensibilité des personnes adressées, ou n'est-il pour elle qu'un dispositif d'accès au droit, réduisant la singularité des personnalités à une neutralité numérique ?

Cette neutralité numérique tend à réduire la temporalité propre des trajectoires de vie à la temporalité commune de l'institution : le dispositif numérique gomme les spécificités que le récit déploie ; il réduit en un langage unique les dialectes infinis que les différentes expériences personnelles construisent pour exprimer leur spécificité. Cette spécificité, il n'y a qu'une oreille humaine qui puisse l'entendre. Réussir à la faire émerger au sein d'un langage informatique formaté suppose une maîtrise formidable de ce langage.

Notons toutefois que cette neutralité fonctionne de manière ambivalente ; avantage pour certains, poids supplémentaire pour d'autres, en fonction de la valeur attribuée à la relation aux travailleurs sociaux que le dispositif numérique vient partiellement remplacer¹⁷⁰. Concernant les personnes pour lesquelles l'assistance est un lieu d'expression favorable de leur fragilité, la dématérialisation conduit à une impasse : elle leur retire un espace de reconnaissance indispensable.

En revanche, si le dispositif permet aux travailleurs sociaux de se libérer de certains accompagnements afin de se concentrer sur les individus les plus vulnérables, alors la borne numérique retrouve sa pertinence pratique.

Une chose apparaît donc certaine : la dématérialisation des services dans l'accompagnement social comporte une limite, non pas technique mais relationnelle, qu'il importe de ne pas franchir au risque de négliger les populations les plus fragiles. ■

Contact : **Yann Rischette**, MRIE
y.rischette@gmail.com

Merci au CAO pour son accueil et sa participation

¹⁷⁰ Nous nous reportons à Nicolas Duvoux (*L'autonomie des assistés*, PUF, 2009) et notamment sa distinction entre autonomie intériorisée et autonomie contrariée, pour comprendre les deux « types » ici présentés.

Réussir la dématérialisation des services publics sans pénaliser les publics en précarité - 2016, l'accès aux droits 100 % numérique : un défi à ne pas sous-estimer !

Emmaüs Connect

En 2016, la dématérialisation complète de prestations sociales majeures gérées par des opérateurs sociaux tels que les Caisses d'Allocations Familiales ou Pôle Emploi marque un tournant dans la vie numérique des français. La stratégie du « tout internet » s'instaure en France, et l'usage régulier d'internet devient une obligation pour accéder à ses droits. Si pour une majorité d'entre nous, la dématérialisation des services publics rime souvent avec simplification, un français sur cinq déclare que l'utilisation des services internet pose des problèmes majeurs.

Parmi ce public en difficulté, cinq millions de nos concitoyens, cumulant fragilité numérique et fragilité sociale, sont isolés face à cette exigence numérique. Ils se retrouvent exposés, dès aujourd'hui, à un risque rapide d'exclusion. S'il existe de nombreuses initiatives d'aide à l'autonomie numérique, clairsemées sur les territoires, celles-ci sont sans commune mesure avec la masse des personnes concernées par la précarité numérique et potentiellement en rupture de droits.

L'association Emmaüs Connect¹⁷¹, créée en 2013, travaille aujourd'hui avec plus de 900 partenaires de l'action sociale. Face à la vague digitale qui déferle sur eux, le constat des intervenants sociaux est sans appel : « *le numérique, on le traite comme on peut et quand on peut, mais il devient impossible de l'ignorer car il vient percuter l'ensemble des sujets* ». Il vient notamment transformer l'accès aux services publics et aux prestations sociales qui se dématérialisent, mettant ainsi en difficulté plusieurs millions de personnes qui cumulent précarité et exclusion numérique. Il oblige donc l'action sociale, de facto en première ligne sur ce sujet, à revoir ses pratiques professionnelles et à intégrer, sans y être préparée, la numérisation de l'administration.

1. Le numérique, le parent pauvre de l'action sociale ?

Emmaüs Connect a souhaité mieux comprendre la place du numérique dans les pratiques professionnelles des intervenants sociaux, mais aussi le regard et le diagnostic qu'ils portent aujourd'hui sur la place du numérique dans le parcours de leurs usagers.

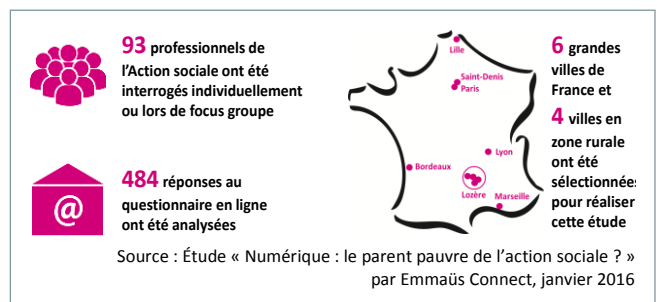
Une étude a été réalisée par Yves-Marie Davenel, Docteur en anthropologie, de février à mai 2015, auprès d'une centaine d'intervenants sociaux dans plusieurs métropoles et en milieu rural. Ces entretiens qualitatifs et focus groupes ont été complétés par une enquête statistique auprès de 500 professionnels de terrain et cadres de l'action sociale.

Le numérique a investi l'action sociale

Le constat est unanime : le numérique est bien entré dans les métiers de l'action sociale. En conseillant les sites « bon plan », en les accompagnant dans leurs démarches en ligne, les intervenants sociaux rendent accessibles des biens et des services aux personnes fragiles ou démunies. Mais aujourd'hui, ces pratiques demeurent davantage liées à des démarches individuelles que professionnelles.

Une perte d'autonomie qui renforce l'exclusion

Revers de la médaille, 95 % des professionnels affirment que cet accès au numérique se fait très fréquemment par un accompagnement avec l'utilisateur, voire « à la place de » d'après 75 % des interrogés. Les intervenants sociaux sont, aujourd'hui, souvent confrontés à un public déconnecté ou peu à même d'utiliser efficacement l'outil informatique pour des raisons



83% des intervenants sociaux jugent le numérique indispensable dans leur pratique professionnelle, et 58% le jugent indispensable dans le parcours d'un usager.

Source : Étude « Numérique : le parent pauvre de l'action sociale ? » par Emmaüs Connect, janvier 2016



75% des professionnels affirment faire les démarches numériques « à la place de » l'utilisateur, et 95% déclarent que l'accès au numérique se fait très fréquemment par un accompagnement de l'utilisateur.

Source : Étude « Numérique : le parent pauvre de l'action sociale ? » par Emmaüs Connect, janvier 2016

¹⁷¹ www.emmaus-connect.org

manipulatoires, cognitives, psychologiques ou d'illettrisme. Il en résulte un changement de posture du professionnel qui se traduit par une moindre latitude à laisser faire l'utilisateur par lui-même.

On constate une diminution de l'autonomie de l'utilisateur dans sa relation aux services publics et dans l'accès à ses droits, ce qui va à l'encontre de la mission première des intervenants sociaux. Leurs témoignages sont éloquentes : « *Je fais à la place des personnes parce qu'elles ne savent pas se servir d'internet. Par exemple, faire une actualisation Pôle Emploi me prend cinq minutes. Si la personne le fait elle-même, ça nous prend trente minutes – on ne peut pas prendre ce temps quand on accompagne plus de trente familles* ». Un autre travailleur social souligne la difficulté des personnes à réaliser leurs démarches en ligne par elles-mêmes : « **Il y a des gens qui arrivent complètement paniqués en disant : j'ai voulu faire ma déclaration trimestrielle de RSA [en ligne], mais je ne sais pas ce que j'ai fait** ».

Des professionnels démunis

Moins de 10 % des intervenants sociaux interrogés déclarent avoir reçu une formation au numérique dans le cadre professionnel ou au cours de leur formation initiale. La connaissance de la dématérialisation des services publics s'acquiert donc sur le terrain, ce que souligne une cheffe de service : « *Les sites d'administration en ligne, c'est vraiment la pratique quotidienne. Je ne saurais même pas vous dire comment on apprend ça, à part en pratiquant.* »



Moins de **10%** des intervenants sociaux interrogés déclarent avoir reçu une formation au numérique dans le cadre professionnel ou au cours de leur formation initiale.

Source : Étude « Numérique : le parent pauvre de l'action sociale ? » par Emmaüs Connect, janvier 2016

Dans ce cadre, les professionnels de l'action sociale regrettent de **ne pas toujours être informés à temps lorsque les grands opérateurs de services publics dématérialisent leurs services** : « *Lorsqu'un service public modifie ses pratiques [en dématérialisant des formulaires par exemple] nous ne sommes pas avertis. On découvre ça du jour au lendemain. Donc, on s'adapte* ». À cette situation s'ajoute le remplacement des référents supports chez les grands opérateurs par des plateformes standards, ce qui rend le traitement des dossiers complexes plus difficile. Autre symptôme d'un manque d'information problématique, les intervenants sociaux connaissent peu l'exclusion numérique, ses enjeux, et encore moins les acteurs qui agissent dans ce domaine. Lorsqu'ils sont confrontés à un usager ayant des lacunes numériques, **33 % des intervenants sociaux n'ont aucune réponse à lui apporter.**



Seulement **30%** des intervenants sociaux sont en capacité de diriger un usager ayant des lacunes numériques vers un acteur proposant une formation adaptée.

Source : Étude « Numérique : le parent pauvre de l'action sociale ? » par Emmaüs Connect, janvier 2016

« Chacun bricole dans sa structure »

Alors que le numérique percute quotidiennement les pratiques des professionnels, il n'y a pas, à ce jour, de cadre de référence ou de méthodologie spécifique pour répondre aux évolutions de l'accompagnement. « *Chacun bricole dans sa structure* » résume une intervenante. En effet, moins de 20% des structures ont une procédure systématique de détection des difficultés numériques des usagers (du même type que celles qui existent pour l'illettrisme). Toutefois, en raison d'une forte dématérialisation des outils d'insertion professionnelle, une plus forte maturité est cependant constatée à ce sujet dans le secteur de l'accompagnement vers l'emploi. Il est donc difficile de qualifier les pratiques : chaque intervenant social, en fonction de son cursus, de son appétence et des dossiers traités, s'appuie ou non sur des solutions numériques. **Des échanges de bonnes pratiques circulent entre collègues, mais il n'y a pas de recensement organisé ni de partage systématique.** Par conséquent, les pratiques restent propres à chaque accompagnant : « *Si vous parlez à quarante travailleurs sociaux, ils ont quarante pratiques différentes. C'est dur de vous dire comment on fait, parce que personne ne travaille de la même façon. Même si on a les mêmes missions* ». **Conseiller d'utiliser tel ou tel service numérique est soumis au jugement personnel**, ce dont témoigne une assistante sociale : « *Pour moi, à titre personnel, Skype c'est plutôt du divertissement, je ne pense pas à le conseiller* ».

Démunis face à cette absence de cadrage et d'outils mis à leur disposition, certains intervenants sociaux finissent parfois par se détourner des services en ligne : « *J'ai un monsieur qui essayait de faire ses déclarations trimestrielles en ligne pour la Caf, je lui ai dit d'arrêter tout de suite. Tous les trois mois, il y avait un blocage au niveau de ses prestations parce qu'il ne remplissait pas la bonne colonne* ». Si la grande majorité des intervenants sociaux interrogés considère que les services numériques viennent utilement compléter leur boîte à outils professionnelle, leur perception du web se fait au prisme des difficultés rencontrées par les usagers les plus éloignés du numérique. Alertés par une nouvelle forme d'exclusion, mais loin d'être résignés, leur appel est sans équivoque : renouveler leurs pratiques grâce au numérique, oui, mais dans un sens qui les rapproche de leur mission.

2. Emmaüs Connect : accompagner les plus fragiles vers l'autonomie numérique

En vis-à-vis des constats, Emmaüs Connect accompagne des personnes en fragilité sociale dans l'acquisition du bagage numérique dont elles ont besoin pour trouver un emploi, consommer malin, se former, ou simplement maintenir le lien avec leurs proches via un programme développé dans différents points d'accueil en France dont deux en Rhône-Alpes à Grenoble et Lyon. Cet accompagnement concerne aussi les travailleurs sociaux qui, comme nous venons de le voir, sont en première ligne.

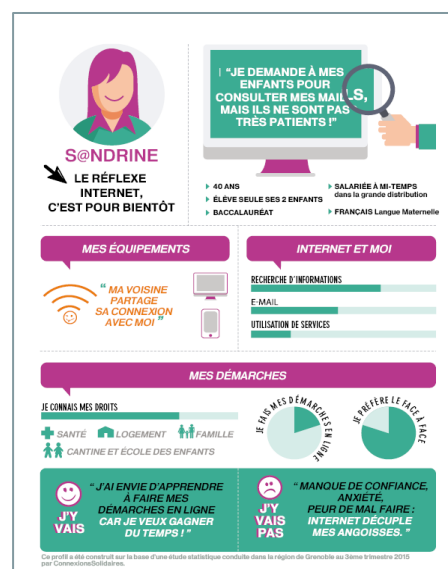
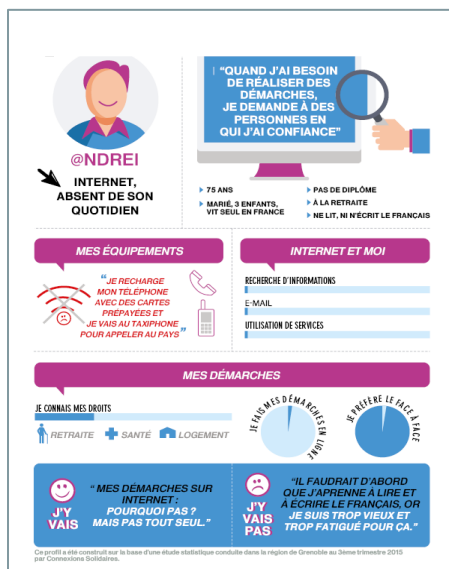
Un programme de terrain au service de plus de 25 000 personnes dans 7 villes de France

Le parcours proposé s'articule autour d'une offre solidaire d'accès à la technologie et du développement de compétences de base. Tout d'abord, les personnes peuvent recevoir des conseils sur les télécommunications en général. Un service de médiation pour les personnes en situation de dettes ou d'impayés auprès de leurs opérateurs est également proposé. Ensuite, les bénéficiaires du programme peuvent accéder à des moyens de connexions (internet, téléphonie), ainsi que des équipements d'occasion reconditionnés (téléphone, ordinateur) à tarif solidaire. Enfin et surtout, elles peuvent participer à des ateliers d'accompagnement aux usages pour acquérir des compétences numériques de base indispensables à leur insertion sociale et professionnelle.

Plus de 25 000 personnes en France dont 2 600 à Lyon ont été accompagnées. Personnes migrantes, ménages à bas revenus, jeunes en décrochage, personnes âgées, personnes sans domicile fixe...etc. La majorité vit avec moins de 500 euros par mois, n'a pas de compte courant et est en situation d'hébergement ou domiciliée.

Témoignage de Mohammed : « *J'ai deux enfants à qui on demande de faire des devoirs via le web. C'est vraiment la honte de dire aux enseignants que l'on n'a pas Internet à la maison alors on le cachait. Maintenant on a deux ordinateurs et j'ai appris, moi aussi, à m'en servir. Celui qui ne connaît pas l'informatique, pour moi, il est illettré, il est marginalisé.* »

Comme Mohammed, nombreuses sont les personnes mises en difficulté par la dématérialisation des services publics, mais à des niveaux différents. Ci-dessus, Andrei et Sandrine, deux profils types qui ressortent de l'étude statistique conduite par Emmaüs Connect dans la région de Grenoble fin 2015. Leurs besoins, leurs connaissances et surtout leurs freins et leviers rencontrés diffèrent face à la dématérialisation.



Former et outiller les travailleurs sociaux

Les intervenants sociaux sont les mieux placés pour identifier les usagers touchés par l'exclusion numérique. En revanche, la mise en œuvre d'un accompagnement vers l'inclusion numérique nécessite des **connaissances** et un **savoir-faire spécifiques**. L'association propose aux professionnels de monter en compétences dans son champ d'expertise, grâce à trois modules de formations : « inclusion numérique : identifier et orienter », « la médiation numérique : postures et bonnes pratiques », « agir en proposant des actions collectives ».

3. La boîte à outils du citoyen connecté

Emmaüs Connect a aussi mis en place un Guide du Numérique Solidaire dans lequel des cartographies de 6 villes de France sont disponibles (dont Lyon, Paris ou encore Lille). **Accessible à tous au format numérique sur le site de l'association**, et au format papier dans les points d'accueil d'Emmaüs Connect, ce guide délivre, clé en main, toute l'information numérique solidaire locale. Les intervenants sociaux peuvent ainsi réorienter les usagers vers les acteurs appropriés du territoire selon leurs besoins sociaux, numériques et leur situation géographique. Ces cartographies recensent les points d'accès wifi, les espaces où se former ou encore les lieux où acheter du matériel à tarifs solidaires.

Par ailleurs, une multitude de services web existent pour faciliter la vie des citoyens, dont les plus démunis. En voici une sélection :

MES-AIDES.GOUV.FR, vos droits sociaux en quelques clics !

Pour contrer le fort taux de non-recours, et dans le cadre de la modernisation des services publics, le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) a mis en place ce dispositif pour favoriser l'accès aux aides sociales. Cet outil, qui permet de relier les prestations des différents opérateurs publics, peut être utilisé directement par les usagers, dans les espaces de conseils via une médiation humaine, ou par les intervenants sociaux accompagnants.

Tous vos papiers en sécurité avec DIGIPOSTE PASS

Alors que conserver des documents d'identité est un challenge pour certains, Digiposte Pass révolutionne le quotidien administratif en simplifiant les démarches. Cet outil peut être utile pour les travailleurs sociaux puisqu'il permet à l'utilisateur de s'organiser et de sécuriser des papiers. Cependant, l'outil ne semble pas accessible aux novices et un minimum de bagage numérique est nécessaire pour profiter de l'application.

Les Bons Clics : apprendre simplement et utilement

Convaincus du fait que chaque personne peut améliorer ses conditions de vie grâce à internet, l'association WeTechCare¹⁷² développe actuellement la plateforme « Les Bons Clics », dont l'objectif est de rapprocher les services en ligne de ceux qui en ont besoin.

Ce site propose, en fonction du niveau de l'utilisateur et de ses motivations, des modules de formation interactifs et ludiques sur les compétences numériques clés (gestes élémentaires, bureautique, navigation internet...) ainsi que des formations appliquées aux services clés en ligne dont il a besoin. Le leitmotiv de ce projet ? Internet ne doit pas devenir un facteur d'exclusion supplémentaire mais bien au contraire, il doit pouvoir remplir son rôle de formidable levier d'inclusion, gratuit, ouvert et profitable à tous. Le lancement est prévu fin 2016.

Conclusion

Depuis sa création en 2013, Emmaüs Connect a accompagné 25 000 personnes aux ressources réduites, à l'accès au numérique limité, et aux compétences numériques fragiles. Pendant leur parcours au sein de l'association, ces personnes bénéficient de conseils afin de faire les bons choix et ainsi économiser en moyenne 23€ par mois sur leur budget télécommunications. De plus, elles acquièrent au cours d'ateliers des compétences numériques de base, leur garantissant un meilleur accès aux droits, à l'emploi et à l'éducation, ainsi qu'un renforcement de leur lien social et un gain de confiance.

Afin de répondre à la hauteur du besoin - car l'enjeu est de taille avec 5 millions de français en situation de précarité sociale et numérique -, Emmaüs Connect et WeTechCare¹⁷³ développent ensemble, et avec la collaboration de nombreuses parties prenantes des sphères sociale et numérique, des services innovants à fort impact social. Emmaüs Connect développe des outils et des formations pour les professionnels de l'action sociale. WeTechCare, quant à elle, vise la production de services numériques innovants adaptés aux personnes fragiles et, d'autre part, elle accompagne des collectivités territoriales dans la mise en place de stratégies locales pour rendre le numérique, et donc les opportunités qui en découlent, accessible(s) à tous. ■

P48
 P83
 P134
 P140
 P143
P151
 P179
 P182
 P214
 P263
 P319
 P360

Contact : **Emmaüs Connect**, www.emmaus-connect.org
 Twitter : **@EmmausConnect** - Notre blog « **Connexion en cours** » - Rue89
<http://blogs.rue89.nouvelobs.com/connexion-en-cours>



¹⁷² www.wetechcare.org

¹⁷³ WeTechCare est une startup sociale créée par Emmaüs Connect en juillet 2015.

Apporter des étayages aux précarités induites par le numérique - La Cité Cyber Connaissances à Andrézieux-Bouthéon

Évelyne BOTHÉRA et l'équipe du service politique de la ville

Suite à un diagnostic préalable du Contrat Éducatif Local et du Contrat Temps Libre, les élus d'Andrézieux-Bouthéon, commune située dans la Loire, ont acté, en 2003, la création d'un Espace Public Numérique (EPN) au sein du service municipal CASA (Creuset Actif de Solidarité inter-Âges). À cette période, les habitants de la commune n'étaient pas également équipés en matériel informatique, encore onéreux. Ils étaient peu nombreux à savoir l'utiliser et à être connectés à internet. Pour limiter les inégalités sociales entre les habitants du quartier d'habitat social et ceux des autres quartiers plus résidentiels, l'EPN, appelé Cité Cyber Connaissances, se devait de permettre l'accès à tous aux Technologies de l'Information et de la Communication (outils informatiques et internet). Au-delà de l'attrait que représentait cette nouvelle technologie, la municipalité avait pressenti qu'elle deviendrait incontournable dans l'avenir. Elle a donc souhaité très tôt que les habitants soient familiarisés convenablement à son utilisation.

Faire face à la fracture d'accès et à la fracture d'usage

Dès son origine, par une politique tarifaire solidaire et un animateur numérique professionnel, l'EPN communal a touché plus particulièrement les publics les plus exclus faute d'équipement : jeunes, retraités, demandeurs d'emploi. En 2007, l'ADSL et le haut débit ont accéléré « l'explosion » d'internet et des supports numériques. Les utilisateurs de la Cité Cyber Connaissances se sont de plus en plus équipés, hormis les plus paupérisés (les bénéficiaires des minima sociaux, les résidents du foyer Aralis et centre d'accueil des demandeurs d'asile).

Or aujourd'hui, si les particuliers sont ainsi globalement mieux équipés, la question de la fracture numérique est toujours d'actualité. Alors même que cette technologie est un levier d'insertion professionnelle et plus largement d'insertion sociale, une partie de la population d'Andrézieux-Bouthéon, paupérisée ou non, rencontre des difficultés d'usage. Le numérique dope formidablement notre quotidien (achat en ligne, accès aux comptes bancaires, réservation, formation en ligne...). Pour qu'il profite à tous, un accompagnement à son utilisation est nécessaire pour comprendre le vocabulaire (interface, page d'accueil, onglets...), connaître les codes de la navigation (ex : utilisation de mots clés et non de phrases, les retours en arrière...), les principales fonctionnalités des logiciels de base, et plus encore.

Ainsi, face à l'amplification et à l'accélération du numérique, les publics en précarité économique peuvent vivre une véritable mise à l'écart. Si les coûts de téléphonie ont fortement baissé et que les équipements informatiques peuvent être achetés d'occasion, un abonnement à une box reste très cher (entre 30 et 40 € par mois en juin 2016). Plus rarement, certaines personnes ne souhaitent pas investir leur argent dans internet car ils en ont un usage restreint et ponctuel. En venant à la Cité Cyber Connaissances, les plus isolées y développent aussi des interactions sociales (salutations, entraide, prise de nouvelles...) permettant d'atténuer leur isolement relationnel.

Le développement des démarches en ligne, une part importante des sollicitations

Pour le néophyte, internet peut vite se transformer en « jungle » dans laquelle il faut retrouver son chemin, son information. Plus pauvres en connaissances par manque de formation et par l'absence de « culture informatique », les retraités et les demandeurs d'emploi demeurent le principal public de la Cité Cyber Connaissances. Ils y fréquentent assidument l'accès libre et les ateliers de sensibilisation et d'initiation.

L'aide aux démarches en ligne prend une place de plus en plus importante pour l'accès à ses informations personnelles (ex : résultats médicaux, déclaration de revenus en ligne...), à l'emploi (inscription à pôle emploi, postuler en ligne...), aux droits (demande de la prime d'activité, demande de logement...). L'outil informatique, au stade actuel, est encore loin de simplifier les démarches administratives et il est un frein supplémentaire dans l'accès aux droits. Les utilisateurs rencontrent souvent des problèmes de navigation accentués pour certains par une maîtrise insuffisante de la langue française. Pour un accompagnement individualisée et global de leur situation et éviter le non-recours, l'animatrice les oriente vers les services compétents (ex : Relais emploi de

proximité, Mission locale, sécurité sociale...). Fragilisés par cette dématérialisation galopante, ils ont besoin d'un accompagnement pas à pas pour progressivement gagner en autonomie.

En complément des ateliers informatiques, certains participent à « CASA Pratic ». C'est un temps dédié durant lequel chacun peut venir mettre en pratique, sous le regard bienveillant de l'animatrice, ce qu'il a appris lors des ateliers ou encore venir chercher une aide à ses questions individuelles. Lors de cette rencontre, les habitants ne sont plus seuls dans les méandres des outils multimédias. Ils partagent leurs difficultés et leurs expériences. Par ce biais, ils s'intéressent à ce que font les autres et acquièrent de nouvelles compétences et connaissances auxquelles ils n'auraient même pas songé. Ils s'échangent leurs savoirs et vont pour certains jusqu'à les transmettre avec fierté à leur entourage. Les regards changent : de « dépassés », ils deviennent « à la page ». Cependant, tous les utilisateurs et plus particulièrement les anciens prennent des habitudes de navigation. Quand il y a de grandes évolutions et que les sites changent ils sont de nouveaux égarés. Ils ont besoin d'aide pour reconstruire leurs repères d'où l'importance de la veille informatique de l'animateur multimédia.

Des fragilités qui touchent des publics divers et parfois moins attendus

Face aux nouveaux usages d'internet (Facebook, Gmail...) et à leurs évolutions constantes les 40-60 ans, généralement engagés dans des pratiques numériques dans leur métier, sont de plus en plus nombreux sur les ateliers en soirée afin d'améliorer leurs pratiques numériques privées. Ils souhaitent acquérir les compétences issues des nouvelles fonctionnalités du multimédia jusque-là bien souvent acquises en autodidacte. Leur appropriation leur permet de rester « connectés » à leurs familles notamment à leurs enfants et à leur environnement amical. Ils maintiennent leur inclusion sociale.

Aussi, familiarisés très tôt à tous les types d'écrans, les jeunes ont des facilités pour les utiliser. Pour autant, leurs types d'utilisations très spécifiques (jeux vidéo, réseaux sociaux, téléchargement, Youtube...) mettent à mal l'idée reçue supposant que les jeunes maîtrisent au mieux l'utilisation des ordinateurs et leurs dérivés.

Pour les jeunes, l'ère digitale représente un vrai levier d'insertion sociale : s'ils ne reçoivent pas aujourd'hui une éducation au numérique solide, ils rencontreront des difficultés dans leurs emplois de demain. En intervenant dans les écoles primaires, l'animatrice a constaté une disparité flagrante dans l'utilisation de l'outil informatique, notamment lorsque les enseignants ne sont pas suffisamment formés. Pour qu'ils puissent s'investir dans ce domaine il leur est aussi nécessaire d'avoir dans les écoles un parc d'équipement performant, à jour et pleinement sécurisé. Des efforts importants ont été faits et sont faits en ce sens par les collectivités en charge de l'équipement et de la maintenance informatique. L'animatrice multimédia s'attache à apporter aux jeunes des conseils pour sécuriser leurs comptes internet, surfer plus efficacement, utiliser les logiciels de bureautique, les familiariser à des opérations utilitaires (transformer un document en logiciel Pdf, inclure les pièces jointes dans les mails...), télécharger intelligemment et légalement, utiliser des logiciels ludiques (comme *PIXTON* pour la création de bandes-dessinées ou encore *SCRATCH*, un logiciel de codage).

Le retour sur expérience de la Cité Cyber Connaissances montre que si les publics démunis sont les plus précaires numériquement, chacun à une étape de sa vie, quels que soient ses revenus, sa situation socioprofessionnelle et son niveau de pratique numérique peut être impacté de manière différente par la précarité numérique. Dans ses actes de la vie quotidienne, chacun peut se retrouver dans un état de précarité au sens de fragilité et d'insécurité. Si les atouts du numérique et d'internet sont reconnus par tous (praticité, rapidité, instantanéité, universalité...), ils peuvent se révéler d'une grande complexité et générer de l'exclusion. Il est donc important de renforcer pour tous l'accès au numérique et son appropriation. En 2015, la commune d'Andrézieux-Bouthéon en a fait un axe prioritaire dans sa convention d'application territoriale du contrat de ville. ■

Contact : **Évelyne Bothéra**, chargée de développement et **l'équipe du Service politique de la ville**
Cité Cyber Connaissances à CASA - Tél. : 04 77 55 55 45 - www.andrezieux-bouthéon.com

Pauvreté, précarité -

Qu'en disent les acteurs en lien avec la population ?

Les statistiques publiques sur les questions de pauvreté et de précarité sont encore rares et peu réactives. Pourtant, les acteurs en lien avec les publics concernés par ces situations capitalisent une expertise riche et fine. C'est en partant de ce postulat, qu'un groupe de travail de la MRIE réunissant différentes institutions et associations a imaginé un éclairage sur ces enjeux.

Une réflexion collective engagée en 2013 autour des « indicateurs d'alerte »

Quelques mots sur l'histoire de ce projet. Dans le cadre des « groupes de travail interinstitutionnels » mis en place fin 2013, la MRIE propose une réflexion sur les indicateurs d'alerte. Cette thématique fait tout de suite l'objet d'un vif intérêt. Cet intérêt est partagé non seulement par des observateurs (statisticiens, chargés d'études), confrontés aux limites des indicateurs quantitatifs en vigueur, mais également par des acteurs davantage situés du côté de la décision ou de la mise en place d'actions, interpellés par le manque de visibilité sur les questions de pauvreté, précarité. Si cette confrontation de regards occasionne un nécessaire ajustement du vocabulaire et une ouverture d'esprit sur d'autres points de vue et d'autres réalités de travail, elle est surtout fructueuse parce qu'elle permet un décalage, une autre visibilité sur le sujet. Quant à l'objectif visé par ces rencontres, il est clair dès les deux premières réunions : il s'agit de disposer de nouvelles données pour préciser, voire anticiper les situations de pauvreté, précarité. Mais, à ce moment-là, pas de piste concrète.

La réflexion est alors reprise en 2015, en écho notamment à des relances de certains membres du groupe de travail. Cette fois-ci, il est question d'avancer concrètement ensemble. Autre élément important : le groupe est désormais ouvert à tout partenaire de la MRIE intéressé par le sujet (notamment les associations). De là émerge l'idée d'un questionnaire qualitatif à poser aux acteurs en lien avec la population.

► Structures participantes au groupe de travail « indicateurs d'alerte »

Le **CCAS** de Bourgoin-Jallieu (Isère)
 Le **CCAS** de Grenoble (Isère)
 Le **CCAS** de Saint-Priest (Rhône)
 Le **Conseil Départemental** de l'Isère
 Le **Conseil Départemental** du Rhône
 Le **RAHL 42** (Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du Logement de la Loire)
 La **DRDJSCS** (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)
 La **MRIE**
 Le **Secours Catholique**
 Le **Secours Populaire Français**
SOS Familles Emmaüs

Une approche centrée sur le questionnement des acteurs en lien avec la population

Cet article propose une première lecture des 401 questionnaires retournés par des professionnels, élus et bénévoles en lien direct et régulier avec des habitants en situation de pauvreté. Avant cette présentation des résultats, l'article reprend, en quelques mots, la genèse de ce travail (cf. encadré ci-dessous) et précise les éléments méthodologiques de cette enquête.

Nous profitons de cette introduction pour remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre au questionnaire.

Petit détour sur le contenu de la réflexion engagée par le groupe de travail

Les premières rencontres ont fait émerger des enseignements partagés par tous, et à partir desquels le choix de l'outil de mesure a pu se faire. Ces enseignements concernent deux domaines : la définition de la notion d'indicateur d'alerte et les différents modes de recueil de ces derniers.

En ce qui concerne le terme d'indicateur d'alerte, ce dernier semble se caractériser par :

- Sa réactivité : l'indicateur doit être rapidement accessible ;
- Sa robustesse : il doit être fiable ;
- Son possible suivi dans le temps : il doit pouvoir faire l'objet de comparaisons dans le temps,
- Sa territorialisation : il doit pouvoir donner des informations précises à l'échelle locale (et permettre des comparaisons entre territoires) ;
- Sa visée reste le diagnostic : il s'agit d'un outil d'observation plus que d'un outil d'aide à la décision.

En ce qui concerne la conception de ces indicateurs d'alerte, 5 modes de recueil peuvent être distingués. Ainsi, les indicateurs d'alerte peuvent être extraits, travaillés à partir :

- De la sélection et de l'organisation d'indicateurs déjà existants. En somme, il s'agit ici de synthétiser, de trier. Cette première piste peut aboutir à la mise en place de tableaux de bord ;
- D'un travail réalisé à partir d'indicateurs déjà existants mais encore non utilisés dans notre secteur. Sur ce sujet, quelques pistes avaient été évoquées dont celle de se rapprocher des bailleurs sociaux, des associations ou encore de mieux s'approprier le contenu des analyses de besoins sociaux rédigés par les CCAS ;
- De la construction de nouveaux indicateurs quantitatifs là où il en manque. Cette orientation fait clairement écho au travail réalisé par la MRE et l'UDCCAS69 sur le reste pour vivre des habitants ayant formulés une demande d'aide facultative auprès d'un CCAS (cf. p.120) ;
- De la construction de nouveaux indicateurs qualitatifs basés sur l'expertise des acteurs en contact avec la population vivant des situations de pauvreté, précarité. Les méthodes de recueil peuvent être très diverses sur ce point : entretiens individuels, collectifs, questionnaires, etc. Sur ces méthodes, la MRE a une pratique reconnue ;
- De la construction de nouveaux indicateurs qualitatifs basés sur l'expertise des personnes en situation de pauvreté, précarité. Là encore, les méthodes de recueil peuvent être diverses et la MRE a une pratique reconnue.

Fort de cette analyse, le groupe a décidé de mener, en tous cas dans un premier temps, une expérience sur un mode de recueil. Celui sur lequel il semble que des avancées soient les plus fructueuses et sur lequel le groupe soit le mieux placé pour avancer est la construction d'indicateurs qualitatifs basés sur l'expertise des acteurs en contact avec la population. Ainsi, le groupe s'est attelé à la rédaction d'une « grille de questionnements » à poser aux acteurs. ■

Des questions pour mieux connaître, comprendre et agir auprès des personnes confrontées à la pauvreté

Interroger les acteurs en contact avec la population, oui, mais sur quoi exactement et comment ? Cette enquête vise une meilleure appréhension et compréhension des phénomènes et mécanismes de pauvreté, précarité. Donc pour approfondir cette lecture, les premières questions interrogent la connaissance de la pauvreté, précarité avec des questions sur : les principaux motifs/éléments déclencheurs de la pauvreté, les conséquences engendrées par cette situation et le profil des personnes touchées. D'autres questions concernent le rôle d'acteur des répondants et les interrogent alors sur : les difficultés qu'ils rencontrent pour venir en aide à ces personnes et les leviers qu'ils mobilisent pour y faire face. Le questionnaire s'organise autour de 7 parties distinctes qui sont reprises dans la présentation des résultats. Précisons également que dans la formulation des questions, la terminologie « pauvreté, précarité » a été adoptée dans un esprit de prise en compte globale des situations.

Un questionnaire en ligne relayé par des réseaux divers...

Intéressons-nous à présent au comment de cette enquête. Il s'agit d'un questionnaire, même si l'appellation semble réductrice compte tenu de l'approche qualitative de ce travail. Il a été administré en ligne à partir du logiciel Solen de la DRDJSCS¹⁷⁴. Il est resté en ligne un peu plus d'un mois : du 9 juin 2016 au 15 juillet 2016. En amont de cet envoi, des tests ont été réalisés auprès d'une vingtaine de professionnels et bénévoles. Ces tests ont notamment permis de préciser certaines questions et d'en supprimer d'autres.

¹⁷⁴ Nous remercions Pascal Arros et Myriam Chanet de la DRDJSCS pour leur soutien dans la passation du questionnaire.

... à des professionnels, élus, bénévoles

Qui sont ces fameux experts interrogés ? Le portrait des répondants au questionnaire ciblés par cette enquête est volontairement flou, pour que toute personne pertinente sur le sujet se sente libre d'y répondre, en particulier des acteurs hors champ social qui côtoient le public en situation de pauvreté/précarité. Pour cette raison également, le territoire d'action des acteurs n'a pas été spécifiquement contraint. Cela dit, l'implantation géographique des structures participantes à ce travail en Auvergne-Rhône-Alpes a fortement joué sur cette dimension. Les quelques réponses données (15) par des acteurs hors Auvergne-Rhône-Alpes ont été conservées. Deux contraintes ont, cependant, été énoncées et scrupuleusement vérifiées. Premièrement, ces acteurs doivent être des professionnels, des élus ou des bénévoles, il ne peut pas s'agir d'habitants concernés par une situation de pauvreté. Cette dimension a pu être vérifiée dans les questions introductives (sur le statut et la structure d'appartenance). Deuxièmement, il est essentiel que ces acteurs soient en lien direct et régulier avec des habitants en situation de pauvreté. Le lien doit être au moins mensuel, il est très souvent quotidien. Pour nous en assurer, une question a toutefois été introduite¹⁷⁵.

En ce qui concerne la diffusion du questionnaire, nous avons opté pour une diffusion large. Le lien permettant d'accéder au questionnaire a été intégré dans un mail de cadrage reprenant, en quelques mots, les enjeux de ce travail. Ce mail a été diffusé par les membres du comité de pilotage dans leurs réseaux respectifs. La MRIE l'a envoyé à tous ses contacts (environ 6 000) et ré-adressé à certains groupes de travail spécifiques. En outre, le mail invitait les lecteurs et contributeurs à relayer l'information largement. Ainsi, il n'est pas possible de connaître, avec précisions, la population sollicitée par le questionnaire. Impossible donc de mesurer le taux de réponse. Pour autant, nous avons été surpris par le nombre de retours enregistrés.

En un peu plus d'un mois, près de 600 retours dont 401 exploitables

Effectivement, le nombre de retours réceptionnés sur un mois ainsi que la qualité des réponses fournies (peu de réponses manquantes, des précisions rédigées, etc.) a été, pour nous, une surprise. Elle l'est d'autant plus quand on mesure le temps de passation d'un questionnaire (minimum ¼ d'heure, plutôt de l'ordre de la demi-heure, voire ¾ d'heure). Ce premier résultat de l'enquête peut être interprété de différentes façons : il peut rendre compte du fait que les acteurs s'interrogent (sur les difficultés des personnes, sur leurs pratiques, etc.), qu'ils ont besoin de réfléchir sur le fond, que la démarche leur parle et/ou qu'ils sont sensibles au fait qu'elle valorise leur expertise. Quoiqu'il en soit ce résultat témoigne de la pertinence de la démarche et de l'outil.

En tout donc 600 retours, dont 401 exploitables et exploités dans les pages qui suivent. Si un peu moins de 200 questionnaires ont été écartés de l'analyse c'est, pour la plupart, qu'ils n'avaient pas été validés lors de la finalisation (en fin de passation, le répondant était invité à cliquer sur le bouton « validé »). Sans la validation, nous risquons d'intégrer des doublons ou des réponses non conformes (réflexion non finalisée, souhait de ne pas transmettre sa réponse). De plus, une minorité de questionnaires a été exclue car les répondants ne correspondaient pas au public ciblé (en lien direct et régulier avec des personnes en précarité).

Cette première restitution des résultats est volontairement factuelle, elle se veut accessible à tous et rapidement. Une deuxième lecture, plus analytique, sera proposée dans les mois qui viennent. Dans cette seconde publication, l'analyse sera complétée par plusieurs entretiens qualitatifs menés en face à face avec quelques acteurs ciblés. Précisons également que le groupe de travail et la MRIE envisagent de reconduire cette expérience tous les 2 ans. ■ ■

« Comment préciser voire anticiper les situations de pauvreté et de précarité ? »

Bonjour,

« Comment préciser voire anticiper les situations de pauvreté et de précarité ? »

Les statistiques publiques sur le sujet sont encore rares et peu réactives. Pourtant, les acteurs en lien avec les publics concernés par des situations de pauvreté/précarité capitalisent une expertise riche et fine. C'est en partant de ce postulat, qu'un groupe de travail de la MRIE réunissant différentes institutions et associations a imaginé un éclairage sur ces enjeux. Cet éclairage propose de se baser sur vos ressentis.

Vous êtes professionnel / élu / bénévole en lien direct avec des personnes en situation de pauvreté/précarité, votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à répondre aux questions sur ce que vous pensez, ce que vous ressentez, ce que vous observez là où vous êtes, sur votre territoire (vos réponses sont anonymes).

https://boles.sante.gouv.fr/cou/HE_eau/SEP/162462z-1-1AOCFES8AC

Le questionnaire sera en ligne jusqu'au 10 juillet, si vous connaissez d'autres acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes susceptibles d'y répondre, n'hésitez pas à diffuser l'information ! D'avance, veuillez nous excuser si vous avez déjà reçu ce mail.

➔ Votre retour alimentera, entre autre, le prochain Dossier biennal de la MRIE qui sera publié et présenté en octobre 2016 (www.mrie.org).

En vous remerciant pour le temps accordé à ce travail,

Le groupe de travail inter-partenarial sur les indicateurs d'alerte animé par la MRIE

(contact : mrie@mrie.org)

Coordination :

Flora Perrier et Matthieu Zambeau, MRIE

Ont contribué :

Des représentants du CCAS de Bourgoin-Jallieu, CCAS de Grenoble, CCAS de Saint-Priest, Conseil Départemental de l'Isère, Conseil Départemental du Rhône, DRDJSCS, Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du Logement dans la Loire (RALH 42), Secours Catholique, Secours Populaire Français en Rhône-Alpes, SOS Familles Emmaüs,

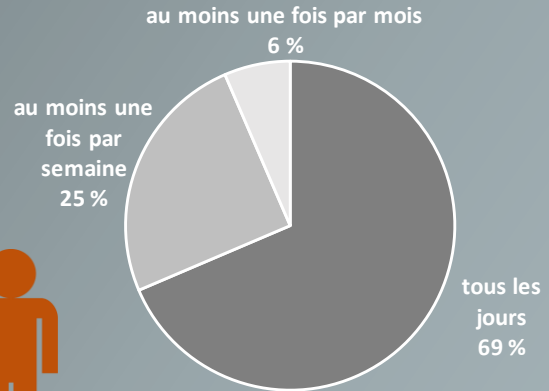
¹⁷⁵ Ainsi, tous les questionnaires où il a été coché « moins d'une fois par mois » à la question « dans le cadre de vos missions, vous êtes en relation directe avec des personnes en situation de pauvreté/précarité : » ont été supprimés.

Qui sont les experts interrogés dans ce travail ?

Vous êtes :

87 % un professionnel
11 % un bénévole
2 % un élu

Dans le cadre de vos missions, vous êtes en relation directe avec des personnes en situation de pauvreté/précarité :



Vous exercez cette mission dans :

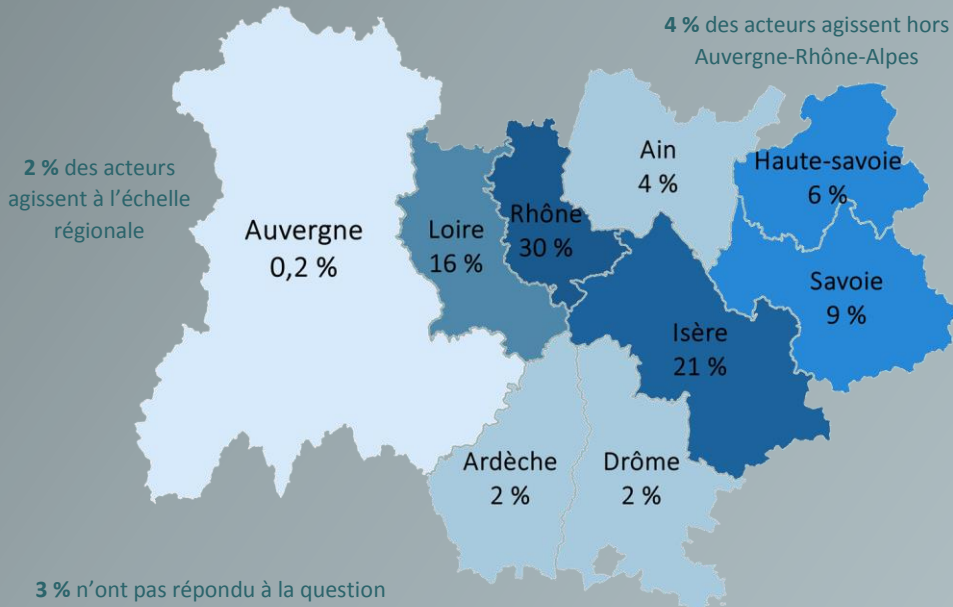
92 % un établissement parapublic
5 % une collectivité locale ou organisme d'État
1,5 % une association du champ social
Moins de 1 % autre



54 % des acteurs rencontrent tous types de publics en situation de pauvreté.

82 % des acteurs travaillent à l'échelle locale (quartier, commune ou ensemble de communes).

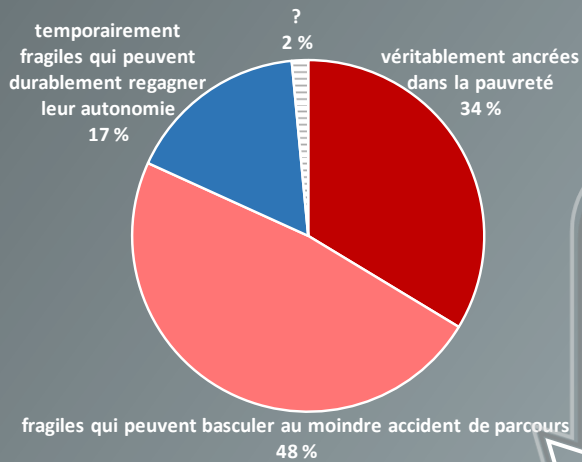
Votre territoire d'action se situe :



Les acteurs ayant répondu au questionnaire sont majoritairement des professionnels exerçant dans un établissement parapublic. Ils rencontrent, souvent quotidiennement, tous types de publics en situation de pauvreté et de précarité. La plupart exercent dans le nord de l'ancienne région Rhône-Alpes, au niveau local, c'est-à-dire au niveau d'un quartier, d'une commune ou d'un ensemble de communes. ■

Qui sont les personnes pauvres ?

Parmi les personnes auprès desquelles vous agissez, avez-vous majoritairement des personnes :



Pour ces personnes fragiles qui risquent de basculer, quels freins persistent à leur reprise d'autonomie ?

Les conditions d'emploi ou de non-emploi surtout, le fort isolement, les dispositifs inadaptés, le manque de motivation/le découragement ensuite.

L'accompagnement social inadapté et l'entourage sont peu cités comme des freins à la reprise d'autonomie.

Dans les autres réponses données, retenons les freins liés à l'accès au séjour, à la santé et au logement.



64 % des acteurs font part d'une augmentation de leurs sollicitations durant les deux dernières années.

Quel(s) mot(s) qualifie(nt) le mieux l'état dans lequel se trouvent les personnes que vous accompagnez lors de vos premiers échanges :



Les acteurs interrogés peignent le portrait d'une population rencontrée croissante et particulièrement précarisée. Ils insistent sur les difficultés des personnes à s'orienter et à identifier les bonnes portes pour trouver de l'aide. La notion d'isolement revient également fortement. Si le public majoritaire est composé de personnes fragiles qui peuvent basculer au moindre accident de parcours, notons également qu'un tiers des acteurs rencontrent principalement des personnes véritablement ancrées dans la pauvreté. Pour les premières, l'équilibre est défaillant principalement parce que le non emploi ou les conditions précaires d'emploi ne permettent pas une stabilisation de la situation financière. ■

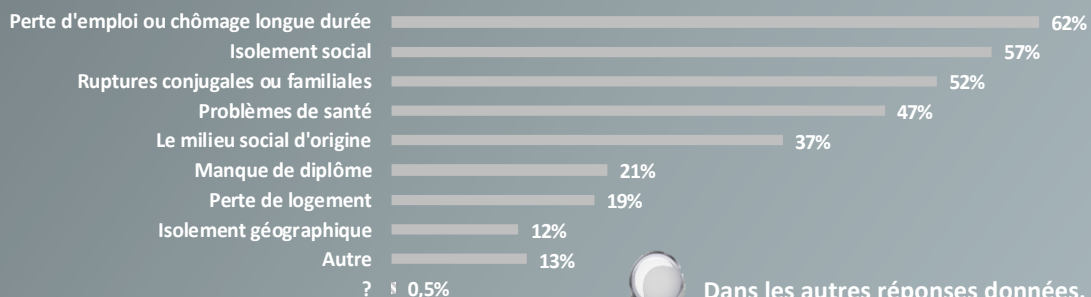
Pourquoi la pauvreté et comment est-elle vécue ?



Selon vous, les 2 éléments qui pèsent le plus dans les situations de pauvreté/précarité sont : (1 à 2 réponses possibles)

75 %	l'argent
53 %	le lien social
31 %	la dignité
20 %	les capacités de compréhension
14 %	l'entourage familial
1,2 %	l'entourage amical
0,5 %	rien de tout cela
0,5 %	je ne sais pas ou non réponse

Selon vous, ce qui a conduit ces personnes à vivre actuellement une situation de pauvreté/précarité, c'est avant tout : (4 réponses maximum)



Dans les autres réponses données, retenons les difficultés liées aux migrations.

Au cours de ces deux dernières années, comment jugez-vous l'évolution chez les personnes pauvres/précaires pour :

La santé psychique / mentale	↓
La situation financière/bancaire	↘
La situation vis -à-vis de l'emploi	↘
La santé physique	↘
La situation du logement	↘
Les relations sociales	=
Les relations familiales	=
La relation parents-enfants	=

La perte d'emploi est le premier facteur cité comme raison de l'entrée dans la pauvreté. Cependant, l'isolement social et les ruptures familiales apparaissent presque aussi fortement et sont citées par plus de la moitié des acteurs en tant que facteurs de pauvreté.

Les acteurs interrogés font ensuite part d'une dégradation de la situation pour les personnes pauvres et précaires sur de nombreux sujets : l'argent, l'emploi, le logement, la santé physique et surtout la santé mentale. Sur le volet relationnel, le message est moins évident. Si l'isolement apparaît, là encore, comme facteur déclencheur et aggravant de la pauvreté, les relations sociales déjà dégradées semblent rester stables une fois les personnes « installées » dans la pauvreté. ■

Quels enjeux financiers rencontrent les personnes en situation de pauvreté/précarité ?

34 % des acteurs constatent que les ressources des personnes sont complétées par leurs proches.



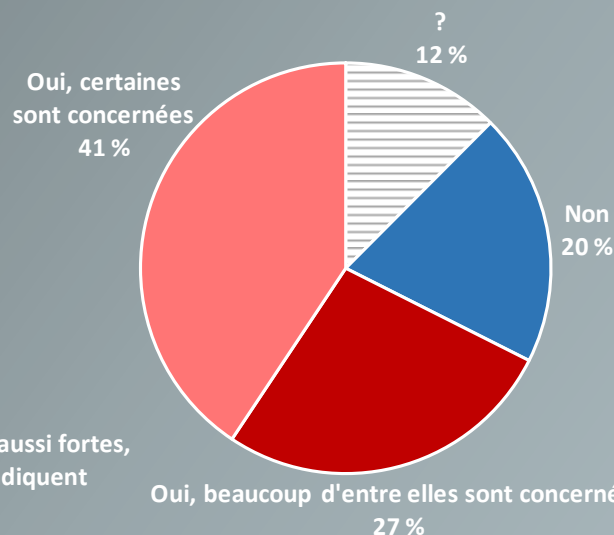
10 % des acteurs travaillent essentiellement auprès de personnes sans ressources propres.



45 % des acteurs constatent que les personnes comptent, parmi leurs ressources, des revenus issus du travail au noir ou d'autres pratiques illégales.



Ces deux dernières années, les personnes en situation de pauvreté/précarité que vous avez rencontré connaissent-elles des fluctuations de ressources d'un mois sur l'autre :



Des fluctuations toujours aussi fortes, voire plus fortes encore indiquent **68 %** des acteurs.

Ces fluctuations s'expliquent : (plusieurs réponses possibles)

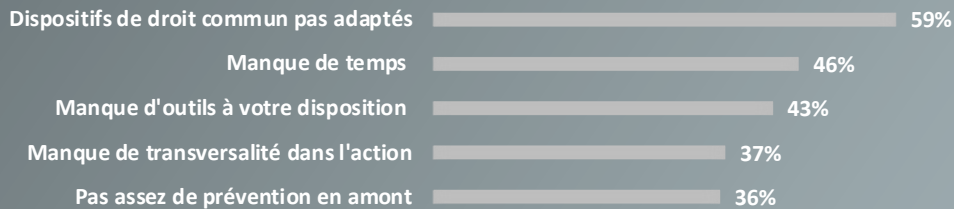
- 85 %** du fait de la gestion institutionnelle (délais de traitement, indus, pénalités bancaires)
- 44 %** du fait de leur situation personnelle (déménagement, situation familiale changeante, etc.)
- 35 %** du fait de leur propre gestion administrative
- 6 %** je ne sais pas ou non réponse

La nécessité absolue de trouver de l'argent pour les personnes en situation de pauvreté/précarité apparaît à travers la diversité des revenus dont elles disposent. Le recours à des ressources issues de proches ou de pratiques illégales est très présent et rappelle l'urgence des situations vécues par ces personnes. En sus, plus des deux tiers des acteurs témoignent que beaucoup de personnes connaissent des variations de ressources d'un mois sur l'autre, variations principalement liées aux dispositifs dont elles sont tributaires. ■

Dans quelle mesure l'action auprès des personnes en situation de pauvreté est-elle adaptée ?

3/4 des acteurs interrogés estiment que leur action n'est pas adaptée avec certaines personnes.

Pourquoi votre action n'est pas adaptée à ces situations : (plusieurs réponses possibles)



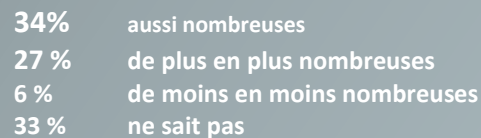
Autre 7%
? 3%



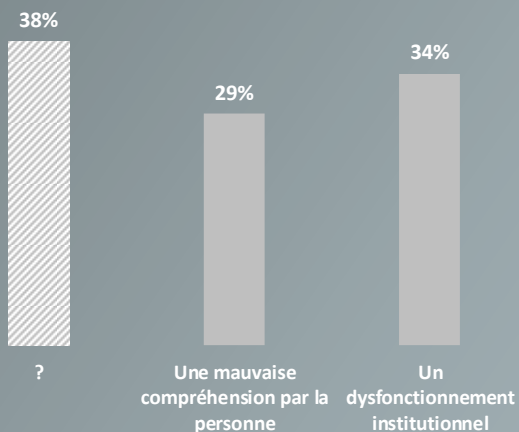
Dans les autres réponses données, retenons les insuffisances administratives, les personnes mal orientées et les difficultés psychologiques.



Ces deux dernières années, avez-vous le sentiment que les personnes en situation de pauvreté/précarité qui ne vous sollicitent pas alors qu'elles le pourraient sont :

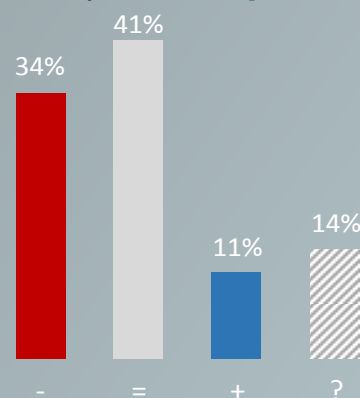


À votre avis, à l'origine de ces non-recours, il y a essentiellement :



2/3 des acteurs estiment que leur action est menacée par des baisses de financement.

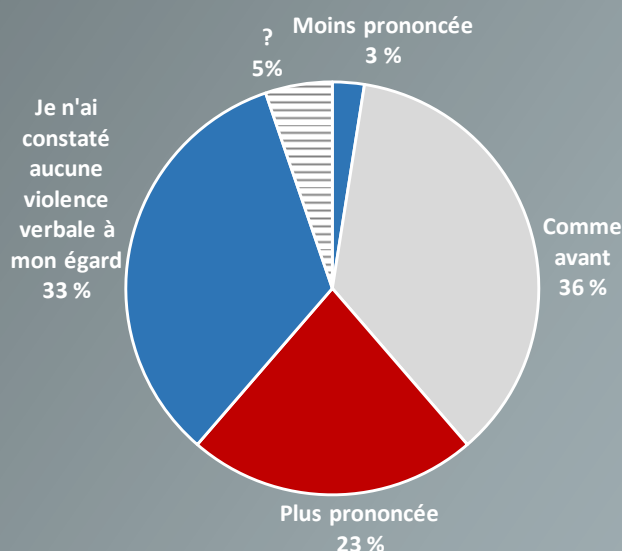
Ces deux dernières années, sur votre territoire, les espaces accueillant des populations en situation de pauvreté/précarité sont [en nombre] :



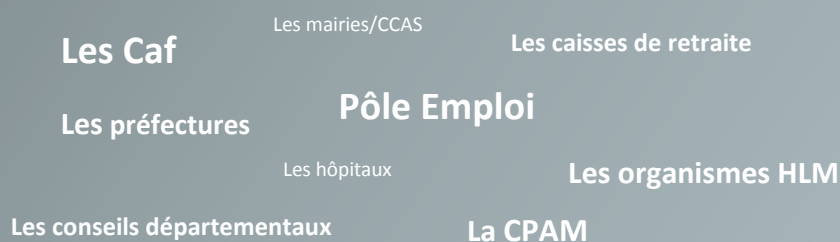
Face à des demandes croissantes, les acteurs alertent sur la baisse des financements pourtant nécessaires à leur action, ainsi que sur le manque d'espaces accueillant ces populations. Les trois quarts des acteurs jugent que leur action est inadaptée à certaines personnes, principalement parce qu'ils ne disposent pas des outils et du temps nécessaire à leur accompagnement. En partie pour cette raison, les situations de non-recours ne diminuent pas, voire augmentent. Bien que globalement encore mal cerné, en cause du non-recours sont cités le dysfonctionnement institutionnel, également une mauvaise compréhension du système par la personne elle-même. ■

Quelles difficultés rencontrées par les personnes dans leurs relations aux institutions ?

Au cours de ces deux dernières années, la violence possiblement manifestée à votre égard par les personnes que vous accueillez, vous semble :



98 % des acteurs constatent que les personnes pauvres et précaires rencontrent des difficultés avec :



Selon vous, les difficultés dans les relations aux institutions et établissements publics sont dues à : (plusieurs réponses possibles)

- 79 %** la complexification des dispositifs
- 58 %** une augmentation du nombre de dossiers à traiter
- 50 %** un manque d'appui aux personnes dans le remplissage de dossier
- 47 %** un manque de personnel
- 45 %** la numérisation des traitements
- ...



Les acteurs rendent compte de difficultés accrues dans la communication aux institutions ; certaines sont particulièrement ciblées. Dans les raisons invoquées, deux principaux motifs peuvent être lus : une surcharge de travail pour les institutions et personnes dans leurs démarches administratives, ainsi qu'un manque de relation et d'échanges en face à face (moins de personnes disponibles pour aider au remplissage des dossiers et une numérisation plus fréquente des traitements). Les difficultés dans la relation et la précarité des situations rencontrées par les personnes en situation de pauvreté, peuvent parfois occasionner des comportements violents de leur part vis-à-vis des acteurs. À ce sujet, notons que si tous les acteurs ne font pas part de violence manifestée à leur égard, près de 60 % en ont vécu. Ces derniers évoquent une violence aussi prononcée ces deux dernières années, voire plus prononcée, signe de la détresse vécue par les populations. ■

Quels leviers pour enrayer la pauvreté/précarité ?

Selon vous, ce qui permet avant tout à une personne en situation de pauvreté/précarité d'être ou d'entrer dans une dynamique positive c'est :
(2 réponses maximum)

- 43 % un contexte socio-économique favorable
- 38 % sa confiance en elle
- 34 % la qualité de l'accompagnement réalisé
- 32 % sa motivation à s'en sortir
- ...

1/4 des acteurs identifient un ou plusieurs dispositifs qui faisaient leurs preuves auparavant et n'existent plus aujourd'hui.

Les acteurs regrettent particulièrement les dispositifs d'insertion professionnelle, ceux spécifiques aux jeunes, les actions collectives et le manque de disponibilité dans l'accompagnement social des personnes.

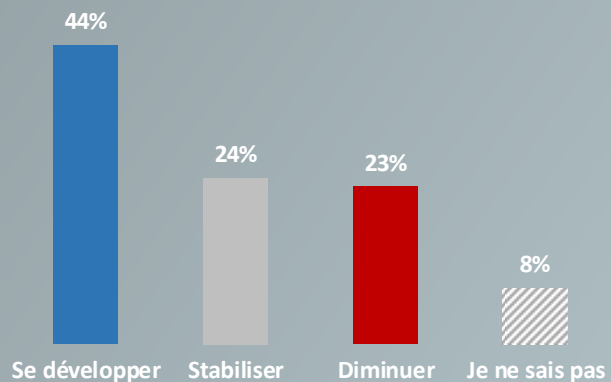


30 % des acteurs identifient un ou plusieurs dispositifs qui font leurs preuves aujourd'hui et n'existaient pas auparavant.

Les acteurs apprécient particulièrement l'accompagnement dans les démarches, certains dispositifs ciblés (notamment dans le secteur du logement, de la santé et de l'insertion), le travail en réseau et les actions collectives.

Ces deux dernières années, la coopération interpartenariale a-t-elle eu tendance à :

91 % des acteurs interrogés sont facilités dans leurs actions par la coopération interpartenariale.



Pour permettre à la personne d'entrer dans une dynamique positive, les acteurs identifient des leviers extérieurs et notamment celui d'un contexte socio-économique favorable. Ils évoquent également l'importance des capacités des personnes, en particulier la confiance en soi et la motivation à s'en sortir. Les acteurs mettent, par ailleurs, en avant l'intérêt du travail en réseau qui tend à se développer dans les pratiques professionnelles et constitue un levier non négligeable. En ce qui concerne les outils qui font (faisaient) leurs preuves, il semble que lorsqu'un dispositif est supprimé, un autre est mis en place, et réciproquement. Un nombre de personnes plus élevé signale de nouveaux dispositifs efficaces, ce qui paraît être un signe encourageant. Cette instabilité dans les dispositifs en cours peut toutefois constituer une difficulté importante dans la pratique des professionnels. ■



Quatrième partie

Déplacer l'action sociale, explorer d'autres pratiques professionnelles

Dans une période où les repères bougent, où les financements dévolus à l'action sociale sont en baisse, où les logiques de gestion deviennent prégnantes, où chacun se replie sur son pré carré, les professionnels, bousculés dans leurs pratiques, sont en recherche de sens et explorent de nouvelles postures. Sortir des murs, sortir de son cadre d'intervention classique, changer la nature de la relation avec les personnes confrontées à la précarité, dans le cadre d'actions collectives ou pas, telles sont les pistes explorées dans un premier tiers des articles de cette partie. Dans un deuxième tiers, il s'agit davantage de travailler les partenariats autrement, en les élargissant, en sortant des logiques de silo, des logiques de structures, voire en intégrant les personnes concernées dans les partenaires. Ces articles retracent des actions menées plutôt dans le champ de la santé. Enfin, un troisième tiers est composé à la fois de récit d'expériences et de témoignages de professionnels, situés dans le champ de la protection de l'enfance. Comment d'autres postures professionnelles permettent-elles de mieux travailler avec les familles, de partir de leurs ressources ? Que nécessitent ces postures en termes d'encadrement et de soutien ? Comment ces changements de postures peuvent-ils être impulsés par les encadrants qui, tout autant que les professionnels de terrain, ont aussi à explorer d'autres pratiques ?

Travailler les situations d'isolement - Des pistes d'action éprouvées par les pratiques professionnelles

« Le spectre du concept de la solitude est assez large...une [...] forme de solitude, [...] étroitement sociale, apparaît quand un être vit dans un lieu ou dans une position qui ne lui permettent pas de rencontrer des êtres du type dont il sent qu'il a besoin »
 Norbert Elias, *La solitude des mourants*¹⁷⁶

Dès 2013, le constat sur certains territoires d'une montée en charge des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) interroge les institutions concernées. La MRE est sollicitée pour débiter un travail qui ne pourra finalement pas se conduire. Deux ans plus tard, les situations d'isolement questionnent toujours la pratique des professionnels et des bénévoles. C'est pourquoi un groupe de travail est lancé à l'automne 2015 pour travailler ce constat.

Cette préoccupation s'inscrit à la suite d'autres initiatives portées nationalement : l'enquête conduite par l'Insee en 2001, traitée en 2003 et qui estime à 10,8 % de la population enquêtée les personnes en situation d'isolement ; le rapport de 2010 *Pour sortir de l'isolement. Un nouveau projet de société*¹⁷⁷ ; le collectif d'associations *Pas de solitude dans une France confraternelle* qui a obtenu le label Grande cause nationale 2011 ; ou encore l'étude *Les solitudes en France*¹⁷⁸ d'où découle le baromètre « les Solitudes en France » qui doit évaluer dans le temps la situation des Français au regard de l'isolement relationnel.

Selon la dernière étude du baromètre, en 2013, la part de la population française en situation d'isolement relationnel progresse de manière quasi-linéaire depuis 2010, gagnant un point chaque année : 9 % en 2010, 12 % en 2013. Tout aussi préoccupant, 27 % des individus organisent l'essentiel de leur sociabilité sur un seul réseau contre 23 % en 2010, la moindre rupture impliquant de fait la perte de tout réseau social. La pauvreté demeure aussi un facteur augmentant le risque d'exposition à l'isolement relationnel. Dans 17 % des cas, les personnes ayant déclaré lors de l'enquête que leurs revenus nets mensuels par foyer étaient inférieurs à 1 000 euros par mois sont en situation d'isolement relationnel. En outre les personnes en situation de pauvreté sont touchées de manière beaucoup plus précoce par l'isolement relationnel.

Définir l'isolement, de premières pistes

Pour l'Insee¹⁷⁹, l'isolement relationnel « concerne les personnes qui n'entretiennent qu'un nombre très faible de contacts avec autrui. [...] L'indicateur d'isolement relationnel est obtenu conventionnellement en dénombrant les personnes n'ayant eu que quatre contacts ou moins d'ordre privé avec des personnes différentes, de visu ou par téléphone (hors ménage) au cours d'une semaine donnée. Ce nombre de quatre a été retenu par convention : il correspond au premier décile de la distribution du nombre de contacts ». Alors que pour la Fondation de France¹⁸⁰ sont considérées en situation d'isolement les personnes qui n'ont pas ou peu de relations sociales au sein des cinq réseaux sociaux suivants : familial, professionnel, amical, affinitaire et territorial.

Cependant, les deux organismes assument un parti-pris intéressant puisqu'ils ont souhaité raisonner « hors sociabilités au sein du couple » ne considérant pas *de facto* les couples et/ou les ménages ayant des enfants vivant au foyer comme non concernés par le phénomène d'isolement. Ce positionnement recoupe celui des participants aux rencontres initiées par la MRE lorsque sont évoquées des situations d'isolement vécues par des personnes toujours en contact avec leur famille, des amis, des travailleurs sociaux ou même des associations. ■

¹⁷⁶ Norbert Elias, 2002 (1982), *La solitude des mourants* Paris, Pocket, p. 86.

¹⁷⁷ Christine Boutin, 2003, *Pour sortir de l'isolement. Un nouveau projet de société*, Paris, La Documentation Française.

¹⁷⁸ Observatoire Fondation de France, *Les solitudes en France. Synthèse*, juillet 2010.

¹⁷⁹ Jean-Louis Pan Ke Shon, « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *Insee première*, n° 678, octobre 1999 ; Nathalie Blanpain, Jean-Louis Pan Ke Shon, « 1983-1997. Les Français se parlent de moins en moins », *INSEE Première*, n°571, mars 1998.

¹⁸⁰ Observatoire Fondation de France, *Les solitudes en France. Synthèse*, juillet 2010.

De la solitude à l'esseulement, du choix à la contrainte

En exergue de ce travail conduit par le groupe isolement, la citation de Norbert Elias n'utilise pas le terme d'isolement. Il parle d'une forme de solitude, étroitement sociale, de sorte que celui qui l'éprouve n'est pas forcément seul, bien qu'il puisse aussi l'être. C'est ce que rappellent les membres du Groupe Pour Sortir¹⁸¹, lors de leur intervention dans le groupe de travail, précisant qu'« être isolé, ce n'est pas synonyme d'être seul ».

La philosophe Hannah Arendt suit le même raisonnement, précisant que chacun peut « [s'] ennuyer beaucoup et [s]e sentir très esseulé au milieu de la foule, mais pas dans la vraie solitude. »¹⁸² Arendt distingue la solitude de l'isolement et de l'esseulement. Quand elle traite de la notion de solitude, elle la considère sous la forme d'un dialogue intérieur, impliquant « que, bien que seul, je sois avec quelqu'un (c'est-à-dire moi-même) »¹⁸³. C'est un temps nécessaire, créateur, fondateur de l'expérience humaine. Puis il y a l'isolement. Lui aussi peut être un temps nécessaire lors de l'élaboration d'une pensée, d'une œuvre spécifique. Mais il apparaît bien plus souvent sous sa forme négative. Sous cette forme, il se traduit par une séparation subie de l'homme avec ses contemporains, quand bien même il souhaite s'y mêler et partager avec eux le même souci pour le bien commun. Il est tenu à distance du monde commun et des activités qui y prennent place. L'isolement concerne alors plutôt la sphère politique (au sens large, en tant que participation aux affaires de la Cité), Arendt ajoutant que ce processus, quand il se poursuit dans la sphère des relations humaines, devient de la désolation :

« Isolement et désolation font deux. Je peux être isolée - c'est-à-dire dans une situation où je ne peux agir parce qu'il n'est personne pour agir avec moi - sans être « désolée » et je peux être désolée, c'est-à-dire dans une situation où, en tant que personne je me sens à l'écart de toute société humaine - sans être isolée. L'isolement est cette impasse où sont conduits les hommes lorsque la sphère politique de leurs vies, où ils agissent ensemble dans la poursuite d'une entreprise commune, est détruite. »¹⁸⁴

C'est quand cette possibilité de donner de soi au monde commun est annihilée que l'isolement dans sa forme la plus négative se déploie, jusqu'à la désolation produisant alors une situation d'esseulement.

La distinction entre un isolement choisi et un isolement subi, un isolement participant de la création humaine et un isolement la détruisant en l'empêchant d'advenir se retrouve quotidiennement dans les rues de nos villes. Pour les personnes en situation de vie à la rue, la solitude est toujours mise en visibilité, ce qui la rend encore plus pesante pour les intéressés. Et, paradoxalement, vivre dans la rue, ce n'est ne pas pouvoir s'isoler, ne pas pouvoir choisir des temps, espaces dans lesquels on peut s'isoler alors qu'en même temps on est tenu à distance d'un ensemble de relations sociales et de participations politiques. Cette absence de choix, de possibilités d'agir sur des conditions de vie paradoxales est une caractéristique de la précarité.

Dans le groupe : travailler les situations d'isolement de personnes connues des dispositifs

Même si quelques pistes de réflexion autour de ce qui pourrait définir l'isolement sont proposées ici, poser une définition de ce qu'est la notion n'est pas recherché. Par contre, il est nécessaire, au regard de la pluralité de ce qui peut être compris derrière la notion d'isolement, de qualifier les formes d'isolement travaillées dans le cadre du groupe car seules certaines facettes de cette notion ont été travaillées.

Ces formes sont avant tout celles qui apparaissent dans les expériences rapportées par les participants au groupe, professionnels, bénévoles et personnes concernées. Il faut d'ores et déjà préciser que ces expériences sont de natures diverses et travaillées à partir de différents points de vue : celui de la personne concernée par les actions, celui d'un centre social, d'une association ou encore d'une institution. Elles ne peuvent pas être comparées car elles ne prennent pas place dans le même cadre et ne sont pas menées avec les mêmes personnes. Par contre, elles peuvent être croisées et mises en perspectives. C'est l'objet de cet article.

Il faut préciser en amont que l'isolement dont on parle n'est pas celui vécu par les personnes les plus isolées. L'isolement est le résultat d'un long processus, les personnes vraiment isolées deviennent peu à peu invisibles et inaccessibles. Il est donc plutôt question ici d'évoquer des situations de personnes qui sont en voie d'être isolées et de lister quelques éléments du travail préventif qui peut être conduit.

D'ailleurs, dans les expériences vécues, observées par le groupe, les personnes concernées sont avant tout celles qui peuvent être captées par les institutions et associations. Elles ne sont pas absentes des écrans radar du travail social. Soit elles sont connues d'un dispositif, soit elles vont d'elles-mêmes vers un dispositif. Ces personnes n'ont

¹⁸¹ Le GPS (Groupe Pour Sortir) propose un article sur son projet en p.178.

¹⁸² Hannah Arendt, 2005, *Responsabilité et jugement*, Paris, Payot, p.125 à 128.

¹⁸³ Hannah Arendt, 2005, *Questions de philosophie morale*, dans *Responsabilité et jugement*, Paris, Payot, p.125 à 128.

¹⁸⁴ Hannah Arendt, 2005 (1972), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, p.226 à 229.

parfois que le lien aux institutions, aux associations pour rompre l'isolement. Cela ne veut pas dire qu'elles sont tout le temps seules, mais elles ont peu de personnes sur lesquelles compter, d'où l'importance de leur relation avec les professionnels et/ou bénévoles.

L'isolement, un processus fait de ruptures successives ?

Si les situations d'isolement sont considérées ici et maintenant, elles sont aussi issues du cumul de traumatismes passés et d'une somme d'expériences vécues. D'ailleurs, dans la commission isolement du Centre social le Travail, chacun a repéré qu'un événement a toujours été déclencheur pour basculer dans un processus d'isolement. Cet événement peut être dramatique, comme l'est la perte d'un proche, mais aussi paraître en apparence beaucoup plus banal, comme c'est le cas avec la retraite. Quoiqu'il en soit, il s'agit toujours d'une bifurcation biographique qui se passe mal. Quelque chose ne passe pas.

Plus encore, les professionnels observent que le cheminement vers l'isolement est rempli de ruptures successives, souvent liées, mais pas toujours. Ce pourrait être un indicateur clé de la lecture des situations d'isolement : le niveau de ruptures (de revenu, familiale, géographique, avec soi-même suite à des chocs...) successives que la personne doit enchaîner sans avoir toujours le temps ou l'opportunité de créer de nouvelles accroches, de rétablir de nouveaux équilibres.

Ces ruptures qui se bousculent les unes après les autres sont autant de liens, attachements, dépendances qui se brisent jusqu'à ce que l'individu soit esseulé. Cet esseulement, une des traductions de l'isolement, s'exprime dans la sphère intime mais aussi sociale et politique. Par exemple, les participants au groupe notent à quel point ceux qui ne produisent pas des biens, richesses (tel que le système dans son ensemble le préconise) et bénéficient des prestations ont le sentiment d'être exclus du monde commun. Tout se joue comme s'ils n'avaient plus de place active à occuper dans la Cité, comme s'ils avaient perdu toute légitimité à participer aux débats, activités qui se déroulent dans l'espace public, entendu ici aussi dans son sens politique. Dans ce « jeu » des places à prendre, à perdre, à occuper, quelle place chacun peut-il avoir dans l'espace public ?

« La force des liens faibles »

C'est à Mark S. Granovetter¹⁸⁵ que Jean-Claude Kaufmann¹⁸⁶ emprunte l'expression. Il nous précise ce qu'elle révèle : les liens forts, les liens du proche (famille, conjoint), s'ils produisent de la cohésion sociale sont aussi rigides et peu adaptables. À l'inverse, les liens faibles (relations de travail, réseau social, relations « mondaines »), les liens plus éloignés, sont plus souples et plastiques, ils amortissent bien mieux les chocs des changements de vie ou les ruptures. La force des liens faibles ne tient pas seulement à leur souplesse et à leur adaptabilité : ils constituent un capital social beaucoup plus productif que les liens forts, ils sont beaucoup plus opératoires.

Kaufmann précise que les liens forts, comme le réseau familial étroit, protègent et permettent d'éviter l'isolement psychologique immédiat, mais qu'ils ne donnent pas forcément accès aux relations opératoires. Ils ne produisent que rarement du « réseau ». Plus encore, dans une situation de fragilité sociale, par le confort apparent qu'ils procurent, ils peuvent même dissuader d'effectuer les démarches permettant de sortir de la précarité et maintenir dans une zone intermédiaire qui ne favorise pas, et peut même interdire, la promotion sociale, tout en préservant de l'exclusion. Et dans les situations de pauvreté les plus extrêmes, ce soutien familial peut largement s'affaiblir. L'individu est alors libéré de l'emprise du lien fort, non pas « vers le haut » pour construire son propre réseau manipulable, mais « vers le bas », jusqu'à l'exclusion de la société et de son système de relations humaines.

L'auteur note aussi l'effet « boule de neige » que produit le processus d'accumulation de liens faibles : certains deviennent plus riches en relations et peuvent à partir de là développer encore plus leur réseau ; alors que les autres deviennent plus pauvres et peuvent de moins en moins facilement se dégager de l'étau qui se resserre, le rétrécissement du réseau constituant un des mécanismes majeurs qui conduisent à la marginalisation. ■

¹⁸⁵ Mark S. Granovetter, 1973, « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol.78, Issue 6, pp.1360-1380.

¹⁸⁶ Jean-Claude Kaufmann, 1994, « Vie hors couple, isolement et lien social : figures de l'inscription relationnelle », *Revue française de sociologie*, vol.35, n°4, pp.593-617.

Quelques repères dégagés par le groupe

Comme souligné en début d'article, les expériences rapportées dans le groupe sont de natures diverses. Les missions, moyens et contraintes des uns et des autres diffèrent fortement. Pour autant, chacun se retrouve sur un socle minimal de conditions d'exercice de la pratique avec les personnes concernées par les situations d'isolement. Tous n'ont pas les possibilités d'avoir ces conditions minimales d'exercice, c'est aussi ce qui les rend plus saillantes et fait saisir leur importance. Quand elles manquent, la pratique est amputée d'une partie de ces possibles.

► Le groupe de travail sur l'isolement relationnel

C'est au fil de cinq rencontres d'octobre 2015 à juin 2016 que le groupe s'est retrouvé dans les locaux de la MRIE. Lors de ces rencontres, il s'agissait de présenter des expériences, pratiques en lien avec des situations d'isolement identifiées par les professionnels réunis autour de la table. Les profils des participants étaient forts divers (Professionnels de Conseils Départementaux, de centres sociaux, d'associations, personnes en situation d'isolement...), les expériences mises au pot commun de la réflexion l'étaient toutes autant. C'est une des richesses de ce groupe puisqu'en dépit des différences propres aux missions de chacun, des éléments transversaux ont émergé quant aux possibilités de travailler les situations d'isolement. Certains de ces éléments sont présentés dans la partie qui suit. ■

1. Déplacer les postures professionnelles pour mobiliser les personnes

Le déplacement des postures professionnelles est récurrent dans les travaux sur l'accompagnement social. Le groupe n'y déroge pas. Il propose cependant un double déplacement : il s'agit simultanément d'aller vers les personnes jusqu'à aller les chercher voire parfois ne pas leur laisser le choix et de leur laisser pratiquement dans le même temps une possibilité d'action, de prise de parole et de position centrale dans la décision et le déroulement des actions. Pour résumer, on pourrait dire en forçant le trait qu'il faut obliger à venir et laisser la liberté d'agir. Obliger les personnes, officiellement, ça ne se fait pas. Cette version officielle est quelque peu mensongère tant les personnes accompagnées sont soumises à un ensemble d'obligations. Mais l'obligation de participer à une action qui apparaît comme du loisir, ce n'est pas commun. Ça peut même être mal considéré. Dans d'autres situations, aller chercher les personnes, les inciter à se frotter à l'action peut se produire de manière plus diffuse. Quand un centre social se place aux pieds des immeubles, dans un endroit passant sans signaler précisément ce qu'il fait là, il fait de « l'aller vers » provocant, attisant la curiosité. Il interpelle les personnes et, ce faisant, les oblige subtilement à se mêler aux professionnels pour satisfaire leur soif de savoir ce qui se passe. Les personnes peuvent ne pas venir mais chacun est provoqué dans sa curiosité et beaucoup finissent par échanger avec les professionnels.

Une troisième forme de cet « aller vers » un peu directif est un détournement des obligations imposées aux professionnels par la mise en place du contrôle d'effectivité du contrat RSA dans l'Isère ou encore la Brigade anti-fraude dans l'Ain. Certains transforment cette obligation en opportunité pour les personnes concernées et créent des espaces de travail collectif où ils reprennent des choses avec des allocataires que plus personne ne voyait vraiment. Cela donne aussi la possibilité de voir les allocataires différemment que dans la relation individuelle en donnant l'occasion à l'allocataire de montrer d'autres facettes de ce qu'il est. Ces détournements, retournements sont à penser en référence à Saul Alinsky¹⁸⁷, les professionnels peuvent se demander comment transformer les contraintes imposées par la loi en opportunité.

Enfin, l'autre mouvement du déplacement proposé par le groupe de travail concerne la place des personnes concernées. Dans le centre social évoqué plus haut, deux heures par semaine sont consacrées à ce sujet. L'idée est que l'action se construise à partir de et par les personnes, le rôle des salariés étant d'être « simplement » des

¹⁸⁷ La « méthode Alinsky » se base sur trois idées fortes : travailler pour et à partir de l'intérêt premier du groupe concerné, faire en sorte que le pouvoir à acquérir par le groupe puisse prendre part à la modification de la structure du pouvoir, considérer la tactique du conflit comme une technique d'intégration sociale du groupe pour parvenir à la négociation et au compromis. Il est donc question de « trouver des brèches subversives » qui vont forcer la partie adverse « à suivre à la lettre son propre code de conduite. Utilisez le pouvoir de la loi, en forçant la société établie à suivre à la lettre ses propres règles », in *Être radical – Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Bruxelles, Aden, 2012. Voir aussi *Manuel de l'animateur social : une action directe non violente*, Paris, Seuil, 1976.



facilitateurs. Lors de ce temps hebdomadaire, ceux-ci décomposent leurs pratiques et se questionnent : Comment donne-t-on du pouvoir à la personne ? Comment ne pas être dans l'instrumentalisation ? Le problème des salariés, c'est notamment de se demander à quoi ils vont servir s'ils lâchent du pouvoir aux personnes. Pour d'autres participants du secteur associatif, l'angoisse de ne « rien faire » est repérée aussi chez les bénévoles qui veulent être actifs, voire pro-actifs alors que ce qui leur est demandé est d'être avant tout dans la présence, dans l'écoute, dans l'être-là et l'être avec. Au-delà des postures des professionnels et bénévoles, ce déplacement pose des questions en termes d'élaboration de projets et de demandes de financement. Obtenir un financement, cela demande de présenter l'action, de proposer des indicateurs, de penser l'évaluation, etc. Ceci concerne aussi bien les associations que les institutions. Et comment obtenir un financement pour un projet dont les personnes concernées sont la pierre angulaire et dont on ne sait pas ce que ça va donner à terme ? En parallèle, l'expérience montre que les solutions proposées par les personnes concernées sont souvent plus simples et moins coûteuses que celles trouvées par les institutions.

2. Déplacer les postures professionnelles pour créer du collectif au-delà du groupe

Cela ressemble à une évidence : le groupe évite le basculement dans l'isolement car il participe à créer de nouveaux « liens faibles ». Si chacun concède ce point, il est à expliciter car faire groupe, cela ne va pas de soi ! Des professionnels rappellent qu'il y a une injonction à faire du collectif mais que pour en faire vraiment, et non pas des simulacres d'actions collectives, il faut avoir certaines compétences. Cela demande donc un savoir-faire, une formation et aussi du temps. Or, ces conditions sont rarement offertes aux professionnels. Simultanément, c'est un besoin car créer des lieux et temps collectifs permet de sortir du cadre habituel de la relation d'accompagnement.

Plusieurs questions se posent donc ; déjà, comment mobiliser les personnes, ce que nous venons d'aborder plus haut ? Puis comment donner la parole et le pouvoir à tous les participants dans les démarches collectives ? Enfin, même si au départ, il y a toujours un (voire plusieurs) professionnels dans l'animation du groupe, les personnes doivent être au cœur de l'action, pas au service de la structure. Le collectif fait d'ailleurs évoluer le rapport entre professionnel animant le collectif et personne accompagnée, y compris dans le travail en individuel.

En ce qui concerne le pouvoir au sein même d'un groupe, la mise en place de groupes de représentants des allocataires du RSA montre bien que parfois des représentants peuvent exclure, éteindre la parole d'autres. Il faut ainsi réguler le pouvoir entre pairs pour que ce ne soit pas la voix la plus forte qui prenne le pas sur les autres. Ce besoin de revoir les modes de gouvernance est éclairé par des participants au groupe de travail qui y voient se jouer la dialectique entre reconnaissance et pouvoir. Les personnes ont besoin de reconnaissance. Elles confondent souvent ce besoin avec le pouvoir. Plus on a de pouvoir (sur les autres) plus on est reconnu ? Si l'on ne propose que ce chemin aux personnes, c'est celui qu'elles emprunteront. Ce jeu entre reconnaissance et pouvoir se travaille donc dans l'objectif visé par le groupe : travailler pour un intérêt interne au groupe induit ces rapports de pouvoir, travailler pour un intérêt qui dépasse le groupe limite l'attribution de parts de pouvoir sur les autres. En cela, faire groupe avec les personnes en situation d'isolement fait écho à l'esseulement tel que défini par Arendt : c'est donner la possibilité aux personnes de prendre part au bien commun, à l'intérêt général. Cependant, sans dénier ses apports essentiels, un groupe de pairs, cela demeure de l'entre-soi. Ceux qui expérimentent sur le terrain observent que ça ne suffit pas, que les personnes concernées, dès qu'elles en voient la possibilité, cherchent à créer du frottement avec de nouvelles altérités. Par exemple, quand une table est installée au pied d'un immeuble pour créer la rencontre entre adultes, ce sont les enfants qui s'amènent et qui ne lâchent pas l'affaire jusqu'à être considérés comme des interlocuteurs valables. Ils alternent alors le jeu entre enfants et l'échange avec les adultes pour se confronter d'une nouvelle manière. La confrontation n'est pas l'opposition, c'est la mise à l'épreuve de soi dans la rencontre avec l'autre. C'est aussi la mise à l'épreuve de l'autre. L'entre-soi est d'autant plus enfermante quand il s'agit justement d'élargir son horizon et de développer de nouveaux réseaux (amicaux mais aussi associatifs, professionnels) alors que le groupe est composé de personnes aux expériences semblables.

Tout le monde peut et doit avoir une place et se positionner par rapport à de multiples altérités qui permettent ce jeu des positionnements. Par ce jeu, chacun, par un double mouvement, sort de son assignation tout en devenant, par cette échappée, plus encore lui-même. Simultanément, il faut des semblables, c'est l'équilibre entre les deux qui fonctionne.

3. Déplacer les postures professionnelles pour investir de nouveaux espaces

Les situations de co-présence de publics forts différents nous conduisent à interroger les espaces dans lesquels prennent place les relations entre professionnels et personnes en situation d'isolement. Qu'est-ce qui fait que les gens se sentent bien ? Qu'est-ce qui fait que les gens viennent ou ne viennent pas ? Selon les lieux, ce ne sont pas les mêmes personnes qui viennent. L'accueil se fait sur des lieux, dans des espaces, par des personnes. En fonction, l'accueil est plus ou moins hospitalier, notamment à l'égard de publics stigmatisés, comme le sont les personnes sans-abri.

Dans la droite ligne de cette réflexion, un Conseil départemental accueille temporairement des associations pour tenir permanence au sein même de ses locaux. En plus de mixer les publics, ce sont aussi les professionnels qui se croisent. Ces enchevêtrements d'espaces permettent alors de débiter une réflexion sur les publics en grande précarité pour voir ce qui peut être pensé quant à leur accueil dans les locaux de l'institution. Recevoir des associations, surtout celles travaillant auprès de publics stigmatisés, suscite des réactions du côté des travailleurs sociaux. Il y a, par exemple, l'appréhension que l'accueil de ces structures attire massivement un flot de publics stigmatisés face auxquels les professionnels ne sauraient comment réagir. Cet afflux n'est jamais survenu.

Les lieux, leur partage, les formes de cohabitations que cela induit ne sont jamais anodins et ont des effets sur les pratiques, et sur les publics. Pour un centre social, cette intuition incite à s'extraire des lieux habituels de la pratique pour aller à la rencontre des habitants dans l'espace public. Faisant cela, le « public » n'est pas celui auquel s'attendait plus ou moins le centre et auquel il est habitué (femme seule, personne âgée...). De nombreux hommes, des jeunes, des enfants rejoignent peu à peu les professionnels qui ont installé des tables et des chaises en bas des immeubles. Ce déplacement des lieux de la pratique déplace alors les projections et représentations. L'isolement ne concerne pas que le public déjà connu. Il traverse un ensemble de situations, et certaines d'entre elles ne sont saisissables qu'en dehors des espaces convenus du centre social. Ce basculement demande alors aux professionnels de s'adapter aux besoins et problématiques des personnes qui les rejoignent.

Ainsi, les lieux où les choses se passent ont des effets sur ce qui se passe, et inversement pourrait-on supposer. La Maison des familles qui est sur le point d'ouvrir à Vaulx-en-Velin a pris le même soin à penser l'emplacement et le cadre de ce projet. Comme son nom le laisse supposer, la Maison des familles recèle quelque chose de domestique, de l'intimité partagée en toute bienveillance. Le lieu est aussi un outil de l'accompagnement. Le choix du lieu a alors pris une place importante dans l'élaboration du projet jusqu'à trouver le cadre idéal : une maison avec un jardin, situé dans le « village » de Vaulx-en-Velin, non loin des cités mais en centre-ville.

Et on ne peut questionner l'espace sans l'articuler à la temporalité. Les lieux, ce qui s'y passe ont des temps, des moments, des rythmes. Le GPS (Groupe pour sortir) conjugue ces deux inséparables : non seulement le groupe se retrouve dans des lieux tiers mais aussi en dehors des heures convenues de l'accompagnement social. Le plus souvent, le groupe se donne rendez-vous « à la maison », un lieu associatif, et parfois dans d'autres lieux selon l'activité qui va suivre. C'est une décision réfléchie et actée par tous, assistantes sociales y compris. Cela demande alors un soutien de la direction pour que l'aménagement du temps (et des lieux) de travail s'adapte aux besoins des personnes accompagnées, et non pas l'inverse comme de coutume.

Certains professionnels sont dans l'impossibilité de procéder à ce double déplacement (temps et lieu) pour des raisons purement pratiques. Cette impossibilité oblige à travailler continuellement sur le même mode dans des configurations très classiques. Ces configurations ont toute leur place, toute leur efficacité, elles sont nécessaires. Mais elles ne peuvent pas représenter à elles-seules la palette des configurations possibles pour travailler avec les personnes en situation d'isolement. Le face à face dans un bureau, les salles d'attente aux espaces uniformes car contraints par leur architecture anéantissent la possibilité de travailler autrement, peut-être plus en adéquation avec les besoins de certaines personnes. Par exemple, dans les configurations dites classiques, le travail en collectif perd tout son intérêt, si tant est qu'il soit encore possible. Multiplier les espaces et les temps avec les personnes, c'est rendre réalisable la diversité des pratiques en laissant plus de place aux personnes concernées.

4. La fin de prise en charge : rupture ou continuité à travers le passage de relais

Tout le travail social en France a été construit autour de la fin de l'accompagnement, de la rupture de la dépendance. Ne pas envisager cette issue, ne pas l'atteindre dans une temporalité bien souvent définie en amont de la prise en charge revient supposément à être en échec. Or, qui définit ce moment de rupture ? Est-ce l'institution qui détermine quand la personne doit la quitter ? Ou est-ce qu'une place est donnée à l'utilisateur pour qu'il juge du temps dont il a besoin ?

Les professionnels du travail social sont bien souvent mis en tension entre le dogme institutionnel et ce qu'ils pressentent comme nécessaire au regard des situations qu'ils accompagnent. Plus angoissant encore pour certaines personnes accompagnées, atteindre les objectifs définis en amont peut signifier un arrêt de la relation d'accompagnement, alors qu'elle est parfois ce qui assure la pérennité des objectifs atteints. D'ailleurs, pour certaines des personnes, s'il n'y a pas d'échafaudage bien construit, ce qui a été mis en place le temps de la mesure d'accompagnement peut s'effondrer sans que quiconque en soit informé. Ces personnes réapparaissent alors, des années plus tard, dans le suivi des professionnels, avec un accroissement de leurs difficultés.

Accepter la notion du temps nécessaire à l'accompagnement, c'est prendre en considération que le « tout très vite » de notre société ne correspond pas à tous et pas à tout. Cela demande alors de se re-questionner : quand est-il est nécessaire qu'il n'y ait pas de fin à l'accompagnement ou qu'il y ait un passage de relais ? Et est-ce que c'est choisi par la personne ou cela lui est-il imposé ?

Les expériences explorées dans le groupe Isolement font état d'un ensemble de possibles qui respectent la temporalité des personnes accompagnées. Dans le Groupe pour sortir, ce sont les participants au groupe qui décident de la fin de leur participation. Un pot de départ est organisé et chacun sait qu'il est possible de revenir, régulièrement ou au besoin. Dans l'Arbre à palabres, plusieurs propositions sont offertes aux personnes puisqu'elles développent de leur propre initiative de nouveaux projets ou s'engagent dans les autres actions du Centre social. Ce n'est pas le groupe ou le vide. Du côté des Petits Frères des Pauvres, les personnes aidées peuvent à leur tour devenir des aidants, tout comme la Maison des familles envisage la possibilité que des personnes deviennent bénévoles pour d'autres familles, si elles le souhaitent.

Au CAO, les choses se présentent différemment. Bien souvent, les personnes accompagnées sont dans des situations bloquées. Il faut alors faire tenir les personnes. La qualité de la relation devient plus qu'ailleurs un enjeu fort. Elle permet de se réassurer, il y a une fidélité de lien au regard de personnes qui n'ont plus d'ancrage et qui sont en situation de survie. La fin de l'accompagnement, les questionnements autour du passage de relais posent la question de l'articulation des dispositifs en fonction du parcours de la personne. Chacun observe une difficulté de prise en charge systémique de l'individu. Or, la succession de ruptures dans les parcours d'accompagnement, le manque d'articulation rompt la continuité des accompagnements. Les accompagnements proposés par les professionnels peuvent être compris dans la multitude de dépendances qui étayent les individus, quels qu'ils soient (accompagnés ou pas). Si supprimer les dépendances est un idéal social, c'est pourtant par le jeu des dépendances qu'une personne peut être autonome. Sans oublier que cette succession de ruptures dans l'accompagnement se juxtapose à celle connue par les personnes dans leur parcours de vie.

L'isolement peut aussi se renforcer dans les zones d'ombres entre les prises en charge. Ce n'est pas la rupture de l'accompagnement qui provoque l'isolement, si tel est le cas, cela signale de toute façon une situation d'isolement déjà vécue par la personne. Par contre, elle peut la renforcer, briser une dynamique de raccrochage qui a parfois mis des années à s'amorcer.

5. De l'évaluation des actions : pour les évaluer encore faut-il en comprendre l'essence

La diversité des participants au groupe Isolement permet de saisir une autre variable dans ce que chacun peut mettre en place, ou pas, pour répondre au mieux aux attentes des personnes en situation d'isolement. Entre un centre social et un Conseil départemental, les missions et financements impliquent des possibilités différentes. Si les associations peuvent rencontrer des problématiques financières et un ensemble d'autres injonctions, elles ont plus de liberté concernant leurs modalités d'action. Pour les institutions, c'est bien souvent l'inverse. Pour autant, les expériences partagées dans le groupe invitent à nuancer ce premier constat.

Des institutions, souvent par l'impulsion et le portage de personnalités, déplacent les schémas traditionnels et injectent par petites touches de quoi bousculer la structure et son mode de fonctionnement. Et des associations sont empêchées dans leurs actions par des contraintes budgétaires, par exemple.

Autre exemple, les projets axés sur la prévention ne peuvent pas chiffrer de manière claire le nombre de personnes qui vont être concernées, pas plus qu'une fois mis en place, ils ne peuvent déterminer, chiffres à l'appui, combien de personnes auront effectivement été touchées par le projet ni l'étendue des difficultés évitées. Il y a la personne concernée mais aussi son entourage, son voisinage et bien d'autres encore.

De même, les structures qui ont des projets « au long cours » sont fragilisées. Quels sont les résultats ? Où sont les chiffres ? Pourquoi les personnes « n'en sortent toujours pas » ? Le problème de la durée de l'accompagnement, de sa rupture réapparaît ici. Et si, dans certains projets, la seule chose à considérer (à évaluer diront certains) était le maintien de la relation d'accompagnement, la qualité du lien qui fait que celui-ci, au moins, ne se brise pas ?

On perçoit alors qu'il s'agit de déterminer quelles actions, quels projets assurent une visibilité de leur performance. Par contre, le cœur des projets, leur réelle utilité sont peu considérés par les financeurs. Le tout « tout de suite », le tout mesurable, quantifiable se marient très mal avec le travail auprès de personnes en situation d'isolement. Ce travail est trop délicat pour se subordonner à l'impératif de la mesure.

Ce faisant, cette incompréhension du sens des actions conduites alimente une autre forme d'isolement : celle rencontrée par les professionnels. Ce constat rappelle l'importance de la mise en réseau, du partenariat, du fait de connaître ce que font les uns et les autres et de pouvoir se mettre en lien pour répondre à des situations, et pour se soutenir mutuellement. Les professionnels sont parfois mis en situation d'impuissance (une autre traduction de l'esseulement...). Il leur faut alors trouver le moyen (échanges avec des pairs, analyse de la pratique, ...) de repositionner les choses à leur juste place.

Conclusion

Au terme des rencontres du groupe Isolement, nul n'est en capacité, ni en désir, de proposer des indicateurs permettant de définir les situations d'isolement. Plus encore, certains ont souligné qu'il ne fallait pas présumer d'une situation d'isolement alors qu'il n'en était rien. Nous avons vu en introduction que la solitude choisie, voire l'isolement choisi, n'étaient en rien des situations de mise en danger. Aussi, des relations « non-normées » entretenues par les personnes sont parfois considérées comme peu valables socialement jusqu'à supposer, par ce jugement de valeur, que les personnes concernées sont isolées.

Par contre, les participants au groupe, rejoignant alors Arendt, pointent plus que l'isolement, le risque pour les personnes de se sentir inutiles au monde. C'est ce qui est appelé l'esseulement. Nombre de personnes accompagnées, si elles ne sont pas isolées, sont « à côté », parfois saisies par l'ennui et la perte de sens parce qu'elles ne participent pas aux affaires traitées par leurs contemporains.

Cette mise à l'écart, cette « mise au ban » de la société trouve son incarnation la plus claire chez ceux qui ont été sortis du circuit économique. Celle-ci entraîne une déconsidération, une moindre reconnaissance de l'utilité sociale et une moindre légitimité à participer au débat public. Cela aboutit même parfois à un double retrait. D'abord physique par le fait d'évacuer l'espace public, ne plus se montrer, ne plus sortir puisqu'on est supposé ne rien avoir à faire, ne rien avoir à proposer. Puis un retrait politique par le fait de ne plus être consulté, interpellé, mobilisé pour participer aux choses publiques vu que l'on est considéré comme un inutile.

D'où l'importance, à travers les expériences narrées dans le groupe, de proposer des espaces et des temps pour donner tort à ces représentations, parfois intégrées comme vraies par les personnes concernées. Ces temps et espaces peuvent être proposés par les professionnels mais ils ne doivent jamais être ceux des professionnels. Ils doivent être le commencement d'une prise d'espace, de part, de place par les personnes concernées dans le débat public. C'est aussi pour cela que ces temps et espaces ne peuvent se suffire.

Ils doivent déborder sur l'espace public, physique et politique, ils doivent entrer dans le maillage qui constitue chaque territoire et redistribuer les parts de chacun, ainsi que les responsabilités. C'est alors non seulement l'intéressement des personnes concernées par les situations d'isolement qui doit être suscité, mais aussi celui des partenaires : bailleurs, institutions, associations et politiques. Car s'il s'agit de céder des parts de reconnaissance à ceux qui sont minorés, exclus et/ou méprisés, chacun doit revoir les parts qu'il s'attribue pour en mesurer la justesse et la responsabilité qui en découle. ■ ■

Coordination :

Élodie Jouve et Laurence Potié, MREI

Ont contribué :

Apprentis d'Auteuil, ARALIS, Association CAO/le Mas, CCAS de Chambéry, Centre social le Lavoir à Ambérieu en Bugey, GPS/ Conseil Départemental de Haute-Savoie, Conseil Départemental de l'Isère, Conseil Départemental de la Loire, Conseil Départemental de la Savoie, Les Petits Frères des Pauvres,

P16
 P39
 P137
 P141
 P152
P174
 P181
 P213
 P334
 P351
 P353
 P358

L'arbre à palabres et plus encore - Des démarches avec et pour les habitants

José ORMAZABAL

C'est dans la commune d'Ambérieu-en-Bugey que prend place la démarche. Avant toute chose, resituons le cadre : Ambérieu est une petite commune de 14 000 habitants dans l'Ain, sur un territoire qui s'étend entre Lyon et Bourg en Bresse.

Schématiquement, on peut considérer que la ville est scindée en deux parties : le développement économique ferroviaire en dehors de la ville a induit un développement urbain autour de la gare et une dichotomie entre le haut (la ville) et le bas (la gare et les logements des ouvriers). Cette séparation demeure actuellement avec, dans la « ville haute », un large développement de l'offre de services et, dans la « ville basse », les quartiers politique de la ville. C'est là où est implanté le centre social Le Lavoir¹⁸⁸.

À l'origine, le centre social (issu d'une association qui, à la demande des habitants, proposait de l'aide aux devoirs) était presque exclusivement géré par des administrateurs bénévoles et fonctionnait avec très peu de salariés. Peu à peu, l'équipe des salariés s'est étoffée et professionnalisée et la formation des bénévoles a été prise en compte. Plus implantée dans le quartier, moins distante des habitants, plus outillée méthodologiquement, l'équipe des salariés, avec les bénévoles, développe au fil du temps des démarches nouvelles. Ces démarches se concrétisent dans la pluralité de la composition de son Conseil d'Administration, où les personnes qui étaient au début bénéficiaires de l'action du centre social ont peu à peu intégré la gestion et l'administration de l'équipement.

Parmi celles-ci, suite à des échanges avec les habitants et des constats du centre social, une réflexion débute en mars 2014 sur l'isolement de certains habitants qui ne viennent pas au centre, pas plus qu'ils ne semblent se rendre ailleurs. Comment faire alors pour aller vers ceux qui ne franchissent pas le seuil du centre ? Une structure d'accueil peut-elle revoir son fonctionnement pour s'adapter aux nouveaux constats posés ?

Déplacer la pratique : du symbolique et du pragmatique

Au commencement de la démarche, l'objectif semble évident : puisque les habitants concernés ne viennent pas au centre social, c'est le centre social qui ira à eux. Il faut donc que l'équipe sorte des murs de la structure, sans pouvoir présager de ce que cela va produire ; ni sur elle, ni sur les habitants. Cette première évidence nécessite tout de même une configuration pensée *a minima* et une disposition d'esprit. Pour la configuration, le centre social doit faire d'un espace public un lieu de rencontre et d'échange. L'équipe installe des chaises et des tables dans la rue, choisissant un lieu particulièrement passant. Elle pense aussi à préparer des collations et s'apprête à échanger avec le tout-venant.

En amont, le centre social a débuté une concertation avec les autres acteurs du territoire pour acquérir une légitimité à s'installer dans l'espace public. Après avoir signé une convention, les partenaires ont aidé à ce que le lieu d'installation choisi soit le plus pertinent possible. Parmi les partenaires, il y a les offices HLM et la Ville. Il faut s'assurer une légitimité politique car nul ne sait ce qui va ressortir de cette installation dans l'espace public. C'est aussi l'assurance de pouvoir redistribuer les parts de responsabilité et de participation. Dans le cadre de la convention avec les bailleurs sociaux, un poste salarié porté par le centre social est financé pour des actions en pied d'immeuble et d'autres permanences ont pu être créées, en tout, sur 3 lieux d'habitat social.

Dans les partenaires, il y a aussi les personnes identifiées comme personnes ressources sur le lieu même d'installation. Une personne ressource, c'est quelqu'un de connu et reconnu par les habitants du quartier (très souvent une personne qui assure l'entretien de l'espace). Obtenir son appui permet d'avoir un ancrage sur le site car il est reconnu par les autres, rien de plus. Il n'a pas de pouvoir spécifique. Cette absence de pouvoir accaparé concerne aussi les professionnels, nous le verrons plus loin.

Si l'habitant ressource prépare le terrain pour le centre social, des bénévoles du centre qui sont aussi, pour certains, membres du groupe de paroles allocataires du RSA et qui ont développé un large réseau dans les associations, font fonctionner de leur côté le bouche à oreille. Cette circulation de l'information de manière

 P16
 P87
 P127
 P169
P174
 P190
 P310
 P383

¹⁸⁸ Les situations de pauvreté dans la commune d'Ambérieu-en-Bugey ont été analysées dans le cadre d'un travail conduit par la MRJE. Une synthèse est consultable en p.328.

informelle fait partie de la démarche. Dès le départ, Le Lavoir refuse l'idée du tractage dans la rue, même une fois installé dans l'espace public. Le principe de la démarche se diffuse quelque peu par le bouche à oreille, pour le reste, il faut susciter la curiosité : ce sont les habitants qui vont venir vers l'installation dans l'espace public et l'attroupement qui va s'agréger petit à petit.

Cette non-structuration du groupe, ce principe de libre-adhésion dans un lieu ouvert à la circulation favorise alors la venue d'un ensemble de personnes qui se tiennent habituellement à l'écart de ce type de projet. Car les personnes qui participent à cette démarche dans l'espace public sont sur la ligne de crête de l'isolement : elles le ressentent déjà mais ne sont pas comprises dans les personnes qui nécessitent des visites à domicile. Elles ont encore l'envie d'aller vers des projets informels, situés dans des espaces ouverts.

C'est des rencontres en pieds d'immeuble que va naître l'Arbre à Palabres. En parallèle des permanences en pied d'immeuble, l'Arbre à Palabres consiste concrètement en la rencontre, chaque semaine, d'un groupe ouvert de participants en présence d'une animatrice en proximité du centre social. Il permet, peu à peu, de replacer l'individu dans sa capacité à « être » et à « faire » pour lui-même et pour les autres. La surprise de la démarche, c'est que le « public » n'est pas celui auquel s'attendait plus ou moins le centre social (femme seule, personne âgée...). Il y a de nombreux hommes, les âges varient de 30 à 60 ans, par exemple. Le déplacement des lieux de la pratique produit un déplacement des projections et des représentations professionnelles. L'apparition de ce public « inattendu » demande de s'adapter à ses besoins et problématiques et d'être partants pour accompagner les initiatives qui vont découler du groupe. Car, au-delà de la simple rencontre, à présent, les personnes qui participent ont le sentiment de faire partie d'un groupe « ouvert » dans lequel chacun peut expliquer ses problématiques dans la discussion, dans l'échange informel.

Il est important ici de préciser l'objectif premier de cette rencontre hebdomadaire : permettre une reconnexion à la vie sociale et au lien avec les autres sans pour autant répondre à toutes les problématiques vécues (psychologiques, logement, santé, etc.). En effet, ces problématiques sont abordées en parallèle par des professionnels spécialisés.

Lâcher-prise sur le groupe

Ce groupe « ouvert » s'autorégule sans médiation de l'animation, même si la médiation demeure. Mais elle sait s'effacer. Surtout, ce n'est pas la médiation qui monte ni ne porte les projets pensés par le groupe. Si les projets sont de natures diverses, ils ont au moins un point commun : ils sont désirés et organisés par les personnes. Par exemple, la sortie de ramassage des châtaignes a nécessité de la logistique et a permis un temps « hors du temps ». Loin des occupations et lieux du quotidien, chacun a découvert d'autres facettes des autres, et a pu envisager la mise en place de petites sorties de ce type ultérieurement en autonomie.

Ou encore, un autre projet qui a fait groupe lui-même, le groupe Parta'jeux. Il n'est pas porté par le centre social, mais par les personnes. Ce qui a été travaillé, c'est que si les personnes souhaitaient un tel groupe, il fallait voir avec elles comment elles pouvaient le mettre en place elles-mêmes. Ce type de démarche va jusqu'à laisser les clefs du centre social aux personnes quand le lieu est fermé pour qu'elles puissent poursuivre les activités. Le jeu est un médium essentiel ; il donne une raison (agréable) de sortir de chez soi, au point que certains habitants viennent non pas pour jouer, mais pour regarder les autres jouer.

D'autres mobilisations ponctuelles essaient le quotidien. C'est le cas de l'organisation d'une fête de fin d'année. C'est dans des discussions partagées que s'est révélée la solitude pesante vécue par certains lors de cette période festive. Un groupe de 8 personnes concernées par ce même constat a souhaité s'organiser en vue de fêter ces événements ensemble et d'ouvrir les portes du centre social à celles et ceux qui, comme eux, pouvaient subir ce temps symboliquement lourd.

Cet ensemble de projets s'inscrit dans une démarche qui ne va pas de soi pour une structure comme pour des professionnels. Jusqu'où est-on capable de questionner le fonctionnement structurel de l'institution ? Jusqu'où l'institution se questionne dans son adaptation au(x) public(s) ? Quels moyens peut-elle se donner pour que le public soit au centre de l'action et non pas au service de la structure ? Comment donner la parole et le pouvoir à tous les participants dans les démarches collectives ? Comment on donne le pouvoir à l'habitant pour ne pas être dans une instrumentalisation ? Autant d'interrogations qui demandent à revoir les modes de gouvernance en s'inspirant de la méthode du développement du pouvoir d'agir, telle que pensée au Québec¹⁸⁹.

¹⁸⁹ À ce sujet : Carrel Marion, *La participation des habitants, trois pistes pour rénover la politique de la ville*, note d'analyse n°278, Centre d'analyse stratégique, septembre 2012 ; MRIE, *Connaître avec pour agir ensemble*, Dossier ressources 2005 ; Yann Le Bossé, 2001, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des*



Cela travaille aussi la posture et le rôle du salarié quand il accompagne les habitants à la prise en main de leur propre pouvoir. Il faut accompagner les salariés dans cette modification des postures professionnelles. Au Lavoir, deux heures par semaine permettent aux salariés de décomposer leurs pratiques en mettant l'habitant au centre. Puis, il faut aussi faire comprendre à tous les acteurs institutionnels, associatifs, etc. les méthodes de réappropriation de leur existence, de leur agir par les personnes elles-mêmes.

Embarquer les partenaires : apprendre la démarche par sa mise en pratique

Ce type de démarches, les postures qu'elles demandent questionnent ainsi les partenaires, tout autant que le centre social. Elles les obligent à se déplacer à leur tour. C'est ce déplacement qui est à l'œuvre dans le projet « Tous propios ». Il s'agit d'installer un espace potager aux pieds des immeubles et où tout le monde peut planter, récolter, se servir.

L'idée émerge là-encore d'un constat de terrain, partagé et travaillé avec les personnes. Certaines ne voulaient pas participer à l'Arbre à palabres à l'extérieur de peur d'être vues et jugées par les autres habitants. Chacun sait qu'elles n'ont pas d'emploi, que vont dire les habitants si elles sont aperçues en train de discuter dans l'espace public ? Qu'elles ont du temps libre, qu'elles n'ont rien d'autre à faire que discuter au lieu de chercher un emploi. Autant alors ne pas sortir de chez soi que d'être stigmatisé plus encore. Tout un travail est débuté avec le groupe sur ce sentiment de stigmatisation jusqu'à ce que les personnes osent se dire qu'elles avaient le droit de sortir, d'aller au centre social, de prendre du plaisir quand bien même elles étaient en recherche d'emploi ou assimilé. Chacun a alors évoqué sa dignité humaine : la reconnaissance sociale ne doit pas passer que par le travail, elle peut (et doit) advenir dans d'autres activités.

Ce cheminement de quelques semaines a permis aux personnes de penser le jardin. Elles ont voulu faire avec et pour les autres, comme pour répondre au soupçon d'inutilité sociale qui leur est renvoyé quotidiennement. Ce jardin est exemplaire dans sa démarche de par son ouverture à tous, sans notion ni de vol ni d'interdiction. Tout le monde peut planter, tout le monde peut cueillir. C'est ainsi que la population se réapproprie l'espace public et réapprend à cuisiner en fonction des produits que la terre offre. Cela permet également de prendre conscience que les plats cuisinés avec des produits frais, issus d'un potager, sont toujours moins chers que ceux industriels. Venons-en aux partenaires du projet. Nous disions que ce type de démarche en les embarquant, les déplaçait. Il y a tout d'abord les espaces verts de la Ville. Ils portent des animations auprès de tous les publics, fournissent des plantes et des graines, participent à l'entretien du potager et sont les principaux interlocuteurs du projet au sein de la Ville. Puis, le projet a pris une telle ampleur que d'autres partenaires ont eu envie de s'engager. Les offices HLM se sont positionnés pour une réappropriation de l'espace public par les habitants et une reprise du dialogue avec les locataires et ce, par le financement d'un poste, à temps complet, missionné pour capter l'attention en pieds d'immeubles. Or, avant d'en arriver là, il a été nécessaire de rediscuter du projet pour limiter les risques qu'il soit détourné de son objectif initial pour répondre à des intérêts propres au bailleur. Un terrain de jeux devait être démonté et l'Office HLM voulait que le jardin y prenne place. Mais la suppression du terrain de jeux n'avait pas été discutée avec les habitants. Le centre social renvoie ainsi l'Office HLM au cœur de la démarche : on ne peut produire de changement durable sans travail avec les personnes concernées. Si le terrain de jeux doit être démonté et remplacé par autre chose, cela doit se faire en concertation avec les habitants. L'idée est que les habitants concernés par un intérêt commun portent un projet, depuis sa réflexion jusqu'à sa validation.

Développer des mises en réseau pour penser différemment

C'est toujours dans cet esprit qu'un diagnostic partagé avec les personnes concernées et le centre social est en cours pour saisir les situations problématiques non-repérées ou mal interprétées (comme le rapport à l'informatique). Ce diagnostic partagé permet de soumettre un ensemble de propositions d'action, par exemple la possibilité de solliciter un écrivain public à domicile, et de questionner la pertinence d'interrogations et de pistes d'action : est-ce que la question des droits pose problème ? Est-ce que la mobilité est un frein ? Peut-on envisager un système de taxi solidaire ? Est-ce que quelque chose pourrait être pris en charge par la population pour la population ? Est-ce que les personnes qui sont à domicile peuvent être aussi actrices (via un système de visites à domicile par téléphone) ?

Concernant les visites à domicile, un collectif d'associations et d'institutions s'est organisé, dans la dynamique de « l'aller vers ». Il faut souligner que le diagnostic politique de la ville a montré que 53 % de la population est âgée (+55ans) et dans un processus de précarisation.

Le collectif des visites à domicile est composé du CCAS, du CLIC Plaine de l'Ain (Centre local d'information et de coordination gérontologique), le Conseil départemental avec la maison départementale de la solidarité et le service personnes âgées, la CARSAT, AG2R La Mondiale, la Ville d'Ambérieu, la retraite sportive ambarroise, le CLAPA (Club Loisirs Animations pour Personnes Agées), la SNCF pensionnée, les associations d'aide à domicile. Ce collectif, accompagné par un animateur-référent du Centre social, a pour rôle de collecter les informations sur les problématiques vécues par les personnes isolées, par l'intermédiaire du réseau de bénévoles, de les analyser et de réfléchir aux possibilités existantes ou pas. Dans le cas où rien n'existerait, ce collectif envisage des pistes d'actions.

Pour ce faire, un réseau de bénévoles s'est créé pour les visites à domicile sur prescription des partenaires et sur la volonté des personnes concernées. Des personnes de l'Arbre à palabres se sont mobilisées pour devenir bénévoles dans le cadre de ce projet. Ceci montre à nouveau à quel point les personnes dites isolées ont l'envie et les compétences d'aller vers les autres.

Avec le réseau de bénévoles, l'idée est que chaque personne soit visitée une fois par semaine par un bénévole fonctionnant en binôme avec un autre bénévole. Chacun y va à son tour, c'est-à-dire une semaine sur deux. Le groupe de bénévoles est accompagné par un référent, animateur du centre social. Son objectif est d'assurer une visite à domicile visant à rompre l'isolement de la personne le temps de la rencontre et de repérer les causes de l'isolement sur le « terrain ». Chaque bénévole bénéficie en amont et pendant son engagement d'un cadre de formation et d'un suivi psychologique avec une supervision. La réflexion est en cours pour élargir ce type de visites à d'autres publics.

Conclusion

Une personne isolée est perçue comme fragile, chacun cherche donc à traiter cette fragilité. Ce faisant, les personnes sont plus encore isolées, enfermées dans cette fragilité supposée qui justifie leur surprotection et, parfois, leur mise à l'écart. Pourtant, les démarches impulsées par le Lavoir montrent que c'est la relation qui combat l'isolement et non pas seulement une politique publique ; mais, pour créer la relation, les politiques publiques peuvent être soutenantes, échanger entre elles pour créer les dispositions nécessaires.

Ce type de démarche change les représentations de ce que l'on entend par « personnes isolées », par exemple une femme seule, âgée, etc. Il n'y a pourtant pas qu'une problématique, mais plusieurs, et le public n'est pas forcément celui qu'on croit, celui qu'on voit. Ce sont parfois des gens inconnus des services, quels qu'ils soient. Pour capter ces personnes, il est nécessaire de déplacer les lieux de la pratique pour se rendre sur leur terrain. Ce déplacement suppose celui non pas seulement des lieux mais de la pratique elle-même qui perd ses repères pour en construire de nouveaux, avec les personnes concernées. Celles-ci construisent leurs repères simultanément, dans l'échange et les positionnements avec/vis-à-vis des professionnels. Mais c'est aussi dans l'échange avec des pairs, avec des tiers (d'autres « publics ») que les repères s'élaborent. Le centre social refuse d'ailleurs d'avoir une approche groupale des situations, par « type de public ». Dans chaque projet, à chaque rencontre, les participants sont divers, différents, parfois contradictoires, mais toujours ensemble pour atteindre un objectif commun qui dépasse leurs intérêts propres. En somme, ils occupent un espace depuis lequel ils peuvent pleinement explorer leur citoyenneté et leur aspiration à participer au bien commun ; ce qui leur est bien souvent dénié. ■

Contact : **José Ormazabal**, Directeur du centre social Le Lavoir
Direction.cslelavoir@orange.fr



Le GPS à Meythet - un accompagnement social « hors les murs »

Laurent, Christine, Laurence, Yves, Amer et Hélène

Qu'est-ce que le GPS ?

Le GPS (Groupe pour Sortir) est né d'une idée des Assistantes Sociales de Meythet (74) qui pensaient que plusieurs personnes pouvaient ressentir de l'isolement et aimeraient partager un temps en commun.

L'isolement social tel que nous l'avons imaginé est le manque de réseau, de relation à l'autre. Cela veut dire que les personnes peuvent être salariées, en stage ou avoir une famille et pour autant se sentir seules.

Au GPS, on ne rentre que sur **INVITATION !** Ce sont les Assistantes sociales qui nous proposent d'intégrer le groupe car elles ont repéré chez nous ces difficultés.

Ce n'est pas toujours facile de venir la première fois.

« Mes préoccupations professionnelles m'ont mis en marge de toute vie sociale et je ne me sentais pas en capacité de partager autre chose que mes soucis... »¹⁹⁰

Une fois décidé on se lance... et on y va et on ne regrette pas !!

C'est de 17h30 à 23h une fois par mois. Le fait que ça démarre à 17h30 c'est facilitant. Un démarrage plus tôt nous renverrait à notre propre oisiveté (situation d'inactifs pour certains), plus tard, on aurait du mal à sortir de chez nous.



Mais où sommes-nous invités ?

« À la maison ».

La Mairie de Meythet nous met à disposition un espace d'animation qui est une maison qui a été agencée pour l'accueil des groupes. Il y a une vraie cuisine, une salle à manger et on s'y sent « comme à la maison ». Ce lieu est important pour nous, il permet de nous sentir plus à l'aise et pas stigmatisés. C'est essentiel d'être accueillis dans un lieu qui ne soit pas « un bureau social ».

Pourquoi on vient à GPS ?

- Pour rompre notre isolement
- Passer une soirée ensemble
- Se retrouver régulièrement autour d'activités différentes.

Le fait de faire des activités différentes à chaque fois nous permet de nous déconnecter de nos soucis quotidiens favorisant ainsi l'ouverture à l'autre.

Les différentes activités nous apportent des découvertes sur nous-mêmes et sur les autres, par exemple :

- ▶ Les sorties pique-niques nous amènent à l'extérieur et on fait des activités ludiques ou physiques. On a pu jouer au badminton, on redécouvre les plaisirs du jeu.
- ▶ Sortie pétanque : cela permet de se rapprocher grâce à des échanges en dualité, de se découvrir, blaguer.
- ▶ Aller au spectacle : pour certains, c'est une découverte, « si on m'avait parlé de théâtre, je n'y serais jamais allé. Là j'y suis allé avec le groupe. C'est des choses qu'on se dit qu'on fera jamais et finalement avec le groupe on le fait. » (Cédric)
- ▶ À la fin de chaque spectacle, cinéma ou concert le groupe se réunit pour un débriefing obligatoire ! Cela engage chacun de nous à s'exprimer publiquement sur ses propres goûts, opinions, ressentis.
- ▶ La cuisine : tout le monde s'active afin de préparer un repas que l'on partage tous ensemble.
- ▶ La convivialité nous ouvre l'appétit ! Cela nous donne du plaisir à manger, brise la solitude de nos repas quotidiens.

On n'est plus seul, on discute, on découvre des nouveaux plats, on est valorisé par le groupe.

¹⁹⁰ Extrait des propos de Laurent, membre du GPS, *Parch'main anniversaire*, Novembre 2015.

Comment on fonctionne au GPS ? (Comment ça marche ?)

Au GPS on est en démocratie !!

Cela veut dire que tout le monde décide, on est dans un système de co-organisation. Les règles sont créées ensemble selon les besoins.

Ainsi, les horaires, les pauses tabac, la position par rapport à l'alcool ont été décidés par le groupe. Nous avons également un rituel de départ du groupe imaginé par les membres afin de pouvoir se quitter sur une note positive. La personne qui part témoigne des répercussions du GPS dans sa vie. Chaque membre du groupe lui exprime une pensée amicale. Cependant la porte n'est pas fermée, si une personne en ressent le besoin elle peut revenir.

Chaque soirée est programmée d'une séance à l'autre après échanges avec le groupe.

Dans ce groupe nos problématiques personnelles ne sont pas abordées en collectif (mais il est toujours possible d'échanger en individuel avec l'une des deux assistantes sociales, il y a des discussions informelles entre certains membres du groupe selon les affinités de chacun).

C'est aussi pour cela que venir au GPS peut être plus simple que d'aller rencontrer des amis ou connaissances, qui nous questionnent sur notre parcours, notre état général. Nous sommes parfois « obligés » d'exposer nos problèmes ce qui est générateur de souffrance pour nous et leur regard plein de commisération est insupportable car nous ramène à notre condition. Chose que l'on n'a jamais au GPS.

Certes, chacun a sa dose de difficultés et de soucis mais on nous invite à nous « déconnecter » pour une soirée.

Les Points forts de la co-organisation :

- On est obligé de s'engager un peu. Cela nous oblige à sortir de notre « zone de confort » ;
- Tout le monde donne son avis ;
- On ne laisse personne « en carafe » ;
- Quand un projet est décidé, une synergie s'installe, une émulation due au groupe nous pousse à l'action et à la participation de chacun dans la soirée ;
- À la question qui est posée à chacun « que veux-tu faire ? » : nous sommes obligés de répondre par le JE : « J'ai envie de... » Ce n'est pas quelque chose que l'on se dit forcément lorsque nous sommes seuls.
- **Dire : Moi j'ai envie de... : c'est être en vie !**
- La co-organisation induit une égalité réelle. Lorsque l'on vote pour le choix d'une sortie ou le nom de notre journal, tout le monde vote, les assistantes sociales dans leur rôle d'animatrices en font partie au même titre que tout le monde.

Les Points négatifs de la co-organisation :

- Cela peut-être un peu lourd, quand personne n'ose s'exprimer, de peur de s'imposer par rapport aux autres.
- Nous avons remarqué que lorsque le groupe est composé de « nouveaux » et que l'on ne se connaît pas encore, c'est plus dur de choisir, de dire ce dont on a envie.

Le journal « L'hebdo mensuel » du GPS : Le Parch'main

Ce journal a été créé dans l'objectif de garder le lien entre deux séances mensuelles.

« Il est rédigé à tour de rôle par un des membres qui se consacre à sa rédaction avec le soutien d'une AS [...] C'est un vrai relais entre les personnes, les absents ne sont jamais oubliés, chacun compte pour le groupe et le Parch'main en est le témoin »¹⁹¹. Cela permet aux personnes absentes d'être en lien avec le groupe et de rester connectées aux événements de la soirée.

Il est constitué de la rétrospective de la soirée précédente, d'anecdotes, d'activités..., il permet d'exposer les divers talents de chacun, le tout agrémenté de photos.

¹⁹¹ Extrait du *Parch'main anniversaire*, Novembre 2015.



Les répercussions personnelles

- Les expériences individuelles de chacun nourrissent le groupe.
- Cela peut nous inciter grâce aux regards positifs, à entreprendre des démarches similaires.
- « *L'expérience positive des uns contamine les autres et crée une émulation qui donne envie de tracer un nouveau chemin.* »¹⁹² Par exemple, plusieurs membres du groupe ont retrouvé du travail avec l'aide de JOB Coaching¹⁹³, certains souhaitent maintenant les contacter car ils souhaitent à leur tour être accompagnés dans leur recherche d'emploi.
- Il est important de mentionner que l'implication personnelle dans le GPS nous permet de retrouver une autonomie personnelle et de s'éloigner progressivement du service social.
- Une soirée passée tous ensemble nous apporte une bonne dose d'optimisme qui « recharge » le moral pour les semaines suivantes.
- Cela nous permet de créer des amitiés en dehors du groupe qui peuvent se révéler être un véritable soutien moral avec une vraie solidarité matérielle pour les personnes qui ont des affinités. Cela se crée naturellement sans obligation.
- Cela permet aussi aux assistantes sociales de nourrir les pratiques professionnelles et découvrir les personnes sous un angle nouveau. La durée des soirées (environ 5h à 6h) permet de prendre le temps et d'écouter le rythme des gens.

Conclusion

Il nous semble que le GPS est une innovation originale propre au secteur de Meythet tant sur le plan des horaires (soirée et sur un temps long) que sur le fonctionnement en auto-gestion du groupe.

En plus de passer une soirée agréable par mois, le regard positif des membres du groupe posé sur soi apporte une certaine reconnaissance de nos compétences. Cette valorisation réactive notre estime de nous-mêmes et cela nous pousse à agir.

Ce groupe ne peut perdurer qu'avec l'engagement du Conseil Départemental tant financier que dans la mise à disposition de son personnel. Nous espérons que d'autres après nous, pourront participer à ce groupe et bénéficier comme nous de cet accompagnement social « hors les murs », expérience enrichissante à tout point de vue. ■

Vive le GPS !

Contact : **Hélène Durix**, Assistante Sociale DPDS, Pôle de Meythet
Helene.DURIX@hautsavoie.fr

¹⁹² *Parch'main* exceptionnel, édito.

¹⁹³ http://www.messidor.asso.fr/site/index.php?option=com_content&view=article&id=40&Itemid=73

La rose de Mermoz - Un jardin collectif au service de la convivialité

Lorsque nous avons rencontré Laurent Barraud, directeur d'IDEO (l'association en charge de l'animation de ce jardin collectif), il a été très clair : il s'agit d'un projet d'habitants d'un quartier qui n'est ni dans une logique alimentaire, ni dans la lutte contre la précarisation ou pour l'insertion. Il résulte de l'envie de « *tisser du lien, faire quelque chose de sympathique et convivial dans un quartier, qui, pourquoi pas, puisse devenir localement une source de fierté pour les habitants* ».

Se lancer, malgré les incertitudes

L'association IDEO, Initiatives pour le Développement d'Emploi et d'Orientation, est née en 2008 de la fusion de deux associations : Partenaire pour l'emploi¹⁹⁴ et OREA à la Duchère¹⁹⁵. En 2013, à l'arrivée de Laurent Barraud, la situation financière est catastrophique et un dépôt de bilan est évité de justesse en 2014. C'est dans ce contexte qu'éclot « La Rose de Mermoz ». Pourtant, se souvient Laurent Barraud, « *on était alors plus préoccupés par la nécessité de « colmater les grosses voies d'eau » que d'aller faire du participatif à pied d'immeuble* ». Venant de l'éducation populaire, il reconnaît qu'il souhaitait, en arrivant à la tête de l'association, saisir les opportunités qui se présenteraient pour qu'IDEO assume sa place d'acteur du quartier car elle a alors besoin de faire mieux connaître son action. Le bailleur unique du quartier Grand Lyon Habitat, souhaite développer des jardins collectifs. De façon concomitante, un appel à projet de la Fondation Vinci paraît avec une enveloppe financière destinée à donner un coup de pouce à des projets de quartier du 8^{ème} arrondissement en politique de la ville.

Fort de sa compétence en jardinage, avec son jardin potager bio en atelier chantier d'insertion à Saint-Priest, IDEO accepte la proposition qui lui est faite de se mobiliser sur le projet d'un jardin collectif, car il a du sens, trouve un écho auprès de plusieurs partenaires du quartier (dont une association d'habitants) et permet de développer une dynamique intéressante sur Mermoz sud. Dans l'attente d'un soutien éventuel de la Fondation Vinci, Laurent Barraud est interpellé par quelques acteurs qui s'étonnent : « *Comment ? Vous vous lancez sur un projet avec une visibilité d'un an seulement ? Il faudrait en avoir une à 3 ans !* ». « *J'en avais à deux mois à peine sur d'autres projets, 1 an ça semblait déjà bien. Et puis aujourd'hui, qui possède une visibilité à 3 ans ? C'est un prétexte pour ne rien faire. Si on se donne les moyens pendant un an on peut y arriver, mais c'est un combat, sinon on reste chez soi et on attend que ça se passe* » nous confie Laurent Barraud.

IDEO décide donc de se lancer dans le projet sur un an tout en cherchant les moyens de le pérenniser au-delà. Cette année, l'association a pu bénéficier du soutien de la Fondation de France et en cherche d'autres. Le projet fonctionne en partie avec des financements privés : une fondation et un bailleur qui finance une mission sur un quartier. Aux yeux du directeur, cela offre une certaine liberté d'action, parfois plus importante qu'avec des financements publics, même si, légitimement, il convient de rendre des comptes.

Un véritable partenariat associatif et une co-construction avec les habitants

« *Ce projet est sans doute l'un des plus aboutis auxquels il m'ait été donné de participer en 20 ans de carrière, notamment en termes de multi-partenariat de proximité* » nous confie le directeur. Grand Lyon Habitat met à disposition le terrain et s'implique en vue de promouvoir le quartier et favoriser le lien social, IDEO met à disposition son expérience en maraîchage et porte le projet, l'association Clarté, association d'habitants, à l'origine des jardins partagés sur le quartier (parcelles individuelles), est le support pour l'adhésion des jardiniers, le Centre social Mermoz s'implique activement dans les échanges avec les habitants, la promotion des parcelles, l'organisation d'événements. Les écoles du quartier ne sont pas en reste, ayant pris l'habitude de solliciter l'animatrice d'Ideo pour organiser des animations pédagogiques sur et hors du temps scolaire. Le président de Clarté habite le quartier depuis son enfance. Ce dernier s'implique fortement depuis l'origine du projet et relaie utilement les informations auprès des habitants. « *Le croisement de ces positionnements et savoir faire a fait que ça a pris* » constate Laurent Barraud.

¹⁹⁴ Accès et maintien dans l'emploi ; atelier chantier d'insertion, jardin potager, à Saint-Priest.

¹⁹⁵ Actions en direction de personnes épileptiques, de personnes en recherche d'emploi, et atelier textile d'insertion « Fil en forme ».



Dès le lancement un jardinier animateur est mobilisé à temps partiel sur ce projet et dans le cadre d'un contrat aidé¹⁹⁶. Une invitation à une réunion d'information sur le projet est rapidement lancée par des tracts distribués au marché et des affichages. Le bouche à oreille, grâce à la mobilisation du président de Clarté, a certainement été pour beaucoup dans le nombre de personnes présentes à la réunion. 5 à 6 personnes souhaitent s'investir dans le projet. Rendez-vous est pris tous les premiers jeudis du mois pour élaborer le projet. En se questionnant sur ce qu'on vient chercher dans ce projet, comment on voit le jardin, qu'est-ce qu'on en attend, ... une charte (en accord avec GLH et Clarté), un mode de gouvernance et un règlement intérieur se décident collectivement. Un plan de jardin est défini ensemble, et le nom est choisi par vote : ce sera « La Rose de Mermoz ».

Un mot clé : la convivialité

Le jardin est ouvert à tous, habitants du quartier ou d'ailleurs, homme ou femme¹⁹⁷, jeune ou moins jeune, et il n'est pas source de profit. Il doit permettre aux adhérents de discuter, échanger, se reposer, et ... jardiner, mais cette motivation ne vient généralement pas en première position. Le projet repose sur l'envie de faire quelque chose à plusieurs. Les jardiniers ont décidé d'être dans la logique d'une production la plus naturelle possible, sans engrais ni pesticides, ainsi que dans la « récup » et le système D.

La parcelle mise à disposition était un terrain où ne poussaient à l'origine que... des cannettes de bière vides. Des adolescents, encadrés par le centre social sont venus la nettoyer et retourner la terre pour que les jardiniers puissent planter. Ils ont le sentiment d'avoir participé et en sont fiers. Par la suite, plus aucune bouteille n'a atterri dans la parcelle. Un jardin pédagogique a été créé en lien avec une école et le centre social du quartier. Une centaine d'enfants y ont contribué l'année dernière et ils devraient être 360 à y participer cette année.

Chaque jardinier est adhérent via l'association Clarté, il peut avoir sa propre clé, venir au jardin quand il le souhaite, inviter des personnes sous sa responsabilité. Lors des réunions du jeudi, les décisions se prennent en commun : choix des plantations, communication ou organisation d'événements... En général les jardiniers plantent et récoltent ensemble ou selon les modalités décidées en réunion. Lors de la récolte, chacun prend ce dont il a besoin et laisse le reste dans la cabane pour les autres. Rien n'est obligatoire. Les jardiniers ne sont donc jamais astreints à venir, que ce soit aux réunions, pour planter, récolter ou participer aux projets. Néanmoins, ils savent le dispositif fragile et l'importance de leur implication pour sa viabilité... Depuis le départ Laurent Barraud s'est beaucoup investi en appui à l'animation car les premiers animateurs qui se sont succédés étaient plutôt experts en jardinage qu'en animation. Leur présence tous les mercredis, vendredis et un samedi sur deux est un atout, et elle est essentielle pour que le jardin reste un plaisir sans se transformer en fardeau pour les jardiniers.

Mettre de la vie dans le quartier

Les événements organisés restent simples et conviviaux mais marquent les habitants. Ainsi en a-t-il été de la Disco Soupe organisée à partir de la récupération de légumes invendus sur les marchés et dans les supermarchés et l'huile de coude des volontaires pour l'épluchage collectif. Le président de Clarté a un jour récupéré 100 Kg de pommes de terre qui ont permis d'organiser de la même façon une animation « épluche tes frites » avec distribution gratuite aux habitants. Un atelier épouvantail a aussi permis d'en confectionner à base de récup, et ils trônent encore fièrement dans la parcelle. La participation au concours de cuisine locale « le climat dans nos assiettes » a permis de fructueux échanges avec le jardin bio Ideo de Saint-Priest, et des séances de dégustation-test chez les habitants cuisiniers, avec à la clé le premier prix en 2014 et 2015 ...

Des projets peu coûteux, participatifs, simples et conviviaux, en lien étroit avec les associations du quartier, c'est l'axe de développement à poursuivre. Laurent Barraud aimerait également développer davantage les passerelles entre jardins individuels et jardin collectif. Les jardiniers ont décidé d'aller davantage vers les autres habitants pour qu'ils soient plus nombreux encore à profiter de « la Rose de Mermoz » et sa dynamique. Un temps d'inauguration officielle a été décidé pour la rentrée 2016 avec la présence d'élus municipaux.

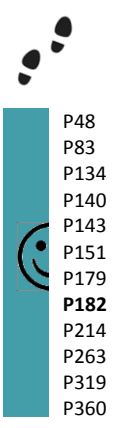
Le jardin a un impact visible sur le quartier, de nombreux habitants non jardiniers y sont attachés maintenant car « *ça met de la vie et c'est joli* », il contribue à faire « *de notre quartier un endroit où il fait bon habiter* ».

Le projet surfe sur une mouvance globale de la société, aller vers le simple, le naturel, la récup ; d'une certaine manière, « la Rose de Mermoz » est une façon de se mettre au diapason.

Contact : **Mathilde Raymond**,
animatrice jardins au sein d'IDEO 06.98.79.81.26 / jardinsmermoz@ideo.asso.fr

¹⁹⁶ Adapté au type de financement du projet. Plusieurs jardiniers animateurs vont se succéder, les départs étant à chaque fois pour des raisons personnelles. Aujourd'hui une animatrice jardinière est en poste.

¹⁹⁷ Sur certaines parcelles individuelles du quartier, il y a le jardin des dames et celui des hommes



« **Marcheur, il n’y a pas de chemin, le chemin se fait en marchant**¹⁹⁸ » -
Ou rétablir la réciprocité là où il n’y a que des relations à sens unique
Extraits du livre *Quand un peuple parle*¹⁹⁹

Bruno TARDIEU

Provoquer la rencontre libre, base de l’action

Dans les centaines d’évaluations approfondies qu’ATD Quart Monde a effectuées sur ses actions, une même affirmation revient de la part des personnes qui décrivent ce qu’a été pour elles un chemin de libération : tout a commencé par une rencontre effective, non pas au plan des manques ou des besoins, mais dans toute la dimension de la rencontre humaine, libre, non prévisible, vivante. Ainsi, toutes les actions d’ATD Quart Monde ont en commun d’inciter chacun à aller à la rencontre de ceux qui manquent encore. Au terme de la recherche-action « La misère est violence », Dona Maritza, une militante Quart Monde du Guatemala, a dit combien le fait d’avoir pu exprimer sa pensée profonde et constater son influence sur la pensée collective avait été un retournement pour elle. Mais elle a prolongé sa pensée en soulignant que des milliers d’autres personnes étaient encore dans le silence de la misère, et qu’elles aussi devaient pouvoir contribuer par leur pensée sur leur expérience. Si nous n’allons pas la rechercher, une telle contribution manquera à l’humanité pour se comprendre elle-même. D’où cette formulation, qui est devenue celle de l’axe central d’ATD Quart Monde, résumant bien son action : une dynamique collective qui sans cesse va à la recherche de ceux qui manquent à nos sociétés. Parmi les membres du Mouvement, les volontaires-permanents sont ceux qui ont le plus de liberté pour aller à la rencontre de ceux qui sont enfermés dans l’exclusion, et cela constitue leur mission de base.

Douze de ces volontaires ont effectué un travail de relecture de leur action de 2006 à 2008, en partenariat entre l’Institut de recherche et de formation d’ATD Quart Monde et l’université de Tours dans le cadre d’un diplôme universitaire de hautes études en pratiques sociales (Duheps). Cette démarche, que j’ai initiée avec Gaston Pineau (universitaire en France et au Canada, spécialiste de la formation et de l’émancipation), s’est heurtée au départ à une certaine résistance des volontaires, qui ne pensaient pas légitime de modéliser leur action. On peut comprendre leurs réticences quand on entend des travailleurs sociaux raconter que, face aux difficultés de mise en œuvre des dispositifs institutionnels, ils se sont vus répondre par leur hiérarchie que c’était certainement parce qu’ils avaient dû mal appliquer les procédures... Il n’y a pas de recettes. Ce qui doit être naturel, organique, ne doit pas se transformer en procédure. Pour autant, et forts d’une longue alliance avec l’école de pensée créée au MIT par Donald Schön sur le savoir en action²⁰⁰, nous avons pu nous convaincre les uns les autres de l’utilité de relire l’action pour faire émerger les savoirs « faire, penser et être » qui en sont les moteurs. Douze mémoires sont issus de cet effort, ainsi qu’un livre collectif rassemblant ces savoirs : *À la rencontre des milieux de pauvreté. De la relation personnelle à l’action collective*²⁰¹. Il éclaire ce qui se joue dans ces rencontres recherchées, qui cassent l’isolement et provoquent un mouvement intérieur, puis collectif et politique²⁰².

Pascal Lallement, l’un des auteurs, a relu son action avec des personnes vivant à la rue à Paris, à partir de ses écrits rédigés au jour le jour, puis en analysant avec les personnes concernées plusieurs années plus tard ce qui s’était joué alors dans leurs relations. Puis il a effectué une comparaison de cette action avec une autre, collective, qu’il avait menée avec une équipe d’ATD Quart Monde dans un quartier très pauvre de Dakar, au Sénégal. Son récit va nous permettre de comprendre les ressorts de la rencontre qui libère ; toutes les citations qui suivent viennent de cet ouvrage²⁰³.

¹⁹⁸ Antonio Machado, 1981 (1912), *Champs de Castille*, Paris, Gallimard, Paris.

¹⁹⁹ Bruno Tardieu, 2015, *Quand un peuple parle – ATD Quart Monde, un combat radical contre la misère*, Paris, La découverte.

²⁰⁰ Donald A. Schön, 1994, *Le Praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l’agir professionnel*, Paris, Éditions logiques ; voir également Chris Argyris, 1993, *Knowledge for Action. A Guide to Overcoming Barriers to Organizational Change*, San Francisco, Jossey Bass.

²⁰¹ Patrick Brun, avec la contribution de douze membres actifs d’ATD Quart Monde, *À la rencontre des milieux de pauvreté, op. cit.*

²⁰² D’autres démarches de description de l’action d’ATD Quart Monde ont précédé ce travail. L’une d’entre elles a été menée avec un professeur de travail social et publiée : Jona M. Rosenfeld et Brigitte Jaboureck, 1994, *Émerger de la grande pauvreté*, Paris, Éditions Quart Monde.

²⁰³ Toutes les citations qui suivent viennent du chapitre de Pascal Lallement, in Patrick Brun, avec la contribution de douze membres actifs d’ATD Quart Monde, *À la rencontre des milieux de pauvreté, op. cit.*, p. 77-96.

« Rien ne se serait passé si je n'étais pas allé au-devant », explique Pascal. De fait, il s'agit d'une « démarche active, dynamique et durable », consistant à aller régulièrement saluer des personnes qui vivent à la rue, à Paris, à installer des rites là où tout est chaos, incertitude. « D'une semaine sur l'autre, parfois même d'une heure à l'autre, certains hommes ne se rappelaient plus que j'étais venu les voir. Il y a une discontinuité dans la vie des personnes. Les rites instaurent une continuité. [...] C'est comme l'apprivoisement. Créer des liens nous introduit dans le mystère de la relation humaine... Cela nous conduit vers une responsabilité que l'on a les uns envers les autres. C'est ce qui m'a fait revenir, ne pas lâcher malgré toutes les raisons qui auraient pu me faire fuir. »

Pour que l'autre émerge comme sujet, il est essentiel d'accepter l'incertitude de la rencontre, le côté non programmé, non contrôlé, si difficile à faire comprendre aujourd'hui. Combien de jeunes gens généreux se forment à faire des projets humanitaires en apprenant, sous couvert de masters universitaires, à tout prévoir d'avance : méthode, logistique, résultats attendus. Lors d'une conférence à Lille²⁰⁴ pour le lancement de l'un de ces masters, j'ai dit aux étudiants présents qu'avec une telle approche, ils étaient certains d'échouer dans leurs relations, car tout décider unilatéralement est le contraire de la vie et de la relation humaine : pourraient-ils se comporter comme des robots programmés et armés quand ils cherchent à rencontrer une âme sœur ? Et combien reviennent des pays en question en les dénigrant et les accusant de leur échec ! Notre civilisation rejette l'incertitude. Or, même si c'est une attitude difficile, il nous faut travailler à l'accepter, en recherchant perpétuellement du sens à partir de ce qui émerge de la relation, et non pas à partir d'un sens préétabli. Pascal Lallement explique ainsi l'épreuve du désordre, le désordre indescriptible. Cette épreuve consiste à « accepter de se laisser altérer. Accepter non pas la compromission, mais la concession. Si on ne concède pas un minimum, il n'y a plus d'espace de rencontre possible ».

La relation ne s'établit pas facilement, comme en ces premiers jours où un homme, François, avait dit à Pascal : « "Qu'est-ce qu'on en a à foutre de ta gentillesse ? On n'en a rien à foutre du Quart Monde, tire-toi connard !" Face à de telles remises en cause je n'avais que ma personne à apporter. » Robert, un ami de François, aujourd'hui gardien de musée, militant Quart Monde actif dans l'équipe de Paris et membre du conseil d'administration, était lui aussi de ces hommes qui vivaient alors à la rue. Quand Pascal lui avait demandé après coup ce qui pouvait l'aider le plus, Robert lui avait répondu : « Surtout ne pas se décourager la première fois, mais revenir. »

La reconnaissance comme personne humaine

« J'ai aussi appris de François comment il veut qu'on le rencontre. François ne veut pas être pris pour un con. Il veut être considéré comme quelqu'un qui a des qualités, qui a des choses à apporter aux autres, au monde, quelqu'un qui comprend, qui a une pensée. Il ne veut pas qu'on lui fasse la morale. Il ne veut pas non plus qu'on lui pose trop de questions. Il est à cet égard étonnant qu'à cinq reprises, alors qu'il en avait l'occasion, il ne m'ait pas donné son nom de famille, se limitant à son prénom. » Pascal, comme beaucoup de volontaires emploie le vouvoiement très longtemps et cherche une distance marquant le respect absolu. Connaître chacun, sortir chacun de l'anonymat est encore un autre trait essentiel.

Pour Robert, la rencontre avec Pascal était différente de toutes celles avec d'autres gens venus en bienfaiteurs : « On voyait que la misère te touchait aussi. On savait que tu luttais. Une fois qu'on a commencé à te connaître, on a su que ton combat à toi aussi, c'était qu'il n'y ait plus de personnes à la rue. » Aussi, même après une interruption de dix ans, due à une autre mission au Sénégal, leur relation dure. Le plus souvent, les personnes exclues rencontrent des gens qui ne se laissent pas connaître, ni atteindre, et qui ne disent pas vraiment leurs intentions. Mais comment une relation peut-elle s'établir si on n'a aucune prise sur l'autre, s'il ne se laisse pas connaître ? Le rétablissement de la réciprocité là où il n'y avait que des relations à sens unique, c'est le long chemin de ce que nous appelons ici la rencontre. Au bout d'un temps, cette rencontre devient présence : chacun devient présent à l'autre. En partageant des moments de vie, en habitant les quartiers ou en vivant dans le village, les volontaires-permanents et les militants Quart Monde permettent aux personnes offensées par les hommes de retrouver confiance en eux et dans les autres²⁰⁵. Ce type de rencontre et de présence permet d'être enfin reconnu comme une personne humaine, comme un être digne d'intérêt. Robert explique une de ces rencontres-déclic avec une volontaire : « En venant me voir à l'hôpital [...] elle m'a parlé de tout ce qui touchait à la vie, du jardin qui était sous la fenêtre, elle m'a parlé de tout, sauf de mes problèmes d'alcool, de boulot [...]. Elle m'a considéré comme si j'étais son égal, elle ne m'a pas parlé de mes problèmes. Cela m'a ouvert les yeux. J'ai

²⁰⁴ Bruno Tardieu, « Lutter contre la misère, coup de foudre ou engagement durable ? », conférence à l'Université catholique de Lille, 17 octobre 2005, disponible sur <www.ATD-quartmonde.fr/brunotardieu>.

²⁰⁵ L'action de « présence » amène en France environ un quart des volontaires-permanents à vivre dans des quartiers dévalorisés par tous et à partager les conditions de travail des plus démunis, avec comme simple but de partager la vie et les combats des gens.

commencé à voir le jardin qui était sous ma fenêtre, parce que, moi, je n'y avais jamais fait attention. Et c'est ce jour-là que j'ai décidé d'arrêter de boire. » Devenu plus tard formateur dans l'équipe ATD Quart Monde Paris, Robert insiste sur ce jour-là, où il a compris une chose essentielle : « Je suis plus important que mon problème, je ne suis pas mon problème. »

Ce déclic est imprévisible, et c'est ce qui déconcerte nombre de financeurs et d'acteurs de la lutte contre la pauvreté. L'action consiste à préparer les conditions de ce déclic, mais le moment n'est pas programmable : il est choisi par la personne en situation de pauvreté. Les personnes exclues sont sans cesse confrontées à des décisions concernant leur vie prises à leur place. Celles qu'elles ont prises elles-mêmes n'ont eu que peu d'effets, par manque de moyens et de soutiens. Le lâcher-prise qui consiste à se rendre dépendant de la décision des personnes en situation de grande pauvreté, à sortir du désir de contrôle, est une étape essentielle pour quiconque souhaite contribuer à la libération des plus exclus. On ne peut prétendre proposer une démarche de libération si on ne croit pas profondément à la liberté de l'autre, si on ne met pas en œuvre le respect de sa liberté par des preuves qui soient tangibles pour lui.

Mais ce déclic, cette décision de celui qui est enfermé dans l'exclusion et que nul ne peut prendre à sa place est pour lui une énorme prise de risque. Il faut qu'il ait la certitude que quelqu'un lui fera confiance et sera avec lui dans la réussite comme dans les déceptions, les épreuves et les échecs. Si nul ne peut décider à la place de quelqu'un de « lever la tête », il est en revanche possible de contribuer à créer des relations humaines durables qui permettront cette prise de risque. Pour le membre actif d'ATD Quart Monde qui met toute son énergie à tenter de créer de telles relations, le risque que l'autre ne lève jamais la tête devient un risque d'échec pour lui aussi, celui de voir son engagement ne servir à rien. Partager, même un tant soit peu, le risque, n'est-ce pas le début d'une relation réelle ?

Le principe de non abandon

La personne ne prendra donc le risque de sortir de son isolement que si elle a la certitude que l'autre ne l'abandonnera pas en cours de route. C'est là un autre savoir éthique essentiel, présent dans toutes les actions de libération d'ATD Quart Monde et de bien d'autres associations que nous connaissons : le principe de non-abandon. Il m'est apparu en 2007, lors de l'évaluation des vingt ans de bibliothèque de rue, *Libérer les potentiels cachés*²⁰⁶, citée plus haut. C'est une chercheuse en psychologie sociale, Vicky Steinitz, qui l'énonça la première et permit ma prise de conscience : les acteurs d'ATD Quart Monde ont un engagement inconditionnel les uns envers les autres, et c'est un élément de réussite essentiel. Au même moment, la Cour des comptes en France étudiait la relative réussite de la cité de promotion familiale de Noisy-le-Grand, qui accueille cinquante familles sortant de la rue durant le temps qu'il faut pour qu'elles se reconstruisent. L'auteure de ce rapport²⁰⁷, Marie-Christine Dokhelar, remarqua dans les écrits de l'équipe ATD Quart Monde cette expression de « principe de non-abandon » et elle en fit le principe majeur explicatif du taux exceptionnel de relogement réussi de ce centre, comparé aux autres centres d'hébergement. Cette nécessité absolue du non-abandon qui traverse nos actions sur tous les continents trouve sa source dans la prise de conscience que cette population a été sans cesse abandonnée, trahie, voire parfois délibérément « triée », et en reste traumatisée.

Les principes intangibles décrits ci-dessus (la rencontre libre, la reconnaissance comme personne humaine, la réciprocité, le non-abandon inconditionnel) n'ont pas été trouvés dans les livres, ils ne viennent pas de la théorie, mais directement de la vie partagée, de la confrontation avec les personnes en situation de pauvreté, au travers d'un « vivre, entreprendre et penser ensemble » qui a peu à peu fait comprendre aux acteurs ce qui est libérateur et ce qui ne l'est pas : les humains qui ont fait l'expérience de l'humiliation ont ce sixième sens pour repérer l'abus de pouvoir, pour ressentir le mépris, pour craindre l'abandon. Ils sont la source de ces savoirs d'action. Ce ne sont pas, d'ailleurs, des principes étrangers aux valeurs de la République. Mais ils sont mis à l'épreuve par celles et ceux qui vivent la grande pauvreté. ■

Contact : **Bruno Tardieu**, ancien délégué national ATD Quart Monde



²⁰⁶ Fourth World Movement, 2007, *Unleashing Hidden Potential*, Landover, Fourth World Publication, Landover.

²⁰⁷ Marie-Christine Dokhelar, 2012, *Rapport public thématique sur les personnes sans domicile*, Paris, Cour des comptes/La Documentation française.

Concevoir un schéma des solidarités en associant habitants, partenaires et professionnels du Département du Rhône

Nicole BERLIÈRE-MERLIN

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le département du Rhône représente 440 000 habitants répartis sur 13 cantons soit 226 communes. C'est un territoire vaste et contrasté géographiquement avec des réalités urbaines, périurbaines et rurales. **Cette nouvelle dimension territoriale** représente une réelle opportunité pour initier **un schéma des solidarités 2016-2021**²⁰⁸, en cohérence avec le temps institutionnel, au service des habitants pour les accompagner tout au long de leur vie. **La participation des habitants sera au cœur de ce schéma transversal**, regroupant l'ensemble du champ médico-social : protection maternelle et infantile, petite enfance, protection de l'enfance, adoption, insertion, logement, personnes handicapées et personnes âgées.

Ce schéma unique sera un réel outil de coordination de la mise en œuvre d'une politique publique et confortera le Département dans son rôle de chef de file, afin :

- D'améliorer la vie des habitants du Rhône, notamment les plus démunis, les plus fragilisés ;
- De faciliter le parcours de vie de la personne, en optimisant la fluidité entre les dispositifs.

Ce schéma s'articulera autour des quatre grandes orientations politiques suivantes :

- **Favoriser une intervention adaptée aux besoins des habitants**
- **Développer et promouvoir une offre de service de qualité**
- **Construire des réponses innovantes**
- **Mettre en œuvre le schéma en associant habitants et partenaires**

Cette démarche participative a débuté le **Judi 10 décembre 2015** par une journée de réflexions et d'échanges autour de **la participation des usagers**. Commencer l'élaboration collaborative de ce schéma sur cette thématique et en donnant la parole à des usagers/habitants pour témoigner de leurs expériences et exprimer leurs attentes était essentiel. D'autant que ce schéma transversal s'inscrit dans une volonté de ne pas cloisonner nos politiques pour accompagner la personne de manière commune et globale tout au long de sa vie.

Suite à cette journée, une première phase de consultation élargie a été initiée auprès de 800 partenaires, via un recueil de propositions. Elle a permis de compiler plus de 120 contributions riches et traversant tous les domaines médico-sociaux. Une compilation de toutes ces contributions a été réalisée lors de **la rencontre partenariale du mardi 26 avril 2016**.

La poursuite de l'élaboration collaborative de ce schéma s'est organisée autour de dix-neuf groupes de travail transversaux et thématiques pour faire émerger de la réflexion collective des leviers opérationnels et actions concrètes pour améliorer et optimiser la qualité du service rendu aux habitants.

La restitution des propositions retenues dans chaque groupe a eu lieu lors de **la rencontre partenariale du jeudi 7 juillet 2016** qui a réuni, tout comme les autres rencontres, plus de deux cent cinquante partenaires sur l'ensemble des domaines. Cette présentation a été ponctuée d'un témoignage fort et émouvant d'une habitante qui conforte l'importance d'inscrire l'usager au cœur de ce schéma.

L'ultime étape de cette démarche participative aura lieu en octobre. Le document schéma sera alors soumis à discussion pour aboutir à sa finalisation. Cette rencontre partenariale permettra également d'affiner et de prioriser les premières actions qui débiteront début 2017.

L'enjeu principal de ce schéma des solidarités va s'articuler autour de l'innovation et va demander de revisiter nos modalités de travail afin de continuer à apporter à la population un service public de qualité, visant à une équité d'offres et de réponses à l'usager. La collaboration partenariale liée à cette démarche participative est animée, fructueuse et présage d'un schéma vivant, présent dans le quotidien de chacun professionnels, établissements, institutions. ■

Contact : **Nicole Berlière – Merlin**,
Directrice Générale Adjointe, Pôle Solidarités, Département du Rhône



²⁰⁸ Le Département du Rhône, garant des solidarités sociales et territoriales, est le chef de file de l'action médico-sociale aux côtés de l'État et des partenaires. À ce titre, il est chargé de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller à la cohérence des actions menées sur son territoire par les différents acteurs compétents (État, organismes de sécurité sociale, établissements, collectivités territoriales, associations), en assurant leur coordination.

Tandem - un accompagnement « usager centré »

Expérimenté par le CISS-ARA entre Lyon et Bourgoin-Jallieu

Depuis le 5 janvier 2015, le Collectif Interassociatif Sur la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (CISS-ARA) met en œuvre un projet interassociatif innovant pour les personnes en situations de santé complexes : le dispositif Tandem qui propose les services de référents parcours de santé (RPS). Toute personne ressentant une difficulté dans son parcours de santé, quelle qu'en soit l'origine, peut contacter un RPS. Tandem est un des projets développés dans le cadre du programme multipartenarial Pascaline²⁰⁹, piloté par l'ARS Rhône-Alpes. L'objectif commun est de faire « émerger un territoire d'excellence, pilote dans le domaine du numérique, au service de tous les usagers et des acteurs de santé dans un seul but : mieux accompagner la personne tout au long de son parcours et lui garantir une meilleure qualité de prise en charge ». C'est une expérimentation passionnante, susceptible d'apporter de réels services aux usagers et qui sera réalisée jusqu'en mars 2017 sur 27 communes de l'Est de Lyon (Rhône) à Bourgoin-Jallieu (Isère)²¹⁰.

Afin de présenter le dispositif Tandem, nous avons choisi d'interroger Adrien Delorme, responsable du pôle parcours et accompagnement des usagers au CISS-ARA²¹¹ et coordonnateur du dispositif depuis son démarrage. Au cours d'un entretien, ce dernier nous a présenté le fonctionnement de Tandem, son regard sur le dispositif et son avenir.

Des règles de fonctionnement assez souples mais, au cœur du dispositif : l'usager !

Première chose importante qui distingue Tandem de beaucoup de dispositifs labellisés santé : l'approche est globale. En somme, il ne s'agit pas de se concentrer uniquement sur la santé, mais bien de prendre en compte toutes les dimensions de la personne, tout ce qui fait obstacle dans son parcours de vie au sens large et de ce fait, rend difficile son accès à la santé. Tandem propose un accompagnement individuel sur du moyen et long terme. D'autres dispositifs comme celui porté par l'Ades du Rhône, à travers l'action des médiatrices santé, ont vocation à apporter un soutien plus ponctuel. L'accompagnement de Tandem s'inscrit en complémentarité de ces dispositifs.

Au cœur du fonctionnement de Tandem : le bilan réalisé dès le début du suivi. Ce bilan est effectué à partir d'un outil d'échange, il dure environ 2 heures et permet, notamment, de mettre en exergue les difficultés rencontrées par la personne. C'est un moment clef de l'accompagnement. « *La première action qui nous distingue de nombreux services d'accompagnement c'est la réalisation d'un bilan complet et transversal de la situation de la personne, dans son lieu de vie. Deux membres de l'équipe se déplacent pour réaliser cet entretien qui explore tous les domaines de la vie de la personne : social, sanitaire, professionnel, environnemental, etc.* ». Adrien précise que le bilan se base sur le ressenti de la personne et qu'il peut faire émerger d'autres priorités que la santé. Pendant l'entretien, les référents parcours de santé s'efforcent d'identifier les difficultés perçues par la personne, et notamment les ressources qu'elle peut mobiliser dans ses démarches.

Une fois le bilan réalisé, l'accompagnement peut prendre des formes très diverses. Adrien explique qu'il peut revêtir la forme d'une simple orientation ou, au contraire, prendre une forme beaucoup plus soutenue. Deux actions concrètes sont souvent menées. Tout d'abord, les référents parcours de santé proposent un appui aux démarches administratives. Adrien précise : « *les gens sont tétanisés, ils ne savent pas quel dispositif, quelle aide solliciter, ils ont peur d'oublier des pièces, peur de mal formuler des choses, peur d'envoyer au mauvais endroit, au mauvais moment, etc.* ». Il s'agit donc de les accompagner dans leurs démarches, de les conseiller, de les soutenir, etc. Deuxième action clef : l'accompagnement physique aux rendez-vous (médicaux, mais pas seulement). Effectivement, certaines personnes expriment le souhait d'être soutenues dans leur dialogue avec

²⁰⁹ PARcours de Santé Coordinné et Accès à L'Innovation Numérique.

²¹⁰ Présentation rédigée sur le site internet du CISS-ARA.

²¹¹ Le Collectif Interassociatif Sur la Santé en Auvergne-Rhône-Alpes (CISS-ARA) défend la solidarité du système de santé pour plus de qualité et d'accessibilité à tous, en particulier à travers une action forte menée auprès des représentants des usagers de santé. www.cissra.org

les interlocuteurs de santé. Cet accompagnement permet de s'assurer que la personne identifie bien les enjeux et questions qu'elle souhaite poser (en amont du rendez-vous), est en mesure d'exprimer ses demandes (durant le rendez-vous) et a bien compris les informations qui lui ont été délivrées (après le rendez-vous). Plus généralement : « aucune action n'est proscrite dès lors que cela sert un meilleur parcours de vie pour la personne ». C'est le caractère expérimental qui permet cette souplesse.

Pour mener à bien l'accompagnement, au-delà d'une mobilisation des compétences de la personne, les référents parcours santé s'appuient également fortement sur le réseau de la personne et les partenaires. « On mobilise les ressources de la personne elle-même, ça c'est central. L'autre élément qui est très fort dans notre service, c'est le développement du réseau, du partenariat, et l'identification des ressources en proximité pertinentes ». Pour ce faire, Tandem alimente un outil inspiré du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) pensé par la loi santé mais encore timidement développé. Le ROR est constitué à partir d'un diagnostic de l'existant en termes d'offre en santé au sens très large : « c'est une sorte d'annuaire augmenté qui permet de savoir quel partenaire fait quoi, accompagne quels types de populations, selon quels critères... ». Sur le territoire du dispositif, le CISS-ARA a rencontré 150 structures en 18 mois. Pour s'articuler avec ces structures, de nombreux temps d'échanges ont été organisés. Le travail dans le cadre de Tandem va alimenter le ROR même si cela n'est pas son objectif premier. Bien entendu, ce répertoire rend plus pertinent l'accompagnement proposé dans le cadre de Tandem. Dernier élément important à présenter dans le fonctionnement de Tandem : il n'y a pas de fin programmée : « pour l'heure, les financements nous conduisent à mars 2017 avec un espoir de prolongation jusqu'à fin 2017. Notre sujet 2016, c'est de travailler à la pérennisation du dispositif, sous cette forme ou sous une autre, sous réserve que le modèle soit validé par les usagers, les partenaires et les financeurs ! ».

Deux enjeux majeurs au cœur de Tandem

Au cœur de ce dispositif, Adrien revient sur deux enjeux majeurs que l'équipe s'efforce de travailler avec les partenaires et personnes accompagnées. Tout d'abord, la philosophie « usager centrée » : « il faut motiver les personnes à rester au cœur de leur parcours de vie. On considère que finalement une proposition de santé a beaucoup plus de chance d'être appliquée quand elle procède d'une décision de la personne, quand elle a été associée à la réflexion qui a conduit à la décision, que cela ne tombe pas du ciel ». Les référents parcours de santé s'efforcent donc de faire s'exprimer les personnes sur leurs souhaits. La charte d'engagement du dispositif Tandem est là pour rappeler ce principe fort de l'accompagnement. Rien n'est décidé sans l'accord de la personne, ce qui occasionne un certain nombre d'allers-retours avec la personne. Ceux-ci demandent une rigueur prononcée, Adrien parle « d'hygiène de l'accompagnement » : « on s'interdit de faire à la place de. On essaie d'instaurer ça de manière très mécanique dans notre fonctionnement [...]. En espérant qu'à mesure qu'on avance dans ce parcours-là et les démarches, la mobilisation des ressources de la personne lui fasse prendre conscience qu'elle peut faire des choses par elle-même et qu'elle peut être autonome dans certaines de ses démarches ».

Ensuite, une action est menée en direction des professionnels de santé et des partenaires. Tandem mène effectivement une démarche de pédagogie pour faire entendre aux professionnels de l'accompagnement qu'il est essentiel d'informer les personnes sur leur situation et leurs choix, et à défaut d'intérêt manifeste, de permettre que l'information soit disponible : « un des leviers est de rappeler aux professionnels que les personnes qu'elles accompagnent sont capables d'entendre ce qui les concerne ; qu'il est important de partager les informations avec les usagers. Qu'il faut rester donc à leur disposition s'ils veulent savoir, ne pas partir du principe qu'ils ne peuvent pas comprendre ».

Esquisse d'évaluation de Tandem

Quatre chercheurs sont en cours d'évaluation du dispositif. Leurs premières analyses ne sont pas encore disponibles mais Adrien a déjà en tête certains atouts et limites de Tandem. Côté atouts, il mesure l'intérêt d'avoir engagé le CISS-ARA dans une action concrète d'accompagnement. Cet engagement auprès des usagers permet de mieux comprendre les dysfonctionnements du système. Tandem a permis au CISS-ARA de rencontrer d'autres partenaires, d'autres façons de penser ou d'agir. Plus globalement, les acteurs de Tandem apprécient de pouvoir toucher du doigt un dispositif qui est, à sa mesure, « la préfiguration de l'accompagnement de demain ». Inversement, Adrien identifie trois limites majeures. La première concerne le cadre expérimental, certes souple et malléable, mais vierge : « on est parti de zéro sur ce dispositif d'accompagnement transversal ».



Dans la construction du métier, l'apport de notre partenaire, l'AFM Téléthon, a été décisif. Lorsqu'on a créé un nouveau métier, le recrutement, le dialogue avec les autres acteurs peuvent s'avérer difficiles : on n'existe pas dans le paysage et il faut faire ses preuves ! ». En second lieu, il pointe les aspects financiers : le modèle coûte cher en temps, donc en argent, « il faut trouver le bon modèle économique qui respecte l'esprit « usager centré » et qui soit supportable financièrement pour la collectivité ». Enfin, Adrien revient sur les enjeux et limites qui ont trait à l'humain. Du côté des personnes accompagnées, le cadre temporel limité de l'expérimentation pose problème vis-à-vis des personnes engagées : « on ne gère pas des stocks, on accompagne des êtres humains, qui plus est, en difficultés de santé... Il est donc éthiquement difficile d'envisager une potentielle interruption d'accompagnement des personnes faute de financements ». En ce qui concerne les professionnels engagés dans le dispositif, des contraintes sont également pointées : « on est en mode start-up. On demande un gros investissement personnel aux référents parcours de santé et une grande capacité d'adaptation sur un projet dont la visibilité reste encore limitée ».

Quel avenir pour Tandem ?

Se pose la question de l'avenir de Tandem. Les acteurs associés autour du service Tandem sont convaincus de son intérêt. Adrien est, par ailleurs, convaincu de la nécessité de conserver l'accès gratuit. L'évaluation menée depuis le démarrage de l'expérimentation a mis en exergue un besoin d'accompagnement prégnant pour les personnes pour lesquelles la situation de santé a changé brutalement et pour lesquelles, sans accompagnement, la situation peut rester bloquée des années : « je pense à cette dame qui, à l'âge de 75 ans, continue à bosser. Pourtant, elle a eu un accident de voiture il y a 40 ans qui l'a lourdement handicapée. Elle n'a jamais compris dans quelle case elle était : invalidité, incapacité, situation de handicap... Elle n'a jamais demandé sa retraite, elle ne sait pas où elle en est. Elle n'a aucune connaissance sur le fonctionnement du système de santé, ne sait pas quelles aides financières, matérielles, humaines elle peut revendiquer. Ce qu'elle sait faire, c'est vendre des chaussures. Alors, tous les matins, elle continue à ouvrir son petit magasin ». Les changements de statut sont particulièrement difficiles à gérer sur le plan administratif. Adrien nous confie que les référents parcours de santé passent parfois des journées entières à se documenter pour comprendre une situation précise et ses leviers potentiels. « Tandem ne peut pas convenir à tout le monde, il faut à la fois être dans une situation de santé complexe et disposer de suffisamment de ressources personnelles pour aller vers une plus grande autonomie » rappelle Adrien Delorme. Il évoque enfin un projet qui pourrait prendre la suite de Tandem : expérimenter une modalité d'accompagnement spécialisée sur un profil précis, pour permettre une meilleure structuration du réseau et une meilleure connaissance des leviers potentiels. ■

Contact : **Adrien Delorme**, responsable du pôle parcours et accompagnement des usagers,
adrien.delorme@cissra.org - CISS-Auvergne-Rhône-Alpes



Accès à la santé des personnes en situation de handicap et de précarités - Analyse des situations constatées sur les territoires de la métropole de Lyon et du département du Rhône

Minima sociaux

 P16
P87
P127
P169
P174
P190
P310
P383

La délégation Rhône de l'APF (Association des Paralysés de France) a interpellé l'Adapei 69 (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales), l'Unafam 69 (Union nationale des amis et familles de malades mentaux) et la MRIE pour mener une étude conjointe sur l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et de précarités. Cette étude a été soutenue et financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle comprend quatre volets méthodologiques : passation d'un questionnaire (1280 répondants), entretiens menés auprès d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, entretiens menés auprès de professionnels du soin et temps de réflexion collective organisés avec des personnes concernées par une situation de handicap selon la méthode de l'Arbre des causes. Ce travail a fait l'objet d'un rapport complet présenté à l'ARS et différents partenaires du champ sanitaire et social²¹². Nous proposons ici de revenir sur cinq enseignements majeurs de cette étude. En fin d'article, vous trouverez un aperçu des préconisations formulées par les associations de défense du handicap et issues de cette étude.



Des difficultés dans l'exercice du droit

Pour observer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap et de précarités, cette étude a opté pour une entrée par dispositif, en l'occurrence l'Allocation Adulte Handicapé. Pour mémoire, l'AAH « est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité et ressources »²¹³.

Si se questionner sur l'accès à la santé demande, dans un premier temps, de se pencher sur l'accès aux droits, l'entrée par un dispositif dont les personnes sont déjà allocataires semble résoudre cette question. Pour autant, l'AAH demeure difficile d'accès pour certaines personnes²¹⁴. On peut supposer que les personnes interrogées dans le cadre cette étude étant allocataires, elles ont, de fait un accès à leurs droits. Cette première évidence est à nuancer. Surtout, l'entrée par un dispositif complexifie le questionnement : si l'accès aux droits est ici en partie résolu, l'exercice de ce droit, donc l'accès à la santé (accès réalisé de ce droit), doit aussi être observé.

Précisons d'abord que l'accès à certaines informations reste opaque et complexe. Un allocataire sur dix interrogé dans le questionnaire ne sait pas toujours où s'adresser dans ses démarches de soins. Dès que les aides sont spécifiques, la connaissance apparait moins évidente. L'exemple le plus révélateur à ce sujet est la part des personnes qui disent recourir à l'aide à la complémentaire santé, pourtant spécifiquement adaptée à ce public. Seuls 20 % des enquêtés y ont recours. De plus, quand bien même la marche à suivre est rodée, routinière, elle peut demeurer opaque de sorte que les personnes doivent participer à un mécanisme sans toujours savoir quelles en sont les règles. En tant que parents et tuteurs, Claudia et Henri, pourtant très au fait des procédures, ne saisissent pas toujours les retours qui leur sont faits :

« Là je viens d'obtenir le renouvellement du 100 % à la sécu. Si vous le faites pas vous, eux ils ne vont pas vous prévenir. La première fois il l'a eu pour dix ans, là il l'a eu pour cinq ans. Je ne sais pas pourquoi. Justement je vais les appeler pour comprendre. »

²¹² Adapei69 APF MRIE et Unafam, 2016, « Accès à la santé des personnes en situation de handicap et de précarités ». Rapport téléchargeable sur notre site internet.

²¹³ Site service-public.fr

²¹⁴ Les entretiens exploratoires conduits dans le cadre de l'enquête nous rappellent tout de même que l'accès à cette allocation demeure problématique. Le manque d'information, le sentiment de ne pas légitimement pouvoir bénéficier de la prestation, le processus administratif nécessaire pour le montage d'un dossier sont autant d'éléments qui laissent « aux bords » du dispositif un ensemble de personnes qui n'ont alors bien souvent pour seule ressource que le RSA, si tant est qu'elles aient fait valoir leurs droits.

Accès aux droits

 P17
P26
P56
P64
P68
P88
P93
P95
P113
P120
P144
P148
P190
P265
P289
P318

Cette absence de maîtrise sur les modifications des situations rajoute de l'usure aux parcours des personnes. Ces difficultés de compréhension ont été visibles à plusieurs reprises dans l'étude. Dans certains courriers qui nous ont été retournés avec le (ou à la place du) questionnaire, nous avons effectivement reçu une attestation de demande de réduction sociale téléphonique, un relevé de consommation EDF, une déclaration de non détention d'un appareil récepteur de télévision, une convocation à l'administration pénitentiaire, un relevé d'identité bancaire ou encore deux bulletins de vote d'une mutuelle. Dans d'autres, les personnes ont partagé leur saturation vis-à-vis de la complexité administrative.

Cette difficile lisibilité du système dans lequel les personnes doivent évoluer augmente le risque de non-recours aux droits. Or, le non-recours est une pratique fréquente. Notons que 15 % des personnes interrogées ne disposent actuellement pas de complémentaire santé et plus d'un tiers se sont déjà retrouvées sans complémentaire santé au moins une fois dans leur vie. L'opacité du système n'est pas la seule responsable des pratiques de non-recours. Les enquêtés évoquent effectivement les coûts, la complexité, et, en écho notamment à cette dernière, le découragement dont certains sont victimes. Face à ces difficultés, les personnes rappellent l'importance du contact humain, l'intérêt « *d'avoir affaire à quelqu'un* », de faire avec quelqu'un.

Pour maîtriser leur parcours dans les droits santé, les personnes ou leurs aidants doivent d'abord développer une connaissance du droit en général, puis de leurs droits à eux spécifiquement, puis des capacités de gestion administrative. Que l'on soit en situation de handicap ou pas, la gestion des documents administratifs nécessite des savoir-faire : connaissance du dispositif, compréhension du dispositif, montage du dossier, respect des temporalités propres au dispositif et à son instruction, etc. Ce savoir-faire gestionnaire est loin d'être acquis par tous ceux qui doivent s'y plier, il s'apprend par l'expérience.

Surtout, cette gestion administrative doit sans cesse être recommencée. À intervalle régulier, chacun est sommé de réitérer ses demandes, quand bien même le handicap reconnu ne soit jamais amené à évoluer. Cela devient alors une routine. Mais une routine dans laquelle doit être comprise l'anticipation. Claudia note combien « *c'est épuisant* », usant, de réitérer les mêmes démarches, de rencontrer les mêmes obstacles. Pourtant, l'orchestration de toute cette gestion est moins complexe pour elle que pour d'autres.

« Il faut avoir de la méthode, faut garder des doubles de tout ce que vous avez, de tout ce que vous avez envoyé. Parce que quand ils perdent le dossier. C'est arrivé plusieurs fois chez nous... [...] Je les relance et là j'apprends que je n'ai pas envoyé le dossier. Alors là faut pas se démonter, faut pas avoir peur de l'administration. Je prends mon petit manteau, mon petit chapeau et je vais les voir, et là je m'énerve. Quand ils se rendent compte que vous n'allez pas vous laisser faire, que vous savez de quoi vous parlez, que vous avez les papiers comme quoi quand même vous avez fait les photocopies, etc. Mais faut quand même recommencer le dossier, faut repartir dans le délai d'attente. Et si vous insistez que c'est urgent, ils peuvent le passer en priorité. Mais faut montrer que vous êtes là et que vous n'êtes pas décidée à vous laisser faire. »

À travers tous ces vécus, c'est le relationnel des administrations qui est questionné. Comment les informations sont-elles communiquées, comment faire pour que les démarches, les temporalités, les documents à fournir ne paraissent pas relever de l'arbitraire ? L'impersonnalité des relations ajoute à l'épuisement des allocataires :

« Moi depuis 93, ils m'ont inscrite à la MDPH tout ça, j'ai eu une dizaine de personnes en interlocuteurs. Une fois je me suis énervée, « ça peut pas continuer, tous les interlocuteurs que j'ai, y'en a pas un qui connaît mon dossier par cœur, qui connaît mon parcours. Ça veut dire quoi ça ? Moi je peux vous montrer tous les noms, "votre correspondant est Madame Untel", "votre correspondant est Monsieur Untel". [...] On n'est jamais reçu, ils ne veulent pas nous voir. Une fois je leur avais dit "je passerai directement cet après-midi", et on m'a dit clairement "ce n'est pas la peine de vous déplacer, vous ne serez pas reçue". "Y'a des heures pour appeler". Ils reçoivent aucune personne. C'est malheureux. S'ils recevaient la personne, y'aurait moins de problèmes et la personne pourrait vraiment s'expliquer. »

Dans cette optique, si la numérisation des échanges peut devenir un véritable facilitateur pour nombre des enquêtés, elle peut surtout renforcer les difficultés déjà rencontrées. Il semble que le numérique demande une certaine habitude, un développement de certaines aptitudes, et cela ne correspond pas à tous. Il est autant source d'autonomie que complexité supplémentaire selon les personnes, et ne saurait donc être considéré comme une solution « magique ».

Des lacunes dans la coopération entre soignants et entre patients et soignants

Les données de l'arbre des causes permettent de saisir l'enjeu de la relation entre patient et soignant. Les participants à ces travaux ont noté un manque de connaissance réciproque entre les deux parties. Le patient en difficulté du fait de son handicap ne sait pas à qui s'adresser et les soignants, démunis eux-aussi, considèrent le patient comme un cas difficile sans avoir toujours la possibilité d'analyser ce qui le met en difficulté. Ce manque de médiation entre les professionnels de la santé et les malades handicapés place ces derniers dans l'insécurité de bien pouvoir exprimer leur demande et de bien faire comprendre l'impact de leur handicap sur la maladie qui surgit. Il leur manque alors des personnes qui puissent leur garantir que les moyens appropriés seront réellement mobilisés. D'ailleurs, 10 % des enquêtés évoquent du personnel non formé à leur handicap, donnée qui recoupe les entretiens conduits auprès des professionnels. Ces derniers rappellent que la question du handicap est trop peu abordée dans le cursus universitaire et dans la formation continue et que l'expérience du soin auprès de personnes en situation de handicap est trop peu renouvelée dans leur pratique quotidienne pour remédier à ce manque initial.

Ces constats sont donc renforcés par les résultats du questionnaire dans lequel 24 % des enquêtés ne savent pas si le médecin traitant et les médecins spécialistes de leur handicap échangent des informations sur leur santé et 16 % sont persuadés que cela n'est jamais le cas. En vis-à-vis, l'enquête auprès des professionnels signale qu'ils estiment ne pas avoir les renseignements nécessaires sur la santé des patients, notamment à cause d'un manque de communication entre patients, aidants, et professionnels (pas de dossier médical constitué, soins spécifiques non connus).

Pourtant, l'information est déterminante pour une prise en charge globale et coordonnée de la personne handicapée tout au long de son parcours d'accès aux soins, mais également pour une bonne compréhension des enjeux de la relation avec les praticiens.

Ce faisant, la personne en situation de handicap demeure le pivot dans l'articulation des soins. Si des dysfonctionnements ou incompréhensions apparaissent, ce sont les personnes, leur entourage qui s'ajustent et s'adaptent. Dans cette orchestration du maillage du soin, le médecin généraliste constitue souvent une référence, un point d'ancrage qui permet de construire son réseau de soignants, d'où son importance. Cette relation de confiance permet aussi d'améliorer la qualité du soin et ce d'autant plus qu'elle s'étend à des professionnels divers permettant de répondre plus justement aux besoins et attentes des patients. C'est ainsi que Jacques et Martine ont découvert la possibilité de donner à leur fille autiste un suivi dentaire adapté :

« Notre dentiste nous a dit que c'était plus possible, qu'il n'avait pas qu'une seule cliente. Il ne peut pas rester une heure à attendre qu'elle ouvre la bouche. Si on n'avait pas trouvé le Vinatier, on aurait été sans solution. C'est lui qui nous a orientés et dans la presse y'avait aussi des articles sur de nouvelles techniques pour les anesthésies. [...] Si on n'avait pas trouvé ce service, on aurait été bien embêtés. »

La question de la confiance envers les soignants est appréhendée dans le questionnaire à travers la question « en général, j'ai le sentiment que les médecins tiennent compte de mes difficultés et que ma parole est entendue ». Si 41 % répondent par l'affirmative (« oui, beaucoup »), notons toutefois que 31 % se jugent « moyennement » pris en compte et 19 % « un peu » ou « pas du tout ». Les entretiens permettent d'aller plus loin dans cette appréhension et apportent un éclairage plus nuancé. Maxime, par exemple, est très méfiant à l'égard des soignants :

« Moi je ne vais pas voir les médecins parce qu'ils m'ont saoulé. [...] J'ai un ophtalmo qui me fait mes papiers pour les allocs, mais c'est tout. Il me fait des diagrammes comme quoi j'ai pas retrouvé la vue pour les allocs. »

Il apparaît ici que l'expérience du soin concernant le handicap détermine en partie le rapport de la personne au soin et aux soignants en général. En ce qui concerne le soin non directement lié au handicap, il semble que le relationnel permette de compenser la méfiance, d'autant plus quand le praticien a peu de connaissances en matière de handicap. Et quand cette relation fait défaut, ce peu de connaissances sur le handicap est vite interprété comme de l'incompétence du point de vue des patients. La situation devient alors insupportable pour les patients comme pour leurs proches.

Des patients et professionnels qui tentent d'adapter les situations de handicap aux contraintes imposées par le soin

Dans les entretiens auprès des personnes en situation de handicap, ces dernières ont mis en avant un grand nombre de savoir-faire et stratégies pour se soigner, certes, au prix d'efforts importants. Par exemple, certains patients repèrent les lieux de soins avant les rendez-vous, d'autres sollicitent des aides au déplacement ou encore des aidants s'organisent aussi pour accompagner à deux un de leurs proches. La notion d'usure semble bien résumer l'état d'esprit dans lequel se trouvent les personnes vis-à-vis de leur accès à la santé.

Ces contraintes et obstacles à franchir en amont du soin peuvent participer au renoncement aux soins. Chaque empêchement ou chaque limitation peut décourager, jusqu'au renoncement. Se faire soigner revient à accumuler des contraintes dans un quotidien où de nombreuses choses sont déjà sous le joug de la prévision, de la planification du moindre déplacement. L'arbitrage entre ce qui est obligatoire et ce qui serait souhaitable fait pencher la balance, très souvent défavorablement pour les soins de prévention et/ou dits « de confort ».

Le non recours aux soins est effectivement une pratique courante pour ces personnes. À la question « *il m'est arrivé de ne pas me soigner alors que j'en avais besoin* », 36 % des personnes interrogées dans le questionnaire répondent oui. La part des enquêtés qui dit avoir déjà renoncé à se soigner passe de 26 % pour les handicaps mentaux à 44 % pour les handicaps psychiques.

L'emplacement et la nature du lieu de vie sont aussi à considérer sur ce point car ils n'induisent pas les mêmes chemins à emprunter pour recourir aux soins. Si l'établissement médicalisé propose sur place un certain nombre de services médicaux, les personnes à domicile ou en établissement non médicalisé doivent dessiner leur propre chemin, se créer un maillage de soins autour d'elles. Or, l'enquête par questionnaire rend compte de la faible part de personnes logées en établissement médicalisé (7 % des enquêtés).

C'est d'abord par souci de praticité, commun à l'ensemble des patients, que les personnes cherchent des soignants proches géographiquement de leur lieu de vie. Ceci est d'autant plus vrai pour celles dont le handicap peut limiter la mobilité. Pour limiter une mobilisation conséquente d'énergie, la quête de solutions pratiques et peu chronophages est donc ce qui motive une grande partie des personnes rencontrées.

Maxime a aussi un médecin qui le connaît depuis son enfance et qui le suit « *personnellement depuis deux ou trois ans* ». Ce « médecin de famille » lui convient et géographiquement il reste tout de même assez proche du nouveau logement du jeune homme. Par contre, peu habitué à se faire soigner les dents, il n'avait pas de dentiste :

« Quand j'ai commencé à avoir mal aux dents, j'ai cherché un dentiste, y'en avait un à côté de chez moi, j'avais deux-trois rues à faire, je me suis dit "ben celui-là". En plus il bosse bien. »

L'accès aux soins pose ainsi la question de l'accessibilité des lieux, c'est un des enseignements de l'arbre des causes. Les participants rappellent que l'accès aux services de santé reste une problématique dominante que ce soit pour bénéficier d'une consultation médicale ou pour obtenir les médicaments prescrits. Outre l'accessibilité des locaux, l'environnement du domicile et les mauvaises conditions météorologiques sont des facteurs aggravants. Ces difficultés d'accessibilité sont amoindries autant que possible par l'adaptation des personnes, comme l'exprime Safia :

« Dans les cabinets c'est pas pratique. C'est pour ça que je vais à l'hôpital (consulter un gynécologue). Je suis mieux aidée et ils font plus attention aussi. Puis mes sœurs m'avaient dit « pour toi à l'extérieur, c'est même pas la peine de chercher, faut aller à l'hôpital. »

Aussi, les participants à l'arbre des causes signalent que plus l'offre est réduite, plus l'accès est sélectif. Les malades handicapés qui ont une information limitée sur l'offre accessible existante, qui peinent à obtenir un rendez-vous, qui ne trouvent pas de professionnels de proximité qui vont jusqu'au domicile, renoncent plus vite que d'autres à se soigner. Ce sont alors les situations de non-recours qui resurgissent encore ici.

En miroir, le travail conduit auprès des professionnels montre que de nombreux cabinets ne sont pas accessibles. En n'étant pas physiquement accessibles, les lieux de soins contraignent les patients dans le choix de leur soignant. Le principe de libre choix du médecin²¹⁵, du professionnel de santé en est de fait remis en cause. Cet état de fait oblige également les personnes en situation de handicap à un travail de recherche, de sélection de leur lieu de soin qui peut prendre du temps.

²¹⁵ « Le droit du malade au libre choix de son praticien et de son établissement de santé est un principe fondamental de la législation sanitaire. Les limitations apportées à ce principe par les différents régimes de protection sociale ne peuvent être introduites qu'en considération des capacités techniques des établissements, de leur mode de tarification et des critères de l'autorisation à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux. » Code de la santé publique - Article L1110-8.

Si les mises en accessibilité sont obligatoires, elles demeurent un investissement financier lourd pour lequel le professionnel ne bénéficie d'aucun véritable accompagnement dans les démarches et le financement. Et même si des lieux de soins sont accessibles, ils peuvent être inadaptés à l'accueil des patients en situation de handicap. Une des solutions avancées pour contourner ce frein est la consultation au domicile du patient. Or, cette prise en charge est coûteuse pour le soignant. Et de fait, il n'est pas facile d'en trouver un qui accepte de faire des déplacements à domicile. Dans un deuxième temps, certains professionnels de santé sont débordés et ne peuvent dégager du temps pour se déplacer. Ce phénomène est d'autant plus important que la prise en charge au domicile demande du temps, et représente un coût pour le soignant. En effet, pour les médecins la consultation à domicile est valorisée de 10 € par rapport à une consultation au cabinet (il est donc payé 33 €)²¹⁶, elle l'est de 2,50 € pour la plupart des auxiliaires de santé (kinésithérapeutes²¹⁷, pédicures-podologues²¹⁸). Or, on suppose que si le temps de déplacement et de consultation dépasse une heure, le soignant sera de fait moins rétribué que s'il reste au cabinet pour effectuer ses consultations. Enfin, même si le soignant accepte de se déplacer au domicile, cela ne garantit pas une prise en charge optimale. L'environnement n'est pas propice à l'administration des soins, et la plupart du temps, le professionnel de santé manque de matériel médical. Les patients en situation de handicap s'organisent alors au mieux pour pallier à ces difficultés en acceptant de bénéficier de soins moins complets ou en bricolant des solutions au cas par cas avec leurs soignants.

Des obstacles financiers inhérents au parcours de soin, et particulièrement dommageables aux personnes précarisées

Pour les personnes comme pour les professionnels, handicap raisonne avec surcoût. Premièrement, en écho au renforcement de la législation sur ce sujet, les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité des locaux engagent d'importants frais pour les professionnels de santé : élargissement des portes, mise aux normes des toilettes, plan incliné pour l'entrée dans le cabinet, ascenseur, etc. Le Président de l'Union régionale des kinésithérapeutes explique que ces frais peuvent s'élever jusqu'à 40 000 € pour un cabinet médical, à piocher dans les fonds propres. Par ailleurs, les professionnels rencontrés insistent sur les surcoûts en termes temporels. Un professionnel de service d'urgence en milieu hospitalier témoigne :

« C'est un vrai problème, ça va nous ralentir la consultation, d'autant qu'on nous demande de plus en plus d'être productif. C'est des gens qui prennent beaucoup d'énergie et de temps mais c'est une vraie difficulté, comme ils sont prévus sur des créneaux courts, des fois on n'a pas le temps de tout leur dire. »

Du côté des personnes concernées, le handicap a un coût non négligeable. De fait, les enjeux financiers apparaissent en filigrane des entretiens (individuels et collectifs) et questionnaires menés auprès des allocataires de l'AAH. La cherté des soins est évoquée comme une difficulté dans l'accès aux soins par près d'un quart des enquêtés. Ces frais représentent des sommes très variables d'un mois sur l'autre pour au moins 40 % des enquêtés, plus particulièrement pour les personnes souffrant de handicap sensoriel. Le manque de moyens financiers apparaît en première ligne de la réflexion collective menée autour du cas pratique « j'ai de la fièvre depuis 8 jours sans pouvoir me déplacer, je ne me suis pas soigné ». Dans cette réflexion, les personnes insistent notamment sur le non remboursement de certains soins et médicaments, pouvant apparaître, à tort, comme de confort. Les enquêtés (par questionnaire ou entretien) mettent également en évidence la cherté de certains soins dont ils sont souvent tributaires : ophtalmologie, dentaire et dermatologique.

L'exclusion des allocataires de l'AAH du dispositif de la couverture maladie universelle est fréquemment pointée du doigt. Rappelons que 15 % des allocataires interrogés dans le questionnaire ne disposent pas, à ce jour, de couverture complémentaire, principalement pour des raisons de coûts. Pour faire face aux obstacles financiers, les personnes recourent effectivement à des stratégies et arbitrages divers, plus ou moins risqués : ne pas souscrire de mutuelle mais aussi payer en plusieurs fois, consulter seulement en cas d'urgence, piocher dans ses réserves, renoncer à un soin pour un autre ou encore renoncer à se soigner pour pouvoir payer les soins de son enfant. D'autres personnes font cas de l'impasse dans laquelle elles se trouvent du fait de leurs finances comme c'est le cas de cette dame interrogée par questionnaire, qui a adjoint un courrier à sa réponse et écrit :

²¹⁶ L'assurance maladie, « Tarifs conventionnels pour les médecins généralistes en France métropolitaine », 27 avril 2015, Ameli.fr (URL complète en bibliographie, consulté le 8 juin 2015).

²¹⁷ L'assurance maladie, « Tarifs conventionnels pour les médecins kinésithérapeutes », 11 juin 2013, Ameli.fr (URL complète en bibliographie, consulté le 8 juin 2015).

²¹⁸ L'assurance maladie, « Tarifs conventionnels pour les pédicures-podologues », 3 juin 2013, Ameli.fr (URL complète en bibliographie, consulté le 8 juin 2015).

« Je me retrouve depuis 2011 avec un appareil dentaire (prothèses). L'autre ne tient pas à cause de mon handicap. J'ai des difficultés à me nourrir sans les deux prothèses qui m'ont coûté 3 800 €. Je me retrouve sans dent. Le chirurgien veut me faire mettre deux implants afin de tenir ma prothèse du bas mais je n'ai pas les moyens de me les payer (2 540 €). Je suis dans une impasse. La sécurité sociale me rembourse rien, la mutuelle 150 €. Quelle honte ! Ce n'est pas esthétique mais un besoin vital. »

Même lorsque la personne est préservée par les difficultés financières (principalement du fait d'un soutien familial), cette contrainte du coût est soulignée, généralement par des aidants qui précisent souvent qu'ils peuvent financer des soins aux proches qu'ils accompagnent justement parce qu'ils n'ont pas de problème financier. Disant cela, ils se soucient immédiatement de ceux qui, nombreux, ne peuvent pas en faire autant. *« On a résolu le problème, on a payé nous-mêmes. Mais c'est parce qu'on peut. [...] Mais ce n'est pas tout le monde qui peut. C'est pas normal, ça se fait à notre détriment aussi... »* expliquent Claudia et Henri à propos de frais à engager pour leur fils traumatisé crânien.

Ainsi, sur cet enjeu financier, l'étude fait effectivement apparaître une dichotomie forte concernant les allocataires de l'AAH. Il semble y avoir, d'une part, des personnes bien entourées par leurs familles et par leurs proches, globalement préservées par les difficultés financières et, d'autre part, des personnes souvent seules, sans filet de sécurité financière autour d'elles et bien ancrées dans la pauvreté financière. Ainsi, pour les premières l'AAH fait, en quelque sorte, office d'allocation d'autonomie, pour les secondes, elle est une allocation de survie et constitue la seule ressource. À partir d'une estimation statistique réalisée sur les résultats du questionnaire, ce serait le cas de près d'un quart des allocataires²¹⁹. Et force est de constater que ces allocataires renvoient une santé et un parcours de soins plus défavorables.

Des aidants familiaux : un soutien déterminant dans un accès aux soins de qualité

Les soutiens humains apportés aux personnes vivant une situation de handicap ont été maintes fois soulignés dans nos échanges avec ces dernières, également avec les professionnels du soin. Les réflexions menées par des personnes en situation de handicap autour d'arbres des causes mettent à jour le manque de médiation entre professionnels de santé et malades handicapés. Les aidants sont donc précieux. L'enquête par questionnaire révèle que 56 % des allocataires de l'AAH interrogés sont accompagnés dans leurs démarches médicales. Il s'agit très souvent d'aidants familiaux : parents, frères ou sœurs, oncles ou tantes, etc. Les apports liés à ce soutien humain sont indéniables : gestion administrative, soutien financier, humain ou encore moral. L'apport lié à cet appui humain est clairement mis en évidence dans le questionnaire : les personnes accompagnées bénéficient d'un accès à la santé favorable (moins de situations de non recours ou de renoncement aux soins, une plus forte expression des difficultés rencontrées). De plus, l'ensemble des entretiens menés en présence d'aidants familiaux montre combien leur action facilite l'accès à la santé, souvent en améliorant la qualité. C'est ce qu'explique Jacques concernant la prise en charge de sa fille :

« C'est une tâche énorme, énorme, énorme pour les parents et en particulier pour la mère. Prenons l'exemple de Claire, elle rentre à la maison tous les week-ends, plus les vacances, plus les jours fériés. [...] On l'a raccompagnée à son foyer hier matin et on repart la chercher vendredi matin. Donc pendant 130 jours à la maison, il faut s'en occuper totalement. Il faut être disponible. Le lundi on raccompagne les deux (Claire et sa sœur, en situation de handicap elle-aussi), le lundi après-midi on se remet des émotions du week-end, le mardi c'est une bonne pause, mercredi ça doit encore aller à peu près et après on repense au cycle. Elles pourraient rester dans leurs établissements. Mais notre choix c'est de s'en occuper tant qu'on le peut. Y'a pas assez de personnel le dimanche pour les sortir. Si on est à la maison tous les deux et qu'on sait qu'elle, elle n'est pas sortie de son établissement de tout le week-end, on en est malades. »

Les professionnels de santé interrogés reconnaissent que la présence des aidants familiaux facilite la prise en charge, elle les aide dans leur diagnostic et constitue un soutien dans la mise en place des soins. Seule limite évoquée dans certains cas : la préservation du secret médical, exigé par la loi et que respectent les professionnels du soin mais qui peut parfois porter préjudice au bon déroulement des soins.

²¹⁹ Afin de mesurer la pauvreté financière, nous avons utilisé la méthode des faisceaux d'indicateurs et donc considéré qu'un répondant était « pauvre » s'il totalisait 3 des 5 indices analysés par le questionnaire : percevait le RSA avant l'AAH, n'a jamais travaillé et pourtant son handicap s'est manifesté au cours de sa vie d'adulte, à parfois du mal à payer ses frais de santé, a un niveau de diplôme inférieur ou égal au CAP-BEP et pourtant le handicap principal dont il souffre n'est pas mental ou un polyhandicap, rencontre des difficultés liées au fait que les soins sont « trop chers » ou que ses conditions de vie ne sont pas adaptées à ses traitements.

Pour autant, l'étude montre également combien cet accompagnement est engageant, et combien il implique de sacrifices et de concessions, combien il isole aussi. Les entretiens réalisés auprès d'allocataires de l'AAH appuyés par un aidant font état de cas de perte d'emploi, de situations de changement de lieu de vie et, très souvent, d'importants sacrifices financiers (pour payer les soins mais également le lieu de vie ou son aménagement). Pour certaines situations, le soutien humain nécessaire est colossal, aliénant, épuisant. Et pourtant il apparaît que dans le parcours de soin de la personne, l'aidant est mis de côté dans une position intenable et indispensable. Ces derniers sont, par ailleurs, soucieux de ce qu'il adviendra pour leur proche quand ils ne seront plus là. L'aide aux aidants demeure, dans les faits, assez peu pensée. Dans la réalité, les relais sont rares et se limitent souvent au conjoint, quand il est là. Ce soutien se réalise concrètement dans les associations, confient les aidants interrogés. Et, de fait, les associations occupent une place importante dans la vie des personnes et aidants qui les fréquentent. Elles peuvent constituer des sources d'information précieuses dans le parcours de soin, et des lieux d'échanges et de débat entre pairs.

Et pourtant, malgré ces appuis (aidants et associations), la notion d'isolement apparaît clairement dans notre étude. Selon une estimation statistique réalisée sur les résultats du questionnaire, 15 % des enquêtés seraient en situation d'isolement prononcé²²⁰. Compte tenu de notre méthodologie d'approche²²¹, nous n'avons pas pu nous entretenir avec les personnes les plus isolées. L'analyse des réponses données par ces personnes « isolées » repérées dans le questionnaire rend compte d'une population qui cumule des difficultés dans son accès à la santé : renoncement aux soins plus fréquents, barrières plus nombreuses dans l'accès aux soins et sentiment d'être moins bien soignées et moins bien entendues par les médecins. L'isolement apparaît donc comme un facteur aggravant, parfois fortement, l'accès à la santé. Il est de ce fait essentiel à combattre. ■ ■

Préconisations et acteurs concernés

Pour que la qualité de l'accès à la santé des personnes en situation de handicap ne repose pas essentiellement sur leur adaptation aux modalités actuelles de prise en charge de la santé

1. Favoriser et développer la promotion de l'« accès aux droits » en direction des personnes en situation de handicap et de précarités.
2. Élaborer et déployer la formation technique et relationnelle des professionnels assurant les soins ou un rôle de conseil et d'accueil (exemple des pharmaciens) des personnes en situation de handicap, pour améliorer la collaboration soignants-soignés au sein de la formation initiale et continue.
3. Encourager l'adaptation de l'offre de droit commun.
4. Améliorer le maillage territorial entre les réseaux de soins de proximité et les dispositifs spécialisés, pour promouvoir la prévention, assurer un suivi de soin de qualité et renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté.
5. Développer les dispositifs dédiés complémentaires aux structures de droit commun pour la prise en charge des personnes en situation de handicap par des praticiens formés (en ambulatoire et lors des hospitalisations) avec une organisation et des moyens spécifiques.
6. Permettre une meilleure reconnaissance du temps nécessaire pour le suivi administratif et la coordination des soins des personnes en situation de handicap, pour faciliter le parcours de soin des personnes en situation de handicap.
7. Renforcer l'accompagnement dans le parcours de soins de la personne handicapée et de son entourage. ■

Adapei69, délégation Rhône de l'APF et Unafam

Un grand merci

aux personnes en situation de handicap et leurs familles pour leur participation à ce travail.

► Pour plus d'informations, cette étude publiée en 2016 est téléchargeable gratuitement sur notre site www.mrie.org

²²⁰ Afin de mesurer l'isolement, nous avons utilisé la méthode des faisceaux d'indicateurs et donc considéré qu'un répondant était « isolé » s'il totalisait 3 des 5 indices analysés par le questionnaire : pas accompagné dans ses consultations médicales, ne demande pas d'aide quand il a du mal à payer ses frais de santé, n'est pas informé de l'existence des complémentaires santé, ne sait pas où s'adresser dans ses démarches de soins et vit seul.

²²¹ Les personnes enquêtées ont été informées de leur possibilité de participer à l'enquête via le réseau associatif ce qui implique qu'elles soient toutes plus ou moins en lien avec des associations.

Pourquoi une étude inter-associative sur l'accès à la santé des personnes handicapées ?

Gaël BRAND

La délégation de l'Association des Paralysés de France (APF) du Rhône a souhaité, courant de l'année 2014, porter une réflexion sur l'accès à la santé des personnes handicapées, articulée autour d'un comité de pilotage inter-associatif restreint plutôt que de conduire une dynamique tournée uniquement vers l'interne. La délégation est attachée à ces combats solidaires inter-associatifs et ouverts au-delà du champ du handicap pour une meilleure défense des droits. Les élus départementaux en situation de handicap de notre association ont soutenu et accompagné politiquement cette orientation.

L'accès à la santé pour tous implique la possibilité pour toute personne en situation de handicap d'accéder à l'ensemble des services de santé dans les conditions du droit commun, ainsi que par la prise en compte de ses besoins spécifiques.

Or nous avons constaté par les retours de terrains mais aussi les divers rapports nationaux sur la question :

- Une dégradation de l'état de santé général de nombreuses personnes par défaut de suivi, de soin, de prévention et de dépistage malgré la prise en charge des causes et conséquences de leur handicap ;
- Un manque de prise en charge des besoins de soins non liés au handicap et une éducation à la santé déficiente pour les personnes vivant en établissement ;
- L'inaccessibilité partielle ou totale des lieux et matériels de soins malgré l'obligation de mise en accessibilité des lieux accueillant du public pour 2015 ;
- De trop nombreux préjugés comme : la négation de la capacité à être parent auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap ayant un projet d'enfant, ou une négation de l'expertise des personnes en situation de handicap et de leurs aidants d'autant plus forte lorsqu'elles ont une difficulté d'élocution ou de communication.

Fin 2014, début 2015 le groupe de travail animé et coordonné par la délégation APF du Rhône se composait de la MRIE, de l'association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei 69) et de l'union nationale de familles et amis de personnes malades handicapées psychiques dans le Rhône (Unafam 69). Nous tenons d'ailleurs à remercier vivement ces partenaires pour leur collaboration et le sérieux de leur implication au service des personnes handicapées. Avec un parti pris clair dès le départ nous avons défini ensemble le sens, le périmètre, le fond et la forme de l'état des lieux départemental que nous souhaitons défendre devant l'ARS Rhône-Alpes : un état des lieux argumenté, ambitieux, organisé, associatif et engagé reflétant les difficultés vécues par les personnes handicapées concernées, mais également celles des professionnels.

Se rapprocher de la MRIE nous a semblé naturel suite à une participation de notre part au dossier annuel 2012²²² mais surtout au regard des enjeux méthodologiques liés au projet. Les savoir-faire de l'ensemble des partenaires (méthodologie d'enquêtes, traitement statistique pour la MRIE, connaissance des réseaux de partenaires et des personnes concernées par les associations représentatives) a permis la réalisation d'une étude d'ampleur associant l'ensemble des acteurs concernés. Les personnes handicapées ont été largement associées, que ce soit dans la réflexion au sein des comités de pilotage ou des entretiens et groupes de réflexion liés aux différents volets de l'enquête.

L'état des lieux et les préconisations qui en découlent ont été réalisés sur toute l'année 2015 avec une représentativité large des acteurs au sein de comité de pilotage pléniers associant systématiquement l'ARS Rhône-Alpes financeur de l'action, professionnels médicaux, paramédicaux, hospitaliers, libéraux, syndicats, structures sanitaires et sociales, collectivités, associations représentatives... Par ces actions nous contribuons aux politiques publiques d'une manière professionnelle et engagée.

Les principales préconisations vont faire l'objet de réflexions concrètes des équipes de l'ARS pour un plan d'action ad hoc, notamment sur la formation des professionnels de santé à l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap. ■

Contact : **Gaël Brand**, directeur territorial APF Vie associative Rhône et Ain



²²² Cf. partie « Handicap et pauvreté : la double peine » de : MRIE, dossier annuel 2012, « pauvretés, précarités, exclusions ».

gael.brand@apfrhone.fr

« *L'action collective est une force qu'il faut maintenir* »²²³ -

Regard sur 20 ans d'existence du Collectif Santé Étrangers Rhône

Collectif Santé Étrangers Rhône

Le Collectif regroupe des associations, institutions, avocats présents dans le département, et concernés par les difficultés spécifiques rencontrées par les étrangers dans l'accès aux soins et au séjour. Il se donne deux objectifs principaux :

- Le premier est de favoriser, entre les membres, l'échange d'informations, la réflexion collective concernant l'objet du Collectif, et la coordination de leurs activités.
- Le second est d'agir en son nom propre auprès des pouvoirs publics et des acteurs de la santé pour la préservation des droits des personnes malades étrangères ; et la lutte contre toutes les dispositions législatives, réglementaires et les pratiques qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux.

Concrètement le Collectif organise son action autour de réunions « *plénières* » organisées environ tous les 2 mois, et de groupes ad hoc, définis par le Collectif en fonction des axes de travail prioritaires. Le Collectif Santé Étrangers Rhône est actuellement coordonné par la Cimade.

L'ensemble des membres du Collectif est signataire d'une Charte, écrite collectivement, qui pose les bases de l'engagement commun de ses membres pour l'accès aux droits fondamentaux des personnes malades étrangères, ainsi que les modalités de fonctionnement internes.

Retour sur 20 ans d'histoire du Collectif

L'histoire du Collectif commence en mai 1996. La Cimade appelle alors au rassemblement des associations sensibilisées aux situations créées pour les étrangers par l'application des lois Pasqua-Debré, véritables atteintes aux droits de l'Homme et au danger que représente l'avant-projet de loi Debré-Toubon. Des thématiques sont abordées parmi lesquelles : l'accès aux soins, la protection contre l'éloignement et le droit au séjour des personnes étrangères gravement malades ne pouvant bénéficier d'une prise en charge appropriée dans le pays d'origine. C'est la naissance du Collectif Santé Étrangers Rhône.

L'histoire du Collectif est riche et mouvementée. Certaines périodes rendent compte d'une mobilisation fertile, d'autres périodes de prises de recul intenses et délicates. En toutes périodes, les membres du Collectif s'attachent fortement à comprendre les nouvelles réglementations, vérifier leur bonne application, mesurer leur impact, et, à défaut, rendre compte des répercussions vécues par les personnes.

Pour mener son action de mobilisation, le Collectif a recours à des outils divers : lettres ouvertes, rencontres avec différents acteurs politiques et institutionnels, pétitions, conférences de presse ou encore colloques (le Collectif Santé Étrangers Rhône est à l'initiative des Assises régionales organisées sur la thématique des personnes malades étrangères en novembre 2008). Les actions du Collectif concernent principalement deux types d'acteurs : d'une part, les élus, d'autre part, les acteurs pivot qui mettent en application les lois et gèrent les dispositifs dont peuvent bénéficier les étrangers malades.

Retenons de ces 20 ans d'histoire du Collectif, une mobilisation tenace issue de l'implication forte et assidue de nombreux professionnels, principalement travailleurs sociaux, juristes et avocats.

Une action collective précieuse à tous niveaux !

Au-delà des actions menées, le Collectif est bénéfique à plusieurs niveaux.

Les temps de rencontres permettent des transferts d'informations pratiques et essentielles : sur la mise en place d'un nouveau dispositif local, sur les horaires d'été de telle ou telle structure, sur l'action spécifique de tel ou tel partenaire, sur la stratégie à employer dans la mise en place de telle démarche, etc. De ce fait, les temps

²²³ Citation issue de l'article : Collectif Santé Étrangers Rhône, historique.



d'échanges peuvent participer de la coordination des acteurs entre eux. Ils permettent parfois d'échanger sur des cas particuliers pour ainsi prendre de la hauteur sur la situation et, éventuellement, coordonner l'action de plusieurs acteurs impliqués.

La combinaison entre acteurs du champ social, médical et juridique permet une compréhension réciproque : de la réalité du vécu par les personnes malades étrangères d'une part, des logiques et actualités juridiques d'autre part. Les réunions et groupes de travail sont effectivement l'occasion d'échanger sur des visions différentes, de mieux comprendre les enjeux de manière pluridisciplinaire et ainsi de pouvoir orienter l'action du Collectif. Ces temps de travail et d'échanges permettent ainsi l'identification des problématiques majeures rencontrées en matière d'accès aux soins et au séjour des personnes malades, et de co-construire des stratégies locales pour tenter d'améliorer ces situations.

En 2016, 4 axes de travail au cœur des enjeux actuels

L'année 2015-2016 a été l'occasion de nombreuses réformes législatives : réforme du droit d'asile, nouvelle loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France, réforme de l'assurance maladie... Autant de modifications qui génèrent à nouveau de vives inquiétudes quant aux sujets qui préoccupent le Collectif Santé Étrangers Rhône. Prenant en compte les nouveaux enjeux liés à la législation, et les problématiques locales, les membres du Collectif ont défini 4 groupes de travail pour cette année.

1. Les modalités d'accès au service de la Préfecture et d'accès aux droits

Depuis août 2015, l'accès à la Préfecture pour le dépôt ou le renouvellement des titres de séjour se fait uniquement sur rendez-vous, rendez-vous qui doit être pris par internet. Ce système a permis de mettre un terme aux files d'attentes insupportables pour les personnes, qui devaient jusqu'à présent passer parfois une grande partie de la nuit devant la Préfecture, pour espérer être reçues. Pour autant, cela conduit à d'importants dysfonctionnements : rupture d'égalité dans l'accès au service public, délais de rendez-vous de 7 mois, rupture de droits lorsque les rendez-vous sont donnés après l'expiration du titre de séjour, etc.

Une fois que les personnes ont accès à la Préfecture, se pose le problème de l'accès effectif aux droits : exigences abusives de pièces pour les personnes malades, refus d'enregistrement. Autant de pratiques illégales lourdes de conséquences pour les personnes malades.

L'objectif de ce groupe de travail sera de faire un état des lieux précis des dysfonctionnements en matière d'accès au service public de la Préfecture ; mais aussi d'accès aux droits. Ce travail permettra de définir les modalités d'action du Collectif dans ce cadre, en matière d'accompagnement individuel mais également de plaidoyer.

2. Les conséquences de la réforme du droit d'asile en matière d'accès aux droits et aux soins

L'objectif sera de procéder à un état des lieux des problèmes d'accès à la protection sociale et aux soins des demandeurs d'asile primo arrivants, suite à la mise en place de la réforme du droit d'asile en 2015. Là encore, ce travail devra permettre de définir les actions à mettre en œuvre face à ces constats.

3. Le droit au séjour et l'accès aux soins/protection sociale des ressortissants communautaires

En 2015, les membres du Collectif ont pu constater d'importantes difficultés d'accès à la protection sociale pour les ressortissants communautaires. Le Collectif envisage de rencontrer les acteurs concernés, afin notamment de rappeler le cadre juridique en la matière, et les conséquences des ruptures de droit quant à l'accès aux soins.

4. Les problématiques d'ouvertures de droit en lien avec les refus de domiciliation, et les exigences de pièces pour les ouvertures de droits à l'AME

De nombreuses personnes se voient refuser l'accès à la domiciliation, ce qui empêche toute démarche d'accès aux droits, notamment en matière de protection maladie. Il s'agit ici de tenter de faire un état des lieux précis des difficultés rencontrées afin d'envisager les modalités d'action à engager (en termes d'accompagnement individuel, de rencontre avec les acteurs concernés, ou encore d'actions contentieuses).

L'objectif global de cette répartition en axes de travail est une actualisation des connaissances relatives aux problématiques locales d'accès aux droits, du fait des réformes ; et la construction de nouvelles modalités de mobilisation du Collectif Santé Étrangers Rhône face à ces réalités. ■

Pour une ethnographie coopérative -

Enquêter dans le monde de l'assistance aux personnes sans-abri

Gabriel URIBELARREA

Recherche-action, recherche-intervention, sociologie/anthropologie appliquée, sociologie d'intervention... Malgré la pluralité des dénominations, ces démarches ont un objectif commun : articuler la recherche et les acquis des sciences sociales avec des pratiques et des actions concrètes sur le terrain. De manière générale, elles contribuent à une réflexion sur la place des sciences sociales dans la Cité et interrogent la manière dont ces dernières peuvent servir d'appuis ou de ressources aux acteurs dans leurs quotidiens. Cet article souhaite participer à ces débats, en proposant de réfléchir à ce que le sociologue Isaac Joseph nomme « l'ethnographie coopérative ».

En partant d'une définition de l'ethnographie, et en suivant la réflexion d'Isaac Joseph, nous nous interrogerons sur les perspectives pratiques d'une telle méthode. Notre propos doit s'appréhender comme une introduction, non exhaustive. Nous proposons une esquisse des idées principales et de l'intérêt d'une telle démarche ; elle mériterait sans aucun doute un plus ample développement – notamment sur les enjeux éthiques ou sur les difficultés qui peuvent advenir. Celui-ci peut se faire à travers les ouvrages et articles cités en notes de bas de page qui sont autant de pistes d'ouverture et d'approfondissement.

Notre présentation s'appuiera sur une expérience particulière que nous avons menée concernant la gestion de la consommation d'alcool de personnes sans-abri à la Villa d'Hestia (Lits Halte Soins Santé) et présentée par Laurence Baligand dans ce dossier (p.204). Plus généralement, notre réflexion sur l'ethnographie coopérative s'est forgée au cours d'une série d'enquêtes au sein de l'urgence sociale²²⁴ qui s'inscrivent dans le domaine du « sans-abrisme »²²⁵. Cependant, cette méthode ne se réduit pas à ce monde social et peut être pensée et appliquée dans une pluralité de contextes.

Définitions de l'ethnographie

« Par ethnographie, on entendra une démarche d'enquête, qui s'appuie sur *une observation prolongée*, continue ou fractionnée, d'un milieu, de situations ou d'activités, adossée à des savoir-faire qui comprennent l'accès au(x) terrain(s) (se faire accepter, gagner la confiance, trouver sa place, savoir en sortir...), la prise de note la plus dense et la plus précise possible et/ou l'enregistrement audio ou vidéo de séquences d'activités *in situ*. Le cœur de la démarche s'appuie donc sur l'implication directe, à la première personne, de l'enquêteur, qu'il soit sociologue, anthropologue, politiste ou géographe, en tant qu'il observe, en y participant ou non, des actions ou des événements en cours. Le principal médium de l'enquête est ainsi l'expérience incarnée de l'enquêteur [...] Faire de l'ethnographie est, en outre, rarement exclusif d'autres modes d'enquête : les phases d'observation peuvent se combiner avec des phases d'entretiens, de recueil de documents ou d'archives ou d'analyse cartographique et statistique. À moins de s'en tenir à des situations sans épaisseur et sans profondeur, l'ethnologue est presque toujours conduit, par des exigences internes à l'enquête, qui relèvent autant des situations qu'il rencontre que des questions qu'il leur pose, à élargir l'horizon de l'investigation »²²⁶. ■

1. Intérêt et pratique de l'enquête ethnographique

À partir de cette définition générale, interrogeons-nous sur deux points : pourquoi faire de l'ethnographie ? Et, comment faire de l'ethnographie ? En répondant à ces questions, nous commencerons à tracer les contours de ce que nous entendons par « ethnographie coopérative ».

²²⁴ Nous menons une thèse sur le problème public de « l'accès aux soins » des personnes sans-abri à partir d'un travail de terrain (ethnographie, entretiens, archives, analyse documentaire) sur l'agglomération lyonnaise commencé en 2013.

²²⁵ Katia Choppin & Édouard Gardella (dir.), 2013, *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1987-2012*, Saint-Étienne, PUSE.

²²⁶ Daniel Cefai (dir.), 2010, *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, pp.7 et 9.

L'irréductibilité de l'observation

L'ethnographie pose au centre de l'enquête l'observation. Celle-ci n'est pas une simple méthode de recherche en sciences sociales parmi d'autres ; dans la lignée de Everett C. Hughes²²⁷, nous défendons l'idée qu'elle « occupe la première place »²²⁸ pour comprendre le monde social.

Son irréductibilité peut être démontrée à partir d'un article de Richard Lapiere²²⁹. À partir de 1930 et durant deux ans, ce chercheur va accompagner un jeune étudiant chinois et sa femme à travers les États-Unis. L'étude consiste à observer la manière dont ce couple est accueilli à l'hôtel, au camping, dans des restaurants, etc. Dans les 251 établissements visités, il mentionne que « *le fait que mes compagnons soient chinois n'a joué en notre défaveur qu'une seule fois* ». Six mois plus tard, Richard Lapiere leur envoie un questionnaire comprenant la question suivante : « *Accepteriez-vous des membres de la race chinoise comme clients dans votre établissement ?* ». Sur les 128 établissements qui ont répondu, plus de 90 % répondent « non » à cette question quand bien même l'enquêteur a observé l'inverse quelques mois plus tôt. Reconnaisant que « les évaluations sont sans aucun doute sujettes à la critique », l'article propose une distinction entre deux notions : « attitudes » et « actions ». Les premières sont les réponses que l'on peut formuler en répondant à des questions du type « Que feriez-vous si... ? » ; les secondes désignent des comportements dans des situations concrètes, *en train de se faire* pourrions-nous dire. Il existe potentiellement un décalage entre les « attitudes » (ce que l'on ferait hypothétiquement) et les « actions » (ce que l'on fait réellement en situation). C'est en raison de cet éventuel décalage que la méthode de l'observation est indispensable. Nous ne pouvons pas nous contenter de poser des questions pour comprendre les comportements et les activités des acteurs : nous devons les observer dans leur environnement. Par ailleurs, comme l'explique Isaac Joseph, l'observation est « la bonne méthode parce que c'est l'ethnométhode de tout un chacun confronté à une situation problématique et pour lequel l'enquête est la seule issue face à l'irritation du doute. Ce sont les acteurs eux-mêmes qui nous enseignent qu'ils sont des observateurs et agissent en contrôlant les contextes et les conséquences de leurs actions. L'observation est irréductible en ce sens et en ce sens d'abord »²³⁰.

Quand observer c'est coopérer : l'exemple *Sidewalk* de Mitchell Duneier

Observer ce n'est pas espionner passivement des personnes, du coin de l'œil. Cette démarche d'enquête exige de prendre part à des discussions, de poser des questions, d'échanger avec les acteurs pour comprendre le vocabulaire employé et ce qui se passe sur le terrain ; de l'attention aux conversations, aux silences mais aussi aux gestes et aux expressions du visage ; du temps pour suivre les acteurs sur différentes scènes et à différents moments, pour « *se donner des degrés de contextualité différents* »²³¹ afin de saisir la pluralité des activités et ainsi mieux décrire la complexité du monde social. L'observation requiert donc de la coopération avec les enquêtés pour accéder au terrain et comprendre ce qui s'y passe. Ce sont ces informateurs-informés qui nous permettent de prendre place dans certains espaces et qui acceptent de partager avec nous leurs expériences et leurs connaissances. Même si des affinités voire des amitiés peuvent naître, cette coopération n'est pas forcément synonyme de symbiose et d'harmonie ; elle peut être instrumentale et se doubler d'enjeux stratégiques qui la rendent plus difficile voire chaotique.

Malgré tout, c'est à travers elle que l'ethnographe avance et mène son enquête. Pour illustrer ce point, arrêtons-nous sur une enquête ethnographique conduite par le sociologue américain Mitchell Duneier : *Sidewalk*²³². Sur une période de sept ans, entre 1992 et 1999, Mitchell Duneier a entrepris de décrire méticuleusement le quotidien de plusieurs personnes en situation de précarité qui travaillent dans la rue à vendre des livres, des magazines, à faire la manche ou les poubelles dans une partie de Greenwich Village, à New-York. Dans un souci de précision, il demande aux enquêtés l'autorisation d'enregistrer toutes les conversations qui se déroulent sur le terrain – parfois, alors même qu'il n'est pas présent sur le terrain, les enquêtés mettent en marche le dictaphone et contribuent à la production de matériaux. Il vérifie et contrôle ses retranscriptions et ses informations auprès des personnes. Ainsi, les enquêtés font partie prenante de l'enquête via une démarche coopérative. Elle est poussée à son paroxysme avec Hakim Hasan, vendeur d'ouvrages sur le trottoir,

²²⁷ Sociologue américain rattaché à l'Université de Chicago, Everett C. Hughes (1897-1983) a largement contribué au développement du travail de terrain – *fieldwork* – en sociologie (cf. Jean-Michel Chapoulie, 1984, « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie », *Revue française de sociologie*, Vol.24, n°4, pp.582-608).

²²⁸ Everett C. Hughes, 1996, « La place du travail de terrain dans les sciences sociales » in Everett C. Hughes, *Le regard sociologique*, Paris, Éditions de l'EHESS, p.270.

²²⁹ Richard Lapiere, 2010 « Attitudes vs actions », *International journal of epidemiology*, n°39, pp.7-11.

²³⁰ Isaac Joseph, 2015, « L'enquête au sens pragmatiste et ses conséquences. Vulnérabilité du public, observation coopérative et communauté d'explorateur », *SociologieS* [en ligne : <https://sociologies.revues.org/>]

²³¹ Ibid.

²³² Mitchell Duneier, 1999, *Sidewalk*, New-York, Farrar, Straus and Giroux.

« *personnage public* » du quartier et acteur clé de cette remarquable ethnographie. Celui-ci, d'abord sceptique quant au projet du sociologue à conduire une enquête sur son quotidien et celui des autres personnes qui travaillent sur ce coin de l'espace public, se laisse, après plusieurs échanges, convaincre et accepte finalement la présence du chercheur. Il lui permet d'accéder au terrain et lui fait rencontrer les autres personnes qui travaillent ici. Plus tard, Hakim Hasan relira une première version de l'ouvrage de Mitchell Duneier. Il la jugera non satisfaisante car trop focalisée sur lui au détriment des autres acteurs présents. Cette critique relance l'enquête dans une nouvelle phase d'observation et renforce la coopération entre les deux hommes : Mitchell Duneier invitera Hakim Hasan à enseigner avec lui, durant un semestre, un séminaire à l'Université de Californie Santa Barbara où il était alors professeur. Enfin, Hakim Hasan écrira une postface à *Sidewalk*, où il reviendra sur l'enquête et sa rencontre avec le sociologue. Au niveau méthodologique, cet ouvrage nous donne à voir comment, de bout en bout, le travail de terrain s'élabore en coopération avec les enquêtés dans des échanges incessants.

2. Ethnographie coopérative et formation d'un « public »

Après avoir défini les grandes lignes de l'enquête ethnographique et défendu l'irréductibilité d'une démarche mettant au premier plan l'observation, voyons comment cette discussion empirique peut se doubler d'une perspective pratique.

De l'ethnographe comme « tiers-aidant »

L'enquête n'est pas l'apanage des chercheurs : comme le pense le philosophe John Dewey²³³, confrontés à des situations de trouble tous les acteurs sont potentiellement conduits à mener l'enquête pour trouver des solutions et reprendre le cours de l'action. Le monde de l'assistance aux personnes sans-abri regorge de ces enquêtes et expérimentations. Dans le cadre d'un travail de terrain à la Villa d'Hestia, nous avons pu l'observer notamment autour de la question de la consommation d'alcool de certaines personnes sans-abri. Les professionnels s'interrogent et échangent mutuellement au cours des réunions d'équipe ; ils expérimentent de nouvelles pratiques, par exemple en autorisant certaines personnes à boire dans la structure, et tentent d'en tirer des enseignements ; ils se renseignent et se documentent en allant rencontrer les professionnels de structures au public similaire confrontés au même problème ; etc. Ici, l'ethnographe peut être enquêteur parmi les enquêteurs, contribuer à cette « communauté d'explorateurs » en revêtant le rôle d'un « tiers-aidant »²³⁴.

Lorsque nous avons été sollicité par le cadre de santé pour « réfléchir avec l'équipe » à cette question de l'alcool, nous avons conduit l'enquête sans déroger à la rigueur empirique. À partir d'une démarche coopérative inscrite sur le temps long (environ 6 mois), nous avons observé et interrogé les professionnels et les personnes sans-abri en accordant autant d'importance à tous les acteurs – il était par exemple essentiel d'échanger sur ce sujet avec les secrétaires et les agents de service hospitalier (ASH), qui ne participent pas aux réunions d'équipe hebdomadaires mais qui sont directement concernés. Notre posture de tiers, non rattaché à l'institution, nous a permis de circuler aisément entre différentes scènes : dans la salle de soin, dans les chambres, sur des bancs au coin de la rue, dans des bistrot de quartier, etc. Notre respect de l'anonymat et le fait de parfois rencontrer les acteurs de manière individuelle a contribué à faire émerger une parole « plus libre », pas forcément exprimable et exprimée dans un collectif en raison des relations de pouvoir ou d'une timidité en public. Nous avons ainsi pu saisir une diversité de pratiques, récolter un faisceau de points de vue et recueillir une série d'idées ou de projets liés à cette thématique de l'alcool.

L'objectif était ici de mettre à plat les représentations et les manières de faire, sans effacer les contradictions et les controverses. Dans cette perspective, le travail de l'ethnographe n'est pas forcément de révéler des éléments nouveaux, inconnus des acteurs – même si ça peut arriver – mais plutôt d'agencer, d'ordonner les différents savoirs ensemble et ainsi de re-problématiser ce qui se joue sur le terrain. Nous avons essayé d'élaborer un objet commun à partir de regards différents et parfois contradictoires, dans une démarche d'« inter-objectivation »²³⁵.

Circulation des savoirs et émergence d'un « public »

Si la coopération est inhérente à la conduite de l'enquête, elle l'est tout autant dans la publicisation de ses résultats : un des enjeux de l'ethnographie coopérative est de mettre en circulation les savoirs entre les différents acteurs. Pour une mise en commun, le chercheur doit travailler sur la forme, délaisser les traditionnels formats

²³³ Pour une introduction à l'œuvre de cet auteur voir : Joëlle Zask, 2016, *Introduction à John Dewey*, Paris, La Découverte.

²³⁴ Gilles Herreros, 2009, *Pour une sociologie d'intervention*, Toulouse, Érès.

²³⁵ Joëlle Zask, 2004, « L'enquête sociale comme inter-objectivation » in Bruno Karsenti et Louis Quéré (dir.), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, pp.141-163.

académiques et universitaires pour « traduire » son enquête dans des formats « plus accessibles ». Concrètement, notre étude a fait l'objet d'un travail d'écriture et de réécriture. Nous avons adopté une longueur moyenne (une dizaine de pages) et avons fait un usage intense des verbatims, pour mieux faire entendre la parole des acteurs sur le sujet. Surtout, nous avons présenté ce travail à l'ensemble des professionnels de la Villa d'Hestia et avons tenté de mettre en place un temps de discussion, en sous-groupes, sur notre travail. Ces temps de diffusion et d'échanges sont essentiels²³⁶. C'est ici que l'enquête peut s'ouvrir sur des perspectives pratiques et favoriser le développement d'actions concrètes.

Le travail de l'ethnographe est ici de faire circuler les informations dans l'optique de contribuer à la formation d'un « public »²³⁷. Un public est une communauté de personnes affectées par un trouble. D'abord passif, le premier enjeu du « public » est de s'identifier lui-même : les acteurs doivent saisir le commun qui les unit. C'est ici que l'ethnographie coopérative prend tout son sens. Elle n'a pas vocation à être un savoir surplombant, supérieur, qui viendrait dicter aux acteurs leurs conduites ; ancrée sur le terrain, au plus près des pratiques, elle a pour objectif d'identifier ce qui fait problème et de rassembler les acteurs, de faire « public ». C'est ce « public », avec ou sans l'ethnographe, qui poursuit l'enquête. Dans notre travail à la Villa d'Hestia c'est sans nous que les acteurs l'ont poursuivi : en prenant appui sur notre travail, ils ont investigué les pistes et les propositions (par exemple : mettre en place une consigne où les personnes sans-abri pourraient stocker leur alcool) que notre ethnographie coopérative avait contribué à faire émerger. Le changement n'est pas radical mais l'enquête permet d'opérer des déplacements et des ajustements, en apparence mineurs, mais significatifs d'une nouvelle manière de penser l'institution et l'action. L'article de Laurence Baligand dans ce dossier revient sur ce travail.

Conclusion : Renouer avec les origines de la tradition sociologique de Chicago

Cet article est la proposition d'une démarche d'enquête socio-anthropologique qui puisse ouvrir sur des perspectives pratiques : l'ethnographie coopérative. Elle peut s'appréhender comme une forme de recherche-action articulée autour de deux points principaux :

- L'observation comme méthode de recherche non exclusive (elle s'enrichit des entretiens, de l'analyse documentaire, des archives, de la cartographie, etc.) mais première pour comprendre le monde social ;
- L'enquête coopérative comme mode de production de savoirs et de perspectives d'actions.

Cette démarche ne se revendique pas comme innovante ; au contraire, elle est une invitation à revenir au passé et plus spécifiquement aux origines de la tradition sociologique de Chicago. À travers les travaux de différentes générations de grands chercheurs – tels que Robert E. Park, Everett C. Hughes, Howard S. Becker ou Erving Goffman, pour n'en citer que quelques-uns – celle-ci occupe une place majeure dans l'histoire de la discipline pour ses apports théoriques et méthodologiques. Le département de sociologie de l'Université de Chicago a été créé en 1892. Dans les premières années, la sociologie y était intimement imbriquée au mouvement d'enquête sociale qui cherchait à résoudre des problèmes sociaux à partir de recueil de données. Ce qui fait dire à Jean-Michel Chapoulie qu'« il n'y a pas de coupure nette entre les études de sociologie et certaines études à finalités « pratiques », et la sociologie ne peut être caractérisée par son détachement de ce genre de finalités. Ce point ne mériterait pas d'être souligné avec une telle insistance si les interprétations postérieures de leur histoire par les sociologues n'avaient presque pas unanimement accentué la distance et l'autonomie de la nouvelle discipline, là où leurs prédécesseurs étaient portés à mettre en avant des finalités pratiques autant que des justifications en termes de « science » et « savoir objectif » »²³⁸.

L'ethnographie coopérative s'inscrit, entre autres, dans cet héritage. Par une hybridation des regards propre à la coopération et sans renier la rigueur du qualitatif, cette démarche ouvre un espace pour des formes d'enquêtes associant ethnographes, professionnels et personnes concernées pour (re)penser des dispositifs et des pratiques. ■

Contact : **Gabriel Uribelarrea**, Doctorant en sociologie
Centre Max Weber – UMR 5283



²³⁶ Stéphane Tonnelat, Michèle Jolé, William Kornblum, 2007, « Vers une ethnographie coopérative. Trouver sa place dans « la ville en train de se faire » », in Daniel Cefaï et Carole Saturno, *Itinéraire d'un pragmatiste. Autour d'Isaac Joseph*, Paris, Economica, pp.277-291.

²³⁷ John Dewey, 2010, *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.

²³⁸ Jean-Michel Chapoulie, 2001, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, Paris, Seuil, pp.54-55.

Réfléchir collectivement la question de l'alcool dans un lieu de soin - Retour sur une démarche en Lits Halte Soins Santé menée dans le Rhône

Laurence BALIGAND

En 2015, un travail d'étude est conduit à la Villa d'Hestia, une structure de Lits Halte Soins Santé (LHSS) située à Villeurbanne. La structure existe depuis 2007 et après plusieurs expérimentations en lien avec la consommation d'alcool par les patients hébergés, chacun est à bout de souffle.

Autour de l'alcool, ce sont les contradictions dans lesquelles sont pris ce type de structure qui resurgissent : être un lieu de soin pour ceux qui n'ont pas accès au droit commun, être un lieu de passage pour des personnes qui n'ont pas de lieu à habiter, devoir accompagner des patients aux problématiques ancrées sur une temporalité très courte.

L'article qui suit fait écho au texte de Gabriel Uribelarrea sur l'ethnographie coopérative²³⁹. Il retrace du côté des professionnels, les injonctions contradictoires qui traversent la pratique et comment des prises de recul peuvent ouvrir de nouvelles brèches de réflexions et d'expérimentations.

Les Lits Halte Soins Santé, de l'expérimentation au dispositif

En 1993, à titre expérimental, des lits d'hébergement de soins infirmiers sont créés : ils visent à accueillir pendant une durée déterminée des personnes sans-abri dont l'état de santé nécessite le repos et des soins impossibles à dispenser dans la rue ou les hébergements précaires, sans pour autant justifier une hospitalisation. Deux lois, en 2005 et en 2006, vont consacrer ce système d'hébergement sanitaire qui s'intitule alors Lits Halte Soins Santé (LHSS) où il est question de proposer un hébergement en même temps que des soins à des personnes sans-abri, pour une durée n'excédant pas deux mois et ce, après l'orientation d'un médecin. Dans la pratique, à la Villa d'Hestia, la durée de séjour dépasse pour 30 % des cas les 6 mois, les soins dispensés allant de la simple mise à l'abri le temps de consolider une fracture osseuse aux soins palliatifs.

En 2013, l'évaluation des LHSS faite par la DGCS²⁴⁰ (Direction générale de la cohésion sociale) aboutit à un premier constat : la difficulté à lier dans la continuité de la prise en charge sanitaire et sociale le dispositif LHSS et l'hébergement, voire le logement. L'évaluation met par ailleurs l'accent sur l'âge des personnes hébergées en LHSS : plus de 15 % d'entre elles ont plus de soixante ans. Ces personnes âgées pourraient prétendre à une place en maison de retraite, et de fait, intégrer les dispositifs de droit commun.

En révélant les limites et les ambiguïtés du dispositif, l'évaluation des LHSS a incité les pouvoirs publics à la création et à l'expérimentation des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) pour assurer un hébergement pérenne aux personnes nécessitant des soins de longue durée ; ce dispositif sera pérennisé par le décret de 2016 qui vient également recadrer la mission des LHSS.

Ainsi, les LHSS ont une mission d'accès aux soins pour un public hétérogène en situation de précarité souffrant de pathologies variées. Ils répondent à un besoin tout en participant malgré eux à une controverse : ils sont une sorte de droit spécifique faute d'orientation possible sur le droit commun. Plus encore, ils révèlent les effets de la tarification à l'activité dans la gestion des services hospitaliers qui rationalisant le coût des soins en réduit la durée de séjour. Le risque consiste alors en la création d'un parcours de soins pour SDF au détriment d'autres soins relevant de Soins de suite et de rééducation par exemple, dont les structures sont frileuses d'admettre ces patients sans solution de sortie. Les LHSS ont aussi ce rôle de réassurer les services spécialisés en s'engageant à reprendre les personnes à la fin des soins.

Comment saisir la consommation d'alcool dans un lieu de soin ?

Si les problèmes d'alcool ne sont pas le motif d'entrée sur les LHSS, ils sont une des problématiques rencontrées, complexifiant l'accompagnement aux soins : les conduites addictives ou conduites à risque aggravent les pathologies somatiques et psychiatriques préexistantes, compliquent les soins et l'efficacité des traitements.

²³⁹ « Pour une ethnographie coopérative. Enquêter dans le monde de l'assistance aux personnes sans-abri », voir p. 200.

²⁴⁰ Évaluation du dispositif des Lits Halte Soins Santé, DGCS, février 2013.

Aussi, de par leur ancrage important dans la rue pour certains, l'institutionnalisation des personnes dans un collectif sera source de tensions, elles ne sont pas toujours préparées à accepter les règles de droit commun, ne pas fumer dans les lieux publics, ne pas s'alcooliser par exemple.

L'accompagnement aux soins doit alors se penser en fonction de ce public en situation de précarité, vulnérable aux addictions, analyser la tension provoquée par les règles de vie dans un espace d'hébergement, d'habitat pour certains et espace de soins... et les exigences, les besoins des personnes qui vont faire halte dans ce lieu.

Les professionnels peuvent être mis à rude épreuve pour faire respecter des règles, gérer des troubles du comportement, gérer des interdits. À savoir qu'à la Villa d'Hestia, la consommation d'alcool, de drogue est « interdite ».

Depuis l'ouverture de la structure, les professionnels en place ont su faire preuve d'adaptabilité dans la prise en charge de ce public en introduisant l'alcool dans l'accompagnement de certaines situations de fin de vie par exemple, ou lorsque les personnes n'étaient plus en capacité de se fournir elles-mêmes l'objet de leur addiction avec un fort risque de rupture de soins. Cependant, le manque de professionnels formés en addictologie, le turn-over des professionnels, les avis divergeant sur l'adaptabilité du règlement génèrent des blocages, des tensions. En juin 2015, plusieurs situations ont fait émerger des problématiques au sein de l'équipe liées à la notion de l'interdit précisée dans le règlement intérieur, et à la notion de temporalité. Cette notion d'interdit venait à poser question et coexistaient des positionnements différents en fonction des professionnels ; ceux qui étaient plutôt favorables à l'assouplissement du cadre réglementaire et ceux qui s'accrochaient au sens de l'interdit comme élément structurant. Quant à la notion de temporalité dans la prise en charge, venait se poser la question du relais des soins initiés à l'intérieur de la Villa d'Hestia et le besoin de développer le partenariat dans le champ de l'addictologie.

Accueillir des tiers observateurs, introduire des pairs réflexifs pour fluidifier la réflexion en interne

À cette époque, la Villa d'Hestia accueillait un doctorant en anthropologie-sociologie, Gabriel Uribelarrea. Le souhait de sa présence au sein de la structure était de s'ouvrir à une autre science qui dans la complexité de l'accompagnement des patients, pouvait apporter un nouvel éclairage sur les situations. Il s'agissait avant tout de promouvoir une analyse de ce qui se pratiquait au sein des LHSS par un autre focus, celui du sociologue détaché de la prise en charge des patients, en position d'observation au sein d'une organisation avec ses différents niveaux : celui des patients, celui des professionnels et le niveau institutionnel. Déjà connu dans le réseau lyonnais pour avoir fait une étude par le prisme de la PASS²⁴¹ mobile de Saint-Luc – Saint-Joseph, son accueil dans la structure était simplifié. Seulement il était important de prendre quelques précautions au préalable. Accepter d'être observé sous-entend de se dévoiler dans sa pratique et de prendre le risque d'être remis en question, d'être bousculé. Accueilli sur un temps de réunion il a pu légitimer sa place en présentant ses travaux antérieurs dans le champ de la précarité, le thème de sa recherche au sein de la Villa d'Hestia et expliciter sa méthode de travail. En contrepartie, nous lui avons demandé de respecter une forme d'engagement éthique, celui de nous alerter s'il repérait un questionnement important à porter sur une situation, et qu'il nous fasse un retour de son analyse.

Au bout de quelques mois, la présence de Gabriel a incité à la mise en forme d'un temps de pause dans la pratique, pause d'une journée, permettant une réflexion commune de tous les professionnels de la Villa : le médecin, les paramédicaux, les travailleurs sociaux, les secrétaires et les personnes de l'entretien, l'encadrement, toutes les personnes qui contribuent « au prendre soin ».

Il s'agissait alors de croiser le regard du sociologue sur une pratique et de l'enrichir de savoirs en addictologie par l'intervention de Serge Luc, infirmier spécialisé en addictologie. Le choix de ce dernier était justifié par le fait qu'il jouit d'une bonne légitimité dans son domaine et que son langage est d'autant plus parlant, accessible se présentant comme « pair » auprès de professionnels qui sont en majorité des « paramédicaux ». Par l'entremise de Gabriel Uribelarrea, Élodie Jouve de la MRIE se joint au montage de cette journée, acteur dans l'animation de réflexion dans le champ de la précarité et de l'exclusion, elle-même déjà sensibilisée au travail pratiqué en LHSS à Montpellier. Élodie aura ce rôle d'acteur tiers au cours de cette réflexion.

En amont de cette journée Gabriel avait réalisé une enquête de terrain à deux niveaux : auprès des professionnels mais aussi auprès des patients accueillis à la Villa en portant son regard aussi bien à l'intérieur des murs que sur la voie publique. La notion du « dedans et du dehors » était intéressante à éclairer. Plusieurs plaintes du voisinage venaient interpeller l'institution. Ce faisant, elles posaient les enjeux du savoir vivre ensemble dans le quartier et du développement de la structure par la création des Lits d'Accueil Médicalisé.

Au cours de cette prise de recul dans la pratique, sont interrogées les représentations des professionnels sur l'alcool en général, puis le retour de l'enquête sociologique fait état du besoin d'améliorer l'accompagnement

²⁴¹ Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

des patients par rapport à l'alcool et une dose de théorie vient renforcer le besoin de connaissances pour développer les compétences. La parole est ensuite donnée pour faire part des propositions issues de différents groupes de réflexion. À l'issue de la journée, les points de divergences restent entiers entre professionnels et la recherche d'un consensus n'a pas eu lieu. Surtout, les propositions d'action dépassent le seul champ de l'alcool. Elles font plutôt état d'un besoin de s'ouvrir sur l'extérieur, non seulement sur le quartier, le voisinage, le partenariat présent sur le territoire mais aussi sur d'autres structures LHSS situées dans d'autres villes.

Un travail de fond dont les effets apparaissent en filigrane de la pratique

Neuf mois après cette réflexion, des avancées notoires sont visibles. D'une part, une exposition de photographies faites par les patients s'est déroulée au sein de la structure. Elle découle d'un projet monté par Gabriel avec les patients et, au-delà des enseignements qu'elle apporte sur les situations vécues par les personnes, elle a aussi été envisagée comme une occasion : celle d'inviter les habitants du quartier. Nombre d'entre eux sont venus, offrant une première ouverture de la Villa sur ce (et ceux) qui l'entoure. L'architecture de la structure participe de cette mise à distance avec le quartier. C'est un ancien monastère dont l'accès est sécurisé, donnant peu de prises aux badauds pour savoir ce qui s'y fait. Le mystère est donc rompu ce jour-là !

D'autre part, l'envie déjà présente d'aller visiter d'autres LHSS a enfin abouti. Une visite des LHSS de Marseille a permis de réassurer les professionnels. Chaque structure vit les mêmes difficultés dans l'accompagnement des patients. Dans cette structure, l'alcool est aussi interdit et le cas par cas se pratique. Une autre visite des LHSS de Lille a montré que le rapport à l'alcool pouvait aussi être réglementé. En somme, chacun organise des négociations avec le quotidien, permettant de créer une co-présence apaisée.

Cet « aller voir ailleurs » a poursuivi la réflexion débutée. Par exemple, la notion « d'alcool interdit » est en voie d'être remplacée par celle « d'alcool réglementé » et la notion de « gestion de l'alcool » est en train de devenir un « accompagnement dans la réduction des risques ».

Les mots ont leur importance et donnent corps aux réajustements dans l'accompagnement. L'utilisation du mot adéquat chez le professionnel permet de réajuster la pratique et d'être plus au clair dans l'application du règlement. Comment faire du cas par cas si l'alcool est interdit ? Il y avait là une forme de transgression du cadre par le professionnel lui-même. Le terme de réglementation tient compte de la situation singulière du patient et permet un accompagnement adapté, dans un cadre de soin fixant lui-même des règles contrairement à l'interdiction qui portait en elle la soumission à une loi autoritaire. Quant à la notion d'accompagnement dans la réduction des risques qui remplace la gestion de l'alcool, là aussi la situation peut être analysée par « les risques auxquels la personne est confrontée » au cours de ses alcoolisations. Les identifier avec le patient permet également de réajuster le positionnement professionnel dans leur accompagnement.

Faire rentrer l'alcool, « objet du trouble », à l'intérieur des murs et lui trouver une place a été également débattu. C'est au final dans la salle de soins que l'alcool est entreposé, l'existence d'une consigne est officielle. Elle reste limitée aux patients dont l'alcool est problématique dans l'accès aux soins, ceux pour qui l'alcool est réglementé. Enfin, l'émulation créée par cet ensemble d'initiatives a revivifié l'envie et le besoin de parfaire ses connaissances sur l'accompagnement des situations addictives. Des professionnels souhaitent débiter un diplôme universitaire en addictologie. Ce souhait était un serpent de mer depuis plusieurs années, il y manquait une impulsion. La mise en mouvement d'une réflexion collective en a été le moteur.

L'alcool, une question transversale face à une réalité abrupte

Soutenir les professionnels dans cette pratique complexe sous-entend de favoriser ces temps de « pause » enrichie d'un ensemble de savoirs qui ne se réduit pas au champ médical, ni au champ éducatif, ni au champ social... C'est à partir d'une réflexion commune que l'accompagnement peut se réajuster.

L'intérêt de favoriser ces réflexions collectives vient compenser le manque de moyens dans l'accès à la formation des professionnels mais pas seulement ; en lien avec le regard sociologique porté sur les problématiques cette réflexion était adaptée à qui se passait au cœur même de la Villa.

Le cheminement des équipes dans leur pratique continue et la nouvelle étape à venir sera d'échanger avec les professionnels des LAM d'Hestia, occasion pour les professionnels des LHSS de mettre en exergue leur savoir-faire et les limites qui s'y rattachent. ■

Contact : **Laurence Baligand**, cadre de santé, LHSS d'Hestia, Villeurbanne
laurencebaligand@yahoo.fr / laurence.baligand@hestia-orsac.fr



Co-formation Précarité et Santé -

Se former ensemble entre professionnels et personnes en difficultés sociales

Bruno BARRAL

En novembre 2015, trois journées de « co-formation » entre personnes très précaires et professionnels de santé ont été organisées par les Hospices Civils de Lyon, en partenariat avec ATD Quart-Monde et la MRJE. Cette co-formation a réuni vingt-quatre professionnels (médecins, infirmiers, aides-soignants et travailleurs sociaux) exerçant à la quasi-unanimité au CHU de Lyon, ainsi que huit « militants » (personnes vivant des situations de précarité et engagées dans la lutte contre la pauvreté). Les militants sont ici en tant que formateurs.

Pourquoi une co-formation aux HCL ?

La méthode pédagogique de la co-formation part du postulat qu'il existe **3 types de savoirs**, indispensables et complémentaires : les deux premiers, **le savoir universitaire et le savoir professionnel de terrain**, qui sont organisés et reconnus ; le troisième type est **le savoir issu de l'expérience vécue**. Dans cette approche, ce savoir est reconnu au même niveau que les autres et les conditions nécessaires pour l'organiser sont mises en place. La formation des professionnels est donc ici effectuée avec et par des personnes ayant une expérience de vie difficile. Loin de simples témoignages de vie, chaque participant est formateur et formé, chacun apporte ses connaissances et ses analyses. Il s'agit de recenser ensemble les difficultés rencontrées et des pistes de solutions. Cette méthode a été appliquée à la santé à six reprises à l'hôpital de Chambéry, en lien avec les réseaux du secteur. Au cours de ces 3 journées de formation, les participants ont été amenés à découvrir et comprendre leurs différences de points de vue face à des situations concrètes qui les font se rencontrer dans la vie courante. L'animation s'est basée sur une alternance d'exercices sur les représentations, d'analyses d'expériences, de réflexions entre pairs et de temps de mise en commun. Le financement de cette action a pu être réalisé dans le cadre du plan de formation institutionnel comme n'importe quelle formation sur la précarité... Pour cela il a fallu convaincre les responsables des HCL de l'intérêt d'une formation assez spécifique dans laquelle les personnes vivant dans la précarité sont de véritables formateurs des professionnels de santé.

Aux Hospices Civils de Lyon, de nombreux professionnels soignants sont en effet confrontés au quotidien à des situations de grande précarité dans les services d'urgences, dans certains services de médecine ou dans des structures d'addictologie ou de premiers soins pour des personnes sans couverture sociale (Permanence d'Accès aux Soins de Santé - PASS). Cette co-formation avait pour objectif commun de partager et mieux comprendre les logiques et représentations des uns et des autres afin de faire évoluer les pratiques de prise en charge dans les équipes. **Pour les professionnels**, il s'agissait aussi de s'interroger sur leurs pratiques vis-à-vis des publics en situation de précarité et de les faire évoluer. Les professionnels insistaient sur le fait qu'ils manquent de formation sur ces enjeux, alors qu'ils y sont fréquemment confrontés. **Pour les militants**, il y avait aussi le désir d'améliorer la prise en compte des situations de précarité par les soignants et le système de soins en général.

Quel impact sur les participants ?

S'agissant d'une première expérience au sein de l'établissement, les participants n'ont pas toujours été suffisamment informés de la spécificité de cette formation qui remet fortement en cause les pratiques. Les deux premières journées d'échanges, où alternent des temps « entre pairs » et des mises en commun des réflexions tous ensemble avec débat, ont été vécues comme trop agressives par les professionnels car « leur vision [celle des militants] est aux antipodes de la nôtre. Les soignants voyaient l'hôpital comme un bateau où tout le monde rame dans le même sens, pour les personnes dans la grande précarité, c'est au contraire un ring de boxe dans lequel règne un combat permanent pour l'accès aux soins. Il a fallu du temps pour appréhender ce qui empêchait la compréhension ».



Réciprocité

P28
 P39
 P49
 P53
 P62
 P70
 P142
 P175
 P184
 P201
P207
 P213
 P216
 P224
 P225
 P238
 P244
 P269
 P278
 P356
 P362



Santé

P67
 P69
 P74
 P89
 P117
 P130
 P135
 P137
 P187
 P192
 P197
 P198
 P204
P207
 P259
 P353

Ce type de formation provoque une remise en cause de ses pratiques professionnelles qui peut être encore plus difficile à vivre lorsqu'on ne s'y attend pas. Se sentant très bousculés, ils ont eu le sentiment de ne pas pouvoir s'expliquer comme ils le voulaient.

Dans la suite de la formation, « nous avons cherché ce qui pourrait améliorer leur accessibilité aux soins reçus dans de meilleures conditions (« prendre le temps de leur temps »), ce qui profiterait d'ailleurs certainement à l'ensemble de nos patients. Malgré le poids de la logique économique de l'hôpital, il doit être possible de travailler sur l'écoute de ces patients particuliers. Le temps d'une parole, d'un regard doit être impérativement pris ». Les participants ont questionné leur représentation de l'autre. Les préjugés en effet font mal. Il en existe des deux côtés.

Les militants ont souligné la honte, le découragement, le sentiment de ne pas comprendre ce qui leur est dit, la crainte d'être jugés parents indignes, la peur de voir ses enfants retirés par les travailleurs sociaux à l'occasion d'une hospitalisation. Les professionnels étaient loin d'imaginer tout ce que cela représentait pour les personnes confrontées à la pauvreté et la précarité de venir à l'hôpital, le type de peurs qui sont ressenties et les risques qu'elles prennent en venant.

Cette formation a ainsi provoqué des réflexions et donné des idées à des soignants du service des urgences. Comment ré-humaniser l'accueil de tous les patients (précaires ou non) ? Comment permettre le dépistage de la personne en fragilité sociale dès son admission aux urgences ? Comment renforcer les relations avec la PASS ? Comment améliorer la prise en charge des patients SDF (vêtements par exemple...) ? Quelle action des soignants la nuit ou le week-end quand il n'y a pas d'assistante sociale ? Quel lien avec un accompagnateur ou un « médiateur pair » ?

Un groupe de travail a ainsi défini quelques actions dans le service. Il n'est pas facile de le faire vivre dans la durée car la pression économique est constante.

Cette co-formation constitue surtout un moyen pour faire évoluer la représentation des uns sur les autres à l'occasion d'un soin donné à une personne vivant dans la précarité. Lors du bilan, les participants indiquent tous qu'ils n'en sont pas sortis indemnes et que la formation a permis de faire tomber certains préjugés et de dépasser le stade de la méfiance. Les professionnels ont pu ainsi mieux comprendre certains comportements. La co-formation sera renouvelée fin 2016 pour toucher plus de personnels au sein des Hospices Civils de Lyon. ■

Contact : **Bruno Barral**, directeur général adjoint, Hospices Civils de Lyon
Bruno.barral@chu-lyon.fr



Hospices Civils de Lyon

« Ce qui nous aide le plus, c'est quand on nous croit » -

Ou quand le vécu de la pauvreté est disjonction entre expérience et connaissance

Extraits du livre *Quand un peuple parle*²⁴²

Bruno TARDIEU

Aujourd'hui comme hier, les plus démunis préfèrent souvent se taire que de se voir dénier leur expérience. Lors des années passées au camp de Noisy-le-Grand, Wresinski et les autres membres de l'association ont l'habitude de ne pas être crus. Je me souviens lors de mes premières années de volontaire permanent, parfois, les choses ne faisaient pas sens pour moi, semblaient absurdes, au point de me faire douter plus tard de leur réalité. Je me rappelle par exemple de ce jour d'été étouffant où, après une séance de bibliothèque de rue, j'avais raccompagné des enfants chez eux et, arrivés devant leur porte, au quatrième étage, j'avais demandé à leur père un verre d'eau que celui-ci m'avait refusé. J'étais furieux. À vrai dire, il n'avait pas exactement refusé, il m'avait dit : « Je n'ai que de l'eau brûlante. » J'étais vexé, je ne l'avais pas cru et j'avais trouvé cela si bête que j'avais ignoré sa réponse. Plus tard, j'ai su que dans les étages de ce quartier d'East New York, à Brooklyn, qui ressemblait à l'époque à une zone de guerre, la pression en eau était si basse que ne montait que l'eau brûlante. La misère, c'est le non-sens.

Ce qui m'a le plus marqué dans la recherche-action « la misère est une violence », c'est la preuve faite que cette violence extrême mène inexorablement au silence. Moraene Roberts le dit dans sa contribution : « *Nous gardons tout à l'intérieur pour éviter d'aggraver les choses.* »

Lors du dernier séminaire de janvier 2012, qui regroupait les délégués de tous les groupes de recherche dans le monde, des co-chercheurs n'ayant pas l'expérience de la pauvreté ont pris conscience du trou noir de ce silence et se sont insurgés. Des juristes en particulier, confiants dans la justice, se sont enflammés : « *Mais il faut porter plainte, il faut parler ! Si vous ne parlez pas, rien ne bougera jamais !* » Les réponses des premiers intéressés furent également vives : « *Comment voulez-vous que nous nous risquions à parler alors que nous sommes certains qu'à nouveau on ne nous croira pas ? Pourquoi serait-ce à nouveau à nous de prendre tous les risques ?* » La recherche des conditions pour sortir du silence devint le centre de la recherche.

« *Rester silencieux est aussi un moyen de résister, un moyen de ne pas tomber dans le cercle vicieux de la violence. Mais ce silence cache la violence* », expliqua Leo Sanchez, militante Quart Monde d'Espagne. Des anthropologues, en particulier Magdalena Brand, entrèrent dans la conversation, de même qu'un philosophe de l'école de pensée de René Girard, Paul Dumouchel. Ce dernier me fit comprendre que la violence extrême, c'est précisément cela : faire taire sa victime. Dès lors, cette violence passe totalement inaperçue. Car comment sait-on qu'un acte est violent, si ce n'est par la vigueur de la réaction de la victime ? Celle-ci se tait si la violence l'a atteinte dans son intégrité, a dénié son humanité. Elle craint que ce déni ne se reproduise si elle parle. C'est aujourd'hui reconnu pour les violences sexuelles : une femme violée, un enfant maltraité sexuellement ne veulent pas parler. Ces victimes ont honte, craignent qu'on ne les croie pas et ne portent pas plainte. Comme nous le disait Robert Badinter, force est de reconnaître que les pauvres non plus ne portent pas plainte et qu'en matière de justice ils occupent plus souvent le banc des accusés que celui des plaignants. Avant d'oser parler, il faut l'assurance, la certitude que sa plainte sera reconnue.

« C'est par son silence qu'un peuple dépossédé provoque au combat²⁴³ », écrit Wresinski. Ce paradoxe, qui ouvre la pensée et l'action, a provoqué en moi deux types de mobilisations. La première est liée au gâchis de l'intelligence des pauvres et la seconde, qui m'a saisi plus récemment, au gâchis de l'intelligence des non-pauvres, les citoyens qui ne vivent pas la misère, eux aussi entravés par les conceptions actuelles de la misère.

Voir à dix-neuf ans, pendant ma thèse de maths, des enfants drôles, manifestement intelligents, me battre aux échecs et pourtant échouer à l'école, fut comme le grain de sable qui fit « dérailler mon TGV » et qui me fit envisager un nouveau champ de recherche, dont je ferai moi-même partie. Ce que j'ai fini par comprendre, c'est que devoir se taire conduit au bout du compte à douter de ses cinq sens et de sa propre intelligence. Daniel

²⁴² Bruno Tardieu, 2015, *Quand un peuple parle – ATD Quart Monde, un combat radical contre la misère*, Paris, La découverte.

²⁴³ Cité in Alwine de Vos Van Steenwijk, 1974, *La Provocation sous prolétarienne*, Paris, Éd. Science et service.

Mendocha, militant Quart Monde, membre de la délégation qui rencontrait les candidats à l'élection présidentielle de 2007, expliquait ainsi son échec scolaire et l'échec scolaire massif des enfants pauvres : « À l'école, pour qu'on ne se moque pas de moi, je ne disais rien, je ne posais jamais de questions. Comme ça, je ne montrais pas que je ne savais pas. Mais ça ne m'a pas aidé. » Chez moi, au contraire, poser des questions était valorisé. Mon père adorait provoquer mes frères aînés, élèves ingénieurs, en leur posant des questions. S'ensuivaient des débats qui nous réjouissaient beaucoup. Ne pas comprendre et vouloir savoir étaient pour moi des moteurs puissants. Pour les enfants des familles défavorisées, ne pas savoir, poser des questions est une honte, un risque insoutenable. Dès le plus jeune âge, l'insécurité cognitive s'installe dans leur esprit.

Un jour où j'animais une séance de bibliothèque de rue dans le quartier East New York de Brooklyn, Charmaine, quatre ans, vint avec Bridget, sa grande sœur, rejoindre le groupe d'enfants qui, installés sur un trottoir, illustraient une encyclopédie par des peintures, tandis que des textes tirés d'expériences vécues ou de livres étaient enregistrés dans la mémoire d'un petit ordinateur alimenté par une longue rallonge orange. Ce jour-là, le thème abordé par la bibliothèque de rue était les animaux. Chaque enfant devait concentrer son attention sur une idée, la dessiner, la mimer pour la faire deviner aux autres, la peindre, et enfin l'écrire dans la mémoire de l'ordinateur. À un certain moment, j'entendis Charmaine s'écrier : « Regardez : j'ai dessiné des rats ! Dans notre appartement il y a plein de rats. » Ses rats étaient grands, gros, beaux à vrai dire. Bridget me glissa un coup d'œil, enjamba les autres enfants couchés sur les couvertures pour lire ou dessiner, et déchira le dessin de sa petite sœur en criant : « Mais non, chez nous il n'y a pas de rats ! » J'en fus tellement surpris que je restai sans réaction, voyant juste la perplexité sur le visage de Charmaine : « que comprendre ? Y a-t-il ou non des rats chez nous ? Je me trompe ? Mais elle le sait bien, elle, ma grande sœur ? Pourquoi a-t-elle regardé l'animateur ? » Dès quatre ans, un enfant dans la misère se met à douter de son savoir, de ses observations. Même s'il dit la vérité, on peut lui dire que c'est faux. Et Bridget, à dix ans, avait déjà intériorisé ce qu'elle ne pouvait pas dire.

En permanence, les pauvres s'entendent dire que ce qu'ils disent est faux. « Ce qui nous aide le plus, c'est quand on nous croit », avait ainsi dit une militante en 2009, lors de l'évaluation de vingt ans d'université populaire Quart Monde en Alsace. Une autre militante, Nathalie, avait raconté que quand elle était petite et qu'elle vivait dans une cité de transit à Créteil, un jour, à l'école, la maîtresse avait demandé à quoi servait la mairie. Les autres enfants avaient répondu : « à faire sa carte d'identité », « à se marier », « à voter », mais elle avait dit : « C'est quand on est malade. » « Non, Nathalie, tu te trompes », avait dit la maîtresse pour faire stopper les rires. Or, dans ces années-là, quand il y avait un malade dans sa famille, Nathalie devait aller chercher le papier rose de l'aide médicale gratuite à la mairie.

Un jour, Chris, le plus agité des enfants de la bibliothèque de rue de Coney Island, à Brooklyn, avait réussi à s'asseoir et à prendre un livre avec moi. C'était un livre sur les vacances, où l'on pouvait lire « John part en vacances à la mer », « Betty part en vacances à la montagne », « David part en vacances à la campagne », etc. Chris avait refermé le livre et s'était écrié : « Moi, je pars en vacances à la montagne ! » La réaction immédiate des autres enfants à ce gros mensonge fut : « Toi ? Tu ne pars jamais, t'es qu'un clochard et ta famille aussi ! », et une bagarre s'était ensuivie. Je me mordis les doigts d'avoir amené un livre aussi normatif, dans lequel l'expérience de Chris ne faisait pas partie de la diversité mise en avant pour tous les enfants. Je me rendis compte que beaucoup d'autres livres l'étaient également. Je compris aussi que sans cesse le savoir officiel nie l'expérience des pauvres. Il se crée une dissonance, une discontinuité cognitive dès la petite enfance entre l'expérience réelle, observée, et la connaissance légitime pour décrire cette expérience. Les gens finissent par penser que le savoir ne peut pas venir d'eux, qu'il ne se construit pas par l'expérience, qu'il vient d'ailleurs, des autres, des livres, des ordinateurs peut-être. Les milliards d'enfants pauvres doivent faire face à cette dissonance qui les fait taire, et leur silence est interprété comme un vide d'esprit.

« J'étais persuadé que j'étais bête. » J'ai entendu cette phrase des milliers de fois, et je continue de ne pas la supporter. Partout dans le monde, les pauvres se croient incapables de penser et tous les jours la société leur renvoie cette idée. Ce gâchis est intolérable. Mais si on parvient à s'en libérer, il y a là un gisement d'intelligence, forgée différemment, qui peut beaucoup pour le monde.

L'autre grand gâchis de la misère est celui de l'intelligence des citoyens qui ne vivent pas la misère. Le silence des pauvres a une autre grande conséquence : la construction de caricatures simplistes que rien ne vient contredire, un réductionnisme qui finit par chosifier les pauvres et qui empêche les non-pauvres de les comprendre. J'ai plusieurs fois entendu le cinéaste radical afro-américain Spike Lee dire que les œuvres sur l'esclavage finissent toujours par exposer les dilemmes de l'esclavagiste, mais jamais ceux de l'esclave. Le héros, c'est l'esclavagiste qui hésite (faut-il ou non être ami de l'esclave ?) ; le sujet, sa lutte intérieure. L'esclave ? Un simple élément de décor. « *Les pauvres sont toujours comme le chœur grec de la tragédie humaine, éclairant de ses positions simples l'histoire des hommes, mais étant à côté*²⁴⁴ », explique Michal Nevo, professeur de travail social et de littérature à l'université de Ber Sheva. Qui connaît les dilemmes éthiques des plus pauvres, des esclaves ? Qui se pose même la question de savoir s'ils en ont ? Les traces dans l'histoire, dans l'art et la littérature de ce que recèlent les tensions intérieures des gens les plus pauvres sont infimes, et non rassemblées.

Les sciences, par leur tentation positiviste, ont une grande responsabilité quand elles transforment les pauvres en objets, « *en sources d'information pour leurs recherches*²⁴⁵ ». Certaines ont commencé à comprendre qu'il fallait questionner les pauvres, « *s'intéresser aux témoignages qualitatifs des personnes vivant dans la pauvreté. Mais, dans la plupart des cas, on ne s'intéressait qu'à l'expérience de la personne et non à sa manière de penser ou à son analyse*²⁴⁶ », explique Diana Skelton, déléguée générale adjointe du Mouvement International ATD Quart Monde, aux chercheurs universitaires venus se joindre à la recherche-action « La misère est violence » dans sa dernière phase. Ces chercheurs ont accepté de suivre la méthode du croisement des savoirs et des pratiques²⁴⁷ et ont vécu une rupture épistémologique forte. « *J'ai découvert que certains protocoles de recherche pouvaient engendrer de la violence : est-ce que l'on considère les gens comme des objets ou des sujets, des acteurs de la recherche ? Et dans nos pratiques, tout en voulant bien faire, ne produisons-nous pas nous-mêmes de la violence*²⁴⁸ ? », écrit Marie-Odile Sandoz-Maire, de l'Institut français d'éducation de l'École normale supérieure de Lyon. Combien de fois ai-je vu des gens aux longs diplômes asséner des affirmations sur la pauvreté à des gens vivant cette pauvreté, les enfonçant plus loin encore dans leur humiliation et leur silence ? La confrontation entre subjectivités et objectivations est certes nécessaire, mais elle se révèle le plus souvent violente tant les investissements et les buts des recherches diffèrent. Pour être fructueuse, cette confrontation doit être ordonnée autour la quête existentielle de sens et d'émancipation que portent en eux les plus souffrants.

Peut-on affirmer que les populations pauvres ne savent rien ? Pour Bernard Charlot, on ne peut théoriser le manque de savoir sans que soit posée la question du sens du savoir, des conflits de sens entre les savoirs et les réalités perçues, et finalement du rapport au savoir. Le rapport au savoir d'une personne est lié à son rapport au monde et aux autres. Les savoirs transmis à l'école sont perçus par les gens en situation de grande pauvreté comme n'ayant le plus souvent aucun sens ou étant en conflit avec les réalités telles qu'ils les perçoivent. La mobilisation de mon intelligence et de ma curiosité ne peut avoir lieu que si l'effort de pensée proposé permet de comprendre le monde, d'affronter les conflits de sens, de déconstruire les interprétations dominantes pour reprendre possession des réalités perçues et les interpréter librement. Si l'effort et le savoir proposés ne font pas sens, alors mon rapport au savoir sera négatif : je ne sais rien, et le savoir n'est pas pertinent. C'est l'éteignoir de l'intelligence²⁴⁹.

L'émancipation nécessite aussi de remettre en cause l'idée que la société, les normes, les valeurs, le sens sont déduits scientifiquement de l'observation ou de lois naturelles : en réalité, ils sont co-construits, négociés dans la discussion par des êtres humains. C'est ce qu'a montré le philosophe allemand Jürgen Habermas²⁵⁰, dont la pensée nous libère de la rationalité instrumentale dominante, en légitimant une rationalité communicationnelle où société, normes, valeurs sont considérées comme valides si elles sont produites par la discussion où chacun

²⁴⁴ Des enseignants comprennent cela et intègrent le savoir des enfants dans les savoirs de l'école, par exemple en créant des espaces de paroles libres où les enfants racontent des événements de leur vie, et certains de ces récits servent ensuite à des exercices de lecture pour toute la classe. Voir Régis Félix (et onze enseignants membres d'ATD Quart Monde), *Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien*.

²⁴⁵ Donald Schön, 1994, *Le Praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Paris, Éditions logiques.

²⁴⁶ Patrick Champagne, 1990, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit.

²⁴⁷ Cité in Geneviève Defraigne-Tardieu, 2012, *L'Université populaire Quart Monde, La construction du savoir émancipatoire*, p. 262, *Op. cit.*

²⁴⁸ Bernard Charlot, 1997, *Le Rapport au savoir*, Paris, Economica.

²⁴⁹ Cornelius Castoriadis, 1975, *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, p. 151-152.

²⁵⁰ Jürgen Habermas, 1987, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Le Cerf.

peut faire valoir sa perception et son interprétation. Et si ces normes et valeurs sont construites, elles peuvent donc être remises en cause, repensées, et reconstruites autrement²⁵¹.

Penser sa propre expérience, relier pensée et action, non pas comme si la pensée dictait l'action, mais dans une réflexivité²⁵², ne manque pas seulement aux personnes les plus démunies, mais manque au plus grand nombre. L'idée que la pensée dicte l'action ne mène-t-elle pas à une division du travail entre penseurs et exécutants qui appauvrit l'humanité ?

► Les universités populaires Quart Monde,

Espaces de libération d'une parole personnelle et collective

Les universités populaires Quart Monde s'inscrivent dans la tradition de l'éducation populaire et des universités populaires nées au XIX^e siècle dans le mouvement ouvrier. Cependant, tandis que la plupart des autres universités populaires demeurent fondées sur la transmission des savoirs de la personne savante vers les personnes ignorantes, en ne cherchant pas à produire des savoirs nouveaux, les universités populaires Quart Monde opèrent une rupture, un renversement, dans la mesure où les personnes en situation de pauvreté sont à la source d'une production de savoir. Ce savoir nouveau vient de leur expérience jamais formulée, et de leur maîtrise du questionnement à partir de cette expérience. Il est issu d'un travail collectif visant à donner un sens à cette expérience de la misère, d'abord entre personnes connaissant la misère, puis avec d'autres n'ayant pas cette expérience. Ce changement vis-à-vis de la tradition des universités populaires est essentiel, car la personne en situation de pauvreté est tellement persuadée de ne posséder aucune intelligence que le déversement d'un savoir étranger ne lui est guère utile, tant elle pense qu'elle ne peut pas le comprendre. En devenant la source d'une construction de savoir, c'est son rapport au savoir qui va changer en même temps que son rapport aux autres.

Le travail de chacun des participants à partir de sa propre expérience, l'interaction avec d'autres ayant des expériences proches, la possibilité de donner un autre sens à ces expériences et de remettre en cause les normes dominantes produisent à la fois un nouveau savoir et une transformation du rapport au savoir, du rapport à soi-même et aux autres. Pouvoir relier ses cinq sens, ses émotions et son intelligence, jusqu'alors séparés par la violence d'être « pensé » et « agi » par d'autres, libère du sens imposé qui étouffe la pensée. Des pans entiers de la vie reprennent sens, des prises de conscience créent de grandes émotions, des motions intérieures qui préfigurent les motions vers l'extérieur. ■

Contact : **Bruno Tardieu**, ancien délégué national ATD Quart Monde



²⁵¹ Ce processus de déconstruction et reconstruction des normes est largement à l'œuvre dans l'université populaire Quart Monde.

²⁵² *Op. cit.* Alwine de Vos Van Steenwijk, 1974, *La Provocation sous prolétarienne*, Paris, Éd. Science et service.

Terrain d'entente -

Créer une communauté éducative malgré la précarité et l'exclusion

Josiane GUNTHER

« Ce qui soutient vraiment les parents, c'est d'avoir une vraie place dans la société, d'être reconnus comme des adultes valables et importants. Ce qui soutient vraiment les enfants, c'est d'avoir des parents intègres, valorisés, actifs dans leur environnement, leur cercle familial, amical, de voisinage et social »
Laurent Ott, Intermèdes Robinson

Dans de nombreux quartiers, le lot commun est la pauvreté et la précarité des familles ; la violence institutionnelle augmente au fur et à mesure des injonctions de réduction des coûts faites aux agents des services sociaux. Les parents tentent tant bien que mal d'offrir à leurs enfants les conditions nécessaires pour bien grandir, mais leurs marges de manœuvre sont parfois bien étroites vues leurs conditions de vie.

Depuis 5 ans, notre petit collectif associatif « Terrain d'entente » propose une présence sur le terrain de jeux de Tarentaise à Saint-Étienne le mercredi et le samedi après-midi, le vendredi des vacances scolaires et un dimanche par mois. Notre projet est de rejoindre les personnes là où elles vivent, pour construire avec elles des temps de partage. Offrir un temps de présence de façon régulière et s'engager auprès des personnes que nous rencontrons semaine après semaine, c'est retrouver le chemin de ce qui nous est commun, et chercher à transformer avec les personnes concernées ce qui est inacceptable : l'aggravation de la pauvreté pour de nombreuses familles, et toutes ses conséquences qui sont dévastatrices. Huit bénévoles sont régulièrement présents, des jeunes volontaires du service civique, des élèves éducateurs en formation, des mères également, très présentes avec les enfants quand c'est possible pour elles. Ce que nous souhaitons développer le plus possible c'est être ensemble à construire les choses, créer une communauté éducative.

Lors de nos temps de présence, les enfants viennent et partent librement, les différents jeux sont à leur disposition. On joue ensemble, on découvre de nouveaux jeux, des ateliers créatifs une fois par mois, on s'entraîne à différentes acrobaties (diabolo, slake line, pit chake...).

Le conseil des enfants propose une fois par semaine, à ceux qui le souhaitent, de prendre la parole. Chacun peut dire ce qu'il aime ou pas dans nos temps de rencontre, chacun peut faire des propositions. Nous essayons ensemble de trouver des solutions pour résoudre des situations non satisfaisantes ou conflictuelles. Nous partons des envies manifestées et essayons de construire avec les enfants volontaires pour développer le plus possible leur capacité à prendre des initiatives. Nous avons fait, grâce à l'initiative des enfants, des chasses au trésor, des olympiades, des tournois de foot, des pique-niques... C'est un apprentissage de la vie démocratique où la parole des enfants est prise en compte et permet concrètement que nos rencontres s'adaptent aux besoins et envies manifestés, où les règles de la parole sont tenues par les enfants eux-mêmes. Les demandes des enfants sont ensuite prises en compte par l'équipe, par exemple venir sur le terrain le dimanche après-midi.

Depuis ces 5 années, on repère une plus grande capacité des enfants à gérer seuls les problèmes, notamment sur le terrain de foot. Les tensions vont et viennent avec certains, nous sentons des changements encourageants, nous nous efforçons de développer des relations individualisées avec ceux qui en ont le plus besoin. Et surtout nous constatons la plus grande capacité du groupe, enfants et adultes, à réguler ces moments difficiles.

Notre démarche, basée sur la pédagogie sociale, est d'affirmer notre responsabilité éducative collective. Elle concerne tout un quartier. Les parents ne peuvent pas consacrer toute leur énergie à s'occuper des enfants, beaucoup sont dans des logiques de survie, et arpentent la ville à la recherche des produits les moins chers. Ils sont épuisés souvent. Notre présence auprès des enfants, représente un petit relais auprès de certains parents.

Nous connaissons aujourd'hui un bon nombre de familles du quartier, plus de 200 personnes. Certaines ont pu faire connaissance avec d'autres en venant nous rejoindre sur le terrain de jeux. Nous partageons ensemble les préoccupations, nous tissons des liens d'entraide, nous sommes présents parfois pour assurer des démarches administratives. Nous nous organisons ensemble pour réaliser des projets. Ainsi les femmes ont rapidement exprimé le souhait de se retrouver entre elles pour échanger. Le centre social du Babet nous a prêté une salle le vendredi après-midi pour le café des femmes. Il est ouvert à toutes les femmes du quartier. On y aborde des questions philosophiques sur nos valeurs, nos conceptions, sur la façon de vivre ailleurs, dans d'autres régions du monde, nos vies de famille, l'éducation, des échanges d'informations pour assurer les démarches administratives, les bonnes adresses. On évoque des questions d'actualité, on partage nos inquiétudes, on

Quartiers prioritaires

P16
P39
P137
P141
P152
P174
P181
P213
P334
P351
P353
P358

Réciprocité

P28
P39
P49
P53
P62
P70
P142
P175
P184
P201
P207
P213
P216
P224
P225
P238
P244
P269
P278
P356
P362

cherche à mieux comprendre (le massacre à Paris en Novembre, la loi travail...). On réfléchit comment s'organiser ensemble pour réaliser nos projets. Cette année nous avons réalisé 3 « salons de coiffure », grâce au savoir-faire de Saïda et plusieurs adultes expertes. Nous sommes de plus en plus nombreuses, entre 15 et 25 adultes. Et nous nous entraînons pour des démarches qui seule, deviennent difficiles : le trésor public, le service social, la recherche de logement, de travail, de mobilier, les coups de téléphone auprès des administrations...

Plusieurs femmes ont fait part de leur difficulté à faire garder leur bébé quelques heures pour faire des démarches, etc. Il manque de places disponibles en halte-garderie, nous assurons donc l'accueil des enfants le vendredi après-midi. Puis le mardi après-midi, qui devient peu à peu un café des femmes bis !

Nous recherchons toutes les occasions pour vivre ensemble des temps enrichissants, de partage et de fête. C'est notre façon de construire un climat de confiance, où chacun trouve sa place. Nous partons ensemble des besoins, des envies. Des projets deviennent possibles avec la participation de tous. Et ça fonctionne de plus en plus. À force de tâtonnement, on trouve peu à peu la meilleure façon de nous organiser collectivement. C'est toujours à construire et à améliorer. Nous faisons des bilans des différentes rencontres organisées.

Ainsi, nous avons organisé des pique-niques, nous allons régulièrement à la médiathèque avec les enfants (lecture ensemble, ateliers conte, projection de film, ...), nous participons à la dynamique nationale 1001 territoires pour la réussite de tous les enfants, un samedi par mois un atelier artistique est animé par une art thérapeute pour adultes et enfants. Un atelier bien-être propose aux jeunes filles de partager un temps où on prend soin de soi et des autres. Tous les deux mois, une rencontre sur les pays d'origine nous permet de partager une autre façon de vivre, découvrir d'autres réalités, pour mieux se connaître, mieux se comprendre. Cela se fait toujours à partir d'un diaporama commenté par les femmes qui l'ont préparé. Les enfants nous rejoignent pour partager les gâteaux apportés par les mères.

Nous tissons des liens privilégiés avec l'association « les Moyens du Bord » qui nous soutient depuis le début et organisons des projets communs (jardinage, ateliers décorations de Noël, fête de Noël, échange autour du conte dans leur jardin, ...). Les gratiféria rencontrent également un franc succès : nous proposons des espaces de gratuité où chacun apporte ce qui ne lui est plus utile et peut repartir avec différents objets qui l'intéresse. Fête du printemps, de l'été, sorties nature avec le centre social, semaine de vacances à la ferme, tournois de foot avec d'autres associations, ... la liste n'est pas exhaustive, les occasions de passer de bons moments foisonnent et nous saisissons toutes les opportunités.

Acteur social du quartier à part entière, nous participons aux réunions politique de la ville ainsi qu'au diagnostic du quartier. Malgré le développement encourageant de nos actions décidées et organisées collectivement quelques difficultés demeurent. Ainsi, nous sommes très inquiets du problème de sécurité du parc où nous jouons avec les enfants car il n'est pas protégé du boulevard périphérique. Le maire, plusieurs fois interpellé sur cette grave question ne souhaite pas engager des frais pour assurer la sécurité des enfants du quartier. De plus, nous sommes éparpillés tout au long de la semaine dans plusieurs endroits, notre matériel et nos différents documents sont rangés chez différentes personnes de l'équipe, ce qui rend notre travail difficile. Depuis Novembre 2014, nous avons fait différentes demandes à la Mairie, avec le soutien d'un député. Nous attendons toujours une réponse concrète. Nous sommes néanmoins toujours mobilisés pour développer une pédagogie participative, construire des projets à partir de la demande et de l'initiative des enfants pour qu'ils deviennent auteurs, partie prenante de notre collectif, et développent le plus de savoirs et savoir-faire possibles.

Terrain d'entente est une association composée de bénévoles, qui s'appuie sur les outils de la pédagogie sociale (influencée par de grands auteurs/ éducateurs, tels que Célestin Freinet, Janus Korczak ou Paulo Freire)²⁵³.

Les piliers de l'association sont une puéricultrice du Conseil général, qui a obtenu un accord pour un départ en retraite anticipé (depuis mai 2016), une ancienne enseignante de mathématiques, formatrice à l'IUFM et un militant associatif.

Des jeunes en formation d'éducateurs, d'enseignants, ..., connus dans le cadre de leur service civique, rejoignent l'équipe de temps en temps.

Budget annuel de l'association (qui devient insuffisant vu le développement des actions) : 10 000 €. ■

Contact : **Josiane Gunther**, Terrain d'entente - josianegunther@orange.fr

Blog : <http://terraindentente42.blogspot.fr>

²⁵³ Pour plus d'informations : Mélody Dabadi, Nicolas Murcier, Laurent Ott, 2012, *Des lieux pour habiter le monde. Pratiques en pédagogie sociale*, Paris, Éditions Chronique sociale.

« Travailler sur le projet de maison des familles a changé mon regard et ma posture professionnelle »

Entretien avec Noémie THIESSON

À partir de l'expérimentation de la maison des familles, menée à Grenoble, Marseille, Annecy... par les Apprentis d'Auteuil (AA) et le Secours Catholique (SC) ou d'autres associations, les Apprentis d'Auteuil ont souhaité généraliser cette action en France. Noémie Thiesson, responsable au FJT Saint-Bruno à Vaulx-en-Verin (AA) travaille avec une équipe Apprentis d'Auteuil et Secours Catholique sur l'ouverture d'une maison des familles à Vaulx-en-Verin depuis deux ans. Il y a à ce jour en France une quinzaine de maisons des familles.

Peux-tu nous dire quelques mots de ton cheminement ?

J'ai une formation d'éducatrice spécialisée. En caricaturant un peu, je dirai que quand je suis sortie de formation, j'étais hyper fière et je me disais « *c'est bon je suis détenteur d'un savoir, et moi éducatrice spécialisée je vais pouvoir m'occuper de toi, petit bonhomme qui a plein de problèmes, et moi j'ai des solutions pour toi* ». C'est un peu une boutade mais il y avait un peu de ça quand même.

J'ai l'impression d'avoir changé de regard et de posture depuis que j'ai travaillé sur le projet de maison des familles. Ça m'a permis, entre autres, de poser des mots sur une pratique et sur un regard comme quoi toute personne est détenteur d'un savoir, malgré toutes ses difficultés et ses valises à porter, elle a un savoir à amener à un collectif. Et ça, ça change tout ! Mais c'est plus facile à dire qu'à faire. On m'aurait dit cette phrase en sortant de mon diplôme j'aurais dit « ben bien sûr, évidemment ! Carrément ! » Alors qu'en réalité, dans la pratique, on ne se rend pas compte mais on induit, en tous cas j'ai pu induire, un rapport de force, de hauteur. D'être égal à égal ça ne veut pas dire être dans une relation amicale, dans un lien trop proche qui fera que c'est difficile ensuite de reprendre un peu de distance. Mais ça s'apprend, par l'expérience, par la relecture aussi de l'expérience : ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, justement pour garder cette distance nécessaire.

Ce qui a vraiment changé c'est de considérer la personne comme détenteur d'un savoir-faire. Et l'accompagnement²⁵⁴ ça va être son chemin à partir de son champ de compétence et pas du mien.

Qu'est-ce qui te revient de ton expérience sur les moments qui t'ont fait bouger ?

Il y a eu des moments individuels d'accompagnement. Par exemple, une situation où son référent mission locale et moi faisons un point avec une jeune maman sur l'avancement de son parcours. Cette jeune femme voulait être photographe journaliste. Et on voulait lui faire faire une formation de remise à niveau. À sa manière elle nous disait « *mon rêve il est là* » et nous, à notre manière, on lui disait « *mais non tu ne peux pas faire ça, voyons, commence par ça* », on ne regardait pas son rêve et on était en train de le lui casser.

J'en ai pris conscience ensuite et je me suis dit, « *mais qu'est-ce qu'on est mauvais !* » À aucun moment on ne lui a dit « *mais c'est génial ! T'es en capacité d'avoir ton rêve ! Comment tu vas construire tes marches pour y arriver ?* » À aucun moment on a laissé la porte ouverte pour dire « *on entend ton rêve !* »

Je me souviens aussi de temps plus collectifs. Par exemple, on avait organisé avec la PMI un groupe de parole sur l'alimentation. En caricaturant c'était « *regardez le beau tableau, on va vous dire ce qu'il faut donner à manger à votre enfant* ». À la fin d'une session, on demande aux familles « *que voulez-vous aborder comme sujet la prochaine fois ?* » Aucune réponse. Et je leur dis « *mais pourtant y'a plein de sujets, sur l'hygiène, l'alimentation...* ». Une maman nous dit alors « *faut arrêter avec ces groupes de paroles ! Il faut qu'on se retrouve autour d'un thé, un café et qu'on discute entre nous, et ça, ça nous fait du bien et finalement on parle de l'alimentation, de ceci, de cela...* ». Elles ont pu nous renvoyer ça car il y avait un climat de confiance qui leur permettait de le faire sans crainte. Notre première réaction a été « *pourtant tout était bien programmé ... qu'est-ce qu'on n'a pas pensé ?* » En fait, plus tu programmes moins ça laisse de place à la réaction des gens. Arrêtons de tout penser et tout programmer. Depuis on n'a plus jamais fait de groupe de parole sous cette forme un peu scolaire. Fini ! On en a fait sous d'autres formes. Et depuis ça a tout changé. Notre posture et celle des partenaires extérieurs ont bougé. On a senti que ces femmes avaient raison. On avait des relations de confiance avec les partenaires et les familles qu'on connaissait toutes individuellement, on s'est donc permis de lâcher prise, et

²⁵⁴ Voir aussi une réflexion sur l'accompagnement au regard du logement p.63.

P28
 P39
 P49
 P53
 P62
 P70
 P142
 P175
 P184
 P201
 P207
 P213
 P216
 P224
 P225
 P238
 P244
 P269
 P278
 P356
 P362

faire ce qu'elles demandaient. On a co-construit ensemble : qu'est-ce qu'il faut pour faire ça, qui se charge de ça ? Le rôle des animateurs est hyper important.

J'amène des questions que j'ai pu entendre en entretien individuel. Le groupe s'en nourrit. Maintenant je cherche moins à penser à tout, à ce que tout soit à sa place. Ça veut pas dire qu'il y a moins de boulot. Loin de là. Mais on le fait autrement, en amont, dans la relation individuelle. Tu crées une relation autre, qui va permettre à chacun d'aller sur ces instances. Quand je parle d'un groupe je n'en parle plus de la même manière. Au lieu de dire, « *t'as besoin de venir au groupe de parents, tu m'as dit que ta fille pleurait tout le temps et que t'en as ras le bol, viens !* » je dis « *Est-ce que ça t'intéresse de venir au groupe de parents car tu as quelque chose à nous apporter, ton expérience est super intéressante et ce serait sympa si tu pouvais la partager* ».

Aujourd'hui on n'a plus besoin d'aller chercher et tirer les gens pour venir. Cette année les familles sont elles-mêmes allées prendre rendez-vous à la PMI, on a réussi quelque chose.

Mais dans ce processus c'est un réajustement sans cesse. Une fois dans le groupe il y avait deux mamans qui avaient fait l'objet d'une information préoccupante dont en plus j'étais à l'initiative. L'une d'elles a pris la parole pour donner des conseils à une autre maman. Mon premier réflexe était de dire « *surtout pas ! pas toi !* » mais je n'ai rien dit et je l'ai laissée faire ... Cette maman a apporté des choses hyper justes, hyper dosées. J'ai pris une grosse claque. Et je lui ai dit « *c'est super ce que tu lui apportes !* » Et certainement que ça l'a aidée par la suite, parce que j'ai posé un autre regard sur elle et qu'elle a été en capacité d'apporter quelque chose à une maman. Mais ce n'est pas simple.

Qu'est-ce qui t'aide à maintenir cette posture ?

C'est l'équipe. Aujourd'hui la dynamique est portée par l'équipe et on est sans cesse remis en question. Il ne faut pas rester seul(e) et en même temps accepter que mon collègue puisse relire ce que j'ai fait et dire « *là j'ai été étonné de ta réaction* », et on en rediscute. Nos réunions d'équipe sont très importantes. Chef de service, éducateurs, secrétaire, service civique, on relit tous les situations ensemble, on a des temps d'analyse de la pratique ensemble, avec des regards qui se croisent. Si cette dynamique n'était pas portée par l'équipe, ce serait plus difficile au quotidien.

Le lieu, le cadre est aussi important. Les temps informels. Mais l'informel n'existe pas sans le formel. On utilise des temps informels qui vont nourrir ce qui peut se passer en individuel. Il y a des gens que je ne verrai jamais dans mon bureau en accompagnement éducatif, mais ce n'est pas grave, je les verrai à la cuisine. L'accompagnement se fait autrement. Il faut se l'autoriser, se dire qu'on n'est pas forcément dans les clous mais ce n'est pas grave. Parce que derrière on a des résultats.

Quel impact ont pu avoir les autres maisons des familles sur ton cheminement ?

En construisant le projet on va à la rencontre d'autres maisons des familles et voir des structures, des professionnels qui accompagnent de cette manière a fait écho en moi, m'a questionné dans ma pratique et m'a permis de me remettre perpétuellement en question. On parle de la remise en question en formation, mais il faut accepter qu'elle puisse aussi venir de personnes qu'on accompagne. Et comment on propose à la personne d'évaluer l'accompagnement qui est fait ? Quand on va dans les maisons des familles, on voit qu'on peut accompagner autrement avec une intensité et un résultat qui peuvent être multipliés par cent. Quand tu rencontres des familles qui ont vécu des expériences comme ça et qui témoignent ... les plus beaux messages, ils viennent d'elles.

Quel rôle a joué l'institution dans cette dynamique ?

Il y avait déjà un petit quelque chose qui se passait ici mais qui aurait pu vite s'estomper s'il n'y avait pas eu cette stimulation. Depuis les Assises des Orphelins Apprentis d'Auteuil il y a un an, il y a cette volonté de favoriser le pouvoir d'agir des personnes, de prendre en compte la parole qui vient « *d'en bas* », de faire remonter les questionnements du terrain aux décideurs à l'opposé d'un processus descendant. Le fait que notre pratique soit reconnue par l'institution, mise en lumière, ça permet d'être plus à l'aise. Ça autorise et ça donne des sécurités. Expérimenter le collectif, voir que ça se passe ailleurs et que ça marche, ça renforce. Par exemple, on a réécrit le règlement intérieur et on a refait des plaquettes, mais avec les résidents, parce qu'on a vu que dans d'autres maisons des familles ils faisaient ensemble et il y avait de jolis fruits et on a envie d'avoir des fruits un peu comme ça ici. ■

Contact : **Noémie Thiesson**, Responsable au FJT Saint-Bruno à Vaulx-en-Velin, Apprentis d'Auteuil
 noemie.thiesson@apprentis-auteuil.org



Travailler avec le réseau primaire -

Faire confiance en l'émergence de solutions auxquelles on ne s'attend pas

Entretien avec Chrystèle VILAIN

Qu'est-ce que le réseau primaire d'un usager ?

Ce sont les personnes avec qui l'usager est en lien dans sa vie courante, hors professionnels : famille, amis, voisins, ...

Qu'est-ce qui vous a amenés à travailler avec le réseau primaire ?

Il y a quelques années, le Conseil général (à l'époque) de l'Isère, a lancé un appel à initiatives innovantes sur ses territoires. Nos responsables de l'Isère rhodanienne ont envoyé un projet de travail avec le réseau primaire, c'était déjà une pratique que l'on avait en polyvalence, et il a été retenu. On a ensuite travaillé tous ensemble sur ce projet ; il y avait trois chefs de projet : une pédiatre de PMI, une éducatrice spécialisée de l'ASE, et une assistante sociale du service développement social (moi-même). Une quinzaine de professionnels sur une cinquantaine que compte le territoire étaient dans le projet, au moins une personne de chaque centre médico-social, sur la base du volontariat. On a tâtonné pour savoir comment mettre en place le projet, construit les étapes, préparé une grille de recueil des situations.

Comment avez-vous choisi ces situations ?

Nous avons choisi des situations relatives à la protection de l'enfance, même si c'est plus difficile que les situations traitées en polyvalence. En protection de l'enfance, il y a un aspect « sécurité de l'enfant », où la question de la mise en danger des enfants et la responsabilité de l'institution est engagée. De plus, il nous fallait des situations transversales qui concernent les compétences des trois services (ASE, PMI et développement social), ce à quoi se prête bien la protection de l'enfance.

Chaque professionnel devait repérer une situation et la présenter selon la grille c'est-à-dire indiquer la composition familiale, les problématiques de santé ou autres de l'enfant, des parents, et ce qui était espéré, de manière globale, par notre intervention. Il ne fallait pas de mesure judiciaire, pas de danger potentiel immédiat en termes de protection de l'enfance, plutôt des situations qui nécessitaient des mesures de prévention. On en a choisi 5 qui ont été suivies à la loupe, mais la méthodologie a été travaillée sur plus d'une dizaine de situations. Un binôme de professionnels intervenait sur chacune pour conjuguer les compétences, croiser les regards et ne pas être seul garant du processus ; donc une dizaine de professionnels se sont impliqués.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous « mouiller » ?

Je terminais une formation à l'approche systémique²⁵⁵ donc la mobilisation des ressources de chaque personne et du système me parlait, je le faisais chaque fois que c'était possible. L'approche systémique a beaucoup modifié ma pratique professionnelle. C'était aussi intéressant d'être sur la démarche projet même si ça demandait du travail, beaucoup de coordination entre nous. Comme ça faisait partie d'une expérimentation au niveau du Département, on avait des réunions d'accompagnement méthodologique avec les autres projets, hors Vienne, ce qui nécessite du temps à prendre sur le quotidien. Pour chacune de nous, il y a eu une part de volonté importante. Mais au final, c'est valorisant car on a fait un travail de qualité.

En quoi a consisté la démarche ?

Tout d'abord, le binôme a rencontré la famille, lui a présenté la démarche (c'est-à-dire d'imaginer des solutions avec son réseau) et s'est assuré qu'elle soit d'accord. Ensuite, on a identifié avec elle son réseau, repéré qui était susceptible de s'investir et pour quoi faire. Nous, on avait besoin d'évaluer la fiabilité et le soutien possible de ce réseau primaire, du coup on a demandé à la famille de l'inviter, avec nous, pour que l'on puisse discuter tous ensemble de la problématique identifiée, imaginer et partager les solutions envisagées, et voir comment ils pouvaient s'impliquer.

²⁵⁵ « Si certains théoriciens voient les prémices de la systémie dès le XIXe siècle avec les apports des linguistes français, cette théorie prend réellement son essor autour des années 40 et bien évidemment surtout aux États-Unis avec l'école de Palo Alto. La démarche systémique procède d'un regard particulier sur la réalité sociale par une conception synthétique et non pas analytique d'une situation donnée. Le postulat de départ de la systémie réside dans le fait qu'une grande partie des difficultés ou troubles d'une personne s'origine dans une pathologie de l'ensemble des relations et des processus de communication. La systémie est donc le fruit de rencontres interdisciplinaires appliquées aussi bien aux systèmes mécaniques qu'aux relations humaines », « La systémie, une approche efficace », *in Lien social*, n°842, 31 mai 2007.



Comment ont réagi les familles, globalement ?

On a eu peu de refus mais on n'a pas eu de réponses positivement franches. Il faut dire que les familles ont été un peu surprises par la démarche. Quand elles viennent voir les travailleurs sociaux, c'est pour avoir une réponse et pas pour réfléchir ... qui plus est avec des personnes extérieures au premier cercle familial ; ça les a étonnées. Il faut dire que c'est fréquent pour nous de voir arriver des familles qui ont été orientées par un partenaire et qui viennent en disant par exemple « je veux une AED²⁵⁶ » ; c'est plus difficile, pour les familles, de se décaler ensuite de cette 1^{ère} orientation.

Chaque fois on a proposé un autre rendez-vous pour en discuter, on est allé au rythme des familles.

Pour des travailleurs sociaux, qu'est-ce que ça signifie ?

Ça signifie qu'on n'a pas le choix, si on a envie que ça colle, on est obligé de se plonger dans la façon de fonctionner des familles donc aller à leur rythme, et partager nos réflexions sinon ça marche pas. Ça demande de nous décaler du fonctionnement habituel : fournir une réponse. Notre obligation c'est de maîtriser le processus. Notre intervention met déjà le système familial en crise : puisque quelqu'un d'autre intervient dans le système, ça déséquilibre d'une manière ou d'une autre ce qui est déjà en place donc ça met en crise. Donc on se met en crise avec les familles nous aussi, on accepte d'être nous aussi déstabilisées par les réponses, les réflexions de la famille.

Des collègues ont pu être bousculées car on ne maîtrisait pas les conséquences, c'est-à-dire qu'on ne savait pas ce que ça allait produire précisément. On maîtrisait le processus, la méthode pour aller vers l'objectif final, parce qu'on l'avait balisé, mais comment la famille allait réagir, comment elle allait se mobiliser et quelle solution allait être imaginée, étaient des inconnus. Cette démarche amène à travailler sur l'histoire, la trajectoire familiale, ça élargit la possibilité d'intervention. Au début on a l'impression qu'on s'y perd, c'est ce qui peut faire peur : je vais dans tous les sens, je ne sais même pas où je vais. « Bon ok j'ai une sœur ici, mais ça va me servir à quoi ? » J'exagère un peu ... Mais ça peut être déstabilisant. Après, avec la famille on met le puzzle en route, les pièces ... Pour ma part, j'avais confiance dans le fait qu'il allait émerger quelque chose. Je crois qu'au pied du mur, l'être humain est toujours capable de trouver une réponse, bien qu'elle ne soit pas toujours adaptée. Mais c'est ça le plus compliqué pour les professionnels : faire confiance qu'il va émerger quelque chose, accepter de partir à l'aveugle. Par contre, on a toujours un point de vigilance : la protection de l'enfance et le bien-être des enfants. S'il y a une mise en danger de l'enfant, on peut toujours, on se doit, de revenir à une intervention « classique ».

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur votre pratique d'aujourd'hui ?

La démarche qu'on a choisie implique de se remettre en cause professionnellement, d'observer ce qui se passe, ce que ça fait, ce que ça fait vivre ; quand on est dans le doute on partage avec les familles, tout comme on partage les évolutions constatées. Pour ma part, je fais plus appel à mon ressenti émotionnel sur le moment. Je pars du principe que quand je ressens quelque chose dans l'entretien, par exemple une énorme tristesse ou une colère ou autre, ça ne m'appartient pas seulement mais ça appartient aussi à ce qui se vit dans la famille et que ça m'est projeté plus ou moins. Ça peut faire écho à quelque chose qui m'est personnel mais il y a aussi quelque chose de l'ordre du message de la famille qui ne peut exprimer elle-même sa colère, son doute, son stress, et du coup, en exprimant ça, je fais l'hypothèse que ça leur appartient aussi un peu. Parfois je me trompe mais le fait de le dire, « je ressens beaucoup de colère, je sais pas pourquoi » souvent ça fait lever aussi quelque chose en face, en tout cas ça permet de discuter. Parfois aussi ça tombe à côté ...

Mais attention c'est pas toujours dans les pratiques habituelles. En formation on dit plutôt « attention à vos émotions, il faut tout maîtriser ». En quelque sorte, aujourd'hui, je me sers davantage de mes émotions, mais cette formation à l'approche systémique avant cette expérimentation, m'y a beaucoup aidée.

J'ai changé aussi ma manière d'entrer en matière avec les personnes que je reçois. Je me présente et je dis dans quel cadre je me situe, du coup les gens naturellement se présentent aussi, en effet miroir, sans que j'ai besoin de poser les questions, ça facilite la tâche. C'est assez étonnant. Ne pas entrer d'entrée de jeu dans : « qu'est-ce qui vous amène ? » mais dire « voilà qui je suis, dans quel cadre et comment je travaille, on va réfléchir ensemble, bien sûr vous allez m'expliquer ce qui vous amène aujourd'hui mais de toutes façons on va sans doute prendre un deuxième rendez-vous parce que vous n'aurez pas de réponse aujourd'hui ». C'est très étonnant, ça ouvre le champ des possibles et on est sur quelque chose d'autre que : « j'ai un problème d'électricité et des difficultés financières » ... même si ça n'enlève pas ces choses-là.

²⁵⁶ Aide éducative à domicile.

Qu'est-ce qui vous a aidé dans cette expérimentation ?

Le fait de travailler en binôme et d'avoir des allers-retours entre nous. J'ai eu la chance de travailler avec une collègue de l'ASE qui s'est laissée embarquer dans l'aventure, elle était très curieuse. On s'est laissées porter par la situation. Mais dans ce type de démarche, il faut être sécurisé. Pour nous, c'était complètement validé par l'institution et nos responsables étaient complètement parties prenantes, si on avait le moindre doute on pouvait échanger. C'est très important.

Avec les autres collègues impliquées, on faisait aussi un point une fois par mois, pour voir les évolutions, se questionner, s'enrichir mutuellement.

Quel bilan et quels enseignements avez-vous tiré de cette expérimentation ?

Le bilan est assez mitigé : 3 familles sur 5 ont bien fonctionné, les deux autres n'ont finalement pas adhéré à la démarche. Il se trouve que ce sont les nouvelles demandes qui ont bien fonctionné. Cette nouvelle pratique désarçonne beaucoup les familles plus « habituées » aux services sociaux. Dans le bilan, on a souligné les conditions optimales pour que la mobilisation fonctionne et que l'intervention du réseau primaire soit bénéfique à l'utilisateur :

- L'importance de l'implication en amont du réseau primaire ;
- L'importance des capacités relationnelles au sein du réseau primaire, notamment la confiance, la réflexion et le soutien moral ;
- L'importance des échanges pour éviter l'épuisement du réseau primaire. Il fallait que nous aussi on soit dans le soutien, avec un bilan. Mettre des échéances, ne pas fixer des temps trop longs, par exemple on ne dit pas vous allez faire les accompagnements au sport toute l'année si c'est compliqué.

Mais on a souligné aussi les limites :

- La difficulté du réseau primaire à prendre position dans les difficultés notamment quand il y a un conflit conjugal. Dans ce cas, pour le réseau primaire, s'impliquer signifie prendre position pour l'un ou l'autre et c'est un frein. C'est comme ça qu'ils le vivent. Donc ils préfèrent être en retrait ;
- L'épuisement du réseau primaire : qu'il puisse dire stop, je peux plus ;
- Les détenteurs de l'autorité parentale peuvent refuser les solutions choisies après quelques temps de fonctionnement. Donc on repart dans un processus de réflexion : qu'est-ce qu'on fait maintenant, comment vous vous remobilisez pour la protection de votre enfant ? Ça redonne beaucoup de responsabilité aux parents, c'est très intéressant.

Du coup, qu'est-ce qu'il en reste aujourd'hui ?

Ça a quand même bougé les pratiques des professionnels qui mobilisent davantage le réseau. Avant on questionnait mais on n'allait pas au-delà, on ne s'appuyait pas sur le réseau.

Dans ma pratique le réseau primaire est beaucoup plus présent. « Qu'est-ce que vous avez déjà essayé vous ? Ok ça n'a pas marché ? À votre avis pourquoi ça n'a pas fonctionné ? ». Je suis dans la construction avec l'utilisateur et pas dans « je vous propose ça, vous êtes d'accord ? » Quand on laisse l'espace aux familles, y a des choses qui sortent. Notre travail devrait plus être de soutenir leur réflexion que d'amener des réponses. La difficulté c'est quel temps on laisse aux parents par rapport à la mise en danger des enfants, c'est ça qui parfois fait intervenir rapidement les services. C'est le juste équilibre qui est difficile à trouver. La temporalité pour un enfant est très différente de celle dont on dispose pour un adulte. Parfois on n'a pas l'espace-temps pour les familles.

Au niveau du territoire, la démarche est un peu « retombée », c'est dommage. Pourtant, il était prévu une généralisation et une formalisation de la démarche avec l'IFTS²⁵⁷. Le projet n'a pas été mené.

Pour vous quels seraient les points à travailler pour poursuivre ?

On s'est rendu compte que l'enjeu c'était de pouvoir évaluer correctement le réseau primaire et le soutenir. Et ce qui a pu manquer, c'est le soutien du réseau primaire. On est encore beaucoup sur la question d'identifier et mobiliser le réseau primaire pas encore sur le soutenir. C'est la vraie suite à donner. Car les bonnes volontés peuvent s'effiloche. Il faut bien peser ce qu'on peut demander ou pas au réseau primaire ; parfois ils disent « oui, oui » avec beaucoup de bonne volonté et se rendent compte que c'est compliqué, dans la mise en œuvre. ■

Contact : **Chrystèle Vilain**, Assistante sociale du service développement social,
Territoire Isère Rhodanienne au Conseil Départemental de l'Isère.
chrystele.vilain@isere.fr



²⁵⁷ Institut de formation en travail social.

D'un management collectif à l'animation participative - Récit d'une expérience

Frédéric PENAUD²⁵⁸

J'ai pratiqué 16 ans comme assistant de service social, puis 16 ans comme encadrant auprès d'équipes de travailleurs sociaux et de cadres. Je retiens de mes années de pratiques en tant qu'assistant social, la plus-value de temps de partages formalisés avec des collègues, sur des expériences de pratiques, des recherches collectives de solutions sur l'élaboration de projets. Ainsi, lorsqu'en 2011, une équipe de professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) m'a sollicité pour que j'apporte du « conseil technique », j'ai proposé de le faire sous une forme collective, en répartissant l'équipe en deux groupes. J'ai eu l'occasion par la suite de mettre en place deux autres groupes de professionnels pour mettre au travail des questions liées à l'exercice professionnel. Au fil du temps et au gré des groupes, il s'est construit des expériences très différentes. De mon côté et de manière interactive, l'expérience auprès de ces groupes m'a fait évoluer dans ma posture de « manager », et probablement que cette évolution a créé d'autres formes d'expérimentations de la part des professionnels.

Des groupes d'expérimentations ...

Les deux premiers groupes que j'ai eu l'occasion d'accompagner étaient constitués par l'intégralité des membres d'une équipe de l'ASE : 3 secrétaires, une psychologue, une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et 9 travailleurs sociaux. L'idée de la réponse en matière de « conseil technique collectif » était de considérer que les situations d'intervention mettaient en œuvre l'intervention d'un service et de ses acteurs, de près ou de loin. Tous les membres de l'équipe étaient donc concernés. Par ailleurs, n'étant pas psychologue, je n'avais pas l'intention de faire de l'analyse de la pratique professionnelle. Je n'ai pas plus de supra compétences professionnelles pour me prévaloir de « conseils techniques ». Par contre, c'est sur le principe des apports du collectif qu'il me semblait que trois objectifs devaient être visés : utiliser l'intelligence collective pour croiser les regards, mutualiser des expériences de travail, créer de la matière à réflexion plutôt que d'apporter des réponses pragmatiques. Ces temps collectifs ont été des temps « d'analyse de situations d'intervention » où nous essayions au travers de situations d'enfants suivis, d'identifier des aspects qui dépassaient les simples individus, en évitant une dérive fréquente de « psychologiser » les situations²⁵⁹. Chaque groupe se réunissait une demi-journée par mois et consacrait 1h1/2 (X2) à étudier une situation préparée et présentée par un professionnel à tour de rôle. Cette 1h1/2 était découpée en temps spécifiques visant à structurer la réflexion. Un bilan a été fait tous les 6 mois pour décider de la poursuite ou non du groupe et dans l'affirmative d'envisager les évolutions souhaitées par tous les membres. Ces temps de travail ont permis la construction d'une culture commune, de se connaître et se reconnaître dans des différences, d'identifier des thématiques récurrentes dans les interventions, qui ont conduit à faire évoluer les temps de travail en se démarquant de l'analyse de situation d'intervention individuelle et en abordant des thèmes, avec des formes libres laissées à l'initiative des professionnels qui les traitaient.

Ces deux groupes se sont réunis de fin 2011 à mi 2013 pour le premier et mi 2014 pour le deuxième. Le premier groupe a décidé de s'arrêter, notamment en raison de participations parfois trop aléatoires de certains membres, réduisant les participants assidus à un nombre insuffisant pour tenir une dynamique de groupe. Le deuxième groupe a duré plus longtemps mais a dû également s'arrêter en raison de départs ou indisponibilités de certains de ses membres. Les membres du premier groupe n'ont pas exprimé un sentiment d'échec mais plutôt la fin d'une expérience de travail qui a pu, sur certains aspects leur ouvrir des perspectives et sur d'autres, amener plus de questions que de propositions pratiques. Le deuxième groupe est resté en suspens car il a estimé que le travail était à poursuivre et deux de ses membres ont porté le projet d'un nouveau groupe, plus transversal celui-ci, au niveau de plusieurs territoires de notre agence. Cela a débouché sur un dernier groupe mis en place en octobre 2015 par lequel je terminerai.

²⁵⁸ Pour poursuivre la réflexion, voir Anne-Stéphanie Deschamps, Hugues Pentecouteau, 2016, De l'accompagnement à l'émancipation : des pratiques questionnées à partir de l'expérience du secours catholique, Paris, L'Harmattan.

²⁵⁹ Le terme « psychologiser » renvoie à une tendance à réduire la compréhension de la réalité par le seul prisme d'aspects psychologiques et en occultant des aspects économiques et politiques qui interagissent dans les situations que vivent les personnes, de surcroît de la part de travailleur sociaux, non qualifiés en ce domaine. Robert CASTEL dans son ouvrage *Le psychanalisme* analyse de manière plus complexe les enjeux qui sous-tendent ce type d'approche (*Le psychanalisme*, 1976).

En octobre 2013, j'ai été amené à encadrer une nouvelle équipe de 6 assistantes sociales qui ont d'emblée adhéré à l'idée de temps mensuels, que nous avons nommés « temps de mutualisation des pratiques professionnelles ». Ce groupe constitué par des collègues de longue date et en pleine confiance les unes des autres, n'a pas jugé nécessaire d'élaborer un règlement de fonctionnement comme les deux premiers groupes. Les temps sont beaucoup moins structurés et se déroulent par des prises de paroles à tour de rôle, au gré des actualités des unes et des autres et des points dont elles souhaitent débattre au sujet de situations d'intervention. L'aspect moins structuré ne semble pas poser de difficulté ou donner l'impression d'un manque d'apport.

Le dernier groupe apparaît comme un groupe « idéal » : il ne réunit que des volontaires, il est transversal à plusieurs lieux d'implantation de nos services sur le territoire d'intervention et comprend plusieurs métiers (assistante sociale, Conseillère en Économie Sociale et Familiale, TISF).

Les deux membres ayant appartenu à un des groupes d'origine ont pu témoigner des expériences de travail qu'elles ont connues par le passé. Les autres membres du nouveau groupe ont été intéressés et attentifs, mais souhaitaient construire leur propre expérience de travail en groupe. Nous avons choisi de reprendre un schéma de fonctionnement en deux temps : une première partie de réunion avec étude d'une situation d'intervention, une deuxième partie avec travail sur un thème préparé par une ou plusieurs professionnelles. Parmi les thèmes abordés : la place du rire dans les situations de travail, violence et conflit, l'agenda et le rapport au temps, l'enfant au milieu d'un conflit parental de séparation, visionnage du DVD sur les co-formations d'ATD quart monde²⁶⁰.

Nous avons fait le bilan des premiers mois de fonctionnement début juillet 2016 et chaque professionnelle a pu témoigner de sa satisfaction de ces temps mensuels. Temps et espaces de ressourcement, ils permettent d'aborder des thématiques de travail avec de la hauteur mais aussi de la légèreté et amènent une conscientisation des postures de travail, des approches conceptuelles, des mises en question de paradigmes, aussi bien personnels que professionnels. Enfin, l'expérience du groupe comme porteur de quelque chose qui permet de grandir et en même temps amène à l'humilité, car on mesure ses ignorances autant qu'on acquiert de nouveaux savoirs.

... Qui interagissent avec l'encadrant/animateur

L'expérience de ces quatre groupes me conduit à chercher les mots pour désigner mon rôle. Certes dans le cas des trois premiers groupes, j'occupe une place d'encadrant, de manager. Concernant les deux premiers groupes pour lesquels mon expérience s'est développée en même temps, j'avais pour objectif de répondre à une attente d'accompagnement technique d'une équipe, et d'assumer par là même, ma responsabilité d'encadrant, de manager. J'ai proposé une méthode cadrante, avec la conviction qu'elle permettrait de sécuriser les prises de paroles, définirait au mieux les attentes de chacun à l'égard du groupe créant ainsi une sorte de contrat social à l'échelle de chacun des groupes. Ce cadre m'assurait (et me rassurait sûrement) dans la conduite de ces groupes, et je ne manquais pas de conjuguer parfois ma fonction d'animateur, avec celle de formateur. Les groupes ont opéré des productions sous mon impulsion, mais qui ont rarement débordé du cadre que je « tenais ».

Le troisième groupe a toujours été un groupe que j'ai qualifié « d'indiscipliné ». Bien que j'occupe une fonction hiérarchique à l'égard des assistantes sociales de ce groupe, elles ont usé de la liberté de suivre ou non la méthode que je proposais. De ce fait, lorsqu'elles l'ont d'emblée réfutée (« pourquoi faire un règlement de fonctionnement alors qu'on travaille ensemble depuis des années, en toute confiance »), j'ai perdu en partie la maîtrise du groupe. Cela a été une situation assez particulière car je souhaitais laisser au groupe son choix, j'étais également convaincu des arguments, et en même temps, je ne savais pas ce que cela allait produire (anarchie, insécurité, fouillis, absence de structuration... ?). J'ai beaucoup appris de ce groupe et continue d'en apprendre. Je dirais qu'avec ce groupe, je ne me prends pas au sérieux. Autrement dit, ce cadre conduit les professionnelles à m'accorder leur sérieux, à me prendre au sérieux, lorsque cela est nécessaire. Elles réalisent une de mes convictions : je n'ai pas de supra compétences, mais suis plutôt un facilitateur de prise de recul.

Enfin, le quatrième groupe m'a en partie permis d'affiner ma fonction d'animateur, d'expérimenter l'inutilité d'une posture d'animateur directif, non pas par des critiques ou des oppositions mais parce que la manière de produire du groupe a peu à peu évacué cette nécessité. Pour une autre partie, ce sont mes rencontres, mes autres espaces de travail qui ont alimenté, favorisé mon évolution, par des apports aussi bien théoriques que pratiques.²⁶¹

²⁶⁰ <https://www.atd-quartmonde.fr/de-la-participation-au-croisement-des-savoirs-le-film/>

²⁶¹ Il s'agit notamment de mon parcours avec le réseau du croisement des savoirs d'ATD quart monde depuis quelques années, et la découverte des méthodes de la SCOP Accolades à l'animation participative : <http://www.accolades-dsl.com/>

Le groupe a pu exprimer son souhait d'un fonctionnement plus participatif de l'ensemble de ses membres et dans lequel la fonction d'animateur, mieux délimitée, pourrait être occupée indifféremment par des membres du groupe à tour de rôle. L'expérience montre que le débat collectif et constant sur les conditions de production, de travail en commun du groupe, sont les garants du respect du pouvoir d'agir de chacun au profit de soi-même et du groupe. De plus, l'idée serait de construire ensemble en séance du savoir à partir d'un thème, savoir informatif mais aussi pratique, sur les façons de construire des savoirs et des résolutions de problèmes. Dans cette perspective, la prochaine séance de septembre sera consacrée au thème de la pauvreté. Le groupe s'est constitué en 6 binômes (animateur compris), chacun traitant en 20 minutes et à sa manière de ce thème. Une dernière séquence de 20 minutes sera l'occasion pour l'ensemble du groupe de tirer les conclusions de productions disparates et non concertées. Les manières de traiter du thème n'ont pas été convenues. La consigne, et presque le pari que chaque binôme s'est lancé, est d'opter pour une approche la plus atypique qui soit. La fonction d'animateur s'est donc très largement amenuisée dans son incarnation sur une seule personne.

Enfin, je terminerai par une constance pour les quatre groupes qui peut être classée dans le dérisoire autant que dans l'essentiel, dans l'informel autant que dans le rituel. Les quatre groupes ont de manière constante intégré dans leur fonctionnement, un goûter au moment de l'inter séance. À tour de rôle, chacun, chacune a apporté un gâteau confectionné par ses soins, les boissons qui l'accompagnent. Le choix de l'ordre du jour de la séance suivante est traité avec la même importance que de savoir qui amènera le gâteau et les boissons. Et ceci est abordé avec la même gravité et la même perspective de plaisir.

Conclusion

Les quatre groupes ont eu ou ont encore leur vie. Ils ont constitué pour chaque professionnel un espace d'expérimentations sur d'autres manières de travailler ensemble. L'aspect transversal d'un des groupes aujourd'hui montre que le brassage des différences, les apports non conventionnels que l'on va puiser ailleurs que dans le travail social, le fait de s'autoriser d'autres postures et surtout de se départir de celle d'expert, sont autant d'outils qui peuvent enrichir nos pratiques professionnelles et les rendre plus adaptées à un contexte de respect du droit à agir des personnes, sujets de l'intervention du service social (ASE y compris).

Le dernier groupe a vu l'intérêt de sortir des sentiers battus et des modèles de pensées fermés. Il laisse place à l'imprévisibilité, la possibilité de certains chaos, comme des moments permettant de se régénérer, de créer du nouveau. Loin d'une symétrie déconstruire/reconstruire, le groupe ne remet pas en cause, il en cause de manière différente, en acceptant les silences comme les cacophonies, comme autant de formes atypiques d'entendre, de laisser voir autrement des évidences. Et tout ne s'élabore pas en pensées. L'approche sensorielle, émotionnelle fait partie de la manière dont nous abordons et traitons les situations de travail. Nous ne sommes pas que des professionnels, nous sommes avant tout des personnes en situation professionnelle.

De manière intuitive, nous savons que ces expériences de travail sont indispensables à l'exercice professionnel. Les temps informels équilibrent des points d'organisation parfois rigides, les espaces d'indiscipline redéfinissent la rigueur professionnelle. Les espaces d'expérimentation permettent d'ajuster les compétences techniques. On peut penser, comme le développe Olivia Guerault²⁶², que ces temps de travail, ce qu'ils permettent et ce qu'ils produisent autant que la manière dont ils le produisent, contribuent à la régénérescence tant des professionnels que de l'institution. Ils sont des espaces de créativité, d'imprévisibilité et favorisent le maillage d'individualités, au service du collectif.

Au final, dans ma fonction d'animateur, je ne cesse de remettre en débat la question de comment intervenir en respectant le pouvoir d'agir des personnes (demandeuses auprès du service social), en fonction de ces expérimentations que le collectif permet.

Il n'y a pas de résistances de la part de ces professionnels. Plutôt le souhait de mieux maîtriser d'autres manières de faire, de continuer d'expérimenter pour sentir une meilleure assise. Car nous gardons cet objectif en commun : après avoir créé des espaces où les professionnels se ressource, trouver une méthode d'intervention auprès des personnes, qui utilise ce que le groupe aura permis d'expérimenter, le pouvoir d'agir de chacun. ■

Contact : **Frédéric Penaud**, responsable de deux accueils Solidarités et Famille dans un département,
frederic.penaud1@gmail.com

²⁶² Intervention lors des assises du CNAMEO à Clermont-Ferrand en mars 2014 - pages 84 à 92, « Un peu d'indisciplinarité dans les institutions » : http://cnaemo.com/51-actes_assises_clermont_2014_-2.pdf

Associer les parents en protection de l'enfance - Une démarche qui se construit dans le temps

AcOLADE est une association qui gère 20 établissements et services dans le champ de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale sur le département du Rhône (donc sur les territoires de la métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône). Dans notre dossier 2014, un article²⁶³ présentait la volonté d'AcOLADE d'associer les parents à la protection des enfants, avec entre autres la création d'une Université Populaire de Parents (UPP). Nous avons souhaité faire un point avec Frédérique De Ciantis, directrice opérationnelle de l'association deux ans après, sur les évolutions qu'elle constate.

Co-construire avec les parents dès le départ

« Nous avons cherché des outils à proposer aux professionnels afin de garantir aux familles une évaluation de leur situation où ils soient pleinement associés. »

Le référentiel CREA-ONED²⁶⁴ : référentiel diagnostique en protection de l'enfance, est sorti en 2012. Il a vocation à être utilisé par les travailleurs sociaux dans l'évaluation des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être. L'association AcOLADE a souhaité engagé une recherche action avec le CREA Rhône Alpes afin de former les professionnels des services externalisés à l'utilisation de cet outil pour permettre ainsi une continuité dans la prise en charge de l'enfant et sa famille. Celle-ci a permis d'adapter le référentiel pour permettre l'évaluation en cours d'accompagnement. Ces nouvelles pratiques s'étendent dans tous les services externalisés, malgré les résistances du départ : co-construction de la mise en œuvre de la mesure avec les familles, trilogie des perceptions (les positions et avis des parents, de l'enfant, du professionnel sont juxtaposés à l'écrit), mesure des écarts entre les perceptions et travail sur ces derniers, élaboration du plan d'action partagé (PAP).

Pour les services externalisés, ce référentiel est véritablement devenu un guide de référence. Il a permis entre autres de retravailler la temporalité des interventions, par exemple certaines équipes donnent aujourd'hui d'emblée tous les rendez-vous de l'année aux parents. Il a également amené les professionnels à mieux repérer des éléments du contexte de la vie de la famille. Ils sont beaucoup plus vigilants sur des points comme : la famille a-t-elle suffisamment pour se nourrir ? A-t-elle des problèmes de logement ? Parfois les professionnels accompagnent les parents vers les soins pour eux-mêmes car ils repèrent que ces démarches aideront les parents ensuite à mieux s'occuper de leurs enfants. La question de la santé est ainsi vue plus en détail par le professionnel qu'un simple regard sur le carnet de santé de l'enfant.

Le plan d'action personnalisé est travaillé ensemble enfant-parents-professionnel. Cette pratique se diffuse doucement dans les établissements, maisons d'enfants et foyers, mais déjà la co-construction est généralisée alors qu'avant le projet d'accompagnement était construit entre professionnels et présenté ensuite aux parents. Dans un établissement, il n'y a même plus de réflexion préalable entre professionnels, la réunion de co construction du projet se fait d'emblée avec les parents et l'enfant. Chaque établissement expérimente et avance à sa mesure et dans son contexte, dans le cadre du projet associatif. Pour aider les professionnels à faire évoluer leur posture et leurs pratiques, AcOLADE propose diverses formations et notamment à l'entretien avec les familles.

Considérer les parents a priori comme capables

L'université populaire de parents²⁶⁵ accompagnée par l'ACEPP²⁶⁶ est transversale à tous les établissements et services. Un groupe de parents dont les enfants sont ou ont été accompagnés par AcOLADE ont mené pendant 3 ans une recherche sur la parentalité, accompagnée d'un chercheur, et l'ont présentée à Paris fin mai 2016²⁶⁷. Avant de lancer cette démarche, Frédérique De Ciantis se rappelle du jour où l'ACEPP et une personne d'une

²⁶³ Voir le Dossier biennal 2014 de la MRJE, p.161.

²⁶⁴ Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations et Observatoire national de l'enfance en danger.

²⁶⁵ Voir l'article « Une réflexion collective de parents pour une meilleure compréhension réciproque avec les professionnels », dans le Dossier biennal 2014 de la MRJE, p.164.

²⁶⁶ Association des collectifs enfants parents professionnels.

²⁶⁷ Plusieurs UPP ont cours en même temps dans différentes régions de France, elles ont présenté leurs résultats lors de cette journée organisée par l'ACEPP à Paris.

autre UPP étaient venues présenter le projet aux professionnels lors d'une journée sur la parentalité. Nombreux sont ceux qui se sont dit que cette dame avait été « choisie ». De même Frédérique de Ciantis se disait lorsqu'elle a découvert les UPP : « *ce n'est pas pour nos parents !* », c'est à dire ceux-ci n'auront pas la capacité de participer à une recherche. Un des objectifs atteint a été de modifier les représentations sur les parents dans l'association. Elle se rappelle également il y a dix ans, lors d'une expérimentation qui consistait à donner le projet personnalisé écrit aux familles, qu'un père très en difficulté sur le plan personnel revenait à tous les rendez-vous avec ce document. Les professionnels étaient très surpris car ils ne pensaient pas que ce père pourrait s'en saisir. Aujourd'hui, elle en est convaincue, il faut proposer à tous les parents de travailler avec les professionnels, de co-construire. Il n'y a pas a priori de parents incapables de faire telle ou telle chose, ou incompetents. Ainsi tous, et pas seulement des représentants, sont invités à participer au Conseil de vie sociale de l'établissement accueillant leur enfant (sauf pour ceux qui n'ont pas de droit de visite). Cet aspect a, selon elle, beaucoup évolué dans les structures de l'association.

Accompagner aussi les parents

L'un des effets de l'UPP et du travail avec le référentiel CREAL est que les professionnels incluent totalement dans leurs pratiques et dans leurs projets la prise en compte des parents.

De leur côté, les équipes éducatives, les directeurs et les membres de l'association AcOLADE cherchent des réponses, des propositions, permettant aux parents de sortir de leur isolement, se reconnaître dans l'expérience d'autres, avoir du soutien par des pairs, sans que cela soit lié directement à la question de leur enfant :

- Les groupes de paroles et d'échange entre parents du type café des parents, avec un intervenant extérieur ou pas. Dans un établissement un groupe de parole est animé par une psychologue et une mère d'un enfant placé.
- La participation collective des parents à la vie concrète de l'établissement : ce peut être d'aider à la réalisation d'un jardin potager, participer à des temps festifs. Au niveau du SAE²⁶⁸ beaucoup de choses se font avec les familles : loisirs, sorties culturelles, pique-niques, ... Au niveau des établissements c'est nouveau, mais certains s'y mettent. Ainsi un éducateur souhaite expérimenter l'organisation de 3 week-ends familiaux à l'extérieur durant l'année. Le premier serait organisé par les éducateurs, le deuxième en tandem éducateurs-familles et le troisième par les familles. Pour la directrice, l'important est de ne pas imposer des modèles de fonctionnement mais des axes de travail.
- Les conseils de vie sociale : ils existent dans tous les établissements et foyers et l'ensemble des familles sont invitées (pas seulement des représentants).

Des obstacles et des limites

Malgré l'expérience positive de l'UPP, il est toujours difficile aujourd'hui de mobiliser des parents collectivement. Ceux-ci ont visiblement de la difficulté à comprendre ce que l'on attend d'eux et ce que cela peut leur apporter, ils ne savent pas non plus comment fonctionne un établissement au quotidien. Dans un SAE, où il y a davantage de proximité parents-professionnels que dans les établissements, 21 parents se sont montrés motivés par la participation à un café des parents, seuls 5 sont venus. Pour l'UPP, Frédérique de Ciantis se souvient qu'il a fallu aller chercher les parents un par un, sinon ils ne seraient pas venus ; et bien souvent, du moins au début, l'animatrice de l'ACEPP a dû faire un gros travail pour aller les chercher physiquement avant les réunions. C'est un travail de longue haleine qui demande beaucoup d'énergie, mais tous, parents et professionnels en tirent un grand bénéfice.

Mais Frédérique de Ciantis souligne l'importance de « *ne pas tomber dans le travers de la participation à tout crin, sans cadre et sans protection* ». Ainsi dans un établissement qui avait une grande ouverture aux parents et où ils étaient très présents, il s'est avéré que ce n'était plus suffisamment protecteur pour l'enfant et l'institution. Il est important de penser l'accueil des familles dans des temps et des lieux appropriés.

L'essentiel est qu'aujourd'hui, « *on pense la place des parents dans tous les projets qui se mettent en place dans les établissements* », c'est ensuite à chaque établissement selon ses caractéristiques, sa culture, celles de ses professionnels de chercher à toujours mieux associer les parents à la vie de l'enfant tout en conservant son rôle de protection ... un équilibre à rechercher sans cesse. ■

Contact : **Frédérique De Ciantis**, Directrice opérationnelle AcOLADE
 fdeciantis@acolade-asso.fr


 acolade

²⁶⁸ Service d'accompagnement éducatif externalisé, c'est-à-dire placement à domicile.

Développer le travail sur le réseau primaire avec la conférence des familles

À sa création en 1969 l'Agasef intervenait en prévention spécialisée dans la région de Saint-Étienne. En 2008, un service Aide Educative à Domicile et Aide éducative en milieu ouvert est créé, avec un axe fort : responsabiliser les individus, dans le sens de mettre en œuvre les conditions nécessaires afin que la personne puisse retrouver du pouvoir sur sa propre vie. Le service propose aujourd'hui du soutien familial de proximité avec hébergement. Dans le but d'améliorer ses prestations, il cherche à développer de nouveaux outils, de nouveaux modes d'intervention. Ainsi, les professionnels ont en charge l'accompagnement de 8 situations de parents et de 8 situations d'enfants, au lieu de 28 situations d'enfants, habituellement, pour un travailleur social en protection de l'enfance. En effet, c'est un choix de la structure d'intervenir auprès de la famille de façon plus courte (une mesure d'AEMO par exemple est sur 9 mois renouvelables une fois) et plus intense (une fois par semaine en moyenne, en fonction des familles). Les professionnels interviennent en binôme dans une famille, l'un est le référent des ou du parent, l'autre, celui de l'enfant. « *Avant, se rappelle une éducatrice, les parents pouvaient nous embarquer dans le sens où leurs problématiques personnelles pouvaient prendre toute la place et parasiter le temps consacré à l'enfant* ». Aujourd'hui les parents ont ainsi un temps d'accompagnement avec une personne qui leur est dédiée, différente de celle de leur enfant afin d'aborder ensemble les difficultés qui pourraient être un empêchement dans l'éducation de leurs enfants. L'objectif des professionnels est qu'au bout du compte le parent change sa posture envers l'enfant afin que ce dernier puisse bien grandir au sein de sa famille. « *Pour les adolescents, souvent, c'est rassurant de voir qu'un éducateur va prendre soin de son ou ses parents* » souligne une éducatrice, il a ainsi l'esprit plus libre pour s'occuper de lui-même.

S'appuyer sur le réseau de l'enfant et de sa famille

L'état d'esprit dans lequel le service travaille est de ne pas seulement regarder le lien parents-enfants mais d'élargir le champ, prendre en compte le réseau de l'enfant afin d'y prendre appui dans la mesure du possible. Et surtout faire ensemble, avec la famille, construire ensemble la meilleure manière possible de la soutenir, de lui apporter ce qui lui manque afin de permettre à l'enfant de bien grandir.

Dans l'accompagnement, les professionnels utilisent l'outil qui leur semble le plus approprié à la famille. La conférence des familles lui permet de choisir les personnes de son environnement avec qui elle va réfléchir aux solutions possibles pour la soutenir. Le professionnel a le souci d'éviter, dans la mesure du possible, les ruptures pour l'enfant (ce qui va dans le sens de la loi de 2016) ; il part donc de ses besoins, en caractérisant avec lui son réseau et les liens qu'il entretient avec chacun.

Pour préparer la conférence des familles, un coordinateur, c'est-à-dire un travailleur social du service qui n'est pas dans l'accompagnement de cette famille, décide avec la famille, à partir du réseau de l'enfant, les personnes à inviter. Il va ensuite voir individuellement chaque personne choisie pour lui expliquer la démarche, repérer ses ressources, ses potentialités et les valoriser. Cette étape est cruciale et prend du temps. Le jour de la conférence, la famille et son réseau se retrouvent pour débattre ensemble d'une solution appropriée et acceptable pour les parents, et pour l'enfant ; le coordinateur n'est présent que pour introduire la conférence, rappeler le cadre légal et les obligations afférentes, puis pour entendre la ou les solutions proposée(s), la valider et la mettre en forme avec les protagonistes dans un plan d'action. Il en informe les référents de la famille qui vont en accompagner la mise en œuvre, ainsi que le juge (en cas d'AEMO) ou l'inspecteur enfance du Conseil départemental (en cas d'AED). Le rôle du coordinateur est ainsi celui d'un facilitateur, qui cherche à mettre en avant le potentiel existant autour de la famille. Ainsi ce peut-être par exemple, dans un gros conflit mère-fille, une amie de la mère proche de sa fille qui propose de l'accueillir le temps que le conflit puisse s'apaiser et être travaillé par les professionnels avec la mère et avec la fille.

Prévention

P25
P73
P76
P214
P217
P225
P230

Réciprocité

P28
P39
P49
P53
P62
P70
P142
P175
P184
P201
P207
P213
P216
P224
P225
P238
P244
P269
P278
P356
P362

Des professionnels qui se « mettent en creux » pour libérer de l'espace

La posture du professionnel est d'être à l'écoute de tous les indices qui pourraient être porteurs de solutions, et d'utiliser le potentiel autour. Son objectif n'est pas d'amener une réponse mais de la chercher et la construire avec la famille. Cela signifie l'écouter, c'est-à-dire ne pas avoir déjà en tête un scénario ou un chemin tout tracé de là où l'on veut emmener la famille. Une banalité dans l'énoncé, mais loin d'être une généralité dans les postures professionnelles visant la mise en œuvre des politiques publiques ... Cela signifie également de partir de là où en sont les personnes, avec leurs limites et leurs forces, sans exiger trop d'elles, en essayant de se départir de ses propres normes et représentations. « *On recherche les compétences parentales, sans renoncer à la protection de l'enfant* » souligne une éducatrice, « *car il y a toujours du potentiel : aimer son enfant, dire « je n'y arrive pas », ce sont déjà des compétences à partir desquelles on peut travailler* ».

Les professionnelles soulignent l'importance du lien, de la relation. Créer le lien avec les parents et avec l'enfant est le premier enjeu lorsqu'un accompagnement est confié à l'Agasef par le juge (AEMO) ou par le Conseil départemental (AED). Or les débuts sont parfois difficiles, les parents peuvent montrer beaucoup d'agressivité, ou faire du chantage « *si c'est comme ça ils (les enfants) ne me verront plus* ». Il faut accepter que cela prenne du temps car ce n'est que lorsqu'il y a une relation de confiance suffisante que les parents peuvent prendre le risque de dire leurs difficultés. Le fait de rencontrer les familles à domicile une fois par semaine facilite la création de ce lien, mais la posture professionnelle est déterminante. Chercher à repérer et valoriser les compétences sans occulter les failles, chercher à comprendre la situation et le système familial afin de l'étayer au mieux sont les objectifs de l'éducateur/trice avec la visée de permettre à l'enfant de bien grandir. « *Quand les parents sentent qu'il y a de la considération, du respect, quand ils se sentent compris ou qu'ils perçoivent notre volonté de les comprendre, ils peuvent nous faire plus confiance* » affirment les éducatrices.

Une posture moins sécurisante qui nécessite des étayages

Elles reconnaissent aussi que travailler de la sorte est plus inconfortable car elles sont sans cesse en questionnement, sans conviction qu'elles ne font pas d'impair, et cela comporte plus de risque. Refusant d'être des « experts » elles s'appuient néanmoins sur leurs connaissances et leurs convictions. Elles soulignent faire « un métier de dentelle » où la subjectivité tient une grande place. D'ailleurs le travail à domicile leur fait « vivre de la solitude » car il faut pouvoir assumer d'être seul(e) dans la famille quand la relation est difficile. Celle-ci peut passer par le conflit et/ou l'agressivité ; il peut aussi leur arriver d'être « témoins de leur propre impuissance ». Elles reconnaissent que leur travail est difficile lorsque les parents attendent d'elles qu'elles changent leur enfant et ne se remettent pas en question, ils peuvent ainsi dire « *pourquoi j'ai un éduc ? C'est mon fils qui a un problème ...* » et donc « *on est incompétentes à leurs yeux* » regrettent-elles.

Enfin, certains professionnels ne croient pas en des outils tels que la conférence des familles. Pour eux il est risqué de chercher des ressources dans la famille quand elle est stigmatisée, avec l'idée que si des parents sont fragiles, leurs familles le sont aussi certainement. L'expérience des professionnels qui travaillent avec cet outil montre que cette idée n'est pas toujours avérée.

Pour pouvoir tenir les postures professionnelles décrites, les travailleurs sociaux sont encouragés et soutenus par l'Agasef. Celle-ci leur donne les moyens de tenir ces postures en leur confiant un nombre de suivis raisonnable, en accord avec les objectifs poursuivis, qui leur permet de passer du temps avec les familles. Ils sont formés à de nouveaux outils tels la conférence familiale ; aujourd'hui 4 travailleurs sociaux sur 6 se forment et commencent à l'expérimenter. Ils disposent également de temps d'analyse des situations une fois par semaine et d'analyse de pratiques une fois tous les 15 jours avec une psychologue. Ces temps et les réunions d'équipe sont autant d'espaces où le travailleur social peut faire un travail réflexif : s'interroger, se laisser interroger par ses collègues, donner à ses émotions leur juste place et prendre conscience de l'impact de ses propres représentations sur ses pratiques. Accepter les retours des collègues sur sa pratique n'est pas toujours facile, de même que laisser entrevoir ses failles ou ses fragilités, cela nécessite un climat de bienveillance mutuelle dans l'équipe.

Ce qui soutient également les professionnels c'est la reconnaissance des familles en échange de l'aide apportée, cela les encourage à poursuivre sur ces chemins escarpés. Nos interlocutrices témoignent de la rencontre avec des familles qui va au-delà du côté strictement professionnel, et des relations qui peuvent continuer à vivre, toujours dans un cadre professionnel. C'est tout l'art du travailleur social d'être dans la rencontre humaine, le « construire ensemble », tout en restant un professionnel, il faut trouver la juste proximité.

Diversité de situations, diversité d'outils

Malgré toute sa pertinence, cet outil de conférence des familles ne convient pas à tous et à toutes les situations. Certaines familles sont isolées et ont peu de réseau, parfois les membres du réseau sont eux-mêmes en difficulté, parfois aussi la famille ne souhaite pas mêler sa propre famille ou ses amis à ses problèmes. Il peut arriver que les parents soient trop pris dans leurs difficultés pour arriver à les évoquer avec d'autres ; ou bien qu'ils ne perçoivent pas les dysfonctionnements de leur noyau familial. Dans les conflits parentaux, les enfants passent parfois à l'arrière-plan dans les préoccupations des parents, voire peuvent être un peu oubliés. Il arrive aussi que les limites intellectuelles des parents ou leurs addictions rendent difficile l'utilisation de cet outil.

Au final, ce n'est pas tant l'outil qui compte que l'adéquation de l'intervention professionnelle avec les spécificités de la famille. D'où l'importance de disposer d'une palette d'outils.

Le service dispose ainsi d'un appartement qui peut permettre à un jeune de se séparer un temps court de sa famille pour que chacun puisse souffler. Les travailleurs sociaux utilisent également les familles de parrainage qui peuvent ouvrir les enfants et jeunes sur d'autres réalités que la leur. Les éducateurs/trices quand c'est nécessaire, travaillent avec l'enfant/le jeune sur ce qu'il peut attendre de ses parents, mais aussi sur leurs limites et comment aller chercher ailleurs ce que leurs parents ne peuvent lui fournir. Comme le soulignaient des parents dont les enfants ont été placés, « *il faut considérer chaque famille comme unique* » et tisser avec elle une solution sur mesure.

En complément, le service a mis en place des temps collectifs comme un goûter, une fois par mois avec les familles. C'est un temps convivial, sans prétention, qui permet entre autres aux familles de voir qu'elles ne sont pas seules dans cette situation. Les professionnelles témoignent du fait que cela peut parfois aider les parents à passer une étape. Des ateliers peuvent aussi être proposés comme par exemple la semaine autour de la musique. Se retrouver parent et professionnel à chanter ensemble dans un micro crée une autre relation, de personne à personne. Pour les professionnels cela demande d'être au clair sur sa place, mais du côté des familles, contrairement à ce que des professionnels pourraient craindre, cela crée très rarement une confusion des places.

L'intérêt de la conférence des familles, outil venu de Nouvelle-Zélande, est d'impulser au sein d'un service un état d'esprit, une autre posture qui imprègne les pratiques. Cela n'empêche pas d'interpeler le juge quand cela s'avère nécessaire, cela n'empêche pas non plus de placer les enfants quand la situation l'exige mais alors, le travail fait au préalable avec les familles permet que cela se fasse dans un état d'esprit plus constructif pour tous. ■

Article rédigé à partir d'un entretien avec Isabelle Goutte, chef de service à l'Agasef,
Laurence Merle et Perrine Ojardias, éducatrices.
Contact : **Isabelle Goutte**, isabellegoutte@gmail.com





Cinquième partie

Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques

Protéger l'enfance, une aspiration que partage l'ensemble de la communauté éducative, peut-être même l'ensemble de la communauté tout court. Pourtant transformer cette aspiration en politique publique relève souvent de la gageure. Cette partie pose d'abord la question des tensions induites par l'action autour des enjeux de prévention et d'évaluation, dont en particulier : la place des parents dans la protection de l'enfance. L'enjeu essentiel développé dans la suite s'articule autour de la reconnaissance des différents acteurs entre eux, à leur capacité collaborative aussi. Les articles qui suivent déclinent cette nécessité et proposent des manières de la réaliser. À commencer par celui sur les regards croisés qui rend compte d'une réflexion de plusieurs années associant des parents dont les enfants sont placés et des cadres de la protection de l'enfance. Plusieurs chercheurs nous présentent aussi une synthèse ou des extraits de leurs travaux, éclairant des réalités spécifiques : l'impact de la précarité sur la santé des enfants, bidonvilles et protection de l'enfance, le passage à l'âge adulte des jeunes en protection de l'enfance, l'environnement de la famille d'accueil, les conditions de vie socio-économiques des familles dont les enfants sont en situation de placement.

Les participants au séminaire « protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes » organisé le 3 mai 2016 par la MRE trouveront quelques articles en guise d'actes, les autres pourront les découvrir.

Évaluer la prévention pour la renforcer - L'expérience du Conseil Départemental de la Loire

Laurence FILLAUD JIRARI, Élodie MAIRE avec la collaboration de Nicole GAUTIER

La politique Enfance Famille du CD42 : priorité à la prévention

En application de la loi du 5 mars 2007²⁶⁹ reformant la protection de l'enfance, le Département de la Loire a fait de la prévention un objectif prioritaire de sa politique Enfance Famille avec, comme visée, la diminution du nombre de placements.

Pour ce faire, le volet prévention a été détaché de l'Aide Sociale à l'Enfance et mis en œuvre par la Direction de l'Action Sociale de façon transversale sur les Territoires de Développement Social qui regroupent services sociaux et PMI²⁷⁰. Également rattachée à la Direction de l'Action Sociale et de la Santé, la Cellule Départementale de Protection des Personnes (CDPP) regroupe des Inspecteurs de Protection des Personnes (IPP), chargés de recueillir et traiter les informations préoccupantes, et de mettre en place des mesures auprès des familles au titre de la prévention ou de la protection enfants et adultes.

Après plusieurs années de réorganisation, le Département de la Loire décide en 2013 de s'engager dans une évaluation de sa politique de prévention et fait pour cela appel à un prestataire extérieur²⁷¹.

La prévention : une notion multidimensionnelle et globale

La prévention vise des publics préalablement repérés comme présentant des risques qui, s'ils ne sont pas pris en charge, peuvent être source de maltraitance. Elle se distingue de la prévenance, qui s'adresse à tous les publics, et de la protection qui prend en charge des situations de maltraitance avérée ou des difficultés qui risquent d'aboutir à de la maltraitance et que les parents refusent de reconnaître. La notion de risque, tout comme celle d'adhésion des familles aux accompagnements proposés, sont centrales dans l'identification des frontières entre prévenance, prévention et protection.

Les évolutions sociétales (perte de repères éducatifs des parents, augmentation des conflits parentaux et des situations d'isolement, accroissement des difficultés sociales et économiques...) bouleversent le périmètre des publics potentiellement en besoin de soutien. L'accent mis sur la prévention élargit le champ des situations et les professionnels ne doivent pas tant réfléchir en fonction de dispositifs existants selon une logique de l'offre qu'ancrer l'appui aux familles et aux enfants dans leur environnement, en mobilisant leurs propres ressources et capacités ainsi que les ressources locales.

Évaluer la prévention : comment donner à voir ce qui ne se voit pas ?

L'évaluation, réalisée durant l'année 2014, est intervenue dans un contexte social et institutionnel mouvant, avec de fortes interrogations des professionnels sur le sens et les limites de leurs interventions.

Pour toute politique de prévention, l'évaluation est un exercice incertain : elle doit donner à voir ce que les actions mises en œuvre ont empêché d'advenir : la rupture des liens parents-enfants, le placement de l'enfant, le nonaccès aux droits, etc.

²⁶⁹ La loi du 5 mars 2007 affirme la place centrale de la prévention comme axe majeur du dispositif de protection. Elle modifie les procédures de traitement des informations préoccupantes avec la mise en place d'une cellule départementale (CDPP). Elle réaffirme les droits et l'intérêt fondamental des enfants et l'implication des parents dans toute décision concernant l'enfant. Elle insiste sur la nécessité d'apporter une réponse adaptée, individualisée, permettant la meilleure prise en compte possible de l'enfant et de sa famille, mais aussi sur la nécessité de partenariats institutionnels.

²⁷⁰ Protection maternelle infantile.

²⁷¹ L'équipe est composée de Laurence Fillaud Jirari, d'Élodie Maire et de Frédérique Bruyas de la Scop Développements et Humanisme et d'Éric Monnier d'Euréval.

L'efficacité des interventions²⁷² de prévention est extrêmement complexe à appréhender. Nombreuses et diverses, elles mobilisent une variété d'outils, souvent communs avec ceux de la prévention et de la protection²⁷³. Elles répondent dans la majorité des cas à des problématiques complexes et imbriquées au sein des familles, et sont donc elles-mêmes souvent combinées. Enfin, les effets de la prévention sont mesurables sur un temps qui dépasse celui de l'intervention elle-même, les résultats pouvant être bénéfiques des mois, voire des années plus tard.

Une des difficultés principales de l'évaluation fut donc d'isoler précisément ce qui relevait d'interventions mises en œuvre au titre de la prévention. Le manque de définition précise et partagée entre professionnels de ce que recouvrait la prévention a constitué un obstacle majeur, particulièrement pour quantifier et rendre visibles ces interventions et établir des comparaisons dans le temps. Le système d'information disponible répondait peu à l'exigence évaluative : il visait plus à mesurer l'activité des services qu'à avoir une vision globale de la situation des enfants, jeunes et familles suivies.

La mise en œuvre de l'évaluation

L'évaluation visait à mesurer l'impact du volet prévention sur les publics cibles (familles) et les bénéficiaires (enfants et jeunes), tout en analysant les divers facteurs explicatifs que sont les modalités de pilotage, de mise en œuvre (notamment le partenariat interne et externe) et les caractéristiques de contexte (situations familiales, territoriales et évolutions des besoins). L'étendue du champ de l'évaluation d'un volet prévention lui-même transversal et impliquant un nombre d'acteurs très divers, était donc particulièrement vaste. D'où l'importance d'un cadre évaluatif bien défini et partagé²⁷⁴.

Les angles évaluatifs retenus portaient sur l'efficacité, la cohérence interne et externe, l'efficience, l'utilité et la pertinence.

L'ensemble des différents acteurs partie prenante de la politique²⁷⁵ a contribué à produire les données de l'évaluation : des entretiens ont été réalisés auprès des responsables du Département et de ses partenaires, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des professionnels prévention du Conseil Départemental, des focus groups ont été animés au niveau des territoires avec les professionnels et avec les familles et des études de cas tant territoriales que ciblées sur des parcours d'enfant ont été réalisées. Les éléments d'analyse se sont donc essentiellement appuyés sur les données qualitatives.

Cette implication des professionnels et la participation active de familles ont constitué des ressources précieuses. Par ailleurs, le respect de la confidentialité et une approche combinant expression collective et expression individuelle ont permis à des familles de témoigner sur des sujets délicats et intimes.

²⁷² Elles vont des aides financières à l'accompagnement social en passant par l'accompagnement à la fonction parentale ou le suivi socio-médical.

²⁷³ Par exemple, l'Aide Éducative à Domicile (AED) ou les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) peuvent être mobilisées au titre de la prévention ou de la protection.

²⁷⁴ Les questions évaluatives ont été priorisées avec le comité de pilotage et détaillées en critères de succès afin de pouvoir observer la réussite ou non de la politique.

²⁷⁵ Responsables du CD et professionnels de terrain (agents du CG et opérateurs externes) ; partenaires, dont l'Éducation Nationale, la justice, la police, la Caf, le réseau des professionnels de santé, les fédérations des centres sociaux et des Francas ; familles bénéficiaires d'intervention de prévention ; équipes socio-éducatives intervenant dans la prise en charge des enfants (psychologues, associations, travailleurs sociaux).

Un groupe ressources a par ailleurs été constitué avec les professionnels dans leur diversité (IPP et directeurs de territoire, professionnels du Service social départemental et de la PMI, professionnels de l'insertion, de la direction de la protection de l'enfance et de la direction de l'éducation, Observatoire) pour favoriser l'appropriation de la démarche par chacun.

Les principaux résultats de l'évaluation

Le premier angle évaluatif concernait l'efficacité des différents types d'intervention en prévention.

Dans l'esprit de la loi de 2007, le panel de la prévention a été élargi et recouvre une multitude d'interventions (accompagnement à la fonction parentale, aides financières, aide à la gestion financière et administrative, ...), souvent mises en œuvre simultanément. Il est principalement ressorti qu'aucune « bonne » combinaison d'interventions par situation type n'existe ; plus que des types d'intervention, ce sont plutôt les modalités d'intervention qui paraissent déterminantes.

Tous les professionnels soulignent la pertinence d'appréhender de façon globale la situation et de prendre en compte les besoins de l'ensemble de la famille. À cet égard, la polyvalence et le regroupement du SSD²⁷⁶ et de la PMI présentent une réelle plus-value.

L'établissement d'une relation de confiance entre professionnels, parents et enfants est également une condition indispensable à la réussite des interventions. Mais la capacité à s'appuyer sur les compétences et ressources parentales demeure difficile à mettre en œuvre, et ce pour plusieurs raisons :

Le mode d'entrée en prévention et les modalités de réalisation du diagnostic de la situation (investigation dans le cas d'une IP²⁷⁷, diagnostic au long cours dans le cadre d'un accompagnement par le SSD ou la PMI) influent beaucoup sur la relation avec les familles ; les investigations pouvant être vécues comme une ingérence brutale, une remise en cause de leurs compétences parentales ou de leur mode de vie.

La demande d'aide ne va pas de soi. La prise de conscience des difficultés par les familles puis l'adhésion à ce qui est leur est proposé sont des processus complexes. Certaines familles acceptent les interventions sans vraiment y adhérer, souvent par crainte d'une judiciarisation de la situation. Dans ce cas, la relation de confiance est difficile à établir, peut prendre du temps ou ne jamais advenir. Elle est particulièrement difficile à établir quand les parents ont eux-mêmes un passé de protection et tout particulièrement de placement.

Il apparaît important pour les familles rencontrées que leur rôle de parent soit reconnu et respecté, de même que leur capacité de choix et de décisions concernant les enfants.

La reprise de confiance dans leurs capacités à gérer les difficultés et dans leurs compétences parentales est un apport important des interventions des travailleurs sociaux et médico-sociaux, repéré par quasi tous les parents interrogés, même lorsqu'ils ne sont pas à l'origine de la demande d'aide.

Les actions collectives sont apparues importantes pour travailler différemment avec les familles et les enfants. Les groupes de parentalité sont très appréciés : l'échange avec d'autres parents apporte beaucoup de bénéfices. Pourtant, le manque de temps et de moyens freinent leur développement. De même, le manque d'outils et de ressources pour travailler les conflits parentaux (deuxième type de problème le plus cité après la précarité économique) sont préjudiciables à la préservation du lien parents/enfants. Par ailleurs, la mobilisation plus systématique des formules d'accueil provisoire et des lieux de répit au titre de la prévention permettrait certainement d'éviter des placements mais elle est peu utilisée par manque de places et par le fait que sa gestion continue à relever de l'ASE.

La prévention revêt une dimension intrinsèquement partenariale. Si l'action de l'un des partenaires fait défaut dans son champ de compétences, l'accompagnement au titre de la prévention s'en trouve fragilisé. D'où l'importance de s'interroger sur la cohérence externe (avec les partenaires) et interne (au sein du Département).

La mise en place de la CDPP²⁷⁸ a permis d'améliorer le circuit de repérage et d'alerte qui reste cependant encore insuffisamment compris par les partenaires. Il apparaît que si la compétence Enfance Famille est globalement reconnue, la définition de ce qu'est la prévention et de ce qu'elle recouvre reste à préciser, particulièrement pour les partenaires directement en contact avec les enfants et les familles (Éducation nationale, centres de loisirs, ...). La confusion avec la politique de protection et le statut des informations préoccupantes reste importante et freine la transmission des situations qui pourraient relever de la prévention.

Le déplacement général des curseurs avec la loi de 2007 (prévention-protection, adhésion-risque, élargissement des publics en besoin d'accompagnement) a entraîné une modification substantielle de la nature des interventions et semble avoir paradoxalement rendue plus difficile la capacité des professionnels à agir le plus en amont possible.

²⁷⁶ Service Social Départemental.

²⁷⁷ Information préoccupante.

²⁷⁸ Cellule départementale de protection des personnes.

Si la territorialisation de la prévention et la pluridisciplinarité des équipes favorisent la prise en charge globale des problématiques et de la famille, la prévention reste encore parfois peu lisible pour les professionnels en termes de définition (où commence et où s'arrête la prévention ?), de publics cibles et de positionnement des outils et des acteurs. L'hétérogénéité d'appréhension de la prévention et des pratiques sur les territoires ne favorise pas toujours la cohérence et la lisibilité des interventions. Surtout, le système d'information ne permet pas d'avoir une vision globale du parcours d'un enfant entre les différents services du département ou de l'ensemble des interventions menées auprès d'une même famille par différents services.

Un nombre important de complémentarités internes reste à développer avec les opérateurs associatifs (éducateurs, TISF, ...), avec la direction de l'insertion et surtout avec l'ASE pour permettre une connaissance globale des situations et une cohérence des parcours des enfants et des interventions auprès d'une même famille.

Là-encore, les actions collectives sont apparues comme des leviers intéressants pour développer les complémentarités entre acteurs.

Un autre angle évaluatif portait sur l'efficacité des dispositifs sous l'angle du moment de la prise en charge et de sa durée.

Si le repérage des difficultés le plus en amont possible dépend de nombreux facteurs qui pour certains ne relèvent pas toujours du Département (capacité de la famille à demander de l'aide, transmission des situations par les partenaires, ...), la mise en place d'interventions, de surcroît au bon moment, est parfois impossible du fait des contraintes des familles (financières, mobilité, freins psychologiques...) ou de l'insuffisance des moyens. Dans tous les cas, la prise en charge « au bon moment » est optimale lorsque les relations avec les partenaires sont formalisées et, surtout, développées dans l'action.

De façon générale, si la prévention nécessite de travailler dans la durée avec la famille, il apparaît néanmoins important de limiter les interventions dans le temps. La clôture d'un accompagnement est réalisée non pas parce que tous les problèmes sont résolus mais parce que le risque est écarté.

Le manque d'informations disponibles sur les coûts et les durées permet difficilement d'optimiser l'efficacité, c'est-à-dire l'atteinte des objectifs des différentes interventions de prévention en relation avec les moyens mis en œuvre. L'arbitrage entre les différentes modalités d'intervention ne semble pas être fait en fonction de leurs coûts. En revanche, il arrive que certaines interventions jugées utiles ne soient pas mises en place par manque de moyens financiers.

Enfin, la pertinence de la politique, sous l'angle de l'adéquation de ses objectifs à l'évolution de la situation sociale, a été interrogée.

La complexité des situations, le cumul et l'imbrication des problématiques rendent la priorisation des objectifs difficile. Il n'existe actuellement pas ou peu de données permettant de connaître précisément les publics suivis au titre de la prévention, et donc l'évolution éventuelle de leurs caractéristiques. Pourtant, il semble que les difficultés rencontrées par les familles relevant du champ de la prévention touchent également aujourd'hui des publics non traditionnellement suivis par les services sociaux (ménages précarisés par la crise, conflits parentaux dans des ménages de classes moyennes ou supérieures). Actuellement, les interventions de prévention ne couvrent pas suffisamment les différentes problématiques et risques encourus par les enfants, les jeunes et leurs familles et un renforcement de certains outils paraît nécessaire comme la médiation familiale, l'accueil temporaire ou les actions de parentalité pour des publics très carencés. ■

Évaluer, et ensuite ?

Si l'évaluation a pu susciter des appréhensions, sa mise en œuvre participative a été l'occasion, pour les différents acteurs (responsables, professionnels de terrain, familles, partenaires) de s'exprimer et de réfléchir collectivement.

Les groupes de travail mis en place perdurent et s'appuient sur les résultats de l'évaluation afin de mener la réflexion sur la redéfinition du nouveau Schéma Départemental Prévention Protection de l'Enfance (2017-2021). C'est d'ailleurs la première fois qu'un schéma commun, prévention protection, est élaboré sur le Département de la Loire.

Parmi les principales recommandations, la co-construction avec les familles²⁷⁹ et le décloisonnement des interventions, particulièrement entre prévention et protection, sont principalement travaillées. La recherche d'un cadre contractuel avec les parents est favorisée. Les actions collectives et les actions partagées, notamment celles co-construites avec les familles, vont être développées et les professionnels davantage formés à la prise en compte de leurs capacités et potentiels.

Afin de favoriser la cohérence et la lisibilité des actions, la transversalité est visée : la mise en place d'un dossier unique prévention / protection, le partage d'informations entre les services pour optimiser la coordination des accompagnements, l'articulation avec les différentes politiques du département (notamment la politique jeunesse) sont autant de chantiers mis en œuvre qui doivent concourir à poursuivre l'objectif de renforcer la prévention. ■

Contact : **Laurence Fillaud Jirari** et **Élodie Maire**, Développements et Humanisme
Nicole Gautier, Directeur adjoint auprès du DGA, Département de la Loire



²⁷⁹ Celles qui ont participé à l'évaluation sont également invitées à participer à l'élaboration du nouveau Schéma.

Recueillir la parole des usagers pour évaluer le service rendu

Pascale VIALLETTE

En juin 2006, dans le cadre d'une réunion institutionnelle entre les Responsables d'établissements et la Direction de la Protection de l'Enfance, en juin 2006, la notion du « recueil de la parole d'usagers de dispositifs de protection de l'enfance » (AED, TISF, APJM, AM, AP, mesures d'assistance éducative...) a été soulevée.

Nous constatons que :

- **Les établissements sociaux et médico-sociaux** commençaient à se doter d'outils en lien avec la loi 2002-2, pour donner une place aux usagers, et favoriser leur expression (participation au conseil de vie sociale, enquête de satisfaction, consultation des personnes accueillies...);
- **Les services de protection de l'enfance** devaient également se doter d'outils pour récolter la parole de l'utilisateur, évaluer et améliorer le service rendu à la personne, (Ces remarques avaient été glanées lors des échanges d'un des ateliers du schéma de protection enfance 2006/2011, intitulé « observatoire et qualité »).

Aussi, pour affiner la réflexion sur le sujet, en qualité de conseillère technique de protection de l'enfance (poste occupé à cette période), j'ai constitué un groupe de travail (d'une douzaine de participants : chefs de service et directeurs d'établissements, référents de protection de l'enfance sur la mission placement, milieu ouvert, conseillère technique service social polyvalent, chefs de service de protection de l'enfance), qui avait pour objectif d'affiner la réflexion, proposer un outil de consultation des usagers, et de programmer la phase opérationnelle.

Le groupe de travail s'est réuni une fois par trimestre sur une année et demie.

Après réflexion, le groupe a souhaité réaliser une pré-enquête en collaboration avec l'IREIS²⁸⁰ en lien avec Anne Verollet sociologue. A l'issue de celle-ci, les thèmes mis en évidence sont les suivants :

- L'effectivité des droits
- L'association de l'utilisateur au projet d'intervention, projet d'action
- La prise en compte des attentes des usagers
- Le degré de satisfaction vis-à-vis du service rendu

La méthode

Pour construire la démarche, il convenait de formuler une quinzaine de questions par sujet, en travaillant par binôme. Le retour au groupe de travail a permis d'affiner la suite du travail.

La démarche enquête était censée se conduire auprès des territoires de protection de l'enfance d'Annecy par proximité géographique pour les étudiants IREIS missionnés pour cette enquête. ■

Le questionnaire a bien été établi par le groupe de travail, cependant la conduite d'enquête ne s'est jamais concrétisée en raison d'une absence de portage institutionnel.

Aussi, la sortie du dossier de la MRIE et ses articles sur la protection de l'enfance est une opportunité de vous faire partager cet outil « en sommeil » pour rendre une place aux usagers. ■

Contact : **Pascale Viallette**,
Chef de service Antenne de Liaison Enfance en Danger CD74

**haute
savoie**
le Département

²⁸⁰ L'IREIS est un institut de formation au travail social. La pré-enquête a été réalisée dans le cadre de l'unité de formation « Méthodologie de recherche » conduite par des étudiants Assistants Sociaux, Éducateurs Spécialisés ou Moniteurs Éducateurs, programmation en Avril 2008.

Questionnaire anonyme usagers Protection Enfance

N° : _____

ENFANT CONCERNE

Tranche d'âge de l'enfant
 de 0 à 5 ans
 de 6 à 12 ans
 de 13 à 18 ans

Sexe de l'enfant
 Masculin
 Féminin

Territoire :
 Amécy Est
 Amécy Ouest
 Chablais
 Vallée de l'Arve Faucigny
 Vallée de l'Arve Mont-Blanc

Situation familiale :
 Couple
 Famille monoparentale

Type de mesure
 Action Educative à Domicile (AED)
 Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

Type d'accueil
 Placement provisoire
 Mesure de garde

Lieu d'accueil
 Famille d'accueil
 Hébergement

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Comment avez-vous eu connaissance de l'Aide Sociale à l'Enfance ?
 Par le biais d'un service public (mairie, école, hôpital, centre médico-psychologique...)
 Par le biais du juge pour enfant
 Par le biais de votre entourage (famille, amis, voisins...)
 Par le journal du Conseil Général ou journal local
 Par le biais du journal TV (type 8 Mt-Blanc, Radio Locale...)
 Par le biais d'une campagne publicitaire
 Autre

Si 'Autre', précisez : _____

Avez-vous eu accès à une plaquette d'information ?
 Oui
 Non

Si Oui, pourriez-vous nous dire où vous l'avez obtenue ?

Les renseignements contenus dans cette plaquette sont-ils :
 Compréhensible
 Facile à trouver

LA PREMIERE RENCONTRE AVEC LE SERVICE DE L'ASE

Pourriez-vous indiquer approximativement le délai d'attente avant le premier rendez-vous avec le service de l'ASE ?
 Moins d'une semaine
 Une semaine à 15 jours
 De 15 jours à un mois
 Plus d'un mois

Estimez-vous le délai satisfaisant ?
 Oui
 Non

Avez-vous eu le choix du lieu de premier rendez-vous ?
 Oui
 Non

Étiez-vous informé de la possibilité de vous faire accompagner lors de cette rencontre ?
 Oui
 Non

Lorsque vous êtes arrivé dans les locaux de l'ASE pour ce premier entretien :
 La personne à l'accueil était-elle disponible pour vous ?
 Oui
 Non

Avez-vous attendu longtemps avant d'être reçu ?
 La salle d'attente était-elle accueillante ?
 Dispositif-elle de revues ?
 Dispositif-elle d'un distributeur d'eau ?

A l'accueil, la confidentialité était-elle respectée ?
 Oui
 Non

Sur une échelle de 1 (Très insuffisant) à 5 (Très satisfaisant), combien attribueriez-vous à l'accueil ?
 1
 2
 3
 4
 5

-1-

N° : _____

Questionnaire anonyme usagers Protection Enfance

LA MESURE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'intervenant social qui vous a reçu, était-il ?
 Disponible
 Accessible
 Souriant, agréable
 Ouvert
 Respectueux de votre situation
 Explicite dans ses explications

Avez-vous pu facilement exposer votre problème ?
 Oui
 Non

Si Non, pourquoi ?

Vous a-t-il présenté les différentes mesures proposées par l'Aide Sociale à l'Enfance ?
 Oui
 Non

Ces mesures vous semblent-elle suffisamment diversifiées pour répondre aux besoins ?
 Oui
 Non

Vous a-t-on présenté les intervenants et leur rôle pour la mesure de votre enfant ?
 Oui
 Non

Vous a-t-on présenté vos droits ?
 Oui
 Non

Vous a-t-on présenté les possibilités de recours ?
 Oui
 Non

Avez-vous le sentiment d'être associé au choix de la mesure ?
 Oui
 Non

Si Non, pourquoi ?

Votre enfant a-t-il été associé à ce choix ?
 Oui
 Non

Si Non, pourquoi ?

Les avis des autres membres de la famille ont-ils été recueillis ?
 Oui
 Non

Avez-vous pu participer à la définition des objectifs de la mesure ASE ?
 Oui
 Non

Si Non, pourquoi ?

Pensez-vous que les objectifs définis correspondent à vos besoins ?
 Oui
 Non

Si Non, pourquoi ?

Avez-vous eu le sentiment d'être entendu dans votre demande ?
 Oui
 Non

Si Non, pourquoi ?

Si vous avez à qualifier cette première rencontre sociale, quelle note donneriez-vous sur une échelle de 1 (Très insuffisant) à 5 (Très satisfaisant).
 1
 2
 3
 4
 5

Lors du déroulement de la mesure, estimez-vous avoir été bien accueilli durant vos contacts téléphoniques ?
 Oui
 Non

Avez-vous pu choisir le lieu des rendez-vous ?
 Toujours
 Parfois
 Jamais

Si vous n'avez pas toujours pu choisir le lieu de rendez-vous, auriez-vous souhaité pouvoir le faire ?
 Oui
 Non

Parmi les intervenants sociaux, êtes-vous plus en relation avec un interlocuteur privilégié ?
 Oui
 Non

Pourquoi ?

Étiez-vous en confiance avec les intervenants sociaux ?
 Oui
 Non

-2-

Questionnaire anonyme usagers Protection Enfance

N° : _____

Pensez-vous que les interventions étaient adaptées à vos besoins ?
 Oui Non

Si Non, qu'auriez-vous aimé ?

Pensez-vous que les critères ci-dessous ont été respectés concernant votre enfant ?

Respect de votre vie privée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Confidentialité ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
Non discrimination	<input type="radio"/> <input type="radio"/>

Pensez-vous que les critères ci-dessous ont été respectés vous concernant ?

Respect de votre vie privée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Confidentialité	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
Non discrimination	<input type="radio"/> <input type="radio"/>

Avez-vous eu accès aux informations vous concernant ?
 Oui Non

Obtenir ces informations, était-il ?
 Facile Compliqué
 Très compliqué

Si vous n'avez pas eu ces informations, auriez-vous souhaité les obtenir ?
 Oui Non

Lors du déroulement de la mesure, avez-vous été associé ?
 Oui Non

Au suivi médical de votre enfant	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
A sa scolarité	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
Aux choix des loctans	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
Aux choix des vacances	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
Aux choix de son éducation religieuse	<input type="radio"/> <input type="radio"/>

LES EFFETS DE LA MESURE

Estimez-vous que la mesure ou l'accueil qui vous concernait allait dans l'intérêt de votre enfant ?
 Oui Non

Avez-vous ressenti une évolution favorable pour votre enfant au cours du déroulement de la mesure ou l'accueil ?
 Oui Non

Si 'Autres', précisez :

-3-

N° : _____

Questionnaire anonyme usagers Protection Enfance

Pensez-vous que la mesure a eu des effets sur vous-mêmes ?
 Oui Non

Si Oui, lesquels ?

Dans la prise en charge matérielle du quotidien

Dans le suivi scolaire de votre enfant

Dans le suivi médical

Dans la prise en compte des besoins (loctans, sortie...)

Autres

Si 'Autres', précisez :

Pensez-vous que la mesure a eu un impact sur les relations au sein de votre famille (vous-même, les frères et soeurs; autre parent ou adulte à la maison...)?
 Oui Non

Au cours de la mesure ou de l'accueil, pensez-vous que les changements survenus dans votre situation ou celle de votre enfant ont été suffisamment pris en compte ?
 Oui Non

La mesure n-t-elle répondu à vos attentes ?
 Oui Non

Avez-vous des suggestions, propositions, remarques à nous faire part ?

-4-

Sortir de l'opposition stérile Droits des enfants/Droits des parents - La reconnaissance comme piste de travail

Régis SÉCHER

Présentation

Éducateur spécialisé de formation, j'ai été amené durant mon parcours professionnel à occuper différents postes dans plusieurs secteurs du champ social et médico-social. J'ai terminé ma carrière comme directeur d'un service de formation continue au sein d'un institut de formation aux métiers du travail social dans les Pays de la Loire. Lorsque j'étais « sur le terrain », comme on dit, j'ai surtout travaillé comme éducateur en prévention spécialisée. J'ai été frappé par un phénomène récurrent : systématiquement, quand j'arrivais dans une nouvelle cité, on me parlait de ces « mauvaises familles » responsables de tous les maux du quartier parce que les parents ne savaient pas éduquer leurs enfants. Les pires, si j'ose dire, étaient ceux dont les enfants étaient placés. C'est à cette époque que j'ai commencé à m'interroger sur le lien qu'il pourrait y avoir entre déconsidération sociale et difficultés éducatives : **la mauvaise réputation est-elle seulement une conséquence de la défaillance éducative ou y contribue-t-elle ?**

Ensuite, dans le début des années 2000, j'ai occupé un poste de cadre de direction pendant plusieurs années dans un service de placement familial en Bretagne. J'y ai retrouvé ces fameuses « mauvaises familles », ces parents « défaillants », « démissionnaires », « toxiques », « carencés », « maltraitants », etc. – les qualificatifs sont nombreux ! - avec lesquels pourtant, le législateur, suite à la loi 2002-2, nous enjoignait de collaborer.

Comment dialoguer de façon constructive avec ces parents ? Quel que soit le secteur d'activité, je pense à l'éducation nationale par exemple, le dialogue entre professionnels et parents n'est jamais facile. Dans le secteur de la protection de l'enfance, c'est encore plus compliqué : il s'agit en effet de dialoguer avec des parents jugés défaillants. Pour autant, les institutions mandatées n'ont pas le choix : d'une part il semble inconcevable qu'elles ne respectent pas la loi, d'autre part, de nombreux travaux scientifiques ont démontré que les pratiques dites « substitutives », qui ont pour principe d'écarter les « mauvais parents », ont des effets d'une grande nocivité pour les enfants concernés.

C'est donc pour des raisons très pratiques **-comment, concrètement, instaurer un dialogue constructif avec les parents pour que leurs enfants grandissent dans de bonnes conditions ?** - que je mène depuis plus de 15 ans des recherches à différents niveaux dans le domaine de la protection de l'enfance. Ce qui me semble important c'est de mener ces études en parallèle avec bien sûr les chercheurs en sciences humaines et les professionnels du secteur social, mais également avec les personnes concernées, à savoir ceux et celles qu'on appelle « les usagers » du travail social.

Protection de l'enfance et appartenance sociale

En France, les enquêtes sociologiques s'accordent toutes pour constater l'existence d'une forte corrélation statistique entre appartenance sociale et mesures de protection de l'enfance. Cette constatation n'est pas nouvelle et a amené les pouvoirs publics à s'interroger : **la pauvreté serait-elle une cause du placement des enfants ?**

Une des recherches les plus incontestées à ce sujet a été menée en 2000 par deux inspecteurs de l'IGAS, NAVES et CATHALA : la conclusion de leur rapport est très intéressante. Première partie de la phrase : « *Aucun des enfants accueillis provisoirement ou placés, dont la mission a examiné la situation, n'a été séparé de "son milieu actuel" du seul fait de la pauvreté de ses parents...* » Dit autrement : à ce stade, le propos est clair : non, la pauvreté n'est pas la cause du placement en tout cas la seule cause... Mais poursuivons : « *... même s'il est impossible de nier l'importance du facteur "précarité" dans les séparations enfants-parents subies* » Cette fois, NAVES et CATHALA réaffirment l'importance de la corrélation constatée entre pauvreté et placement.

P28
P39
P49
P53
P62
P70
P142
P175
P184
P201
P207
P213
P216
P224
P225
P238
P244
P269
P278
P356
P362

Qu'en penser ? C'est simple : une corrélation statistique n'est pas une causalité ! Le lien existe bel et bien entre pauvreté et placement, c'est indéniable, mais l'un n'est pas la cause directe et unique de l'autre. **Mais alors, si ce n'est pas un lien de causalité, de quelle nature est-ce lien ?**

Pour tenter d'y voir plus clair, j'ai donc mené une recherche universitaire à partir de cette question : **si la pauvreté n'est pas la cause directe des difficultés éducatives des parents, quelle est l'explication du lien statistique constaté ?** Plus trivialement : **pourquoi les pauvres seraient-ils des plus mauvais parents que les nantis ?**

Injonction : prendre parti !

L'ensemble des recherches dont j'ai connaissance auprès des parents concernés par des mesures d'assistance éducatives, quelle que soit leur nature, vont toutes dans le même sens : majoritairement, les familles concernées par les mesures de protection de l'enfance disent se sentir rejetées, mal comprises, pas écoutées. Elles expriment très souvent un profond malaise, surtout quand se combinent un sentiment de disqualification sociale et un sentiment de disqualification éducative.

Mais le malaise n'est pas l'apanage des seules familles. Beaucoup de travailleurs sociaux semblent eux aussi, ces dernières années, manifester tous les symptômes d'un malaise croissant : on parle de plus en plus de souffrance au travail, de découragement, de dénaturation et de bureaucratisation, sans parler de l'augmentation exponentielle de la charge de travail, de l'aggravation des difficultés éducatives, de l'état de santé psychique de plus en plus préoccupant des usagers, etc. Si on se penche cette fois au niveau des médias, les critiques fusent : du côté des familles en situation de précarité : dénonciation des coûts de l'assistanat, de la passivité et de l'irresponsabilité, voire de l'immoralité des parents ; du côté des professionnels, là aussi : poids du coût de plus en plus insupportable sur le budget des collectivités territoriales, gaspillage, manque de lisibilité, rétention d'informations sous prétexte de secret professionnel, manque de résultats, etc.

Au niveau politique enfin, un message qui semble contradictoire : alors que par les lois de 2002 et 2007, le législateur insistait sur la nécessité de mieux coopérer avec les parents, de co-construire avec eux le projet éducatif de leurs enfants, celle qui vient d'être votée récemment, le 14 mars précisément, rappelle la nécessité de ne pas oublier « l'intérêt supérieur de l'enfant ». **L'aurions-nous oublié ? Aurions-nous finalement trop pris en compte les intérêts des parents en négligeant ceux de leurs enfants ? Serait-ce lié à l'emprise de la fameuse « idéologie familialiste » dénoncée dans le rapport qui a précédé ce dernier texte de loi ?**

Bref, pour résumer, dans les médias comme au niveau politique, une injonction renaît : « prendre parti », « choisir son camp », etc. Le « prendre soin de l'enfant » serait incompatible avec « le prendre soin de leurs parents ». Quand on y réfléchit, resurgit ainsi un dilemme historique de la protection de l'enfance : **peut-on respecter les droits des parents tout en protégeant leurs enfants ?**

La souffrance : un sentiment dominant

Comme je l'ai déjà souligné, la très grande majorité des familles connaissent des conditions d'existence précaires, cumulant des difficultés sur différents plans : revenus, santé, mobilité, emploi, logement, relations sociales, etc. Sur un plan sociologique, beaucoup des parents concernés sont eux-mêmes issus de familles défavorisées et plusieurs d'entre eux ont déjà fréquenté des travailleurs sociaux durant leur enfance. Pour ceux qui ne sont pas issus de milieux pauvres, la plupart d'entre eux ont connu des trajectoires de déclassement social et se retrouvent dans des situations socio-économique précaires.

Quand on se penche sur le discours des parents, qu'observe-t-on ?

Premier constat : dans tous les récits, un point commun : la question de la souffrance. C'est de loin la thématique qui domine. On distingue deux causes principales à cette souffrance :

- D'une part, celle liée à la relation avec l'enfant, à son éloignement dans le cas de placement, au sentiment de ne pas être à la hauteur, d'être défailant au niveau éducatif, à la peur de ne pas être capable de rétablir une relation apaisée, etc. ;
- D'autre part celle liée au regard extérieur, au sentiment d'être stigmatisé du fait non seulement de la défaillance sur le plan éducatif mais de l'intervention des travailleurs sociaux qui vient attester je dirais

« publiquement », « officiellement » cette défaillance. Ce sentiment d'être méprisé par l'entourage contribue à la dévalorisation de soi, dévalorisation renforcée quand la personne se trouve dans une situation socio-économique précaire, et pour qui, justement, l'éducation d'un enfant est un moyen quasi unique d'être reconnu positivement.

Des points de vue contrastés

Deuxième constat : la grande diversité des points de vue. Il y a autant de façons de vivre cette situation qu'il y a de parents : le placement d'un enfant s'inscrit toujours dans une histoire singulière. Certes, on peut observer quelques similarités dans les discours et c'est à partir de celles-ci que je me suis autorisé à construire une certaine typologie. Pour autant, toute généralisation est excessive.

En comparant les logiques sous-jacentes aux propos de mes interlocuteurs, j'ai pu précisément distinguer quatre façons différentes de vivre cette situation :

- Du côté des parents qui contestent cette décision, certains considéraient qu'elle est et a toujours été injuste. J'ai qualifié ce premier groupe de récits comme exprimant la révolte basée sur un sentiment d'injustice. Dans le deuxième groupe, d'autres parents refusent également cette mesure mais considèrent qu'elle était justifiée au départ et que c'est sa prolongation qui ne l'est pas. C'est donc le caractère abusif de celle-ci qu'ils dénoncent ;
- Du côté des parents qui acceptaient le placement, là aussi il faut distinguer deux groupes : certains sont résignés et, sans contester la légitimité de la mesure, soulignent qu'ils ne l'ont pas souhaitée ; ils constituent le troisième groupe. Enfin les parents appartenant au quatrième groupe l'estiment tout à fait justifiée, soit parce qu'ils l'ont demandée, soit parce qu'avec le temps, ils considèrent la mesure comme tout à fait légitime.

Au-delà de la diversité des vécus, comme je le soulignais précédemment, tous les récits avaient un point commun : la souffrance découlant du sentiment de déconsidération sociale, certes décliné différemment, avec plus ou moins d'intensité, mais toujours présent. Tous ces parents souffraient d'un déficit de reconnaissance qui semblait en lien étroit avec leurs difficultés éducatives. J'ai voulu creuser cette question en essayant de comprendre ce que pouvait signifier ce déficit de reconnaissance. Le souci, c'est que le terme reconnaissance est polysémique au point que dans les dictionnaires, le Littré par exemple, on compte jusqu'à vingt-trois acceptions différentes du terme ! Pour y voir plus clair, deux auteurs ont été d'un grand secours.

La reconnaissance : un parcours

Paul Ricœur tout d'abord. Le dernier livre, publié en 2004, de ce célèbre philosophe français est intitulé « *Parcours de la reconnaissance* ». Selon lui, dès la naissance, la prise de conscience qu'a l'individu d'exister en tant qu'être humain nécessite qu'il soit reconnu par un semblable. La reconnaissance de sa propre existence découle de la reconnaissance d'autrui. Durant toute son existence, tout un chacun est en quête de cette reconnaissance pour donner un sens à sa vie. Cette thèse n'est pas nouvelle : Hegel, un grand philosophe allemand du 18^{ème} siècle, l'avait déjà soutenue. Ce qui est nouveau par contre chez Paul Ricœur, c'est qu'il décrit cette reconnaissance comme un véritable parcours, comportant plusieurs étapes successives. Et ce parcours est repérable à travers les différentes acceptions du mot.

Au premier niveau, la reconnaissance c'est d'abord, sur le plan lexicographique, l'acte de « **distinguer** ». Reconnaître signifie alors « **identifier à nouveau** », malgré le temps qui passe : on retrouve cette acception dans l'expression : « **Je l'ai reconnu par la couleur de ses yeux** ».

Au second niveau, reconnaître a un tout autre sens, celui « **d'authentifier** » de « **tenir pour vrai** » après avoir douté précise Paul Ricœur : « **Il faut reconnaître qu'il a raison** ». À ce niveau, reconnaître, c'est prendre au sérieux les propos d'autrui, attester de ses capacités et de ses potentialités.

Au troisième niveau enfin, la reconnaissance est avant tout affaire de « **réciprocité** » et « **gratitude** » : « **Je te suis reconnaissant des bienfaits accordés** ». Sur un plan grammatical cette fois, là aussi le verbe reconnaître dessine un parcours qui va, à la forme active, de l'acte préalable d'identification d'autrui, en passant ensuite, à la forme transitive et intransitive, par la reconnaissance de soi-même, pour déboucher enfin, à la forme passive, par le fait d'être reconnu.

Nous allons détailler ce parcours en l'illustrant de verbatim extraits d'entretiens que j'ai menés avec les parents d'enfants placés.

L'identification

D'abord donc, l'identification. Identifier l'autre comme un interlocuteur crédible, premier acte de reconnaissance selon Paul Ricœur, passe en général d'abord par une période de méfiance.

C'est ce qu'explique Mme C : « *L'assistant social voulait me parler, je ne voulais pas lui parler. Je me suis repliée. Je lui ai quand même téléphoné une fois et je l'ai presque envoyé balader...* » Vous noterez qu'à ce stade, Mme C semble être très ambivalente : c'est elle qui finalement décide de recontacter le travailleur social, mais, qui, méfiante, commence par « *l'envoyer balader* ». Elle explique ensuite pourquoi : « *Je lui ai dit : vous avez des enfants ? Il m'a répondu que oui. Et je lui ai dit dans la foulée : alors imaginez ! Imaginez qu'on vous demande de parler de vos enfants que vous n'avez plus ! Il n'y a pas idée ! Qu'est-ce que vous allez dire sur vos enfants ?* »

Derrière la plaisanterie se dissimule alors tout le désarroi de cette mère. « *Et puis j'ai raccroché et je ne voulais voir personne* ». Nous avons ici l'illustration de la difficulté d'établir d'emblée une relation de confiance : celle-ci ne se décrète pas ! Les émotions sont souvent très vives au début de la mesure et la « bonne intention » ne suffit pas, surtout quand on a déjà vécu des expériences douloureuses.

Identifier l'autre pour entrer en relation, c'est apprendre à le connaître, prendre le temps de faire connaissance, voire mettre à l'épreuve son interlocuteur pour s'assurer de sa fiabilité.

Tenir pour vrai

La deuxième étape pour Paul Ricœur, c'est « authentifier, tenir pour vrai », c'est donc prendre en considération, donner du crédit, de la valeur aux propos d'autrui (cf. contribution p. 209), repérer ses capacités et ses potentialités, ce qui ne peut être possible d'ailleurs qu'en mettant également en lumière ses limites, ses difficultés. Dans cette seconde étape, il peut là aussi y avoir des heurts, des désaccords, des « *coups de gueule* » comme le dit Monsieur T : « *J'ai l'impression, oui, j'ai l'impression qu'on me respecte. Une fois de temps en temps, je vois l'assistante sociale. Même s'il y a des coups de gueule, nous avons de bons rapports. Maintenant, j'ai l'impression qu'on m'écoute* ».

Il est à noter que M.T considère qu'il a fallu du temps ce qui fait écho à ce que précise Paul Ricœur quand il dit que le crédit dans la parole d'autrui se déroule dans un second temps, le premier étant celui du doute, de l'interrogation quant à la validité des propos tenus. « *Mais avant, ça n'a pas toujours été le cas. Ils considéraient que je n'étais pas capable de m'occuper de ma fille. C'est vrai qu'à l'époque j'ai laissé faire parce que je n'allais pas trop bien* ».

On retrouve ici également cette notion de **capacité** soulignée par Paul Ricœur dans cette deuxième étape de la reconnaissance. Cette notion de capacité est étroitement liée à une autre : **celle de responsabilité. On ne peut d'ailleurs être considéré comme étant responsable que si, préalablement, on est jugé comme étant « en capacité de »**. Cette capacité, c'est également celle de s'opposer : « *Mais maintenant, je leur dis : non, non, je suis là ! C'est comme ça ! Il faudra m'écouter maintenant* ». Quand il reprend confiance en lui, M. T s'autorise à revendiquer ses prérogatives.

La gratitude

Ultime étape du parcours de la reconnaissance : la réciprocité : « **Je te reconnais parce que tu m'as reconnu** », ensuite vient la gratitude : « **Je te suis reconnaissant de m'avoir reconnu.** » C'est cette réciprocité qui, pour Hegel, est le fondement même de la dignité humaine. Reconnaître l'autre, c'est le reconnaître digne d'appartenir comme nous à la communauté des hommes.

Cette gratitude envers autrui, Mme J en témoigne : « *C'était là une bonne éducatrice, une merveille ! Elle m'a redonné mes droits de parent !* » Même si, à nouveau, la relation s'est engagée sur un mode conflictuel, l'expression d'un désaccord : « *Elle m'a dit : non, non, non !* »

Ce qui m'a frappé dans les propos des parents, c'est que les relations jugées aidantes et constructives ont souvent débuté par une période conflictuelle, comme si une relation de confiance ne pouvait s'établir sans une période de mise à l'épreuve réciproque, où les désaccords sont clairement posés.

Mme J se permet ensuite certes un jugement quelque peu caricatural : « *Oui, il y en a des bons ! Mon expérience me permet de dire qu'il y en a des bons ! J'ai eu le meilleur et le pire !* ».

Le meilleur professionnel semble celui qui est authentique, franc, direct, qui ne trahit pas, qui n'écrit pas dans le rapport ce qu'il n'a pas été capable « *de dire en face* ». Le pire, c'est le démagog : **la condescendance est souvent vécue comme une forme pernicieuse de mépris**. Vous noterez là aussi que, dans ce propos, la notion de parcours est essentielle : il faut du temps pour gagner la confiance d'autrui.

Mais au-delà de ce parcours, quels sont les enjeux de cette reconnaissance réciproque et dans quels domaines se manifeste-t-elle ?

Trois sphères de reconnaissance

Le deuxième auteur à qui j'ai fait appel est un philosophe de nationalité allemande cette fois, Axel Honneth, chef de file de la prestigieuse école de Francfort. Il a publié en 2002 un ouvrage intitulé : « *La lutte pour la reconnaissance* » qui fait unanimement référence. Reprenant lui aussi les travaux d'Hegel, il s'intéresse aux enjeux de la reconnaissance dans notre société contemporaine. Il définit trois sphères spécifiques : la sphère des proches, celle de la famille et des amis, ensuite la sphère de la communauté, du travail, du voisinage et enfin la sphère de la société, du rapport au monde. Je ne peux développer ces aspects ici, mais en parcourant ces différentes sphères, nous pouvons mieux percevoir la diversité des attentes de reconnaissance et les obstacles qui l'entravent. Pour terminer je vous propose d'envisager **ce que pourrait être une relation basée sur une reconnaissance réciproque...**

Chacun à sa place

Ce que j'ai appris et qui me surprend toujours de la rencontre avec ces familles, c'est leur capacité de porter un regard particulièrement aiguisé sur les conditions permettant de coopérer de façon constructive avec les professionnels.

M. Z, par exemple, insiste sur l'importance de garder chacun sa place. Quand je lui suggère que nous pourrions qualifier « *d'alliance* » une relation constructive entre travailleur sociaux et usagers, il conteste cette métaphore : « *Alliance ? C'est un bien grand mot ! Attention, moi, je ne suis pas marié avec eux !* » Il introduit ainsi quelque chose d'essentiel : la mesure d'assistance éducative est, selon les textes, toujours provisoire. Elle n'a pas vocation à s'éterniser et le lien créé doit toujours avoir en arrière fond cet élément. Il poursuit : « *Alliance, on ne va pas employer ce mot-là, on va dire confiance, c'est mieux qu'alliance. D'ailleurs dans alliance, il n'y a pas forcément confiance* ». Nous percevons ici toute la pertinence du propos : en resituant la relation dans le domaine de la confiance réciproque, il souligne que le fond doit l'emporter sur la forme, et, subtilité supplémentaire, que l'alliance n'implique pas automatiquement la confiance. Il conclut en précisant les raisons de cette relation de confiance : « *Confiance, oui, confiance mutuelle, parce qu'il y a échange !* ».

La pertinence des analyses des usagers bouscule un préjugé courant ; même en situation de pauvreté, les usagers peuvent, dans certaines conditions, faire preuve d'une remarquable perspicacité dans leurs points de vue. En matière d'éducation, être en difficulté ne signifie pas être totalement incompetent. L'inverse est d'ailleurs vrai : être bardé de diplômes n'implique pas de savoir ce qu'il faut faire : je suis bien placé pour en témoigner !

La protection de la dignité humaine

En quoi ce paradigme de la reconnaissance peut nous éclairer quant à l'explication du lien statistique entre pauvreté et protection de l'enfance ?

Nous l'avons vu, cette reconnaissance a pour obstacle différentes formes de mépris portent atteinte à l'image de soi. La disqualification sociale, qui naît des situations de grande précarité, a des répercussions sur la santé psychique. Sur le plan clinique, les travaux de plusieurs psychiatres, je pense particulièrement à ceux de Jean Furtos, ont démontré que l'exclusion sociale peut être une cause directe de certaines pathologies. Sur le plan éducatif, la disqualification sociale peut entraîner une disqualification éducative, je dis bien « *peut* », ce n'est heureusement pas automatique. Les parcours de vie, l'environnement social, les capacités de résilience, le capital santé, tous ces éléments expliquent que tous les individus ne réagissent pas de la même façon. J'y reviens, il est primordial là encore, de prendre conscience de la diversité des situations ! Pour autant, le taux de fréquence de personnes connaissant des difficultés éducatives dans les milieux défavorisés semble accréditer l'idée qu'au-delà

des difficultés objectives à élever un enfant quand on est pauvre, le regard dévalorisant, méprisant, bref, le déni de reconnaissance renforce bel et bien les difficultés éducatives que rencontrent ces familles.

Le paradigme de la reconnaissance a un autre intérêt : il nous permet d'envisager des pistes pour tenter de repérer les conditions propices à un dialogue fécond avec l'ensemble des parents. L'universalité de la reconnaissance fait que tous les acteurs en ont besoin : les enfants comme les adultes et ce tout au long de la vie. Qu'ils soient parents ou professionnels, pour entrer en relation les uns avec les autres, tous les individus ont besoin d'être reconnus positivement. Rappelons-le, cette reconnaissance, selon Paul Ricoeur, ne s'établit pas d'emblée : elle est le fruit d'un parcours qui demande du temps et qui passe par de la confrontation. **Pour Hegel, la reconnaissance mutuelle est une lutte, mais une lutte qui n'a pas pour objectif de détruire son semblable, mais au contraire d'être reconnu par lui. La finalité de la reconnaissance, c'est le respect de la dignité humaine.**

La sauvegarde de cette dignité est justement au fondement de la philosophie de la protection de l'enfance. Or cette dignité est universelle, ne peut être hiérarchisée : il n'y a pas d'êtres humains plus dignes de respect que d'autres. Il existe bien par contre des attitudes et des comportements indignes et ceux-ci doivent être condamnés et combattus sans réserve, de façon radicale. Mais ces comportements sont jugés indignes que parce que contrevenant à cette valeur suprême et universelle qu'est la dignité humaine. **Dans le domaine de la protection de l'enfance, il ne peut donc être acceptable qu'au nom de la protection de la dignité des enfants on ne respecte pas celle de leurs parents !**

Vulnérabilité et faillibilité

Après avoir fait un détour du côté de la philosophie, revenons pour conclure à des choses beaucoup plus pragmatiques. **À quelles conditions un dialogue fécond peut-il s'engager entre un parent et un professionnel dans le but de protéger un enfant et de lui permettre de grandir dans de bonnes conditions ?**

Pour cela, je vais à nouveau me référer au propos d'un de ces parents en difficulté que j'ai rencontré : « *De toute façon, on doit travailler avec eux. Pour soulager le manque, le manque des deux côtés d'ailleurs, aussi bien le leur que le nôtre. Faut dire que les travailleurs sociaux chargés d'aider les parents, ils sont débordés. En plus, ils manquent de moyens, d'outils qu'ils demandent. Donc, résultat des courses, eux aussi ils se retrouvent paumés, par rapport à certaines situations* ».

Vous noterez toute la lucidité de ce père de famille qui a bien compris les difficultés des travailleurs sociaux ! Cette réflexion ouvre à mon avis une piste intéressante pour travailler ensemble. Reconnaître l'autre, c'est admettre ses faiblesses, ses lacunes, « *ses manques* » pour reprendre le vocabulaire de M. Z. Dit autrement, c'est reconnaître son humanité. Dans les critiques très souvent exprimées par les usagers, il y a cette dissymétrie de savoir, de pouvoir, de crédit entre les professionnels et les usagers.

Comme le disait une mère de famille que j'ai rencontrée : « *Vous savez, les professionnels, ils savent de toute façon toujours mieux que nous ! Ils ont toujours raison. La loi est de leur côté !* » Cette toute puissance de l'expertise, du mandat, est un obstacle majeur dans la rencontre.

C'est aussi une insidieuse forme de mépris. La violence de l'expertise est aussi dangereuse que la démagogie de la condescendance. **C'est paradoxalement l'aveu de la faillibilité, des limites, de l'impuissance qui ouvre un espace permettant d'envisager une réelle coopération entre l'enfant, le professionnel et le parent dans le respect de la diversité des points de vue et de la dignité de chacun. ■**

Contact : **Régis Sécher**, docteur en Sciences de l'éducation,
regis.secher@gmail.com

Regards croisés parents/professionnels sur le placement des enfants

La MRIE a coordonné une démarche de « connaître avec pour agir ensemble » sur la protection de l'enfance. Deux groupes de parents connaissant ou ayant connu le placement de leur enfants (ATD Quart Monde et Femmes SDF) se sont réunis à plusieurs reprises, séparément et ensemble, pour produire une réflexion collective sur le placement. Un groupe de cadres ASE et PJJ de Rhône-Alpes a fait de même²⁸¹. Ils se sont rencontrés tous ensemble à deux reprises, le 25 février et le 7 juillet 2015, pour partager leurs analyses, réflexions, propositions.

Lors de la deuxième rencontre de croisement le 7 juillet 2015, la réflexion s'est articulée autour d'une situation vécue²⁸² : celle de Farid et Céline. Le choix de cette situation en particulier répond à plusieurs critères :

- Il ne s'agit pas d'une situation vécue par un membre des groupes de travail
- Malgré le fait que cette situation date d'avant la loi de 2007, il n'a pas semblé que des spécificités liées au contexte juridique la rendent « obsolète »
- Cette situation se termine positivement, du point de vue de l'enfant, du point de vue des parents et du point de vue des services sociaux. Pour autant, il ne s'agit pas d'une situation « bisounours », les difficultés surmontées par chacun des acteurs sont réelles et d'importance. Il était donc possible d'identifier des leviers pour l'action, ou des conditions favorables à l'action
- Les premières réactions vis-à-vis de cette situation dans les groupes ont été très contrastées :

Une « *situation de rêve* » selon les parents. Une situation dans laquelle « *l'ASE ne joue pas son rôle* » du point de vue des professionnels.

Cette situation est résumée en page 259. Nous vous conseillons de la lire pour une meilleure compréhension de ce qui suit.

Nous vous présentons ci-dessous quelques éléments d'analyse collective parents/professionnels à partir de cette situation de placement. Pour ce faire, six enjeux principaux, soulevés et travaillés dans le cadre de cette rencontre de croisement, ont été identifiés ainsi qu'une réflexion autour des rôles des différents acteurs.

Farid/Céline

Extraits du récit de la situation de Farid et Céline dans le chapitre 3 « Éradiquer la misère », coordonné par Xavier Godinot, PUF, 2008, 436p.

Croisement

Réflexions issues de la rencontre de croisement parents-professionnels (7 juillet 2015), de la rencontre entre groupes de parents ou de la rencontre du groupe de professionnels qui se sont tenues pour préparer le croisement

Dans cet article, la réflexion est enrichie par des apports divers, issus de l'ensemble des travaux réalisés par la MRIE ces deux dernières années.

Séminaire

Apports issus du séminaire de travail « protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes » rassemblant une centaine de professionnels du champ protection de l'enfance le 3 mai 2016 à Lyon

Etude

Apports issus de l'étude réalisée par la MRIE « *Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement : Quels éléments dans les dossiers des services de protection de l'enfance ?* » sortie en 2016 (extraits de l'étude, réflexions collectées lors des comités de pilotage ou lors des présentations de l'étude à des travailleurs sociaux dans les 3 départements de l'étude, Haute-Savoie, Isère et Loire).

1. Expliciter les raisons du placement et, à partir de là, définir des objectifs communs

Dans l'histoire de Farid et Céline, « le juge leur a dit clairement les raisons du placement ». De leur côté, les parents les entendent :

Farid/Céline

« Quand j'avais 16 ans, je me suis occupé de mes quatre neveux » dit Farid. Céline ajoute : « Mais il y a des choses que nous ne savons pas faire ».

²⁸¹ Voir l'article rédigé dans le Dossier biennal 2014 de la MRIE : « Mon enfant est placé » p.142.

²⁸² Relatée dans le chapitre 3 du livre *Éradiquer la misère*, coordonné par Xavier Godinot, PUF, 2008, 436p.

Expliciter les raisons du placement, les « vraies raisons du placement », semble un enjeu fondamental pour la suite de la relation parents/professionnels. De fait, les parents ont souligné avec force combien cet exercice était difficile :

Croisement « C'est dur d'accepter et même parfois de comprendre les raisons du placement ».

Des parents font part de leur désespoir lorsqu'on leur a dit, ou qu'ils ont compris, que l'absence de logement était la raison du placement de leur enfant et que plusieurs années après avoir retrouvé un logement ils n'ont toujours pas pu « récupérer » leur enfant. Se cristallise alors un sentiment de trahison qui interdit toute relation de confiance, et qui donc complique sérieusement l'application de la mesure de placement.

Pour les professionnels aussi, expliciter les raisons du placement est un exercice difficile.

Croisement « C'est une prise de risque, parce que les parents, les professionnels et l'enfant sont en interaction ; à un moment donné un événement fait qu'il y a une cause, soit l'événement est objectivable, type perte d'un logement, soit les choses le sont moins, et c'est là que c'est compliqué ».

Croisement « Qu'est-ce qui est dit à la famille, à l'enfant, au travailleur social, devant le juge des enfants si c'est judiciaire, pour expliquer le placement ? Souvent on est sur des éléments objectivables, concrets, type perte de logement, d'emploi, on est à la rue, problème de santé... Mais on ne le dit pas forcément toujours de façon explicite et compréhensible pour les uns et les autres et dans le respect des uns et des autres, des choses qui sont de l'ordre du lien relationnel, de l'attention, de tout ce qui est autour d'une tension que l'enfant peut vivre. Le parent peut se sentir très bien, à l'aise, mais l'enfant le vit mal. Or toutes ces choses-là, sans se blesser, il faut oser cette parole ».

Croisement « Si on se réduit uniquement à l'événement séquence qui a amené le placement, on est coincé, on est dos à dos, face à face, on est en parti pris, à charge. Le but c'est de travailler avec et pour ça faut se faire confiance, faut se rapprocher, pas se faire peur et casser nos représentations, autant pour le parent par rapport au professionnel que le professionnel par rapport au parent ».

Cette nécessité d'explicitement les raisons du placement est encore compliquée par le contexte : le placement vient d'être décidé, les parents sont souvent sous le choc, en proie à des sentiments violents, peu disposés à entendre, à être associés à une démarche de quelque nature que ce soit. Les parents nous ont dit :

Croisement « Parfois c'est un soulagement parce que des fois, on n'y arrive pas. Mais ça dure pas longtemps. Ce qu'on ressent c'est surtout : incompréhension, solitude, colère, haine, souffrance, honte, injustice, déchirure, manque, culpabilité. On ressent qu'on n'a pas le choix, qu'on n'a qu'à fermer notre gueule ! ». « Le plus dur c'est le regard des autres : on nous regarde comme une mauvaise mère, une criminelle, une tapeuse d'enfants. Ils se disent que si mon enfant n'est pas avec moi, j'ai forcément fait quelque chose de mal ».

Une fois les raisons du placement explicitées, l'enjeu est de sortir de la voie sans issue que constitue le fait de considérer le placement de l'enfant comme un objectif en soi. Le placement de l'enfant est un moyen, l'objectif restant de créer des conditions favorables au retour durable de l'enfant dans sa famille. Et cet objectif est un objectif commun aux parents et aux professionnels. La loi de 2007 réaffirme le placement comme une mesure provisoire.

Farid/Céline Cette première rencontre [avec le juge] se passe plutôt bien. Le juge leur explique qu'il est là pour « trouver une solution et pas pour piquer les enfants », qu'il va voir avec leurs familles respectives ce qu'il est possible d'envisager.

Souvent, les parents pensent que l'objectif de l'ASE c'est de placer leurs enfants, aussi parce que les professionnels ont du mal à partager un même objectif avec des parents encore trop souvent considérés négativement.

Croisement « Ça va très vite pour qu'on te le prenne. Mais pour le récupérer, c'est la galère, c'est long, très long. Dès que t'as un enfant placé, c'est la merde après ».

Croisement « On a l'impression qu'on ne cherche pas avec nous d'autres solutions que le placement. On m'a consultée mais la façon dont on m'a dit les choses c'est que j'étais obligée d'accepter sinon j'étais une mauvaise mère ».

Croisement

« Ils ne m'ont pas laissé la possibilité de me ressaisir, ils m'ont pas donné d'avertissement, ils n'ont pas demandé si mon fils avait de la famille, ils l'ont directement placé ».

Du côté des professionnels, la conception d'une aide sociale à l'enfance qui doit se suppléer à des parents défaillants est encore présente. Et lutter contre cette vision revient à remettre en question de nombreuses pratiques instituées. Un travailleur social de l'ASE disait :

Etude

« Quand l'enfant nous est confié, on doit le prendre en charge, nous, on doit subvenir à la totalité de ses besoins, nous. Je me rends beaucoup au domicile. J'aide les parents sur les déplacements, je les accompagne. Je me préoccupe pas de leurs moyens parce que peut être j'estime que c'est à nous de devoir pallier à tout ce qui est nécessaire de payer autour de la prise en charge de l'enfant ».

Des professionnels reconnaissent pourtant qu'il est temps de sortir de l'ASE « bonne mère » et que la baisse des ressources financière actuellement pousse à mener un travail de réflexion de toute façon nécessaire.

Etude

« Sortir de la logique où l'ASE se supplée aux parents pour prendre leur place. Aujourd'hui on n'a plus les moyens de toute façon donc il faut faire autrement ».

Quand l'objectif commun d'un retour de l'enfant dans sa famille est posé, une fois les conditions réunies pour ce retour, la relation parents/professionnels prend une toute autre dimension, dans l'intérêt de l'enfant en priorité. Un parent disait lors du croisement du 7 juillet 2015 :

Croisement

« Pour eux, l'enfant doit rester dans sa famille. Le placement c'est quand c'est vraiment nécessaire. Ils ont d'autres solutions. Ils nous ont dit cash qu'ils étaient dans l'intérêt de l'enfant mais que si on travaillait ensemble, on pouvait évoluer pour que l'enfant retourne chez nous ».

Croisement

« On a vu notre nouvelle référente, elle nous a dit « l'intérêt de l'enfant ok mais si les parents ne vont pas bien l'enfant ne va pas bien, et si l'enfant n'est pas bien, les parents ne sont pas bien. Il ne faut pas travailler qu'avec l'enfant, il faut travailler avec les deux. Pour qu'on puisse avancer tous ensemble et que l'enfant retourne chez ses parents. » Ça m'a impressionnée, c'est la première fois que j'entends ça. »

Séminaire

« Peut-être que la première proposition qui serait importante, c'est que nous l'ASE et les parents, on a un objet commun c'est l'enfant, il faut qu'on se mette d'accord sur ce qu'on veut pour l'enfant et dans 98% des cas, on veut la même chose : que l'enfant réussisse scolairement, qu'il s'en sorte, qu'il ait une belle vie. Comment on fait ? Qui fait quoi, où ? Comment on permet aux parents de faire et comment ils vont venir à se passer de nous ? Première proposition c'est définir ensemble quel est notre objet et pourquoi on se rencontre. Ça permet de lever des tensions. Parce qu'on a le même projet ».

2. Définir les étapes (réalistes) à franchir pour atteindre cet objectif et rendre visibles les actes posés par chacun pour y arriver (parents compris)

Une fois l'objectif posé, l'enjeu est de définir des étapes intermédiaires, suffisamment réalistes, « atteignables » par les parents, sans renoncer à l'ambition première : créer un milieu de vie familiale favorable au développement d'un enfant.

Farid/Céline

[Farid] est informé [par le juge] qu'il leur faudra, étape par étape, trouver un logement, un travail, montrer une certaine stabilité, aller visiter leur fils régulièrement. Farid est effrayé par ces exigences, mais il reconnaît que cet homme lui a fait prendre conscience qu'un changement radical de sa façon de vivre est nécessaire pour retrouver Karim. Céline estime que le juge leur a laissé l'espoir de récupérer l'enfant et croit qu'elle peut compter sur son compagnon pour franchir toutes les étapes nécessaires : « Je savais que Farid était là ».

D'après les professionnels, fixer ces étapes intermédiaires n'est pas simple, et encore trop rarement réalisé :

Croisement

« Une famille n'est pas famille du jour au lendemain ça se fait par essais erreurs. L'important c'est de fixer des objectifs atteignables, compréhensibles, et ne pas mettre la barre trop haute : on ne peut pas faire sauter quelqu'un 1,5 m s'il peut sauter 90 cm. Il faut identifier des choses concrètes, précises, atteignables pour que les gens puissent s'y retrouver. Et ça c'est une prise de risque professionnelle, ça fait peur. »

Lors de la rencontre entre parents pour préparer le croisement du 7 juillet 2015, une animatrice rapportait les paroles d'une maman de trois enfants placés, absente ce jour-là, avec qui elle avait préparé la rencontre :

Croisement

« Elle trouvait que le juge demande tout en même temps, c'est trop. Elle dit qu'elle peut pas faire tout d'un coup : trouver du boulot, avoir une vie de couple stable, ... C'est une trop grande exigence ».

La définition de ces étapes intermédiaires adaptées à chaque situation permet aussi de rendre visibles les actes posés par les parents. Sans cela, ces actes restent bien souvent invisibles, tant ils sont loin encore de l'objectif final visé. C'est aussi le constat des parents :

Croisement

« En échangeant ensemble, on s'est rendu compte que, nous, les parents, on faisait beaucoup de choses pour nos enfants mais on a l'impression que les travailleurs sociaux ne les voient pas.

On fait des choses pour protéger notre enfant :

- J'ai quitté le domicile familial car il y avait des violences.
- Je voulais pas que mon fils me voit alcoolisée, ou vraiment pas bien, ou parce que je sentais pas bon. Donc des fois j'ai loupé des visites parce que j'étais à la rue.

On fait des choses pour demander de l'aide :

- Je demande de l'aide à la gendarmerie, aux services sociaux ; du jour au lendemain, on me dit « on vous enlève votre fils ».

On fait des choses pour garder le lien avec notre enfant :

- Je me levais à 8h, je prenais le train, j'avais 1h30 d'attente, la visite médiatisée pendant 1h, je retournais à la gare, j'avais encore 1h30 d'attente, je reprenais le train, et je rentrais au foyer. Ça me prenait toute la journée pour 1h de visite.
- J'ai demandé à partager les repas pendant les visites, pour qu'il y ait plus de choses, pour qu'on prenne l'habitude d'au moins un repas. Le repas pour les enfants, c'est important, c'est le principal.
- Depuis que je suis plus à la rue, j'ai repris les visites, mon fils il est content, il dit « Maman, elle va plus en prison, je la vois plus souvent ».
- Je téléphonais et je lui envoyais des cadeaux mais j'avais jamais de retour, je savais pas s'il les recevait.
- Ils regardent pas trop les efforts, que je travaille, que j'ai un appart. Parce que j'étais à la rue quand même ».

Les professionnels constatent en effet que ces actes posés par les parents sont peu visibles globalement, alors qu'ils exigent une prise de risque parfois importante de leur part. Ainsi lors de la rencontre de croisement du 7 juillet 2015, un parent raconte qu'il avait demandé à partir en vacances avec son enfant et qu'il avait eu de la difficulté à obtenir cette possibilité. Un responsable ASE souligne alors :

Croisement

« Ce qu'on ne mesure pas au travers de votre exemple et de tant d'autres, à propos de vacances avec votre enfant, c'est une sacrée prise de risques, qui ne sont jamais parlés. C'est un sacré défi pour vous de partir : le risque que ça se passe mal, que ça explose avec lui au bout de deux jours. On pense les risques à partir de nous mais on ne mesure pas les risques que vous vous prenez. Comment on prend des risques partagés et comment on vous permet de faire des expériences, vérifier ce qui est possible, pas possible, pour réajuster par la suite ? »

3. Reconnaître le droit à l'erreur, pour permettre la prise de risques

L'histoire de Farid et Céline n'a pas été linéaire du pire vers le mieux, loin de là. Pour autant, ils ont été accompagnés, soutenus, pour assumer leurs erreurs, les corriger souvent.

Farid/Céline

La Mission locale lui propose un stage de 6 mois non rémunéré. Il accepte et fait deux semaines de travail satisfaisant. Puis il cherche à retrouver sa vie d'avant et ne va plus en stage. Son formateur l'appelle et lui impose de revenir dans l'après-midi sinon son contrat sera rompu. Il se ressaisit et retourne à sa formation. Ce qui le soutient beaucoup, c'est la grande confiance de son formateur, « *il s'intéressait à moi, m'aidait, me montrait le travail* ».

Farid/Céline

Une nouvelle audience auprès du juge se passe bien mais toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour récupérer Karim. L'ordonnance est prolongée pour 2 ans mais peut être revue en cours de route. [...]

Farid/Céline

Toutes les conditions fixées par le juge pour récupérer Karim seront alors remplies, et le juge donnera son accord pour son retour définitif chez ses parents. Le petit garçon ne sera pas d'accord mais le juge trouvera les mots pour lui expliquer sa décision. Farid dira combien le juge les a aidés en trouvant les mots justes pour faire comprendre les raisons du placement, en leur fixant des étapes successives à franchir et en les encourageant chaque fois qu'ils progressaient. « Même si c'est encore dur aujourd'hui, j'ai un projet de famille » [dit Farid]. Il termine en soulignant qu'il reconnaît avoir fait des erreurs mais qu'on lui a donné une chance, celle d'avoir fait des rencontres intéressantes. Toute personne doit avoir une chance dans la vie, insiste-t-il.

Ce droit à l'erreur, les parents ayant participé au croisement s'en sentent souvent privés. Ils disent combien chaque erreur devient sanction, et combien ils se sentent plus souvent considérés à travers leurs lacunes qu'à travers leurs efforts.

Croisement

« Quand on fait des erreurs, qu'est-ce qu'on se reçoit. Par contre, quand c'est la famille d'accueil, c'est pas grave, l'erreur est humaine et c'est vite entériné ».

Loin de pousser les parents à agir, cette sanction systématique de leurs erreurs et cette absence de valorisation de leurs réussites renforcent leur sentiment de disqualification éducative : les parents auraient-ils intégré le fait qu'ils sont de « mauvais parents » et qu'ils sont responsables du placement de leur enfant ? Le faible nombre d'appels dans les procédures judiciaires, l'inexistence d'associations de parents ayant des enfants confiés à l'Ase pose question en ce sens : comment se fait-il que ces parents-là ne se mettent pas ensemble pour défendre leurs droits collectivement, à l'instar des parents d'enfants handicapés par exemple ? Peut-être parce qu'il est admis aujourd'hui que le handicap n'est pas de la responsabilité des parents, alors que pour le placement...²⁸³

Cette question du droit à l'erreur et de sa reconnaissance est aussi fortement soulignée par les professionnels, qui eux aussi voient leurs erreurs immédiatement et lourdement sanctionnées, ce qui les dissuade de fait de prendre le moindre risque.

Croisement

« Dans le groupe des professionnels on se disait que les règles sont posées à partir des situations les pires, les règlements sont définis pour l'ensemble à partir des situations les plus extrêmes. Du coup les professionnels, les éducateurs ont intégré le fait que s'ils font une erreur ils vont en prison. Que ce soit avéré ou pas, ils ont ça dans leur tête quand ils prennent des décisions : si je me trompe et si c'est grave je vais en prison. C'est aussi ça qui bloque la question de la prise de risque. Ce sont des gros freins à la possibilité d'essayer des choses, se tromper, recommencer ».

A plusieurs reprises sont apparus aussi des éléments en lien avec d'éventuelles retombées médiatiques. De fait, les faits divers liés à la protection de l'enfance sont très souvent à la charge des travailleurs sociaux²⁸⁴ : ils portent la responsabilité. Même si ces affaires médiatisées sont heureusement rares, elles marquent durablement les esprits par leur extrême dureté, et cette pression est supportée en permanence par ces professionnels. Un professionnel du comité de pilotage soulignait qu'« il y a une inquiétude des travailleurs sociaux sur le plan médiatique » et que ces derniers revendiquent « un droit à l'erreur »²⁸⁵, qu'ils ont le sentiment de ne pas avoir. Un autre soulignait combien était fréquente de la part de jeunes travailleurs sociaux nouvellement embauchés cette question : « qu'est-ce que je risque ? »²⁸⁶. Quel est l'impact de ce phénomène dans les décisions prises : ce risque n'incite-t-il pas les professionnels de la protection de l'enfance à prendre des décisions parfois plus sévères que nécessaire, par précaution ? L'importance du nombre de visites médiatisées ordonnées par le juge²⁸⁷ interroge en ce sens, de même la proportion des OPP dans les premiers placements : toutes ces mesures ne servent-elles pas aussi à limiter les risques pour les professionnels et à placer la responsabilité sur le judiciaire plutôt que sur l'Ase ?

²⁸³ Voir à ce sujet l'étude de la Mrie « Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement : Quels éléments dans les dossiers des services de protection de l'enfance ? » 2016 ; Chapitre 6.

²⁸⁴ Cf. le procès des parents du petit Bastien à la une des informations le 8 septembre 2015 « Et comment expliquer que les services sociaux qui suivaient la famille n'ont rien vu venir ? » in L'express.fr.

²⁸⁵ Cadre Protection Judiciaire de la Jeunesse - Réunion du comité de pilotage du 22 janvier 2015 à la Mrie.

²⁸⁶ Réunion du groupe interinstitutionnel du 8 janvier 2014.

²⁸⁷ Journal de terrain – 27/02/2015. Il s'agit de visites à fréquences généralement fixes du/des parent(s) à l'enfant lors de son placement avec présence d'un tiers professionnel et dans un lieu souvent institutionnel. Depuis la loi de 2007, elles s'appellent « visites en présence d'un tiers ».

4. Sortir de la relation duelle parents/ASE

Au cours de la rencontre de croisement, les participants ont souligné la spécificité de la situation vécue par Farid et Céline, par rapport à celle définie par la loi : dans le cas de Farid et Céline, l'ASE et les parents ne sont pas seuls adultes acteurs, il y a aussi tous les « autres ».

Croisement

« Céline et Farid ils ont eu des personnes qui leur ont fait confiance, c'est dommage que c'est pas pour tout le monde. J'ai remarqué que la confiance c'est très important dans mon histoire et dans celle de Farid et Céline. Ils ont eu la curatrice, le formateur, la famille d'accueil, Marie ... »

« Le principal c'est le lien. Bien que l'enfant soit placé, il y a des ouvertures par exemple une après-midi chez les parents, puis Noël avec les parents. C'est pas l'impossibilité, c'est pas le frein ! Et ça laisse l'envie de continuer. »

Demander, demander, demander [un droit de visite pour une occasion particulière, à assister à une fête d'école, à emmener son enfant quelques jours en vacances] et avoir des non, des non et des non alors qu'on fait des pieds et des mains ... ça donne envie de se décourager ! »

Force est de constater que l'expérience des parents ayant participé à la démarche de croisement est plus souvent celle de relations tendues avec les services de l'ASE plutôt que celle d'une relation constructive, qui aide.

Croisement

« On voit que nos relations avec les travailleurs sociaux sont souvent difficiles !

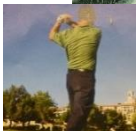
- Le père de mon fils, il a jamais aimé les services sociaux, il avait refusé d'aller à la cité de l'enfance ; il a dit « je préfère pas avoir mon fils du tout ».
- J'ai l'autorité parentale, mon fils a été hospitalisé pour une bronchiolite et je n'ai pas été avertie, seulement au bout de 5 jours quand j'ai demandé des nouvelles. Quand j'ai demandé de le voir, on m'a dit que j'avais aucun droit et ils voulaient pas me dire dans quel hôpital il était. Donc j'ai perdu mon sang froid, j'ai tapé l'AS. On est dégoûté car on leur fait voir le contraire de ce qu'on est.
- Les travailleurs sociaux ne m'écoutaient pas vraiment.
- Mon fils a eu la gastro il avait perdu plus de 500 grammes, la PMI m'a accusée que je le nourrissais pas, que j'étais une mauvaise mère, que c'était de ma faute si il avait attrapé la gastro, alors qu'on l'avait emmené chez le docteur, aux urgences, ... Ils ont dit que j'étais une mère à mi-temps.
- Dans les lieux médiatisés, y'a pas d'intimité, t'es tout le temps surveillée, comme si j'allais agresser mon enfant. Ils nous jugent ».

Les groupes de parents et le groupe de cadres ont travaillé sur leurs représentations du rôle des professionnels de l'ASE quand l'enfant est placé, à travers un photo langage. En lisant les éléments apportés par les parents et ceux apportés par les professionnels, il apparaît nettement une différence de perception. Comment à partir d'une telle défiance créer une relation constructive pour développer une action adaptée ?

Comment les parents vivent l'intervention des professionnels ?



Les travailleurs sociaux barrent la route aux familles, mais les familles veulent quand même avancer. Les familles sont en tenue de combat, c'est un combat perpétuel, pire que le parcours du combattant, faut jamais s'arrêter. Si on n'a pas la force et la capacité mentale on n'y arrive pas.



Mon enfant est comme la balle, il est parti et pas possible de le récupérer. Il y a un côté tranchant : du jour au lendemain, je n'ai plus droit à la parole.



Les travailleurs sociaux ne font pas assez confiance aux parents. Comme le ballon sur la photo, on est ballotté, on ne maîtrise pas ce qu'on fait, on n'a pas trop le choix, on doit abdiquer. On est obligé de suivre les règles des services sociaux qui ont des idées préconçues.



À plusieurs, on se serre les coudes, on sort la tête de l'eau et on mouille le maillot pour combattre l'adversité des travailleurs sociaux. Il faut continuer à se battre pour son enfant pour que ça se passe au mieux avec les travailleurs sociaux et la famille d'accueil. Les travailleurs sociaux ne se mouillent pas.

Comment les professionnels voient leur propre rôle ?



Travailler ensemble (parents, pro, enfant). Surmonter les difficultés ensemble. Il ne doit pas rester seul.

Doit faire avec l'existant. Cultive sur cette base. Le jardin c'est la famille mais aussi tout l'environnement.

Amener toute la famille vers un objectif commun de retrouvailles.

Apporter un éclairage, explorer les zones d'ombre.

Les parents soulignent que les professionnels ont plus de pouvoir qu'eux, et que la relation est dissymétrique.

Croisement

« Ceux qui sont plus forts ce sont les professionnels, ils ont plus de pouvoir. Si les parents demandent quelque chose ils vont dire non, si c'est un professionnel ils acceptent plus facilement ». « Moi je suis toute seule. Quand j'avais du soutien derrière, la situation évoluait. J'avais une demande de départ en vacances avec un discours très cohérent, ça m'a été refusé. Une semaine après mon éduc' est allé faire la demande en mon nom avec les mêmes mots, les mêmes phrases, et ça a été accepté ».

Régis Sécher (cf p.238) note aussi combien dans les critiques très souvent exprimées par les usagers de la protection de l'enfance, il y a cette dissymétrie de savoir, de pouvoir, de crédit entre les professionnels et les usagers : « comme le disait une mère de famille que j'ai rencontrée : « *Vous savez, les professionnels, ils savent de toute façon toujours mieux que nous ! Ils ont toujours raison. La loi est de leur côté !* » Cette toute puissance de l'expertise, du mandat, est un obstacle majeur dans la rencontre ».

Les professionnels constatent aussi le caractère dissymétrique de la relation. Ils ont conscience du frein que cela constitue pour leur action et la réalisation de leur mandat sans forcément être en capacité de développer des pratiques différentes :

Séminaire

- À l'Ase « il y a une notion d'ascendant », « on est beaucoup dans des relations asymétriques », « comment remettre un peu à égalité ? », « l'asymétrie pour la famille est devant tous les professionnels »
- « À l'Ase on peut prendre un pouvoir qui est terrible sur les familles »
- « Il faut replacer la famille en tant qu'actrice, que la famille se défende » (avocats, recours)
- « C'est paradoxal, on lutte contre la famille pour l'aider », « on est tous bienveillants, As, éduc... »

De même les professionnels reconnaissent combien il leur est difficile parfois de comprendre certaines réactions des parents qui les déconcertent :

Etude

« Comment comprendre et interpréter des réactions telles que celle de cette maman qui se réjouit que son fils ait un éducateur parce qu'elle aussi dans son enfance en avait un et qu'elle en garde un très bon souvenir ? »

Etude

« Lors d'une réunion, j'ai demandé à un juge pour enfant pourquoi ils prescrivaient encore tant de visites médiatisées. Il m'a répondu que grâce aux visites médiatisées, les travailleurs sociaux voient les parents au moins une fois tous les 15 jours... En fait il faut dire merci aux enfants qui médiatisent la relation parents-travailleurs sociaux ! »

Et tous confirment les difficultés croissantes dans l'établissement de la relation parents/ASE, au détriment de l'action. Cette réaction du « *je ne veux rien avoir à faire avec vous* » semble se développer : pour exemple, les délais d'évaluation augmentent du fait du temps de plus en plus long pour entrer en contact avec les familles, les fuites d'un département à l'autre pour « échapper aux services sociaux » semblent aussi en augmentation.

De la même manière, l'association des parents à la mesure posée en principe dans la loi de 2007 reste un objet de débats et une difficulté dans sa mise en œuvre pour les professionnels (voir article p.264).

5. S'impliquer dans la relation

Lors de la rencontre entre parents pour préparer le croisement du 7 juillet 2015, un professionnel de l'une des deux associations qui réunissaient les groupes de parents soulignait :

Croisement

« Farid et Céline, c'est une situation de rêve aussi parce que tous les acteurs vont dans le même sens. Ils ont tous confiance quelque part dans cette famille. Même le juge a confiance dans les parents. Même Céline et Farid ont confiance entre eux. Vous dans vos couples y'a pas cette confiance. Il devrait y avoir autour des familles que des personnes qui ont confiance en elles. À partir du moment où une famille d'accueil dirait j'ai pas confiance dans les familles, et c'est possible et c'est pas interdit, mais ça devrait poser problème. Dans l'histoire de Farid et Céline, la famille d'accueil donne son numéro de téléphone. Y'a des très bonnes familles d'accueil, on en connaît et y'a des familles d'accueil qui ne pensent qu'à casser les parents. »

Une mère réagissait à cette occasion :

Croisement

« Pour l'histoire de confiance, au départ j'avais énormément de mal avec la famille d'accueil car j'avais l'impression qu'elle me volait mon enfant, d'ailleurs il voulait l'appeler maman alors j'ai dit non, heureusement, alors il l'appelle nounou. Pendant longtemps j'ai eu du mal à faire confiance à Mme B. (assistante familiale), quand je me suis rendue compte que je l'avais au téléphone, qu'on pouvait discuter sur mon fils qu'on pouvait échanger au téléphone, moi et la famille d'accueil, c'était important elle me faisait des retours, c'est la plus proche de mon fils, elle me demandait des autorisations pour tout, j'avais confiance. Même encore aujourd'hui ; mais j'ai perdu un peu de cette confiance car ça a été cloisonné, je trouve que le lien est plus froid. »

« [...] Pour moi la confiance se gagne dans la relation. Or tout est fait pour que ce soit des mondes séparés, par exemple la famille d'accueil et les parents. Du coup dès qu'ils se croisent c'est dans des moments difficiles ou conflictuels. La confiance peut pas être d'emblée ».

Les professionnels partagent cette analyse et soulignent aussi l'importance capitale de cette relation avec les parents tout en regrettant que le contexte actuel impose des règlements contraires à l'instauration d'une relation de ce type.

Croisement

« En tant que professionnel, on a besoin de s'impliquer personnellement dans la relation. On sent bien aujourd'hui à travers les institutions, les règles du jeu qu'on met aux professionnels, on est en train de l'éloigner de la relation avec les parents et les enfants. On met beaucoup de protections, beaucoup de choses : une famille d'accueil n'a pas le droit de donner son adresse, de donner son téléphone, un travailleur social doit mettre de la distance. On dit aux professionnels de se protéger d'une relation de trop grande proximité, mais c'est quoi la trop grande proximité ? On confond le coup de main qu'on va donner avec une implication affective trop personnelle. Donner son téléphone ne fait pas que ça devient le tonton ou la tata. Ça reste la famille d'accueil et pour les parents c'est un moyen d'être en lien avec son gamin quotidiennement ou sur les moments importants de la vie. Mais à un moment donné forcément il y a eu des débordements et ils sont réglés en général par des règles du jeu qui du coup mettent à mal plein de situations. Alors que dans la loi il est écrit que les parents doivent connaître le lieu d'accueil de leur enfant ».

Lors de cette rencontre de croisement avec les cadres ASE, les parents réagissent à cette affirmation de façon assez unanime :

Croisement

« J'ai jamais vu le lieu d'accueil de mon fils », « on n'a jamais visité l'environnement de notre fils pendant 6 ans. Notre référent a toujours refusé », « moi aussi »

Croisement

« Dans la situation de Farid et Céline, ceux-ci ont le numéro de téléphone de la famille d'accueil et il y a une vraie relation avec la famille d'accueil, elle les invite à son anniversaire par exemple. »

Cette implication dans la relation semble reposer sur deux conditions rarement réunies : connaître les conditions de vie des parents et se positionner dans une relation partenariale avec les parents, et non dans une relation éducative avec eux.

L'étude de la MRJE sur le contenu des dossiers montre que beaucoup de parents d'enfants placés ont eux-mêmes une histoire difficile, et des conditions de vie précaires. Certains parents ont eux-mêmes été placés, ont fait

L'objet de mesures éducatives, ont connu une situation familiale complexe ou ont été victimes de violences dans leur enfance. Ces conditions de vie constituent autant d'empêchements dans l'éducation de leurs enfants. La question de la précarité comme cause d'empêchements éducatifs est aussi posée :

Etude

« Des parents à qui l'on donne rendez-vous le 15 du mois alors qu'ils n'ont déjà plus rien à manger, peut-on raisonnablement espérer que le rendez-vous soit prioritaire sur la survie ? », « Des parents qui vivent dans un logement insalubre peuvent-ils répondre aux besoins d'hygiène de leur enfant ? ».

Fort heureusement, ces empêchements n'aboutissent pas systématiquement à un placement, certains les surmontent. Pour autant, pour établir la relation avec ces parents, les professionnels doivent prendre ces réalités en considération, par exemple pour être en capacité de définir des étapes atteignables par les personnes concernées comme développé dans l'enjeu n°2.

L'étude de la Mrie montre pourtant le peu d'informations dont disposent les professionnels quant à ces conditions de vie dans la précarité. « *Paradoxalement, dire et surtout écrire la pauvreté, la misère, la détresse sociale, mais aussi parfois la couleur ou la religion, est souvent perçu comme contradictoire avec la représentation que les éducateurs se font de leur métier. Ils craignent d'abord de cautionner une lecture déterministe qui nuirait aux mineurs en suggérant, pour reprendre une formule devenue célèbre, une "excuse sociologique" à laquelle ils savent d'expérience que les magistrats sont peu réceptifs. Surtout, ce silence répond à la croyance solidement ancrée que leur intervention a pour fonction de donner une "nouvelle chance".* »²⁸⁸

Effectivement, dans les dossiers consultés, les éléments ayant trait aux revenus sont très faiblement renseignés. Au contraire, ceux concernant la relation parent/enfant ainsi que les caractéristiques psychologiques de chacun des membres de la famille sont de loin les plus notifiés. Le positionnement des travailleurs sociaux de l'Ase est donc avant tout un positionnement éducatif : leur repère principal semble donc bien être la relation parent/enfant plutôt que les conditions de vie des enfants et de leurs familles.

Vivre en insécurité de logement, vivre avec le frigo vide au 15 du mois, vivre avec une addiction ou des difficultés de santé, vivre avec la honte de se croire seul responsable de sa situation, empêche d'éduquer complètement ses enfants. De même, alors que l'on cumule les fragilités, être contraint d'éduquer seul ses enfants parce que les étayages nécessaires, dont d'autres parents moins en difficulté disposent, sont hors de portée, renforce ces empêchements : ne pas avoir de famille proche disponible et fiable, ne pas disposer de garde d'enfants régulière ou ponctuelle, pour souffler, pour réaliser ses démarches d'adultes, ne pas avoir accès à des modes de scolarisation différents (internat scolaire, école Montessori...) ou à des activités extra-scolaires (sport, musique, sorties ou vacances), ne pas pouvoir consulter de spécialistes dès que le besoin apparaît (psychologue, orthophoniste...) soit parce que leur coût est prohibitif soit parce que son histoire personnelle a cassé la confiance avec ces professionnels, ne pas comprendre le monde dans lequel ses enfants doivent s'intégrer parce que soi-même en tant que parent on en est exclu depuis longtemps... Si la situation de danger est réelle pour l'enfant, elle n'est pas forcément due à une carence éducative et la réponse à y apporter ne devrait donc pas systématiquement être d'ordre éducatif : les conditions de vie de la famille ne permettant pas d'éduquer un enfant dans la dignité, pourquoi ne pas agir directement sur ces conditions de vie ?

Lors de la rencontre préparatoire au croisement, une mère de famille ayant eu son fils placé était en colère :

Croisement

« Tout de suite on voit les personnes fragiles, tout de suite on les met en psychiatrie. On peut avoir un autre soutien que la psychiatrie ».

La psychanalyste Claude Halmos, développe dans le cadre du chômage une réflexion similaire : « quelqu'un qui a perdu son travail, on ne considère pas du tout que c'est légitime qu'il fasse une dépression. On lui dit : secoue-toi ! La personne dit : « c'est moi qui n'y arrive pas, j'ai dû faire des mauvais choix pour m'en sortir aussi mal », ce qui est évidemment pas vrai, « et on me dit de me secouer, je n'y arrive plus, je me cache ». Donc il y a cette espèce d'engrenage de la honte de soi, de l'isolement qui accroît la honte, etc. Et aujourd'hui il y a des milliers de gens qui souffrent à cause de ça, non seulement matériellement, ça on le reconnaît, mais sur le plan psychologique, ça les ravage eux, ça ravage souvent leur couple, et ça ravage leurs enfants parce que c'est terrible pour des enfants de vivre dans une famille où son père ou sa mère, voire les deux, se déconsidèrent totalement de cette façon-là, et ils vivent dans une angoisse permanente et une sous-estime de soi permanente »²⁸⁹.

²⁸⁸ Didier Fassin et al., 2013, *Juger, réprimer, accompagner : essai sur la morale de l'État*, Paris, Seuil, p. 265.

²⁸⁹ Interview de Claude Halmos sur France Info, été 2016.

6. Mobiliser un réseau autour de la famille (pas autour de l'ASE)

Les parents engagés dans la démarche de croisement ont illustré les positions telles qu'elles sont actuellement, et telles qu'elles devraient être :

Croisement

« Ce que je vis actuellement c'est qu'il y a des bulles cloisonnées. La cloison c'est l'ASE, même s'ils sont censés faire le lien. Moi, je suis toute seule de mon côté. Et eux, ils sont tous en face. Les pointillés dans ma relation à l'ASE c'est les nombreux travailleurs sociaux à qui j'ai eu affaire et qui se sont succédés en quelques années : 13... »

Ce qu'a dit le groupe c'est que quand on est dans cette situation, il ne faut pas lâcher prise et il faut se battre ; mais c'est pas toujours facile et quand on a un moment de « creux » on est jugé.

À notre avis, il faut passer du schéma précédent à celui-ci qui va plus dans le sens de la collaboration et où nous sommes, parents et enfant, au cœur du dispositif, entourés de tous les professionnels qui peuvent nous aider à avancer et à revivre ensemble en famille.

Croisement

« Farid et Céline ont mobilisé un réseau autour d'eux, ils ont construit l'intérêt de la famille, ça a créé une relation de confiance pour consolider les bases, d'où le juge s'est impliqué personnellement dans la relation. Alors que là, nous parents de notre côté, on a voulu se mobiliser, on s'est mis en lien avec différents partenaires, mais vu que pour l'instant la valorisation des parents n'est pas reconnue par l'ASE, ça n'avance pas. Parce que le fil rouge est inexistant. Les personnes en lien ne sont là que maintenant. Depuis le début du placement je suis toute seule, j'ai personne pour m'accompagner. Si aujourd'hui je vous ai pas vous, ça évolue pas encore. Contrairement à la situation d'Elise et Paul²⁹⁰, ils ont eu le soutien bien plus tôt et leur situation est déjà débloquée, au bout de 6 ans. Moi je suis seule et au bout de 7 ans ça n'évolue pas et j'ai beaucoup de retours en arrière et sans explication ».

Ainsi l'histoire de Farid et Céline montre que l'enjeu semble être de mobiliser un réseau autour et à partir des parents et non un réseau de partenaires autour de l'ASE. Dans cette situation, l'ASE se met au service du réseau mobilisé par les parents. D'après les professionnels, de ce point de vue, l'ASE est en retrait alors qu'elle est censée être chef de file, elle ne joue pas correctement son rôle. Pourtant du point de vue des parents et des animateurs, au contraire, elle est pleinement dans son rôle et de fait ça fonctionne puisque l'enfant réintègre sa famille dans des conditions tout-à-fait satisfaisantes. Alors quel doit-être le positionnement de l'ASE ? Quel peut-il être ?

Croisement

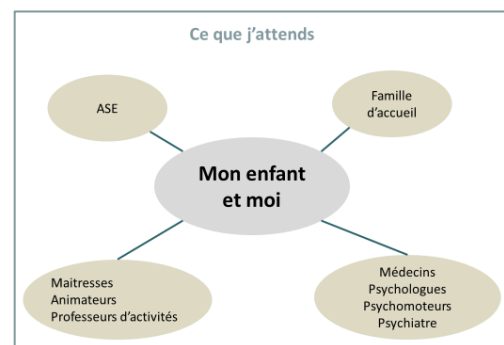
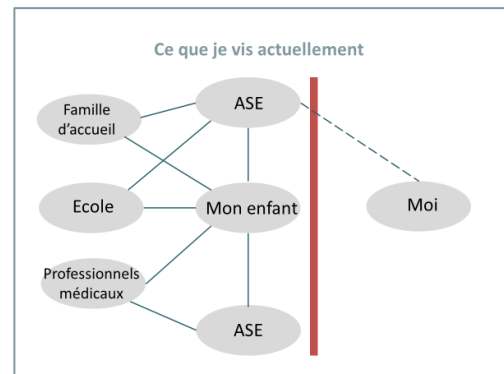
« Comment en tant qu'ASE on a un espace avec des gens qui n'ont rien à voir avec l'enfant mais qui ont à voir avec la famille, les parents pour qu'ils puissent aussi amener leur regard, leur connaissance du papa, de la maman ? Dans l'histoire, M. Marchand (formateur) a un rôle très important, il n'a aucun lien de près ou de loin avec Karim (l'enfant placé), pourtant il a un rôle important ».

Les parents ont formulé une proposition d'action pour permettre que la mobilisation de ce réseau autour de la famille soit considérée comme un levier par les professionnels de l'ASE : instituer un temps qui permette aux professionnels d'avoir un autre regard sur les parents en invitant des personnes en lien avec eux en dehors de la situation de placement, et donner à voir une autre part des parents que celle qui est liée à l'enfant, pas en lien avec la parentalité.

Les parents ont dit toutes les relations qu'ils créent autour d'eux :

Croisement

On a pris une avocate, c'est la seule personne qui nous aide. Avec notre famille qui paie l'avocate. J'aime pas les tribunaux, ça me fout les pétoches. C'est sûr que si Mme F. ne m'avait pas accompagnée, je n'y serais pas allée. Le plus souvent, les lettres recommandées qu'il envoie, je les mets à la poubelle.



²⁹⁰ Un couple du groupe de parents (les prénoms ont été changés).

Croisement

Ça m'a aidée quand j'allais dans les associations, je faisais de la peinture, du théâtre, ça m'a soutenue. Le théâtre, ça me remettait en valeur. J'en avais marre d'aller voir les juges et les assistantes sociales, de pas comprendre pourquoi ça changeait pas, c'est pesant et fatigant. Quand ça fait des années qu'on se bat, ça fait du bien. Je ne me sens plus sous-estimée. Avant, je me disais : je suis nulle, j'ai pas récupéré mon enfant, je me sentais mal.

Croisement

Il n'y a pas que moi qui ai ma dose, il y en a plein. On se parle, on se donne des conseils. Je me démenais, j'ai fait des avancées extraordinaires dans ma vie perso : j'ai trouvé un boulot, je fais pleins de choses, j'ai bougé, je m'en étais sortie ».

L'enjeu semble donc de sortir de cette relation duelle et dissymétrique entre parents et ASE, pour l'ouvrir à d'autres acteurs, qui pourront rencontrer les parents sur d'autres aspects de leur vie que le placement de leur enfant, et qui pourront constituer une ressource à la fois pour les professionnels de l'ASE et pour les parents. « *Ça permet de prendre appui sur d'autres personnes, sur tout le réseau autour* », conviennent les cadres ASE lors du croisement, qui font également part de ce besoin d'ouvrir l'action à d'autres :

Croisement

« Il faut trouver des personnes ressources sur des points que l'ASE ne peut actionner, par exemple le logement, l'ASE ne peut rien faire ».

Croisement

« Dans la proposition des parents, je trouve ça vraiment nouveau : créons un espace de rencontre pour des gens qui connaissent la famille mais pas l'enfant et qui ne sont donc actuellement pas mobilisés par l'ASE, pour faire en sorte qu'ils puissent l'être ».

Face à cette proposition, les professionnels précisent que si ce n'est pas fait aujourd'hui, rien ne s'y oppose dans le droit.

Croisement

« Rien ne l'interdit. Mais on ne le propose pas. Rien n'interdit de penser que sur les bas de courriers on ait 4 ou 5 lignes qui disent « en prévision du bilan annuel, vous avez possibilité d'être assisté de la personne de votre choix ». Pour les professionnels, c'est pas simplement dire « on va attendre qu'ils nous le demandent » car j'en connais quelques-uns ... Il faut que du côté des services on soit un peu inducteurs et qu'au moins on informe de la possibilité. »

L'animatrice d'un groupe de parents précise la proposition des parents :

Croisement

« Je me remets dans le cadre de ce qu'on a dit en faisant cette proposition, je ne suis pas sûre qu'il faudrait que ce temps soit le bilan annuel de la situation de placement, en fait l'idée est d'instituer un temps autour des parents, détaché de la situation de placement, où ils puissent mettre en valeur tout ce qu'ils essaient de mettre en route dans leur vie globale. C'est pour apporter au référent ASE le versant des parents, un regard plus complet ».

« C'est possible mais la plupart du temps on vous dira non. Si institutionnellement c'est pas validé que le parent peut être accompagné de la personne de son choix il y aura des travailleurs sociaux qui diront non. Il faut que vous entendiez que les professionnels de terrain aujourd'hui sont soumis à des procédures institutionnelles de plus en plus importantes aussi. On prône le risque mais en même temps, faut en référer au responsable éducatif, qui doit en référer au pôle enfance, qui doit en référer au juge et ainsi de suite. On est dans des lourdeurs administratives, qu'on s'est laissé mettre sur le dos, y'a des lourdeurs administratives, y'a des processus administratifs mais en plus on s'en rajoute ! »

D'autres professionnels proposent d'utiliser le cadre existant : le Projet pour l'Enfant, trop peu investi :

Croisement

« S'il n'est pas activé aujourd'hui, c'est pas uniquement parce que ça embête les professionnels, c'est parce qu'il y a une question de sens et d'intérêt. On entend dire que quand on réunit beaucoup de gens autour d'une table et que les parents arrivent, ils sont perdus et du coup ils ne s'expriment plus. Une des façons qu'ils expriment c'est qu'ils aient des tiers sur qui s'appuyer. S'ils ont des alliés dans la réunion, ce sera plus facile de s'exprimer. Il y a plein de freins au PPE qui ne sont pas que de la mauvaise volonté. Il existe un cadre [le PPE], ce cadre, il peut être actionné, trouvons-y de l'intérêt. Cet intérêt peut être de reconnaître et valoriser le réseau des parents ».

Si cet enjeu d'ouvrir la relation au-delà des parents, de l'enfant et de l'ASE semble essentiel et très peu mobilisé encore par les services de protection de l'enfance, sa mise en œuvre demande sans doute beaucoup de réflexion et de collaboration parents/professionnels. Les travaux des groupes ont débouché sur des besoins d'expérimenter, qui ont bien du mal à se concrétiser, malgré l'engagement de la MRIE à accompagner ces expérimentations...

Quels rôles pour les parents, la protection de l'enfance et d'autres acteurs ?



Comment lire cette fresque-analyse ?

3 définitions des rôles ont été mises en perspectives sur trois panneaux différents :


- *Qui fait quoi ?* ... selon la loi (plutôt définis par le groupe de professionnels)
- *Qui fait quoi ?* ... dans des situations connues des participants (plutôt définis par les groupes de parents)
- *Qui fait quoi ?* ... dans l'histoire de Farid et Céline (définis ensemble lors de la rencontre de croisement)

3 couleurs apparaissent pour trois types de rôles

Deux types de rôles sont mentionnés dans la loi, ils apparaissent en bleu :

-  En bleu gris : les rôles dédiés à la protection de l'enfance selon la loi
-  En bleu canard : les rôles dédiés aux parents selon la loi

D'autres rôles ne sont pas mentionnés dans la loi mais sont tenus dans la réalité et ont donc été ajoutés

-  En orange : les rôles non prévus par la loi mais tenus dans la réalité

3 types d'acteurs sont identifiés

Deux sont mentionnés dans la loi :

- La protection de l'enfance, terme générique employé ici pour désigner l'ASE, le juge, les éducateurs, les familles d'accueil...
- Les parents dont un enfant vit une situation de placement

Un acteur n'est pas mentionné dans la loi mais joue un rôle dans la réalité et a donc été ajouté :

- Les « autres », qui désignent ici les acteurs hors protection de l'enfance (associatifs le plus souvent)

Pour guider la compréhension, quelques exemples :

Dans l'histoire de Farid et Céline (p.257), les parents assument un rôle dévolu selon la loi à la protection de l'enfance : **coordonner les actions des différents intervenants**.

Dans les situations connues (p.257), les autres assument un rôle prévu pour être celui de la protection de l'enfance dans la loi : **accompagner les parents**.

Dans l'histoire de Farid et Céline, la protection de l'enfance assume un rôle pas prévu dans la loi : **s'impliquer personnellement dans la relation**.

Pour aller plus loin dans la réflexion...

Voici quelques questions amenées par les participants, qui n'ont pas été approfondies encore...

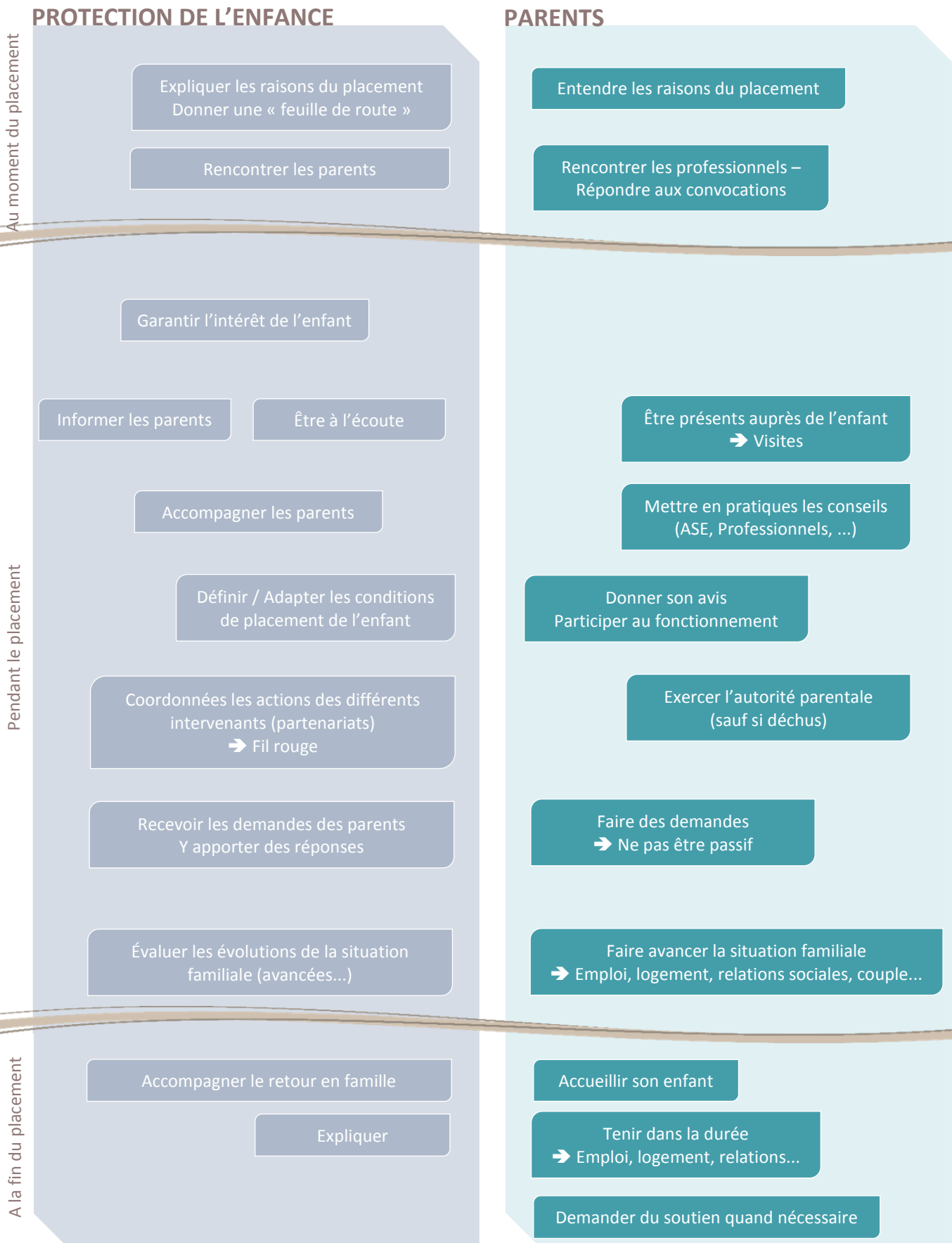
- Si les rôles non prévus dans la loi sont utiles, c'est grâce aux marges de manœuvre qu'ils autorisent. Comment permettre que ces rôles soient reconnus sans pour autant les formaliser ?
- Si les autres acteurs constituent une ressource importante, c'est parce qu'ils sont en relation avec les parents et/ou avec la protection de l'enfance sans responsabilité directe dans la mise en œuvre de la mesure. Comment associer ces autres acteurs à l'action sans pour autant les intégrer dans la gestion d'une mesure ?
- Si certains rôles sont tenus tel que prévu dans la loi, alors l'action perd en efficacité. Comment déplacer certains fonctionnements sans délégitimer les acteurs concernés ? Par exemple, les expériences montrent que la protection de l'enfance ne peut pas accompagner véritablement les parents parce que la seule relation qui existe entre eux est basée sur le placement des enfants. Comment permettre à d'autres d'accompagner les parents, en étant reconnus pour ce rôle, sans délégitimer les professionnels de la protection de l'enfance ?
- Comment sortir de la contradiction apparue lors de la rencontre de croisement du 7 juillet 2015 :
 - Pour les professionnels, dans l'histoire de Farid et Céline, l'ASE est inexistante et ne joue pas son rôle. Au mieux, ce sont d'autres acteurs de la protection de l'enfance qui agissent (le juge et la famille d'accueil en particulier),
 - Pour les parents et les animateurs au contraire, c'est une situation de rêve justement parce que la protection de l'enfance a su associer des partenaires et qu'elle a pleinement réussi sa mission, avec le retour de Karim dans sa famille.

Nous remercions pour leur forte implication dans ce travail :

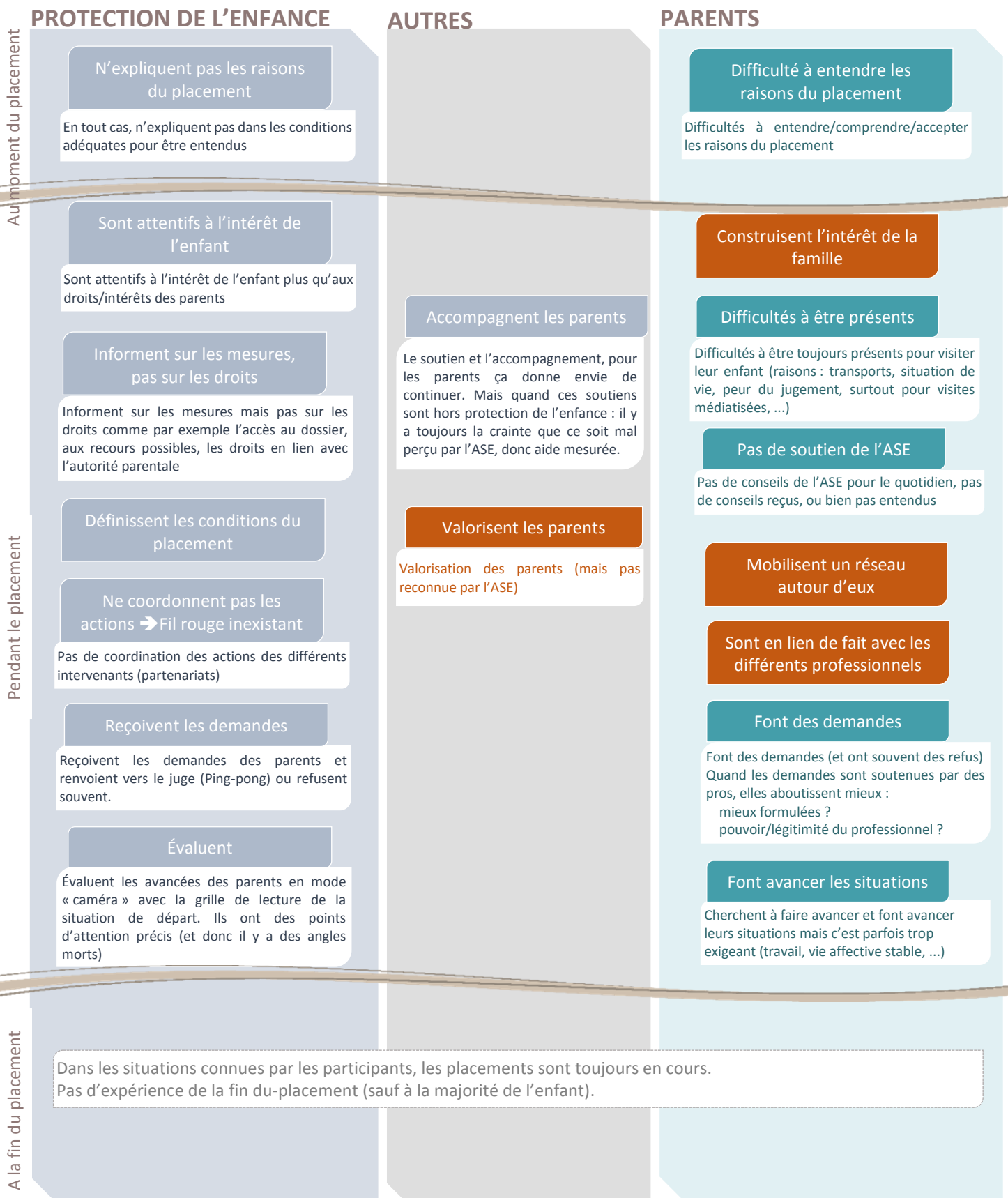
Les membres du groupe parents d'ATD Quart Monde Lyon, les membres du groupe parents de Femmes SDF à Grenoble, les membres du groupe cadres et comité de pilotage de l'étude « Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement : Quels éléments dans les dossiers des services de protection de l'enfance ? »

Merci aux Conseils départementaux de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Savoie, du Rhône et à la PJJ Rhône-Alpes, ainsi qu'aux participants au séminaire « Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes... » (3 mai 2016).

Qui fait quoi ? ... selon la Loi



Qui fait quoi ? ... dans des situations connues



Qui fait quoi ? ... dans l'histoire de Farid et Céline

Au moment du placement

PROTECTION DE L'ENFANCE

« L'ASE est presque absente »

Expliquer les raisons du placement → Donner une feuille de route

Le juge leur explique qu'il est là pour « trouver une solution et pas pour piquer les enfants », qu'il va voir avec leurs familles respectives ce qu'il est possible d'envisager et leur explique les étapes à franchir : trouver un logement, un travail, montrer une certaine stabilité, aller visiter leur fils régulièrement. Effrayé, Farid reconnaît que cet homme lui a fait prendre conscience qu'il doit radicalement changer sa façon de vivre pour retrouver Karim. Céline estime que le juge leur a laissé l'espoir de récupérer leur enfant et qu'elle peut compter sur Farid : « Je savais que Farid était là ».

Etre attentif à l'intérêt de l'enfant

Mlle Leroy n'arrive pas à trouver un centre d'hébergement pour accueillir la famille à sa sortie de l'hôpital. Une personne de l'ASE téléphone à Céline pour lui dire que son bébé va être placé. Elle sort chercher Farid et quand elle revient le bébé n'est plus là, il va être placé dans une famille d'accueil. C'est un choc. A la sortie de l'hôpital, ils passent la première nuit dans la rue.

Être à l'écoute

Céline lui fait part de son inquiétude, car, à 2 ans, Karim n'est toujours pas propre. L'éducatrice lui fait remarquer qu'il doit s'adapter à de nombreux changements en même temps : la famille d'accueil, les visites de sa mère et de sa cousine à l'ASE... Farid rentre de son travail et fait quelques photos. L'éducatrice, lui suggère de donner à son fils une photo d'eux trois dans la maison pour qu'il l'emporte.

Définir / adapter les conditions de placement de l'enfant

L'éducatrice de l'ASE leur a confirmé que, pour Noël, elle leur amènerait Karim et elle a suggéré que Marie soit présente. Marie accepte de venir s'ils sont d'accord avec cette proposition. Pour se familiariser avec la maison, il viendra quelques jours avant, pendant une heure, avec l'éducatrice.

S'impliquer personnellement dans la relation

Ils entretiennent des bons rapports avec la famille d'accueil. Mme Simbad, la nourrice, leur donne son numéro de téléphone et ils peuvent ainsi prendre des nouvelles. Elle est sensible au fait qu'il n'est pas toujours facile de ne voir que quelques heures son bébé, d'autant plus que Karim pleure chaque fois que Céline le prend dans les bras, ce qui l'affecte profondément.

Évaluer les évolutions de la situation familiale

Céline semble plus stressée qu'heureuse d'avoir son fils. Le recevoir seule à la maison est une grande étape pour elle. Cependant, cette rencontre se déroule bien, et des visites sont dès lors programmées un samedi sur deux.

L'entrevue se passe bien. Le juge a su trouver les mots pour leur expliquer que toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour reprendre l'enfant. Il prolonge l'ordonnance de placement pour deux ans, mais cette décision pourrait être modifiée en cours d'échéance.

Recevoir les demandes des parents, y apporter des réponses

Il demande à ce qu'il n'y ait plus d'éducatrice lors de ces visites hebdomadaires, ce qui lui est refusé dans un premier temps, puis ils finissent par être seuls avec leur fils. Plus tard, ils peuvent même sortir avec lui dans les alentours.

La demande de circoncire Karim est enfin acceptée : « Le juge m'a dit qu'il est contre la circoncision, mais que c'est nous les parents et les seuls responsables de notre enfant. »

Expliquer

Le juge pour enfants donne son accord pour le retour définitif de Karim auprès de ses parents, mais le petit garçon n'est pas vraiment de cet avis. Le juge lui explique alors gentiment cette décision. Avec le recul, Farid dira combien le juge les a aidés en trouvant les mots justes pour faire comprendre les raisons du placement, en leur fixant des étapes successives à franchir et en les encourageant chaque fois qu'ils progressaient. « On a souffert, mais on a réussi ! ».

Pendant le placement

AUTRES

Créer des relations de confiance

Mais après deux semaines de travail satisfaisant, Farid cesse de se rendre au stage, tenté de retourner dans le « business » pour avoir un peu d'argent et de retrouver ses amis de Barbès. M. Marchand, son formateur, l'appelle et lui impose de revenir dans l'après-midi, sans quoi le contrat sera rompu. Farid se souvient s'être dit : « Moi qui pleure pour avoir du travail, voilà que mon professeur doit venir me chercher ! Mais quel genre de personnage je suis ? » Il se ressaisit et retourne à sa formation.

Accompagner les parents / soutenir / Ne pas les lâcher

L'infirmière agressée porte plainte, mais l'équipe soignante entoure Céline jusqu'à la fin de sa grossesse et elle retrouve sa santé. En décembre 1998, elle accouche d'un petit garçon qu'ils appellent Karim. « Quand on a mis le bébé sur moi, c'était le bonheur.

En sortant, Marie se baisse pour couper une rose et l'offrir à Céline pour son anniversaire. Céline est émue, il y a tellement longtemps qu'on ne le lui avait souhaité.

Floriane, qui est responsable des activités artistiques et culturelles pour les adultes au sein du centre de promotion familiale, a remarqué qu'il n'y a pas de jouets chez Céline et Farid, et propose d'en apporter lorsque Karim vient le samedi.

Consolider les bases autour de la famille → Reconnaissance

Mlle Leroy est la première personne qui prend vraiment en considération à la situation du couple et cherche des solutions : « Elle voit débarquer un mec sans papier, sans RMI, avec une balafre, des tatouages. Je n'étais pas quelqu'un à qui on pouvait faire confiance. Puis elle a vu que je ne lâche pas Céline. »

Valoriser la famille → Reconnaissance

En août 2003, Karim est de retour chez ses parents. Dans quatre mois, il aura 5 ans. Christophe ne manque pas l'occasion de leur envoyer un mot : « Chers amis, nous sommes très heureux et nous nous réjouissons avec vous de la formidable nouvelle du retour définitif de Karim chez vous. Vous nous avez beaucoup appris par votre ténacité, votre courage et votre immense patience. Une vraie leçon que vous nous avez donnée, leçon d'espoir, leçon de vie. Avec toute mon amitié. Bel été à vous ».

PARENTS

« C'est une situation de rêve »

Entendre les raisons du placement

« Quand j'avais 16 ans, je me suis occupé de mes quatre neveux » dit Farid. Céline ajoute : « mais il y a des choses que nous ne savons pas faire ».

Construire l'intérêt de la famille → Tenir malgré les difficultés

« Même si c'est encore dur aujourd'hui, j'ai un projet de famille ». Il termine en soulignant qu'il reconnaît avoir fait des erreurs mais qu'on lui a donné une chance, celle d'avoir fait des rencontres intéressantes. Toute personne doit avoir une chance dans la vie, insiste-t-il.

« Mon but, c'est trouver un travail stable et pas de travailler trois mois, puis de retomber au chômage, et de retravailler six mois, puis repasser ailleurs ; ça tape le moral. Quand tu perds ton travail, tu risques de perdre ton logement ». Son rêve est aussi d'avoir un logement plus grand pour le retour de Karim. Bien que son lieu de travail soit très éloigné, il est tout de même content de cette embauche.

Être présent auprès de l'enfant → Visites

Marie réalise que toutes les démarches accomplies par Céline induisent des coûts de transport conséquents, et qu'elle garde le peu d'argent qu'elle a afin d'acheter des tickets pour aller voir son fils.

Mettre en pratique les conseils (ASE, professionnels)

Il voulait offrir des jouets à Karim mais la nourrice lui a conseillé d'acheter des vêtements. Il a donc acheté un manteau pour son fils et un pour sa nièce, qu'il a apporté. Il a préparé cette rencontre avec Farid et Céline. Farid lui confie qu'il est maintenant attentif à ne plus prendre tout de suite Karim dans la poussette lorsqu'il va le chercher à la gare. Il laisse sa nourrice le détacher et attend que Karim vienne à lui. Céline fait de même et est attentive à ne pas être trop envahissante : « On m'a dit que, quand je l'accueillais, je le serrais trop fort dans mes bras ».

Faire des demandes, prendre des initiatives

« Un carnaval est organisé en février et Céline aimerait y emmener Karim. Elle en fait la demande à l'éducatrice de l'ASE qui propose dans un premier temps de l'amener à la maison pendant deux heures pour le sécuriser.

Accueillir son enfant

En août 2003, Karim est de retour chez ses parents. Dans quatre mois, il aura 5 ans

Tenir dans la durée → Emploi, logement, relations....

A la fin du placement

Mobiliser un réseau autour d'eux

Elle parle aussi de sa dernière visite à Karim qui ne s'est pas bien passée. Au retour, elle est allée pleurer chez Julie, sa voisine. « Il ne voulait pas rester avec moi, il ne voulait que sa nourrice ou l'éducatrice.

Céline lui annonce, toute contente : « Nous allons avoir notre fils ». Noël, toute la journée, sa cousine sera là. Elle m'a dit qu'elle s'occuperait de tout. Elle va nous donner une télévision aussi. ».

Coordonner les actions des différents intervenants → Grâce à la relation de confiance

L'été arrive, Farid et Céline n'étant jamais partis en vacances ensemble, Floriane leur propose un séjour communautaire de trois jours dans une ferme en Normandie. Karim ne devrait pas être du voyage, car ils n'ont encore qu'un droit de visite et ne peuvent donc pas l'héberger. Mais Floriane écrit une lettre présentant le projet à l'éducatrice de l'ASE. Céline se charge de la transmettre. Le principe est accepté et l'éducatrice propose que Karim aille dormir au moins deux fois chez ses parents avant de partir. Fin août, ils partent tous les trois avec deux autres familles, Jacques, Floriane et un autre animateur de l'équipe.

Faire avancer la situation familiale → Emploi, logement, relations sociales, couple

Malgré un démarrage difficile, Céline tient bon à son travail : « Au début, c'était dur, je manquais régulièrement, il fallait venir me chercher jusqu'à la maison. Des fois, j'arrivais très en retard et je demandais si je pouvais quand même commencer à travailler. On me l'accordait en me précisant que je devais partir plus tard. Je travaillais à mi-temps. Cela faisait longtemps que je ne travaillais seule. Après, ça a été tout seul ».

Céline a reçu trois propositions d'embauche. Pour elle, c'est capital, parce que travailler est une condition pour récupérer son fils. Cependant, comme ils vivent en couple déclaré et que Céline touche une allocation d'adulte handicapé, Farid n'a plus le droit au RMI. « J'ai pitié de lui quand il me demande s'il peut prendre de l'argent pour s'acheter une demi-baguette, confie Céline. A midi, il se débrouille pour réchauffer ses lentilles sur un petit gaz et il les mange avec son pain. Il ne mange rien d'autre. Ça m'a fait mal parce que je l'aime beaucoup. Je sais que c'est dur pour lui de n'avoir rien et de me demander ». Mais Farid accepte cette perte de revenu car il veut être en règle.

Demander du soutien quand c'est nécessaire → Garder des liens

De temps en temps, devant nous, il lui dit « maman », et de temps en temps il lui dit « tata » ; il y a un grand amour entre lui et sa tata et ça on ne pourra jamais l'enlever. On l'accepte, avec toutes les choses qui sont passées », confie Farid

► Farid et Céline – Résumé*

En 1997, Farid rencontre Céline dans un foyer d'hébergement d'urgence. « Quand elle m'a raconté sa vie, je me suis dit qu'il fallait que je la sauve ». A partir de là ils ne vont plus se quitter, bien que ce soit difficile d'être en couple et sans domicile.

Mlle Leroy, la curatrice de Céline lui verse 76 euros par semaine et Farid est sans papier, sans revenu. C'est difficile, mais ils partagent. Mlle Leroy est la première personne qui prend en compte la situation du couple et cherche des solutions. Grâce à elle et au personnel du foyer où ils logent, ils arrivent à être à jour avec leurs papiers et Farid obtient le RMI : « *je n'étais pas quelqu'un à qui on pouvait faire confiance. Puis elle a vu que je n'ai pas lâché Céline* ». Ils louent une chambre d'hôtel, mais « *on ne peut pas vivre ainsi toute sa vie* ». Céline est sous traitement médical et vit dans la peur que Farid la quitte. Il réalise qu'il doit beaucoup l'entourer et qu'elle a besoin de lui. « *Ma famille ne l'a jamais acceptée, ils ne savent pas que si on la soutient, elle peut guérir* ».

En mars 1998, il est de nouveau arrêté et fait un mois de prison. Paniquée, Céline appelle son frère qui la fait hospitaliser en psychiatrie. Elle agresse une infirmière, qui porte plainte. On découvre qu'elle est enceinte, et l'équipe soignante entoure Céline jusqu'à la fin de sa grossesse. Farid choisit d'assumer ses responsabilités de père, en opposition avec sa famille. En décembre 1998 Céline accouche d'un petit garçon, Karim, c'est le bonheur. Son papa vient les voir tous les jours, et discrètement se raser et prendre une douche. Mlle Leroy n'arrive pas à trouver un centre d'hébergement pour accueillir la famille à sa sortie de l'hôpital. Une personne de l'ASE téléphone à Céline pour lui dire que son bébé va être placé. Elle sort chercher Farid et quand elle revient le bébé n'est plus là, il va être placé dans une famille d'accueil. C'est un choc. A la sortie de l'hôpital, ils passent la première nuit dans la rue. Par le Samu social ils trouvent un foyer de jeunes travailleurs pour deux mois.

Ils sont convoqués au tribunal par le juge. Il leur explique qu'il est là « *pour trouver une solution et pas pour piquer les enfants* », qu'il va voir avec leurs familles ce qu'il est possible de faire et leur explique les étapes à franchir (un travail, un logement, montrer une certaine stabilité, aller visiter leur fils régulièrement). Effrayé, Farid prend conscience qu'il doit radicalement changer sa façon de vivre. Céline pense que le juge leur a laissé l'espoir de récupérer leur enfant et qu'elle peut compter sur Farid. Karim reste dans la famille d'accueil et ses parents ont un droit de visite une heure par semaine à l'ASE. Farid regrette de ne pas avoir eu de soutien à ce moment de leur vie (psychologue) alors qu'ils en avaient besoin. Céline et Farid sont fidèles aux visites chaque semaine, alors que Céline est à nouveau à l'hôpital psychiatrique (qui l'amène aux visites). Ils demandent à être seuls avec leur fils lors des visites et si c'est refusé au début, c'est accordé par la suite, et ils peuvent même sortir avec lui. Céline peut quitter l'hôpital avec un traitement ambulatoire. Ils sont toujours en lien étroit avec Mlle Leroy. Ils sont hébergés dans des hôtels et foyers divers. Farid cherche du travail. L'arrivée de son enfant a été pour lui un déclic pour arrêter ses bêtises et prendre une autre direction.

La Mission locale lui propose un stage de 6 mois non rémunéré. Il accepte et fait deux semaines de travail satisfaisant. Puis il cherche à retrouver sa vie d'avant et ne va plus en stage. Son formateur l'appelle et lui impose de revenir dans l'après-midi sinon son contrat sera rompu. Il se ressaisit et retourne à sa formation. Ce qui le soutient beaucoup, c'est la grande confiance de son formateur, « *il s'intéressait à moi, m'aidait, me montrait le travail* ». Le soutien de Céline aussi est fondamental. Elle continue les visites à l'ASE, sans Farid car ses horaires ne lui permettent pas d'être présent. Ils ont de bons rapports avec la famille d'accueil. Elle leur donne son numéro de téléphone.

Mlle Leroy fait des démarches pour leur obtenir une place dans le centre de promotion familiale (CHRS) de Noisy le grand. Marie responsable des admissions vient les rencontrer en mars 2000. Elle sent qu'ils ont déjà fait tout un chemin avec Mlle Leroy, et qu'elle leur fait confiance. Leur arrivée dans leur appartement, c'est comme le paradis ...

Marie les aide à s'installer et les invite à manger chez elle le premier jour. Or pour Farid, « *quand on est face à un pickpocket on l'invite pas, on l'évite* ». Julie la voisine d'en face devient vite un soutien pour eux. Un mois après leur arrivée, ils rencontrent Christophe, le responsable qui les met à l'aise et avec qui ils rédigent le contrat projet (leurs engagements et ceux de l'équipe d'animation). Ils voient avec Christophe comment l'équipe peut les soutenir pour passer les différentes étapes pour atteindre leurs objectifs. « *En étant chez moi, j'ai l'esprit plus ouvert que quand je suis à la rue. Christophe s'intéresse, écoute, avec le contrat projet, il m'a permis d'avancer, d'avoir un objectif auquel me tenir* ». Jacques, membre de l'équipe, va les aider dans la démarche auprès des organismes de l'emploi. Comme Céline veut être soutenue pour ses soins médicaux, l'AS du centre va demander son transfert de dossier au centre médical de Noisy le grand.

Marie passe régulièrement les voir. En septembre Céline est heureuse de lui dire que Mlle Leroy va ouvrir un compte en banque qu'elle pourra gérer elle-même, elle espère que sa curatelle sera levée en Décembre, car cette situation n'est plus supportable. Une nouvelle audience auprès du juge se passe bien mais toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour récupérer Karim. L'ordonnance est prolongée pour 2 ans mais peut être revue en cours de route. L'éducatrice de l'ASE propose à Céline de se retrouver le jeudi avec d'autres mères dans sa situation avec son fils. Mais elle abandonnera vite : trajets longs et coûteux, fatigue, ambiance peu chaleureuse, peur d'être jugée sont autant de freins.

Quand Céline demande à Marie de l'accompagner à un rendez-vous pour sa recherche d'emploi, celle-ci comprend que toutes les démarches que fait Céline coûtent cher et qu'elle veut garder un peu d'argent pour acheter des tickets pour aller voir son fils. Farid est en stage chez un peintre, mais toujours pas rémunéré, il a hâte d'avoir un salaire.

Comme ils sont en couple déclaré et que Céline a l'AAH, il n'a plus droit au RMI. Céline se fait du souci pour sa facture d'électricité, elle sera obligée de demander une aide financière à l'assistante sociale. Sa dernière visite auprès de Karim s'est mal passée, au retour, elle est allée pleurer chez Julie sa voisine. Son entretien pour une aide à la recherche d'emploi s'est bien passé et lui donne confiance dans l'avenir même si elle sait que ce sera dur.

Le dimanche suivant, Farid et Céline ont invité Marie à manger chez eux. Céline a préparé un repas de fête. Farid annonce qu'il va être embauché par une entreprise d'insertion près de chez eux. Jacques l'a mis en relation avec cette entreprise et son formateur a appuyé sa candidature. Ce dernier a organisé un verre de l'amitié pour fêter la signature de ce contrat. Céline annonce, heureuse, qu'ils auront Karim le jour de Noël, sa cousine viendra l'aider.

Grâce à une aide de la CAF, ils peuvent enfin s'acheter une machine à laver. Ils demandent de l'aide à Marie pour aller la chercher. Ils lui racontent que l'éducatrice de l'ASE a confirmé qu'elle leur amènerait Karim à Noël et a suggéré que Marie soit présente. Elle leur dit qu'elle accepte s'ils sont d'accord.

Noël approche et le quartier commence à s'illuminer. Marie frappe à toutes les portes munies d'invitations colorées. Chez Farid et Céline, elle découvre un magnifique sapin. Farid lui dit « *moi j'ai pas l'habitude, c'est pour Céline et mon fils* ». Il voulait offrir des jouets à Karim mais la nourrice lui a conseillé d'acheter des vêtements. Il a donc choisi un manteau. Il glisse à l'oreille de Marie que ce serait bien qu'elle vienne aider Céline pour le repas de Noël. Elle le lui propose et Céline en est très heureuse. Elle répète plusieurs fois qu'elle n'est pas sûre d'être à la hauteur. Ce sera leur premier vrai Noël. Marie espère que sa présence la sécurisera. Début Janvier 2001, Céline est heureuse elle a reçu trois propositions d'embauche. C'est capital pour elle parce que travailler est une condition pour récupérer son fils. Le couple demande à Marie de reporter le remboursement du prêt contracté pour l'achat des meubles sur le mois suivant. Marie refuse. Après discussion elle accepte qu'ils n'en payent que la moitié ce mois-ci, mais ils trouvent cela trop exigeant encore. Le lendemain Céline lui amène la somme due.

En Février Céline aimerait amener Karim au carnaval. L'éducatrice de l'ASE accepte et propose dans un premier temps d'amener Karim à la maison pendant deux heures pour le sécuriser. Céline, toute heureuse appelle Marie pour l'inviter. Le jour J, elle fait une jolie table et un gâteau. A l'heure dite Karim n'arrive pas, Céline est très tendue. Elle appelle la nourrice qui lui dit que l'éducatrice n'est toujours pas venue le chercher. Ils arrivent finalement avec plus d'une heure de retard. L'éducatrice s'excuse en expliquant qu'il lui a fallu du temps pour décider Karim à venir. Il a mis le manteau offert par ses parents à Noël et il est très à l'aise dans la maison, ça se passe bien. Encouragée par Marie, Céline demande s'ils peuvent eux-mêmes aller chercher Karim le samedi et l'accueillir chez eux, avec le soutien de l'équipe du centre. Elle dit qu'elle va y réfléchir.

Céline confie à Marie ses difficultés de relation avec l'ASE. Farid explique que l'éducatrice écrit au juge des choses sans leur en parler. « *Elle dit que Céline n'est pas régulière aux rendez-vous* ». Céline répond : « *ce qu'elle ne dit pas c'est que souvent je viens et on me dit « ah pas de rv aujourd'hui Karim est malade » ou « l'éducatrice n'est pas là, pas de visite » ... Après on dit derrière mon dos que je vais pas voir mon fils ! »*

Fin avril, Céline téléphone à Marie pour lui annoncer que sa curatelle est enfin levée et que bientôt l'éducatrice lui amènera son fils et le laissera seul pendant la visite. Céline demande à Marie si elle peut se joindre à eux, mais Marie lui fait comprendre qu'elle peut accueillir son fils toute seule. Céline lui fait part de ses appréhensions. Marie essaie de la rassurer et constate qu'elle est plus stressée qu'heureuse d'avoir son fils. Petit à petit son intégration [dans le quartier] se poursuit par l'intermédiaire de Farid, des relations qu'elle tisse avec tous les membres de l'équipe d'animation, l'assistante sociale et les voisines. Marie constate combien ils ont besoin de vrais amis et besoin d'être reconnus pour ce qu'ils sont.

Céline trouve un emploi d'un an en contrat aidé au centre comme femme de ménage. Les débuts sont durs mais elle finit par y arriver grâce à l'accompagnement de l'équipe et de la secrétaire. Farid trouvera rapidement un autre emploi de 18 mois, assez éloigné de son domicile. Ils auront de plus en plus de temps avec Karim : sortie familiale l'été au bord de l'eau, séjour communautaire de 3 jours dans une ferme (grâce à la responsable des activités culturelles qui a présenté le projet à l'éducatrice pour que Karim puisse venir). Le juge autorise la circoncision de Karim demandée par ses parents, même s'il n'est pas lui-même pour cette pratique mais il dit que ce sont les parents les responsables de l'enfant. Karim restera une semaine chez ses parents pour les soins, Céline sera soutenue par sa voisine Mélanie et s'en sortira très bien. Ils obtiendront ensuite la garde pour les week-ends.

Au bout de deux ans, ils ont rempli leur contrat projet et un projet relogement pourra être envisagé. Ils trouveront un nouveau logement plus grand. L'emploi de Farid sera transformé en CDI, bien qu'il ait échoué aux tests car il saura donner de bons arguments. Céline trouvera un nouvel emploi d'insertion dans un jardin biologique.

Toutes les conditions fixées par le juge pour récupérer Karim seront alors remplies, et le juge donnera son accord pour son retour définitif chez ses parents. Le petit garçon ne sera pas d'accord mais le juge trouvera les mots pour lui expliquer sa décision. Farid dira combien le juge les a aidés en trouvant les mots justes pour faire comprendre les raisons du placement, en leur fixant des étapes successives à franchir et en les encourageant chaque fois qu'ils progressaient.

Karim retournera chez ses parents à presque 5 ans. Ils garderont de très bonnes relations avec la nounou. ■

*Histoire reconstituée à partir d'extraits du chapitre 3, *Éradiquer la misère - démocratie, mondialisation et droits de l'homme*, PUF, 2008.

Les jeunes enfants dans la tourmente de la précarité

Chantal ZAOUCHE GAUDRON

Introduction

Les données que nous avons à notre disposition concernant les enfants indiquent que plus de 3 millions d'enfants vivent dans des familles pauvres en France si on retient le seuil à 60 % du revenu médian. Cela signifie que 20 % des enfants²⁹¹ soit un sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Ils sont 1,2 million d'enfants si l'on utilise le seuil fixé à 50 % du revenu médian. Ainsi, les différentes mesures étatiques pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté n'ont pas fait reculer le nombre d'enfants en situation de pauvreté dans notre pays. Le bilan que les auteurs du rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies²⁹² dressent sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (ratifiée par la France en 1990) est plus que nuancé. « *Si des progrès ont été réalisés dans différents domaines (handicap, protection de l'enfance, refondation de l'école), ils doivent cependant être opposés aux difficultés réelles d'accès aux droits pour les enfants les plus vulnérables : enfants pauvres, enfants handicapés, enfants migrants seuls ou en famille* ». Comme le stipule encore ce document, « *le plan de lutte contre la pauvreté a prévu un certain nombre de mesures (renforcer l'accès aux droits au Revenu de Solidarité Active et à la Couverture Maladie Universelle, revaloriser les minima sociaux, réserver de nouvelles places en crèches pour les enfants de milieu modeste). Alors qu'il est encore trop tôt pour mesurer leur impact, le rapport de l'IGAS constate déjà qu'elles ne suffiront pas et qu'il faudra prévoir un plan d'aide pour les familles pauvres* » (*ibid*, p. 41).

Dans une approche écosystémique (Bronfenbrenner, 1979)²⁹³, notre objectif est d'examiner comment le jeune enfant qui grandit dans de telles conditions de vie peut se développer, et de préciser comment analyser tel ou tel résultat. Nous nous focaliserons dans cette contribution sur le développement du jeune enfant au travers des dimensions socio-affective et socio-cognitive, des inégalités sociales de santé, et des liens à opérer avec les nuisances dues au mal-logement et avec l'environnement proche. Afin de rendre compte des principales conclusions issues des recherches que nous exposerons dans cette contribution²⁹⁴, nous emploierons le terme de « précarité » tout autant que celui de « pauvreté »²⁹⁵. Par ailleurs, plutôt que « d'enfants pauvres »²⁹⁶, expression davantage centrée sur un « état », il nous semble préférable, en effet, de parler d'enfants « qui vivent dans telle ou telle situation ». Cette dénomination infère un caractère dynamique sur les capacités, les stratégies, les conduites subjectives mises en œuvre par le sujet en lien avec son environnement.

²⁹¹ Selon les sept rapports remis au gouvernement français en 2013, en amont de la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et repris dans le récent rapport édité par le collectif Alerte²⁹¹ le 17 février 2016 (http://www.unaf.fr/IMG/pdf/bilan_3_ans_plan_lce-v_32_-15022016.pdf),

²⁹² Rapport du défenseur des droits des enfants au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 27 février 2015. http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/150717-rapport_enfants-onu_sans.pdf

²⁹³ Urie Bronfenbrenner, 1979, *Toward an Ecology of Human Development*, Cambridge, Harvard University Press.

²⁹⁴ Cf. pour une revue plus détaillée : Zaouche Gaudron Chantal, 2005, *Les conditions défavorisées influencent-elles le développement de l'enfant*, Toulouse, Eres ; Zaouche Gaudron, Chantal, 2016, *Enfants de la précarité*, Toulouse, Eres (à paraître).

²⁹⁵ Les liens entre précarité et pauvreté restent toujours très étroits, et les deux termes sont souvent employés de façon indifférenciée par les auteurs, sans doute parce que dans leurs parcours de vie, les « précaires » sont aussi ceux qui sont « pauvres » ou le deviennent en raison de la faiblesse de leurs revenus et de leurs moyens d'existence ; être dans la précarité signifie souvent se retrouver à la lisière de la pauvreté.

²⁹⁶ Cette expression sera aussi utilisée, par simplification du propos, et par commodité, mais bien dans son acception proposée, à savoir « enfants en situation de pauvreté », « enfants de familles pauvres », etc.

Dimension socio-affective

Le développement socio-affectif des jeunes enfants en conditions de vie défavorisées fait appel, dans les recherches en majorité anglo-saxonnes, à un certain nombre d'indicateurs explorés par plusieurs outils de recueil de données, notamment les relations d'attachement, les conduites intériorisées et extériorisées et l'intégration sociale au sein d'un groupe de pairs et de façon plus large au sein du système social.

Développée par Bowlby (1969), la théorie de l'attachement postule l'existence d'une relation entre l'enfant et ses partenaires éducatifs. Du côté des parents, elle implique régularité, stabilité, repères, et du côté de l'enfant, sécurité et confiance. Selon ce modèle, un enfant sécurisé dispose d'une base pour pouvoir plus tard explorer et s'autonomiser. Dans des conditions de vie défavorisées, les résultats convergent pour mentionner moins d'enfants sécurisés, et plus d'enfants « désorganisés/désorientés » que dans la population générale.

Les conduites sociales qui renvoient aux comportements de l'enfant avec ses camarades et les adultes de son entourage semblent elles aussi perturbées. On relève des problèmes de comportements dits « intériorisés » : anxiété, symptômes dépressifs, isolement social ou dépendance affective. On retrouve en outre des problèmes de comportements « extériorisés » comme l'irritabilité, l'agressivité, la résistance à l'adulte... Plusieurs difficultés d'ordre émotionnel sont également décrites : faible estime de soi, accès de colère ou humeur changeante. Les relations entre pairs semblent aussi affectées par ces conditions de vie, avec la présence de conflits qui témoigneraient d'une « inadaptation » sociale.

Deux points doivent attirer notre attention pour mieux analyser ces résultats. D'une part, les problèmes de comportement ont été associés à un attachement insécurisé^{297 298}, ils peuvent ensuite générer des difficultés dans les interactions entre enfants et adultes, lesquelles peuvent induire aussi des difficultés sur les plans cognitif et affectif. D'autre part, la dépression maternelle (souvent plus importante dans des familles en situation de pauvreté que dans celles plus favorisées) est, elle aussi, associée à un attachement insécurisé chez l'enfant²⁹⁹. La pauvreté constitue un facteur de risque qui affecte aussi, outre le fonctionnement et la stabilité familiale, les interactions parents-enfant³⁰⁰, ce qui n'est pas sans conséquence sur le développement de l'enfant.

Récemment, plusieurs chercheurs américains³⁰¹ ont analysé le sentiment de colère dite « inappropriée » auprès de 134 enfants âgés de 4 ans de familles à faible revenu pris en charge par le programme *Head Start* (n=134). Environ 23 % d'entre eux expriment de la colère quand on leur présente des diapos et des vidéos positives/neutres ce qui laisse supposer une colère inappropriée. Elle serait associée à une faible connaissance de la situation vis-à-vis de l'émotion qu'elle suscite (pour les garçons seulement), plus de rejet par les pairs, de la solitude, et de plus grandes désignations négatives par les enseignants et les pairs. C'est un nouvel indicateur qui permettrait aussi de mieux comprendre certaines conduites des jeunes enfants en situation de pauvreté. Pour Noble, Houston, Kan et Sowell (2012)³⁰², bien que peu documentées dans le champ des neurosciences, il ne fait pas de doute que les difficultés socio-économiques au cours de l'enfance sont associées à des troubles dans le développement cognitif et socio-émotionnel, dans la mesure où des changements importants ont lieu au niveau de l'hippocampe et des amygdales. Cependant, les liens neurobiologiques au travers desquels le « statut socio-économique » intervient sont peu documentés.

²⁹⁷ Martha Farrell Erickson, Alan Sroufe, Byron Egeland, 1985, « The relationship between quality of attachment and behavior problems in preschool in a high-risk sample », in I. Bretherton et E. Waters (sous la dir. de), *Growing Points of Attachment Theory and Research. Monographs of the Society for Research in Child Development*, 50, 1-2, p. 147-166.

²⁹⁸ John E. Bates, Christine A. Maslin, Karen A. Frankel, 1985, « Attachment security, mother-child interaction and temperament as predictors of behavior problem ratings at age three years », dans I. Bretherton et E. Waters (sous la dir. de), « Growing points of attachment theory and research », *Monograph of the Society for Research in Child Development*, 209, 50, p. 1678-193; Fagot et Kavanagh, 1990, dans Spieker et coll.

²⁹⁹ Karlen Lyons-Ruth, David Connel, David Zoll, Julie Stahl, 1987, « Infants at social risk: Relationships among infant maltreatment, maternal behavior, and infant attachment behavior », *Developmental Psychology*, 23, p. 223-232.

Lynne Murray, 1992, « The impact of postnatal depression on infant development », *Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines*, 33, p. 543-561.

Teti, Gelfand, Messinger et Isabella cité par Stephen M. Petterson, Alison Burke Albers, 2001, « Effects of poverty and maternal depression on early child development », *Child Development*, 726, p. 1794-1813.

³⁰⁰ Greg J. Duncan, Jeanna Brooks-Gunn (sous la dir. de), 1997, *Consequences of Growing up Poor*, New York, Russell Sage Foundation.

Cynthia Gibbons et al., 2001, « Une étude exploratoire. Interaction ente les dyades mère-nourrisson et père-nourrisson chez les couples à faible revenu », *Santé mentale au Québec*, XXVI, 1, p. 101-117.

³⁰¹ Robin L. Locke, Alison L. Miller, Ronald Seifer, Justin E. Heinze, 2015, « Context-inappropriate anger, emotion knowledge deficits, and negative social experiences in preschool », *Developmental Psychology*, 51(10), 1450-1463.

³⁰² Kimberly G. Noble, Suzanne Houston, Eric Kan, Elizabeth R. Sowell, 2012, « Neural correlates of socioeconomic status in the developing human brain », *Developmental Science*, 15(4), 516-527.

Sphère socio-cognitive

Au plan cognitif, les recherches menées auprès des jeunes enfants utilisent des indicateurs tels que le quotient intellectuel, les résolutions de problèmes (par exemple des jeux de construction ou des puzzles), les habiletés verbales, les tests de réussite en lecture ou en calcul. Sur l'ensemble de ces paramètres, les résultats indiquent un niveau moins satisfaisant de fonctionnement cognitif, notamment sur les apprentissages scolaires et les aptitudes verbales. Hart et Risley (2003)³⁰³, dans leur étude longitudinale qui a observé, au domicile des familles, 42 enfants de 7-9 mois à 3 ans (dont 13 avaient des revenus élevés, 23 des revenus moyens et 6 bénéficiaient d'aides sociales) évoquent une véritable « catastrophe précoce » en montrant, d'une part, des différences drastiques allant de 500 mots à disposition des enfants de 3 ans en situation de pauvreté contre plus de 1000 mots à disposition de ceux issus de foyers favorisés, et d'autre part, un écart entre les deux populations de 30 millions de mots estimés qui leur seraient adressés durant les quatre années de vie (13 millions pour les premiers contre 45 millions pour les seconds) et, qui plus est, les mots qui sont adressés aux enfants en conditions de vie défavorisées seraient plus connotés négativement (interdictions, découragements). Les résultats publiés par Raver, Blair et Willoughby en 2013³⁰⁴ suggèrent que l'exposition chronique à la pauvreté et les tensions dues aux difficultés financières sont chacune prédictives de la performance des jeunes enfants sur les mesures de fonctionnement exécutif (opérations mentales qui regroupent la logique, la stratégie, la planification, la résolution de problèmes ou encore le raisonnement). Par ailleurs, les auteurs soulignent que le tempérament (*temperament-based vulnerability*) sert de modérateur dans le lien repéré entre le risque lié à la pauvreté et le fonctionnement exécutif de l'enfant. Pour eux, il s'agit donc d'aider les jeunes enfants dans leurs capacités à s'auto-réguler. C'est donc un nouveau paramètre mis en évidence dans les travaux récents pour mieux comprendre les liens entre pauvreté et développement cognitif, sachant que l'auto-régulation génère la capacité à gérer les émotions, les pensées et les comportements, et permet de mieux interagir avec les enseignants et les pairs.

Inégalités sociales de santé préoccupantes

Malgré les efforts entrepris ces dernières années, les inégalités sociales de santé perdurent en France, et les situations sanitaires les plus préoccupantes relèvent de plusieurs registres. L'ensemble des documents et des enquêtes menées par la Fondation Abbé Pierre (FAP) fournit des conclusions majeures dans ce domaine. Se déclinent ainsi la symptomatologie ORL (angines, otites) et respiratoires (asthme, rhumes...) dus à l'humidité des logements, aux moisissures, au froid excessif, au chauffage insuffisant ou défectueux³⁰⁵ (cf. aussi les intoxications au monoxyde de carbone), une hygiène défailante, des troubles de la vision non corrigés, des problèmes bucco-dentaires, des allergies, des atteintes dermatologiques de toute nature... D'après la Fondation Abbé Pierre³⁰⁶, le saturnisme ou l'intoxication au plomb a atteint, en 2015, plus de 5 300 enfants en France. Cette dernière est particulièrement néfaste chez les jeunes enfants puisqu'elle entraîne une diminution des performances cognitives et sensorimotrices et donc des apprentissages et performances scolaires, et altère encore le développement staturo-pondéral, le comportement des jeunes enfants, etc. La notion même de « foyer » sécurisant et accueillant, ce lieu de vie où l'on se sent bien, disparaît au profit de celle de logement en précarité énergétique et son cortège d'aléas plus ou moins graves pour l'enfant et sa famille. Quant à l'obésité, elle est devenue un nouvel indice de pauvreté (Damon, 2010) avec des conséquences sur la santé des enfants en raison d'une alimentation déséquilibrée avec sucres et graisses qui sont les denrées les moins onéreuses. Le risque d'obésité est de 3 à 4 fois plus important que dans la population générale. Ce « corps trop plein » entraîne, par ailleurs, chez ces enfants des vécus de situations humiliantes qui peuvent altérer leur estime de soi.

³⁰³ Betty Hart, Todd R. Risley, 2003, "The early catastrophe : the 30 million word gap by age 3", *American Educator*, pp.4-9.

³⁰⁴ Cybele C. Raver et al., 2013, "Poverty as a predictor of 4-year-olds' executive function: New perspectives on models of differential susceptibility", *Developmental Psychology*, 49(2), 292-304.

³⁰⁵ <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/limpact-de-la-precarite-energetique-sur-la-sante>

³⁰⁶ <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/sensibiliser-au-mal-logement/le-mal-logement-se-transmet-et-se-respire>

Dans l'étude réalisée par la Mrie en 2016 sur la situation socioéconomique des parents d'enfants placés, il ressort que 20 % des parents d'enfants placés sont sans logement personnel. Au vu de cette partie, nous pouvons nous demander combien vivent dans un logement "inadapté".

Réduction de l'espace intime et contraction de l'espace psychique

Au total, 10 millions de personnes, dont un tiers d'enfants, sont touchées par la crise du logement, par le mal-logement, indice de pauvreté. L'exiguïté de l'espace vital engendre la circulation de personnes et donc une intrusion possible, une forme d'ingérence dans l'intimité de chacun qui se double de ce que nous nommons une réduction de l'espace intime (celui des parents et celui des enfants) et une contraction de l'espace psychique. Il s'agit donc de considérer à la fois un espace physique restreint déjà préjudiciable en lui-même tout autant qu'un espace psychique contraint qui tous deux engendrent, aussi, des caractéristiques à prendre en considération et préjudiciables à un bon développement socio-affectif et adéquat au plan cognitif. Tout comme les adultes, les enfants ont besoin de moments de solitude, de silence, d'instant de « vacance » pour être disponibles à eux-mêmes, pour laisser libre cours à leur imaginaire sans être dérangés par du bruit ou d'autres personnes (parents ou fratrie), pour être disponibles à leurs vécus, ressentis, à leurs expériences de vie (à la maison, à la crèche, à l'école, dedans et dehors...), à leurs secrets, à leur propre vie, y compris leur vie d'enfant. Tout comme les adultes, les enfants ont besoin de lieu et de temps nécessaires à la concentration, à l'attention d'eux-mêmes et d'autrui, aux activités à réaliser à la fois pour rêver ou pour apprendre. L'espace-temps, l'espace-lieu, le vivre en silence, le besoin de solitude sont-ils devenus, dans notre pays, des produits de luxe ?

En sus d'exacerber les problèmes de santé physique des enfants que nous avons mentionnés, les logements inférieurs aux normes peuvent aussi nuire à leur santé psychologique et au fonctionnement familial, et créer des conditions inappropriées au travail scolaire, aux activités ludiques et aux relations sociales. L'environnement familial particulièrement frappé par la faiblesse des revenus affecte en réciprocity le développement cognitif de l'enfant en limitant les opportunités d'apprentissage : lecture, disponibilité des expériences et jouets orientés vers le développement des connaissances, activités appropriées à l'âge de l'enfant...³⁰⁷. Ces obstacles sur le plan de l'environnement culturel comptent pour plus de la moitié de l'effet du revenu sur le développement cognitif des enfants préscolaires, et entre un quart et un tiers pour les scores de réussite des enfants de l'école élémentaire³⁰⁸. Certains auteurs remarquent que le statut de pauvreté a un impact plus important sur l'accès aux matériels et aux situations d'apprentissage que l'origine ethnique. Par exemple, les enfants pauvres ont au moins trois fois moins de livres au cours de l'enfance et de l'adolescence que les enfants qui vivent dans des familles aisées. Dans les familles à faible revenu (cf. l'étude ELNEJ), on trouve une proportion deux fois plus importante d'enfants qui ne lisent pas souvent, comparés à ceux qui grandissent dans des familles à revenu élevé. Autre point non négligeable, plus de 12 % des enfants de familles à faible revenu lisent rarement par plaisir par rapport à 6 % des enfants dans les familles à revenu élevé. Or, nous savons que les enfants qui lisent par plaisir développent d'importantes compétences d'apprentissage, et nous savons aussi que plus les enfants lisent et plus ils développent leur lexique et utilisent une syntaxe adéquate... Dès lors, les difficultés d'apprentissages quelles qu'elles soient (lecture, calcul, langage...), que l'on retrouve dans la littérature en termes d'échec ou de décrochage scolaire, trouvent aussi leur origine dans les différences sus-citées.

³⁰⁷ Greg J. Duncan, Jeanne Brooks-Gunn, 2000, « Family poverty, welfare reform, and child development », *Child Development*, 71, p. 188-196.

³⁰⁸ Pamela Kato Klebanov, Jeanne Brooks-Gunn et al., 1998, « The contribution of neighborhood and family income to developmental test scores over the first three years of life », *Child Development*, 69, p. 1420-1436.

Judith R. Smith, Jeanne Brooks-Gunn, Pamela Kato Klebanov, 1997, « Consequences of living in poverty for young children's cognitive and verbal ability and early school achievement », dans G.J. Duncan et J. Brooks-Gunn (sous la dir. de), *Consequences of Growing up Poor*, New York, Russell Sage Foundation, p. 132-189.

L'environnement du jeune enfant : l'apartheid ?

En France, Maurin (2004)³⁰⁹ souligne l'importance du voisinage sur les performances scolaires des élèves. Les familles, conscientes de l'importance de la réussite scolaire, cherchent à offrir les conditions les plus favorables à leurs enfants. Une de ses conclusions insiste sur le fait que, à contexte familial identique, le quartier et les institutions scolaires font la différence sur le registre de la réussite scolaire des enfants.

Bien que certaines recherches indiquent que les caractéristiques familiales peuvent, bien sûr, compenser ou moduler l'incidence du quartier, il semble que cet environnement immédiat joue malgré tout un rôle essentiel dans la vie de l'enfant, dans le développement de ses compétences cognitives et sociales, et qu'il revêt une importance particulière pour les enfants plus âgés de par la multiplicité des contacts qu'ils établissent avec lui. Or, les parents pauvres, de par la faiblesse de leur revenu, sont le plus souvent contraints dans leur choix d'habitat, de voisinage et d'école. Les aires de jeu, les parcs, les loisirs extrascolaires, les équipements culturels et sportifs... sont insuffisants dans de nombreux quartiers et les enfants y participent peu. On peut dès lors parler « d'apartheid » avec d'un côté les enfants de familles favorisées « sur-occupés » et ceux des familles défavorisées « sous-occupés », et qui plus est, dans un espace de vie rétracté et contraint.

Les structures d'accueil de la petite enfance font aussi partie de l'environnement proche du jeune enfant. Les études de Palacio-Quintin (2000) indiquent que la vie en milieu familial et la fréquentation des structures d'accueil de la petite enfance ont des influences conjointes. La crèche peut jouer un rôle compensatoire et préventif important auprès des enfants qui vivent dans des milieux familiaux peu stimulants sur le plan cognitif et langagier. Pour les enfants de milieux défavorisés, sa fréquentation peut par conséquent s'avérer un moyen de prévention des difficultés scolaires. Plusieurs études anglo-saxonnes, avec des panels très importants, confirment et attestent de l'importance des structures d'accueil au cours de la prime enfance. Même si le fonctionnement de ces lieux de vie, en France, n'est pas superposable à celui de nos homologues étasuniens, la littérature anglo-saxonne nous donne plusieurs pistes de réflexion dans ce champ quelque peu délaissé par les chercheurs francophones actuels en psychologie de l'enfant. Or, plusieurs études montrent que la qualité d'un service de garde peut atténuer les effets défavorables d'un attachement insécurisé des enfants qui vivent dans des familles à faible revenu, en leur fournissant un environnement plus stimulant que celui dont ils auraient fait l'expérience dans leur foyer. La recherche *Early Child Care Research Network*³¹⁰, de type longitudinal, sur une population de plus de mille enfants, montre que les enfants de 4 ans et demi qui tirent le plus bénéfice d'une garderie de bonne qualité, sur les registres de l'habileté cognitive et du comportement social, sont ceux qui habitent dans un milieu pauvre, ou qui ont des mères déprimées, ou qui présentent des interactions de qualité insuffisante avec leurs parents. Pour les enfants à faible revenu, les structures d'accueil atténuent les conséquences potentielles défavorables de l'attachement insécurisé sur les compétences cognitives et langagières dans la troisième année de vie, mais ne semblent pas avoir la même influence pour les enfants sécurisés qui vivent dans les mêmes conditions économiques.

L'étude "Familles monoparentales en situation de précarité : quelle(s) articulation(s) entre emploi et garde des jeunes enfants ?" réalisée en 2014 montre les enjeux de cet accès pour les enfants en situation de pauvreté.

Le grand écart scolaire

Pour compléter le tableau, un dernier mot sur l'institution scolaire. Le journal *Le Monde* du 23 juin 2016 titre : « *Les écarts de réussite s'installent dès l'école primaire* ». Le *Rapport Forestier-Mons* (2012) confirme ce que le *Rapport du CERC* (Centre d'Études des Revenus et des Coûts) énonçait déjà en 2004 : des résultats scolaires en baisse et des inégalités qui se creusent au sein de l'école, mettant en danger le projet républicain. Les disparités, qui débutent dès le CP, sont établies dès le CE2, s'aggravent au collège et s'expriment de façon éloquent par la sortie précoce du système scolaire. En ce mois de juin 2016, la DEEP³¹¹, pour la première fois en France, a réalisé une évaluation des attendus du socle commun conduite en 2015 auprès d'un très large échantillon d'élèves représentatif de chacune des académies (160 000 élèves de sixième). Une des conclusions émises confirme les précédentes : « *Entre enfants de milieu favorisé et enfants d'origine défavorisée, c'est le grand écart : quand 90 %*

³⁰⁹ Edgard Maurin, 2004, *Le ghetto français*, Paris, Le Seuil.

³¹⁰ Nichd Early Child Care Research Network, printemps 2002, "Early child care and children's development prior to school entry : Results from de NICHD study of early child care", *American Educational Research Journal*. 391, 133-164.

³¹¹ <http://www.education.gouv.fr/cid102737/evaluation-numerique-des-competences-du-socle-en-debut-de-sixieme-des-niveaux-de-performance-contrastes-selon-les-academies.html>

environ des premiers ont les « acquis attendus » dans les deux domaines, ils sont moins de 70 % en français et seulement 55 % en mathématiques et sciences, dans les familles les plus modestes ». L'analyse des écarts de réussite entre élèves selon leur origine sociale révèle que certaines académies parviennent à combiner efficacement performance et équité (ce qui confirme aussi les inégalités territoriales dans notre pays, en termes éducatifs mais aussi en termes de santé publique). Si le revenu est un des principaux facteurs de ces difficultés et ruptures de parcours, le capital scolaire des parents reste un déterminant majeur auxquels se rajoutent l'environnement de l'enfant, la disponibilité des parents et leurs compétences scolaires propres pour aider leurs enfants, ou encore la composition familiale... Autant d'éléments qui affectent le développement des apprentissages et la scolarisation et, par là-même, les qualifications et perspectives d'emplois futurs, les revenus à venir, ouvrant la voie à la reproduction transgénérationnelle.

Pour conclure sur une note optimiste

Nous savons que la venue d'un enfant vient modifier les relations entre deux conjoints, leurs représentations, leurs projets de vie lorsqu'ils deviennent parents... De la même manière, un enfant qui va se sentir bien dans une structure d'accueil avec un environnement propice à son développement peut devenir acteur du changement familial. Il retourne dans son foyer en fin de journée moins tendu, plus serein et, en réciprocité, les parents seront sans doute plus apaisés, moins punitifs, moins stressés... malgré les autres contraintes qui pèsent sur eux au quotidien. Ainsi, la spirale délétère dans laquelle peut se trouver la famille en situation défavorisée peut se déplier au gré de certains réaménagements et de modes relationnels structurants pour chacun des membres... ■

Contact : **Chantal Zaouche Gaudron,**

Professeure de Psychologie de l'enfant, Université Toulouse Jean Jaurès, Laboratoire LISST-CERS
chantal.zaouche@univ-tlse2.fr



P48
P83
P134
P140
P143
P151
P179
P182
P214
P263
P319
P360



Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement - Quels éléments dans les dossiers des services de protection de l'enfance ?

En 2013-2014, la MRIE a proposé un groupe de travail interinstitutionnel sur le thème : placement, mesures de protection de l'enfance, et précarité. Sept Conseils départementaux (CD), la Protection judiciaire de la jeunesse et trois communes et/ou CCAS ont choisi d'y participer. Le groupe a identifié deux axes de travail prioritaires :

- Associer les parents : qu'est-ce que cela veut dire ? Comment faire ?
- Mieux connaître les conditions de vie des familles, afin de se donner des moyens de construire une mesure de placement qui soit effectivement provisoire.

L'étude dont nous vous présentons ici quelques éléments importants vise à éclairer le deuxième axe. Les cadres des CD présents dans le groupe de travail ont à de nombreuses reprises souligné combien cette question était importante dans leur pratique et combien paradoxalement ils manquent d'éléments de connaissance sur ce point. En effet, ils constatent régulièrement que pour être en capacité de réaliser certaines dispositions de la loi de 2007, il est nécessaire de savoir comment vivent les familles. Parallèlement les conditions de vie matérielles pèsent parfois de manière importante sur le développement des enfants et sur les relations au sein de la famille, elles impactent donc directement les missions de la protection de l'enfance.

La question de départ a donc été la suivante : de quelles informations concernant les conditions de vie des familles disposent les professionnels de la protection de l'enfance pour mener à bien leurs missions ?

La méthode en quelques points

- Lecture de 202 dossiers d'enfants placés pour la première fois en 2014 sur 3 départements, l'Isère, la Loire, la Haute-Savoie, soit 1 sur 5 (échantillonnage aléatoire).
- Remplissage d'une grille de lecture testée au préalable à plusieurs reprises. Nous n'avons pas relevé d'informations concernant le motif du placement, l'analyse commence une fois celui-ci réalisé.
- Traitement statistique des données.

La matière de cette étude n'est pas tant ce que les professionnels connaissent sur les conditions de vie d'une famille mais plutôt ce qu'ils choisissent de notifier dans les dossiers de l'ASE, et donc la trace écrite laissée pour les professionnels qui leur succéderont et le cas échéant pour la justice, les familles ou les enfants eux-mêmes une fois devenus majeurs. ■

Il ressort de cette étude que les placements sont plutôt judiciaires dont une majorité d'Ordonnances provisoires de placement (OPP). La loi de 2007 devait permettre la diminution des placements judiciaires, mais ils constituent toujours la majorité des placements. Celle-ci insiste également sur la nécessité d'associer les parents aux décisions, or l'OPP est une décision brutale qui s'impose aux parents et qui se fait dans l'urgence, sans évaluation de la situation en amont, donc peu propice à une bonne connaissance des conditions de vie de la famille.

► Nature du premier placement 2014 :

- 42 % d'OPP (placement judiciaire)
- 22 % de garde (placement judiciaire)
- 34 % d'accueil provisoire (placement administratif)
- 2 % d'information non trouvée

À la lecture des dossiers, il apparaît que les placements sont majoritairement imposés aux familles :

- 20 % sont demandés par au moins l'un des parents,
- 33 % ne sont pas demandés,
- Et dans 47 % des cas, il n'est pas clairement mentionné qui est à l'initiative de la mesure.

Si les familles peuvent faire appel du jugement, dans les faits, ce recours est peu utilisé : seuls 14 % des dossiers de mesures judiciaires notent que l'un ou les parent(s) de l'enfant ont fait appel du placement. Pour autant, on ne peut pas déduire de ce chiffre que les 86 % restants sont en accord avec la décision prise.

De nombreux parents, pourtant en désaccord avec la décision de placement, ne font pas appel du jugement. Les raisons sont multiples :

- Les situations familiales au moment du placement peuvent être complexes ;
- Les capitaux tant culturel que financier des parents ne leur permettent pas de se défendre (défense qui suppose de connaître la loi et les différents recours possibles mais également de s'en saisir, et d'avoir les moyens financiers de le faire). Les parents dont l'un au moins est diplômé sont 73 % à avoir écrit un courrier à l'Ase ou au juge des enfants, contre 31 % tous parents confondus ;
- Les familles sont isolées, non représentées par un collectif (or le regard porté sur eux par l'environnement est culpabilisant et génère de la honte, ou amplifie celle qu'ils ressentent déjà) ;
- Même les familles les plus « outillées » peuvent hésiter à faire un recours de peur que cela se retourne contre elles et qu'au final la situation soit encore plus difficile ;
- Pour les plus éloignées des recours administratifs, la résignation ou la fuite restent des options possibles. Certaines familles font le choix de changer de département lorsqu'elles se sentent trop "sous les radars" de l'ASE.

Des mesures alternatives au placement existent, mais contrairement à l'esprit de la loi de 2007, elles sont très marginales dans la pratique. Et l'association des familles reste très minoritaire dans les types de placements mis en œuvre. Ainsi, l'action éducative en milieu ouvert avec hébergement (AEMO-H) représente 1 % des situations lues, l'Accueil de Jour Judiciaire (AJJ) 2 % des situations, le Placement avec Maintien Prioritaire en Milieu Familial (PMPMF) moins de 1 %. Selon le groupe de travail, ce dernier est plutôt utilisé par les juges en sortie de placement, alors que le sens de la loi était plutôt qu'il soit une alternative en amont. La mobilisation du réseau primaire de l'enfant semble très exceptionnelle. Mais les dossiers présentent les mesures qui ont effectivement été mises en place, ils ne révèlent pas nécessairement tout le travail de recherche en amont des choix arrêtés. Il se peut par ailleurs que dans certains cas ce travail avec les proches ait été fait et ait permis d'éviter une mesure de placement³¹² ; nous ne pouvons le mesurer dans cette étude.

En ce qui concerne le Projet Pour l'Enfant (PPE), obligatoire depuis la loi de 2007, seuls 10 % des dossiers contenaient un PPE signé. C'est un outil qui vise pourtant à une meilleure connaissance des conditions de vie des familles, mais aussi à mieux ou davantage les associer.

De nombreuses données psychologiques

Les informations d'ordre éducatif, qui n'étaient pourtant pas spécifiquement recherchées pour l'étude, sont très nombreuses. C'est un fait marquant à la lecture des dossiers. Un autre fait marquant est que la majorité du vocabulaire utilisé est emprunté à la psychologie. Quand une référence à un expert est faite, il s'agit toujours du psy (psychologue ou psychiatre). Des éléments de diagnostic peuvent parfois être repris par les travailleurs sociaux. Ainsi par exemple « *les aides ne font pas traces [...] l'expert parle d'un vide psychotique et carenciel* ». Le mot fragile, fréquemment utilisé dans les rapports, est une manière pour les travailleurs sociaux de faire référence à une problématique psychologique sans en faire le diagnostic puisque cela ne relève pas de leur compétence. Ce terme leur apparaît aussi moins accablant que « difficultés »³¹³. Outre le vocabulaire emprunté à la psychologie, les informations sur l'état psychologique de l'enfant mais aussi de chacun de ses deux parents sont beaucoup plus présentes que d'autres données. Ainsi on sait à la lecture des dossiers qu'environ un enfant sur deux et une mère³¹⁴ sur deux sont suivis psychologiquement. Par contre il n'est pas possible de dire si ce suivi fait suite au placement ou s'il existait avant.

Les membres du comité de pilotage sont unanimes pour regretter la « psychologisation » du social. Ils évoquent le fait que dans certains lieux les psychologues ont en quelque sorte pris le pouvoir. Parfois, la phrase « *on en a parlé avec le psychologue en analyse de la pratique* » semble suffire pour justifier une décision. La primauté et la référence régulière aux aspects psychologiques interrogent aussi beaucoup lorsque par ailleurs on a peu d'informations sur les situations socio-économiques des familles comme nous le verrons plus loin.

³¹² Voir dans le dossier les articles p.217 et p.225 sur le travail avec le réseau primaire.

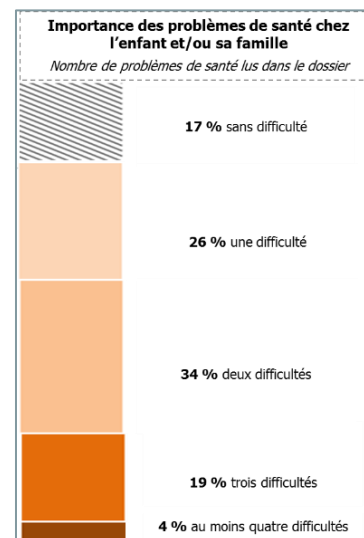
³¹³ C'est ce que nous ont dit les travailleurs sociaux rencontrés dans le cadre de l'étude.

³¹⁴ 41 % des dossiers mentionnent que les mères ont une difficulté psychologique alors que seulement 9 % le mentionnent pour les pères. Nous pouvons faire l'hypothèse que l'information « a des difficultés psychologiques » est plus majoritairement renseignée pour les mères que pour les pères.

Surreprésentation des expériences fragilisantes

Les chiffres obtenus après traitement statistique des informations contenues dans la grille de lecture mettent en exergue une surreprésentation des expériences fragilisantes dans ces familles.

- Au niveau de la santé : dans plus de 8 situations sur 10, au moins un problème de santé est évoqué chez l'enfant et/ou sa famille. Nous entendons par problème de santé : hospitalisation ou traitement lourd, addiction, handicap, problème psychologique ou psychiatrique notés dans le dossier comme tels.



- Au niveau de l'immigration : dans 40% des situations, l'enfant et/ou un de ses parents a migré. Pour un peu plus d'un quart de ces situations, il est noté que la famille connaît des difficultés en lien avec ce changement de pays.

La sociologue Nathalie Thiery note que l'exil est à prendre en compte dans la compréhension de la parentalité. Être parent dans certains pays africains, par exemple, où il y a toujours quelqu'un pour garder les enfants, est bien différent du fait d'être parent en France. L'auteure ajoute que les valeurs éducatives sont également différentes. Ces parents doivent ajuster leurs pratiques éducatives en fonction de leurs valeurs et de ce qui est attendu d'eux par la société française en qualité de parents. Ils doivent donc, en arrivant en France, s'adapter à une vie et une culture nouvelles, probablement gérer beaucoup d'angoisses, et en plus de tout cela s'adapter à des pratiques éducatives qui leur sont étrangères.

- Au niveau des problèmes avec la justice : 25 % des dossiers signalent au moins un comportement déviant de la mère, parmi vol, violence physique, violence sexuelle, deal, prostitution, proxénétisme, tentative de suicide ou autre. Ils sont 27 % à mentionner une de ces déviances pour le père. 20 % (soit au moins un 1/5ième) des dossiers d'enfant de plus de 10 ans recensent l'existence d'un lien entre l'enfant et la justice pour des faits qui lui incombent.
- Au niveau des séparations familiales : Sur les 202 enfants présents dans l'échantillon, 66 % ont des parents séparés et parmi eux 70 % sont séparés depuis moins de 5 ans. Par ailleurs, 40 % des enfants vivent dans une famille recomposée. D'autres se retrouvent entre deux familles recomposées. Pour d'autres encore, c'est la multitude de changement de gardes qui régit leur vie : une fois chez leur mère puis une fois chez leur père et ainsi de suite. Nous notons également l'importance du nombre de familles monoparentales. Dans 1/3 des cas l'enfant n'a qu'un de ses deux parents qui s'occupe de lui. Seuls 55 % des pères sont décrits comme présents dans l'éducation de leur enfant. Les mères quant à elles le sont à 85 %.
- Au niveau des conflits de couple et violences conjugales : dans 33 % des dossiers de l'échantillon, il est noté des tensions entre le père et la mère de l'enfant, et dans 34 % nous pouvons lire que la mère et/ou le père connaît ou a connu des violences conjugales (pas forcément avec l'autre parent).
- Au niveau de la situation vécue par les parents dans l'enfance : nous avons établi au regard des informations que nous avons, combien de situations sont concernées par le placement dans leur enfance d'au moins un des deux parents. Le chiffre alors calculé est de 23 situations ce qui représente 11 % de l'ensemble des situations. Nous pensons que ce chiffre est probablement sous-estimé.

Enfin, 27 % des dossiers spécifient une maltraitance sur l'enfant (ce n'est pas forcément la cause du placement, elle peut par exemple être découverte en cours de placement), ce qui signifie qu'il n'y a pas de maltraitance signalée dans les dossiers dans 73 % des cas.

De rares données socio-économiques

Les dossiers de manière générale renseignent peu sur les conditions de vie des familles, ce sont les questions avec le plus grand taux de "Non trouvée" (l'information demandée par la grille de lecture n'a pas pu être trouvée dans le dossier).

- Quelques informations sur le travail, quasiment pas sur le niveau de revenu
145 dossiers sur 202 soit 72 % n'indiquent pas les revenus des parents, et 76 % ne précisent pas le type de contrat de travail de la mère (CDD, CDI, ...) lorsque par ailleurs ils mentionnent qu'elle travaille.
98 % des dossiers ne mentionnent pas le niveau d'étude du père de l'enfant et 91 % ne précisent pas celui de la mère. Les dossiers globalement contiennent également beaucoup moins d'informations sur le père que sur la mère.

Les éléments notifiés informent souvent sur le statut social du parent plus que sur ses conditions matérielles de vie. En effet, les dossiers permettent davantage de savoir si le parent travaille et moins si ce travail lui permet d'avoir une vie décente et de subvenir aux besoins de la famille. Selon le Copil, dans « la culture de l'ASE », s'intéresser aux revenus des familles ne fait pas partie de ses missions, c'est usuellement l'assistante sociale de secteur qui s'occupe des aspects financiers.

Nous savons néanmoins qu'au moins 1/3 des foyers où vivait l'enfant placé percevait des minima sociaux (au moment du placement).

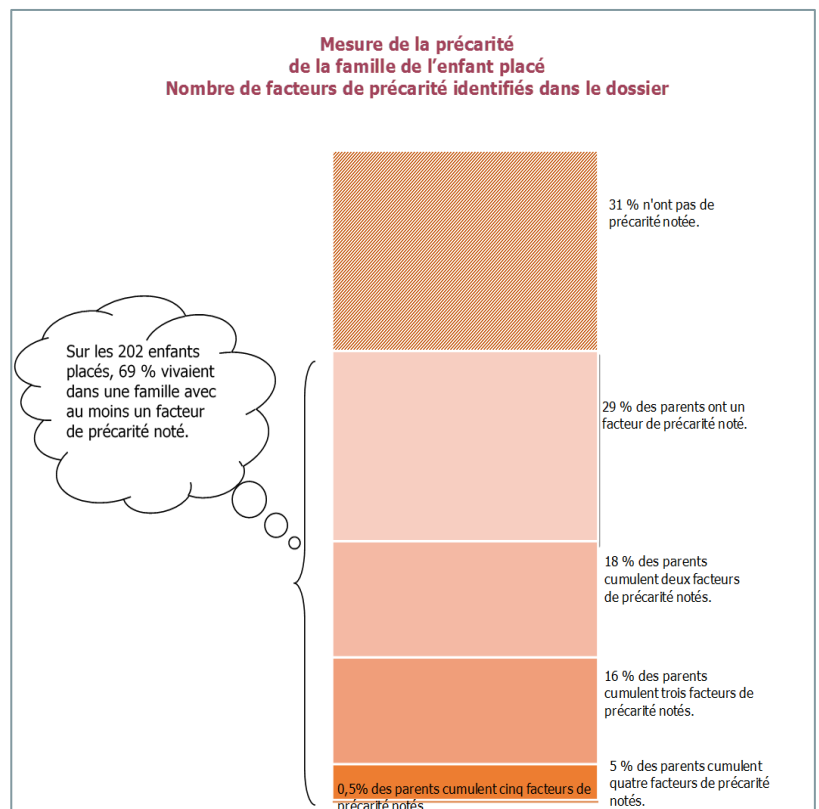
- Une instabilité de logement pour un quart des familles
20 % des familles sont sans logement et 5 % sous menace d'expulsion. Cela signifie qu'un quart des parents ayant la garde de l'enfant sont en instabilité de logement.

- Très peu d'informations sur la mobilité
20 % des dossiers indiquent si la mère conduit (10 % pour le père), et 16 % si elle est véhiculée (7 % pour le père). Cela étonne quand on sait l'importance des visites parentales auprès des enfants dans les dispositifs (visite médiatisée, visite en établissement, ...).

Pour rendre compte de la précarité, nous avons constitué un indice de précarité combinant différents facteurs de précarité identifiés dans les dossiers. Selon cet indicateur synthétique, 7 enfants sur 10 vivent dans une famille précaire.

Attention, cet indice n'est surtout pas une évaluation d'un facteur de risque et il est une construction de notre part. Pour cela, nous avons sélectionné les 6 informations suivantes que nous avons estimées être des facteurs de précarité :

- Si le(s) parent(s) perçoit(en)t les minima sociaux (RSA, AAH, ou autre minima social),
- Si le montant des revenus du/de(s) parent(s) est inférieur à 1 200 €,
- Si le parent qui a la garde de l'enfant a un crédit ou une dette,
- Si une "précarité financière" est évoquée pour la famille,
- Si la mère **ET** le père ne travaillent pas,
- Si le parent qui a la garde n'a pas de logement personnel.



On peut faire l'hypothèse que dans de nombreux cas les conditions de vie des familles impactent leur psychisme et que ce qui est repéré comme difficultés psychologiques est au moins autant un symptôme qu'une cause. La question devient alors : comment agir sur la cause ?

Ainsi un membre du comité de pilotage relatait un échange avec un parent d'enfant placé : « *une famille d'accueil, ça perçoit environ 1 500 € par mois ?* » demande le parent. « *Oui vous êtes bien renseigné* ». Il reprend « *vous croyez que si j'avais 1 500 € par mois je ferais moins bien ?* ».

Or à la lecture des dossiers, il semble que la pauvreté et la précarité soient davantage considérées comme un épiphénomène que comme une cause réelle des difficultés parentales. Comme cela était évoqué dans notre dossier 2012, la pauvreté et la précarité créent des empêchements dans la fonction parentale. La sociologue Catherine Sellenet, par ailleurs, souligne qu'avec une lecture psychologisante des problèmes dans les familles, il y a « invisibilisation des problèmes des individus »³¹⁵.

Qu'il s'agisse des facteurs de précarité ou des expériences fragilisantes, il est important de souligner que les facteurs qui fragilisent l'équilibre familial ne sont jamais présents isolément. Les familles qui ont un enfant placé doivent souvent composer avec un cumul de ces difficultés. Ainsi, plus les situations montrent un cumul de fragilités, plus l'inquiétude des professionnels augmente et plus les risques de placement augmentent également³¹⁶.

Nous avons réalisé des analyses sur deux populations de notre échantillon (soit sur deux « strates ») :

- Une première strate sur les enfants de 0-3 ans au moment du placement - 45 enfants concernés,
- Une deuxième strate sur les enfants de 11-14 ans au moment du placement - 61 enfants concernés.

À la lecture des résultats, il apparaît que :

- Les enfants placés petits (avant 3 ans) sont issus de familles en situation de précarité, voire de grande précarité. Leur dossier comporte beaucoup d'éléments sur les parents.
- Les enfants placés pour la première fois adolescents sont issus de familles d'origines plus diverses. Le dossier comporte davantage d'éléments centrés sur l'enfant lui-même et/ou sur ses comportements : situations de violence de l'enfant ou subies par l'enfant, toxicomanie, deal, échec de la scolarisation, ...

► À partir d'ateliers du séminaire Protection de l'enfance³¹⁷

Conditions de vie des familles dont les enfants sont en situation de placement : Quels éléments dans les dossiers des services de protection de l'enfance ?

Les participants à l'atelier confirment l'hypothèse selon laquelle travailler sur les questions socio-économiques n'est pas dans la culture de l'ASE. Les éducateurs se sentent plus légitimes et plus compétents avec la dimension éducative et ne savent pas quoi faire du côté socio-économique. Or, cela pourrait apporter quelque chose de dire aux parents qu'ils ne sont pas les seuls responsables de ce qui leur arrive. Le constat est qu'il reste difficile d'aller au-delà d'une vision responsabilisant les parents, ce qui est problématique. Des participants confirment la vision psychologisante des familles à l'ASE.

L'aspect socio-économique peut être un levier de compréhension (dimension à ne pas laisser de côté) et d'action en protection de l'enfance. Mais la question de l'argent reste taboue. Certains travailleurs sociaux ne sont pas du tout à l'aise avec ce sujet et préfèrent laisser leurs collègues « spécialisé(e)s » le prendre en charge.

³¹⁵ Catherine Sellenet, 2007, *La parentalité décryptée*, Paris, L'Harmattan.

³¹⁶ Voir l'article de Chantal Zaouche-Gaudron en p.258

³¹⁷ Séminaire « Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes ... » organisé le 3 mai à l'UCLY en partenariat avec l'Institut des sciences de la famille.

Travailler sur la question socio-économique des familles consiste à faire le constat des réalités de vie de la famille. Mais à partir des constats on peut vite dévier sur des jugements. Ainsi, quand on étudie le budget d'une famille on pourrait s'autoriser à juger, arbitrer l'utilisation du budget d'une famille, considérer par exemple que les cigarettes coûtent cher et que la personne doit s'arrêter de fumer. Les participants se demandent jusqu'où s'autoriser ou pas de juger, évaluer, lorsqu'on est dans une approche économique avec la famille, pour préparer le retour de l'enfant par exemple.

Certains suggèrent que peut-être les professionnels ne vont pas sur cet aspect car ils ne savent y aller sans être dans le jugement, c'est alors plus facile d'aller sur le psychologique.

Pistes de travail :

- Favoriser le travail transversal inter équipes en installant dans les mêmes bureaux la polyvalence la PMI, l'ASE et obliger la coordination sur les situations. Ce qui peut rencontrer beaucoup de résistances sur le terrain.
- Comme dans la Loire et dans d'autres départements, demander aux travailleurs sociaux de voir avec les parents comment ils peuvent participer aux frais de colonies de vacances de leur enfant, même de manière symbolique, ou à l'achat des vêtements, aux frais de scolarité, ... c'est une façon d'aborder le sujet des ressources autrement que de manière frontale, par d'autres biais.
- Le PPE permet d'aborder la question financière lorsque l'on travaille les souhaits des parents pour leur enfant, on peut alors discuter de qui fait quoi. Cela permet de mettre les parents en valeur et en action.
- La question de la réduction des budgets permet de re-questionner des pratiques. Un cadre ASE souligne que « *l'intérêt supérieur de l'enfant, on en faisait dire tout ce qu'on voulait il y a 15 ans en arrière et on payait (des activités que les parents n'auraient jamais pu payer à leurs enfants par exemple). Il y a quelques temps, j'ai refusé une colonie à 1000 euros la semaine en sport extrême. On en est arrivé à des situations où l'on a tellement installé le décalage entre la vie du gamin dans son parcours ASE et la vie de la famille que le retour est inenvisageable* ».

Associer les familles en protection de l'enfance

Pour les professionnels, associer les familles, notamment les parents dans les mesures protection de l'enfance permet de travailler davantage dans l'intérêt de l'enfant, de donner aux familles la possibilité d'être actrices et qu'ainsi la mesure soit adaptée aux besoins de l'enfant. La famille peut ainsi participer à la problématisation de la mesure, exprimer ses difficultés, définir le(s) problème(s) sur le(s)quel(s) intervenir, avec le(s)quel(s) elle est en accord et négocier les objectifs ; pour de nombreux professionnels de l'atelier, les objectifs posés par l'ASE ou le juge sont souvent trop élevés, « *les gens on les perd au début [...] on vise trop haut souvent* ».

Les professionnels sont conscients qu'« *à l'ASE on peut prendre un pouvoir qui est terrible sur les familles* », « *il y a une notion d'ascendant* », « *on est beaucoup dans des relations asymétriques* », ils se demandent « *comment remettre un peu à égalité ?* ». Associer les familles, « *ça dépend de nous en fait* », « *on est hyper responsables de comment on les amène à être acteurs [...] on est les professionnels de l'aide* ». Dans l'institution, le parent se sent inférieur, les professionnels ont un gros travail à faire avant qu'il s'autorise à être lui-même face aux professionnels. Ceux-ci évoquent régulièrement l'importance d'instaurer une relation de confiance. Plus facile à dire qu'à faire ... Ce dont témoignent des professionnels c'est que certaines situations permettent d'instaurer un peu plus d'égalité, ou du moins de la réciprocité. C'est le cas des actions collectives où se développe une autre relation, où on est dans le faire ensemble, le professionnel livre davantage de lui-même, il est plus accessible. Une cadre ASE évoque ainsi des séjours en camping vécus autrefois avec les familles qui ne se font plus aujourd'hui bien que rien ne l'empêche. Dans un autre département, il est souligné que cela se fait toujours. Mais il semble que d'une manière générale, cette pratique reste marginale.

La question de l'association des familles pose beaucoup de questions. Notamment, est-ce que les associer c'est forcément avoir leur adhésion ? Beaucoup d'échanges sur le sujet et pas vraiment de réponse. Mais cela amène la réflexion suivante : adhérer ne signifie pas forcément être d'accord. Ainsi, on adhère par exemple à un contrat d'assurance, mais on n'en choisit pas les termes et parfois on peut être en désaccord avec certains, mais cela engage les deux parties. Par conséquent, être en position d'acteur c'est aussi pouvoir se défendre, et donc faire des recours, prendre un avocat ou encore pouvoir évaluer l'efficacité de la mesure quitte à dire « *vous ne servez à rien* ».



Sur quoi les professionnels s'appuient-ils pour rencontrer et associer les parents ?

Selon la place et la fonction des professionnels les modalités d'action ne sont pas les mêmes. La plupart ont indiqué s'appuyer sur les compétences parentales, et définir celles-ci a provoqué tout un débat, la question n'est pas anodine. Ceux qui occupent un poste d'encadrement ont mentionné l'importance qu'ils donnent à la parole des parents, à leur point de vue (celui du père, de la mère, de l'enfant), dans les rapports d'évaluation. Il est également souligné que le référentiel CREA (Centre régional d'études, d'actions et d'informations) relève les points de vue du père, de la mère, de l'enfant et des professionnels (lorsqu'il est utilisé).

Des professionnels de terrain ont fait part de leur pratique qui consiste à faire lire aux parents les écrits qu'ils font à leur sujet. Cela ne signifie pas qu'ils écrivent pour eux mais que leurs écrits sont compréhensibles par les parents. Ils témoignent qu'on écrit bien différemment lorsque l'on sait que l'on va lire le document avec la famille. Cela demande ou génère une posture un peu différente avec la famille, et l'écriture du rapport n'est alors plus une échéance à tenir mais une instance de travail en tant que telle. Une professionnelle de terrain indiquait ainsi qu'avec les parents, elle s'appuyait sur le fait qu'elle n'était pas parfaite, et le posait comme une donnée aux parents, ceci pour contrer leur perception (souvent induite par les professionnels) d'un savoir professionnel qui serait supérieur au leur et leur permettre de faire valoir leurs propres compétences.

Une professionnelle de Savoie évoque une expérimentation en cours : la participation des parents à la plateforme d'évaluation familiale, qui est une instance de décision et qui acte la finalisation du rapport. Ce témoignage provoque des réactions sur l'asymétrie qu'il peut y avoir dans cette instance où des parents se retrouvent face à plusieurs professionnels, ont-ils les moyens réels de s'exprimer ? La professionnelle explique que même s'il peut y avoir un grand nombre de professionnels, cette instance est préparée par les travailleurs sociaux avec la famille. Elle permet aux parents de « *faire tomber le fantasme d'il y a un gros bloc et moi je suis tout seul en face* ». Elle permet de contrer l'idée des parents : « *travailleurs sociaux, éducateurs, ils sont tous de mèche* », car à cette occasion ils se rendent compte que les avis divergent parmi les professionnels et qu'ils ne sont pas tous d'accord entre eux.

Les professionnels ont également mentionné s'appuyer sur l'environnement familial, mais il s'avère que dans les pratiques, ceux qui y pensent ne le font pas forcément tous. Cette pratique n'est pas généralisée.

En Ardèche, les conférences familiales commencent à s'expérimenter, afin d'impliquer le réseau primaire des familles dans les solutions à mettre en œuvre pour les soutenir dans l'éducation de leurs enfants quand ceux-ci sont suivis par les services de la protection de l'enfance. Les conférences familiales se pratiquent également dans des associations en Haute-Savoie et dans la Loire³¹⁸. ■ ■

► Pour plus d'informations,
cette étude publiée en 2016 est téléchargeable gratuitement sur notre site www.mrie.org

³¹⁸ Voir p.225.

De quelques ressorts du placement familial

David GRAND

Sur la base d'une recherche en cours de finalisation, réalisée sur six terrains³¹⁹ et portée conjointement par l'ESPASS de l'IREIS³²⁰ et l'ERP³²¹ pour le compte de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE), l'article ci-présent traite de quelques ressorts qui assurent le « bon » fonctionnement du placement familial. Le premier ressort résulte des interactions entre l'assistant familial et le référent de placement. Le second repose sur le rôle joué par d'autres acteurs qui sont situés dans le domicile de l'assistant familial ou qui gravitent autour de celui-ci. Ces acteurs ont pour caractéristique de s'engager à titre privé, signe que le travail social est une affaire collective ne concernant pas que les professionnels. Pour contextualiser brièvement l'objet étudié, il faut préciser que c'est une modalité de placement en plein développement qui représente une alternative à celui réalisé en hébergement. Elle est portée par un service/une institution avec comme acteurs de terrain centraux l'assistant familial et, un peu plus à distance du domicile, le référent de placement, assez souvent un éducateur spécialisé. Autre point important à connaître, depuis la loi du 5 mars 2005 réformant la protection de l'enfance, l'assistant familial est reconnu comme un professionnel à part entière du travail social, il a l'obligation de suivre la formation au diplôme d'État d'Assistant Familial.

Le référent de placement : un rôle majeur

Concernant le premier ressort et pour y voir plus clair sur la répartition des rôles, précisons que l'assistant familial est chargé de l'accueil et de l'intégration de l'enfant, il doit répondre à ses besoins, lui permettre de se développer. Quant au référent de placement, il lui faut assurer la mise en œuvre du projet de l'enfant en lien avec l'assistant familial, être l'interlocuteur privilégié de l'assistant familial dans le service, accompagner les parents, collaborer avec tous les acteurs concernés (juge, professionnels de l'enseignement, du soin, etc.). Les observations et entretiens réalisés donnent à voir divers cas de figure. Au mieux, l'assistant familial peut compter sur les autres professionnels du service, il connaît leur réactivité et la relation est basée sur un régime de confiance qui est à la fois une source de tranquillité mais aussi un moteur pour l'action. Dans le pire des cas, l'articulation semble réduite. L'assistant familial n'hésite pas à se montrer critique, il déplore l'absence du référent au domicile et l'impossibilité de joindre un professionnel en cas de problème. De fait, l'assistant familial se sent en décalage voire il n'éprouve pas vraiment de sentiment d'appartenance à l'institution. Ce dernier cas de figure est éminemment problématique car, comme de nombreux professionnels du placement familial le proclament, le lien entre l'assistant familial et le service est tout sauf accessoire, de même il ne peut se réduire à un rattachement administratif. Allant dans ce sens, lors des visites à domicile ou lors des temps de concertation, nous avons observé que le référent de placement joue un rôle de régulateur indispensable : il favorise la réflexivité de l'assistant familial, il dédramatise certains événements vécus, il modère quand l'assistant familial est critique ou trop exigeant en terme de réussite scolaire et d'insertion alors que le jeune placé atteint ses limites, ou encore il aide à la prise de décision quand l'assistant familial hésite voire ne sait plus quoi faire. Comprendons également, à travers ces quelques exemples, que le référent de placement n'est pas qu'un « collègue ordinaire » pour l'assistant familial, en décalage avec les discours officiels véhiculés dans les services. Parce que la situation l'impose, il joue quelquefois le rôle de « coach » comme il peut faire « autorité » aux yeux des assistants familiaux. Mais, pour en revenir au cas de figure le plus problématique, que se passe-t-il quand le lien avec l'assistant familial se distend voire se rompt ? On devine un risque non négligeable, celui de voir le domicile se refermer sur lui-même. Sans regard extérieur pour jouer le rôle de tiers, cela peut produire le meilleur comme le pire, non sans rappeler l'institution totale décrite par Goffman³²² et sous-entendre qu'il ne faut pas opposer trop vite milieu ouvert et institutions.

³¹⁹ À savoir : la SLEA, ACOLADE, le Conseil Départemental 26, l'ADSEA 84, l'ADSEA 26 et la Maison des Marches.

³²⁰ L'Espace Scientifique et Praticien en Action Sociale et en Santé (ESPASS) constitue le laboratoire de recherche de l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale (IREIS).

³²¹ L'Espace de Recherche et de Prospective en protection de l'enfance et justice des mineurs.

³²² Goffman Erving, 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit.

Le réseau proche de l'assistant familial : peu visible par les professionnels mais essentiel

Le second ressort amène à se décentrer des acteurs officiels pour observer d'autres acteurs dont le rôle est souvent sous-estimé par les professionnels des services parce que peu visible de leur place. En l'occurrence, il s'agit des conjoints des assistants familiaux, de leurs enfants mais aussi de leurs parents, de leurs amis ou encore de leurs voisins. Ils ne le nomment pas ainsi mais ils sont comparables à des bénévoles. À leur manière ils participent au travail social. On pourrait ajouter que leur activité se confond avec le « travail de *care* » dont parlent Molinier, Laugier et Paperman³²³, un travail discret, difficile à saisir pour un observateur et pourtant essentiel car il vise la continuation ou la réparation du monde. Grâce à ces acteurs, l'enfant ou le jeune accède à une place dans une maison, une famille au sens large et plus globalement un « milieu de vie ». Il se retrouve pris dans un réseau de relations où il peut jouer de multiples rôles, retirer reconnaissance et affection, retrouver une certaine stabilité. Or il faut souligner combien cela ne va pas de soi, le placement n'est pas une opération naturelle, il est plutôt comparable à une sorte d'expérimentation, ceci n'étant pas dans notre propos connoté négativement. Sans certitude sur les effets, le placement consiste à extraire bon gré mal gré un enfant ou un jeune d'un milieu de vie pour le placer dans un autre qui lui est inconnu et qu'il va devoir s'approprier progressivement pour devenir familial. Ce qui peut s'avérer déstabilisant pour l'enfant tout comme pour le parent d'ailleurs. Pour déplier les rôles joués par chacun des acteurs cités, disons tout d'abord que le conjoint de l'assistant familial peut être extrêmement aidant, il s'investit dans l'éducation, s'engage affectivement auprès de l'enfant, soutient moralement l'assistant familial. De par ses remarques, il favorise lui aussi la prise de recul. Plus concrètement, il peut dépanner en gardant l'enfant quand l'assistant familial doit faire une course ou s'occuper d'une urgence. Ensuite, il peut y avoir de la solidarité entre les enfants placés eux-mêmes mais aussi entre les enfants placés et les enfants des assistants familiaux. Cette solidarité se déroule dans certains moments de la vie quotidienne comme les repas, les goûters, quand les grands gardent les petits ou qu'ils les aident à faire leurs devoirs.

Par exemple, au domicile d'un assistant familial, les deux enfants désormais autonomes passent de temps à autre voir leurs parents mais aussi les enfants placés, ils ont d'ailleurs échangé leurs numéros de téléphone portable et régulièrement ils s'appellent ou ils s'envoient des SMS. En cas de besoin, ils sont mobilisables. Le fils a aidé l'aîné des jeunes placés à trouver un stage dans le cadre de sa formation, ce qui témoigne d'une forme d'engagement. Il y a peu de temps, alors que ce même jeune a tenté de mettre fin à ses jours, les deux enfants sont venus prêter main forte et tous se sont serrés les coudes comme n'importe quelle famille dans de telles circonstances.

De leur côté, les parents des assistants familiaux peuvent s'impliquer jusqu'à devenir des grands-parents de substitution. Preuve de la qualité des liens, il arrive qu'ils soient désignés ainsi par les enfants placés, comme les assistants familiaux sont parfois appelés « tonton » ou « tatie » d'ailleurs. Enfin, il faut aussi citer les amis et les voisins des assistants familiaux. Les amis nouent des liens avec les enfants placés. Quant aux voisins, leurs enfants peuvent jouer avec les enfants placés, les inviter à leur domicile ou être invités. Ce faisant, ils entrent dans le cercle du don étudié par Marcel Mauss³²⁴.

Quand lieu de vie et lieu de travail se confondent

À la vue de ces éléments, on n'en déduira pas pour autant que le métier d'assistant familial relève d'un monde enchanté, loin de là en réalité. D'une part, l'assistant familial n'est pas tout à fait « équipé » comme les autres professionnels du travail social, il n'a pas toujours d'analyse de la pratique, pas de bureau partagé et parfois peu d'occasions de rencontrer et d'échanger avec d'autres assistants familiaux. D'autre part, son activité s'exerce quasi continuellement, elle peut se poursuivre la nuit, les weekends, pendant les vacances. De plus, elle a un impact sur l'entourage, elle met à l'épreuve le couple et les enfants, des membres de la famille ou des amis qui peuvent prendre de la distance, ne comprenant pas le sens de ce métier et n'acceptant pas la présence de cet enfant « autre ». Plus simplement, l'accueil d'un enfant placé oblige à revoir les habitudes quotidiennes de la famille : l'intimité de chacun ne peut plus se dévoiler comme auparavant, il faut l'autorisation du service pour partir en vacances. Dès lors, il n'est pas étonnant que les accueillants ne savent plus très bien s'ils sont chez-eux ou dans une institution. En réalité, ils ne sont ni tout à fait dans l'un, ni tout à fait dans l'autre. On peut émettre l'hypothèse que le placement familial opère une sorte d'hybridation entre l'institution et le chez-soi, combinaison

³²³ Pascale Molinier, Sandra Laugier, Patricia Paperman, 2009, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot et Rivages.

³²⁴ Mauss Marcel, 1950, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

de deux termes apparemment paradoxaux. Ceci accrédite au passage la thèse que les institutions ne déclinent³²⁵ pas mais se recomposent³²⁶, ici tout particulièrement à travers les ressources personnelles de l'assistant familial ainsi que les solidarités peu visibles mises en évidence. Si le placement familial peut se faire à la faveur des enfants placés, il faut toutefois veiller à ce qu'il soit supportable pour les acteurs intervenant sur le « front ». Cela suppose de reconnaître ce qui se joue à domicile tout en intégrant davantage, dans la continuité de la dynamique entamée, les assistants familiaux aux services. Ces derniers ont besoin du référent de placement et d'espaces de réflexivité, le travail social est un travail relationnel impossible sans autrui. On ajoutera pour terminer que l'enjeu est également de professionnaliser les assistants familiaux mais aussi de contrer des phénomènes d'usure naissants ou installés. ■

Contact : **David Grand**,
 Sociologue, chercheur permanent à l'ESPASS-IREIS et formateur à l'IREIS de la Loire
 grand.david@ireis.org



► À partir d'ateliers du séminaire Protection de l'enfance³²⁷ Créer la relation et éduquer quand on est acteur du placement familial

Lors du séminaire « Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes... », un atelier était constitué d'échanges entre professionnels sur la thématique en titre, un deuxième faisait suite à la présentation par David Grand de la recherche en cours (cf article ci-dessus).

Si le titre de l'atelier évoquait à dessein la notion d'acteur du placement familial, les débats se sont beaucoup orientés sur les assistants familiaux souvent désignés sous le sigle Asfam³²⁸.

« Avec la réforme de 2005 et la création du Diplôme d'État d'Assistant Familial, cette profession sociale tend à ressembler, d'un point de vue institutionnel, de plus en plus aux autres professions sociales (création d'un diplôme d'État, validation des acquis de l'expérience, inscription au Code de l'Action Sociale et des Familles, construction d'une formation sur la base de référentiels, notamment de compétences...). Pour autant, trois singularités viennent à l'encontre de cette affirmation : les assistants familiaux présentent des profils et des parcours très distincts de ceux des autres professions sociales. Leur activité se définit comme individuelle et comme familiale. Elle s'exerce dans un lieu, à la fois lieu de résidence et lieu de travail. De ce fait, elle s'inscrit dans toute la thématique de l'intervention au domicile »³²⁹.

Quel équilibre entre proximité et distance par l'assistant familial dans sa relation à l'enfant ?

Certainement marqués par les formations du travail social, les professionnels parlent plus volontiers de « juste distance » que de « juste proximité ». Dans ce métier, plus que tout autre, il est difficile de tenir une place de professionnel quand on exerce chez soi, avec ses enfants : « parfois c'est déjà très difficile en tant qu'éducateur de prendre du recul, de ne pas jouer le rôle de parent, de ne pas être à une place que l'on ne devrait pas avoir, encore plus quand on est dans son intimité et que l'on intègre l'enfant à sa famille ». Ils évoquent la nécessité d'aider le jeune à grandir tout en gardant une place pour sa famille (celle du jeune), c'est tout l'enjeu et la

³²⁵ François Dubet, 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

³²⁶ Jacques Ion, Bertrand Bertrand, 2005, « Institutions et dispositifs », in *Le travail social en débat* (sous la direction de Jacques Ion), Paris, La Découverte.

³²⁷ Séminaire « Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes ... » organisé par la MRJE le 3 mai à l'UCLY en partenariat avec l'Institut des sciences de la famille.

³²⁸ Selon l'article L421-2 du code de l'action sociale « l'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. Il exerce sa profession comme salarié de personnes morales de droit public ou de personnes morales de droit privé [...] après avoir été agréé à cet effet. L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil. »

³²⁹ Actes de la journée d'étude du PREFAS du 15 novembre 2013 : « Assistant familial : une profession sociale singulière ? »

difficulté de ce travail. Dans ces enjeux de distance-proximité la question se pose du nom donné à l'Asfam : nounou, maman, tatie, tata...

Selon eux, l'attachement est nécessaire dans les deux sens mais il doit être travaillé. Avec une mention particulière dans le cas d'un nourrisson où « *il y a un besoin encore plus fort dans les premiers mois de la vie et peut être aussi de la part de l'assistant familial* ». Comment le conjuguer avec la nécessaire distanciation demandée aux Asfam ? Tout en sachant qu'il n'y a pas de modèle, le bon équilibre dépend de chaque enfant, de chaque relation. Y-a-il suffisamment d'espaces de régulation pour travailler cette juste proximité ?

D'autres outils peuvent aider, les professionnels ont évoqué le DIPEC, le Projet Pour l'Enfant, qui permet de réunir tout le monde professionnels et parents autour de l'enfant, le parrainage de proximité qui peut aider les Asfam à « souffler » de temps en temps, le dispositif Horizon parrainage par exemple, ainsi que la formation. Depuis la loi de 2007, les Asfam bénéficient de 240 h de formation (dans les trois ans après leur prise de fonction) en plus des 60h lorsqu'ils commencent à exercer.

La place laissée à la famille de l'enfant peut aussi aider à tenir sa juste place. Là encore l'enjeu est important mais quelle place l'Asfam laisse-t-il aux parents de l'enfant qui lui est confié ? Et quelle marge a-t-il lui(elle)-même dans la définition de cette place ?

En quoi la prise en compte des parents est-elle importante dans la relation de l'Asfam à l'enfant ?

Elle est essentielle pour l'évolution de l'enfant. Il est important que l'enfant connaisse son histoire familiale, sa culture, ... et soit en lien avec sa famille, ces liens ne doivent pas se rompre.

Il faut travailler la coparentalité famille de l'enfant – famille d'accueil. Mais comment associer les parents à l'exercice d'une parentalité partielle ? « *Faire en sorte qu'ils participent à quelques tâches du quotidien, en fonction de ce qu'ils peuvent, de leurs compétences* ». Les professionnels évoquent par exemple l'importance pour les parents de connaître la famille d'accueil, le lieu de vie de leur enfant³³⁰ (ce qui ne leur est pas toujours proposé), etc. Pour les enfants petits, la famille est privée des petits bonheurs du quotidien et avancées de l'enfant (premiers pas, première dent, etc.) comment en faire profiter les parents ? Les temps d'échanges organisés au cours des visites médiatisées sont très controversés. Par ailleurs, les professionnels soulignent que la prise en compte des parents, ce n'est pas seulement la présence de ces derniers (des liens quotidiens), on peut donner une place au parent absent.

Pour les enfants, le conflit de loyauté entre sa famille et sa famille d'accueil est parfois difficile à assumer. On constate dans certains cas une rivalité entre la famille et la famille d'accueil. Un professionnel cite l'exemple d'une jeune fille qui ne veut plus retourner chez sa mère.

Les participants à l'atelier constatent que la professionnalisation des Asfam amène à réduire la rivalité affective qu'il pouvait y avoir avant : « *Ils sont plus ciblés maintenant comme professionnels, ils ont un métier, des missions, ils sont payés pour ça, ils représentent une institution, plutôt qu'une famille de substitution* ».

Il faut également souligner que l'adhésion des familles au placement de leur enfant conditionne le travail qui peut être fait par la suite.

► Extrait du travail réalisé par des parents d'enfants placés*

En parlant des rôles des parents et des travailleurs sociaux, on en est arrivé à parler des familles d'accueil. Pour nous, elle fait partie des professionnels, au même titre que les médecins, les travailleurs sociaux... Mais en même temps, elle a aussi un rôle particulier, parce qu'il y a forcément de l'affectif qui entre en jeu.

En tout cas, elle a un rôle important pour faire en sorte que l'enfant garde un lien fort avec ses parents :

- C'est important qu'elle parle régulièrement à l'enfant de ses parents
- C'est important qu'elle les valorise à ses yeux... et ça, c'est pas toujours ce qu'on vit...
- C'est important qu'elle incite l'enfant à téléphoner par exemple pour garder un lien
- C'est important qu'elle fasse comprendre à l'enfant pourquoi il vit chez eux et qu'elle le rassure.

C'est un rôle très important et pour jouer ce rôle, il faut être bien formé. ■

* Dans le cadre du travail mené par la MRIE avec ATD Quart monde Lyon et Femmes SDF Grenoble

³³⁰ Les parents d'enfants placés avec qui la MRIE a travaillé ont souligné l'importance pour eux de connaître et d'être en lien avec la famille d'accueil et de connaître le lieu de vie de leur enfant, ce qui n'était pas le cas pour une bonne partie d'entre eux et était source de souffrance.

Quelle concertation entre les professionnels du placement familial autour de la relation à l'enfant ?

Les échanges sur la place des assistants familiaux ont été importants. Cette place est en cours de réflexion. Tous les participants n'ont pas le même niveau d'information sur les Asfam (leur statut, leur formation, etc.). Certains pensent qu'il s'agit de travailleurs sociaux, d'autres non et d'autres encore ne savent pas. Comment leur donner davantage de droits (comme les congés par exemple), valoriser leur statut et quelle place / tâches leur attribuer en plus n'est pas encore clair. Un participant soulignait l'intérêt de travailler sur la question des Asfam parce que c'est peu abordé dans la formation de travailleur social à l'ASE.

La formation dont bénéficient les Asfam depuis la loi de 2007 n'est pas négligeable, ils auraient la légitimité d'être considérés comme des travailleurs sociaux, mais ce n'est pas encore ou pas toujours le cas. Tous les participants s'accordent sur le fait qu'il est important de mieux les intégrer aux autres professionnels car ils font partie de l'équipe, leur déléguer plus de tâches, écrire avec eux les projets pédagogiques, leur permettre d'accéder à des temps de formations ou temps collectifs sur certains sujets (ex : handicap), mieux les associer aux décisions également, ce qui semble se développer.

Il faut leur permettre de faire partie des instances de concertation (rencontres de partenaires, PPE) et promouvoir des temps de rencontres entre pairs (avec d'autres Asfam) pourquoi pas dans le cadre d'Analyse de la pratique professionnelle (APP).

Il est important qu'ils ne se sentent pas isolés or ils disent souvent qu'ils sont seuls. Dans les faits, même si leur place est re-questionnée et que l'intention d'une reconnaissance est affichée, les pratiques ne sont pas toujours en phase. Ainsi l'Asfam est souvent mis à part des temps collectifs. Un exemple a été cité : dans la salle d'attente, les Asfam attendent du même côté que les familles d'enfants placés et non pas dans les locaux des professionnels. Une psychologue fait part du manque de soutien aux Asfam et de leur manque de professionnalisation, pour elle il manque des espaces comme l'APP ou ces espaces ne sont pas investis. Un cadre ASE d'un Conseil départemental souligne aussi l'isolement et l'usure professionnels des Asfam, or sur son territoire il y a 500 Asfam et seulement 80 en APP.

Les professionnels insistent sur l'intérêt à travailler dans la confiance, à ne pas porter de jugements sur les compétences des uns et des autres alors que les professionnels du travail social « historiques » ont encore un regard jugeant sur les Asfam. Il faut aussi s'interroger sur la place laissée à la nouvelle génération d'Asfam qui aujourd'hui a suivi une formation solide, qui les engage sur une posture réflexive... Il y a la place que les Asfam prennent dans les équipes et la place que les travailleurs sociaux « historiques » leur donnent : c'est au cœur de la réflexion à mener. Dans une équipe pluridisciplinaire, il est essentiel que la place de chacun soit bien claire. « *Le PPE est [en cela] un outil formidable car il est fait avec tous les acteurs autour de l'enfant, il met chacun dans un rôle, donne une place. C'est un outil à développer qui change les mentalités* ».

Un cadre ASE constate la difficulté des équipes ASE, sur son département, à travailler en lien avec les autres acteurs. Il souligne que des pas ont été faits dans la professionnalisation des Asfam, mais qu'il reste du chemin. Par contre, intégrer l'Asfam à l'équipe est une étape encore loin d'être franchie.

Il faut également re-questionner les organisations qui peuvent générer des tensions, des oppositions, qui renforcent cette dissymétrie. « *Pour être sur un pied d'égalité il faut bien penser la répartition des rôles, ne serait-ce que l'orientation des enfants. Chez nous, c'est quand même le travailleur social qui va donner son aval en premier. Donc quelque part il décide déjà de quel enfant peut accueillir l'Asfam avant même de lui avoir demandé à lui* ». Suivant les rôles qu'on octroie à chacun on va induire des choses dans la relation entre le travailleur social et l'Asfam. On a « *plein d'endroits à réinterroger* » pour remettre de l'horizontalité.

David Grand souligne que le processus de revalorisation des Asfam se met en place depuis 10 ans et qu'à l'échelle d'une institution, ce n'est pas si long que cela.

Une professionnelle d'un Conseil départemental témoigne de ce que les équipes montent en compétence lorsqu'il y a une bonne reconnaissance du travail des Asfam. « *Une Asfam qui peut compter sur le service, en confiance, elle peut travailler en tranquillité et c'est un ressort pour l'action menée auprès de l'enfant* ». Quand la hiérarchie travailleurs sociaux « historiques »/Asfam est bien installée, cela fonctionne moins bien.

Sur un territoire, l'ASE et la PMI ont fusionné dans le service enfance famille, et tous les professionnels sont au service des missions enfance famille. Les 46 assistants familiaux rattachés au territoire et les assistants sociaux éducatifs sont tous considérés comme des travailleurs sociaux, et les compétences sont utilisées au service de l'action, loin des logiques habituelles de travail en silos.

Des professionnels soulignent être tout à fait en phase avec David Grand lorsqu'il mentionne « les invisibles » comme des acteurs essentiels, peu reconnus et peu pris en compte par les services. C'est l'Asfam qui est reconnu(e), rien n'est proposé au conjoint par exemple. On pense peu à interroger les conséquences du placement sur les autres enfants de la famille. Il est important d'avoir en tête ces personnes (qui relèvent de la solidarité privée). ■

La transition à l'âge adulte des jeunes sortant de la protection de l'enfance

Marie-Pierre MACKIEWIC et Pierrine ROBIN

À partir d'une recherche par les pairs, la spécificité de la trajectoire à l'âge adulte des jeunes sortant des dispositifs est explorée. Les jeunes sortant des dispositifs sont confrontés à un processus accéléré et compressé de transition à l'âge adulte mais aussi à un ajustement identitaire important face aux multiples transitions auxquelles ils sont confrontés en même temps. Dans ce processus de transition et d'hybridation, ils peuvent être confrontés à un sentiment de solitude important.

La transition à l'âge adulte est un processus complexe et de plus en plus long. Les jeunes adultes, dans la population en général, restent en moyenne chez leurs parents jusqu'à 23 ans et prennent leur indépendance financière à 25 ans. Ils passent graduellement à l'âge adulte et c'est un processus réversible fait d'allers-retours (période de chômage, crise de couple, ...) jamais achevé pour tout un chacun.

Par ailleurs, ce que l'on se représente de l'âge adulte a évolué, on n'attend pas seulement d'un adulte une indépendance financière mais aussi une autonomisation relationnelle, identitaire.

Pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance, la transition est beaucoup plus rapide. Le processus est entamé de manière plus précoce, et on demande à ces jeunes de faire toutes les transitions en même temps plutôt que graduellement, cela induit un temps compressé de transition à l'âge adulte. De plus, il y a de fortes tensions entre les services de prise en charge (par exemple, la PJJ et l'ASE), entre les acteurs du droit commun et ceux du droit spécifique, et les contrats jeunes majeurs ont tendance à s'adresser aux jeunes les plus insérés et pas à ceux qui sont les plus en difficulté. La transition à l'âge adulte pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance est donc une épreuve clé dans le sens où elle s'éprouve, c'est une épreuve du feu, qui peut faire grandir mais être aussi dévastatrice. Dans les témoignages recueillis pour la recherche, certains font état de ceux qui n'ont pas traversé ce passage et ont fait des tentatives de suicide ou ont sombré au moment du passage à l'âge adulte.

Ce temps compressé, ramassé, dont on ne maîtrise pas forcément la temporalité, va avoir une influence sur la trajectoire à long terme. On peut l'appréhender comme une bifurcation, un moment de rupture où les éléments contingents peuvent avoir une forte influence sur le temps long. Les jeunes qui ont été confrontés à des formes de socialisation plurielles, au sein des institutions protection de l'enfance, dans leur famille de naissance, vont devoir faire des choix, se repositionner dans un temps court. À ce moment se règlent aussi des différends, ce qui rend le passage à l'âge adulte plus délicat et plus tendu.

Comment faire émerger la parole des jeunes ayant traversé les dispositifs ? C'est une parole non dicible ou difficilement dicible, une parole peu entendue donc inaudible, une parole non libre dans le sens où ils ont été amenés à se raconter à plusieurs reprises pour obtenir de l'aide, une parole donnée sous injonction en contrepartie de l'aide. Ce sont des acteurs affaiblis par l'action publique car ce sont des enfants par rapport à des professionnels et en situation de minorité par rapport à ces professionnels. Un des enjeux était de recueillir ces paroles dans leur pluralité c'est-à-dire sans les réduire à leur dimension de parcours à l'aide sociale à l'enfance. Un autre était de questionner les rapports de pouvoir dans la production des connaissances, en effet c'est en donnant à des personnes la possibilité d'élaborer des connaissances sur leur monde qu'on peut remettre en cause de manière durable les rapports de domination dans la société. Enfin, nous avons aussi dans l'idée que ce type de recherche, menée avec des personnes peu reconnues dans leur identité, pouvait aussi participer à une forme de construction identitaire des personnes.

 P17
 P21
 P82
 P126
 P153
P276
 P282
 P285
 P372
 P388

 P37
 P58
 P80
 P91
 P146
 P149
 P180
 P188
P276
 P376
 P390

► Une recherche avec des chercheurs pairs

L'originalité de notre projet de recherche a été d'associer un groupe de jeunes sortant de la protection de l'enfance à toutes les étapes de la recherche. Portée par un collectif de recherche tripartite (chercheurs, jeunes sortant de la protection de l'enfance et professionnels), et soutenue par l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, les Conseils généraux du 92 et du 94, les Apprentis d'Auteuil et SOS Villages d'Enfants, cette recherche a été réalisée entre 2012 et 2014.

Quand on entre dans le terrain de la protection de l'enfance, on entre sur un terrain complexe car on est face à des acteurs souvent invisibilisés, les enfants.

Par exemple, une recherche qui a été conduite par les chercheuses avec un collègue allemand sur des dossiers de la protection de l'enfance en Allemagne a montré que parfois le nom même de l'enfant n'était pas mentionné, noyé sous l'ensemble de problèmes à aborder avec les parents.

C'est un acteur peu visible, si ce n'est quand il est déviant ou a des comportements d'opposition. Ils sont aussi souvent inaudibles. En ayant travaillé sur l'évaluation en protection de l'enfance, les chercheuses se sont rendues compte que l'entretien avec l'enfant, notamment les plus petits, n'étaient pas chose courante.

On est aussi face à des jeunes qui se racontent souvent dans des dispositifs où le récit n'est pas libre. Le discours est orienté en fonction de leur demande, de leur attente. Certains jeunes précisaient qu'ils avaient des discours « pré-réchauffés » à servir aux professionnels. Ce discours écran permet de contenter sans se raconter.

Dans une étude conduite dans la Drôme, un jeune disait : « *Quand j'ai eu 18 ans, je me suis dit « enfin c'est fini cette vie de merde, je vais plus avoir à raconter mon passé.* »

Donc d'un côté, ils ont le sentiment que leur parole n'a pas été prise en compte dans les processus de décision et d'un autre côté, ils ont eu sans cesse l'obligation de se raconter, de devoir revenir sur leur passé. D'où la question : comment enquêter auprès de ces jeunes ?

Avec quelques tensions qui restent présentes :

- Comment favoriser le recueil de jeunes sans retomber dans l'injonction au récit ?
- Comment adapter les méthodes aux enfants et aux jeunes sans tomber dans l'enfantisme, le jeunisme ?
- Comment faire que les recherches avec les jeunes placés puissent leur être bénéfique sans les stigmatiser davantage ?

Deux approches possibles :

- Une approche par le parcours ou la biographie
- Une approche par les pairs

1. Le récit de parcours, ou récit biographique, permet de sortir de son statut d'usager puisque c'est le jeune qui va choisir ce qu'il raconte et pas seulement à l'aune de son parcours de prise en charge.

Un récit de parcours dans le cadre d'un entretien hors accompagnement, hors demande d'aide, pourra faire état des faiblesses mais aussi des ressources, des capacités et des rêves. Dans les récits, il n'y a pas qu'une vision sur le passé, mais toute une capacité de rêver, d'imaginer, de mettre tous les autres soi projetables dans le futur. Il y a aussi la possibilité de s'inventer mais aussi d'être l'auteur de ses actions. C'est d'autant plus important pour des jeunes qui n'ont pas toujours été acteurs de leur placement. Ça leur permet de mettre en sens ce qu'ils ont vécu, de devenir co-auteur par la mise en sens de leur récit.

Contraintes : toutes les personnes n'ont pas les mêmes possibilités, ne sont pas dans les mêmes conditions pour pouvoir se raconter. Ref. à Pollak et l'expérience concentrationnaire.

Témoigner suppose de se sentir autorisé à témoigner, d'être dans des conditions correctes pour le faire. Pour les jeunes, c'est plus facile quand on a un parcours dit de réussite que quand on sort de prison, par exemple.

Mais le risque du discours préconçu peut demeurer

2. D'où l'idée de la recherche par les pairs.

L'approche d'enquête par les pairs, avec les pairs se resitue dans le courant de la sociologie compréhensive ainsi que dans les démarches de recherche collaborative ou recherche-action.

L'idée est de se départir pour un temps d'une perspective adultocentrée dans les recherches et se dire que les acteurs concernés peuvent produire des recherches sur leur monde, et des recherches différentes.

Ce type de recherche s'est développé pour des raisons éthiques, épistémologique (produire d'autres formes de connaissances) et pour des raisons politiques : ça interroge les rapports de pouvoir dans la société dans son ensemble.

D'ailleurs les jeunes de l'étude ont monté une association d'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE. Cela ressemble à de l'empowerment.

Mais cette méthode pose des questions :

- Payer les personnes qui font de la recherche
- Ne pas faire du jeunisme en utilisant nécessairement du vocabulaire de jeune
- Risque de reproduire des systèmes de domination au sein même des co-chercheurs et/ ou avec les chercheurs

Pour travailler avec les pairs, il a fallu constituer une équipe qui avait pour point commun d'avoir un certain engagement.

La première fois que les jeunes ont rencontré les chercheurs et sont venus dans les week-ends de formation : Ils ont testé qu'allaient travailler avec eux des partenaires engagés sur la question et ne sont pas venus uniquement pour des raisons financières.

Cette recherche a aussi décalé les chercheurs qui se sont beaucoup déplacés, ont passé des temps de travail et de convivialité avec les jeunes.

Nous pourrions la définir comme un processus d'interconnaissance réciproque qui permet aux chercheurs universitaires de mieux connaître le monde vécu des jeunes sortant de la protection de l'enfance et aux chercheurs pairs de mieux appréhender le monde de la recherche et des décideurs politiques. Nous assumons une dimension critique dans notre projet avec la mise en lumière des inégalités et des rapports de pouvoir et de domination dans la production des connaissances³³¹. Nous pensons que c'est seulement quand les personnes concernées pourront développer leurs propres connaissances que les rapports de domination qu'ils subissent pourront être réinterrogés³³².

Les treize jeunes chercheurs pairs, âgés de 18 à 29 ans, viennent tous de l'Île-de-France et du Nord. Ils ont connu une expérience longue en protection de l'enfance dans différentes institutions et modes de prises en charge (foyers, famille d'accueil, villages d'enfants). Certains sont sortis depuis quelques années ou quelques mois ($n = 4$) tandis que d'autres bénéficient encore actuellement d'aides (contrat jeune majeur [$n = 6$], service de suite [$n = 3$]). Le panel des jeunes enquêtés était assez diversifié ce qui était important car selon le moment de la prise en charge, le discours et l'expérience changent. Ils étaient 15 femmes et 21 hommes, de 16 à 26 ans. Parmi eux, 5 étaient mineurs au moment du travail, 16 avaient entre 18 et 21 ans, et 15 avaient plus de 21 ans. 13 personnes étaient encore en contrat jeune majeur. En ce qui concerne les prises en charges, 28 étaient en foyer, 12 en famille d'accueil, 5 en village d'enfants.

Les jeunes possédaient des formations variées (du CAP au Bac +5) : 4 étaient en apprentissage, 4 en études, 3 en recherche d'emploi et 2 en emploi. L'un d'eux exerce une activité de travailleur social. La plupart cumulent des activités multiples (formation ou étude, emploi, stage...). Par ailleurs, 3 sont engagés dans d'autres projets participatifs. Les jeunes chercheurs pairs ont été mis en relation avec les chercheuses professionnelles par l'intermédiaire des partenaires. Même s'il n'avait été indiqué aucun critère de sélection, les jeunes chercheurs pairs ont eu l'impression d'avoir été choisis et ont décidé d'élargir le groupe lors des premiers week-ends de formation pour inclure des frères et sœurs aux trajectoires différentes. Les jeunes chercheurs pairs se sont montrés sensibles au recueil et au soutien de la parole d'enquêtés, qu'ils savent méfiants à raconter leurs parcours. Ils se sont orientés vers des méthodes qui favorisent la réflexivité et l'échange, en choisissant d'appeler par exemple l'entretien « discussion » pour en souligner la dimension d'interactions, d'échanges et parfois de conseils ou en ayant recours à une photo-discussion pour faciliter la parole par la médiation d'un support. Ils ont cherché à interroger des parcours proches des leurs avant de se confronter à des situations plus différentes. ■

³³¹ Nieuwenhuys, O., Participatory Action Research in the Majority World, Fraser et al., 2004, *Doing research with Children and Young people*, London, Sage, Open University, p. 206-221

³³² Md. Anisur Rahman, 1993, *People's self-development. Perspective on Participatory Action Research : a Journey through Experience*, ZED : London and New Jersey and University Press, Press Dhaka.

Nous avons repéré trois types de parcours³³³ :

- Entrée précoce avant 6 ans et parcours long avec une majorité de deux lieux d'accueils. Ce sont des placements stables auxquels on attache des qualités. Les jeunes ayant bénéficié de ce type de placement s'en tirent beaucoup mieux à l'âge adulte. Ce type de parcours concernait 9 personnes ;
- Entrée entre 6 et 13 ans et parcours intermédiaire : une majorité d'allers et retours avec la famille et des lieux d'accueil multiples (plus de 4). Depuis la loi de 89 on sait que les allers-retours et la multiplicité des lieux d'accueil sont déstabilisants pour les jeunes. Ce type de parcours concernait également 9 personnes ;
- Placement tardif à partir de 14 ans, avec une majorité de deux lieux d'accueil maximum : 16 personnes étaient dans cette configuration.

Ces jeunes ont été recrutés par l'institution, ils étaient tous en formation (la plupart en alternance) ou en emploi. Ils avaient les ressources nécessaires pour donner un témoignage et étaient à un moment de leur vie où il leur était possible d'accepter de le faire.

Les thèmes abordés lors des entretiens avaient été choisis par les jeunes enquêteurs (chercheurs pairs) et concernaient l'âge adulte, la scolarité (parcours scolaire, à quoi sert l'école, ceux qu'elle inclut et exclut), la stabilité du placement (ce n'est pas parce qu'on est dans un placement stable qu'on se sent dans la stabilité), les rapports à l'aide, les liens noués et dénoués (en particulier au moment de l'entrée dans l'âge adulte), et comment les personnes construisent une identité mise à l'épreuve qui leur demande de s'inventer.

En croisant l'étude de ces thèmes et les trajectoires des jeunes enquêtés, nous en sommes venus, et cela a été un moment de bascule dans le travail, à construire une typologie centrée sur les liens et à interroger au regard des liens les autres dimensions du parcours dans une optique synchronique et diachronique (rapport à la scolarité, à l'aide, perception du passage à l'âge adulte). Il est apparu en effet que des liens construits dépendaient les autres dimensions du parcours. En analysant les liens d'affiliation construits dans les parcours familiaux et en suppléance au regard de variables objectives (événements familiaux, date d'entrée dans le placement, durée, stabilité) et subjectives (sentiment du faire famille et sentiment de stabilité), notre recherche a permis de faire émerger trois types de configurations relationnelles à l'âge adulte (liens noués, liens détachés et liens suspendus) étroitement liés au parcours des jeunes. Cette typologie tient compte de l'appréhension subjective des reconfigurations relationnelles plutôt que des durées de prise en charge.

Selon les parcours familiaux et en suppléance (placement précoce et stable, tardif et stable, intermédiaire et discontinu), les chances ne sont pas les mêmes de construire des « liens noués », des « liens détachés » ou des « liens suspendus », d'être accompagné(e)s ou oublié(e)s dans la transition à l'âge adulte.

Le passage à l'âge adulte est une zone de turbulence, pendant laquelle les liens construits durant l'accueil mais aussi avec la famille vont être réinterrogés à l'aune de la transition ; au cours de celle-ci, ils vont se reconfigurer avec parfois des ruptures étonnantes. Cette typologie invite à adapter les pratiques d'accompagnement en fonction des parcours.

Selon le type de parcours rencontré par le jeune, le type de récit qu'ils en font est différent. L'intervention sociale a des effets jusqu'à la pensée sur soi, la construction de soi et la mise en récit de soi.

Les « liens noués »

Cette catégorie est constituée de personnes ayant connu un placement très jeune et sur une longue durée. Les récits sont peu linéaires mais très réflexifs, et longs. Ces jeunes ont pu construire pendant leur minorité un réseau social, ils cumulent ainsi les liens qu'ils ont noués avec leurs amis, frères et sœurs, leurs référents, et/ou les membres de la famille d'accueil. Ils ont majoritairement fait des études et sont les plus diplômés du corpus. La stabilité et les affects positifs (qu'ils ont noués) sont identifiés par les enquêtés comme des facteurs de leur réussite scolaire. Au sein de cette première catégorie, sont distingués les jeunes qui vivent la transition à l'âge adulte dans un sentiment de continuité (notamment par la poursuite des liens noués pendant l'enfance) des jeunes qui ont vécu cette transition comme un second abandon, une désillusion. Cette désillusion se produit le plus souvent par le fait que les liens du quotidien sont mis à mal au moment du passage à l'âge adulte, cela prend souvent la forme d'un conflit, larvé ou apparent, un clash avec la famille d'accueil autour par exemple de la

³³³ Proches de ceux évoqués par Émilie Potin, 2012, Enfants placés, déplacés, replacés : *parcours en protection de l'enfance*, Paris, Érès.

revendication d'une homosexualité. Elle est liée au sentiment d'un défaut de reconnaissance pendant l'enfance. Ce peut être le sentiment d'avoir subi des discriminations de la part de la famille élargie ou du village, ou le sentiment de ne pas avoir été traité de la même manière que les enfants de la famille d'accueil sur des questions du quotidien comme par exemple des questions de déplacement : va-t-on l'amener au foot à tant de Kms si on n'est pas remboursé du déplacement ? Cela nécessitera un soutien d'autant plus grand de la part des services. Ce sont les jeunes qui ont le plus connu le plus de liens stables qui souffrent alors d'un sentiment de solitude. Ces jeunes ont besoin d'être accompagnés à la sortie du dispositif de protection de l'enfance et dans ce cadre, d'être sécurisés sur le rôle que le référent social et l'accueillant peuvent prendre vis-à-vis d'eux.

Les « liens détachés »

Cette catégorie concerne les jeunes ayant connu le plus de ruptures, de reconfigurations familiales, de déplacements et des parcours migratoires. Les récits de ces jeunes sont très passionnants à lire car ils sont de type initiatique. Le jeune reconstruit son histoire de façon un peu héroïque, et on voit que les parcours familiaux et institutionnels ont été marqués par des ruptures. Ils ont eu conscience assez tôt (10, 12 ans) que s'ils voulaient s'en sortir, c'était à eux de se battre et de se situer. La plupart d'entre eux ont été accueillis tardivement au sein des services de l'aide sociale à l'enfance (vers l'âge de 14 ans). Ils ont ainsi connu une situation très dégradée au sein de leur milieu d'origine. Ils arrivent dans le dispositif de protection de l'enfance, avec d'emblée l'idée de ne plus s'attacher, ils vont néanmoins investir des liens très électifs. Ils sont ainsi en capacité de citer LA personne qui les a vraiment épaulés et appuyés dans les démarches qu'ils souhaitaient faire. Ils sont acteurs de l'aide, ils savent dire « j'ai droit à ça, et je veux ça » et vont l'exiger. Leurs parcours au sein des services de l'aide sociale à l'enfance sont très instables. En revanche, ils ont en général tout misé sur leur projet scolaire et de formation, et ont un niveau de diplômes équivalent à celui du premier groupe. Le projet scolaire joue le rôle de stabilisateur de trajectoire malgré les nombreuses instabilités de l'accueil. Au gré des rencontres possibles ou non au sein du dispositif de protection de l'enfance, le passage à l'âge adulte de ces jeunes se fera, selon les cas, par une anticipation précoce de la sortie du dispositif de protection de l'enfance, ou par une précipitation vers la sortie par des fugues ou des exclusions répétées des institutions. Les jeunes qui n'ont pu trouver dans leur accueil des personnes ressources pour soutenir leur parcours ont l'impression de ne pouvoir compter sur personne et de ne compter pour personne. Ils font état d'un vide affectif à 18 ans qui peut les amener vers des conduites à risque telles que le suicide. Pour ces derniers, il est nécessaire de développer des actions innovantes pour traiter les traumatismes vécus par le jeune pendant son enfance et ainsi l'aider à prendre une place d'adulte au sein de la société.

Les « liens suspendus »

Cette troisième et dernière catégorie est composée de jeunes ayant connu de nombreux lieux d'accueil (4 déplacements ou plus). Ce troisième groupe correspond pour moitié aux enfants entrés à l'aide sociale à l'enfance autour de 9, 11, 12 ans, ou ayant connu des allers-retours entre la suppléance et leur famille d'origine et pour une autre moitié aux enfants ayant été accueillis tardivement (après 14 ans). Il s'agit du groupe ayant connu le plus de déplacements. Nous avons des récits plus courts et plus confus, on voit à quel point la prise en charge peut jouer sur la manière de s'énoncer avec des récits qui deviennent confus, contradictoires. Ils sont de fait exposés à des situations très contradictoires. Ces jeunes sont majoritairement inscrits dans des formations courtes ou occupent des emplois de faible qualification. Les liens qu'ils nouent au sein de leur entourage se succèdent les uns aux autres et ne se cumulent pas. Ce sont donc rarement des liens soutenant le jeune lors de la transition à l'âge adulte. On distingue dans cette catégorie les jeunes qui se sont sentis accompagnés vers le passage à l'âge adulte de ceux qui considèrent être lâchés dans la nature et tombés dans l'oubli. Il semble important de soutenir ces jeunes avant la fin de l'accueil en essayant de réfléchir au moyen de maintenir des liens entre eux et les différents lieux d'accueil connus et, le cas échéant, avec l'assistant familial qui les accueille lors du passage à l'âge adulte. Il s'agit ainsi d'aider le jeune à se constituer un réseau et à nouer des liens qui se cumulent les uns avec les autres.

Quels que soient les récits et les trajectoires, la transition à l'âge adulte pour les jeunes de la Protection de l'enfance est une épreuve que l'on traverse seul. Nous nous sommes beaucoup interrogés sur ce sentiment de solitude alors même que les récits font état de nombreux supports : professionnels, amis, parents d'amis... On peut penser que dire « je m'en suis sorti seul à la force du poignet », c'est aussi une manière de refuser la dépendance, refuser une intervention sociale qui serait perçue comme trop stigmatisante. On peut penser aussi qu'ils ont intégré l'injonction de l'intervention sociale à s'en sortir seul, être autonome, d'une indépendance qui

ferait fi des liens. Mais on peut penser aussi, en reprenant les travaux de Cécile Van de Velde sur la solitude (2011), que leurs supports les exposent toujours à un sentiment de décalage, d'incomplétude et d'incompréhension. Il y a bien des supports mais ils les exposent à une forme de distance à eux-mêmes et de distance aux autres. Par exemple certains évoquent leur famille d'accueil au passé comme un support possible mais où il manque la reconnaissance, ils évoquent leurs parents comme un support au conditionnel en parlant de la distance qui s'est créée pendant le placement et qui rend la reprise de contact difficile, ils évoquent les amis devant qui il est difficile de tomber le masque du super héros, du super puissant. Donc que dire à des amis quand on cherche en permanence à cacher sa situation ? Ils évoquent aussi des passions : la musique, les études, la formation, mais elles peuvent se transformer en damnation quand on cherche dans sa passion la reconnaissance qu'on n'a pas eue dans les liens affectifs. Ce qui marque ces récits, c'est donc ce sentiment de solitude qui est du peut-être à l'incomplétude des supports ou aux épreuves qu'ils engendrent.

La recherche par les pairs permet d'appréhender les modalités complexes par lesquelles les jeunes de la protection de l'enfance se fraient « une place en se définissant par identification et différenciation » au sein d'un espace contraint « avec et contre les autres ». Comme les transclasses analysées par C. Jaquet³³⁴, les parcours des jeunes sortant de la protection de l'enfance, sont faits de passages et de métamorphoses. Ces jeunes ont fait l'expérience de changements radicaux d'états « que peu d'êtres humains connaissent » avec l'épreuve du passage d'une famille à l'autre, d'un pays à l'autre, d'un monde social à l'autre. Ces épreuves ne se succèdent pas, mais se cumulent. De plus, ces multiples passages n'ont rien de « progressions linéaires », ils s'accompagnent « de flux et de reflux », « de va-et-vient continus ». Mais la nécessité d'une adaptation permanente les conduit à « être toujours en alerte », avec une « inquiétude secrète » et un « doute sur soi ». Leur « tissage est un métissage », une « hybridation ». Cette hybridation rend difficile la recherche de supports d'identification. Ils se trouvent sans cesse dans une position « d'entre deux », entre plusieurs appartenances. Ils font l'expérience d'une double distance : distance avec leur famille d'origine et distance avec le lieu d'accueil. Cette distance extérieure se double d'une distance intérieure et intime avec l'expérience d'un moi clivé, d'une dissociation de soi, d'une distance à eux-mêmes. Les retours dans leur monde ancien ne sont pas des retrouvailles, car ils sont marqués par « l'accroissement du fossé, par la nécessité de masquer en partie ce qu'ils sont devenus pour être reconnus ». Ils sont « en transit » et vivent dans un « intermonde ». De plus, ils se retrouvent souvent seuls dans cet intermonde puisqu'ils se construisent avec une volonté de différenciation par rapport aux autres jeunes placés, tout en se sentant en décalage avec les autres jeunes de leur âge. Ils sont « soumis au feu croisé du jugement social » avec un sentiment d'être discriminés dans leur famille d'origine et dans les lieux d'accueils, d'être stigmatisés à l'intérieur et à l'extérieur de leur lieu de vie. Leur réussite et leur accomplissement à l'âge adulte sont fréquemment marqués par la dette : dette par rapport à leur famille d'origine, dette par rapport aux institutions, dette par rapport à ceux qui ont échoué, qui sont tombés. Ces êtres de passage font « l'expérience en eux » de la « lutte des classes » et des races. Ceci peut les conduire, au moment de l'entrée dans l'âge adulte, à la crainte de n'être rien, de n'être plus personne et les place face à un grand sentiment de solitude. ■

À l'issue de cette recherche, une des questions qui reste vive est la suivante : la prise en charge en suppléance familiale peut-elle être le support de nouvelles affiliations ? Ou au contraire vient-elle à certains moments redoubler la désaffiliation créée par la situation familiale ou la mise à l'écart de la situation familiale ? Et quelle est la capacité pour la protection de l'enfance d'accompagner les enfants en les aidant à construire des identités multiples ? Ceci leur permettrait de moins se réfugier dans une identité unique, celle d'un « Cas soc' » (ou la crainte d'être repéré comme un « cas soc' ») dont ils se sentent prisonnier alors qu'ils ont une palette identitaire possible.

Enfin, nous nous demandons comment la recherche a pu permettre, ou pourrait permettre encore, un étayage identitaire, l'acquisition d'une certaine force. Ou si, dans la mesure où elle rend visible le fait d'avoir été pris en charge, elle ne vient pas elle aussi redoubler la stigmatisation... ■

D'après la présentation de la recherche par Marie-Pierre Mackiewicz et Pierrine Robin³³⁵ lors du séminaire de travail « Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes », Et l'article que les chercheuses ont rédigé pour la revue *Vie sociale* n°12, 2015/4.

Contact : **Marie-Pierre Mackiewicz et Pierrine Robin**, Université de Paris Est Créteil
 marie-pierre.mackiewicz@u-pec.fr et pierrine.robin@u-pec.fr

³³⁴ Chantal Jaquet, 2014, *Les transclasses ou la non reproduction*, Paris, PUF, p.112 et suivantes.

³³⁵ Maîtres de conférence en sciences de l'éducation, Université Paris Est Créteil.

► À partir d'ateliers du séminaire Protection de l'enfance³³⁶

Le passage à l'âge adulte après la fin de prise en charge : Enjeux, expériences... Quelles interrogations aujourd'hui ?

Lors du séminaire « Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes... », un atelier était constitué d'échanges entre professionnels sur la thématique en titre, à partir de questions réfléchies en petits groupes puis partagées avec l'ensemble des participants, un deuxième faisait suite à la présentation de leur recherche par Pierrine Robin et Marie-Pierre Mackiewicz (cf article pages précédentes). Elles ont animé ces deux ateliers.

En tant que professionnel, comment construisez-vous la relation avec les jeunes de protection de l'enfance en tenant compte de leur dimension affective ?

La première chose que le groupe se dit c'est déjà de reconnaître qu'il y a un lien affectif avec les jeunes accompagnés. Les professionnels rappellent que malgré ce lien qui peut se construire avec des familles d'accueil, avec des éducateurs en MECS, avec des référents ou des professionnels autres, ce couperet des 18 ans casse souvent le lien et l'affect. Or ces liens affectifs sont une base pour franchir les étapes de l'âge adulte. Si cette base affective est invalidée par une pression autour de l'obligation de l'émancipation, du faire tout seul, des phrases du type « on sera pas toujours là pour toi » ou encore l'injonction au projet, cela peut laisser croire au jeune adulte que ce lien affectif n'existe plus et qu'on est juste dans de la gestion de projet.

Comment prépare-t-on la séparation ? Elle est quelques fois mise en acte par les jeunes, ce qui se discute, se travaille, s'accepte et accepte les allers-retours. Les séparations ne sont parfois pas définitives et peut-être ne doivent-elles pas l'être. Il faut laisser des portes ouvertes pour que le jeune puisse revenir si besoin, ce qui laisse des bases affectives.

Comment peut-on garantir que cette relation perdure alors qu'elle se situe hors mandat ? C'est la question que pose la situation des familles d'accueil qui à l'âge de 18 ans ne sont pas obligées de continuer leur soutien affectif au jeune. Simultanément c'est crucial que ce lien perdure, et ce même pour les professionnels. Ce lien n'a aucune autre raison qu'affective de durer. Peut-on le garantir ? Non, pas vraiment. Qui peut prendre le relais ? Techniquement parlant et affectivement ?

Les politiques sociales n'incitent pas au lien ni au maintien du lien, comme s'il y avait là quelque chose de dangereux. Par exemple, les étudiants en formation d'éducateur disent qu'il faut être neutre, qu'il ne faut surtout pas de lien affectif, cette question de l'affect est déjà très discutée au sein même des formations.

En tant que professionnel, quelles sont les personnes que vous considérez comme les plus importantes au moment du passage à l'âge adulte ?

Le groupe ayant réfléchi à ce sujet a présenté un schéma où le référent est au milieu du cercle, c'est lui qui fait tout à la place du jeune. Ce réseau s'appuie aussi sur toutes les ressources privées du jeune : la famille, les amis, les familles d'accueil, c'est le réseau social au sens large. L'intérêt c'est qu'il n'y ait pas que du professionnel. Avant la majorité, un référent coordonne tous les professionnels qui gravitent autour du jeune, et dans tous les domaines (formation, santé, logement, ...). Le but est que le jeune se construise après son propre réseau.

Sur le schéma réalisé par les professionnels, le jeune n'est pas au centre, c'est le référent qui est au milieu, il s'agit d'un référent qui prend cette place à partir des 18 ans. Cela a posé problème au groupe tant c'est parlant sur la réalité alors qu'ils aimeraient que cela soit autrement.

Dans un monde idéal, il faudrait que le jeune puisse choisir le référent qui lui convient pour l'accompagner dans cette étape-là. Un référent qu'il choisit, ça veut dire que cela pourrait être un conseiller de la Mission Locale qui coordonne ou quelqu'un de sa famille. Il faut que le jeune puisse s'allier à quelqu'un qu'il choisisse et connaisse.

³³⁶ Séminaire « Protection de l'enfance : revisiter nos pratiques à partir de recherches récentes ... » organisé le 3 mai à l'UCLY en partenariat avec l'Institut des sciences de la famille.

En parallèle, il serait judicieux de mettre les cartes réseaux faites par les jeunes sur leur propre réseau dans le cadre de la recherche. Ici, sur la carte réseau faite par les professionnels du petit groupe de l'atelier, le réseau est essentiellement formé de professionnels. Dans les cartes des jeunes, le réseau est souvent sans professionnel. C'est intéressant de mettre en vis-à-vis les visions du monde des professionnels et des jeunes. Ils dessinent souvent les espaces de loisirs, de jeux, entre jeunes, des lieux centrés autour sur des passions, des rêves. Autant d'espaces souvent oubliés par les professionnels. Cela en dit beaucoup sur les mondes que l'on constitue et de ce que l'on voit depuis la place que l'on occupe ; ce qui est central pour observer un réseau. Cela évoque aussi une recherche réalisée par les deux chercheuses précédemment dans la région où avaient été interrogées les personnes clés identifiées par les jeunes. Et il n'y avait que rarement un éducateur référent dans les personnes clés.

Jusqu'à où peut-on associer les parents dans l'accompagnement des jeunes ?

Le professionnel a une mission en direction du jeune et celui-ci est lié à une famille qui la plupart du temps va rester un point d'ancrage. Même si, comme cela a beaucoup été évoqué, une distance se crée entre les parents et l'enfant au cours du placement. C'est une distance liée à l'absence de partage d'espace(s) en commun, de souvenirs en commun mais qui est parfois liée à un parcours d'ascension sociale du jeune. Parfois, il y a aussi une quête du retour aux origines, notamment chez ceux qui sont en désillusion à l'égard du milieu supplétif (clash avec la famille d'accueil par exemple). Il y a alors la tentation d'un retour chez les parents. Donc jusqu'à quel point associer les parents qui sont parfois le dernier recours à la sortie des dispositifs et comment simultanément ne pas assigner l'enfant à seulement sa famille. On a vu des pratiques où des professionnels faisaient venir la famille qui racontait au jeune comment eux ils sont passés à l'âge adulte, comment ça s'est passé pour eux dans leur histoire.

Jusqu'à quel point ré-imposer au jeune cette histoire familiale alors qu'il a été déplacé ? Le positionnement du professionnel est difficile.

On dit souvent les jeunes, les parents, les professionnels, mais il faudrait parfois se demander de quel jeune on parle par exemple, soulignent les chercheuses. Le suivi d'un jeune en placement long et stable ou un adolescent, quel est le type de jeune, quelle est sa réactivité ? Un jeune qui prend sa vie en main en comptant surtout sur lui-même, avec une certaine violence, ou un jeune qui s'est identifié à la famille d'accueil (et parfois réciproquement) ; dans quelle configuration est-on ?

Ce qui nous a frappé lors du premier week-end avec les chercheurs pairs en début de recherche, c'est une jeune qui nous a dit « *Ah ben la stabilité, ils me font bien rire ! Parce que quand tous les 15 jours, faut rentrer dans sa famille, moi je dis que ça c'est de l'instabilité et je m'en serais bien passée.* » Ce témoignage allait à l'encontre de toute la doxa autour de « ça va bien, elle est dans un placement stable, donc il faut qu'elle aille tous les 15 jours dans sa famille. »

Pareillement, reprennent les chercheuses, quelle famille ? Une des jeunes filles a eu un placement pour une hospitalisation de sa mère en psychiatrie, et la jeune fille dit « *Moi toute mon enfance, on m'a dit « Ohlala ta mère elle est très dangereuse, tu sais, il vaudrait mieux pas que tu saches. » Tout le monde était d'accord pour la protéger. Arrivée à 18 ans « Ah ben maintenant t'es autonome et d'ailleurs ta mère, il serait bien que tu t'en occupes. » Et dans l'entretien, elle nous dit « mais qu'est-ce qu'elle avait de moins dangereux sous prétexte que j'avais 18 ans ? » Et là on peut très bien se dire qu'une meilleure anticipation des professionnels aurait pu procéder à une forme d'accompagnement pour que la mère passe de dangereuse à adulte à prendre en charge en relais.*

Les jeunes disent qu'ils ont été surprotégés pendant la minorité et à la majorité ils se reposent beaucoup de questions et ils sont lâchés dans la nature. Ils se sentent un peu coupables de situations qui ne sont pas de leur fait, comme le fait de se sentir distants de leur famille. Peut-être la question, c'est le besoin d'un service de suite.

Que disent les jeunes de l'accompagnement qu'ils souhaiteraient avoir après leurs 18 ans ?

La loi de mars 2016 demande à ce qu'ils soient accompagnés mais au niveau des départements rien n'est encore stabilisé. Certains départements ont fait le choix de ne pas internaliser à l'ASE mais de les mettre avec l'ensemble des dispositifs de droit commun pour les jeunes de 16 à 26 ans. Ils seront donc accompagnés par d'autres types de professionnels. Qu'est-ce qu'ils en disent eux ?

On ne peut pas empêcher les professionnels de l'ASE d'avoir la famille en tête, l'histoire en tête. Souvent, sur des primo contrats il y a deux pages sur l'histoire et une demi page sur le projet d'avenir. Ces jeunes auxquels on demande entre 18 et 21 de faire des projets de vie très vite, les professionnels de l'ASE sont-ils les mieux placés pour les accompagner ? Ou les jeunes ont-ils envie d'être accompagnés par d'autres professionnels qui ne vont pas parler du passé ?

La majorité des jeunes évoquent le besoin de plus de temps, le besoin de faire un bilan. Ils ont l'impression que leur situation a été balayée, ils reçoivent un courrier disant que c'est fini. Ils ont l'impression qu'on leur dit « tu n'existes plus ». La première demande c'est de faire un bilan, de ritualiser la sortie avec une fête de fin de prise en charge, ou encore le suivi, beaucoup disent qu'ils auraient bien aimé qu'on leur demande des nouvelles juste par un petit coup de fil du professionnel. De leur côté les structures aussi attendent souvent que les jeunes leur donnent des nouvelles.

Ils attendent aussi que tout ne tombe pas en même temps. Certains demandent plus d'accompagnement individuel, d'autres ont été très à l'aise dans le « faire tout seul ».

Les services de l'ASE ne sont pas nécessairement plus stigmatisants que certains services du droit commun. Pour certains, notamment ceux qui ont eu un parcours long, c'est beaucoup plus stigmatisant d'aller à Pôle emploi ou d'aller dans un FJT que de bénéficier d'un contrat jeune majeur. C'est parfois un argument de l'ASE mais pas forcément des jeunes. Pour les jeunes les moins en lien avec l'institution, les ressources sont plutôt dans la société civile. Mais d'autres études montrent que certains types de jeunes, les plus désaffiliés, utilisent beaucoup les Missions Locales.

Donc il faut garder la diversité...

Pour les chercheuses, ce qui est important, c'est le maintien de lien avec des personnes significatives, quelles qu'elles soient. Pour certains jeunes, la fin de prise en charge est un vrai drame parce qu'ils ne veulent pas retourner dans des familles où il y a de la violence ou encore un jeune disait « dans ma famille, c'est le Moyen-Age ». Y'a aussi une conscience que de retourner dans la famille, c'est retourner à la source d'un risque. Pour d'autres c'est très différent.

Il faut faire attention, soulignent les chercheuses, car les discours diffèrent selon l'âge des jeunes : les plus jeunes avaient un discours plus positif, ils étaient confiants dans l'avenir, ils avaient le sentiment d'être accompagnés. Puis à partir de 21 ans, 25 ans, les discours se colorent plus négativement parce qu'ils font l'expérience de la perte des supports. C'est un moment délicat qui s'estompe par la suite. Mais c'est un point de vigilance car il y a plusieurs études sur le devenir adulte en ce moment et c'est un point de vigilance que l'âge des jeunes interrogés. ■

Paroles de jeunes suivis en protection de l'enfance

Recueillies par le Conseil départemental de l'Isère

Les propos suivants ont été recueillis auprès de jeunes ayant bénéficié d'une mesure dite de « protection de l'enfance » (placement ou accompagnement).

Les jeunes ont été sollicités par des travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance ou par des travailleurs sociaux de polyvalence de secteur du Département de l'Isère.

Ils ont été entendus dans trois temps de travail, un pour présenter la méthode et recueillir les premiers partages en collectif, puis à leur demande soit individuellement, soit en groupe. Ils ont été enregistrés intégralement. Les échanges interrogeaient non pas leur histoire mais plutôt les modalités des services du Département dans l'accompagnement de cette histoire. Ils ont fait des propositions de progression des procédures et processus.

Ce travail de recueil a permis de construire une parole collective et partagée pour un rendu théâtral des propos lors d'une journée départementale qui rassemblait les professionnels de la protection de l'enfance du département et ses partenaires en février 2015 : lieux de vie, assistants familiaux, établissement d'accueil, service d'AEMO, ASE, de prévention, judiciaire, etc...

Les jeunes ont tous reçu la relecture du texte final et ont tous approuvé et accepté le texte. Certains étaient présents dans la salle le jour de cette présentation, mais aucun n'a voulu participer à la représentation.

De ces textes, le Département a retenu des propositions et essaie de les prendre en compte dans les pratiques de ses professionnels, et dans ses procédures, comme par exemple dans le Projet Pour l'Enfant. ■

Dans ce que ces jeunes ont relaté, deux thèmes nous ont particulièrement marqués : leur vision de ce qu'ils appellent l'ASE et leur rapport à leur histoire vécue ou lue. Voici quelques extraits, choisis par la MRIE, de ces échanges :

1. Une vision de ce que ces jeunes appellent « l'ASE »

- On a tous besoin **d'un repère**. À partir du moment où on est placé, en famille d'accueil ou en foyer, c'est qu'il y a quelque chose dans la vie qui ne fonctionnait pas, que ce soit au niveau de la famille ou même de nous-mêmes en fait. Et je sais que ces structures, ça nous sert à nous protéger à certains moments, soit de notre famille soit de nous-mêmes.

- Dans un sens oui, l'ASE m'a **protégée**, mais dans mon vécu je l'envisageais un peu comme **un fardeau**. l'AS, même si elle nous emmenait manger au Mc Do... C'était cool, mais c'était pas ce que l'on voulait entièrement. Moi, je voulais plus être placée, plus avoir de suivi de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le suivi, ça dépend des personnes. Y'a des personnes avec qui on a le feeling et d'autres personnes avec qui on l'a pas. Et ça dépend aussi de la façon de travailler avec l'assistante sociale. Avec ma dernière AS, on a toujours essayé de travailler dans le même sens pour moi et mon fils. C'est pas tout le temps le cas, avec les autres assistantes sociales que j'ai eues avant, plutôt elles travaillaient dans un sens et je travaillais à l'opposé.

- Je faisais le contraire de ce que le travailleur social me demandait de faire, c'était pas à chaque fois... Je sais pas comment expliquer. On ne choisissait pas notre référent, c'était un référent commis d'office. À l'ASE, ce qui serait pas mal, si l'enfant ne s'entend pas avec une assistante sociale, ce serait de pouvoir avoir une autre assistante sociale, parce qu'on ne peut pas travailler, on ne peut pas mettre de choses en place si on ne s'entend pas avec elle.

- Ça peut être pas mal des visites surprises sur les lieux d'accueil. Parce que c'est généralement la parole d'un enfant contre celle d'un adulte. On est pris pour des menteurs. L'adulte, la famille d'accueil, l'éducateur ou l'assistante sociale, ils ont plus de répondant, disons qu'ils ont un vocabulaire qui fait qu'ils seront plus facilement entendus qu'un jeune.

- Pour moi, avant, l'ASE c'était pas quelque chose de bien. Maintenant, c'est **quelque chose de normal**. On est encadré comme par des parents, mais c'est différent que des parents.



- Mes parents sont très présents, mon père il a toujours essayé de nous récupérer et j'en veux à l'ASE de ne pas l'avoir laissé. En fait quand on est petit l'ASE ils font tout pour vous séparer et à l'adolescence quand ça se complique, l'ASE, ils se débarrassent.

- Chaque personne a sa propre histoire. Y'en a, leur pilier c'est leur famille... **mais j'ai jamais entendu dire qu'un des piliers, c'est des éduc.** J'ai trouvé des éduc que j'ai détestés, et il y a des éduc, j'ai l'impression, c'est la chaîne. Ils ont appris quelque chose, il y a un cadre, c'est comme ça et pas autrement. Y'a pas vraiment de relationnel. Des fois t'as l'impression qu'ils ne ressentent rien ... jamais d'empathie. Tu te demandes si la personne elle aime ce qu'elle fait ... Quand t'as pas le truc, tu peux avoir tous les diplômes que tu veux... T'as pas envie de parler à un mur, t'as pas envie de faire confiance à quelqu'un si c'est l'usine. T'es comme un produit en fait... à la chaîne.

2. Un rapport à leur histoire, vécue ou relue par eux, écrite par d'autres

- **Mon histoire c'est de la tristesse** ; même dans les foyers j'étais triste car je me sentais incomprise, je me sentais seule. On est dans un foyer, on nous écoute sans nous écouter, on nous dit oui, oui, oui, mais ils ne le font pas... Ils font leurs réunions, leurs synthèses, ils ont beaucoup de boulot, ils s'occupent de beaucoup de jeunes, 32 c'est beaucoup, ils n'ont pas le temps...

J'ai beaucoup changé d'assistantes sociales, j'en ai eu 3 en 1 an. C'est pas facile, il faut lui faire confiance... On a du mal à avoir confiance, il faut parler, réexpliquer, il faut ressortir les choses, c'est blessant parce que c'est le passé. Ça reste du passé, si on veut revenir sur le présent et aller sur le futur ...

Les synthèses, ils les font derrière nous. Ils ne décrivent pas ce qui se passe ; ça, ce n'est pas ma vie. Une fois j'ai lu parce que c'était resté ouvert sur le bureau mais on m'a dit : t'as pas le droit de lire ça, mais ça parle de nous... On a le droit de lire ce qui nous concerne. J'ai même pas aidé à écrire. J'aimerais qu'ils me disent pourquoi ils ont fait ça, dit ça, ils écrivent sur nous... Moi j'ai toujours eu des audiences séparées, mais on m'écoutait pas... C'était ce que l'éducateur avait écrit qui était lu, j'étais en colère, j'aurais aimé écrire ma synthèse, on pourrait écrire, creuser et mettre des paroles, à 16 ans on pourrait parler de notre situation ... comment elle évolue, comment on la voit. Quand j'arrivais dans un foyer, ils avaient une image de moi que les autres avaient transmise. Ils s'arrêtaient sur cette image. **Condamné par son histoire, qui dit qu'on n'a pas évolué ?**

- J'ai mes souvenirs à moi, je ne suis pas sûre que les dossiers soient forcément fiables, ce n'est pas vraiment mon histoire Il y a des choses qui ont été modifiées. C'est peut-être quelque chose de bête, mais **j'ai trouvé que mon histoire elle avait été déformée**, au final, la personne qui écrit le dossier, elle écrit bien ce qu'elle veut dedans. J'aurais aimé que moi, ce que je dis, ce soit rapporté comme je l'ai dit. Que par exemple, quand on prépare la synthèse, qu'il la relise et si ça va pas, on modifie. Ils ne peuvent pas savoir réellement ce qu'on ressent, ils sont pas à notre place.

- Dans le dossier, il n'y a pas de détails, il y'a que des dates, mais ça on les connaît, y'a des courriers, des courriers de ma mère, des rapports, des trucs du juge, des ordonnances. Pour moi, le dossier, il ne sert pas à grand-chose. Je m'attendais à avoir des réponses sur ma mère, pourquoi ça c'était passé comme ça, pourquoi je n'étais jamais avec mes frères et sœurs, ça m'a rappelé des choses, mais ça aide pas à évacuer. Ça m'a troublée, ça m'a rappelé des événements, ça structure, mais ça ne permet pas de revivre.

Il y avait une dame, mais franchement ça sert à rien, je ne la connaissais pas, et elle m'a dit qu'elle répondrait qu'aux termes techniques mais ça je m'en fichais ! **C'était mon histoire que je voulais lire !** Donc elle faisait ses mails à côté, elle lisait même pas avec moi... Pourtant ça pourrait être intéressant de pouvoir faire des commentaires, tu peux pas dire ce que tu ressens, pourtant ça pourrait être intéressant. Moi à un moment j'aurais voulu m'énerver, elle, je pouvais pas lui parler, c'est difficile de faire confiance, et franchement je la connaissais pas. **J'aurais voulu des réponses claires à mon histoire.** Moi j'attendais d'être accompagnée par quelqu'un qui connaissait mon histoire. J'aurais préféré le lire avec mon AS, c'est elle qui m'avait dit que je pouvais le lire, **je me disais : je vais récupérer mon histoire.**

Nous remercions le Conseil Départemental de l'Isère d'avoir partagé ces entretiens avec nous, en particulier Fabienne Béguin, à l'origine de ce travail. ■

Contact : **Fabienne Béguin**, Service de l'innovation sociale, Conseil départemental de l'Isère, fabienne.beguin@isere.fr

Bidonvilles et protection de l'enfance - Non-recours aux droits et pratiques des intervenants sociaux

Louis BOURGOIS et Anaïs EULRIET

En 2015, environ 20 000 personnes originaires des pays de l'Est vivaient en bidonvilles ou squats en France³³⁷, dans des conditions régulièrement dénoncées par de nombreuses instances nationales et internationales³³⁸. La question de l'accès aux droits de ces populations migrantes³³⁹ est au cœur d'importants enjeux politiques et opérationnels au sein desquels les Droits de l'Enfant en général, et l'accès aux dispositifs de protection de l'enfance en particulier, semblent particulièrement sensibles. Divers rapports et recherches pointent, de manière souvent éclatée, un ensemble de situations relevant de la protection de l'enfance et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : dangers sanitaires liés aux conditions de vie en bidonville³⁴⁰ ; précarité et fragilités sociales liées aux expulsions sans solution d'hébergement ou de logement³⁴¹ ; situations d'exploitation et de traite pour certains mineurs³⁴² ; situations problématiques de grossesse et de santé du nourrisson ; déscolarisation des filles à partir de 12 ans et situations de danger liées, dans certains cas, à des pratiques de mariage forcé et de maintien à domicile; errance de certains enfants notamment liée à la déscolarisation, ou encore isolement de mineurs, sans parents sur le territoire français³⁴³. Or malgré cette multitude de situations de danger, plusieurs travaux pointent le faible accès des personnes aux dispositifs de la protection de l'enfance³⁴⁴ et de la PMI³⁴⁵. **Ainsi, concernant la protection de l'enfance**, dans un avis de novembre 2014, la commission nationale consultative des droits de l'homme indiquait que « *alors que les facteurs de vulnérabilité sont prégnants s'agissant des enfants vivant en bidonvilles, leur situation s'avère largement méconnue des services de protection de l'enfance, que ce soit ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore de la protection judiciaire de la jeunesse. Les travailleurs sociaux s'aventurent peu dans les bidonvilles, le suivi des enfants est interrompu au gré des évacuations successives* ». Ces constats ont été partagés par un large nombre d'acteurs lors d'un colloque organisé en mai 2014 à Paris par l'association Hors la Rue et l'UNICEF³⁴⁶. **Concernant la protection maternelle et infantile (PMI)**, Médecins du Monde relève que parmi les patients de moins de 7 ans suivis par l'association dans les bidonvilles en 2014, « *seuls 29 % étaient suivis en PMI, alors que la majorité résidait en France depuis plus de 3 mois* », et que « *moins d'un tiers d'entre eux étaient à jour de leur vaccin pour le ROR, le DTP ou la coqueluche* »³⁴⁷.

Pour autant, il n'existe aujourd'hui que peu d'analyses sur les raisons menant à cet accès limité aux droits relatifs à la protection de l'enfance ou à la PMI. Au - delà des analyses générales sur une politique publique principalement centrée sur les expulsions au détriment de l'accompagnement social, il semble donc pertinent

³³⁷ DIHAL, « État des lieux national des campements illicites et grands squats », sixième édition, 2015.

³³⁸ Voir notamment l'« Avis sur le respect des droits fondamentaux des populations vivant en bidonville – mettre fin à la violation des droits », commission nationale consultative des droits de l'homme, adopté le 20 novembre 2014, ou le « Rapport du commissaire Européen aux Droits de l'Homme suite à sa visite en France du 22 au 26 septembre 2014 », Conseil de l'Europe, Février 2015

³³⁹ Dans le cadre de cet article, nous privilégierons le terme de « populations migrantes vivant en bidonville » plutôt que « population Rom », la dimension ethnique n'apparaissant pas pertinente comme qualificatif principal. À ce sujet voir notamment Bourgois Louis, 2016, « Vers une politique publique de résorption des bidonvilles en France ? Analyse politique d'une lutte définitionnelle inachevée », in *Penser la question sociale en Europe à travers l'expérience des pays émergents*, P.U.R. (à paraître).

³⁴⁰ « Le droit et les faits - Rapport national d'observatoire du Collectif ROMEUROPE », septembre 2015.

³⁴¹ Destruction des progrès, progrès des destructions : les femmes et enfants roms, citoyens européens en France, European Roma Rights Centre, septembre 2014.

³⁴² Olivier Peyroux, 2013, *Délinquants et victimes, la traite des enfants d'Europe de l'Est en France*, Paris, Ed. Non lieu.

³⁴³ Voir notamment les rapports d'activités de l'association Hors la Rue www.horslarue.org.

³⁴⁴ Seront pris en compte dans cet article les 2 principaux types de mesures de protection de l'enfance : les mesures de protection administrative mises en œuvre par l'Ase et les associations habilitées, et les mesures de protection judiciaire relevant du juge des enfants et du procureur, mais également les dispositifs d'identification et de prévention des situations de danger.

³⁴⁵ Seront pris en compte dans cet article l'ensemble des actions de prévention, d'éducation et d'accompagnement relevant des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), qui relèvent des conseils départementaux.

³⁴⁶ « Comment protéger les mineurs d'Europe de l'Est les plus vulnérables », Colloque organisé par Hors la Rue et l'UNICEF, mai 2014. Pour un résumé des interventions et conclusions, voir notamment « La protection de l'enfance à l'épreuve des bidonvilles », Actualités Sociales Hebdomadaires N°2877, 3 octobre 2014.

³⁴⁷ Rapport 2014 de l'Observatoire de l'accès aux droits et aux soins », Médecins du Monde, Octobre 2015.

d'aborder de manière spécifique ces non - réponses apportées à ces situations de danger, souvent cumulatives pour un même enfant.

La grille du non-recours aux droits pour appréhender le sujet, et le centrage sur la non-proposition

Si différentes grilles de lecture sont envisageables pour traiter du sujet de la protection de l'enfance en bidonvilles, celle du « non-recours aux droits » semble particulièrement pertinente, en ce qu'elle permet d'apprécier, du point de vue des destinataires d'une offre publique, l'accessibilité et l'acceptabilité des dispositifs et services existants. Le non-recours fait référence à la situation de « *toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre* »³⁴⁸. L'Observatoire DEs NON-REcours aux droits et services (ODENORE) a élaboré une typologie explicative comprenant quatre principales formes de non-recours³⁴⁹ : la non-connaissance, lorsque l'offre de prestations sociales ou de services n'est pas connue ; la non-demande, quand l'offre est connue mais pas demandée ; la non-réception, lorsque l'offre est connue, demandée mais pas obtenue ; la non-proposition, lorsqu'un agent ne propose pas le dispositif ou le service, même si le destinataire potentiel le connaît. ■

Si les situations rencontrées font ressortir une *cumulativité* des formes de non-recours, nous avons choisi, pour cet article, de nous centrer sur le **non-recours par non-proposition**, qui désigne le fait que « les acteurs de l'accès aux droits³⁵⁰ ne proposent pas une offre publique à des bénéficiaires potentiels avec lesquels ils sont en contact »³⁵¹. Selon l'ODENORE différentes causes peuvent amener un agent à ne pas proposer l'offre à une personne éligible, dont : l'anticipation du rejet ou de l'inadéquation de l'offre par le destinataire ; la méconnaissance de l'offre par les travailleurs sociaux ; les représentations propres aux travailleurs sociaux concernant les publics et leur capacité à recevoir l'offre ou la prestation³⁵².

Alors que depuis la loi du 5 mars 2007, la notion d'« enfant maltraité » a été remplacée par la notion plus large d'« enfant en danger »³⁵³ - dont relèvent *de facto* de nombreux enfants vivant en bidonvilles³⁵⁴ - cet article vise à comprendre la mobilisation limitée des services de protection de l'enfance et de PMI et lancer des pistes de débat autour des difficultés vécues par les professionnels dans la proposition de dispositifs ou d'accompagnement. Il s'appuie sur des entretiens et observations de terrains effectués principalement dans l'agglomération lyonnaise³⁵⁵, ainsi que sur des éléments collectés dans des travaux précédents et d'une recherche doctorale en cours.

Au vu de son contexte de production et de la complexité de la question traitée, cet article n'a pas la prétention de présenter des résultats exhaustifs, aboutis et définitifs, mais plutôt de lancer des pistes de débat autour des difficultés vécues par les professionnels dans la proposition de dispositifs ou d'accompagnement pour des habitants de bidonville, et particulièrement les enfants en besoin identifiés de protection. Il s'appuie sur des entretiens et observations de terrains effectués principalement dans l'agglomération lyonnaise, ainsi que sur des éléments collectés dans des travaux précédents et d'une recherche doctorale en cours.

³⁴⁸ Philippe Warin, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, PUG, 2016 (à paraître).

³⁴⁹ Pour retrouver les divers travaux de l'ODENORE : <https://odenore.msh-alpes.fr/>

³⁵⁰ Notion intégrant aussi bien les professionnels de l'action sociale que les nombreux acteurs associatifs, le plus souvent bénévoles.

³⁵¹ Pierre Mazet, « L'analyse du Non-recours aux droits : un outil d'évaluation des politiques publiques », actes du colloque « Pauvreté et ineffectivité des droits : non-recours et non accès aux droits », Service belge de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, décembre 2014.

³⁵² Sans que nous ne puissions ici creuser cet aspect, notons que la notion de non-recours par non proposition s'inscrit dans les nombreux travaux portant sur le rôle des agents en matière de régulation de l'offre et de la demande, en fonction notamment des contraintes structurelles. Voir notamment Michael Lipsky, 1980, *Street-level bureaucracy and the dilemma of the individual in Public Services*, Russel Sage Foundation ; Evelyn Brodtkin, 2012, « Les agents de terrain, entre politique et action publique », *Sociologies pratiques* n°24 ; Philippe Warin, 2002, « Les dépanneurs de justice. Les « petits fonctionnaires » entre qualité et équité », LGDJ.

³⁵³ Article 375 du Code civil, et article L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

³⁵⁴ Voir notamment les « facteurs de risque » et « signes d'alerte de danger » décrits dans le guide à l'usage des professionnels intitulé « du traitement de l'information préoccupante au signalement » produit par le département du Rhône, en juin 2008. Y sont notamment mentionnés les critères suivants : conditions de vie difficiles, difficultés socio-économiques, jeunesse des parents, retard de déclaration de grossesse ou non déclaration, manque d'hygiène, de nourriture, répétitions d'accidents domestiques....

³⁵⁵ Les extraits d'entretiens proviennent de huit entretiens menés au premier trimestre 2016 par Anaïs EULRIET dans le cadre de son mémoire de 3^{ème} année d'Assistant de Service Social à l'École Santé Social du Sud Est, et de 3 entretiens complémentaires menés en mai/juin 2016.

1. Des préconditions à la proposition de l'offre rarement réunies

Des contraintes multiples à l'« aller-vers »

Comme le souligne une assistante sociale d'une association lyonnaise « *en protection de l'enfance si tu ne sors pas des murs, si tu ne vois pas les conditions de vie au quotidien, si tu ne crées pas les conditions pour pouvoir expliquer progressivement ce qu'est un placement par exemple, bah tu ne peux rien faire* ». Or selon Michelle Creoff du Conseil départemental de Val de Marne, « *l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance est très frileux quant à l'observation, le repérage, et l'accompagnement des mineurs en danger dans les bidonvilles*³⁵⁶ ». Si la présence d'enfants dans des lieux par nature sources de danger devrait mobiliser des réponses spécifiques, un ensemble de contraintes limitent donc la dynamique de l'« aller vers », dont la première est selon nous un cadre politique désincitatif, qui privilégie la notion de campement illicite à celle de squat, bidonville, ou habitat indigne, et qui promeut l'« évacuation » des sites comme une réponse prioritaire au problème public³⁵⁷. Si la circulaire du 26 août 2012³⁵⁸ introduit la dimension de l'accompagnement social et de l'identification des besoins des familles, la plupart des acteurs s'accordent sur le fait que ces dimensions demeurent largement minoritaires en termes de réponse publique.

Second élément, le bidonville apparaît, pour les intervenants, comme une **forme de « zone grise » entre l'habitat et la rue** : d'un côté, la plupart des services sociaux de secteur refusent de considérer ces espaces comme des lieux de vie dans lesquels ils peuvent intervenir au même titre qu'un logement classique. Anticipant les expulsions, plusieurs professionnels rencontrés mentionnent ainsi l'inutilité de créer des liens avec des familles appelées à quitter le secteur dans un futur plus ou moins proche. De l'autre côté, de nombreux acteurs de l'« urgence sociale », peuvent avoir tendance à ne pas considérer les habitants des bidonvilles comme leur « public cible », car usant de stratégies et de moyens de survie en partie différents des « sans domicile fixe ». Selon une professionnelle habituée des maraudes en agglomération lyonnaise, « *on a tendance à considérer que ces personnes (en bidonvilles) sont déjà en contact avec pas mal de structures, qu'elles se débrouillent pour accéder à leurs droits (...). Mais récemment j'ai visité plusieurs familles sur un bidonville et là j'ai découvert qu'en fait la plupart n'avaient accès à rien du tout, qu'ils sont proches de « nos publics » (...). Ça pose beaucoup de questions parce qu'on est aussi, comme tout le monde, obligé de prioriser* ».

Troisième contrainte, régulièrement évoquée par les professionnels, celle liée à la limitation des moyens financiers et humains, qui empêcherait une mobilisation régulière de personnels au sein des squats et bidonvilles. Le nombre de suivi par professionnel (en PMI ou protection de l'enfance) ne permet pas, selon eux, d'envisager une dynamique d'« aller vers » en dehors de cas exceptionnels. Les compétences des PMI « *n'ont cessé de s'élargir sans que les moyens humains et financiers soient toujours donnés pour les assumer* » souligne un avis du Conseil Économique Social et Environnemental d'octobre 2014. Ces contraintes amènent les agents à des logiques de régulation ou d'arbitrage : ainsi, les actions se concentrent ainsi le plus souvent sur des campagnes de vaccination ; l'accompagnement se réduit le plus souvent à la situation des femmes enceintes et des nourrissons³⁵⁹. Cette limitation des pratiques de « l'aller vers » ne doit cependant pas masquer certaines initiatives visant à la mise en place de suivi spécifiques pour les populations vivant en bidonville, avec la mise en place de partenariats opérationnels avec certaines associations, et l'ouverture de permanences dédiées.

Il convient enfin de noter l'impact du **non accès à l'école des enfants vivant en bidonville**³⁶⁰ sur la mobilisation des dispositifs de protection de l'enfance. L'école est en effet un lieu primordial de repérage des facteurs de

³⁵⁶ « Comment protéger les mineurs d'Europe de l'Est les plus vulnérables », Colloque organisé par Hors la Rue et l'UNICEF, mai 2014. Pour un résumé des interventions et conclusions, voir notamment « La protection de l'enfance à l'épreuve des bidonvilles », Actualités Sociales Hebdomadaires N°2877, 3 octobre 2014.

³⁵⁷ Louis Bourgois, 2016, « Vers une politique publique de résorption des bidonvilles en France ? Analyse politique d'une lutte définitionnelle inachevée », in *Penser la question sociale en Europe à travers l'expérience des pays émergents*, Presses Universitaires de Rennes (à paraître) ; Grégoire Cousin, « L'évacuation de bidonvilles Roms. Circulaires et cycles médiatiques », Métropolitiques, 18 novembre 2013.

³⁵⁸ Circulaire interministérielle du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites

³⁵⁹ « Le droit et les faits - Rapport national d'observatoire du Collectif ROMEUROPE », septembre 2015.

³⁶⁰ Si le collectif Romeurope (2015) souligne le manque de données précises, il estime que moins de 50% des enfants sont scolarisés.



risque de danger³⁶¹ via les personnels éducatifs³⁶² mais également les Assistants de Service Sociaux et les infirmiers présents dans chaque établissement. Ainsi, l'école est à l'origine d'environ un quart des transmissions d'informations préoccupantes aux conseils départementaux et des signalements à la justice³⁶³. Par le taux important de déscolarisation observé chez les enfants vivant en bidonville, on mesure donc l'aspect inopérant de ces missions de prévention et de repérage.

Expliquer, négocier, convaincre : le difficile échange avec les familles

Les réformes successives de la protection de l'enfance ont progressivement affirmé la nécessaire implication et participation des familles à chaque étape du processus pouvant mener à un accompagnement ou une mesure de protection³⁶⁴. Ainsi, la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance promeut une collaboration plus forte entre les acteurs de la protection de l'enfance et les parents, et la recherche de « l'adhésion » de la famille aux mesures proposées³⁶⁵. Quel que soit le public, ces nouvelles injonctions sont difficiles à appliquer et soulèvent de multiples questions sur le rôle et la place des professionnels³⁶⁶. Dans le cas des familles en bidonvilles, ces difficultés se voient multipliées pour au moins trois raisons principales :

Premièrement, les ruptures d'accompagnement liées aux expulsions à répétition subies par les familles empêchent la mise en place d'une relation durable et de confiance. En 2014, une personne vivant en bidonville dans la région Rhône Alpes avait été expulsée en moyenne plus de 2 fois de son lieu de vie (ERRC / Ligue des droits de l'homme, 2015). Dans un système fortement sectorisé, et malgré la volonté d'ancrage territorial des familles³⁶⁷, cette mobilité forcée casse les dynamiques enclenchées, et empêche un travail de fond, surtout sur des thématiques aussi sensibles que celles de la protection de l'enfance ou de la prévention de certains risques. À noter cependant que certains intervenants peuvent ne pas lier, de manière consciente ou inconsciente, la mobilité des familles à cette pression des expulsions : « *Je pense qu'au-delà de la problématique Rom, c'est la problématique de l'errance qu'il faut mettre en avant... Ça peut conduire à des difficultés pour se mettre en lien avec les familles. C'est des familles qui bougent beaucoup* ». Notons également que même dans le cas de sites relativement stables, on peut observer des phénomènes de **non-proposition dus à une anticipation de ces expulsions**, les professionnels estimant non pertinent d'engager un accompagnement au vu d'un départ probable des familles.

Deuxièmement, les contraintes linguistiques peuvent limiter la co-construction avec les familles. Comme pour de nombreuses populations migrantes, cela nécessite un interprète parfois coûteux, compliqué à mobiliser de manière réactive. De plus, dans le cas d'échanges sur des situations complexes et délicates, cet ajout d'un tiers peut nuire à la qualité du dialogue. Quand la personne a une maîtrise minimale de la langue, un risque de mauvaise interprétation ou d'incompréhension peut avoir un impact sur la mise en place ou non de réponses adéquates.

Enfin, un **temps supplémentaire est nécessaire pour comprendre et intégrer les particularités culturelles (réelles ou supposées) du public** – personnes migrantes principalement roumaines, identifiées comme « rom ». Selon une assistante sociale : « *Avec la protection de l'enfance, bien sûr que c'est important de comprendre la culture de l'autre, de bouger ses représentations. Il faut en parler dans le cadre des entretiens, c'est important pour les gens d'en parler. Ça permet un vrai lien dans le suivi des familles* ». Ce temps d'échange limité empêche une analyse fine des situations par les professionnels, et une compréhension mutuelle des deux parties.

Ainsi donc, avant même qu'une offre d'accompagnement ne puisse être formulée, de nombreux facteurs limitent la possibilité, pour les professionnels, de confirmer des situations semblant relever de la protection de l'enfance, et d'en échanger avec les familles.

³⁶¹ Le Code de l'Éducation (art. L 542-1) prévoit entre autres qu'une formation initiale et continue, dans le domaine de la protection de l'enfance en danger, soit dispensée aux professionnels en contact avec les enfants.

³⁶² À noter, l'existence à la ville de Lyon d'Assistants de service social scolaire dans les écoles maternelles et primaires qui ont une mission de protection de l'enfance dès les premières années des enfants.

³⁶³ Site « Eduscol » du ministère de l'Éducation Nationale : <http://eduscol.education.fr/cid50658/mission-de-l-ecole.html>

³⁶⁴ Mouvement qui dépasse largement le domaine de la protection de l'enfance, et qui est au cœur notamment de la loi du 2 janvier 2002.

³⁶⁵ « La place des parents dans la protection de l'enfance – contribution à une meilleure adéquation entre les pratiques et le droit », cahier de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée, ODAS, Juin 2010. A noter que malgré certaines inflexions, la récente loi du 14 mars 2016 ne remet pas en cause les fondements de la loi de 2007.

³⁶⁶ « La place des parents dans la protection de l'enfance – contribution à une meilleure adéquation entre les pratiques et le droit », cahier de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée, ODAS, Juin 2010.

³⁶⁷ Samuel Delepine, 2012, L'atlas des Tsiganes : les dessous de la question Rom, Paris, Autrement.

2. La non-proposition par méconnaissance des dispositifs

À Lyon comme sur de nombreux territoires, une part importante de l'accompagnement au long cours des familles (en matière de scolarisation, d'accès aux soins, d'accès à l'emploi, entre autres) relève d'associations disposant de moyens souvent limités, et dont une part importante du travail de terrain est effectuée par des bénévoles. Leur rôle est primordial dans l'orientation vers les services de droit commun. Or si certains de ces acteurs associatifs mobilisent des compétences professionnelles spécifiques (par exemple médecins ou infirmiers bénévoles de Médecins du Monde, ou professeurs ou instituteurs intervenant au sein de l'association C.L.A.S.S.E.S.³⁶⁸), beaucoup ne disposent que d'une connaissance limitée des dispositifs, des cadres réglementaires et législatifs, ou de certaines approches et outils du travail social. Si certains acteurs comme le CCAS, la PMI, les maisons du département, semblent relativement bien identifiés, les démarches et dispositifs de protection de l'enfance paraissent très largement méconnus. Ceci nous semble lié en partie à un manque de formation des personnes, mais également à **un manque de coordination et de travail concerté** autour des situations individuelles, souligné par la plupart des professionnels rencontrés. Comme dans d'autres secteurs³⁶⁹, et sur de nombreux territoires, ce manque est relevé non seulement entre services publics et associations, mais également entre associations ou entre services publics. Pour exemple, l'absence de travail commun entre les professionnels de l'ASE et de la PMI a été mentionnée comme un facteur limitant fortement l'identification et le suivi de situations de danger concernant les enfants. Ce manque d'espace de coordination renforce la méfiance mutuelle pouvant exister entre les acteurs et limite l'élaboration de réponses adaptées. La relation de confiance entre intervenants est primordiale, tout comme la certitude que le secret professionnel sera respecté, que l'intérêt de l'enfant et de la famille sera préservé. Or l'absence de mécanismes formels de coordination comme d'habitudes de travail en commun peut jouer dans le sens d'un abandon de certaines démarches, ou même de refus d'initier des actions dont on pressent qu'elles n'ont que peu de chances d'aboutir.

3. La non-proposition par anticipation

La non-proposition en raison de l'inadéquation supposée entre l'offre et le destinataire potentiel ou de l'indisponibilité supposée de l'offre³⁷⁰ semble particulièrement présente dans le champ de la protection de l'enfance vis à vis des personnes vivant en bidonvilles.

Un « seuil de tolérance » différencié et une priorisation de certains besoins

Nous pouvons faire l'hypothèse d'un seuil de tolérance différencié pour ces situations, les professionnels estimant que la priorité se situe sur l'accès à d'autres droits jugés « plus fondamentaux ». Comme le souligne une assistante sociale : « *La principale difficulté pour accéder à la protection de l'enfance pour ces populations, c'est qu'ils n'ont pas accès aux droits de base ; logement, prestations sociales, soins ..., le plus important, du coup, c'est de travailler ça.* »

Cette interprétation subjective des besoins prioritaires et cette vision d'un accompagnement « en paliers » peut également être liée à l'idée selon laquelle une mesure de protection de l'enfance risquerait de fragiliser encore des familles particulièrement précaires. Ces raisons diverses amènent à relativiser la notion d'« intérêt supérieur de l'enfant » au regard d'autres fragilités et besoins.

³⁶⁸ Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats. <http://classes069.blogspot.fr>

³⁶⁹ *Op. cit* Pierre Mazet, 2014, « L'analyse du Non-recours aux droits : un outil d'évaluation des politiques publiques », actes du colloque « Pauvreté et ineffectivité des droits : non-recours et non accès aux droits ».

³⁷⁰ David Laumet, « Le droit à l'épreuve du lien ? Pour une compréhension de la non-mobilisation du droit au logement opposable par les acteurs des dispositifs de l'urgence sociale grenobloise », mémoire de master VTS, IEP de Grenoble, 2013, et Mazet Pierre, *ibid*.

La crainte de processus et mesures inadaptés

En cas d'identification de situation problématique, les acteurs peuvent être amenés à anticiper des risques liés à une réponse inadaptée, ne répondant pas aux besoins, et fragilisant plus encore la situation sociale de la famille³⁷¹. Cette inadaptation supposée des réponses de protection est parfois alimentée par des expériences difficiles comme en témoigne une assistante sociale d'une association spécialisée : « *L'année dernière j'ai fait une information préoccupante pour une jeune fille de 13 ans sur des soupçons d'attouchements par le beau-père. Ce que m'avait dit la jeune fille était suffisamment clair, je lui ai expliqué ce que j'allais faire des infos, et elle n'a pas retiré un mot de ce qu'elle a dit. J'ai prévenu le père, la mère qui a fait comme si elle n'entendait pas. J'ai vérifié toutes les infos. J'ai relancé plusieurs fois les services, j'ai eu aucune nouvelle pendant 5 mois. On a dû taper tout en haut pour qu'il y ait une réponse. Mais rien n'a encore été mis en place. Je ne mets pas en cause les collègues (de secteur) ; elles font ce qu'elles peuvent avec les moyens qu'elles ont. Mais la réactivité des services, c'est quand même en dehors du bon sens. Le problème c'est que ça entame la confiance des familles, et tu perds le fil de ce que tu as mis en place* ». Ce type d'expérience peut ainsi amener les intervenants à anticiper un ensemble de contraintes dans les démarches, et donc *in fine* à entrer dans une logique de non-proposition lorsque la situation se présente à nouveau.

L'anticipation des déplacements volontaires ou forcés des familles

De nombreux professionnels semblent avoir intégré la dimension temporaire de la présence des familles sur leur territoire, alors même que de nombreuses études démontrent que les familles mêmes expulsées développent une stratégie d'ancrage territorial visant à préserver au maximum les réseaux créés sur le territoire³⁷². Au-delà de ces déplacements imposés par la force publique, les acteurs évoquent également des allers-retours fréquents avec les pays d'origine, qui seraient une des causes du non accès à certains droits, ou de l'abandon de certaines démarches. Ces allers-retours peuvent être volontaires (raisons familiales ou autre) mais aussi imposés (expulsion temporaire du territoire). Toujours est-il que cette anticipation des acteurs semble jouer dans le phénomène de non-proposition d'accompagnement social de manière générale, et plus encore de mesures de protection demandant un investissement spécifique en matière d'identification, de confirmation et de réponse à des situations de danger.

4. Autocensure des intervenants, inconfort professionnel et discours défensif

Dans un article de 2013 Laurent Ott s'appuie sur l'expérience de l'association Intermèdes - Robinson en Essonne pour analyser les failles des dispositifs de protection de l'enfance et du système éducatif, dont la situation des roms est selon lui le révélateur³⁷³. De ses observations de terrain, il déduit une autocensure des travailleurs sociaux : « *Les professionnels éducatifs et sociaux se sentent impuissants face à des processus économiques, politiques et sociaux, sur lesquels ils n'ont aucune prise (...). Face à tant de misère, à tant de marasme, ils pensent d'eux-mêmes qu'ils ne pourraient rien apporter à ces enfants et ces familles (...). Parfois, les éducateurs, les psychologues ne s'aperçoivent pas qu'ils apportent réellement quelque chose à des individus en souffrance, car ils restent trop focalisés sur leurs objectifs professionnels, en effet inatteignables dans l'immédiat* ». L'auteur en conclut que « *les roms révèlent ainsi, à leur insu, d'autres précarités, plus professionnelles : la prolétarianisation des travailleurs sociaux et éducatifs qui sont de moins en moins ingénieurs de leur propre activité et plus souvent de simples exécutants de mesures, de processus et de programmes dont les finalités et la maîtrise leur échappent* ».

³⁷¹ *Op.cit.* Philippe Warin, 2016, *Le non-recours aux prestations sociales*, Grenoble, PUG (à paraître).

³⁷² Voir notamment Samuel Delepine, 2012, *op.cit.* : cartographie développée à ce sujet à partir de données de MdM à Nantes (p.85).

³⁷³ Laurent Ott, 2013, « Les roms, révélateurs des failles de la protection de l'enfance et de notre système éducatif », *Journal du droit des jeunes*, 4, N° 324), p. 14-17.

Selon Laurent Ott, cet inconfort professionnel est à l'origine de la construction d'un discours et de pratiques « défensives », visant à justifier de la non intervention auprès des enfants et des familles : qu'il s'agisse de banaliser les situations (« *ils ne sont pas les seuls à connaître ces difficultés* »), de décrire une « mise en scène » de leur exclusion par les familles, ou de survaloriser les ressources que celles-ci peuvent mobiliser (« *ils retombent toujours sur leurs pattes* »). Enfin, l'auteur identifie une tendance, à l'inverse des discours précédents, à décrire les besoins et demandes des familles vivant en bidonvilles comme tellement spécifiques qu'elles ne correspondraient pas aux missions et modalités d'action des services de l'aide sociale à l'enfance ou de la polyvalence de secteur. La solution serait donc dans les mains d'associations spécialisées dont les compétences, les moyens et l'efficacité seraient survalorisés pour justifier de l'impuissance et de la non pertinence de sa propre institution.

Nos propres recherches et les entretiens menés auprès de plusieurs professionnels confirment en grande partie cette analyse, même si le discours des professionnels des services publics sur les associations « spécialisées » semble relativement ambivalent, balançant entre reconnaissance de la compétence et crainte d'une vision trop « militante » ou « politique ». Le phénomène d'autocensure lié au sentiment d'impuissance est aussi très présent, comme en témoigne une assistante sociale de secteur : « *Lorsque [...] ces jeunes filles évoquent les squats, ça n'est pas rassurant car ça n'est vraiment pas adapté à une femme enceinte. À personne d'ailleurs ! Nous sommes démunis car on ne peut rien proposer de mieux. Nous les voyons souvent qu'une fois donc je ne sais pas ce qu'elles deviennent* ».

Conclusion

L'approche par le non-recours, et le ciblage sur la non-proposition, permettent donc de mettre en perspective un ensemble de contraintes et de pratiques limitant la proposition par les professionnels de mesures de protection de l'enfance ou de protection maternelle et infantile à l'endroit des enfants et familles vivant en bidonville. Ces contraintes apparaissent à chaque étape du processus, de l'identification des besoins jusqu'à l'accompagnement des familles. Elles génèrent un ensemble de stratégies – conscientes ou inconscientes- et de discours de la part des agents, visant à expliquer, justifier ou légitimer cette non proposition de l'offre. Comme évoqué en introduction, ceci n'exclut pas l'existence des autres formes de non-recours (par non-demande, non-réception ou non-connaissance), et ne peut être limité aux mesures de protection de l'enfance : comme le démontrent de nombreux rapports et articles, les populations concernées connaissent un phénomène massif de nonaccès aux droits, sur l'ensemble des prestations ou dispositifs auxquels elles pourraient prétendre.

À noter également que ces situations de non-recours s'inscrivent dans un contexte global influant de manière forte sur l'accès aux droits des populations précaires, et au sein de celles-ci, des populations étrangères : limitation des droits pour les populations migrantes (Défenseur des droits, 2016), réduction des budgets des collectivités locales -notamment dans le secteur de l'action sanitaire et sociale-, profonde réorganisation des institutions et collectivités au niveau local (métropolisation ; fusion des régions), et crispations sociales et identitaires générant un discours de méfiance sur l'accès aux droits, même fondamentaux, de populations jugées non prioritaires. ■

Contact : **Louis Bourgois**, Laboratoire PACTE / ODENORE et coordinateur du Collectif SOIF de Connaissance
louis.bourgois@umrpacte.fr



Sixième partie

Lire la pauvreté à partir des territoires

Dans son livre *Le nouvel égoïsme territorial*³⁷⁴, Laurent Davezies montre à quel point, face à des inégalités entre pays et régions croissantes, les territoires se fragmentent et remettent en cause le principe de cohésion territoriale. En France, de par le fonctionnement centralisé de notre société, et ce malgré les politiques de décentralisation, ce mouvement de fragmentation est moins évident. Pourtant, les inégalités territoriales et régionales sont bien présentes, plus encore depuis l'assemblage des régions Auvergne et Rhône-Alpes, comme en atteste le portrait socio-économique d'Auvergne-Rhône-Alpes ouvrant cette sixième partie. Cet exercice de cartographie met en évidence la pluralité des territoires touchés par la pauvreté, principalement villes-centres et périphérie lointaine.

Après un premier temps de localisation de la pauvreté, cette partie se décompose en trois temps correspondant aux trois grands types de territoires : « ruraux » dans un premier temps, « péri-urbain » dans un second et « urbain » dans un dernier. L'approche urbaine de la pauvreté est ici peu présentée mais elle apparaît à la lecture transversale [Quartiers prioritaires](#). Cette approche territoriale de la pauvreté se révèle riches d'enseignements en ce qu'elle permet de voir comment les enjeux se combinent, comment les acteurs et actions se complètent, s'adaptent à une échelle micro ; elle donne une connaissance différente et complémentaire de celles travaillées généralement par la MRIE.

³⁷⁴ Laurent Davezies, 2015, *Le nouvel égoïsme territorial. Le grand malaise des nations*, Paris, Seuil-La république des idées.

Détour par l'Europe - Ouverture sur d'autres réalités territoriales

Cet article invite le lecteur à analyser et comprendre d'autres réalités de pauvreté, d'autres politiques sociales sur d'autres territoires. Il a été conçu à partir de l'ouvrage dirigé par Emmanuelle Bonerandi Richard et Emmanuelle Boulineau. Un ouvrage intitulé « la pauvreté en Europe », qui propose une lecture géographique et politique de la pauvreté dans plusieurs pays d'Europe.

Emmanuelle Bonerandi Richard a longtemps contribué aux travaux de la MRIE, en tant qu'administratrice, "conseillère technique" et même temporairement en tant que salariée chez nous. Elle s'est intéressée aux enjeux de pauvreté en milieu rural et a notamment rédigé différents articles sur cette thématique dans de précédents Dossiers de la MRIE. « *La pauvreté n'est pas qu'un concept, c'est aussi un vécu concret, dans des terres et des territoires* » aimait-elle rappeler. Lorsqu'elle est brutalement décédée en 2011, elle préparait son habilitation à diriger des recherches sur les questions de pauvreté en Europe. Ses collègues chercheurs ont poursuivi son travail pour donner naissance à cet ouvrage.



Cet ouvrage est organisé autour de trois parties :

- Une première partie, statistique et cartographique, autour de la mesure et de l'interprétation de la pauvreté dans l'espace européen ;
- Une seconde partie sur les catégories lexicales et spatiales de l'action territorialisée contre la pauvreté en Europe ;
- Une dernière sur la diversité de la lutte contre la pauvreté dans les pays européens.

C'est à partir de notre lecture de cette dernière partie que l'article a été rédigé³⁷⁵. Cette approche européenne, rare dans nos travaux, nous paraît pourtant précieuse. La connaissance et la compréhension d'autres réalités et d'autres politiques territoriales peuvent aider à envisager l'action dans notre pays, notre région, nos territoires. Les autres parties de cet ouvrage ont, par ailleurs, servi à alimenter certains passages de cette partie « territoire » (plusieurs références à l'ouvrage sont intégrées).

Pauvreté et politique d'inclusion active en Allemagne : entre renforcement du niveau fédéral et résistances locales

Auteure : Hélène Roth

Dès la fin des années 1990 en Allemagne la géographie de la pauvreté est corrélative à la carte du chômage : les espaces les plus affectés sont les Länders de l'Est, la Ruhr désindustrialisée, et surtout les villes où se concentrent près de 43 % des bénéficiaires de l'aide sociale en 2011. La pauvreté apparaît d'abord comme une affaire de chômage mettant des personnes vulnérables sous le seuil de pauvreté relative, et ne bénéficiant pas forcément de prestations déclenchées par un seuil nettement inférieur au minimum vital : familles monoparentales, étrangers, la moitié des personnes sans emploi, jeunes femmes.

À partir des années 2000 la lutte contre la pauvreté va reposer sur l'idée qu'il faut lutter contre le chômage dans le cadre d'une stratégie d'inclusion sociale active en relation avec une politique de compétitivité économique. Une série de lois renforce le rôle de l'État fédéral et provoque des tensions avec les collectivités locales jusqu'alors gestionnaires des politiques sociales. Avant 2005 il existe : une assurance chômage (financée par les cotisations), une indemnité chômage pour les chômeurs de longue durée (financée par l'impôt), les aides sociales (financées par les collectivités locales). À partir de 2005 la réforme distingue les personnes aptes au travail et celles qui sont inaptes : assurance chômage (maximum de 12 mois), indemnité chômage forfaitaire (impôt) qui concerne toutes les personnes aptes à l'emploi, dont les chômeurs de longue durée et leurs familles ; enfin les aides sociales des collectivités locales ne concernent que les inaptes au travail. L'échelon régional a en charge les prestations des demandeurs d'asile.

³⁷⁵ Merci à Gilbert Clavel, administrateur de la MRIE, pour sa large contribution à cet article.

Cette réforme met en tension deux modèles d'organisation issus de compromis : un modèle semi-centralisé avec un guichet unique partagé par l'Agence fédérale (prestations chômage et aides sociales familiales) et la collectivité locale (allocations logements, éducation, chauffage, aides ponctuelles) ; un modèle décentralisé optionnel où la collectivité est maître d'œuvre avec l'autorisation fédérale, modèle plutôt en vigueur dans les zones rurales. Ces deux modèles sont sous-tendus par des conceptions différentes du système social : le premier relève d'une vision universaliste, portée par la Gauche, soucieuse d'une égalité de traitement de toutes les personnes démunies ; la seconde, portée par la Droite, une vision communautaire, locale, privilégiant la proximité, plus à même de détecter les failles du système. Quoi qu'il en soit la réforme, consacrant la notion d'inclusion active au cœur de la lutte contre la pauvreté, fait référence au marché et à la responsabilité individuelle, conception libérale de la politique sociale, affaiblissant la logique d'assistance.

Marginalisation spatiale et protection sociale locale dans le Nord-Ouest de l'Italie

Auteur : Paolo Molinari

Jusque dans les années 80, l'Italie connaît un développement économique qualifié de « miracle économique ». Pour autant, ce pays connaît des fragilités importantes liées essentiellement aux faiblesses de l'administration et des services publics. Aujourd'hui, la crise économique frappe le pays de façon particulièrement sévère, aggravant la situation de pauvreté et d'exclusion sociale déjà fort préoccupante dans les années ayant précédé le début de la crise. De nouveaux publics sont touchés par la pauvreté (notamment les travailleurs pauvres), la société est qualifiée d'« étirée » pour rendre compte de l'accroissement des inégalités sociales. Face à cette paupérisation, les politiques sociales sont jugées inadéquates, les inégalités territoriales s'accroissent et les financements sont en baisse.

Depuis 2001, l'Italie a choisi de transférer aux Régions la compétence exclusive de l'assistance sociale. La commune fait office de tampon et reste un acteur central dans le système de protection sociale, dans la mesure où elle a le devoir institutionnel de garantir l'application des politiques sociales au niveau local (planifier, organiser des actions, gérer des services sociaux). Ce fonctionnement de l'assistance sociale génère d'importantes disparités territoriales en termes de prise en charge de la pauvreté. Ces inégalités de traitement sont d'autant plus fortes que les contextes socio-économiques des territoires sont divers (en particulier : opposition nord-sud de l'Italie prégnante en termes de précarité, le sud y étant surexposé).

À travers l'analyse de deux centres urbains du nord-ouest de l'Italie situés dans ce que l'on appelait autrefois le « triangle industriel » (Magenta et Casale Monferrato), Paolo Molinari constate l'aggravation de l'exclusion sociale et sa matérialisation notamment géographique (ségrégation spatiale des populations pauvres, modifications/réductions des types services et commerces présents). La production d'injustices est de plus en plus visible dans le tissu urbain avec la multiplication des traces, limites et fractures qui confèrent aux inégalités spatiales une dimension inédite, particulièrement marquante au nord-ouest du pays. Pour faire face à ces évolutions, l'auteur regrette que la marginalité et l'exclusion sociale ne soient pas considérées comme des questions qui concernent la société dans son ensemble, ni discutées dans le débat public et politique.

Les faux-semblants de l'eupéanisation de la lutte contre la pauvreté en Bulgarie

Auteure : Emmanuelle Boulineau

À la chute du régime communiste en 1989 on assiste à l'effondrement du système économique, social et politique : une paupérisation massive s'installe durablement, d'autant que le pays est, en 1997, au bord de la faillite. La réponse des Bulgares tient dans l'émigration, le cumul d'emplois, le repli sur l'économie domestique et les solidarités familiales. La pauvreté touche plus particulièrement des catégories sociales spécifiques : les personnes âgées qui subissent une baisse de leurs pensions et une augmentation du coût de la vie, les minorités ethniques (Turcs et Roms, 14 % de la population), les familles nombreuses. La cartographie de la pauvreté met en évidence deux lieux de concentration des pauvres : les communes rurales et montagnardes où vivent majoritairement les minorités et les familles nombreuses, ainsi que les petites et moyennes villes.

Compte tenu de la faiblesse de l'État ce sont les ONG, la Banque Mondiale, le PNUD, puis l'Union Européenne, qui vont infléchir les politiques de lutte contre la pauvreté. L'État se contente d'un vaste programme de réforme économique et politique d'inspiration libérale et non d'un projet de lutte contre les inégalités et de redistribution, dont il n'a guère les moyens. Les incitations européennes insistent sur les catégories vulnérables (dont les Roms), l'espérance de vie (dégradation des conditions de vie), la mortalité infantile, l'emploi, la

décentralisation des aides sociales, les inégalités territoriales. Mais le caractère multidimensionnel de la pauvreté apparaît peu dans les divers documents et programmes, ce qui produit des cloisonnements d'actions spécifiques, dont l'ethnisation des aides sociales : les principaux bénéficiaires sont les Roms, les familles nombreuses (en partie Roms), les personnes isolées. Ceci contribue à masquer une vue d'ensemble.

Selon l'auteure la lutte contre la pauvreté est entravée par une politique libérale de réduction des aides et la pénurie de moyens. Les aides sociales sont limitées en durée, soumises à des conditions multiples et drastiques, d'un montant faible. La décentralisation des aides vers les communes ne s'est pas accompagnée de la déconcentration des moyens, ce qui fait que tous les demandeurs ne peuvent être bénéficiaires. D'où les effets pervers dans l'attribution des aides par la bureaucratie chargée de circonscrire le nombre de bénéficiaires : clientélisme, corruption, procédures opaques, production de critères arbitraires.

La géographie en action dans les politiques de lutte contre la pauvreté en Pologne

Auteure : Lydia Coudroy de Lille

Depuis les années 1990 de nouvelles formes de pauvreté sont apparues en Pologne dans un contexte de passage accéléré au libéralisme économique, en convergence avec les politiques de l'Union Européenne. Bien qu'une forte émigration en atténue les effets et que la Pologne soit le seul État dont le taux de croissance est resté positif, y compris au plus fort de la crise financière, l'économie est en mutation : diminution de la population active agricole et industrielle, développement du secteur tertiaire. Le pays a adopté les indicateurs européens : seuil de pauvreté relative (en-dessous de 60 % du revenu médian) et seuil de pauvreté absolu, mais a conservé un seuil de pauvreté légal qui déclenche les aides sociales.

Le diagnostic montre deux dimensions de la pauvreté : sociale et territoriale. Les catégories sociales les plus exposées sont : les familles vivant de transferts sociaux (notamment parce que le revenu légal peut être à certains moments inférieur au seuil de pauvreté absolu), les chômeurs, les travailleurs pauvres, dont nombre de petits paysans, les familles nombreuses (10,5 % des enfants vivent dans des familles relevant de la pauvreté absolue en 2011). La cartographie des territoires montre que le nord et surtout l'est sont les régions les plus pauvres, parce que peu urbanisées et industrialisées, parce que le chômage agricole y est très important, suite au démantèlement des exploitations collectives ; autrement dit la pauvreté est d'abord rurale : 60 % des pauvres en-dessous du seuil de pauvreté absolu sont des ruraux. Ce qui n'exclut pas des îlots importants de pauvreté en milieu urbain, dans des quartiers dégradés.

Sur ce diagnostic la Pologne a défini des politiques de lutte contre la pauvreté, dans le cadre européen : salaire minimum (2002), lois sur l'emploi social (2003) et aide sociale (2004). Une Stratégie Nationale pour l'Inclusion Sociale a été mise en place (2004) donnant lieu un Plan National d'action pour l'Inclusion. Ce Plan comporte deux volets : la lutte contre les inégalités territoriales (communes rurales pauvres, quartiers urbains dégradés), la prise en compte des populations les plus vulnérables avec un accent sur l'enfance et la jeunesse, les familles nombreuses et monoparentales, les chômeurs, les minorités. Sa mise en œuvre est décentralisée et déconcentrée : les Régions coordonnent l'application des politiques ; les Départements ont compétences pour l'emploi et la gestion du chômage, le versement des prestations sociales et les Maisons d'aide sociale ; mais ce sont les Communes qui sont la cheville ouvrière de ces politiques à travers les Centres Communaux d'Aide Sociale : ils sont les guichets pour toute la politique sociale. Ainsi par exemple le Centre Urbain d'Aide Sociale de la ville de Łódź a en charge : les aides financières et alimentaires, l'hébergement d'urgence, les maisons d'aide sociale, le placement des personnes (enfants, mères seules...) en foyers ou familles d'accueil, l'accueil des sans-abri, l'action d'aide à la réinsertion professionnelle, la gestion des emplois aidés, le soutien aux démarches des personnes handicapées, le relogement des familles lors de programmes de réhabilitation urbaine, des actions de reconstruction de systèmes de solidarité de quartier. Pour ce faire il collabore avec de nombreux partenaires extérieurs qui disposent généralement de leurs propres ressources.

À travers les mailles du filet : les systèmes locaux d'assistance aux sans-abri à Stockholm

Auteur : Camille Hochedez

Le modèle social suédois repose sur une forte volonté politique d'atténuer les différences entre individus et groupes sociaux, ainsi qu'entre territoires. Si le risque de pauvreté est l'un des plus faibles d'Europe il a cependant augmenté, passant de 9 % en 1999 à 15 % en 2010. Les évolutions récentes montrent que les pauvres sont devenus plus pauvres, que la part des ménages bénéficiaires d'aides sociales a diminué suite à une diminution des seuils, que certains groupes sont plus vulnérables : personnes nées à l'étranger, jeunes, personnes âgées, parents et enfants isolés, femmes à temps partiel, personnes handicapées. Si le taux de pauvreté ne varie pas d'une région à l'autre, les groupes cibles identifiés se concentrent dans des espaces particuliers : le plus grand nombre de chômeurs dans le nord du pays, les immigrés et pauvres dans les banlieues des grandes villes. Les sans-abri n'y sont pas absents, notamment à Stockholm.

La commune est le maillon essentiel du système social depuis 1982, assurant une gestion de proximité : elle distribue les aides et prestations sociales ainsi que les allocations pour les nouveaux arrivants en Suède ; elle gère les soins de longue durée, les centres de santé de jour le personnel infirmier ; elle assure les services à la personne. Comme la décentralisation n'a pas été suivie d'une augmentation des ressources proportionnellement à l'évolution des besoins la privatisation de certaines activités communales s'est développée. L'assistance aux demandeurs d'asile et aux sans-abri à Stockholm est typique de ce mouvement : la plupart des activités d'assistance sont prises en charge par deux grandes ONG (gestion de centres d'hébergement d'urgence, centres de soins, insertion professionnelle...). Celles-ci ont des ressources autonomes provenant essentiellement de leurs magasins d'occasions. Dans ce partenariat public-privé, les ONG apparaissent donc comme un maillon important dans une chaîne d'assistance locale dont la responsabilité et coordination incombent cependant aux services communaux, qui restent le maître d'œuvre. ■ ■

Rédigé à partir de l'ouvrage :

Emmanuelle Bonerandi et Emmanuelle Boulineau (dir.), 2014,

La pauvreté en Europe. Une approche géographique, Presses Universitaires de Rennes.

Un portrait socio-économique pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

En prolongement du dossier 2014³⁷⁶, cet article dresse une cartographie socio-économique des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cet exercice a pour ambition de rendre compte de la diversité d'implantation de la pauvreté sur les territoires de la nouvelle région, d'où le choix d'une maille d'observation fine. Il propose une approche descriptive, centrée sur la pauvreté. Cette dernière a été réalisée à partir d'indicateurs accessibles à l'échelle communale sur la totalité ou quasi-totalité des communes. Bien entendu, comme toute approche statistique, son analyse est également liée à la méthode utilisée, c'est pourquoi nous proposons, dans un premier temps, de présenter les aspects méthodologiques (cf. détails dans l'encadré « Zoom sur la méthodologie » en p.306). Retenons qu'il s'agit d'une typologie des communes basée sur un ensemble d'indicateurs rendant compte de la situation socio-économique des habitants.

Quelques mots sur la méthode employée³⁷⁷

Il s'agit de réaliser une classification statistique à partir d'indicateurs reflétant le profil socio-économique des habitants des communes. Par rapport à 2014, deux différences majeures : l'intégration des communes de l'ancienne région Auvergne et de deux indicateurs supplémentaires (part des familles de plus de 3 enfants et part des ménages ayant emménagé dans le logement depuis moins de 5 ans)³⁷⁸.

Ainsi, la cartographie présentée dans les pages qui suivent a été bâtie à partir de 20 indicateurs, soit un nombre limité d'indicateurs permettant une lecture facilitée des résultats. La totalité de ces indicateurs ont été collectés sur le site de l'Insee. Ils sont presque tous renseignés à l'échelle de la commune pour l'année 2012³⁷⁹. L'objectif visé étant de rendre compte des réalités territoriales, le choix a été fait de conserver un maximum de communes. Ainsi, toutes les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été prises en compte, exception faite des 274 communes de moins de 100 habitants sur lesquelles trop de données étaient manquantes³⁸⁰. Pour les 3910 communes restantes, seules 40 ne sont pas renseignées par tous les indicateurs (cf. encadré méthodologique pour davantage de précisions).

Les indicateurs choisis rendent compte de différentes entrées socio-économiques. Quatre s'attachent à **qualifier le territoire**. Tout d'abord, il s'agit du département d'implantation de la commune et du type de commune tel que défini par le zonage en aire urbaine de l'Insee. Ce zonage propose de différencier les communes à partir de l'analyse des emplois. Il permet notamment de différencier les communes constitutives d'un pôle d'activité (qu'il soit « petit », « moyen » ou « grand »), celles situées aux abords de ces pôles et connectées à ces derniers (dans ce que l'on peut appeler le périurbain en ce qui concerne les « grands » pôles) et, enfin, les communes isolées, hors de l'influence des pôles (que l'on peut rapprocher de la notion de ruralité, même s'il est impropre de qualifier ces territoires de ruraux au sens de l'Insee). Deux autres indicateurs sont liés au territoire car ils rendent notamment compte des potentialités de mobilité professionnelle, à savoir : la part de la population véhiculée et celle du poids des emplois au regard de la population communale.

Un certain nombre d'indicateurs de **démographie** ont été intégrés à l'analyse. Ils sont sept : deux évaluent la démographie globale (son effectif et son évolution), deux rendent compte de l'âge de ses habitants (d'un côté les moins de 20 ans, de l'autre les 65 ans et plus), deux mesurent les typologies familiales les plus exposées à la pauvreté (familles monoparentales et nombreuses) et un dernier s'intéresse aux mobilités résidentielles (part des habitants installés depuis moins de 5 ans dans le logement).

³⁷⁶ Dossier biennal 2014 de la MRE, « Pauvretés, précarités, exclusions », pages 285 à 295.

³⁷⁷ La méthodologie est développée deux pages après. Elle s'inspire de celle réalisée en 2014.

³⁷⁸ Trois autres modifications apportées sur le revenu médian disponible (en 2014, nous avons utilisé le revenu médian fiscal) et sur le choix de quatre dénominateurs (pour l'évolution de la population, la part des moins de 20 ans, 65 ans et plus, et celle calculée pour les familles monoparentales).

³⁷⁹ Seul l'indicateur de la part des ménages fiscaux imposables date de 2011. Cet indicateur est peu renseigné sur la base Filosofi 2012 de l'Insee.

³⁸⁰ Ces dernières représentaient 90 % des communes comportant des données manquantes.

En ce qui concerne les aspects strictement **monétaires**, ils ont été pris en compte sous deux angles d'approche : la non-imposabilité et le revenu disponible médian³⁸¹. Un certain nombre d'autres indicateurs monétaires rendant compte de la pauvreté ont été envisagés, mais ces derniers sont renseignés sur un nombre trop limité de communes.

Dans le volet **logement**, nous avons intégré la question de l'habitat social avec la part des résidences principales occupées par des locataires en HLM loué vide et celle de la tension du parc immobilier à travers la part des logements vacants. L'entrée habitat a également été prise en compte dans sa dimension « mal logement » avec le taux de résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche.

Enfin, l'**emploi** a été appréhendé sous la dimension « sans » ou « mal » emploi avec : la part des personnes inactives, la part de celles au chômage et de celles en CDD, intérim, emploi aidé, apprentissage ou stage. En outre, un indicateur de niveau de formation a été pris en compte (part des personnes non scolarisées ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal au brevet des collèges). Des précisions sur ces indicateurs sont présentées dans le zoom méthodologique accompagnant la carte (cf. p.306).

Oppositions majeures perçues sur les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes

Pour rendre compte d'une lecture transversale des spécificités communales, nous avons eu recours à une méthode statistique d'analyse de données multidimensionnelle : l'analyse en composantes principales (cf. zoom méthodologique p.306). Quelles conclusions ressortent ? Notons déjà que les conclusions recourent celles analysées en 2014.

Tout d'abord, l'analyse fait clairement ressortir **le lien entre richesse et jeunesse**³⁸². D'un côté, se trouvent les communes hébergeant une part importante de personnes peu diplômées, inactives et d'habitants âgés. Ces communes apparaissent pauvres avec un niveau de revenu moyen plutôt faible, une part des ménages fiscaux non imposables élevée et une forte part de logements insalubres. Ces territoires semblent davantage se situer en milieu rural. De l'autre côté, se trouvent des communes accueillant beaucoup d'enfants et concentrant des caractéristiques de richesse avec : une faible part de personnes non-diplômées, d'habitants aux revenus disponibles élevés et plus fréquemment véhiculés. Ces communes connaissent, par ailleurs, une forte évolution de leur population.

L'analyse revient ensuite sur **la spécificité des pôles urbains** (qu'ils soient « petits », « moyens » ou « grands »), en opposition aux autres communes. Ces communes, souvent situées dans des pôles urbains, proposent un taux important de logements HLM et un fort vivier d'emploi vis-à-vis du nombre d'habitants de la commune. En écho au dynamisme d'emploi repéré sur ces communes, ces dernières comptent une part importante de personnes récemment installées dans leur logement.

Enfin, de façon plus mesurée, l'analyse renvoie la présence des familles nombreuses sur des communes caractérisées par un bassin d'emploi peu dynamique, et souligne la précarité de l'emploi de certaines communes de la région (cf. classe n° 6 présentée par la suite).

³⁸¹ Le revenu médian est celui qui coupe la population en deux (une moitié dispose de moins, l'autre de plus).

³⁸² Dans le sens d'une présence forte de familles biactives, la jeunesse étant, de fait, entendue ici comme enfants à charge.

7 profils de communes identifiés

À partir de cette première analyse, une typologie communale a été réalisée. La typologie la plus pertinente aboutit à la définition de 6 classes, dont une dédoublée. Dans la lecture des résultats, il est important de garder en tête que :

- Les classes sont décrites par rapport aux éléments les plus caractéristiques qui la composent. Toutefois, les caractéristiques utilisées pour décrire la classe ne concernent pas nécessairement toutes les communes qui la composent ;
- La présentation des classes fait référence aux moyennes enregistrées sur l'ensemble des communes de la région. Ces moyennes sont calculées à partir des résultats communaux, il ne s'agit donc pas d'une moyenne régionale. Cela signifie qu'une commune a le même poids dans le calcul de la moyenne, quel que soit son nombre d'habitants (exemple : la moyenne des communes calculée pour le taux de HLM parmi les résidences principales est de 4,6 %, ce qui ne veut pas dire que seules 4,6 % des résidences principales de la région sont des HLM). Ces moyennes communales renseignées dans l'encadré méthodologique permettent les comparaisons et donnent une information générale, mais non précise, sur la situation de la classe.

Cette partition différencie donc 7 classes de communes présentées dans l'ordre de la plus marquée par la pauvreté à la moins marquée par la pauvreté³⁸³. Pour chaque classe, sont proposés : une présentation des éléments caractéristiques de la classe, quelques mots sur son implantation géographique et des exemples de communes typiques de la classe³⁸⁴.

1. « Très âgée et pauvre, dépeuplée, logement vétuste » - 11 % de l'ensemble des communes

Le premier fait marquant de cette classe est lié à sa structure démographique, la population est âgée : en moyenne les communes hébergent 29 % de personnes de 65 ans et plus, contre 19 % pour les communes de la région. Inversement, les enfants et familles nombreuses y sont peu représentés. Autre fait marquant relatif à la démographie : c'est la seule classe où l'évolution de la population est négative. Ces communes ont donc perdu des habitants entre 1999 et 2012. Cette faible attractivité des communes est visible à travers la forte part de logements vacants et, *a contrario*, la faible part de ménages ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans³⁸⁵.

Autre particularité majeure, cette classe est la plus pauvre. Le revenu mensuel médian des communes de cette classe est inférieur de plus de 300 € à la moyenne régionale des communes. Cette idée de pauvreté et de fragilité sociale est renforcée à travers la lecture de plusieurs indicateurs. Et pour preuve, les taux maximum sont encore enregistrés dans cette classe pour : la part des ménages non imposables, le taux de personnes inactives parmi les 24-65 ans, le taux de personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au brevet des collèges (lié, en partie, à la forte part d'habitants âgés sur la commune) et la part de logements sans salle de bain, baignoire ou douche. Ainsi, cette classe rassemble tous les indicateurs d'une pauvreté marquée. Pour autant, ce sont encore les communes de cette classe qui proposent le parc locatif social le plus réduit en écho, au caractère rural de ces communes.

La dernière caractéristique de cette classe tient à son caractère rural : 71 % des communes y appartenant sont considérées par l'Insee comme « isolée, hors influence des pôles ». Malgré cette particularité d'éloignement, notons que la part des habitants véhiculés y est inférieure à la moyenne régionale, accroissant de fait la fragilité sociale des habitants de ces territoires.

➔ *Les communes de cette classe sont implantées à l'ouest de la région, prioritairement au sein des quatre départements auvergnats ainsi qu'en Ardèche (à l'ouest du département, autour du plateau Ardéchois). Ils semblent constituer une ultime ceinture au regard des villes-centres.*

EXEMPLE Exemples typiques de cette classe : deux communes de 200 habitants à savoir Saint-Paul-de-Tartas, situé à l'extrémité sud de la Haute-Loire et Saint-Bonnet-de-Four, implanté au sud-ouest de Moulins dans l'Allier. Cette classe comprend également plusieurs communes de la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez présentée dans un article ci-après (cf. p.312).

³⁸³ Critère retenu : montant moyen de la médiane du revenu disponible des ménages par unité de consommation.

³⁸⁴ Ces exemples n'ont pas été choisis au hasard. Il s'agit de communes particulièrement typiques de la classe eu égard aux valeurs enregistrées sur les indicateurs caractéristiques de la classe.

³⁸⁵ C'est, effectivement, dans cette classe que l'on retrouve le taux maximum de logements vacants et le taux minimum de ménages nouvellement emménagés.

2. « Âgée et pauvre, éloignée, logement vacant » - 23 % de l'ensemble des communes.

Cette deuxième classe doit être analysée à partir de la précédente. En effet, les principales conclusions propres aux communes de cette classe renvoient une situation analogue à la précédente quoique moins marquée : une population résidente âgée et peu d'enfants ainsi qu'une pauvreté et fragilité professionnelle fortement ancrées. Pour préciser ce second point notons que le revenu mensuel médian moyen par unité de consommation de ces communes est inférieur de 175 € par rapport à la région, que la part des ménages non imposables est en surreprésentation de 8 points ainsi que, dans une moindre mesure, la part des personnes non diplômées (4 points d'écart) et des inactifs de 24 à 65 ans (presque 2 points d'écart).

En ce qui concerne l'attractivité de ces communes, les conclusions suivent une tendance légèrement différente à celle de la précédente classe. En effet, si les logements vacants y sont plus fréquents qu'au niveau régional, l'évolution démographique n'apparaît pas totalement altérée. La classe enregistre une augmentation de la population entre 1999 et 2012 inférieure à la moyenne régionale mais toutefois supérieure à 3 des 6 autres classes.

Enfin, au sujet de l'implantation géographique de ces communes, retenons que ces dernières occupent, comme les communes de la classe précédente, fréquemment le milieu rural et des espaces géographiques éloignés des pôles urbains. S'agirait-il de communes investies par les populations aux revenus modestes dans un mouvement d'éloignement des centres-urbains ?

→ *Ces communes semblent poursuivre l'organisation spatiale de la classe précédente. Elles sont nombreuses à l'ouest et au sud de la région, notamment dans les départements Auvergnats, l'Ardèche, la Drôme et la Loire.*



Exemples typiques de la classe : Deux-Chaises située au sud-ouest de Moulins à proximité de Montluçon et Saint-Bonnet-de-Valclérieux implantée dans la Drôme des collines au nord-est de Valence. Cette classe comprend également Noirétable, commune la plus peuplée de la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez et qui fait l'objet d'un article présenté par la suite (cf. p.312).

3. « Pôle d'activité mais précarité, habitat social » - 10 % de l'ensemble des communes.

C'est tout d'abord par deux caractéristiques emblématiques des banlieues populaires que la troisième classe se distingue des autres : un taux de logements HLM dans le parc de résidences principales près de 4 fois supérieur à l'ensemble des communes de la région et une part des ménages disposant d'une voiture inférieure de 7 points. Près de la moitié de ces communes se situent dans des grands pôles (et 15 % dans des petits ou moyens pôles). Ces communes sont, en moyenne, 5 à 6 fois plus peuplées que les autres mais elles semblent peu attirer de nouveaux habitants : entre 1999 et 2012 la population y a cru deux fois moins vite qu'au niveau régional. Pour autant, ces communes semblent subir un fort turn-over de leur population puisque ce sont précisément les communes de cette classe qui enregistrent le plus fort taux d'habitants installés dans leur logement depuis moins de 5 ans (35 % contre 26 % au niveau régional). Notons par ailleurs, l'importante présence de familles monoparentales sur ces communes.

En ce qui concerne l'emploi, ces communes hébergent un important vivier d'emplois avec presque 50 salariés pour 100 habitants, soit le ratio maximum enregistré sur les 6 classes. Pour autant, le taux de chômage y est supérieur de 3 points à la moyenne régionale, en écho possible au décalage existant entre compétences acquises par les actifs des territoires et compétences requises pour les emplois locaux (cf. p.328).

Les indicateurs monétaires des communes de cette classe ne ressortent pas prioritairement mais ils rendent compte d'une situation plutôt défavorisée.

→ *Cette classe comprend notamment les douze préfectures de département et la plupart des villes-centres de la région. Les communes de cette classe sont également en première ceinture des grands pôles urbains et, pour une minorité, dans des territoires plus isolés.*



Exemples typiques de cette classe : deux communes de près de 8 000 habitants, Vizille située dans l'agglomération grenobloise et Gleizé, partie intégrante de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, au nord de Lyon. Cette classe comprend précisément trois communes analysées dans l'article sur la pauvreté en milieu périurbain : Andrézieux-Bouthéon, Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rambert-en-Bugey.

4 et 5. Les deux classes suivantes vont être, tout d'abord, présentées conjointement car il s'agit initialement d'une seule et même classe que nous avons scindée en deux. Ces deux classes rassemblent des communes globalement « moyennes », c'est-à-dire peu spécifiques. Autrement dit, beaucoup d'indicateurs rendent compte d'une situation proche de la moyenne régionale. Elles peuvent toutefois être caractérisées par leur démographie. En effet, ces communes hébergent une population moins souvent âgée, davantage d'enfants et de familles nombreuses. La population y a davantage augmenté qu'au niveau régional (23 % contre 17 %). Au-delà des caractéristiques démographiques, apparaît le caractère périurbain de ces communes avec 62 % des communes implantées en périurbain et une forte part de ménages véhiculés. Au regard de la pauvreté, les indicateurs laissent entendre une implantation modérée d'habitants en situation de pauvreté avec une part de ménages non imposables inférieure de 4 points à la moyenne régionale. C'est prioritairement sur ces aspects monétaires que cette classe a pu être scindée en deux sous-classes :

4. « Dans la moyenne, jeune, petite et en peuplement » - 16 % de l'ensemble des communes

Cette sous-classe rassemble des communes globalement plus pauvres que la suivante, dont la population, plus réduite (773 habitants en moyenne), a augmenté davantage entre 1999 et 2012 (30 %). Les communes de cette classe semblent davantage se situer dans ce que l'on pourrait appeler une deuxième couronne périurbaine.

→ *Les communes de la classe 4 se répartissent, prioritairement en Rhône-Alpes, entre des zones périurbaines (pour deux tiers d'entre elles), et des espaces plus éloignés des pôles urbains (un cinquième se situent dans ce que l'Insee appelle les autres communes multipolarisées).*

EXEMPLE

Exemples typiques de cette classe : Saint-Agathe-la-Bouteresse (1000 habitants) au centre du département de la Loire et Pulvérières (moins de 400 habitants) au nord-ouest de Clermont-Ferrand.

5. « Dans la moyenne, jeune, plus peuplée et aisée » - 17 % de l'ensemble des communes

Inversement, cette sous-classe rassemble des communes globalement moins pauvres que la précédente, dont la population, plus importante (1500 habitants en moyenne), a crû de façon plus modérée entre 1999 et 2012 (17 %). Ces communes semblent plus en proximité avec les pôles urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes.

→ *Ces communes sont effectivement implantées légèrement plus en proximité des pôles urbains que celles de la classe précédente. Elles sont plus présentes dans l'ancienne région Rhône-Alpes et principalement implantées dans des espaces périurbains.*

EXEMPLE

Exemples typiques de la classe : Le Passage, située en bordure de l'autoroute A43 au sud-est de Bourgoin-Jallieu, et Saint-Paul-sur-Isère, petit village se situant en Savoie, au sud d'Albertville.

6. « En montagne, aisée mais emploi précaire » - 2 % de l'ensemble des communes

Cette classe rassemble des territoires atypiques dans leur situation vis-à-vis de l'emploi. Le fait le plus marquant observé sur ces communes est la forte proportion de salariés en emplois « précaires », probablement due à l'importance du travail saisonnier sur le territoire. Près de 44 % des salariés de ces communes sont en CDD, intérim, emploi aidé, apprentissage ou stage. Le taux de chômage y est plus de deux fois inférieur à celui observé au niveau régional et les inactifs, nettement moins nombreux (18 %). Le dynamisme économique de ces communes est manifeste avec 44 salariés pour 100 habitants (contre un ratio de 18 % au niveau régional). Preuve que ces territoires sont attractifs, la vacance de logement y est plus de deux fois moins fréquente qu'au niveau régional.

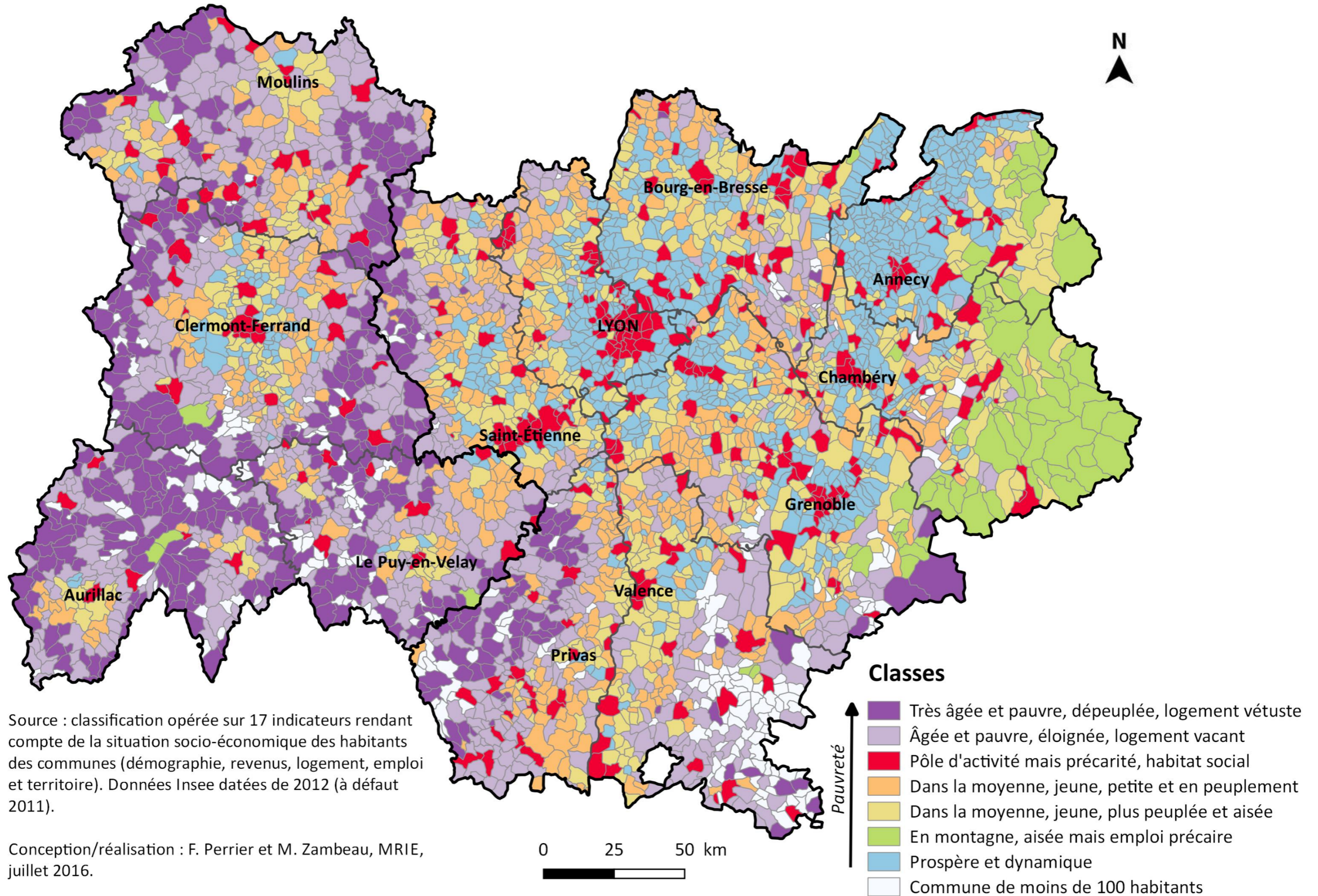
Sur le plan monétaire, rien ne transparait au premier abord, mais globalement la situation est favorable pour les habitants de ces territoires. Enfin, l'implantation géographique de ces territoires est très claire : il s'agit de communes rurales ou de petits ou moyens pôles situés en montagne.

→ *Pratiquement la totalité de ces communes se localise en montagne, dans les départements de Savoie et Haute-Savoie. Une bonne part d'entre elles hébergent un domaine skiable, au sein ou à proximité de la commune.*

EXEMPLE

Exemples typiques de la classe : Valloire, station de ski située à l'extrême sud de la Savoie, à l'ouest de Modane et à la frontière de l'Isère (1 200 habitants), et Beaufort, commune située à l'est d'Albertville, profitant de la station de ski d'Arêches-Beaufort.

Une classification socio-économique pour les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes





► Zoom sur la méthodologie

La méthodologie est présentée ci-après en trois temps : un premier temps de présentation des indicateurs, un second sur les aspects propres à l'analyse factorielle (ici une ACP) et, un dernier, sur ceux liés à la classification. Précisons également que ces travaux statistiques ont été réalisés à partir du logiciel libre Tanagra.

1. Les indicateurs utilisés dans ce travail (tous sont issus du site internet de l'Insee) :

En face de chacun de ces indicateurs, nous avons renseigné la valeur moyenne enregistrée sur l'ensemble des communes. Cette moyenne est présentée uniquement à des fins de comparaison, elle est très critiquable car elle n'est pas calculée compte tenu de la population des communes (il ne s'agit pas d'une moyenne régionale).

- Département de la commune,
- Catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines défini par l'Insee en 2010 remis à jour en janvier 2015 : « le zonage en aires urbaines permet d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et les couronnes de ceux-ci » (définition Insee, + d'infos : www.insee.fr),
- Part des ménages disposant au moins d'une voiture rapportée à l'ensemble des ménages (base logement 2012) – 92,0 %,
- Ratio du nombre de salariés au lieu de travail sur la population municipale (base emploi, population active 2012) – 17,6 %,
- Population municipale (base évolution et structure de la population 2012) – 1 964 habitants,
- Évolution de la population de 1999 à 2012 (population sans double compte RP 1999, population municipale 2012) – 17,3 %,
- Part des moins de 20 ans rapportée à la population municipale (base couples, familles, ménages 2012) – 24,2 %,
- Part des 65 ans et plus rapportée à la population municipale (base couples, familles, ménages 2012) – 18,5 %,
- Part des familles monoparentales rapportée à l'ensemble des familles (base couples, familles, ménages 2012) – 10,3 %,
- Part des familles de plus de 3 enfants rapportée à l'ensemble des familles (base couples, familles, ménages 2012) – 1,5 %,
- Part des ménages ayant emménagés dans le logement depuis moins de 5 ans (base logement 2012) – 26,4 %,
- Part des ménages fiscaux non imposables (base revenus, niveaux de vie, patrimoine 2011) – 44,2 %,
- Médiane du revenu disponible* des ménages par unité de consommation (base revenus, pauvreté 2012) – 1693 €,
- Part des logements vacants rapportée à l'ensemble des logements (base logement 2012) – 8,2 %,
- Part des résidences principales occupées par des locataires en HLM loué vide (base logement 2012) – 4,6 %,
- Part des résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche (base logement 2012) – 3,2 %,
- Part des personnes inactives de 15 à 64 ans rapportée à la population des 15 à 64 ans (base emploi, population active 2012) – 24,5 %,
- Part des 15-64 ans au chômage rapportée à la population des 15-64 ans (base emploi, population active 2012) – 6,5 %,
- Part des personnes salariées de 15 ans ou + en CDD, intérim, emploi aidé, apprentissage ou stage (base caractéristique de l'emploi 2012) – 15,1 %,
- Part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal au brevet des collèges (base diplômes, formation 2012) – 32,1 %.

2. Éléments propres à l'Analyses en Composantes Principales (ACP) :

L'ACP peut servir de base à la classification ; elle permet surtout de dégager les grandes tendances des indicateurs socio-économiques des habitants des communes. L'analyse se base ici sur les 3 910 communes d'Auvergne-Rhône-Alpes appartenant au découpage géographique 2014 et comptant au moins 100 habitants en 2012. Seules 40 communes ne sont pas renseignées par tous les indicateurs. Les deux indicateurs concernés par une possible absence d'information sont : la part des ménages fiscaux imposables et la médiane du revenu disponible des ménages par unité de consommation. Pour ces 40 communes, les valeurs médianes des indicateurs ont été imputées (le logiciel Tanagra ne permet pas la prise en compte d'individus pour lesquels tous les indicateurs ne sont pas renseignés).

Dans une analyse factorielle, deux types de variables doivent être différenciés : les variables actives qui permettent la construction des axes factoriels (donc interviennent directement dans l'analyse) et les variables illustratives qui sont seulement projetées sur ces axes. Sur les 20 indicateurs utilisés et présentés ci-dessus, 3 ont été considérés comme illustratifs (département, population et zonage en aire urbaines). Nous avons choisi d'analyser les quatre premiers axes factoriels de l'analyse qui expliquent 61 % de l'information totale apportée par l'ensemble des résultats étudiés.

3. Éléments propres à la classification

La classification a été opérée à partir de l'ACP. Pour ce faire, nous avons conservé un axe factoriel supplémentaire à ceux analysés dans l'ACP, soit 5 axes. Compte tenu du nombre important d'individus, le choix a été porté sur une classification via une méthode mixte. Sous Tanagra, cette méthode ne peut être réalisée de manière automatique, c'est pourquoi nous avons effectué respectivement la méthode des K-means (à partir de 50 classes) suivi de la méthode ascendante hiérarchique. Compte tenu du nombre important d'individus dans une des classes créée (33 % des communes), nous avons décidé d'explorer plus en détails les caractéristiques de cette classe en procédant à une nouvelle méthode ascendante hiérarchique. De ce fait, cette classe est subdivisée en deux groupes. ■

* Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris retraites et chômeurs), nets des impôts directs.

7. « Prospère et dynamique » - 22 % de l'ensemble des communes

Cette dernière classe regroupe des communes favorisées sur tous les plans. Sur le plan financier, le revenu moyen médian est supérieur de 342 € mensuel à la moyenne régionale, et la part de ménages fiscaux non imposables de 12 points inférieure. Côté emploi, les personnes inactives, en emplois précaires, au chômage et surtout inactives y sont bien moins représentées. Le parc de logements des communes rend également compte d'une situation favorisée avec moins de logements sans salle de bain, baignoire ou douche (2 % contre 3,2 % au niveau régional). Question démographie, le dynamisme est encore notable avec des enfants plus nombreux qu'ailleurs, des personnes âgées de 65 ans et plus moins nombreuses et une population en croissance plus forte qu'au niveau régional (33 % d'évolution entre 1999 et 2012). Enfin, retenons que ces communes sont majoritairement implantées dans les couronnes des grands pôles (pour les deux tiers) et que, malgré leur proximité aux pôles urbains, ces ménages sont à 96 % véhiculés.

→ Les communes de cette classe sont situées pour la plupart aux alentours des grandes villes-centres de la région, principalement : Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Clermont-Ferrand, Chambéry, Annecy et Genève.



Exemples typiques de cette classe : Les Chères, commune de 1400 habitants située au nord de Lyon, et Saint-Alban-de-Montbel, commune de 600 habitants située en périphérie ouest de Chambéry.

Auvergne et Rhône-Alpes, une seule région pour des réalités de territoires divergentes

Quelles conclusions appellent la cartographie réalisée ? La carte laisse, tout d'abord, transparaître **une nette différenciation entre les territoires anciennement Auvergnats, plus durement touchés par la pauvreté, et ceux de l'ancienne région Rhône-Alpes, davantage préservés et diversifiés**. La dichotomie est nette et marquante au premier abord, d'autant que les communes les plus touchées par la pauvreté en Rhône-Alpes sont précisément celles en proximité avec l'Auvergne (ouest Loire et Ardèche). Et cette distinction est clairement inscrite dans les statistiques³⁸⁶. En effet, les anciennes régions Rhône-Alpes et Auvergne se trouvent être encore très différentes sur certains aspects. Premièrement, l'Auvergne regroupe des villes en moyenne deux fois moins peuplées que Rhône-Alpes et pour lesquelles la population, davantage située en haut de la pyramide des âges, a augmenté nettement moins fortement entre 1999 et 2012. D'autre part, les territoires localisés sur l'ancienne Auvergne font état d'une pauvreté plus ancrée, en particulier sur le plan monétaire. En ce qui concerne le logement, l'ancienne région Auvergne comprend un parc de logements probablement en plus mauvais état (eu égard à la part de résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche), moins bien pourvu en logements sociaux mais permettant une meilleure fluidité (davantage de logements vacants) alors même que la population semble plus installée (moins de ménages ont emménagé dans le logement depuis moins de 5 ans). Sur le plan de l'emploi, la région Auvergnate héberge des habitants moins souvent diplômés³⁸⁷, une part d'actifs moins importante pour un vivier d'emplois plus réduit. L'Auvergne a donc un effet sur les chiffres obtenus pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et semble regrouper des territoires plus homogènes.

Cet effet « Auvergne » est également visible à travers la comparaison de cette classification avec celle que nous avons réalisée seulement sur la région Rhône-Alpes en 2014 (cf. dossier biennal 2014, p. 285). La mise en parallèle des deux cartes est intéressante à opérer car il s'avère que ces deux classifications sont visiblement différentes. Au regard du nombre réduit de classes, la classification Auvergne-Rhône-Alpes laisse déjà transparaître davantage d'homogénéité entre territoires, à l'échelle de la nouvelle région. Du fait de l'intégration des communes Auvergnates globalement plus pauvres, les classes plus marquées par la pauvreté apparaissent plus fortement, inversement les classes rendant compte des communes connaissant des situations socio-économiques préservées sont moins présentes. Et pour preuve, alors que le nombre de classes identifiées comme « pauvres » n'a pas évolué d'un exercice à l'autre, la cartographie Rhônalpine rend compte de 4 classes de communes globalement préservées, contre une seule dans la cartographie Auvergne-Rhône-Alpes. La

³⁸⁶ Les lignes qui suivent ont été rédigées à partir des moyennes communales calculées sur les indicateurs utilisés pour la classification, à l'échelle des deux anciennes régions. Les valeurs de ces moyennes ne sont pas présentées car elles ne rendent pas compte des « vrais » résultats régionaux, mais bien de moyennes régionales calculées sur des valeurs communales. Les informations concernant l'Auvergne sont en écho à la publication de l'Insee : Gras D. et S. Terra, Insee, 2011, « L'Auvergne, parmi les régions Européennes », La lettre n°68.

³⁸⁷ Information à lier avec la part importante de personnes de 65 ans ou plus.

diversité des territoires Rhônalpins et les disparités des communes favorisées ont ainsi davantage pu être étudiés dans la classification précédente.

Des territoires organisés en cercles concentriques autour des villes-centres de la région

Le deuxième constat qui ressort d'une lecture un peu plus approfondie de la carte concerne ce que l'on pourrait appeler l'**effet « villes-centres »**. Cette lecture est notamment valable pour les douze préfectures de département à une échelle plus ou moins large. Comme cela avait pu être mis en évidence dans la cartographie Rhônalpine, la pauvreté est d'abord présente au cœur même des pôles urbains (communes teintées en rouge), les populations plus aisées s'installent alors dans les abords premiers de ces derniers (communes teintées en bleu) puis, au fur et à mesure de l'éloignement de ces pôles, la pauvreté s'intensifie (communes teintées en jaune et orangé) voire devient particulièrement ancrée (communes teintées en violet clair et violet foncé). En somme, les territoires semblent se spécialiser sous la forme de cercles concentriques, la pauvreté s'installant dans deux grands types d'espaces : à l'intérieur du premier cercle, soit au cœur des pôles urbains et du dernier, soit dans les territoires isolés, ruraux. Ce constat est visible à la lecture des principaux types de communes selon les classes. Les communes marquées par la pauvreté (notamment classe 1, plus secondairement classe 2) sont prioritairement situées dans des espaces ruraux ou des grands pôles (classe 3) alors que les classes plus préservées voire aisées se situent massivement dans l'espace périurbain (classe 4, 5 et 7).

Types de communes représentées selon la classe d'appartenance

	Grand Pôle	Périurbain (1)	"Rural" (2)	Autre (3)
1. Très âgée et pauvre, dépeuplée, logement vétuste	0%	11%	<u>71%</u>	18%
2. Âgée et pauvre, éloignée, logement vacant	3%	32%	33%	31%
3. Pôle d'activité mais précarité, habitat social	<u>48%</u>	22%	12%	18%
4. Dans la moyenne, jeune, petite et en peuplement	2%	<u>64%</u>	7%	27%
5. Dans la moyenne, jeune, plus peuplée et aisée	18%	<u>60%</u>	3%	19%
6. En montagne, aisée mais emploi précaire	5%	2%	<u>71%</u>	22%
7. Prospère et dynamique	22%	<u>73%</u>	0%	5%
Total	14%	47%	20%	20%

Source : classification MRIE, 2016

- (1) Le périurbain regroupe, selon l'Insee, les couronnes de grands pôles et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines. (2) Nous avons considéré comme « rurales » les communes isolées hors influence des pôles. (3) Cette catégorie contient les moyens et petits pôles, les couronnes des moyens et petits pôles et les autres communes multipolarisées.

La seule classe qui ne respecte pas cet effet est la classe « *en montagne, aisée mais emploi précaire* ». Cette classe, déjà repérée lors de la classification en Rhône-Alpes, est très spécifique et contrastée. Peu de communes la composent. Ces communes, localisées dans les massifs montagneux, sont caractérisées à la fois par la présence d'habitants favorisés, notamment sur le plan financier, à la fois par la précarité des emplois proposés. Il s'agit effectivement de communes hébergeant, pour la plupart, des stations de ski (ou à défaut à proximité d'une station de ski), et proposant, de ce fait, des emplois saisonniers. Elles sont, pour la plupart, implantées dans les départements Savoyards (pour 67 des 85 communes), mais comprennent également 10 communes Iséroises situées dans le massif du Vercors ou les Alpes, trois dans d'autres départements de Rhône-Alpes (Lélex dans les massifs du Jura, Barnave et Recourbeau-Jansac dans le Diois) ainsi que quelques communes situées en Auvergne, à savoir : Besse-et-Saint-Anastaise (Puy-de-Dôme), Les Estables (Haute-Loire), Louroux-Hodement (Allier), Laveissière (Cantal) et Saint-Jacques-des-Blats (Cantal). ■ ■

Coordination :

Flora Perrier et Matthieu Zambeau, MRIE

Merci au concepteur du logiciel libre Tanagra³⁸⁸ pour son outil et ses conseils.

³⁸⁸ Logiciel de data mining destiné à l'enseignement et à la recherche, développé par Monsieur Ricco Rakotomalala, maître de conférence à l'Université Lumière Lyon 2.

Regard sur la pauvreté dans les territoires auvergnats

Laure VAISSADE

► La Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes (PFoss) en quelques mots

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les plates-formes d'observation sociale (PFoss Auvergne et Cosra) des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes se sont regroupées en une instance unique : la Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes (PFoss). Pilotée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes (DRDJSCS), la PFoss est un lieu où se réunissent et travaillent ensemble des partenaires institutionnels et associatifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes (services de l'État et établissements publics, collectivités locales, organismes de protection sociale, observatoires...) autour de thèmes d'intérêt partagé et notamment sur les questions de pauvreté et de précarité. ■

Le tableau de bord social, initialement développé en Auvergne, est une illustration des travaux collaboratifs réalisés au sein de la PFoss. Il propose pour l'ancienne région Auvergne des indicateurs de précarité à différents échelons géographiques infra-départementaux³⁸⁹. Par ailleurs, quatre publications de l'Insee réalisées dans le cadre de la PFoss offrent une analyse complémentaire de la pauvreté monétaire dans les départements auvergnats. Cet article offre une synthèse de ces productions, parmi d'autres, permettant de dégager quelques caractéristiques des territoires auvergnats au regard de la pauvreté et de la précarité.

Une pauvreté monétaire auvergnate en lien avec la faiblesse des revenus

La pauvreté, fréquente en Auvergne, tient notamment à la faiblesse des revenus disponibles. La structure économique à forte empreinte industrielle et agricole (marquée notamment par la production bovine de lait et viande³⁹⁰) de l'Auvergne induit une rémunération moyenne du travail plus faible qu'au niveau national. Ainsi, quelle que soit la catégorie sociale, les salaires nets annuels moyens perçus par les actifs sont moins élevés³⁹¹. La pauvreté auvergnate est particulièrement marquée en milieu rural : en 2010, les communes rurales auvergnates ont un taux de pauvreté qui s'élève à 14,7 % (près de trois points de plus que la moyenne nationale) quand le taux de pauvreté des communes urbaines s'élève à 14,1 % (contre 14,8 % au niveau métropolitain)³⁹². En outre, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont plus fréquemment exposées à la pauvreté qu'au niveau national, reflet d'une surreprésentation des retraités du monde agricole qui touchent des retraites ou des pensions de réversion plus faibles. Comme au niveau métropolitain, les familles monoparentales, les enfants et les jeunes sont également particulièrement touchés par la pauvreté. Le taux de pauvreté en Auvergne des 20-24 ans en 2011 est supérieur de 0,5 point à la moyenne nationale³⁹³.

L'Allier et le Cantal se placent parmi les départements les plus frappés par la pauvreté. Pour le premier, l'aggravation de la précarité engendrée par la crise de 2008 touche davantage les jeunes, qui ont des difficultés à intégrer le marché du travail, et les familles, notamment monoparentales³⁹⁴ : un quart des moins de 30 ans vit sous le seuil de pauvreté en 2012³⁹⁵. Au contraire, la précarité dans le Cantal impacte fortement les seniors et les personnes aux âges actifs, notamment lorsqu'ils vivent seuls³⁹⁶ : près de 17 % des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté³⁹⁷. En Haute-Loire, la pauvreté concerne principalement les seniors et les personnes isolées. Même si une moindre augmentation de la pauvreté est observée entre 2008 et 2011 dans ce département, la

³⁸⁹ La mise à jour annuelle des indicateurs du tableau de bord social à l'aide des données 2014 portera sur l'ensemble de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront disponibles fin 2016 sur le site internet de la PFoss.

³⁹⁰ <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/l-agriculture-et-l-elevage-en-auvergne-a4120.html>

³⁹¹ Insee Auvergne, 2012, « Regards sur la pauvreté en Auvergne en 2009 », Repères n°36

³⁹² Insee Auvergne, 2013, « La crise creuse les inégalités en Auvergne », La Lettre n°90

³⁹³ PFoss Auvergne, 2015, « Les jeunes en milieu rural », Focus de la PFoss n°7

³⁹⁴ Insee Auvergne, 2015, « La pauvreté dans l'Allier - Les jeunes et familles durement affectés par la crise », Insee Analyses n°9

³⁹⁵ Insee Auvergne, 2015, « Des profils de territoires contrastés en Auvergne Rhône-Alpes », Insee Analyses Auvergne n°16

³⁹⁶ Insee Auvergne, 2015, « La pauvreté dans le Cantal - Un département plus largement touché », Insee Analyses n°10

³⁹⁷ Insee Auvergne, 2015, « Des profils de territoires contrastés en Auvergne Rhône-Alpes », Insee Analyses Auvergne n°16

crise touche particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée et âgés³⁹⁸. Enfin, le Puy-de-Dôme connaît une dégradation, suite à la crise, de la situation des plus précaires avec un taux de pauvreté des jeunes actifs élevé et en progression et une aggravation de la précarité pour les familles et les enfants, celle des seniors étant toutefois en diminution³⁹⁹.

Quatre profils de territoires auvergnats se dessinent au regard de la précarité

Ces profils de territoires ont été caractérisés à partir de données portant sur les prestations sociales (aides au logement, minima sociaux, allocations vieillesse, chômage, etc.)⁴⁰⁰ destinées aux personnes les plus défavorisées.

- **Les territoires ruraux ou montagnaux auvergnats**, souvent vieillissants, sont caractérisés par la prégnance d'un chômage de longue durée : les allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)⁴⁰¹ y sont relativement nombreux parmi les demandeurs d'emploi. Souvent à caractère agricole, ces territoires abritent également des personnes âgées bénéficiaires du « minimum vieillesse »⁴⁰². Les allocataires de ce minimum social sont historiquement et à l'échelle nationale souvent des retraités de l'agriculture. Le poids important du Revenu de Solidarité Active (RSA) activité parmi les allocataires du RSA dans les zones rurales ou montagneuses et dans les territoires touristiques du Cantal et de Haute-Loire reflète une présence importante d'exploitants agricoles ou de travailleurs saisonniers dont les revenus d'activité sont faibles⁴⁰³. Enfin, certaines zones rurales et montagneuses sont également concernées par la présence de foyers allocataires à bas revenus⁴⁰⁴.
 - ▶ Les territoires (EPCI) concernés sont la région des Combrailles au nord-ouest du Puy-de-Dôme (Communautés de communes de Pionsat, Saint-Éloy-les-Mines et Hautes Combrailles), le massif du Sancy, le Cézallier, le Livradois, les massifs montagnaux au nord et sud du Puy-en-Velay, la montagne et le bocage bourbonnais et la forêt de Tronçais.
- **Les agglomérations d'Auvergne** sont marquées par la présence de nombreuses personnes en situation de fragilité qui bénéficient du RSA, notamment du RSA socle. Cela met en lumière l'existence de situations de grande pauvreté dans des espaces urbains où le contexte économique général peut pourtant être favorable (agglomération clermontoise). Le RSA majoré prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité. La plupart des allocataires de cette majoration sont des femmes vivant dans les agglomérations auvergnates. Les centres urbains, qui concentrent l'habitat social et les populations fragiles (chômage élevé, jeunes, personnes isolées), comptent également davantage de personnes vivant dans un foyer allocataire de prestation à bas revenus.
 - ▶ Les territoires (EPCI) concernés sont les communautés d'agglomération d'Aurillac, Clermont-Ferrand, Montluçon, Moulins, le Puy-en-Velay et Vichy et les communautés de commune d'Issoire et Thiers.
- **Les couronnes périurbaines des agglomérations puydômoises** sont préservées et moins touchées par la pauvreté. Elles concentrent une population plus jeune, moins isolée, où les bénéficiaires de minima sociaux et de prestations sociales sont moins nombreux. La couronne clermontoise bénéficie particulièrement du dynamisme économique de l'aire urbaine qui a su attirer des actifs qualifiés et mieux supporter la crise. Les territoires situés à l'est et au nord-est de la Haute-Loire, en raison de leur proximité avec le bassin stéphanois, bénéficient de l'influence du dynamisme de ce territoire. Les indicateurs de précarité sur ces territoires (part de la population vivant dans un foyer allocataire à bas revenus, part de la population couverte par le RSA et taux d'allocataires du minimum vieillesse) y sont les plus faibles d'Auvergne.



³⁹⁸ Insee Auvergne, 2015, « La pauvreté en Haute-Loire – Une précarité marquée des personnes âgées », Insee Analyses n°11

³⁹⁹ Insee Auvergne, 2015, « La pauvreté dans le Puy-de-Dôme - Aggravation de la situation des plus pauvres pendant la crise », Insee Analyses n°12

⁴⁰⁰ Cf. quatre publications de la PFoss Auvergne sur la précarité dans l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme (PFoss Auvergne, Focus de la PFoss n°3, 4, 5 et 6).

⁴⁰¹ L'ASS est un minimum social destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariés au cours des dix dernières années. Cette allocation bénéficie majoritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans.

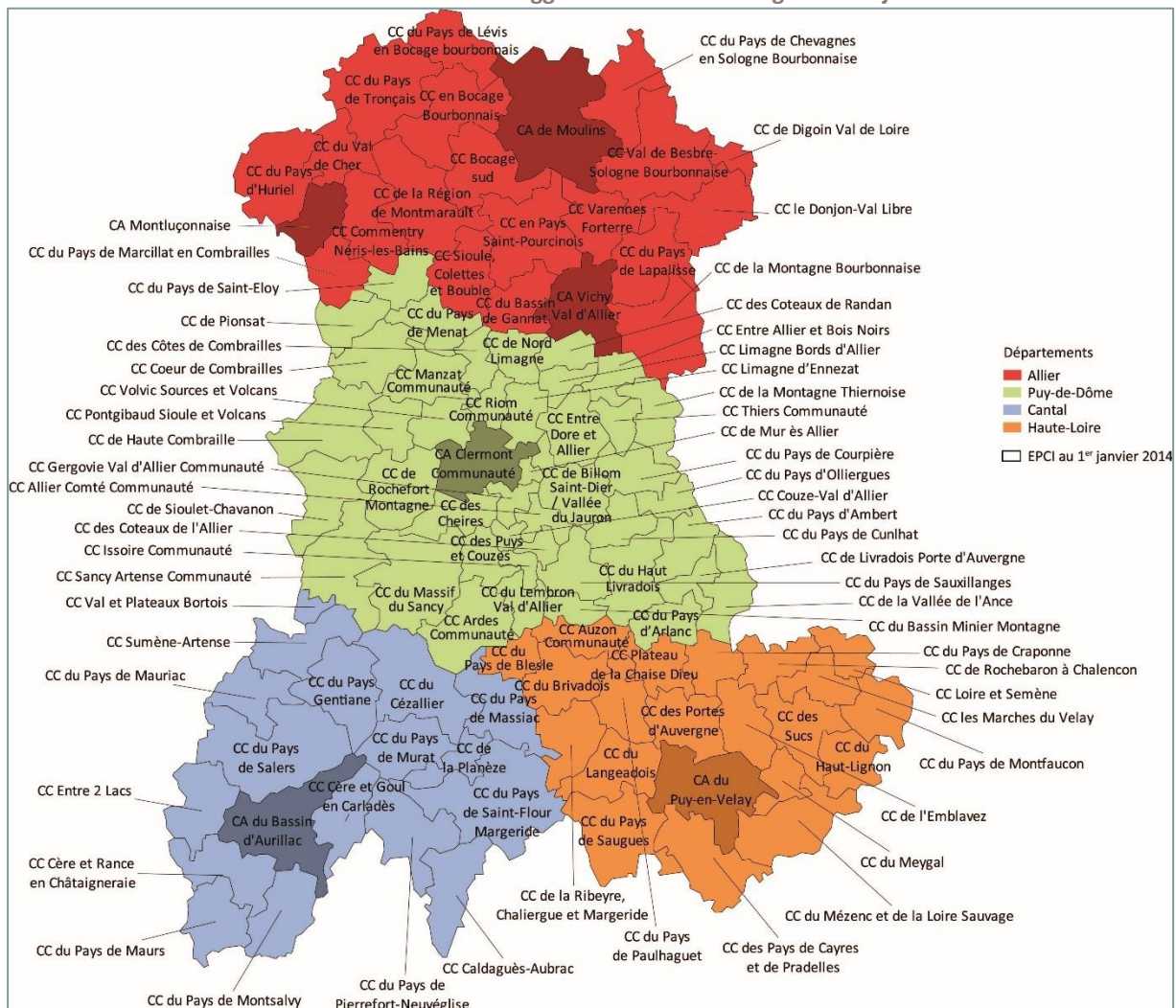
⁴⁰² Ce minimum social recouvre un ensemble d'allocations permettant aux personnes les plus démunies, âgées de 65 ans et plus, de percevoir un seuil minimal de ressources.

⁴⁰³ PFoss Auvergne, 2013, « Les bénéficiaires du RSA en Auvergne », Focus de la PFoss n°1

⁴⁰⁴ Foyers allocataires de prestations ou allocations familiales, versées par les Caf ou la MSA, dont les ressources sont inférieures à 1 001 euros par mois.

- ▶ Les territoires (EPCI) concernés sont les couronnes périurbaines de Clermont-Ferrand, Issoire et Riom et, à l'est de la Haute-Loire, les communautés de communes de Rochebaron à Chalençon, Loire et Semène, les Marches du Velay et Pays de Montfaucon.
- **Les territoires présentant un profil industriel** ont, depuis le début de la crise en 2008, été plus vulnérables et ont subi d'importantes pertes d'emplois : une part élevée d'actifs de plus de 50 ans et de chômeurs de longue durée témoigne de l'ancienneté des difficultés sur le marché du travail. Les indicateurs de précarité observés y sont plus marqués, notamment la population couverte par le RSA, la population vivant dans un foyer à bas revenus et le chômage de longue durée. Dans le Puy-de-Dôme, pour « Thiers communauté », les indicateurs de précarité du tableau de bord social sont parmi les plus élevés.
- ▶ Les territoires (EPCI) concernés sont les communautés de communes du Bassin minier montagne (Brassac-les-mines), Brivadois (Brioude), Pays d'Arzac, Pays de Cunlhat, Pays de Saint-Éloy-les mines, « Thiers Communauté » et sa périphérie et la majorité des EPCI de l'Allier.

Communautés de communes et d'agglomérations d'Auvergne au 1^{er} janvier 2014



La PFOSS poursuit ses travaux sur le thème de la pauvreté : extension du tableau de bord social (données 2014) à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, publication d'une étude sur le renoncement aux soins des publics précaires et projet de déploiement d'un baromètre du non-recours aux droits sociaux. Par ailleurs, l'Insee publiera en octobre 2016 une analyse de la pauvreté à l'échelle régionale. ■

Contact : **Laure Vaissade**, animatrice de la Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes – coordination.pfoss@orange.fr



Les enjeux de la pauvreté en milieu rural - L'exemple de Noirétable

À la demande de la MRIE, un groupe de professionnels en formation continue au collège coopératif Rhône-Alpes (www.ccr.aasso.fr) a travaillé cette question sur le territoire de la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez dans la Loire. L'étude, organisée au cours de l'année scolaire 2014-2015, a donné lieu à plusieurs entretiens menés auprès de : sept habitants, trois élus et plus d'une dizaine de professionnels du territoire. En automne 2015, l'étude a été présentée et débattue sur le territoire*. Le contenu original de ce travail est accessible sur le site internet de la MRIE (publication en 2015) ; nous proposons ici une reprise de quelques analyses rédigées par ses auteurs et enrichies par la MRIE. ■

*Les éléments de débat issus de cette rencontre ainsi que quelques statistiques complètent ici l'étude originale.

Présentation du territoire : la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez

La communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez a été choisie compte tenu de son double caractère : rural et précaire (pauvreté des habitants qui y résident)⁴⁰⁵. L'échelle communautaire de communes s'avérait pertinente tant sur le plan démographique que politique (les politiques publiques débordant le simple cadre communal).

► Taux de pauvreté en 2012

16,8 % CC des Montagnes du Haut-Forez
12,3 % Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, DGFIP-FLSF

Ce territoire situé dans le département de la Loire s'inscrit dans un paysage vallonné et boisé. Proche de l'autoroute A72, à équidistance de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne, ce territoire est traversé par la route départementale D1089. Sa population bénéficie de la proximité de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme), mais est intégrée à l'arrondissement de Montbrison.

La communauté de communes compte un peu moins de 3 600 habitants en 2013 pour une superficie de 154 km², soit une densité de population de 23,3 habitants au km² (contre 111 habitants au km² en moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes). Le territoire connaît un recul démographique progressif de la population sur le territoire. En 1968 il comptait 4 800 habitants alors qu'en 1990, il n'y en avait plus que 3 900. Sur la période de 2007 à 2012, la population des 15-44 ans a diminué au profit de la population âgée fortement représentée aujourd'hui. La population installée depuis des décennies, voire des générations est nombreuse : en 2013, près d'un tiers des habitants de la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez résidaient dans leur logement depuis au moins 30 ans, contre un peu moins de 18 % en Auvergne-Rhône-Alpes⁴⁰⁶.

► Habitants de plus de 60 ans en 2013

36 % CC des Montagnes du Haut-Forez
22 % Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, RP 2013

Malgré sa faible population, le territoire bénéficie de toutes les infrastructures nécessaires à la vie quotidienne et d'un grand nombre de services publics, principalement situés sur Noirétable : CCAS, maison des services des Monts du Forez (cf. encadré p.318), maison de santé, deux écoles maternelles et primaires, un collège, un lycée, une médiathèque, un cinéma, une base de plein air comprenant un plan d'eau, un établissement de jeux (casino, mécène du CCAS⁴⁰⁷), des transports en commun et une trentaine d'associations caritatives, sportives et culturelles.

⁴⁰⁵ La ruralité a été appréciée à partir du critère de population (moins de 2 000 habitants) et du zonage en aire urbaine (commune isolée hors influence des pôles). La pauvreté a été évaluée à partir du travail de classification des communes réalisé par la MRIE en 2014.

⁴⁰⁶ Insee, RP 2013.

⁴⁰⁷ Le casino reverse les pièces de monnaies perdues dans l'établissement (ces pièces sont appelées les « orphelines »).

Une vie plus simple en retrait de la société de consommation

Premier point marquant lié au caractère rural du territoire : la vie y est simple, les tentations de la société de consommation moins présentes qu'en ville. Il y a « *moins de tentations en campagne, pas de lèche-vitrines* ». Une professionnelle remarque que « *ça rentre dans les mœurs que les loisirs c'est secondaire* ». Face aux difficultés financières, les dépenses doivent être réfléchies, choisies : « *c'est limite, faut pas vouloir s'acheter un jean tous les deux mois. Faut pas faire du superflu, faut vivre un petit peu* ». Les habitants sont moins sollicités



Noirétable – Photo prise en automne 2014

qu'en ville, pas d'hypermarché, de grands magasins ou encore d'espaces publicitaires à chaque coin de rue. Un professionnel ajoute « *on ne dépense pas comme ça. C'est une autre mentalité, une autre génération* ».

Bien que les tentations soient moins nombreuses, comme cela a été précisé, il y a beaucoup de services et de commerces de proximité sur Noirétable. La présence d'une « *multitude de services* » est soulignée. Différents acteurs rencontrés relient cela au statut de chef-lieu de Noirétable, les habitants sont en quelque sorte « *privilegiés* ».

S'il y a moins de tentations qu'en ville, les habitants doivent aussi se contenter de ce qu'ils ont. Les personnes interrogées définissent leurs loisirs comme simples et liés à leur cadre de vie. Les plaisirs « *simples et peu onéreux* » sont mis en avant comme « *les promenades, la cueillette de champignons* », les « *randonnées* », etc.

Une autoproduction alimentaire encore présente bien qu'en recul au profit de modes d'alimentation plus urbains

Une partie des interlocuteurs, notamment les natifs du pays, soulignent l'avantage de pouvoir produire sa nourriture : « *mes parents avaient quatre, cinq vaches, faisaient le jardin, la volaille. La famille s'en sortait comme ça* » explique un habitant. D'autres rappellent qu'à la campagne, il y a toujours une possibilité de compenser le manque de ressources : « *je fais mon jardin, s'il fallait aller au magasin pour tout prendre, je n'y arriverais pas financièrement [...] On peut se débrouiller, à la campagne, ce n'est pas comme à la ville* ». Plus largement, la débrouille est citée comme étant un attribut des personnes vivant à la campagne. Des bénévoles de l'ADMR (association de services à la personne) indiquent : « *à la campagne les gens sont plus débrouillards* » ; « *même une femme seule, elle va se débrouiller pour planter quatre patates et faire du troc* ».

Les élus et plusieurs professionnels regrettent que les gens ne profitent pas plus encore de cette possibilité de produire leur propre nourriture. Comme le confirme Agnès Roche dans son étude sur la pauvreté en milieu rural⁴⁰⁸ : « *contrairement aux idées reçues, le milieu rural est encore un endroit où il peut y avoir des difficultés à se nourrir. Disparition de la « culture potagère » avec l'uniformisation des pratiques alimentaires (livraison de surgelés par exemple)* ». Si chacun reconnaît que « *le fait maison* » coûte moins cher, l'évolution de la société tendant à la consommation pénètre la campagne dans un secteur pour le moins inattendu ! C'est exactement ce dont ont témoigné les acteurs lors de la restitution de l'étude en novembre 2015 : les modes de consommation s'urbanisent, les consommations s'orientant de plus en plus vers des produits issus de circuits longs : « *ce sont les ménages les plus pauvres qui vont acheter les plats les plus préparés* » témoigne le Maire de Noirétable.

⁴⁰⁸ Agnès Roche, sociologue à l'Université d'Auvergne, atelier pauvreté en milieu rural, lundi 5 mai 2015.

Une qualité de vie jugée meilleure qu'en ville

De nombreux témoignages mettent en "concurrence" les milieux urbain et rural. Un habitant compare sa situation avec la vie urbaine où il y a « *trop de monde, trop de bruit* ». Un autre souligne « *la sérénité et la tranquillité du milieu rural* ». Tous affirment mieux vivre en campagne qu'en ville. Une élue explique que « *les loisirs ne sont pas chers [comme la] baignade* ». Un habitant compare les prix pratiqués en ville et ceux à la campagne : « *la licence de badminton est moins chère* ».

« *En ville, si c'est pour vivre dans un clapier, je me défenestre* ».

Habitante du territoire

Ces propos vont dans le sens des analyses d'Alexandre Pagès dans son ouvrage « *La pauvreté en milieu rural* ». Ce dernier souligne « qu'au risque de forcer le trait, le monde rural symbolisait des traditions dépassées que les jeunes générations rejetaient massivement. Avec l'évolution des mentalités, son image a profondément évolué. La campagne ne représente plus cette France pauvre et ridée [...]. Bien au contraire, elle est considérée comme un havre de paix [...] les Français souhaitent s'installer à la campagne pour bénéficier d'un cadre de vie plus agréable »⁴⁰⁹. Cette aspiration de partir de la ville pour aller vivre à la campagne ne touche pas seulement une catégorie de la population aisée mais aussi les personnes les plus démunies.

Une difficile intégration

Pour autant, l'arrivée en campagne n'est pas évidente. Une habitante relate la lenteur de son intégration dans la commune : « *Il faut du temps, car je ne suis pas native du coin* ». Elle témoigne de l'effort que cela demande : « *il faut apprivoiser les gens, aller au-devant d'eux* ». Ces propos sont confirmés par un professionnel : « *il faut faire ses preuves, être dans l'intention de s'intégrer* ». Les plus jeunes se confrontent aussi à ces difficultés : « *certaines élèves sont en souffrance, car ils sentent toujours qu'ils ne sont pas d'ici. On le voit que ce sont des parisiens* ».

Une désillusion qui s'installe chez certains nouveaux arrivants

Globalement, il existe une désillusion importante concernant les conditions de vie en milieu rural. Attirés par des loyers peu chers ou un désir de changer de mode de vie, les gens se rendent compte que cela ne suffit pas. Ils sont confrontés à la réalité de la vie à la campagne et notamment à l'isolement. « *Curieusement, les gens venaient de Chambéry, des Pyrénées. Ils ont atterri à Noirétable, on ne sait pas pourquoi. Ils voulaient un loyer moins cher, un truc comme ça. Ils sont restés un, deux ans sans travail et ils sont repartis* » commente un professionnel du territoire. D'autres professionnels et habitants interrogés partagent ce constat : la faiblesse du coût du logement est un argument attractif pour les nouveaux habitants. L'élue aux affaires sociales de la commune ajoute : « *avec le Bon coin, les logements à louer pas chers, les personnes se retrouvent débarquées sur le territoire, sans avoir pris la peine de regarder les éloignements géographiques, les modes de gardes des enfants ou l'accès à l'emploi* ». Pour un nombre important de professionnels, la principale cause de départ des habitants est liée à la « *désillusion et au problème de distance* ». Les personnes pensaient qu'elles auraient une vie meilleure, mais n'avaient pas conscience des difficultés et des contraintes liées à ce milieu : éloignement, déplacements difficiles nécessitant un véhicule, coût du carburant et de l'entretien. « *Dans les familles en difficulté, on a beaucoup de gens de passage qui restent 3 mois à 1 an et puis ils disparaissent. Ils essaient la campagne en pensant que c'est plus facile* » relèvent deux professionnels.

Une fois intégré, une culture rurale de la communauté qui protège...

Une fois intégré, il existe à la campagne une solidarité, on se sent concerné, presque dans sa chair par la situation des autres : « *dans la ruralité on fait corps* » affirme l'adjointe aux affaires sociales de Noirétable. Une professionnelle emploie une autre métaphore corporelle afin de décrire ce qui la guide dans son action : « *la ruralité permet de prendre à cœur la situation* ». Lors des rencontres avec les élus nous avons été surpris par la fine connaissance qu'ils avaient de leurs administrés et par leur implication à leur égard. Deux élus ont confié s'être relayés pour veiller une personne âgée que l'hôpital avait renvoyée trop tôt à son domicile.

Un habitant oppose, à nouveau, la campagne à la ville où « *vous ne connaissez pas les gens* ». Malgré l'éloignement dû à la dispersion de l'habitat et aux difficultés de transport, le thème de l'interconnaissance qui

⁴⁰⁹ Alexandre Pagès (dir), 2005, *La pauvreté en milieu rural*, Presses Universitaires du Mirail, p. 29.

brise « l'isolement » est cité par beaucoup : « *c'est formidable, c'est ça la campagne tout le monde fait attention à l'autre* », une élue parle de « *connaissance mutuelle* ». Une professionnelle souligne que même si la solidarité se perd un peu, le souci de l'autre est toujours présent. Ainsi la mairie est alertée si une personne n'a « *pas rentré le bois* » ou pour « *un compteur d'eau qui ne tourne pas* ».

Ainsi, de l'avis général, il existe une entraide dans la ruralité : « *à mon arrivée sur Noirétable, je ne connaissais personne. Maintenant, je connais tous les parents d'élèves* », entraide qui vient compenser la dureté du territoire. L'absence d'anonymat et la solidarité existante en campagne sont l'une des richesses de la ruralité : « *il y a plus de solidarité [à la campagne] qu'en ville : en ville on se dit bonjour. À Noirétable, on se parle* » confie un habitant.

... pour autant la pauvreté reste cachée

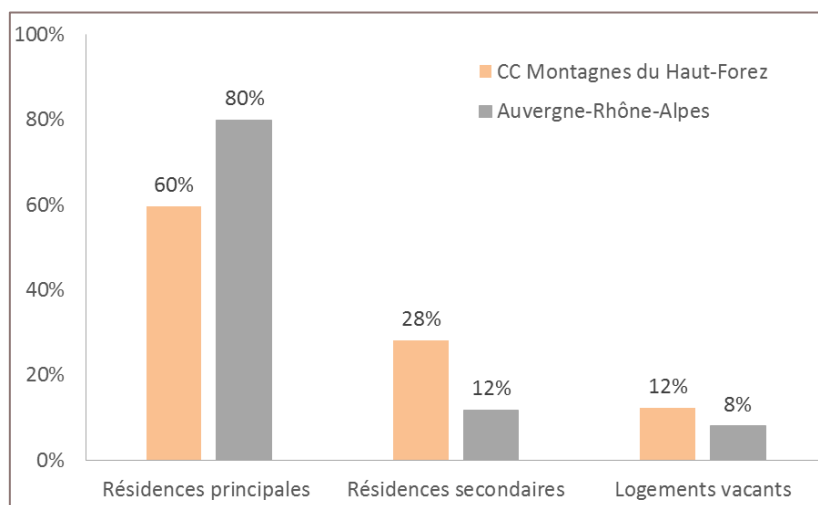
Cette interconnaissance peut toutefois se révéler être un handicap dans certaines situations : « *en milieu rural, on se connaît tous aussi, cela n'est pas forcément une aide, cela peut être un handicap, car faire appel à l'aide-ménagère ça veut dire qu'elle entre chez vous, dans l'intimité elles connaissent la famille. Car les gens ne veulent pas qu'on sache ce qui se passe chez eux* » précise un professionnel. De plus, malgré cette interconnaissance, les situations de pauvreté restent souvent invisibles : « *les gens ne veulent pas qu'on sache ce qui se passe chez eux. On ne voit pas de mendicité, ça c'est sûr* » précise un professionnel.

Malgré cette prégnance de la pauvreté sur le territoire, parmi les habitants que nous avons rencontrés, peu se définissent ou se reconnaissent comme pauvres. Les professionnels quant à eux soulèvent qu'« *on ne parle pas de pauvreté, il y a de la fierté à la campagne* ». Il est difficile pour ces personnes de demander de l'aide. L'ensemble des entretiens effectués tant auprès des habitants qu'auprès des professionnels, met en exergue les mots « *dignité* » et « *fierté* ». Les habitants veulent se débrouiller seuls. Demander de l'aide est vécu comme une situation d'échec. Un habitant indique que « *la fierté c'est la première chose dans la vie. Quand il n'y a pas de fierté, la vie c'est fini !* », ajoutant « *il y a aussi de la retenue, car c'est un peu honteux* ». Un professionnel soulève que cette situation s'accroît avec l'âge des personnes « *[Pour celles] qui ont entre 70 à 80 ans, c'est par fierté qu'ils ne demandent pas* ». Cela aboutit parfois à une aggravation des situations de précarité, à la limite de la survie : « *on trouve parfois des gens dans des taudis, et on se pose régulièrement la question : est-ce que l'on a beaucoup d'habitants comme ça sur la commune ?* ».

Des problématiques fortes autour du logement

Le parc de logements du territoire se caractérise par une forte proportion de résidences secondaires, en écho à l'attrait touristique du territoire. Apparaît également une part importante de logements vacants, attestant des potentialités d'accueil du territoire.

Catégories de logements en 2013



Source : Insee, RP 2013

Les difficultés liées au logement ont été régulièrement évoquées : « *on croit avoir fait le tour de notre territoire, et six mois après, nous sommes appelés sur une situation et nous nous rendons compte que le Monsieur ça fait vingt ans qu'il a un réchaud gaz de camping. Il existe des logements insalubres sur la communauté de commune de la montagne du Haut-Forez* » déclare un responsable d'association. Précisons que les résidences principales de la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez sont, en 2013, deux fois plus nombreuses qu'à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes à ne pas bénéficier d'une salle de bain, d'une baignoire ou d'une douche⁴¹⁰. La commune de Noirétable a connu des opérations populaires d'aménagement⁴¹¹ en 1993 et d'importantes rénovations du bâti.

La plupart des logements encore vétustes appartiennent à des propriétaires. « *Il y en a c'est vraiment Bagdad. Si on va les voir on prend un coup de fusil. Il ne faut pas toucher à leur domicile. Je les connais ce sont des gens très bien. Mais leur chez eux on ne peut pas en parler. En général ce sont des personnes âgées. Souvent ce sont des anciens agriculteurs* ». C'est le cas par exemple d'un habitant qui a hérité de la maison familiale après une longue procédure. La maison est alors restée sans le confort minimal. Il a dû récupérer un poêle pour se chauffer. Il aimerait amener l'eau chaude mais n'a pas pu le faire faute d'argent : « *j'aimerais faire des travaux, mais tout seul, ce n'est pas facile. Ça me gêne pas de pas avoir de chauffage ou d'eau chaude, mais c'est de vieillir dedans, je suis jeune pour l'instant, mais dans 10 ou 20 ans ?* ». En lien avec un professionnel, des aides ont pu être sollicitées mais encore a-t-il fallu qu'il accepte de demander de l'aide. Côté location, le Président de la communauté de communes évoque le comportement abusif de certains loueurs et des cas de « *marchands de sommeil* ».

Pour tous, les dépenses d'énergie sont conséquentes. Ainsi, la température intérieure peut plafonner à 8°C chez certains agriculteurs pauvres. Le poêle à bois, pour ceux qui en ont un, ne permet pas toujours de chauffer suffisamment l'habitat. D'autres, par manque de moyens, n'allument pas le chauffage lorsqu'ils rentrent le soir. Des difficultés sont évoquées concernant les retraités. Ces derniers aspirent souvent à se rapprocher du centre-village afin de bénéficier des services communaux, ce rapprochement garantissant leur maintien à domicile. Lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable compte tenu de l'état fortement dégradé du logement, de la santé des personnes ou de l'éloignement des services de la commune, l'accueil en maison de retraite doit être envisagé. Mais le coût élevé de ce service est, pour de nombreux habitants, rédhibitoire « *quand les gens ont une petite retraite, ils ne peuvent pas aller en maison de retraite* » affirme le Maire de Noirétable. Ainsi, même si une aide financière peut être sollicitée, les propriétaires ont tendance à la décliner : « *pour les maisons de retraites, on fait une demande d'aide sociale qui est prélevée par le Conseil Général au décès. Plus d'héritage possible* ». En effet, le Président de la communauté de communes déplore que pour ces personnes l'aide octroyée soit remboursable sur l'héritage de la personne : « *les gens qui ont un patrimoine très faible n'hésitent pas à faire appel à l'aide sociale. Pour les autres, ils sont hésitants* ».

Des emplois peu rentables

Si le territoire n'est pas particulièrement touché par le chômage, les emplois y sont rares et peu rentables. La part des établissements en agriculture, sylviculture et pêche est conséquente pour la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez : elle représente 21 % des établissements actifs fin 2013, contre 6 % au niveau régional⁴¹². Beaucoup de projets de reprise d'activités dans le secteur agricole s'inscrivent dans une alternative à l'emploi. Les professionnels interrogés regrettent que les repreneurs ne prennent pas suffisamment la mesure de la difficulté et des moyens nécessaires pour pérenniser les exploitations agricoles : « *ce n'est pas en faisant pousser trois patates et quatre poireaux que l'on peut arriver à vivre de son travail* ». Toujours concernant l'agriculture, le Maire de Noirétable alerte sur la politique agricole actuelle qui va rendre plus difficilement viable les productions de lait.

▶ Ménages propriétaires de leur résidence principale en 2013 :

76 % CC Montagnes du Haut-Forez
59 % Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, RP 2013

▶ Taux de chômage des 15-64 ans en 2013 :

10,2 % CC des Montagnes du Haut-Forez
11,6 % Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, RP 2013

⁴¹⁰ Insee, RP 2013 : 6,2 % pour la CC des Montagnes du Haut-Forez, contre 3,1 % pour Auvergne-Rhône-Alpes.

⁴¹¹ Une Opération Populaire d'Aménagement est une mobilisation de la population du quartier où on observe, on réfléchit et on élabore des propositions concrètes pour améliorer son milieu de vie.

⁴¹² Insee, RP 2013.

Les difficultés d'emploi présentes sur le territoire ne sont pas seulement liées à l'agriculture. Auparavant, davantage de propositions d'emploi étaient disponibles autour de Noirétable, notamment en raison de l'implantation d'une scierie qui a fini par se délocaliser. Or les habitants de la communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez sont près de 50 % en 2013 à ne disposer d'aucun diplôme (contre à peine plus d'un tiers au niveau Auvergne-Rhône-Alpes)⁴¹³. D'où la faiblesse des perspectives d'emplois pour les enfants d'agriculteurs. Un professionnel explique que les exploitants agricoles souhaitent transmettre leurs biens à leurs enfants sans toujours se préoccuper de leurs aspirations : « *il y a une volonté des parents pour que leurs filles ou fils deviennent eux-mêmes agriculteurs* ». Les jeunes reprennent l'exploitation de leurs parents sans formation professionnelle alors que c'est un élément très important. Il est nécessaire d'avoir un brevet de technicien agricole pour bénéficier des aides à l'installation et de la dotation jeune agriculteur. Par ailleurs, beaucoup de personnes occupent des emplois non reconnus socialement (aide-ménagère, assistante maternelle, etc.) en lien avec ce manque de diplôme et (ou aggravé par) l'isolement géographique dont elles souffrent. « *Les personnes s'accrochent au peu de choses qu'elles ont* » confirme un participant à la restitution de l'étude organisée en novembre 2015. D'autres constatent que les difficultés d'accès à l'emploi touchent plus durement les femmes sur le territoire. Le manque de qualifications sur le territoire engage souvent un recours à plusieurs emplois (ou plusieurs lieux d'emploi pour les métiers en lien avec les services à la personne). Or, cette diversité de lieux renforce les difficultés de mobilité et la faible rentabilité de ces emplois.

Une mobilité au cœur de tous les enjeux

La question des déplacements, nodale car impactant les autres domaines comme la santé, le travail, apparaît comme un enjeu majeur dans ce type de territoire ; la pauvreté venant renforcer les effets de l'éloignement. Ce phénomène peut enfermer les personnes dans un cycle infernal : sans travail, comment acheter une voiture ? Mais sans voiture comment trouver du travail ? Pour le Maire de Noirétable : « *la plus grande des pauvretés dans nos territoires est due à l'éloignement* ». Les transports publics sont peu développés et ne desservent pas les petites communes ; la mobilité à l'intérieur de la communauté de communes reste très limitée. En outre, la rudesse du climat et le relief caractéristique des moyennes montagnes accentuent les difficultés de déplacement. Chaque déplacement nécessite d'être réfléchi et anticipé. Les nouveaux arrivants par exemple, anticipent souvent mal ces difficultés.

Ainsi, le recours à la voiture est quasi obligatoire. L'impossibilité d'acheter un véhicule renforce les situations et le vécu de pauvreté. Par ailleurs, les acteurs de terrain constatent l'augmentation de comportements à risque comme la conduite sans permis ou sans assurance : « *il y en avait un qui prenait des chemins de traverse pour ne pas croiser la gendarmerie, car il n'avait plus de permis ni d'assurance* » confie un professionnel. Le coût de l'essence et de l'entretien des véhicules est pointé comme un frein au déplacement. L'ouverture récente de l'autoroute A89 permet un accès plus rapide et facilité vers les bassins d'emploi plus dynamiques. Néanmoins, quid des personnes non véhiculées ?

► **Moyen de transport utilisé par les habitants de la CC pour se rendre au travail en 2013 :**

- 80 %** la voiture
- 8 %** la marche à pied
- 1,5 %** les deux roues
- 1 %** les transports en communs
- 9 %** n'utilisent pas de transport

Source : Insee - RP 2013

La contrainte de l'éloignement et du manque de transport a un impact sur l'emploi. Une habitante regrettait d'avoir été contrainte de ne pas aller travailler en l'absence de son mari, qui seul est véhiculé : « *quand mon mari est parti voir ses parents, je n'ai pas pu aller travailler pendant 3 semaines, car il n'y avait pas de bus* ». De plus, si la mobilité organisée vers l'extérieur de la communauté de communes est mieux pensée que celle gérée en intra, les acteurs présents à la restitution organisée en novembre 2015 ont témoigné des réticences des habitants à envisager un déplacement vers les grandes villes (pour visiter, faire des courses, travailler, etc.). Cette difficulté à envisager un déplacement vers les grandes villes peut s'avérer pénalisante⁴¹⁴.

De même, la problématique des déplacements constitue aussi un obstacle dans l'accès aux soins des personnes dans la précarité. Dans le milieu paysan, l'éloignement est un obstacle supplémentaire qui rend le suivi médical plus difficile. Si la ville de Noirétable dispose d'une maison de santé⁴¹⁵ depuis février 2015 largement appréciée par les habitants, ces derniers regrettent le manque de spécialistes que ce soit dans le secteur médical ou

⁴¹³ Insee, RP 2013.

⁴¹⁴ Difficultés confirmées par une étude du CDIFF sur le travail des femmes en situation de monoparentalité.

⁴¹⁵ Médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeute et ostéopathe se côtoient pour répondre aux besoins des habitants.

paramédical : « pour l'orthophoniste, il faut aller à Boën ou Thiers, il y a un an d'attente. Il y a des gros besoins c'est primordial pour les enfants, on est sur des choses sérieuses » précise un professionnel. Le directeur du collège Schuman souligne la difficulté rencontrée par les familles lorsqu'il y a une dyslexie importante ou nécessité d'une prise en charge psychologique. Là encore, la solidarité familiale et des proches fonctionne comme une condition incontournable de la vie dans ce contexte rural.



Conscients de cet enjeu crucial, l'ensemble des acteurs du territoire se mobilise pour assurer la possibilité de se déplacer au plus grand nombre. Des initiatives locales se développent : service de transport de personnes à la demande, portage des repas ou navette pour se rendre au marché de Noirétable. À noter également, l'association Aid'Auto 42 intervenant sur le département de la Loire et qui propose différentes solutions aux problèmes de déplacements que peuvent rencontrer les personnes en insertion professionnelle (location de véhicules, transport à la demande, aide à l'autonomie de déplacement, informations sur les transports et covoiturage).

Un diagnostic sur la mobilité devrait être réalisé sur le territoire et permettre de dégager d'autres pistes. Quoiqu'il en soit, des actions en direction des services responsables des transports publics (Région, Département) comme la mobilisation des élus et des habitants pour le maintien de la gare de Noirétable sont indispensables. La mobilisation de fonds européens, déjà sollicités par la maison des services (permettant une accessibilité sur place à un certain nombre de services), semble constituer une autre piste à explorer. Notons également que lors de la restitution de l'étude en novembre 2015, les acteurs présents ont évoqué la possibilité de monter un garage collectif.

Un binôme élu-travailleur sociaux qui fait face aux difficultés des habitants

Face à ces difficultés souvent tues, les professionnels et élus du territoire semblent très investis. Les élus expriment leur solitude face à ces situations et expliquent être souvent sollicités par leurs administrés. L'élu est une figure du territoire repérée : on le croise, on discute et on peut lui demander de l'aide. Pour être moins stigmatisées, certaines familles préfèrent consulter le maire plutôt que de faire appel à l'assistante sociale. La collaboration entre la municipalité par le biais du CCAS et l'assistante sociale de secteur se révèle nécessaire et importante. L'élue aux affaires sociales rappelle que « [Nous travaillons] *de concert avec les AS, dès qu'elles ont un dossier, elles le transmettent. Rencontres plus ponctuelles pour des situations dès qu'il y a une demande* ». La facilité et la fluidité du travail en partenariat sont d'autres atouts du territoire reconnus par tous.

Autre ressource chère

aux acteurs et habitants du territoire : la maison des services. Cette dernière est née de la volonté d'acteurs locaux en 1985 (cf. présentation dans l'encadré ci-dessous). Auparavant portée par le lycée agricole du secteur, elle a connu d'importantes difficultés avant de pouvoir être prise en charge par la communauté de communes. Lors de la présentation de l'étude à Noirétable en novembre 2015, les acteurs ont évoqué l'énergie dont ils ont du faire preuve pour « sauver » ce dispositif essentiel aux habitants en difficulté financière : « *si on est là aujourd'hui, c'est grâce à l'équipe, les élus et les habitants qui se sont bougés* » précise les deux permanentes de la maison des services. La polyvalence de ce dispositif est un atout pour les habitants.

► La maison des services : centre névralgique de Noirétable

La maison des services exerce différentes missions dont une essentielle : être « un pôle d'ingénierie locale pour la création et le développement des activités et des emplois ». Elle a pour objectifs de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, accueillir, accompagner et suivre les porteurs de projet ; repérer et construire les offres d'activité du territoire. Elle accueille également dans ses locaux les permanences de la Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

La maison des services centralise les annonces d'offre d'emploi, de reprises d'activités, les offres de formation. Les rendez-vous avec Pôle Emploi s'effectuent par l'intermédiaire des Visio guichets. Ces derniers évitent des déplacements longs et coûteux aux demandeurs d'emploi. En effet, l'agence de Pôle Emploi de Montbrison a déménagé dans la zone industrielle, loin du centre-ville et des transports en commun. Le déplacement de Boën à l'agence dure environ 1h30 avec une voiture.

Dans le cadre de la maison des services, des groupes de travail entre habitants en difficulté sont parfois constitués. Les assistantes sociales constatent que ces groupes créent une forte dynamique, qu'ils permettent aux habitants de sortir de leur isolement et de reprendre confiance en eux. ■



Un monde d'initiatives, un exemple pour d'autres territoires !

Cette étude fait ressortir le dynamisme des acteurs : élus, professionnels, bénévoles et habitants de ce territoire. Nous faisons l'hypothèse que le territoire avec la rudesse de son climat, les distances à parcourir, façonne les habitants comme les vagues sculptent les rochers côtiers. L'exemple des jeunes issus du « cru » qui s'en sortent mieux dans les déplacements que les nouveaux arrivants nous conforte dans notre intuition. Il nous semble que ce dynamisme, cette inventivité constituent de bons points d'appui pour le développement d'initiatives locales contre l'exclusion des personnes les plus précaires. Des initiatives locales qui méritent d'être soutenues car elles permettent de redonner de la fierté aux personnes tout en retissant le lien social qui tend parfois à se déliter, tout en assurant également le développement économique minimal nécessaire à la survie du territoire.

Ce travail nous a permis de faire ressortir tout le dynamisme des acteurs de ce territoire rural. Malgré toutes les difficultés liées à la raréfaction des services, aux restrictions budgétaires, nous souhaitons souligner comme Martin Vanier l'importance de changer nos représentations en mettant en lumière ce dynamisme rural. « Les campagnes [...] se réinventent toutes seules. Ce qu'il faut donc réinventer, sous cette impulsion, c'est la façon d'en parler, de se les représenter à nous-mêmes, de nous les rendre pleinement contemporaines »⁴¹⁶. Et si, renversant le paradigme où le rural n'existe qu'à défaut de l'urbain, le dynamisme de ces territoires, leur force, faite d'initiatives, de solidarités et de créativité servaient de modèle quant à la lutte contre les exclusions sur d'autres territoires ? ■ ■

Coordination :

Flora Perrier, MRE

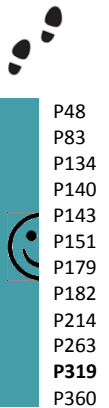
A partir d'une étude réalisée par Karima Boukacem-Hennouni, Gladys Brouard, Pierre Morand, Stéphane Négrier et Marie-Ange Venck
Et avec le soutien de Muriel Kayser, Collège Coopératif

Ont participé à cette étude :

ADMR Les Montagnes Foréziennes, l'association CILDEA, a Banque Alimentaire de secteur, Collège Robert Schumann, Conseil Départemental de la Loire, Mairie de Noirétable, maison des services de Noirétable, Mission locale de Noirétable

Merci aux sept habitants qui ont accepté de nous rencontrer.

⁴¹⁶ Olivier Mora (dir.), 2015 (2008), *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Lyon, Éditions Quae, p.5.

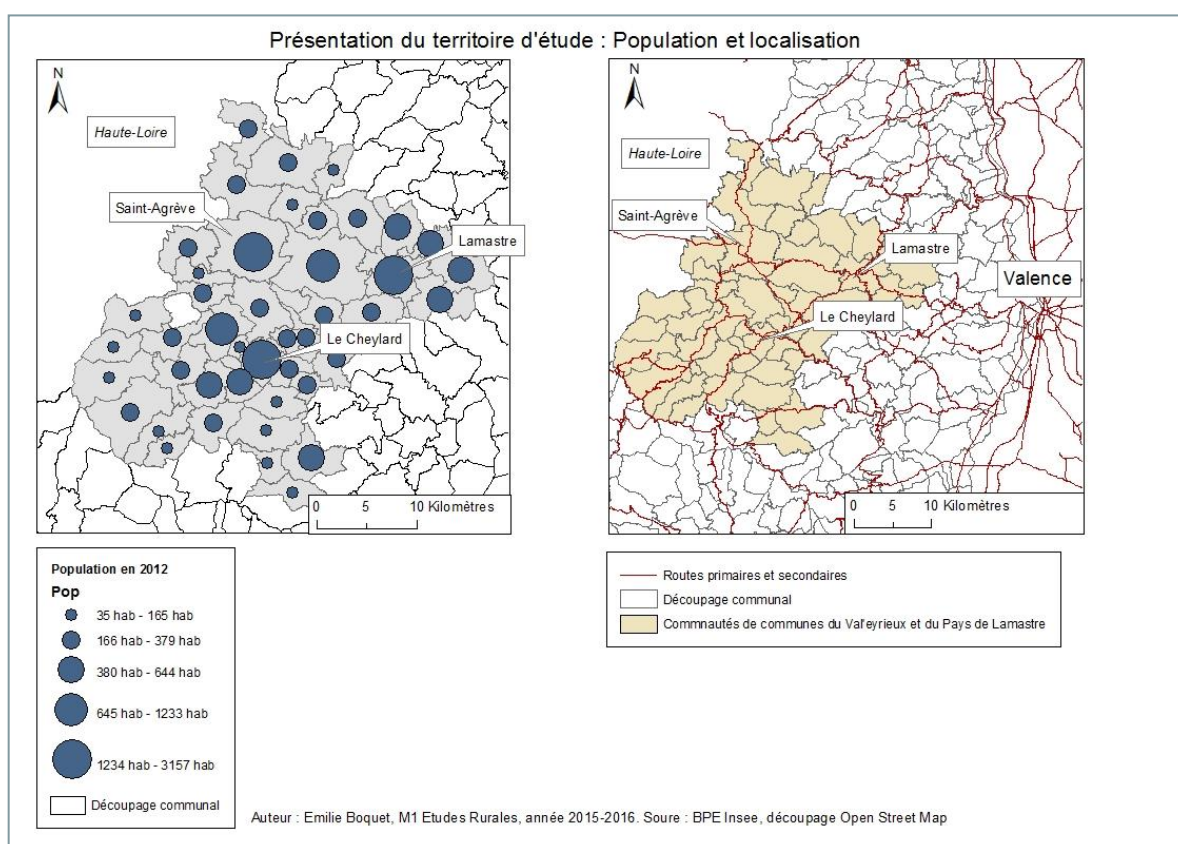


Précarité et territoires ruraux - l'exemple du territoire du Val'eyrieux et du Pays de Lamastre au Nord de l'Ardèche

Émilie BOCQUET

La précarité fait l'objet, depuis les années 1980, de nombreuses études menées principalement par des sociologues, des économistes et des chercheurs de l'Insee, les géographes s'étant peu penchés sur ces questions, notamment en milieu rural⁴¹⁷. Cette étude analyse, de manière géographique, les questions de précarités rurales en replaçant le territoire au cœur de celles-ci⁴¹⁸. Après une présentation rapide du territoire étudié, cet article s'intéresse à deux sujets : les raisons qui ont poussé les habitants précaires rencontrés à s'installer au sein d'un territoire rural et les enjeux de mobilités que celui-ci suscite.

Le Pays de Lamastre et du Cheylard : un territoire rural marqué par une précarité polymorphe



Le territoire d'étude se compose de deux EPCI⁴¹⁹ : celle du Pays de Lamastre (11 communes, 6 732 habitants) et celle du Val'eyrieux (34 communes, 13 655 habitants). Ces communes se situent dans un espace de moyenne montagne marqué par un relief qui se situe entre 450 et 1 150 mètres d'altitude. L'agriculture (notamment élevage et exploitations fruitières) et l'industrie sont des secteurs économiques toujours présents dans

⁴¹⁷ Emmanuelle Bonerandi-Richard fait exception, chercheuse à l'ENS, elle a publiée plusieurs études sur la géographie de la précarité rurale dont « Pauvreté et Précarité en milieu rural, quelles spécificités ? » in Mrie, Dossier annuel 2009 ou *La politique de lutte contre la pauvreté : entre justice sociale et injustice spatiale ?*, 2009, Actes du Colloque justice et injustice spatiales, Presses Universitaires de Paris X.

⁴¹⁸ Cet article est issu de mon mémoire de Master 1 Études Rurales intitulé « Précarité et mobilité sur le territoire rural des communautés de communes du Pays de Lamastre et du Val'eyrieux » réalisé sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2. Pour la rédaction de ce mémoire, j'ai fait le choix de m'appuyer sur un important travail de terrain, notamment au travers d'enquêtes menées auprès des bénéficiaires des Restos du Cœur, d'entretiens avec des professionnels et des élus et un important travail de cartographie.

⁴¹⁹ Établissement Public de Coopération Intercommunale.

l'économie locale. L'EPCI du Val'eyrieux est davantage marqué par la présence industrielle, notamment au travers de la fabrication de bijoux, tandis que celui de Lamastre compte davantage d'exploitations agricoles. Notre territoire est structuré par deux centres-bourgs principaux (Lamastre et Saint-Agrève), et un pôle rural (Le Cheylard). Ces trois communes regroupent la majorité des services et des emplois, ce qui engendre des déplacements inévitables pour les habitants. Les différentes contraintes telles que l'éloignement des services, l'absence de transport en commun et d'offres d'emplois suffisantes sont autant de barrières supplémentaires à surmonter pour les populations en situation précaire.

Du point de vue démographique, notre territoire d'étude se caractérise principalement par la ruralité, le vieillissement de sa population et des revenus inférieurs à la moyenne nationale, engendrant, localement, un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale⁴²⁰. La faiblesse des retraites, notamment agricoles, de nombreux habitants jouent indéniablement sur la surexposition du territoire à la pauvreté. La vétusté des logements est également une réalité dans ces communes rurales, que ce soit dans le parc privé ou dans le parc social.

Le territoire : un lieu de vie choisi ou hérité ?

Le choix d'un lieu de vie peut résulter de différents mécanismes qui influent sur la décision finale : rester ou partir, mais qu'est-ce qui motive les populations précaires ? L'enquête réalisée auprès de dix bénéficiaires des Restos du Cœur de Lamastre et de dix bénéficiaires du Cheylard, montre que la majeure partie des personnes rencontrées ne sont pas issues du territoire, ou même si elles y sont nées, beaucoup d'entre elles ont vécu une partie de leur vie ailleurs avant de revenir s'y installer. Le choix de l'espace rural est toujours lié à un projet personnel ou professionnel même pour les populations pauvres bénéficiaires des Restos du Cœur⁴²¹. Les trois principales raisons qui expliquent l'arrivée sur le territoire sont : le cadre de vie, le rapprochement familial et un logement abordable (du fait d'un loyer peu cher ou d'un hébergement possible chez un tiers).

Le milieu rural est dans l'esprit de beaucoup un lieu où l'on peut vivre mieux avec peu. On lui attribue toutes sortes de qualités qui vont de la qualité de l'air à la tranquillité en passant par l'honnêteté des habitants. Cette vision idéalisée de l'espace rural peut résulter de souvenirs d'une enfance passée à la campagne ou d'un rejet de la ville. Faire le choix de quitter le lieu que l'on habitait avant pour un espace que l'on juge meilleur revient à marquer une rupture et rejeter tout ce qu'il représente⁴²², cela est d'autant plus vrai si le déménagement s'accompagne d'une rupture familiale et/ou amoureuse. C'est le cas de Monsieur Dupont⁴²³, bénéficiaire des Restos du Cœur de Lamastre, qui explique avoir fait le choix de s'installer à Lamastre à la naissance de ses enfants pour « fuir » le quartier sensible de Valence qu'il habitait avec sa femme. Dans ce cas présent, la mère de la femme de Monsieur Dupont habitait Lamastre, ce lieu ne leur était donc pas inconnu et symbolisait des bons souvenirs, tout en permettant de resserrer les liens familiaux à l'annonce du cancer de Madame Dupont. L'espace rural est donc aussi, pour beaucoup de personnes, un « lieu de retrouvailles familiales où il est possible de célébrer la mémoire généalogique »⁴²⁴.

Pour les chefs de centre des Restos du Cœur, ainsi que pour Stéphanie Peyrot, accompagnatrice socio-professionnelle au sein de l'association Tremplin Insertion Chantier (TIC), les populations néo-rurales en provenance d'autres régions sont de plus en plus nombreuses. Madame Peyrot explique ce phénomène d'attraction par ce qu'elle appelle « l'effet Bon-coin ». Sur les huit employés en insertion de l'association Tremplin résidant à Lamastre, seulement deux sont originaires du territoire, les six autres sont des néo-ruraux arrivés il y a peu. Stéphanie Peyrot explique que la plupart de ces personnes étaient déjà bénéficiaires du RSA avant de s'installer sur le territoire. Des annonces attractives de maisons en location à 200 € ou 300 € sur internet les attirent mais, se fiant uniquement aux annonces déposées en ligne, ils se retrouvent parfois dans des maisons insalubres. Au fur et à mesure des jours, ces néo-ruraux se rendent compte qu'au-delà du cadre de vie agréable, des difficultés inhérentes à la vie à la campagne apparaissent peu à peu (éloignement des services, problèmes de mobilité, peu d'offres d'emplois, etc.).

⁴²⁰ Les propos rédigés dans ce paragraphe sont issus d'une analyse de différentes statistiques recueillies sur les communes des deux EPCI.

⁴²¹ Le mémoire se base principalement sur des enquêtes menées auprès des bénéficiaires des Restos du Cœur de Lamastre et du Cheylard. Au cours de trois mois de bénévolat, j'ai pu mener des entretiens afin de me renseigner sur le lien que les bénéficiaires de l'association entretiennent avec le territoire, sur leurs déplacements, leurs habitudes et ressentis.

⁴²² Nathalie Ortar, 2005, « Le paradoxe de l'ancrage et de la mobilité en zone rurale et périurbaine », in Bonnet L., Bertrand L., *Mobilités, habitat et identités*, page 1.

⁴²³ Tous les noms des bénéficiaires sont fictifs.

⁴²⁴ Yannick Sencébé, 2011, « Multi(ples) appartenances en milieu rural », *Informations sociales*, n° 164, p.2.

Il arrive aussi que le lieu de vie soit plus imposé que choisi. C'est le cas de Madame Roland qui résidait à Labatie-d'Andaure dans la maison de sa mère et qui a dû quitter son logement lorsque son mari est parti (lui seul avait le permis de conduire) pour s'installer à Lamastre. Dans ce cas de figure Madame Roland explique qu'elle avait choisi de s'installer dans la maison inoccupée de sa mère avec son mari et ses enfants, et non dans un appartement HLM du centre-ville, mais les distances à parcourir étaient trop importantes sans permis de conduire. Sa mère habite aujourd'hui en région parisienne mais Madame Roland reste vivre ici car même si elle a vécu en région parisienne lorsqu'elle était encore assistante maternelle, elle considère ses revenus trop bas pour pouvoir y vivre décemment. Toutefois Madame Roland regrette le temps où elle travaillait et vivait en région parisienne, elle semble captive de ce territoire qu'elle confie ne pas apprécier.

La notion d'héritage est au cœur de ces différents récits bien qu'elle ne soit pas clairement évoquée. L'héritage n'est pas obligatoirement apparenté à un héritage immobilier comme dans le cas de Madame Roland, un territoire peut être un élément transmis par les générations précédentes et donner lieu à un héritage immatériel, par le biais d'un attachement à cette terre permettant de s'identifier.

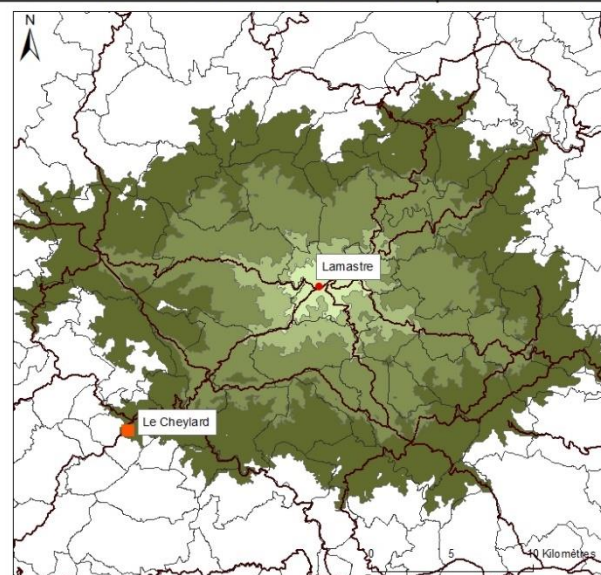
Les entretiens réalisés avec des habitants révèlent également l'importance du permis de conduire et de la voiture individuelle qui a contraint certains bénéficiaires à déménager à l'intérieur même du territoire (vers un centre-bourg notamment).

Ruralité, mobilité et précarité

L'espace rural symbole d'entraide, de solidarité et permettant d'accéder à une vie meilleure avec un faible revenu (vie moins chère, loyers plus accessibles, possibilité de cultiver un jardin potager) semble à l'inverse exacerber les problèmes du quotidien. Sur notre territoire d'étude, bien que l'offre en matière de services de proximité soit conséquente, les services intermédiaires et supérieurs se font plus rares : plus les services montent en gamme moins ils sont présents et plus les distances à parcourir pour les rejoindre augmentent. Ce sont ces distances qui entravent leur accessibilité, notamment pour les populations précaires pour qui l'accès à la mobilité est souvent complexe.

La carte ci-contre permet de représenter les distances-temps à partir d'un point de départ en créant des zones dont les temps d'accès à partir de ce point sont équivalents : les zones isochrones. Le calcul des temps d'accès prend en compte le relief, la taille du tronçon routier en attribuant une vitesse moyenne (ici 80 % de la vitesse maximum autorisée) et le mode de transport utilisé (ici la voiture). Nous pouvons remarquer que les zones isochrones suivent majoritairement les axes primaires et secondaires : les communes desservies par le réseau primaire et secondaire sont accessibles plus rapidement que les espaces desservis par des tronçons routiers de taille inférieure. Même pour les communes limitrophes les temps d'accès restent élevés, cela s'explique par le relief, l'étalement des communes et la taille du réseau routier. Tous ces facteurs rendent souvent difficile l'utilisation des modes doux (vélo, marche à pied etc.) pour les déplacements quotidiens. Ces caractéristiques combinées à l'absence d'un réseau de transport en commun développé en termes de fréquence et de desserte, rendent prépondérante l'utilisation de la voiture individuelle. Seulement, si la voiture représente une bonne réponse à l'éloignement des zones d'emplois et de services, l'achat et l'entretien d'une voiture individuelle constituent souvent des frais impossibles à assumer pour les populations précaires : six bénéficiaires des Restos du Cœur sur dix à Lamastre ne sont pas propriétaires d'un véhicule. Leur accès à la mobilité reste faible alors que c'est une des conditions premières pour accéder à une formation, un emploi mais aussi aux services, aux loisirs

Carte isochrone du réseau routier au départ de Lamastre



Auteur : Emilie Bocquet, université Lumière Lyon 2, M1 Etudes Rurales, année 2015-2016
Source : BPE Insee, réseau routier open street map, limites administratives open street map



ou encore à la culture. Ces difficultés de déplacement engendrent des territoires vécus relativement étroits et amènent souvent à la suppression des déplacements liés aux loisirs. L'absence fréquente de permis de conduire chez les jeunes précaires⁴²⁵ représente souvent pour Audrey Walsh, conseillère emploi-formation à Lamastre, un frein à l'insertion professionnelle. Pour vivre et travailler sur le territoire, les jeunes ont besoin d'être mobiles alors que la mobilité géographique et psychologique reste encore un problème. C'est pourquoi plusieurs aides peuvent être mobilisées afin de faciliter l'accès au permis de conduire.

Des stratégies d'adaptation qui émergent

Pour faire face aux difficultés du quotidien, les populations tentent de mettre en place des processus d'adaptation. Certains bénéficiaires des Restos du Cœur s'entraident notamment au travers d'un covoiturage pour venir au centre de distribution. Convaincu que sortir de l'isolement et retrouver de la confiance en soi est une étape primordiale dans l'insertion, le collectif des Odettes a été créé en 2011 ainsi que son magazine « Odette and Co : rurale mais pas ringarde » dont le siège est à Lamastre. Ce magazine est rédigé par des femmes qui résident dans des zones rurales de Drôme-Ardèche. Pour la plupart à la recherche d'un emploi, l'objectif de ce projet est « *de réaliser ensemble une action pour mobiliser autrement les femmes rurales des alentours de Lamastre, qui expriment un fort sentiment d'isolement dans leur recherche d'emploi* »⁴²⁶.



Pour accompagner ces populations précaires, le rôle des élus à l'action sociale et des associations reste majeur. Madame Vigne et Madame Demorre, élues à l'action sociale à Lamastre expliquent qu'elles constituent le premier recours pour les populations en difficulté, une première étape avant les travailleurs sociaux. Les deux élues accompagnent aussi beaucoup de personnes âgées aux retraites insuffisantes, perdues au milieu des démarches administratives. Chaque année, elles sont confrontées à des situations d'extrême pauvreté, à des personnes qui sont parfois à la rue, alors, elles contactent les assistantes sociales, la Caf et les offices HLM afin de débloquent un logement au plus vite, mais les démarches sont souvent très longues. L'implication des élus dans l'action sociale est une composante typique du rural à l'image de Madame Vigne et Madame Demorre qui assurent cette permanence de manière totalement bénévole.

Mais l'insertion ne passe pas uniquement par le travail, le lien social reste primordial. C'est dans cette voie que l'Association Évangélique de Bienfaisance de l'Eyrieux et du Doux a souhaité s'engager en rénovant la Maison des oisillons pour en faire une maison solidaire et intergénérationnelle. L'objectif est de mélanger plusieurs générations et plusieurs classes sociales afin que cela débouche sur une dynamique d'entraide. Chaque locataire disposera de son propre logement, mais aura aussi accès aux espaces communs (foyer, véranda, jardin etc.). Les parties communes permettront aux locataires de se retrouver, d'échanger, de partager des repas ou d'organiser des activités. Les loyers seront plafonnés à 5,37 € au m² et les locataires ne devront pas avoir un revenu annuel supérieur à 17 000 €, ce qui destine ces logements à des foyers aux revenus modestes.

Malgré plusieurs idées reçues, la précarité ne semble pas être plus facile à vivre en milieu rural, l'interconnaissance⁴²⁷, l'isolement et les distances à parcourir sont autant de freins à l'insertion qu'il faut surmonter. La particularité de l'espace rural est de rendre invisibles certaines populations touchées par la précarité, notamment les jeunes et les retraités qui ne font pas appel aux aides auxquelles ils ont droit ou qui renoncent aux soins. Une meilleure prise en charge de la précarité rurale passe en premier lieu par une meilleure compréhension de celle-ci, à l'aide d'outils adaptés. ■

Contact : **Émilie Bocquet**, étudiante en Master 2 Géographies Numériques, Université Lumière Lyon 2, année 2016-2017

⁴²⁵ Audrey Walsh indique qu'environ la moitié des jeunes n'en sont pas titulaires.

⁴²⁶ Odette and Co : rurale mais pas ringarde, « Se mobiliser positivement, les Odettes en mouvement... », 7 avril 2014. [En ligne] : URL : <http://odetteandco.com/sujet/laproche-appreciative>

⁴²⁷ Dans le mémoire complet, ces enjeux d'interconnaissance sont appréhendés et développés. Retenons ici qu'ils peuvent amener à des processus de stigmatisation et d'exclusion.

Accompagnement des agriculteurs en difficulté par des bénévoles dans la Loire - Quelle prise en compte des femmes ?

Vincent BERTHET et Frédérique BRUYAS

Depuis plusieurs dizaines d'années, les associations Solidarité-Paysans⁴²⁸ et CILDEA⁴²⁹ mettent en œuvre dans la Loire un accompagnement des agriculteurs en difficulté par des bénévoles insérés eux-mêmes dans le monde agricole. Comment les difficultés et les ressources des femmes concernées (comme agricultrices ou comme compagnes d'agriculteurs) sont-elles écoutées et valorisées et pourraient l'être davantage ? Tel est le questionnement-clé d'une enquête 2015-2016⁴³⁰, associant toutes les personnes impliquées dans l'accompagnement, à commencer par ces femmes, et amenant des évolutions dans les pratiques d'accompagnement.

Quels problèmes, quelles difficultés ?

- **Des difficultés en lien direct avec l'exploitation**

- Crise financière aiguë ou chronique ;
- Situations de crise dans la gestion de l'exploitation.

Ces difficultés sont quasiment structurelles (l'exploitation repose sur une base trop fragile) ou d'origine conjoncturelle (accident matériel ou sanitaire, (ré)installation, prix...).

- **Des difficultés dans le domaine relationnel**

- Difficultés « internes » (sur l'exploitation principalement) ;
- Difficultés « externes » (avec l'environnement social et professionnel, les « partenaires » de l'exploitation, la famille élargie).

Il existe des liens entre difficultés économiques et difficultés relationnelles, dans les deux sens. En tout état de cause, l'isolement et le sentiment d'isolement sont forts parmi les personnes accompagnées, qui déplorent la faiblesse, et souvent même la détérioration, des solidarités entre agriculteurs.

- **Des difficultés relatives à la vie familiale**

- Équilibre de la vie familiale (pas de temps de pause, envahissement par la sphère travail...) ;
- Conséquence des situations de crise sur les enfants ;
- Quotidien difficile avec très peu d'argent ;
- Problèmes de logement, de mobilité, d'accès aux loisirs...

Les femmes sont en première ligne pour faire face à ces difficultés.

- **Des difficultés personnelles**

- Problèmes de santé corporelle ou (et) mentale, fréquents et lourds ;
- Enfermement dans les problèmes trop fort pour pouvoir réfléchir sereinement à des solutions ;
- Sentiment d'être « perdue » dans des univers étrangers : tribunal, contentieux, banque...
- Ensemble de ressentis négatifs, estime de soi en berne, vulnérabilité.

Dans le vécu des femmes, un facteur aggravant est de voir les difficultés de leur compagnon exploitant presque toujours majorées par rapport aux leurs.

⁴²⁸ C'est principalement en dialogue avec des personnes accompagnées (17) et accompagnatrices (18) du réseau Solidarité-Paysans que s'est déroulée l'enquête résumée dans ces pages. Des associations Solidarité-Paysans existent également, avec les mêmes formes d'action, dans presque tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. Chacune d'entre elles accompagne les agricultrices en difficulté (dans la Loire, plusieurs dizaines simultanément) suite à leur propre demande. Adresse postale de l'association : 4 rue Philibert Mottin, 42110 Feurs.

⁴²⁹ Le Centre d'Initiatives Locales pour le Développement de l'Emploi et des Activités accompagne les agriculteurs titulaires du rSa-activité (plusieurs dizaines en permanence) dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental de la Loire. Adresse postale de l'association : rue de la Chaux, Maison Mozieux, 42130 Boën.

⁴³⁰ Enquête et rapport de synthèse et de propositions réalisés par la Scop Développements et Humanisme, avec le soutien du Conseil Régional Rhône-Alpes, de la Fondation Baudoux pour l'insertion par le travail, de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Loire. Le rapport complet (comportant de très nombreuses expressions des personnes rencontrées) est disponible sur www.developpements-et-humanisme.eu. Merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leurs temps et de leurs compétences, y compris dans des périodes très difficiles à vivre, pour sa réalisation.

Ces quatre types de difficultés se rejoignent et surtout s'alourdissent mutuellement. Les quelques professionnels des associations et les accompagnateurs-trices bénévoles ont souvent à faire face à des situations extrêmes, proches du point de rupture.

Les ressources des femmes accompagnées

- **Une perception aiguë des situations**

Pour plusieurs motifs (suivi des comptes, réception des courriers, constat du manque d'argent pour le quotidien...), les femmes sont en alerte maximale par rapport aux difficultés économiques des exploitations. Elles le sont également par rapport au contrecoup de ces difficultés sur leur conjoint ou compagnon, qu'elles soient co-exploitantes ou non, et sur leurs enfants.

Cette perception de l'évolution des situations leur donne la capacité de réagir plus tôt face à la montée des périls, en particulier en recherchant les formes d'aides existantes, puis en les demandant.

- **Une capacité impressionnante de résistance aux difficultés**

Leur capacité de résistance est une ressource pour elles et pour leurs proches, en n'oubliant pas, cependant, que pour certaines l'épuisement est au bout du chemin. Dans quelques cas, cette résistance se cumule avec une certaine résignation, un certain fatalisme ; cette tendance-là (qui peut s'expliquer par des raisons diverses) ne les aide pas à surmonter les difficultés.

- **Une capacité à exprimer les problèmes vécus**

En règle générale, elles verbalisent plus facilement que les hommes les problèmes de l'exploitation et ceux de leur compagnon. Au fil de l'accompagnement, ce sont elles, le plus souvent, qui facilitent la mise à plat des difficultés vécues.

- **Une plus grande disponibilité pour envisager un avenir**

Exploitantes ou non, les femmes semblent plus ouvertes que les hommes pour envisager une diversité de solutions d'avenir. Leur lucidité sur la situation les guide vers la recherche de changements pour vivre mieux, ou au moins pour échapper au pire.

Il semble possible de dire que les femmes sont moins enfermées que les hommes, en tendance générale, dans un impératif (à la fois identitaire et social) de « tenir » et même de réussir en agriculture. Ceci se vérifie en particulier pour celles qui, agricultrices, ont connu une autre expérience professionnelle au préalable.

Un accompagnement qui fait ses preuves...

Les apports de l'accompagnement, pour les femmes comme pour les hommes, sont appréciés, substantiels, parfois vitaux.

- **Des appuis moraux**

- La perception que l'on peut compter sur quelqu'un, dans la durée et à travers des soutiens modulables au fil des épreuves rencontrées, d'où un regain de confiance (en soi, en les autres) ;
- Une aide (pas toujours suffisante cependant) pour dire leurs difficultés, leurs idées pour l'avenir, avec la certitude d'être écoutées.

- **Des appuis sur le plan relationnel**

- Une aide pour vivre la confrontation avec des banques, des professionnels, des fournisseurs, des organismes économiques...
- Des liens établis (ou renoués) avec des personnes ou organismes utiles à la femme, à sa famille, à l'exploitation ;
- Des possibilités d'échanger avec leur compagnon sur les problèmes vécus.

- **Des appuis techniques et économiques**

- Des apports pour la conduite de l'exploitation, soit sur des points du « quotidien professionnel », soit sur des grandes décisions (poursuivre, arrêter... une production ou l'exploitation) ;
- Des appuis juridiques et administratifs ;
- Un soutien, le cas échéant, pour leur réorientation professionnelle ou en matière de santé ;
- Des appuis techniques ponctuels (travaux...).

... Malgré certaines limites

Dans la relation d'accompagnement, les femmes ont le sentiment d'être prises en considération, et ceci a fortiori dans les cas où elles sont en présence d'une autre femme. Mais elles font ressortir des lacunes dans le concret : une insuffisance d'écoute spécifique et un temps trop court accordé par les accompagnateurs-trices à la résolution de leurs problèmes, à cause de la priorité attribuée aux problèmes de l'exploitation.

Les entretiens en couple (si situation de couple) sont une pratique d'accompagnement très courante ; en général, celle-ci est positive pour progresser vers une prise en charge plus partagée, entre femme et homme, des problèmes et des solutions, mais elle ne facilite pas beaucoup l'expression propre des femmes.

Améliorer la prise en compte des femmes

Plusieurs pistes ont émergé en ce sens ; elles se rapportent aux profils des accompagnateurs-trices, aux pratiques d'accompagnement et à l'organisation des associations.

- **Proposer systématiquement des binômes d'accompagnants mixtes**

Un accompagnement par un duo de bénévoles mixte⁴³¹ est la façon de faire qui recueille le plus de réactions positives parmi les accompagnées, et parmi les bénévoles accompagnants, qui ont constaté que des femmes se confient plus aisément à une autre femme.

L'hypothèse de la méconnaissance de la conduite d'une exploitation est parfois évoquée comme devant limiter l'engagement bénévole de femmes non issues du milieu agricole. Mais l'objectif de la mixité des bénévoles apparaît tellement important qu'il pousse à élargir leurs « viviers de recrutement ». L'inventaire des compétences essentielles et facultatives qu'un accompagnateur-trice doit détenir peut constituer une base en ce sens. Solidarité-Paysans 42 s'est engagée, depuis le printemps 2016, dans une action large d'intégration de nouvelles bénévoles.

- **Améliorer et diversifier les formes d'appui**

L'enjeu est d'apporter un appui qui aide davantage chacune sur toutes les problématiques qui dépassent le cadre de la marche de l'exploitation agricole : surmenage, surcharge de responsabilités⁴³² et autres problèmes personnels des femmes, difficultés des enfants et conflits avec la famille moins proche... Cette perspective d'un appui élargi pourrait être formulée dès les premières rencontres avec les futurs accompagnés (quitte à être refusée par les femmes concernées), afin d'éviter que les problèmes de santé, les questions d'aménagement du temps des parents (équilibre travail-vie personnelle), d'appui aux enfants, etc. soient perçus au fil du temps comme incongrus dans la relation d'accompagnement.

Entrer dans cet accompagnement assez global apparaît cohérent et utile, mais rend plus difficile le rôle des bénévoles, d'autant que les associations tiennent à laisser les agriculteurs-trices vraiment libres d'aborder dans l'accompagnement tel ou tel problème. Solidarité-Paysans 42 engage pour 2016-2017 des modules de formations de tous ses accompagnateurs sur les difficultés propres aux femmes.

Cette option conduit également à faire davantage appel, autant que de besoin, à des organisations juridiques, sociales, ou à des professionnels de santé, etc. extérieurs. Et elle invite les associations à proposer davantage aux femmes des occasions (ponctuelles ou plus durables) de se relier à d'autres. Cette perspective rejoint aussi celle de l'intégration de nouvelles bénévoles : plus les formes d'action et donc également de bénévolat sont diverses, plus cela favorise l'implication de bénévoles nombreux et divers.

- **Améliorer l'organisation des associations**

Il s'agit en premier lieu de les ouvrir davantage aux femmes, à tous les échelons : conseils d'administration, groupes de travail durables ou plus éphémères, engagements divers dans l'accompagnement...

Un autre registre d'amélioration est le renforcement des liens avec les divers partenaires qui peuvent être utiles au service des femmes.

⁴³¹ Seulement quelques femmes sont accompagnatrices au sein de Solidarité-Paysans 42, un peu plus au sein du Cildea.

⁴³² Il s'agit en particulier des situations dans lesquelles l'état de santé mentale de leur conjoint est très atteint.

Enfin, certains fonctionnements internes des associations peuvent être infléchis : place de l'expression des accompagnées dans certaines réunions, prise en compte du vécu des femmes dans les réunions de reprise ou relecture des pratiques ou dans les formations...

En définitive, la volonté de prendre en compte davantage les femmes dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté invite à un changement, en partie au moins, de ce qu'est le « modèle-type d'accompagnement » : un agriculteur-trice investi pour soutenir un(e) autre agriculteur-trice, à partir, avant tout des réalités, difficultés, potentiels de son exploitation.

Cette orientation est un atout : en effet, les agriculteurs en difficulté préfèrent mentionner (ou bien y sont contraints, sous la nécessité de l'urgence), aux débuts du contact avec l'association, les problèmes économiques ou, parfois, administratifs ou juridiques de leur entreprise ; leur situation, en tout état de cause, appelle un soutien sur ce plan.

Mais on doit se demander si cet atout ne débouche pas sur une sorte d'enfermement : dans le système relationnel, dans les rôles respectifs qui se mettent en place entre accompagnés et accompagnateurs, l'enjeu qu'est le devenir de l'exploitation reste principal, malgré la bonne volonté de l'accompagnateur-trice d'écouter et d'aider plus largement. Les accompagnés et surtout les femmes accompagnées sentent les autres domaines de leur vie comme plus ou moins « hors cadre » et les accompagnateurs ne se sentent pas légitimes (ou pas assez compétents, ou les deux) pour les aborder. Il n'est donc pas étonnant que des femmes estiment que l'accompagnement ne les aide pas (ou pas assez) sur ces autres domaines ; elles en souffrent d'autant plus qu'elles encaissent 24 heures sur 24, dans la vie de couple, de famille, les rapports avec l'entourage, par le manque d'argent etc... les difficultés de l'exploitation.

Plusieurs éléments indiquent que les associations concernées peuvent et veulent, sans diminuer la qualité de leur accompagnement « professionnel », mieux honorer les autres besoins et donc, de ce fait, prendre en compte davantage les difficultés des femmes. ■

Contact : **Vincent Berthet** et **Frédérique Bruyas**, Développements et Humanisme
contact@developpements-et-humanisme.eu



avec l'appui de



Une approche territoriale : la pauvreté en milieu périurbain - Synthèse des travaux menés par la MRIE depuis 2013

Depuis quelques années, la presse voit fleurir des articles ou publications sur la géo-localisation de la pauvreté⁴³³. Les territoires périurbains et campagnes françaises sont-ils plus ou moins impactés par la pauvreté ? Si les indicateurs et méthodes utilisés influencent et modifient parfois largement l'orientation de la réponse, la plupart des études s'accordent toutefois sur le fait que la pauvreté est plus présente en proche banlieue et dans les grandes villes mais qu'elle est également installée dans les territoires "reculés". « On trouve les quartiers les plus précaires d'habitat social en banlieue, plus ou moins proches du centre en fonction de la taille de la ville, puis des banlieues très inégales, plus ou moins favorisées et enfin une baisse du revenu dans les campagnes éloignées » résume l'Observatoire des inégalités en octobre 2013⁴³⁴ ; « en zone rurale, la pauvreté s'est aussi développée et se double de phénomènes d'isolement et de difficultés d'accès aux services publics » ajoute Bertrand Fragonard, président du groupe de travail de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale⁴³⁵. C'est également l'enseignement tiré de la classification socio-économique des habitants des communes que nous avons réalisée sur la région Rhône-Alpes (cf. paragraphe suivant).

Au-delà du débat sur l'intensité territoriale de la pauvreté, d'autres questions se posent quant aux différents types de territoires : quels types de pauvreté existent et/ou s'y développent ? Comment les acteurs du territoire y font face ? Quels atouts, handicaps au regard de la pauvreté ? Quels outils sont mis en place localement pour y remédier ?

Au cours des trois dernières années et à la demande du Conseil Régional, la MRIE s'est penchée sur ces questions dans les territoires dits "périurbains". Le périurbain a été défini ici au sens de l'Insee. Cette dernière considère comme périurbaine toute commune dont plus de 40 % de la population part travailler dans un pôle urbain⁴³⁶. Environ la moitié des communes de Rhône-Alpes est concernée.

Sur ces territoires, différents travaux ont été menés. Tout d'abord, un travail de typologie régionale a été réalisé sur l'ensemble des communes de Rhône-Alpes au regard de caractéristiques socio-économiques des habitants du territoire (cf. Dossier biennal de la MRIE 2014 p. 285 à 295). Ce travail a été approfondi et effectué à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes ; vous le trouverez en p.300. Ensuite, trois explorations territoriales sur des communes périurbaines fortement concernées par la pauvreté ont été menées. Une première a été réalisée en 2013 dans les communes d'Ambérieu-en-Bugey et de Saint-Rambert-en-Bugey, deux communes voisines situées dans le département de l'Ain, aux franges de la couronne périurbaine de Lyon⁴³⁷ (nous les dénommerons Ambérieu et Saint-Rambert pour des raisons de commodité). Une deuxième exploration territoriale s'intéresse à Loriol-sur-Drôme, commune située dans la vallée du Rhône entre Valence et Montélimar⁴³⁸ (que nous appellerons Loriol). Enfin, la dernière fait l'objet d'une publication de juin 2015 et concerne Andrézieux-Bouthéon, commune implantée dans la plaine du Forez à 15 kilomètres au nord de Saint-Étienne (que nous appellerons Andrézieux).

Nous explicitons dans l'encadré en page suivante pourquoi et comment ces communes ont été choisies.

Pour chacun des trois territoires étudiés, au-delà des données statistiques/géographiques qu'il a été possible de recueillir, l'exploration a été essentiellement construite à partir du contenu d'entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux d'horizons divers : élus, personnes concernées par la pauvreté, professionnels, bénévoles associatifs ou toute autre personne compétente sur le sujet. Des précisions méthodologiques sont également annexées à l'encadré ci-après.

⁴³³ En écho et réponse notamment à la publication « *France périphérique* » de Christophe Guilluy.

⁴³⁴ Louis Maurin, Valérie Schneider, Nina Schmidt, octobre 2013, « *L'état de la pauvreté en France* », Notes de l'Observatoire n°1.

⁴³⁵ Bertrand Fragonard, novembre 2012, rapport sur « accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux », conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

⁴³⁶ Cf. définition de l'Insee sur www.insee.fr

⁴³⁷ MRIE, 2014, « Quelle(s) pauvreté(s) dans les territoires périurbains ? Focale territoriale sur deux communes situées en espace « périurbain lointain » : Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rambert-en-Bugey ». Publication disponible sur notre site internet.

⁴³⁸ MRIE, 2014, « Quelle(s) pauvreté(s) dans les territoires périurbains ? L'exemple de Loriol-sur-Drôme ». Publication disponible sur notre site internet.

Quelques éléments méthodologiques

Pourquoi avoir choisi d'étudier ces communes ?

Les communes investies pour l'exploration territoriale de la pauvreté en territoire périurbain ont été choisies au regard de différents critères. Tout d'abord, ces communes sont implantées en zone périurbaine selon l'Insee, c'est-à-dire que ce sont soit des "couronnes d'un grand pôle urbain" soit des "communes multipolarisées des grandes aires urbaines" (1 421 communes possibles). Ensuite, afin de pouvoir réaliser un travail qualitatif suffisamment étayé, seules les communes de plus de 5 000 habitants ont été prises en compte (38 communes possibles). Enfin, le critère de pauvreté a été analysé à partir d'un indicateur de revenu communal (la médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2010) : les communes retenues disposent d'une médiane de revenu inférieure à 18 500 € annuel, soit 100 € de moins qu'au niveau régional (19 communes possibles).

Parmi celles-ci, trois communes ont ensuite été choisies dans trois départements distincts, à savoir : Ambérieu-en-Bugey pour l'Ain, Loriol-sur-Drôme pour la Drôme et Andrézieux-Bouthéon pour la Loire. Bien que disposant de moins de 5 000 habitants, la commune de Saint-Rambert a été rattachée à l'étude d'Ambérieu parce que voisine et particulièrement exposée à la pauvreté.

Comment ces analyses ont-elles été menées ?

Différents matériaux ont nourri la réflexion présentée dans chaque publication.

La matière première est constituée d'entretiens réalisés au cours de plusieurs journées de présence sur place (entre 8 et 10 pour chaque territoire), ainsi que d'un certain nombre d'entretiens téléphoniques. Sur chaque territoire, entre 12 et 15 entretiens individuels ou collectifs (de 2 à 11 interlocuteurs) ont été menés en face à face ; auxquels s'ajoutent des échanges plus informels et plusieurs entretiens téléphoniques organisés à distance. Pour la plupart des entretiens, les échanges ont été enregistrés puis, un compte-rendu a été soumis à la ou les personne(s) interviewée(s). Sur Andrézieux, certaines informations et réflexions proviennent également de deux réunions organisées par la mairie et auxquelles nous avons été invités.

Les différentes journées passées sur les territoires nous ont permis de nous imprégner de l'ambiance de la commune, de situer les quartiers, structures, commerces et, plus globalement, de mieux comprendre le fonctionnement et les spécificités de cette dernière. Nous nous sommes souvent rendus sur les territoires seuls et avons effectué nos déplacements internes à pied, cela facilitant les observations, relations et échanges informels avec des habitants. À ce titre, différentes observations et interactions non retranscrites dans les publications ont toutefois guidé l'analyse (par exemple, échanges avec des commerçants ou passants, avec la tenancière d'un bar et certains de ses clients, ou encore observations menées dans différents lieux publics).

En outre, plusieurs analyses statistiques et cartographiques de données socio-économiques ont apporté un autre éclairage ; il en est de même des diverses lectures réalisées (lettres mensuelles de la commune, agenda 21 et contrat de ville pour Andrézieux, ouvrage sur l'histoire locale pour Ambérieu et Andrézieux, articles sur l'approche territoriale de la pauvreté, mais également flyers de présentation d'activités menées sur la commune, coupures de journaux, etc.). En parallèle de ces matériaux issus du terrain, des lectures ont permis de consolider les propos. ■

Il est important de préciser que ces analyses propres aux territoires étudiés n'ont pas pour ambition de considérer la pauvreté dans l'ensemble des territoires périurbains mais, à travers des études de cas, elles permettent de mieux en comprendre les enjeux. Il ne s'agit pas de diagnostics de territoire mais plutôt d'études de terrain basées sur les observations et l'analyse des acteurs au sujet de la pauvreté. Par ailleurs, précisons que les propos présentés ci-après sont, sauf mention contraire, relatifs à la période d'étude (été 2013 pour Ambérieu, été 2014 pour Loriol et automne 2014 pour Andrézieux) ; il est ainsi possible que des éléments de contexte aient évolué depuis sur les quatre communes.

Quels enseignements peut-on tirer de ces différents travaux ? Cette synthèse a pour objectif de proposer une analyse croisée des matériaux recueillis principalement auprès d'acteurs locaux des trois terrains investigués. Sont plus particulièrement présentées dans cette synthèse les similitudes et franches oppositions repérées d'un territoire à l'autre. Ce document ne prétend nullement à l'exhaustivité ou à une analyse comparative des spécificités sociales périurbaines, il est une invitation à la découverte d'autres réalités de la pauvreté dans des territoires encore peu appréhendés.

La lecture s'organise autour de cinq questionnements situés au cœur des analyses menées sur les trois territoires interrogés :

- Pourquoi la pauvreté s'inscrit-elle sur ces territoires ?
- Comment la pauvreté se manifeste-elle ?
- Comment la pauvreté évolue-t-elle ?
- Comment l'implantation forte de la pauvreté sur ces communes périurbaines est-elle vécue ?
- Comment sont et pourraient être anticipées les difficultés liées à la pauvreté ?

Présentation des trois territoires (quatre communes) étudiées

AMBERIEU-EN-BUGEY

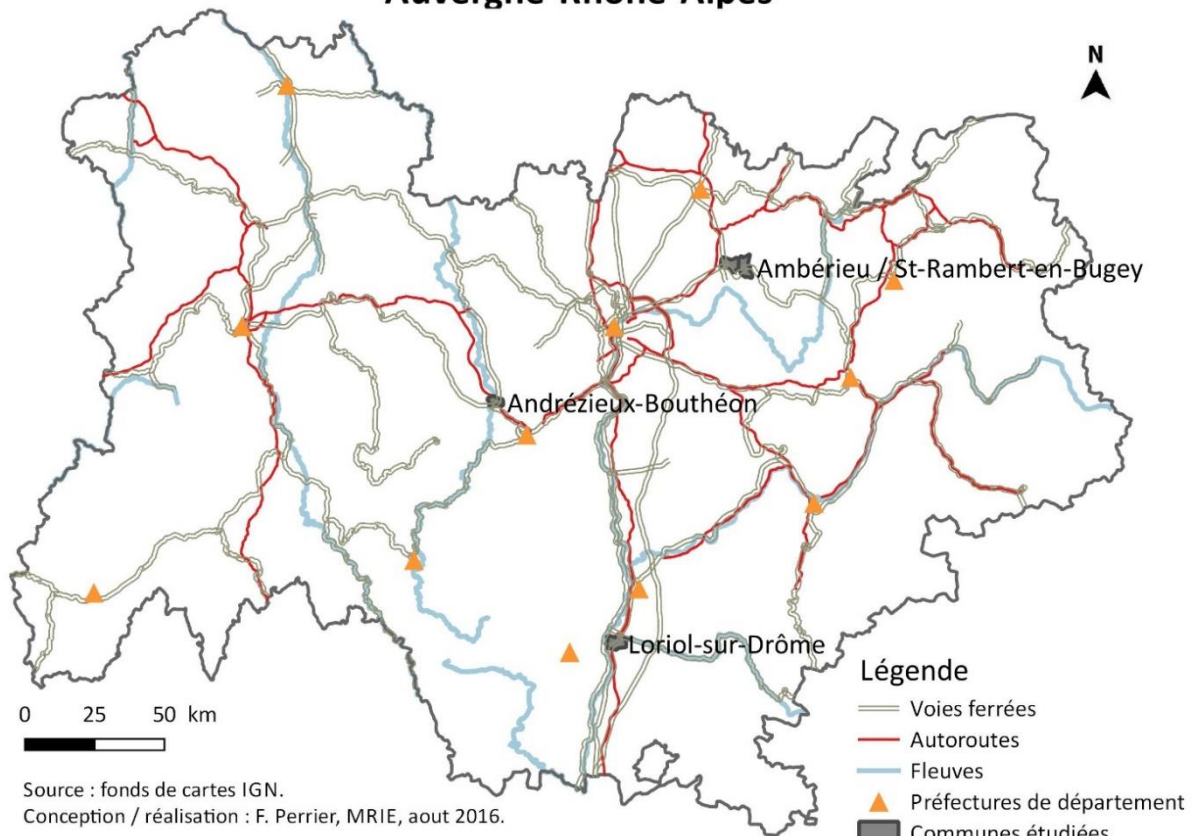
14 200 habitants
 + **24,5 %** entre 1999 et 2012
27 % de moins de 20 ans
16 % de 65 ans et plus
42 % ont emménagé dans le logement depuis moins de 5 ans
56 km pour rejoindre le centre de Lyon
 Un quartier politique de la ville depuis 2014 : **les courbes de l'Albarine** (à proximité de la Gare)
20 % de résidences principales en HLM



SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

2 200 habitants
 + **7,3 %** entre 1999 et 2012
26 % de moins de 20 ans
20 % de 65 ans et plus
40 % ont emménagé dans le logement depuis moins de 5 ans
67 km pour rejoindre le centre de Lyon
 Pas de quartier politique de la ville
16 % de résidences principales en HLM

Localisation des communes étudiées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes



ANDREZIEUX-BOUTHEON

9 800 habitants
 + **6,9 %** entre 1999 et 2012
27 % de moins de 20 ans
16 % de 65 ans et plus
32 % ont emménagé dans le logement depuis moins de 5 ans
18 km pour rejoindre le centre de Saint-Étienne
 Un quartier politique de la ville depuis 2014 : **la Chapelle**
25 % de résidences principales en HLM



LORIOI-SUR-DRÔME

6 000 habitants
 + **5,6 %** entre 1999 et 2012
28 % de moins de 20 ans
18 % de 65 ans et plus
36 % ont emménagé dans le logement depuis moins de 5 ans
28 km pour rejoindre le centre de Valence et **24 km** pour celui de Montélimar
 Un quartier politique de la ville : **cœur de Loriol** (quartier de la Maladière + une partie du centre-ancien)
10 % de résidences principales en HLM

1. Pourquoi la pauvreté s'inscrit-elle sur ces territoires ?

Un attrait économique historique, du logement pas cher, un côté « vert »

La première question sur laquelle nous proposons de nous arrêter concerne l'origine de la pauvreté sur les territoires d'étude : pourquoi ces territoires accueillent-ils aujourd'hui une importante part de population aux revenus modestes ? Qu'est-ce qui, dans l'histoire de ces territoires, peut expliquer cette installation ? Qu'est-ce qui aujourd'hui continue d'attirer ces populations ?

► Taux de pauvreté en 2012

Rhône-Alpes	12,3%
Ambérieu-en-Bugey	14,7%
Andrézieux-Bouthéon	16,3%
Loriol-sur-drôme	15,6%
Saint-Rambert-en-Bugey	17,7%

Source : Insee, Filsofi

Un attrait économique historique encore bien ancré dans les esprits

Dans leurs histoires parallèles, nos territoires ont, tous trois, **constitué**

des pôles économiques, certes locaux, mais majeurs. Ces renommées sont encore présentes dans les esprits de nombreux habitants parce qu'encore récentes, voire actuelles en ce qui concerne Andrézieux. Dans le Bugey, Saint-Rambert et Ambérieu connaissent un fort développement industriel jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle. Saint-Rambert est marquée par une tradition textile avec l'industrie de la soie dès le début du XIX^{ème} siècle. En 1885, l'usine de la Schappe⁴³⁹ s'installe au cœur de la vallée de l'Albarine et marque l'histoire industrielle de ce territoire pendant près de cent ans. À quelques kilomètres de là, l'arrivée du chemin de fer en 1856 liée au développement de l'industrie, créent une multitude d'emplois sur Ambérieu : en 1932, 80 % des habitants vivent du chemin de fer. Aujourd'hui, c'est le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) installé à 20 km au sud d'Ambérieu, qui regroupe l'essentiel des emplois du secteur géographique. Du côté de Loriol, dès la fin du XVIII^{ème} siècle, l'histoire de la commune atteste d'une certaine prospérité du pays en lien avec la culture des arbres fruitiers, le développement d'une usine de tissage et de drap et la fabrication du nougat. Aujourd'hui, l'activité de la commune reste marquée par l'arboriculture mais comprend également un pan non négligeable d'activité industrielle. En ce qui concerne Andrézieux, le développement économique est plus récent. Il fait suite à la fusion d'Andrézieux et de Bouthéon pensée par les maires, qui, en 1965, ont souhaité s'associer pour mettre en place ensemble l'accueil de grands industriels et promouvoir le développement économique de leur territoire. Aujourd'hui, la commune dispose d'un tissu économique dense, dynamique et varié dont nous reparlerons par la suite.

Le développement économique des trois territoires a nécessité l'installation de populations peu qualifiées. Sur Saint-Rambert, les élus rencontrés relatent l'existence d'« *une classe ouvrière [qui] vit chichement mais honorablement et accepte le paternalisme sans contestation* » ; sur Ambérieu, l'adjoint au maire parle de « *cité cheminote de la SNCF, rythmée par les pratiques aujourd'hui qualifiées de paternalistes, en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement, le sport et les loisirs sur une trentaine de cités ouvrières* ». À Loriol, l'arboriculture nécessite, encore aujourd'hui, l'embauche saisonnière de personnels sans niveau requis de qualification. Quant à Andrézieux, l'installation des entreprises sur le territoire et le fort besoin de main d'œuvre peu/pas qualifiée a, sans conteste, provoqué une forte arrivée d'habitants aux revenus modestes, notamment immigrés. En témoigne le foyer d'hébergement, construit en bordure du quartier de la Chapelle dans les années 70, en réponse aux besoins d'hébergement des employés étrangers des grandes entreprises Bennes Marrel et Bariol. Ces importants besoins en main d'œuvre peu qualifiée à Andrézieux mais également observée dans le Bugey, expliquent encore aujourd'hui le nombre important de familles d'origine étrangère installées sur le territoire.

Ainsi, **le développement économique des territoires et ses besoins en main d'œuvre peu qualifiée sont encore présents dans les esprits de nombreux habitants et expliquent une partie des installations.** Sur les trois territoires, les habitants et professionnels que nous avons rencontrés ont fréquemment mis en avant l'attrait économique présumé du territoire dans le choix d'installation sur la commune des nouveaux habitants. Pour autant, comme nous le verrons par la suite, le potentiel d'emplois peu qualifiés est aujourd'hui très restreint, entraînant une précarisation plus forte.

⁴³⁹ La Schappe est le nom donné aux usines de filatures présentes sur la commune à cette époque.

Un toit pour pas cher, à première vue

Deuxième explication notable à l'installation de populations pauvres sur ces territoires : un moindre coût du logement. Dans les deux communes du Bugey, c'est la première raison évoquée par nos interlocuteurs : « *la pauvreté s'explique par de l'habitat peu cher* » avance un élu. Les acteurs parlent d'un effet « *Bon coin* » en référence aux petites annonces de logements pas cher diffusées sur Internet. Sur Saint-Rambert, d'autres précisent que les propriétaires privés louent même plus facilement à des personnes en difficultés. Les statistiques des notaires de France confirment la faiblesse du coût du logement sur le secteur⁴⁴⁰. Même situation du côté de Loriol qui dispose d'un ensemble de logements sociaux sur le quartier de la Maladière : les loyers sont très attractifs et calculés toutes charges comprises, argument séduisant pour les habitants aux faibles revenus. Les logements de ce quartier connaissent un fort turn-over et représentent donc une réelle porte d'entrée sur la commune. En effet, après un premier passage par le logement social, beaucoup de locataires se logent en centre-ville. Du côté d'Andrézieux, deux éléments sont à prendre en compte. D'une part, la commune dispose d'un parc locatif social attractif parce que peu cher, récemment réhabilité et globalement bien entretenu, connaissant par contre un faible turn-over (les habitants s'y installent souvent durablement). D'autre part, la commune a connu et connaît encore l'arrivée de primo accédants à la propriété en situation de potentielle fragilité économique qui s'installent sur le territoire sans maîtriser l'ensemble des enjeux financiers sous-jacents.



Un côté "vert" qui attire

Le **cadre naturel** proposé par ces communes situées en périphérie plus ou moins lointaine de grandes agglomérations est également apprécié et pris en compte dans le choix d'installation. Les habitants de Loriol font état de la tranquillité de la commune, ils évoquent une ville « *agréable* » où « *il fait bon vivre* », en particulier parce qu'elle est « *loin des problèmes des grandes villes* ». Saint-Rambert semble avoir été le lieu de vacances de nouveaux habitants qui en gardaient un bon souvenir. Même remarque du côté d'Andrézieux qui jouit d'une renommée touristique avec des bords de Loire aménagés ou encore le château de Bouthéon.

Mais ce côté "vert" est également à croiser avec l'intérêt du **positionnement géographique** ("entre ville et campagne") et la présence de transports publics sur place, argument cher aux personnes disposant de faibles revenus. Les quatre communes étudiées disposent d'une, voire deux gares SNCF. Sur Andrézieux, depuis l'intégration de la commune à Saint-Étienne Métropole, le développement des transports publics a été renforcé : deux lignes de bus desservent le centre de Saint-Étienne et permettent également de se rendre sur les autres quartiers. Les transports publics sont également denses sur Loriol et Ambérieu, ce qui est moins le cas de Saint-Rambert. Quoiqu'il en soit, et en lien avec le caractère périurbain des territoires étudiés, les enjeux de mobilité restent prépondérants. Nous nous y attarderons par la suite.

Dernière explication à l'installation de nouveaux habitants : la présence d'un membre de la famille ou d'amis proches sur la commune. À Loriol, des professionnels ont évoqué le nom d'un village précis d'où viennent bon nombre de nouveaux Loriolais.

⁴⁴⁰ Les ventes réalisées sur des maisons anciennes et des appartements anciens ou neufs indiquent effectivement un coût de l'immobilier inférieur sur le secteur de Belley couvrant Saint-Rambert et Ambérieu par rapport au département de l'Ain ou du Rhône (source : immoprix.com – PERVAL – ventes réalisées du 1/11/2012 au 31/10/2013).

2. Comment la pauvreté se manifeste-t-elle ?

Une pauvreté localisée, à l'image des grandes villes et également des campagnes

Intéressons-nous à présent à la nature et aux spécificités, notamment géographiques, de la pauvreté de ces territoires.

Une pauvreté qui s'organise spatialement

Sur trois des quatre communes étudiées, la pauvreté se traduit, géographiquement, par une sectorisation des habitants, à l'image de ce qui se passe dans les villes-centres et proches banlieues. À ce titre, les acteurs d'Ambérieu évoquent un clivage entre le haut et le bas de la ville qui concentre les quartiers paupérisés, dont le quartier de la Gare. Ce clivage ne date pas d'hier, il était fortement marqué comme l'explique une professionnelle locale de la Caf : « *il y a des différences très notables entre les quartiers, un clivage haut / bas qui se fait avec la voie ferrée. Pendant la construction du passage à niveau, il y avait la fermeture totale du passage et il fallait faire le tour de la ville pour traverser haut/bas* ». Aujourd'hui, un quartier pavillonnaire du "haut" est appelé "Petit Beverly Hills". À Saint-Rambert, si la pauvreté est plus diffuse, certains acteurs ont évoqué une dichotomie semblable quoique moins marquée « *en bas, les habitations voient beaucoup moins le soleil que sur les hauteurs. Sur les hauteurs, ce sont principalement des maisons en vieilles pierres* ». À Andrézieux, l'organisation spatiale des habitants et des commerces rend davantage compte d'une polarisation. Chaque quartier dispose, en effet, de ses propres commerces et services, fonctionnement peu propice au mélange de populations. Cette polarisation est toutefois pensée dans un souci de justice : dans son magazine local, en évoquant la création d'un quatrième quartier, le maire de la commune défend l'identité des quartiers : « *comme cela avait été annoncé, pour créer un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire communal, chaque quartier sera doté d'un équipement structurant, sans que cela ne porte atteinte à leur identité propre* ». C'est le quartier de la Chapelle, situé à l'entrée ouest de la commune, qui regroupe une grande majorité des populations en difficultés financières sur la commune. À l'extrémité sud de Loriol se trouve un quartier d'habitat social particulièrement enclavé par des infrastructures routières. Il est connu pour constituer une porte d'entrée sur la commune, les acteurs le qualifient de quartier « *transitoire* » car les habitants y restent peu. Fin 2009, la part des ménages installés depuis moins de 5 ans était de 65 %⁴⁴¹. L'implantation géographique éloignée du centre-bourg conjuguée à l'absence d'acteurs institutionnels mais aussi associatifs sur le quartier apparaissent comme des handicaps majeurs. Il n'y a que sur Saint-Rambert, commune la moins peuplée, que l'installation de ménages en situation de pauvreté ne se cantonne pas à un ou plusieurs quartiers. Sur Saint-Rambert la pauvreté est plus « *diffuse* », caractéristique qui semble la rapprocher de logiques plus rurales.

Deuxième fait marquant concernant l'implantation géographique des habitants en situation de pauvreté : **l'existence de centres-villes dégradés**. Cette particularité est très nette sur Loriol et Saint-Rambert. L'insalubrité est une caractéristique de nombreux logements du parc privé de Saint-Rambert. Beaucoup de familles aux revenus modestes choisissent de s'installer dans le parc privé, plus facilement accessible (rapidité et coût) mais très inconfortable et souvent synonyme de frais d'énergie importants. Même constat du côté de Loriol qui a vu nombre de ses commerces fermer leur

portes en raison notamment du contournement autoroutier. Les belles bâtisses de l'époque abritent maintenant des logements vétustes et dénués de confort. La directrice du CCAS évoque « *des propriétaires indécents qui ont simplement blanchi les murs et rénové à moindres frais* ». Ainsi, les logements sont qualifiés d'inadaptés, d'indécents et de mal isolés dans le centre-ancien de la commune. Des cas de saturnisme ont, en outre, été révélés. La dégradation des centres-villes semble se développer ces dernières années note la Gazette des communes : « *depuis plusieurs années, un certain nombre de villes moyennes, anciennes villes de caserne ou cités minières et industrielles, connaissent un déclin* », les auteurs ajoutent que cette « *tendance est accentuée par la montée en puissance des métropoles* »⁴⁴² ; d'où l'existence de logements vacants (cf. encadré ci-contre). Et pourtant pour Andrézieux, ville intégrée à Saint-Étienne Métropole, ce phénomène de paupérisation du centre-bourg ne semble pas apparaître. La pauvreté reste cantonnée au quartier de la Chapelle. Ce dernier héberge, hors logements sociaux, un foyer d'hébergement d'urgence et d'insertion constitué de 200 chambres meublées et une copropriété dégradée également imposante (environ 180 logements). Aux abords de la

▣ Taux de logements vacants en 2012

Rhône-Alpes	7,3 %
Ambérieu-en-Bugey	7,8 %
Andrézieux-Bouthéon	5,5 %
Loriol-sur-drôme	9,2 %
Saint-Rambert-en-Bugey	13,5 %

Source : Insee

⁴⁴¹ Source : chiffres clés, Insee, 2009.

⁴⁴² Caroline Garcia, Delphine Gerbereau, « La reconquête des centres-villes », in *La Gazette des communes*, n°15/2313, avril 2016.

commune, des professionnels ont toutefois évoqué la paupérisation de centres-bourgs de certaines communes rurales. À une échelle plus étendue, la responsable d'unité territoriale d'intervention sociale à la Caisse d'Allocation Familiale d'Andrézieux rend compte d'un effet d'éloignement des populations aisées et de polarisation des plus modestes autour des axes routiers et centres-bourgs : « *il semble que les populations précaires restent concentrées autour de ces deux axes routiers [deux routes départementales desservant Saint-Étienne et menant, l'une à Feurs, l'autre à Montbrison], alors que les ménages plus aisés s'en éloignent plus facilement* ». Ainsi, ces territoires sont encore loin d'être concernés par le phénomène de gentrification⁴⁴³ observé dans de nombreuses villes-centres.

Une pauvreté à l'image des campagnes...

Quelques caractéristiques rapprochent ces territoires de logiques plus rurales. Les acteurs rencontrés sur les trois territoires nous ont toujours renvoyé, à quelques exceptions près, une certaine quiétude, le sentiment d'une vie "tranquille" en lien probable avec la faiblesse du nombre d'habitants. La taille réduite des communes revêt cependant sa part de contraintes : possibles rumeurs et désagréments liés à la peur du regard des autres qui peuvent notamment peser sur certains habitants. Une jeune maman interrogée à Saint-Rambert renvoie fortement ce malaise : « *Patricia ne ressent ni l'envie ni le besoin d'intégrer la "culture villageoise" locale. Elle appréhende le regard des autres et se sent en décalage avec la mentalité des habitants. Pour ces raisons, elle souhaite préserver sa famille en gardant des distances avec les habitants de la commune* ». À Andrézieux, des acteurs évoquent un fonctionnement « *de village* » et parlent d'une illusion de cocon protecteur : « *le fonctionnement un peu en vase clos de la Chapelle, ça peut rassurer le gamin qui grandit sur le quartier, mais ce regard qui peut être bienveillant est aussi surveillant [...] Il y a la question de la réputation qui entre très vite en jeu et le regard des autres. Le quartier fonctionne comme un village* » expose une éducatrice.

Une autre similitude au milieu rural peut être identifiée sur les territoires que nous avons investigués. Celle-ci concerne le phénomène d'invisibilisation de la pauvreté. À Loriol, ce mécanisme est clairement à l'œuvre concernant les saisonniers agricoles. Leurs situations précaires ne sont réellement appréhendées que lorsqu'elles débordent sur l'espace public et cela semble rarement être le cas. Les professionnels du centre-médico-social de Loriol confirment : « *ces personnes ne demandent pas d'aide, elles se débrouillent* ».

... mais aussi des grandes villes

Pour autant, l'organisation spatiale et certains traits caractéristiques de la pauvreté de ces territoires s'apparentent, sous d'autres aspects, à des logiques souvent observées en milieu urbain. Tout d'abord, d'un point de vue géographique : l'organisation spatiale de la pauvreté en logique de quartiers fait directement écho aux réalités urbaines. Le bâti des commerces, institutions, équipements et résidences est clairement structuré et organisé. Les communes comportent notamment des quartiers d'habitation définis. Les quartiers "sociaux", en particulier, sont clairement localisés et nommés sur Loriol, Andrézieux et Ambérieu : quartier de la Maladière pour la première commune, de la Chapelle pour la seconde et de la Gare pour ne retenir que le principal de la troisième. À Andrézieux, le clivage est assez net entre les trois quartiers. Les habitants de la Chapelle doivent compter un quart d'heure de marche pour rejoindre le centre-bourg. La réalité de décentrage est encore plus manifeste sur le quartier de la Maladière à Loriol qui ne dispose d'aucun commerce. Celui-ci donne parfois l'impression d'être un peu « *l'oublié* » de la commune, un territoire potentiellement perçu comme menaçant, parce que point de chute de nombreux nouveaux habitants en situation de précarité.

Cette logique de quartiers, l'existence d'un clivage géographique à l'intérieur même de la commune et l'éloignement des quartiers sociaux des centres-villes rappellent les ségrégations spatiales urbaines.



Quartier de la Chapelle
Photo prise en octobre 2014



Quartier de la Maladière à Loriol
Photo prise le 23 juin 2014

⁴⁴³ Tendence à l'embourgeoisement d'un quartier populaire (définition Larousse). Phénomène urbain observé pour la première fois par le sociologue Ruth Glass dans un ouvrage étudiant le phénomène à Londres dans les années 1960.

Deuxième fait marquant : **les problématiques rencontrées par les personnes en situation de pauvreté sont assez semblables à celles des grands centres urbains**. Les difficultés économiques renvoient fréquemment au manque de diplôme. Ces communes périurbaines connaissent, par ailleurs, des passages de publics dits en "errance". Sur les trois territoires, il est question de jeunes dits « en errance », ainsi, la ville d'Ambérieu a décidé de mettre à disposition des hébergements d'urgence pour ces jeunes. La commune d'Andrézieux accueille une part importante de publics marginalisés du fait de l'installation, sur la commune, d'un important foyer d'hébergement. En outre, les professionnelles du CCAS font état de personnes sans logement fixe, de passage dans la commune, qui les consultent pour des demandes ponctuelles. Même à Loriol, un bénévole associatif a témoigné de la présence de deux SDF sur la commune : « *ils font les allers retours entre Livron et Loriol. L'un d'eux squatte dans les champs alentours dans une petite maison en pierre qui a brûlé l'année dernière* » précise-t-il. Ainsi, la figure du "pauvre" peinte par les acteurs sollicités rappelle également ce qui s'observe dans les grandes agglomérations.

3. Comment la pauvreté évolue-t-elle sur ces territoires ?

Une paupérisation liée au contexte socio-économique et à la dégradation forte des besoins en main d'œuvre non qualifiée sur les territoires étudiés

Après avoir dressé un panorama global de la pauvreté, intéressons-nous à présent à l'évolution de la pauvreté sur nos territoires d'étude : comment la pauvreté évolue-t-elle ? Pourquoi s'accroît-elle ? Plus précisément, en quoi la qualité et la spécificité des emplois ou logements présents sur place jouent-elles sur la situation des habitants ?

Une pauvreté qui se développe

Les analyses se rejoignent sur ce point : les territoires étudiés connaissent une pauvreté importante, qui, de surcroît, a tendance à se développer. En ce qui concerne Loriol, le Conseil Départemental constate une augmentation du nombre de droits ouverts au RSA, les Restos du Cœur évoquent un accroissement des sollicitations chaque année depuis 4 ans, l'assistante sociale scolaire indique que les sollicitations de début d'année sont désormais plus fréquentes et le seul épicerie du centre-bourg se voit dans l'obligation de multiplier les ardoises à ces clients. Par ailleurs, la politique de la Ville a réaffirmé le statut prioritaire du quartier social de la Maladière en l'intégrant dans sa nouvelle géographie. Même situation du côté d'Andrézieux, où les acteurs rencontrés s'accordent sur une globale dégradation de la situation réaffirmée à l'occasion de la présentation de l'étude en juin 2016. Les responsables de l'épicerie sociale⁴⁴⁴ remarquent que désormais le projet est souvent purement "alimentaire". Quant aux professionnelles de l'antenne locale du Conseil Départemental, elles constatent une augmentation des aides financières et des aides qui portent de plus en plus sur des besoins "vitaux" « *depuis un ou deux ans, les aides financières portent davantage sur des frais de logement : loyer, paiement de facture de fluides ou toutes charges liées au logement* » expriment-elles. Au cœur même du quartier social de la Chapelle, le phénomène de paupérisation est relayé par l'agence Loire Habitat. Des acteurs du territoire, dont le directeur du centre social, regrettent les départs d'habitants en promotion sociale qu'ils jugent dommageables à l'équilibre du quartier. Globalement, la paupérisation d'Andrézieux semble particulièrement marquée si l'on s'en réfère à l'analyse de l'évolution des revenus fiscaux des ménages modestes. En effet, entre 2006 et 2011, la valeur du premier décile de revenus fiscaux des ménages a évolué de seulement 0,4 % à Andrézieux, soit 18 à 23 fois moins que dans la Loire et en Rhône-Alpes⁴⁴⁵. En ce qui concerne Ambérieu et Saint-Rambert dans le Bugey, retenons les propos d'Emmanuelle Bonerandi-Richard qui a analysé l'évolution de la pauvreté sur le département de l'Ain et identifié une pauvreté marquée sur ces deux communes. Cette dernière évoque un mouvement de paupérisation notable vis-à-vis de ces territoires du département : « *l'Ain semble passer d'une pauvreté marginale à une pauvreté disqualifiante, relevant de la crise économique globale* »⁴⁴⁶. Quant aux personnes pour lesquelles la situation semble plus fortement s'enkyster, les acteurs des territoires insistent sur deux profils : les retraités qui perçoivent une petite retraite et pour lesquels peu de leviers sont mobilisables, et les travailleurs pauvres « *des gens qui avant, bon an mal an, s'en sortaient parce qu'ils*

⁴⁴⁴ Chaque personne accueillie à l'épicerie solidaire fréquente la structure dans le cadre d'un projet personnel qui se concrétisera grâce aux économies réalisées via l'épicerie.

⁴⁴⁵ Source : Insee, 2006-2011.

⁴⁴⁶ Emmanuelle Boulineau, Emmanuelle Bonerandi-Richard (dir.), 2014, *La pauvreté en Europe. Une approche géographique*, Presses Universitaires de Rennes, p. 134.

travaillaient et qui là n'y arrivent plus du tout ». En ce qui concerne ces derniers, le témoignage de Loire Habitat à Andrézieux renvoie cet état d'équilibre précaire qui ne tient plus : « *on voit fleurir des situations qui n'existaient pas avant [...] On voit arriver des gens qui travaillent, qui gagnent le minimum et qui ont des difficultés à payer. Des gens qui viennent timidement dire "je ne peux pas payer mon loyer". Des gens qu'on ne voyait pas avant, des gens qui fonctionnaient normalement* ». Des acteurs d'Ambérieu témoignent de l'enkystement dans la pauvreté de certains ménages à l'emploi, notamment des autoentrepreneurs « *des personnes qui n'ont pas l'habitude de venir nous voir et pour qui c'est très difficile* ». Les acteurs citent un dernier profil de public particulièrement marqué par la paupérisation : les personnes ayant connu récemment un "accident de la vie" qu'il soit professionnel, médical ou familial. À ce titre, sont particulièrement visées les familles monoparentales et les jeunes en décohabitation parentale.

En ce qui concerne la nature des sollicitations, les acteurs insistent sur le caractère urgent des sollicitations. Les professionnelles du centre médico-social de Loriol évoquent des demandes « *pressantes* » et des situations de personnes qui viennent quand elles n'ont plus rien à manger. La pauvreté financière des ménages semble également s'être installée dans la durée. En outre, les acteurs constatent une inversion de comportement chez beaucoup de ménages : les dépenses alimentaires sont désormais payées en priorité, au détriment du reste. D'où des situations d'impayés ou d'endettements récurrentes et pénalisantes pour les ménages notamment vis-à-vis de leur lieu de vie. Ces éléments relatifs à la paupérisation des territoires sont en forte résonance avec des constats établis au niveau régional (cf. p.14).

Un contexte de crise en toile de fond

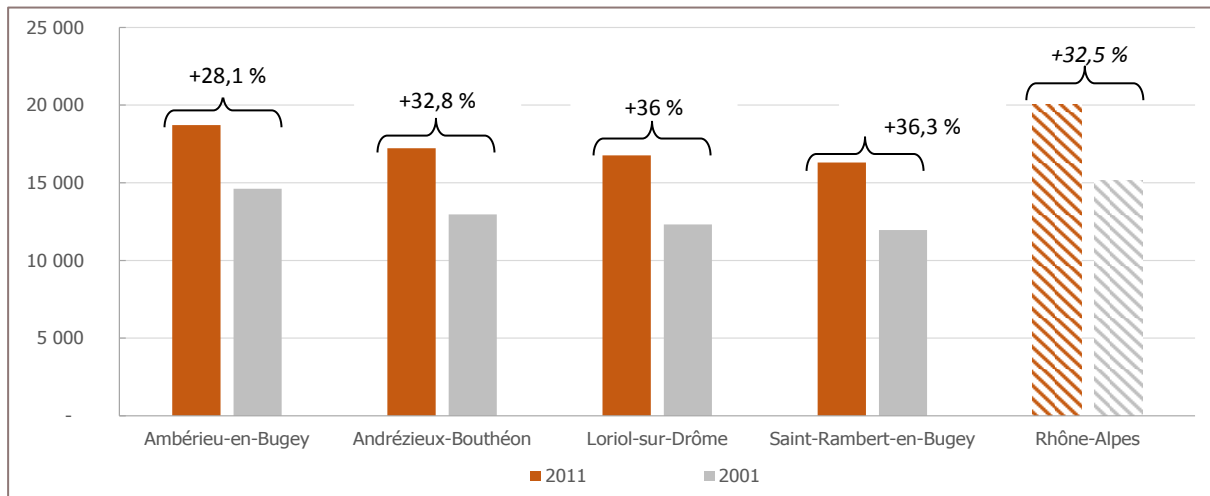
Le contexte de crise a été régulièrement pointé du doigt par les acteurs rencontrés comme un frein supplémentaire qui s'impose aux ménages modestes : « *augmentation du coût de la vie* », « *baisse du niveau de vie* », « *nouvelles dépenses qui n'existaient pas autrefois (internet, téléphone, etc.)* », « *population fatiguée qui n'y croit plus* », etc. Le CCAS de Loriol insiste par ailleurs sur le développement de la complexité administrative qui participe de la pauvreté.

Les deux vagues de crise qui ont eu lieu en 2008 puis en 2011-2012 ont effectivement impacté l'activité économique des territoires, également la capacité de réponse institutionnelle à laquelle ont parfois fait écho les acteurs rencontrés (réduction du personnel ou fermeture de lieu de permanence par exemple). Pour autant, les territoires visés dans cette étude ne sont pas situés au cœur des bassins les plus concernés par la crise comme le confirme une étude de l'Insee⁴⁴⁷. De plus si Rhône-Alpes, en tant que région industrielle, a été fortement percutée par la crise, l'Insee rappelle qu'elle a également été fortement concernée par la reprise. Ainsi, si le contexte de crise traverse nos trois territoires, il n'est pas plus présent (voire moins) que sur les autres territoires de la région. En ce qui concerne Ambérieu, Saint-Rambert et Loriol, les difficultés économiques actuelles, bien que prégnantes, sont liées à des difficultés plus anciennes.

Le graphique ci-dessous propose une analyse de l'évolution des revenus des habitants entre 2001 et 2011 sur les quatre communes étudiées, en écho à l'évolution observée au niveau régional. Deux constats forts ressortent de cette analyse : d'une part, un niveau de revenu globalement plus faible sur les communes étudiées par rapport à celui enregistré au niveau régional ; d'autre part, une évolution des revenus sur ces 10 années globalement plus forte sur les communes étudiées qu'au niveau régional. En effet, si la commune d'Ambérieu-en-Bugey a connu une évolution plus faible de la médiane du revenu fiscal des ménages, les trois autres communes enregistrent une évolution plus forte qu'au niveau régional (ce qui conforte l'analyse précisée dans le paragraphe ci-dessus).

⁴⁴⁷ Jacques Bellidenty, Mustapha Touahir, « La crise en Rhône-Alpes : une histoire en trois épisodes », in *La Lettre Analyses*, Insee Rhône-Alpes, janvier 2013.

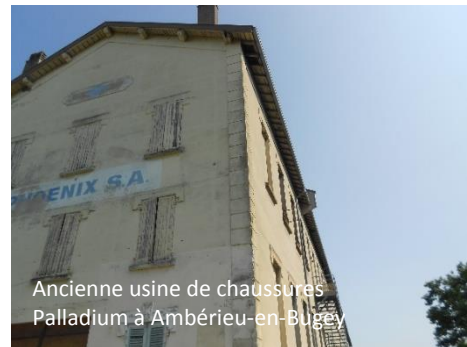
Évolution de la médiane du revenu fiscal des ménages
entre 2001 et 2011 - en € par unité de consommation



Source : Insee DGI 2001, Insee Filosofi 2012

Une activité économique globalement détériorée dans le Bugey et à Lorient

Le déclin industriel vécu par Ambérieu remonte aux années 80. L'activité liée au chemin de fer qui faisait vivre bon nombre d'Ambarrois se réduit largement, l'industrialisation de la commune s'essouffle et les usines ferment : « il y a l'usine Phoenix avec 140 salariés, Armagie et Cofalex qui avaient chacune 50 salariés et qui ont fermé il y a une quinzaine d'années. L'entreprise Bugey Salaison et aussi JVPlast qui avait 50 salariés. La dernière usine en date qui a fermé est l'entreprise Guy Noël, qui fabriquait des bétonnières, elle s'est délocalisée dans la Loire » précise l'adjoint au maire d'Ambérieu. Aujourd'hui la commune comprend trois principaux pourvoyeurs d'emploi : la base militaire, EDF et encore la Snfc, même si les effectifs (en particulier à bas niveaux de qualification) sont sans commune mesure avec ce qu'ils représentaient quelques décennies auparavant.



Ancienne usine de chaussures
Palladium à Ambérieu-en-Bugey

Dans la commune voisine, à Saint-Rambert, les difficultés se font ressentir au cours de la même période. Les élus interrogés racontent qu'au cours des années 1970-1980, les usines de la vallée ferment progressivement, jusqu'en 1986, où la dernière usine de la Schappe s'effondre sous un incendie, dont la cause n'est toujours pas élucidée. Cet événement engendre la suppression immédiate de 350 emplois. Les années suivantes marquent un tournant dans cette commune, où tout était régi par l'industrie du tissage. Certains travailleurs se retrouvent sans emploi, d'autres vont être mutés et quelques immigrés repartent dans leur pays d'origine. La reconversion économique est difficile concluent les élus, pour autant, comme nous avons pu le voir précédemment les deux communes continuent d'attirer des habitants à la recherche d'un emploi. Des acteurs parlent alors de « mythe de l'Eldorado ».

Même constat du côté de Lorient : les emplois à bas niveaux de qualification ont été largement réduits, et ce, pour les deux principaux secteurs d'activité du territoire, à savoir l'industrie et l'arboriculture. D'après le premier adjoint au maire de Lorient, il y aurait entre 500 et 1 000 saisonniers sur Lorient chaque année ; « soit 10 fois moins qu'auparavant ». La diminution de l'activité saisonnière s'explique par le fait que de nombreux arboriculteurs ont fait le choix de raser leurs parcelles et de les vendre, ou de se lancer dans une activité céréalière. La deuxième difficulté majeure du secteur de l'arboriculture est la concurrence des saisonniers étrangers. En ce qui concerne l'industrie, l'Observatoire Social de Lyon indique que : « le territoire [la Drôme], dans les années 1980 / 1990 a subi une mutation profonde et traumatisante. Les grandes industries sont parties les unes après les autres, jusqu'à la fermeture récente du Clos d'Aguson dans les Baronnies. Ces fermetures ont signifié "la fin de l'emploi facile" et peu qualifié sur le

► **Les salariés présents sur la commune représentent...**

- 49 % des habitants d'Ambérieu-en-Bugey
- 99 % des habitants d'Andrézieux-Bouthéon
- 37 % des habitants de Lorient-sur-Drôme
- 24 % des habitants de Saint-Rambert-en-Bugey

Source : Insee, 2012

territoire ». Nos interlocuteurs insistent, quant à eux, sur le fait que, au-delà du manque d'emploi, les « locaux », qui plus est ceux qui connaissent des situations de pauvreté, n'ont pas les qualifications requises pour travailler dans les entreprises situées à (et autour de) Loriol. Dernier point marquant concernant l'évolution économique de Loriol : la fermeture de nombreux commerces depuis la création de l'autoroute A7 qui réduit considérablement le trafic routier sur la commune.

Cette dégradation des emplois nécessitant un faible niveau de qualification est visible sur les dernières années : les quatre communes ont perdu une part importante de leurs emplois ouvriers. Pour autant, la comparaison régionale rappelle le fort potentiel d'emplois ouvriers sur les trois territoires d'étude : leur part en 2012 y est supérieure de 1 à 18 points.

Évolution du nombre d'emplois et de la part des ouvriers à l'emploi sur les communes entre 1999 et 2012

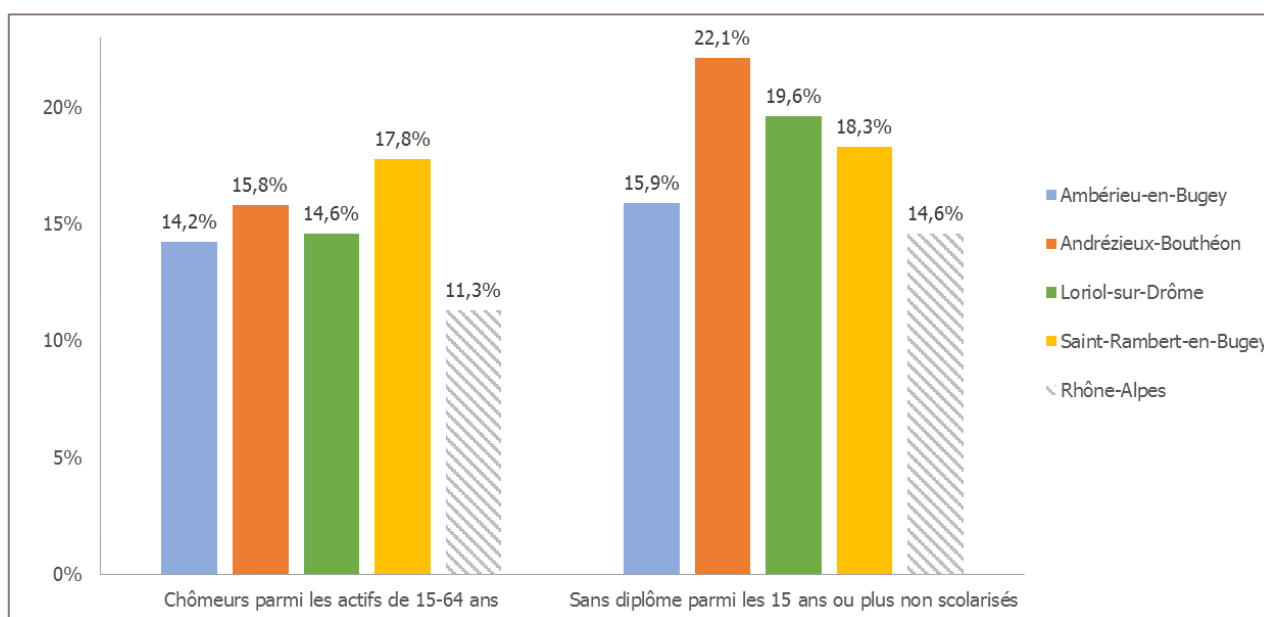
	Ambérieu-en-Bugey	Andrézieux-Bouthéon	Loriol-sur-Drôme	Saint-Rambert-en-Bugey	Rhône-Alpes
Nombre d'emplois sur la commune en 2012	7 537	10 206	2 542	587	2 619 264
Part des emplois "ouvriers" en 2012	22,5%	39,7%	36,1%	28,4%	21,6 %
Nombre d'emplois sur la commune en 1999	6 096	7 842	2 294	517	Nd
Part des emplois "ouvriers" en 1999	26,8%	46,9%	42,1%	33,5%	Nd

Source : Insee, CC emploi-pop-active 2007 et RP2012

Une situation économique privilégiée qui profite peu aux moins diplômés : le cas d'Andrézieux-Bouthéon

La réalité économique d'Andrézieux dénote de celles des autres communes étudiées de par la situation privilégiée que le territoire connaît encore. Aujourd'hui, le bassin de la Plaine du Forez sur lequel est implanté Andrézieux concentre un fort vivier d'entreprises (plus de 10 000 emplois recensés en 2012, cf. tableau ci-dessus). Il s'agit d'un bassin économique dynamique très diversifié, qui a la spécificité de concentrer des entreprises à caractère international. Si le bassin n'a pas été particulièrement impacté par la crise, les emplois peu ou pas qualifiés y sont, malgré tout, de moins en moins nombreux. Dans l'analyse d'Andrézieux, nous avons axé une part importante des échanges et réflexions sur cette spécificité économique et ce **contraste net entre attractivité économique et fort taux de chômage sur la commune**. Les observations dégagées dépassent très certainement le strict cadre local, nous proposons de nous y arrêter plus longuement (cf. p.18).

Part de la population au chômage et sans diplôme en 2012



Source : Insee 2012, base « emploi population active » et base « diplôme formation »

L'explication majeure à ce contraste réside en la forte présence, sur place, d'actifs peu ou pas diplômés. Au niveau communal, la part des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal au brevet des collèges est de plus de 39 % en 2011⁴⁴⁸. Sur le quartier de la Chapelle le constat est encore plus net avec 41 % en 2010 d'habitants sans aucun diplôme⁴⁴⁹. Or, aujourd'hui, force est de constater que les besoins en main d'œuvre peu ou pas qualifiée ont fortement diminué comme nous avons pu le constater. Comment expliquer cette diminution de postes peu ou pas qualifiés sur le territoire ?

Trois principales explications permettent de comprendre ce phénomène. Les premiers éléments concernent **l'automatisation**. Le développement de la technicité a, pour la Plaine du Forez, provoqué une baisse importante de besoin en main d'œuvre : « *il y a de moins en moins d'entreprises qui ont besoin d'un volume important de salariés dans la mesure où elles ont automatisé leurs unités de production pour pouvoir vendre sur des marchés à des prix bas* » précise une professionnelle de Pôle Emploi. Or, les postes supprimés sont souvent ceux nécessitant les plus faibles qualifications. Autre conséquence directe des évolutions technologiques : les métiers changent. Les évolutions ont engendré un certain nombre de licenciements et les nouveaux postes créés ne sont pas identiques aux anciens, ils intègrent de nouvelles exigences et compétences.

Le deuxième argument avancé concerne **le développement des exigences des employeurs**, phénomène directement lié au nombre de demandeurs d'emploi bien supérieur à la demande. Les professionnels interrogés localement étaient unanimes sur ce point : les recrutements se font au-dessus des compétences nécessaires au poste. Et parmi ceux qui présentent les compétences nécessaires, force est de constater que le choix se portera toujours sur le "haut du panier". Par ailleurs, les attendus en termes de recrutement se sont accrus : « *avant la crise par exemple, dans le bâtiment il n'y avait jamais besoin de CV, ça n'existait pas. On prenait en interne, on avait un gars qui tenait la route, c'est bon on le prend, OK c'est parti. Aujourd'hui vous n'avez plus un gars du bâtiment qui n'a pas de CV. Il y a eu un vrai changement* » commente un professionnel d'agence d'intérim. Au-delà des qualifications professionnelles, ce sont également les compétences personnelles qui sont évaluées de près. Les employeurs sont de plus en plus sensibles à un certain savoir-être, à des attendus vis-à-vis du comportement, à « *la personne qui présente le mieux* ». En outre, en particulier dans l'intérim, les salariés embauchés vont souvent être ceux qui ont déjà fait leurs preuves. Comme les perspectives d'embauche dans les entreprises sont de plus en plus restreintes, ce vivier ne se renouvelle guère ; les entreprises n'ont pas ou plus de visibilité à moyen ou long terme. Les exigences des employeurs semblent également s'être accrues sur le plan de la formation au poste. Un minimum de formation est toujours requis et si ce minimum n'est pas atteint, la personne doit se former (par le biais d'une agence d'intérim ou de Pôle Emploi) si elle veut avoir des chances d'être embauchée. En matière de disponibilité des demandeurs d'emploi, les exigences se sont également accrues, en lien notamment avec le développement des outils de communication. Les professionnels interrogés ajoutent que la question de la rapidité, de la disponibilité immédiate est encore plus prégnante pour les personnes qui n'ont pas de qualification. Enfin, les liens entre champ social et champ économique sont limités ; la crise économique et financière ayant fortement contraint les efforts dans cette direction. Du côté des agences d'intérim par exemple, les effectifs de salariés se sont réduits. Dans son agence, un professionnel constate que les effectifs de personnel sont passés de 3-4 à 2 voire 3 personnes présentes au plus. Résultat : le personnel n'a plus le temps d'aller chercher les "informations sociales" ; il précise : « *on ne va pas pouvoir faire les démarches à sa place. À une époque, on pouvait se permettre de faire ce qu'on appelait l'accompagnement social : faire un CV par exemple, ce genre de choses...* ». Aujourd'hui ces marges de manœuvre ne sont plus possibles : « *parce qu'il faut comprendre que le monde de l'entreprise c'est un monde qui n'a pas beaucoup de temps, et puis ce sont deux mondes qui ne communiquent pas forcément aujourd'hui* ».

Troisième lot d'explications avancées cette fois du côté de la personne, **les freins dits "sociaux" qui s'opposent à l'insertion professionnelle** : difficultés liées au budget, à la santé, à la situation familiale ou vis-à-vis du logement. Une professionnelle du CCAS spécialisée sur l'insertion professionnelle des allocataires de minima sociaux (via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) précise que la part de l'accompagnement voué aux démarches sociales a pris le pas sur l'accompagnement professionnel : « *la petite part du social a été inversée* » ; sous-entendu : les problématiques sociales prennent une place importante au détriment des enjeux liés directement à l'insertion professionnelle.

⁴⁴⁸ Source : Insee, 2011.

⁴⁴⁹ Source : Insee, 2010, données par Iris. Cet indicateur rapporte la population de 15 ans et plus non scolarisée et sans diplôme à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.

Enfin, les **enjeux de mobilité** doivent être également cités, bien que le territoire soit globalement bien desservi par les transports publics. Ces derniers desservent toutefois peu les zones industrielles. En outre, les horaires de travail en 3/8 et 5/8 que beaucoup d'entreprises locales ont adopté ne sont pas toujours compatibles avec les plages horaires des transports publics.

Des coûts liés au logement importants et/ou non anticipés

Quelles difficultés les habitants en situation de précarité rencontrent-ils vis-à-vis du logement sur ces territoires ? Il est tout d'abord question de manque de logements sociaux et de demandeurs qui doivent faire face à des délais longs en particulier sur Ambérieu et Andrézieux malgré un parc conséquent pour cette dernière (un peu plus de 24 % des résidences principales sont occupées par des locataires en HLM en 2011⁴⁵⁰). Les professionnels Ambarrois sollicités constatent la dégradation progressive des logements habités depuis des décennies par les mêmes ménages et l'augmentation des charges.

Saint-Rambert ne connaît pas les mêmes problématiques de logement. Celle-ci dispose de logements sociaux vacants car nombre de familles aux revenus modestes choisissent de s'installer dans le parc privé, plus facilement accessible (rapidité et coût) mais très inconfortable (cf. encadré p.22). Or, l'insalubrité est une caractéristique de nombre de ces logements. La Présidente de la Communauté de Communes témoigne des difficultés financières en lien avec cette vétusté : « *les gens se ruinent avec les charges* ». Des difficultés similaires sont évoquées sur la copropriété d'Andrézieux où la mairie a décidé d'installer une chaudière à bois collective pour permettre aux locataires de faire des économies sur les charges de ces logements très mal isolés et peu entretenus.

Les professionnels (notamment des antennes locales du Conseil Départemental ou des CCAS) rendent compte de sollicitations accrues et récurrentes pour aider au paiement des fluides. La dégradation des logements sur les centres-bourgs dont il a été question précédemment accentue fortement cette tendance. À Loriol, les factures d'énergie « *atteignent des sommes records* » sur ces logements, indique la directrice du CCAS. Ainsi, bien souvent les locataires sont contraints de faire appel aux structures d'accueil et d'aides sociales afin de régler leurs factures. Dans leur étude sur le mal logement dans la Drôme, l'Adil et la Fondation Abbé Pierre évoquent le « *désenchantement : loyer attractif / charges énergétiques prohibitives* » ainsi que « *des relations propriétaires / locataires biaisées* » dans le parc privé. Ils constatent que la mobilisation contre l'habitat indigne est difficile, car elle se heurte souvent non seulement à l'absence d'initiative des locataires mais aussi à leur refus de voir intervenir des services sociaux.

Les acteurs rappellent également que certaines situations risquent de mettre en péril le maintien dans le lieu de vie. Cela peut être le cas des ménages tributaires d'un dossier CCAPEX (Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) dont nous a parlé l'adjoint au maire d'Ambérieu.

Un dernier sujet relatif aux problématiques financières liées au logement concerne certains primo-accédants. Il nous a été relayé par la responsable de l'agence Caf du Forez-Montbrisonnais à Andrézieux. Cette dernière explique que le secteur du Forez-Montbrisonnais a accueilli beaucoup de nouveaux arrivants à partir des années 1980 : « *il s'agissait souvent de Stéphanois qui venaient s'installer ici en accédant à la propriété* ». Ce mouvement s'est accentué ces 10 dernières années. Aujourd'hui, « *le secteur du Forez-Montbrisonnais héberge deux fois plus d'allocataires d'une aide au logement liée à l'accession à la propriété*⁴⁵¹ que le reste du département : presque 20 % contre 10 à 11 % dans la Loire ». Sans qu'ils soient nécessairement considérés comme pauvres au sens de l'Insee, ces ménages peuvent connaître une fragilité financière. La Caf s'interroge fortement vis-à-vis de l'accompagnement des nouveaux accédants à la propriété qui ont beaucoup sollicité le service social de la Caf il y a 4 à 7 ans en arrière : des couples à deux SMIC qui « *rêvaient d'accession à la propriété, mais se sont vite retrouvés en difficultés financières pour n'avoir pas mesuré la globalité de ce que cela impliquait après* » et ce, pour diverses raisons : la nécessité d'avoir deux voitures et de devoir emmener les enfants régulièrement à l'école et aux activités, un coût de construction au-delà des budgets prévus (aménagements des extérieurs non anticipés par exemple), une taxe foncière peu ou pas anticipée, des charges de copropriété sous-évaluées et parfois un crédit à la consommation réalisé sur des ambitions d'installation, qui a potentiellement vite déstabilisé la situation du ménage.

⁴⁵⁰ Source : Insee, 2011.

⁴⁵¹ L'aide à l'accession à la propriété est versée aux propriétaires en cours de remboursement d'emprunt.

4. Quel vécu quant à l'implantation forte de la pauvreté sur ces communes périurbaines ?

Une pauvreté sur-appréhendue voire qui dérange : enjeux de la cohabitation

Ainsi, la pauvreté sur ces territoires situés en périphérie plus ou moins lointaine des grands centres urbains est prégnante et tend à s'accroître. Pour autant, ces territoires accueillent également des habitants issus de classes sociales (plus) favorisées. Les lignes qui suivent s'intéressent justement au vécu (interrogations, inquiétudes) renvoyé par les acteurs, dont les élus, quant à l'implantation de la pauvreté et la cohabitation de classes sociales hétérogènes sur des territoires restreints.

Des arrivées de populations pauvres probablement sur-appréhendées

Deux principaux éléments témoignent de cette sur-appréhension de la pauvreté. Il en est déjà du **sentiment véhiculé par différents acteurs de l'arrivée "en masse" de populations en situation de précarité**, en particulier dans les deux communes du Bugey et à Loriol. À Loriol, une professionnelle du CCAS explique que c'est « *comme à la télé, on met le doigt sur la carte et ils arrivent à Loriol* ». Les acteurs Ambarrois reviennent, quant à eux, sur l'attractivité du logement pas cher : « *la pauvreté s'explique par de l'habitat peu cher, au grand dam de tous les élus* » argue la Présidente de Communauté de Communes de la Vallée de l'Albarine. Les assistantes sociales poursuivent : « *on se disait que si on faisait une recherche sur internet "logement pas cher", il devait y avoir un point qui clignote sur la carte au niveau de cette commune* ». D'autres acteurs Ambarrois reviennent sur l'arrivée importante de population « en errance » ; « *on a longtemps dit qu'Ambérieu c'était le terminus, les trains s'arrêtaient et les gens aussi* » témoigne une assistante sociale. Globalement, le sentiment de voir arriver la pauvreté sur le territoire est net dans les discours et interroge les acteurs locaux. Le contexte d'accroissement des sollicitations et de l'accentuation de la pauvreté interfère et conforte probablement ce sentiment. Mais ces situations proviennent-elles de nouveaux ou d'anciens habitants auparavant préservés par la pauvreté ? Autrement dit, la paupérisation s'explique-t-elle par l'arrivée de "nouveaux pauvres" sur le territoire ou est-elle la conséquence de la dégradation de la situation des "locaux" ? Quelle part pour ces deux mouvements ? Difficile de répondre à cette question et ainsi d'objectiver statistiquement l'arrivée de populations pauvres sur un territoire, car de telles données ne sont pas disponibles. L'évolution générale de la population donne toutefois une indication sur la tendance. À l'exception d'Ambérieu-en-Bugey, les communes étudiées ont connu une évolution de la population inférieure à la moyenne régionale. Un autre élément nous amène à relativiser ce phénomène d'arrivée "massive" de population en situation de pauvreté, à savoir : le développement démographique qu'ont connu ces territoires au moment de leur essor économique qui semble encore marqué dans les esprits des acteurs locaux. Ainsi, si l'arrivée de populations pauvres est une réalité pour ces territoires, elle semble parfois sur-appréhendue par les acteurs confrontés au quotidien à ces situations.

Les acteurs ont, par ailleurs, **évoqué des mouvements migratoires de forte amplitude vers leur commune**. Il a plusieurs fois été question de familles « *qui viennent du Nord* », de l'étranger, etc. « *des gens qui viennent du nord, surtout des familles monoparentales. Ils n'arrivent pas à se loger sur Ambérieu, Lagnieu, donc viennent là* » explique une élue du territoire. L'hypothèse de l'exode urbain de populations en situation de pauvreté était aussi clairement à nos esprits lorsque ce travail a débuté. L'analyse de données démographiques réfute, en grande partie, ces hypothèses. En effet, à Loriol comme dans le Bugey, l'étude du code postal de provenance des habitants arrivés récemment sur la commune rend compte de l'importance des migrations de proximité. À Loriol, près de la moitié des habitants arrivés au cours de l'année 2010 proviennent d'une commune de la Drôme et les trois quart de Rhône-Alpes⁴⁵². Même constat du côté d'Andrézieux où plus de 70 % des nouveaux habitants de 2010 proviennent d'une commune de la Loire et 80 % de Rhône-Alpes. Dans le Bugey, un travail plus fin a pu être engagé compte tenu de la disponibilité de données migratoires sur 5 ans. Retenons que 60 % des habitants qui se sont installés sur Saint-Rambert ou Ambérieu entre 2003 et 2008 résidaient dans une autre commune de l'Ain. L'exode urbain lyonnais explique, par ailleurs, une très faible part des migrations. Entre 12 % et 13 % des nouveaux habitants de ces deux communes étaient Rhodaniens 5 ans auparavant, dont seulement 5 % à 7 % de Lyon même⁴⁵³. Dernier point marquant sur l'analyse des mouvements migratoires opérés, Saint-Rambert compte une part deux fois moins importante de nouveaux habitants en provenance de l'étranger ou d'une région non limitrophe à Rhône-Alpes. Ainsi, Ambérieu semblerait bénéficier d'une notoriété à beaucoup plus large échelle

⁴⁵² Source : Insee, RP 2011.

⁴⁵³ Source : RP 2008, traitement Insee spécifique.

que Saint-Rambert, davantage choisie par de proches voisins (notamment par les habitants d'Ambérieu) et qualifiée par certains acteurs de territoire de relégation d'Ambérieu.

Échos des inégalités de revenus sur les plus pauvres

Au cœur des débats et des enjeux, il est important de garder à l'esprit l'hétérogénéité et les disparités sociales des habitants de ces communes. La "confrontation" des classes sociales et typologies de publics est d'autant plus prégnante que les territoires et espaces publics (centres-bourgs notamment) sont restreints. Les enjeux de spécialisation (voire polarisation) des quartiers en est une traduction, également ceux de la restructuration du bâti évoqués par la suite.

L'exemple d'Andrézieux est intéressant à ce sujet, en particulier parce que les inégalités sociales y sont prégnantes. En 2011, les 10 % des ménages Andréziens-Bouthéonnais les plus riches ont des revenus minimum 6,1 fois plus élevés que le montant maximum de revenu des 10 % des ménages les plus pauvres (ratio de 5,9 sur la Loire, 6,4 en Rhône-Alpes mais souvent moindre hors villes-centres)⁴⁵⁴. Surtout, il s'agit d'une commune riche : comparativement à la population, le budget communal est conséquent⁴⁵⁵. Quelles incidences ces contrastes ont-ils sur les populations, en particulier les plus pauvres ?

Les éducateurs en lien régulier avec des jeunes en insertion dénoncent « l'effet vitrine » induit par la présence d'un grand nombre d'équipements dans la commune. Ils parlent de la pauvreté économique, de la pauvreté culturelle et expliquent qu'il existe une troisième pauvreté : « c'est celle qui serait liée à l'image d'Andrézieux. [...] Cela crée un fossé entre la vitrine d'Andrézieux-Bouthéon, avec le théâtre de Bouthéon, le conservatoire, le château, le nouveau golf maintenant et les gamins qui n'ont pas accès à des équipements sur place ou qui considèrent que ce n'est pas fait pour eux. [...] Théoriquement ça pourrait leur être accessible, mais ils ont le sentiment que ça ne s'adresse pas à eux ». Lors de nos échanges avec les habitants du Petit café⁴⁵⁶, une certaine forme de malaise est également apparue face aux inégalités sociales entre habitants dont ces derniers ont bien conscience.

Cependant, malgré l'éloignement géographique de la Chapelle au centre-bourg, la commune cherche à développer la mixité sociale et le brassage des populations par divers moyens. La présence de services sur place confère au quartier de la Chapelle une autonomie mais également une certaine attractivité. Le quartier se situe à l'entrée de la commune (par rapport à Saint-Étienne), il est donc facilement et fréquemment traversé par les automobilistes. Les transports publics le desservent bien. En un mot, ce quartier n'est pas un élément annexe de la commune (comme cela peut être le cas d'autres quartiers d'habitat social). Question infrastructures, le quartier est plutôt bien équipé pour les enfants et pour les jeunes : la Chapelle héberge la plupart des établissements scolaires, le centre social de même que beaucoup d'infrastructures associatives et sportives. Résultat : les enfants et jeunes Andréziens-Bouthéonnais sont nécessairement amenés à fréquenter le quartier d'une façon ou d'une autre, et par voie de conséquence, leurs parents également. Hors infrastructures liées à la jeunesse, retenons la présence du marché, service hebdomadaire qui attire des habitants hors Chapelle voire hors commune. Autre fait majeur qui joue en faveur du quartier : la récente réhabilitation du quartier finalisée en 2013 et la future restructuration des immeubles d'habitation (prévue pour 2017-2018). Les acteurs rencontrés sont unanimes quant à cette réhabilitation qui a permis une réelle ouverture du quartier sur le reste de la commune. En outre, un certain nombre d'événements fédérateurs rythment et promeuvent le quartier.

Et pourtant, malgré d'importants efforts en ce sens, force est de constater que la mixité sociale et le brassage des habitants n'est pas simple : « ça doit faire 20 ans que la municipalité s'escrime à faire cela [la mixité], c'est un vœu pieux. Cela ne se provoque pas, ça ne se décrète pas »⁴⁵⁷ avance l'élue aux affaires sociales de la commune ; les événements fédérateurs mobilisent encore trop peu d'habitants des autres quartiers. Les disparités sociales ne sont pas faciles à dépasser et continuent de créer des volontés de ségrégations comme nous le verrons par la suite.

Produits communaux de fonctionnement par habitant sur l'année 2014

1 060 € à Ambérieu-en-Bugey
2 081 € à Andrézieux-Bouthéon
1 238 € à Loriol-sur-Drôme
814 € à Saint-Rambert-en-Bugey

Source : collectivites-locales.gouv.fr

⁴⁵⁴ Insee, 2011.

⁴⁵⁵ En 2013, la commune affiche un total de produits de fonctionnement de 2760 € par habitants, soit 1,6 à 3 fois supérieur à celui enregistré sur Saint-Étienne, Lyon ou les autres communes périurbaines étudiées par la MRIE (données recueillies sur le site internet de collectivites-locales.gouv.fr).

⁴⁵⁶ Lieu convivial d'accueil et d'écoute ouvert une fois par semaine sur le quartier de la Chapelle.

⁴⁵⁷ Cf. p.28.

Une pauvreté qui dérange ?

Les acteurs ont conscience de l'implantation forte de la pauvreté sur leur territoire, les élus sont particulièrement soucieux de l'image qu'elle renvoie. Le déclin industriel vécu par Saint-Rambert a entraîné une dépréciation mais également une dévalorisation de l'image de la vallée ; le maire confie : « *c'est insupportable en tant qu'élu de voir cette image déplorable véhiculée à l'extérieur de la vallée* ». À Andrézieux comme à Ambérieu, les responsables politiques ont, par le passé, fait le choix de refuser l'intégration d'un de leurs quartiers en Politique de la Ville (ZEP pour Ambérieu), soucieux de ne pas discriminer le territoire et les habitants. Géographiquement, l'éloignement des quartiers sociaux du centre-bourg est une traduction du malaise que la pauvreté provoque, traduction certes non spécifique à nos territoires d'études. Dans ses travaux sur la pauvreté en milieu rural, Emmanuelle Bonerandi-Richard notait que la pauvreté est reconnue par tous les maires mais de plus en plus à mesure que la taille de la commune augmente, elle ajoutait : « les maires ne veulent pas parler des situations de pauvreté sur leur territoire d'élection mais, en étant hésitants à mettre en œuvre des actions en faveur de l'insertion, ils font preuve d'inertie territoriale »⁴⁵⁸.

Loin de rester immobiles face à la forte présence de la pauvreté, les communes et habitants s'organisent, accueillent des associations, développent leur politique sociale, etc. Pour autant, certaines orientations semblent traduire une volonté de limiter l'implantation de la pauvreté. Citons notamment certains projets d'urbanisme voués à transformer les logements dégradés en habitats neufs sains mais automatiquement plus chers. À Saint-Rambert, d'importants travaux de rénovation, de ravalements de façades et de démolition des anciens logements ont été réalisés : « *cela permet d'arrêter de voir arriver des personnes dans des conditions non satisfaisantes [...] depuis on a vu changer la population* » commente la Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Albarine. À Loriol, en parallèle et en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), un projet de construction d'un éco-quartier jouxtant la Maladière (quartier d'habitat social de Loriol) se met en place. La plaquette de présentation de ce nouvel ensemble vante les mérites de ce futur lieu de vie qui n'a pas encore vu le jour : « *à proximité immédiate du centre-ville et de nombreux équipements (crèche, école, gare SNCF, médecin, complexe sportif, cinéma...), ce sont deux cents logements qui vont prochainement sortir de terre. Une crèche, des jardins potagers, un parc public, une résidence seniors, des logements pour les primo-accédants, les jeunes actifs ou encore les seniors, l'éco-quartier sera un lieu de mixité où l'écoconstruction sera privilégiée. [...] Ce quartier qui se dessine a l'ambition d'être exemplaire. Il doit permettre la venue de nouvelles familles* ». Concrètement, le projet prévoit la démolition de certains immeubles et l'installation de nouveaux bâtis au cœur même du quartier actuel. Le service d'urbanisme de Loriol précise que la rénovation des anciens bâtiments du quartier s'achèvera d'ici deux à trois ans mais que l'éco-quartier sera construit petit à petit sur les dix prochaines années. Ce projet est globalement soutenu par les acteurs que nous avons rencontrés. La plupart pense qu'il permettra une meilleure mixité sociale sur la commune et qu'il luttera contre l'image négative de la Maladière. D'autres sont un peu plus réservés. Comme cela a été constaté de nombreuses fois dans le cadre de rénovations urbaines, le risque, pour les familles les plus en précarité, est d'être relogées temporairement sans pouvoir réintégrer le quartier une fois rénové, en partie du fait de l'augmentation des loyers. Se pose alors la question de savoir où vont alors s'installer ces populations ?

5. Comment sont et pourraient être anticipées les difficultés liées à la pauvreté dans ces villes périurbaines ?

Des enjeux forts à travailler quant à la mobilité et au dialogue entre acteurs de champs divers

Face aux divers enjeux sociaux, institutions associations et habitants s'organisent sur les territoires. Comment sont et pourraient être anticipées les difficultés liées à la pauvreté ? Quels atouts sociaux pour ces villes périurbaines ? Quatre thématiques à forts enjeux sont revenues dans les échanges avec les acteurs et concernent les freins et atouts des territoires liés à l'implantation géographique, à la démographie locale, aux spécificités économiques et culturelles.

⁴⁵⁸ Op. cit. Emmanuelle Boulineau, Emmanuelle Bonerandi-Richard (dir.), 2014, *La pauvreté en Europe. Une approche géographique*, Presses Universitaires de Rennes, p. 102 et 133.

Une implantation géographique synonyme de mobilité

Intéressons-nous tout d'abord aux spécificités géographiques. Les territoires étudiés sont implantés dans une couronne périurbaine, soit aux marges des villes-centres. Il faut compter entre 20 et 50 minutes pour se rendre en voiture au cœur de la ville-centre la plus proche. Si les quatre communes possèdent une gare, les territoires sont diversement desservis par les transports publics. Saint-Rambert est davantage éloignée des services et bassins d'emplois et plus faiblement équipée en transports publics qu'Ambérieu : « à Saint-Rambert sans voiture, on est bloqué » conclut un acteur. À Lorient, la mobilité est effective sur un axe nord-sud (vers Valence ou Montélimar) mais peu développée sur cet axe est-ouest (vers Crest ou l'entrée de l'autoroute A7). Paradoxalement, la géographie administrative est pensée sur un axe est-ouest, les Lorientais dépendent, par exemple, de l'antenne de Crest pour leurs démarches de recherche d'emploi. D'où d'importantes difficultés de mobilité recensées sur cette commune. Même sur Andrézieux et Ambérieu où les transports publics sont particulièrement développés, l'accès à certains services (centres hospitaliers, dispositifs culturels, etc.), certaines institutions, ou tout simplement à l'emploi nécessite une certaine organisation.

Force est de constater que d'importants freins à la mobilité persistent pour les populations en difficultés financières. Le premier est d'ordre économique. Malgré les efforts consentis dans ce domaine et malgré les diverses aides existantes, la mobilité a un coût non négligeable pour celui qui ne dispose pas de revenus suffisants. À Andrézieux, les professionnelles du CCAS présentent le cas d'une dame qui a dû abandonner son poste car elle n'était pas en capacité de payer ses tickets de bus.

Le second frein concerne la faible compatibilité des transports publics avec l'emploi présent sur place. Comme cela a pu être souligné à Lorient et à Andrézieux, les transports publics desservent peu les zones industrielles. En outre, leurs horaires sont incompatibles avec le fonctionnement horaire récurrent des entreprises en 3/8 et 5/8 (travail le week-end et la nuit). Quant à Ambérieu et Saint-Rambert, la plupart des emplois se situent à la PIPA (Parc Industriel de la Plaine de l'Ain) qui est uniquement accessible en voiture. Ainsi, pour travailler « il faut une voiture, sinon on est contraint d'aller travailler à pieds ou de ne pas trop s'éloigner », « pas de voiture = pas d'emploi » résumait des acteurs Lorientais. La Mission Locale repère que la difficulté d'accès à l'emploi est particulièrement prononcée pour les jeunes qui n'ont pas le permis.

Dans ces territoires éloignés des villes-centres la voiture individuelle apparaît comme le prix à payer d'un éloignement choisi ou subi. De plus, l'absence de voiture dans ces territoires peut révéler et/ou aggraver une situation de pauvreté. Le premier risque repéré par les acteurs Ambarrois est le cloisonnement géographiquement mais également social : « il y a un gros problème de mobilité qui renforce l'isolement, quelqu'un qui n'est pas véhiculé ne s'en sort pas » constatent des assistantes sociales.

► Différents travaux menés « font état de l'ampleur des situations de décrochage scolaire et la difficulté à faire valoir auprès de certains parents, et de leurs enfants, la nécessité de partir pour suivre une formation. Le modèle socio-culturel dominant semble encore être celui de l'accès à l'emploi sur place et sans formation, modèle qui était celui des grands-parents. Le faible niveau de formation initiale est indirectement révélateur de la faiblesse des ressources sociales à la mobilité et des rapports subjectifs inégalement favorables à la mobilité. »

Emmanuelle Bonerandi-Richard in Boulineau E. et Bonerandi-Richard E. (dir.), 2014, *La pauvreté en Europe. Une approche géographique*, Presses Universitaires de Rennes

Pour pallier ces difficultés, les territoires tentent d'étendre les transports publics et de développer des initiatives comme la location de mobylettes proposée par des associations locales à Lorient et Ambérieu. Ces dispositifs servent souvent à un public jeune en intérim, en formation ou à la recherche d'un premier emploi : « la location permet d'accéder à l'emploi et donc, potentiellement à l'achat d'un véhicule personnel » constate la responsable du service « Mobilité 07-26 » à Lorient. Malgré des initiatives locales, les enjeux de mobilité géographique restent prégnants sur ces territoires périurbains, en particulier pour les habitants les moins fortunés.

Un dernier frein à la mobilité a été évoqué sur les territoires. Ce frein est qualifié de "psychologique" et s'entend par la difficulté, pour les habitants, à envisager de quitter le territoire. Cela semble être le cas de nombreux jeunes. Ce désir d'ancrage sur le territoire peut être entendu comme un manque de curiosité. Il peut également être analysé comme un comportement rationnel, en particulier chez les jeunes qui, conscients de la réalité du marché du travail, ne jugent pas avantageux de quitter les sécurités qu'ils ont acquises sur leur territoire (logement, relations sociales et familiales, etc.). Dans son approche sur la pauvreté en milieu rural, Emmanuelle Bonerandi-Richard constate une corrélation forte entre niveau de formation et mobilité⁴⁵⁹ et évoque trois types d'inégalités sociales de mobilité dont les deux derniers sont : « des rapports subjectifs inégalement favorables à

⁴⁵⁹ Ibid. p. 116-117.

la mobilité, et des intérêts inégaux à être mobile »⁴⁶⁰ ; en somme une habitude et un intérêt à la mobilité moindres. Elle invite à considérer la non mobilité comme un choix, comme « une stratégie de moins mal être [...] comme la juste évaluation du rapport coût-bénéfice ». Cette plus difficile mobilité est particulièrement préjudiciable au parcours professionnel. Pour la contourner, il est important d'agir autour de l'accompagnement social, d'inviter à la mobilité sur des prétextes diversifiés, pourquoi pas de promouvoir des activités culturelles ludiques, à destination d'enfants ou d'adultes qui se situent à l'extérieur de la commune.

Une ouverture culturelle et aux spécificités des territoires vue comme un levier

Malgré un fort attachement au territoire et des communes empreintes de spécificités, les acteurs font parfois état d'une population qui méconnaît son territoire. À Loriol, tous insistent alors sur l'intérêt de développer la curiosité de la population, pour ouvrir davantage d'opportunités et donner envie de découvrir ce qu'il y a à l'extérieur de la commune.

La culture est perçue par tous comme un axe moteur, un important levier au développement personnel : « *l'accès à la culture est très important dans le sens où cela est dynamisant, cela peut permettre de trouver un emploi plus facilement. La culture permet la curiosité, elle contribue à l'ouverture d'esprit* » commente la directrice-adjointe de la Mission Locale de Loriol. Sur cette commune, la Mission Locale a adhéré à l'association Culture du Cœur qui donne accès gratuitement à des dispositifs culturels. Les professionnelles du centre médico-social de Loriol aspirent également à développer davantage des actions collectives autour de la culture ; elles ont récemment imaginé et concrétisé une action autour de la Bande dessinée associant, aux côtés d'allocataires du RSA, un scénariste local reconnu. Les invitations culturelles sont nombreuses à Andrézieux à travers les dispositifs culturels (théâtre, médiathèque, conservatoire), le chèque "sports et culture" destiné à soutenir financièrement l'accès à ces structures et l'organisation d'événements culturels récurrents. Dernièrement, l'animation culturelle "Pose ta valise" organisée par une troupe de théâtre a abouti à un spectacle autour de la thématique de l'exil mettant en scène des femmes du quartier de la Chapelle sur leur propre expérience. Les professionnels de l'action sociale interrogés identifient le double effet de ces initiatives culturelles : elles sont une invitation forte à l'ouverture sur d'autres réalités et constituent une occasion rêvée de créer du lien social, redonner confiance en soi et redynamiser la personne en difficulté.

Plus encore, des acteurs ont insisté sur l'intérêt de développer la connaissance du territoire auprès des habitants. L'ouverture aux spécificités et richesses du territoire habité stimule la curiosité et l'ouverture d'esprit. Elle permet également une meilleure appropriation et donc "utilisation" du territoire. Les habitants du Petit café rencontrés à Andrézieux ont témoigné de l'intérêt et de la fierté pour leur territoire, en nous contant, avec enthousiasme et détails, l'histoire de la construction de leur quartier dans les années 70.

Des villes à « taille humaine »

Sur le plan démographique, la taille réduite des communes est maintes fois revenue dans les échanges comme un atout non négligeable pour le territoire. Tout d'abord pour **la tranquillité qu'elle confère aux habitants**. Les témoignages font état de villes « agréables », « accueillantes » où « *il fait tout simplement bon vivre* ». Du fait de leur taille modérée, ces villes peuvent être le lieu idéal pour la mise en place de dispositifs innovants quant à la promotion du lien social. À ce titre, citons la Casa à Andrézieux, structure fédératrice pensée par les élus locaux en 2003. Cette dernière propose différentes activités au cœur desquelles se conjuguent le souci de développer les relations sociales entre les générations et d'ouvrir les habitants à d'autres possibles (échanges de savoirs, plate-forme du bénévolat, espace de restauration ouvert à tous, accès libre à internet, etc.).

Il n'a pas été question d'insécurité dans ces villes. Même sur le quartier de la Chapelle où des dérives (incivilités notamment) ont pu être évoquées, les habitants disent se sentir « *bien dans leur quartier* ». Ces derniers renvoient un fort attachement à leur territoire. Si Andrézieux (et son quartier d'habitat social la Chapelle) attirent peu de population extérieure, une fois installés, force est de constater que les habitants ne souhaitent pas en

⁴⁶⁰ Ibid. p.104.

LOISIRS SPECTACLES | Actualité

Édition : 1 D'après de France, C20418, 4704 Saint-Denis Cedex 9 - 04 77 81 41 41 - Fax : 04 77 81 41 39 - lprogrès@lprogrès.fr

« Pose ta valise » : un projet de création partagée à Andrézieux-Bouthéon

Création. Le Théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon a choisi d'inviter la compagnie l'association du Théâtre du Grabege, pour mener un projet de création partagée avec des habitants de la commune et des alentours.



Le projet « Pose ta valise » rassemblera un grand nombre de femmes d'horizons divers et donnera naissance à un spectacle unique de choses racontées et de témoignages : le thème de l'exil sera touché par les femmes, qui sera présenté le 1^{er} juin 2013 au Théâtre du Parc.

L'idée de ce spectacle est de donner une dimension sociale à la culture en faisant participer des habitants à un vrai concert participatif. Dans une démarche culturelle.

Le projet « Pose ta valise » est mené en partenariat avec le service politique de la ville d'Andrézieux-Bouthéon. Il est porté par le Théâtre du Parc. Toutes les structures et associations à vocation sociale et culturel-

le auront la possibilité d'envoyer le projet, afin de permettre à des femmes d'horizons divers de présenter leur projet aux ateliers de chant et d'écriture. Le projet a débuté en ce mois de novembre par l'organisation d'un concert-reconquête au Théâtre du Parc où plus d'une vingtaine de femmes participaient à différents ateliers.

Ces concerts-reconquêtes avec les musiciens, comédiens et chanteurs du Théâtre du Grabege se poursuivent régulièrement au sein des structures sociales et des associations qui servent de partenaires du projet.

En outre, des ateliers de chant et des ateliers d'écriture seront organisés, encadrés par les artistes du Théâtre du Grabege. Ces ateliers

auront lieu au Théâtre du Parc et au centre social du Grabege. Chaque participation pourra, selon ses envies et sa sensibilité, assister aux ateliers d'écriture.

Pour participer au projet « Pose ta valise », le maître-

répétitions de spectacle seront organisées au Théâtre du Parc, avant la représentation le 1^{er} juin 2013, en clôture de la saison culturelle.

du chant n'est pas requise : il suffit d'avoir envie de chanter ensemble ou de raconter une histoire, sans hésiter.

Pour tous renseignements, contactez le Théâtre du Parc au 04 77 81 26 00.

Journal Le Progrès

 Mercredi 28 novembre 2012

partir. Les statistiques démographiques rendent effectivement compte d'un faible turn-over de la population, à l'inverse de Saint-Rambert qui connaît d'importants mouvements démographiques.

En outre, malgré leur taille réduite, ces communes **disposent d'un certain nombre d'équipements** (écoles, administrations, commerces, etc.) **couplés à un cadre naturel** proche omniprésent et largement apprécié. Dans le Bugey, les acteurs rencontrés insistent sur l'intérêt du « *retour à la nature* » proposé par les communes, Saint-Rambert ayant même été le lieu de vacances de certains nouveaux habitants. L'expression « *taille humaine* » est fréquemment utilisée par les Andréziens-Bouthéonnais pour qualifier la commune, en opposition à la vie sur Saint-Étienne à laquelle beaucoup n'aspirent pas. « *Une petite ville agréable, idéale pour élever ses enfants* », « *une belle ville qui n'a pas les problèmes des grandes villes comme la pollution, les nuisances sonores et la délinquance* » résumant des habitants Loriolais. Ainsi, les atouts liés à la taille réduite des communes ont fréquemment été cités par les acteurs rencontrés.

Pour maintenir leur attrait, les villes doivent toutefois maintenir une certaine dynamique qui passe notamment par la préservation de leur centre-bourg. Pour ce faire, le dossier sur la reconquête des villes rédigé par la Gazette⁴⁶¹ des communes identifie des « remèdes » dont celui de s'appuyer sur les documents d'urbanisme (par exemple pour préserver la densité du tissu commercial et limiter les constructions extérieures), miser sur un équipement central fédérateur (par exemple en déplaçant en centre-ville des services auparavant localisés à l'extérieur du centre-ville), maîtriser le foncier (par exemple en mettant en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat) ou encore en rénovant les règles du commerce (exemple donné des magasins éphémères ou commerces saisonniers). Ajoutons que cette valorisation des centres-bourgs doit également prendre en compte les besoins des populations pauvres, notamment en termes de commerces et de logements.

La « *taille humaine* » de ces communes est également **un atout pour le travail partenarial**. Pour ne citer que les expressions les plus parlantes, les acteurs mentionnent « *une échelle de travail très intéressante* » et « *une fluidité des liens inter-partenariaux* ». De ce fait, les actions inter-partenariales sont plus faciles à mettre en place. Ce terrain a particulièrement été repéré sur Ambérieu et Andrézieux. La culture du partenariat existante depuis des décennies est un atout majeur d'Andrézieux. Elle se traduit par l'investissement de multiples structures et s'organise actuellement autour des ateliers politique de la ville : « *il y a vraiment un gros souci de maintenir du lien entre les acteurs. Ce maillage est une réalité de terrain* » précisent les professionnelles de l'antenne locale du Département (cf. p.351).



La proximité avec les habitants, facilitée par la taille réduite des communes, est pareillement appréciée. Au-delà de la mise en place d'actions, il est question de travailler la concertation avec les habitants. À ce titre, la ville d'Andrézieux a mis en place des commissions de quartiers, lieux de paroles entre habitants et élus et « *moments chers à Andrézieux-Bouthéon* » pour reprendre les termes des professionnelles du CCAS. En

outre, les habitants du quartier de la Chapelle peuvent se retrouver toutes les semaines au Petit café qui propose un temps convivial et informel d'échanges et de rencontres ouvert à tous. Citons également les permanences en pied d'immeuble mises en place sur Ambérieu très récemment (juin 2016) par le centre social Le Lavoir en partenariat avec les bailleurs sociaux : « *C'est un lieu où tout le monde peut s'exprimer. Ces temps d'échanges permettent une analyse collective de la vie du quartier* »⁴⁶². Il est prévu que des groupes d'habitants travaillent collectivement autour de thématiques « *dans un souci d'amélioration du cadre de vie* ».

Le souci d'adapter les moyens de communication et d'information aux habitants et de motiver ces derniers à se mobiliser est omniprésent. Des initiatives émanant directement des habitants existent sur ces territoires, nous avons eu l'occasion d'en identifier une sur Loriol, commune qui ne semble pas bénéficier de la richesse partenariale d'Ambérieu et Andrézieux. En dépit de la faible présence d'acteurs sociaux sur place, des associations successives d'habitants tentent de répondre aux difficultés rencontrées par les habitants de la Maladière. Le responsable de l'association Nouvelle génération qui occupe la salle de la Colombe depuis six mois

⁴⁶¹ Op. cit. Caroline Garcia, Delphine Gerbereau, « La reconquête des centres-villes », in *La Gazette des communes*, n°15/2313, avril 2016.

⁴⁶² Cf. p.174 et cf. le site internet du centre social Le Lavoir : <http://lelavoir.centres-sociaux.fr>

nous explique que l'association a pour objectif premier « *d'accompagner les parents dans l'éducation des enfants* ». L'association ne bénéficie d'aucun financement mais la salle reste ouverte et les bénévoles présents. Les responsables espèrent pouvoir bénéficier d'un soutien institutionnel pour prolonger leur action, mais ils ne sont pas coutumiers des procédures administratives nécessaires.

Cet exemple traduit **la fragilité de certaines actions mises en place sur ces territoires**. On peut craindre, par exemple, la fermeture de Nouvelle génération sans soutien financier probant. Il en est de même pour d'autres "réponses" sociales apportées par les territoires. Ces dernières semblent, souvent, peser sur les épaules de quelques (voire une) personnes bien identifiées. C'est le cas notamment de l'action menée par l'adjoint aux affaires sociales d'Ambérieu qui s'engage bien au-delà de ses fonctions premières. Ce dernier siège à la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives. Il explique alors se battre pour que ces dossiers ne se traduisent pas en expulsions : « *je vais voir toutes les familles, parfois pour les trouver j'y vais 10 fois. Ça peut être pour plusieurs raisons, maladie, séparation, perte d'emploi, etc. Récemment j'ai reçu 10 dossiers en mairie* ». La force de l'engagement de certains professionnels rencontrés sur les communes est également apparue dans notre étude. La mobilisation de personnalités (bénévoles ou professionnelles) de la commune pour soutenir les ménages apparaît certes comme un atout pour ces territoires, mais elle traduit également un possible manque de soutien institutionnel et donc une fragilité potentielle importante.

Du fait de la moindre présence d'acteurs sociaux sur leur territoire, le nombre d'initiatives en réponse aux difficultés socio-économiques des habitants est bien moins important que dans les grands centres urbains. L'accès à certains droits ou dispositifs se fait dans un cadre restreint voire nécessite un déplacement. Un acteur interrogé sur Loriol indique : « *Loriol, c'est la ville des permanences* ». Il en est de même sur Saint-Rambert où les habitants sont, très souvent, obligés de se déplacer pour accéder aux aides sociales et soins spécifiques. Dans ce cadre, on peut craindre un renoncement à certains droits et une précarisation des situations.

Quels **leviers** mobiliser ? Les communes étudiées donnent des pistes à ce sujet. En plus des mobilisations d'habitants déjà évoquées, deux types de leviers sont identifiés.

Tout d'abord, **le partenariat entre communes voisines**. Ce partenariat est bien ancré sur Loriol qui fonctionne en binôme avec Livron (situées à 3km l'une de l'autre). Les communes semblent effectivement fonctionner ensemble sous différents aspects. Elles sont reliées par le bus et se partagent différents équipements (sportifs, culturels, de santé), une grande surface (Intermarché) située juste entre les deux et certaines associations (comme c'est le cas des Restaurants du Cœur). Les structures d'accueil ou d'aide sont généralement basées sur Livron mais ouvertes aux Loriolais.

Autre levier identifié : **l'adaptation des communes au manque d'acteurs sociaux**. Le besoin de contact « physique » est revenu plusieurs fois dans les échanges ; les plates-formes téléphoniques et nouveaux outils des technologies d'information et de communication ne remplacent pas le contact humain. Les rares lieux d'accueil sociaux sont surchargés de demandes. Les habitants et professionnels renvoient le besoin d'accueils physiques plus divers et plus réguliers. Conscients de ces difficultés, les assistantes sociales du Point accueil solidarité et le référent RSA Alpha3A rencontrés dans le Bugey effectuent quelques permanences sur Saint-Rambert ; pour « *garder une proximité avec les personnes qui ne sont pas motorisées [...] Le travail est différent sur Saint-Rambert, ils n'ont aucun service sur place donc on fait souvent la démarche à la place des personnes* » ajoutent-ils. La spécialisation des services communaux en est une autre illustration. À ce titre, l'exemple du CCAS de Loriol est parlant. Compte tenu de la taille de la commune, l'action de ce CCAS apparaît vraiment développée : 5 salariés pour 5 000 habitants. Comme tout CCAS, ce dernier propose des aides financières, une épicerie sociale, etc. C'est dans son fonctionnement global qu'il apparaît atypique : le CCAS sert de relais des administrations publiques, aux côtés, bien entendu, des actions du centre médico-social et de quelques associations présentes sur place. En somme, il propose un accompagnement administratif. Les habitants et professionnels ont plusieurs fois fait référence à l'appui conséquent apporté par ce service.

À l'inverse, sur Andrézieux, **des limites au "tout sur place"** sont toutefois perçues. La commune dispose, en effet, d'une forte présence de dispositifs (institutionnels et associatifs) sociaux : centre social, antenne Caf, regroupement associatif des "quatre épis", Casa (évoquée précédemment), etc. « *À Andrézieux-Bouthéon, il y a tout !* » témoignent les habitants du Petit café, seul bémol apporté par l'un d'entre eux : « *il y a tout sauf un cinéma et un hôpital* ». Et pourtant, c'est précisément sur ce territoire qu'ont le plus souvent été évoqués les enjeux de mobilité psychologique. Des acteurs dont la mairie elle-même évoquent alors un paradoxe du territoire qui protège mais enferme à la fois, en particulier sur le quartier de la Chapelle. « *Grandir c'est se séparer* », avance une éducatrice de la commune, « *les habitants veulent tout sur place. On ne peut pas en vouloir à la commune d'avoir mis à proximité tous les équipements nécessaires au quotidien. Chaque individu doit se*

structurer. La base de la déclinaison de l'emploi, c'est aussi la diversification des lieux d'habitation du personnel pour ne pas retrouver les problématiques du territoire au sein de l'entreprise » poursuit-elle. En même temps, des travaux menés avec des habitants montrent combien les personnes en forte précarité vivent un cumul d'insécurité tel qu'elles s'accrochent aux sécurités acquises, en particulier celles liées à l'installation pérenne sur un quartier (proximité de proches potentiellement aidants⁴⁶³).

Des espaces privilégiés pour développer le dialogue social et l'expérimentation dans le champ économique

Pour encourager le dynamisme économique des communes et promouvoir une qualité de vie sur leur territoire, ces dernières ont tout intérêt à attirer les entreprises mais également des actifs (répondant aux compétences attendues). Les élus rencontrés manifestent leur volonté de stimuler l'implantation d'entreprises sur place, comme cela a pu être fait par l'association des maires d'Andrézieux et de Bouthéon dans les années 60. Plus récemment, sur Saint-Rambert, la Présidente de la communauté de communes dit s'être battue pour favoriser l'implantation de petites entreprises. Pour tous, le souci de la requalification économique du territoire est omniprésent.

Au-delà de ces enjeux, plusieurs acteurs rencontrés insistent sur l'importance de tisser des liens, aujourd'hui très minces, entre "monde économique" et "monde social". L'expérience de l'entreprise Loriolaise CJ-Plast sur ce sujet montre que des avancées en ce sens sont possibles et riches de conséquences. Cette société industrielle a engagé, de sa propre initiative, une action de formation sur les métiers de la plasturgie à destination des jeunes, en partenariat avec la Mission Locale et un centre de formation. L'expérience a duré 8 ans et a permis de former près de 200 jeunes.

La taille resserrée des territoires périurbains doit effectivement être envisagée comme un atout pour développer le dialogue social entre entreprises et acteurs sociaux. Elle en constitue également un pour permettre des partenariats qui favorisent la mise en place d'expérimentations innovantes et ambitieuses. ■ ■

Coordination :

Flora Perrier, MRIE

Merci aux acteurs d'Ambérieu-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey, Loriol-sur-Drôme et Andrézieux-Bouthéon mobilisés dans ce travail.

⁴⁶³ L'importance de l'aide (financière, alimentaire, de garde d'enfants, etc.) de proches familiaux ou amicaux est manifeste dans différents travaux conduits par la MRIE, en particulier deux études : « RSA et pauvreté » de 2012 et « Familles monoparentales en situation de précarité : quelle(s) articulation(s) entre emploi et garde des jeunes enfants ? » de 2014.

Une ambition commune pour la vallée de l'Albarine -

Mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels autour d'un contrat de territoire

Corinne GAUTHERIN

1. Une démarche inscrite dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Adopté début 2013, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité (la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue fin 2012) : les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.

Le gouvernement a indiqué qu'il s'inscrivait dans une philosophie d'action en matière de lutte contre la pauvreté donnant lieu à une nouvelle approche structurée sur la base de cinq principes :

- **Un principe d'objectivité** : face à l'ampleur et à la diversité des situations de pauvreté, on ne peut plus continuer à considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale, peu ou prou responsable de sa situation.
- **Le principe de non-stigmatisation** : c'en est fini de la dénonciation de la paresse ou de la malhonnêteté des ménages modestes. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité veulent s'en sortir, le sens des politiques sociales est de les y aider.
- **Le principe de participation des personnes en situation de pauvreté** à l'élaboration et au suivi des politiques publiques : comme l'a illustré la préparation de la conférence nationale, la parole des personnes directement concernées par les difficultés sociales enrichit les propositions politiques de leur expertise.
- **Le principe du "juste droit"** : sans oublier la question de la fraude sociale, il est urgent de s'attaquer au phénomène du non-recours aux droits sociaux. Le Gouvernement entend, à travers la notion de juste droit, s'assurer que l'ensemble des citoyens bénéficient de ce à quoi ils ont droit, ni plus, ni moins.
- **Le principe de décloisonnement des politiques sociales** : la solidarité prend maintenant place dans chaque pan de l'action publique. La conception et la mise en œuvre interministérielles de ce plan en sont l'illustration. Ce principe va de pair, sur le terrain, avec un changement des pratiques, dans le sens d'une meilleure coordination des acteurs, publics, associatifs et privés, autour de l'accompagnement des personnes.

Un sixième principe - **principe d'accompagnement** - a été introduit par la feuille de route 2015-2017, dans la continuité des cinq premiers grands principes. ■

L'action menée dans l'Ain depuis fin 2013 répond largement aux instructions du Premier ministre visant notamment une territorialisation du plan pauvreté à l'échelon départemental (dans la circulaire du 16/07/2015). Cette déclinaison territoriale du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a ainsi amené la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain à mettre en œuvre un plan d'actions avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des services de l'Etat concernés par ce sujet.

Sous la co-présidence de la DDCS et du Département, et afin de lancer cette déclinaison territoriale du plan national, un comité de pilotage stratégique a été installé le 30 septembre 2013 associant et des partenaires institutionnels que sont la CAF (caisse d'allocations familiales), la MSA (mutualité sociale agricole), la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) et les services de l'État concernés : éducation nationale, UT DIRECCTE (unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), ARS (agence régionale de santé) et Pôle Emploi. Il ne s'agissait pas de construire un énième plan mais bien de s'appuyer sur les actions menées sur le territoire départemental en ciblant celles qui sont innovantes et transférables et en les rapprochant de celles engagées en faveur de la jeunesse, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales fragiles et celles de l'accès au logement etc.

Les thématiques ont été retenues avec l'ensemble de ces acteurs institutionnels en fonction du partenariat local existant et des publics et territoires concernés :

- Emploi, formation, insertion,
- Accès aux droits,

- Enfance, famille, parentalité.

Un travail en réseau s'est alors engagé et un comité technique a suivi ces actions qui ont évolué depuis 2013. Celles concernant l'accès aux droits se poursuivent avec notamment l'action menée par le groupe de veille de la démarche

"Agir ensemble pour l'accès aux droits" comprenant le CCAS de la ville de Bourg-en-Bresse, la CAF, le conseil départemental et d'autres partenaires.

En 2015, la déclinaison du plan national de lutte contre la pauvreté s'est poursuivie par la construction du contrat de territoire de la vallée de l'Albarine, démarche prioritaire qui a mobilisé l'ensemble des partenaires institutionnels et les élus de la communauté de communes pour aboutir à la signature du contrat le 8 février 2016.

Quelques données chiffrées sur la pauvreté dans l'Ain

	France métropolitaine	Auvergne - Rhône-Alpes	Ain
Taux de pauvreté en 2012 ⁴⁶⁴	14,3 %	12,3 %	10,3 %
Taux de chômage au 3 ^{ème} trimestre 2015	10,6 %	9,1 %	7,4 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2012	19 786 €	20 340 €	21 122 €

Source : Insee

2. Le contrat de territoire de la Vallée de l'Albarine

C'est dans la perspective de soutien et d'accompagnement d'un territoire particulièrement touché par la pauvreté que le groupe de travail dédié à la déclinaison du plan national a engagé une démarche de territorialisation de ce plan sur le périmètre de la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine.

En 2013, la MRIE avait réalisé une étude territoriale sur ce territoire. Ces travaux ont été mobilisés dans le cadre de la définition du contrat de territoire.

► 2013 : une exploration territoriale réalisée par la MRIE

En 2013, la MRIE a réalisé une exploration territoriale sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rambert-en-Bugey, publication accessible sur notre site internet. Voir aussi : « Une approche territoriale : la pauvreté en milieu périurbain. Synthèse des travaux menés par la MRIE depuis 2013 » présenté p.328.

Ce territoire de la Vallée de l'Albarine, situé au sud du département de l'Ain, compte 5 500 habitants répartis sur 12 communes dont la principale est Saint-Rambert-en-Bugey qui compte 2 300 habitants.

De tradition industrielle textile, la vallée connaît une importante crise économique depuis 1980 et représente aujourd'hui un des territoires les plus pauvres de toute la région Rhône-Alpes.

À défaut d'être retenu dans la nouvelle géographie de la politique de la ville et de ses quartiers prioritaires, ce territoire a sollicité le soutien de l'État pour répondre à ses difficultés vis-à-vis d'une population touchée par la précarité.

À l'instar de l'élaboration d'un contrat de ville, le groupe de travail en liaison avec l'ensemble des élus de cette communauté de communes ont préparé un **contrat de territoire** qui s'articule autour de 4 axes :

- **Habitat et urbanisme** : démolition de logements dégradés du parc privé, amélioration des logements du parc public et privé, et amélioration des espaces publics et paysagers, mise en valeur des atouts des territoires et lutte contre la précarité énergétique,
- **Emploi / insertion / formation** : repérer les freins et aider les personnes dans leur insertion professionnelle, développer des contacts avec les entreprises et des organismes de formation, développer un accès à distance aux services,
- **L'accès aux droits** : mobiliser les organismes pour remédier à la fragilité administrative (RSA, complémentaire santé etc...), lutter contre la fracture numérique, accès aux soins et à la santé avec un travail en réseau des partenaires,
- **Éducation et parentalité** : retrouver la confiance des familles avec les institutions et développer l'information jeunesse sur toutes les thématiques concernant les jeunes.

Cette démarche expérimentale, unique en Rhône-Alpes et peut-être en France, permet de décliner plus facilement les actions relevant des axes stratégiques du plan de lutte contre la pauvreté et permet de mobiliser l'ensemble des moyens financiers de droit commun gérés par les différents partenaires institutionnels.

Ce contrat permet également d'accompagner les élus dans leur volonté de créer une maison des services aux publics (MSAP) qui s'inscrit dans l'axe 3 du contrat. ■

⁴⁶⁴ Le seuil de pauvreté national est de 1 008 € en 2016 pour une personne seule.

Contact : **Corinne Gautherin**, directrice départementale de la cohésion sociale de l'Ain

Le travail partenarial à Andrézieux-Bouthéon

Véronique MOURLEVAT

Le travail partenarial à Andrézieux-Bouthéon est une spécificité souvent citée et reconnue par les partenaires. La note ci-dessous est le fruit d'un travail collectif du service Politique de la Ville.

1. Une pratique depuis plus de 20 ans

En 1996, la ville d'Andrézieux-Bouthéon et l'État signent un contrat d'agglomération pour favoriser « l'intégration des populations étrangères ». La municipalité missionne une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'ingénierie, l'organisation et l'animation du partenariat local. En 1999, la municipalité décide de mettre en œuvre des projets tels le Contrat communal de développement social ou encore la Dynamique communale solidaire pour renforcer la cohésion et la participation sociale. Devant l'élargissement des champs d'intervention et la vitalité partenariale (environ 40 partenaires en 2005), un service municipal spécifique est créé. En tant qu'interlocuteur permanent et de proximité, il est référent, avec un cabinet extérieur, du projet global.

En 2006, l'ensemble des partenaires (élus, institutions, associations et habitants) se mobilise autour d'un diagnostic social partagé. Au sein de groupes de travail et de commissions (17 en 2007), ils portent des projets, partagent des ressources (moyens humains, techniques et financiers) pour leur mise en œuvre et les évaluent... Le partenariat s'ancre à Andrézieux-Bouthéon.

En 2009, la direction politique de la ville est créée. Les projets de développement social et urbain relèvent dorénavant totalement de sa compétence. Le partenariat reste au cœur des projets communaux, d'abord en 2010 dans le cadre de l'Agenda 21⁴⁶⁵ puis en 2015 avec le Contrat de ville suite au classement de la Chapelle en quartier prioritaire, pour lequel les partenaires sont associés au diagnostic et à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels.

Aujourd'hui, le service politique de la ville impulse, coordonne et pilote des rencontres régulières avec l'ensemble des partenaires locaux (professionnels et bénévoles) :

- Des « ateliers politique de la ville » sont proposés tous les deux mois autour d'une thématique identifiée par les partenaires comme : « la santé mentale », « l'insertion et l'emploi », « décryptage des questions de laïcité et de citoyenneté : outiller les acteurs de terrain », « formation sur la promotion de la santé sexuelle et affective », « quelles priorités pour le contrat de ville ? »...
- Des groupes de travail opérationnels sont régulièrement proposés : groupe santé, groupe emploi, prévention, commission histoire...
- Au-delà des rencontres collectives, le partenariat requiert des interactions individuelles et réactives qu'entretiennent les agents du service politique de la ville avec les représentants institutionnels et associatifs, les acteurs de terrain, les habitants, les services municipaux, et les élus.

Le service politique de la ville joue un rôle de transmission d'information, de médiatisation et d'accompagnement opérationnel. Il accueille les nouveaux acteurs en les mettant en lien avec les intervenants professionnels et associatifs, en permettant une découverte des projets du territoire et des modalités de fonctionnement.

2. Enjeux, défis, questionnements autour du travail partenarial

Des expériences menées à Andrézieux-Bouthéon émergent les conditions de réussite du travail en réseau :

- Chacun y trouve un intérêt et sa place ;
- Interconnaissance et reconnaissance des participants ;
- Confiance et considération réciproque : chaque structure a ses objectifs, ses modalités d'intervention, son éthique à prendre en considération ;
- L'objectif doit être clair, sans instrumentalisation ou détournement des échanges ;
- Ne pas trop attendre du groupe, les relations directes entre partenaires restent indispensables pour travailler au quotidien de manière plus efficace (par exemple, ne pas attendre la prochaine rencontre partenariale pour appeler les partenaires « habituels » sur une question spécifique) ;

⁴⁶⁵ La France s'est engagée à Rio, lors de la conférence sur l'environnement et le développement à mettre en œuvre l'Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21e siècle orienté vers le développement durable (www.developpement-durable.gouv.fr).

- L'objectif des rencontres n'est pas nécessairement de co-construire un projet ou des actions. Le collectif doit apporter une plus-value sans alourdir ou retarder la mise en œuvre des projets ;
- Simplicité des relations, entretenir les liens, maintenir une dynamique ;
- Éviter « d'user » les partenaires par une sollicitation excessive : le service politique de la ville veille à limiter le nombre de rencontres, à bien les préparer en amont pour que chacun y trouve un intérêt et qu'elles soient productives.

Dans un contexte de plus en plus complexe, le travail partenarial n'est possible que si :

- Les organismes dégagent du temps pour les participants :
La mutualisation permet un gain d'efficacité, mais ne permet pas de diminuer les moyens et le temps d'intervention. En période de réduction financière et de moyens humains, les équipes sont de plus en plus appelées à « se recentrer sur leurs missions premières », ce qui se traduit souvent par : ne plus passer de temps sur le travail de fond, la concertation, la construction de projets...
- Les organismes sont financés et assurés pour des temps suffisants de coordination :
Les partenaires locaux reconnaissent régulièrement l'importance du choix de la municipalité d'Andrézieux-Bouthéon d'avoir un service politique de la ville : sans cette coordination, le partenariat serait amené à disparaître. Quelle structure prendrait l'initiative aujourd'hui d'accompagner une démarche transversale, d'initier et d'organiser une rencontre autour d'un sujet commun ? De plus, ils insistent sur la légitimité d'une coordination municipale : l'invitation à une rencontre par la mairie la rend légitime.

3. Le partenariat, atout du territoire

Les acteurs du territoire, et les personnes avec lesquelles nous travaillons qui sont extérieures à la commune, soulignent souvent que parmi les atouts d'Andrézieux-Bouthéon le partenariat est une richesse car :

- **Il est un gage d'efficacité des actions** : connaître mieux les missions, les activités, les compétences et les ressources, les modes de fonctionnement, permet une complémentarité, une coopération et une cohérence des interventions. Face à la complexité des situations et à la multiplicité des dispositifs, l'interface facilite la mutualisation et l'optimisation des moyens.
- **Il permet de gagner en réactivité, en temps et en efficacité** par des relations de proximité régulières et des liens tissés. L'orientation vers un partenaire est plus pertinente et convaincante lorsque l'on connaît bien l'interlocuteur plutôt que de se limiter à renvoyer les personnes d'une structure à une autre. Une des difficultés récurrentes est le non-recours des publics aux dispositifs existants, l'expérience montre que seul un accompagnement par des référents permet d'éviter cet écueil⁴⁶⁶.
- **Il permet de lutter contre l'usure professionnelle grâce à la dynamique de projet de territoire** : chacun se sent mieux reconnu dans ses actions, les interventions à destination du public requièrent de conserver une vision positive et constructive au-delà du quotidien. Partager des objectifs, élaborer des projets et construire des actions de manière concertée permet de donner du sens aux interventions, l'envie de s'investir et d'investir le projet de territoire.
- **Il développe la solidarité et le soutien mutuel** face aux difficultés rencontrées dans l'accompagnement de publics fragiles et en situation parfois extrême grâce aux échanges entre professionnels et bénévoles.
- **Il occupe un rôle de veille, de vigilance et de régulation sociale** : dans le cadre des réseaux chacun apporte ses informations, sa vision et ses compétences, ce qui permet le partage d'expérience et une « prise de température » du climat social en temps réel pour une vigilance active face aux situations individuelles et collectives du territoire.
- **Il est une source d'analyse et d'intelligence collective, transversale et innovante** : par le croisement des regards entre les organismes, entre des décideurs, des cadres, des intervenants de proximité.

En conclusion, le travail partenarial est une richesse pour une dynamique et des projets pertinents et innovants pour le développement du territoire. ■

Pour l'ensemble du service Politique de la Ville : **Véronique Mourlevat**, Directrice de la
Politique de la Ville et des Solidarités – Ville d'Andrézieux-Bouthéon -
vmourlevat@andrezieux-bouthéon.com



⁴⁶⁶ Cf. p.388.

Les Ateliers Santé Ville de Lyon poursuivent leurs réflexions et mobilisations - Autour des blocages dans l'accès aux droits et aux soins

Myriam BUFFET

L'Atelier Santé Ville est une démarche qui permet de mettre en œuvre des actions partenariales, adaptées aux besoins repérés sur les quartiers prioritaires, dans une approche transversale du social, médico-social et du sanitaire. À Lyon, les ASV existent depuis 2003. Depuis plus de 5 ans maintenant, ces ateliers travaillent à identifier et agir autour des blocages qui s'opposent à l'accès aux droits et aux soins.

Dans ce cadre, un important travail de réflexion a débouché, fin 2013, sur la production d'un guide intitulé « Blocages dans l'accès aux droits et aux soins : repérage et propositions ». En tout, 108 professionnels provenant de 55 structures différentes ont été entendus.

Le document est organisé autour de 6 thématiques : les difficultés administratives, les difficultés financières, les difficultés liées à l'offre de soin, le refus de soin par les professionnels, les difficultés liées aux situations et aux conditions de vie des personnes, les difficultés rencontrées par les professionnels médico-sociaux et libéraux pour accompagner vers le soin.

Pour chacune de ces thématiques, sont présentés : les difficultés, les points de vigilances ou d'alerte et les ressources existantes. Les auteurs de ce guide font globalement état d'une difficile lisibilité et d'une complexité dans le fonctionnement des dispositifs et structures qui gèrent l'accès aux soins, et évoquent le morcellement des réponses. Ils rappellent les enjeux financiers en cause pour les populations les plus précaires et mettent en avant la faible disponibilité des soignants, fortement contraints en temps et en moyens. Le guide rappelle ensuite la nécessité d'une meilleure communication entre acteurs, d'une reconnaissance réciproque entre soignants et soignés et celle d'un accompagnement des populations les plus en difficultés.

Plus concrètement, le guide aboutit à la rédaction de 9 évolutions nécessaires pour lever ces blocages :

1. La simplification administrative dans l'accès aux droits lié à la santé, avec notamment un formulaire unique pour toute ouverture de droit, la réduction des copies de justificatifs de ressources à fournir et l'allègement des critères d'obtention des droits.
2. La mise en place d'un dispositif téléphonique à la CPAM de contacts privilégiés pour gérer les demandes urgentes et/ou complexes à destination des professionnels.
3. La mise en place de lignes directes dédiées aux professionnels dans chaque administration.
4. La création d'une plate-forme qui recense toutes les aides publiques, les fonds associatifs et mutualistes pour permettre aux professionnels de mobiliser les aides adaptées aux situations.
5. Le développement du rôle et des compétences des agents d'accueil des administrations publiques, porte d'entrée de la prise en charge (notamment, des accueils physiques humanisés et personnalisés).
6. La reconnaissance par les directions des structures sanitaires et médico-sociales de la nécessité du travail partenarial comme pratique professionnelle indispensable à la prise en charge du public.
7. La consolidation des démarches partenariales ASV et Conseil Locaux de Santé Mentale et la pérennisation de leur coordination.
8. La mise en place d'un cadre de travail « ville-hôpital » pour garantir l'accès et la continuité des soins, ainsi qu'un accompagnement au retour à domicile des personnes les plus précaires et isolées.
9. Le développement de l'accompagnement physique vers l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables, en privilégiant une démarche de médiation santé.

La mise à l'écrit de ces difficultés et préconisations a permis la création d'un support pour la mobilisation des institutions. Et de fait, ce document a déjà permis d'interpeller différents acteurs, notamment la Commission de coordination des politiques publiques de santé, l'ARS, la DDCS, les Hôpitaux Civils de Lyon, des élus, etc.

Dans la foulée, une journée a été organisée autour de la thématique « améliorer l'accès aux soins : quelles actions pour lever les blocages ? ». Cette journée a notamment permis de confirmer l'implication des membres des groupes de travail et de faire émerger de nouvelles propositions d'actions.

La dynamique se poursuit actuellement dans les différents groupes de travail ou coordinations « accès aux droits et aux soins » des ASV, notamment sur : l'évaluation des besoins et réponses existantes en matière de remplissage des dossiers administratifs, les liens secteur social / secteur médical, les liens ville / hôpital et la mise en œuvre partenariale des actions de médiation santé. ■

Contact : **Myriam Buffet**, Chef de projet, mission santé, pour la Ville de Lyon
myriam.buffet@mairie-lyon.fr



Quartiers prioritaires

P16
P39
P137
P141
P152
P174
P181
P213
P334
P351
P353
P358



Santé

P67
P69
P74
P89
P117
P130
P135
P137
P187
P192
P197
P198
P204
P207
P259
P353



Septième partie

Que chacun puisse contribuer par son travail - De l'utopie à l'action

Ces derniers temps, la résignation vis-à-vis du chômage de masse semble battue en brèche. Les volontés d'agir se manifestent un peu partout, avec un dénominateur commun : le travail est un socle essentiel de dignité, de reconnaissance sociale et de sécurité, en être privé durablement détruit des capacités à vivre avec les autres. Embryonnaires encore, ces initiatives ne demandent qu'à s'exercer pour se développer. Cette partie présente d'abord des démarches collectives : l'expérimentation « territoire 0 chômeur » et une réflexion sur l'utilité sociale de l'insertion par des personnes en insertion. Puis elle s'oriente vers un vécu plus individuel mais tout aussi essentiel du travail : celui de jeunes apprentis en CFA. Une réflexion sur la notion d'autonomie puis sur l'enjeu du travail pour des jeunes que l'on dit « en errance » viennent ouvrir de nouvelles perspectives, bien au-delà de la seule question de l'emploi.

Territoires Zéro chômeur de longue durée - avant même l'expérimentation, des changements s'amorcent

En février dernier, une loi "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" a été votée à l'unanimité au Parlement en vue de mettre fin au chômage de longue durée (supérieur à 1 an). Pour cela, une expérimentation sera conduite pendant 5 ans puis évaluée dans 10 territoires, avant d'être étendue plus largement. Ces territoires expérimentaux bénéficieront de moyens permettant de conduire cette expérimentation. Plusieurs territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont candidats dont : la communauté de communes Cœur de Savoie, la communauté de communes du Grésivaudan sud, la communauté de communes Pays de l'Herbasse, Le Teil, Thiers et Villeurbanne pour le quartier Saint-Jean.

► **Présentation de l'expérimentation - Extrait de l'appel à candidatures pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, par le Fonds d'expérimentation territoriale pour la résorption du chômage de longue durée.**



1. L'expérimentation

L'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée s'inscrit dans un pays où les choix d'organisation économique permettent à une majeure partie de la population d'obtenir un emploi et de vivre dignement mais où, dans le même temps, plusieurs millions de personnes sont privées d'emplois ou sont contraintes d'accepter des emplois précaires dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

Cette expérimentation se fonde sur trois constats qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires :

- Personne n'est inemployable,
- Ce n'est pas le travail qui manque,
- Ce n'est pas l'argent qui manque.

Personne n'est inemployable

Depuis de longues années, l'Insertion par l'Activité Économique et le Travail Adapté ont montré qu'à condition d'adapter l'emploi et les conditions de travail, l'immense majorité des personnes – y compris parmi celles qui sont considérées comme les plus éloignées de l'emploi – pouvait occuper un emploi utile, fournir un service ou réaliser une production.

Certes, ces personnes ont de moins en moins accès à un marché du travail devenu de plus en plus sélectif. Ce qui est en jeu, c'est plus la capacité des entreprises à employer ces personnes compte tenu des emplois offerts, plus que l'employabilité de celles-ci.

Représentant une grande diversité sociale et culturelle, ces personnes ont des compétences et des savoir-faire.

Ce n'est pas le travail qui manque

En France, entre 2 et 3 millions de personnes sont durablement privées d'emploi.

Cette expérimentation est une réponse à la pénurie d'emplois : si ceux-ci manquent, ce n'est pas le travail qui manque. L'observation et l'expérience montrent qu'il existe selon les territoires une multitude de besoins non satisfaits et de travaux utiles qui aujourd'hui localement ne sont pas ou plus réalisés, simplement parce qu'ils ne sont qu'insuffisamment lucratifs pour le marché, ou que localement une offre ne s'est pas organisée pour y répondre.

Bien évidemment, le co-financement d'emplois par la collectivité ne doit pas se traduire par des réductions d'emplois. Il s'agit donc de créer des emplois supplémentaires avec un impact négligeable sur les emplois existants, et dont l'effet global, toutes choses étant égales par ailleurs, sera fortement positif.

Ce n'est pas l'argent qui manque

Enfin, la privation d'emploi a un coût pour la société qu'il serait préférable d'utiliser pour financer les emplois manquants. Le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner pour la collectivité :

- Des dépenses directes, notamment :
 - Minima sociaux, dont ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) et RSA (Revenu de Solidarité Active),
 - Coût de l'accompagnement assuré par Pôle Emploi, les composantes territoriales du service public de l'emploi et les collectivités territoriales,
 - Coût de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi,
 - Allocations chômage,
- Des manques à gagner pour l'État (impôts), les caisses de sécurité sociale (cotisations sociales) et des manques à gagner pour l'économie.

2. Présentation du dispositif d'expérimentation

Les objectifs de l'expérimentation

Les objectifs sont les suivants :

- ▶ Montré qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions, ...
- ▶ Observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique,
- ▶ Vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées à cette fin.

L'évaluation de l'expérimentation, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera et celle que mènera un comité scientifique, a vocation à déterminer si celle-ci peut être généralisée ou non et les conditions de cette éventuelle généralisation.

Les principes fondamentaux

L'expérimentation vise la réalisation du préambule de la Constitution de 1946 qui affirme :

"Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi"

En découlent les principes fondamentaux de l'expérimentation à conduire :

- ▶ L'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire, sans exception ; les personnes concernées par l'expérimentation sont les demandeurs d'emploi, quel que soit le motif pour lequel leur éventuel contrat de travail a pris fin, qu'ils soient inscrits ou non sur la liste établie par Pôle Emploi, qui sont privés d'emploi depuis plus d'un an et qui sont domiciliés depuis au moins six mois dans un des territoires participant à l'expérimentation,
- ▶ L'embauche non sélective : aucune sélection ne doit limiter les recrutements, ce qui implique pour les employeurs de proposer des travaux en fonction des capacités des personnes,
- ▶ Le recours au contrat à durée indéterminée de droit commun (CDI) : l'objectif est d'apporter d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la précarité,
- ▶ L'emploi-formation : l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'augmenter leurs chances de trouver un autre emploi, ce qui passe par l'acquisition de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit donc toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formation continue...
- ▶ L'emploi à temps choisi : le projet se fixe pour objectif de proposer à toutes les personnes embauchées un emploi à temps choisi (et donc à temps plein pour celles qui le souhaitent).

Les résultats escomptés

Il est attendu un quadruple impact positif de la mise en œuvre de "l'expérimentation territoriale pour résorber le chômage de longue durée" :

- ▶ Au niveau des personnes concernées : une amélioration du bien-être et des conditions de vie pour elles-mêmes et leur famille, induite par des revenus plus importants mais aussi par tout ce que peut apporter de positif le fait d'avoir un emploi durable : sentiment d'utilité, confiance en soi, statut social, lien social...
- ▶ Au niveau du territoire :
 - Le développement de services utiles aux habitants, aux institutions et aux entreprises du territoire,
 - Un poids plus important de l'économie locale non délocalisable dans l'ensemble de l'économie du territoire, et donc davantage de stabilité économique,
 - Une amélioration de la qualité de vie, notamment environnementale, car très probablement une partie des travaux réalisés se situeront dans ce domaine.
- ▶ Au niveau des entreprises, employeurs et acteurs économiques du territoire :
 - Davantage de productions ou services locaux, répondant à leurs besoins,
 - Une main d'œuvre potentiellement disponible en emploi – formation, mieux formée et mieux préparée aux enjeux et contraintes de la vie économique,
- ▶ Au niveau des finances publiques et de l'économie globale :
 - Davantage de cotisations sociales et de mieux-être permettant un meilleur équilibre des comptes de l'assurance chômage et de la sécurité sociale,
 - Davantage de pouvoir d'achat et de confiance dans l'avenir pour les personnes ayant retrouvé un emploi, ce qui devrait induire une relance de la consommation,
 - La validation de l'hypothèse selon laquelle tout ou partie des dépenses de la collectivité pour subvenir aux besoins des demandeurs d'emploi peut être réallouée à la création d'emplois socialement utiles sans surcoût pour la même collectivité.

Pour plus d'informations concernant le dispositif opérationnel, voir <http://etclid.fr/> ■

Parmi d'autres acteurs, la MRIE a mobilisé ses compétences et son réseau au service de cette expérimentation. Son intervention s'est développée principalement sur le quartier Saint-Jean de Villeurbanne, où elle a mis des moyens spécifiques, mais, conformément à sa mission régionale, et autant que possible en période d'appel à projets, elle a aussi soutenu les autres territoires candidats en permettant des mutualisations.

P16 Depuis le mois d'avril dernier, une équipe travaille avec beaucoup d'énergie à créer les conditions d'une candidature sur le territoire de St Jean à Villeurbanne. Si la candidature est retenue, **une entreprise sera créée à Saint-Jean dès le début 2017** et proposera un emploi en contrat à durée indéterminée à tous les habitants sans emploi depuis plus d'un an. Un emploi qui correspondra aux compétences de chacun et au temps de travail souhaité. Le projet permettra aussi d'apporter de nouveaux services aux habitants, grâce au travail des salariés de cette entreprise.

P39 Probablement entre 300 et 400 personnes sont potentiellement concernées, dont 186 demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle Emploi.

P137 Indirectement, les 3 500 habitants du quartier bénéficieront du projet.

P141

P152

P174

P181

P213

P334

P351

P353

P358

La MRIE n'est pas un opérateur, elle n'a bien sûr pas vocation à intervenir dans la création de la future Entreprise à But d'Emploi. Son engagement dans ce projet est d'abord lié à la conception du déploiement de l'expérimentation sur Saint-Jean, et surtout aux conditions à créer pour mettre la future entreprise sur de bons rails :

- Penser dès le départ le projet avec les personnes privées durablement d'emploi ;
- Associer l'ensemble des acteurs à la réflexion : habitants du quartier, professionnels, élus, partenaires sociaux, responsables d'entreprises (traditionnelles, de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion par l'activité économique) ;
- Adapter un projet pensé à partir de territoires plutôt ruraux dans un contexte urbain en politique de la ville.

Il n'est pas question ici de développer le contenu de telle ou telle candidature. Il s'agit plutôt de rendre compte des enseignements qu'a d'ores et déjà occasionnés ce projet d'expérimentation, et d'essayer d'expliquer les avancées qu'il a favorisées.

1. Territoires 0 chômeur de longue durée : un projet qui mobilise

Le premier enseignement, c'est que lutter contre le chômage peut encore mobiliser les énergies. Le chômage de longue durée n'est pas une fatalité, ni une réalité acceptée comme inéluctable. « *De toute façon, il faut bouger* »⁴⁶⁷.

Pour preuve, dans le cadre de la candidature de St Jean, des groupes de travail se sont mis en place : dans chacun de ces groupes, des personnes se sont mobilisées, sans savoir si le projet aboutirait.

Issues du quartier, issues de structures de l'économie sociale et solidaire, dont l'insertion par l'activité économique, issues d'associations, dont les centres sociaux, issues des administrations publiques ou des entreprises traditionnelles, issues enfin des services municipaux, ces personnes (50 au total) ont travaillé sur trois axes majeurs du projet d'expérimentation, qui seront aussi les trois principaux critères de sélection des territoires candidats. Le premier axe de travail partagé est la mobilisation de l'ensemble des personnes privées d'emploi résidant sur le territoire et la définition avec elles de leurs savoir-faire et souhaits en termes d'emploi. Le deuxième axe est l'identification des travaux utiles sur le territoire (relevant de besoins non couverts et non concurrentiels avec des emplois pourvus ou à pourvoir). Le troisième axe de travail est la construction de l'entreprise, son statut juridique, son fonctionnement interne, ses modalités de management... Au-delà de leur contribution, chacune de ces personnes a aussi contribué à développer la phase 0 du projet, celle visant à étendre l'adhésion autour du projet.

⁴⁶⁷ Réunion d'échange entre les territoires candidats, animée par ATD Quart Monde et la MRIE le 08/09/2016

Toutes ces personnes ne nous ont bien sûr pas donné les raisons de leur mobilisation, pourtant des retours et des discussions informelles permettent quelques hypothèses :

- L'envie d'agir contre le chômage, de lutter contre cette réalité trop souvent présentée comme une fatalité, voire comme un dommage collatéral de notre modèle économique. Un représentant d'une entreprise disait en réunion vouloir « *donner un coup de poing* » au chômage...
- L'envie de créer quelque chose, d'ambitieux et de concret à la fois : une entreprise d'un type nouveau, à but d'emploi.
- L'envie de conjuguer analyse rigoureuse des enjeux actuels et projet de société. L'ensemble des personnes engagées dans la réflexion s'accorde à dire que, même en envisageant un retour de la croissance, les emplois créés ne permettront pas à une partie des personnes durablement privées d'emploi de retrouver une activité, et que par ailleurs la numérisation de l'économie va entraîner une suppression sans doute massive de postes peu diplômés. Pour autant ils constatent qu'il existe un vivier de besoins non-satisfaits qui permettraient d'améliorer considérablement notre qualité de vie à tous.
- L'envie de s'engager dans une action qui a du sens, « socialement » parlant, et de faire en sorte que ce sens rejaillisse sur le reste de leur activité personnelle.

2. Territoires 0 chômeur : des personnes qui s'engagent personnellement

Sans doute aussi, cette mobilisation est soutenue par un besoin de montrer qu'il est possible d'agir en cohérence avec ses convictions, y compris dans le domaine économique.

Le second enseignement de la démarche est que, quand des personnes croient en un projet, elles sont prêtes à s'y engager fortement et personnellement. Et de fait, elles ont posé des actes, pris des risques parfois, individuellement ou au nom de la structure qu'elles représentent.

Les habitants de St Jean et les personnes privées durablement d'emploi

Ils sont certainement ceux qui ont posé les actes les plus forts, dont le premier d'entre eux : croire que ce projet peut aboutir et s'y investir alors qu'ils ont connu tellement d'espairs déçus. Le noyau du groupe dit « ressource » s'est mis en place très rapidement après le premier comité local fin avril, et ce noyau est plus actif que jamais en ce mois de septembre. Alors que l'on dit les citoyens, en particulier ceux qui vivent en situation de précarité, difficiles à mobiliser, ou mobilisables sur du très court terme pour un objectif précis, ceux-là sont engagés depuis près de six mois, avec encore aucune certitude que le projet aboutira⁴⁶⁸. Certes la perspective de la création d'une entreprise sur le quartier qui leur proposera un emploi est une motivation majeure : retrouver un emploi est leur priorité. Mais ce n'est pas la seule : améliorer la vie de leur quartier, pour les jeunes, les enfants qui grandissent là, participer à une création collective, rencontrer des gens que jamais ils n'auraient eu l'occasion de croiser sans le projet, participe aussi de la solidité de leur engagement.

Ils ont aussi mis en jeu leur crédibilité auprès des autres habitants du quartier. Peu à peu, ils ont fait la promotion de la candidature dans le quartier, en responsabilité : sans prendre des options sur un avenir incertain tant que la candidature n'est pas retenue parmi les 10, tout en annonçant qu'elle n'avait aucune chance d'aboutir sans une mobilisation étendue à tous les acteurs du quartier, habitants en tête.

Pour assumer cet engagement, ils ont aussi adapté leur quotidien : faire garder leurs enfants aux heures de réunion en sollicitant des proches pour limiter les coûts, participer à des réunions, souvent plusieurs par semaine, prendre la parole en public...

Les personnes en charge de l'ingénierie du projet

La Ville de Villeurbanne à l'origine de cette candidature a engagé sa parole sans certitude de voir le projet aboutir. Elle a mobilisé ses équipes pour convaincre, en interne d'abord, au-delà aussi. Affecter des moyens, financiers et surtout humains, sur une volonté politique sans certitude de résultat n'est pas forcément dans l'air du temps. La municipalité a aussi pris le risque de porter le territoire de St Jean, un quartier en politique de la ville, alors que ce n'était pas le choix le plus simple à défendre au niveau national.

De son côté, la Mrie a consacré un temps conséquent à la construction de la candidature de Villeurbanne sans confirmation de financement spécifique. Devant l'importance de la tâche, elle a embauché un chargé de mission pour une durée de 4 mois, avec la garantie de la Ville en cas de financements incomplets mais avec la totalité du coût du poste à trouver. Le dépôt des candidatures ayant été fixé au mois d'octobre au lieu de juillet initialement

⁴⁶⁸ Dans certains territoires ruraux précurseurs, la mobilisation dure depuis plusieurs années.

espéré, ce chargé de mission a accepté de diminuer sérieusement son salaire pour permettre à sa mission de durer jusqu'à la date de dépôt des candidatures⁴⁶⁹.

Chacun a mobilisé son réseau personnel, et le cabinet de conseil Optim Ressources a offert 8 journées de consultance dans le cadre de ses trente ans : l'idée de cet anniversaire étant d'associer des clients aux projets parrainés, certains ont rejoint la démarche de territoires 0 chômeur et l'ont considérablement enrichie de leurs compétences, en particulier dans le domaine juridique et du management.

Les autres acteurs associés

Ils ont participé à des réunions en dehors de leur temps de travail parfois, là encore sans certitude que la candidature aboutirait. Ils ont surtout fait profiter la réflexion de leur expérience, sans arrière-pensée notamment en termes de concurrence pour les acteurs de l'insertion par l'activité économique. La candidature de St Jean a sans aucun doute gagné en crédibilité grâce à ces apports.

Tous ces acteurs ont travaillé sur plusieurs aspects du projet, à partir de leur point de vue. Leurs réflexions se sont nourries réciproquement : même quand ils ne se rencontraient pas physiquement, ils avaient la conscience de participer à une œuvre collective. Dans les moments de découragement ils pouvaient se dire que d'autres étaient engagés avec eux et qu'ils n'étaient pas seuls à porter la responsabilité de la qualité de la démarche.

3. Territoires 0 chômeur : Un projet certes, mais qui a d'ores et déjà produit des changements

L'expérimentation en tant que telle n'a pourtant pas démarré... et déjà l'action a produit des changements, qui serviront l'expérimentation si la candidature est retenue mais qui seront utiles bien au-delà. C'est de loin le troisième enseignement le plus inattendu.

Réfléchir autrement

D'ores et déjà, chaque personne engagée dans la démarche a fait l'expérience de ce déplacement dans ses modes de pensée. Imaginer une entreprise dont le produit est l'emploi demande de sortir des sentiers balisés de la réflexion économique, de même que rencontrer les demandeurs d'emploi à partir de leur ressources et envies plutôt qu'à partir de l'offre de travail existante sur le marché. De ce point de vue, la démarche montre aussi que les administrations, en tout cas que les professionnels qui y travaillent, ne sont pas si sclérosés que certains le disent. En quelques semaines, leur mobilisation au service du projet a porté des fruits. Pôle emploi en particulier a modifié de fait sa relation à ces « demandeurs d'emploi » devenus des « personnes privées durablement d'emploi » : une relation plus collective, centrée sur les capacités des personnes et sur ce qu'elles auraient envie d'apprendre. Chaque personne engagée dans le projet a dû d'une manière ou d'une autre réaliser sa petite « révolution copernicienne » dans ses modes de pensée.

Rencontrer des partenaires nouveaux

Le constat partagé, en particulier du côté de la MRIE, est que malgré tous nos efforts pour échapper au fonctionnement en silo, les cloisonnements résistent et on se retrouve vite enfermé malgré soi dans ces logiques. Depuis sa création, la MRIE cherche à ne pas se limiter à l'action sociale, la connaissance des situations de pauvreté ne se réduisant pas à la dimension sociale. Force est de constater qu'à l'intérieur de ce champ social, elle parvient à dépasser les logiques en tuyaux d'orgue : logement, emploi, santé, enfance, dispositif 1, dispositif 2... Par contre au-delà de ce champ social, elle est peu connue, peu présente aussi. La démarche réalisée sur le territoire de St Jean a permis d'explorer de nouveaux réseaux, de connaître de nouveaux partenaires. Par exemple, la MRIE n'avait plus collaboré avec Optim Ressources depuis plus de dix ans : les liens ont pu être renoués, nous avons beaucoup appris de cette collaboration. La MRIE associe assez peu de juristes à ses travaux, malgré une volonté et des tentatives en ce sens : la préparation de la candidature a été l'occasion de créer des connexions nouvelles. De même, la MRIE est relativement éloignée du réseau des entreprises alternatives de type start-up qui expérimentent des manières de faire dans des secteurs d'avenir, dans le numérique par exemple. Le projet sur St Jean a permis des porosités entre ces deux mondes, qui nous l'espérons, produiront beaucoup à l'avenir. Depuis tant d'années, les personnes en situation de précarité que nous rencontrons dans le cadre de nos travaux nous disent « nous ce qu'on veut c'est sortir du social ! » : grâce au projet territoires 0 chômeur, la MRIE est sortie du social bien plus qu'à son habitude.

Par ailleurs, de par leur participation à la démarche sur St Jean, des acteurs ont appris à se connaître, alors même qu'ils agissent dans le même domaine ou sur le même territoire. Par exemple, des entreprises d'insertion dans

⁴⁶⁹ Diminution en partie compensée par des aides de pôle emploi.

la rénovation et des architectes ou des bailleurs sociaux, qui s'interrogent ensemble sur la question du recyclage des matériaux de construction. Les entreprises fonctionnent souvent plus selon une logique de branche plutôt que selon une logique d'implantation territoriale : celles installées à St Jean n'ont pas souvent l'occasion de se rencontrer pour travailler ensemble à un projet commun. La démarche autour de la création d'une entreprise à but d'emploi qui sera aussi à leur service a modestement permis ce type d'échanges.

Si ces connexions nouvelles ont pu se faire, c'est bien sûr à partir de l'adhésion au projet, mais c'est sans doute surtout du fait de l'engagement de chacun en tant que personne : les relations sont d'abord interpersonnelles. Et c'est aussi probablement dû à l'ambiance de travail : efficace, joyeuse et détendue. Sans doute, parler de process de production autant que d'animation dans le quartier, du meilleur itinéraire pour atteindre la maison des services publics de St Jean en vélo ou encore de l'hébergement du chargé de mission de la MRIE qui termine ses journées bien après le dernier train pour rentrer chez lui, tout cela contribue à créer des relations d'un type nouveau, peut-être plus créatrices en termes d'impacts professionnels que des relations traditionnelles, plus calibrées et figées.

Travailler avec sérieux et humour

L'expérience montre qu'exigence professionnelle, engagement personnel et bonne humeur ne sont pas incompatibles. Au contraire, ils sont gages d'efficacité. Sur un sujet grave, la gaité est une plus-value : pour rencontrer des gens très divers, et notamment les habitants du quartier, pour avancer en gardant la tête froide malgré la pression (du calendrier par exemple), pour gagner des soutiens aussi. Sans doute cette ambiance de travail est rendue possible par la poursuite d'une ambition collective plutôt que personnelle, et par le défi un peu fou aussi que représente le projet. Cette folie a contribué à créer des conditions de travail et de relation très agréables.

« Au début ce n'était pas forcément très joyeux, et après le sourire arrive »⁴⁷⁰.

Enfin, la préparation de cette candidature a permis de développer des compétences nouvelles. Par exemple, les personnes durablement privées d'emploi sur St Jean ont pu ouvrir un compte skilvioo⁴⁷¹, et entrer ainsi dans une démarche de valorisation de leurs compétences, enrichissante quelles que soient les suites de la candidature. Ou encore la Ville de Villeurbanne a développé une connaissance nouvelle du territoire de St Jean qui viendra utilement compléter celle existante dans le cadre du projet de renouvellement urbain actuellement à l'étude, là encore quelles que soient les suites de la candidature.

Conclusion :

Du point de vue de la MRIE, trois éléments méritent d'être soulignés en conclusion :

- Pourquoi les gens se sont autant et aussi vite mobilisés autour de cette démarche ? Il nous semble que deux conditions sont réunies qui permettent cela : faire quelque chose de concret ensemble et dans le même temps mettre en pratique une vision du monde, un principe, qui produit le sens de l'action. Si ces deux conditions sont réunies, alors les gens se mobilisent, d'autres exemples dans ce dossier 2016 le montrent bien.
- Alors que le thème du désenchantement est à la mode, cette expérience montre que le « réenchantement » est possible. Un projet un peu fou, dont personne ne sait s'il marche ou non, mais qui est basé sur des hypothèses solides et locales, redonne une envie d'agir et fait la preuve que c'est possible, que tout ne dépend pas de forces mondiales qui nous dépassent. La difficulté, l'incertitude, n'empêchent pas l'engagement, au contraire sans doute elles le favorisent.

Les obstacles sont multiples, et chaque fois que l'un d'entre eux est levé, un autre apparaît. Personne ne sait encore si tout cela aboutira : si le projet verra le jour, et, s'il voit le jour, s'il fonctionnera. Tous les protagonistes sont complètement conscients de cet échec possible à tout moment. Mais d'ores et déjà il a modifié durablement des représentations et des pratiques, montrant s'il en était besoin que beaucoup de gens sont en attente : en attente de faire ensemble quelque chose de concret et quelque chose d'ambitieux pour contribuer, modestement mais assurément, à changer le monde. ■ ■

Coordination :

Annaïg Abjean et Paul Bruyelles, MRIE

⁴⁷⁰ Réunion d'échange entre les territoires candidats, animée par ATD Quart Monde et la MRIE le 08/09/2016

⁴⁷¹ <http://www.skilvioo.com>

L'utilité sociale de l'insertion du point de vue des personnes "en insertion" - Point d'étape

Le PLIE de Lyon, la Métropole de Lyon et la Direccte ont souhaité interroger conjointement l'évaluation de l'insertion selon le seul critère des sorties positives à l'emploi : de nombreuses remontées « du terrain » font régulièrement état de parcours constructifs, pour autant sans sortie positive à l'emploi dans l'immédiat, ou encore de sorties positives à l'emploi qui se réalisent après plusieurs « passages » intermédiaires. L'enjeu est donc de donner à voir l'ensemble des apports de l'insertion, et pas uniquement ceux liés au retour à l'emploi.

L'utilité sociale ? Définition de Jean Gadrey, 2003

« Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et des services destinés à des usages individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain (dont fait partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie). » ■

Pour travailler cette question, ils ont confié une mission conjointe à Hélène Duclos (TransFormation Associés), spécialiste de l'évaluation de l'utilité sociale, à l'ISEOR (Institut de socio-économie des entreprises et des organisations), spécialiste de l'évaluation qualimétrique des coûts et performances cachés, et à la MRIE pour identifier l'utilité sociale de l'insertion du point de vue des personnes en insertion. Chacun réalisera une partie du travail en mobilisant ses propres méthodes.

La MRIE, en collaboration avec David Rigaldiès, a proposé de travailler cette question de l'utilité sociale de l'insertion avec des personnes en insertion. Il s'agit d'identifier, avec elles et à partir de leur expérience, les différentes dimensions de cette utilité sociale pour ensuite rendre possible la définition de critères d'évaluation. Pour ce faire, nous avons choisi de ne pas limiter la réflexion à la question de l'utilité sociale des structures d'insertion, qui est la formulation utilisée par le PLIE et qui correspond à ses enjeux, mais bien de travailler avec les personnes la question plus globalement de l'évaluation de l'utilité sociale de l'insertion.



À l'heure actuelle deux groupes de personnes en insertion ont contribué à cette réflexion, deux autres contribueront à l'automne. Ces deux groupes ont travaillé à partir des mêmes questionnements avec pour principe commun de construire une réflexion à partir de l'expérience vécue⁴⁷² : pour ce faire, les mêmes outils d'animation ont été utilisés. Pour autant, chacun a investi les questions qu'il portait plus spécifiquement : certains points ont donc été plus approfondis par l'un que par l'autre. Ces deux groupes se sont retrouvés pour une demi-journée de réflexion partagée le 19 juillet 2016.

⁴⁷² Le groupe d'innovation et développement s'est réuni le 23 juin et le 8 juillet 2016. Le groupe d'Ofélia s'est réuni les 22 et 30 juin 2016.

OFELIA, organisme de formation et d'expérimentation pour l'insertion par l'alternance, est un organisme qui a pour vocation de former tous les publics, salariés ou demandeurs d'emploi, avec ou sans qualification, expérimentés ou débutants, sur des secteurs en tension :

- Emplois familiaux,
- Métiers de la Propreté,
- Restauration collective,
- Gardiennage d'immeuble,
- Développement durable.



Le centre de formation, est certifié NF-214 et signataire de la charte Egalycité pour la lutte contre les discriminations. ■

Innovation et Développement

est une association loi 1901 située sur la commune de Saint-Fons, en banlieue lyonnaise.

Depuis plus de 20 ans, elle a pour vocation la lutte contre l'exclusion des personnes en précarité sociale et professionnelle. Ses activités principales sont : l'accompagnement socio-professionnel, la mobilisation et l'intégration à l'emploi, les actions en faveur de la mobilité et l'aide au développement local. ■



Il est bien sûr trop tôt pour présenter les conclusions de ce travail encore en cours. Pour autant, il nous a semblé utile de faire état ici de quelques éléments de connaissance apportés par les personnes dans le cadre de ce travail.

Ainsi, les réflexions présentées dans la suite de cet article ne représentent pas l'ensemble du contenu produit dans ces deux groupes de travail mais apportent des éclairages sur les registres de l'utilité sociale selon les personnes en insertion

1. Chercher du travail, c'est se battre : « on est des battants, on veut se battre ! »

Les personnes en insertion ayant participé à ce travail nous rappellent une chose essentielle : leur objectif c'est de trouver un emploi.

« La mission locale nous propose des formations, pas des emplois. »

« On est à la recherche d'un emploi, pas à la recherche d'occuper son temps. »

Être sans emploi, être en insertion, c'est devoir vivre avec l'humiliation, l'absence de dignité et de reconnaissance et c'est devoir faire avec le non-sens. Malgré une volonté et des capacités de résistance, parfois, souvent ?, le découragement gagne...

1. L'humiliation

Le premier élément qui nous a marqué au cours de ces rencontres est la violence avec laquelle les personnes qualifient l'humiliation qu'elles ressentent, qu'elles vivent, qu'elles subissent.

Depuis de nombreuses années, la MRE répète combien les personnes en situation de précarité portent d'humiliations du fait de leur pauvreté. Combien aussi cette humiliation complique l'accès aux droits, complique les relations d'accompagnement, isole les personnes, et combien enfin cette humiliation est portée par tous les membres de la famille et concourt donc à reproduire les conditions de pauvreté d'une génération à l'autre.

Pourtant conscients de cette réalité, nous avons été marqués par la rudesse des mots employés dans ces deux groupes de travail :

« Nous, les chômeurs, on sert aux politicards. **On est comme les déchets dans la rue. S'il n'y a pas de déchets, il n'y aurait pas d'éboueurs !** »

« Cette queue aux Restos du Cœur : être debout le mardi à côté du marché, au fond de nous on est blessé, on est humilié. »

« Mes enfants sont humiliés quand les autres cotisent pour que les enfants aillent en classe verte. J'ai travaillé 2 semaines au black pour qu'ils puissent aller en classe verte. C'est pas tant le prix de la classe verte, c'est acheter des affaires pour qu'ils soient présentables tous les jours... »

« Soit on est trop bien habillé, soit on est trop mal habillé ! Il faut se déguiser ? **L'habit fait le moine ou l'habit fait pas le moine ?** »

Être en emploi ne résout pas tout : dans le travail aussi, l'humiliation fait partie du quotidien

« On souffre du travail quand il n'y en a pas et on le subit quand il y en a ! »

Ces deux groupes de travail ont rassemblé des personnes dans des situations bien différentes : des personnes en formation en alternance avec une promesse d'embauche à la clé dans un groupe, et dans l'autre groupe des personnes sans emploi accompagnées par un référent insertion dont certaines ont connu une vie professionnelle auparavant. Beaucoup notent combien l'emploi aussi est source d'humiliation, l'emploi qu'ils ont connu ou qu'ils connaissent aujourd'hui.

« Je me lève comme un cheval, je travaille comme un âne, je vais me coucher comme un chien... »

« Quand quelque chose est dur, le chef d'équipe dit "donnez-le à l'intérimaire !" »

« Les employeurs, ils aiment bien qu'on les chouchoute. Celle qui apporte des gâteaux des vacances, c'est elle qui fait le remplacement de septembre... alors que toi, tu es restée ici tout l'été ! »

« Il y a une souffrance, une douleur. »

« Les collègues : ils te voient de travers. Ils aiment te montrer qu'ils sont avant toi => tu as le complexe d'infériorité. »

« Ma collègue, elle avait peur que je prenne sa place. »

« Il peut y avoir aussi de la peur qu'on leur prenne leur travail. Par exemple si je suis plus performant, on va me prendre moi et lui sera licencié. J'ai connu ça moi. »

« Il peut aussi y avoir de l'anxiété, de la jalousie parce qu'on travaille plus vite par exemple. »

« Le travail, ça amène des maladies :

y a des boulots qui stressent on a le stress d'arriver en retard,

ou quand on travaille dans l'amiante, au niveau respiration on n'est pas au top,

il y a les burn out aussi quand on est licencié après 14 ans de boîte. On n'a plus envie de rien, même ma fille je l'écoutais plus. »

« Le travail apporte des conflits, dans le travail, en équipe. »

« Le patron a dit : « nous on est les fondations. Vous, vous êtes les portes et les fenêtres. Et les portes et les fenêtres ça se changent ! » ■

Les personnes rappellent aussi combien les professionnels, en charge de les accompagner, renforcent parfois cette humiliation. Le plus souvent il ne s'agit pas d'actes volontairement humiliants, mais quelque part cela nous semble presque plus grave. Parce que cela montre combien certaines représentations ont tellement infusé l'ensemble de la société que même les travailleurs sociaux les véhiculent sans s'en rendre compte, au détriment des personnes censément « bénéficiaires » de leur action.

« Les gens ont été séchés par la société, ceux qui travaillent dans les boîtes d'intérim, à Pôle Emploi... et qui veulent même plus nous recevoir (il ne faut plus se présenter, on ne peut plus rentrer). »

« Je suis allée à Pôle Emploi. Elle m'a dit "votre téléphone c'est un i-phone". Non, c'est un Samsung. De toute manière, c'est pas son affaire ! »

« L'assistante sociale, elle m'a dit "il faut vendre une bague pour payer le loyer". **Je suis partie et j'ai pleuré toute la journée.** Je ne veux plus y aller ! Elle n'a pas le droit de me dire ça. Elle doit regarder les papiers, pas ça ! Au fond de moi, il y a cette question : elle a quelle image de moi ? »

« On a l'impression d'être des mendiants, quand on va voir les services sociaux. À la fin il reste rien. **Il faut du courage pour aller mendier de l'aide. On parle d'aide mais en fait c'est un droit.** »

Enfin, ce qui ressort de ces analyses, c'est l'impression que l'humiliation dure depuis longtemps, est accumulée tellement d'années durant. Les personnes en insertion partagent un sentiment d'injustice, de devoir subir sans avoir forcément eu aucun choix, sans avoir non plus la possibilité de lutter contre ces mécanismes d'humiliation. Comment les gens font pour tenir, pour supporter tant d'années tellement de retours négatifs sur leurs capacités ?

« **J'ai honte** quand l'école pose la question : "tes parents, ils travaillent dans quoi ?" »

« Comment ils font les politiques pour dire que les chômeurs sont des paresseux ? »

« Les camarades à l'école me disaient "t'es gogol, t'es handicapée". Ils savent pas ce que j'ai dans la tête, bande de cons. »

« J'avais envie de faire des choses au collège, **ils m'ont clairement dit "non"** et m'ont mis dans une voie où je n'ai pas adhéré, conséquence : **j'ai échoué.** Quand il n'y a pas les parents derrière, ils font ce qu'ils veulent. Il y a aussi la discrimination, quand on s'appelle "Mohamed" et en plus quand il n'y a pas les parents... »

2. « Sans travail on est assisté. L'assistantat tue » - L'absence de dignité et de reconnaissance

Les personnes soulignent combien être sans travail, c'est être inutile, se sentir soi-même inutile et plus encore être considéré par tous les autres comme inutile. Or être utile apparaît vraiment comme la condition de la dignité. Le travail semble une fois encore la condition de la dignité, une sorte de remède anti-humiliation.

« Sans travail, **je peux pas transmettre la dignité à mes enfants.** »

« Quand on ne travaille plus, on perd cette notion de reconnaissance. »

« **Avant, on disait : "j'ai trouvé du travail", maintenant, on dit "ils m'ont donné du travail"**, tellement on en a manqué ! »

« Quand on ne travaille pas, on a une image négative. Quand on travaille, on fait baisser le taux de chômage, au lieu de coûter on rapporte.

- Le pays ne va pas nous le rendre !

- Si, il te le rend par les allocations que tu touches. »

Les personnes qui ont participé à ce travail disent aussi combien être assisté, dépendre des aides, les « tuent ». Là encore, la MRE rapporte depuis plusieurs années combien les personnes en situation de pauvreté sont les premières à demander à ne plus être seulement assistées, mais demandent à pouvoir participer pleinement à la vie de la société. Pour autant, il nous semble qu'à l'occasion de ce travail un cap de plus a été franchi en ce sens. Est-ce une réaction au discours sur l'assistantat qui se répand ? Ou est-ce dû au temps qui passe et aux situations qui ne changent pas, et que du coup ce serait une certaine installation dans « l'assistantat » qui aurait des conséquences dévastatrices ? Quoiqu'il en soit le refus des aides, la volonté farouche de travailler et de vivre dignement, a été plus clairement encore formulée que ces dernières années.

« Un âne est utile ; quand on ne travaille pas, un âne est plus utile que nous. Sans travail on est assisté. **C'est bien d'être protégé quand on n'a pas de travail, mais l'assistantat tue, c'est le contraire de la dignité.** »

« Faut pas se voiler la face, si t'as pas d'argent tu peux pas payer ton loyer, tu peux rien. **Les aides on n'en veut plus.** »

Par ailleurs, si la honte est un élément que la MRE souligne depuis des années, la peur apparaît de plus en plus souvent dans nos travaux récents. Là encore, les personnes qui ont contribué au travail disent combien dépendre des aides engendre aussi la peur, la peur de se retrouver sans rien si ces aides venaient à être supprimées, à disparaître.

« **Quand on ne travaille pas, la peur s'installe petit à petit.** »

« La peur de manquer. »

« [Quand on rend visite à quelqu'un] on a peur que l'autre pense qu'on vient pour une raison, pour demander quelque chose. »

Or la peur tétanise. Sans doute sous-estime-t-on encore largement combien cette peur paralyse les personnes, combien elle les empêche d'agir, y compris peut-être combien elle les bloque dans leurs relations.

« La peur de perdre nos droits, la pression, fait faire des bêtises, des mauvais choix. »

Le travail, en permettant de ne pas dépendre des aides pour vivre, permet de se libérer de cette peur pour faire partie de la société, permet de ne pas être exclu. Et ce que les personnes disent rechercher avant tout, c'est faire partie de la société et être reconnu comme tel.

« **Malgré ce qu'on est on est des gens dignes.** »

« On voit la différence entre la famille qui est exclue et la famille qui travaille : ils ont tout, ils dialoguent, ils ont des projets, **ils ont un futur.** L'autre se résigne à baisser les yeux. »

« **Qui dit travail dit "on n'est pas exclu de la société** : on a des collègues, des amis, la paye permet de se faire plaisir, apporte la sociabilité". »

« Ça fait un an que j'ai économisé pour que les enfants aillent au centre aéré cet été. **Pouvoir leur offrir un été avec d'autres enfants !** »

« Le travail c'est le noyau de la société.

- Mais la société nous renvoie maintenant à d'autres choses (la pub, le tape-à-l'œil,...).

- On a inventé des désirs nouveaux. »

Ce que les personnes soulignent surtout c'est ce besoin de reconnaissance, faire partie de la société certes mais plus encore être reconnu comme utile à cette société.

« **Le travail, ça aide à réfléchir.** C'est un moyen d'expression. »

« Il y a une reconnaissance, tu fais partie de l'ensemble. »

« Avant, je travaillais et je m'occupais [bénévolement] de 4 personnes âgées... pendant 12 ans ! Ça donne une reconnaissance. Le médecin il fait partie de la société : il me remerciait quand j'accompagnais ces personnes âgées. Ça fait plaisir de parler avec un cardiologue. Quand on ne travaille plus, on perd cette notion. On a peur que l'autre pense qu'on vient pour une raison. »

« **La rémunération financière, c'est pas tout !** Le bénévolat peut apporter beaucoup plus : une vieille qui dit "merci, ma fille !", vous ne trouverez pas ça dans un boulot. »

« **On s'enrichit pas en travaillant, on enrichit nos valeurs.** »

3. L'absurdité, le non-sens

Enfin, un dernier élément amené dans le cadre de cette réflexion, c'est combien certaines situations vécues sont absurdes, combien ces personnes doivent faire avec le non-sens produit par certaines situations.

[Un dialogue rapporté entre une personne en recherche d'emploi et son conseiller]

« Qu'est-ce que vous avez comme expérience ?

- Dans mon pays j'étais ouvrier agricole

- Mais là, vous êtes en ville

- Je suis prête à faire autre chose

- Mais vous n'avez pas d'expérience

- Je peux faire une formation

- Bon d'accord... je vous propose une formation d'ouvrier agricole...

- ??? »

Ces situations vécues comme absurdes sont lourdes de conséquences en termes de défiance vis-à-vis des institutions et par conséquent en termes de sentiment d'appartenance à la société. En effet, elles transforment ce qui relève du droit en de l'arbitraire, du hasard, voire du clientélisme. Les personnes perdent de fait toute confiance dans l'institution, elles se questionnent sur le bien-fondé des règles : faut-il les respecter ou vaut-il mieux les outrepasser pour faire évoluer sa situation plus vite ? Autant de questions fondamentalement destructrices pour leur sentiment d'appartenance à la société : si leur expérience vécue leur montre que le droit est arbitraire au détriment des plus en galère, il l'est probablement au profit des plus nantis, et dans ce cas comment se revendiquer membre d'une telle société ?

« C'est pas tout le monde qui a des aides. Les moins de 25 ans ils s'en fichent, sauf si t'as des enfants. **À croire que t'es plus en galère quand t'as des enfants...** »

« La mairie, [pour les postes à la cantine scolaire], ils pistonent. Ils donnent du travail à des personnes qui viennent tout juste de perdre leur travail. La précarité de cette personne : elle n'a pas d'enfant en bas âge, elle ne connaît pas la cuisine, sa sœur elle part de la mairie, et elle elle rentre !!! C'est quoi, sa précarité ? Et ils me disent "vous n'êtes pas assez précaire !" Il faut faire la manche devant la mairie tous les jours ? **Qu'est-ce qu'on nous demande ? D'être plus précaire encore ?** »

« La mission locale m'a dit "oui, éducateur c'est possible". Alors je suis allée à l'école pour m'inscrire à l'examen et on m'a dit "il est où votre bac ?", j'ai répondu que j'avais pas le bac, j'ai un CAP. Et ben c'est pas possible en fait, il faut un bac. »

« Je suis à Pôle emploi depuis avril. J'ai appelé Pôle emploi pour savoir si j'étais éligible à la formation et on m'a répondu que ma conseillère attribuée la semaine d'avant était en congés maternité jusque juillet ! »

« J'aurais eu besoin d'une voiture et du permis de conduire. Pour ça, j'aurais eu besoin d'un travail ! Parce que pôle emploi aide si tu as un CDI ! »

« Pour travailler, j'aurais eu besoin de travail ! **C'est le cercle vicieux : pour trouver du travail, il faut travailler.** »

Les institutions ne sont pas les seules à produire du non-sens, le secteur économique aussi concourt à installer cette défiance vis-à-vis du fonctionnement du système. Il apparaît à travers ces réflexions que le vécu d'arbitraire, voire d'injustice, devient le lot de toute une catégorie de la population.

« Les patrons, qui me reprochent mon âge : **moi je suis trop vieille, alors que j'ai de l'expérience**. En même temps, ils reprochent à d'autres leur manque d'expérience, ils ne laissent pas la chance à ceux qui n'ont pas d'expérience. »

« - Moi je travaillais dans l'hôtellerie, maintenant il n'y a plus que des Roumains. **Pas parce qu'elles sont roumaines, mais parce qu'elles sont sous-payées**.

- Dans le bâtiment aussi il n'y a que des étrangers. Toi tu cotises et pas eux, donc forcément tu coûtes plus cher.

- Si tu travailles pour ta survie, pour nourrir tes enfants, même pour 5 euros de l'heure tu travailles.

- Non, je ne suis pas d'accord. La responsabilité du patron c'est de respecter la loi. Nous on n'a pas à accepter le "hors-la-loi". Si on dit "non", on souffre c'est vrai, mais ce système il tient plus.

- Mais pour dire "non" il faut être plusieurs, sinon y'aura toujours quelqu'un pour prendre le boulot que toi tu as refusé.

- C'est aussi les inégalités entre pays qui créent cette situation. La France elle aide (allocations chômage...). En Italie, aux États-Unis y'a rien. »

Cette humiliation, cette absence de dignité et cette absurdité des situations soulignées par les personnes produisent du découragement. Les participants aux groupes de travail ont largement évoqué ce découragement devant des situations qui n'évoluent pas ou peu ou pas durablement. Lutter contre ce découragement devient alors pour elles une tâche à part entière, qu'elles semblent souvent seules pour assumer.

« Malgré ce qu'on est, des déçus, des détachés de la société, des pièces détachées de la société, on est des gens dignes. On a encore des valeurs, de la générosité ! »

2. Face à cette réalité, en quoi consiste l'insertion ? Qui y contribue ?

Les deux groupes de personnes en insertion ont travaillé la question suivante : pour travailler, qui m'a aidé ? Comment ? Qui m'a créé des difficultés ? Comment ? Et de quoi j'aurais eu besoin que je n'ai pas trouvé ?

Les éléments de réponse à ces questions permettent de dessiner les contours de l'insertion et de ses contributeurs, du point de vue des personnes en insertion.

1. Trouver du travail, soutenir la recherche d'emploi

L'insertion c'est d'abord le soutien dans la recherche d'emploi. Cette action prend plusieurs formes :

- **Avoir des contacts directs avec des entreprises et des employeurs**

« Une amie m'a donné des conseils et des adresses où je pouvais poser mon CV. »

« Icare, pour le suivi personnalisé, les conseils, les propositions d'offres d'emploi, pour l'orientation. »

« Pôle emploi pour les annonces d'offres d'emploi, c'est comme ça que j'ai pu trouver mon futur employeur et donc intégrer la formation Ofélia. »

« La mission locale pour l'orientation vers la formation. »

« Le bouche-à-oreille, dans les hammams par exemple, s'il y a des gens qui cherchent du personnel, qui connaissent des endroits où on cherche du monde. »

« Les matchs de foot, un supporter à côté de moi m'a aiguillé sur un boulot dans son entreprise. »

- **Postuler à des offres d'emploi**

« On a répondu avec ma femme à cette annonce depuis 1 an. La semaine dernière, ça a basculé : j'ai un RV ! Ils me proposent une formation ! »

« L'association pour le travail Mirly solidarité, pour aider à faire des CV, pour aider à chercher des offres, à faire des lettres de motivation. »

« Les professionnels qui nous apprennent les nouvelles méthodes pour chercher du travail (comment se tenir, comment ouvrir la porte, ...) »

- **Développer son réseau**

« Ma voisine : je suis allé la voir : "j'en ai marre : je veux travailler !". Elle m'a dit "va voir Madame Machin" de la Maison de l'Emploi. J'y suis allé "je suis prêt à faire n'importe quoi !". »

« Un supporter de foot : (devant la machine à café à l'Alliance Française à Paris) moi, je vous connais. Je vous ai vu jouer au foot en Syrie. Il m'a fait connaître quelqu'un qui est devenu un ami ! »

Quand cette recherche aboutit, l'insertion n'est pas terminée, elle consiste alors à permettre de tenir dans le travail, de s'y intégrer pour pouvoir durer.

« Le patron quand je lui dis que je ne sais pas faire : "je te montre... et si tu veux faire à ta manière, tu peux"... »

« Le patron : valoriser mon travail. Il a montré aux clients que c'était moi qui avais fait les plats froids et les desserts. => je travaillais avec plaisir ! »

2. Lutter contre le découragement :

« l'objectif c'est de tout faire pour que la personne ne se décourage pas. »

L'insertion selon les personnes c'est aussi lutter contre le découragement pour garder la motivation malgré les échecs souvent répétés.

« Mon mari : Il m'encourage à chercher du travail. »

« Innovation et Développement (I&D), ils vous donnent de la confiance ! Il ne fait pas de manière. Je serais tombée sur un autre conseiller, je ne me serais pas investie autant. »

« Prendre confiance en moi : les gens ne voulaient pas que je travaille avec ma béquille. »

« Ma famille m'a aidé moralement. »

« Mon mari m'a apporté un soutien moral. »

« Mes deux filles, mon papa, ma meilleure amie, ils m'ont soutenue moralement et m'ont remotivée aussi. »

« Mes parents m'ont aidée moralement. »

« Mes enfants pour me motiver, pour aller chercher les offres, pour pas me laisser aller et trouver la force. »

« Eliantel qui m'a aidé à trouver ma voie, qui m'a remotivée, conseillée, stimulée. »

« Mon éducateur en IME qui a fait mon inscription au CFA. »

« L'IFRA (Institut de formation Rhône-Alpes) pour les conseils et l'orientation, pour comprendre et reprendre espoir, je me suis engagé. »

« Les profs, les personnes qui aident en formation. »

3. Avoir des soutiens matériels nécessaires pour trouver du travail

L'insertion c'est enfin avoir des soutiens matériels, nécessaires pour trouver du travail.

• Des soutiens pour assurer la recherche d'emploi

« La Maison de l'Emploi, ils louent une voiture pour nous. Ça nous coûte 1€/jour. On allait à 5 faire les récoltes. »

« Mon père m'a aidé, il m'a aidé financièrement pour l'essence. »

« Les assistantes sociales, pour l'orientation, les aides financières (par exemple pour la carte TCL), les aides pour constituer les dossiers, pour avoir internet, une imprimante, pour les problèmes personnels aussi. »

• Des soutiens pour assumer le quotidien et la vie familiale

« Mon mari : il a gardé les enfants. »

« Mon mari aide à la maison, les enfants et tout. »

« Les voisins quand on sait créer la confiance sont une aide considérable. Ils ont gardé mes enfants pendant mon stage. »

« Mes parents et mes grands-parents, m'ont aidée dans toutes les difficultés de ma vie, le logement, la bouffe, le permis, ma fille, je ne manque de rien grâce à eux. »

« Mon père m'a aidé à l'école, et pour le travail et financièrement. »

À noter que :

L'insertion est réalisée par différents acteurs :

- La personne en insertion elle-même
- Ses proches
- Les professionnels, du secteur de l'insertion bien sûr mais aussi au-delà
- Ce que nous avons appelé « la société », et qui regroupe les entreprises, les patrons, les petites annonces sur internet...

Chacun de ces acteurs contribue à l'insertion, de sa place mais pas avec la même visibilité, encore moins avec la même reconnaissance.

Les personnes disent aussi combien nombre de ces contributions à l'insertion peuvent créer des dépendances parfois violentes, si elles ne sont pas menées au service du projet de la personne.

« Mon mari : il s'est engagé puis m'a relâchée juste au moment où j'y arrivais. »

« Les proche, ils ont peur qu'on vienne leur demander de l'aide. »

« Mon ex, il me disait que j'avancerai jamais dans la vie et que je finirai comme une merde. »

« Les assistantes sociales, ils voulaient m'envoyer en IME dans mon enfance »

3. Comment évaluer ces contributions à l'insertion ?

Il apparaît que différents acteurs contribuent à l'insertion, et qu'il y a un enjeu fort à évaluer avec les personnes concernées à partir de leur expérience vécue. Mais concrètement, comment évaluer l'utilité sociale de l'insertion ?

Voici quelques éléments identifiés avec les personnes pour avancer dans le sens de l'évaluation d'une utilité sociale de l'insertion.

1. Un engagement dans la relation qui soit perceptible par la personne

Comme décrit plus haut, les personnes subissent depuis parfois très longtemps des retours négatifs, voire humiliants, sur leurs capacités. Elles ont pour la plupart intégré cette image dépréciée d'elles-mêmes, et doutent en permanence de pouvoir y arriver, sentiment renforcé par leurs échecs successifs. La MRJE est fréquemment marquée par cette certitude intégrée petit à petit de ne pas être capable d'y arriver de toute façon :

« J'ai arrêté avant le CAP, un mois avant le CAP, comme un âne... De toute façon j'allais pas l'avoir, c'était sûr.⁴⁷³ »

S'engager dans la relation permet surtout de casser cette résignation à l'échec, à condition que cet engagement dans la relation soit perceptible par les personnes.

Elles donnent quelques critères de cette implication dans la relation, le premier étant « l'écoute avec intérêt » :

Être à l'écoute mais l'écoute avec l'intérêt :

Écouter les envies, les désirs

La personne écoute, est intéressée par ce que tu dis, c'est différent que quand elle écoute pour finir l'entretien et remplir son formulaire

Ne pas chercher à se débarrasser de nous (proposer un stage pour apprendre le français à quelqu'un qui parle et écrit le français)

Une relation humaine entre deux personnes. Moi [mon référent] il m'appelle "n'oublie pas, on a un rdv", c'est comme purger un moteur qui n'a pas fonctionné depuis longtemps

Le référent demande de nos nouvelles, il connaît notre nom (Mme Untel), c'est lui qui nous appelle ! (pôle emploi c'est que des mails, et seulement madame).

Agir au cas par cas, voir la personne, ne pas généraliser

Une structure humaine qui s'adapte aux attentes et besoins des personnes.

Des structures plus petites, moins de monde, on peut se centrer sur les attentes de chaque personne. A pôle emploi on est un numéro, c'est une administration, c'est le pouvoir (à pôle emploi c'est cliquer : la première question de l'entretien c'est "montrez-moi vos justificatifs comme quoi vous avez postulé à des offres", c'est bonjour madame, tout le monde pareil).

Il y a du respect, de la considération

On est motivé, on revient

Attention : On ne veut pas être ami avec eux

Les personnes perçoivent nettement cet engagement dans la relation et donc dans l'accompagnement :

« Avant on appréhendait les rendez-vous avec les conseillers. Là on vient facilement. C'est un bricoleur psychique ! »

Mais comment objectiver les critères selon lesquels les personnes mesurent cet engagement ? Comment aussi rendre visibles pour elles des engagements dans l'accompagnement qu'elles ne perçoivent pas ?

⁴⁷³ À ce sujet, voir les propos de No art dans l'étude, consultable sur le site de la MRJE, « Les jeunes dits en errance, une mobilité consciente et plurielle », p.48.

2. Vraiment accompagner - « Il ne faut pas laisser les choses s'enliser, sinon les gens se découragent. »

« Ma femme, elle rentre à la maison, en rentrant du travail. Elle ouvre l'ordinateur et va sur tous les sites pour trouver des annonces. »

« Prendre rdv pour la personne, sans assister la personne : la personne peut appeler, mais si ça ne donne rien, après un temps, **le professionnel doit prendre les choses en main**. On sait que les employeurs ont un autre regard si c'est la structure d'insertion qui contacte. **Il ne faut pas laisser les choses s'enliser, sinon les gens se découragent**. Si on est découragé, démotivé, on ne devient pas acteur. »

Si « ne pas laisser les choses s'enliser » est la priorité absolue, alors, en ce qui concerne la contribution des professionnels, c'est la coopération référent/personne en insertion qui devient l'essentiel. Beaucoup plus que « d'apprendre à la personne à faire seule » ou encore de lui « permettre de devenir autonome », autant d'expressions courantes parmi les professionnels pour décrire leur mission.

Et les personnes le précisent bien : si la personne essaie et échoue, alors « *le professionnel doit prendre les choses en main* », le référent doit mettre sa compétence et son statut au service du projet et faire à son tour. Ce que les personnes nous apprennent c'est qu'agir ainsi en tant que professionnel ce n'est pas « faire pour », ou « faire à la place de », ce n'est pas assister la personne. Au contraire, c'est veiller à ce qu'il se passe quelque chose. S'il ne se passe rien, si la situation est complètement embourbée, la personne n'a de fait aucun point d'appui pour être actrice de quoique ce soit : elle subit simplement. Le rôle du professionnel accompagnant dans l'insertion est alors de trouver les moyens pour qu'il se passe quelque chose et éviter ainsi que des situations ne s'enlisent, condition pour que la personne reste actrice de son parcours.

Accompagner vraiment c'est aussi considérer l'ensemble des contraintes de la personne et pas seulement celles directement liées à l'emploi pour lui offrir un soutien concret.

« Je faisais un stage. Le périscolaire de mes enfants m'a dit "Non, on ne peut pas garder vos enfants !" Heureusement il y avait la voisine ! »

« Donner des rendez-vous adaptés aux contraintes des personnes. »

« Proposer des solutions concrètes pour faciliter les démarches : prendre rdv, garde d'enfants, accès à une crèche (ça fait 2 ans que je cherche une place en crèche), avec des horaires adéquats. »

« Surtout pour les nouvelles règles pour accéder à l'emploi, par internet... avant on rencontrait directement les employeurs. »

« À pôle emploi ils ont supprimé la photocopieuse, même celles qui sont pour eux on doit les faire à l'extérieur... »

3. Développer le réseau, primaire comme secondaire

Développer le réseau c'est d'abord « **donner des contacts sérieux qui peuvent mener à l'emploi** ».

« Un ami d'enfance m'a fait rentrer dans l'entreprise. »

« I&D : ils vous disent "si si : il y en aura bien un qui vous donnera du travail !" »

« Des contacts sérieux, avec qui on peut voir un avenir se dessiner, une personne en face qui nous comprend. »

« Certaines structures sont en lien avec des employeurs directement comme une agence d'intérim, pas comme pôle emploi. »

« Le référent, il appelle l'entreprise derrière nous, ou alors il le fait avec nous. Il nous fait confiance. Quand c'est le référent qui appelle, ça change que quand c'est nous qui postulons. C'est pas le piston, mais ils savent que vous êtes soutenu, y'a quelque chose qui passe entre professionnels (avec pôle emploi ça le fait pas, ça passe pas parce que tout est chiffré, les entreprises elles font pas confiance non plus à pôle emploi). »

« Une professionnelle, elle est sortie de son bureau, voir directement Madame Machin... c'était ma 1^{ère} mission ! »

« Il faut bien commencer par quelque part, donner la chance d'avoir une première expérience, quand on n'a jamais travaillé, ou quand on n'a pas de diplôme, ou quand on a des diplômes qui ne sont pas reconnus. »

Mais développer le réseau c'est aussi **développer son réseau primaire**. Comme nous l'avons montré, les proches jouent un rôle important dans l'insertion, leur contribution reste pourtant informelle et donc invisible du même

coup. Souvent eux-mêmes en situation de précarité, ils participent à l'insertion, une contribution dont la société dans son ensemble n'a pas conscience, et qu'elle ne met donc pas non plus en perspective avec les aides formelles reçues par ailleurs.

Développer le réseau primaire de la personne avec elle, l'organiser pour qu'elle en ait la maîtrise semble donc ici un registre d'utilité sociale de l'insertion essentiel.

4. **Articuler ces contributions au service du projet de la personne** - « *Si vous faites tout ça les chiffres seront bons, on sera motivé* »



Ce que les personnes disent fortement c'est aussi qu'il faut articuler ces contributions autour du projet de la personne, et non à partir de logiques institutionnelles : « *Stop aux stats !* »

Tout l'inverse de pôle emploi : « pour mes chiffres il faut que vous retourniez tout de suite à l'emploi, même si je vois que vous êtes motivée par votre projet »

Cette attente des personnes rejoint largement celle de nombreux professionnels de terrain. Nous en sommes témoins à la MRIE, combien de ces professionnels sont pris dans des contradictions entre ce qu'ils jugent bon pour leur action (et qui rejoint ce que les personnes demandent ici) et ce que l'institution exige d'eux ? Ces professionnels mesurent comme les personnes en insertion que les dispositifs ne suffisent pas, qu'il faut des personnes qui s'engagent professionnellement dans une vraie relation avec les personnes accompagnées. Dans le même temps, les logiques institutionnelles poussent plutôt dans le sens contraire. Le résultat est que de plus en plus de professionnels de terrain sont tiraillés entre leurs besoins qui rejoignent les besoins des personnes et les injonctions des institutions : la pression de chaque côté est de plus en plus forte. Où trouvent-ils les espaces pour analyser cela et se positionner le mieux possible ? Peut-être l'évaluation de l'utilité sociale de l'insertion pourrait constituer un tel espace à l'avenir...

Conclusion :

Les éléments de réflexion présentés ici donnent à voir l'analyse des personnes en insertion. Ils ont vocation à s'inscrire dans une démarche plus large de l'évaluation de l'utilité sociale de l'insertion : d'autres acteurs réfléchissent à cette même question, des professionnels de structures financées par le PLIE⁴⁷⁴, des partenaires et des financeurs du PLIE (entreprises, collectivités locales...). L'objectif est de construire des critères d'évaluation de cette utilité sociale.

Étant donné l'intérêt de leur contribution à cette réflexion préalable, comment s'assurer qu'à l'avenir, les personnes en insertion seront effectivement associées aux futures évaluations de l'utilité sociale qui auront lieu sur le territoire de la Métropole de Lyon ? ■ ■

Coordination :

Annaïg Abjean, MRIE et David Rigaldiès, consultant IFMV Valdocco

Nous remercions pour leur participation à ce travail :

Les personnes en insertion en formation avec Ofélia et les personnes en insertion accompagnées par Innovation et Développement.

Merci aussi aux professionnels d'Innovation et Développement et d'Ofélia, qui ont rendu ce travail possible.

⁴⁷⁴ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Jeunes en formation - Portraits de deux apprentis en CFA

Repères méthodologiques

En 2015, l'URHAJ RA⁴⁷⁵ et l'URCLLAJ⁴⁷⁶ mènent conjointement une étude sur le logement des jeunes en Rhône-Alpes. La question centrale de cette étude est la suivante : « *Comment peut-on agir afin que le logement ne soit plus un frein pour un jeune qui souhaite accéder à un emploi ou à une formation, et ce, quelle que soit son origine géographique en Rhône Alpes ?* »

Les deux structures, en complément des données recueillies par ailleurs, souhaitent approfondir l'étude en saisissant le témoignage de jeunes gens concernés par des situations de passage d'un logement, d'un emploi ou d'une formation à un(e) autre et d'observer avec eux la manière dont ils ont vécu ces transitions.

Cette partie de l'étude régionale a été confiée à la MRIE qui a conduit dix entretiens semi-directifs auprès de jeunes en formation ou en sortie de formation à la recherche d'un emploi.

Sollicitée pour mener des entretiens de type biographique auprès de jeunes en formation ou à la recherche d'un emploi, la MRIE a mobilisé son réseau, l'URHAJ RA et l'URCLLAJ ont fait de même. Cette mobilisation a permis de solliciter des enquêtés évoluant dans différents univers : l'université, une pension de famille, en recherche d'emploi vivant en colocation, dans un CFA⁴⁷⁷ ou encore en situation de vie à la rue.

Les dix profils des enquêtés ont été discutés en amont de l'étude afin de croiser un ensemble conséquent de critères au regard du nombre d'enquêtés. Il s'agissait, par exemple, d'obtenir des matériaux précis sur les situations rencontrées par de jeunes enquêtés vivant en milieu rural, des enquêtés en hébergement, sans ressource, de jeunes travailleurs ou encore des jeunes en formation.

Lors de ces entretiens, l'objectif était de recueillir : le parcours logement des enquêtés, les freins rencontrés, le lien emploi/formation et leur situation d'habitat, l'importance et le rapport avec l'environnement dans lequel ils vivent, l'implication dans cet environnement, leur besoin pour vivre bien dans un logement, leurs envies et leurs rêves au regard du logement.

Les entretiens ont été conduits dans les lieux choisis par les enquêtés sur un mode semi-directif avec l'appui d'une grille d'entretien reprenant les éléments précédemment cités. La retranscription et l'analyse de ces entretiens avait pour objectif d'ancrer dans l'expérience des personnes l'ensemble des données déjà travaillées par l'URHAJ RA et l'URCLLAJ. ■

L'article qui suit propose deux portraits, celui de Téva et celui de Jérôme. Tous deux apprentis dans un CFA en banlieue lyonnaise, leurs jeunes parcours convoquent déjà une multitude d'éléments forts.

Par exemple, les jeunes hommes, débrouillards par ailleurs, ont été accompagnés par des figures fortes et rassurantes, capables de les soutenir dans des moments de creux. C'est autant le père de Téva, que son patron actuel, ou encore celui de Jérôme et ce professeur qui l'a aidé à trouver une orientation qui correspondait à ces désirs. Il y a une sorte de filiation, de transmission et de responsabilité à l'égard des plus jeunes qui transparait. Cette responsabilité est aussi présente chez les deux enquêtés. Ils savent ce qu'ils doivent, et à qui ils le doivent. Sachant cela, c'est en conscience qu'ils cherchent à aller au bout de leur formation, pour eux mais pas seulement. S'ils réussissent, c'est aussi en reconnaissance de l'aide apportée.

Enfin, deux derniers éléments peuvent interpeller le lecteur. Les deux enquêtés auraient pu être considérés comme des incasables : Téva est exclu de son établissement, il agresse même un professeur ; Jérôme est mis dans ce qui peut être vu comme une voie de garage, suivant un parcours scolaire parallèle au parcours des autres élèves. Si le système scolaire n'a pas été tendre avec eux, pas plus qu'eux avec le système scolaire, le monde du travail leur a permis de trouver une place. C'est que pour eux, cet univers-là, est plein de sens et de valeurs qu'ils savent faire leurs.



⁴⁷⁵ L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Rhône-Alpes

⁴⁷⁶ L'Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes

⁴⁷⁷ Centre de formation d'apprentis

“ Le travail dans les mains ”

Téva, 19 ans

Téva est dans le Rhône par intermittence, le temps de terminer son CAP⁴⁷⁸. Son apprentissage, il le fait chez lui, en Normandie. Il loge alors chez son père et sa belle-mère, ce qui lui permet d'économiser un peu d'argent. Téva précise que son salaire est au-dessus de ce que l'on peut attendre du salaire d'un apprenti. Il fait 39 heures par semaine, au lieu de 35, atteignant ainsi les 1 000 € par mois. Ce qu'il gagne, il le dépense, beaucoup. Mais s'il le dépense en sorties, il s'en sert aussi pour payer les à-côtés de sa formation dans le Rhône, « *c'est de l'argent, faut que je paie les billets de train et tout ça* » :

« Tous les mois faut que je paie l'aller-retour, l'internat. [...] J'en ai pour 130 ou 140 euros pour le train, plus l'internat, plus la cantine. Pour moi la région nous aide pas assez quand elle voit que y'a des jeunes qui sont motivés pour se déplacer, faire des études loin. Ils encouragent pas assez. »

Le jeune homme met aussi un peu d'argent de côté pour le permis de conduire. Son patron actuel lui recommande d'ailleurs fortement. Alors Téva suit des cours de code. Si tout semble fonctionner au mieux pour Téva, le cheminement a pourtant été tortueux. D'abord dans un collège dans lequel il « *fout le bordel* », son père l'envoie dans un collège privé. Il est mis à la porte au bout de deux ans. S'ensuivent une quatrième et une troisième en lycée professionnel, puis Téva entre en bac pro menuiserie. Son rêve d'alors, qui le poursuit encore aujourd'hui, c'est de construire des maisons en bois, « *ça c'est le métier de mes rêves ça. C'est magnifique le bois* ». À cette période, il part habiter chez sa mère et au lycée, les choses se passent mal. Il menace de frapper un professeur, passe en conseil de discipline et se fait virer un mois. Il obtient tout de même son BEP⁴⁷⁹, mais le lycée ne veut plus entendre parler de lui.

« *Obligé de trouver autre chose* », il débute des stages. Et c'est dans une de ces entreprises qu'il demande à un patron s'il serait intéressé pour le prendre en apprentissage. Ce patron accepte. Le contrat débute, Téva tient le coup pendant un temps. Il prend même un appartement. Puis son addiction à l'alcool et au cannabis s'amplifie à tel point qu'il lâche peu à peu le rythme. Les problèmes ne surgissent d'abord pas au travail. C'est dans sa vie personnelle que cela démarre. Il ne paie plus ses factures ni son loyer, dépense son salaire en substances. Puis à terme, il ne va plus travailler. Son patron accepte de faire passer son absence en congés payés mais impose une rupture de contrat. Téva accepte, il dit même très bien comprendre. Son père va l'épauler pour remettre de l'ordre. C'est ensemble qu'ils vont aller voir le patron de Téva et négocier la rupture de contrat. C'est son père qui va éponger une grande partie des dettes puis qui va l'héberger, une fois l'appartement rendu et les loyers soldés. C'est aussi son père qui va le remettre sur les rails de la formation :

« Mon père travaillait dans une entreprise de menuiserie. Ils faisaient aussi des vérandas et tout. Il a demandé à son patron, puis vu que j'avais déjà travaillé (chez ce patron) y'a longtemps, pendant l'été, pour me faire de l'argent. [...] Du coup, il a dit oui mais il a dit « mais qu'est-ce qu'il veut faire ? ». Je voulais continuer le CAP que je faisais avant mais l'ancien où j'étais voulait pas. Donc j'ai été obligé de trouver autre chose. Je voulais faire menuisier installateur [...] mais le CFA où j'étais avant voulait pas que je le fasse non plus. J'étais obligé de recommencer entièrement mon CAP alors que moi je voulais continuer mon CAP. Du coup mon patron actuel, il a cherché les CFA qui font un CAP menuiserie aluminium. Et dans ma région ça existe pas, y'en a pas en fait. C'est que des bacs pro et pas en alternance. Du coup, en alternance il a trouvé ici et dans la Mayenne. Bon, la Mayenne, je peux pas vous dire où c'est mais... Au début je devais aller dans la Mayenne mais vu que y'avait pas d'internat, je pouvais pas y aller. Du coup mon patron m'a dit que si je venais ici, il me prenait. Je me suis dit que pour un an, j'allais le faire. Je vais avoir un travail, parce que maintenant pour trouver du travail... »

⁴⁷⁸ Certificat d'aptitude professionnelle

⁴⁷⁹ Brevet d'études professionnelles

La mobilisation et la patience de son père, de son patron ont étayé Téva pour qu'il puisse reprendre le fil de son existence, un peu heurtée jusqu'alors. Si ce patron a fait autant d'efforts pour que Téva puisse reconstruire son parcours, c'est parce qu'il présage que le jeune homme en a toutes les capacités. Puis il suit l'adage comme quoi la pomme ne tombe pas loin de l'arbre :

« Ben il sait que dans ma famille on est des bosseurs. [...] On veut bosser nous. On a le travail dans les mains. Dans la boîte-là, y'avait mon oncle, y'a mon cousin, y'a mon père. Puis il sait que nous les B., si on va travailler, ben on s'en fout, on va travailler, on va foncer quoi. Et du coup il sait que je suis comme ça aussi, alors il est motivé, il veut me pousser. Du coup, j'espère que y'aura une suite au bout. »

« *Le travail dans les mains* », c'est ce qui fait qu'aujourd'hui le jeune homme arrive à maîtriser sa problématique addictive. Il en a conscience d'ailleurs précisant que « *là c'est pour mon travail, c'est que je veux garder mon travail* ». En sus de la fierté éprouvée par le travail accompli, Téva sait que c'est par le travail qu'il va obtenir le salaire dont il rêve. C'est pour ça qu'il envisage de poursuivre ses études au-delà du CAP pour faire un BP⁴⁸⁰. Avoir de l'argent lui permettrait, entre autres, de réaliser un de ses rêves : construire et vivre dans une maison en bois. Selon lui, ce sont les plus belles, les plus écologiques. Mais ce sont aussi les plus chères.

“ N’importe quel métier, moi, ça me dérange pas ”
 Jérôme, 17 ans

Jérôme connaît la valeur du travail depuis qu'il a six ans. Il travaillait souvent avec son grand-père qui était maçon. Le petit garçon l'accompagnait sur les chantiers et mettait la main à la pâte. Cette existence dans le travail physique, il la paie déjà aujourd'hui, à 17 ans, avec deux hernies discales. Il a aussi conscience que ce n'est que le début et qu'il va devoir faire avec toute sa vie, plus encore avec son métier de miroitier qui lui demande de porter des charges lourdes. Mais Jérôme n'a pas d'état d'âme. Il faut travailler. Sa mère, bien que très présente, ne peut pas l'aider financièrement. C'est lui qui lui donne une partie de sa paie d'apprenti pour qu'elle puisse boucler les fins de mois. Et quand cela ne suffit pas, il travaille ailleurs, le week-end. Il s'occupe de l'entretien d'une vigne, sur 20 hectares. Il y va dès qu'il peut et note ses heures :

« Les fins de mois, quand y'a plus de sous, ben j'ai mon boulot au black. [...] En plus de ma semaine, j'y vais le week-end. [...] Je me réveille à 4h 30 du matin, 5h, le temps que je me douche, que je m'habille et tout. 5h, je me fume ma clope, je me bois mon café et je pars au terrain, jusqu'à midi. À midi je m'arrête pendant 10, 15 mn, le temps de manger un petit truc. Et puis rebelotte jusqu'à 15h, le temps que je rentre chez moi ».

S'il vit aujourd'hui dans un petit village en Ardèche, Jérôme est né à Montélimar. Puis, avec sa mère et ses cinq frères et sœurs, ils ont déménagé à de nombreuses reprises, toujours dans le même secteur. Ces changements fréquents ne l'ont jamais vraiment dérangé, mais Jérôme a rapidement voulu saisir son indépendance et l'apprentissage lui a vite offert la possibilité d'y songer :

« Ben à 16 ans déjà, je devais prendre un petit studio. [...] J'en avais marre d'être avec mes frères et sœurs et j'ai dit « Bon maintenant je veux avoir mon chez moi ». Et comme à 16 ans, je me suis fait une paie de 578, j'ai vu avec les aides, j'avais 300 euros d'aides je crois et je sortais 200 euros de ma poche. Mais plus le CFA que je payais, je me suis dit que c'était pas possible. C'est qu'après que j'ai su que y'avait une aide pour le logement. [...] Je le savais pas du tout ».

Ce premier départ avorté, Jérôme envisage celui à venir, à nouveau grâce à la formation qu'il est en passe de terminer. Mais son CAP de miroiterie n'était pas dans ses objectifs de départ. En quatrième, il voulait faire un stage d'ébénisterie. Les patrons qu'il est allé voir soit n'avaient pas de matériel aux normes, soit ne voulaient pas prendre d'apprenti. C'est l'un de ces patrons qui redirige Jérôme vers la miroiterie et vers une autre patronne. Or, déçue par le précédent apprenti qu'elle avait eu, elle a hésité. Puis, finalement, elle a pris Jérôme. Cela se passe si bien qu'elle a proposé de l'embaucher au terme de ces deux ans de CAP, qu'il l'ait ou pas. Il reste qu'à l'époque, Jérôme doit trouver un CFA et que « *y'en a pas beaucoup dans ce corps de métier* ». Il en trouve d'abord un à Aix-Les-Milles, non loin de chez lui :

⁴⁸⁰ Brevet professionnel

« Or, je trouvais pas d'internat parce que moi, même si c'est à ¾ d'heure de chez moi, je prends un internat. Comme ça, je suis sur place et le matin pas besoin de chercher trop loin. Et je trouvais pas. Et j'étais avec mon prof de troisième, j'étais en SEGPA, j'étais avec mon prof de vente. [...] On a cherché parce qu'en fait il est venu me voir, je lui ai dit que je laissais tout tomber et que j'allais en mécanique.

N'importe quel métier, moi, ça me dérange pas. Il m'a dit « Ohlala, t'affoles pas, on va essayer de chercher. » Et le groupe de la classe, je crois qu'on était 15 ou 16, il leur a dit « vous, vous faites ce que vous voulez », et il m'a pris à part. On a cherché de partout et on a vu ce CFA-là avec un internat.

Donc je me suis renseigné. »

S'il n'a plus de nouvelle de ce professeur, c'est avec son soutien que Jérôme se retrouve alors ici, en banlieue lyonnaise. Financièrement, cela l'arrange. Le jeune homme aide déjà tous les mois sa mère, grâce à sa paie d'apprenti. Il observe avec fatalisme qu'il gagne bien plus qu'elle. *« C'est pour ça que je me suis renseigné ici, si y'avait pas une aide ou quoi »*. Dans le CFA dans lequel il est, le jeune homme ne paie ni l'internat, ni le self-service grâce à la politique de l'établissement. Il a aussi obtenu une aide pour financer son permis et pourra bénéficier de taux avantageux pour un prêt lui permettant d'avoir un véhicule.

Sa paie d'apprenti et son emploi non déclaré lui permettent d'atteindre parfois les 1 500 € par mois. Lorsqu'il a déduit ses frais de déplacement au CFA, quelques dépenses personnelles et l'aide à sa mère, il ne lui reste plus grand-chose. Alors Jérôme s'est résolu à économiser un peu pour mener ses projets à terme :

« Ça fait un petit moment que j'ai un petit projet, c'est... Genre je me prends un grand camion, je me le retape en camping-car et j'irai sur les routes. [...] J'ai pas de loyer à payer, le week-end, si j'ai envie de me barrer à la mer, ben je me barre à la mer. Je sais que j'ai rien à payer à côté. J'ai juste l'assurance et le gazole. Et la mécanique si y'a des choses à changer, je le fais moi et basta. »



Coordination :

Élodie Jouve, MRE

Autonomie vécue et injonction à l'autonomie - Pour un renversement de polarité

Notion riche, complexe, soumise à de multiples usages, l'autonomie est difficile à saisir d'un seul tenant. Sa signification semble morcelée, divisée entre une théorie élaborée et une pratique spontanée, une capacité et un état de fait, une évaluation institutionnelle et une caractéristique essentielle de l'être humain...

Les réalités auxquelles l'autonomie est référée se recourent plutôt qu'elles ne s'harmonisent en un ensemble fixe. L'ampleur de ces réalités, adressées par le travail social, la conception des politiques publiques ou l'usage courant à travers la notion d'autonomie, est propre à questionner la pertinence de l'utilisation d'une telle notion dès lors que ses cas d'application diffèrent parfois du tout au tout.

Comme l'a montré Robert Castel⁴⁸¹ à partir des dispositifs d'insertion par l'emploi, l'assistance sociale en France procède d'une « injonction à l'autonomie » sur les personnes accompagnées. Nous pouvons élargir ce constat bien au-delà de l'assistance sociale, sur la base des remarques contenues par l'étude du Crédoc sur ce sujet⁴⁸² : l'école produit cette même injonction sur les élèves dès le plus jeune âge⁴⁸³ ; l'entreprise et même la fonction publique, en suivant les préceptes du néo management, font de même à l'égard de leurs employés⁴⁸⁴.

Se pencher sur la notion d'autonomie présente un intérêt manifeste, dès lors qu'elle dessine l'idéal proposé à l'individu par la société, qu'il soit envisagé comme citoyen, employé, assisté.

L'autonomie peut être comprise littéralement comme la capacité ou le fait de « se donner à soi-même sa propre loi ». Afin d'éclairer l'usage courant de cette notion, il importe de demander : qui est ce « auto » qui s'impose à lui-même sa loi ? Et quelle est cette loi qu'il s'impose à lui-même ?

À partir de ces interrogations, nous tâcherons de voir comment l'idée d'autonomie passe d'une ambition de libération de la personne à un outil normatif particulièrement puissant et potentiellement aliénant.

1. Les expressions courantes de l'autonomie

À partir de quatre expressions rencontrées de manière récurrente lors des entretiens qui ont jalonné cette étude (« subvenir à ses besoins » ; « se débrouiller seul » ; « être acteur de son propre parcours » ; « être normal ») nous montrerons que l'autonomie est soumise à des usages divers et possiblement contradictoires. Les entretiens mentionnés ont eu lieu sur deux terrains principaux et un terrain auxiliaire. Pour les deux principaux, un accueil de jour dans le 7^e arrondissement de Lyon et un centre social dans un contexte urbain dans le département de l'Ain, une semaine d'immersion a été consacrée à chaque lieu. Un contact privilégié avec les personnes engagées dans les services fut rendu possible grâce aux professionnels en charge de ces structures. Les terrains secondaires, qui comprennent un CCAS et plusieurs entretiens informels, furent limités à un échange avec les professionnels, afin d'accéder à des interprétations de la notion d'autonomie selon des points de vue différents (handicaps physiques, incapacités liées au vieillissement, troubles psychiques, absence de repères et de ressources pour des jeunes isolés...).

Le contenu des entretiens n'est pas repris à la lettre dans cet article ; il est en revanche à la base de multiples réflexions que nous avons tenté de mettre en lumière de la façon suivante :

- En première partie, c'est en confrontant les expressions courantes de l'autonomie à deux récits de vie, puis aux témoignages de professionnels de l'assistance sociale, que nous questionnerons le sens que nous donnons couramment à cette notion ;
- En seconde partie, nous chercherons à sonder les racines de ces problématiques à partir de l'omniprésence de cette notion dans les dispositifs d'accès à l'emploi ; les observations produites visent

⁴⁸¹ Robert Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard.

⁴⁸² La notion d'autonomie dans le travail social : l'exemple du RMI, Crédoc/ Cahier de recherche – Septembre 2003.

⁴⁸³ Jacques Méard, Stefano Bertone, 1998, *L'autonomie de l'élève et l'intégration des règles en éducation physique*, Paris, PUF.

⁴⁸⁴ Gilbert De Terssac, 1990, *Travail et autonomie : division du travail et régulations sociales*, thèse de doctorat en sociologie, IEP Paris ; Sylvie Hamon-Cholet, Catherine Rougerie, « La charge mentale au travail : des enjeux complexes pour les salariés », *Économie et statistique*, n°339-340, 2000.

à révéler les présupposés sur lesquels ces dispositifs se fondent pour mettre en lumière l'horizon de l'être humain dessiné par le spectre de l'autonomie ;

- La troisième partie est consacrée à une tentative de dépassement des limites auxquelles nous astreint la conception traditionnelle de cette notion jusqu'alors mise en lumière, en proposant, à partir du récit de la situation d'une personne en difficulté, recueilli dans le cadre de cette étude, une vision décentrée de l'autonomie ; celle-ci repose sur la dimension relationnelle constitutive de l'être humain et tranche avec l'individualisme qui, nous le verrons bientôt, se trouve au cœur de l'idéal d'autonomie.

1. Subvenir à ses besoins

Un futur père de famille, qui sera nommé ici JF, rencontré dans un CHRS, est un ancien toxicomane. Il a décidé de se sevrer pour assumer ce rôle auquel il attache beaucoup d'importance. Lorsqu'il rencontre ses beaux-parents, JF explique que pour eux, il reste un junky, parce qu'il prend un traitement dont les gens normaux n'ont pas besoin. Paradoxalement, le produit qui vise à le tirer de son addiction le ramène au stigmate qui accompagne cette addiction, dans le rapport avec son entourage. C'est pour cette raison que JF souhaite se débarrasser complètement du traitement avant la naissance de son fils, pour qu'il ne le considère pas lui aussi comme un junky.

Si l'autonomie consiste à pouvoir subvenir à ses besoins, faut-il en déduire que pour être autonome, JF doit absolument trouver, acheter et consommer le produit auquel il est menotté, l'héroïne dont il a besoin ? Cela paraît absurde. Nous affirmerions plutôt qu'il lui faut combattre cette dépendance, que c'est elle justement qui le prive d'autonomie. Pourtant, en ce qui concerne la nourriture, nous sommes irrémédiablement dépendants. Inversement à la toxicomanie, c'est de ne pas être capable de se procurer le produit dont nous avons besoin pour nous nourrir qui devient le marqueur d'un manque d'autonomie. Ainsi, la personne incapable de travailler pour obtenir le salaire qui lui permettra de se nourrir, est dite manquer d'autonomie. Il apparaît que certains produits font l'objet d'une dépendance légitime, d'autres non. À première vue (si l'on oppose la nourriture aux stupéfiants), nous pourrions dire que seuls les produits auxquels notre survie biologique est conditionnée sont susceptibles de produire une dépendance légitime. De plus, la nature de la consommation entre en jeu : l'accès au minimum vital de nourriture est un critère d'autonomie, tandis que la gourmandise apparaît comme une dépendance hétéronome. En somme, la nature de l'objet désiré, sa quantité et les modalités de son accès entrent en jeu dans notre définition de l'autonomie. Dès lors, quels sont les critères qui nous permettent d'établir la liste des besoins compatibles avec l'idée d'autonomie et ceux qui marquent l'hétéronomie ? Où placer la limite entre les besoins naturels et nécessaires et les désirs vains ?⁴⁸⁵

L'autonomie n'est donc pas tout à fait l'équivalent de la dépendance. Présentée ainsi, elle est l'absence de dépendance à l'égard d'un objet **qui n'est pas absolument nécessaire** ; la difficulté de déterminer ce qui relève du nécessaire et ce qui appartient au superflu restant pleine. Par ailleurs, l'autonomie porte une connotation supplémentaire, celle de liberté. Spontanément, nous dirons qu'être autonome, c'est être libre, libre de faire ce que l'on veut, libre de se donner à soi-même sa propre loi, au lieu de céder aux exigences d'un autre que nous. Mais cette liberté n'est pas l'absence de toute contrainte. Dans le cas de JF, nous voyons que l'autonomie à laquelle il tend passe par une lutte contre la dépendance, le choix personnel de contraintes puissantes. Une liberté sans contrainte l'inciterait plus probablement à rechercher la satisfaction de son addiction que de passer par le calvaire du sevrage. Ce qui marque l'autonomie de sa situation, c'est le choix personnel d'une contrainte qu'il décide de respecter. Sous cet aspect, l'autonomie relève autant d'un état de liberté que d'un geste d'autolimitation ; plus encore, nous pourrions dire que la liberté n'est elle-même qu'une limitation de soi-même par soi-même et non par un autre que soi. Or il nous faut aller plus loin et questionner le point central, la clé de voûte de la notion d'autonomie : en vertu de quoi l'individu est-il amené à limiter ses mouvements ? Quel but est suffisamment fort, noble et respectable pour limiter nos mouvements spontanés vers les objets de nos désirs ? Quelle règle est si légitime qu'elle contraint tous les êtres humains au respect, au détriment de leurs intérêts particuliers ?

⁴⁸⁵ Épicure, dans sa Lettre à Lucilius, propose une telle classification des désirs, avec pour objectif de déterminer la voie d'accès au bonheur.

Si l'on se reporte au cas de JF, la loi, le but, l'objectif qu'il se propose d'atteindre et qui l'amène à se sevrer est la future naissance de son enfant. Il met en avant le stigmate qui accompagne son statut d'ancien junky pour justifier sa volonté que son fils n'en ressente pas le poids. Le thème de la reconnaissance est ici indissociable de l'idée d'autonomie ; en se libérant de son addiction (effectuant par là un geste a priori autonome), JF espère que son autonomie soit reconnue par son entourage. Cette reconnaissance paraît indispensable pour offrir à son fils un cadre d'éducation viable. Le rapport entre la dépendance, l'autolimitation et la reconnaissance nous amène à tirer une première conclusion sur la valeur de l'autonomie, telle que cette notion est utilisée dans l'usage courant. Plutôt qu'un absolu individuel, l'autonomie dépend de la valeur que nous attribuons collectivement aux objets susceptibles de tomber sous la coupe de nos désirs, autrement dit de normes éminemment sociales. La capacité d'autolimitation déployée par chacun pour entrer en conformité avec ces normes de valeur apparaît comme le socle d'une reconnaissance indispensable pour exister dans un environnement politique.

2. Se débrouiller seul

Georges a 27 ans. Il est originaire du Nigeria, pays qu'il a quitté il y a deux ans pour venir en France, alors que sa vie était menacée par les violences récurrentes qui minaient sa région. C'est sa mère qui l'a poussé à partir, après que deux de ses frères et sœurs aient été tués.

Il a pourtant entrepris ce voyage seul. Arrivé en France, il obtient le statut de demandeur d'asile, est logé en CADA pendant quelques temps, puis perd sa place et se retrouve à la rue. Il rencontre un coiffeur nigérian qui le laisse dormir dans son salon après la fermeture quotidienne et se nourrit une fois par jour à l'Armée du Salut. Lors de notre première rencontre, il souffrait d'une bronchite qui s'était infectée, crachait du sang et avait urgemment besoin d'un traitement.

La capacité de Georges à mobiliser des ressources individuelles dans son voyage et à son arrivée peut être lue comme la marque d'une profonde autonomie. Or au regard de critères institutionnels, il n'est absolument pas autonome⁴⁸⁶ : sa survie en France dépend d'une aide privée (le coiffeur) et d'une assistance publique (l'Armée du Salut). Entre le cadre moyen bien intégré, exerçant un emploi générant un salaire qui lui permet de louer un appartement en ville, et le réfugié qui a traversé la moitié du monde pour échapper à une mort probable, lequel est le plus autonome ? Il y a là sinon un paradoxe, du moins un problème dans le sens que nous donnons à l'autonomie. La différence majeure entre Georges et le cadre moyen n'est pas la capacité individuelle de subvenir à ses besoins, la capacité à se débrouiller seul.

Si l'on regarde ces deux situations de plus près, nous verrons que le cadre moyen est profondément dépendant de son environnement : dépendant de son éducation, de son milieu social, dépendant de son employeur, lui-même dépendant de ses clients... Or le propre de cette situation est la réversibilité des liens de dépendance ; nous pourrions également dire que le client est dépendant dudit employeur, lui-même dépendant du cadre moyen que nous comparions à Georges. Autrement dit, une chaîne de dépendances **réiproques** se met en place dans laquelle la conformité aux normes sociales définit un espace de reconnaissance pour chacun. Ce constat doit nuancer notre compréhension de l'autonomie comme indépendance. Pour être plus juste, en ce qui concerne l'autonomie, il nous faut parler d'**interdépendance**. Être autonome, c'est être pris dans un réseau d'interdépendances qui contraint tout un chacun. L'absence d'autonomie que l'on attribue à la situation de Georges vient du caractère asymétrique de la relation de dépendance qui l'unit à son entourage sur son lieu d'asile : il semble plus dépendant que ne le sont les autres à son égard. Nous pouvons voir se dessiner en creux le principe à l'œuvre dans l'institution amérindienne du Potlach : celui du don et du contre-don, analysé entre autres par M. Mauss⁴⁸⁷ sur la base des sociétés polynésiennes. L'autonomie apparaît dès lors comme la capacité de rendre le premier don accordé ; bénéficiaire d'une assistance publique, c'est la capacité de Georges à rendre ce qui lui a été « donné » par la société qui est questionné.

En somme, il serait faux de postuler que l'autonomie relève d'une capacité individuelle. Même dans le cas du handicap moteur, ce qui marque le manque d'autonomie n'est pas l'incapacité individuelle à subvenir seul à ses besoins (une telle activité n'existe pas), mais la dépendance à l'égard de son entourage qui n'est pas compensée par une dépendance de ce même entourage à l'égard de l'individu, c'est à dire une rupture dans le réseau d'interdépendances que nous nommons « société ».

⁴⁸⁶ La Plateforme de l'Observation Sociale en Rhône-Alpes (POSRA, L'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins, 2012) décrète ainsi « qu'un jeune est autonome dès lors qu'il possède un emploi et vit dans son propre logement » (p. 4).

⁴⁸⁷ Marcel Mauss, 2007 (1925), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF.

Au moment de notre seconde rencontre, Georges a accédé à un hébergement à l'Armée du Salut. Cette association lui fournit également un repas par jour et sa bronchite est guérie. Autrement dit, sa survie est pour un temps assurée. Alors que nous discutons, il éclate en sanglots. Il me révèle la mort de ses frères et sœurs. Il ajoute qu'il ne sait pas si sa mère est toujours en vie. Il attend un courrier de son pays natal qui contiendra peut être l'avis de décès. Il me dit qu'il lui faut juste savoir si elle est vivante et qu'après il pourra « décider de ce qu'il doit faire ». Il continue en me disant qu'il est fatigué, qu'il en a marre, qu'il n'en peut plus.

Est-il juste de dire que Georges est exclu de tout réseau d'interdépendances ? Jusqu'à présent, nous n'avons observé que des objets qui tombaient sous le coup de l'activité économique : « subvenir à ses besoins » connote principalement les ressources matérielles produites par une société pour assurer la subsistance et le confort de ses membres. D'autres considérations entrent pourtant en jeu lorsqu'il s'agit de se débrouiller « seul ». Tout d'abord, nous avons montré que l'autonomie consistait non pas en une indépendance radicale, mais en une articulation de dépendances multiples au sein d'un réseau socialement normé. D'autre part, il serait faux de prétendre que l'autonomie se limite à l'interdépendance économique.

Si l'autonomie consiste en un geste d'autolimitation, nous posons à nouveau la question de l'objectif visé par ce geste : en vertu de quel objectif est-il juste de limiter ses impulsions personnelles ? Dire qu'il en va du bien-être de toute la société serait faire preuve d'un altruisme certes remarquable, mais incapable d'expliquer la puissance de cette autolimitation. Il est des obligations auxquelles l'homme ne peut se soustraire, quand bien même elles ne favoriseraient pas le bien-être général. Nous l'avons vu dans le cas de JF et le voyons encore pour Georges : ce qui a poussé ces personnes à faire preuve d'autonomie (en luttant contre la toxicomanie ou en s'exilant pour fuir la guerre) n'est pas un commandement économique, mais une obligation relationnelle. C'est l'arrivée de son fils à naître qui permet à JF de combattre son addiction ; c'est l'amour de Georges pour sa mère qui le pousse à partir.

Qu'il s'agisse de la poursuite de son objectif de survie, ou du choix de partir du Nigeria, c'est un ensemble de dispositions affectives qui sous-tendent, pour Georges comme pour n'importe qui d'autre, la conduite d'une vie⁴⁸⁸. Ce qui donne à Georges la force de continuer, ou lui fait perdre cette force, ce n'est pas l'évidence d'un impératif moral absolu, ou le plaisir qu'il trouve en parvenant à subvenir à ses besoins. La preuve en est qu'il est prêt à abandonner cette loi et à cesser de subvenir à ses besoins si l'objet de son amour disparaît. C'est pour sa mère, tout autant que pour lui-même, qu'il poursuit cette quête ; dès lors, ne penser l'autonomie qu'en tant qu'attribut individuel, en omettant la dimension relationnelle et affective constitutive de l'être humain, c'est négliger tout un pan de la personne et ne voir qu'une facette de l'autonomie.

L'identité façonnée par les dispositifs d'insertion, comme unité indivisible et stable, ne rend pas compte des relations qui donnent à cette identité sa valeur humaine à travers le temps. La responsabilité sociale à laquelle ils font référence omet la responsabilité affective à laquelle nous engageant ceux pour qui nous comptons et qui comptent pour nous.

Ce « auto » mystérieux auquel fait référence l'autonomie est autant de nature relationnelle et affective que rationnelle et égoïste.

⁴⁸⁸ Cette thèse est notamment défendue par Harry Frankfurt dans *Les raisons de l'amour* (Circé, 2006). L'autonomie – fait de se donner à soi-même sa propre loi – y est avant tout présentée comme la capacité de poursuivre l'objet de notre intérêt, l'intérêt le plus fort de tous étant l'amour.

3. « Être acteur de son propre parcours »

« Il est important de ne pas se présenter en victime, mais en acteur »
 Psychologue dans une association, Rhône-Alpes⁴⁸⁹

« Il faut comprendre les règles pour être davantage en capacité de s'insérer dans l'environnement ; il faut être acteur. » Conseil Général⁴⁹⁰

« L'autonomie, c'est renverser le stigmate de l'assisté ; c'est se rendre acteur de la situation »
 Assistante sociale dans un accueil de jour, Lyon⁴⁹¹

La passivité supposée de la relation d'assistance contraste avec les démarches spontanées et individuelles effectuées par bien des personnes, dans le cadre d'une « débrouille » parfois assimilée à tort à de l'errance.

L'expression « être acteur de son parcours » met l'accent sur cette opposition entre *activité* et *passivité* dans les dispositifs d'insertion. Elle renvoie pourtant davantage à une posture qu'à un état, comme en témoigne la première citation : « se présenter » en victime ou « se présenter » en acteur s'attache moins à des activités concrètes qu'à la posture dans laquelle ces activités sont effectuées au sein d'une démarche plus générale.

Lors d'un atelier de discussion visant à lutter contre l'isolement relationnel, au centre social d'Ambérieu-en-Bugey, la personne en charge de cet atelier propose de « délocaliser » la séance de la salle dans laquelle elle se déroulait vers un carré de jardin mitoyen du centre. Plusieurs personnes refusent catégoriquement, mettant en avant le stigmate qui pèse sur eux en tant qu'allocataires d'une aide publique : « *les gens vont se dire que je bois le café en discutant au lieu de chercher du travail* ». Cela donne lieu à une discussion sur la valeur du jugement « des gens » et sur la signification du chômage. L'animatrice eut alors l'idée de créer un autre atelier, pour faire du carré de jardin mentionné un potager collectif, permettant à la fois de répondre au projet de lutte contre l'isolement, en proposant une activité commune, et de faire de cette activité le lieu d'un travail, bénévole et éloigné des attentes de Pôle Emploi certes, mais permettant de réaffirmer une posture d'activité au sein de l'inactivité liée au chômage. L'atelier fut un succès et le jardin collectif prospère aujourd'hui ; les personnes engagées sur le projet mettent en avant le fait qu'il leur a permis de « *retrouver leur dignité* ».

Comment justifier l'association de l'autonomie à une responsabilité individuelle lorsque les critères d'une attitude « active » (l'expression « entrer dans la vie active » se résumant d'ailleurs à l'exercice d'un emploi conforme) sont fixés indépendamment de nous ? Se rendre acteur revient alors à entrer en conformité avec un modèle attendu : n'est-ce pas une forme de passivité, par l'absence de remise en question de ce modèle, par l'absence d'originalité, d'authenticité subjective dans l'activité ? S'il importe d'être acteur, la pièce dans laquelle joue l'individu « socialement » autonome semble être écrite par avance.

4. Être normal

À partir des critères envisagés (subvenir à ses besoins, se débrouiller seul et être acteur de son parcours), deux champs d'application de l'idée d'autonomie semblent se distinguer. D'une part, il s'agit de mettre en œuvre des capacités individuelles qui échappent aux normes sociales, de subvenir à ses besoins en conjuguant des rapports de dépendances particuliers, éléments d'une activité qui n'entre pas en adéquation avec les attentes institutionnelles liées à l'emploi. D'autre part, l'autonomie se présente au contraire comme la démonstration de capacités socialement normales, qui permettent de subvenir à ses besoins au sein d'un réseau global d'interdépendances tout en se conformant aux critères d'activité standardisés proposés par le symbole de citoyenneté qu'est l'emploi.

L'opposition de ces deux sphères révèle l'ambiguïté associée à l'autonomie : celle-ci s'exprime-t-elle nécessairement au sein des normes sociales, ou peut-elle au contraire se réaliser en s'opposant à nos critères de normalité ?

⁴⁸⁹ *Op. cit.* Crédoc, La notion d'autonomie dans le travail social.

⁴⁹⁰ *Ibid.*

⁴⁹¹ Il s'agit d'un témoignage direct recueilli lors des entretiens effectués dans le cadre de cette étude.

Étymologiquement, l'auto-nomie met en relation deux composantes, le sujet (« auto ») et la règle (« nomie »)⁴⁹². L'autonomie désigne généralement le fait ou la capacité de « se donner à soi-même sa propre règle » ou sa propre loi. Nous pouvons comprendre cette expression de différentes manières ; deux d'entre elles retiendront ici notre attention.

Tout d'abord, l'autonomie peut apparaître comme une capacité de choix fondamentale, concernant la *finalité* que nous cherchons à atteindre. Nous dirons qu'il s'agit ici de « se donner sa propre règle », l'autonomie s'opposant alors à l'*hétéronomie*, comprise comme l'imposition par un autre que moi-même de la finalité que je dois poursuivre.

Ensuite, elle peut être envisagée comme la capacité du sujet à mettre en œuvre de façon « autonome » les *moyens* qui lui permettront d'atteindre une fin qu'il n'a pas nécessairement choisi lui-même, mais à laquelle il consent. Nous dirons alors que l'autonomie consiste à « se rendre normal ». L'autonomie s'oppose dès lors, comme nous l'avons vu plus haut, à la dépendance : l'individu ne parvient pas à se hisser lui-même à la normalité requise et nécessite une aide extérieure pour ce faire.

Dans les deux cas, l'autonomie peut faire l'objet d'une injonction, d'un appel lancé à l'individu pour qu'il soit autonome. Dans la première formulation (qui porte sur la fin et non sur les moyens), nous retrouvons l'appel à « penser par soi-même » qui offre, chez Kant, une traduction de l'autonomie morale en autonomie politique⁴⁹³. La seconde formulation fait en revanche écho à l'injonction à l'autonomie que Robert Castel a repérée dans les dispositifs d'insertion vers l'emploi.

Nous sommes alors confrontés à un problème de taille. « Normer, normaliser, c'est imposer une exigence à une existence »⁴⁹⁴ : or quelle légitimité y a-t-il à imposer l'exigence de conformité à un modèle social, dans le cas de l'injonction à l'autonomie à laquelle procède une partie de l'action sociale, par exemple à travers les dispositifs d'insertion ?

« On nous demande de rendre les gens conformes à une norme. On renvoie toujours à notre fonctionnement, mais est-il supérieur à un autre ? On contribue à mettre l'accent sur ces types de populations dites marginalisées. » Assistante sociale, Conseil Général⁴⁹⁵

Les populations marginalisées auxquelles il est fait référence présentent une distance plus grande vis-à-vis du modèle social qu'elles sont invitées à rejoindre, que d'autres parties de la population pour qui l'exigence d'autonomie est « incorporée »⁴⁹⁶. L'ensemble des caractéristiques auxiliaires qui conditionnent l'accès à l'emploi sont inégalement réparties, or l'injonction à l'autonomie ne tient pas compte de ces différences et présente un visage égal de la « normalité » à atteindre :

« Ces constats rappellent les critiques classiques du travail social, accusé d'assurer la reproduction de rapports sociaux inégalitaires en imposant les normes dominantes à une population qui n'est pas en mesure de s'y opposer. Le but du travail social serait alors l'inscription dans la normalité. Tel est le sens des interrogations des travailleurs sociaux, qui s'interrogent sur la pertinence de leur façon d'imposer des normes »⁴⁹⁷

Autrement dit, l'injonction à l'autonomie court le risque de négliger absolument la valeur de choix personnel que contient cette notion, pour n'envisager que les moyens (inégalement répartis) d'accéder à une normalité sociale désignée comme la finalité a priori de toute vie citoyenne.

Lorsque l'exigence d'autonomie (d'une certaine forme d'autonomie) n'est pas tenable à l'échelle individuelle, la souffrance psychique qui en résulte a pour effet de mettre en péril l'existence sociale et jusqu'à l'existence biologique de l'individu. Comme le montre G. Leblanc, « l'absence de travail ou le fait d'un travail extrêmement précaire crée les conditions sociales d'une crise du sentiment de la normalité, d'une reconduction de l'humain aux frontières du normal. L'angoisse de ne plus être normal correspond alors à la perte de toute justification de soi »⁴⁹⁸. Plutôt que de lutter contre cette « crise de la normalité », l'injonction à l'autonomie contribuerait à la renforcer.

⁴⁹² « Nomie » renvoie au latin *norma* qui signifie la règle, le précepte (Cicéron) ou, en géométrie, l'équerre, l'angle droit (Vitruve). Référence : <http://www.dicolatin.com/XY/LAK/O/NORMAS/index.htm>

⁴⁹³ Emmanuel Kant, 1991 (1784), *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, GF, tr. J-F Poirier et F. Proust.

⁴⁹⁴ Georges Canguilhem, 1966 (1943), *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF.

⁴⁹⁵ *Op. cit.* Crédoc, p. 93.

⁴⁹⁶ Nicolas Duvoux, 2012, *L'autonomie des assistés*, Paris, PUF.

⁴⁹⁷ *Op. cit.* Crédoc.

⁴⁹⁸ Guillaume Leblanc, 2007, *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Seuil, p. 194.

2. Autonomie et insertion

L'injonction à l'autonomie, l'appel à se conformer à une normalité sociale, apparaît indiscutablement comme une force de restriction hétéronome dès lors qu'elle met en péril la viabilité de la personne. L'image de normalité observée jusqu'ici, largement fondée sur l'emploi, propose une version particulière de « l'individu normal ». Il s'agira maintenant de voir plus finement comment s'effectue cette injonction.

À partir de l'observation de trois moments du parcours d'insertion (que l'on retrouve aussi bien dans l'insertion vers l'emploi que dans l'insertion vers le logement), nous envisagerons comment s'opère l'injonction à l'autonomie sur la personne, en nous fondant sur trois éléments constitutifs de ce qu'elle incarne : une forme particulière d'identité, de responsabilité et d'intentionnalité.

1. Bilan de compétence et identité formelle

Le point de départ des parcours d'insertion consiste en une mise en récit par l'utilisateur de son histoire personnelle, de son parcours. Il lui est suggéré de se raconter. Le récit produit aboutit, non pas à un roman, mais à un bilan de compétences (pour l'emploi) ou à un schéma de compatibilité (pour le logement) : à partir d'éléments de récit susceptibles d'enclencher une conformité entre l'histoire de la personne et les pré-requis rationnels de l'emploi ou du logement, une grille de « normalité » est produite, qui conditionne notamment les aides qui pourront être allouées à la personne.

La réduction de l'identité opérée supprime la temporalité propre du récit de soi pour l'ancrer dans une temporalité commune, à partir du langage de l'institution⁴⁹⁹. L'injonction à l'autonomie⁵⁰⁰ qui s'exprime dans ce cadre peut être envisagée comme l'apprentissage d'une langue nouvelle : il est demandé à l'individu de savoir se présenter dans le langage « normal » de l'emploi, ou dans la posture « normale » que suppose l'accès au logement.

N. Duvoux⁵⁰¹ a montré que le rapport à cette langue nouvelle différait selon les personnes. Un premier type fait état d'un « hypercivisme », exercice de démonstration de la connaissance des attentes institutionnelles, affiché par les individus qui restent finalement les plus proches de l'emploi et adhèrent aux normes sociales qui le sous-tendent (autonomie intériorisée). Un second type présente une population pour qui la relation d'assistance est l'opportunité d'une reconnaissance de leur fragilité propre, la possibilité de montrer à l'institution que l'appel à l'autonomie est contrarié par des éléments empiriques insurmontables (autonomie contrariée). Un troisième finalement, nommé « refus de la dépendance », présente des individus qui dénoncent l'appel à l'autonomie et les procédures politiques qui le sous-tendent, en pointant les injustices structurelles que masque cette notion a priori vertueuse.

Le fait même de produire une typologie pose des problèmes de fond et requiert une certaine vigilance dans sa réception ; cette opération permet en revanche de mettre au jour une problématique normative importante pour notre enquête. Le rejet de la norme, présentée comme accessible à tous et pourtant inatteignable pour beaucoup, met en question le geste fondamental de l'autonomie : ce geste est-il une réduction à la *conformité* sociale, économique, culturelle, ou un soulèvement vers la *critique* politique ? Autrement dit, l'autonomie consiste-t-elle à se rendre normal ou à faire preuve d'une capacité de critique vis-à-vis de cette normalité ?

2. Contrat d'insertion et contrat social

Le parcours d'insertion se poursuit et donne lieu à la signature d'un « contrat d'insertion », à travers lequel l'utilisateur s'engage à chercher un emploi et à mettre en œuvre ce langage normal attendu de lui. Le terme de contrat est important : l'accent passe de l'*identité* du sujet à sa *responsabilité*. La signature du contrat conditionne en outre l'octroi de l'aide financière allouée aux personnes engagées dans les dispositifs d'accès à l'emploi (RSA).

⁴⁹⁹ Paul Ricoeur, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil : Cinquième Étude, « L'identité personnelle et l'identité narrative » ; la distinction entre ipséité et mêmeté doit nous aider ici à comprendre ce décalage entre l'identité dynamique sur laquelle se construit l'individu et l'identité statique dont relèvent les grilles de lecture institutionnelles.

⁵⁰⁰ *Op. cit.* Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*.

⁵⁰¹ *Op. cit.* Nicolas Duvoux, *L'autonomie des assistés*.

En ce qui concerne le RSA et l'accompagnement vers l'emploi, la signature d'un contrat transforme le statut de l'aide financière, passant du simple don à l'échange consenti : grâce à cette aide, l'individu va pouvoir accéder à un nouvel emploi et contribuer à la production économique nationale, « remboursant » par cette contribution l'aide temporaire qui lui est allouée, au-delà des actes de consommation courants par lesquels ils contribuent déjà à l'économie et, indirectement, à la solidarité nationale. Notons par ailleurs que la contrepartie immédiate que doit fournir la personne est déjà très forte : elle doit s'engager à effectuer les démarches actées dans le contrat, s'obliger à venir à chaque convocation, faire état de ses ressources, de sa vie privée... La valeur du contrat passe ainsi subtilement d'une affirmation de la dignité et de la liberté de la personne, à celle d'instrument de contrôle : en tant que le contrat conditionne l'octroi des aides sociales, il est presque impossible de ne pas y consentir. Sous l'affirmation universaliste de la liberté et de l'égalité morale dont jouit l'allocataire se cache le contrôle opéré sur lui par l'institution.

Cette approche de l'allocation comme échange permet de nuancer la nature de la dépendance à laquelle sont confrontés les usagers des dispositifs d'assistance : avec le contrat, cette dépendance perd superficiellement son poids moral pour se réduire à une masse matérielle. C'est pour atteindre ce changement de nature que Georg Simmel militait afin que l'assistance devienne un droit et ne relève pas seulement d'un acte de charité⁵⁰², que le prince peut accorder ou non selon son bon vouloir. En tant que droit, l'individu qui bénéficie de l'assistance conserve sa dignité, élément inséparable de son autonomie morale. À travers le contrat, l'individu est a priori doté d'une capacité à se plier aux obligations auxquelles il s'engage, même si celles-ci vont à l'encontre de son intérêt immédiat (par exemple, l'obligation d'accepter un emploi après trois propositions même si celui-ci est pénible à effectuer). L'individu est ainsi présupposé *autonome*, capable de se limiter lui-même en vertu des obligations auxquelles il a librement consenti par l'intermédiaire du contrat.

Il est tentant de voir dans le contrat d'insertion une réplique contemporaine du contrat social, qui joue le rôle de mythe fondateur pour les sociétés modernes et procède du même geste d'autolimitation à des obligations librement consenties. Notons ici que le contrat social marque la rupture avec un état de nature fictif, où l'homme satisfait ses penchants à sa guise, exerçant une « liberté pulsionnelle »⁵⁰³ incompatible avec la vie en société. Si l'on poursuit l'analogie entre le contrat d'insertion et le contrat social, l'état de nature renvoie aujourd'hui à l'absence d'emploi ou de logement : l'individu qui ne travaille pas et/ou vit dans la rue met en péril la cohésion sociale en « n'en faisant qu'à sa tête », en laissant s'exercer une liberté pulsionnelle, individuelle, plutôt que de contenir celle-ci dans les limites des conventions sociales. L'absence d'emploi ou de logement doit ainsi faire face au soupçon d'égoïsme ou à l'attribution d'une faute morale, procédé implicitement utilisé pour rabattre la responsabilité de la précarité sur l'individu plutôt que de la laisser mettre en doute la cohésion du groupe par la mise à jour d'inégalités structurelles.

À cet égard, G. Leblanc écrit justement :

« Un tel raisonnement n'est malheureusement que trop fréquent. Il maintient les vies précarisées dans l'universel de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, tout en s'efforçant de justifier les avatars de la précarité -l'aliénation, l'inégalité, l'injustice- par une personnalisation du problème qui met sur le compte des vies ordinaires une incapacité partielle ou totale à se hisser à la hauteur de ces universaux. Les vies mutilées, selon ce mauvais canevas, deviennent responsables de leurs maux. »⁵⁰⁴

Puis : « Cette nouvelle assignation à la responsabilité individuelle rend le RMIste solidaire de la fragilité de son insertion, elle recherche les causes psychologiques de la pauvreté, les vices potentiels dans le déploiement trop visible des misères. Ainsi semble résorbée l'injustice : on fait du précaire l'auteur de sa précarité. Cette recherche en paternité, oublieuse des conditions sociales d'engendrement des actes, renforce le mépris social que les existences précaires subissent en permanence. Elle exprime la violence d'une normalité délogée de toute complexité. »

L'analogie entre contrat social et contrat d'insertion offre peut-être une voie de compréhension de la profondeur du « stigmatisme de l'assisté ». Le contrat, outre la réaffirmation de la dignité de l'individu qu'il opère en faisant de l'assistance un *droit*, suggère également l'idée de *devoir* : l'individu autonome doit travailler, il doit se loger. S'il consent à cette obligation, peut-on dire en revanche que l'individu le veuille vraiment ? Plus précisément, pour que son consentement soit « autonome », pour qu'il ne soit pas qu'une soumission en vertu d'un objectif de

⁵⁰² Georg Simmel, 1998 (1907), *Les pauvres*, Paris, PUF.

⁵⁰³ Mai Lequan distingue plusieurs niveaux de liberté dans la théorie kantienne. Le plus bas désigne une « liberté pulsionnelle », pur effort individuel pour subvenir à ses besoins et satisfaire ses désirs individuels à l'état de nature ; notons que le plus haut niveau de la liberté est l'autonomie, comme soumission par l'individu de sa propre volonté à la loi morale, fait de raison connu de tous (Mai Lequan, 2001, *La philosophie morale de Kant*, Paris, Seuil ; chap. IV : Les statuts de la liberté).

⁵⁰⁴ *Op. cit.* Guillaume Leblanc, *Vies ordinaires, vies précaires*, p. 48.



survie (se soumettre à la norme de l'emploi pour ne pas mourir de faim), il faut qu'il y ait dans ce consentement une évidence accessible à la raison, un argument qui fasse autorité sur la raison et l'invite à le suivre, plutôt qu'un argument d'autorité qui la contraigne.

3. Projet d'insertion et intentionnalité

« Il ne peut y avoir d'insertion réussie sans volonté des personnes concernées [...] »
 Circulaire du 9 mars 1989 relative à la mise en œuvre du RMI

La capacité du sujet à se plier aux règles de la production économique et sa volonté à le faire sont deux choses distinctes. La construction d'un « projet d'insertion » fait ainsi coïncider l'attente institutionnelle et la volonté propre du sujet. L'identité dessinée à partir du bilan de compétences affirme que l'individu *peut* se rendre normal ; la signature du contrat affirme qu'il le *doit* ; la formulation d'un projet d'insertion ajoute à cela qu'il le *veut*. Cette volonté est-elle autonome ?

Dans la définition kantienne de l'autonomie⁵⁰⁵, la loi à laquelle se soumet librement l'individu n'est plus l'effet d'un rapport de pouvoir, mais d'un rapport de savoir : elle s'impose à la raison et devient l'objet de choix de l'individu sans qu'une contrainte extérieure l'y oblige. Cette approche résout le conflit entre liberté personnelle et contrainte sociale, qu'on trouve au cœur de la notion d'autonomie, par le choix libre, personnel et raisonné de cette contrainte sociale. Pour les penseurs modernes, dont Kant fait partie, nous avons dit que l'état social, qui impose des règles de coexistence à ses membres, s'oppose à un état de nature fictif, caractérisé par l'absence de règles communes. Pour Hobbes, un des premiers théoriciens du contrat social, cet état de nature équivaut à une guerre permanente, une lutte généralisée pour la survie. Dès lors, le choix de la société et de ses règles s'impose à la raison comme une évidence : mieux vaut accepter de se soumettre à des règles communes que de courir le risque d'une mort violente en permanence.

Si l'on cherche à appliquer ce raisonnement à l'injonction à l'autonomie révélée dans les dispositifs d'insertion par l'emploi aujourd'hui, la question suivante se pose : l'adhésion à un modèle de production économique établi est-elle un impératif évident qui s'impose à la raison ? Deux réponses sont possibles :

- Oui, car il faut bien vivre ; notre modèle économique, ses normes et ses injustices sont relatifs, mais la participation à l'effort de production est fondamentale, car sans celle-ci nous ne disposerions pas des ressources nécessaires à la vie.
- Non, car ce modèle ne tend pas vers le plus grand bien, au contraire il reproduit des inégalités structurelles et s'affirme comme injuste, donc l'autonomie, l'impératif évident auquel se soumet la raison, réside dans sa contestation plutôt que dans sa continuation.

Dans un célèbre texte intitulé *Qu'est-ce que les Lumières ?*⁵⁰⁶, Kant propose une solution à cette alternative en distinguant d'une part une sphère privée, lieu d'exercice des charges qui permettent à une société de subvenir à ses besoins et dans laquelle la contestation de l'ordre n'est pas tolérée ; et une sphère publique, lieu d'expression des critiques grâce auxquelles le modèle politique et économique trouve des possibilités d'amélioration.

Ce texte présente lui-aussi une injonction à l'autonomie : « *Sapere aude ! Ose penser par toi-même !* » ; voilà l'acte dans lequel réside l'autonomie. Penser par soi-même ne dispense pas l'individu de ses charges privées, mais suppose un investissement public supplémentaire propre à l'exercice d'une raison critique. L'autonomie suppose effectivement une participation au fonctionnement de la société, malgré ses tares, car l'absence de société serait encore plus préjudiciable que son imperfection. Or le lieu de pleine expression de l'autonomie ne réside pas dans cette conformité : c'est au contraire dans la *critique* que l'autonomie trouve à s'exprimer.

La limite problématique de l'appel à l'autonomie, qu'on trouve dans les dispositifs d'insertion vers l'emploi mais qui dépasse ce cadre pour toucher tous les plans de notre société, est de réduire l'autonomie à une participation économique, lorsque celle-ci suppose fondamentalement une implication politique. Ainsi réduite, l'autonomie contribue à renforcer l'exclusion sociale sur la base de critères économiques (notamment le rôle, « actif » ou non dans cette économie par le biais de l'emploi) plutôt que de soulager la précarité par la réaffirmation d'une appartenance politique et sociale, immunisée de la conjoncture économique : « Ainsi l'injonction d'autonomie

⁵⁰⁵ Emmanuel Kant, 2012 (1788), *Critique de la Raison pratique*, Paris, PUF, (les renvois aux éditions de référence sont remplacés par des renvois aux éditions les plus accessibles).

⁵⁰⁶ *Op. cit.* Emmanuel Kant, *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*

n'est-elle pas l'autonomie et peut-elle très bien participer, au contraire, d'une précarisation sociale de l'existence individuelle »⁵⁰⁷.

Les deux parties précédentes ont été consacrées à « l'individu » ; il s'agit maintenant de savoir de quel individu nous parlons. L'autonomie est originellement pensée comme une notion universaliste, les particularités individuelles lui importent peu. Cette dimension fait à la fois la force et la faiblesse de l'autonomie : fondement de l'égalité morale qui sert de support aux Droits de l'Homme, elle ouvre au risque d'ignorer les inégalités politiques et économiques sous un masque idéologique, d'une part. D'autre part, elle néglige un moteur potentiellement vertueux de l'action humaine : la sympathie, ou l'amour, comme sources d'actions relationnelles, contextuelles, ancrées dans le particulier et non généralisables.

3. Autonomie et arts de faire

Si l'on admet que l'autonomie ne passe pas seulement par une conformité vis-à-vis d'attentes institutionnelles, à l'aune de quel critère pouvons-nous alors exercer notre capacité de critique ? De quels critères disposons-nous pour « choisir pour nous-mêmes » au-delà d'une conformité socioculturelle ?

À partir du portrait d'une personne rencontrée dans un accueil de jour destiné aux personnes sans-domicile, à Lyon, nous tâcherons de présenter une conception alternative de l'autonomie : outre l'opposition entre conformité économique et critique politique, l'autonomie apparaîtra successivement comme le résultat d'un impératif, non pas raisonnable mais relationnel ; comme reformulation des attentes institutionnelles en capacités normatives individuelles ; ou encore comme « art de faire » spontané, avec les moyens du bord.

Malgré la bonne humeur et l'espoir que parviennent à établir les travailleurs sociaux de l'accueil de jour, au prix d'une dépense d'énergie herculéenne et d'un investissement personnel hors du commun, les situations vécues des personnes présentes sont difficilement compatibles avec une joie spontanée. C'est dans cette atmosphère qu'éclate un rire enjoué, suivi de chants profonds, à nouveau coupés par des éclats de rire et des discussions d'où la misère semble absente.

Leur auteur tranche par son apparence, autant que par son attitude, avec la tristesse et le désespoir que l'on se prépare à affronter en se rendant dans un tel lieu. Des bottines en cuir à la veste cintrée, en passant par un pantalon noir parfaitement ajusté, l'élégance d'Ulysse le ferait passer hors de ce lieu pour un mannequin, ou un artiste à succès.

La situation d'Ulysse est périlleuse ; il cumule avec des difficultés de logement des troubles psychiatriques importants, un manque de ressources, données qui compliquent une projection de soi précise vers l'avenir, la construction d'un « projet » stable. Pourtant, rien dans son attitude ne laisse présager de la « rumination mortifère »⁵⁰⁸ parfois associée à la précarité. Le jeu vestimentaire auquel il se prête trompe l'ordre symbolique, qui associe à la précarité l'indigence de l'apparence. Autrement dit, il ruse avec cette attente et la renverse à son profit.

Cet « art de faire »⁵⁰⁹ résonne avec le thème de la *mêtis* grecque. Celle-ci « consiste à se mettre dans la peau de l'autre, à adopter un instant sa vision du monde pour imaginer ce qu'il ne va pas voir ou ce qui va lui échapper »⁵¹⁰. Par cette pratique, Ulysse esquive l'attribution de tous les caractères de la précarité qui accompagne la perception de celle-ci dans l'œil commun. Il échappe à la réduction de son identité en une « mêmété » désolante pour quiconque l'aperçoit.

M. Amorim présente la *mêtis* comme « l'effort pour rendre l'autre bête »⁵¹¹, en jouant sur ses perceptions pour influencer l'idée qu'il se fait de la situation. Par ailleurs, elle a une valeur spontanée, fonctionne sur l'éclat plutôt que sur la prévision : « l'intelligence *mêtis* se développe et s'actualise dans des savoirs éminemment pratiques, tournés vers l'instant et les situations changeantes et imprévisibles qui exigent une action immédiate »⁵¹². En somme, l'environnement instable auquel à affaire la *mêtis* est aux antipodes de l'environnement dans lequel se déploie l'injonction à l'autonomie, mais conforme au milieu vécu par la personne en situation de précarité.

⁵⁰⁷ *Op. cit.* Guillaume Leblanc, *Vies Ordinaires, Vies précaires*, p. 186.

⁵⁰⁸ *Ibid.* Guillaume Leblanc, *Vies Ordinaires, Vies précaires*.

⁵⁰⁹ Michel De Certeau, 1990, *L'invention du quotidien, t.1 : « arts de faire »*, Paris, Gallimard.

⁵¹⁰ Marilia Amorim, « L'effort pour rendre l'autre bête », in *Revue du MAUSS permanente*, 25 janvier 2015.

⁵¹¹ *Ibid.* Marilia Amorim.

⁵¹² *Ibid.* Marilia Amorim.

L'appel à la production d'un projet d'insertion est contraire au mode d'exercice de la *mêtis*, en ce qu'un tel projet suppose une stabilité de l'environnement ; si l'on postule l'instabilité de l'environnement, alors une compréhension de l'autonomie comme effort de conformité à une normalité sociale perd tout son sens, cette normalité vacillant en permanence.

Une discussion matinale avec Ulysse se déroula ainsi :

Ulysse : « *Salut man, ça va ?* »

Moi : « *Ça va et toi ?* »

U : « *Ça va. On résiste, on survit. De toute façon, qu'on vive ou qu'on meure, c'est pareil. C'est la nature.* »

M : « *Autant rester autant qu'on peut, comme on ne sait pas ce qu'il se passe après, non ?* »

U : « *Ce qu'il se passe après, chacun a sa définition ; c'est la foi. Puis il y en a un qui va penser que ça se passe comme ça, un autre comme ça... Il y a plein de définitions contradictoires.* »

M : « *C'est forcément contradictoire, ça peut pas être juste différent ?* »

U : Éclat de rire : « *c'est bien un truc de travailleur social. Respecter les autres, être tolérant...* »

M : « *C'est la base de la paix, non ?* »

U : « *Oui, mais la paix, c'est fini.* »

Nous appelons l'attention du lecteur sur deux points : tout d'abord, la conception de la nature et la relativité de la vie et de la mort mises en avant ; ensuite, le scepticisme quant à la valeur de la paix, entendue comme tolérance réciproque entre différentes croyances. Chacun de ces deux éléments révèle l'absence d'ambition (ou l'incapacité liée à la situation) de fixer l'avenir comme une trame établie. Dans un tel cadre, la seule adaptation possible est immédiate, imprévue, elle relève presque du réflexe.

L'environnement instable dans lequel se déploie la *mêtis* est contraire à la permanence des règles sur lesquelles se fonde l'injonction à l'autonomie. Elle s'attache à ce qui résiste à notre contrôle sur l'environnement, qui nous met en défaut, voire en danger : « nous pouvons désigner l'intelligence qui sous-tend cette forme de savoir comme intelligence de la survie. L'emploi du mot survie, dans une première acception, sert à renvoyer aux situations extrêmes, comme la guerre, où prédomine cette forme d'intelligence »⁵¹³.

La *mêtis* nous ramène à la première étape de notre quête de l'autonomie, portant sur l'usage courant qui fait de celle-ci une capacité de subvenir à ses besoins. L'autonomie comme pure satisfaction des besoins autorise la ruse, peut-être même au détriment de la loi. Elle fait de plus écho à la mort sociale qui menace l'individu précaire⁵¹⁴ : il s'agit dès lors d'un impératif de survie. L'autonomie comme épreuve de reconnaissance s'y trouve aussi exprimée : Ulysse lutte avec ruse contre la mort sociale et cette lutte prend la forme d'une affirmation esthétique de son existence, qui lui permet de se « désaffilier » positivement du groupe des exclus. Les différents thèmes abordés se retrouvent et trouvent une place particulière dans une vision de l'autonomie comme ruse, *mêtis*, « art de faire ».

Un jour, questionné par un travailleur social sur la manière dont il parvenait à s'habiller ainsi, il répondit qu'il récoltait des vêtements çà et là, aux centres d'accueil, de dépôts de dons, etc... Il ajouta (les propos me sont rapportés par le travailleur social) que pour lui, ce qui importait, ce n'était pas tellement la mode ou le prix des vêtements ; que pour lui, l'important, c'était d'exprimer ce qu'il était à travers sa façon de s'habiller.

L'affirmation d'existence est ici explicite. Il importe d'aller plus loin sur ce thème et de questionner l'autonomie à l'aune de cette affirmation. Pour G. Canguilhem⁵¹⁵, le contraire de l'état pathologique, l'état sain (parfois appelé « normal »), est caractérisé par la capacité de l'organisme à s'adapter aux transformations de son environnement. C'est la « normativité » biologique, comme capacité de l'organisme à fonder par lui-même de nouvelles normes de vie, qui apparaît comme le principe de la santé.

Peut-on élargir cette thèse de l'environnement biologique au milieu social ? Nous dirions alors que la « santé » sociale d'un individu est sa capacité à ériger par lui-même de nouvelles normes de vie, en fonction des évolutions de l'environnement, ou de sa position dans celui-ci. L'autonomie prend ainsi le visage de la normativité, pas de la conformité à la normalité. Les règles qui définissent l'autonomie sont le fait d'une création personnalisée plutôt que d'une conformité à des normes préétablies.

⁵¹³ *Ibid.* Marilia Amorim.

⁵¹⁴ *Op. cit.* Guillaume Leblanc, *Vies Ordinaires, Vies précaires.*

⁵¹⁵ *Op. cit.* Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique.*

Évidemment, ces normes personnelles ne sont pas créées ex nihilo : elles se fondent sur les normes sociales préexistantes mais les détournent en fonction d'un « style » particulier. Style et normativité remplacent à ce titre la « mêmété » de l'individu et l'imputabilité qui lui est liée pour recomposer la notion d'autonomie dans son contexte d'expression.

La *mêtis* n'est-elle pas finalement la traduction pratique et pragmatique de l'autonomie, auparavant⁵¹⁶ envisagée comme notion universelle et décontextualisée ?

Conclusion

L'autonomie fait intervenir un ensemble de présupposés sur le sujet, notamment à travers les trois thèmes de l'identité, de la responsabilité et de l'intentionnalité qui ont été questionnés, et sur l'environnement dans lequel il évolue ; à propos de cet environnement, le rapport que nous entretenons au temps semble, en dernière analyse, primordial. À la durée subjective, au rythme personnel, l'idéal d'autonomie oppose un temps figé, contracté en un point fixe sous l'emblème de la loi. La loi, composante élémentaire de l'idée d'autonomie, n'a-t-elle pas justement pour ambition de transcender le temps, de s'affirmer au-dessus de lui ?

Si nous envisageons l'identité comme un processus dynamique, rien ne permet de maintenir l'imputabilité d'un acte au même corps, une fois que ce corps a subi l'influence du temps : il n'est alors plus le même. Un rapport désabusé au temps me permet de dire que je ne suis plus aujourd'hui celui qui a commis tel acte hier : je ne suis donc plus responsable de cet acte. Or la conjonction de l'identité (comme « mêmété ») et de la responsabilité (comme imputabilité) dont elle est le socle, permet de s'affranchir de l'instabilité auquel le temps soumet les choses pour imprimer la marque de la sociabilité humaine sur l'environnement. Les deux composantes de l'autonomie (le sujet et la loi) expriment la démesure de cette ambition normative.

L'enjeu n'est pas de démontrer la fausseté ou la vérité des présupposés attachés à l'autonomie mais de libérer l'analyse de leur puissance normative, autrement dit d'envisager si l'on peut penser autrement, sans eux. La *mêtis* spontanée, la responsabilité libérée de l'imputabilité ou encore l'identité envisagée comme relationnelle et non plus individuelle, ouvrent éventuellement des pistes de réflexion en ce sens.

« Penser par soi-même » : l'appel kantien à l'autonomie ne suggère-t-il pas également de questionner tous nos présupposés, par le biais de la réflexion, quitte à abandonner pour un temps l'usage courant de cette notion ?

John Lennon, reprenant à son compte l'idée du scénariste américain de bande-dessinées Allen Saunders, chante : « La vie est ce qui arrive quand tu es occupé à faire d'autres plans »⁵¹⁷ ; nous pourrions compléter en ajoutant en l'occurrence que l'autonomie est ce qui s'exprime au-delà du plan, ce qui lui échappe, ce qui ne se laisse pas enfermer dans des cases rationnelles. L'autonomie peut se penser comme l'agir créateur dont le moteur est à chercher dans des déterminations relationnelles, inscrites dans la durée plutôt que dans le mythe d'une indépendance individuelle et intemporelle. ■ ■

Rédaction :

Yann Rischette, MRE

Nous remercions tout particulièrement le CAO et le centre social Le Lavoir pour leur accueil au sein de leur équipe pendant plusieurs jours.

⁵¹⁶ Nous faisons ici référence aux deux premières parties du présent article.

⁵¹⁷ « Life is what happens while you're busy making other plans » dans « Beautiful boy », de l'album *Double Fantasy*, 1980 ; l'expression proviendrait en réalité d'Allen Saunders, qui en propose une formulation proche dans les colonnes du Reader's Digest en 1957 (ref : <http://quoteinvestigator.com/2012/05/06/>).

Jeunes dits « en errance » ?

Ou jeunes pris dans un cumul de mobilités précaires ?



En 2015, la MRIE conduit une étude impulsée par la DRDJSCS⁵¹⁸ dans la lignée du plan « Priorité jeunesse » lancé en 2013. L'intérêt de la DRDJSCS se porte ici sur les jeunes dits « en errance » sans considérer cette dénomination comme inamovible ni au plus près des situations réellement vécues. C'est d'ailleurs là que se situe la demande. Ces jeunes dits « en errance », le sont-ils vraiment, et si oui, qu'est-ce qui est entendu derrière ce terme ?

La demande initiale nous invite donc à explorer les situations vécues par les jeunes concernés, si possible avec eux, et en tirer des pistes de réflexion, voire de travail pour approcher le plus justement ce qu'ils expérimentent. L'article qui suit n'est pas une synthèse de l'étude⁵¹⁹ mais une mise en lumière d'éléments transversaux aux expériences vécues par les enquêtés. Ces éléments d'analyse ne disent pas « tout » de ce qui est traversé par les jeunes rencontrés. Notre choix s'est porté sur les points qui doivent interpeller tout un chacun, le professionnel du travail social, le citoyen lambda autant que le politique.



Méthodologie

Des entretiens multi-situés

Pour répondre aux objectifs de l'étude, nous avons procédé par entretiens semi-directifs auprès des professionnels et par entretiens de type biographique auprès des jeunes. Nous avons fait le choix de mener des observations et des entretiens multi-situés non pas dans une visée comparative mais pour saisir la pluralité des situations et des territoires.

Concrètement, cela consiste en une série d'entretiens avec différents acteurs de la région Rhône-Alpes (31 professionnels de 24 structures dans 5 départements) pour faire un état des lieux des situations qu'ils rencontrent sur le terrain. Il s'agissait ainsi de s'entretenir avec des professionnels de CHRS, d'accueils de jour, de Missions locales, de dispositifs spécifiques en lien avec les « décrocheurs », avec des professionnels de l'observation sociale ou encore des conduites addictives.

Aux côtés des jeunes rencontrés, il s'agissait d'approcher leurs expériences vécues, le sens qu'ils y attribuent et de cerner avec eux, de manière très pragmatique, les manques, les creux qu'ils ont rencontrés et les ressources mobilisées pour y palier. Quinze entretiens ont été conduits auxquels se sont greffées des discussions informelles avec les entourages de certains des enquêtés, principalement leurs groupes d'amis qui étaient non loin du lieu de l'entretien.

Multiplier les canaux pour prendre contact avec des enquêtés

Pour les prises de contact, ce sont les acteurs associatifs qui nous ont orientés vers certains jeunes, disposés à s'entretenir. Il s'agissait de jeunes suivis par leur structure, parfois de loin en loin (par exemple pour les accueils de jour) ou de jeunes qui l'avaient été. D'autres jeunes ont été directement rencontrés en nous déplaçant dans certains territoires, comme le sud de l'Ardèche. Ce réseau nous a permis de capter les histoires de jeunes à distance des dispositifs.

Quatre des quinze entretiens n'ont pas pu être enregistrés car les enquêtés ne l'ont pas souhaité. Ceci étant, tous les entretiens formels, enregistrés ou pas, ont été menés sous la forme d'entretiens de type compréhensifs afin de capter la logique et la perception des personnes rencontrées. L'intérêt de ce type d'entretien est de laisser la personne aborder ce qui lui semble significatif dans son parcours. Quant aux lieux des entretiens, ils ont été déterminés par les enquêtés : dans la structure, chez eux (de l'appartement au squat), dans des lieux tiers (la rue, le café, le parc, le kebab et la voiture). À noter qu'auprès de certains enquêtés plusieurs sessions d'entretien ont pu être réalisées et que tous ont choisi le prénom ou surnom par lequel leurs propos ont été anonymés.

Parmi les jeunes entretenus, nous avons souhaité qu'une partie d'entre eux ne soit plus directement dans une situation dite « d'errance » au moment de l'entretien. Nous voulions saisir avec eux le regard qu'ils portent rétrospectivement sur leurs parcours et détailler à leurs côtés les ressources mobilisées lors de cette période et ce qui leur a semblé faire défaut. ■

⁵¹⁸ Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

⁵¹⁹ *Jeunes dits « en errance ». Une mobilité consciente et plurielle*, MRIE, 2016. L'étude est consultable dans son intégralité sur le site de la MRIE.

Les « jeunes adultes » en situation de précarité, des errants ?

Définir de qui/de quoi l'on souhaite traiter est un préalable à toute étude. Cette première tentative de définition « hors-sol » doit être ensuite bousculée par les savoirs et expériences des personnes concernées. L'étude présentée dans cet article ne déroge pas à la règle en déplaçant son objet depuis les jeunes dits en errance aux jeunes adultes en situation de précarité. Voyons comment, voyons pourquoi...

Les enquêtés, des jeunes, mais des jeunes adultes

Pour la notion de jeunesse, il est communément admis que les balises concernant les jeunes dits en errance se situent entre 18 et 25 ans, « entre les derniers devoirs familiaux et les premiers droits sociaux. Le pivot des 25 ans constitue une bascule identitaire. À 25 ans, le jeune transite à la fois dans une forme de normalité (par exemple : devenir locataire et louer un petit appartement grâce au RSA et aux aides au logement de la Caisse d'allocation familiale) et dans la catégorie plus stigmatisée d'assisté »⁵²⁰. Au regard des données de terrain, ces balises se distendent puisque des jeunes de 16 ans et des personnes au-delà de 25 ans (jusqu'à 30 ans environ) sont rencontrés par les professionnels et, de fait, ont aussi été enquêtés pour cette étude.

Les 18-25 ans sont donc une tranche d'âge construite par les dispositifs sociaux et éducatifs qui a une incidence sur les situations des personnes de ces âges-là. C'est la raison pour laquelle nous utiliserons le qualificatif de jeune tout en précisant dès à présent que si nous parlons bien de personnes jeunes, à compter de leurs 18 ans nous les considérons aussi comme des adultes. Notre étude traite donc des jeunes adultes qui, du fait de la tranche d'âge dans laquelle ils sont à ce moment de leur existence, sont mis dans un entre-deux construit par les politiques publiques : adultes au regard de leurs devoirs, jeunes au regard de leurs droits. Cette précision n'est pas anodine car elle pose d'emblée l'inconfort et l'incohérence de la situation des jeunes dont il est question vis-à-vis des dispositifs auxquels ils ont accès, ou pas.

L'errance, le poids d'une appellation...

Du côté de la notion d'errance, les évidences s'effritent aussi. Errer, du latin *errare*, signifie « aller d'un côté et de l'autre sans but ni direction précise », ou encore « commettre une erreur, se tromper »⁵²¹. Tristana Pimor nous rappelle que le terme s'est muté en deux figures principales, celle du vagabond et celle de l'homme qui est dans l'erreur en matière de foi. C'est ce qui a motivé son choix de ne pas « utiliser un concept qui, dans son signifié, induit la non-rationalité et la non-réflexivité de l'acteur et se pose comme jugeant de ce qu'est la vérité et l'erreur d'après une morale »⁵²².

Ceci se retrouve dans l'histoire du vagabondage. L'errance⁵²³ y indique le danger que représentent les hommes qui n'ont plus d'attache territoriale, les sans feu ni lieu fortement redoutés, jusqu'à être réprimés. L'errance devient aussi, au 19^{ème} siècle, une pathologie de la mobilité. Alexandre Vexliard⁵²⁴ nous donne d'ailleurs un aperçu des nombreuses théories élaborées pour établir le caractère anormal du vagabondage, voire la propension à la criminalité des vagabonds, comme le supposait Cesare Lombroso, médecin spécialiste en anthropologie criminelle.

Le concept d'errance sera appliqué au 20^{ème} siècle aux jeunes fugueurs et demeure encore aujourd'hui une manière de désigner des troubles psychologiques et des carences relationnelles ou encore une déviance. Par exemple, François Chobeaux (1996⁵²⁵, 2009⁵²⁶) rejoint cette lignée généalogique en qualifiant d'errance sans but la mobilité des jeunes « nomades du vide » dont il a étudié les modes de vie.

...pourtant impropre pour qualifier l'expérience des enquêtés

Si la notion d'errance semble impropre pour qualifier l'expérience des enquêtés, c'est d'abord parce que leur vécu fait plutôt état d'un ensemble de mobilités à coordonner que d'une errance sans objet. En effet, les parcours, si divers soient-ils, sont traversés de part en part par des formes de mobilités : mobilité professionnelle,

⁵²⁰ Emmanuel Langlois, « De l'inconvénient de n'être le problème de personne : cécité institutionnelle et vulnérabilité sociale des jeunes en errance », *Pensée plurielle*, 2014/1 n° 35, p. 85.

⁵²¹ Sur le site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/errer>

⁵²² Tristana Pimor, 2014, *Zonards. Une famille de rue*, Paris, PUF, p.17.

⁵²³ Alexandre Vexliard, 1998 (1957), *Le clochard*, Desclée de Brouwer.

⁵²⁴ Jean-Claude Beaune, 1993, *Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société : 1880-1910*, Paris, Champ Vallon.

⁵²⁵ François Chobeaux, 1998, *Les nomades du vide : Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, Arles, Actes Sud, 128 p.

⁵²⁶ François Chobeaux, 2009, *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris, La Découverte.

mobilité géographique, mobilité résidentielle, mobilité catégorielle du côté des dispositifs, mobilité induite par certaines prises en charge institutionnelle, etc. Tous sont en quête de formes d'autonomie, souvent empêchées, dans lesquelles l'accès à l'emploi est priorisé. En cela, les enquêtés n'ont que faire de l'errance. Ultra-mobiles, parfois ultra-mobilisés, mais aussi ultra-précaires, leur rationalité et leurs tentatives pour atteindre leurs objectifs en dépit des obstacles quotidiens témoignent de leur potentiel, peu connu et encore moins reconnu.

1. Une priorité : se débrouiller seul, ne pas dépendre ni des aides ni des autres

Jef a « *squatté plein de canapés* » avant de « *squatter des squats* ». Il perçoit au fil des hébergements la nécessité de tourner entre plusieurs points de chute pour préserver chacun d'entre eux. Mais son réseau n'était pas assez étendu pour jouer entre les multiples hébergements de manière efficace dans la durée. Surtout, ce que ses amis voulaient lui apporter ne s'arrêtait pas à l'hébergement. À chaque fois qu'un ami trouvait une piste de logement, d'emploi ou « *un filon pour des invendus* », il pensait à Jef. Le jeune homme se trouve alors noyé sous une montagne de « bons plans » toujours précaires, toujours en urgence, toujours sans certitude. Il se rappelle avoir été dans l'obligation d'accepter nombre de « bons plans » dont il présentait pourtant qu'ils ne seraient pas efficaces. Mais peut-on refuser l'aide proposée par les amis ? Il dit leur avoir menti, souvent, leur faisant croire qu'il était bien allé se renseigner pour tel ou tel travail non-déclaré. Jef précise aussi qu'il a été parfois humilié par ses amis et ce bien malgré eux. À lui, on propose l'improposable, pour lui, on pense l'impensable car dans sa situation, tout est bon à prendre.

Se débrouiller seul, des significations et des conséquences

Comme la plupart des enquêtés, Jef s'est donc « débrouillé seul ». Cela ne veut pas dire qu'il n'était en lien avec rien ni personne ou encore que personne ne l'a jamais aidé. Mais ces aides sont parcellaires, précaires, au coup par coup. En fait, comme beaucoup, il s'est débrouillé seul pour mettre en musique les fragments d'aide apportés par la multitude des gens pleins de bonne volonté (et les autres).

Se débrouiller seul est une traduction de la notion d'autonomie. Elle n'en est en fait que la face apparente puisque personne, quelles que soient ses conditions de vie, ne se débrouille jamais seul. L'essentiel, c'est de faire comme si c'était le cas. Pour les enquêtés, il est impossible de faire « comme si », ils sont bien souvent réellement seuls :

« Il faut se débrouiller tout seul. Y'a parfois des gens pour aider mais au final, quand on est dans la merde, on est tout seul. On a vraiment très peu de gens sur qui on peut vraiment compter. On a des amis mais... Vulgairement, quand on est dans la merde, y'a personne derrière. C'est rare de trouver des amis qui sont là pour t'aider. » Cynthia

Et « se débrouiller tout seul » peut être compris sur plusieurs niveaux. Il y a le « se débrouiller seul » sans solliciter le réseau des proches (famille, amis,...). Puis il y a aussi le « se débrouiller seul » qui consiste à refuser, limiter ou repousser le recours aux dispositifs d'aide.

Cette volonté s'articule donc à la gestion, plus ou moins maîtrisée, de leurs ressources privées et de celles, publiques, qu'ils peuvent solliciter. Cela leur demande d'avoir un véritable paysage intellectuel des dépendances, ressources ou sécurités sur lesquelles ils peuvent compter et avec lesquelles ils peuvent jouer.

Or, les ressources privées s'épuisent au fil du temps et des sollicitations. Elles épuisent aussi les jeunes. Cet épuisement des ressources privées survient quand ce réseau a été très utilisé ou utilisé ponctuellement sur une longue durée et que le jeune concerné éprouve un sentiment de honte à demander encore et toujours l'appui de son entourage. Il peut survenir aussi quand c'est le réseau qui faiblit, qui demande de plus en plus de gages, de services, voire de conditions pour apporter du soutien au jeune en demande.

Quand il n'y a plus d'autre solution, quand les ressources privées sont épuisées, quand l'expérience vécue atteint une violence insupportable, il reste les dispositifs d'aide. Dans les faits, la césure n'est jamais aussi schématique, elle peut même ressembler à une alternance entre la sollicitation du réseau personnel et celle des dispositifs. Mais quand le recours aux dispositifs devient la principale ressource, ce recours sonne comme un échec, un aveu d'impuissance. Il s'agit soit d'un échec ponctuel, quand il est question de solliciter des services sur une demande précise (nourriture, vêtement, aide financière exceptionnelle), soit d'un échec quasi-définitif, quand le jeune concerné est à bout de force. Cela devient alors un recours de survie.

C'est ici qu'apparaît une forme d'incompréhension faisant état de logiques contradictoires : pour les jeunes enquêtés, solliciter les dispositifs ne va pas de soi. C'est une matérialisation de leur échec à « se débrouiller seul ». Ce principe est à l'œuvre de la même manière du côté des ressources privées, ce qui explique parfois que

les jeunes ne souhaitent plus les solliciter, d'autant plus que les affects s'y mêlent. Pour les professionnels, le recours aux services, c'est possiblement interprété comme un bon signe de raccrochage, un pas vers la sortie de l'extrême précarité. Ces logiques contradictoires peuvent, dans le premier temps de la rencontre, rendre difficile la relation avec les professionnels, sorte d'incarnation de l'impuissance à « se débrouiller seul ».

Un accès aux droits limité, un sens du juste fortement développé

En parallèle, d'autres questions éthiques assaillent les enquêtés. Ils pensent que l'argent se gagne, se mérite et ils ne veulent pas forcément être prestataires des minimas sociaux même quand ils peuvent y avoir accès.

Il y a d'abord un ensemble de complexités dues aux conditions de vie qui peuvent limiter ce recours aux droits. Ce sont les contraintes administratives parfois perçues comme ayant des vertus éducatives, qui renforcent les processus d'exclusion. Car, du côté des enquêtés, la circulation entre différents lieux, le fait de ne jamais savoir où l'on va « se poser » et pour combien de temps fait que chacun repousse les démarches d'accès aux droits. Elles demandent de l'assiduité, d'avoir un ensemble de documents, une domiciliation, d'être joignable, de suivre son dossier, etc. Il faut un minimum de stabilité. Ceux qui relancent leur accès aux droits ont ainsi un horizon *a minima* stabilisé sur du moyen terme.

Ainsi, certains demandent à être soutenus pour pouvoir répondre de leurs devoirs, surtout s'ils demandent un droit. Maloux a aujourd'hui 28 ans et après plusieurs années de rue, elle fait une première demande de RSA à ses 25 ans quand elle est en Bretagne. Elle l'obtient mais, rapidement, ne se plie pas aux contraintes imposées par l'octroi de la prestation et la perd. Ce n'était pas un drame pour la jeune femme, loin de là, « *je faisais la manche tous les jours et je me démerdais toute seule. J'avais pas envie de demander mon RSA* ».

« Quand je faisais la manche, je gagnais plus qu'au RSA et ça me faisait chier d'aller faire mes papiers. [...] C'est les papiers qui me font chier, là j'ai refait ma carte d'identité parce que j'étais obligée pour le permis, pour ouvrir un compte, pour le travail. J'ai pas le choix, tant pis. » Maloux

Elle considère que c'est parce qu'elle est « posée » à Grenoble pour quelques temps qu'elle peut se lancer dans ces démarches. Surtout, elle est épaulée dans la gestion administrative :

« Là je l'ai redemandé parce qu'on m'a tout fait. Je suis juste allée aux rendez-vous qu'on m'a dit et j'ai apporté les papiers. En gros, si on me lance pas dans le bordel, dans les papiers, c'est même pas la peine. Et même si j'ai droit à des trucs, comme le chômage. Ça m'intéresse pas. Enfin c'est pas que ça m'intéresse pas, c'est faux. C'est que j'ai pas envie d'aller faire les papiers, de me prendre la tête que j'arrive et qu'on me dise qu'il manque des papiers. C'est ça qui me saoule. » Maloux

Mais ce ne sont pas que les papiers, les temporalités qui mettent à distance des droits. Si le non-recours est en partie dû à une méconnaissance du système, à des difficultés de gestion administratives, il peut aussi relever d'un choix et d'un souci éthique. Des droits jusqu'au droit, les jeunes concernés attachent de l'importance à la cohérence et à la justesse de ce qui leur est présenté et à l'éthique qui sous-tend ce à quoi il leur est proposé de participer. Anou qui a eu 25 ans il y a peu, est dans une valse-hésitation :

« Ouais parce qu'on critique le système et on va profiter en même temps tu vois. Et après, ils (les professionnels) m'ont dit dans un sens, use et abuse du système. Mais c'est pas du système que je profite, c'est des gens qui travaillent tu vois... C'est ça le problème... C'est compliqué, tu vois ce que je veux dire ? [...] Moi j'ai toujours préféré travailler que demander des aides et en même temps, là, avec tous mes chiens... Pour eux, je vais peut-être le demander. Je serais toute seule, je le demanderais pas. Là j'ai droit à rien. » Anou

Demander une prestation sociale est plus complexe qu'il n'y paraît. Cela nécessite de réajuster ses aspirations et induit un trouble dans l'image que l'on se fait de soi. Anou ne veut d'ailleurs pas d'enfant dans l'avenir, car cela l'obligerait à adopter un mode de vie bien plus normé pour que les dits enfants ne se sentent pas mis à l'écart par les autres. Chaque choix implique un renoncement. Elle nous dit alors que ses enfants, ce seront ses chiens. C'est pour les autres dont elle a la charge, ici des animaux, qu'elle est prête à faire quelques concessions abimant son idéal de vie. Elle ne va jamais dans les associations, « *parce que je veux pas profiter du système que j'aime pas* ». Ici, ne pas accéder à ses droits, c'est être dans le juste, de soi à soi, de soi aux autres. L'inverse rejoint l'injuste, fait aux autres.

Anou note aussi que beaucoup n'arrivent pas à tenir cette ligne de conduite et que l'écart entre ce à quoi ils croient et ce qu'ils font les dérange particulièrement :

« Y'en a même qui osent pas dire qu'ils l'ont (le RSA) parce qu'ils ont honte de l'avoir. Y'en a plein aussi. » Anou

Pour ceux qui ont franchi la limite des 25 ans et qui ont aussi dépassé la limite éthique, il reste à faire avec la prestation. On réalise alors que les faibles ressources qu'elle octroie ne suffisent pas à changer les situations. Nicolas a le RSA depuis trois ans et depuis ce temps, rien n'a vraiment changé pour lui. Il a plus encore l'impression de stagner. Ce n'est pas que la prestation soit inutile, ni nuisible, mais elle est insuffisante :

« On me disait de 18 à 25 ans, tu peux pas avoir de ressource, donc tu peux pas avoir de logement. Et maintenant avec le RSA ça suffit pas. » Nicolas

Puis cela rajoute à l'image négative que le jeune homme a de lui. Alors que ses amis ont un travail, une maison, une famille, il fait les comptes. Lui est seul en FJT, sans perspective si ce n'est poursuivre son chemin avec le RSA. C'est d'ailleurs avec fatalisme que Jef voit le RSA comme « une possibilité de plus en plus possible ». Ça ne le concerne pas encore mais il désespère un peu de son avenir. Pour lui, le RSA est assez peu enthousiasmant, il se voit plutôt travailler dans une exploitation agricole maîtrisant l'agriculture raisonnée. Mais comme il n'a pas finalisé ses études, comme il n'a pas obtenu son diplôme et ne se sent pas capable de retourner en formation, son devenir, il le voit avec le RSA. Il y a bien une chose qui éclaire à nouveau son visage. Ça serait de rencontrer quelqu'un qui le « prenne avec lui » pour lui apprendre le métier, comme ça, sur le tas. « Comme ça se faisait avant, les mecs avaient pas besoin de tout ça (les formations labellisées, les diplômes) ». Jef apprend bien mieux de la sorte, il arrive à articuler ses connaissances quand il est sur le terrain. Quand on lui évoque les formations en alternance, il voit une montagne se dessiner devant lui. Cela implique tellement de choses, de démarches, d'initiatives alors qu'il estime qu'il a perdu tous les codes, toutes les clefs pour revenir dans le rang. Alors, au pire, il lui restera ça, le RSA.

2. Une volonté farouche de travailler, qui « guide » souvent la mobilité

Cumuler les petits emplois, les formations, les stages est monnaie courante pour ces jeunes qui saisissent tout ce qui est à leur portée, comme No Art qui considère qu'il a « fait tellement de trucs que mon CV il est plein de petits trucs, de petits boulots... ». Ces petits boulots permettent de tenir, parfois au jour le jour, ils permettent, comme les formations et les stages, de se nourrir d'expériences et de compétences, au risque, bien souvent, de s'éparpiller et de ne plus trouver de cohérence dans son CV.

Pour autant les jeunes rencontrés ont de grandes difficultés pour accéder à des formations et plus encore à l'emploi. Alors qu'en parallèle, leurs ambitions ne sont généralement pas extravagantes. Ceci recoupe les constats effectués par la Mrie en 2013 concernant les jeunes vivant dans les quartiers prioritaires⁵²⁷ dont les ambitions professionnelles, fortement conditionnées par les situations d'échec scolaire, sont très mesurées et réfléchies en fonction des possibles que les jeunes entrevoient. Si l'on se réfère à une étude multi-partenaire conduite en 2011 sur les enfants pauvres⁵²⁸, on voit que cette conscientisation de son avenir et cette restriction de ses possibilités chemine depuis l'enfance et se construit au fil du parcours scolaire et de l'observation de son milieu, de son entourage, du rapport aux institutions par les enfants eux-mêmes. Ainsi, les jeunes veulent un emploi, peu importe les rêves qu'ils peuvent encore conserver. Beaucoup se sont résolus à occuper des emplois peu attrayants, souhaitant avant tout avoir un salaire et pouvoir « se poser » quelque part.

Le souci du travail, et du travail bien fait

Mais le travail n'est pas envisagé seulement comme un moyen. Des questions éthiques traversent ce rapport au travail même s'ils occupent le plus souvent des emplois très précaires voire non-déclarés. À travers leurs expériences et leurs aspirations, les jeunes rencontrés témoignent de leur désir de « bien faire » leur travail.

Il demeure même au centre de leurs préoccupations, plus que le logement. Par exemple, Nicolas refuse la possibilité d'avoir un studio en zone rurale n'ayant pas de véhicule. Il ne voit pas quel avenir il peut avoir dans ce lieu en dehors de ce qu'il connaît déjà, le travail saisonnier. Il préfère alors s'acheter une tente et repartir vers un centre urbain où il aura plus d'occasions d'emploi, pense-t-il.

Il y a, comme pour Maloux, un principe de réalité lié à l'emploi. La jeune femme rêve de s'acheter un camion pour s'y installer. Le camion du saisonnier c'est l'assurance de pouvoir se déplacer immédiatement sur les lieux d'embauche et d'y séjourner, qu'un hébergement soit prévu ou pas sur place.

⁵²⁷ Les jeunes dans les quartiers prioritaires : quelle situation ? Quelle insertion ?, 2013, Mrie.

⁵²⁸ Dros, Mipes, Mrie, « Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ? », novembre 2011.

« Je vais faire des saisons. Une fois que j'aurais mon camion et mon permis, je vais prendre toutes les saisons, toute l'année quoi. Faire toutes les vendanges, toutes les conneries comme ça pour vraiment bouger. [...] Même mon patron il me dit, "mais pourquoi tu prends pas un appartement ?", "Non !". Pour quoi faire je vais payer un loyer ? Je veux habiter en camion, je vais pas lâcher des sous alors qu'au final je vais pas rester. Ça sert à rien, c'est une perte d'argent. [...] Ça coupe la chique à beaucoup de personnes. Parce que beaucoup disent « oh mais les squatteurs, ils sont bons qu'à squatter justement... ». Et pourtant, j'en suis la preuve. Je squatte et je vais travailler, et c'est pas pour autant que je prends pas soin de moi ou que je me laisse dépérir. » Maloux

Le camion, considéré pourtant comme un habitat précaire, devient alors un habitat qui offre la possibilité de se projeter et de ne plus être dans l'anticipation. Pour les jeunes qui souhaitent arpenter cette voie, il est un gage de sécurité et de maîtrise sur son parcours, assurant hébergement, recherche d'emploi et indépendance ; autant d'éléments permettant d'envisager leur avenir.

Enfin, l'éthique liée au travail c'est aussi et surtout le souci du travail bien fait. Ce souci est d'autant plus prononcé lorsqu'il s'agit d'exercer un emploi utile aux autres et/ou quand ils accèdent à l'emploi *via* une personne qu'ils estiment. C'est le sens des responsabilités, plus encore de la responsabilité face à un tiers de confiance, le souci de ne pas décevoir qui surgit ici. Ce sens de la responsabilité apparaît en filigrane des propos des enquêtés, surtout quand il s'agit d'être responsable des autres. Au-delà de l'emploi, nombre des jeunes rencontrés sont eux-mêmes des supports pour leurs proches, ou voudraient l'être.

Illustrant parfaitement ce sens du travail bien fait, Maloux a signé un CDI dans un snack du centre-ville, alors qu'elle aurait préféré avoir un CDD. Elle n'envisage pas de rester bien longtemps dans cette ville. Mais puisque la jeune femme s'est engagée, elle assume jusqu'à envisager de former celui qui lui succèdera :

« J'ai signé un CDI à 35h. Je voulais un CDD mais ils ont pas voulu. J'ai dit que toute façon, je comptais pas passer ma vie à faire des hamburgers à Grenoble et que je demanderai soit une rupture conventionnelle, soit je démissionnerai. Mais en tout cas, je leur ai dit : je viens, je bosse, je passe mon permis, je me paie mon camion, je forme quelqu'un (à son poste pour la remplacer) et je m'en vais. Le patron il est ok. Enfin, "il est ok", s'il est pas content c'est pareil. Mais je vais pas le laisser dans la merde, je sais ce que c'est un cuistot en moins. Former quelqu'un, même si ça prend des heures et des heures, c'est pas grave. Pour faire des hamburgers, faut pas être sorti de Saint-Cyr (rires). » Maloux

Une mobilité recherchée si elle est maîtrisée par le jeune lui-même

Les jeunes rencontrés sont tout à fait disposés à se déplacer, à envisager de « bouger » pour peu qu'ils puissent maîtriser quelque peu cette mobilité et qu'elle fasse sens dans une projection sur, au moins, du moyen terme.

Dans ce cas, même l'hébergement, par nature transitoire, peut devenir une étape décisive, de remise à plat et de planification pour les temps à venir :

« Ici je sais que c'est une transition. Plus tard, je sais que ça sera quand j'aurai une stabilité financière plus importante et aussi une stabilité dans le travail. Là peut-être que je pourrais envisager de trouver un appartement dans le diffus mais faudrait vraiment que je sois bien dans ma tête, que je sois serein, rassuré sur l'avenir. [...] Le retour dans l'appartement, enfin plutôt l'accès, pas le retour, dans un appartement dit normal, je l'imagine pas encore. J'aimerais le concrétiser mais pas tout de suite parce que je suis pas encore rassuré. Ma situation me permet pas d'avoir un logement indépendant avec une régie privée. Mais peut-être plus tard, faut jamais dire jamais. » Beyoncé

Pour Beyoncé, ce temps de réassurance ne peut être effectif qu'à partir du moment où il est certain de pouvoir rester dans le transitoire sans limite de durée. C'est, entre autres, pour cela que la pension de famille lui convient. Lorsqu'il a signé son contrat, aucune date de fin, aucune date de sortie n'a été définie. Il n'a pas à partir avant d'être « serein », « rassuré » sur son avenir.

En évoquant ce que lui dit un ami qui est dans une situation aussi complexe que la sienne, Beyoncé rappelle l'importance de pouvoir se projeter sans être dans une obligation d'anticipation et sans ressentir la menace d'une épée de Damoclès qui pèse continuellement sur certains des jeunes enquêtés :

« Il me dit "J'ai fait l'Orée AJD, j'ai fait Notre Dame, j'ai fait le Refuge, là je fais Résidétapes, mais je vais de précarité en précarité". Y'a pas de stabilité. Il me dit "Je ne peux pas voir venir demain". Quand il sait qu'il a une date de fin pour son hébergement, il sait pas ce qu'il va trouver après. C'est pas sécurisant, c'est pas rassurant, c'est pas structurant dans une vie d'adulte ou t'es censé... pouvoir te poser. » Beyoncé

3. Une mobilité professionnelle souvent empêchée par un cumul d'échecs qui ancre la croyance en son incompétence

Alors que les enquêtés ont eu à déployer un ensemble de compétences qui n'ont jamais eu à être explorées par la plupart de leurs contemporains, ce qui est frappant est leur intime conviction de ne jamais être à la hauteur de ce qui est attendu d'eux et l'impression de ne l'avoir que rarement été au cours de leur existence. En somme, alors qu'ils ont fait montre d'une grande capacité d'adaptation, les jeunes concernés ont un sentiment d'infériorité et une peur de l'échec (justifiée par leurs expériences antérieures). Les études n'ont pas été terminées, de toute façon nombre d'entre eux estiment qu'ils n'étaient pas « assez intelligents » pour obtenir des diplômes. Les relations avec les proches sont complexes, bien que toujours présentes, de sorte que les jeunes rencontrés considèrent qu'ils ont « raté » certaines choses, qu'ils doivent réparation et qu'ils sont responsables et parfois coupables de ce qui a dysfonctionné avec leurs proches.

Une mobilité professionnelle empêchée par des échecs scolaires et de formation

Pour certains, la seule éventualité d'entrer à nouveau sur le marché de l'emploi, d'obtenir un emploi hors-emploi précaire ou même d'intégrer une formation leur apparaît comme hors de leur portée, hors de leur compétence. À 19 ans à peine, ils se jugent déjà trop en décalage avec ce qui serait attendu d'eux et témoignent de leur peur de ne pas être au niveau. Le cumul des échecs dans différents domaines de sa vie n'est jamais aisé à gérer, cela l'est encore moins pour une personne jeune qui est par ailleurs peu soutenue et a toujours été assez peu valorisée. Se tenir à l'écart est un moyen de se préserver. Simultanément, c'est aussi ce qui creuse l'écart. Cette prédiction de l'échec, sorte d'auto-prophétie réalisatrice, conduit à des abandons qui justifient faussement et *a posteriori* le sentiment initial. No Art n'a pas terminé son apprentissage. Il s'en veut aujourd'hui, mais trouve une forme de réassurance en utilisant le peu d'estime et de confiance qu'il a en ses capacités :

« Ben moi à l'origine j'ai fait un an d'apprentissage en charpente, deux ans en maçonnerie, j'ai arrêté avant le CAP, un mois avant le CAP, comme un âne... De toute façon j'allais pas l'avoir, c'était sûr. » No Art

Le sentiment d'incompétence, d'inutilité, voire de nullité, ressenti par certains des enquêtés s'éprouve aussi par l'image renvoyée par l'institution scolaire. Être mal-orienté, orienté dans des « voies de garage » participe d'une sorte de mise au ban de l'institution quand bien même elle puisse être comprise par les intéressés :

« Après c'est particulier, j'ai un parcours très compliqué. [...] Je refusais l'aide et je refusais d'apprendre. Donc je refusais de tout faire, j'ai de grosses lacunes aujourd'hui. Je connais pas les tables de multiplication, je les ai jamais apprises. J'ai été autodidacte pour tout ce qui est français, tout ce qui est les bases. J'ai fait IME (Institut Médico-Éducatif), CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire), j'ai fait ITEP (Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques) ; parce que quand tu rentres dans ce parcours, t'en sors plus, malgré toute ta bonne volonté, t'en sors plus. T'es catégorisé comme une personne qui doit rester dans ce parcours. Quand j'étais en ITEP je refusais d'apprendre. C'était une sorte de révolte contre moi-même, etc. Et quand je devais avoir 15 ans, j'étais en ITEP, ils voulaient m'envoyer en SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté). Je refusais encore d'apprendre, j'ai dit stop, ça suffit, je sors. Je suis plus jamais revenu à l'école. J'ai arrêté l'école à 14 ans. Ça posait problème parce que l'école est obligatoire. » Beyoncé

Avec du recul, Beyoncé relate cette période avec nuance. S'il a ressenti un décalage avec les élèves qu'il devait alors fréquenter, que ce décalage lui renvoyait une image désastreuse de ce qu'il était censé être et estime que son décrochage scolaire a été libérateur, il concède qu'il était un élève particulièrement difficile :

« Quand je suis entré en IME, j'étais très agressif, très dans le rejet éducatif, dans le rejet de l'adulte. Parce que y'a eu 18 ans de suivi par les juges, j'ai récupéré les dossiers. Je voyais les rapports socio-éducatifs, sur moi, sur ma mère, les enquêtes sociales sur le passé. J'ai tout lu et j'ai vu que j'avais un comportement agressif. Donc je comprends pourquoi ils m'ont placé dans ce genre de structures parce que l'école élémentaire n'était pas du tout adaptée pour moi. Mais quand tu rentres dans ce système t'en sors plus. » Beyoncé

Il en est finalement sorti en court-circuitant ce qui avait été prévu pour lui. La suite ne fut pas une partie de plaisir pour autant. Mis à la porte du domicile familial après sa sortie de l'ASE, il s'est retrouvé à la rue. C'est par la rencontre avec une structure qu'il a obtenu un hébergement puis un CIVIS par la Mission locale obtenant d'abord

un CUI (Contrat unique d'insertion) puis un CEA (Contrat emploi avenir). Il était ASH (Agent des services hospitaliers) dans un hôpital ce qu'il l'incite aujourd'hui à passer le concours pour intégrer une formation d'aide-soignant :

« Ça serait une consécration pour moi. Ça voudrait dire que j'ai réussi alors que j'ai pas les bagages pour. Après je sais que... Je suis réaliste sur mes compétences, mes capacités. Je sais que je passerai par la petite porte, mais j'irai tout doucement. Ça prend du temps, mais j'ai le temps. » Beyoncé

Une mobilité professionnelle empêchée par la faiblesse/la rareté de leurs ressources personnelles

Comme dit précédemment, les enquêtés, à quelques exceptions près, savent pour quoi et où ils se déplacent, et savent tout autant pourquoi leur mobilité peut aussi être contenue, voire contrainte, à un quartier ou à une ville. Cette mobilité à géométrie variable se calcule plus ou moins consciemment en fonction des ressources et supports, notamment relationnels mais aussi professionnels, possédés par les enquêtés. Rien ne sert de se rendre dans une nouvelle ville, un nouveau quartier si rien ne vous y attend, ne vous y accroche, ne vous y ancre. Pire encore, s'extraire trop longtemps ou trop brutalement du maillage qui vous étaye peut vous faire risquer sa perte.

Il reste à considérer la qualité de ces ressources et supports qui font maillage autour des jeunes concernés. À travers les propos des enquêtés, si certaines ressources demeurent et ont une importance capitale, cette importance est aussi proportionnelle à la rareté des ressources sur lesquelles ils peuvent compter. La conscience que possèdent les enquêtés quant à leurs ressources peut induire des situations et des comportements propices aux contre-sens. Quand un des enquêtés décide de ne pas être mobile au-delà d'un certain périmètre, il est parfois considéré comme peu autonome, peu aventureux, frileux. Or, de son point de vue, c'est justement parce qu'il sait que ses capacités d'action, son indépendance, son autonomie sont plus grandes dans ce périmètre qu'il ne souhaite pas le dépasser. Il sait où sont ses ressources, il tient, en toute logique, à les préserver pour pouvoir les solliciter au besoin. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'enquêtés qui effectuent des déplacements beaucoup plus amples. Ils ne sont jamais dus au hasard mais relèvent d'une cartographie des ressources propres à chacun. En somme, la vision globale des possibles détermine les modalités de la mobilité.

Parmi ces ressources, le lien familial, même s'il est parfois conflictuel ou juste distendu, a une importance capitale notamment dans les circulations et ancrages des enquêtés. Par exemple, Julie n'envisage pas de quitter sa ville actuelle sans avoir pris soin au préalable de son père, actuellement malade, et pense même à l'emmener avec elle si elle trouve un nouveau lieu de vie. Un professionnel encore nous rapporte la situation d'un jeune homme dont la mère envoie régulièrement de l'argent tout en refusant de lui donner son adresse. Il y a donc du proche, du lointain, du tenu à distance, mais il y a avant tout de l'omniprésence dans cette relation à la famille.

En lieu et place de trouver une deuxième famille, les groupes de personnes en situation de rue peuvent aussi être des accroches, des supports pour certains jeunes. Ce sont le plus souvent des jeunes gens qui recherchent une expérience alternative, quelque peu romantique, ou, à l'inverse, des jeunes gens qui n'ont absolument aucune autre solution de repli. Pour une professionnelle, les « groupes de zonards » attirent les plus jeunes. Il lui revient, entre autres, une situation dans laquelle deux jeunes filles sont revenues vers les dispositifs suite à une accroche auprès de groupes de zonards :

« C'était des jeunes filles qui avaient fait péter les placements. Et les deux à chaque fois étaient en relation avec les groupes avec les chiens (les personnes en situations de rue avec des chiens). Ces groupes-là, eux, ils font un sacré boulot ! Un sacré boulot avec les mineurs en fugue, c'est incroyable. Là-aussi, c'est un sacré réseau. [...] Ils sont souvent en lien, ils récupèrent les jeunes. [...] Les petites étaient en lien, avec des accroches affectives fortes. » Professionnelle d'une association

En amont et à côté des personnes rencontrées dans la zone, les enquêtés ont eu à repérer rapidement les réseaux de proches qu'ils pouvaient solliciter. Caricaturalement, plus ce réseau est large, plus le passage à la rue ou dans l'hébergement peut être retardé. Car, le réseau, à force d'être sollicité, s'épuise.

Ainsi, les jeunes rencontrés cherchent à préserver, à développer leur autonomie en usant des moyens qui sont à leur disposition. Ils savent que plus on souhaite être autonome, plus on a besoin de réserves, de relations, de rationalité. L'autonomie se réduit strictement à l'intériorisation des dépendances extérieures, leur prise en charge individuelle, si possible à son avantage. Or, les ressources possédées peuvent enfermer dans un circuit, dans un territoire et apparaître comme un empêchement à l'autonomie d'un point de vue extérieur si ces ressources ne sont pas valorisées socialement. Elles n'en restent pas moins des ressources et la plupart des enquêtés sont ouverts à la possibilité d'en acquérir de nouvelles, pour les combiner et augmenter alors les dépendances sur lesquelles jouer.

Une mobilité professionnelle empêchée par le fonctionnement de l'action publique (des dispositifs ?) : attendre longtemps, prendre sa place vite

Les jeunes rencontrés expérimentent sans cesse une temporalité du court-terme, plus rarement du moyen terme, qui leur demande d'avoir toujours un coup d'avance ou de parer au plus pressé, au plus urgent, au plus vital sans engager de projet au long cours. Cette anticipation écrasante annihile le plus souvent les possibilités de projection et semble nourrir les représentations quant au manque de projection des dits jeunes.

« *Je suis pas patient. J'ai trop attendu.* », Nicolas

La contradiction apparente de cette parole de Nicolas est une synthèse du rapport au temps subi par les jeunes enquêtés. À la fois sommés d'agir vite, d'être réactifs quand quelque chose leur est proposé, ils sont, simultanément, incités à attendre leur tour, le temps qu'une place se libère ou que l'on ait besoin de leurs services pour un emploi. Ce mécanisme s'illustre clairement dans le fonctionnement de l'hébergement institutionnel dans lequel les places se font désirer puis surgissent brutalement dans le quotidien des personnes. Par exemple, Marion, alors qu'elle a attendu plusieurs mois qu'une place soit disponible en CHRS, a été interpellée par cette fulgurance de la proposition à saisir.

« *J'ai dû attendre, la demande était en cours... Ils me parlaient de foyers d'urgence mais je sais pas si celui-là c'est un foyer d'urgence (là où elle est actuellement. En fait c'est un CHRS). [...] Je pensais que j'avais le temps de me préparer, je me suis dit que j'allais venir dans une semaine. Mais en fait non, le lendemain il fallait venir, le plus tôt possible parce que y'a plusieurs demandes en cours.* » Marion

Un peu déboussolée de prime abord car peu habituée aux hébergements institutionnels, elle considère à présent qu'elle n'avait « *pas le choix de toute façon. Et ça s'est passé comme ça et je suis là ça fait trois, quatre mois.* » Pareillement, en demande d'un hébergement d'urgence, Cynthia a dû trouver d'autres solutions avant de pouvoir intégrer une structure. Elle a utilisé ses ressources privées, une amie et sa sœur, afin d'être hébergée. La cohabitation n'a pas été évidente, au point qu'elle ait dû alterner les deux hébergements pour les rendre supportables à chacune des parties. Mais elle n'avait pas le choix, sinon de dormir dehors :

« *Vu que c'était l'été, les commissions fallait attendre. Du coup fallait attendre septembre et l'hébergement d'urgence on peut y rester que huit semaines maximum. Donc elle (sa référente de l'époque) m'a aidée pour trouver un FJT pour après.* » Cynthia

Les travailleurs sociaux sont d'ailleurs les premiers à rappeler cette temporalité paradoxale :

« *Date de la demande : ce monsieur a été reçu le 17 octobre 2014 (nous sommes le 25 mars 2015), son dossier est passé en commission et il a été orienté que la semaine dernière pour de l'hébergement chez nous.* » Professionnel d'un foyer d'hébergement

Durant les 5 mois d'attente, ce jeune homme a été hébergé chez sa sœur puis, quand elle a déménagé, il s'est mis en colocation avec un homme qu'il connaissait à peine. La cohabitation s'est mal passée, mais il devait attendre une orientation, arrivée fin mars. L'énergie déployée par ce jeune pour tenir dans un lieu a dû être redoublée par celle nécessaire pour trouver et entamer une formation, tout en ne sachant pas ce qu'il allait advenir pour lui en matière d'hébergement.

Bourdieu souligne que le pouvoir absolu réside dans « le pouvoir de se rendre imprévisible et d'interdire aux autres toute anticipation raisonnable, de les installer dans l'incertitude absolue en ne donnant aucune prise à leur capacité de prévoir »⁵²⁹. Pour lui, « l'attente implique la soumission », ce qui suppose que celui qui attend doit moduler sa conduite en fonction de celui qui le fait attendre. Mais ici, « celui qui le fait attendre » n'a pas de visage, ce sont les dispositifs d'hébergement, la configuration du marché de l'emploi, en bref, la rareté des places qui font naître cette attente.

On voit alors que les temporalités se répondent : lorsque des professionnels soulèvent que les jeunes sont dans une logique du « tout-tout de suite » couplée à de longues plages de latence⁵³⁰, c'est aussi comme cela que fonctionnent les dispositifs. Ce rythme imposé par les contraintes propres aux dispositifs d'hébergement nourrit les représentations à l'égard des jeunes et de leur errance alors qu'ils en sont, sinon moteurs, du moins une des sources. Cela concerne aussi les formations et les offres d'emploi avec des places à occuper là, tout de suite,

⁵²⁹ Pierre Bourdieu, 1994, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, p. 328 et p. 329.

⁵³⁰ Voir dossier MRIE 2014, « Ces jeunes qui ne viennent pas en Mission locale », p.177.

après de longs mois d'attente et cela se complexifie encore quand les enquêtés doivent faire correspondre les rythmes imposés par l'hébergement et par l'emploi.

Un droit à l'erreur peu considéré et qui sonne toujours comme un échec, une insuffisance

Les ruptures (familiales, scolaires, professionnelles, résidentielles, etc.) rythment les parcours, parfois de manière effrénée de sorte que la cohérence permettant de donner sens au quotidien et d'envisager l'avenir s'étiolle jusqu'à disparaître. Pour autant, les jeunes rencontrés peuvent narrer leur histoire, soucieux de la chronologie des faits, pointilleux quant aux détails. Ils tiennent à la cohérence mais celle-ci leur demande un effort et une énergie conséquente.

Cette obligation de saisir les occasions sans avoir toujours la possibilité de les inclure dans une cohérence qui ferait sens pour les jeunes concernés entraîne une multitude de « ratés », d'échecs. Le cumul des décisions précipitées, le fait de naviguer à vue font que certains jeunes réalisent les mauvais choix, parfois sans le savoir, parfois en toute conscience. Dans ce dernier cas, les mauvais choix peuvent être de bons choix sur du court-terme, raison pour laquelle, en situation de survie, d'urgence, ils sont parfois préférés. Les mauvais choix peuvent aussi être pleins de bonnes intentions, pleins d'espoirs et ils deviennent mauvais à leur tour parce qu'il n'est pas possible de faire marche arrière, de considérer que l'on s'est trompé et de rejoindre la situation antérieure. Cette mise en musique est complexe car elle doit se faire dans une situation de survie, et les arbitrages sont difficiles à acter. Jef pressent souvent qu'il fait le mauvais choix « *pour l'avenir en général, mais je fais toujours le bon pour l'avenir de maintenant. Le truc, c'est que les deux ça colle pas.* »

Surtout, les jeunes n'ont pas droit à une seconde chance. Un contrat jeune majeur, c'est rare et ça ne se refuse pas, ou du moins, il est délicat de le refuser puis, quelques mois plus tard, de souhaiter revenir en arrière. À 18 ans tout juste, il faut être en capacité de prendre les bonnes décisions. C'est ce que n'a pas fait Nicolas. Il fait partie des quelques jeunes auxquels a été proposé un contrat jeune majeur lorsqu'il a dû quitter l'ASE à ses 18 ans. Il a refusé. Pour toute explication, dans un premier temps, il considère qu'il a refusé parce qu'il était dans ses « délires ». En lieu et place de délire, quand on échange avec Nicolas, il commence à expliquer les raisons de ce « mauvais » choix, qu'il regrette aujourd'hui.

« À 18 ans, on m'a proposé un contrat jeune majeur. J'ai pas signé. Dehors j'ai été. J'étais dans l'Auvergne à ce moment-là, à Vichy. Et avant j'étais en famille d'accueil à Bourges. [...] J'étais jeune, j'étais vraiment instable. [...] Je voulais retourner chez moi, normal. Chez ma mère. Mais ça s'est pas fait, j'ai essayé mais ça a pas fonctionné, c'est pour ça que je suis retourné dehors. Je voulais avoir une maison et voir les amis. Normal, comme tous les gens normaux. J'étais jeune, je pensais à mes potes, à mes amis. » Nicolas

Son « mauvais choix », ses « délires », apparaissent alors comme très rationnels. Il s'agissait d'une tentative pour retrouver le foyer familial avec l'espoir que cette fois, tout se passerait bien. La brutalité du retour au domicile, le crescendo des conflits non-résolus en amont, et voici Nicolas parti pour une dizaine d'années dans la rue. À 28 ans aujourd'hui, il ne sait pas où il va séjourner dans les mois qui viennent.

Le projet demande du temps long avec des échéances solidement arrimées à des conditions de vie stabilisées. Sinon, il n'est qu'anticipation, chaque projet n'est qu'un coup d'avance pour tenir encore quelques semaines, quelques mois sans qu'aucune articulation avec du long terme ne puisse être envisagée. Les projets peuvent alors se succéder, accordant des sursis mais jamais d'avenir.

Depuis ses 16 ans, Nicolas alterne les habitats. D'abord au domicile familial, puis dans le nouveau domicile de sa mère et son beau-père, ensuite dans les familles d'accueil jusqu'à ses 18 ans qui ouvrent une période encore plus trouble en matière de logement. Le jeune homme sera tour à tour hébergé chez des amis, logé par une compagne, hébergé dans des CHRS, des FJT, des foyers d'urgence, dormira dans la rue, dans des trains, dans des immeubles, etc. Bref, son parcours résidentiel incarne à lui seul ce que l'on entend habituellement par « parcours d'habitat précaire ». Ce type de cheminement est usant, il conduit les jeunes gens rencontrés à vivre des situations limites, dans lesquelles la survie et l'insécurité dominent.

« Je connais pas ça, payer un loyer, avoir un truc EDF, avoir un truc à mon nom. Au lieu de... C'est bête de dire ça... Avoir un logement à moi, ça veut dire que c'est pas moi qui pars. Ça c'est le truc que vous pouvez pas imaginer. Parce que c'est tout le temps moi qui bouge. Là je veux être chez moi. Chez moi. Je fais ce que je veux. On me dit rien. Et après tout s'enchaîne. » Nicolas

Aujourd'hui, avec les prestations sociales, Nicolas pourrait louer un studio « à 350 euros ». Mais, malgré le soutien des professionnels du FJT dans lequel il séjourne, il n'entreprend aucune démarche pour mener à bien ce projet.

« Mais je veux un lieu pour me poser et pas déménager juste après. [...] Je voudrais avoir une situation, comme tous les gens, être normal. Un logement, un permis, une femme, y'a tout qui suit. » Nicolas

Le droit à l'erreur semble alors assez peu considéré, comme si les jeunes concernés devaient arpenter un chemin ascendant et que lâcher prise, choisir la mauvaise prise revenait à subir une sanction. Dans les faits, certains professionnels aménagent ce droit à l'erreur, ce droit à l'aller-retour dans les dispositifs, ce droit à la possibilité de se tromper après avoir mobilisé du temps et des moyens. Pour autant, le droit à l'erreur demeure souvent tabou et, ce faisant, il est entendu par les jeunes concernés comme étant un échec (encore un) puisqu'il n'est pas explicitement présenté comme un droit.

4. Conséquence de ces mobilités peu articulées : la violence faite aux jeunes concernés

Une des caractéristiques des mobilités plurielles et souvent concomitantes évoquées précédemment est qu'elles sont peu articulées les unes aux autres. Les transitions, les ajustements entre mobilités sont bruts, soudains, parfois peu logiques. Et les jeunes rencontrés ont peu de prises sur cette difficile mise en musique. Ils doivent se plier à certaines mobilités, doivent s'adapter à d'autres pour ne pas rater des occasions (de logement, d'emploi, etc.) et n'ont que peu de marge de manœuvre pour orchestrer l'ensemble. Pour autant, ils doivent tout tenir, de bout en bout, et y réinsérer du sens, voire du projet. C'est ce qu'ils font d'ailleurs, mais cette orchestration doit faire avec les fausses notes dues à la multiplicité des mobilités qui se chevauchent.

Une peur protéiforme mais constante et solidement rattachée à l'expérience vécue

C'est une évidence assez peu évoquée : les jeunes rencontrés ont tous fait part non seulement de leur sentiment de solitude mais aussi d'un sentiment de peur qui s'est accroché à eux pendant de longues périodes et qui, pour certains, persiste. Les enquêtés témoignent des situations de danger qui leur ont causé des peurs soudaines, brutales quand ils se sentaient mis en péril, voire quand ils ont été violentés :

« [ce que j'ai vécu] c'est trop difficile. Quand à la maison y'a un truc qui dégénère, que y'a les violences. Après tu sors, tu sais pas où aller, t'es obligée de revenir. Ben ouais, case départ, jusqu'à ce que tu trouves une solution. Et si trouves pas, tu retournes dedans, et tu peux mourir, parce que ouais, c'est ça la violence. » Marion

Ces violences induisent des peurs pour son intégrité physique, sa survie, qui se greffent à des violences plus sourdes, plus installées, nourries à leur tour par les brutalités endurées. Baba Man a traversé une partie du continent africain avant d'arriver en France. Ce parcours, particulièrement violent autant physiquement que moralement, a laissé des traces sur le jeune homme qui s'ajoutent à celles apparues une fois en France. Comment allait-il faire pour tenir le coup ici ?

« Parce que moi, chaque soir, quand je rentrais chez moi, je pleurais. Je me demandais comment j'allais faire pour y arriver. Je pleure, je pleure, je bois, je fume, je m'énerve, je m'énerve. Je sors, je regarde mon visage, personne le sent. Je mets un masque. [...] Quand je pense à tout ça... Quand je pense à tout ça, franchement putain... J'ai plus envie d'en parler aujourd'hui. Mais aujourd'hui ça va bien. » Baba Man

Il y a ainsi des peurs qui sont comme une toile de fond de l'existence : la peur instillée par les conditions de survie, la peur de ne pas être à la hauteur de ce qui est attendu d'eux, la peur de retourner dans des conditions précaires :

« Quand je suis partie de chez mes parents, j'avais peur. J'ai jamais eu autant peur de ma vie. C'est dur d'avoir peur quand même. Parce que quand on a peur, on a pas confiance en soi. On se dit « je vais pas y arriver », « je vais pas y arriver ». Après je me suis rendue compte qu'il fallait pas se dire « je vais pas y arriver » mais plutôt se dire « je peux y arriver, je peux avancer ». Et de devenir quelqu'un... » Cynthia

Ces peurs légitimes ne peuvent être soldées que par des preuves de mise en sécurité, de réassurance, aussi bien dans le domaine matériel que dans la sphère relationnelle. Car les enquêtés sont pris dans une situation paradoxale, presque paralysante : ils ont tout autant peur de mourir, là tout de suite, peut-être demain, que de ne pas réussir à vivre plus tard, de ne pas réussir leur vie :

« J'aimerais bien devenir comme ma mère sur certains points, mais pas tous. [...] J'espère pas devenir comme mes parents. [...] C'est une peur que j'ai, comme je suis super influençable, j'ai peur de devenir comme eux sur certains points, de refaire les mêmes erreurs qu'ils ont pu faire. C'est vraiment une peur constante. » Cynthia

Ou encore Marion qui précise qu'elle a « peur d'être avec quelqu'un et que ça devienne au final comme mes parents ». À cette peur projetée se cumule celle du quotidien car Marion ne sait pas toujours si elle va se nourrir correctement, et celle plus diffuse de ne jamais être à la hauteur, de croiser dans la rue des gens qui l'ont violentée, de devoir affronter son père, de laisser sa mère et sa fratrie derrière elle et d'autres peurs encore.

La particularité de ces peurs vécues par les enquêtés est qu'elles sont rarement parlées, comme si elles étaient indicibles. Cela s'explique en partie parce que la survie demande à ce que l'on ne montre pas sa peur. Les conditions de vie « à la dure », le besoin de « tenir le coup » quoiqu'il en coûte demandent à taire ce genre de choses. Il ne faut pas paraître faible. Puis il y a la pudeur et cette délicatesse à l'égard de ses interlocuteurs. Certains enquêtés ont refusé de tout dire, d'entrer dans des détails sordides. S'ils voulaient se protéger, bien souvent, c'est l'enquêteur qu'ils voulaient épargner. Et les pires événements peuvent alors se narrer rapidement, comme s'il s'agissait de formalités, avant de conclure le propos par un éclat de rire. Il y a un ménagement de chacun dans cette attitude.

En écho, les professionnels, les institutions, les dispositifs n'évoquent que rarement cet aspect de l'expérience des jeunes. Au mieux sont évoquées l'angoisse, l'appréhension. Rarement la notion de peur apparaît, ce sentiment quasiment primaire, terriblement ancré, difficilement partageable et peut-être difficilement dicible aussi pour ceux qui ne la vivent pas frontalement mais doivent l'accompagner. La peur vécue par l'autre est aussi une violence pour soi quand on ne sait comment faire pour l'apaiser.

Pour faire face : la nécessité de la relation qui perdure, qui ne « lâche pas »

Comme tout un chacun, c'est dans la relation stable à autrui que la cohérence de son parcours, par un jeu de dialogue mémoriel, se construit, se maintient, perdure et se déploie. La relation qui tient est complexe à dénicher dans le parcours des enquêtés. Les amitiés se distendent, des cohésions amicales d'occasion apparaissent puis s'évanouissent, la relation à la famille, toujours présente d'une manière ou d'une autre, demande un investissement important pour être maintenue et il en va de même pour des parcours professionnels et résidentiels fragmentés.

Les enquêtés sont ainsi morcelés et ils arrivent malgré tout à maintenir un ensemble qui a du sens. Or, ce maintien peut conduire à l'épuisement s'il s'éternise. La relation qui tient dans la durée offre cette réassurance qui participe de la continuité biographique. La figure du professionnel apparaît ici clairement. C'est le professionnel qui ne « lâche » pas le jeune, quoiqu'il arrive et quelle que soit la mission professionnelle initiale. Celui qui ne lâche pas, c'est celui qui fait tenir, c'est aussi celui qui fait avancer et accompagne vers la sortie de la galère.

Marion a pu recourir à ce type de relation-support. Il s'agit d'une juriste qui fait des permanences bénévoles pour les femmes dans le quartier où elle résidait avec sa famille :

« Elle t'aide, elle rédige les lettres, franchement, elle, c'est la meilleure. Parce que moi au début, j'avais plusieurs problèmes, parce que j'étais partie au Mali, elle m'a aidée à revenir. [...] Et après elle m'a pas lâchée quand je suis revenue, on a fait des démarches pour mon diplôme. » Marion

Le « ne pas être lâché » induit plus encore que l'assurance du soutien d'une personne ressource. L'expression implique que quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise, quoi que l'on cache, cette ressource demeure au-delà des jugements moraux ou des formes d'évaluations. Ne pas être lâché en appelle à la notion du droit à l'erreur. Cette notion n'est pas toujours mise en valeur alors que les professionnels sur lesquels les jeunes rencontrés disent pouvoir compter l'appliquent. Cela signifie que ces professionnels se mobilisent pour faire passer les « ratés » dans les parcours des jeunes qu'ils accompagnent, sans jamais le leur reprocher ou leur signaler qu'ils leur accordent une faveur.

Cette mobilisation des professionnels se fait aussi parfois contre les institutions dans lesquelles ils travaillent. Et les jeunes rencontrés le savent. Ils savent aussi que ce droit à l'erreur est lié à toute une manière, quasi-philosophique, de considérer l'accompagnement : le droit à l'erreur va de pair avec la possibilité de ne pas tout

dire à celui qui vous accompagne sans pour autant abîmer la relation de confiance qui vous y unit. Baba Man rappelle que le dernier CHRS dans lequel il a séjourné lui a « permis de me poser pendant des années. Ils m'ont élevé aussi. Ils m'ont élevé comme père et mère » :

« Je leur ai caché la vérité pendant des années. Tout ce que je t'ai expliqué, ils le savent pas. Je leur ai caché ma vie personnelle. J'avais le devoir de leur dire parce qu'ils m'ont aidé. Je leur ai pas tout dit, et ils ont compris. Ils ont compris, ils ont compris que si je peux, je le fais et si je ne peux pas, je ne peux pas. [...] Un jour là-bas, j'étais malade. Malade comme un chien, je pouvais pas sortir. J'étais gravement malade. La bonne dame (une travailleuse sociale) elle est venue me voir, me dire bonjour, comment ça va. Elle m'a encouragé un peu. Ses paroles, ça m'a fait relever le moral. Le lendemain, je suis parti au travail, repris les formations et tout. C'était génial. » Baba Man

Cette relation est une relation du proche, de l'intime parfois. Cela ne signifie pas que les deux parties, par exemple le jeune accompagné et le professionnel qui accompagne, entretiennent une relation amicale. Mais leur relation est dense, solide, résistante et sûre. Tout ne se dit pas forcément dans cette relation, mais les enquêtés nous disent avoir une confiance rarement éprouvée jusqu'alors pour certains accompagnants qui ont su tisser ce type de relation. Pour Cynthia, c'est une professionnelle du département dans lequel elle était précédemment qui poursuit son accompagnement, même si elle n'est plus missionnée pour le faire :

« C'est ça qui est super top. Parce que ça me stressait un peu de partir, d'avoir personne s'il m'arrive quoi que ce soit. Et ben non, si y'a un souci, je l'appelle, je laisse un message et dès qu'elle a 5 mn elle me rappelle. » Cynthia

Cette permanence dans la relation, dans un quotidien fait de mobilité, de labilité, est en soi un précieux support. Il réinjecte ce temps long dont manquent les jeunes rencontrés, il réinjecte aussi de la continuité, de la fiabilité et de la reconnaissance.

Un autre élément qui distingue cette relation des autres est qu'elle est non seulement inscrite dans la durée, qu'elle dépasse les mobilités géographiques et les missions dévolues dans le cadre d'un projet d'accompagnement mais qu'elle est aussi personnalisée. Les enquêtés nous donnent les noms et prénoms de ces accompagnants, accompagnants qui à leur tour fournissent les noms d'autres accompagnants aux enquêtés pour qu'ils puissent trouver de nouvelles relations personnalisées.

Conclusion

De cet ensemble d'apports ressortent plusieurs axes forts, brièvement présentés dans cet article, ainsi qu'une base de connaissances sur les situations rencontrées par les jeunes concernés. D'une part, leur jeunesse qu'il n'est pas inutile de rappeler, mais une jeunesse qui a affaire avec des difficultés et des contraintes autrement plus élevées que celles connues par les autres personnes de cet âge. Ils doivent s'y confronter sans posséder les sécurités qu'ont les autres jeunes. Il leur est ainsi demandé beaucoup plus qu'aux autres alors que simultanément, ils sont beaucoup moins accompagnés pour y parvenir.

Les difficultés expérimentées par les enquêtés peuvent être comprises comme un cumul de précarités : précarité économique, professionnelle (et en amont difficultés scolaires), précarité des réseaux relationnels sollicitables ou encore précarité des conditions d'habitat. Ce cumul de précarités les confronte à de nombreuses situations de violence et induit un sentiment de peur profond et tenace (peur pour son intégrité physique, peur de ne pas sortir de la galère, peur de ne pas être capable de répondre à ce qui est demandé par les dispositifs, ...).

Leur ultime consolation est que nombre des jeunes rencontrés au cours de l'étude considèrent que l'être humain se construit à travers les épreuves et qu'on devient soi-même en surmontant les obstacles. Il reste à savoir comment transformer toute la violence subie en matière positive pour devenir soi-même avec ce supplément d'âme qu'ont ceux qui sont allés au bout d'eux-mêmes. ■ ■

Coordination :

Élodie Jouve, MRIE

► Pour plus d'informations,
cette étude publiée en 2016 est téléchargeable gratuitement sur notre site www.mrie.org

“ Permis, camion, permis, camion, quand on m’a dit ça, j’ai eu des étoiles dans les yeux ” Maloux

C’est en compagnie de Lozio que Maloux se présente. Lozio, c’est le jeune chien très vif qu’elle a récupéré et soigné pendant plusieurs mois, patiemment. C’est un de ses chiens, les autres sont au squat. Actuellement, la jeune femme jongle entre ses chiens, le squat et son emploi en CDI dans un snack. C’est loin d’être son idéal, mais Maloux est en gestation de son projet, celui après lequel elle court depuis des années, alors la situation présente est supportable. Explications :

La rue, la zone et « être dans la merde »

Maloux pose le cadre. Elle est née et a grandi à Marseille, au sein d’une famille dans laquelle elle a été « dorlotée ». Mais déjà, la jeune femme est vive. Elle veut bouger, tout le temps, découvrir, crapahuter hors de chez elle. Le compromis passé avec ses parents est plutôt honnête : elle fait des études, les termine et puis le temps des choix se posera. Ainsi Maloux obtient un BEP comptabilité secrétariat, « un diplôme qui sert absolument à rien parce que maintenant tout se passe par concours (rires) ». Diplôme en poche, la jeune femme occupe différents petits boulots qui n’ont, effectivement, aucun rapport avec sa formation initiale. La plupart du temps, elle travaille en restauration jusqu’à occuper un poste de manière stable. Elle a aussi un petit studio qui lui coûte 500 euros par mois et dans lequel elle ne fait que passer. Maloux aime bien traîner dehors ou en soirée. Déjà, elle zone et fait plus ou moins partie des zonards. Puis elle perd son emploi dans la restauration et du choix de se frotter aux milieux alternatifs, elle passe dans l’obligation d’y survivre dans les pires conditions :

« J’ai choisi de zoner mais pas être dans la merde comme ça. Après ça a été un mauvais engrenage qui a fait que je me suis retrouvée comme ça, que je me suis retrouvée sans thunes, sans point d’attache nulle part à part mes parents où je voulais pas revenir. Mais sinon, c’est vraiment un engrenage de merde. J’ai perdu mon travail, j’ai perdu du coup mon appartement, je me suis retrouvée à la rue. Puis je me suis fait voler mon sac, donc plus de papiers et là le début de la merde. Plus de carte de Caf donc plus de pointage, plus de carte d’identité donc plus de papiers et du coup je suis restée pendant un an et demi, deux ans comme ça. [...] J’ai fait la manche, j’ai survécu comme j’ai pu. Avant je zonais, j’avais de la thune tous les mois, je me débrouillais pour faire du black, des extras ou des conneries comme ça. »

La porosité entre sa vie passée et l’actuelle fait que Maloux sait comment se débrouiller et que pendant un temps elle ne voit pas ça comme une situation forcément tragique. D’ailleurs, lorsqu’elle perd son emploi, elle en profite pour se rendre « en teuf » à Montpellier. Elle connaît bien le milieu sauf que cette fois, rien ne l’oblige à rentrer chez elle. Elle n’a plus vraiment de chez soi.

« J’y allais pour une teuf, et je suis pas revenue en fait (rires). Je suis partie en teuf à Montpel’, j’ai rencontré un peu des gens et de fil en aiguille j’ai connu la zone. Puis après je me suis dit que c’était pas possible. Tu vas à Comédie (la place de la Comédie, place centrale de la ville de Montpellier) à part l’endroit où y’a le manège où y’a des gens à peu près logiques, tout autour, t’as que des piliers de bar et des joueurs de fléchettes (toxicomanes). Y’a que de ça ! "Tu veux pas de l’héro ? Tu veux pas du sken ? Tu veux pas de ci, tu veux pas de ça ?". Pff... Je pouvais plus, j’en avais marre, du coup je me suis barrée. »

Maloux part alors pour la Bretagne. D’abord Saint-Brieuc où elle reste quelques temps puis à Rennes, où elle séjourne trois mois. Elle séjourne dans des colocations et alterne petits jobs en restauration et période de manche dans la rue. Tour à tour travailleuse précaire et sans-abri, Maloux trouve une forme d’équilibre et c’est pour s’occuper du petit frère de son compagnon qu’elle quitte la Bretagne pour arriver à Grenoble. Là encore, les déplacements ne sont pas dûs au hasard. Il y a toujours des personnes, des événements qui vous attachent aux lieux. À Grenoble, ça sera la belle-famille, en tout cas, le jeune beau-frère.

Se poser pour un temps

Dans cette ville, Maloux peut envisager des projets à moyen terme. Elle sait qu’ici, elle doit y rester pendant un temps. Alors le couple « se pose » dans un squat avec ses chiens et voit la possibilité d’entamer un ensemble de démarches. Elles étaient toujours retardées au cas où il faille à nouveau s’installer ailleurs, dans une autre ville pour faire autre chose. Mais ici, ce qu’ils ont à faire va durer plusieurs mois :

« Je me suis dit que c'était une grande ville, qu'il devait y avoir du taf et qu'on devait rester par rapport au frangin de mon chéri. Donc on s'est dit qu'on allait voir, qu'au pire ça ferait une domiciliation de plus. On savait qu'en arrivant ici, il fallait qu'on reste 6 ou 8 mois pour recadrer le merdeux et après repartir. C'était soit je faisais mes papiers de RSA à Rennes et on descendait après, soit on descendait ici et je faisais mes papiers après. »

Pour autant, le couple ne se voit pas rester ici. Déjà, la temporalité qu'ils s'étaient donnée est dépassée. De 6 à 8 mois, les voici depuis un et demi dans la ville et Maloux commence à s'impatienter. Ce qui la tient, c'est les démarches en cours puis son petit job qui va lui permettre d'engranger assez d'argent pour se rendre dans de multiples ailleurs par la suite. Mais puisqu'elle devait rester ici, dès son arrivée Maloux cherche à se domicilier. Elle lance le processus dans plusieurs associations jusqu'à ce qu'on lui signale que la seule domiciliation vraiment importante est celle qu'elle n'a pas faite, c'est-à-dire auprès du CCAS. Cette dernière domiciliation effectuée, Maloux peut se pencher sur ses droits et il y a de quoi faire. Depuis plusieurs années, elle est plus ou moins consciemment dans le non-recours. Elle avait bien demandé le RSA puis ne s'en était plus occupée. Alors aujourd'hui, la jeune femme s'active à relancer ses droits, mais pas toute seule. Les démarches administratives la noient et aussi la désintéressent. C'est une des raisons pour lesquelles elle est dans le non-recours : accéder à ses droits est laborieux et demande à être sédentarisée *a minima*. Maloux aime bouger et aime que ça aille vite. Il faut qu'elle révise son logiciel.

Faisant cela, elle découvre qu'elle va percevoir deux mois de RSA qui étaient jusqu'alors bloqués depuis qu'elle a refait son dossier. Comme la banque a fermé son compte, elle n'a plus de compte bancaire. C'est un ami qui lui prête un RIB pour que la situation se débloque. Parce que Maloux a quelques appréhensions à rouvrir un compte... De toute façon, elle n'a plus non plus de carte d'identité donc l'ouverture du compte doit attendre. Elle l'a perdue il y a plus d'un an et n'a plus non plus de carte vitale. Avec sa référente, elle dépose alors les dossiers mais pour autant, le retour à la banque ne va pas de soi. Elle se demande si elle n'« *est pas en vert clignotant à la Banque de France* ». En fait, Maloux est quasiment sûre d'être endettée mais elle ne sait pas encore « *à quel point, le jour où ils vont me tomber dessus à mon avis... Je crois que je vais plutôt éviter la Banque de France et aller dans un bar tabac pour ouvrir un compte Nickel* ». Un de ses amis du squat a opté pour cette solution, histoire de contourner la Banque de France, et cela semble fonctionner. Recouvrer des droits, se poser quelque part, c'est tout cela aussi. Et Maloux prend son mal en patience en regardant vers l'ailleurs qui l'attend. Ce n'est qu'un mauvais moment à passer.

Pour passer cette période, Maloux fait ses comptes. Elle a débuté un emploi à temps plein. C'est un CDI, un comble pour la jeune femme qui se contentait très bien de CDD. Mais peu importe, la voici salariée dans un snack bar avec un salaire qui tombe tous les mois. Ses besoins et dépenses sont limités. Elle vit en squat et dépense uniquement de quoi acheter de la nourriture pour ses chiens et de quoi fumer un peu d'herbe. Sinon, elle et les autres squatteurs vont « *chercher les colis alimentaire, bref tout ce qui permet de ne pas nous faire faire la manche et éviter la zone justement. C'est tout bon à prendre, y'a le colis alimentaire, resto du cœur, secours catholique, secours populaire* ».

Alors elle compte. Comme elle a commencé à travailler en août, elle va cumuler son salaire et trois mois de RSA auxquels il faut ajouter les deux mois de RSA en attente. Maloux n'a jamais eu autant d'argent en poche, elle peut faire advenir ses projets.

Avoir un camion, tout un projet de vie

Les projets de la jeune femme dénotent avec ce qui est généralement attendu. Elle n'envisage pas d'investir cette somme pour s'installer dans un appartement. Cette vie-là ne lui dit rien. Pas plus qu'elle ne pense à retourner chez ses parents.

« Mon père m'envoie des colis, ma mère pareil. Je les ai toutes les semaines au téléphone mais rester chez mes parents c'est bon quoi... Et dans le sud encore moins, j'aime pas la mentalité. Et appartement c'est pareil, je peux pas. Même là au squat, je rentre, je me lève, je vais travailler, je sors mes chiens, je re-rentre mes chiens, je pars, je vais travailler, je rentre, je prends mes chiens, je sors, je rentre mes chiens, je vais travailler. Je reste pas dans le squat, à part pour dormir. Je peux pas, je me sens oppressée. Si j'ai rien à faire dans l'endroit, je me fais chier et pour moi je fais rien, je perds du temps, faut que je sorte faire quelque chose. [...] Ça sert à rien, je paie des choses dont j'ai pas besoin. Avant, je dormais pas à la coloco, je mangeais pas à la coloco. Je dormais où je faisais mes soirées. C'est trop de perte de temps, de perte d'argent. Enfin, c'est trop de mots avec "perte". »

Cette absence de projection dans une vie normée aurait pu rencontrer l'incompréhension de sa référente sociale. Mais non, Maloux est accompagnée dans son projet, quand bien même il sort de l'ordinaire.

« Je suis suivie par le Centre social, elle sait ce que je veux faire et elle me dit que j'ai totalement raison de pas vouloir aller en appartement, que c'est une perte d'argent et une perte de temps. Après elle est jeune, peut-être ça aide... [...] Celle d'avant était au top aussi. De toute façon après, si la personne m'accompagne pas dans mon projet, ça va me bloquer, je vais la zapper et je vais continuer toute seule. »

Comme elle se sent soutenue et entendue, Maloux poursuit avec le Centre social. Ils l'aident à faire ses papiers, à recouvrer ses droits et ils lui débloquent des aides quand elle est en difficulté. Puis aussi, ils sont là, tout simplement. *« Quand je les appelle y'a pas de problème, ils répondent à mes questions. Ou alors ils se renseignent puis me rappellent et répondent à mes questions »*. Ils n'ont pas cherché à faire d'elle ce qu'elle n'est pas, à la modeler, à la transformer.

« Mon frère de sang, il a un appart, il a un travail, il est pâtissier chocolatier. Ma sœur a déjà acheté son appartement. Mais moi non, je peux pas. C'est pas concevable. Je peux pas investir dans un truc qui reste à sa place. C'est inutile. »

Si elle est prête à consentir quelques efforts aujourd'hui c'est qu'elle projette d'investir dans « un truc » qui bouge : un camion. Mais pour pouvoir s'en servir, il faut avoir le permis de conduire. La temporalité s'étire, les économies accumulées se budgétisent. Maloux se donne un an et demi à Grenoble le temps de passer le permis et d'acheter un vieux camion. Tout cela a un coût, tout cela a un temps, Maloux le sait bien. Donc en attendant, elle poursuit son travail actuel considérant que *« tant que j'aurai pas le permis et le camion, je vais rester taffer là »*. Si cet emploi ne l'enthousiasme pas, elle convient qu'il n'est pas si mal que ça. L'équipe est agréable, et elle ne fait pas *« tous les jours la même chose, je fais pas que des kebabs ou des hamburgers. C'est un CDI 35h, je suis bien payée, y'a une bonne ambiance, le snack est à peu près propre. Là où je bossais avant c'était pas ça »*.

Mais cela suffit-il à faire une vie ? Pas celle qu'elle souhaiterait en tout cas. Maloux a quelque chose, ou quelques autres, auxquels elle tient plus qu'à elle-même. Ce sont ses chiens. Avec cette nouvelle vie très normée, Maloux ne peut plus être avec ses chiens autant qu'elle le voudrait, *« je vis plus avec mes chiens. Je les vois juste pour les sortir. C'est devenu une routine pourrie et du coup ça me fait chier pour eux »*. Cette « routine pourrie » on pourrait opposer à Maloux que c'est la vie. Mais ce n'est pas tout à fait vrai. La jeune femme a fait des choix radicaux par le passé et elle compte bien les honorer prochainement. Elle s'est détachée d'un ensemble de situations et d'objets propres au confort dit moderne. Si elle a fait ça, ce n'est pas pour rien, c'est pour approcher une autre vie. D'ailleurs, elle n'a pas besoin de grand-chose ni de personne :

« Après moi, j'ai besoin de personne pour vivre, à part mes chiens. Je peux prendre mes chiens et me casser. J'ai besoin de rien, à part de bouffe pour eux, un minimum de bouffe pour moi, de la fume et c'est bon. [...] À la manche en général, je fais 20 euros. 10 euros pour mes chiens, 10 euros pour moi et voilà. Et j'en ai pour deux jours. »

Dans cette optique, Maloux peut considérer comme viable son projet de camion accolé à une vie d'itinérante, allant de saison en saison travailler ponctuellement. Puis qui sait si elle pourra alors concrétiser son autre projet, celui d'aller en Inde en camion avec ses chiens *« pour faire toutes les forêts »*.

“ Avoir un logement à moi, ça veut dire que c'est pas moi qui pars ”

Nicolas

Nicolas est « posé » depuis 3 ans dans ce village à 45 km de Grenoble. C'est un semi-retour aux sources, puisqu'il est né dans cette ville. Il y vit d'ailleurs jusqu'à ses 16 ans, période à laquelle il « bouge » dans le centre de la France pour suivre sa famille, du moins sa mère, son frère, sa sœur et son beau-père. C'est avec ce dernier que les choses se passent mal au départ. Ils ne se supportent pas, les conflits se succèdent, violents parfois, avec une tension pesante, tout le temps. Nicolas cumule alors les fugues. Puis un jour, « ils m'ont attrapé dans le train et le juge m'a placé ». Mais la cavale n'en est qu'à ses débuts. Si le jeune homme est placé, il fait différentes familles d'accueil dans lesquelles il ne veut jamais rester. À chaque fois, il fugue, il est retrouvé, il est placé ailleurs. Tous ses départs ont pour destination Grenoble, encore et toujours. Il y a ses amis, ils l'hébergeront régulièrement. Quand l'entretien débute, Nicolas est tendu. Il s'agite sur sa chaise, attrape un petit morceau de papier sur la table et improvise des origamis, il détourne sans cesse le regard. Je lui dis qu'on peut ne pas aborder certains problèmes, que rien n'est obligatoire dans notre échange. Il me dit alors que « franchement, au point où j'en suis, je peux tout raconter. » Tout peut être dit, même cette expérience qui explique son regard fuyant ; l'expérience de la honte.

L'expérience de la honte

Nicolas répète souvent qu'il n'a pas confiance en lui. Au premier abord, on peut supposer l'inverse. Le jeune homme revêt une tenue de sport à la mode, mettant en valeur une musculature durement acquise et travaillée. Son parfum comme ses mouvements, amples et bruts, envahissent la pièce. Pourtant Nicolas ne se « sent pas » :

« Je sais pas comment l'expliquer... J'ai honte de tout. J'ai honte. Genre quand je vais dans les magasins, où comme là (en montrant la fenêtre qui donne sur un bar plus loin), les gens qui sont en terrasse, je me sens mal à l'aise. Quand y'a beaucoup de monde, genre, je suis tête baissée, je calcule personne. Une fois y'avait des amis en terrasse, je les ai même pas vus. Je regarde pas en fait, je me sens mal à l'aise. »

Justement, les amis Nicolas les voit moins aujourd'hui, il les tient presque à distance, « j'ai grandi et j'ai pas de situation à mon âge. Eux, ils ont tous des situations. J'ai honte. Je me sens en décalage, franchement je me sens vraiment ailleurs ». À 28 ans, il tient les comptes : pas de logement, pas de situation, pas de permis constate-t-il. « Blasé de tout », il ne veut plus voir personne et se renferme. Nicolas se trouve vieux et voit le temps défilé sous ses yeux alors que sa situation, elle, stagne. C'est comme s'il n'avait aucune prise sur ce qui lui arrive, quand bien même il s'en estime en partie responsable. Et ce sentiment de responsabilité rajoute à sa désespérance.

« Mon parcours, y'en a beaucoup qui l'ont eu, maintenant ils sont posés. Moi non, ça vient de moi peut-être. C'est sûr même. J'ai pas eu de chance, j'ai toujours fait les mauvaises rencontres. »

Il fait le bilan de sa jeune existence et voilà qu'il présente les faits : à son âge, il n'a jamais eu de logement, jamais un logement à lui, « j'ai jamais eu un truc à moi parce que j'ai tout le temps bougé. Je me suis jamais posé en fait ». Se poser, bouger, le diptyque qui rythme son expérience. Il tend entre ces deux pôles et cette tension n'est jamais résolue. Il admet qu'il est posé ici, pour l'instant. Mais c'est faute de mieux. S'il est revenu dans le FJT, c'est parce qu'il a quitté son dernier emploi de saisonnier par une rupture à l'amiable. Il a « tout lâché » parce qu'il en avait « marre ». Faisant cela et acceptant ce type de rupture de contrat, il n'a pas de droits chômage et en quatre mois, il a dépensé toutes ses économies. « J'ai tout perdu. Ça m'a tué. C'est pour ça que j'ai plus envie de rien » parce que Nicolas avait un projet avec cet argent mis de côté. Il voulait passer le permis profitant de sa relative stabilité géographique. Finalement, il ne peut pas. Et finalement, il ne veut plus rien.

Ce sentiment de honte, ce n'est pas la première fois qu'il le ressent. Il l'a même accompagné tout du long de ces dernières années. Comme aujourd'hui face à moi dans le petit bureau, Nicolas a toujours eu comme priorité de renvoyer une image solide, digne et propre. De ses années rues, il retient, entre autres, cette course contre la dégradation physique. Il fallait se laver, avoir des vêtements propres, ne pas paraître sans-abri quand bien même il dort alors sur un banc dans un square. Pareillement, il n'a jamais fait la manche. Là encore « c'est une question de fierté, je peux pas. Je préfère aller voler. Sinon j'ai honte de tendre la main ».

Circuler, y'a tout à voir

Ne rien laisser paraître de sa situation ne va pas de soi quand on a le parcours de Nicolas. De 18 à 25 ans, il fait la route, parfois malgré lui. Au-delà des périodes de fugue quand il est mineur, tout commence lorsqu'il a 18 ans.

Un Contrat jeune majeur lui est proposé. C'est une aubaine. Mais Nicolas ne veut pas signer. À l'époque, il est en famille d'accueil à Vichy et vient de quitter une famille d'accueil à Bourges. Il espère, un peu secrètement, retourner chez sa mère. Ça ne se fera pas. Comme il a refusé le contrat jeune majeur, il va « *dehors* ». Nicolas fait alors « *pas mal de foyers* ». Il n'y a pas toujours de places disponibles, notamment pour un jeune homme, rarement prioritaire. Il expérimente d'abord tous les foyers grenoblois, il se souvient particulièrement du premier :

« J'y suis allé à 18 ans. Ils avaient tous 30 ou 40 ans, ils prenaient plein de cachetons. J'ai dit "je reste deux mois puis je pars". Les Sonacotra, je squattais dedans chez des amis. Sinon y'a le 115, l'ancien de Grenoble, parce que le nouveau c'est tout sécurisé. Puis j'ai dormi dans les halls d'entrée, dans les trains à l'arrêt. »

Fait plutôt inédit, Nicolas fait partie des jeunes qui utilisent avec assiduité le 115. C'est d'ailleurs par le biais du 115 qu'il est arrivé dans son FJT actuel. Comme tous les utilisateurs du numéro, il a développé des tactiques d'adaptation à son fonctionnement :

« Je change de département, j'arrive dans un département, tac 115. Je vois combien de temps j'ai, généralement c'est deux, trois nuits. Après ça dépend, c'est pas partout pareil. Et après tu vas dans le département d'à côté et tu refais le 115. Mais ça dépend des structures qu'il y a dans le département. Y'en a où il peut y avoir qu'un foyer d'accueil d'urgence alors que dans d'autres, y'a plusieurs petites villes. C'est le 115 qui peut vous le dire. »

Au gré des possibles, Nicolas circule dans toute la France. Il ne choisit pas toujours vraiment le lieu où il va. Il constate que c'était alors son « *mode de vie* », qu'il ne tenait pas en place et que s'il ne savait pas toujours où il allait, il y allait avec fulgurance.

« Même si je connais personne, j'y vais. Après y'a des endroits mieux que d'autres, où tu fais des rencontres, donc tu restes plus longtemps. Comme à Laval à côté de Rennes. Je suis allé me poser là-haut, dans une bonne structure. J'ai rencontré des gens et j'y suis resté peut-être bien sept mois. Après moi je reviens toujours entre Orléans et Grenoble. C'est mes points où je reviens. En fait j'ai grandi à Grenoble jusqu'à 16 ans. Mon frère il est à Bourges, et mon père il est ici. »

Alors même s'il est allé en Hollande, en Belgique ou encore au Luxembourg, c'est cette ligne d'horizon, entre Orléans et Grenoble, vers laquelle il revient toujours. Au fil de ces pérégrinations, Nicolas engrange une véritable expertise des lieux d'hébergement, mais aussi des mentalités et atmosphères présentes dans les différentes villes.

« Après Paris, c'est un secteur où il faut pas aller. Je suis allé une fois, j'arrive, je fais le 115, je les appelle. Bim ! Ça fait quoi ? C'est un bus qui vous amène au foyer ! Y'a un bus où y'a tant de limite de places avec un gardien de sécurité : "rentrez, rentrez !". Ça se tape pour rentrer ! Ils se tapent pour rentrer dans le bus. Je me suis dit "je vais pas là-dedans moi !", je reste dehors. C'était pour m'emmener dans un foyer je sais pas où. J'ai dormi sur un banc, tout le temps réveillé. Les teuffeurs eux, ils sont tranquilles parce qu'ils ont leurs chiens. Personne s'approche d'eux. »

Mais lui, il est très souvent seul et doit se débrouiller avec la survie. À Grenoble, alors qu'il dort à même le sol au dernier étage d'un immeuble, « *dans un petit coin par terre* », les habitants arrosent les lieux d'eau de Javel pour qu'il s'en aille. Et dans le train, quand il en trouve un pour dormir, et que le contrôleur attend le départ de la machine pour le réveiller et lui mettre une amende, « *espèce d'enfoiré* ». Seulement Nicolas « *a la rage* », il se démène dans « *ce bordel* ». Déjà, il cherche toujours à travailler. Il trouve des remplacements dans le bâtiment pour lesquels il est logé à la semaine à l'hôtel et n'a plus que le week-end à dormir dans la rue, « *je me lavais dans les préfabriqués, je me rappelle* ». Il travaille alors dans les façades, un métier assez bien payé selon lui et avec de « *bons contrats de six, sept mois* ». Puis il arrêta et allait ailleurs. C'est comme ça qu'il a travaillé à Montpellier ou encore à Nîmes. Tout n'était pas toujours déclaré, mais il obtenait de quoi vivre au jour le jour. Il n'en attend pas vraiment plus à ce moment-là. Il prend ce qu'on lui donne, il n'a pas de diplôme, « *j'ai toujours commencé mais j'ai jamais fini. Genre j'étais au CFA à Grenoble, à celui de Chateauroux, j'ai commencé une formation à Bourges. Mais j'ai arrêté* ».

Aujourd'hui, le jeune homme est plutôt intéressé par les métiers de l'entretien. Il veut arrêter les métiers du bâtiment, notamment les façades, trop exigeants physiquement. Parce que, finalement, Nicolas est usé par ces dernières années. Usé moralement, mais aussi physiquement : s'il n'a pas vraiment de suivi médical, il a pourtant

eu des problèmes cardiaques par le passé mais n'a pas de suivi spécifique. Et à l'image de l'absence de suivi médical, Nicolas n'a jamais vraiment été suivi par un référent social de ses 18 ans jusqu'à il y a peu, en arrivant ici. Quand il travaillait la semaine et dormait dehors le week-end, il n'avait « *pas le temps d'aller voir une assistante sociale. Peut-être elle m'aurait aidé* ».

S'il est resté longtemps « *dehors en vadrouille* », il y a bien une période durant laquelle il s'est « *posé* » de 23 à 25 ans :

« Après j'ai rencontré quelqu'un. Je suis resté deux ans posé dans un appart. Deux ans à me cacher aussi parce que j'avais une peine aménagée. J'ai une peine qui s'est transformée en sursis et j'ai fait des TII, c'était ça ma peine aménagée. C'était ça ou le bracelet. Pendant deux ans, quand j'étais avec mon ex, je me cachais, je sortais pas. Jusqu'à ce qu'ils me trouvent. Je me cachais parce que j'avais de la prison à faire. Ils sont venus me chercher à 7 heures du matin. Et après comme j'avais le travail, l'hébergement, j'avais tout, j'ai vu la juge qui m'a dit "Vous voulez aller en prison ou une peine aménagée ?". Et comme elle a vu que j'avais une stabilité, elle a dit qu'on allait aménager. Et depuis cinq ans j'ai plus rien fait, plus de bêtise. J'ai réglé tout ce que j'avais à régler. »

Bouger-se poser et devenir quelqu'un

« Nicolas : - Je vais repartir mais je sais pas où. Je suis en train de chercher une ville.

Enquêteur : - Mais partir pour quoi ?

Nicolas : - Ben partir pour me poser. »

Le paradoxe n'est qu'apparent. Il est déjà posé, là, dans ce FJT. Il admet d'ailleurs qu'il refuse tout ce qui lui est proposé et souligne l'incroyable bonne volonté des travailleurs sociaux qui l'entourent, « *ils veulent m'aider, ils veulent pas me mettre dehors comme ça. Mais j'ai pas envie* ». Nicolas a bien une idée en tête. Elle semble un peu incongrue de prime abord, mais elle recèle une logique imparable. Il va acheter une tente. Cela fait deux ou trois mois qu'il y pense. Une tente, ça synthétise son diptyque qui n'en finit pas : « *Je peux la mettre partout dehors. Et je peux partir quand je veux* ». Une tente, on la pose, puis on la bouge. Cependant, ce refus de suivre les solutions qui lui sont proposées dépasse ce double mouvement du bouger- se poser. Ce refus cherche même à l'anéantir en s'exerçant une dernière fois.

« Je pars mais où, je sais pas. Tous les jours j'y pense. Faut trouver une bonne ville où je pourrai me caler. Sachant que je veux plus refaire les foyers. J'ai fait ça toute ma vie, j'en ai marre. La collectivité, les gens, je peux plus. [...] Bon ok, je vais être clair (rires). En fait je veux pas me poser ici tout de suite dans ce village. Parce qu'ici je sais pas ce que je vais faire. C'est pour ça. Je peux pas rester ici. Si je dois prendre un logement ici et que je dois partir quelques mois après... »

Nicolas ne veut pas seulement « se poser », il veut s'installer. Cela n'a rien à voir. Il ne veut plus marquer des arrêts, il veut s'ancrer quelque part. C'est comme si c'était là la condition pour devenir quelqu'un.

« Moi il faudrait que je puisse me poser avec une petite famille tranquille. Faut que j'avance. C'est fini la fête. [...] Pour moi dans ma tête, j'ai pas de situation donc automatiquement je peux pas avoir une vie normale tout de suite, je peux pas me mettre à l'aise. Rencontrer quelqu'un sans mentir, pour rencontrer quelqu'un de bien c'est pas possible. J'ai pas de situation, j'ai pas de permis, regardez dans quoi je vis. C'est tout accumulé. Et ça, ça m'énerve, ça me travaille. »

Il a mûri son départ. Déjà, en dépit de ce qu'il dit, il sait plus ou moins où il aimerait aller, et cela ne tient pas au hasard. Il veut rester à Grenoble, « *où j'ai des connexions* ». Il pourrait aussi aller à Orléans où il connaît plusieurs personnes. Mais c'est une alternative plus risquée, « *si je retourne là-haut, ça va être la même merde. Je les ai fui, je suis parti, c'est pas pour...* ».

Il sait aussi ce qu'il ne veut plus. Les foyers bien sûr, mais aussi l'hébergement chez des proches, « *j'en ai marre, je vais voir mes potes que je connais depuis que je suis tout petit. Je veux rien leur demander, j'en ai marre* ». Il ne veut plus non plus s'endetter, « *j'ai pas envie de me poser dans un petit studio de merde et de m'endetter encore. Je vais m'endetter, c'est sûr. Avec l'électricité et tout...* ». Alors, il reste la tente. Cela lui semble le meilleur possible au regard de ses « exigences ». Mais, malgré son parcours qui l'a habitué au pire, Nicolas s'angoisse. Retourner à la rue, d'accord. Il connaît, il sait comment ça se passe. Mais depuis trois ans, il est en FJT ou hébergé en tant que saisonnier. Il se demande s'il pourra tenir le coup encore une fois, « *je serai plus rôdé là, je sais pas comment ça ferait* (de retourner à la rue) ». Il baisse alors la garde et s'avoue presque vaincu « *je sais même pas ce que je veux faire de ma vie. Parce que je suis perdu, je suis perdu* ». ■ ■



Directeur de la publication : Annaly ABITAN

Mise en page : Nicole AYED

Conception - Couverture - Maquette : Nicole AYED

Impression : IML Capcolor - 67830 Saint-Martin-en-Haut • 04 78 19 16 16 • www.Impl-capcolor.fr

Octobre 2016 - 80 pages papier - 1000 ex.

D.L. - Octobre 2016 - Numéro d'impression - 1610



14, rue Passet
69007 Lyon
Tél. 04 37 65 01 93
Fax. 04 37 65 01 94
mrie@mrie.org

www.mrie.org

Valeur 20€